

République démocratique du Congo

# KASAI-ORIENTAL

Un nœud gordien dans l'espace congolais

*Sous la direction de*

Jean Omasombo Tshonda

Bajana Kadima-Tshimanga  
Jean Omasombo Tshonda  
Élodie Stroobant  
Donatien Olela Nonga Shotsha  
Edwine Simons  
Louis Kadindula ya Mukoko  
Jean-Willy Biayi Nzeji  
Maurice Samuntu Sakaji Tshibola  
Jean-Pierre Tambwe Kabuya  
Joris Krawczyk  
Mohamed Laghmouch



Africa  
Africa  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL DE  
L'AFRIQUE CENTRALE

3 MORTS ET NON 300 ENFANTS TUÉ A MBUJI-HAYI  
" LES CREUSEURS DU DIAMANTS " 1979

*La série de publications dont cet ouvrage est la cinquième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de 30 ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.*

*Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.*



La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGCD et coordonné par la section d'Histoire du Temps présent du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la RD Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque entité administrative (qu'il s'agisse des actuels « districts » ou, pour quelques-unes de ces entités, déjà de « provinces », qui attendent d'accéder au statut de province, comme le prévoit la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006) .

### **LE CEP**

Le Centre d'Études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

### **LE CERDAC**

Le Centre d'Études et de Recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

### **LE CRGM**

Le Centre de Recherches géologiques et minières de la RD Congo (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

### **LE MRAC**

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

La **section d'Histoire du Temps présent** est une section au sein du département d'Histoire du Musée royal de l'Afrique centrale. Elle est née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaines (1971). La section poursuit une triple mission de documentation, de publication (la collection des « Cahiers africains ») et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)

République démocratique du Congo

# LE KASAI-ORIENTAL

Un nœud gordien dans l'espace congolais

**Africa**  
**Africa**  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL DE  
L'AFRIQUE CENTRALE



## Coordinateur du projet « Provinces »

**Jean Omasombo Tshonda**, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

### Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RD Congo, et les chercheurs de la section d'Histoire du Temps présent et de différentes autres sections du MRAC à Tervuren.

Bajana Kadima-Tshimanga et son équipe en RD Congo ont contribué à la rédaction d'une première mouture de la monographie du Kasai-Oriental.

Les chercheurs de la section d'Histoire du Temps présent du MRAC l'ont ensuite complétée et enrichie, dans les disciplines relevant des compétences de la section. J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant l'histoire et la politique et Élodie Stroobant, de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Edwine Simons a assuré la coordination de ce volume. Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leur nom est cité ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux de la section d'Histoire du Temps présent, telles la géologie, les risques morpho-hydrologiques et la flore... ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres sections du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

**Bajana Kadima-Tshimanga**, chef d'équipe, sociolinguiste, professeur à l'Institut supérieur pédagogique de Mbujimayi.

**Jean Omasombo Tshonda**, politologue, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

**Élodie Stroobant**, historienne, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC (Belgique).

**Donatien Olela Nonga Shotsha**, sociologue, professeur à l'Université de Kinshasa.

**Edwine Simons**, secrétaire de rédaction des « Cahiers africains » et documentaliste, section d'Histoire du Temps présent, MRAC (Belgique).

**Louis Kadindula ya Mukoko**, sociolinguiste, chef de travaux à l'Institut supérieur pédagogique de Mbujimayi.

**Jean-Willy Biayi Nzeji**, philosophe, professeur à l'Institut supérieur pédagogique de Mbujimayi.

**Maurice Samuntu Sakaji Tshibola**, communicologue-informaticien, chef de travaux à l'Université officielle de Mbujimayi.

**Jean-Pierre Tambwe Kabuya**, linguiste.

**Joris Krawczyk**, attaché au projet « Provinces », section d'Histoire du Temps présent, MRAC et Service éducatif, MRAC (Belgique).

**Mohamed Laghmouch**, cartographe, section de Cartographie et Photo-interprétation, MRAC (Belgique).

*Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, Service des Publications 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

D/2014/0254/01

ISBN : 978-9-4916-1524-5

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2014.

Leuvensesteenweg 13

B-3080 Tervuren

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)

AVEC LE SUPPORT DE  
LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

En couverture : « Le massacre de Tshilenge », Tshibumba Kanda Matulu, Lubumbashi, 1979 ; collection Bogumil Jewsiewicki. Droits réservés. L'artiste a représenté le « massacre de Tshilenge » (Katekelayi) en jouant sur la distinction entre le message du texte écrit et le message de l'image. Alors que l'observateur voit plusieurs personnes périr dans la rivière sous les balles des parachutistes (la partie gauche du tableau est coupée sur cette image), sur la terre ferme il y a 3 morts, c'est-à-dire le chiffre officiellement annoncé par les autorités. Tshibumba reprend le démenti de la presse, annonçant plusieurs centaines de morts (300 enfants) selon la rumeur. Ainsi, peut-il affirmer qu'il y a eu un massacre sans risquer des ennuis avec la sécurité de l'État mobutiste. Tshibumba, qui se considérait comme un historien « pictural » du Congo, réussit ainsi à s'assurer que les deux vérités, la vérité factuelle de la rumeur et la vérité étatique, soient présentes.

*Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du Service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

*Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée: <http://www.africamuseum.be/research/publications/rmca/online/>*



# SOMMAIRE

Avant-propos .....	7
<b>PREMIÈRE PARTIE. LE KASAÏ-ORIENTAL PHYSIQUE .....</b>	<b>11</b>
Chapitre 1. Localisation, relief et hydrographie .....	13
Chapitre 2. La géologie du Kasai-Oriental par <i>Tshimanga Mulangala</i> .....	23
Chapitre 3. Les risques morfo-hydrologiques au Kasai-Oriental par <i>Godefroid Mubanga Nzo-Ayum</i> .....	27
Chapitre 4. La flore du Kasai-Oriental par <i>Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Claire Delvaux, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny</i> et <i>Hans Beeckman</i> .....	33
<b>DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES .....</b>	<b>43</b>
Chapitre 5. Occupation de l'espace du Kasai-Oriental .....	45
Chapitre 6. Instabilités sociopolitiques et migrations des Luba Lubilanji .....	55
Chapitre 7. Évangélisation du Kasai-Oriental .....	69
<b>TROISIÈME PARTIE. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DU KASAÏ-ORIENTAL .....</b>	<b>99</b>
Chapitre 8. L'évolution politico-administrative du Kasai-Oriental .....	101
Chapitre 9. L'élaboration administrative de l'ancien territoire de Tshilenge .....	107
Chapitre 10. La composition territoriale du Kasai-Oriental .....	111
Chapitre 11. Mouvements des populations luba et conflits d'espace entre groupements au Kasai-Oriental .....	139
<b>QUATRIÈME PARTIE. KASAÏ-ORIENTAL : UNE ENTITÉ POLITIQUE .....</b>	<b>171</b>
Chapitre 12. L'État du Sud-Kasai : de la province minière à l'État fédéré .....	173
Chapitre 13. Les Kasaiens chassés du Katanga .....	221
Chapitre 14. Les pouvoirs politiques au Sud-Kasai .....	235
Chapitre 15. Du Sud-Kasai au Kasai-Oriental .....	247
Chapitre 16. Les acteurs luba dans les institutions de la RDC (1960-1997) .....	255
Chapitre 17. Les Luba Lubilanji dans les institutions depuis l'avènement des Kabila père et fils (de mai 1997 à aujourd'hui) .....	263
<b>CINQUIÈME PARTIE. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU KASAÏ-ORIENTAL .....</b>	<b>273</b>
Chapitre 18. Mbujimayi : centre névralgique du Kasai-Oriental .....	275
Chapitre 19. Le secteur minier .....	285
Chapitre 20. Le secteur agro-pastoral .....	339
Chapitre 21. Le commerce .....	351
Chapitre 22. Les voies de communication .....	367
Chapitre 23. Les services à la population .....	387
Chapitre 24. Le secteur de la santé au Kasai-Oriental .....	397
Chapitre 25. L'enseignement .....	421
Chapitre 26. La démographie .....	435
<b>Table des matières .....</b>	<b>449</b>





## AVANT-PROPOS

Les Luba, un peuple que tout le monde semble connaître en République démocratique du Congo (RDC), sont appelés « Kasaiens » dans un certain nombre de régions du pays. Ces désignations de « Luba » ou de « Kasaiens » se réfèrent, en fait, soit à des références socioculturelles très complexes, soit encore à une origine géographique approximative.

En République démocratique du Congo (RDC), les Luba sont répartis en divers groupes (ceux des Luba centraux, des Luba orientaux, des Luba occidentaux, des Luba Upemba, des Luba Katanga/Samba...). L'appellation « Luba » désigne donc des peuples aujourd'hui éparpillés dans diverses provinces : celles du Katanga, du Kasai-Oriental, du Kasai-Occidental et du Maniema. Dans le langage courant, cependant, l'appellation « Luba » désigne, d'abord, les Luba Lubilanj, du groupe des Luba occidentaux. Les autres Luba vivant dans les deux actuelles provinces du Kasai sont identifiés comme des Beena Lulua, Beena Kanyok, Bakwa Luntu et même comme des Songye.

La difficulté qu'il y a à distinguer les peuples d'origine luba peut, dès lors, expliquer le recours à la dénomination de « Kasaiens », mais celle-ci nous semble inappropriée pour désigner uniquement les Luba Lubilanj. Notons que dans les centres miniers coloniaux du Katanga, on appelait « Kasai » [Kasaien] tout individu venu du Kasai. Ce processus de réduction, dit C. Young (1968 : 112-113), est achevé lorsque l'individu accepte cette nouvelle « identité » inventée. Mais ce dernier est amené à recourir à la même schématisation pour identifier les autres groupes socialement et géographiquement différents. Au Katanga, les « Kasai » [Kasaiens] sont ceux qu'à Kinshasa on

appelle « Luba », réservant cet ethnonyme aux seuls Luba du Katanga.

L'identification des Luba Lubilanj au terme « Kasai » est d'autant plus inappropriée que l'espace de la province du Kasai-Oriental, telle que prévue dans la Constitution de 2006, n'est pas traversé par la rivière Kasai. Il s'agit plutôt de son bassin intégrant les rivières Lubilanj et Mbuji-Mayi qui, en se joignant, constituent la rivière Sankuru.

Les Luba Lubilanj se disent les descendants d'un même ancêtre, Nkole. Ils ont le tshiluba comme langue commune. Ils forment donc un *tshisa* (peuple) constitué de clans, dits « *bisamba* » (*Bakwa* ou *Beena*), distincts. Lors de la pénétration européenne du Kasai à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la carte de la mise en place des populations luba au Kasai faisait état de 55 groupements/clans ainsi répartis : treize dans la région occidentale ; huit dans la région centrale ; huit dans la région nord-est et vingt-six dans la région sud-est. Trente de ces groupements/clans se situent administrativement dans le district de Kabinda (province de Lomami) et seulement 25 dans le district de Tshilenge, auquel s'ajoute la ville de Mbujimayi.

Le présent ouvrage porte sur ce district de Tshilenge et sur la ville de Mbujimayi qui constituent, ensemble, la nouvelle province du Kasai-Oriental prévue dans la Constitution du 18 février 2006. On est au cœur du pays luba, fait de groupements/clans qui s'enchevêtrent dans des rapports souvent fort complexes. Aussi, lorsque ses acteurs s'engagent dans les enjeux/compétitions sociopolitiques au niveau local et, surtout, dans la conquête de pouvoir au niveau national, ils entraînent souvent dans leur démarche tout le groupe luba qui, en cas d'entraves, en subit les effets, généralement dramatiques.

La raison du succès des Luba Lubilanji, peut-on dire avec B. Jewsiewicki (1989 : 336-337)<sup>1</sup>, est en partie la cause de leur exclusion : la dichotomie entre le monde rural et le monde urbain, créée et fortement soutenue par le pouvoir colonial belge, avait privé les Luba d'une base sociale nécessaire pour l'entreprise de la conquête du pouvoir. En même temps, leur position sociale dans les centres urbains, notamment dans les ceintures urbanisées du Katanga et de Luluabourg, avait été perçue à travers le prisme ethnique, aussi bien par les Luba eux-mêmes, obligés de se créer des solidarités urbaines, que par les « Katangais authentiques » et les Lulua pour qui le prisme ethnique expliquait leur marginalisation économique et professionnelle.

L'ethnicité luba fut donc forgée, à partir d'éléments de base dans le monde du village, comme une ethnicité « moderne », dans le miroir des structures étatiques coloniales (Jewsiewicki : 1989). Faisant partie de l'espace « moderne » de l'État, coupée du monde du village avec lequel elle n'avait plus de liens organiques, l'élite luba se caractérisa par sa vocation nationale. La raison en est simple : leur dispersion à travers tout le Kasai et la RDC et l'exiguïté de leur territoire d'origine interdirent aux Luba des aspirations d'autonomie régionale. Ils ne disposaient pas d'assez de raisons de se replier dans leur région d'origine, de laquelle nombre de leurs familles étaient parties depuis longtemps.

Les Luba se sont établis au Kasai au cours d'une période comprise entre le début du XVII<sup>e</sup> siècle et le début de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs groupements/clans formés au XVII<sup>e</sup> siècle se sont établis dans la région occidentale. En outre, des groupements formés peu après au cours du même siècle se sont installés en grand nombre dans les régions du Sud-Est et du Nord-Est, tandis que ceux formés au XIX<sup>e</sup> siècle ont occupé surtout la région sud-est et la région centrale. Ces différents groupements/clans ont été préoccupés par la recherche de terres offrant des conditions d'habitat favorables. Ils laissaient les sols pauvres aux nouveaux venus. Nous découvrons ici l'origine d'un sujet qui continue d'alimenter des conflits fonciers locaux récurrents jusqu'à ce jour.

D'après les prescrits de la Constitution du 18 février 2006, l'actuel district de Tshilenge et la ville de Mbujimayi constituent la nouvelle province du Kasai-Oriental. Mais aucun facteur économique, politique ni même ethnique ne prédestinait la région des Luba Lubilanji à s'ériger en entité politique spécifique avant les événements de 1959-1960. Avec une superficie de 14 217,19 km<sup>2</sup>, soit 0,4 % de la superficie de la RDC, le Kasai-Oriental sera la plus petite des nouvelles provinces du pays. Il sera moins grand que la ville de Kinshasa. Il sera également la seule province monoethnique. Son espace correspond à l'ancien territoire de Bakwanga, fonctionnel jusqu'à l'indépendance du pays en 1960. Certes, les entités politico-administratives du Kasai-Oriental n'ont, en gros, pas connu le démembrement des groupements locaux constitutifs de la période coloniale, mais ceux-ci ont accédé à des statuts administratifs différents, souvent élevés ; de celui de district pour l'ancien territoire et de territoire pour les secteurs et/ou chefferies. Les questions relatives à leur existence politico-administrative et sociale sont liées aux mouvements des populations (avant et, surtout, à partir de la décolonisation) qui fondèrent l'origine brutale de la ville de Mbujimayi.

Le Kasai-Oriental devrait assurer son développement en devenant une province à part entière. Dans ce cas précis, cela ne va pas sans rappeler certains épisodes de l'histoire récente depuis la décolonisation du pays : le peuple luba Lubilanji s'était constitué en un espace autonome de gestion politique à l'indépendance et en espace monétaire au milieu des années 1990. Mais à chaque fois, à cause des conditions précaires et malgré l'assentiment général des populations qui soutenaient la démarche, les effets en furent généralement catastrophiques.

Comme lors de la première expérience post-indépendance de décentralisation, les raisons qui justifient la décentralisation actuelle n'ont pas changé. La Constitution de 2006 apporte, certes, deux ajouts fondamentaux : 1) le redécoupage en 26 provinces des 11 provinces existantes jusqu'à la fin de l'ère Mobutu<sup>2</sup> ; 2) la mise en place d'organes provinciaux et locaux élus jouissant de larges compétences et de moyens substantiellement accrus.

1. Jewsiewicki, Bogumil. 1989. « The formation of the political culture of ethnicity in the Belgian Congo, 1920-1959 ». In Vail Leroy (éd.), *The Creation of Tribalism in Southern Africa*. Oxford-Cape Town : James Currey-David Philip, pp. 324-349.

2. En réalité, cinq de celles-ci (Maniema, Sud et Nord-Kivu, Bas-Congo et Kinshasa) ne modifient pas leur espace, même si le Bas-Congo changera de nom pour s'appeler Kongo-Central.

Quarante pour cent des « recettes à caractère national » collectées au sein de la province seront retenues à la source au profit de celle-ci, alors que dans la situation antérieure les provinces en disposaient (souvent plus théoriquement que réellement) de 10 à 15 %.

La mise en œuvre de ces dispositions constitutionnelles continue de soulever de difficiles problèmes, et elle est même porteuse de grands dangers :

- plusieurs des nouvelles provinces sont dépourvues des infrastructures et des moyens humains leur permettant d'exercer les prérogatives qui leur sont attribuées ;
- la disposition concernant la répartition des recettes à caractère national est difficile à interpréter (quelle province génère quelle recette nationale ?) et risque de créer de grandes inégalités entre les provinces dans lesquelles sont implantées de grandes entreprises et/ou qui possèdent les points d'entrée et de sortie du commerce extérieur et les autres provinces.

Mais l'État central, confronté lui-même à sa restructuration, ne paraît pas vouloir/pouvoir s'adapter rapidement à la nouvelle dynamique, les traits du passé semblant encore fortement le dominer et/ou le retenir.

Pour plus d'un observateur, la société congolaise d'en bas paraît enthousiaste aux thèses de la décentralisation envisagée. Elle espère elle-même, ainsi, s'impliquer sans plus tarder dans la recherche de son développement.

Les responsables du processus de décentralisation se trouvent aujourd'hui confrontés à un environnement instable et « désécurisé », du fait du face-à-face entre tentatives de freinage et aspirations à sa mise en œuvre effective. Or le socle sur lequel construire un système politique viable est son assise sociologique. La société constitue le terreau dans lequel il doit impérativement s'enraciner pour être durable. Ce qui signifie que la RDC doit s'inventer la structure qui favorise son développement, une charpente adaptée à sa combinatoire sociologique. Et ce, d'autant plus que les composantes de la scène internationale confrontées elles-mêmes à la nécessité de se réinventer ne fournissent plus de précédent paradigmatique auquel se référer.

Compte tenu de son histoire et de ses caractéristiques, la question à laquelle la RDC devrait répondre dès aujourd'hui – et non demain – est donc la suivante : le renforcement de l'État central est-il une condition préalable à la réussite de la décentralisation

ou la décentralisation est-elle la filière obligée de la consolidation de l'État central ?

Le projet initié par le MRAC porte sur la réalisation de monographies provinciales. S'inscrivant dans la nécessité de bien identifier d'abord chacune des provinces reconnues par décision politique, il veut déboucher sur une connaissance réelle et précise de chaque entité provinciale, avec l'ambition de fournir des données de fond (politiques, économiques, géographiques, linguistiques, sociales...) qui faciliteront davantage une politique d'aménagement du territoire et de planification régionale. Et ce, d'autant que chacune de ces nouvelles provinces englobe de vastes territoires et/ou secteurs administratifs (plusieurs d'entre elles sont encore deux à trois fois plus vastes que la Belgique). Plusieurs de ces provinces correspondent aux espaces des anciens districts délimités durant la période coloniale. Diverses entités de base dites « coutumières » et leurs chefs furent créés par l'autorité coloniale, ce qui ne va pas sans rappeler le caractère pluriel de la société congolaise dans laquelle les rapports sociaux se sont transformés et qui voit croître les désaccords entre tenants de la tradition et partisans de la modernité. À la suite du caractère dynamique du système d'appartenance lié au brassage de la population, à l'urbanisation et la modernisation, l'ethnicité sur laquelle se fonde l'identité et l'appartenance à la nationalité congolaise redevient signifiante politiquement, surtout dans un contexte électoral ; pourtant, elle apparaît largement aujourd'hui comme un concept fabriqué ou refabriqué qui, de ce fait, s'est largement fossilisé et mué en détonateur de la conflictualité entre candidats au pouvoir.

Si la décentralisation est un sujet de discussion actuel, elle a, en fait, été l'objet d'essais et de discussions récurrentes au cours des périodes antérieures et la loi organique votée le 10 juillet 2008 au Parlement congolais n'est pas une avancée radicale pour l'organisation des unités administratives. Les choix en matière d'organisation administrative qui furent faits dans le passé s'alignaient souvent sur des propositions qui attendaient d'être confrontées au vécu et qui étaient donc susceptibles de modifications/révisions ultérieures. Des retouches ont été opérées, de-ci de-là, au fil du temps, souvent sans vision d'ensemble, résultant surtout d'un arbitrage des conflits de pouvoir au niveau local en fonction des intérêts des autorités supérieures. Mais dans la mesure où celles-ci n'ont pas fait l'objet de publication, la connaissance populaire et de nombreux travaux continuent à reproduire des données qui ne sont pas toujours concordantes avec la réalité du ter-



rain. Ainsi les limites administratives des différentes entités reproduites dans des cartes sont-elles parfois peu précises, et certaines dénominations des secteurs, des chefferies et des groupements qui les composent varient-elles parfois d'une source à l'autre. À la suite des importants mouvements de population que le terrain congolais a connus, conséquences d'événements successifs et souvent violents ou de l'accroissement des difficultés socio-économiques et de communication entre les régions du pays, divers villages ont, en effet, pu disparaître ou voir leurs sites déplacés, d'autres se sont agrandis, voire créés.

Le découpage des unités provinciales devra encore révéler ses limites une fois celles-ci confrontées à la réalité, la gestion effective du territoire congolais restant largement confrontée à de nombreux défis. Les groupements qui sont une subdivision des secteurs et des chefferies et définis comme unités territoriales de base attendent encore d'être dénombrés. Pourtant, ils constituent la circonscription pour les élections locales, des élections qui ont été, à ce jour, continuellement postposées. Les assemblées provinciales ont coopté des chefs coutumiers, à raison de 10 % du nombre de leurs membres.

La loi imposait une même procédure, impliquant aussi bien les chefs de groupement que ceux de chefferies. Dans son exécution, les situations dans les différentes provinces se sont révélées contrastées. La province du Bas-Congo ne compte aucune chefferie, l'Équateur en a 2, le Kasai-Occidental 3, le Kasai-Oriental 7, le Bandundu 11, tandis que la Province-Orientale en a 139, le Katanga 55, et que les trois provinces de l'ancien Kivu (Maniema, Nord et Sud-Kivu) s'en partagent 42. Il s'agit là en grande partie du résultat de politiques différentes appliquées dans la gestion des populations par les responsables des quatre provinces que comptait le Congo belge jusqu'en 1933.

Le projet du MRAC rappelle aussi que les événements ayant conduit à l'échec de la première décentralisation au cours de la Première République (1960-1965) sont toujours peu – ou mal – connus, de même que la gestion concrète, durant la période Mobutu, dans les différentes entités. Avancer vers un futur rassurant après avoir mieux situé le présent, cela nécessite aussi de tirer les leçons du passé, fût-il lointain ou récent. Bien que les délimitations des territoires – voire des nouvelles provinces – n'aient en général pas changé depuis les réformes initiées au cours de la période coloniale, les services publics congolais ne disposent pourtant, dans la plupart des cas, que de peu de docu-

ments (fussent-ils anciens ou nouveaux), toujours partiels ou fragmentaires.

En aucun cas, ils ne possèdent de documentation (même ancienne) pouvant leur fournir une vision d'ensemble de la situation d'une entité provinciale, car les travaux approfondis et exhaustifs sur les provinces sont restés rares. D'où la nécessité première de rassembler les diverses études partielles existantes, mais éparpillées, et de combiner diverses sources relevant du passé et du présent (tant du point de vue interne que du point de vue externe, la géopolitique économique et sociale nationale et régionale a beaucoup changé, suite à la fois à des crises locales internes à la RDC, qu'à des crises régionales proches ou lointaines). Combiner les données de terrain recueillies par les équipes de recherche locales en RDC mises en place par le projet et celles se trouvant tant dans diverses institutions congolaises (universités, centres de recherche ou services publics...) qu'au musée de Tervuren constituera ainsi une avancée importante.

Je tiens à remercier de manière particulière la Coopération belge au Développement, le ministère belge des Affaires étrangères et la Politique scientifique qui appuient de nombreux projets de recherche et activités menés au MRAC. Cette étude monographique du Kasai-Oriental, qui entre dans ce cadre, constitue la cinquième publication d'une série qui devra couvrir l'ensemble des provinces édictées dans la Constitution de la RDC : une tâche immense, mais essentielle ! Il est prévu, dans le cadre de la décentralisation, que l'enseignement au niveau du primaire et du secondaire soit en partie consacré à l'étude des réalités locales, c'est-à-dire celles de chacune des provinces. En s'engageant dans la production des monographies des provinces, le MRAC espère renforcer la qualité de son expertise, en même temps qu'œuvrer à l'enrichissement de la connaissance sur ce grand pays d'Afrique, afin d'appuyer les efforts de tous ceux qui contribuent à son développement.

Cette monographie a bénéficié des données de recherche de Mukadi Luaba Nkamba et de Philémon Muamba Mumbunda, des témoignages de Thomas Kabangu et des services de Martin Kalonga Shaumba, Lucie Longa, Étienne Ndaie wa Ndaie, Tadisha Ngoie et Jean-Marie Tshibuabua Diakalenga.

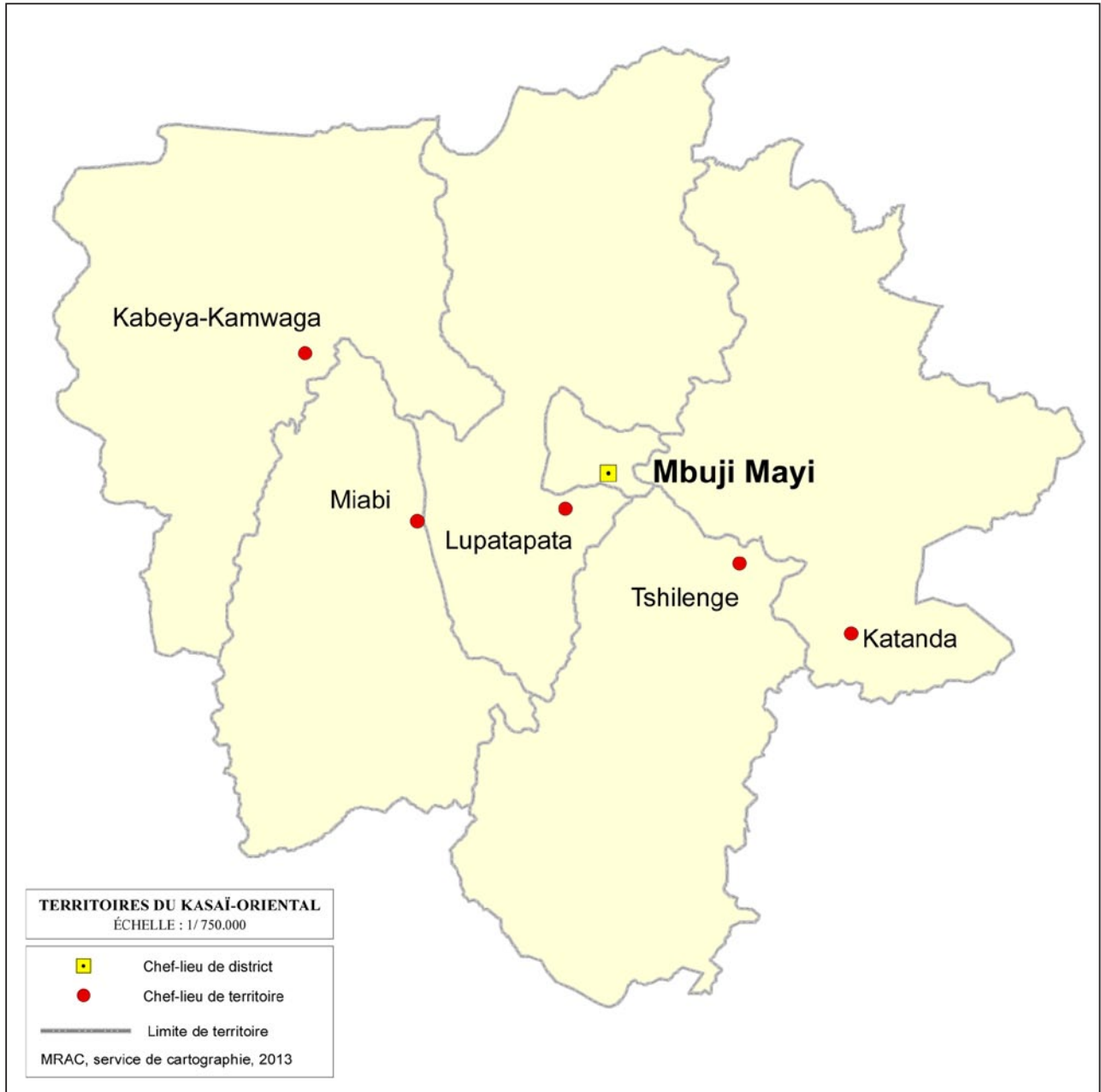
À tous, le MRAC présente ses remerciements.

Guido Gryseels,  
Directeur général

# PREMIÈRE PARTIE

## LE KASAÏ-ORIENTAL PHYSIQUE

## Carte du territoire du Kasai-Oriental





# CHAPITRE 1

## LOCALISATION, RELIEF ET HYDROGRAPHIE

### 1. LOCALISATION ET COMPOSITION ADMINISTRATIVE

Le Kasai-Oriental qui fait l'objet de la présente monographie est l'une des vingt-six provinces annoncées de la République démocratique du Congo prévues par la Constitution de 2006<sup>3</sup>.

Du point de vue de sa toponymie, cette province emprunte son nom au bassin hydrographique du plus puissant affluent du fleuve Congo, situé sur la gauche : la rivière Kasai, nom qu'a porté la province du Kasai sous la colonisation belge. Le qualificatif *oriental* a été attribué à la partie orientale de cette ancienne province lors de sa scission en deux, en 1966<sup>4</sup>. Aujourd'hui, ce qualificatif se rapporte au seul district de Tshilenge, un des trois districts qui formaient le Kasai-Oriental de l'ère Mobutu. Ce district, créé en 1977 et auquel se rattache la ville de Mbujimayi, correspond pratiquement à l'espace occupé par l'« État autonome du Sud-Kasai » entre 1960 et 1962 ou, encore, à la province du Sud-Kasai entre 1962 et 1966, sans les territoires de Ngandajika et Kamiji, restés attachés au district de Kabinda.

Notons que cette province, qui porte le nom de « Kasai »-Oriental n'est pas traversée par la rivière Kasai. Elle est traversée par les rivières Lubilanji et Mbuji-Mayi qui, en se rejoignant, constituent la rivière Sankuru.

Avec une superficie de 9699 km<sup>2</sup>, le Kasai-Oriental est la plus petite des nouvelles provinces de la République démocratique du Congo prévues dans la Constitution du 18 février 2006. Il sera moins grand que la ville de Kinshasa, la capitale du pays.

Il est au cœur de la République démocratique du Congo. La majeure partie de la province est située à une altitude variant de 450 à 900 m suivant une direction nord-ouest et sud-est. Le Kasai-Oriental se trouve entre les parallèles 5° 26' et 6° 46' de latitude S et entre les méridiens 22° 51' et 24° 17' de longitude E. Il se situe entièrement à l'est du méridien de Greenwich dans l'hémisphère sud. Il s'étend entre la *rain forest* de Dimbelenge-Tshilunde-Bakamba au nord et la limite septentrionale du socle cristallin au sud, puis entre la ligne de partage des eaux de la Lulua et de la Lubi à l'ouest, et la rivière Sankuru-Lubilanji et la limite ouest du territoire de Kabinda à l'est.

Le Kasai-Oriental est habité essentiellement par le peuple luba Lubilanji. Son espace correspond à l'ancien territoire de Bakwanga, fonctionnel jusqu'à l'indépendance du pays en 1960. Certes, les entités administratives du Kasai-Oriental n'ont pas connu de démembrement des groupements locaux constitutifs de la période coloniale, mais ceux-ci ont accédé à des statuts administratifs élevés, soit de district, soit de territoire. Les questions relatives à leur existence sont liées aux mouvements des populations (avant et, surtout, à partir de la colonisation) dont relèvent la naissance et l'expansion de la ville de Mbujimayi.

3. Constitution de la République démocratique du Congo, art. 2, 2006.

4. À ce sujet, lire l'ordonnance-loi n° 66/205 du 6 avril 1966 modifiant la division du territoire de la République.

Nous allons examiner l'architecture politico-administrative des territoires constituant le district, tous créés par l'ordonnance n° 82/069 du 28 mai 1982<sup>5</sup>.

### 1.1. TERRITOIRE DE TSHILENGE

Le territoire de Tshilenge couvre une surface de 1952 km<sup>2</sup> (*Rapport annuel de la zone Tshilenge* 1988). Ses limites correspondent à celles de la chefferie Bakwa Kalonji.

Il est borné au nord par le territoire de Katanda et la rivière Lubilanji, qui sert de frontière entre ces deux territoires ; au sud par la rivière Kalelu qui le sépare du territoire de Luilu ; à l'est par la même rivière Kalelu qui le sépare du territoire de Ngandajika ; et à l'ouest par la rivière Mbuji-Mayi qui le sépare des territoires de Miabi et de Lupatapata d'une part, et de la ville de Mbujimayi d'autre part.

Le territoire de Tshilenge se comprime entre les bassins des rivières Mbuji-Mayi, Lubilanji et Kalelu. Il est doté, dans sa partie nord, du plateau de Tshipuka avec un réseau hydrographique à très faible densité de cours d'eau, correspondant à l'ensemble des roches précambriennes (Cimuanga Mbuyi 1997). Dans cette même partie, on rencontre deux petits lacs de régions karstiques, Lombe et Ndinga (Beena Kalenda), et la Tshitandayi, un petit cours d'eau qui se perd en amont de sa source.

Dans la partie sud de Tshilenge, le plateau a un profil de type subérien, profondément incisé par un réseau de vallées à hydrographie dense.

### 1.2. TERRITOIRE DE MIABI

Le territoire de Miabi a une superficie de 1700 km<sup>2</sup>. Il est entièrement situé dans l'ouest du Kasai-Oriental où il partage ses limites avec le territoire de Kabeya-Kamuanga, au nord, le territoire de Lupatapata, à l'est, le territoire de Tshilenge, au sud, et le territoire de Kamiji dans le district de Kabinda, à l'ouest.

### 1.3. TERRITOIRE DE LUPATAPATA

Le territoire de Lupatapata a une superficie de 2500 km<sup>2</sup>. Il est borné :

- au nord par le territoire de Dimbelenge (Kasai-Occidental) ;
- à l'est par :
  - la Lubilanji-Sankuru, qui le sépare du territoire de Lusambo (nord-est),
  - la Mbuji-Mayi qui le sépare du territoire de Katanda,
  - la Muya, la Kanshi ainsi que la limite ouest de la ville de Mbujimayi, qui le séparent de la ville de Mbujimayi,
  - le territoire de Tshilenge (sud-est) ;
- à l'ouest, par :
  - la Mulenda (nord-ouest), qui le sépare du territoire de Dimbelenge au Kasai-Central,
  - le territoire de Kabeya-Kamuanga,
  - la Nkatshia (sud-ouest), qui le sépare du territoire de Miabi.

### 1.4. TERRITOIRE DE KATANDA

Il s'étend sur une superficie de 1836 km<sup>2</sup>. Il est limité :

- au nord par les rivières Masu et Kanamu qui le séparent du territoire de Lusambo (district de Sankuru) ;
- à l'est par le territoire de Kabinda ;
- au sud par la Lubilanji et Luvula qui le séparent du territoire de Ngandajika (district de Kabinda) ;
- à l'ouest par les rivières Mbuji-Mayi, Lubilanji et Sankuru qui le séparent du territoire de Lupatapata, de la ville de Mbujimayi et du territoire de Tshilenge.

### 1.5. TERRITOIRE DE KABEYA-KAMUANGA

Il a une superficie de 3493 km<sup>2</sup>. Il est borné au nord par le territoire de Dimbelenge dans le district de la Lulua jusqu'à la rivière Lubi ; à l'est par le territoire de Lupatapata et une partie du territoire de Miabi ; au sud par le territoire de Miabi jusqu'en amont de la rivière Lubi, et à l'ouest par le territoire de Dibaya.

5. Notons que diverses données relatives à la superficie des territoires diffèrent généralement d'une source à l'autre ; elles doivent donc être considérées comme indicatives.





**La route reliant la ville de Mbujimayi à Miabi.** (Photo équipe locale, 2011.)



**La route Mbujimayi-Lupatapata.** (Photo équipe locale, 2011.)



## 1.6. VILLE DE MBUJIMAYI

Elle a une superficie de 145,19 km<sup>2</sup>. Le site de la ville de Mbuji-Mayi est fait d'une succession de crêtes orientées d'une part du sud-ouest au nord-est et, d'autre part, du nord-ouest au sud-est et d'une ligne de crête principale orientée de l'ouest à l'est.

La ville de Mbuji-Mayi s'étend entre 6° 5' et 6°10' de latitude S et 23° 27' et 23° 40' de longitude E. Elle est située à 930 km de Kinshasa, la capitale du pays. Elle présente la forme d'un quadrilatère. Elle est située sur le plateau du Kasai, légèrement vallonné. Elle est limitée par le territoire de Lupatapata au nord, à l'ouest et au sud, et à l'est par la rivière Mbuji-Mayi, qui constitue sa frontière avec le territoire de Katanda.

## 2. RELIEF<sup>6</sup> ET CLIMAT

Avec un relief traversé par les vallées des cours d'eau et un climat chaud et humide qui détermine la végétation et le sol, le Kasai-Oriental constitue une entité qui possède sa physionomie propre.

### 2.1. RELIEF

Le Kasai-Oriental a pour relief un bas plateau dont l'altitude moyenne varie entre 500 et 1000 m. Ce bas plateau a une inclinaison sud-nord et présente des surfaces peu accidentées et mollement vallonnées. Sur le plan géographique, la grande observa-

6. Voir la carte orographique et hydrographique du Kasai-Oriental dans le cahier hors-texte.



La route Mbuji-Mayi-Kananga. (Photo équipe locale, 2010.)

tion que l'on peut faire concerne le ravinement qui y a réalisé des formes d'érosion très répandues et fort spectaculaires, les « risques d'érosion ». Ce sont des entonnoirs à parois raides dans la série mésozoïque qui affectent les migmatites pourries. Il en existe des « actifs » et des « morts » où la végétation herbacée et arbustive colonise toute la pente (Raucq 1958).

Sur de grands espaces, on peut observer de nombreuses petites élévations séparées par des vallées profondes où coulent quelques cours d'eau et affleurent des roches dures. On y compte ainsi des interfluvies plats des surfaces tranquilles, qui sont des sites favorables à l'homme.

Le Nord du Kasai-Oriental reste dominé par des plateaux dont l'altitude moyenne varie entre 500 et 797 m. Ils sont profondément incisés par un réseau hydrographique qui les a entaillés pour donner des plateaux déchiquetés. Néanmoins, ils contiennent quelques reliefs résiduels. Les plus importants sont les monts Lupatapata (764 m), Kankelenge (797 m), Kalundu (765 m), Katekelayi (665 m), Katalama à Bakwa Tshilanda (664 m), Tshinkasa (769 m), Tshibombo à Bakodila (638 m), Kaluba (708 m), Kalengela (671 m), Kandunga (834 m), Katenta (798 m), Bajilanga (627 m) et Kabatata (811 m).

## 2.2. CLIMAT

Le Kasai-Oriental, voisin de l'équateur, est une province dont les éléments majeurs du climat sont la température et les précipitations, auxquelles il faut ajouter aussi le vent.

La classification de Köppen qualifie le climat du Kasai-Oriental de type A. Il s'agit d'un climat tropical humide où la température diurne du mois le plus froid est supérieure à 18° C. La température moyenne annuelle varie de 25° C dans le nord à 22,5° C dans le sud de la province. Les variations

annuelles des températures sont peu importantes. Leur écart varie entre 1,5 à 2 degrés suivant les saisons. En revanche, les variations journalières présentent plus d'amplitude. Les études récentes de Kambi Dibaya ont démontré que dans la région les températures moyennes annuelles ont une tendance à la hausse (l'augmentation varie entre 0,6 et 1° C).

On y rencontre généralement les types de climats suivants : le climat de type Af, un climat équatorial caractérisé par l'absence de saison sèche, et le climat de type Aw, caractérisé par une saison sèche d'environ deux mois. Le type Aw2s s'observe dans la partie nord tandis que le type Aw3 dans la partie sud du Kasai-Oriental (*Les Régimes moyens et extrêmes des climats principaux du Congo* 1975).

Le Kasai-Oriental connaît un climat tropical humide caractérisé par une longue saison des pluies, qui dure neuf mois, et une courte saison sèche de trois mois, dont les dates approximatives de début sont le 15 mai pour la saison sèche et le 15 août pour la saison des pluies. On y relève cependant aussi une diminution sensible des pluies en janvier.

### 2.2.1. LA TEMPÉRATURE

Au Kasai-Oriental, l'angle d'incidence des rayons solaires varie très faiblement parce que ceux-ci sont proches de la verticale. L'insolation pendant l'année est en moyenne de 10 h 45'. Cette insolation et le degré d'humidité très élevé qui régularise la température sont autant de facteurs qui font que les températures moyennes sont toujours élevées pendant l'année et sont marquées par une faible variation.

### 2.2.2. LES PRÉCIPITATIONS

Les isohyètes de 1600 mm au Nord et de 1500 mm au Sud délimitent la province du point de vue de la latitude. Il existe ainsi au Kasai-Oriental une

**Tableau 1.1. Relevé des moyennes mensuelles et annuelles à Mbujimayi de 1992 à 2009**

#### Moyenne mensuelle (en mm)

J	F	MA	A	M	J	Jr	A	S	O	N	D	
187	142	166	156	49	15	11	64	120	153	251	175	1490

#### Moyenne annuelle

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
1222	1561	1428	1339	1643	1360	1617	1474	1347	1745	1693	1590	1590	1298	1687	1501	1243	1711	1490

Source : Direction de Production /département des Mines et Géologie/division de Géologie/MIBA.



moyenne annuelle des pluies qui dépasse 1400 mm. Ces pluies, d'origine convective, sont aussi dues à l'instabilité de l'air. Mais leur relation avec le passage du soleil au zénith n'est pas exclue.

L'examen des précipitations montre que les hauteurs des pluies ont tendance à augmenter dans la région mais les jours de pluies diminuent par an et varieraient entre 80 et 120 jours. Les pluies se concentrent de septembre à avril. L'on observe parfois des perturbations en saison des pluies qu'on peut appeler des pseudo-sécheresses. Celles-ci affectent grandement la croissance normale des cultures.

### 2.2.3. LES VENTS

Le Kasai-Oriental se situe dans un territoire balayé alternativement par les alizés du sud-est et du nord-est. La convergence intertropicale de ces vents suit le balancement du soleil entre les deux hémisphères et forme une zone dans laquelle il tombe des précipitations, abondantes en saison des pluies.

Ainsi, là où se trouve cette zone, c'est la saison des pluies qui prédomine. En juin par contre, la province est balayée par l'alizé froid du sud-est. Ce qui en fait le domaine de la saison sèche. La petite sécheresse de janvier est, en revanche, due à l'approche de l'alizé du nord-est, qui est chaud et sec.

## 3. HYDROGRAPHIE

Le Kasai-Oriental appartient au bassin fluvial de la Mbuji-Mayi (si l'on considère la théorie de la régionalisation élaborée par J. Buache, cité par M. Solotshi, 1985). La rivière Mbuji-Mayi joue le rôle d'une véritable colonne vertébrale, étant donné qu'elle traverse le centre de la région, et baigne presque tous les territoires administratifs. Exception doit toutefois être faite du territoire de Kabeya-Kamuanga à l'ouest, qui échappe à ce bassin hydrographique, mais appartient à celui de la Lubi. Cette dernière et la Mbuji-Mayi sont des affluents du Sankuru, affluent du Kasai<sup>7</sup>.

Dans son étude, Tshimanga Mulangala (2009) met en évidence l'existence de trois réseaux hydrographiques différenciés, étroits, liés à la géologie de la région. Dans le Nord et le Nord-Est, sur les surfaces d'aplanissement dominées par les formes disséquées, existe un réseau hydrographique dense et très ramifié. Au Sud, le réseau hydrographique est moins dense sur les terrains à prédominance granito-gneissiques. Dans la région calcaro-dolomique, le réseau est lâche et peu ramifié, assimilé au réseau

7. La rivière Sankuru est appelée « Lubilanji » avant son confluent Kalelu.



Le pont sur la Lubi, à l'entrée-sortie de Kabeya-Kamuanga. (Photo équipe locale, 2010.)

pseudo-aréique. P. Raucq qualifie la région d'aréique, ce qui est péjoratif. D'un point de vue hydrographique, cette étude mérite une attention particulière (Tshimanga 2009 : 30).

Ainsi Tshimanga explique-t-il la présence de dépôts diamantifères fluviaux discontinus dans les principaux cours d'eau et leurs affluents, particulièrement : Mbuji-Mayi, Lubilanji-Sankuru, Lubi, Nkatshia, Mujila, Tshiniama, Ngingidi, Tshibwe, Tshiuma, Kanshi, Nsenga-Nsenga... Ces cours d'eau ont contribué à la distribution des formations fluviales diamantifères dans la région calcaro-dolomitique et dans celle du Nord. Après la tectonique et l'ascension des venues kimberlitiques, il s'en est suivi une longue période d'altération et de libération des diamants de pipes et dykes. Il y eut ensuite le transport et l'accumulation des matériaux diamantifères dans des régions déprimées où convergent les cours d'eau pourvus des chenaux dans lesquels existent des barres naturelles (Tshimanga : 33). Ce sont ces alluvions diamantifères que recherchent les creuseurs de diamants.

### 3.1. LES COURS D'EAU

Le plateau du Kasai-Oriental est entaillé par les vallées des cours d'eau dont l'écoulement est en géné-

ral méridien, c'est-à-dire du sud vers le nord. Ces cours d'eau ont un régime fluvial tropical caractérisé par une alimentation abondante pendant la saison des pluies, mais avec des crues se présentant avec retard et des étiages à la fin de la saison sèche. On enregistre ainsi de hautes eaux en saison des pluies, et de basses eaux en saison sèche.

Lors de chaque décroissance progressive des débits, de ralentissement temporaire de la vitesse du courant d'eau, de la divagation ou de la submersion des lits majeurs, des bassins et plaines d'inondation qui s'ensavaient, il se dépose des sédiments diamantifères diversifiés, dont ceux du fond du chenal, des méandres, des levés naturels, des dépôts de bassins et plaines d'inondation où les creuseurs vont effectuer des sondages pour y chercher des diamants.

Le cours des rivières est tranquille pour l'ensemble des sections situées à une altitude inférieure à 500 m. Le passage à un niveau supérieur est marqué par la présence de rapides et même de chutes. C'est le cas de la Lubi à Mulowayi.

Les principaux cours d'eau du Kasai-Oriental sont :

- la Lukula : affluent de la Lubi ; cette rivière passe à l'extrême du Kasai-Oriental ; elle prend sa source au sud ;



La rivière Lubilanji au niveau du pont à l'entrée et la sortie de la cité de Katanda. (Photo équipe locale, 2010.)



- la Lubi : elle prend sa source en territoire de Luiza dans le district du Kasai et passe à l'ouest du Kasai-Oriental (territoire de Kabeya-Kamuanga) ; elle est un important cours d'eau qui coule du sud vers le nord et se déverse dans la rivière Sankuru au niveau de Lusambo ;
- la Kalelu (ou Luilu) : elle passe au centre du Kasai-Oriental et s'écoule vers la Lubilanji au nord. Elle charrie dans ses alluvions les grains de diamants ; sa source se situe au Katanga ;
- la Lubilanji : elle est à l'est du Kasai-Oriental ; sa source se situe dans le Haut-Lomami (province du Katanga), près de Malonga. Ses affluents importants sont la Luilu et la Mbuji-Mayi ;
- la Kanshi : cours d'eau au sud de la ville de Mbujimayi qui se déverse dans la rivière Mbuji-Mayi ;
- la Mbuji-Mayi : cette rivière coule du sud au nord et arrose dans sa frange sud-est la ville de Mbujimayi à laquelle elle a donné son nom.

Ces cours d'eau constituent la rivière Sankuru juste après leur confluence en aval de la cité de Tshiala dans le territoire de Katanda (où se trouve la centrale hydroélectrique).

Le territoire de Miabi s'étend sur le plateau du Kasai entaillé par les cours d'eau. Ceux-ci sont partagés entre deux bassins hydrographiques : celui de la Mbuji-Mayi à l'est, avec les rivières Mudiba-Nkatshia et Movo ; et celui de la Lubi à l'ouest, drainant les rivières Kakangayi, Tshiyamba et Mujila.

Le territoire de Kabeya-Kamuanga est parcouru du sud-ouest à l'est par la rivière Kalombo, qui se jette dans la partie supérieure de la Lubi. Celle-ci coule du sud vers le nord ; sa source se situe en territoire Bakete et se jette dans la rivière Sankuru. Dans la partie ouest-nord du territoire, c'est la rivière Basanga qui a pour confluent la Mulunguyi ; elle se jette dans la Lukula ; dans la partie est-nord se trouve la Mulenda.

Dans le secteur Ndomba, coulent : dans le nord, les ruisseaux Mabila, Buduwa, Bondo, Biasa, Kamijuwa, Dijiba Kanjinga, Mbiye, Tulondu, Ndamisha, Mulamba Mubola, Nsabwa et Kalayi ; dans le sud, les ruisseaux Midi, Mukunze et la rivière Kakangayi, qui se jette dans la rivière Lubi ; à l'est, les ruisseaux Dangisha et Lobo ; à l'ouest, la Lubi et la Kakangayi.



**La rivière Kanshi, affluent de la Mbuji-Mayi. (Photo équipe locale, 2010.)**

La rivière Mwanza-Ngoma constitue la frontière ouest du Kasai-Oriental avec le district de la Lulua.

Le territoire de Katanda est en fait le plus arrosé du Kasai-Oriental. Il rassemble les eaux de la rivière Lubilanji et de ses affluents (Mutuayi, Bufua, Ngandu, Kankulu et Mulunguyi). Ces affluents sont eux-mêmes tributaires des eaux de Tshiabukongolo, Nsumpi, Tungayi, Kunduyi, Pambwe, Kankala et Tshisulanga.

Signalons les petites rivières comme la Muavi et la Kahindo chez les Bakwa Ndaba<sup>8</sup>, qui sont aussi des affluents de la Lubilanji ; et la Ngomba chez les Bakwa Bowa, qui se jette dans la rivière Mbuji-Mayi.

Le territoire de Tshilenge est un plateau vallonné limité par trois rivières principales : à l'ouest, la Mbuji-Mayi ; à l'est la rivière Lubilanji ; au sud-est la rivière Luilu, appelée aussi Kalelu.

À part ces rivières, on citera : la Muya, qui baigne le secteur Lukalaba pour se jeter dans la Lubilanji et

la Kalelu, deux affluents de la Luilu. Citons aussi le lac Tshitandayi dans le village Beena Mbuyi et le lac Lomba à Beena Kalenda.

### 3.2. LES LACS

Le Kasai-Oriental possède des cours d'eau souterrains et des résurgences (dans les vallées des cours d'eau de la série calcaro-dolomitique), les plans d'eau fermés (sans écoulement : cas des lacs Munkamba à la frontière nord-ouest du territoire de Kabeya-Kamuanga et le district de la Lulua dans la province du Kasai-Occidental, des lacs Lomba et Ndinga, et de la rivière Tshitandayi qui se perd un peu à son aval à Beena Kalenda dans le territoire de Tshilenge) et les plans d'eau ouverts qui ne sont que des expansions lacustres et des rétrécissements (cas de la M'Fwa<sup>9</sup>).

Ils ressemblent à des lacs de plaisance, lieux propices au tourisme. On peut y développer l'« écotourisme ».

8. « Bakwa Ndaba » est l'expression consacrée pour désigner ce clan luba du Kasai-Oriental. Mais les ouvrages existants font cependant mention de la forme « Bakwa Ndoaba » qui est incorrecte.

9. La M'Fwa est une rivière en expansion lacustre qui se jette dans la Lubi ; elle est souvent assimilée au lac à la suite de l'expansion des eaux.



La rivière Mbuji-Mayi. On aperçoit les creuseurs de diamants alluvionnaires à Mbuji-Mayi. (Photo équipe locale, 2010.)





**Lac Munkamba dans le territoire de Kabeya-Kamuanga.** (Photo équipe locale, 2010.)

À Beena Tshiloba, dans le secteur de Kakangayi dans le territoire de Miabi, existe un étang d'acide naturel qui offre une curiosité touristique.

Dans la partie septentrionale du territoire de Kabeya-Kamuanga, le lac Munkamba, au nord-ouest, est la frontière avec le district de la Lulua. Chacune de ces deux entités administratives en revendique la propriété. Quant au lac M'Fwa, il est situé au nord-est du Kasai-Oriental<sup>10</sup>.

Dans l'hinterland de la ville de Mbujimayi, un étang artificiel dénommé « lac Monde arabe », est apparu autour des années 2000 dans la commune de Bipemba. À noter que les alentours de Mbujimayi sont constitués d'un terrain calcaire qui connaît un important écoulement souterrain.

10. Le lac M'Fwa a une longueur de 1500 m sur 500 m de largeur. Sa profondeur moyenne est de 30 m. Ce lac est d'une

clarté de cristal. L'eau est bleue, passant tantôt au vert. Ce jeu de couleurs est dû à la présence, dans le fond du lac, de pierres et de sable.

## Références

- Cimuanga Mbuyi, D. 1997. « La Monographie du territoire de Tshilenge », Travail de fin de cycle. Mbujimayi, ISP.
- Les Régimes moyens et extrêmes des climats principaux du Congo.* 1975. Kinshasa : Service météorologique.
- Rapport annuel de la zone Tchilenge.* 1998.
- Raucq, P. 1958 (avril). « À propos de cirques d'érosion du Kasai (Congo belge) ». *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. LXXXI : 283-293.
- Solotshi, M. 1985. « Contribution à l'étude de l'organisation spatiale d'une région en Afrique tropicale : la dépression de Kamalondo (Shaba, Zaïre) ». Thèse de doctorat. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, faculté des Sciences et école de géographie.
- Tshimanga Mulangala. 2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbujimayi et ses environs au Kasai-Oriental/RDC ». Thèse de doctorat. Université de Lubumbashi.



## CHAPITRE 2

# LA GÉOLOGIE DU KASAÏ-ORIENTAL

par *Tshimanga Mulangala*

Cette partie porte sur la richesse minière, objet d'exploitation industrielle et artisanale. À cause de l'intérêt économique suscité par l'existence des gisements diamantifères, diverses études à caractère géologique ont déjà été réalisées par Lucien Cahen (1951), Carlos Fiermans (1955, 1966 et 1977), Edmond Polinard (1935, 1939 et 1949), Paul Raucq (1956, 1958, 1959 et 1970), I. Wasilewsky (1952 et 1954), I. De Mangee (1947 et 1949), et John Barry Dawson (1967). Ces travaux fournissent un aperçu global de l'état des connaissances géologiques du district de Tshilenge et en donnent les grands traits.

### 1. TRAITS PRINCIPAUX<sup>11</sup>

Dans toute la région du Kasai, deux grands ensembles s'ordonnent en :

- un **soubassement d'âge précambrien**, constitué des roches sédimentaires plus ou moins plissées, des formations métamorphiques et des roches cristallines. Dans le milieu étudié, comme partout au Kasai, le Protérozoïque (d'âge précambrien) est représenté par :
  - les formations cristallines du complexe de base, antélulua et très fortement plissées,
  - les formations du groupe de la Lulua (série schisto-gréseuse) en relation avec le Kibaras du Katanga,

- les roches éruptives antérieures au supergroupe de la Bushimay<sup>12</sup> (vieux socle cristallin : granites, grono-diorites, dont certains pourraient être d'origine magmatique pure),
- le « supergroupe de la Bushimay ». D'âge précambrien, ce dernier est connu sous l'appellation de « système de la Bushimaie », nom donné par Edmond Polinard (1935) à un ensemble de roches dolomitiques et schisto-gréseuses affleurant partout dans la région. Il est composé de calcaires dolomitiques et de dolomies, dans lesquels s'intercale un important niveau de brèche et, vers le haut de la série, des niveaux schisteux de faible épaisseur. La série comprend une faible proportion de schiste. Elle favorise les effondrements ;

- **une couverture** formée des roches tendres ou meubles en couches subhorizontales d'âge crétacique inférieur et cénozoïque. On distingue actuellement au Kasai les formations du Paléozoïque, Mésozoïque et Cénozoïque décrites sous le nom de « système de Lubilansh », considérées comme étant d'âge jura-triassique et qui sont, de ce fait, en corrélation avec les formations du Karroo d'Afrique du Sud. Elles sont constituées par deux principales couches qui datent du Tertiaire : les Mésozoïque et Cénozoïque.

11. Voir la carte géologique et minière du Kasai-Oriental dans le cahier hors-texte.

12. Notons que les orthographes « Bushimay », « Bushimaie » utilisées pour désigner Mbujimayi qui figurent dans les sources anciennes sont des graphies incorrectes du mot « Mbujimayi ».

## 2. LES INTRUSIONS KIMBERLITIQUES

La particularité géologique de la région est due aux injections kimberlitiques qui sont à l'origine de la très riche minéralisation en diamants. Celui-ci est amené au jour dans des clans de roches kimberlitiques (roches mères du diamant). La présence du diamant à la surface s'est effectuée dans des venues magmatiques ultrabasiques remontées sous forme de « *dyke* », d'épanchement fissural de « pipe » d'éruption volcanique. Ces venues magmatiques explosives se présentent en brèches kimberlitiques, d'après le nom de Kimberley, la ville d'Afrique du Sud où ce type de brèche a été décrit pour la première fois.

Le diamant (c) est un carbone pur, classé parmi les minéraux simples non combinés, c'est-à-dire dans la classe des éléments natifs (cuivre, argent, mercure, graphite, or, soufre, platine, etc.). D'après *Le Robert méthodique du français actuel*, le diamant est la pierre précieuse la plus brillante et la plus dure de toutes. Il a la forme naturelle la plus pure de carbone cristallisé sous forte pression pendant des millions d'années. Il est une roche composée de carbone pur cristallisé, appartenant au système cubique, en cristaux octaédriques. Il s'est formé dans les roches ultrabasiques, notamment les kimberlites. Celles-ci étant elles-mêmes formées dans les milieux riches en carbone et à très grande profondeur (150 à 300 km dans le manteau supérieur) où règnent des températures de l'ordre de 1700 à 2500 °C, pour une pression de l'ordre de 0,75 bar (De Michele 1972, Vleeschdrager 1983 et Tshimama 1993).

### 2.1. LES VENUES PRÉCAMBRIENNES

Les conglomérats aurifères du Witwatersrand renferment des diamants. Ceux-ci sont antérieurs au système du Witwatersrand et donc à l'âge précambrien certain. Les conglomérats du rand renferment également de la pechblende détritique. Il correspond au Kibalien (Cahen 1951). Les gisements alluviaux du Nord et du Nord-Est de la RDC renferment des diamants, tout comme certains gîtes d'autres régions du pays où les *bed-rocks* pourraient être contemporains du Kibalien.

Il est vrai que les diamants trouvés dans certaines exploitations congolaises d'or proviendraient de venues diamantifères précambriennes ; celles-ci pourraient, en vertu de ce qui précède, être du même âge que celles qui ont fourni les diamants du rand.

### 2.2. LES VENUES TRIASSIQUES

En RDC (Kasaï ou Tshikapa) et au Zimbabwe (Somabula), des diamants sont connus dans les conglomérats de base de la série du Kwango et de son équivalent, les *Forest Sandstones*. Ils sont antéréthiens. À ce groupe se rattachent, peut-être, les gisements de l'Ubangi-Chari (en République centrafricaine). En ce qui concerne les gisements du Zimbabwe, Alexander Logie Du Toit (1939) mentionne que le diamant peut provenir, soit du socle précambrien, soit des pipes analogues à celui du Boa Vista (du Minas Geraes du Brésil), dont l'âge antérieur et la nature différente les distinguent du clan des roches kimberlitiques crétaées de l'Afrique du Sud.

### 2.3. LES VENUES CRÉTACÉES

On sait que les pipes kimberlitiques d'Afrique du Sud sont d'âge crétacé. Il est possible que les pipes du Kundelungu, au Katanga (post-Kundelungu et antépléistocène), de Mbujimayi (post-Lualaba et antépléistocène) et de Tanzanie (*Tanganyika territory*) (postkarroo et antépléistocène) soient également d'âge crétacé, tout comme il est possible qu'elles soient triassiennes ou postcrétacées.

Concernant l'âge géologique de la mise en place des intrusions kimberlitiques, la brèche kimberlitique peut être considérée comme d'âge post-Lualaba certain, pré-Kalahari certain ; on peut lui assigner un âge fin crétacé : post-grès Loïa et post-grès polymorphes, c'est-à-dire, d'il y a environ 80 à 100 millions d'années. La kimberlite de Mbujimayi est, comme la plupart des pipes kimberlitiques, du monde du Crétacé supérieur (Ntumba Tsh. 1990), plus ou moins 71,3 millions d'années (voir la carte géologique et minière du Kasaï-Oriental, cahier hors-texte).

## 3. LA GENÈSE DE LA MISE EN PLACE DES GISEMENTS DIAMANTIFÈRES PRIMAIRES

Les dépôts diamantifères du Kasaï sont situés dans deux régions distinctes : à Tshikapa dans le Kasaï-Occidental et dans le Kasaï-Oriental (Fiermans 1961). Ils sont d'origines différentes. Ceux du Lunda septentrional (Angola) sont contigus à – et ont la même origine que – ceux de Tshikapa. Il est vrai que les gîtes primaires du diamant de Mbujimayi sont des venues profondes intrusives dans les différentes formations du Précambrien, du Mésozoïque gréseux, avant d'être érodées et découvertes dans le Cénozoïque.

Dans la région de Tshikapa, il n'y a ni gîtes primaires, ni gîtes secondaires importants. Les gisements sont essentiellement alluvionnaires et se limitent, pour la plupart, au traitement des graviers de flat ou de terrasses des cours d'eau (*creeks*) et rivières, affluents de la rivière Kasai et du bassin Lulua-Luebo.

On rencontre d'autres gisements au Katanga. Ceux-ci sont également alluvionnaires, éluvionnaires et primaires ; ils sont localisés sur le plateau du Kundelungu. En RDC, le diamant a été découvert pour la première fois en 1903 au Katanga sur la rive gauche du fleuve Lualaba.

### 3.1. FORMATION DES BRÈCHES SECONDAIRES

Les cataclysmes ayant favorisé la formation de ces gîtes ont été suivis par une lente altération progressive des matériaux de remplissage des pipes. I. De Mangee (1949) explique que les venues kimberlitiques primaires intrusives dans les formations gréseuses du Mésozoïque se sont, à la suite de la dissolution progressive du substratum calcaro-dolomitique, disloquées en s'affaissant, en se mélangeant au complexe, très hétérogène, des débris de roches encaissantes, et ont donné naissance à une brèche complexe, très hétérogène, diamantifère, appelée « brèche secondaire ».

### 3.2. FORMATION DE DÉPÔTS DÉTRITIQUES (ALLUVIONNAIRES OU FLUVIATILES)

Après la mise en place des brèches kimberlitiques et la formation des brèches secondaires, les couches de grès polymorphes furent recouvertes de dépôts de sable du système de Kalahari et il s'en est suivi des périodes d'érosion. Les débris altérés des zones à kimberlite et autres matériaux furent soumis aux phénomènes de transport, puis éparpillés sur de grandes étendues en contrebas, donnant ainsi lieu à des « gisements de contamination » (des dépôts détritiques).

#### 3.2.1. LES GISEMENTS ALLUVIONNAIRES OU ÉLUVIONNAIRES LIÉS DIRECTEMENT AUX GÎTES PRIMAIRES

Ils sont situés aux environs immédiats des gîtes primaires, principalement les collines et les flancs de celles-ci, entre la rivière Mbuji-Mayi et son affluent Kanshi, entre les gîtes de Tshibwe et la Nkatshia et à la confluence Nkatshia et Mbuji-Mayi. Un autre groupe apparaît le long de la Lubi et ses affluents.

Ces gisements sont plus riches que les gîtes primaires, puisqu'ils concentrent plus de *boarts* (diamants industriels) : 98 % (Ntumba Tsh. 1990).

#### 3.2.2. LES GISEMENTS D'ENRICHISSEMENT

Ceux-ci sont situés sur une pénélaine d'âge Kalahari ou plus récente, probablement la fin du Tertiaire. Les diamants ont pu être transportés très loin de leur origine. Les minéraux accompagnateurs ne s'y rencontrent qu'en faible quantité ou même ont disparu.

Les gîtes d'enrichissement (*flats*, terrasses, *creeks*) sont dérivés des gisements alluvionnaires provenant de l'érosion et de la reconcentration. Ce sont des gisements généralement pauvres, les diamants sont plus petits que dans la première et la deuxième catégorie de gisements. La période géologique approximative de la formation de ces accumulations correspond à la fin du Tertiaire (2 à 5 millions d'années).

C'est de cette façon que se formeront de nombreux gisements dont les plus importants sont :

- la série des terrasses de Mukongo (Tshimanga), de Bakwanga... ;
- des *flats* : exemple des marmites de Dibindi, de Nsenga-Nsenga... ;
- des graviers de fond de rivières (Sankuru, Mbuji-Mayi et ses affluents Nkatshia et Kanshi) ;
- la Lubi et ses affluents (Mujila, Lukula et Tshiniama).

## 4. LE SUPERGROUPE DE LA BUSHIMAY : AUTRES MINÉRALISATIONS

Il ressort de l'analyse des travaux d'Edmond Polinard (1928 et 1939), de Paul Raucq (1957 et 1970), de Nicolas Varlamoff (1961) et des comptes rendus des missions (Département de géologie Miba) consacrés aux roches carbonatées du supergroupe de la Bushimay des révélations de minéralisations. Ce système présente un intérêt économique capital. Le supergroupe de la Bushimay n'est pas seulement traversé par les venues kimberlitiques et doléritiques. Dans la partie ouest, il est caractérisé par la minéralisation plombo-cuprifère.

La figure ci-dessous permet la localisation des zones minéralisées de cuivre, plomb, zinc et argent dans la région de Lubi-Lukula-Tshiniama. Ce sont surtout les calcaires dolomitiques de la base de la

série supérieure qui sont minéralisés en placages de malachite, chrysocolle, chalcosine, diopside, shattuckite, planchite et géodes à cristaux de diopside ; accessoirement la covellite, l'azurite, la willémitte,

l'argent. Le plomb existe en cristaux de galène dans le niveau de calcaire silicifié noir. Cette minéralisation vient de donner naissance à l'artisanat de la malachite.

### Références

- Cahen, Lucien. 1951. « Données nouvelles concernant la géologie et la géomorphologie du Kasai-Oriental et l'origine du diamant ». *Annales de la Société géologique de Belgique*.
- Dawson, John Barry. 1967. « A review of the Kimberlite ». In P. J. Wyllie, *Ultramafic and Related Rocks*. New-York : Wiley, pp. 241-251.
- De Mangee, I. 1947. « Présence de kimberlite dans la zone diamantifère de Bakwanga ». *Bull. soc. Géda* 56 : 127-132.
- De Mangee, I. 1949. « Kimberlite discovery in the diamond fields of Bakwanga ». *Gems and Geology* 6 : 131-135.
- De Michèle, V. 1972. *Les Minéraux*. Paris : Grange Batelière.
- Du Toit, Alex L. 1939. *The Geology of South Africa*. 2<sup>e</sup> édition. Édimbourg : Oliver & Boyd.
- Fiermans, Carlos. 1955. « Étude géologique préliminaire des conglomérats diamantifères d'âge mésozoïque du Kasai (C-B) ». *Mémoire de l'Institut géologique de l'Université de Louvain* XIX : 225-291.
- Fiermans, Carlos. 1961. « Origine et répartition de la minéralisation diamantifère au Kasai-Occidental (C-B) et dans le Nord-Est de la Lunda (Angola) ». *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie* LXX : 89-95.
- Fiermans, Carlos. 1966. « Contribution à l'étude pétrographique de la brèche kimberlitique de Bakwanga ». *Mémoire de l'Institut géologique de l'Université de Louvain* XXIV (1) : 1-92.
- Fiermans, Carlos. 1977. « Mode of occurrence and tectonic control of the kimberlite-bodies in East-Kasai (Zaire) ». *Extended Abstracts – Second International Kimberlite Conference*. Santa Fe, New Mexico.
- Ntumba Tsh. 1990. *Historique des protections et des recherches de la Kimberlite à la Miba, Société minière de Bakwanga*. Mbujimayi, pp. 1-31.
- Polinard, Edmond. 1928-1929. « Les diamants translucides et opaques des gisements de la Bushimaie ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 52 (4) : C. 179
- Polinard, Edmond. 1935. « La géographie physique de la région de Lubilash et de la Lubi vers le 6<sup>e</sup> parallèle Sud ». Bruxelles : Institut royal colonial belge (coll. « Mémoire de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences naturelles et médicales », IV (1)).
- Polinard, Edmond. 1939. « La bordure nord du socle granitique dans la région de la Lubi et de la Bushimaie ». Bruxelles : G. Van Campenhout (coll. « Mémoires de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences naturelles et médicales », IX (1)).
- Polinard, Edmond. 1949. « Constitution géologique du bassin de la Bushimaie entre la Mui et Movo ». Bruxelles : G. Van Campenhout (coll. « Mémoire de l'Institut royal colonial belge VII », (4)), pp. 5-50.
- Raucq, Paul. 1956a. « La région aréique du lac Munkamba (Kasai-Congo) ». *Bulletin de la Société royale belge de géographie* 80 (I-II) : 52-69. Bruxelles : Falk.
- Raucq, Paul. 1956b. « Coupes dans le Mésozoïque de la région de Bakwanga (Kasai, Congo belge) ». *Annales de la Société géologique de Belgique* LXXIX (8, 9 et 10 de mai, juin et juillet) : 249-276. Liège.
- Raucq, Paul. 1957. *Contribution à la connaissance du système de la Bushimaie (Congo belge)*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales du Musée royal du Congo belge, sciences géologiques », n° 8).
- Raucq, Paul. 1958. « À propos de cirques d'érosion du Kasai (Congo belge) ». *Annales de la Société géologique de Belgique* LXXXI : 283-293. Bruxelles.
- Raucq, Paul. 1959. « Paysages géographiques du Kasai ». *Congo-Tervuren* 4 : 92-99.
- Raucq, Paul. 1970. *Nouvelles acquisitions sur le système de la Bushimay*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales du Musée royal de l'Afrique centrale, sciences géologiques », n° 69).
- Tshimama, M. 1993. « Étude pétrologique des roches basiques de Tshiala ». Mémoire de licence en sciences géologiques. Université de Lubumbashi.
- Tshimanga Mulangala. 2008-2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale : cas de Mbujimayi et ses environs au Kasai-Oriental/RDC ». Thèse en géographie, Université de Lubumbashi.
- Vleschdrager, Eddy. 1983. *Durété 10 : le diamant*. Paris : Éd. Gaston Lachurie.
- Wasilewsky, I. 1952. « Note préliminaire sur les gisements de brèche kimberlitique de Bakwanga Kasai – Congo belge ». In C.R. *Congrès Sc. C.S.K. Elisabethville 1950* II (2). Bruxelles, pp. 291-332.
- Wasilewsky, I. 1954. « Exploration en profondeur des formations du système de la Bushimaie (Bakwanga, Kasai, C-B) ». *Mémoire de l'Institut géologique de l'Université de Louvain* XIX (2) : 154-173.

## CHAPITRE 3

# LES RISQUES MORPHO-HYDROLOGIQUES AU KASAÏ-ORIENTAL

par Godefroid Mubanga Nzo-Ayum<sup>13</sup>

**L**e Kasai-Oriental encourt des risques naturels de nature morpho-hydrologique tels le ravinement, les mouvements de masse sur les versants et les inondations.

### 1. BILAN-DIAGNOSTIC DES RISQUES MORPHO-HYDROLOGIQUES DU KASAÏ-ORIENTAL

Avant de dresser l'état des lieux de ces risques et d'épingler les dommages qu'ils ont causés, précisons avec Assani (2010), dans son étude sur la dégradation des sites, que le Kasai-Oriental fait partie de la zone C. Dans cette zone, la vulnérabilité naturelle des sites à l'érosion hydrique est due à la nature sableuse du sol et à l'intensité des précipitations. Le principal processus érosif y est donc le ravinement, avec manifestation de glissements de terrain sur les fortes pentes et d'inondations en contrebas.

Le ravinement, les glissements de terrain et les inondations sont donc les principaux risques morpho-hydrologiques vécus dans cette province.

#### 1.1. LES PHÉNOMÈNES D'ÉROSION DUS AU RUISSELLEMENT : LE RAVINEMENT

L'action d'érosion due au ruissellement est double (Lens 1949, Tondeur 1954, Coque 1977). La première action a lieu quand l'eau de pluie, non immédiatement absorbée, ruisselle, sur un sol en pente, entraînant avec elle des particules arrachées au sol

superficiel. La couche d'eau ruisselant sur les parties inférieures du terrain envisagé s'ajoute à l'eau non absorbée des parties immédiatement inférieures, et ainsi de suite, si bien que c'est un volume d'eau de plus en plus grand qui dévale en nappe à la surface du sol, avec une vitesse et une force croissantes, entraînant dans le bas le meilleur du terrain. Telle est l'érosion superficielle due au ruissellement diffus.

La seconde action se produit où se concentrent les divers filets d'eau d'un même bassin, et il s'en suit la mise à nu des rochers par enlèvement de toute la couverture de terre. C'est le ravinement dû au ruissellement concentré. Ce type d'érosion est, pour reprendre l'expression de Kakesa *et al.* (1993, 1997), plus spectaculaire. Il aboutit à la formation de ravins profonds qui entaillent les versants en pente forte par érosion régressive, défigurent le terrain, le stérilisent par place et y rendent difficile le travail mécanique.

Généralement, comme le fait aussi remarquer Losako (2010), ces ravins de grande envergure hors de contrôle entaillent les couches de sable sur une grande profondeur dans la partie haute du terrain, tandis que les sédiments ainsi déblayés dévalent les pentes et ensevelissent l'habitat, les cultures, etc., dans la partie basse et y provoquent des inondations parfois meurtrières.

Comme si cela ne suffisait pas, aujourd'hui ces érosions posent, au Kasai-Oriental, d'énormes problèmes d'ordre sécuritaire, indique la police provinciale. Pour elle, le manque d'énergie électrique à Mbujimayi, par exemple, associé au phénomène de ravinement, fait que ces grands trous béants se transforment en cachettes pour des hommes armés incontrôlés, engendrant l'insécurité.

---

13. Chef de travaux à l'ISP de Kikwit.





Vue d'un ravin. (Photo équipe locale.)

## 1.2. LES PHÉNOMÈNES D'ÉROSION DUS AUX MOUVEMENTS DE MASSE : LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Comparativement aux ravins, les glissements de terrain dans le Kasai-Oriental sont rares, mais destructeurs et complexes. Ils se déclenchent ou se réactivent au gré des apports en eau, le long de certains ravins, sur le flanc de quelques cirques d'érosion, le long de routes, sur les berges de cours d'eau, dans des sites de construction et d'exploitation artisanale de diamants, etc.

Les facteurs qui déstabilisent ces terrains sont, entre autres :

- **la concentration des eaux par suite de rejets non maîtrisés ou de rupture de canalisations** : en milieu urbain comme à Mbujimayi, on dénombre 51 zones d'effondrement potentiel dont 13 se sont déjà produits, d'après le rapport du bureau provincial d'études et investissements

de 2010. Rapport qui chiffrait à 67 002 146 dollars US le montant nécessaire pour faire face à la progression vertigineuse de 26 ravins ;

- **la surcharge de terrains par suite des remblaiements intempestifs** : c'est le cas par exemple des zones d'exploitation artisanale du diamant. 44 victimes ont été enregistrées depuis 2011 dans les puits d'exploitation minière à Tshishimbi et 7 clandestins creuseurs de diamants ont été tués à Mbujimayi en 2003 ;
- **la mise en place d'infrastructures** : comme l'érection d'édifices ou l'ouverture de routes. Le 23 juin 2007, quatre personnes ont trouvé la mort à Mbujimayi à la suite d'un éboulement sur un chantier de construction (*Le Potentiel*) ;
- **l'action érosive des cours d'eau** lorsqu'ils s'écoulent au pied d'un versant, venant en saper la base : les rivières Sankuru, Lubilanji, Muya, Kanshi... en offrent un bel exemple.

### 1.3. LES INONDATIONS

Le Kasai-Oriental connaît des inondations brutales par ruissellement (surtout en milieu urbain) dans les secteurs à risque ou les zones de dépôt que sont les anciens marais, les lits majeurs des cours d'eau, les fonds bas de vallées...

Ces inondations ont un facteur d'impact significatif dans les milieux abritant une activité ou une implantation humaine, comme en témoignent les exemples ci-dessous :

- la nuit du 16 au 17 mars 2005 à Mbujimayi, une inondation occasionna des dommages aux infrastructures (10 maisons détruites, 30 autres devenues inhabitables), des pertes humaines et matérielles (9 personnes tuées par noyade et/ou emportées par les eaux et 5 autres affectées), des problèmes de déplacement et de circulation urbaine, des problèmes de relogement, des cas de choléra et de diarrhées ;
- le 12 avril 2011 à Bakwa Nzevu, dans le territoire de Lupatapata, des pluies ont déclenché le débordement du lit de la rivière Mudiba et emporté, outre les cases, le marché central, un comptoir d'achat de diamants et occasionné une forte perturbation des mouvements de personnes et de biens à cause des inondations et des érosions (archives de grandkasaï.canalblog.com du 13 avril 2011).

Comme ce fut le cas au Sénégal (Mamadou 2010), les inondations au Kasai-Oriental seraient, entre autres, dues à la pluie et à l'imperméabilisation des sols.

Les pluies, quand elles sont orageuses, intenses ne parviennent pas à se disperser par infiltration, ruissellement et écoulement et les eaux s'accumulent dans les fonds bas. Quant à l'imperméabilisation des sols, elle empêche l'infiltration des eaux de pluie et accélère par conséquent le ruissellement. Elle serait la conséquence de l'urbanisation, de l'agriculture/déforestation et de certaines pratiques perturbatrices des systèmes de ruissellement. Nous y revenons, avec force détails, au paragraphe ci-dessous.

## 2. LES CAUSES

### 2.1. LES CAUSES DE FOND OU INDIRECTES

Ce sont des facteurs qui influent sur le comportement des acteurs de la gestion des terres et sur le choix des modes de gestion des ressources naturelles (Eba'a 2010).

Ces causes sont l'importance de la pluviosité, le dénivelé topographique et la nature du sol.

#### 2.1.1. L'IMPORTANCE DE LA PLUVIOSITÉ

En raison d'une saison des pluies longue de 9 mois, il tombe en moyenne 1450 mm d'eau par an. Ce total pluviométrique jouerait cependant un rôle assez restreint dans le processus lié à l'érosion par ravinement, comparé à celui du changement dans l'affectation des sols, comme le font remarquer plusieurs études récentes (Poeson *et al.* 2003, Chaplot *et al.* 2003, Ntombi *et al.* 2009).

Néanmoins, les eaux importantes de certaines pluies individualisées agiraient avec force dans les milieux fortement anthropisés où le rôle de la litière et de l'humus devient inopérant (Birhembano & Moeyersons 2012). Ce type de pluies exceptionnelles, qui engendrent des débits de crues très importants dans les émissaires et des transports solides de matériaux sur les versants, dans les lits et les basses terrasses, a été signalé à plusieurs reprises :

- le 23 juin 2012 à Mulenda, dans le territoire de Lupatapata, les pluies ont détruit une trentaine de maisons et laissé 68 ménages sans abri ;
- après la pluie de six heures d'affilée du 25 novembre 2009 à Mbujimayi, plus de 200 maisons en briques et en semi-durables ont été emportées ;
- dans la cité de Boya, territoire de Miabi, la pluie du 30 septembre 2012 a fait périr 5 personnes et occasionné d'importants dégâts matériels, des glissements de terrain et des ravins gigantesques (Radio Okapi).

#### 2.1.2. LE DÉNIVELÉ TOPOGRAPHIQUE AUX BASSINS VERSANTS DIVERS

L'analyse topographique du terrain situe la province du Kasai-Oriental dans la zone des plateaux incisés par des vallées profondes aux versants dont la pente moyenne reste supérieure à 10 % (<http://www.rdcmaps.centerblog.net>). Or, pour peu que le terrain

**Tableau 3.1. Nombre de ravins et d'effondrements par commune**

Commune	Nbre de ravins	%	Nbre d'effondrements	%
Dibindi	24	38	0	0
Diulu	19	30	2	22
Muya	11	17	6	67
Kanshi	5	8	0	0
Bipemba	4	7	1	11
Total	63	100	9	100

Source : Mutombo Mbwebwe 2010.

soit irrégulier, les eaux de ruissellement se concentrent en filets de plus en plus importants, jusqu'à devenir de vrais torrents qui, au cours des pluies successives, affouillent le terrain et le creusent de rigoles, parfois jusqu'à la roche (Tondeur 1954). Ce dispositif prédispose le Kasai-Oriental aux ravinements à l'occasion des pluies importantes, surtout aux endroits où l'intervention humaine est significative.

### 2.1.3. LA NATURE DU SOL

La nature du sol est un autre facteur de vulnérabilité de cette province aux érosions. Cela ne peut étonner, quand on sait que son sol sablo-argileux est composé de 85 % de sable et de 15 % d'argile (Kaboyi 2008). Composition du reste favorable à la formation des cavités souterraines qui sont à la base des effondrements et des ravins, surtout dans les milieux urbains et les sites d'exploitation artisanale du diamant.

On peut citer l'exemple de la cité minière de Tshishimbi, chef-lieu du territoire de Lupatapata, où l'on compte à ce jour plus de 1000 puits de 30 à 40 m de profondeur, creusés par les exploitants artisanaux (clandestins) à la recherche du diamant dans les parcelles résidentielles. Ces galeries souterraines non seulement aggravent le phénomène d'érosion lors de pluies torrentielles, mais elles prédisposent aussi le terrain à divers accidents et le rendent impropre aux activités agricoles, du fait qu'elles restent ouvertes et non remblayées.

## 2.2. LES CAUSES DIRECTES

Ce sont des causes liées à l'activité humaine et qui ont des effets amplificateurs sur les érosions du sol. Parmi ces causes, citons l'urbanisation, l'aménagement inapproprié des routes et le manque de domestication rationnelle des eaux, le déboisement

intempestif et l'agriculture, des pratiques perturbatrices des systèmes de ruissellement.

### 2.2.1. L'URBANISATION

L'urbanisation est à l'origine de divers risques tels que la pollution organique des eaux de boisson et des eaux usées, la pollution chimique des eaux usées, les déchets simples, la pollution de l'air intérieur et de l'air ambiant, la dégradation du sol, la déforestation, la contamination alimentaire, la perte de la biodiversité, les inondations, la prolifération des vecteurs de maladies, les déchets biomédicaux, les déchets ménagers et la pollution sonore (Samba *et al.* 2007).

Au Kasai-Oriental, l'urbanisation est la principale cause de l'érosion ravinante et des inondations par ruissellement que connaissent la ville de Mbujimayi et les autres centres urbains du district, car elle conduit à l'augmentation du coefficient de l'écoulement. Des pluies de même intensité produisent, en effet, plus d'eau de surface à effets érosifs, du fait de l'imperméabilisation accrue de la surface du sol, notamment par une urbanisation anarchique, matérialisée par une forte densification du bâti et une gestion urbaine inadéquate (Sahani 2011, Birhembano *et al.* 2012).

Différents effets des ruissellements diffus et concentrés dus à l'urbanisation peuvent être pointés.

Tout d'abord, le développement de ravins. Mbujimayi, par exemple, compterait plus de 400 têtes de ravins, d'après le rapport de la division provinciale de l'Urbanisme et Habitat (2011). Grâce à la présence du diamant, Mbujimayi a attiré de nombreux paysans des régions voisines. Au début des années 1980, le Gouvernement avait libéralisé l'exploitation du diamant et plusieurs mines d'exploitation artisanale s'étaient ouvertes un peu partout dans la ville et aux alentours. Celles-ci provoquèrent des éboulements et des érosions. Du nord



au sud, en passant par l'est et l'ouest, plusieurs ravins de longueur variable sont visibles, enclavant d'avantage les différents quartiers (ravins de l'aéroport de Bipemba 7000 m, Emery Lumumba 3500 m, Opala 1200 m, Kaputu 2700 m, Mikela 4000 m, Mukaji 880 m, Tshimanga 4000 m).

Selon Hippolyte Mutombo Mbwebwe (2010), Mbujimayi compterait plus de 83 grandes érosions de 2 à 16 mètres de profondeur, mesurant plus de 48 km, menaçant les cinq communes ; plus de 55 tronçons de route très ravinés et impraticables à l'automobile, soit plus de 42 km, d'une profondeur de plus ou moins un mètre ; 51 zones d'effondrement potentiel ; 19 zones effondrées.

Soixante-trois principales têtes d'érosion identifiées en 2010 sont réparties par commune dans le tableau 3.1 ci-contre.

Lié à l'existence de ces ravins (voir photo page 28), un « tourisme d'érosion » est parfois proposé avec la visite des ravins les plus célèbres, baptisés d'après les noms de grands hommes de la province ayant vu leur bâtisse s'écrouler : les ravins « Mbala wa Tshitolo », « Mbuji Mulomba », « Tshamba », « Kabunda », etc. Pour certains, des galeries souterraines se sont formées, facilitant ainsi l'exploitation artisanale du diamant en pleine ville sur l'avenue M<sup>gr</sup> Nkongolo, entre Kalala wa Kanta et le rond-point Tshombela.

S'ajoutent à ces effets les dégradations causées aux habitations, aux édifices publics, aux voiries ainsi qu'aux ouvrages d'art (pont, collecteur, bassin d'orage, etc.), les pertes de vies humaines et l'impact négatif sur de l'enveloppe d'infiltration d'eaux de précipitation dans les collines, avec comme corollaire la diminution de la nappe d'eau locale (Sahani Muhindo 2011 : 211).

Notons que la situation dépeinte pour la ville de Mbujimayi est la même pour les territoires de Kabeya Kamwanga, Katanda, Miabi, Tshilenge et Lupatapata.

### 2.2.2. L'AMÉNAGEMENT INAPPROPRIÉ DES ROUTES ET LE MANQUE DE DOMESTICATION RATIONNELLE DES EAUX

Les routes, les avenues et autres voies d'accès en général, comme disait Poncet (1964), aggravent souvent le débit maximum des crues. Elles causent une érosion grave avec conséquences fâcheuses, surtout dans les zones situées à l'aval : ensablement ou accumulation des sédiments qui, parfois, remplissent les rivières et font décroître leur capacité d'écoule-

ment. Ainsi, ces rivières font l'objet de contaminations diverses, débordent par moment et créent des inondations.

En revanche, les ravinements progressifs (incisions linéaires dans les fonds de vallée des chenaux centraux et de leurs affluents) provoqués par les mêmes routes peuvent atteindre la nappe locale et la drainer ou la rabattre. C'est ainsi qu'on assiste à la diminution du débit ou au tarissement de certaines sources d'eau.

En outre, lors de pluies importantes, ces voies deviennent souvent des bourniers sur lesquels toute circulation, même piétonne, est difficile. Cette impraticabilité des routes a des conséquences sur la circulation des personnes, des biens et des services et sur la hausse des prix. À Mbujimayi, elle a surtout fait naître un autre phénomène social, « le taxi-moto », qui est devenu, pour le Kasaien, l'unique engin capable d'affronter les érosions et de se frayer, avec facilité, une déviation, même à travers les parcelles résidentielles.

### 2.2.3. LE DÉBOISEMENT INTEMPESTIF ET L'AGRICULTURE

On sait que les végétaux, quelle que soit leur taille, jouent, par rapport à la surface du sol, un rôle de « couverture » dont l'effet est de régulariser et de tempérer à l'égard de terrains superficiels l'action des facteurs climatiques : température, précipitation et vent. Cette présence du couvert végétal est nettement favorable à une abondante infiltration et contrarie fortement le ruissellement, donc protège le sol contre les érosions (Harroy 1944).

Cependant, au Kasai-Oriental, on vit la dégradation de cette couverture végétale surtout dans l'aire métropolitaine de Mbujimayi, le bois étant la principale, si pas l'unique, source d'énergie et l'agriculture l'activité pratiquée par plus de 85 % de la population de la province.

En effet, les opérations agricoles intensives pratiquées ici nuisent à la capacité du sol à absorber l'eau. Les cultures itinérantes sur brûlis sont devenues destructrices du fait de l'augmentation de la population au Kasai-Oriental, de la diminution de la durée de mise en jachère et des semis en désordre qui épuisent les sols et les exposent à l'érosion.

Ceci a eu pour conséquences la perte de terres arables par ruissellement et/ou par arrachage des cultures à racines et tubercules (arachide, manioc, patate douce, soja, etc.) ; la perte de matières organiques et d'éléments nutritifs et la mise en couche des

sols moins fertiles qui peuvent conduire à une baisse de rendement des cultures ; la perte de rendement due au déracinement des cultures ou recouvrement de plantules dans les zones de dépôt des sédiments (ce qui peut nécessiter un deuxième semis dans les endroits affectés).

#### 2.2.4. DES PRATIQUES PERTURBATRICES DES SYSTÈMES DE RUISSELLEMENT

Le ruissellement des eaux obéit à des principes que nous connaissons tous. Il est guidé par la géo-

morphologie du milieu, c'est-à-dire la gravité, le relief et la nature des sols. Une fois ces principes perturbés par les actions anthropiques incontrôlées, non maîtrisées, non réglementées et très informelles, il y a forcément risque. C'est le cas ici des phénomènes devenus courants ces derniers temps en milieu urbain : la mise en place de dos d'âne sur les artères par les populations, les remblaiements de rues, de quartiers, etc., qui créent des perturbations des voies d'eau et aggravent dans une certaine mesure l'érosion hydrique et l'inondation.

### Références

- Assani, A. A. 2010. « L'état de l'environnement en RD Congo à l'aube du III<sup>e</sup> millénaire ». Lien Internet : <http://www.congoline.com>
- Birhembano, R. & Moeyersons, J. 2012. « Climat et risques naturels ». In Omasombo Tshonda, J. (dir.), *République démocratique du Congo : Kwango, le pays des Bana Lunda*. Collection « Monographies des provinces de la RD Congo », n° 3. Bruxelles/Tervuren/Kinshasa : Le Cri/Musée royal de l'Afrique centrale/Buku Éditions, pp. 31-40.
- Chaplot, V., Giboire, G., Marchand, P. & Valentin, C. 2005. « Dynamic modeling for linear erosion initiation and development under climate and land-use changes in northern Laos ». *Catena* 63 : 318-328.
- Chen, X., Li, X & Ma, J. 2005. *Urban change detection based on self-organizing feature*.
- Coque, R. 1977. *Géomorphologie*. Paris : A. Colin.
- Eba'a Atyi, R. 2010. « Analyse de l'impact économique, social et environnemental de la dégradation des terres en Afrique centrale ». Lien Internet : <http://www.global-mechanism.org>
- Harroy, J.-P. 1944. *Afrique terre qui meurt : la dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*. Bruxelles : Marcel-Hayez.
- Kaboyi, N. 2008. « Projet de lutte anti-érosive dans les villes du Kasai-Oriental, province du Kasai-Oriental ». Lien Internet : <http://www.benamwange-bajilakasanga.skynetblogs.be>
- Kakesa, K. 1993. « La dégradation du site de Kikwit ». *Pistes et Recherches* 8 : 89-107.
- Kakesa, K. & Mubanga, N. 1997. « Morphologie du sol et choix du site de Kikwit ». *Pistes et Recherches* 12 (3) : 251-269.
- Lens, J. 1949. « Note sur quelques essais et réalisations pratiques des travaux anti-érosifs au Rwanda-Urundi ». *Bull. agricole du Congo belge* XL (2) : 1455-1471.
- Mamadou, D. 2010. « Les inondations urbaines au Sénégal sont de plus en plus dangereuses et de moins en moins gérables ». Lien Internet : <http://www.senewebnews>
- Mutombo Mbwebwe, H. 2010 (mars). « Contribution à la consolidation des bases de calcul du calibrage du système de drainage des eaux de la ville de Mbujimayi, province du Kasai-Oriental, République démocratique du Congo », 15 pages. Document manuscrit.
- Ntombi, M. K., Pangu, S., Mukanayi, N., Kisangala, M., Ntombi, M. M. & Makanzu, I. 2009. « Les ressources en eau et le changement climatique en cours en République démocratique du Congo ». In J. Endundo, *Seconde communication nationale à la convention cadre sur le changement climatique*, novembre 2009, présentée à la communauté internationale en réponse au Protocole de Tokyo. Kinshasa : ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RD Congo.
- Poesen, J., Nachtergaele, J., Verstraeten, G. & Valentine, C. 2003. « Gully erosion and environmental change: importance and research needs ». *Catena* 50 : 91-133. DOI. 10.1016/S0341-8162(02)00143-1
- Poncet, A. 1964 (avril). « Routes forestières et érosion en montagne ». *Revue forestière française* : 267-285.
- Sahani Muhindo. 2011. « Le contexte urbain et climatique des risques hydrologiques de la ville de Butembo (Nord-Kivu RDC) », thèse de doctorat. Université de Liège.
- Samba, G. & Moundza, P. 2007. *Brazzaville, croissance urbaine et problèmes environnementaux*. Centre de Recherches sur les tropiques humides, Université Marien NGouabi.
- Tondeur, G. 1954. *L'Érosion du sol*. Royaume de Belgique : ministère des Colonies, Propagande et Colonisation.



# CHAPITRE 4

## LA FLORE DU KASAÏ-ORIENTAL

par Joëlle De Weerd<sup>\*</sup>, Benjamin Toirambe<sup>\*</sup>, Claire Delvaux<sup>\*</sup>, Astrid Verhegghen<sup>\*\*</sup>,  
Pierre Defourny<sup>\*\*</sup> et Hans Beeckman<sup>\*</sup>

**A**u Kasai-Oriental, selon le tableau ci-après, 14,99 % de la superficie sont occupés par des savanes arbustives. Celles-ci sont entrecoupées de manière régulière par des complexes agricoles (65,63 %) ; seul le nord-est de la rivière Lubilanji présente une grande étendue de savane arbustive. Le plus grand complexe agricole se situe à l'extrême sud, au niveau de Lukalaba. L'agriculture permanente est localisée au nord-ouest, à la périphérie de Kabeya-Kamuanga et à Tshintshianku. Le Kasai-Oriental détient aussi une grande forêt dense humide (3,79 %) au nord, à la frontière avec le district du Sankuru<sup>14</sup>.

<sup>\*</sup>Musée royal de l'Afrique centrale ; <sup>\*\*</sup>Université catholique de Louvain.

### 1. LES SAVANES

De manière générale, on distingue les types de savane suivants :

- la savane boisée est une formation végétale entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %. Semblable à la forêt claire, elle diffère de cette dernière par des arbres ayant une hauteur plus faible ;

14. Description générale basée sur la carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo du MRAC. Voir la carte d'occupation du sol du Kasai-Oriental dans le cahier hors-texte.

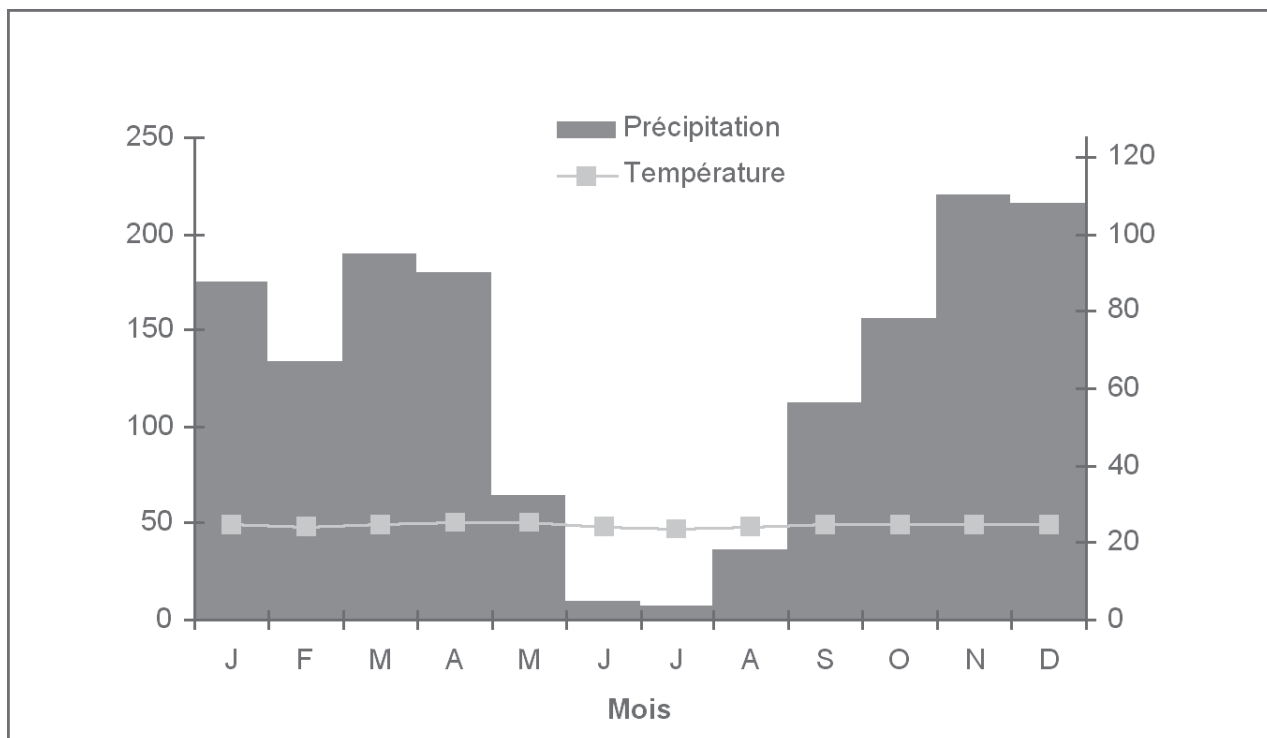
Tableau 4.1. Répartition des principaux types de végétation dans la province du Kasai-Oriental et au niveau national

Type de végétation	Kasai-Oriental		Kasai-Oriental/RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	38 406	3,79	0,04	93 517 825
Forêt claire	5 938	0,59	0,04	14 826 729
Savane arborée	47 543	4,69	0,37	12 919 249
Savane arbustive	152 054	14,99	0,99	15 335 810
Savane herbeuse	54 463	5,37	0,37	14 881 257
<b>Total végétation naturelle</b>	<b>298 403</b>	<b>29,41</b>	<b>0,17</b>	<b>173 855 384</b>
Agriculture permanente	50 357	4,96	3,24	1 555 849
Complexe agricole	665 885	65,63	1,24	53 576 845
<b>Total zones anthropisées</b>	<b>716 242</b>	<b>70,59</b>	<b>0,41</b>	<b>55 132 694</b>

Sources : Vancutsem 2009, Verhegghen et al. 2010.

### Courbe ombrothermique du Kasai-Oriental

Estimation des précipitations annuelles : 1490 mm/an, et de la température moyenne : 24°C.



Source : graphique généré à partir de données recueillies sur le site Climex (<http://climexp.knmi.nl/start.cgi?>).



Route reliant Miabi à Tshilundu. (Photo équipe locale, 2011.)

- la savane arborée se caractérise par une faible densité d'arbres (inférieure à 40 %) et dont la taille est supérieure à 7 m. Cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique ;
- la savane arbustive est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 7 m et dont la densité est faible. La savane herbeuse, quant à elle, est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes.

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles. Aucun n'est exclusif ni exhaustif, mais ils peuvent servir de repères :

- origine naturelle : ces savanes, principalement graminéennes, se sont installées dans des milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante en raison de la pauvreté du sol ou des conditions climatiques limitantes ;
- origine relictuelle : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche leur évolution vers une savane arborée puis une savane boisée, et à terme une forêt claire ;
- origine secondaire : ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarisation, qui provient de la dégradation de la forêt, est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.). Certaines de ces savanes sont très vieilles.

Dans le Kasaï-Oriental, les savanes forment environ 25 % de l'occupation du sol. Elles incluent les savanes de types herbeux, arbustif et arboré. Les formations savaniques les plus denses se trouvent sur les sols sableux.

Les savanes arbustives, situées entre 6 et 7° de latitude S et 22 et 24° de longitude E (Gilson & Liben 1960), sont caractérisées par les espèces suivantes :

*Albizia adianthifolia*  
*Albizia coriaria*  
*Bridelia ferruginea*  
*Combretum celastroides* subsp. *laxiflorum*  
*Crossopteryx febrifuga*  
*Daniellia alsteeniana*

*Dialium englerianum*  
*Encephalartos poggei*  
*Entada abyssinica*  
*Erythrophleum africanum*  
*Hymenocardia acida*  
*Loudetia bequaertii*  
*Maprounea africana*  
*Parinari curatellifolia*  
*Pericopsis angolensis*  
*Piliostigma thonningii*  
*Protea petiolaris*  
*Psychotria eminiana*  
*Pterocarpus angolensis*  
*Terminalia mollis*  
*Vitex madiensis*

Différents types de savanes herbeuses et arbustives ont été identifiés. Ils sont décrits ci-dessous.

### 1.1. GROUPEMENT À *HYPARRHENIA DISSOLUTA* ET *DIGITARIA BRAZZAE*

Ce groupement est largement répandu sur les sols sableux. Il comprend une série d'espèces adaptées au substrat sableux : *Eriosema glomeratum*, *Melinis amethystea*, *Clerodendrum uncinatum*, *Tetracera masuiana* et *Indigofera congesta*. D'autres espèces caractéristiques de ce groupement sont :

*Bulbostylis viridecarinata*  
(syn. : *Fimbristylis viridecarinata*)  
*Digitaria brazzae*  
*Elionurus platypus*  
*Hyparrhenia dissoluta*  
*Kyllinga alba* subsp. *ascolepidioides*  
*Landolphia lanceolata*  
*Pygmaeothamnus zeyheri*  
*Schizachyrium thollonii*  
*Vernonia perrottetii*

La strate herbacée se compose quant à elle des espèces dominantes suivantes : *Loudetia arundinacea*, *Loudetia bequaertii* (syn. : *Tristachyahubbardiana*) ou encore *Hyparrhenia dissoluta*.

Dans le nord-est de la zone, la savane arbustive est dominée par *Dialium englerianum* ; mais *Erythrophleum africanum* y est plus rare.



## 1.2. GROUPEMENT À *ENCEPHALARTOS POGGEI* ET *SMILAX ANCEPS*

Ce groupement s'étend plus dans le sud. D'autres espèces apparaissent dans le groupement d'une manière beaucoup moins constante. Il s'agit de :

*Acrocephalus* sp.  
*Anisophyllea dichostyla*  
*Cyperus angolensis*  
*Cryptolepis oblongifolia*  
*Elionurus muticus*  
*Eugenia malangensis*  
*Pycnus fibrillosus*  
*Pandiaka angustifolia*

La strate arbustive est abondante en espèces suivantes : *Erythrophleum africanum*, *Maprounea africana*, *Terminalia mollis* et *Daniellia alsteeniana*.

## 1.3. GROUPEMENT À *HYPARRHENIA FAMILIARIS* ET *LOUDETIA BEQUAERTII*

Ce groupement, essentiellement herbeux, se trouve sur les sols argileux et est celui qui assure la

meilleure couverture du sol, malgré un développement lent après la saison sèche.

Le nombre d'espèces dans ce groupement reste peu élevé : une vingtaine en moyenne, sans qu'aucune d'entre elles ne soit réellement dominante dans le groupement. On y trouve : *Hyparrhenia familiaris*, *Loudetia bequaertii*, *Panicum phragmitoides* et *Chloris pycnothrix*.

Les savanes à *Hyparrhenia familiaris* sont des formations dérivées d'une dégradation progressive de *Hyparrhenia diplandra* et nécessitent une certaine profondeur de sol.

La strate arbustive est abondante en espèces suivantes : *Erythrophleum africanum*, *Maprounea africana*, *Terminalia mollis* et *Daniellia alsteeniana*.

## 1.4. GROUPEMENT À *LOUDETIA SIMPLEX*

Ce groupement xérique est principalement localisé autour du poste de Dibaya, dans le Kasai central, et occupe des sols sableux. Il a ainsi, à cause



Végétation autour de Mbujimayi, à Tshitenge, dans le territoire de Katanda. (Photo équipe locale, 2011.)

de la proximité, un prolongement dans le territoire de Kabeya-Kamuanga. Les espèces qu'on y retrouve sont :

*Loudetia simplex*  
*Thesium fastigiatum*  
*Monocymbium cerasiiforme*  
*Humularia descampsii*  
*Diheteropogon emarginatus*.  
 Et à un moindre degré : *Desmodium barbatum* et *Vernonia gerberiformis*.

#### 1.5. GROUPEMENT À *HYPARRHENIA FILIPENDULA* ET *TRIUMFETTA WELWITSCHII* VAR. *WELWITSCHII*

Les espèces considérées caractéristiques de ce groupement sont : *Hyparrhenia filipendula*, *Triumfetta welwitschii* var *welwitschii*, *Uraria picta* et *Tephrosia linearis*. Il en existe deux variantes liées au type de sol :

- *Sopubia ramosa* et *Bulbostylis laniceps*, qui sont liées aux lithosols gréseux ;
- *Vernonia schweinfurthii*, *Desmodium velutinum*, *Macrotyloma biflorum*, *Rhynchosia nyasica* et *Eriosema griseum* sur lithosols d'origine granitique et calcaire.

Les savanes à *Hyparrhenia filipendula* succèdent de manière générale aux savanes à *Hyparrhenia diplandra* et apparaissent quand les cycles culturaux sont trop rapprochés. Elles se distinguent des savanes à *Hyparrhenia familiaris* par une secondarisation plus accentuée, qui est une conséquence directe des remaniements fréquents du terrain.

#### 1.6. GROUPEMENT À *THEMEDA TRIANDRA*

Ce groupement a été retrouvé sur la rive de la rivière Luilu. *Themeda triandra* est une graminée largement répandue dans les régions les plus sèches d'Afrique. Cet îlot de graminée est isolé de son aire de répartition générale. Ce qui laisse à penser qu'il y a une poussée de cette espèce vers le Sankuru. Quelques espèces font parfois leur apparition : *Triumfetta welwitschii* et *Eriosema griseum*.

#### 1.7. GROUPEMENT À *DIGITARIA DIAGONALIS* VAR. *UNIGLUMIS* ET *BULBOSTYLIS FILAMENTOSA*

Les espèces abondantes au sein de ce groupement, en plus de *Digitaria diagonalis* var. *uniglumis* et *Bulbostylis filamentosa*, sont principalement :

*Panicum phragmitoides*, *Hyparrhenia filipendula*, *Triumfetta welwitschii* et *Tephrosia linearis*. Ce groupement est le premier à s'installer après la coupe d'une forêt.

#### 1.8. GROUPEMENT À *IMPERATA CYLINDRICA*

Ce groupement envahit les sols cultivés d'une manière continue et est assez rare sur les sols très sableux. Les espèces qui le caractérisent sont :

*Andropogon fastigiatus*  
*Euclasta condylotricha*  
*Imperata cylindrica*  
*Indigofera hirsuta*  
*Hyparrhenia barteri*  
*Hyparrhenia welwitschii*  
*Pennisetum unisetum*  
*Sesbania sesban*  
*Urena lobata*

Tous ces groupements de savane ont quelques espèces en commun :

*Andropogon schirensis*  
*Bulbostylis cardiocarpoides*  
*Cetenium concinnum*  
*Desmodium ramosissimum*  
*Elephantopus senegalensis*  
*Eriosema psoraloides*  
*Hyparrhenia diplandra*  
*Hyparrhenia nyassae*  
*Hypoestes cancellata*  
*Indigofera polysphaera*  
*Loudetia arundinacea*  
*Panicum phragmitoides*  
*Pleiotaxis rugosa*  
*Pseudoeriosema andongense*  
*Teramnus uncinatus*  
*Tephrosia nana*  
*Tristachya hubbardiana*  
*Urochloa comata*  
*Vigna multinervis*  
*Wahlenbergia abyssinica*



## 2. LES FORÊTS CLAIRES

De manière générale, la forêt claire peut être définie comme une formation végétale mixte, avec une strate herbacée peu dense, sous un peuplement forestier de 15 à 20 m de haut. Les arbres y ont les cimes jointives, le plus souvent étalées en parasol, mais les feuillages sont légers, de sorte que l'ensemble est clair, voire lumineux.

Il arrive que la forêt claire remplace la forêt dense sèche climacique lorsque le feu la détruit et en entrave le rétablissement. Il s'ensuit alors une parfaite adaptation des espèces à l'action du feu, remarquable par l'épaisseur des écorces, la coriacité des bourgeons et des feuilles, l'aptitude au rejet de souche comme pour les géophytes ou les chaméphytes.

La forêt claire, soumise à des pressions anthropiques, est rapidement transformée en forêt claire ouverte et en formation herbeuse boisée, et ceci à condition que les périodes de dégradation soient rapprochées.

Dans le Kasai-Oriental, une proportion infime (0,50 %) de forêt claire se situe à l'Est.

## 3. LA FORÊT HUMIDE

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m. Par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui, telles les orchidées, ou les fougères, poussent en prenant appui sur d'autres plantes. On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux ou plantes suffrutescentes et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, se distinguent la forêt dense humide *sempervirente*, dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année, et la forêt dense humide *semi-décidue*, qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides, et dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une partie de l'année. La forêt dense humide semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le



Une vue lointaine de la forêt autour de Mbujimayi, vers Lukelenge. (Photo équipe locale, 2011.)



développement d'un sous-étage arbustif continu. Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide.

Dans le Kasai-Oriental, la forêt dense humide occupe presque 4 % du sol et se situe au nord, à la frontière avec les districts du Sankuru et de la Lulua. On y retrouve des groupements à dominance de *Carapa procera*.

Les espèces caractéristiques de la forêt dense humide de la région sont les suivantes :

*Albizia grandibracteata*  
*Berlinia sapinii*  
*Brachystegia spiciformis*  
*Englerina luluensis*  
*Eriosema griseum*  
*Hyparrhenia barteri*  
*Millettia vankerckhovenii*  
*Millettia sapinii*

*Monanthotaxis parvifolia*

*Rutidea smithii*

*Trillesanthus acuminatus*

Cette petite forêt n'est qu'un résidu des formations forestières. Celles-ci ont été remaniées par la population locale ainsi que par les exploitants européens, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale. De nombreux massifs forestiers ont ainsi été entamés et réduits.

Il convient de noter que, depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire sur la scène nationale et internationale. En effet, la Conférence de Bali en 2008 a introduit le concept de « Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation » des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post-2012. Il est donc primordial d'estimer les émissions liées à



Une vue de la forêt secondarisée au Kasai-Oriental, entre Tshibombo et Miabi. (Photo équipe locale, 2011.)

la déforestation et à la dégradation (EDD). Pour cela, il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elles.

#### 4. LES COMPLEXES AGRICOLES EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, les complexes agricoles en zone forestière constituent un mélange de jachères forestières, de jardins de cases, de cultures vivrières telles que manioc, maïs, arachides, bananes, etc., et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Ils correspondent aux zones de forte activité anthropique.

Au Kasai-Oriental, ces complexes se situent majoritairement entre les savanes et englobent le Sud sur une circonférence approximative de 30 km. D'autres complexes sont présents de manière discontinue et en forme de patches à l'Ouest. Globalement, les complexes agricoles occupent 66 % du sol et dominent très largement.

##### 4.1. AGRICULTURE PERMANENTE

En gros, l'agriculture permanente est un ensemble de zones agricoles cultivées en permanence, en ce compris les plantations industrielles de palmiers, de caféiers, d'hévéas, etc. Pour des raisons de lisibilité cartographique, l'agriculture permanente inclut également les zones urbaines et d'habitat dense, souvent

étroitement associées à des espaces agricoles toujours cultivés.

Dans le Kasai-Oriental, l'agriculture permanente forme près de 5 % de la superficie totale de l'occupation du sol. Ceci se situe principalement aux alentours de Mbujimayi, Miabi, Lukalaba et Kabeya-Kamuanga.

##### 4.2. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les risques environnementaux sont de trois types :

###### a. Appauvrissement des sols

Les avantages commerciaux liés à la présence des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit par ailleurs les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois même un ravage des cultures par les bêtes en divagation. Notons aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse, dans le cas d'élevage, qui détruit l'humus et qui conduit également à la diminution de la fertilité des sols.

###### b. Destruction définitive de la forêt

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si les cultures s'y développent pendant

#### Biodiversité et endémisme

La biodiversité ainsi que le taux d'endémisme est une considération supplémentaire dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique unique et parfois même rare. Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles (66 %) est impérative afin d'éviter son expansion pour la préservation des différents types de végétation comme la savane.

Plusieurs paramètres doivent être pris en considération pour la gestion des écosystèmes et des espèces qui les caractérisent : l'endémisme de la province, la liste rouge des espèces menacées rédigée par l'UICN et l'appendice I de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

Liste non-exhaustive des espèces endémiques de la République démocratique du Congo dont l'aire de répartition fait partie du Kasai-Oriental :

*Baphia chrysophylla*

*Poggea longependunculata*

plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

### c. Exploitation forestière

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité des routes. Ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons, dont quelques principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières qui, jadis, exploitaient le bois dans la zone forestière, ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture. Elles ont buté contre les difficultés de disposer des crédits et des devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ainsi que la non-électrification de la province et des usines de transformation ;
- l'absence des sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel fores-

tier est négligeable amène une population à la recherche de moyens de survie à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Au Kasai-Oriental, malgré l'étendue des complexes agricoles, l'activité minière par l'extraction du diamant est présente. Il en résulte, à certains endroits, une négligence notable de l'agriculture vivrière. Ce qui a mené la population locale à importer des produits vivriers comme le maïs venant, entre autres, du Katanga ou de Zambie. L'importation des produits vivriers est estimée en 2008 à une valeur moyenne mensuelle de l'ordre de 42 000 000 \$ US pour la population urbaine de Mbuji-Mayi.

Pourtant, le Kasai-Oriental présente des potentialités pour une agriculture diversifiée. Le climat, avec ses 9 mois de précipitations, est favorable au développement des cultures vivrières, pérennes ou maraîchères. Mais l'économie semble néanmoins limitée à l'exploitation du diamant, bien que celle-ci se fasse de plus en plus rare, à cause de l'épuisement du filon diamantifère qui est responsable de la dégradation de l'environnement.

Le commerce et le développement économique sont limités à cause d'une mauvaise communication et d'une accessibilité difficile due au délabrement des routes. Par ce fait, la marchandise circulerait aisément de Kinshasa vers la province à travers divers ports : port de Ndomba ou de Mpania Mutombo, et la gare de Mwene-Ditu, par exemple.

### Statut des espèces sur la liste rouge de l'UICN en 2011

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines avec notamment l'exploitation forestière, mais surtout par l'agriculture itinérante sur brûlis, qui est responsable à 90 % des cas de déforestation (FAO 2009). Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il faut tenir compte dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous pour avoir une vue d'ensemble des espèces à tenir en compte plus particulièrement.

#### En danger (EN) :

*Prioria balsamifera*

#### Vulnérable (VU)

*Azelia bipindensis*

*Albizia ferruginea*

*Lovoa trichilioides*



## Références

### Littérature et documents consultés

- Gilson, P. & Liben, L. 1960. *Carte des sols et de la végétation du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Notice explicative du Kasai*.
- Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/2 500 000*. Tervuren : département des Sciences de la terre, Musée royal de l'Afrique centrale.
- MECNT. 1999. *Plans d'action provinciaux de la biodiversité (appendice du plan d'action national)*. Kinshasa, RDC.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11(1) : 62-76.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C. & Defourny, P. 2006. *The Land Cover Map of the Democratic Republic of Congo*. Presses universitaires de Louvain, UCL-Geomatics. Disponible sur <http://www.uclouvain.be/enge-cartesRDC>.
- Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for Central Africa based on multi-sensor times series ». In José A. Sobrino, *Third Recent Advances in Quantitative Remote Sensing*. Universitat de València.
- Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 2009. *The State of Food and Agriculture*.

### Sources Internet

- Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009: CRU TS 3.1 (land) 0.5. Lien Internet : <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>
- Liste rouge de l'UICN. Lien Internet : [www.iucnrelist.org](http://www.iucnrelist.org)
- Vérification des synonymes et la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines. Lien Internet : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php>

\*  
\* \*

La faune ne sera pas traitée dans cet ouvrage. Sa quasi disparition a, en effet, été provoquée par la démographie humaine et les carrières de diamants, qui ont fait reculer l'espace végétal. L'essentiel des ressources faunistiques s'est ainsi réduit aux rongeurs, à quelques herbivores, aux oiseaux et aux serpents.

# DEUXIÈME PARTIE

## LES HOMMES

Les Luba du Kasai font partie des Luba occidentaux<sup>15</sup> et sont aussi appelés « Luba Lubilanji » (la Lubilanji étant la rivière qui traverse la région qu'ils habitent), pour les différencier des « Luba du Katanga ». Au Kasai, les Luba Lubilanji sont aussi appelés « Baluba ba Kabamba ». L'appellation péjorative de « Baluba Bambo » (qui signifie « chiens ») fut attribuée aux Luba Lubilanji au XIX<sup>e</sup> siècle par les Songye qui les capturaient comme esclaves (Mufuta 1969 : 14). Mais, de plus en plus, ils sont désignés, dans le langage courant, sous la dénomination de « Baluba », les autres peuples ayant émigré de la région des Baluba Shankadi ayant pris de nouveaux noms. Il s'agit, entre autres, des Beena Lulua, Beena Kanyok, Bakwa Luntu et même des Songye.

Auguste Mabika Kalanda montre dans ses travaux l'unité et l'origine de divers groupes prétendant avoir appartenu à l'empire luba fondé vers le XV<sup>e</sup> siècle par Kongolo et Kalala Ilunga<sup>16</sup>. Selon lui

---

15. Suivant cette classification, les Luba se divisent en trois grands groupes géographiques : les Luba orientaux se situant de l'autre côté du fleuve Congo dans le territoire de Manono ; les Luba centraux constituant le plus grand groupe, allant du territoire de Kongolo et couvrant le district du Haut-Lomami et comptant des grands sous-groupes dits « Luba Katanga/Samba » et « Luba Upemba » ; les Luba occidentaux, regroupant, en gros, les Luba Lubilanji.

16. Pour aller plus loin dans la connaissance des Luba, nous renvoyons aux travaux de Lazare Mpoyi Muadiamvita, Mukenge Tshilemelema, Mulambu Mvuluya, Mufuta

(1959 : 71), de tous les chercheurs s'étant intéressés à l'histoire des Luba, E. Verhulpen est le seul à avoir tenté un travail à la fois d'analyse et de synthèse. Dans *Baluba et Balubaisés du Katanga*, Verhulpen écrit : « Les Baluba sont un groupe linguistique formé des populations parlant divers dialectes luba. Ce groupe comprend les Baluba du Kasai (Lubilanji), les Baluba Shankadi, les Baluba Sanga, les Beena Lulua, les Bakwa Luntu (Beena Konji), les Beena Kanyok, les Beena Kalundwe, les Baluba Hembra, les Wazula et quelques groupes Wagenia » (Mabika Kalanda 1959 : 67).

Selon Ndaywel è Nziem, « l'occupation du Kasai constitue une autre page, particulièrement controversée, de l'histoire luba. Pourtant, l'exode qui est à la base de ce peuplement est considéré non sans raison comme l'événement historique le plus marquant qui aurait succédé à l'instauration même de l'empire. C'est que, confinés jusque-là dans le Katanga (Shaba) central et septentrional, les Luba vont à présent émigrer vers l'ouest, au point de donner lieu au clivage culturel reconnu encore de nos jours entre les Luba Shankadi (Katanga) et les Luba Lubilanji (Kasai), les uns parlant le kiluba et les autres le ciluba » (Ndaywel è Nziem : 142).

Seuls les Luba Lubilanji sont concernés par cet ouvrage.

---

Kabemba, Kanyinda Lusanga... consacrés à l'histoire des populations luba du Kasai, à leurs structures sociopolitiques traditionnelles, à la littérature orale ou encore à la linguistique.





## CHAPITRE 5

# OCCUPATION DE L'ESPACE DU KASAÏ-ORIENTAL

La population du Kasai-Oriental est essentiellement luba Lubilanji, à l'exception des Bimbadi installés dans le secteur Mukumbi du territoire de Lupatapata et des Bindji-Bambo du territoire de Katanda. Les Bindji habitent, majoritairement, dans le district de la Lulua et dans celui du Kasai, dans l'actuelle province du Kasai-Occidental. Quant aux Bimbadi, ils ont une origine angolaise, où ils sont connus sous le nom d'Ovimbundu. Leur arrivée dans la région se situe au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la vague des explorations du Kasai venues d'Angola. Plutôt que de se diriger dans la région des Luba Lubilanji, ils s'installèrent dans le pays lulua en deux vagues. La première vague fut celle du mouvement luso-africain qui se dirigea vers le Kasai, dans l'actuel territoire de Kazumba, en passant par la région lunda vers les années 1870. La deuxième vague, qui se situe entre 1884 et 1886, est celle des porteurs venus avec l'exploration Von Wisman et qui finit par s'installer chez les Lulua. Établis à Luluabourg-Malandji, à Matamba et à Mikalyi, les Bimbadi ont été entraînés dans le conflit Luba-Lulua de la fin de la colonisation. Ceux d'entre eux qui avaient tissé des liens de mariage avec les Luba Lubilanji émigrèrent pour s'installer à divers endroits parmi ces derniers ; le groupe le plus important se trouve dans le secteur Mukumbi, conduit par Jean Mpoyi du clan Bakwa Nsumpi résidant au départ à Matamba (Cingomba 1994).

### 1. AVANT L'ARRIVÉE DES LUBA LUBILANJI

Les Beena Kanyok sont généralement considérés comme ayant précédé les Luba Lubilanji dans l'occupation du Kasai-Oriental. Leur occupation se serait déroulée entre la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Avant eux, s'y étaient installés des groupes de Luba Shankadi (qui prendront, au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'appellation de Beena Lulua) et de Bakwa Luntu (communément appelés Beena Konji). Ces groupes avaient progressé vers l'ouest, en refoulant les Kete, qui s'étaient scindés en deux groupes, l'un au nord, à proximité des Kuba et l'autre, au sud, à proximité des Beena Kanyok. Ils furent suivis des Songye, qui s'installèrent au nord-est des terres actuelles des Luba Lubilanji.

Les Beena Kanyok libérèrent progressivement les terres occupées actuellement par les Luba Lubilanji parce que les forêts et les sources d'eau s'y faisaient rares, pour s'établir au Sud.

Mukadi Luaba (1989) s'interroge pourtant sur cette notion d'anciens occupants, le paragraphe ci-dessus montrant que celle-ci renvoie plutôt à une succession de vagues migratoires des différents peuples connus par les sources. Il y aurait eu, avant ceux-ci, d'autres populations qui devaient appartenir à un grand ensemble « pré-luba ».

L'étude consacrée à une collection de poteries anciennes récoltées au Kasai par Bequaert en 1939 et Herin en 1973 (notamment dans les grottes de Beena Ndale, de Tshisha, de Tshienda Kapunda, de Muye Sud, de Tshienda, de Beena Lukusa et dans

les sites Binanga, Kabola, Senge et Dindi) a établi l'existence d'une occupation par une population plus ancienne ne se rattachant pas aux différents groupes de populations luba Lubilanji et présente une première période d'habitation des grottes (Herin 1977-1978 : 131).

L'enquête générale commandée en 1933 par le ministre des Colonies P. Tchoffen et réalisée en 1934 dans la province de Lusambo n'avait pas signalé la présence de Pygmées sur l'ensemble de l'espace des Luba Lubilanji.

Lorsqu'ils arrivèrent et s'installèrent dans le Kasai-Oriental, les Luba Lubilanji constituèrent des groupements différents nouveaux et autonomes. Ils ne furent jamais regroupés sous un seul chef. Si quelques groupements s'étaient constitués, sous l'autorité du chef Katombe de Beena Kalambayi, lors des razzias opérées chez les Luba Lubilanji par les Chokwe puis par Ngongo Leteta, ou si quelques autres groupements avaient été soumis par le chef Kalala Kafumba de Beena Mulenga (cf. *infra*), dès que le danger était écarté, ces groupements accidentels se désagrégaient et chacun reprenait son indépendance.

## 2. COMPOSITION DES LUBA LUBILANJI

Dans une culture de tradition orale, la reconstruction des origines d'un groupe, surtout lorsque la recherche des origines porte sur les temps lointains, n'est pas chose facile. Outre une pluralité remarquable de versions, on se trouve face à un éventail d'informations au sein desquelles il n'est pas toujours aisé de démêler les éléments historiques des éléments mythiques.

Toute enquête sur les populations de langue luba révèle cependant vite qu'elles se rattachent toutes à des ancêtres venus de Nsang'a Lubangu<sup>17</sup>.

17. Nsang'a Lubangu : les traditions orales désignent généralement la région comprise entre le Haut-Lomami et le Haut-Lualaba, au niveau des lacs Kisale et Upemba, comme le lieu d'origine des ancêtres des Luba. Ces traditions semblent confirmées par les découvertes archéologiques faites par Hiernaux à Sanga. Jean Hiernaux, ancien recteur de l'Université officielle du Congo à Élisabethville (Lubumbashi), a fouillé les sites de Sanga sur le bord du

Les Luba avaient constitué, aux environs du XVII<sup>e</sup> siècle, un puissant et vaste État dénommé « empire luba ».

Pour Verhulpen (1936), « l'empire luba a connu deux phases dans sa constitution. La première phase (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) semble moins importante, ayant été fondée par des Songye, qui n'ont connu ni de fortes migrations ni encore des controverses politiques. Le deuxième empire paraît par contre plus important que le premier (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) à cause notamment de son immensité, des guerres fratricides dues à la succession au pouvoir sous le règne du *mulopwe* Kasonga Mwena Kabanza ».

Les Luba se seraient établis dans l'espace du Kasai au cours d'une période comprise entre le début du XVII<sup>e</sup> siècle et le début de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (Mukadi Luaba Nkamba 1989 : 63). Plusieurs groupements formés au XVII<sup>e</sup> siècle se sont établis dans la région occidentale. D'autres groupements formés au cours du même siècle se sont installés en grand nombre dans les régions du Sud-Est et du Nord-Est. Ceux formés au XIX<sup>e</sup> siècle ont occupé surtout la région sud-est et la région centrale (Mukadi Luaba 1989 : 64). Ces différents groupements étaient préoccupés surtout par la recherche de terres offrant des conditions d'habitat favorables. Ils laissaient systématiquement les sols pauvres aux nouveaux venus.

Lors de la pénétration européenne, la carte de la mise en place des populations luba au Kasai faisait état de 55 groupements ainsi répartis : treize dans la région occidentale ; huit dans la région centrale ; huit dans la région nord-est et vingt-six dans la région sud-est (Mukadi Luaba 1989 : 20-22).

Les Luba établis au Kasai se disent tous descendants de Nkole. Cette filiation se présente de la manière suivante (Mukadi Luaba 1989 : 64-65) :

- a. quatre groupements attribuent leur origine directement à Nkole wa Bayembi : Bashingala, Beena Mulenga, Bakwa Dishu et Bakwa Tshisumba ;
- b. six groupements attribuent leur origine à Mutombo wa Nkole : Bakwa Kalonji ka Tshimanga,

lac Kisale. Ces fouilles ont été datées au C14 comme étant des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Elles ont livré des squelettes très proches des Luba, de la poterie, de nombreux objets en fer et en cuivre, certains lingots en cuivre en forme de croquettes (*nkânu yâ byombo*). Pourtant, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il semble qu'on ne possédait que peu de détails sur l'histoire luba.

Beena Nsona, Beena Homba, Basangana ba ku Tshiaba, Bakwa Kalonji ka Mpuka et Bakwa Ntembwe ;

c. treize groupements attribuent leur origine à Kasonga wa ku Diiba : Bakwa Bowa, Beena Kanyiki, Bakwanga, Bakwa Nsumpi, Beena Kabindi, Bakwa Kanda, Bakwa Tshinene, Beena Nshimba, Bakwa Mulumba, Beena Mpiana, Beena Manda, Beena Luanga et Beena Kafumba ;

d. onze groupements attribuent leur origine à Ilunga : Beena Punka, Bakwa Nyanga, Bajila Kasanga, Bakwa Ndaba, Beena Tshitolo, Beena Kapuya, Beena Kanyana, Bakwa Lonji, Beena Bitenda, Beena Kalambayi et Beena Kaseki. Les deux derniers groupements sont issus de Kapula wa Ilunga ;

e. cinq groupements attribuent leur origine aux ancêtres lointains divers en provenance de la région des Luba du Katanga<sup>18</sup> : Beena Ngandu wa Njika (Njika), Beena Mpasu (Nkata), Beena Musuye (Kalunda), Beena Shalekoji (Kela) et Beena Mulamba I (Mulamba Nkodi) ;

f. deux groupements attribuent leur origine aux ancêtres lointains divers en provenance de la région de Beena Mpafu (Luba Shankadi) : Beena Mpata (Lubamba Majiba) et Beena Tshibumbu wa Mbuyi (Mbuyi) ;

g. douze groupements dont les ancêtres lointains provenant de la région des Baluba du Katanga ne sont pas identifiés<sup>19</sup> : Beena Mpunga, Beena Kanyaka, Beena Kipanga, Beena Kajikayi, Beena Kamashi, Bena Lobo, Beena Kadiayi, Beena Mpanda Mushilu, Beena Kanangila, Beena Lubamba, Beena Kalume et Beena Tshimanga ;

h. deux groupements venant du Sud-Ouest, qui sont assimilés aux Baluba Lubilanji : Beena Mpoyi et Beena Mpembanzewu<sup>20</sup>.

Le tableau des groupes luba Lubilanji (pages 48 à 52) se veut être une synthèse des données provenant d'enquêtes ethnographiques sur les origines et

18. Le nom de leur ancêtre lointain est indiqué entre parenthèses.

19. Ces groupements ne se souviennent pas de leurs ancêtres lointains, géniteurs de leur ancêtre fondateur.

20. Il s'agit plutôt ici des populations d'origine kete. Voir Thiry 1958 : 1. Voir aussi Crèvecoeur 1939 : 1.

la formation des groupes luba effectuées pendant la période coloniale. Il reproduit les noms des fondateurs ainsi que ceux de leurs enfants, les noms des anciens chefs, la date probable de la fondation de chaque groupement et la liste des anciens occupants de l'espace. Mukadi Luaba Nkanda, l'auteur de ce tableau, dit :

« Nous prendrons soin de signaler l'origine de chaque fondateur [...]. Pour pouvoir résoudre le problème concernant la chronologie de l'installation des Baluba Lubilanji au Kasai, la liste des anciens chefs de chaque groupement nous a permis d'établir la date approximative de la formation du groupement. Nous avons attribué une durée moyenne de 20 ans à chaque règne. Nous reconnaissons cependant l'existence des facteurs favorables au raccourcissement des règnes des chefs tels que le décès précoce d'un chef au trône et l'usurpation sanglante du pouvoir. Aussi, est-il possible que les règnes des chefs auxquels nous attribuerons une durée moyenne de 20 ans aient connu une plus longue durée. Mais, tout au moins, en exploitant les données historiques qui étaient encore inaccessibles, nous fournirons un cadre chronologique de référence historique pour l'histoire de ce peuple » (Mukadi Luaba Nkanda 1989 : 26-27).

L'occupation de l'espace luba Lubilanji par les groupements énumérés ci-dessus conduit aux observations suivantes :

- les groupements formés au XVII<sup>e</sup> siècle se sont installés en grand nombre dans les régions nord-est et sud-est. Notre travail ne couvre pas la région sud-est, cette partie des Luba Lubilanji étant intégrée dans le district de Kabinda ;
- les groupements formés au XIX<sup>e</sup> siècle occupent surtout les régions centrale et sud-est.

Observée d'en haut, dit L. Mukenge (1967 : 6-94), la société traditionnelle luba se présente comme une juxtaposition de plusieurs groupements ou chefferies politiques autonomes, mais unis par une origine, un passé, une langue, une religion et un mode de vie communs, et se considérant comme formant un tout, différent des autres peuples qui les entourent, et donc comme un ensemble distinct.

Les Luba, au sens large, constituent un *ditunga* (pays), c'est-à-dire un ensemble linguistique formé de populations parlant diverses variantes dialectales luba, possédant une culture commune et ayant par-

Tableau 5.1. Origines et formation des groupes des Luba Lubilanji d'après leurs traditions<sup>21</sup>

Groupements	Nom du fondateur	Nom du père fondateur du groupement et ses origines (si possible)	Nom des enfants du fondateur du groupe	Liste des anciens chefs de chaque groupement jusqu'au premier chef investi par les Européens et la date probable de la formation du groupement	Les anciens occupants de l'espace
<b>Bakwa Kalonji ka Tshimanga</b> (Région centrale des Luba Lubilanji)	Kalonji ka Tshimanga, surnommé Milabi (Muluba Shankadi)	Tshimanga Lwasa Mbuta, fils de Mutombo wa Nkole	Lukusa, Kabeya, Kisamba, Mpoyi, Ngandu Kashile, Lutumba, Mbiya, Kasongo, Kamunu, Mwanza et Tshikala	Kalonji Milabi, Kabeya Nkongolu, Lukusa Munyenga, Tshiswaka Mbuyi, Tshibangu Mpumbwa Dinanga, Kakuvu Muloji, Kabeya Tshibangu, Ngeleka Kangunyi, Kanguvu, Tshibangu wa Kanguvu, Mutombo Katshi 1 <sup>er</sup> et Mutombo Katshi II (investi le 20 août 1903) <sup>22</sup> . 11 règnes antérieurs à celui de Mutombo Katshi II. Date probable de la formation de ce groupement : ± 1684 (2 <sup>e</sup> moitié du xvii <sup>e</sup> siècle).	Beena Kanyok
<b>Bakwa Bowa</b> (Région centrale des Luba Lubilanji)	Bowa (Muluba Shankadi)	Nkashama, fils de Kasongo wa ku Diba	Kasanga, Ndaye, Mande, Yimba, Kabwe et Kabemba	Bowa, Kabemba, Tshikaya Mbowa, Musulayi Munene, Kitundu Musulayi, Kabale, Kamungu et Tshipele (investi le 1 <sup>er</sup> avril 1910). 7 règnes jusqu'en 1910. Date probable de la formation de ce groupement : ± 1770 (2 <sup>e</sup> moitié du xviii <sup>e</sup> siècle).	Bakwa Kalonji
<b>Bakwa Ndaba</b> (Région centrale des Luba Lubilanji)	Ndoba (Muluba Shankadi)	Kambala Kipi, fils de Kosekele wa Ilunga	Kabunda, Ntonko, Mulamba, Tshimbaye, Mulumba, Lubilanji, Tshipamba, Kamba, Kalula, Musenga, Kakoma et Tshimuna	Ndoba, Muamba, Bukasa, Kambala, Muteba Ngongo et Musungayi (investi le 22 février 1910). 5 règnes antérieurs à celui de Musungayi. Date probable de la formation du groupement : ± 1810 (1 <sup>re</sup> moitié du xix <sup>e</sup> siècle).	Bakwa Kalonji et Bakwa Bowa
<b>Beena Kanyiki</b> (Région centrale des Luba Lubilanji)  N.B. : Une branche de Kanyiki Mbamba occupe la région sud-est des Luba Lubilanji.	Kanyiki (Muluba Shakadi)	Kasongo	Beya Tshikuni et Kasangu	Kanyiki, Beya Tshikuni, Kalunga Dilambu, Nsunzu Mukelu et le chef Kalenga Tshimasala qui est entré en contact avec le commandant Peltzer en 1856. Date probable de la formation du groupement : ± 1815 (1 <sup>re</sup> moitié du xix <sup>e</sup> siècle).	Bakwa Kalonji

21. Ce tableau est repris de Mukadi Luaba Nkamba (1989 : 28-45). Nous ne reprenons que la liste des groupes luba Lubilanji se trouvant dans les limites du Kasai-Oriental dont il est question dans ce volume.

22. À noter que le nombre de chefs n'est pas le même que celui établi (cf. *infra*) par Tshimanga Kadima (1978 : 13-30).



<b>Bakwanga</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Mwamba <sup>23</sup> Mukwanga (Muluba Shankadi)	Kasongo	Tshibuyi, Kabeya Tendayi Luhongola et Nyangwila	Mwamba Mukwanga, Kabeya Tendayi Luhongola, Mueka Kanyama, Muteba Makanda, Kelekale Tshiambueta, Mukalenga Mbala, Mukeba wa Mbala, Mbala Ntenda, Musenga Banza, Musenga wa Mbala, Tshiamala wa Mayi et Nyanguila wa Kapanga surnommé Nzangula (1910). 11 règnes jusqu'en 1910. Date probable de la formation du groupement : ± 1690 (2 <sup>e</sup> moitié du xvii <sup>e</sup> siècle).	Beena Kanyok et Beena Kibindi
<b>Bakwa Nsumpi</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Mutombo (son épouse s'appelait Nsumpi)  (Muluba Shankadi)	Kasongo	Kabeya et Nyemba	Mutombo, Muamba Mutombo, Lukuete, Kajikija, Nkongolo Mulaja, Muamba Nkongolo, Kalonzo, Makolo, Mbikayi Nyenge, Kalonzo Mutapayi, Tendayi Kasongo Mule et Nkashama (investi en 1914). 11 règnes jusqu'en 1914. Date probable de la formation du groupement : ± 1694 (2 <sup>e</sup> moitié du xvii <sup>e</sup> siècle).	
<b>Beena Kabindi</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Kabindi (Muluba Shankadi)	Nkashama, fils de Kasongo	Kamba, Kele, Makalenga, Lukese, Mfika, Mulunda et Tshiamba	La date de leur installation au Kasai est postérieure à celle des Beena Kanyok au Kasai à la fin du xvi <sup>e</sup> siècle et antérieure à celle de l'installation des Bakwanga au Kasai (± 1690). Le groupement de Beena Kabindi se serait formé au cours de la 1 <sup>re</sup> moitié du xvii <sup>e</sup> siècle.	Beena Kanyok
<b>Bakwa Mp(w)uka<sup>24</sup></b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Mpwuka (Muluba Shankadi)	Ilunga	Mpuka, Mfika, Mwanza, Kalumbu, Tshibende, Tshipadi et Nsenge	Mpwuka, Tshikomona Mukole, Tshikomona Muana, Biselele wa Tshikomona, Kaswaka, Kabeya et Biselele Kaswaka (investi en 1910). Six règnes jusqu'en 1910. Date probable de la formation du groupement : ± 1790 (2 <sup>e</sup> moitié du xviii <sup>e</sup> siècle).	Bakwa Kalonji
<b>Bakwa Nyanga</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Nyanga (Muluba Shankadi)	Ilunga	Lukusa, Tshianyi, Ilunga et Muenza	Leurs migrations furent contemporaines à celles des Bakwa Mp(w)uka (2 <sup>e</sup> moitié du xviii <sup>e</sup> siècle).	Bakwa Kalonji

23. À noter que les Luba Lubilanji préfèrent écrire ce nom avec la lettre « U » à la place de « W » ; cela les distingue aussi des Luba du Katanga.

24. Dans certaines archives coloniales, ce nom est écrit « Mpwuka ».

Groupements	Nom du fondateur	Nom du père fondateur du groupement et ses origines (si possible)	Nom des enfants du fondateur du groupe	Liste des anciens chefs de chaque groupement jusqu'au premier chef investi par les Européens et la date probable de la formation du groupement	Les anciens occupants de l'espace
<b>Bashila Kasanga</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Kasanga (Muluba Shankadi)	Muanza Mande, fils d'Ilunga	Lutshinyi, Mukena, Mulumba, Luange, Kenge, Mbayi, Tshidene et Mbuyi	Leurs migrations furent contemporaines de celles des Bakwa Mp(w)uka (2 <sup>e</sup> moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle).	Bakwa Kalonji
<b>Bakwa Kalonji ka Mpuka (Beena Mpuka)</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Kalonji wa Kabula Mpuka (Muluba Shankadi)	Kabula Mpuka, fils de Mutombo wa Nkole	Kanyinda, Kasongo, Katende et Lukusa	Leurs migrations furent contemporaines de celles des Bakwa Kalonji ka Tshimanga (2 <sup>e</sup> moitié du XVII <sup>e</sup> siècle).	Beena Kanyok
<b>Basangana ba mua Tshiaba</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Kasongo Kumuimba (Muluba Shankadi)	Mutombo, fils de Nkole wa Bayembi	Kamunu, Mwanza, Kasongo et Kabongo	Leurs migrations se situeraient au cours de la 2 <sup>e</sup> moitié du XVII <sup>e</sup> siècle. Elles précèdent légèrement celles des Bakwa Kalonji.	Songye
<b>Bakwa Tshisumba</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Tshisumba (Muluba Shankadi)	Kapanga, fils de Lukwisha (qui serait fils de Nkole wa Bayembi)	Mpemba, Kamba, Tshilolo, Tshisumba, Lubadi, Kabande, Tshitambwe et Lula	Leurs migrations furent contemporaines de celles des Basangana ba mua Tshiaba (2 <sup>e</sup> moitié du XVII <sup>e</sup> siècle).	Bashingala
<b>Bakwa Dishu</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Tshitenge (Muluba Shankadi)	Nkole wa Bayembi	Mbuyi, Tshimune, Kande, Kaya, Mbaya, Buloba, Muyombo, Mwemba, Tshimungu, Kasansa et Nyandu	Leurs migrations furent postérieures à celles des Basangana ba mua Tshiaba et antérieures à celles de Bakwa Kalonji.	Basangana ba mua Tshiaba
<b>Bakwa Tembue</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Nkongolo Mukwa Tembue (Muluba Shankadi)	Mutombo, fils de Nkole wa Bayembi	Nzengu, Dinanga, Munamena, Kabeya et Mulumba	Leurs migrations furent presque contemporaines de celles des Bena Kaniki au cours de la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle.	Beena Kanyiki
<b>Beena Mulenga</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Mulenga (Muluba Shankadi)	Kapembu, fils de Nkole wa Bayembi	Tshilumba	Mulenga, Tshilumba, Tshiya, Kande, BakwaLubombo, Ndamba, Muvunga Ndiombo, Mudie Luseke, Mbangula, Kadiobo, Tshibangu, Tshipelayi, Kalala Kafumba qui est entré en contact avec les missionnaires en 1893. Date probable de la formation de ce groupement : ± 1673.	Beena Kabela Nkusu

<b>Bashingala</b> (Région occidentale des Luba Lubilanji)	Mbuyi (Muluba Shankadi)	Nkole wa Bayembi	Tshimanga (ses descendants reçurent le sobriquet des Bashingala)	Leurs migrations furent antérieures à celles des Bakwa Tshisumba au cours de la 2 <sup>e</sup> moitié du XVII <sup>e</sup> siècle.	?
<b>Beena Tshitolo</b> (Région Nord-Est des Luba Lubilanji)	Tshitolo (Muluba Shankadi)	Mbaya Kazadi, fils de Kosekele (serait fils d'Ilunga)	Nseka, Nkelende, Jambelu, Njiba et Ndaye	Tshitolo, Tshibingu, Kampoto, Tshiala Nzolo Mulundulundu, Mbaya, Badiayi, Kabejabo, Kambanga et Mutombo Batubenge (investi en 1909). Date probable de la formation du groupement : ± 1749.	Bakwa Kalonji
<b>Bakwa Kanda</b> (Région Nord-Est des Luba Lubilanji)	Kanda (Muluba Shankadi)	Nkashama, fils de Kasongo	Kaninda, Mbinga et Tshimini	Kanda, Kaninda, Kashala, Batulakana, Nkongolo, Tshiala, Kokesha, Mwepu, Tshiswaka Mulumbayi. Date probable de formation du groupement : ± 1750. 8 règnes jusqu'en 1910. (2 <sup>e</sup> moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle).	Famille de Mukosa
<b>Beena Shimba</b> (Région Nord-Est des Luba Lubilanji)	Munyuka (Muluba Shankadi)	Kasongo	Nshimba	Nshimba, Tshimbalanga, Kalenga, Buzangu, Tshilundulu, Kasongo, Pela Badibanga, Ngoyi, Dianda, Kabanda, Bikisha, Mume, Bukoko, Mutombo Kasala et Mbua Matumba (investi en 1913). 14 règnes jusqu'en 1913. Date probable de la formation du groupement : ± 1633.	
<b>Bakwa Tshinene</b> (Région Nord-Est des Luba Lubilanji)	Tshinene (Muluba Shankadi)	Lubilanji, fils de Kasongo	Tshitonga, Longo, Buanga, Ndaye, Lukinda, Kubi et Kabeka	Tshinene, Kitole, Tshibambi, Badibaka, Kaseo, Kaluinamanyi, Mukaba et Ngoyi Mukaba (investi en 1913). Sept règnes jusqu'en 1913. Date probable de la formation du groupement : ± 1773	Beena Shimba et Beena Tshitolo
<b>Beena Kapuya</b> (Région Nord-Est des Luba Lubilanji)	Kapuya (Muluba Shankadi)	Tshilumba Mukulu, fils de Kosekele (serait fils d'Ilunga)	Katshimwene, Shimbi, Ngoyi, Tshaba Munia, Mpemba et Mpoyi	Kapuya Tshilumba, Mpemba Kapuya, Lukanda, Dikolobo Kapuka, Mpemba Kandenda, Bintumpampa, Kavuma, Tshiapanshi, Mutombo Luzawo (ce dernier avait représenté le groupement de Beena Kapuya à la réunion tenue le 27 juin 1941 par l'AT de Kabinda, M. Geurts). 9 règnes jusqu'en 1941. Date probable de la formation du groupement : 1796 (2 <sup>e</sup> moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle).	Beena Shimba

Groupements	Nom du fondateur	Nom du père fondateur du groupement et ses origines (si possible)	Nom des enfants du fondateur du groupe	Liste des anciens chefs de chaque groupement jusqu'au premier chef investi par les Européens et la date probable de la formation du groupement	Les anciens occupants de l'espace
<b>Bakwa Lonji</b> (Région Nord-Est des Luba Lubilanji) N.B. : Un sous-groupement des Bakwa Lonji se trouve dans la région Sud-Est des Luba Lubilanji.	Lonji (Muluba Shankadi)	Kabuya Mukulu, fils d'Ilunga	Kabuya et Tshipunsa	Leurs migrations furent contemporaines de celle des Beena Kapuya au cours de la 2 <sup>e</sup> moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle.	Bakwa Kanda et Beena Nshimba
<b>Beena Nomba</b> (Région Nord-Est des Luba Lubilanji)	Nomba Mutombo (Muluba Shankadi)	Mutombo, fils de Nkole wa bayembi	Mulowayi, Kabongo, Mukandila, Tshimbo, Tshibengele, Bashiya et Nomba Mulowayi	Leurs migrations furent contemporaines de celles des Bakwa Tshinene au cours de la 2 <sup>e</sup> moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle.	Quatre familles : Beena Ngeleka, Beena Kampidibua, Beena Konga, Beena Kaye

tagé un passé politique commun. Tous, en effet, parlent le tshiluba (écrit aussi « ciluba ») qui, bien que comportant des différences dialectales, sert cependant d'instrument de communication (Mukenge 1967 : 27).

Les Luba Lubilanji forment à eux seuls un *tshisa* (peuple). Il s'agit d'un groupe possédant une structure politico-familiale, un même mode de vie et les mêmes croyances. À en croire Kabongo-Kanundowi et Bilolo-Mubabinge (1994 : 18), le terme *tshisa* semble provenir du verbe *tshiluba ku-asa* (construire, fonder). Dans cette hypothèse, il désigne ce qui est « construit ».

Le *tshisa* se compose de plusieurs *bisamba* (clans). Ces derniers occupent des territoires qui sont contigus les uns aux autres et qui sont considérés comme des parties d'une seule et même terre : *buloba bwa luba* (la terre du peuple luba). Les *bisamba* sont les plus grands groupements généalogiques et les grands sous-ensembles politiques dont se compose le *tshisa tshya baluba*. Citons, à titre d'exemple, les Bakwa Dishu, les Bakwa Tshinene, les Beena Nomba. Les descendants de ces différents *bisamba* se considèrent

comme frères (Kabongo-Kanundowi & Bilolo-Mubabinge 1994 : 14).

Le clan est formé de plusieurs *bifuku* (lignages majeurs). Il y a trois sortes de lignages dans chaque clan : les *bifuku bya bakulu* (lignages majeurs aînés), les *bifuku bya bakunga* (lignages majeurs cadets) et les *bifuku bya bantanda* (lignages majeurs composés de gens du peuple). Ainsi par exemple, les Bakwa Tshimuna, les Bakodile et les Beena Tshilewo constituent les lignages respectivement chez les Bakwa Dishu, les Bakwa Kalonji et les Bakwa Mulumba.

Le lignage se compose de *meeku* (lignages médians). Le *diiku* (au pluriel *meeku*) est un ensemble d'individus unis par des liens de sang immédiats. Il constitue un groupement territorial, c'est-à-dire une collectivité localisée d'une manière permanente sur un territoire déterminé.

Le *diiku* est formé par des groupes de parenté plus petits appelés *meeku a diloolo* (lignages mineurs). Ainsi, chaque lignage correspond généralement à un village. Le lignage mineur est l'association des *mbanza* (familles restreintes). Mais cette association peut naître tout aussi bien de fusion que d'adoption ou de conquête. Des cérémonies ont alors lieu pour



donner aux nouveaux venus la qualité de frères. Ce sont ces cérémonies qui marquent leur intégration. Il se forge alors des généalogies ou des légendes pour les rattacher à l'ancêtre commun (*kubweja mu diboko*). Les liens de lignage mineur sont plus resserrés que ceux de lignage majeur.

Le *lubanza* (singulier de *mbanza*) est un ensemble de familles individuelles (*nzubu*) vénérant un ancêtre commun, père pour certains membres, grand-père ou arrière-grand-père pour d'autres. Entre les familles individuelles ainsi réunies, il y a, outre la responsabilité commune à l'égard de l'ancêtre commun, la communion de tous les repas

sacrés, l'échange des dots obligatoires et l'héritage des veuves.

Parlant de la famille individuelle qu'il appelle *nzubu* (maison ou case), Mukenge dit que cet ensemble – comprenant le père, la mère, les enfants, la case, la cour et le champ et placé sous l'autorité du père – constitue un *lubanza*. Le *lubanza* de quelqu'un est donc la communauté familiale qu'il fonde et où il est époux et éventuellement père de sa famille de procréation (Mukenge 1967 : 14).

Dans sa structure sociopolitique, la communauté luba se compose de trois catégories d'individus : les *bakalenga* (les seigneurs), les *bilolo* (les vassaux) et enfin les *beena panshi* (les gens ordinaires).



L'avenue principale à Bakwa Tshimuna, territoire de Lupatapata. (Photo équipe locale, 2011.)

## Références

- Crèveœur. 1939 (19 août). Procès-verbal de l'interrogatoire de Tshibala de Beena Mpoyi, établi à Ngandajika le 19 août 1939 par l'A.T. Crèveœur, p. 1. In ADRAT/MBJM, Dossier 18, Secteur de Beena Ciyamba.
- Félix, Marc Léo (éd.). 2011. *White Gold, Black Hands: Ivory Sculpture in Congo*. Vol. 4. publié par Gemini Sun Qiqihar, Heilungkiang, République populaire de Chine. Bruxelles : Tribals Arts SPRL.
- Herin, A. 1977-1978. « Une collection de poteries protohistoriques de la vallée de la Bushimaie Kasai "Zaire" ». *Études d'histoire africaine* IX-X : 131. Lubumbashi : PUZ.
- Kabeya-Lumbayi-Ciambulanda wa-Nkanda. 1977. « La presse missionnaire de Scheut au Kasai. Le cas de Nkuruse (1914-1960) ». Mémoire, Université nationale du Zaïre, Faculté des Lettres.
- Kabongo-Kanundowi & Bilolo-Mubabinge. 1994. *Conception bantu de l'autorité* suivi de *Baluba : bumfumu ne bulongolodi*. Munich-Kinshasa : Presses universitaires africaines.
- Kalala Karowu. 1975. « Histoire du secteur des Bakwa Kalonji dans le territoire de Tshilenge (1650-1975) ». Mémoire de licence, UNAZA-IPN.
- Mabika Kalanda, A. 1959. *Baluba et Lulua, une ethnie à la recherche d'un nouvel équilibre*. Bruxelles : Remarques congolaises.
- Mufuta, P. 1969. *Le Chant kasala luba*. Paris : Julliard.
- Mukadi Luaba Nkanda. 1989. « Histoire des religions chez les Baluba Lubilanji (1600-1979). Analyse des réactions des Baluba Lubilanji face aux religions étrangères ». Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi.
- Mukenge, L. 1967. « Croyances religieuses et structures socio-familiales en société luba : Buena Muntu, Bakishi, Milambu ». *Cahiers économiques et sociaux* V (1) : 6-94.
- Ndaywel à Ziem, I. 1998. *Histoire générale du Congo : De l'héritage ancien à la République démocratique*. Paris-Bruxelles : De Boeck & Larcier – Département Duculot.
- Thiry, E. 1958 (30 octobre). « Synthèse politique du groupement de Beena Mpembanzeo, Ngandajika », p. 1. In ADRAT/MBJM, Dossier I, Secteur de Ngandajika.
- Tshimanga Kadima, M. 1978. « Conflits du pouvoir coutumier chez les Bakwa Kalonji (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle) », travail de fin de cycle, inédit. ISP Mbujimayi.
- Verhulpen, E. 1936. *Baluba et Balubaïsés du Katanga*. Éditions de L'Avenir belge.

## CHAPITRE 6

# INSTABILITÉS SOCIOPOLITIQUES ET MIGRATIONS DES LUBA LUBILANJI

### 1. INSTABILITÉS SOCIOPOLITIQUES

Les Luba Lubilanji subirent, au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une crise sociopolitique provoquée tant par les attaques de leurs voisins que par les maladies épidémiques.

D'une part, les guerres de Kasongo Tshinyama, de Kabamba Ngombe, des Chokwe, de Ngongo Leteta et de ses satellites Lumpungu et Mpania Mutombo... plongèrent, en effet, les Luba Lubilanji dans une situation d'insécurité.

Katende Cyovo reproduit le récit suivant, qui lui fut rapporté chez les Luba Lubilanji :

« [...] en ce temps là, la détresse était à son comble : guerres incessantes, calamités, famines, exode [...]. Les gens n'avaient même plus le temps de reprendre leur souffle et de travailler les champs pour nourrir leurs enfants. Chaque jour le bruit courait : on se bat à tel endroit, et à tel autre. Le pays entier était en émoi » (Katende 1981 : 125).

D'autre part, au cours de la même période, les Luba Lubilanji furent victimes de diverses maladies épidémiques, notamment la maladie du sommeil, la lèpre, la varicelle, la variole, le choléra, la dysenterie, etc. (Kivits 1988 : 298 ; 305-307).

#### 1.1. RAZZIAS CHEZ LES LUBA LUBILANJI

##### 1.1.1. RAZZIAS EXTERNES

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Luba Lubilanji subirent les razzias des Chokwe (des trafiquants d'ivoire et d'esclaves) venus de l'ouest, de même que celles menées par Ngongo Leteta (devenu le chef des Atetela) en provenance de l'est.

L'arrivée d'esclaves luba Lubilanji chez les Beena Lulua remonte, semble-t-il, à 1870. À ces esclaves s'ajoutaient les Luba Lubilanji qui, fuyant les razzias, se mettaient sous la protection de Mukenge Kalamba, qui avait réussi à se faire reconnaître comme le chef des Beena Lulua (Van Zandijcke 1953 : 10 ; Nsala 1973 : 41 ; Vansina 1965 : 162). En réalité, ce dernier profitait de sa position de despote, car il n'était pas un véritable chef coutumier, mais « un simple chef des brigands, un parvenu. Son autorité reposait uniquement sur la crainte que lui et ses partisans armés de fusils inspir(ai)ent aux indigènes » (Jansen 1918).

Le CDD Jansen écrit à son sujet :

« [...] les Kalamba n'avaient aucun droit historique, [...] ils n'étaient même pas des chefs de leur propre clan : Beena Tshipamba, branche de Beena Kashiye ; [...] quelques années avant l'arrivée de M. Von Wissman, Mukenge, alors notable quelconque (fils de Tunsele, Nyampara de Beena Mwika, branche puînée des Beena Tshipamba) était parvenu d'abord à l'aide de la notoriété de ses frères Tshimanga et Tshishimbi, propagateurs énergiques de la secte des fumeurs de chanvre et ensuite à l'aide des fusils obtenus en échange d'esclaves, d'ivoire et du caoutchouc chez les Batshok (chasseurs d'éléphants, négriers, commerçants) qui venaient de pénétrer dans la région. Ce Mukenge est parvenu [...] à s'imposer par la force aux clans lulua environnants vivant jusqu'à ce moment complètement indépendants l'un de l'autre, chacun sous l'autorité de son chef coutumier, et à réunir autour de lui des jeunes gens avides de pillage. Se sentant assez fort, Mukenge s'est alors attaqué à son propre chef Kabasele a Badibanga qui a dû s'enfuir et que plus tard il est parvenu à faire prisonnier et qu'il a fait mourir atrocement. [...]

Il y a au plus 60 ans les Beena Kashie habitaient la rive droite de la Lulua. Il y eut une guerre entre eux et leurs cousins, les Beena Kapuku (fraction très importante des Lulua), ces derniers les ont attaqués et les ont rejetés au-delà de la Lulua dans les terres occupées par les Beena Lungu. Ceux-ci se sont retirés à l'intérieur pour laisser les terres aux Beena Kashie.

Mukenge était un homme habile, il faut l'admettre. Il a profité des Blancs pour fortifier sa position. Ayant constaté la supériorité que lui donnait la possession des fusils et sachant que les Batshok tenaient eux-mêmes leurs armes des Blancs, il a reçu M. Wissmann à bras ouverts, il s'est coupé en quatre pour lui, dévouement tout intéressé.

Mukenge s'est présenté comme le grand chef de tous les Beena Lulua ; Von Wissmann, dont le but n'était pas de faire des études généalogiques, l'a cru et l'a ensuite aidé à faire la guerre contre Katende chef des Bakwa Mwanza (branche aînée de tous les Bashila Lungu) parce que ce révolté de Katende ne voulait plus écouter son suzerain. La vérité est que Katende, vrai chef indigène avait, peu de temps auparavant, donné une frottée à Kalamba et à son ami Tshinkenke, en dépit de leurs fusils, et Mukenge respirait la vengeance.

Mukenge a accompagné Von Wissmann au Luluaba et ensuite à Léopoldville d'où il est revenu avec M. Le Marinel, futur inspecteur d'État. Mukenge était devenu grand favori des Blancs, le nombre de ses fusils augmentait et il étendait sa domination sur les Lulua. Qui osait lui résister ? N'avait-il pas des Blancs comme auxiliaires ?

Je dis "auxiliaires", voici l'histoire que m'a racontée le vieux Mako, notable de Bakwa Tshilamba qui était un des nombreux notables qui, avec Mukenge Kalamba, accompagnaient Wissmann à Léopoldville : pendant qu'on construisait des pirogues à Dibanga, rapide situé à une journée de marche en aval de Luluabourg et d'où la Lulua est navigable, M. Wissmann voulait un jour faire des théories à ses nombreux Noirs qui l'accompagnaient et il leur dit : "Je veux que vous tous les Noirs viviez en paix entre vous et que vous nous écoutiez nous autres." À quoi Mukenge riposta : "Ce n'est pas ce que je veux, je veux que vous tous, Noirs et Blancs, m'écoutez." Mukenge était un nègre à pensées napoléoniennes.

C'est la même pensée qui se reflétait un peu plus tard dans la réponse qu'il donnait au commandant Liénart (*alias* Matshopo), lorsque celui-ci voulait l'obliger à rendre à Zapo-Zapo la tante de celui-ci, Ina Matumba, qui s'était enfuie chez lui : "Je suis le grand chef ici, j'ai donné du terrain à vous autres Blancs, j'ai donné du terrain à Zapo, je vous ai recueillis chez moi et je n'ai pas des ordres à recevoir de vous" » (Jansen 1918).

### a. Les razzias des Chokwe

Les marchands chokwe parcouraient toute la région du Kasai. Ils venaient vendre aux Lulua des fusils, de la poudre, des tissus et autres produits connus en Angola. En retour, ils recevaient des esclaves, de l'ivoire et du caoutchouc qui leur permettaient de faire des échanges dans la zone lusofricaine (Lukengu T. M. 1972 : 57).

Quatre incursions des Chokwe eurent lieu chez les Luba Lubilanji à partir de 1870. Trois expéditions pénétrèrent dans la région nord-ouest des Luba Lubilanji et atteignirent les Luba Lubilanji de la zone occidentale. Le chef (lulua) Kasongo Mfuamba et le chef (de Beena Mulenga) Kalala Kafumba participèrent aux deux premières expéditions des Chokwe contre les Luba Lubilanji.

Au sud, les Chokwe arrivèrent dans la région des Luba Lubilanji avec l'appui de Kabamba Ngombe, le chef du groupement de Beena Matamba. Ce groupement avait été incorporé sous l'autorité de Kasongo Tshinyama et son chef, entraîné dans l'armée de celui-ci. Après la mort de Kasongo Tshinyama, Kabamba Ngombe se lia d'amitié avec les Chokwe, qui lui fournirent des armes à feu. Profitant de la mort de Kasongo Tshinyama, il tenta d'étendre sa domination sur les groupements qui étaient sous l'autorité de celui-ci. Il réussit à percevoir le tribut des Beena Mande, Beena Nsona, Beena Kaseki et Beena Ngandu wa Njika (devenu Ngandajika).

Pour organiser sa résistance, Kasambakana (le chef du groupement de Beena Ngandu wa Njika) rassembla les groupements de Beena Tshiyamba contre Kabamba Ngombe. La bataille eut lieu sur les terres de Beena Mpembanzewu. Kabamba Ngombe fut vaincu. Puis, les Bakwa Kalonji ka Tshimanga imposèrent une défaite aux Chokwe le long de la rivière Mbuji-Mayi.

### b. Les razzias de Kasongo Tshinyama

Kasongo Tshinyama était originaire de Kamayi, région située au sud de Mutombo Mukulu. C'était un trafiquant de fusils et d'esclaves. Après avoir été chez les Beena Kanyok, il installa sa capitale à Musakatshi. Ses relations avec les Chokwe lui permirent d'obtenir des armes à feu grâce auxquelles il devint puissant. Après avoir soumis les groupements avoisinant sa capitale, Kasongo Tshinyama entreprit la formation militaire des chefs de ces groupements à Muskatshi.



Citons leurs noms :

- 1° Kabamba Ngombe de Beena Matamba ;
- 2° Ngandu Mujondo de Beena Ngandajika ;
- 3° Mukeni wa Nzala de Beena Muanza Ngudie ;
- 4° Tshilonda de Beena Mpemba Nzeo ;
- 5° Makanza wa Ntemba de Beena Mande ;
- 6° Kazadi Mudiba, chef du clan de Beena Kaseki ;
- 7° Kasonga wa Tshikala de Beena Mpiana ;
- 8° Kalala Museu de Bakwa Mulumba ;
- 9° Kalala Muana Mfuamba de Beena Nsona.

Ceux-ci devinrent des chefs militaires soumis à Kasongo Tshinyama et placés au commandement dans leurs groupements respectifs.

L'empire de Kasongo Tshinyama s'étendait sur les groupements actuels de Tshiyamba, Ngandajika, Bakwa Mulumba et Matamba. Kasongo Tshinyama exigeait un tribut en ivoire, en esclaves, en petit bétail, etc.

Vers 1889-1890, Kasongo Tshinyama entreprit un voyage chez le chef lulu Kasonga a Luaba, surnommé Fwamba, en vue de se lier d'amitié avec lui et d'en obtenir des fusils et de la poudre, que les Lulu achetaient aux Chokwe. En son absence, Muzembe, chef des Kanyok, trouva l'occasion d'en finir avec ce tyran dont la présence menaçait d'envahir le pays des Kanyok. Il s'adjoignit les Beena Tshiyamba pour attaquer Musakatshi, la capitale de Kasongo Tshinyama. Mais l'attaque échoua, suite à la résistance d'un lieutenant de Kasongo Tshinyama, nommé Nyama, à Kaboko. Muzembe se retira à Mulundu.

Kasongo Tshinyama retourna dans sa capitale en 1890. Il se vengea en attaquant les Beena Tshiyamba, mais il fut tué par Banza Mabungi, fils de Kalala Muana Mfuamba, à la bataille qui eut lieu sur les terres des Beena Nsona.

Pour venger la mort de son mari, Ntomena a Mukulu, première épouse de Kasongo Tshinyama, fit cette déclaration avant de quitter Musakatshi : « Cette terre des Beena Tshiyamaba qui a bu le sang de mon mari [...] boira aussi le sang des Beena Tshiyamba et des Beena Kanyok » (Van Zandijcke 1953 : 12). Elle sollicite l'intervention de Mwana Mbo (sous-chef songye) et de Lumpungu (chef songye). Ce dernier lui suggéra d'aller se présenter chez Ngongo Leteta.

### c. Les incursions des bandes de Ngongo Leteta<sup>25</sup>

Le texte qui suit puise largement dans les articles du R. P. Van Zandijcke, « Pages d'histoire du Kasayi », parus dans le journal *Kasayi* entre novembre et décembre 1956.

Ngongo Leteta naquit vers 1860, dans le sud du Maniema. On rapporte que sa jeunesse fut marquée par la ruse, la turbulence, l'esprit querelleur et le larcin. Élevé à la cour du chef songye Kilembwe, il conduisit, au nom de ce dernier, la délégation auprès de Tippto-Tip pour faire acte de soumission. Tippto-Tip l'utilisa à son service et le transféra peu après sous les ordres de son représentant Tshangu, installé à Dibwe au Lomami. Ngongo s'intéressa au trafic d'esclaves et d'ivoire. Après la mort de Tshangu au cours du second semestre de 1883, il le remplaça. Il soumit les populations de la rive droite de la Lomami.

Ngongo s'établit à Kitenge-Ngandu, la capitale de ses conquêtes, sur la rive gauche de la Lomami dans l'espace frontalier entre ce qui deviendra le district du Sankuru et le district de Kabinda. Ngongo soumit les Atetela et les Kalembe (Songye). Il reçut l'impôt de Lumpungu (Van Zandijcke 1956a : 4). Il était arrivé à Mpania Mutombo lorsque fut créé le poste de Lusambo en 1890.

Mais Ngongo n'entrera dans la région des Luba Lubilanji qu'à la suite de la mort de Kasongo Tshinyama, chef Luba Shankadi.

Ntomena a Mukelu, la veuve de Kasongo Tshinyama, qui cherchait à venger la mort de son mari, dirigea, sur recommandation du chef songye Lumpungu, une délégation chez Ngongo, le persuadant d'accepter une offre. Elle dit à Ngongo :

« Après que j'aurai vu couler le sang de Beena Tshiyamba et de Beena Kanyok et que leurs têtes auront été jetées dans la fosse où j'ensevelirai les restes de mon mari, je vous montrerai une région toute proche, habitée par des millions et des milliers de gens, forts et beaux, mais qui ne sauraient vous résister parce qu'ils ne connaissent pas encore les armes à feu. Là vous ferez un énorme butin d'esclaves, de chèvres, de moutons, de poules, etc. »

25. Dans divers textes, ce nom est aussi écrit « Lutete ». Ces deux appellations sont correctes. Celle de *Lutete* se traduit en otetela/kikusu par « dur » ou « Ngongo le dur », pour signifier sa cruauté. Tandis que *Leteta*, l'appellation la plus couramment utilisée de nos jours, se traduit par « le promeneur », pour désigner les déplacements incessants qu'entreprenait Ngongo occupé par de nouvelles conquêtes.

La population à laquelle Ntomena a Mukulu fait allusion est celle des Bakwa Kalonji (Van Zandijcke 1953 : 135).

Ngongo descendit dans la région luba. Il établit un camp à Tshitende sur les terres des Beena Nomba. Pour éviter d'être attaqué par Ngongo, le chef Katombe des Beena Kalambayi se rendit auprès de lui à Tshitende et lui offrit des cadeaux. J. Defosse note que ce cadeau était constitué de 200 esclaves (Defosse 1955 : 12).

Ngongo eût probablement arrêté ses opérations dans le pays des Luba, s'il n'avait reçu la visite de Tshienda a Balunga, chef des Bakwa Kalonji et ami de Katombe. Tshienda ne s'entendait pas avec le grand chef des Bakwa Kalonji. N'osant pas aborder directement Ngongo, il alla d'abord trouver Katombe, en compagnie duquel il alla se présenter. Il proposa à Ngongo de faire une partie de chasse chez les Bakwa Kalonji. Ngongo partit aussitôt vers la région de Mutombo Katshi. Dans la région parcourue, d'innombrables villages furent pillés et brûlés, des centaines de personnes périrent dans le feu et le sang, d'autres, plus nombreuses encore, furent emmenées comme esclaves (Van Zandijcke 1956b : 4).

Ngongo poursuivit sa marche vers le nord du pays des Luba. Il traversa la Mbuji-Mayi et parvint jusque chez les Bakwa Mpoyi des Bakwa Disho, dans les parages de Bakwanga et de la mission de Mérode (Tshilundu). Une fois là, il se rendit jusque chez Kalamba, le chef puissant et suprême de Beena Lulua, pour se lier d'amitié avec lui et s'approcher ainsi des Batshioko, avec lesquels il désirait s'entendre pour se procurer des munitions et chasser les Blancs du Sankuru et du Kasai (Van Zandijcke 1956b : 4).

Sachant toutefois que les Beena Lulua disposaient de fusils et que Kalamba avait juré de ne jamais laisser pénétrer les Arabo-Swahilis jusque chez lui, Ngongo trouva prudent de prendre des précautions et de ne pas passer la rivière Lubi, limite entre les territoires des Luba et des Beena Lulua (Van Zandijcke 1956b : 4).

Ngongo installa son camp sur une colline des Beena Tshimungu (à peu près à mi-chemin entre Bakwanga et Tshilundu) et tâcha d'entrer en négociation avec un autre chef important des Beena Lulua, nommé Kasongo a Luaba (*alias* Fwamba), habitant l'autre rive de la Lubi. Alléché par le profit que pourrait lui procurer Ngongo en lui vendant des

esclaves, Fwamba se rendit à son camp où il avait été invité. Il amenait, en guise de cadeau, un gros bœuf qui fut immédiatement tué et mangé en grande festivité. Comme cadeau de retour, Fwamba reçut l'âne de Ngongo et des esclaves (Van Zandijcke 1956b : 4).

Quand Ngongo s'enquit s'il pourrait pénétrer dans le pays des Beena Lulua, Fwamba répondit qu'il n'était pas autorisé à donner cette permission : il devait au préalable en référer à son supérieur, le chef Kalamba. Fwamba envoya de toute urgence des messagers à Kalamba. La réponse ne se fit pas attendre. Les messagers rapportèrent les paroles de Kalamba :

« Allez dire à Ngongo que je lui défends formellement de mettre un pied sur le sol de Beena Lulua. S'il devait passer outre à ma défense et de risquer à passer la Lubi, je lui opposerais tous les gens armés et lui ferais la guerre. Dites-lui aussi qu'il parte aussi vite que possible de la proximité de mon territoire. Si toutefois il veut vendre des esclaves, je permets à mes gens d'aller s'en procurer chez lui » (Van Zandijcke 1956b : 4).

Ayant trop d'esclaves (les vieux disent qu'il en avait des centaines et des centaines) pour les emmener tous jusqu'au Lomami, Ngongo résolut de faire sur place un marché d'esclaves. Fwamba convoqua ses gens et leur fit part de cette bonne aubaine. Aux gens de Fwamba se mêlèrent des Luba des Bakwa Disho et de Kalonji ka Mpuka, des Kete et quelques Tshioko (Chokwe). Tous s'en allèrent allègrement avec tout ce qu'ils possédaient comme articles d'échange : fusils, poudre, capsules, étoffes... désireux de se procurer des esclaves nombreux et à bon marché. Ngongo, qui était campé sur les terres des Beena Tshimungu, s'entendit avec leur chef Tshikunga a Tshibuya pour choisir une vaste plaine où l'on pourrait faire le marché. Au jour fixé, Ngongo Leteta, Lumpungu et Mpania Mutombo mirent en vente leurs esclaves exposés en rangées. Ce marché dura plusieurs jours consécutifs et les esclaves s'y vendirent à des prix dérisoires. Des témoins racontèrent qu'on y achetait un esclave pour deux dés de poudre. Pour un fusil à piston, on en recevait dix ; pour une poignée de capsules, cinq femmes ; même pour un verre à boire, une bouteille vide ou une boîte de conserve vide, on obtenait un garçon ou une fillette. Ce sont surtout les Beena Lulua de Fwamba qui y achetèrent des esclaves en nombre ; ils ne s'arrêtèrent d'acheter que lorsque furent épuisées toutes leurs provisions d'articles d'échange (Van Zandijcke 1956b : 4).

Le marché touchait à sa fin et des centaines d'esclaves restaient encore aux mains de leurs ravisseurs. Dans la crainte de reprendre la route avec leurs maîtres cruels, les malheureux pleuraient, hurlaient et, suppliants, criaient aux Beena Lulua : « Achetez-nous, achetez-nous ; on ira nous vendre aux Arabes, on nous tuera, on nous mangera. » Sur ce marché, on mit aussi en vente des paniers pleins de chair humaine boucanée, mais cet article ne trouva aucun amateur (Van Zandijcke 1956b : 5).

Au cinquième jour, un ordre de Kalamba enjoignit à l'improviste à Ngongo Leteta de quitter la région sur le champ. Ngongo et ses gens prirent peur et hâtèrent leurs préparatifs de départ.

Ce marché eu lieu à la fin de la saison sèche, car les premières pluies étaient déjà tombées ; ce qui permet de supposer que c'était dans la seconde moitié du mois d'août 1891.

Ngongo prit son chemin de retour en passant par le village Katombe des Beena Kalambayi où il laissa les gens qui s'étaient associés à sa colonne esclavagiste. C'est depuis ce marché historique que tant de Luba devinrent sujets des Beena Lulua. Toutefois, il convient de dire à l'honneur de ces derniers que les victimes de la tyrannie esclavagiste purent se libérer tout de suite moyennant une prestation de travail quelconque. Ces Luba n'ont jamais été considérés par les Beena Lulua comme de véritables esclaves : c'étaient leurs demi-frères de sang et ils furent accueillis chez eux comme enfants de la maison (Van Zandijcke 1956b : 5).

Il faut dire aussi, à l'honneur de Kalamba, que c'est lui qui empêcha Ngongo Leteta de pousser vers l'ouest et de se rapprocher des Tshioko (Chokwe). Sinon, que serait-il arrivé des deux postes de Lusambo et de Luluabourg, que Ngongo avait l'intention de détruire ? Les Chokwe auraient certainement prêté leur concours à l'exécution de ce projet (Van Zandijcke 1956b : 5).

### **Retour de Ngongo Leteta au Kasai**

Après ce premier passage des chasseurs d'esclaves, les Luba n'en étaient pas pour autant au bout de leurs souffrances. Au début d'avril 1892, Ngongo organisa un corps expéditionnaire plus considérable encore que le précédent. Il voulait arriver à ses fins, c'est-à-dire se rallier aux Chokwe. Il fera une nouvelle chasse à l'homme chez les Luba. Le butin sera de nouveau copieux et lui permettra de se procurer de nouvelles munitions chez Fwamba. Il essayera

aussi d'amadouer Kalamba qui, l'année précédente, lui avait fait barrière.

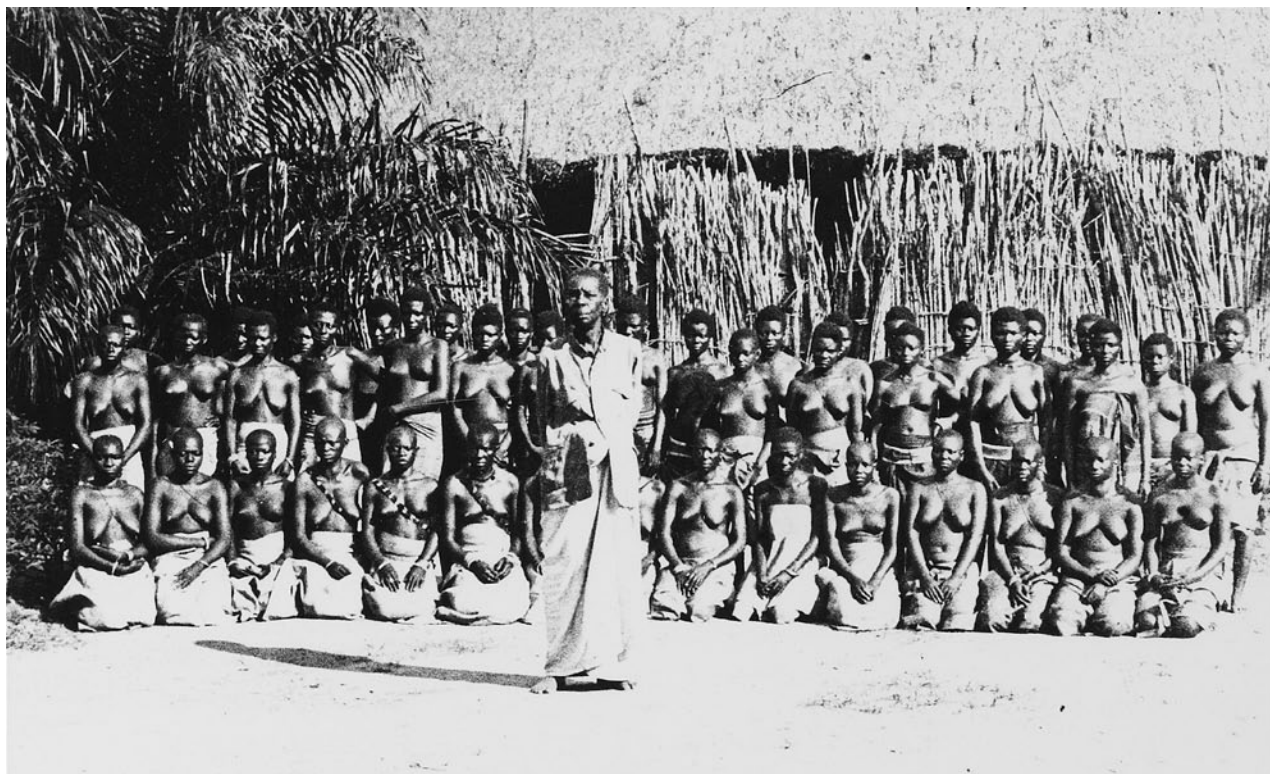
Lorsque Mpania Mutombo a appris les préparatifs de Ngongo, il croit que cette mobilisation a pour but de venir le punir de ce que, récemment, il s'est soumis et rallié à l'État indépendant dont il a les représentants à sa porte, à Lusambo. Il avertit Dhanis, alors commissaire de district et commandant militaire à Lusambo. Est-ce pour cette raison que Michaux alla faire une promenade militaire dans les parages d'entre la Lubi et la Mbuji-Mayi, afin d'être à proximité de Mpania et de le défendre, le cas échéant ? (Van Zandijcke 1956b : 5).

Mais Mpania s'était trompé, car la première marche de Ngongo alla directement vers le sud. Il suivit le cours de la Lomami et se dirigea vers Lumpungu, son ami resté fidèle, laissant Mpania à sa droite et à longue distance. Ayant probablement flairé les agissements de Mpania, il voulut laisser Lusambo loin de sa route. Lumpungu donna de multiples et beaux cadeaux à Ngongo, et crut qu'après ces formalités il serait quitte d'autres prestations. Il n'en fut rien. Ngongo exige que Lumpungu se joigne à lui avec toutes ses forces armées, et la bande esclavagiste s'accroît. Au moment de partir Ngongo délègue des messagers à Katombe de Beena Kalambayi, l'invitant à lui envoyer ses guerriers afin de participer à une chasse à l'homme chez les Beena Tshitolo (Van Zandijcke 1956b : 5).

Katombe ne peut qu'obéir et les hommes demandés vont rejoindre Ngongo au village Nkishi à Kalonzo des Bakwa Tshinene, où il a dressé son camp. Dès leur arrivé, Ngongo expédia les Beena Kalambayi à son premier *capita* (chef), Lupaka. Avec une colonne des meilleurs chasseurs, ce dernier loge à proximité du village Batubenge de Beena Tshitolo et n'attend qu'un peu de renfort pour passer à l'action. Le renfort arrivé, l'attaque est déclenchée contre les Beena Tshitolo (Van Zandijcke 1956b : 5).

Entre-temps, dès l'annonce de la présence de Lupaka dans son territoire, Batubenge était allé avertir Michaux, qui logeait alors avec ses soldats quelque part chez les Beena Kashi, près de la Lubi. Celui-ci dépêcha des messagers vers Dhanis qui manœuvrait aux environs de Mpania Mutombo. Dhanis rassembla toutes ses forces et partit vers les Beena Tshitolo, où, le 5 mai, il surprit la bande de Lupaka qui subit une lourde défaite. Après ce combat, Dhanis fit le tour du camp de ses adversaires ; il





**Le chef Lumpungu debout devant le groupe de ses épouses.**

(EP.0.0.14716, collection MRAC Tervuren ; photo E. Gourdinne, ca 1918, © MRAC Tervuren.)

écrit à ce propos : « Près de beaucoup de maisons se trouvaient des crânes, des os humains à demi rongés ; des bras entiers, des jambes grillaient dans les feux » (Comélieu 1953 : 72, cité dans Van Zandijcke 1956b : 5).

Ce fut principalement les jeunes femmes et des petites filles que Lumpungu emmena avec lui ; ce qui explique le nombre de femmes d'origine luba chez les Songye de Kabinda, mais qui ont perdu tout souvenir des us et coutumes de leur tribu (Van Zandijcke 1956c : 4).

Francis Dhanis succéda à Paul Le Marinel, le 22 avril 1892, en qualité de commandant de la région du Kasai/Lualaba et du camp retranché de Lusambo. Il organisa une campagne contre Ngongo Leteta et réussit à investir sa capitale, Kitenge-Ngandu. Ngongo finit par se soumettre et reçut, à Ngandu, le 13 septembre 1892, son vainqueur chez les Luba Lubilanji. Il lui offrit l'ivoire réclamé en guise de tribut. Ngandu, sa résidence, devint un poste d'État. Ngongo procura à Dhanis des porteurs et des vivres pour ses colonnes (François 1949 : 8).

Comme résultat de cette soumission, toutes les bandes armées de Ngongo Leteta (dites « Asambala »),

certains de ses satellites y compris, devinrent des auxiliaires de l'EIC et, par conséquent, des hommes de Léopold II. Ces guerriers de Ngongo rendirent à Dhanis, engagé dans une campagne contre les Arabo-Swahilis, de grands services. En décembre 1892, Dhanis chargea Ngongo Leteta de commander l'avant-garde de sa colonne contre Muinyi Pembe (fils de Muhala, mort le 8 janvier 1893), un chef arabo-swahili. Mais chez les Atetela et les gens du Maniema, Dhanis fut rapidement surnommé *Mfimbo mingi* (beaucoup de fouet, en swahili). Ils se souviennent qu'il prenait plaisir à fouetter personnellement les récalcitrants. Les femmes servaient d'otages et celles qui avaient aidé leurs proches étaient fouettées sur les épaules et les mollets (Comélieu 1953).

Mais Ngongo, accusé de trahison, finit par être tué (fusillé) à Kitenge-Ngandu, le 9 janvier 1893, par les troupes de l'EIC sous le commandement de Dhanis et Michaux. Parmi les témoins à charge contre Ngongo Leteta, il y eut Lupaka (Luhaka) qui, lors de son audition (sixième témoin) devant le conseil de guerre présidé par le lieutenant J. Scheerlinck, assisté par le chef de poste de Ngandu, le lieutenant J. Duchesne, déclara ce qui suit :



« Avant de partir de Kasongo, pour les Baluba, [N Gongo m'a fait entendre qu'il ne voulait plus du Blanc (Dhanis), parce que ce dernier, selon lui, volait tous ses esclaves. Ma mission chez les Baluba n'avait d'autre but que d'entrer en contact avec les Tungombés. Tout ce que les autres chefs disent est vrai, je l'ai appris lors de ma rentrée. Il est certain que si [N]Gongo était resté libre, je ne l'aurais plus trouvé à [N]Gandu<sup>26</sup>. »

Avec la mort de Ngongo Leteta, c'est à Lupaka [désigné successeur de Ngongo Leteta (après le bref règne de Lumpungu, le fils de Ngongo, de 1893 à 1895), et surnommé, dès lors, Ngongo Lupaka], qu'incombera la responsabilité d'investir tout le Nord du Sankuru. Pour ce faire, il reçut des Blancs des carabines au tir rapide. Le choix de Lupaka est motivé dans le rapport de 1900 adressé au roi (*Bulletin officiel* 1900 : 141) :

« Fidèle à son principe d'agir progressivement sur les tribus, sans trop heurter leurs mœurs et leurs habitudes, le gouvernement a choisi d'utiliser leur propre organisation politique et sociale, pour les habituer au joug de l'autorité. »

Or le même pouvoir colonial dut se résoudre à arrêter Lupaka, très tôt contesté par les Atetela et accusé d'indiscipline. Il fut relégué à Libenge puis à Lusambo, de mars 1904 à 1907. Dans une lettre adressée aux autorités du district du Lualaba-Kasaï, le vice-gouverneur général Costermans écrit :

« Cette mesure est prise tant dans notre intérêt que dans celui de Lupaka dont la vie serait menacée. Il est donc entendu que le chef qui a rendu de grands services à l'État ne doit être l'objet d'aucune mesure de rigueur. Bien au contraire, il doit être l'objet d'égards tout particuliers, que justifie amplement sa qualité de chef très important dont il vient d'être dépouillé<sup>27</sup>. »

### Invasion de Mpania Mutombo

Mpania Mutombo, de son côté, parcourut la région des Luba pendant les années 1893-1894. Son terrain de chasse fut chez les Beena Tshitolo, les Bakwa Ndobu, les Beena Shimba, les Bakwa

Bowa, les Bakwa Nsumpi, les Bakwanga, les Bakwa Kande, mais surtout chez les Bakwa Kalonji. Outre les esclaves, des gens furent massacrés. Les petits enfants, abandonnés par leurs parents dans la panique de la fuite, étaient pendus dans les arbres ou transpercés de bas en haut par un bâton et plantés sur les bords de la route. Les gens destinés à être mangés étaient grillés tout vifs. D'autres furent enveloppés d'herbes sèches auxquelles on mit le feu, tandis que les bourreaux entonnaient un chant approprié à la circonstance et dansaient autour de leur victime, jusqu'au moment où la mort avait fait son œuvre. La chair humaine fut toujours mangée avec des carottes fraîches de manioc et bouillies, jamais avec du *bidia*<sup>28</sup> (Van Zandijcke 1956c : 4).

C'est durant la période des invasions de Mpania Mutombo chez les Luba, lors d'une chasse à l'homme chez les Beena Mukendi, qu'une masse de gens du village Tshiende allèrent se réfugier dans les grottes toutes proches sur la rive gauche de la Mbuji-Mayi. Un traître révéla leur cachette. Pour forcer les fugitifs à sortir, les bandes de Mpania firent du feu à fumée épaisse dans l'orifice très étroit de la grotte. Plusieurs malheureux sortirent et furent achevés ou capturés ; mais beaucoup restèrent et moururent par suffocation (Van Zandijcke 1956c : 4).

Mpania Mutombo s'était soumis à l'État dès la fin de 1891, avant la seconde invasion de Ngongo Leteta chez les Luba. Comme récompense, on lui avait donné la domination sur les Luba du nord. C'est alors qu'il fit quelques excursions, en quête d'esclaves et d'ivoire, chez les Bakwa Nsumpi. Mais chaque fois, malgré les armes à feu de ses guerriers, il était resté impuissant à subjuguier les gens de cette tribu.

Guerroyant sous l'égide de l'État, Mpania Mutombo alla faire ses doléances à Michaux qui circulait le long de la Lubi. Comme renfort, il obtint un détachement de soldats haoussas sous les ordres d'un sergent du nom de John Bey. Fort de ce nouveau contingent, Mpania Mutombo se rendit aussitôt chez les Bakwa Nsumpi ; cette fois encore, ce fut la défaite ; les soldats haoussas et John Bey y perdirent la vie. Dhanis, qui ignorait les fourberies de Mpania

26. Papiers Dhanis, n° provisoire 628. Archives MRAC. P. S. : ne sachant plus lire, ni écrire, Lupaka signa d'une croix *in fine* cette déclaration.

27. Archives du territoire de Katako-Kombe (ATK-K). Rapport 1935-1937, copie n° 622 du 23 mai 1904.

28. *Bidia* : pâte de manioc, repas préféré des Luba Lubilanji.

Mutombo, crut devoir aller punir les Bakwa Nsumpi pour ce méfait (Van Zandijcke 1956c : 4).

On lit dans le *Dhanis* de M.-L. Comelieu (1953 : 75) :

« John Bey et les Haoussas de l'expédition Michaux venaient d'être massacrés par le Bakwa Nsumpi. »

Avant de rentrer à Lusambo, il faut cependant détruire l'effet de l'échec de la colonne Michaux, écrivait *Dhanis* qui, aussitôt, dirigea une action contre les coupables. Les morts furent vengés par la victoire du 19 mai 1892, mais non sans peine pourtant (Van Zandijcke 1956c : 4).

Fin 1893 et début 1894, Mpania Mutombo fit quelques razzias chez les Bakwanga. Plusieurs Bakwa Disho, parmi lesquels surtout les Beena Tshimungu, se lièrent d'amitié avec l'ennemi et se mirent bénévolement à son service. Ils lui firent même cadeau d'esclaves issus de leur propre tribu. En signe de soumission, ils perforèrent les oreilles de leurs enfants ; d'autres se rasèrent complètement la tête, à l'encontre des us et coutumes des Luba ; d'autres encore s'habillèrent à la mode des Songye ; il y en eut même (mais ils furent rares) qui se risquè-

rent à goûter de la chair humaine. C'est alors que le village de Kalala Kafumba, chef-lieu de la tribu de Beena Mulenge, fut assailli par les gens de Mpania Mutombo, assistés de ceux de Kazadi Muamba, un sous-chef rebelle de Beena Mulenge et de Kazumba, sous-chef de Kasongo Fwamba et rival de Kalala Kafumba (Van Zandijcke 1956c : 4).

Après avoir détruit le village de Kalala Kafumba, les bandes se rendirent deux kilomètres plus loin à l'endroit où le père Cambier avait, quelques mois auparavant, fait les installations provisoires de la future mission de Mérode. Il y avait fait nettoyer un terrain sur lequel il avait construit quelques huttes pour indigènes et une grande maison en pisé, destinée à recevoir bientôt les pères. Comme cela se faisait alors, l'État avait placé chez Kalala Kafumba, chef de tribu soumis, un petit détachement de cinq ou six soldats, ce qui n'empêcha pas les gens de Mpania de les chasser, de détruire leur maison-caserne et de cribler de balles leur drapeau bleu étoilé. À la mission provisoire de Mérode, ils incendièrent les maisons, volèrent 30 chèvres et 80 poules et mirent en fuite les gens que le père Cambier y avait placés. Sur plainte du père Cambier, Mpania Mutombo fut condamné



**Retour et soumission du chef Mpania Mutombo en décembre 1913, après une longue fuite.**

(AP.0.0.22232, collection MRAC Tervuren ; photo D. Pieters, 1913, © MRAC Tervuren.)

à un mois de prison à Lusambo (Van Zandijcke 1956c : 4).

Une année plus tard, en mai 1894, quand déjà les pères Garmijn et Hoornaert s'étaient installés définitivement à la mission de Mérode, les bandes de Mpania reparurent dans la région. Cette fois-ci, elles avaient à leur tête Kafefula [Kapepula], le fils aîné de Mpania.

Dès leur arrivée à la rive droite de la Mbuji-Mayi, les gens de Kalala furent pris de panique. Affolés et tremblants de peur, ils s'en furent chez les pères qu'ils supplièrent de les sauver. Les pères hésitèrent. Que pouvaient-ils faire ? En tout et pour tout, ils ne possédaient que cinq vieux chassepots et une vingtaine de mauvaises cartouches (Van Zandijcke 1956c : 4).

Entre-temps, des masses d'indigènes de la rive gauche de la Mbuji-Mayi, enfuis de chez eux à l'approche des bandes, s'amènèrent et ajoutèrent leurs supplications à celles de Kalala Kafumba. Ils rapportèrent que des villages de la rive droite de la rivière étaient en feu et qu'ils avaient entendu crier que Mpania Mutombo allait incendier les maisons de la mission, qu'ils n'avaient pas peur des pères, etc.

Sur quoi, le père Garmijn prit la tête de tous les hommes armés de fusils, de lances, de couteaux, d'arcs et de flèches. Quand ils arrivèrent à la Mbuji-Mayi, l'ennemi se montra sur l'autre rive et fit feu. On riposta, mais ni de part ni d'autre il n'y eut de victimes.

Le lendemain, les bandes de Mpania avaient rebroussé chemin. Cet événement ne resta pas sans suite. Mpania alla protester chez M. Gilain, alors commissaire de district du Lualaba et résident à Lusambo, et lui dire que Talatala (le père Garmijn) mettait des entraves à l'ordre qu'il avait reçu de la part de l'État de grouper les Luba placés sous son autorité et de les rapprocher du Sankuru-Lubilanji.

Ceci valut au père Garmijn une lettre sévère de la part de M. Gillain, pour lui faire savoir qu'il n'avait pas à s'immiscer dans les affaires de l'État et qu'il était prié de fournir les raisons qui l'avaient amené à s'opposer à Mpania Mutombo dans l'exercice de ses fonctions.

Heureuse faute du père Garmijn, car ce sont les raisons qu'il dut fournir pour se disculper qui ouvrirent les yeux aux gouvernants de l'État et mirent fin à la domination sanglante de Mpania et de Lumpungu sur les Luba.

Et c'est ainsi que le 30 mai 1894, le jour où le père Garmijn avait repoussé les chasseurs d'esclaves, resta dans la mémoire des Luba comme la date de leur libération des griffes de leurs tyrans (Van Zandijcke 1956c : 4).

### 1.1.2. LES RAZZIAS INTERNES ENTRE DIVERS GROUPEMENTS LUBA LUBILANJI

#### a. Guerre de Kayowa wa Bayombo

Cette guerre constitue un mythe connu des Luba Lubilanji. Hormis le conflit entre les Bakwa Dishu et les Chokwe, les Bakwa Dishu sont entrés aussi en conflit avec leurs voisins au sujet d'une femme infidèle, Kayowa wa Bayombo. Originaire du village des Bayombo, Kayowa vivait avec ses parents chez les Beena Tshimungu. Devenue adulte, elle avait épousé un certain Mwamba, fils de Kajikulu, originaire de Bakwa Tshimuna ba Kadima. Lors d'une visite dans sa famille après son mariage, Kayowa tomba sous le charme d'un garçon de Beena Tshimungu du nom de Mubikayi, fils de Kapumba.

Ayant constaté que l'absence de sa femme se prolongeait, Mwamba se rendit chez ses beaux-parents où il apprit que sa femme vivait avec Mubikayi de Beena Tshimungu Beena Kamba. Après un échange de paroles entre les deux rivaux, Mubikayi décida de faire appel à ses frères pour qu'ils molestent son rival. Cette rixe entraîna une guerre entre deux clans. La première phase fut remportée par les Beena Tshimungu, avec le concours de quelques clans des Bakwa Dishu. Les Bakwa Tshimuna, battus, appelèrent au secours les Bakwa Mbuyi et les Bakwa Nsumpi.

De part et d'autre, on fit appel aux amis et alliés. C'est ainsi que les Bakwa Kalonji intervinrent dans cette guerre. Finalement dépassées par les événements, les factions rivales se mirent ensemble et décidèrent qu'il fallait des médiations. À l'unanimité, Kayowa fut condamnée et pendue à Dibungi pour servir de leçon aux femmes infidèles.

Il est un fait que la guerre de Kayowa wa Bayombo a été meurtrière. Elle a contribué à la diminution sensible de la population de Beena Tshimungu ainsi que des clans engagés dans la guerre, dont les Bakwa Kalonji, Bakwanga, Bakwa Tshimuna, Bakwa Nsumpi et Bakwa Mbuyi.



## b. Conquêtes de Kalala Kafumba

L'avènement de Kalala Kafumba constitua un tournant décisif dans l'histoire du groupement Beena Mulenge. Kalala Kafumba unifia, en effet, et soumit à sa seule autorité tous les clans des Beena Mulenge. Les chefs des différents clans devinrent ses lieutenants (*kapita*) et leur rôle principal consista à faire appliquer les ordres de Kalala et à récolter des tributs pour son compte.

Après l'unification des Beena Mulenge, Kalala conquiert presque tous les peuples luba de la contrée située entre la Mbuji-Mayi et la Lubi, ainsi que les Beena Mpuka de *Mutu wa Mayi*, situés entre la Lubi et la Lukula. Les chefs conquis lui payaient des tributs.

Kalala Kafumba soumit aussi les populations voisines des Bakwa Dishu, à l'exception des Bakwa Mbuyi de Tshibombo. La grande partie de Bakwanga jusqu'à la rivière Kanshi fut aussi soumise à son autorité. Il mourut vers la fin de 1895, après le passage des mutins de Luluabourg par les villages de Beena Mulenga. Sa succession fut assurée par son fils unique, Kalala Kamuanga, appelé aussi Kafumba.

## 1.2. LA FAMINE ET LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES

### 1.2.1. LA FAMINE

Dans un récit fourni au sujet de la fondation de la mission de Mérode-Salvador Saint-Jean Berchmans (Tshilundu), premier poste de mission fondé en 1894 chez les Luba Lubilanji, Marcel Scheitler écrit (1971 : 43) :

« Cette mission que les pères venaient de fonder n'allait pas être de tout repos. C'était une contrée difficile et les circonstances étaient plutôt défavorables. Un seul facteur positif : le grand nombre d'esclaves à racheter. Dans toute la contrée entre la Lubi et la Mbuji-Mayi, les gens vivaient dans une anxiété permanente. L'esclavage et le commerce des esclaves y étaient à l'ordre du jour. »

Les Luba Lubilanji désignaient l'esclave par le terme de « *mupika* » (au singulier ; « *bapika* » au pluriel).

Diverses raisons les amenaient à pratiquer l'esclavage : il arrivait qu'en cas de disette, des parents vendent leurs enfants pour se procurer des vivres ; les dettes non remboursées à l'échéance pouvaient rendre esclave le débiteur insolvable ; certains crimes

comme les meurtres, les vols et les adultères avaient comme sanction l'esclavage.

La guerre était aussi un moyen pour se procurer des esclaves. Selon M. Scheitler, « la moindre raison était pour le plus fort l'occasion d'attaquer le faible et de faire des razzias et des esclaves. Les conflits entre chefs grands et petits, y régnaient à l'état latent. Il s'agit de la contrée entre les rivières Lubi et Mbuji-Mayi » (Scheitler 1971 : 43).

Étant donné que les champs étaient dévastés, il ne restait, surtout dans le sud des terres des Luba Lubilanji, ni chèvre, ni mouton, ni cochon, ni poule, tout avait été tué, mangé ou emporté comme butin. Les mères berçaient leurs enfants qui pleuraient de faim en agitant au moyen de spatules des cailloux dans des pots chauffant sur le feu. Ne possédant plus rien pour s'acheter des vivres dans les régions proches et moins éprouvées, les Luba Lubilanji en arrivèrent à vendre leurs enfants comme esclaves en échange de vivres. Le père Van Zandijcke écrit :

« La famine était telle qu'on en vint à manger les écorces des arbres et de l'herbe. De tous côtés, sur la route, dans les plaines et les forêts gisaient des cadavres de gens morts de faim. Les Baluba du Nord, surtout parmi les Bakwa Dishu, avaient été moins dérangés par les esclavagistes, de sorte que la plupart avaient gardé leurs champs et leur petit bétail. Ils en profitèrent pour faire la navette chez les Baluba du Sud où ils vendirent leurs marchandises au prix fort. Pour un plat de *bidia* [pâte de farine de manioc mélangée à celle de maïs, elle constitue l'aliment de base des Baluba] ou quelques carottes de manioc, ils se procuraient un esclave. C'est ainsi que d'innombrables Baluba du Sud parvinrent chez leurs frères de la race du Nord et même chez les Beena Lulua » (Van Zandijcke 1953 : 154).

Mais le père Van Zandijcke note que les enfants vendus n'étaient pas traités en esclaves proprement dit. Leurs maîtres les considéraient comme des membres de leurs familles. Pour pouvoir intégrer ces enfants, il existait un rite d'adoption que la famille acheteuse accomplissait. Les membres de cette famille offraient une ou plusieurs poules aux invités d'honneur. Une cérémonie d'accueil *muakidilu* était organisée dans le cadre d'une réception familiale. Par ce rite, la famille concernée reconnaissait avoir obtenu la faveur de Dieu, elle souhaitait longue vie à l'enfant adopté.



### 1.2.2. LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Luba Lubilanji furent victimes de diverses maladies épidémiques, parmi lesquelles la maladie du sommeil, qui eurent des conséquences sociales désastreuses. Voici ce que rapportaient les premiers missionnaires catholiques :

« J'ai vu, écrit le père Van Kerkoven de Mérode en 1902, plusieurs Noirs qui dormaient debout, en plein jour, ne sachant ce qui leur arrivait. »

« La parole de Dieu se propage dans la contrée (de Mérode chez les Baluba Lubilanji), malheureusement la maladie du sommeil fait des grands ravages dans les villages », raconte le père Gramyn de Mérode en 1902. « Dans ce pays (des Baluba Lubilanji), autrefois si peuplé, on marche maintenant des heures sans rencontrer un village : la maladie du sommeil a tout fauché », dit le père Chappel de Mérode en 1908<sup>29</sup>.

La lèpre sévissait également. Les malades étaient rejetés par les communautés, comme en atteste un témoignage fourni en 1931 au docteur Kellersberger à Bibanga par des lépreux : « Dans nos villages, on nous chasse, on nous injurie, on nous fouette » (Kellersberger 1931 : 6).

## 2. LES MIGRATIONS DES LUBA LUBILANJI JUSQU'À L'INDÉPENDANCE

Originaires de Nsang'a Lubangu (Mabika Kalanda 1959 : 80), les Luba Lubilanji sont arrivés au Kasai par vagues successives depuis la dislocation du premier empire luba (voir *supra*).

À l'intérieur du Kasai même, des mouvements d'expansion ont eu lieu et, dès lors, il s'est formé une strate de recouvrement sur un substrat autochtone. Les guerres incessantes menées par l'empereur Ilunga Kalala entre la Lubi et la Mbuji-Mayi entraînèrent ensuite d'importantes migrations des populations luba vers la vallée de la Lulua (Chômé 1960 : 9-10). De nouvelles émigrations de Luba se produisirent entre 1891 et 1896.

### 2.1. VAGUES D'ÉMIGRATION SOUS L'EIC

L'exode des Luba, commencé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'est fait, pour ainsi dire, avec le concours

de l'administration européenne. D'après Van Etvelde, administrateur général du département des Affaires étrangères de l'État indépendant du Congo (EIC), c'est au début de 1895 que les Luba qui, pour une raison ou pour une autre, ne voulaient plus rester dans leur région, ont été autorisés à s'installer dans les environs des postes d'État ou des missions. Cette mesure favorisa la ruée des Luba Lubilanji vers les postes des catholiques, des protestants et de l'État fondés au Kasai. Les Luba Lubilanji constituèrent une main d'œuvre abondante pour les missionnaires et les agents des postes de l'État.

L'Administration coloniale regroupa les Luba Lubilanji immigrés dans le bassin de la Lulua et résidant dans le poste d'État de Luluabourg en quatre chefferies conventionnelles : Mulonda Mbuji, Mubiayi, Kankonde Ntambue et Mata Paris. Les deux premières chefferies furent reconnues en 1907, les deux autres respectivement en 1908 et en 1909 (Libata 1978 : 22).

### 2.2. NOUVELLES VAGUES D'ÉMIGRATION SOUS LA COLONIE BELGE

Entre 1925 et 1941, une nouvelle émigration se fit, à l'occasion de la percée du chemin de fer de la BCK, et cela tout le long de cette ligne. Les Luba Lubilanji formèrent un groupe d'agriculteurs le long de la ligne du chemin de fer (Tshijuke 1984 : 375).

En 1930, les agents de l'Administration coloniale entreprirent le regroupement des Luba Lubilanji installés dans le bassin de la Lulua dans des groupements correspondants à ceux de leur région d'origine. Ils créèrent des chefferies qui occasionnèrent le déplacement des villages lulua en dehors des limites de la ville de Luluabourg. Seul le chef Kanyuka des Beena Mutshipayi resta dans les limites de la ville de Luluabourg. Le groupement de Beena Mukangala de Ndaye Nkufulu fut obligé de quitter les environs de Tshikaji actuel pour rejoindre le chef Kalamba sur la rive gauche de la rivière Lulua ; les Bakwa Mbuji abandonnèrent les terres situées le long de la rivière Tshibashi, à la hauteur de l'actuelle route Kananga-Mbujimayi à proximité des Bakwa Mushilu, pour rejoindre Nkonko du côté de Mikalayi (Mabika Kalanda 1959 : 25-26). Les chefs de ces chefferies luba Lubilanji étaient Tshikaji, Tshimpuki, Ntombolo et Mulumba Nkusu.

29. Témoignages cités par M. Scheitler (1971 : 113-114).

Le secteur Baluba de Luluabourg fut créé en 1938, englobant les groupements luba Lubilanji<sup>30</sup>.

Ces différentes mesures administratives stabilisèrent les Luba Lubilanji sur les terres des Beena Lulua. Cette organisation des Luba sur les terres lulua en villages avec chef médaillé sera un des éléments explicatifs de la conflictualité entre ces deux peuples. En exemple, prenons la trajectoire d'Albert Kalonji, celui-là même qui deviendra l'acteur déclencheur des événements de Luluabourg en 1959 et/ou autour de qui ceux-ci s'aggraveront.

Albert Kalonji naquit à Hemptine (actuelle paroisse de Bunkonde, territoire de Dibaya dans le Kasai-Occidental actuel), dans le Kasai, le 6 juin 1929. Il était le fils de Mukanya Mulenda Edmond et de Bilonda. Par son père, il était originaire du village de Kadima-Kele, groupement Bakwa Tshimuna, chefferie Bakwa-Dishi dans le territoire de Miabi actuel.

Le père de Kalonji avait émigré vers l'actuel Kasai-Occidental en territoire lulua, suite à un conflit fratricide ayant entraîné l'assassinat de son neveu, Muamba wa Katenda wa Kaboke. Ce départ entraîna celui de plusieurs personnes du village Bakwa Tshimuna. Ils s'installèrent à environ cinq kilomètres de la mission catholique Hemptine Saint-Benoît, dans un endroit dénommé Bunkonde, qui signifie « papayer ». L'Administration coloniale intronisait parmi ces populations des chefs médaillés. Faustin Mulambu Mvuluya écrit :

« Toute la ceinture de Lualuabourg était habitée par les Beena Mpuka, Bakwa Disho installés par l'Administration coloniale. C'est elle qui a créé les chefferies luba sur les terres lulua, et a créé des chefs médaillés au même titre que les chefs lulua. Une situation récusée par le chef lulua Kalamba Sylvestre. À cause de son refus de voir installer sur la terre lulua des chefs médaillés, il sera relégué à Boma pendant 20 ans. C'est après la guerre 40-45 que Kalamba sera ramené à Luluabourg. Les missionnaires l'aideront à créer l'as-

sociation "Lulua-frères". C'est cette association qui organisera politiquement les Lulua<sup>31</sup>. »

Les Luba Lubilanji s'intégrèrent progressivement dans une société moderne au sein de laquelle les agents européens et les missionnaires catholiques et protestants favorisaient leur émergence, mais en plaçant les Beena Lulua dans une situation marginale (cf. *infra*). Mabika Kalanda (1959 : 95) observe que les Luba, qui avaient la plupart du temps encore de la famille au pays qu'ils fuyaient, essayaient de tirer profit, autant que possible, de l'hospitalité qui leur était donnée ainsi que de la présence des Blancs. Ce profit consistait à s'assurer une place auprès des Lulua pour la famille restée dans la région d'origine, ainsi qu'à voyager avec le Blanc pour pouvoir revenir facilement « au pays » abandonné et y chercher les siens. Les Luba avaient ainsi la possibilité de s'installer et de se fixer à un endroit plutôt qu'à un autre. Les voyages avec les Blancs leur permettaient d'explorer le pays et d'en connaître les potentialités au point de vue agricole et commercial. Les Luba émigrés eurent ainsi l'amitié de plusieurs chefs lulua à la fois et purent donc se fixer où ils voulaient.

De nouveaux immigrants luba furent amenés à Luluabourg par le développement que cette ville connaissait. À la demande de l'Administration et de la Forminière, en quête d'agriculteurs pour ravitailler les travailleurs miniers, des groupes de Luba furent installés, notamment dans la région de Tshikapa (Van Zandijcke 1956).

Au début des années 1950, et cela se concrétisa en 1952, un important groupe de la population luba Lubilanji émigra vers les rives de la rivière Lomami en territoire de Sentery (*Bulletin AIMO territoire de Bakwanga 1951-1952*). De 1956 à 1958, on enregistra une forte immigration de nombreuses personnes qui regagnaient leur milieu d'origine soit à cause de la récession économique ou encore à cause de l'insécurité politique qui s'amorçait.

Mais ce sont les événements de 1959-1960 (le conflit Lulua-Baluba à Luluabourg), qui entraînent les vagues les plus importantes de retour des populations luba Lubilanji vers le Kasai-Oriental.

30. À noter que parmi les noms des groupements luba Lubilanji cités, il y a aussi ceux qui se trouvent dans le district de Kabinda et qui ne sont pas couverts par ce volume.

31. Entretien de Ph. Muamba avec Mulambu Mvuluya au mois d'août 2005.

Cela ne se passa pas sans poser des problèmes d'espace. Rappelons que depuis sa création comme territoire en 1945 et jusqu'à la fin de la colonisation, le territoire de Bakwanga comptait la population humaine la plus élevée du district de Kabinda. En 1945, sur un total de 527 512 habitants pour tout

le district, le territoire de Bakwanga en comptait 130 771, soit 24 % environ. Tandis qu'en 1958, le territoire de Bakwanga comptait 141 027 habitants sur un total de 488 930 habitants pour tout le district, soit environ 28 % (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1978-1979 : 21).

**Tableau 6.1. Population du secteur Baluba de Luluabourg en 1938**

N°	Liste des groupements en extension	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
1.	Beena Kazadi a Muamba Kola	173	261	177	181	792
2.	Beena Shimba	255	354	205	165	979
3.	Beena Tshitolo	235	308	172	157	872
4.	Bakwa Ndoba	93	112	71	77	353
5.	Beena Mutshipayi (Lulua)	734	864	647	594	2839
6.	Bakwa Mukanya	761	1017	685	581	3044
7.	Bakwa Mulumba	151	184	118	128	591
8.	Bakwa Ntombolo	178	226	186	147	737
9.	Beena Tshikulu	388	444	405	358	1595
10.	Bakwa Tshimowa	294	383	271	251	1199
11.	Bakwa Lonji	266	319	198	191	974
12.	Beena Kazadi a Lukusa	281	325	272	261	1039
13.	Bakwa Bilonda	279	309	243	215	1046
14.	Beena Kabwanseya	340	385	214	280	1219
15.	Bakwanga	312	409	336	259	1316
16.	Bakwa Mpuka	78	78	75	89	310
17.	Beena Budia	37	46	18	25	126
18.	Bashila Kasanga	26	27	26	15	94
19.	Beena Kabindi	18	19	15	19	71
20.	Beena Mwembia	35	42	27	37	141
21.	Beena Kapuya	29	38	37	33	132
22.	Bakwa Kande	25	26	15	15	81
23.	Bajika Ngondo (Anciens combattants ou Fin des Termes)	27	39	31	30	127
24.	Beena Kabamba	87	100	105	94	386
25.	Bakwa Kanjinga	92	123	97	76	388
26.	Beena Muya	153	190	122	114	579
27.	Beena Tshizubu	74	99	58	65	286
28.	Beena Lumuma	29	34	28	23	114
29.	Cité indigène de Luluabourg	503	452	170	283	1408
	<b>Totaux</b>	<b>6112</b>	<b>7441</b>	<b>5198</b>	<b>4925</b>	<b>23 676</b>

Source : Libata (1978 : 30).

## Références

- Archives du territoire de Katako-Kombe (ATK-K), Rapport 1935-1937, copie n° 622 du 23 mai 1904.  
*Bulletin AIMO territoire de Bakwanga 1951-1952.*  
*Bulletin officiel.* 1900.
- Chômé, Jules. 1960. *Le Drame de Luluabourg*. Bruxelles : Remarques congolaises.
- Cingomba, C. 1994. « Histoire des populations de la collectivité secteur de Mukumbi (1982-1992) ». Mémoire de licence, ISP/Kananga.
- Comélieu, M.-L. 1953. *Dhanis*. Bruxelles : Éditions Libris.
- Defosse, J. 1955. « Aperçu sur l'histoire des Bena Kamabayi, Ngandajika, 25/11/1955 ». ADRAT/MBJN, Dossier 20, Bena Kamabayi.
- François, A. 1949. *Trois chapitres de l'épopée congolaise*. Bruxelles.
- Hinde, Sidney Langford (Dr). 1897. *La Chute de la domination des Arabes au Congo*. Librairie européenne G. Muquardt.
- Jansen. 1918. « Historique des Kalamba ». Rapport rédigé en 1918 par le CDD Jansen à l'intention du gouverneur général à Boma.
- Katende, C. 1981. *Sources/traditions de la zone de Gandajika (Rép. du Zaïre)*. Bandundu : CEEBA (Série II, vol. 72).
- Kellersberger (*alias* Ngangabuka). 1931. « *Tuditunaga bena nsudi kabidi anyi ?* ». In *Lumulua Bena Kasai*. Luebo : American Presbyterian Congo Mission (APCM).
- Kivits, M. 1988. « Que savait-on de la situation sanitaire en Afrique centrale vers 1885 ? ». In *Le Centenaire de l'État indépendant du Congo. Recueil d'études*. Bruxelles : ARSOM, pp. 298 et 305-307.
- Libata, M. B. 1978. « Histoire politico-administrative du secteur des Baluba de Luluabourg (1944-1956) ». Mémoire de licence en pédagogie appliquée, option Histoire. Kananga : ISP/Kananga.
- Lukengu T. M. 1972. « La révolte des Bena Luluwa contre l'État au poste de Luluabourg-Malndji (1891-1909) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- Mabika Kalanda. 1959. *Baluba et Lulua, une ethnie à la recherche d'un nouvel équilibre*. Bruxelles : Remarques congolaises.
- Mpunga Tshienesha Bikuku. 1978-1979. « Territoire de Bakwanga (1945-1959) : monographie socio-économique ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : UNAZA.
- MRAC, Papiers Dhanis, n° provisoire 628.
- Nsala, M. 1973. « L'American Presbyterian Congo Mission (APCM) et l'Église presbytérienne au Congo (EPC). La naissance d'une Église autonome congolaise (1891-1966) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- Scheitler, M. 1971. *Histoire de l'Église catholique au Kasayi*. Luluabourg : Éd. de l'Archidiocèse de Luluabourg.
- Tshijuke K. 1984. « Histoire socio-économique des peuples du rail (BCK) au Kasai (1928-1959) ». Thèse de doctorat en histoire. Université de Lubumbashi.
- Van Zandijcke, A. 1953. *Pages d'histoire du Kasayi*. Namur : Collection Lavigerie.
- Van Zandijcke, A. 1956a (7 novembre). « Pages d'histoire du Kasayi ». *Kasai. Journal indépendant* 541 : 4.
- Van Zandijcke, A. 1956b (14 novembre). « Pages d'histoire du Kasayi ». *Kasai. Journal indépendant* 543 : 4-5.
- Van Zandijcke, A. 1956c (21 novembre). « Pages d'histoire du Kasayi ». *Kasai. Journal indépendant* 543 : 4.
- Vansina, J. 1965. *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Bruxelles : CRISP (coll. « Éditions universitaires du Congo »).



## CHAPITRE 7

# ÉVANGÉLISATION DU KASAÏ-ORIENTAL

**L**es Luba Lubilanji avaient, certes, développé des croyances religieuses locales fortement structurées<sup>32</sup>, mais ils devinrent des collaborateurs dynamiques – voire zélés – des missionnaires catholiques et protestants, dès le début de l'introduction du christianisme au Kasai au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle. Par la suite, ils compteront parmi les peuples de la RDC qui ont fondé le plus grand nombre d'associations religieuses syncrétiques.

Mukadi Luaba Nkamba a consacré sa thèse de doctorat en histoire à ces questions (Mukadi Luaba Nkamba 1989).

### 1. ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES OCCIDENTAUX

Ce sont les scheutistes qui arrivèrent les premiers au Kasai-Oriental, à l'initiative de Léopold II, le roi des Belges, intéressé à la chose par le cardinal Lavignerie. Après plusieurs entretiens avec le Saint-Siège, Léopold II obtint la juridiction ecclésiastique sur l'EIC. En juin 1887, le pape Léon XIII donna son accord pour que les pères missionnaires de Scheut aillent au Congo. Ceux-ci construisirent leur premier poste en 1888 à Kwamouth, au confluent du fleuve Congo et de la rivière Kasai.

---

32. Voir le chapitre 2 (« La religion traditionnelle des Baluba Lubilanji ») de la thèse de Mukadi Luaba Nkamba (1989 : 85-152).

#### 1.1. INSTALLATION DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES À MÉRODE

Tshilundu (Mérode) se situe à 60 km de Mbujimayi. La mission catholique fut fondée vers les années 1908-1910.

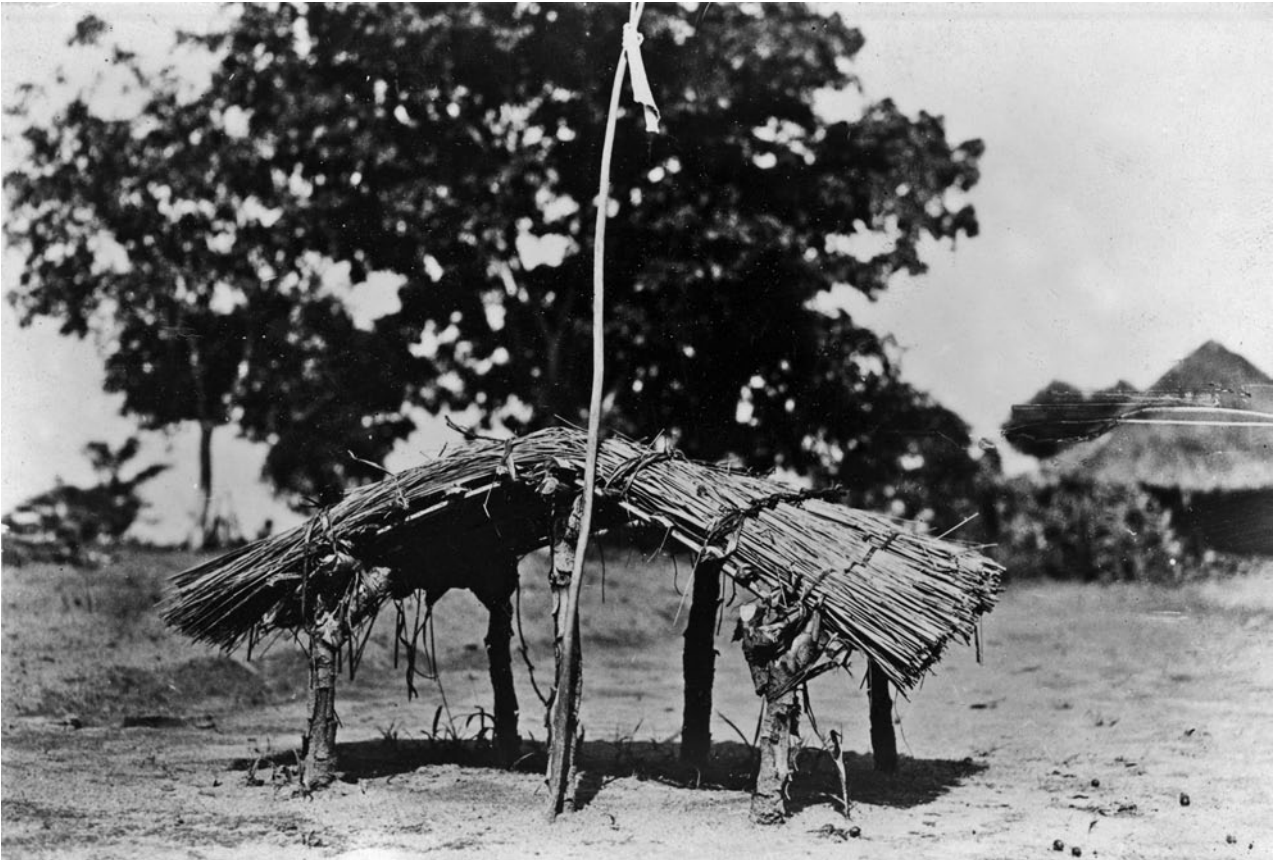
L'arrivée des missionnaires de Scheut au Kasai-Oriental est une réponse à la démarche menée par le chef Kalala Kafumba de Beena Mulenge auprès du père Cambier, supérieur des pères de Scheut à Mikalayi, à qui il avait promis une cinquantaine d'esclaves et six vaches, une fois la mission installée.

Mais, par la suite, cette promesse ne fut pas respectée à la lettre car, au lieu de six vaches, le chef n'en donna que quatre. Ce sont ces vaches qui constituèrent le noyau de ce qui deviendra le grand élevage de bovins du Kasai-Oriental. Les missionnaires fondèrent toutefois à Tshilundu la mission Mérode-Salvator Saint-Jean Berchmans.

Pour mémoire, la congrégation de Scheut avait été créée en 1862 pour l'évangélisation des pays lointains, en l'occurrence, la Chine et la Mongolie. La première mission scheutiste Saint-Joseph au Kasai fut ouverte à Mikalayi en 1891, à la demande de Kalamba Mukenge, chef de Beena Luluwa, à l'instigation du commandant du poste d'État de Luluabourg, le capitaine Macart.

##### 1.1.1. ŒUVRES MISSIONNAIRES

Partout où les missionnaires s'établissent, leur influence est remarquable dans les domaines de l'évangélisation, de l'enseignement, de l'agriculture et de la santé. La situation à Mérode et ses environs est décrite ci-dessous.



**Bwanga (fétiches) pour avoir un enfant chez les Bakwanga.** (AP.0.0.44885, collection MRAC Tervuren ; 1935.)



**Église de Mérode (Tshilundu).** (AP.0.0.42975, collection MRAC Tervuren ; photo A. Burssens, 1937, MRAC Tervuren.)



La tâche d'évangélisation s'est révélée difficile à cause du petit nombre de missionnaires. Pour remédier à cette difficulté, les missionnaires procèdent à la formation des auxiliaires africains, les catéchistes, en général hommes mariés. À ces derniers, ils apprennent à lire et à écrire afin que, par la suite, ils aillent apprendre le texte du catéchisme aux « indigènes » encore païens, dispersés dans les villages.

Les catéchistes remplacent le prêtre, bien que leur tâche soit limitée. Leur premier travail consiste en l'enseignement du catéchisme, sous le contrôle du père routier, qui les visite périodiquement. De 1934 à 1962, les effectifs des baptêmes à Mérode sont passés de 7381 à 14 003.

En 1934 a lieu la première ordination sacerdotale du Kasai-Oriental, celle de l'abbé Charles Mbuya. Sept autres ordinations interviendront en 1940, dont deux prêtres originaires du Kasai-Oriental : les abbés Joseph Mukuna et Georges Tshilenge.

### 1.1.2. ATTIRANCE DE NOUVEAUX PEUPLES

Le développement de Mérode, grâce à l'action missionnaire, exerce une forte attraction sur des populations d'origines diverses. Y accourent alors les Bakwa Bumba, les Beena Bitenda ainsi que les Beena Nganza, ayant quitté Mutombo Mukulu vers 1600. Ces groupes, ainsi que ceux ayant jadis habité le ter-



**Le R.P. Cambier, alias Ngangabuka. Photo acquise en 1931. Elle fit l'objet d'un usage publicitaire pour montrer une Église occidentale auprès des « indigènes ».** (AP.0.0.30980, collection MRAC Tervuren.)



**À Bakwanga, un aumônier en tournée accueilli par la population d'un camp d'ouvriers de la société Forminière.** (HP.1956.15.10522, collection MRAC Tervuren ; photo P. Van den Heuvel (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

**Tableau 7.1. Chronologie de l'implantation des missions scheutistes au Kasai-Oriental**

Mission	Année de création
Mérode Tshilundu	1894
Hemptine Saint-Benoît	1897
Kasansa Christ-Roi	1934
Tshibata Sainte-Marie	1937
Katombe Cœur Immaculé de Marie	1940
Bakwanga	1947
Katanda Saint-Michel	1955
Tshilenge Saint-Marc	1956
Miabi	1958
Kena Nkuna (Kabeya-Kamuanga)	1959

ritoire de Dibaya, ont déserté ce lieu pour affluer vers Mérode. À partir de 1936, l'Administration belge, craignant l'encombrement et le manque de terres, décide de les disperser en trois centres d'agglomération, dont celui de Tshikama près de la mission de Mérode, dans l'actuel secteur Tshilundu.

## 2. FACTEURS D'ATTIRANCE DU CHRISTIANISME POUR LES LUBA

Au cours de la période des razzias, qui avait débuté vers 1870, les Chokwe et les satellites de Ngongo Leteta avaient vendu des esclaves luba aux chefs des groupements de Beena Lulua. À ces esclaves s'étaient ajoutés les Luba Lubilanji qui, fuyant les razzias, se mettaient sous la protection de Mukenge Kalamba, devenu le grand chef des Beena Lulua (Mukadi Luaba 1989 : 156).

Mumbanza mwa Bawele note que dans une bonne partie de l'État indépendant du Congo, l'hypothèse de « moyen providentiel » constitua le fondement de l'œuvre des scheutistes et de l'œuvre missionnaire en général<sup>33</sup>. Les Luba, des sujets déracinés, ont ainsi accueilli le christianisme sur les terres des Beena Lulua, alors que ceux-ci se montraient indifférents. Pourtant, parmi les Luba Lubilanji, beaucoup de ceux qui étaient restés dans leurs villages, et principale-

ment les personnes âgées, résistèrent à ce nouveau courant religieux qu'ils attribuaient aux « sorciers blancs » (Mukadi Luaba 1989 : 186). L'action d'évangélisation dans les villages fut dès lors axée surtout sur les enfants qui, après leur confirmation, devenaient des propagateurs actifs du christianisme.

Lors de la pénétration des scheutistes et des presbytériens au Kasai en 1891, les Luba se trouvant en esclavage chez les Beena Lulua furent libérés par les agents de l'EIC. Les autres furent rachetés par les missionnaires (Mukadi Luaba 1989 : 188). Quelques chefs de groupement cédèrent également des esclaves aux missionnaires. C'est le cas des chefs Kabue Muzembe de Beena Kanyok, Kasongo Mfuamba de Beena Lulua, Kalala Kafumba de Beena Mulenga chez les Luba Lubilanji et Nsapo-Nsapo chef d'une branche songye sur les terres des Beena Lulua (Mukadi Luaba 1989 : 188).

Les esclaves libérés ou rachetés constituaient ainsi la population travailleuse du village de la mission. Les femmes plantaient différents produits agricoles, les enfants contribuaient aux travaux de sarclage, les hommes étaient employés à plusieurs travaux : ils étaient charpentiers, forgerons, scieurs de bois, vanniers, bouviers, chevrillers, briquetiers, etc.

Les missionnaires catholiques et protestants trouvèrent ainsi le « moyen providentiel » pour les fondements de leurs œuvres. Ce « moyen providentiel » était constitué d'une part par des esclaves luba Lubilanji qui se trouvaient sur les terres des Beena Lulua où ils vivaient comme des sujets déracinés. D'autre part, à ce groupe marginal des Luba Lubilanji s'ajoutaient tous les autres Luba Lubilanji

33. Mumbanza mwa Bawele (1988 : 66), cité par Mukadi Luaba (1989 : 165).



qui souffraient de maladies épidémiques ou répugnantes ainsi que certaines veuves et orphelins sans soutien. Ils constituaient une catégorie de la population marginale dont le sort était misérable. À cause de la nature de leurs maladies, ils vivaient dans une situation de désespoir, car ils étaient rejetés par leurs communautés respectives (Mukadi Luaba 1989 : 156).

Les autorités de l’EIC vont se montrer favorables aux Luba Lubilanji à cause de leur situation marginale au Kasai, ce qui va renforcer le mouvement d’adhésion massive de ces derniers au christianisme. Le missionnaire A. Van Zandijk écrit que lorsque le gouvernement connut la situation malheureuse des Luba, Van Eetvelde (administrateur général du département des Affaires étrangères) fit savoir au début de 1895 que les Luba Lubilanji qui, pour une raison ou pour une autre, ne voulaient plus rester dans leur région, pouvaient aller s’installer dans les environs des postes d’État ou de mission.

La mesure favorisa la ruée des Luba Lubilanji vers les postes des catholiques, des protestants et de l’État fondés au Kasai. Ils constituèrent une main d’œuvre abondante pour les missionnaires et les agents des postes de l’État (Mukadi Luaba 1989 : 158-159).

### 3. FACTEURS D’EXPANSION DU CHRISTIANISME CHEZ LES LUBA LUBILANJI

#### 3.1. FACTEURS POSITIFS À L’EXPANSION

Le rachat et l’affranchissement des esclaves luba Lubilanji ont énormément contribué à l’expansion des Luba Lubilanji au Kasai. Quelques méthodes d’évangélisation ont aussi grandement favorisé la participation active des Luba à l’œuvre de l’évangélisation au Kasai chez les catholiques comme chez les presbytériens.

##### 3.1.1. LA MÉTHODE DE LA « MISSION RÉSIDENCE »

La méthode de la « mission résidence » a été appliquée dans toutes les missions fondées au Kasai à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le principe de base était le même : rassembler les esclaves libérés dans la mission, les éduquer et les constituer en villages chrétiens (Ancker 1970 : 190). Ils devenaient ainsi des

travailleurs salariés et obtenaient la protection auprès des missionnaires (Mukadi Luaba 1989 : 190).

La méthode fut abandonnée progressivement à la suite du décret pris en juillet 1906, selon lequel tous les anciens esclaves ayant atteint l’âge de 20 ans devenaient émancipés et ne pouvaient désormais continuer leur service au sein des missions qu’à titre de travailleurs salariés. Dès lors, dès l’âge de 21 ans, plus personne ne pouvait être considéré comme enfant de la mission, car tous les jeunes adultes devenaient des travailleurs salariés (Mukadi Luaba 1989 : 193).

Au sujet du salaire des travailleurs de la mission, le père Hoornaert de Mérode notait ceci en 1895 :

« Tous nègres et négresses travaillent depuis le lundi jusqu’au samedi soir, et reçoivent alors en récompense un mouchoir. Ne riez pas : c’est un trésor, ici que ce carré d’étoffe, avec lequel nos gens se procurent largement la subsistance pour toute la semaine<sup>34</sup>. »

Jusqu’en 1910, le père Cambier tenait encore à cette méthode et discutait avec les autorités coloniales. Mais, à partir de 1910, il l’abandonna au profit de l’apostolat des villages et des « fermes-chapelles ».

La méthode de constitution des fermes-chapelles permit aux scheutistes d’installer les familles des Luba Lubilanji dans toutes les fermes-chapelles fondées au Kasai. Les fermes-chapelles consistaient à essaimer les chrétiens de la mission centrale. Une dizaine de familles chrétiennes étaient détachées du poste central et installées à des endroits choisis avec catéchiste, école, chapelle et résidence pour le missionnaire. Les familles devaient vivre de leurs champs, d’où le nom de « fermes-chapelles ».

##### 3.1.2. L’APOSTOLAT DANS LES VILLAGES

L’apostolat dans les villages fut inauguré au Kasai en 1901 par le père Jules Garmijn, supérieur de la mission de Mérode. Il portait sur les villages où les chefs consentaient à recevoir les catéchistes. On y installait alors les auxiliaires formés à la mission. De temps en temps, le père passait pour inspecter leur travail qui consistait à enseigner la doctrine de l’Église catholique aux valides ainsi qu’à baptiser les mourants. Ces postes, appelés aussi « catéchumé-

34. Lettre du R.P. Hoornaert du 5 mars 1895 à l’un de ses amis du séminaire de Scheut depuis Mérode-Salvator. In *Mission en Chine et au Congo* (1895 : 104).

nats », occupaient un petit terrain mis à la disposition du catéchiste par le chef du village. Sur ce terrain, on construisait une maison pour le catéchiste, une chapelle et une maison pour le missionnaire routier (Mukadi Luaba 1989 : 194).

L'application de cette méthode d'apostolat dans les villages permit aux scheutistes et aux presbytériens de placer des catéchistes luba dans plusieurs villages du Kasai (Mukadi Luaba 1989 : 195).

### 3.1.3. LA DIFFUSION DE LA LITTÉRATURE RELIGIEUSE COMME MOYEN D'EXPANSION MISSIONNAIRE

La diffusion de la Bible en tshiluba au Kasai constitua l'une des méthodes d'évangélisation utilisées par les missionnaires de l'APCM (American Presbyterian Congo Mission). Le père François Bontinck note que « les protestants estimaient que la Bible était elle-même le missionnaire par excellence, le plus efficace et le plus durable. C'est pourquoi ils s'efforçaient de la mettre le plus vite possible entre les mains du grand nombre, en la traduisant dans les diverses langues [...]. Le gouvernement se rendait compte que la Bible laissée à la libre interprétation pouvait facilement donner naissance à des mouvements populaires messianiques, séparatistes et cryptopolitiques<sup>35</sup> ».

En 1916, les presbytériens publièrent la première version de l'Évangile en tshiluba. En 1919, ils fondèrent le journal *Lumu lua Bena Kasai* en vue d'atteindre plusieurs chrétiens et la population non encore acquise au christianisme. Le contenu de ce journal était axé sur ces thèmes : les études bibliques, les leçons de dimanche, les extraits de la Bible commentés, les nouvelles concernant les activités religieuses en provenance de toutes les stations, les nouvelles scolaires et funéraires, les nouvelles concernant les décisions importantes prises par l'État, etc. Ce journal écrit en tshiluba réservait également une page à la littérature traitant des problèmes spécifiques des femmes chrétiennes, mères et futures mères des enfants (Mukadi Luaba 1989 : 207). En 1926, ils publièrent la Bible entière en tshiluba.

35. Bontinck, F. 1980. *L'Évangélisation du Zaïre*. Kinshasa-Lubumbashi-Kisangani : Éd. Saint-Paul Afrique, cité par Mukadi (1989 : 206).

L'œuvre de l'Église protestante au Congo s'inscrivit dans le prolongement du mouvement de la Réforme. En effet, les réformateurs furent unanimes à reconnaître que les fidèles devaient être formés. Cela dans le but de leur permettre de mieux lire la Bible, d'étudier, de comprendre les enseignements de la foi chrétienne, mais aussi d'arriver à maîtriser et à assurer le développement du monde. C'est ainsi que la formation des fidèles devint, dans la pratique des réformateurs, une exigence capitale pour la croissance de l'Église, de l'édification personnelle des fidèles et pour le progrès de l'humanité<sup>36</sup>.

Vu sous cet angle, l'enseignement protestant fut, au début, essentiellement utilitaire. Il visait à apprendre aux autochtones à lire la Bible et à acquérir de bonnes manières. Signalons que la morale, la conduite et la crainte de Dieu, ainsi que l'apprentissage de certains métiers occupaient une place importante dans cet enseignement.

Les missionnaires catholiques développèrent, à leur tour, une abondante littérature religieuse par laquelle ils diffusaient les messages bibliques. Leur journal, *Nkuruse*, fondé en 1914, joua un rôle considérable comme instrument d'évangélisation (Mukadi Luaba 1989 : 207).

### 3.1.4. L'IMPLICATION DES LUBA DANS L'ŒUVRE D'ÉVANGÉLISATION

L'implication des Luba fut active dans l'expansion du christianisme.

#### Présentation de deux des catéchistes luba

Deux catéchistes luba se distinguèrent au cours de la période d'expansion missionnaire au Kasai : Ngoyi Emery et Nkonko André.

Ngoyi Emery et sa mère Ntumba avaient été rachetés à Hemptinne Saint-Benoît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le père Seghers. La mère de Ngoyi habitait avant cela avec son mari et son enfant unique chez les Luba Lubilanji, sur leurs terres d'origine. Mais leurs villages avaient été attaqués par les Chokwe qui

36. Bureau de coordination des écoles conventionnées protestantes. <http://www.bcneep.org/fr>

s'étaient emparés d'un certain nombre de femmes et d'enfants, parmi lesquels Ngoyi et sa mère Ntumba<sup>37</sup>. Ngoyi fut baptisé aussitôt et sa mère reçut le baptême deux ans après et contracta un nouveau mariage. Ngoyi grandit et fréquenta l'école avec ses compagnons. Il se révéla être le meilleur élève des pères Van Roex, John de Meyere, Michel Vandebussche (Mukadi Luaba 1989 : 212).

Après avoir terminé l'école primaire, Ngoyi fut embauché en qualité d'instituteur à Hemptinne Saint-Benoît. Il reçut des leçons supplémentaires après les heures réglementaires de service auprès du père de Meyere. Emery Ngoyi parvint ainsi à une formation supérieure. Ce qui lui permit d'enseigner dans une classe supérieure d'école primaire à Hemptinne, de 1907 à 1940, d'assister le père directeur des écoles et de publier plusieurs articles dans le périodique *Nkuruse*. Il se maria à Ndaya Anne en 1915 et eut d'elle douze enfants, dont l'aîné devint le

premier évêque noir du Kasai, monseigneur Joseph Nkongolo (Mukadi Luaba 1989 : 214).

En 1932, Ngoyi fut décoré par le gouverneur général du Congo belge en reconnaissance des multiples services qu'il avait rendus comme instituteur. Son article axé sur l'histoire des anciennes guerres tribales au Kasai fut couronné par l'Institut international de langues et civilisations africaines dans un concours pour meilleure composition. Ce travail est une page d'histoire sur la question de l'esclavage au Kasai. Il apporte des renseignements sur l'arrivée des Européens au Kasai (Mukadi Luaba 1989 : 213).

**Nkonko André** : originaire des Bakwa Bumba, il termina l'école primaire normale à Mikalayi en 1919 et devint catéchiste en chef à Dianyama, village de la mission de Mérode où se trouvait la ferme-chapelle Westerloo Saint-Henri (Mukadi Luaba 1989 : 214)<sup>38</sup>.

37. Houtrique, G. 1947. « Emery Ngoyi, modèle du chrétien noir ». In *Mission en Chine et au Congo*. Bruxelles : Polleunis et Ceuterick, n° 1, p. 14, cité par Mukadi Luaba (1989 : 212).

38. Cette appellation d'origine coloniale a été inspirée du nom du comte Henri de Mérode-Westerloo, ministre des Affaires étrangères du royaume de Belgique, de 1892 à 1895, auteur du premier projet de loi envisageant la reprise du Congo par la Belgique (1895).



MONSEIGNEUR JOSEPH NKONGOLO KABUA KA NTANDA

MWELA-PAKACI KUDI MAMU WENDA NE BANAA BABO KU LWEBO (1959)

**M<sup>gr</sup> Joseph Nkongolo avec sa famille le lendemain de son sacre comme évêque de Luebo (1959).**

(Photo Maweja Bajikila, archives privées, © Tshibwabwa wa Diakalenga.)

À partir de Dianyama, il rayonna jusque chez les Bakete. Il refusa de se marier pour être semblable au Christ et à ses Anges. Il mourut à Dianyama en 1923, à l'âge de 22 ans.

### 3.1.5. LA MISE SUR PIED D'UN ORGANE EN VUE D'UNE BONNE COLLABORATION

Les missions protestantes du Congo s'étaient réunies en conférence dès 1902 afin de discuter des problèmes qui leur étaient communs. Cette conférence aboutit à la création du Conseil protestant du Congo, CPC, ayant pour objectifs de :

- faire un front commun des missions protestantes devant l'État et disposer d'une opposition cohérente devant les catholiques romains ;
- promouvoir un esprit communautaire et établir une unité chrétienne entre plusieurs dénominations protestantes qui travaillent au Congo ;
- promouvoir la liberté de l'Église (protestante) congolaise et bénéficier des mêmes avantages que l'Église catholique romaine vis-à-vis du Gouvernement.

### 3.2. FACTEURS NÉGATIFS

Pour les protestants, Bibanga et Bakwanga constituaient les deux premiers postes fondés chez les Luba Lubilanji. La mission de Bibanga se trouve sur la terre du groupement des Bakwa Kanda, dans le village de Beena Kashala. Elle fut fondée par les pasteurs George Mckee et C. F. Cleveland.

Les missionnaires de l'APCM s'étaient installés d'abord à Lukona, dans le groupement de Beena Nshimba, relevant du chef Mbwa Matamba Kakese. Six mois après leur installation à Lukona, le chef Mbwa Matumba Kakese sollicita en mariage la fille du pasteur Geirge Mckee. Le refus du pasteur le décida à rompre avec les protestants, et il les chassa de ses terres. Les missionnaires obtinrent alors un accueil favorable auprès du chef Batutakana Kamandayi Mwena Nkokesha des Bakwa Kanda (Mukadi Luaba 1989 : 183).

Si l'entrée du territoire congolais n'était pas refusée aux missions américaines, celles-ci n'avaient, cependant, pas le droit de recevoir des subventions du gouvernement colonial. En 1906, le roi Léopold II avait signé avec le Saint-Siège une convention relative à l'organisation et à la gestion des écoles. Cette convention accordait de nombreux avantages

matériels, moraux et financiers aux écoles nationales. Considérées comme étrangères, les missions et les écoles protestantes étaient exclues de cette convention.

Les autorités coloniales belges manifestaient une opposition ouverte à l'endroit des missionnaires de l'APCM qu'elles accusaient d'avoir trempé dans la mutinerie de Luluabourg de 1944, à une époque où l'on avait propagé des bruits selon lesquels les Américains viendraient s'emparer de la colonie du Congo belge.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'arrivée des missionnaires américains devint importante. Ils constituèrent, dès lors, un groupe de pression influent, rendant de plus en plus difficile le maintien d'un statut inégalitaire. Les demandes américaines se multiplièrent et conduisirent les autorités coloniales à réviser leur politique à l'égard des missions étrangères<sup>39</sup>.

Dans ce cadre, l'octroi de subsides scolaires à l'APCM n'interviendra qu'en 1948. Cela apparut comme une étape de régularisation des rapports de collaboration entre les autorités coloniales belges et les missionnaires de l'APCM (Mukadi Luaba 1989 : 187).

## 4. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET ÉVOLUTION DU CHRISTIANISME AU KASAÏ-ORIENTAL

### 4.1. ÉVOLUTION CHEZ LES CATHOLIQUES

Le Kasai-Oriental existe comme entité ecclésiale autonome depuis 1966. Avant cette date, son espace était partagé par l'archidiocèse de Kananga et le diocèse de Kabinda (Nzengu 1984 : 3). Le conflit Luba-Lulua a joué pour beaucoup dans ce changement.

Monseigneur Joseph Nkongolo, évêque du diocèse de Luebo, fit partie des réfugiés luba arrivés à Mbujimayi en 1960. À son sujet, le rapport de P. Wustefeld note :

« Signalons sur le plan religieux que M<sup>gr</sup> Nkongolo a été nommé évêque [administrateur] de Bakwanga. Il semble assez bienveillant à l'égard des Européens et a

39. Bureau de coordination des écoles conventionnées protestantes. <http://www.bcneep.org/fr>





**M<sup>gr</sup> Nkongolo accueille le président Mobutu à Mbujimaji, le 3 mars 1967.**

On reconnaît sur la photo, de gauche à droite : l'abbé Marcel Mwepu, le sacristain Anaclét Ilunga, M<sup>gr</sup> Nkongolo, J. Mobutu, Sylvestre Mudungayi (président du Sénat), Étienne Tshisekedi (ministre de l'Intérieur). (CP.2007.1.590, collection MRAC Tervuren, Fonds Jules Gérard-Libois ; photo Information G.C., 1967.)

de l'influence, mais est décidé à africaniser complètement son diocèse, n'ayant pas pour les missionnaires blancs la bienveillance qu'il a pour les autres Blancs. Il nous a d'ailleurs été rapporté que sa nomination à Bakwanga avait de justesse évité un schisme dans le diocèse de [Luebo]<sup>40</sup>. »

M<sup>gr</sup> Nkongolo fut le deuxième évêque congolais à être sacré. Il suivit M<sup>gr</sup> Kimbondo et précéda M<sup>gr</sup> Joseph Malula. Il s'établit sur le territoire des Luba qui était à cheval entre les diocèses de Luluabourg et de Kabinda. Ce déplacement constituait un problème à résoudre pour maintenir l'unité de l'Église catholique au Kasai. Ainsi, celle-ci se résolut-elle à un découpage administratif des anciens diocèses. Le 22 novembre 1963, l'espace luba Lubilanji fut érigé en administration apostolique confiée à M<sup>gr</sup> Joseph Nkongolo, ancien évêque

de Luebo<sup>41</sup>. C'est le 3 mai 1966 que ce dernier en devint l'évêque ordinaire et résidentiel ; le diocèse naquit à cette même date.

La grande partie des habitants du nouveau diocèse était constituée de refoulés luba du Katanga et de Luluabourg. Ces nouveaux venus étaient généralement des chrétiens. Ils étaient aussi plus entrepreneurs et plus ouverts au contact avec l'extérieur. Ils trouvèrent sur place une population relativement coutumière dans sa mentalité et ses mœurs, qui comptait numériquement moins de baptisés.

Plusieurs postes furent fondés dans le diocèse de Mbujimayi jusqu'en 1979. Ils sont répartis en trois districts : Centre, Est et Ouest (Kasanda Lumbembu 1988 : 107)<sup>42</sup>.

40. Texte du rapport inédit reçu de l'auteur. Cf. Dossier Lumumba à la section HTP/MRAC.

41. Nzengu (1984 : 9), cité par Mukadi Luaba (1989 : 223).

42. Kasanda Lumbembu (1988 : 107), cité par Mukadi Luaba (1989 : 224).



**La cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Bonzola à Mbujimayi.**  
(Photo équipe locale, 2011.)

#### 4.1.1. MISSIONS DU DISTRICT DU CENTRE ET LEURS DATES DE FONDATION

**Tableau 7.2. Missions du district du Centre**

Noms des missions	Dates de fondation
Saint-Jean/Bonzola	1947
Saint-Lambert/Nyongolo	1955
Saint-Marc/Tshilenge	1956
Saint-Paul /Tshimuna	1958
Saint-Firmin/Tshikisha	1958
Sainte-Marie/Ville Miba	1961
Saint-Gérard/Tshibuyi	1965
Sainte-Marie/Lukalaba	1966
Saint-Kizito/Lukalenga	1967
Saint-Sébastien/Camp militaire	1968
Saint-Benoît/Mukeba	1970
Saint-Joseph/Mokosa	1972
Saint-Philippe/Kasavubu	1973
Saint-Luc/Tshibombo	1973
Saint-René/Tshilenge	1976
Kriste Dibwe dya mu Ditumba	1978
Saint-Benga-Tuzinda	1978

#### 4.1.2. MISSIONS DU DISTRICT DE L'EST

**Tableau 7.3. Missions du district de l'Est**

Noms des missions	Dates de fondation
Christ-Roi/Kasansa	1934
Katomba Cœur Immaculé de Marie	1940
Saint-Amand/Kabamba à Ngandajika	1950
Saint-Pierre/Mulumba (Tshileo)	1957
Saint-Michel/Katanda	1955
Saint-Thomas/Mande	1963
Sainte-Bernadette/Nkolongo	1967

#### 4.1.3. MISSIONS DU DISTRICT DE L'OUEST

**Tableau 7.4. Missions du district de l'Ouest**

Noms des missions	Dates de fondation
Mérode Salvator Saint-Jean Berchmans/Tshilundu	1894
Saint-Joseph/Miabi	1958
Saint-François-Xavier/Kena Nkuna	1959
Saint-Laurent/Tshijiba	1950
Tshia Tshia Tshia	1960
Sainte-Thérèse/Kanana	1961
Saint-Pie X/Miabi Nyikinyiki	1971

Les congrégations religieuses auxiliaires œuvrant au diocèse de Mbujimayi jusqu'à 1979 étaient : les frères de Saint-Joseph ; les frères mineurs ; les sœurs thérésiennes ; les sœurs de la Charité ; les sœurs clarisses ; les sœurs de la Miséricorde ; les sœurs stigmatines ; les sœurs Notre-Dame de Grâce ; les sœurs franciscaines du Saint-Esprit ; les sœurs du Christ-Roi ; les frères franciscains.

À ce jour, et depuis sa création en 1966, le diocèse de Mbujimayi a connu trois évêques.

Avant d'être nommé ordinaire du lieu en 2009, monseigneur Bernard E. Kasanda Mulenga fut sacré évêque en 1998 et travailla pendant onze ans comme évêque auxiliaire, aux côtés de monseigneur Tharcisse Tshibangu.

**Tableau 7.5. Les évêques du diocèse de Mbujimayi de sa création à 2013**

Noms	Périodes
M <sup>gr</sup> Joseph Nkongolo wa Ngoyi	1966-1992
M <sup>gr</sup> Tharcisse Tshibangu Tshishiku	1992-2009
M <sup>gr</sup> Bernard Emmanuel Kasanda Mulenga	À partir de 2009





**L'église catholique de Tshilenge, paroisse Saint-Marc.** (Photo équipe locale, 2011.)



**Église protestante de Mbujimayi.** (Photo équipe locale, 2011.)

## 5. LE PROTESTANTISME AU KASAÏ-ORIENTAL

Le début de l'action protestante au Congo est consécutif au débarquement des pionniers de l'œuvre de l'évangélisation à Palabala, à quelques kilomètres de Matadi, en janvier 1878. Les protestants s'occupèrent, dès le départ, de l'implantation des postes missionnaires et en même temps s'intéressèrent à la formation des premiers Congolais.

En ce qui concerne le Kasai, l'implantation de la communauté protestante remonte à l'arrivée de presbytériens américains vers 1913. Ils installèrent des communautés à Lubondaie et à Luebo dans le Kasai-Occidental. Deux stations furent ensuite créées au Kasai-Oriental : Bibanga et Bakwanga<sup>43</sup>.

43. Bureau de coordination des écoles conventionnées protestantes. <http://www.bcneep.org/fr>

### 5.1. STATION PROTESTANTE DE BIBANGA

Située dans le territoire de Katanda en district de Tshilenge, Bibanga est perchée sur la colline de Beena Kashala. Y débarqua, en 1917, le missionnaire américain George McKee, qui y fonda la station protestante, en surélévation de la mission catholique installée à Katanda. Une fois la station fondée, le premier pasteur congolais fut désigné, en la personne de Ngeleka Kasukaja.

Ngeleka Kasukaja était un affranchi des Bakwa Kalonji où il avait été en captivité chez le chef Mutombo Katshi. Il lui avait été vendu par les Beena Nsapo, qui l'avaient eux-mêmes acheté à Luebo au chef Makolo de Beena Nshimba, un ancien affranchi lui aussi.

Ngeleka Kasukaja fut présenté au missionnaire D<sup>r</sup> Morrison, qui l'inscrivit à l'école d'apprentissage biblique. Après son baptême, il accompagna George McKee en mission de prospection jusqu'à Bibanga où ils ouvrirent la station qui portera le nom de la contrée. Le temple en fut construit dès 1917. À côté du temple furent érigées en même temps les maisons des travailleurs de la mission.

L'érection de la station attira nombre de villageois, d'autant qu'y avaient été également érigés un dispensaire, une léproserie et des écoles.

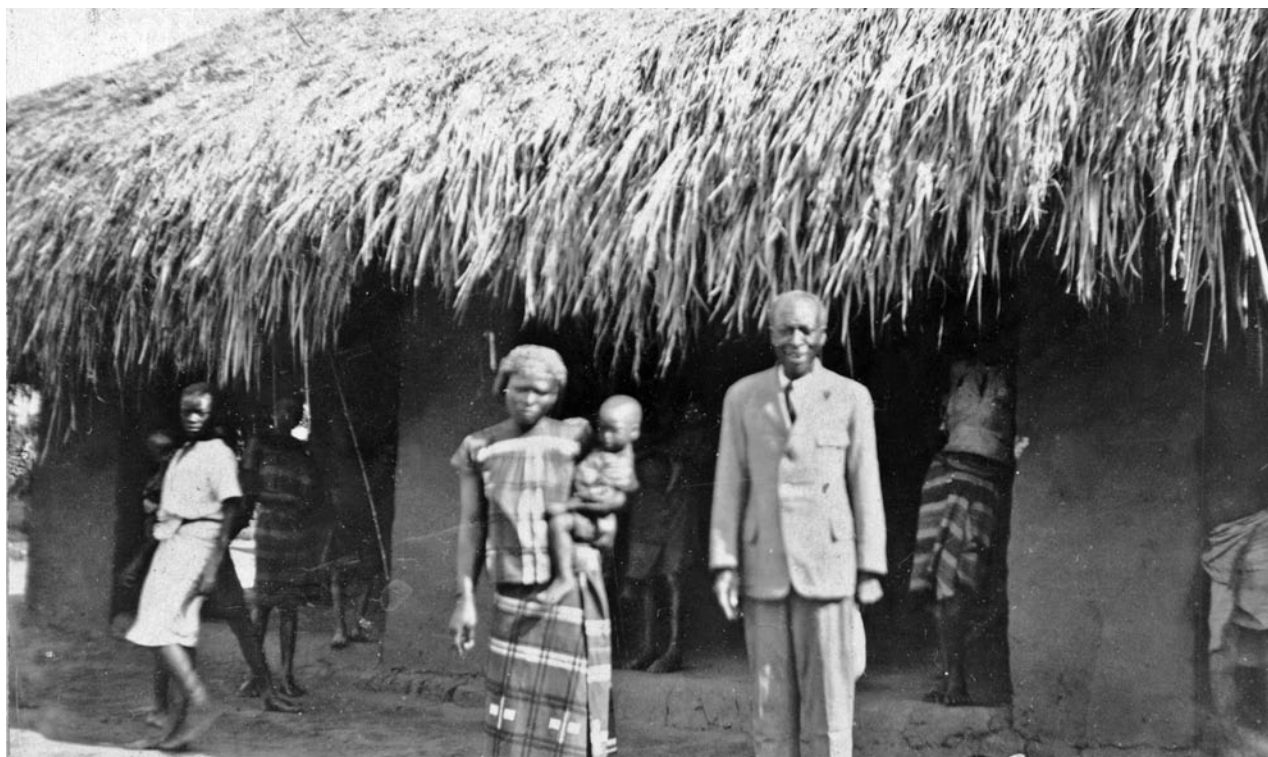
### 5.2. STATION PROTESTANTE DE BAKWANGA

La station protestante de Bakwanga fut fondée en 1951 par le missionnaire américain Carper, surnommé Mwambi Ngeleka par les autochtones. Bakwanga disposera de deux temples protestants, construits par la société internationale Forminière, la Forestière et minière. Ceux-ci sont situés l'un à Baudine I, Nyongolo, et l'autre à Baudine IV, Tshikisha.

L'argent débloqué à cet effet avait été confié au missionnaire Carper. Celui-ci en profitera pour construire, dès 1955, à Bakwa Dianga, hors des cités de la Forminière, une école de confession protestante et une maison d'habitation pour lui-même. Les travaux de construction durèrent deux ans et furent terminés en 1957.

### 5.3. ÉGLISE LOCALE DE KATANDA

À cause de la distance que devaient parcourir les fidèles résidant à Katanda pour rejoindre Bibanga, la



Le pasteur Ngeleka Kasukaja et son épouse Makulu. (AP.0.2.9924, collection MRAC Tervuren ; photo APCM, 1930.)





**Le temple protestant de Bibanga.** (Photo équipe locale, 2011.)



**Le temple de l'American Presbyterian Congo Mission à Bakwanga (Baudine IV), dans la cité des travailleurs de la Société minière du Bécéka qui exploite les mines de diamants de la région.**  
(HP.1958.1.440, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], MRAC Tervuren.)

société cotonnière du Congo, la Cotonco, fit appel, en 1949, à l'APCM pour installer une église locale à Katanda.

La direction de l'église de Katanda fut, à ses débuts, confiée à David Mutombo. Il sera remplacé, en 1954, par un missionnaire américain, Paul Longue, *alias* Mwambi Kalambayi. Celui-ci prendra l'initiative d'ouvrir une école protestante à Katanda.

#### 5.4. ÉVOLUTION DE L'ÉGLISE PROTESTANTE À LA SUITE DU CONFLIT LULUA-LUBA

Suite au conflit Lulua-Luba de 1959, des fidèles presbytériens réfugiés d'origine luba retournèrent sur leur territoire d'origine. Ce retour occasionna une rapide évolution des statistiques des adeptes locaux de cette Église. Ainsi par exemple à Bibanga, alors qu'ils n'étaient que 8937 en 1938, 11 950 en 1950 et 8938 en 1954, le nombre d'adeptes passa à 35 871 en 1963. Pour tenir compte de cette situation, le poste de Lubi fut fondé à Kabeya-Kamuanga en 1963. Le nombre de ses adeptes était de 25 530.

Retournés au Kasai-Oriental, les chrétiens protestants manifestèrent une antipathie envers les autorités de leur Église, des « missionnaires occidentaux qu'ils jugeaient favorables envers les Beena Lulua ». Dès lors, s'inspirant de la situation d'autonomie de l'Église créée chez les catholiques, où monseigneur Nkongolo était établi à Mbuji-Mayi, les chrétiens presbytériens du Sud-Kasai, dont la direction était érigée à Ngandajika, exprimèrent par une lettre ouverte adressée au Secrétariat des missions étrangères aux USA le 25 juin 1961, leur désir d'autonomie en ces termes :

« Nous rappelons le point principal décidé à la première et grande assemblée générale des laïcs réunie à Luluabourg du 23 au 26 avril 1959. Dans cette assemblée, nous avons voté que les titres jusque-là réservés aux missionnaires blancs doivent être conférés aux Congolais [...]. Cette décision a été négligée par les missionnaires blancs.

Nous tous, chrétiens de Ngandajika, voulons porter à votre connaissance la question des missionnaires blancs. Nous avons aussi des questions là-dessus. Après avoir renversé toute la situation ici et après avoir fui sans nous dire "adieu", nous les revoyons ici sans être rappelés par nous. Que veulent-ils encore de nous ? Ils ont déjà saboté la décision proposée par l'assemblée de Luluabourg d'avril 1959. Ils nous ont abandonnés orphelins... Nous sommes déjà décidés

d'avoir une autonomie dans l'État du Sud-Kasai. Que cette autonomie soit reconnue par l'Église presbytérienne des États-Unis d'Amérique » (Mukadi Luaba 1989 : 230).

La direction de l'Église presbytérienne du Sud-Kasai, établie alors à Ngandajika, était constituée de l'équipe dirigeante suivante<sup>44</sup> :

**Tableau 7.6. Direction de l'Église presbytérienne du Sud-Kasai**

Nom	Poste occupé
Diondo Benjamin	Secrétaire général
Ilunga Jean-Pierre	Secrétaire général adjoint
Kayembe Nzongola Pierre	Secrétaire permanent
Muswakala Jacques	Secrétaire permanent adjoint
Luhola Albert	Représentant légal
Mbiya Benjamin	Représentant légal adjoint
Mbuyi Pierre	Représentant légal adjoint
Tshiminyi Paul	Représentant légal adjoint

À l'issue de la réunion des presbytériens du Sud-Kasai tenue le 6 janvier 1962 à Ngandajika, trois presbytères et divers postes de mission furent créés, et leur autonomie auprès de la direction de Luluabourg fut ainsi demandée. Ils se structurèrent comme suit pour le Kasai-Oriental :

- presbytère de Bibanga, sept postes : Bibanga, Katanda, Kalambayi, Tshilenge, Tshitolo, Nkuadi, Babindi et Bakwa Nsumpi ;
- presbytère de Bakwanga, neuf postes : Bakwanga-Miba, Miabi, Mpanda, Kabeya-Kamuanga (Lubi), Tshijiba, Tshintshianku, Munkamba, Tshibombo et Bakwanga-Bakwa Dianga.

Le 25 juin 1961 déjà, les presbytériens luba avaient adressé une lettre réclamant l'autonomie de ces postes. Mais l'assemblée générale de l'Église presbytérienne au Congo (EPC), tenue le 21 février 1962, subordonna l'octroi du synode, et donc de l'autonomie, sollicité pour le Sud-Kasai, à la réconciliation entre les presbytériens du Sud-Kasai avec leurs « frères » Beena Lulua.

44. Muya Bia Lushiku Lumuna (1992 : 101).



En outre, compte tenu du conflit interne entre les Luba d'en haut, les Beena Mutu wa Mukuna, et ceux d'en bas, les Beena Tshibanda (cf. *infra*), qui, du reste, ne prédisposait pas à ce que soit accordée l'autonomie, le pasteur Konji Samuel adressa une lettre aux dirigeants de l'EPC en les invitant à délocaliser l'assemblée de 1963, initialement prévue à Bibanga. L'assemblée se tint finalement à Luluabourg, et, au cours de ces assises, il fut constaté que les presbytériens luba Lubilanji ne versaient pas leurs offrandes à la direction de l'EPC à Luluabourg. Ainsi, par la décision n° 63-M-12 de cette assemblée, seul fut agréé le poste presbytérien de Tshilenge.

Par sa décision n° 66-AG-88, l'assemblée générale de l'EPC de 1966 entreprit une action de réconciliation pour reconstituer son unité menacée. Une commission fut à cet effet mandatée pour s'entretenir avec les responsables de l'Église du Kasai-Oriental afin de les inviter à dissoudre leurs organisations séparatistes. Elle comprenait les pasteurs Mathieu Kalombo, Samuel Konji, Joseph Kalala, Carp King, Samuel Bialala, Bernard Kanguvu, Pierre Bakatushipa, Victor Muankole et l'« ancien » Léon Mikobi. Ce fut un échec (Mukadi Luaba 1989 : 233). Les membres de l'Église presbytérienne du Kasai-Oriental adressèrent une lettre ouverte à l'EPC dans laquelle ils écrivaient :

« L'EPCKO réclame une autonomie pour échapper à la tutelle écrasante et injustifiée des représentants légaux de l'EPC installés à Luluabourg. Nous, membres de l'EPCKO, affirmons que c'est à cause de la mauvaise foi des dirigeants de l'EPC de Mbuji-Mayi, un pasteur américain, Muller, surnommé Tshisuabantu, que nos nombreuses démarches auprès du Gouvernement n'aboutissent pas favorablement<sup>45</sup> ».

En 1968, lors de l'assemblée générale tenue à Luebo, les leaders de l'EPKO, notamment, Muamba Zacharie, Tshibangu Alexandre, Ilunga Jean-Pierre, Nkishi Jean, se détachèrent pour former leur communauté, appelée « Communauté presbytérienne au Kasai-Oriental », en abrégé CPKO. Mais une autre partie des Luba Lubilanji resta attachée à l'EPC.

L'émergence de la CPKO et la disparition du principe des zones d'influence inaugurèrent ce qu'il convient d'appeler « l'enchevêtrement du protestantisme<sup>46</sup> » chez les Luba Lubilanji (Mukadi Luaba 1989 : 235).

45. Extrait de *La Dépêche* du 9 décembre 1966 concernant le conflit ouvert entre EPKO et EPC, p. 1.

46. Ce phénomène est caractérisé par le développement dans un même espace géographique de plusieurs communautés protestantes ayant des doctrines différentes. Il est à la base



Église pentecôtiste de la commune de la Muya à Mbuji-Mayi. (Photo équipe locale, 2011.)

## 6. MOUVEMENTS CHRÉTIENS SYNCRÉTIQUES

Le christianisme synchrétique au Kasai-Oriental s'est développé chez les catholiques comme chez les protestants. Chez les premiers comme chez les seconds, on trouve à la fois des cellules chrétiennes des Églises-mères et une multiplicité de cellules synchrétiques de Congolais, ainsi que les liens qui les rattachent aux souches mères chrétiennes.

Deux types de cellules se distinguent parmi les associations religieuses chrétiennes qui se sont développées chez les Luba Lubilanji. D'abord, il existe des associations chrétiennes fondées ailleurs, mais dont la christianisation par les Luba Lubilanji a débouché sur une nouvelle forme d'association religieuse, ayant des innovations doctrinales et culturelles ainsi qu'une organisation spécifiques. C'est le cas de Nzambi wa Dinanga ou « Religion d'Amour ». Par ailleurs, il existe des associations religieuses qui entrent dans le cadre de l'africanisation du message biblique. Ici, deux formes d'association religieuse se dégagent :

a. les associations religieuses africanisées ailleurs, auxquelles les Luba Lubilanji ont adhéré pour des raisons de commodité, telles que l'Église « apostolique africaine » ;

b. les associations religieuses fondées par les Luba Lubilanji, qui sont caractérisées par des innovations au niveau de la doctrine, du culte et de l'organisation. Elles traduisent un syncrétisme montrant la réadaptation et la reformulation des messages des religions étrangères. L'on peut citer ici l'Église Nzambi wa Jonas ; la Congrégation de Saint-Michel ou des Soldats de Jésus-Christ en Afrique, l'Église du Troisième Testament et l'Association Nzambi wa Malemba<sup>47</sup>.

Toutes ces associations religieuses recherchent surtout le *bonheur sur terre* qui, selon les Luba Lubilanji, conditionne le bonheur dans l'au-delà.

---

des conflits entre les communautés. Nous pouvons dès lors comprendre l'expansion récente des autres communautés protestantes chez les Luba, notamment chez les méthodistes, adventistes, mennonites.

47. L'association Nzambi wa Malemba constitue un cas de symbiose entre le kimbanguisme et le kitawala.

## 6.1. MOUVEMENTS CHRÉTIENS SYNCRÉTIQUES D'OBÉDIENCE CATHOLIQUE

### 6.1.1. ASSOCIATION RELIGIEUSE NZAMBI WA JONAS

L'association religieuse Nzambi wa Jonas prit naissance en 1950 au sein du groupement des Bakwa Kalonji ka Tshimanga, annoncée par Kayembe Joseph, originaire de ce groupement. Celui-ci témoigna avoir eu un rêve au cours duquel le « dieu des Noirs » lui aurait reproché son adhésion au catholicisme, la religion des Blancs, et lui aurait promis une révélation. Après avoir eu cette révélation dans une vision, il resta pendant quatre jours en plein air, nuit et jour, puis il mourut. Mais avant de mourir, il avait pu communiquer sa révélation à son frère Mpoyi Benjamin.

Kayembe Joseph et Mpoyi Benjamin étaient des frères, tous deux chrétiens catholiques baptisés à la mission catholique de Kasansa. Ils n'avaient pas terminé leurs études. Le premier était paysan au village Beena Kabeya et le second policier à Tshibata, non loin de la mission de Kasansa (Mukadi Luaba 1989 : 366).

Après la mort de Kayembe, Mpoyi Benjamin témoigna à son tour avoir eu une vision au cours de laquelle le « dieu des Noirs » lui aurait révélé que la mort de Kayembe Joseph avait pour but la rédemption des péchés des Noirs. Il déclara avoir reçu de ce « dieu » l'ordre d'accomplir la mission qui avait été confiée à Kayembe, à savoir : prêcher la religion du « dieu des Noirs » par les Noirs. Au cours de cette mission, un nouveau nom, celui de Jonas, lui fut donné. Il devint dès lors Mpoyi Benjamin Jonas. Ce dernier prénom acquit la primauté sur celui de Benjamin. La dénomination du mouvement ainsi constitué devint « Nzambi wa Jonas ».

La doctrine de cette association repose sur un christianisme de revanche qui rejette le christianisme de type occidental et prône le dieu des Noirs, capable d'opérer la rémission de leurs péchés. Voici en substance ce que déclarait Mpoyi Jonas en septembre 1951 :

« Pourquoi les Européens sont-ils venus avec leur "Nzambi" ? Pourquoi obligent-ils les Noirs à oublier le "mulopwe" ? Les pères [lire les missionnaires catholiques] exigent de leurs adeptes la monogamie, condition *sine qua non* pour faire partie de l'Église catholique. Le Noir qui ne veut pas renvoyer ses



femmes supplémentaires est-il exclu à tout jamais de la vie éternelle ? N'a-t-il pas le droit de prier Dieu ? Les Blancs venus d'Europe ont leur religion, ils en ont même deux : le catholicisme et le protestantisme. Ces religions sont bonnes, mais elles ne peuvent pas donner le salut aux hommes noirs. Vous ne le savez pas, mais moi, je le vois, les chrétiens meurent lentement dès qu'ils suivent ces religions. Vous trouverez peu de vieillards chrétiens. Votre religion n'est pas mauvaise, elle est bonne, mais elle n'est pas appropriée à ce que nous sentons à votre vie de l'homme noir » (Mukadi Luaba 1989 : 366).

### 6.1.2. CONGRÉGATION DE SAINT-MICHEL OU DES SOLDATS DE JÉSUS-CHRIST EN AFRIQUE

Deux périodes distinguent cette association religieuse. La première est comprise entre 1936 et 1956. Elle est caractérisée par la préoccupation de Dianda Joseph d'animer une école particulière de prière au sein de l'Église catholique. La deuxième, qui va 1956 jusqu'en 1964, se caractérise par l'émergence, puis par le déclin, de l'Archange Michel (Mukadi Luaba 1989 : 374).

Dianda Joseph, fils de Ntambwe et de Ntanga, était originaire du village Bakwa Tshiluila Kamanunga, situé dans le groupement Beena Nshimba en territoire de Katanda. Il avait débuté l'enseignement primaire à la mission catholique de Tielen Saint-Jacques (Tshilomba) où il avait reçu son baptême le 12 mars 1924. Puis il alla poursuivre ses études primaires à la mission catholique de Mérode. À la fin de ses études de deux ans de pédagogie, il fut engagé comme catéchiste-instituteur à Mérode en 1935.

Dans l'exercice de son ministère de catéchiste-instituteur, il découvrit que saint Michel, l'archange, qu'il avait vu représenté tuant le dragon, représentait pour lui la force capable de vaincre toutes les forces du mal. Il résolut à partir du 12 mars 1936 d'intensifier ses prières à raison de quatre fois par jour (Mukadi Luaba 1989 : 375).

En 1944, il fut contraint par les membres de sa famille, selon la coutume luba Lubilanji, d'hériter en secondes noces de la femme de son frère qui venait de mourir. Il céda à cette pression et accéda à la polygamie. À cause de cet acte, il fut licencié par les missionnaires catholiques. Mais, assez vite, il fut embauché en qualité de clerc de l'INERAC à Ngandajika, où il entreprit l'initiation des chrétiens à sa manière de prier. En 1946, il s'installa dans son village d'origine à Katanda.

La doctrine de cette association se dégage à travers les objectifs poursuivis par Joseph Dianda dans sa déclaration ci-après :

« Étant rouge comme un coq, car les règles divines sont brisées brusquement (par) mes frères chrétiens noirs, c'est pourquoi j'ai fondé cette congrégation de Saint-Michel Archange ou des Soldats de Jésus-Christ en Afrique pour pousser généralement le démon dans nos nations et pour attendre le royaume de notre Seigneur Jésus. En ces temps, beaucoup de chrétiens cherchent la puissance du démon pour s'y cacher et ils nient fortement la plus immense puissance de Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses. Cependant, j'ai fondé cette société pour partager la prière de quatre fois par jour avec mes frères et pour les amener à croire à la puissance, à la miséricorde et à l'amour de Dieu tout-puissant.

Je désire vivement que mes frères chrétiens, fidèles et les infidèles de nos contrées noires, prient fréquemment afin qu'ils soient sauvés en notre Seigneur Jésus-Christ. Je préfère que tout le monde soit protégé seulement par la puissance de Dieu tout-puissant, père de Jésus-Christ. Je veux que la puissance, la miséricorde et l'amour de Dieu soient glorifiés toujours. Je désire vivement que les vrais soldats de Jésus-Christ, qui croient à tout ce qu'a dit le fils de Dieu, qui croient à chaque mot sorti de la bouche de Dieu et à tout ce qu'enseigne l'Église catholique romaine qui est notre mère, qu'ils soient dans l'Église sous la protection de saint Michel Archange et que j'ai choisi comme protecteur de ma société sainte. Venez tous au cœur sacré de Jésus » (Mukadi Luaba 1989 : 375-376).

Joseph Dianda ne trouva pas son statut de polygame incompatible avec la pratique de la religion catholique. Il ne construisit pas de temples ; il encouragea ses adeptes à fréquenter l'Église catholique. Le 27 novembre 1951, il avait adressé une lettre au gouverneur de la province du Kasai pour solliciter l'autorisation d'enseigner sa prière. Réagissant à cette lettre, F. Peigneu [non lisible dans le document d'archive] écrivit, dans une lettre qu'il avait adressée au commissaire de district de Kabinda :

« Veuillez convoquer d'urgence cet indigène Dianda Joseph et lui signifier qu'il doit s'abstenir radicalement de toute activité du genre de celle pour laquelle il sollicite l'assentiment de l'Administration. Il convient de mettre l'intéressé sérieusement en garde et de le faire surveiller très étroitement afin de pouvoir le mettre

immédiatement hors d'état de nuire s'il s'obstinait dans ses intentions » (Mukadi Luaba 1989 : 379).

Pour appliquer les mesures proposées par le gouverneur de la province du Kasai, l'administrateur du territoire de Bakwanga organisa une expédition à la résidence de Dianda à Kamanunga, dans le groupement Bena Nshimba. Il confisqua les cahiers de prière, la soutane, et tant d'autres objets de culte. Ce dernier adressa une plainte au gouverneur de la province :

« Monsieur le Gouverneur, Moi seul je me suis fait connaître à vous, je vous ai demandé l'autorisation d'enseigner la prière. Pourquoi l'administration du territoire de Bakwanga a fait l'expédition chez moi sans m'avoir envoyé une convocation comme si j'étais un voleur ? L'administrateur a pris tous mes objets. Je vous prie de bien vouloir me faire sortir toutes mes choses et ma soutane de prière » (Mukadi Luaba 1989 : 376).

La réponse négative réservée à Joseph Dianda par les autorités catholiques et son excommunication en 1955 ouvrirent une période nouvelle de développement autonome de la congrégation de Saint-Michel Archange. À partir de ce moment, les adeptes se confessèrent désormais auprès de Dianda. Ce dernier organisa une hiérarchie de sa congrégation comprenant notamment :

- Armichel ou l'Archange, chef suprême ;
- Dermichellic (ou évêque), chefs spirituels régionaux ;
- Michelistes ou Soldats de Jésus-Christ, tous les adeptes.

Parmi les évêques ordonnés par Joseph Dianda, on peut citer, aux dates indiquées ci-dessous : Tshilumba Clément, 26 octobre 1955 ; Bambu Trudon, 1956 ; Mbayi Pius, 13 décembre 1957 ; Mukendi Albert, 3 avril 1958 ; Nshimba Alexandre, 3 août 1958 ; Badibanga Anatole et Ilunga Paul, 1959 ; Tshimanga Adolphe, le 10 mai 1959 ; Ngoyi Salomon, Kabuya Mathieu et Kalumba Edward, 1959.

Le rôle de ces évêques se limitait à réunir les gens dans leurs maisons pour prier et initier les nouveaux membres. Jusqu'en 1964, date de la mort de Joseph Dianda, les foyers les plus actifs de cette congrégation furent notamment Katanda, Tshilenge et Mbujimayi.

À l'issue des enquêtes menées par l'autorité coloniale, il fut établi que la congrégation de Saint-

Michel Archange ne constituait pas une association politico-religieuse selon la typologie de la mission Maronite<sup>48</sup>. C'est pour cette raison qu'elle ne fut jamais dissoute à l'époque coloniale.

### 6.1.3. ÉGLISE DU TROISIÈME TESTAMENT

Le fondateur de cette Église est Mbayi Kazadi Ilunga Mbidi Pius. Il était né en 1910 à Lusambo, et était le fils de Shiku Matanda et de Ngalula Bituakenda, originaires du groupement Beena Nshimba Bakwa Masela dans le territoire de Katanda.

Mbayi Kazadi fit ses études primaires à l'école des frères de la Charité de Lusambo. En 1930, il reçut le baptême catholique sous le prénom de Pius. Il obtint son brevet de fin d'études professionnelles en 1934, et épousa Mbombo Thérèse au cours de la même année.

Après ses études, Mbayi Pius embrassa les professions libérales. En 1939, il obtint un numéro de registre commercial, et, en sa qualité de commerçant, fut appelé à se déplacer dans différentes localités, notamment à Lodja, Katanda, Mwene-Ditu, Jadotville, Élisabethville, etc. Lors de ses voyages, il entra en contact avec Joseph Dianda, qui était installé à Kamanunga dans le groupement Beena Nshimba où il avait fondé la Congrégation Saint-Michel Archange. Il fut initié à cette nouvelle forme de prière, et entreprit l'initiation des autres chrétiens de l'Église catholique de Lusambo. Il fut ordonné Darmicheli ou évêque le 13 décembre 1957 (Mukadi Luaba 1989 : 385-386).

Après un long séjour à Lusambo, Mbayi Kazadi s'installa à Bakwanga en 1950. La première mission de l'Église du Troisième Testament y fut fondée en 1954.

En fait, après la mort de Joseph Dianda en 1964, Pius Mbayi Kazadi introduisit des innovations doctrinales et culturelles au sein de la Congrégation de Saint-Michel Archange pour finalement déboucher sur une nouvelle dénomination, celle de l'Église du Troisième Testament, qu'il appela aussi l'Église de Saint-Michel. Il intégra les adeptes de Dianda dans son Église.

À la différence de la Congrégation de Saint-Michel de Dianda, qui était docile vis-à-vis de l'Église catholique, l'Église de Mbayi se caractérisait

48. Rapport de la mission Maronite. 1951 (12 mai). Léopoldville.

par son radicalisme. Ses membres n'étaient pas autorisés à fréquenter l'Église catholique.

Dans sa propre version des faits, Pius Mbayi Kazadi Kongolo Ilunga Mbidi<sup>49</sup> déclara avoir reçu la première vision le 18 septembre 1936 à Lusambo de 12 à 15 heures. À cette occasion, il conclut une alliance avec le « fils de Dieu », dans l'ombre d'un arc-en-ciel. Les paroles de cette alliance étaient les suivantes :

« Mbayi Kazadi Nkongolo, moi, Dieu le fils, je suis envoyé par Dieu le Père pour conclure une troisième alliance avec toi. Désormais, tu entreprends la rédaction des enseignements du Troisième Testament » (Mukadi Luaba 1989 : 384).

Mbayi Kazadi Nkongolo déclara avoir reçu du fils de Dieu les douze lois fondamentales de Dieu ainsi que les douze injonctions et que, depuis cette date, il entendait toujours deux voix célestes qui lui dictaient les enseignements du Troisième Testament. À partir de septembre 1936, il devint ainsi le scribe. Il témoigna que Dieu lui serait apparu pour la deuxième fois le 9 mai 1945 à Kakanda, une cité de l'Union minière du Haut-Katanga, située à proximité de Likasi. Au cours de cette deuxième vision, la doctrine du Troisième Testament lui aurait également été enseignée. Il reçut des instructions pendant trente jours. Au cours de cette période, il ne pouvait ni manger ni boire. Il s'abreuvait seulement d'eau chaude (Mukadi Luaba 1989 : 365). Il déclara avoir repris cette tâche d'écrire le Troisième Testament en 1954 sous l'inspiration de voix.

**La doctrine de cette Église s'appelle le *mbidisme*.** Elle est issue du postnom de son fondateur, Mbayi Kazadi Kongolo Ilunga Mbidi. Le mbidisme préconise que toute l'œuvre de la créature a été réalisée à partir d'un site terrestre communément appelé « Nsanga lubangu », situé en République démocratique du Congo. Il présente Mbayi Kazadi Nkongolo Ilunga Mbidi comme étant « le fils aîné » de Jésus-Christ sur la terre. C'est avec lui que Dieu a conclu la dernière alliance devant rayonner à travers le monde entier.

49. Mbayi Kazadi Ilunga Mbidi refusa le prénom de « Pius » en raison de son radicalisme envers l'Église catholique.

Le mbidisme prêche la réhabilitation de la femme. Le clergé de l'Église se compose des prêtres, des prêtresses, des prophètes, des prophétesses et des patriarches. Il interdit le versement de la dot à la belle-famille lors du mariage, prône le mariage basé sur le consentement des conjoints et est favorable à la polygamie. Il concède le mariage même lorsque les futurs conjoints sont issus de la même famille. En cela, le mbidisme ne condamne ni le mariage consanguin ni l'inceste.

Dans chaque culte, les mbidistes distribuent le pain, qui est un mélange de farines de maïs et de manioc. Le prêtre utilise également un simulacre de vin obtenu à partir d'un mélange de café et de sucre. Ils l'expliquent dans ce cantique qui revient toujours à l'occasion de la distribution de la communion : « Notre force réside dans les carottes de manioc et dans les graines de maïs. Venez vous ressourcer, vous autres Milopo. »

La doctrine comprend, entre autres, douze lois fondamentales et douze injonctions. L'ensemble constitue des préceptes contenus dans le livre du Troisième Testament, dans un document intitulé « Principes fondamentaux de l'Église du Troisième Testament ». Ces douze lois fondamentales sont :

1. Dieu qui a donné la vie à tous les hommes et à toutes les choses en est le Père ;
2. Dieu est le pourvoyeur de tous les dons ;
3. Dieu, par sa haute main, nous protège tous ainsi que tous les êtres et toutes les choses ;
4. Dieu qui use de fortes tentatives éprouve tout le monde ;
5. Dieu est omniprésent ;
6. Dieu parle à travers chaque individu ;
7. Tout homme est héritier des attributions de Dieu le Père ;
8. Toute femme est la troisième personne de la Sainte Trinité ;
9. Tout homme a la charge naturelle d'apporter les enfants à naître ;
10. Toute femme a la charge naturelle de donner naissance aux enfants ;
11. Tout homme est Dieu ;
12. Tout homme mérite le respect absolu.

Les douze injonctions de l'Église mbidiste sont :

1. Ne déclame point le nom de Dieu à propos de tout et de rien ;



2. Vous communiez avec Dieu chaque jour ;
3. Ne vouez aucun culte aux esprits ;
4. Ne vénerez qui que ce soit d'autre en lieu et place de Dieu ;
5. Ne consommez aucun aliment sans prier au préalable ;
6. Ne vous considérez pas plus élevé que votre prochain ;
7. Ne dégradez pas votre prochain qui est Dieu autant que vous ;
8. Ne commettez point d'adultère et ne désacordez pas le mariage ;
9. Ne causez pas d'agacement ni de nuisance dans le mariage ;
10. Ne vous formalisez pas du lot d'adversité ;
11. Ne délaissiez pas votre divinité ;
12. Ne dissimulez pas votre nature divine<sup>50</sup>.

L'Église du Troisième Testament fut reconnue par l'ordonnance-loi n° 72/002 du 2 janvier 1972 comme Église indépendante.

## 6.2. ASSOCIATIONS RELIGIEUSES SYNCRÉTIQUES D'OBÉDIENCE PROTESTANTE

### 6.2.1. NZAMBI WA DINANGA

Le mouvement Nzambi wa Dinanga est la forme évoluée de l'association religieuse Kansenya. Cette association a connu diverses appellations selon les contrées : « Omotamba » chez les Atetela, « Lukusu » chez les Kuba, « Lukoshi-Lupambula<sup>51</sup> » chez les Lulua et « Kansenya » chez les Luba Lubilanji.

Le propagateur de cette association chez les Luba Lubilanji est Kabuya Tshimakinda wa Ngalula qui, lui-même, avait été baptisé chez les presbytériens. Le conflit Luba-Lulua de 1959 lui avait permis d'animer une cellule de Lukoshi-Lupambula chez les Luba Lubilanji. La recherche de l'autonomie de la cellule

par rapport à la structure de Luluabourg conduisit Kabuya Tshimakinda à s'attribuer le titre le plus élevé prévu dans la hiérarchie de l'association religieuse de Lukoshi-Lupambula, le « Kansenya ». Dès lors, la cellule s'appela « Kansenya » et les adeptes les « Beena Kansenya ».

Étant donné qu'elle se déclare immunisée et protégée contre les dangers mortels, l'association religieuse Kansenya connut l'adhésion de nombreux Luba au cours de la période troublée de la sécession sud-kasaienne où la famine, les maladies... occasionnèrent une forte mortalité, surtout chez les enfants.

Au cours des années 1967-1968, les adeptes de cette association furent considérés comme des « meurtriers ». Leur culte se tenant la nuit jusqu'à des heures tardives, la rumeur avait, en effet, attribué aux adeptes la pratique de meurtres rituels. Cette version des faits fut tellement popularisée à l'époque qu'elle devint un motif évoqué pour interdire aux enfants les déplacements nocturnes. L'appellation « *mwena kansenya* » porte dès lors le sens péjoratif de « meurtrier », d'une personne que les enfants devraient éviter (Mukadi Luaba 1989 : 264). Cet état des choses conduisit au changement de la pratique du culte et de la dénomination de l'association, qui devint « Nzambi wa Dinanga ».

La doctrine de l'association religieuse Nzambi wa Dinanga repose sur l'« Amour ». Elle présente un plan de rédemption de l'homme basé sur le caractère de Dieu, qui est essentiellement Amour. Elle est fondée sur deux extraits de la Bible : Jean III : 16 : « Bien aimé, aimons-nous les uns les autres, car l'amour est de Dieu », et I Jean IV : 7-8 : « Qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour ». Elle est construite autour des points ci-après :

- lutter contre la sorcellerie ;
- assurer la protection et la guérison contre divers dangers : la foudre, la morsure des serpents, les maladies provoquées par les jeteurs de mauvais sorts ;
- la pratique de la polygamie ;
- rendre les femmes prolifiques.

50. Principes fondamentaux de l'Église du Troisième Testament, Mbujimayi, s.d. pp. 1-5, cité par Mukadi Luaba (1989 : 387-388).

51. L'association religieuse Lukoshi-Lupambula a été signalée chez les Beena Lulua dans les rapports des autorités coloniales belges en 1924 (Mukadi Luaba 1989 : 261).

Cette doctrine recommandait l'utilisation de « *mazaji*<sup>52</sup> » et de « *mpumbu*<sup>53</sup> » comme objets rituels. Ces objets constituent ce qu'on appelle « *kansenya* » ou « *bwanga bwa lubanza* », et « *bwanga bwa ditunga* », respectivement, « fétiche pour protéger le foyer » et « fétiche pour protéger le village ».

Chaque membre de *Kansenya* possède une pochette contenant des « *mazaji* » à utiliser en des circonstances diverses : avant d'aller en voyage, avant de débiter une activité quelconque, etc. Elles sont saupoudrées en formant une croix (*Mukadi Luaba* 1989 : 270). Les adeptes portent une ceinture aux reins contenant des « *mazaji* » et prennent soin d'en avoir toujours.

52. *Mazaji* ou *muzaji* est une substance poudreuse communément appelée « *musenga* ». Elle est obtenue à partir d'écorces d'arbres. Littéralement, le terme « *muzaji* » désigne les balles du fusil.

53. *Mpumbu* est l'enveloppe du fruit de l'arbre du même nom. Il est constitué d'un mélange médicinal destiné à être goûté par les adeptes.

L'organisation de l'Église d'Amour, sous sa forme orthodoxe, donne la hiérarchie de *Kansenya*, qui comprend les titres suivants :

- *Kansenya* : le chef de l'association, l'initiateur ;
- *Dipensa* : l'adjoint de *Kansenya* ;
- *Kapambu* : le chargé de l'organisation du culte. Il est responsable de la section des adeptes au niveau de plusieurs villages ;
- *Mpoyi* : le responsable d'une cellule des adeptes au niveau d'un village. Il prépare les objets rituels.

#### 6.2.2. NZAMBI WA MALEMBBA

L'association religieuse *Nzambi wa Malemba* émane de la symbiose des doctrines kimbanguiste et kitawaliste.

Dans sa dimension kimbanguiste, c'est la relégation des adeptes kimbanguistes qui a favorisé la propagation de cette association. L'émergence de nouvelles cellules kimbanguistes était signalée presque partout où les relégués s'installaient. Ces cellules prenaient de nouvelles dénominations pour



Une croisade évangélique (Église de réveil) à Mbujimayi. (Photo équipe locale, 2011.)

échapper à la censure opérée par les autorités coloniales belges.

La cellule fondée en 1942 à Idiofa, précisément à Mangai, par le sergent Mata de la Force publique s'appelait « Nzambi na Malembe ». Celle fondée à Oshwe par les relégués kimbanguistes avait le même nom. C'est elle qui deviendra « Nzambi wa Malemba » au Kasai.

À Bakwanga, le mouvement religieux Nzambi wa Malemba avait été introduit par l'adepte Muenji Bupele. Il avait séjourné à Idiofa et à Oshwe, où il dirigeait une cellule de Nzambi na Malembe à Pumbu Sumbu. Il fut condamné à cause de ses activités et renvoyé dans son territoire d'origine. C'est ainsi qu'il mit sur pied une cellule de Nzambi wa Malemba à Bakwanga en 1947 (Mukadi Luaba 1989 : 283). Mais le mouvement fut dissous par l'arrêté n° 21/314 du 18 novembre 1949 (Mukadi Luaba 1989 : 298).

Quant au kitawala, ou kitawoni, il s'agit d'un mouvement religieux issu de l'association internationale Watch-Tower. Celle-ci s'était infiltrée au Congo belge par deux courants dont l'un avait atteint le sud et l'autre le nord-est de la province du Katanga. La dénomination « kitawala » viendrait d'un mot swahili signifiant « règne », « avènement » ou encore « domination », ou serait la déformation du mot « Tower », devenu « tawala », que l'on a fait précéder du préfixe « ki » (Mukadi Luaba 1989 : 284). L'expansion du kitawala au Kasai fut principalement imputable à la relégation des fidèles.

#### **Symbiose du kimbanguisme et du kitawala dans la formation de la doctrine de Nzambi wa Malemba**

Au cours de l'année 1955, Beya Aaron Boniface dirigeait une cellule de ce mouvement à Tshiovo Musongela. Grâce à son camion, il se rendait à maints endroits pour présenter Bankina Simon, qu'il faisait passer pour le prophète Simon Kimbangu ressuscité (Mukadi Luaba 1989 : 288). Après la fuite de Bankina, pour échapper à son arrestation, Kasa Paul se fit appeler « Mukundi », c'est-à-dire le remplaçant de Simon Kimbangu ressuscité. À ce titre, il présida une cellule à Tshiovo, où il fit la déclaration suivante dans ses adresses aux adeptes :

« Les adeptes doivent lutter pour que la religion Nzambi wa Malemba prenne l'extension voulue ;  
On pourra se libérer finalement de l'esclavagisme auquel les Noirs sont astreints ;

Les Blancs devront être chassés, leur temps de domination touche à sa fin ;

Les terres occupées par les Blancs retourneront enfin à leurs propriétaires légitimes ;

Notre Dieu nous aidera dans cette tâche » (Mukadi Luaba 1989 : 288).

Paul Kasa demandait à ses adeptes d'abandonner les travaux des champs. Les agents auxiliaires de la colonie, pour leur part, avaient reçu de lui l'ordre de démissionner de leurs postes de service et de vendre leurs biens. Tous devaient se rendre au Bas-Congo pour résider à Nkamba, le village de saint Simon Kimbangu.

Dans le fonctionnement de ce mouvement, Beya Aaron Boniface et Kasa Paul se disputaient la suprématie. Le groupe de Kasa Paul était constitué surtout des « évolués » (instruits), tandis que celui de Beya Aaron Boniface englobait la masse.

En avril 1955, Beya Aaron Boniface se proclama « pape » de Nzambi wa Malemba. Après la reconnaissance officielle de l'Église de Jésus-Christ sur la terre par le Prophète Simon Kimbangu, le 24 décembre 1959, Beya Aaron Boniface fut nommé catéchiste en chef dans la province du Kasai.

Cependant, le groupe de Paul Kasa se constitua en kimbanguisme indépendant, de plus en plus séparatiste. C'est ce groupe qui est à la base du développement de plusieurs cellules indépendantes de Nzambi wa Malemba au Kasai-Oriental. Des groupements religieux se développèrent à partir de ce mouvement, surtout chez les Luba Lubilanji.

Citons :

- la Mission prophétique, fondée en 1960 à Kinshasa par Landu Nathanaël et introduite à Mbujimayi en 1963 par Muamba Jean ;
- l'Église du Saint-Esprit en Afrique ou Nguza en Afrique, fondée en 1960 à Kinshasa par Mbuta Masamba Essai et introduite à Mbujimayi en 1963 par Ilunga Emmanuel ;
- l'Église spirituelle de Jésus, fondée en 1960 par Kapiamba Kidimba ;
- l'Église de Jésus-Christ sur la terre par le Saint-Esprit, fondée en 1961 par Ilunga Kabeya Muamba Mpolondo ;
- la Mission prophétique [congolaise], fondée en 1966 par Kalala Ngoie ;
- l'Église Progrès du Saint-Esprit, fondée en 1966 par Kazadi Mananga ;



- l'Église des Témoins du Christ, fondée en 1965 par Mutombo Lumu Luimpe ;
- la Communauté évangélique prophétique au [Congo], fondée en 1966 par Tshimbalanga Makasa ;
- l'Église sabbatique du Saint-Esprit, fondée en 1966 par Kalenda Lukoji ;
- l'Église unie du Saint-Esprit, fondée en 1966 par Ilunga Tshimpaka ;
- Malemba Makulu, fondée en 1967 par Kayumbi Yakobu ;
- l'Église pentecôtiste fraternelle, fondée en 1967 par Lukusa Shambuyi ;
- l'Église Saint-Beloya, fondée en 1969 par Masenga Banza ;
- l'Église sabbatique chrétienne au [Congo], fondée en 1970 par Tshibangu Nyembwe ;
- la Communauté d'élévation, fondée en 1971 par Bondo Munya Lumembela ;
- le Chemin du Christ, fondé en 1972 par Badibanga Ndomba ;
- l'Église Année chrétienne, fondée en 1972 par Majondu Malu Mimpe ;
- l'Église Puissance du Saint-Esprit, fondée en 1974 par Mukuna Ngoma ;
- la Communauté des Églises de Jésus-Christ unifiées, fondée en 1975 par Mbikayi Musongela ;
- l'Inspiration du Saint-Esprit, fondée en 1975 par Mikuna Ndubula ;
- la Vérité du Saint-Esprit, fondée en 1975 par Badibanga Ngoie ;
- le Réveil du Saint-Esprit, fondé en 1975 par Nkongolo Kenga ;
- l'Église Londa Yezu, fondée en 1976 par Kalonji Dibala ;
- la Communauté réformée de Jésus-Christ, fondée en 1977 par Muamba Mubikala ;
- l'Église du Progrès au [Congo], fondée en 1977 par Muamba wa Yezu ;
- l'Espérance de la Vie éternelle, fondée en 1979 par Kalombo Tshikala.

Les adeptes de Nzambi wa Malemba n'érigent pas de pouvoir central. Les associations religieuses hétérodoxes issues de l'éclatement du mouvement Nzambi wa Malemba à la fin de la période coloniale adoptèrent une structure d'expansion nationale qui



Une Église de réveil à Mbuji-Mayi. (Photo équipe locale, 2011.)

les rendit compétitives et écarta toute possibilité d'unité (Mukadi Luaba 1989 : 291).

Le syncrétisme du mouvement religieux Nzambi wa Malemba se traduit par plusieurs emprunts :

- aux protestants, ce mouvement religieux emprunte particulièrement les chansons, la libre interprétation de la Bible, etc. ;
- aux catholiques, il emprunte un livre *Mikanda misanto ya evangelio wa Mfumwetu Yezu Kiristo* rédigé par monseigneur Auguste De Clercq, l'habillement en soutane, etc. ;
- à la mission des Noirs et à l'Armée du Salut, il emprunte le port des képis et d'ex-voto ;
- au judaïsme, il emprunte les sacrifices d'animaux (Mukadi Luaba 1989 : 292).

### 6.2.3. ÉGLISE APOSTOLIQUE AFRICAINE

L'Église apostolique africaine fut fondée au sein de la société Shona en Rhodésie du Sud en 1932 par Muchabaya Ngomberung, connu ordinairement sous le nom de Motema Marange John. Il prit le nom de Motema Marange lorsqu'il succéda à son oncle maternel à la tête du village Marange (Shango Ndjadi 1973 : 34).

Il naquit en 1912 à Mushabayiwa, dans la tribu Shona, au Zimbabwe. Son père s'appelait Momberume, ce qui signifie « taureau » en shona.

Fils d'un polygame, John Marange était le troisième fils et le quatrième enfant de la famille Momberume. Il n'alla jamais à l'école et passa toute sa jeunesse dans des fermes agro-pastorales jusqu'au moment où il commença sa mission apostolique. Ce qui peut justifier, dans cette Église, le port pendant la prière d'un bâton semblable à celui du berger.

Cette nouvelle Église n'était pas la bienvenue dans la famille Momberume. L'adhésion de ses frères ainsi que celle des autres membres de sa famille biologique, presque tous adventistes, ne fut pas facile. Il rencontra de multiples difficultés, qu'il put surmonter grâce aux miracles et prodiges qu'il opéra, selon lui, avec l'aide de la puissante main de Jésus-Christ.

La légende veut qu'en 1917, alors qu'il n'avait que 5 ans, il fit sa première rencontre avec Dieu par une vision. Il disparut miraculeusement et réapparut trois jours après. À la question de savoir où il était, il répondit qu'il était au troisième ciel. Depuis ce jour, ses disciples considèrent le troisième ciel comme « le Paradis ».

Né d'une famille d'adventistes du septième jour, John Marange reçut, dans une vision, le « message de Jésus-Christ » qui lui donna pour mission de fonder une Église pour le salut de l'Afrique. Tout commença par le changement de son nom. Il porta désormais le nom de « Yowani Babatizi Mupostori », nom qui



Une Église de réveil à Mbujimayi. (Photo équipe locale, 2011.)



lui aurait été donné par Jésus-Christ dans une vision. Ce nom se traduit en français par « Jean-Baptiste Apôtre ». Le 13 août 1932, au Zimbabwe, plus précisément dans le village Boshha chez le chef Marange, l'Église apostolique africaine (EAA) vit le jour. C'est à cette époque que le fondateur prit conscience de tout ce qu'il avait vu au troisième ciel lors de sa disparition miraculeuse à l'âge de 5 ans.

Au début, en matière de doctrine, le message de l'Église avait deux volets : la libération de l'Afrique du joug colonial et la seconde venue, ou le retour, de Jésus-Christ sur terre. C'est ainsi que la fin de la colonisation du continent africain signifie pour les fidèles de cette Église, les *bapostolo*, la réussite du premier volet de la mission de leur prophète. Après cela, le deuxième volet, qui est spirituel, prépare l'Église à la seconde venue.

L'Église apostolique africaine fut introduite au Congo belge le 12 mars 1953 par Nawezi [Nawej] Petro, un ancien pasteur, depuis 1932, de l'Église méthodiste à Kayembe Mukulu, dans le territoire de Sandoa. Après avoir fait guérir son épouse Tshibola Marie-Thérèse à Lusaka en Zambie par les adeptes de ce mouvement sans payer de frais, il se convertit et reçut le baptême en 1953.

De retour au Congo, Nawezi Petro continua à fréquenter le culte de l'Église méthodiste. Cependant, il organisait secrètement le culte de l'Église apostolique africaine, pour éviter des ennuis de la part des autorités coloniales. Parmi ses premiers disciples, l'on peut citer, entre autres, un certain Kasongo Pierre et les membres de sa famille, originaires de Beena Tshitolo au Kasai-Oriental (Mukadi Luaba 1989 : 312).

En 1963, conduit par Musumbu Dibwe, le prophète et fondateur de l'Église en tournée apostolique arriva au Kasai-Oriental, plus précisément à Mbujimayi, pour célébrer la Sainte Cène. C'est à cette occasion qu'il confirma l'existence de l'Église, qui était jusqu'ici en gestation. La charge de l'Église provinciale fut confiée à Luc Lukusa wa Kwa Mpumbwa, lors d'une cérémonie dans la brousse de Tshipuka, dans le territoire de Tshilenge.

L'entrée de l'Église au Kasai est cependant, comme décrit plus haut, antérieure à cette date. J. Lemborelle signalait déjà la présence de ce mouvement religieux à Bakwanga, au cours de la période 1953-1956 (Shango Ndjadi 1973 : 58). Cette asso-

ciation avait été interdite par l'arrêté n° 21/149 du 30 novembre 1956 du gouverneur de la province du Kasai (*Bulletin administratif du Congo belge* 1956 : 2 ; 144). Aussi l'Église n'obtiendra-t-elle sa personnalité juridique que le 6 mai 1991, pendant la Transition politique sous Mobutu. Celle-ci leur avait en effet été refusée, y compris après l'indépendance, principalement à cause de leur refus doctrinal d'amener les malades aux soins dans les hôpitaux modernes. En lieu et place de produits pharmaceutiques, les fidèles utilisaient de l'eau chaude et de l'huile de palme, accompagnées de la prière dite par un des prophètes. « L'Église apostolique africaine attribuait tout échec de guérison non pas à l'incompétence ou [à l'] impuissance du guérisseur, mais plutôt au manque de foi de la part du malade » (Mukadi Luaba 1989 : 316).

Dans son statut juridique d'ASBL/EAAC, l'Église promet à l'État congolais de s'investir dans la promotion du développement social par des œuvres philanthropiques et des activités agro-pastorales. Aucune œuvre de ce genre n'est cependant visible au Kasai-Oriental.

Malgré les mesures répressives prise à son rencontre, l'expansion de cette Église fut rapide au Kasai à l'époque coloniale. Les mesures d'arrestation appliquées furent généralement considérées comme une persécution des *bapostolo*<sup>54</sup>. Ils y comptaient incontestablement, afin d'asseoir leur prestige. À la veille de l'indépendance du Congo, l'influence du parti MNC était grande parmi les *bapostolo* dont l'engagement politique se définissait à travers l'appartenance soit au MNC/L, soit au MNC/K, selon qu'ils étaient kanyok ou luba.

Lorsqu'on parcourt les différents territoires au Kasai-Oriental, on constate qu'il existe au moins une cellule de l'Église apostolique africaine dans chaque village. Les Luba Lubilangi en constituent la majorité des adeptes. On peut considérer qu'à part une motivation religieuse qui réside dans la recherche du salut éternel, la tolérance de la polygamie ainsi que l'hospitalité que s'offrent les adeptes semblent constituer d'autres raisons d'adhésion. Aussi, étant donné que

54. *Bapostolo* : appellation qui désigne les adeptes de l'Église apostolique africaine.



ces derniers sont essentiellement des commerçants, le fait d'être membre de cette association leur facilite l'accueil auprès des *bapostolo* habitant d'autres contrées (Mukadi Luaba 1989 : 315).

La doctrine, qui se base sur la Bible, prône notamment :

- l'observation du sabbat qui est le septième jour saint de Dieu ;
- la pratique de la polygamie, à condition que l'homme soit capable de nourrir, de loger et de vêtir convenablement ses femmes ;
- l'obligation de porter les habits spécifiques destinés au service du culte ;
- la fin du monde qui est proche ;
- l'interdiction de boire de l'alcool ;
- la croyance en Dieu, en Jésus et au Saint-Esprit ;
- l'obligation de participer au culte pieds nus ;
- l'obligation de se raser les cheveux en gardant la barbe ;
- l'observation de la loi de Dieu concernant les animaux purs que les adeptes peuvent manger ;
- l'observation de la loi de Dieu sur les impuretés de l'homme et celles de la femme (Mukadi Luaba 1989 : 305).

Mais cette Église est déchirée par une crise qui a engendré une division. La cause majeure en est le problème du leadership. De cette division sont nées plusieurs branches, dont les plus importantes sont : la branche de Musumbu Dibwe qui se dit fidèle à l'enseignement, à la tradition de l'Église et à l'organisation laissée par le prophète et celle de Mambo Noe, le frère de John Marange.

## 7. LES AUTRES ÉGLISES DE RÉVEIL AU KASAÏ-ORIENTAL

Elles sont des associations confessionnelles sans but lucratif, régies par la loi n° 004/2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique en République démocratique du Congo.

On ne connaît pas le nombre exact des Églises de réveil au Kasai-Oriental. Il existe un bon nombre de cultes qui s'organisent sans aucune reconnaissance

légale. Nombreux sont des groupes de gens, et parfois même tout simplement des familles restreintes, qui organisent des cultes ou des prières dans leurs maisons sans essentiellement dépendre d'une quelconque congrégation religieuse.

Ces Églises ou groupes se recrutent parmi les dissidents des Églises existantes. Il peut s'agir d'une dissidence de l'Église catholique, de l'Église protestante ou d'une autre Église de réveil. Dans la plupart des cas, c'est la dernière catégorie qui prend une ampleur significative. Lors de leurs cérémonies souvent bruyantes, les Églises de réveil promettent des guérisons miracles et fondent leur endoctrinement sur des témoignages à faire rêver (Mukendi wa Meta 2003 : 139). Des thèmes comme l'onction, la prospérité, la semence, la visitation divine, la seconde chance, la seconde gloire, le tremblement de terre, etc. sont les plus développés par les prédicateurs des Églises de réveil (Ngoy Boliya 2003 : 43-63). Ils les développent parfois de manière improvisée, suivant les circonstances et les ambitions des chefs d'Églises (Mukendi wa Meta 2003 : 141).

Parlant de la pragmatique de la communication des sectes, Mwenze Chirhulwire Nkingi affirme que la communication des Églises de réveil, en général, est subtile et centrée sur la personne du « pasteur » et non sur le message derrière lequel il est censé se cacher. Elle est bâtie sur quelques techniques de communication, manipulatoires et anesthésiantes, cachées sous un discours sotériologique monotone (Mwenze Chirhulwire Nkingi 2003 : 23-41).

Toutefois, l'effort de ces Églises dans l'encadrement des populations à travers des cultes et d'autres actions sociales est considérable. Certaines ont construit leurs temples. Quelques-unes ont implanté des structures sociales. Mais encore faut-il préciser que les actions de développement restent souvent minimales.

Au Kasai-Oriental, les Églises revendiquent leur appartenance à l'une ou l'autre des plates-formes suivantes : Église du Christ au Congo, Églises de réveil au Congo, Renouveau charismatique au Congo, etc.

Ci-dessous, un exemple d'une Église de réveil.

### 7.1. TABERNACLE DE MBUJIMAYI

Le « Message du Temps de la Fin » est entré en République démocratique du Congo avec Mukuna Cipuya wa Kazadi. En 1975, un ressortissant suisse, Alexis Barillier, s'était imposé de traduire, de l'anglais en français, le message du prophète Branham. Il alla visiter la ville de Mbuji mayi accompagné de Mukuna Cipuya.

À Mbuji mayi, Barillier fut reçu dans la communauté Nzambe Malamu. Il y prêcha le « Message ». Ainsi fut suscité l'intérêt pour la nouvelle doctrine. Il laissa alors aux croyants des brochures contenant des prédications du prophète Branham, après avoir décrété un jeûne de sept jours pour que Dieu leur montre la vraie Église où ils pourraient l'adorer.

La première assemblée du « Message » vit le jour avec l'arrivée, le 11 juin 1976, d'un prédicateur venu de Kinshasa, André Vibidila Mwana Manianga, agent des services postaux en mutation à Mbuji mayi. Sa première prédication, il la fit dans le Nzambi wa Malemba où l'avait amené un collègue de service qui y était diacre.

C'est par après qu'il rencontra Léonard Kayumbi Beya, adepte de Nzambe Malamu, qui l'introduisit auprès de Kasonga Kalala à Tshiasasa, où naquit

la première cellule, base de la communauté du « Message ». Ce premier groupe était composé d'Élisé Mukeba Badiambuji et de son épouse, de Ciunza Nsapu et de son épouse, de Kasonga Kalala lui-même et de son épouse ainsi que d'André Vibidila.

Mais on retient la date du 29 octobre 1976 comme celle de la naissance de l'Assemblée de Mbuji mayi. C'est à cette date, en effet, que Vibidila prononça son premier sermon dans la maison d'habitation d'Élisé Mukeba Badiambuji. Les premiers croyants furent baptisés le 31 octobre. Les réunions de la jeune assemblée se tenaient chaque jour ouvrable, de 16 à 20 heures. Et le dimanche étaient organisés deux services, un le matin et l'autre le soir.

Vibidila, qui était seul à prêcher, se prit à céder de temps en temps la chaire à Mukeba Badiambuji, dont la tâche de départ consistait à résumer les sermons de toute la semaine. Puis il s'adjoignit la collaboration de Kayumbi Beya et d'Ilunga Mukubi. En 1980, les rencontres de l'Assemblée eurent lieu chez ce dernier, dans la commune de la Muya. Et dès 1984, elle s'y établit définitivement.

Un différend entre Vibidila et le superviseur national Mukuna Cipuya dans la prédication sur le mariage et le divorce va engendrer un « schisme ».



Le Tabernacle des branhamistes à Mbuji mayi. (Photo équipe locale, 2012.)

L'Assemblée de Mbujimayi cessa ainsi de dépendre de Kinshasa et acquit son autonomie. Son premier temple fut fait de nattes. Il n'en devint pas moins le Tabernacle de Mbujimayi.

En 1986, André Vibidila finit par nommer quatre collaborateurs dont le choix était approuvé par l'Église. Ces nouveaux pasteurs étaient Élisé Mukeba, pasteur de Pierre de Faïte Tabernacle, Léonard Kayumbi Beya, pasteur de Zoé Tabernacle, Laurent Pierre Ilunga Mukubi, pasteur de Sunset Tabernacle et Kasonga Mayamba, de Goshen Tabernacle.

Le Tabernacle assurait sa propagande religieuse par des émissions radiotélévisées tenues sur les antennes des stations existant à Mbujimayi.

Le constant afflux de fidèles entraîna une modification du nombre de diacres. Ceux-ci passèrent de cinq, au début, à sept, dix, onze, puis douze. En 2010, ils étaient au nombre de vingt-quatre pour une communauté de dix mille croyants. De même, cette augmentation a nécessité la construction d'un temple plus grand, financé principalement par les croyants eux-mêmes. Mais en dépit de cette participation active des croyants, l'effort de cette Église dans l'encadrement des populations à travers les actions de développement reste minime dans le Kasai-Oriental.

## 8. ÉVOLUTION DE L'ISLAM

### 8.1. L'ISLAM AVANT L'INDÉPENDANCE

Les premiers représentants de la diffusion de l'islam au Congo furent les marchands zanzibarites arrivés au pays dans le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les musulmans utilisèrent trois voies pour atteindre le Congo :

- la première piste traversait directement le lac Tanganyika vers l'ouest, via Fizi et Kabambare jusqu'à Nyangwe et Kasongo sur le Lualaba ;
- la deuxième coupait vers le nord pour rejoindre les Stanley Falls par Lubutu et Kirundu ;
- enfin, la troisième piste contournait le lac Tanganyika par le sud avant de remonter au nord pour traverser les États lunda et luba. Dans cette direction, les musulmans se heur-

tèrent à M'Siri, leurs relations furent purement commerciales<sup>55</sup>.

Au cours de la première période de la pénétration de l'islam dans le bassin du Congo, période dite « passive », ou « swahili-arabe », ou encore « zanzibarite », l'islam n'atteignit pas les Luba Lubilanji. La situation de contact entre Ngongo Leteta et sa suite avec les Luba Lubilanji fut illustrée essentiellement par les razzias et a négligé le prosélytisme religieux qui, d'après Haddad Adna, « exige des conditions de temps et de stabilité qui n'étaient pas réunies à l'époque<sup>56</sup> ».

L'islam était circonscrit par l'autorité coloniale belge parce que considéré comme élément subversif. Mais il pénétra tout de même au Kasai, par le biais de l'arrivée des commerçants africains islamisés. Léon Ancieux écrit en 1949 au sujet de l'expansion islamique en Afrique belge que « les Sénégalais constituent un élément particulièrement instable et itinérant du monde musulman centre-africain. [...] Des Sénégalais circulent jusque dans les postes les plus reculés de l'intérieur, des Sénégalais en nombre accru, tous munis d'authentiques passeports français » (Mukadi Luaba 1989 : 244).

Le commerce fut la méthode d'expansion par laquelle l'islam pénétra au Kasai. Dans la province du Kasai, un commerçant musulman en provenance d'une colonie française était signalé en 1951 dans le territoire de Bakwanga où il avait un adepte luba, dont le nom n'est pas indiqué. Tous les deux furent arrêtés et déferés au parquet de Kabinda<sup>57</sup>.

Bref, il est apparu qu'au cours de la période coloniale, la pénétration de l'islam au Kasai fut passive, en raison de la répression appliquée contre son expansion au Congo belge par les autorités coloniales. Les cas de conversion à l'islam découverts par le pouvoir colonial étaient aussitôt poursuivis afin de les étouffer.

55. Ally-Sabu-Du, M. 1973 : 24, cité par Mukadi Luaba (1989 : 240).

56. Haddad, cité par Mukadi Luaba (1989 : 243).

57. Extrait du Rapport de la Sûreté du territoire de Bakwanga. 1951. In ADRAT/KGA. Dossier 16/Rapport/Sûreté, p. 8, cité par Mukadi Luaba (1989 : 244).



## 8.2. L'ISLAM APRÈS L'INDÉPENDANCE DU CONGO

Officiellement, ce n'est que tardivement que l'islam fut autorisé à exercer librement ses activités sur l'étendue de la République démocratique du Congo, plus précisément en 1968, par l'arrêté départemental n° J20/SG/601/125 du 14 février 1968 (Mukadi Luaba 1989 : 247).

À l'étape de l'État autonome du Sud-Kasaï, grâce à la tolérance du trafic du diamant par l'autorité politique, l'exploitation du diamant fut pratiquée dans tous les villages luba où se trouvait le précieux minerai. C'est au cours de cette période que plusieurs Africains, communément appelés « *Bahuza* », s'installèrent à Bakwanga pour pratiquer le trafic du diamant. Ils entreprirent des constructions, prirent en mariage des filles luba et intensifièrent l'expansion de l'islam au Kasaï-Oriental. Plusieurs trafiquants luba trouvèrent dans la conversion à l'islam un moyen pour s'assurer la clientèle dans le cadre de leurs activités de trafic du diamant.

Dans ce contexte, une association musulmane se forma au Kasaï-Oriental sous la direction de Kanyama Mukuta Katende. Elle avait une cellule à Tshilenge. Elle fonctionna de manière autonome jusqu'au 17 décembre 1975, date à laquelle l'assemblée générale de l'islam, tenue au lac Munkamba, unifia les associations musulmanes du Kasaï-Oriental avec celles de la région du Kasaï-Occidental. Les deux régions formèrent le BCI (Bureau de coordination islamique), dont le siège est situé au lac Munkamba. Cet organe constitue le Conseil supérieur islamique pour les deux régions (Mukadi Luaba 1989 : 248).

En 1972, les propagateurs luba de l'islam se répartissaient de la manière suivante au Kasaï-Oriental :

1. Ville de Mbujimayi : cinq centres animés respectivement par :
  - a. à Dibindi : Kanyama Mustafa, Kalambayi Bisalasala, Tshibangu Shabani, Mukadi Akiba, Musungayi Kabemba et Ntumba Lukunyi,
  - b. à Kanshi : Katolo Tshimena et Bukasa Kankonde,
  - c. à Muya : Nkongolo Mpanda, Kalambayi Kamaje et Kanyama,
  - d. à Diulu : Kasonga Ntambue et Kasonga Ngandu,
  - e. à Bipemba : Bandinebantu Tshimona Malu, Kalenda Kabue Munganga, Ngandu Kasonga Ali et Bukasa Tshibangu ;

2. Kabeya-Kamuanga : Kankonde Bululu ;
3. Tshia-Tshia-Tshia : Kapamba Bongayi ;
4. Tshilenge : Musungayi Kabamba, Mufuta Tshiunza, Kabengele Shambuyi, Kashila Mukanda, Kapambu Mubiayi et Kazadi Ntamba ;
5. Miabi : Kabamba Kayelbe Ismaël, Kazadi Kapala, Mukendi Akiba et Muanza Mukendi.

À la différence d'autres contrées où l'expansion de l'islam se fit par les conquêtes, la conversion des chefs politiques qui finirent par islamiser leurs peuples, et par les relations commerciales, au Kasaï-Oriental l'expansion de l'islam fut pacifique. Elle se fit par la propagande, la mentalité des musulmans, les œuvres sociales de charité telles que l'assistance aux déshérités et aux orphelins, la lutte contre l'injustice, la conversion de nouveaux adeptes, le mariage entre les musulmans et les non-musulmans, le progrès remarquable de la fondation des mosquées. En rapport avec ce dernier point, il existe actuellement sept mosquées dans tout le Kasaï-Oriental.

Concernant la propagande de l'islam au Kasaï-Oriental, la communauté islamique de Mbujimayi organise chaque année des cultes publics pendant le mois du ramadan. Ensuite, elle anime des émissions radiodiffusées islamiques.

C'est à partir de la mosquée centrale de Dibindi, à Mbujimayi, que s'opéra la création d'autres mosquées sur l'étendue de la ville et du Kasaï-Oriental, et qu'ainsi fut assurée l'expansion de l'islam.

À peine entré, l'islam fit une remarquable progression, marquée par la conversion de nouveaux adeptes. Il arriva aux environs de l'année 1961 à Tshilenge, puis à Mbujimayi. Les adeptes du Kasaï-Oriental s'organisèrent alors en une seule communauté islamique, avec comme premier représentant légal régional Kanyama Moustafa. Son comité installa d'autres comités dans le Kasaï-Oriental. À cela s'ajouta la création des écoles primaires et secondaires, qui bénéficieront de l'agrément de l'État en 1978.

En plus de la congrégation sunnite qui fut à l'origine de l'islamisation, trois autres congrégations s'y ajoutèrent, à savoir des congrégations hanbalite, malikite et chiite. Mais la majorité des adeptes est d'obédience sunnite. En plus de ces quatre congrégations, il en existe d'autres, plus petites et non reconnues par les pouvoirs publics, mais qui exercent leurs activités.

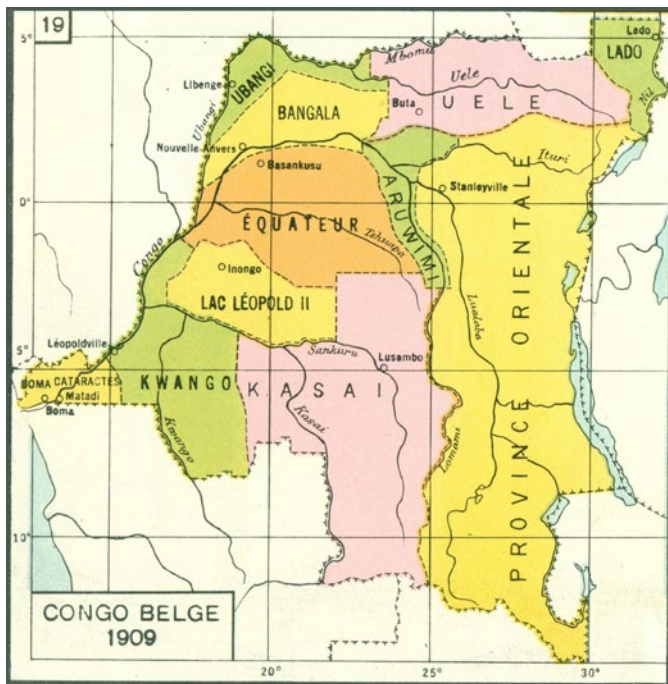
## Références

- Ally-Sabu-Du, M. 1973. « Les communautés musulmanes de la région de Kindu devant la situation coloniale ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA, Campus de Lubumbashi.
- Ancker, L. 1970. *De evangelisatie methode van de missionarissen van Scheut in Congo (1888-1907)*. Bruxelles : ARSOM.
- Bontinck, F. 1980. *L'Évangélisation du Zaïre*. Kinshasa-Lubumbashi-Kisangani : Éd. Saint-Paul Afrique.
- Bulletin administratif du Congo belge*. 1956.
- L'Église de Mbuji mayi au XXV<sup>e</sup> anniversaire épiscopal de Son Excellence M<sup>gr</sup> Nkongolo. Essai de rénovation pastorale*. 1984. Mbuji mayi : Éd. du Centre pastoral.
- Houtrique, G. 1947. « Emery Ngoyi, modèle du chrétien noir ». In *Missions en Chine et au Congo*. Bruxelles : Polleunis et Ceuterick, n° 1.
- Kasanda Lumbembu, C. 1988. « La Congrégation du Cœur Immaculé de Marie au Zaïre : hier et demain ». *Bulletin de liaison de l'ADAPES. Spéciale Centenaire*. Kinshasa : Éd. Solidarité-Partage-Entraide.
- Missions en Chine et au Congo*. 1895. Bruxelles : Polleunis et Ceuterick, n° 79.
- Mukadi Luaba Nkanda. 1989. « Histoire des religions chez les Baluba Lubilanji (1600-1979). Analyse des réactions des Baluba Lubilanji face aux religions étrangères ». Thèse de doctorat, inédite, Université de Lubumbashi.
- Mukendi wa Meta. 2003. « Les Églises de réveil, quelle transformation dans le contexte de la mondialisation ? ». *Afrique et développement* 15 : 139-160.
- Mumbanza mwa Bawele. 1988. « L'œuvre des scheutistes au Zaïre. Ses fondements et ses legs à l'Église locale africaine ». *Bulletin de liaison ADAPES. Spécial Centenaire*. Kinshasa : Éd. Solidarité-Partage-Entraide.
- Muya bia Lushiku Lumuna. 1992. « Les Baluba du Kasai et la crise congolaise (1959-1966) ». Thèse de doctorat en Histoire, UNILU.
- Mwenze Chirhulwire Nkingi. 2003. « Églises de réveil : concept, facteurs d'émergence, évolution actuelle ». *Afrique et développement* 15 : 23-41.
- Ngoy Boliya. 2003. « Église de réveil : fondement théologique des doctrines ». *Afrique et développement* 15 : 43-63.
- Nzengu, M. 1984. *L'Église de Mbuji mayi au XXV<sup>e</sup> anniversaire épiscopal de son Excellence Monseigneur Joseph Nkongolo. Essai de rénovation pastorale*. Mbuji mayi : Éd. du Centre pastoral.
- Principes fondamentaux de l'Église du Troisième Testament*. S. d. Mbuji mayi.
- Shango Ndjadi, O. 1973. « Église apostolique africaine au Zaïre (1896-1965) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/ Campus de Lubumbashi.

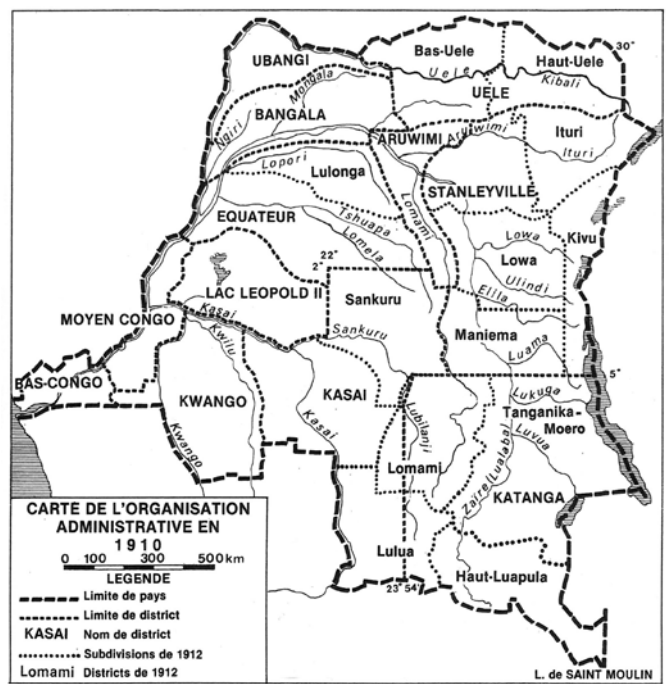
# TROISIÈME PARTIE

## **ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE**





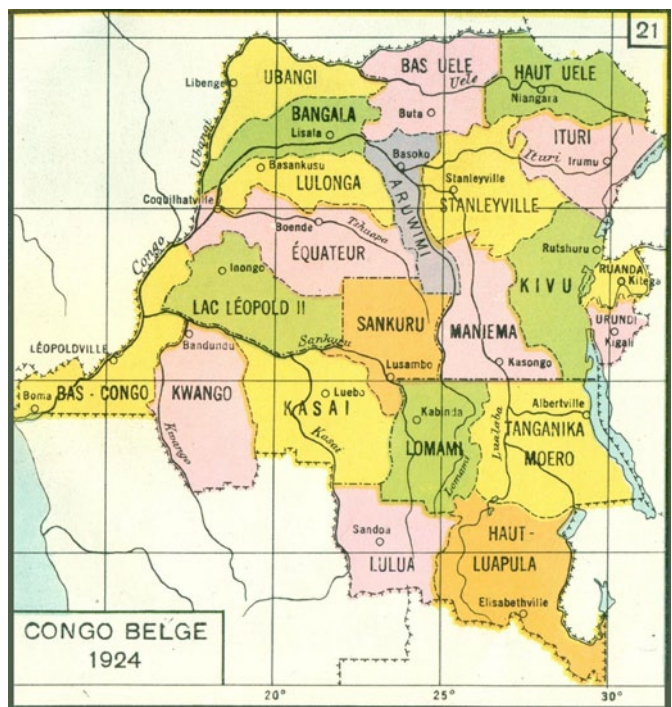
Source : de Rouck (1947).



Source : de Saint Moulin (1988).



Source : de Rouck (1947).



Source : de Rouck (1947).

## CHAPITRE 8

# L'ÉVOLUTION POLITICO-ADMINISTRATIVE DU KASAÏ-ORIENTAL

**L**e Kasai-Oriental dont il est question ici est essentiellement constitué de la ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai-Oriental depuis 1966 et des anciennes entités (secteurs et chefferies) administratives du district de Tshilenge créé en 1978.

À noter que les travaux sur les Luba Lubilanjji s'arrêtent généralement à citer les noms des chefs de clans et leurs généalogies (cf. *supra*). Le chapitre de cet ouvrage portant sur le peuplement avait souligné l'existence de groupements politiques organisés avant la conquête européenne. Mais il serait fastidieux d'étudier de manière singulière leur organisation particulière, ces différents pouvoirs ayant été généralement peu étendus, contrairement à ce qui s'était passé ailleurs chez les Kuba, les Yaka, les Kongo, les Yeke ou les Lunda.

### 1. DE L'EIC À L'INDÉPENDANCE

L'espace habité par les Luba Lubilanjji avait été lié au départ à la construction des districts du Sankuru et de Kabinda. Assez longtemps, et jusque 1945, l'aire socioculturelle des Luba Lubilanjji n'avait compté aucune entité identifiée comme territoire ou district propre.

Le 1<sup>er</sup> août 1888, l'EIC comptait 11 districts parmi lesquels ceux du Kasai, avec Luluabourg pour chef-lieu, et du Lualaba, avec Lusambo comme chef-lieu. Le district du Kasai s'étendait sur une partie de l'espace des districts du Kwango (englobant le Kwilu) et du Lac Léopold II. Le district du Lualaba prenait la

plus grande partie de l'espace qui deviendra le vice-gouvernement général du Katanga ou province du Katanga (Munayi Muntu-Monji 2010 : 197).

L'organisation administrative de l'EIC connut diverses révisions qui firent que ces deux premiers districts furent fusionnés, en 1895, par une circulaire du 18 juin 1894 jamais publiée, mais qui était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1894. L'ensemble fut dénommé district du Lualaba-Kasai. La capitale du district du Lualaba-Kasai était provisoirement fixée à Lusambo. Rappelons que la plupart des activités de Ngongo Leteta, de son successeur Luhaka et, dans une certaine mesure, des Arabo-Swahilis à l'extrême nord du futur territoire de Katako-Kombe, étaient concentrées dans les districts du Lualaba et du Kasai. Lusambo, le chef-lieu, fut un centre important au point de vue de l'histoire militaire. Ce poste avait été créé le 13 février 1890 par A. Legat avec l'idée d'empêcher la poussée des Arabo-Swahilis vers l'ouest, notamment de l'auxiliaire Ngongo Leteta, et d'établir une base pour les futures expéditions en direction du Katanga. À un moment donné, le commissaire de district C. Gillain prétendit que l'étendue de ce district couvrait les deux cinquièmes de la superficie totale de tout l'espace de l'EIC (Storme 1965 : 394).

Le district du Sankuru fut l'un des vingt-deux districts délimités le 28 mars 1912. Il naquit par division du deuxième district du Kasai créé le 7 mars 1910.

L'arrêté royal créant le district du Sankuru fut exécuté par ordonnance du 28 novembre 1913 qui fixa son chef-lieu à Lusambo, ancien chef-lieu du district du Lualaba (1888-1910) et du Kasai (1910-1912).

Le 28 juillet 1914, le district du Sankuru fut incorporé dans la province du Congo-Kasaï en formation. Le 1<sup>er</sup> janvier 1927 fut délimité un neuvième territoire du district du Sankuru, celui des Baluba avec Dimbelenge pour chef-lieu (Munayi Muntu-Monji 2010 : 210).

Lors de l'organisation territoriale du 1<sup>er</sup> juin 1932, le district du Sankuru fut supprimé. À l'occasion, le district du Kasaï réaménagé hérita de certaines parties de celui-ci dont le territoire de Dimbelenge, dénommé jusque-là « territoire des Baluba ».

En fait, la partie nord-ouest de l'espace luba, allant de Tshibombo au lac Munkamba, était rattachée administrativement au territoire des Baluba. Ce territoire surplombait la partie occupée par les Beena Konji pour intégrer, entre autres, les Luba de Kabeya-Kamuanga. Dimbelenge se situait dans la région Bakwa Luntu et le territoire était dénommé « Baluba » puisqu'il s'étendait dans la contrée luba vers l'est, notamment chez les Beena Mpuka du chef Molowayi (Munayi Muntu-Monji 2010 : 210).

Quant à l'autre composante de l'aire luba non intégrée dans le territoire des Baluba, elle allait de Bakwanga à l'actuel secteur Kalonji-Sud. Elle relevait administrativement du territoire de Kanda-Kanda et faisait partie de la province du Katanga. Cette situation dura de 1912 à 1933, lorsqu'une réforme administrative porta le nombre de provinces de quatre à six.

Dès octobre 1933, la nouvelle réforme amputa le Katanga de l'imposant district du Lomami, dont faisait partie le territoire de Kanda-Kanda. Le poste de Bakwanga cessa dès lors d'appartenir à la province du Katanga. L'Administration coloniale recréa le district du Sankuru, mais sous une nouvelle configuration, en vertu de l'ordonnance du gouverneur général du 29 septembre 1932 (*Bulletin administratif et commercial du Congo belge* 1933 : 486). Le chef-lieu du district du Sankuru fut transféré de Lusambo à Kabinda<sup>58</sup>. Ce district était très vaste, comprenant la quasi-totalité de l'espace actuel du district du

Sankuru, la quasi-totalité des districts de Tshilenge et de Kabinda, dans la province du Kasaï-Oriental actuelle, ainsi qu'une partie de l'actuel district de la Lulua (espace actuel du territoire de Dimbelenge), dans l'actuelle province du Kasaï-Occidental. Ce district du Sankuru de 1933 intégrait aussi les territoires de Kabinda, Tshofa et Kanda-Kanda.

Une ordonnance du 15 mars 1935 remplaça la dénomination de territoire des Baluba par celle de territoire de Dimbelenge.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1945 fut créé le district de Kabinda, par division de celui du Sankuru. Kabinda, qui avait été, à partir de 1933, le chef-lieu du district du Sankuru, lorsque Lusambo devint chef-lieu de la province du Kasaï, redevenait le chef-lieu du nouveau district de Kabinda. Kabinda reprit dès lors au Sankuru les territoires de Kabinda, de Kanda-Kanda et de Tshofa. Il incorpora aussi les territoires de Dibaya et de Luiza qui cessèrent ainsi d'appartenir au district du Kasaï.

Le 4 février 1945 fut créé le territoire des Baluba, cette fois-ci intégré au district de Kabinda. Le chef-lieu de ce nouveau territoire devint Tshilenge. Il incorpora le poste de Bakwanga.

La création du territoire des Baluba s'inscrivait en partie dans le cadre des réorganisations territoriales opérées dès les années 1930 et qui trouvaient leur fondement dans le souci de réduire les superficies des territoires afin de faciliter le travail des AT, mais en tenant compte de la démographie, des transports, de l'orientation de l'activité économique, etc. À noter que le territoire des Baluba, rapidement dénommé territoire de Tshilenge, fut créé à la suite de la mutinerie de Luluabourg de 1944, dont une des conséquences fut le pillage du centre commercial de Tshilenge. Car, malgré son importance économique, Tshilenge était sans défense contre les mutins. Pour répondre aux plaintes des commerçants, on créa ce territoire et on procéda à l'installation d'un peloton de la Force publique.

L'importance de plus en plus accrue du poste de Bakwanga, porté par la présence des éléments européens appelés à travailler dans la société Forminière d'une part, et le souci de placer à proximité des importants gisements diamantifères le pouvoir répressif de l'État pour surveiller le mouvement des populations

58. Le centre de Lusambo va en effet devenir à partir de cette année le chef-lieu de la nouvelle province de Lusambo qui va changer de dénomination en 1945, pour devenir la province du Kasaï.



d'autre part, provoquera le déplacement du chef-lieu du territoire de Tshilenge vers Bakwanga, en même temps que le changement du nom du territoire lui-même, qui s'appellera « territoire de Bakwanga » à la suite de l'ordonnance n° 21/183 du 28 mai 1950<sup>59</sup>. Le transfert eut lieu le 1<sup>er</sup> juin 1950.

En 1955, le territoire de Bakwanga vit diminuer son espace de 1945, qui passa de 8671 km<sup>2</sup> à 7431 km<sup>2</sup>, soit une réduction de 1240 km<sup>2</sup>. Les chefferies Beena Kalambayi et Bakwa Mulumba, auxquelles s'ajoutait le groupement Beena Nomba, furent intégrées au nouveau territoire de Ngandajika qui venait d'être créé. Cette situation déséquilibra l'économie du territoire de Bakwanga, les deux chefferies transférées étant constituées en général des bonnes terres et comptant un grand nombre de paysannats.

Cette situation administrative du territoire de Bakwanga va perdurer jusqu'à l'indépendance du pays, en 1960.

## 2. À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE

À partir de 1959, à la suite du conflit Luba Lubilanji-Beena Lulua, débuta, dans la région des Luba Lubilanji, le processus qui, dès août 1960, allait conduire à la création de la « province minière », qui connut plusieurs appellations par la suite (« État minier », « État autonome du Sud-Kasaï », ou encore « État fédéré du Sud-Kasaï ») (cf. *infra*). Il était d'abord question de créer une province des Luba Lubilanji ayant pour socle les affinités claniques et l'importance démographique du peuple luba Lubilanji. Il s'agissait de recréer une unité territoriale qui leur fût propre, c'est-à-dire sur leur terre d'« origine », les événements d'avant l'EIC puis l'organisation administrative coloniale leur ayant permis d'émigrer et de s'installer dans plusieurs entités différentes du pays.

Le communiqué signé le 8 août 1960 par A. Kalonji (MNC/K), Ilunga (MSM), Yamba (MNC/K) et Kadjinga (parti du Peuple), dit :

« - Déclarent en conséquence que la division du Kasaï dans le but de séparer les tribus en cause s'impose à tout prix ;

- Portent à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que, quelle que soit la décision du Parlement congolais, le Gouvernement de la province minière comprenant les Baluba et les tribus alliées est prêt et fonctionnera incessamment ;

- Informent la même opinion publique de leur ferme espoir qu'on ne les contraindra pas à employer des mesures extrêmes : le retrait de leurs élus et la sécession de la province minière, comprenant tous les districts de Kabinda et du Kasaï, les territoires de Luiza et de Dimbelenge, de Lusambo et une partie du territoire de Dibaya occupée par tous les Bakete. »

Rappelons qu'à ce moment, Lusambo est le chef-lieu du district du Sankuru où les Atetela sont majoritaires. En incluant Lusambo, les signataires ne visaient, en fait, que les Bakwa-Mputu (minoritaires) et quelques Songye.

Le communiqué parle de « tous les Bakete ». En fait, ceux-ci ne se trouvaient pas que dans le territoire de Dibaya. Ils occupaient tout le secteur Tshishilu dont une partie forme aujourd'hui le territoire de Kamiji dans le district de Kabinda. Les Bakete constituaient la majorité démographique dans le territoire de Luiza (district du Kasaï). Pourtant, en parlant du territoire de Luiza, les signataires du communiqué ne pensaient qu'aux Salampasu, Mbala et Lualua, « frères » voisins des Bakete. Outre les territoires de Luiza et de Dibaya, les Bakete habitaient les territoires de Mweka, de Luebo et de Luilu (ex-Mwene-Ditu). Les Bakete de Kamiji et de Luilu étaient dits « Bakete-Mbujimayi », puisqu'ils occupaient la rive orientale de la rivière Mbuij-Mayi.

Le 9 août, Albert Kalonji déclarait :

« Je proclame, aujourd'hui 9 août 1960, en tant que chef suprême du peuple muluba et protecteur incontesté de toutes les tribus associées à notre sort, l'indépendance de l'État minier représenté par la province minière détachée de l'ex-Kasaï » (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 : 800-801).

L'État autonome du Sud-Kasaï fut organisé en arrondissements et communes. En juin 1961, son organisation administrative se présentait comme suit :

59. D'après le rapport annuel du territoire de Bakwanga de 1951.



**Tableau 8.1. Organisation administrative de l'État autonome du Sud-Kasaï (1961)**

Arrondissements	Communes
Kamwanga	Kamwanga Panda Tshintshianku Lac Munkamba
Dibungi	Dibungi Miabi Kamiji Tshijiba
Ville de Bakwanga	Kanshi Tshibombo Mbushimaie
Tshilenge	Tshilenge Dilunga Dinsanga Nkwadi Tshibata Kalonji-Sud (Kakona) Kasakaie
Katanda	Katanda Nkumba Lukangu Kabalu Luembe
Ngandajika	Ngandajika Mukele Lunga Nkonga Mulumba
Mwene-Ditu	Mwene-Ditu Kanda-Kanda Mulundu Katshisungu Kanintshine

En août 1962, à l'État du Sud-Kasaï succéda la province du Sud-Kasaï (cf. *infra*). Les gouvernements qui se succédèrent, après la destitution (dans la nuit du 29 au 30 septembre 1962) d'Albert Kalonji, furent ceux de Joseph Ngalula et de Jonas Mukamba (issu des élections de mai 1965) (Muya bia Lushiku 1985 : 114).

Le 6 avril 1966, par l'ordonnance-loi n° 66-205<sup>60</sup>, fut créée la province du Kasaï-Oriental (Cabinet du

chef de division du Kasaï-Oriental 1990 : 5) qui intégra, en plus de l'espace du Sud-Kasaï, le district de Kabinda. Le district du Sankuru qui, d'abord, avait été l'un des districts constitutifs de la province du Kasaï-Occidental (à sa création en 1966<sup>61</sup>, conformément à l'ordonnance-loi n° 66/205 du 6 avril 1966 modifiant les divisions du territoire de la République précitée), fut rattaché à la province du Kasaï-Oriental, en vertu de l'ordonnance n° 67/221 du 3 mai 1967 (Gérard-Libois 1967 : 273). C'est cette même ordonnance qui créa la ville de Mbuji-Mayi.

L'ordonnance du 12 janvier 1968 engloba, dans le Kasaï-Oriental, une partie du territoire de Dibaya, à savoir la région Bakete-Bajila-Mutumba (Beena-Katshi, Beena Muadi, Beena Nkuna, Beena Tsheji, Beena Katongo, Bakwa Bumba, Bakwa Ndumbi, Beena Kaputu, Beena Kapangu, Beena Malenga, Beena Nkomba, Bakwa Mupanga, Beena Ngalula, Kele, Beena Ibungu, Tshibambula, Lubi, Luekeji) détachée du secteur Tshishilu. Cette même ordonnance déterminait les limites séparant le territoire de Mbuji-Mayi (nouveau nom de Bakwanga) dans le district de Kabinda et la ville de Mbuji-Mayi créée l'année précédente. C'est l'arrêté ministériel du 4 mai 1968 qui délimita les cinq communes de cette ville. Il s'agit de : Bipemba, Diulu, Muya, Dibindi et Kanshi.

Le 10 juin 1969, le territoire de Mbuji-Mayi redevenait territoire de Tshilenge. C'est à ce moment que fut ramené à Tshilenge le chef-lieu du territoire où il avait été jadis fixé, de 1945 à 1950.

Jusqu'en 1978, Tshilenge fut un territoire immense, totalisant environ 2000 km<sup>2</sup> et une population de 550 000 habitants, selon le recensement de 1973. En 1974, l'AT de Tshilenge disait ne pouvoir sillonner l'intérieur de son territoire en moins de 25 jours (« Aperçu de la zone de Tshilenge » 1974 : 7).

Par l'ordonnance du 18 janvier 1978, le territoire de Tshilenge fut érigé en district de Tshilenge, pour « des impératifs d'ordre politique et administratif ». Une autre ordonnance promulguée le même jour subdivisa le district de Tshilenge en cinq ter-

nombre, la dénomination, le chef-lieu et ses limites des villes, telle que modifiée elle-même par l'ordonnance n° 68-018 du 12 janvier 1968 et 68-180 du 11 avril 1968.

61. Ordonnance-loi n° 66/205 du 6 avril 1966 modifiant les divisions du territoire de la République (Gérard-Libois 1967 : 226 et 270).

60. Cette ordonnance-loi modifiait la division du territoire de la République, telle que prévue à l'ordonnance n° 67-221 du 3 mai 1967 déterminant, pour chaque province, le

ritoires : Tshilenge, Kabeya-Kamuanga, Miabi, Lupatapata et Katanda ayant respectivement pour chef-lieu la localité du même nom. À part le territoire de Katanda, dont les limites correspondaient à celles des secteurs Dilunga et Baluba Lubilanji, les limites des quatre autres territoires correspondaient à celles d'un seul secteur et/ou chefferie. Ainsi, le territoire de Tshilenge correspondait au secteur Bakwa Kalonji ; le territoire de Kabeya-Kamuanga revenait à la dimension du secteur du même nom ;

le territoire de Miabi équivalait à l'espace du secteur Tshilundu ; le territoire de Lupatapata était égal au secteur Baluba-Mbujimayi.

Le district de Tshilenge se voulait être l'espace des seuls Luba Lubilanji, bien qu'une partie de ceux-ci vivent dans le territoire de Ngandajika resté attaché au district de Kabinda. On y trouve, outre les Luba, des Kanyok et des Beena Matamba. C'est aussi le cas du territoire de Kamiji, plus proche de Mbujimayi que de Kabinda où l'on trouve des Kete.

### Références

- « Aperçu de la zone de Tshilenge ». 1974. *Dimukai*. 22-29 mars : 7.
- Bulletin administratif et commercial du Congo belge*. 1933.
- de Rouck, René. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : René de Rouck.
- de Saint Moulin, Léon. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224 : 197-224.
- Gérard-Libois, J. 1967. *Congo 1966*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1961. *Congo 1960*. Bruxelles : CRISP.
- Munayi Muntu-Monji, Th. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*. Kinshasa : EDUPC.
- Muya bia Lushiku. 1985. *Les Baluba du Kasai et la crise congolaise (1959-1966)*. Lubumbashi : édité par l'auteur.
- Cabinet du chef de division du Kasai-Oriental. 1990. *Rapport annuel de l'administration du territoire et décentralisation, exercice 1989*.
- Storme, M. 1965. *Pater Cambier en de Stichting van de Kasai-missie*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.





## CHAPITRE 9

# L'ÉLABORATION ADMINISTRATIVE DE L'ANCIEN TERRITOIRE DE TSHILENGE

En 1978, le même espace (ou presque), appelé « territoire de Tshilenge », devint le district de Tshilenge. Le premier territoire de Tshilenge, constitué en 1945, fut dénommé territoire de Bakwanga en 1950, avant que le site même du chef-lieu du territoire ne devienne une ville, en 1968. Cette situation, simple à évoquer, n'est pas aussi facile à présenter, à cause de l'enchevêtrement des statuts de Tshilenge, entité principale de ce district.

### 1. DE L'EIC À LA CRÉATION DU TERRITOIRE DE TSHILENGE

Dans l'histoire du Kasai-Oriental, Tshilenge apparaît tantôt comme territoire incluant un peu plus d'espace que le Kasai-Oriental prévu comme province dans la Constitution de 2006, tantôt comme secteur à l'intérieur du territoire de Bakwanga, puis tantôt comme chef-lieu d'une des provinces de l'État autonome du Sud-Kasai, qu'on appelait alors « arrondissements », et, enfin, comme district séparé de la ville de Mbujimayi. Cet enchevêtrement s'observe à l'intérieur du district de Tshilenge, excluant ainsi la ville de Mbujimayi qui, en fait, se confond avec Tshilenge, présenté comme territoire, dont les différents secteurs deviennent des territoires lorsqu'il devient lui-même district en 1978.

Tshilenge a changé plusieurs fois de statut (chef-lieu de territoire, de « province » et de district, etc.), sans toutefois que ne changent profondément les données de sa composition administrative et sociale.

Lors de la création du territoire de Tshilenge, le 4 février 1945, le poste de Bakwanga, actuelle ville de Mbujimayi, y est incorporé. Mais à cause de l'importance de plus en plus accrue de Bakwanga, l'ordonnance n° 21/183 du 28 mai 1950 transfère le chef-lieu du territoire de Tshilenge à Bakwanga, et, à la suite de ce transfert, le territoire change de nom pour s'appeler « territoire de Bakwanga ». À l'avènement de l'État autonome du Sud-Kasai (1960-1962), Tshilenge est le chef-lieu de la province du Sud-Kasai (août 1960-septembre 1962). Pendant la Première République, de 1960 à 1965, Tshilenge est le chef-lieu du territoire du même nom, comprenant plusieurs secteurs devenus actuellement des territoires de la province du Kasai-Oriental : Kabeya-Kamuanga, Miabi, Tshilenge, Lupatapata, Katanda. Au cours de la Deuxième République (1965 à 1997), Tshilenge est tantôt chef-lieu de territoire, tantôt chef-lieu du district. La Constitution de la Troisième République, promulguée en 2006, supprime le « district » dans la subdivision des entités décentralisées de la République et fait de Tshilenge un territoire.

À signaler également que le territoire de Bakwanga, anciennement territoire de Tshilenge, fut constamment réparti en deux districts différents, la rivière Mbuji-Mayi qui traverse le territoire de Bakwanga ayant été utilisée comme frontière entre les anciens districts (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 36).

Trois postes d'État regroupant les chefferies et les secteurs de la région luba avaient été créés au début de l'occupation européenne :

- le poste d'État de Tshibata, pour veiller sur la chefferie Bakwa Kalonji ;
- le poste d'État de Katanda, pour veiller sur la chefferie Beena Kalambayi, la chefferie Beena Tshitolo, le secteur Baluba Lubilanji et le secteur Ndoba-Bowa ;
- le poste d'État de Miabi, pour « veiller au bon fonctionnement » du secteur Baluba-Mbujimayi, du secteur Mérode et du secteur Lubi.

Le territoire de Tshilenge est créé en 1945. Ce territoire, qui comportait six chefferies, dont celles des Bakwa Kalonji, était limité à l'est par le territoire de Lusambo, et au sud par le territoire de Mwene-Ditu. L'autorité coloniale profita des maisons construites par les commerçants européens à Tshilenge pour y installer les bureaux du territoire.

Le premier administrateur du territoire de Tshilenge fut M. Lepotte, que les autochtones surnommèrent Komanda Kapia (littéralement Commandant Feu), tellement il criait. Il était assisté par Monsieur Sylvestre.

Le territoire de Tshilenge connut la division administrative suivante entre 1945 et 1950 :

- chefferie Bakwa Kalonji, chef-lieu Tshibata, composée des groupements : Bakwa Kalonji, Bakwa Mulumba, Bakwa Hooyi, Bakwa Mpambu (Mua Tshianga) et Bakwa Nsumba ;
- chefferie Beena Tshitolo, composée du groupement Beena Tshitolo ;
- chefferie Beena Kalambayi, composée des groupements : Beena Kalambayi, Beena Kanyuka et Beena Kalunda Musoko ;
- secteur Baluba Lubilanji, composé des groupements : Beena Nshimba, Bakwa Kanda, Bakwa Lonji et Bakwa Tshinena. À noter qu'à ce moment, les Beena Mwembia étaient à Ndombolo, sous la tutelle des Beena Kalambayi ;
- secteur Ndoba Bowa, composé des groupements : Bakwa Ndaba et Bakwa Bowa. À noter qu'à ce moment, les Beena Kabindi, chassés par les Bakwa Bowa, se réfugièrent dans le village Tshibombo ;
- secteur Mérode, chef-lieu Boya, composé des groupements : Bakwa Dishu, Bakwa Ntembwa et Bashingala ;
- secteur Lubilanji, chef-lieu Kabeya-Kamuanga, composé des Beena Mpuka.

Par l'arrêté n° 221 du 10 juillet 1946, les circonscriptions indigènes (CI) des Bakwa Kanda, Beena Ndomba et Bakwa Tshinene constituèrent le secteur Basangila (Mutunza Malemba s. d.).

Plusieurs changements eurent lieu en ce qui concerne la dénomination du territoire de Tshilenge ainsi que de son chef-lieu. Tshilenge fut le chef-lieu du territoire de Tshilenge de 1945 à 1950.

## 2. LA CRÉATION DU TERRITOIRE DE BAKWANGA

L'année 1950 connut des changements sur le plan administratif dans le territoire de Tshilenge. Les principaux changements furent :

- le transfert du chef-lieu du territoire de Tshilenge à Bakwanga ;
- la création du territoire de Ngandajika ;
- le transfert du territoire de Kanda-Kanda à Mwene-Ditu.

On ne peut suivre l'évolution administrative du territoire de Bakwanga sans évoquer le problème démographique (cf. la partie socio-économique) qu'il suscite. De 1945 à 1951, le rythme d'accroissement de la population fut ascendant. On enregistra, en 1952, une baisse globale dans l'évolution de la population du territoire. Celle-ci s'explique par un mouvement migratoire constaté au début des années 1950. En 1952, il y eut exode d'un imposant groupe de la population luba vers les rives de la Lomami en territoire de Sentyery (Rapport AIMO du territoire de Bakwanga 1951-1952).

Pendant que les Baluba de Bakwanga quittaient le territoire, celui-ci formait un pôle d'attraction pour les populations des territoires de Sentyery, Kabinda, Ngandajika, Mwene-Ditu et, surtout, Dibaya (Dibwe dia Mwembu 1974 : 199). Après 1952, le rythme d'accroissement fut constant jusqu'en 1954, qui marqua une rupture dans l'évolution démographique. Deux circonscriptions « indigènes » et un groupement passèrent respectivement au territoire de Ngandajika et à celui de Kabinda.

À la suite de l'ordonnance n° 21/426 du 8 décembre 1954, les limites du territoire de Bakwanga furent modifiées. Dans sa composition, le nouveau territoire de Ngandajika retirait au territoire de Bakwanga la chefferie Beena Kalambayi et le groupement Bakwa Mulumba. Il retirait à l'ancien territoire de

Kanda-Kanda le secteur Tshiyamba. Le territoire de Ngandajika était, en outre, composé du secteur Baluba Shankadi. Le groupement Beena Ndomba releva de la circonscription du district de Kabinda, selon la décision n° 26/1955 du 25 février 1955.

En 1959, le territoire de Bakwanga, dont le chef-lieu était transféré à Bakwanga, était composé des circonscriptions suivantes (Muya bia Lushiku 1985 : 66) :

**Tableau 9.1. Circonscriptions du territoire de Bakwanga (1959)**

Secteurs/chefferies	Groupements
Chefferie Bakwa Kalonji	
Chefferie Beena Tshitolo	
Secteur Baluba de la Bushimaie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bakwanga</li> <li>- Bakwa Nsumpi</li> <li>- Basangana</li> <li>- Bajila Kasanga</li> <li>- Bakwa Nyanga</li> <li>- Bakwa Hooyi</li> <li>- Bakwa Tshisumba</li> </ul>
Secteur Bakwa Bowa-Ndoba	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bakwa Ndoba</li> <li>- Bakwa Bowa</li> <li>- Beena Kabindi</li> </ul>
Secteur Mérode	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bakwa Dishu</li> <li>- Beena Mulenge</li> <li>- Bakwa Tembwe</li> <li>- Bakwa Sumba</li> <li>- Bashingala</li> </ul>
Secteur Baluba du Lubilanji	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bakwa Kande</li> <li>- Beena Kapuya</li> <li>- Bakwa Lonji</li> <li>- Beena Nshimba</li> <li>- Bakwa Tshinene</li> </ul>

Le secteur Lubi fut, lui, transféré à Tshimbulu ; les Bakwa Hooyi et les Bakwa Sumba furent détachés de la chefferie Bakwa Kalonji pour constituer, avec les Bakwa Nsumpi, Bakwanga et Bakwa Nyanga, le secteur Baluba-Mbujimayi<sup>62</sup>. Avec ces nouvelles sub-

62. Lors de la réforme territoriale de 1957, plusieurs Luba avaient été envoyés à l'école des cadres dans le Bas-Congo afin d'y suivre une formation administrative. Celle-ci terminée, ils vinrent diriger l'administration des circonscriptions indigènes. Isidore Kanana, qui fut du nombre, tint le premier le secrétariat du secteur Baluba-Mbujimayi.

divisions, les limites de la rivière Mbuji-Mayi étaient respectées.

Les groupements Beena Tshitolo, Bakwa Ndaba et Bakwa Bowa furent établis pour constituer le secteur Dilunga, d'après la décision n° 54/1959 du commissaire de district de Kabinda du 26 février 1959 (Muya bia Lushiku 1985 : 4).

Les Bakwa Kalonji et les Bakwa Bowa Ndoba occupaient la région où confluent les rivières Lubilanji et Mbuji-Mayi. Les Bakwa Kalonji, qui constituaient plus de 32 % de la population du territoire de Bakwanga en 1957 (Mpunga Tshienesha Bikulu 1978-1979 : 18), étaient installés sur les bonnes terres ; ce qui d'ailleurs avait amené l'autorité coloniale à y installer un grand nombre de paysannats.

La chefferie Beena Tshitolo et le secteur Baluba Lubilanji se retrouvaient à l'Est. La chefferie Beena Tshitolo était située sur des terres arides tandis que le secteur Baluba Lubilanji possédait des bonnes terres. Après la chefferie Bakwa Kalonji, le secteur Baluba Lubilanji était un grand producteur agricole.

Les secteurs Baluba Mbujimayi et Mérode occupaient le centre du territoire de Bakwanga et constituaient ses frontières au nord (pour le premier) et à l'ouest (pour le deuxième). Les terres qu'ils occupaient étaient arides. Le secteur Baluba Mbujimayi se situait à proximité immédiate du centre minier de Bakwanga. Notons que les Bakwanga du secteur Baluba Mbujimayi avaient été chassés de leurs terres pour la mise en place des mines, la construction des bâtiments administratifs, l'implantation des postes résidentiels et les cités pour travailleurs.

Un trait à souligner sur la main-d'œuvre ouvrière de la Forminière à Bakwanga est qu'elle était en majorité constituée des originaires luba Lubilanji.

Bakwanga accumula une population européenne qui passa de 338 personnes en 1950 à 905 en 1958. Cette population était concentrée quasi exclusivement à Bakwanga, employée en très grande partie à la société minière ; les autres Européens étaient employés dans les firmes de construction, la SEC (Société d'élevage et de culture du Congo), la Colocoton (Cotonnière coloniale), les missions et le service de l'Administration. Le rapide accroissement de la population européenne était le résultat d'un besoin urgent de spécialistes en matériel

lourd en vue d'opérer une mécanisation de plus en plus poussée des exploitations minières de la société minière de Bakwanga. Outre cet élément, signalons aussi le transfert du siège social de la Forminière et de tous ses cadres expatriés de Tshikapa à Bakwanga (*Rapport de la commission pour l'étude de la zone économique Kasai 1956* : 93 ; *Rapport AIMO, territoire de Bakwanga 1955* : 26).

La circonscription de Kabeya-Kamuanga, qui avait fait partie du territoire de Dibaya jusqu'à l'indépendance, intégra le territoire de Bakwanga. Cette situation fera que les Lulua réclameront le lac

Munkamba comme faisant partie de leur espace provincial. D'où le conflit des limites avec l'État autonome du Sud-Kasai qui conduisit les Luba Lubilanji et les Lulua à une nouvelle confrontation violente<sup>63</sup>.

---

63. C'est durant cette guerre qu'a été tué le commandant André Kankolongo, de la troisième compagnie RON.J. 3 de Boya, bataillon des « jeunesses » 3 de Boya. Il tomba sous les balles de deux autos blindées conduites par les Ghanéens de l'ONUC, qui secondaient les guerriers lulua venus de Luluabourg.

### Références

- Dibwe dia Mwembu, D. 1974. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de Kabinda (1885-1960) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- Monnier, Laurent, Willame, Jean-Claude & Verhaegen, Benoît (dir.). 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Sud-Kivu-Uélé-Kongo Central ». *Cahiers économiques et sociaux* (collection « Études politiques »).
- Mpunga Tshiendesha Bikulu. 1978-1979. «Territoire de Bakwanga (1945-1959) : monographie socio-économique ». Mémoire, Lubumbashi, Université nationale du Zaïre.
- Mutunza Malemba K. S. D. *Inventaire des documents d'archives des affaires politiques de Mbuji-Mayi. Ancien territoire de Tshilenge (1909-1960)*.
- Muya bia Lushiku. 1985. *Les Baluba du Kasai et la crise congolaise (1959-1966)*. Lubumbashi : édité par l'auteur.
- Rapport AIMO du territoire de Bakwanga*. 1951-1952.
- Rapport AIMO, territoire de Bakwanga*. 1955.
- Rapport de la commission pour l'étude de la zone économique Kasai*, 3 volumes (1<sup>er</sup> vol. *Situation* ; 2<sup>e</sup> vol. *Analyse* ; 3<sup>e</sup> vol. *Statistiques*). 1956 (janvier). Léopoldville.



## CHAPITRE 10

# LA COMPOSITION TERRITORIALE DU KASAÏ-ORIENTAL

Le Kasai-Oriental est constitué du district de Tshilenge et de la ville de Mbujimayi. Pour rappel, le district de Tshilenge est composé des territoires de Kabeya-Kamuanga, Katanda, Lupatapata, Miabi et Tshilenge. La ville de Mbujimayi compte cinq communes : Bipemba, Dibindi, Diulu, Kanshi et Muya<sup>64</sup>.

### 1. TERRITOIRE DE TSHILENGE

#### 1.1. ORIGINE DU NOM DE TSHILENGE

Le territoire tire son nom de l'anthroponyme *Tshilenge*. *Tshilenge* appartenait à la famille des Beena Nkongolo, de la branche des Beena Mulanga, du groupement de Bakwa Mukendi. Il était le fils

64. Ordonnance n° 82-069 du 28 mai 1982 portant création et délimitation des collectivités de la sous-région de Tshilenge.

ainé de Ntita Manyisha, chef des Beena Nkongolo (Mbikayi Muana Kalala 1980).

C'est à la cité de Tshilenge que se trouve le siège social et administratif du territoire dont relève le groupement de Bakwa Mukendi.

#### 1.2. PEUPLEMENT DE TSHILENGE

Le territoire de Tshilenge est habité par les Bakwa Kalonji ka Tshimanga. Sur leur origine, diverses versions se racontent.

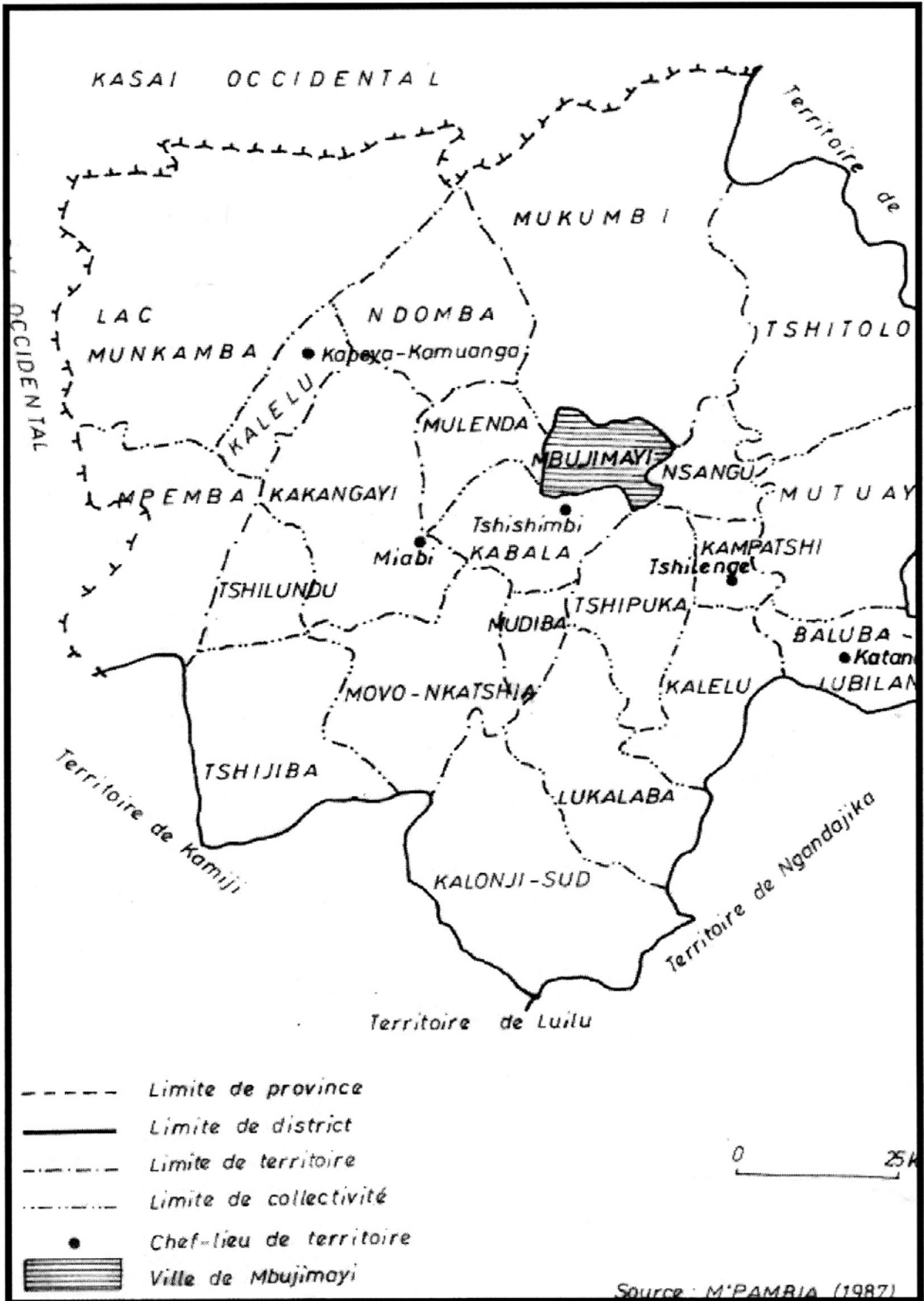
##### 1° Première version

L'ancêtre présumé des Bakwa Kalonji, Kalonji Milabi, est le fils de Tshimanga Lwasa Mbuta, venu de Nsang'a Lubangu pour s'installer dans la savane boisée de Tshipuka. À la mort de son père Tshimanga, Kalonji reste entre les mains du guérisseur Nshimba, le fils de Mbala wa Tshiota. Nshimba se rendait souvent chez Ilunga Kabale des Beena Kanyok en se faisant accompagner de Kalonji.

Tableau 10.1. Unités administratives du Kasai-Oriental

Unités administratives	Territoires	Secteurs/Chefferies	Groupements	Cités
Ville de Mbujimayi				
Territoire de Kabeya-Kamuanga	1	4	37	2
Territoire de Katanda	1	4	10	0
Territoire de Lupatapata	1	4	15	0
Territoire de Miabi	1	4	30	1
Territoire de Tshilenge	1	5	27	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>119</b>	<b>4</b>

Source : Division provinciale de l'Intérieur.



Les entités administratives du Kasai-Oriental. Source : Tshimanga Mulangala (2009 : 22).



Les administrateurs de territoires du district de Tshilenge lors d'une réception. (Photo équipe locale, 2011.)



Avenue principale de la cité de Tshilenge. (Photo équipe locale, 2010.)



Kabedi, la fille d'Ilunga Kabale, issue d'un premier mariage, tombe amoureuse de Kalonji. Soupçonnés par les femmes d'Ilunga Kabale et les notables, Nshimba et Kalonji sont accusés de saper le pouvoir des Kanyok.

La punition infligée à Kalonji est d'être enfermé dans une case pendant une semaine. Grâce à la complicité de Kabedi et de sa mère, il recevait de la nourriture la nuit, à travers un trou perforé dans la case.

Le jour du marché, le chef Ilunga Kabale, au courant du subterfuge, lance un appel à tous les habitants, les invitant à venir assister à la destruction de la case, une semaine après que Kalonji y a été enfermé. À cette occasion, il demande aux notables ce qu'ils donneraient à Kalonji au cas où celui-ci sortirait vainqueur de l'épreuve. Par manque de réponse de ces derniers, Kabedi déclare que Kalonji serait son mari. Sorti vivant, Kalonji reçoit de Kabedi des habits en raphia d'Ilunga Mbidi<sup>65</sup>. C'est ainsi que le mariage fut contracté. Cette légende du mariage fait appeler Kabedi, *Kabedi wakuselela nzala* (« Kabedi, qu'on ne peut épouser qu'après avoir supporté la faim par le jeûne »).

En rentrant chez eux, Nshimba et Kalonji emmènent donc Kabedi, qu'accompagnaient des serviteurs, Mwamba et Mutombo, ainsi que deux femmes esclaves, Odia et Nyemba. Le groupe suivit la rive droite de la rivière Luilu jusqu'à Tshilemba, chez les Bakwa Mulumba, dans le village de Nshimba. De là, Kalonji et sa suite traversèrent la rivière et allèrent sur l'autre rive pour s'installer à côté des Beena Kabongu, dans une vallée appelée Tshibata.

2° *Deuxième version* (Kabeya 1987 : 9)

Kalonji est le fils de Tshimanga Lwasa Mbuta, descendant de Mulopo Kasonga wa Kudiiba, d'origine luba du Katanga. Le frère de Tshimanga, appelé Kabulu Mpuku – nom qui sera déformé en « *Kabula Mpuka* » –, quitte bien avant Nsang'a Lubangu, à cause des disputes qui l'opposent aux autochtones, pour s'installer dans la région des Bakwa Dishu.

Quelque temps après, Tshimanga quitte Nsang'a Lubangu et rencontre durant sa marche dans la savane une femme autochtone qui l'amène auprès

de son mari, Kalonji Mutombo Kamunu. Celui-ci le conduit à la résidence du chef Kasonga Kadimbi. Le chef se lie d'amitié avec Tshimanga, au point de lui donner en mariage une veuve du village de Mpunga Tshitandayi. C'est cette dernière qui aurait donné naissance à Kalonji, ancêtre fondateur de la chefferie Bakwa Kalonji.

Toujours d'après cette version, les parents de Kalonji meurent et celui-ci grandit à la cour du chef jusqu'à l'âge adulte. C'est ainsi que Kalonji sera envoyé par Kadimbi pour chercher une femme chez Ilunga Mutshimwana, originaire des Kanyok, installé à Tshipuka, près de la montagne Katenga, sur la route qui mène vers Tshibata. Une condition était posée à tout prétendant qui ambitionnait de prendre Kabedi en mariage : le candidat devait jeûner pendant sept jours. C'est pour cette raison que la légende connaît Kabedi sous le nom de *Kabedi wa kuselela nzala*, « Kabedi qu'on ne peut épouser qu'après avoir supporté la faim par le jeûne ».

Au terme de sept jours, Kalonji relève le défi. On lui accorde alors la main de Kabedi. Celle-ci, suivant la coutume, se fera accompagner de quatre personnes dont deux serviteurs mâles, Mwamba Mukwanga et Mutombo Nsumpi, et deux femmes esclaves, Odia et Nyemba.

Mais Kalonji finira par avoir des rapports avec les trois femmes. Ce comportement fut mal interprété par les deux serviteurs, Mutombo Nsumpi et Muamba Mukwanga, qui quittèrent Tshitandayi pour aller s'installer au-delà de la rivière Mbuj-Mayi, où ils deviendront, l'un, l'ancêtre des Bakwa Nsumpi et, l'autre, l'ancêtre des Bakwanga.

Toutes les versions avancées possèdent quelque chose en commun : Kalonji Milabi, ancêtre des Bakwa Kalonji, est fils de Tshimanga Lwasa Mbuta et de Mpunga Tshitandayi, une veuve donnée à Tshimanga par Kasonga Kadimbi wa Kumuimba Kasonga, frère de Kasonga Kabanza, tous deux fils de Kalala Ilunga. Il a eu comme épouses Kabedi wa Ilunga Kabale des Kanyok ainsi que deux esclaves affectées au service de celle-ci : Nyemba et Odia. De ces trois femmes, il aura plusieurs enfants qui formeront des groupements humains traditionnels dans le territoire de Tshilenge.

65. *Mbidi* est un titre royal.



### 1.3. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE TSHILENGE PENDANT LA PÉRIODE COLONIALE

Les Bakwa Kalonji forment un ensemble de clans, de sous-clans et de villages autonomes, mais ayant un seul chef suprême. On peut dire qu'il s'agit d'une confédération de clans, de sous-clans ou de villages.

L'Administration coloniale va les organiser en une chefferie et multiplier une série de sous-chefferies pour régler l'organisation politique. Cette situation va continuer jusqu'après l'indépendance du Congo.

La chefferie où les Bakwa Kalonji ont été regroupés a été appelée « chefferie Mutombo Katshi ». Le premier chef à avoir été investi, le 24 août 1904, chez les Bakwa Kalonji par l'EIC est Mutombo Katshi II, de son vrai nom Kabengele Dibwe (Mbikayi Muana Kalala 1980). Les populations des Bakwa Mulumba, Bakwa Hooyi, Bakwa Nsumba et Bakwa Nsampu étaient soumises à son autorité. C'est essentiellement pour cette raison que les chefs coutumiers des Bakwa Kalonji ont longtemps été considérés comme de « grands chefs des Luba » dits « Luba du Kasai ».

L'investiture de Mutombo Katshi II fut accompagnée de la remise d'un insigne consistant en une médaille de nickel, de soixante millimètres de diamètre, avec chaînette de même métal. Elle portait au centre, sur l'une des faces, une étoile surmontée de la devise *Travail et progrès*. Sur l'autre face, en exergue, était inscrite la mention *État indépendant du Congo* ; et au centre, les mots *Chefferie indigène*.

Une fois investi dans ses pouvoirs, le chef Mutombo Katshi fut tenu de respecter certaines obligations car, en réalité, il était devenu un simple auxiliaire de l'Administration. Les devoirs et obligations du chef coutumier étaient définis par l'article 14 de l'arrêté du 16 août 1906<sup>66</sup>.

Le 30 juillet 1936, par la décision n° 32/1935 du commissaire de district du Sankuru à Kabinda, M. Verigge, la dynastie Mutombo Katshi fut remplacée à la tête de la chefferie Bakwa Kalonji. Ceci apparaît comme une sanction, même si les raisons n'en sont pas connues.



**Chef Mutombo-Katshi II, à Tshibata. Insignes du chef : chapeau, anneaux au bras gauche, bâton, peau de léopard, pagne avec frange et médaille coloniale. (AP0.2.2757, collection MRAC Tervuren ; photo R. P. Van Hamme, 1935.)**

66. Arrêté du 16 août 1906 réglant les mesures d'exécution du décret du 3 juin 1906 sur les colonies indigènes.

#### 1.4. CRÉATION DE L'ARRONDISSEMENT DE TSHILENGE EN 1960

Après l'accession du Congo à l'indépendance, le Sud-Kasaï, en tant qu'État autonome, changea la dénomination de ses subdivisions administratives. Au terme de sa Constitution, le « nouvel État » fut divisé en arrondissements, en communes et parfois en sous-communes<sup>67</sup>. Les anciens secteurs furent appelés « communes ».

Par l'importance en nombre de ses communes, Tshilenge constituait le premier arrondissement de l'État autonome du Sud-Kasaï qui avait rang de province. Le premier commissaire d'arrondissement à Tshilenge fut Alphonse Tshitenga, chef du groupement Bakwa Mukendi. Il ne s'occupait que de la population locale, du reste flottante. Il avait pour adjoint Emery Odia Ntita Mulumba. Ils resteront en place jusqu'en 1962, date de la restauration de l'autorité politique de Léopoldville au Sud-Kasaï.

Les communes érigées dans l'arrondissement de Tshilenge furent : Tshilenge, Lukalaba, Mutokoyi, Kalonji-Sud, Nkwadi, Tshibata, Dinsanga, Tshitolo, Dilunga et Kasekeyi (Kapongo Muyembi 1991-1992 : 14)

À la fin de l'État autonome du Sud-Kasaï en 1962, Tshilenge redevint un territoire de la province

67. Article 16, Titre I de la Constitution de l'État autonome du Sud-Kasaï, 1960.

du Sud-Kasaï. À la réforme de 1966, la province du Kasaï-Oriental fut subdivisée en trois districts : Kabinda, Lusambo et la ville de Mbujimayi.

Cette même réforme conféra à Tshilenge le statut de territoire, dépendant du district de Kabinda. Le territoire de Tshilenge comptait quatre secteurs et une chefferie : les secteurs Kabeya-Kamuanga, Dilunga, Baluba Lubilanji et Baluba-Mbujimayi et de la chefferie Bakwa Kalonji. La subdivision resta jusqu'en 1978, année où Tshilenge devint un district ayant le même statut juridique que Kabinda, Lusambo et la ville de Mbujimayi.

En 1978, le secteur Kabeya-Kamuanga devint le territoire de Kabeya-Kamuanga ; tandis que celui de Dibungi allait constituer le territoire de Miabi. Le secteur Baluba Lubilanji se mua en territoire de Katanda. La chefferie Bakwa Kalonji, quant à elle, fut érigée en territoire de Tshilenge.

#### 1.5. LES SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE DE TSHILENGE À PARTIR DE 1978

Le territoire de Tshilenge est subdivisé en cinq secteurs : Kampatshi, Tshipuka, Kalelu, Lukalaba et Kalonji-Sud<sup>68</sup>.

68. Ordonnance n° 82-069 du 28 mai 1982 portant création et délimitation des collectivités de la sous-région de Tshilenge.



Bureau du territoire de Tshilenge. (Photo équipe locale, 2011.)



### 1.5.1. SECTEUR KAMPATSHI

Chef-lieu : Tshilenge. Il comprend les groupements : agglomération de Tshilenge ; clan de Beena Kalubi ; clan de Beena Kadima.

Le secteur Kampatshi a pour limites :

- au nord : le ruisseau Kansense de son embouchure dans la rivière Lubilanji jusqu'au sud du village Kambala ; de ce point une ligne courbe jusqu'à son croisement avec la route Mbujimayi-Tshilenge entre les villages de Beena Lukusa et Beena Tshilemba ;
- à l'est : de ce point, la rivière Lubilanji jusqu'à son point d'accolade gauche située au sud du village Beena Kadima ;
- au sud : une ligne droite reliant ce point au point 83 sur la route Beena Tshimpuma ;
- À l'ouest : une ligne droite reliant les points 83, 65 et 196.

### 1.5.2. SECTEUR TSHIPUKA

Chef-lieu : Tshipuka. Il est composé des groupements : Bakwa Mukendi ; Beena Kalenda I ; Bakwa Luabeya ; Bakwa Tshilobo ; Beena Tshimpuma.

Les limites du secteur Tshipuka sont :

- au nord : le ruisseau Miya de son embouchure dans la rivière Mbuji-Mayi jusqu'à son croisement avec la route vers Mbujimayi ;
- à l'est : de ce point, la route de Mbujimayi jusqu'au point 198 ; de ce point, une ligne reliant les points 65, 83, 81, 96 et 115 à l'intersection des routes de Mbujimayi et de Tshimpuma ;
- au sud : de ce point d'intersection, la route de Mwene-Ditu jusqu'au nord du village Kasumbi (Katengela) sur la route nationale 1 vers Mwene-Ditu ;
- à l'ouest : une ligne brisée reliant les points 73, 75 et 55 sur la route de Mwene-Ditu et point 33 au nord du village Beena Lungu sur la route de Mwene-Ditu ; de ce point, une ligne courbe jusqu'au point 23 sur la rivière Mbuji-Mayi ; de ce point, la rivière Mbuji-Mayi jusqu'à l'affluent du ruisseau Miya.

### 1.5.3. SECTEUR KALELU

Chef-lieu : Nkwadi. Il comporte les groupements suivants : Bakodile ; Bakwa Kashile ; Beena Kalenda II.



La vie autour d'un moulin à manioc à Tshilenge. (Photo équipe locale, 2011.)

Le secteur Kalelu a pour limites :

- au nord : l'agglomération de Tshilenge (une ligne droite relie le point 83 à la rivière Lubilanji) ;
- à l'est : de ce point, la rivière Lubilanji jusqu'à son confluent avec la rivière Luilu ; de ce point la rivière Luilu jusqu'à l'affluent du ruisseau Miya ;
- au sud : le ruisseau Miya de son affluent dans la rivière Luilu jusqu'à son confluent avec le ruisseau Kantalale ; de ce point, une ligne droite qui le relie à la route de Mwene-Ditu ;
- à l'ouest : de ce point, l'ancienne route de Mwene-Ditu jusqu'à Dinsanga (point 115) ; de ce point, la route de Tshimpuma jusqu'au point 83.

#### 1.5.4. SECTEUR LUKALABA

Chef-lieu : Lukalaba. Le secteur Lukalaba comprend les groupements suivants : Beena Kalala ; Beena Kayembe ; Beena Tshimanga ; Bajilanga ; Bakwa Lukusa.

Le secteur Lukalaba a pour limites :

- au nord : une ligne courbe reliant les points 21 sur la rivière Mbuji-Mayi, 33, 55, 75 et 73 jusqu'à Kasumbi ; de ce point, une ligne qui relie la route macadamisée aux confluents des ruisseaux Kantalale et Miya ; de ce point, le ruisseau Miya jusqu'à son affluent dans la rivière Luilu ;
- à l'est : de ce point, la rivière Luilu jusqu'à l'affluent du ruisseau Lukudi (point 242) ;
- au sud : le ruisseau Lukudi de son affluent dans la rivière Luilu jusqu'à son croisement avec la route de Mwene-Ditu (point 120) ; de ce point, une ligne brisée reliant les points 182 et la source du ruisseau Tshina jusqu'à son affluent dans la rivière Mbuji-Mayi ;
- à l'ouest : de ce point, la rivière Mbuji-Mayi jusqu'au point 81.

#### 1.5.5. SECTEUR KALONJI-SUD

Chef-lieu : Kakona. Il est composé des groupements suivants : Beena Mukendi ; Bakwa Tshimanga ; Beena Kanangila ; Beena Kanyama ; Beena Tshitala ; Bakwa Malaba ; Beena Mpunga ; Beena Kabundi ; Beena Kakona ; Beena Tshisuaka ; Beena Kalela ; Bakwa Mbikayi ; Beena Tshimonyi.

Le secteur Kalonji-Sud est délimité comme suit :

- au nord : le ruisseau Tshina, de son affluent dans la rivière Mbuji-Mayi jusqu'à sa source (point 179) ; de ce point une ligne brisée le reliant au point 132 sur la route de Mwene-Ditu, point 120 et le ruisseau Lukundi jusqu'à son affluent dans la rivière Luilu (point 242) ;
- à l'est : de ce point 242, la rivière Luilu jusqu'à l'affluent du ruisseau Katantshi ;
- au sud : le territoire de Mwene-Ditu, de la rivière Mbuji-Mayi au ruisseau Katantshi en passant par le ruisseau Boya, Beena Mpunga, ruisseau Mbaye, point 53 et en longeant le ruisseau Kande ;
- à l'ouest : la rivière Mbuji-Mayi jusqu'à l'affluent du ruisseau Tshindi.

## 2. TERRITOIRE DE MIABI

Le territoire de Miabi est situé dans le Kasai-Oriental, à trente kilomètres de la ville de Mbuji-Mayi. Il est habité par les Bakwa Tshisumba, Bakwa Tembwe, Bakwa Dishu, Bashingala et Beena Mulenge.



Une borne routière à la sortie de Miabi vers Mbuji-Mayi. (Photo équipe locale, 2011.)



## 2.1. ORIGINE DU NOM MIABI

Les origines de Miabi constituent la trame de son passé socioculturel. Le mot « *Miabi* » est un terme de la langue luba. Il est le pluriel de « *muabi* », nom d'un arbre à écorce blanche et crayeuse, de la famille de *Sterculia quinqueloba*, rarement planté dans la région, en raison de certaines considérations sociales et religieuses.

La constitution de Miabi comme centre d'agglomération remonte à l'année 1933, lorsque les Bakwa Dishu de Beena Mbayi quittèrent la chefferie Bakwa Tshiminyi pour occuper le plateau de Beena Kabangu où ils auraient planté des *miabi*. Mais certains pensent que les planteurs de ces arbres auraient été les Lulua, premiers occupants de la région, qui auraient ainsi voulu délimiter leur territoire pour l'épargner des invasions des vagues ultérieures.

À en croire l'expression populaire *Miabi ya Kalunda, yelela nkwadi biboobo* (Miabi, propriété de Kalunda, où des perdrix chantent leurs soucis), la topographie de ce lieu serait le plateau où sont érigées les constructions de la mission catholique de Scheut, baptisée Saint-Joseph, et l'hôpital du même nom.

À propos de *Miabi ya Kalunda*, la légende retient que Kalunda est un personnage, dont le vrai nom était Badinga Kalunda. Originaire des Bakwanga Bakwa Tshibuyi, il aurait vécu longtemps à Miabi ainsi que ses autres congénères bakwanga. Ils habitaient le quartier actuellement appelé Kantundu. Badinga Kalunda aurait été le premier occupant de la cité actuelle de Miabi, avant de s'installer par la suite dans le voisinage de l'école primaire du 27 Octobre, au quartier Tshitolo I, aux environs de la bifurcation Tshibombo-Mbujimayi.

Au départ en 1933, le noyau de l'actuel territoire n'était habité que par les descendants de Bakwa Dishu Beena Mbayi, regroupés eux aussi en trois lignages : Beena Mungedi, Beena Kadiamba et Beena Mukendi Mbaya.

L'axe routier Bakwanga-Mérode a favorisé l'extension de Miabi. Les Bakwa Dishu Beena Tshimungu, sous la direction du chef Kalonji wa Tshikunga, ayant déjà habité la partie sud de Miabi, décidèrent de construire leurs cases le long de la route. Il en fut de même des Bakwanga Bakwa Tshibuyi, qui occupèrent le nord, toujours le long de la route, ainsi que

les Beena Kazadi (Beena Mpuka) qui occupèrent la bonne partie de l'ouest dudit lieu. Mais la grande expansion de Miabi a eu lieu en 1960, avec l'arrivée massive des Luba Lubilanji chassés de Luluabourg qui avaient décidé de regagner leur terre d'origine.

## 2.2. PEUPEMENT DU TERRITOIRE DE MIABI

Les courants migratoires qui ont emporté les peuples luba suivant l'axe initial est-ouest sont aussi nombreux. Ils se retrouvent chez les Luba de Miabi, notamment chez les Bakwa Dishu, Beena Mulenga, Bashingala, Bakwa Nsumba, Bakwa Ntembwe, et sans doute aussi chez bien d'autres.

En se référant aux investigations de Verhulpen, les premiers émigrés de l'empire luba, qui se seraient installés dans l'actuel territoire de Miabi, sont les Lulua. Ils doivent leur nom au fait qu'ils se sont rendus définitivement maîtres du bassin de la rivière Lulua.

S'agissant de l'emplacement historique dans le territoire de Miabi, il y a lieu de noter que lors de leur percée au Kasai, ces populations se sont installées avant tout dans la contrée comprise entre les rivières Lubilanji et Mbuji-Mayi et au pourtour de l'actuelle ville de Mbujimayi. En marche vers l'ouest, ils ont eu comme deuxième site d'occupation le secteur Movonkatshia et, de là, ils ont infléchi leur marche vers le secteur Kakangayi.

Reprenant les hypothèses sur les migrations dans le territoire de Miabi, Faustin Mulambu atteste la présence des Lulua sur ce territoire. Il écrit : « Cette population considère en effet le territoire de Miabi comme ayant constitué le deuxième Nsang'a Lubangu, c'est-à-dire en fait sa deuxième halte et lieu d'un second départ vers l'ouest » (Mulambu Mvuluya 1991).

Les couches lulua, bien qu'ayant quitté le territoire, y laissèrent leurs descendants, qu'on retrouve aujourd'hui chez les Bakwa Bumba, Beena Bitenda et Beena Nganza du territoire de Miabi.

Entre 1700 et 1750, une autre vague de migrations vers le Kasai affecta encore la contrée de Miabi. C'est celle des Luba, sous le règne de *mulopwe* Kasongo. Ces Luba quittaient le royaume à la suite de conflits, mais aussi et surtout à cause de la famine. Selon Mabika Kalanda, à leur arrivée au Kasai, les peuples luba, principalement les Bakwa Kalonji, les Bakwa

Dishi et les Bakwanga, occupèrent les plaines, les plateaux, les lisières, les vallées entaillées des rivières Lubilanji et Mbuji-Mayi ainsi que le pourtour du lac Munkamba, constituant en fait des principautés autonomes ayant en commun la langue, l'histoire et plusieurs coutumes.

Nous ne traiterons ici que des principautés qui ont occupé l'actuel territoire de Miabi.

### 1. Bakwa Dishi

Selon la tradition orale, le nom de « *Bakwa Dishi* » proviendrait de quelques marais salins autour desquels Mbaayi Kafwembe, un ancêtre du peuple de Miabi, fuyant les razzias sous le règne sanguinaire de *mulopwe* Kasongo, se serait installé avec ses partisans. Cette première agglomération de Mbayi Kafwembe porta le nom de « Beena ku Dishi », qui dut évoluer à la longue pour devenir enfin « Bakwa Dishi » ou « Bakwa Dishio ». Verhulpen localise ce noyau de concentration de Bakwa Dishi à Ngandu, endroit situé entre Lubilanji, Mbuji-Mayi et les terres kanyok.

Selon Mpyoi Mwadyanvita (1987), il s'agirait des salines se trouvant à Nsokwela, l'actuel emplacement de Beena Tshisuaka et Mbuyi Mukulu.

Certains Beena Mulenga croient, quant à eux, qu'il s'agirait plutôt des salines dites « des Bakwa Mpata », se trouvant près de la rivière Mujila, à son embouchure avec la rivière Kalembwe, non loin de la paroisse de Tshilundu.

Toujours est-il que, dans leur marche vers Miabi, les Bakwa Dishi passèrent successivement à Miombo et à Nkumba, avant de s'installer momentanément aux environs de Tshibata. Cette pérégrination est illustrée par la chanson *Tshikololo, nyunyi wa nsamba nsamba, usambila, wasabuka Lubilanji* (Le corbeau, oiseau sauteur, qui sauta et traversa la rivière Lubilanji).

Par suite d'incessants conflits, les Bakwa Dishi traversèrent la rivière Lubilanji au niveau de Kangomba, pour constituer un autre foyer de concentration entre les rivières Mudiba et Mbuji-Mayi, au niveau de l'actuel village de Tshiaba. De là, ils se dirigèrent vers l'ouest, dans l'actuel territoire de Miabi. Leur progéniture y constitua toute une ramification de clans, notamment les Bakwa Mbuyi, les Beena Tshimungu, les Bakwa Tshimuna, les Beena Mbayi, les Beena Kalonji, les Bayombo, les Beena

Nyandu, les Bakwa Lukanda, les Bakwa Ndumbi, les Bakwa Kasansa, les Bakwa Kaya, les Bakwa Kanda, les Bakwa Mbadi et les Bakwa Mpemba.

### 2. Beena Mulenge

L'axe principal du courant migratoire est-ouest déjà signalé ci-dessus est aussi celui suivi par les Beena Mulenge du territoire de Miabi. Ce peuple serait venu de la contrée de Kamina avant de s'installer entre les rivières Kalelu et Mbuji-Mayi. À signaler que le nom de « Mulenge » dériverait de « Malenge », sorte de roseaux ressemblant aux cannes à sucre, qui poussaient en grande quantité à l'endroit où vivait un certain Kasanga Mutombo. Ainsi, lorsque celui-ci y engendra son premier fils, il lui donna le nom de « Malenga », qui deviendra plus tard « Mulenga ».

La concentration de Beena Mulenge à Tshilundu-Méroude remonte aux années 1800, sous le règne de leur chef Kalala Kafumba, qui décéda en 1895. De son vivant, Kalala Kafumba tint sous ses ordres plusieurs peuples d'entre Lubi et Kanshi, notamment les Bashilanga, les Bakwa Nsumba, les Bakwa Ndumbi...

Les différents clans de Beena Mulenge sont : les Beena Kabela Nkusu, les Bakwa Tshiya, les Bakwa Mbiye, les Beena Lubashi, les Bakwa Tshiala, les Bakwa Mpunga et les Beena Tshiloba.

### 3. Bashilanga et Bakwa Nsumba

Nous ne prétendons pas retracer, à travers ces pages, la lignée descendante complexe de ces peuples, souvent restructurée par plusieurs auteurs. Signalons simplement que les récits qui les évoquent les font remonter à un seul ancêtre générique du nom de Lwikija, un sujet du *mulopwe* Kasongo.

Ilunga Tshitala signale que Lwikija et sa première femme, Ndwaya, donnèrent naissance à un fils répondant au nom de Kapanga, ancêtre des Bakwa Tshisumba, et à un deuxième fils, Nkole wa Bayembi, considéré comme leur ancêtre commun lointain. Ce fils eut des rapports adultérins avec la femme de son frère aîné, Ndwaya. De ces rapports naquit un fils à qui sera donné le nom de Tshizanga, surnommé Tshishinga Mpemba. Sur l'origine de ce surnom, la tradition orale affirme que le nom de « Bashingala » viendrait de leur ancêtre, qui avait pris l'habitude de se farder de chaux comme signe du pouvoir. Ainsi, au nom de Tshizanga fut ajouté

le surnom de Tshishinga Mpemba. Cette appellation évolua pour devenir « Bashingala ».

Les Bashingala et les Bakwa Nsumba ainsi largement apparentés, auraient ensemble occupé l'espace Tshitata, emplacement situé dans le secteur Movo Nkatshia, dans l'actuel territoire de Miabi. C'est donc par suite de conflits d'interdépendance qu'ils ont cherché chacun leur autonomie.

Leurs lignages sont les suivants :

- dans le groupement des Bashingala : Beena Tshilumba Mukulu, Beena Ndibu, Beena Musasa, Beena Nkunda, Beena Mpoyi, Beena Dipumba, Beena Mvula, Beena Kabundi, Beena Tshisubila, Beena Nzadia Muamba, Bakwa Mulumba, Bakwa Kapanga, Bakwa Kâta, Bakwa Kamanga, Bakwa Mbuanga, Bakwa Tshiebwe et Bakwa Kande ;
- dans le groupement des Bakwa Nsumba : Bakwa Kamba, Bakwa Mpemba, Bakwa Lubadi, Bakwa Tshitolo, Bakwa Lula, Bakwa Tshisambu, Bakwa Tshitampu, Bakwa Kabanda.

#### 4. Bakwa Ntembwe

L'extension du peuple ntembwe et ses foyers de dispersion sont à situer dans le secteur Tshijiba, partie composant le territoire de Miabi. À propos de leur source ainsi que de leur ascendance, Faustin Mulambu affirme : « Les Bakwa Ntembwe seraient les derniers à avoir quitté le royaume de *mulopwe* Kasongo, car ils étaient encore en guerre contre les Luba de Kinkindja... Leur lignée ascendante est attribuée à Nkongolo Ntembwe, fils de Kasonga Bamulambula » (Mulambu Mvuluya 1991).

Dans leur migration vers le territoire de Miabi, les Bakwa Ntembwe ont suivi un itinéraire complexe, qui fait que certaines de leurs souches se retrouvent à Mpanda, à Ndemba Nkulu, à Nsenga-Nsenga chez les Bakwa Kalonji, à Beena Kalambayi et chez les Bakwa Ndaba. Ils revinrent ensuite s'installer chez les Beena Kanyok. Mais à la suite des raids lancés contre ces derniers par les Basangana, les Bakwa Ntembwe se résolurent à traverser la rivière Mbuj-Mayi pour terminer leurs pérégrinations à Tshijiba, leur dernière terre d'asile.

Des strates ntembwe se retrouvent aussi dans les lignages de Beena Kalala (Bakwa Kalonji), chez les Beena Kalambayi, Beena Kazadi de Beena Mpuka, Bakwa Ndaba et sans doute aussi chez bien d'autres.

### 2.3. COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE MIABI

De 1910 à 1925, les habitants de l'actuel territoire de Miabi étaient organisés en chefferies indépendantes, notamment les Bakwa Mbuyi, les Bakwa Tshimuna, les Beena Tshimungu.

L'application du décret du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes créa trois entités administratives regroupant les Bakwa Dishu en secteur Bakwa Dishu<sup>69</sup>. Les Beena Mulenge, les Bashingala et les Bakwa Nsumba formèrent ainsi le secteur de Mérode<sup>70</sup>, tandis que les Bakwa Ntembwe demeuraient une chefferie indépendante. En 1941, toutes ces entités administratives seront dissoutes. Le secteur Mérode, couvrant un espace plus vaste, rattaché au territoire de Dibaya<sup>71</sup>, sera créé.

Les anciens territoires de Kanda-Kanda et de Dibaya ayant toutefois été jugés trop vastes, une nouvelle réorganisation administrative créa le territoire de Tshilenge en 1940. Les populations luba habitant la rive droite de la Lubi regroupées dans le secteur Mérode agrandi en 1941 furent rattachées au territoire de Bakwanga, dont le chef-lieu était le siège de la Forminière.

### 2.4. MIABI À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE

#### 2.4.1. LA NOUVELLE CONCENTRATION DÉMOGRAPHIQUE ET L'EXPANSION TERRITORIALE

En 1959-1960, les réfugiés luba Lubilanji fuyant la guerre entre les Luba et les Lulua arrivèrent en masse à Miabi. Issus en majorité de grands centres, les réfugiés venus de Luluabourg préférèrent généralement s'établir là où les conditions ressemblaient à celles qu'ils venaient de perdre. Ces tourments des années 1960 eurent pour conséquence la concentration de la population dans les centres tels Bakwanga, Mwene-Ditu, Ngandajika, Tshilenge et Mérode-Tshilundu.

Cet afflux de réfugiés a induit une grande expansion démographique et territoriale, la création de nouvelles écoles et de nombreux échanges commer-

69. Arrêté n° 257 du 11 janvier 1937.

70. Arrêté n° 8 du 11 janvier 1939.

71. Arrêté n° 255/AIMO du 31 décembre 1941.



ciaux. À titre d'exemple, sur le plan administratif, le centre de Miabi fut élevé au rang de chef-lieu des communes et de l'arrondissement, qui constituaient les principales divisions territoriales de l'État autonome du Sud-Kasaï.

#### 2.4.2. NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE MIABI

Sous l'État autonome du Sud-Kasaï, le secteur Mérode agrandi devint, pratiquement, l'arrondissement de Dibungi, car ce dernier regroupait toutes les populations de l'actuel territoire de Miabi, alors réparti en quatre communes : Dibungi, Miabi, Tshijiba et Mérode. Seule la commune de Kamiji faisant partie de cet arrondissement échappait alors au territoire de Miabi actuel.

Après l'État autonome du Sud-Kasaï en 1962, l'arrondissement devint le secteur Dibungi, tout en gardant la même composition. Mais son chef-lieu fut transféré de Kasanga à Dibungi.

C'est en 1978 que le secteur Dibungi acquit le statut de territoire, en même temps que Kabeya-Kamuanga, Katanda et Tshilenge, pour constituer le territoire de Miabi. Selon l'organisation politique et administrative définie par l'ordonnance n° 82-069 du 28 mai 1982 portant création et délimitation des col-

lectivités de la sous-région de Tshilenge, le nouveau territoire comprenait quatre secteurs : Kakangayi, Tshilundu, Movo-Nkatshia et Tshijiba.

#### 1. Secteur Kakangayi : chef-lieu Dibungi

Le secteur Kakangayi comprend l'agglomération de Miabi et les groupements Beena Kalonji, Bakwa Mbuyi, Bakwa Tshimuna, Bayombo, Beena Nyandu, Bakwa Ndumbi, Beena Tshimungu, Beena Mbayi, Beena Lubashi, Bakwa Mbadi et Beena Kazadi.

Le secteur Kakangayi a pour limites :

- au nord : la rivière Kakangayi du point 126 jusqu'à son affluent avec la rivière Lubi ;
- à l'est : une ligne courbe reliant le point 156 au ruisseau Nkatshia au point 132. De ce point, le ruisseau Nkatshia jusqu'au point 107. De ce point, le ruisseau Tshinkasa jusqu'au point 208 ;
- au sud : le ruisseau Mujila jusqu'au point 179. De ce point, une ligne droite jusqu'au point 156 sur la grande route vers Dibaya ;
- à l'ouest : la rivière Lubi jusqu'à l'embouchure du ruisseau Mujila.

#### 2. Secteur Tshijiba : chef-lieu Lubi-Sud

Il est composé des groupements Bakwa Ntembwe Beena Kabeya, Bakwa Ntembwe Beena Tshidiadia,



Les habitations construites par les réfugiés luba en région de Miabi à côté de champs dont ils ont entamé la culture et l'ensemencement. (HP.1960.4.186, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)

Beena Tshiloba-Kabundi, Beena Tshiloba-Katende, Bakwa Mbiye, Bakwa Bumba I, Bakwa Mpunga, Beena Nganza, Bakwa Bumba II et Beena Bitende.

Ses limites sont<sup>72</sup> :

- au nord : la ligne brisée reliant le point 205 sur la rivière Lubi et 179 sur le ruisseau Mujila. Avec son prolongement jusqu'au point 156 sur la grande route vers Dibaya ;
- à l'est : une ligne brisée reliant les points 156, 213 jusqu'à Ndianyama point 111. De ce point, une ligne courbe passant par le point 113 jusqu'à son croisement avec le ruisseau Mukwayi. De ce point, le ruisseau Mukwayi jusqu'à son embouchure dans la rivière Mbuji-Mayi ;
- au sud : le territoire de Mwene-Ditu dans le district de Kabinda ;
- à l'ouest : la rivière Lubi.

### 3. Secteur Movo-Nkatshia : chef-lieu Kaboko

Il comprend les groupements Bashingala et Bakwa Nsumba.

Le secteur Movo-Nkatshia a pour limites :

- au nord : le ruisseau Nkatshia du point 156 jusqu'au point 107. De ce point, une ligne brisée reliant les points 85, 64 et 208. De ce point, une ligne brisée passant par le point 72 jusqu'au point 55 ;
- à l'est : le territoire de Lupatapata ;
- au sud : une ligne brisée reliant les points 111, 113 jusqu'à son croisement avec le ruisseau Mukwayi. De ce point, le ruisseau Mukwayi jusqu'à son embouchure dans la rivière Mbuji-Mayi ;
- à l'ouest : une ligne brisée reliant les points 156, 213 jusqu'à Ndianyama (point 111).

### 4. Secteur Tshilundu : chef-lieu Kasanga

Les groupements qui composent le secteur Tshilundu sont : Beena KabelaNkusu, Beena Tshiala, Bakwa Lukonda, Bakwa Tshiya, Bakwa Mpemba, Bakwa Kasansa et Bakwa Kanda.

Le secteur Tshilundu est limité :

- au nord : le point de l'embouchure du ruisseau Mujila dans la rivière Lubi jusqu'au point 97 ;

- à l'est : de ce point, le ruisseau Mujila jusqu'à son confluent avec le ruisseau Bondayi (point 378). De ce point, une ligne oblique jusqu'à Bakwamba sur la route vers Dibaya. De ce point, le ruisseau Mujila jusqu'au point 179 ;
- au sud : une ligne brisée reliant les points 179 à 205 sur la rivière Lubi ;
- à l'ouest : la rivière Lubi.

## 3. TERRITOIRE DE LUPATAPATA<sup>73</sup>

Il est habité par les Bakwanga, les Bakwa Nsumpi, les Beena Kabindi, les Bakwa Mpuka, les Bakwa Nyanga, les Bashila Kasanga, les Basangana ba Mwa Tshiaba et les Bimbadi.

Le territoire de Lupatapata tire son nom d'une montagne située dans le groupement Bakwa Nsumpi, secteur Mukumbi. Il couvre l'espace jadis occupé par l'ancien secteur Baluba-Mbujimayi. Par l'ordonnance-loi n° 78/018 du 18 octobre 1978 portant création de la sous-région (district) de Tshilenge au Kasai-Oriental, les anciens secteurs formant l'ancienne zone rurale de Tshilenge ont été portés presque tous au rang de secteurs<sup>74</sup>. C'est ainsi que, par la même ordonnance, l'ancien secteur Lupatapata devint le territoire de Lupatapata<sup>75</sup>.

Le territoire de Lupatapata est subdivisé en quatre secteurs : Mukumbi, Kabala, Mulenda et Mudiba.

73. Ordonnance n° 82-069 du 28 mai 1982 portant création et délimitation des collectivités de la sous-région de Tshilenge.

74. Dans ce texte, nous employons l'appellation « village » en lieu et place de « localité » ; celle de « secteur » pour remplacer « collectivité » ; celle de « territoire » pour remplacer la « zone » ; celle de « district » pour remplacer la « sous-région », et celle de « province » en lieu et place de « région ». Ceci en vue de nous conformer à la nomenclature actuelle des entités administratives. Nous rappelons que les appellations remplacées avaient été promues en 1972 sous la Deuxième République, tandis que le régime actuel a réadopté la nomenclature de la Première République.

75. Il est important de signaler ici que le district de Tshilenge a été créé sous la Deuxième République. Durant le règne de Mobutu, le mot « sous-région » était utilisé pour désigner le district, le mot « zone » pour désigner le territoire, et le mot « secteur » pour désigner le secteur. Nous les reprenons dans ce texte, afin de nous conformer à la terminologie des textes de base cités.

72. Ordonnance n° 82-069 du 28 mai 1982 portant création et délimitation des collectivités de la sous-région de Tshilenge.



### 3.1. SECTEUR KABALA : CHEF-LIEU MUKEBA

Il est composé de l'agglomération de Tshishimbi et du groupement Bakwanga. Situé au centre du territoire, il compte deux groupements : Bakwanga, comptant dix villages et Bakwa Tshimuna, douze. Il est très homogène du point de vue clanique, car il est peuplé en majorité par les ressortissants bakwanga. Mais l'exploitation du diamant y induit un brassage des populations au niveau du village diamantifère de Bakwa Tshimuna.

Le secteur Kabala a pour limites :

- au nord : le ruisseau Nzaba de sa source jusqu'à son affluent avec le ruisseau Kanshi ; de ce point du ruisseau Kanshi jusqu'à son embouchure dans la rivière Mbuiji-Mayi ;
- à l'est : de ce point, la rivière Mbuiji-Mayi jusqu'à l'embouchure du ruisseau Mudiba (point 35) ;
- au sud : le ruisseau Mudiba de son embouchure jusqu'au point 250 ; de ce point, une ligne brisée

reliant les points 372 sur la route qui mène de Mbujimayi à Miabi et point 43 ;

- à l'ouest : de ce point, une ligne courbe reliant les points 47, 25 et 66.

### 3.2. SECTEUR MUDIBA : CHEF-LIEU TSHIABA

Il se situe au sud du territoire et compte trois groupements : Basangana (avec sept villages), Bakwa Hooyi et Bakwa Tshisamba. Les peuples luba des groupements Bakwa Hooyi (avec quatre villages) et Bakwa Tshisamba (avec deux villages) sont des branches des Bakwa Kalonji. Le secteur Mudiba connaît des vagues migratoires. Le brassage des peuples dans presque tous les villages y modifie la composition clanique.

À ces trois groupements, il y a lieu d'ajouter le groupement Bakwa Nsumba (Bakwa Tshisumba), au statut quelque peu confus, qui se trouve géographiquement dans le territoire de Lupatapata mais



Le défilé de la fête du Cinquantenaire à Lupatapata le 30 juin 2010. (Photo équipe locale, 2010.)





**Bureau du territoire de Lupatapata.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Résidence de l'administrateur du territoire de Lupatapata.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

qui, administrativement, dépend du secteur Movo-Nkatshia dans le territoire de Miabi.

Les limites du secteur Mudiba sont :

- au nord : le ruisseau Mudiba, de son embouchure dans la rivière Mbuji-Mayi à son croisement avec la route vers Tshiaba (point 55) ;
- à l'est : la rivière Mbuji-Mayi du point 35 jusqu'à Mukongo ;
- à l'ouest : une ligne courbe reliant Tshiaba (point 39) au point 43 ; de Tshiaba, la route qui mène vers Mbujimayi jusqu'à son croisement avec le ruisseau Mudiba.

### 3.3. SECTEUR MULENDA : CHEF-LIEU TSHIBOMBO

C'est un secteur du territoire de Lupatapata dont l'origine lointaine se trouve à la fois dans les territoires de Kabeya-Kamuanga et de Tshilenge. Il comprend les groupements Bakwa Mpuka, Bakwa Lonji Tshibamba, Bena Tshilunde, Bakwa Kalonji-Lusangu, Bakwa Nyanga I, Bajila Kasanga et le village Bakwa Mbuyi.

Situé au centre-ouest du territoire, le secteur Mulenda est limité par les secteurs Mukumbi au nord, Kabala au sud, la ville de Mbujimayi à l'est et les territoires de Miabi et de Kabeya-Kamuanga à l'ouest. De manière détaillée :

- au nord : le ruisseau Miandabo sur la route vers Dimbelenge au point 126 jusqu'à son croisement avec le ruisseau Mulenda au point 311.

- De ce point, le ruisseau Mulenda jusqu'à son confluent avec le ruisseau Sabwa au point 128, de ce point une ligne oblique jusqu'à Mukala sur la route de Kananga à la limite avec la ville de Mbujimayi ;
- à l'est : la ville de Mbujimayi, de ce point jusqu'au croisement de deux ruisseaux Nzaba et Kanshi ;
- au sud : le confluent de Naba et Kanshi, de ce point le ruisseau Naba jusqu'à sa source ; de ce point, une ligne reliant cette source à la route Tshibombo-Miabi, de cette route jusqu'à la source de la Kanshi, de ce point une ligne droite jusqu'à la route Mbujimayi-Miabi sur la colline Tshitolo (point 25) ; de ce point, la route de Mbujimayi jusqu'au point 47 ;
- à l'ouest : le ruisseau Kakangala jusqu'à la route Mbujimayi-Kananga.

### 3.4. SECTEUR MUKUMBI : CHEF-LIEU TSHIKAMA

Le chef-lieu de ce secteur est, en fait, le village Beena Mwamba.

Situé au nord du territoire, le secteur Mukumbi compte quatre groupements et trois villages (indépendants). Ces villages sont dits « indépendants » parce que leurs groupements respectifs se trouvent dans l'espace géographique d'autres secteurs. Les quatre groupements sont : Bakwa Nsumpi composé de quinze villages, Bakwa Nyanga composé de sept villages, Bakwa Lukoka composé de neuf villages et Beena Tshilunde qui compte sept villages. Les

villages indépendants sont : Bakwa Mpuka, Bajila Kasanga et Bakwa Katulayi.

L'hétérogénéité de ce secteur est également accentuée par les activités économiques, notamment l'exploitation artisanale du diamant et le commerce.

Les limites du secteur Mukumbi sont :

- au nord : le territoire de Dimbelenge, de la rivière Lubi à la rivière Sankuru ;
- à l'est : la rivière Sankuru, de ce point jusqu'au confluent des rivières Mbuji-Mayi et Lubilanji, de ce point, la rivière Mbuji-Mayi jusqu'à Tshikama au point 74 ;
- au sud : le ruisseau Muya au point 74 jusqu'à son confluent avec le ruisseau Bipemba ; de ce point, le ruisseau Bipemba jusqu'au point 23, et une ligne droite reliant ce point à la route vers Kananga ; de ce point, une ligne oblique jusqu'au point 128 ;
- à l'ouest : le secteur de Nomba du point 128.

#### 4. TERRITOIRE DE KATANDA

Il est habité par les Beena Tshitolo, les Bakwa Kanda, les Bakwa Tshinene, les Beena Shimba, les Beena Kapuya, les Kawa Lonji et les Beena Nomba. Les Bindji-Bambo qui ne sont pas des Luba Lubilanji y habitent aussi.

Le territoire de Katanda est subdivisé en quatre secteurs : Nsangu, Beena Tshitolo, Baluba Lubilanji et Mutuayi.

##### 4.1. SECTEUR NSANGU : CHEF-LIEU DILUNGA

Il est composé de l'agglomération de Tshitenge et des groupements Bakwa Ndaba, Beena Kabindi et Bakwa Bowa.

Les limites du secteur Nsangu sont<sup>76</sup> :

- au nord : la rivière Mbuji-Mayi, du point 223, jusqu'à son confluent avec la rivière Lubilanji ;
- à l'est : de ce point, la rivière Lubilanji jusqu'à l'affluent du ruisseau Kansense ;

- au sud : le ruisseau Kansense dès son affluent dans la rivière Lubilanji jusqu'à son croisement de la route Mbujimayi jusqu'au point 360 situé entre les limites de Beena Kabamba et Beena Konji ; de ce point une ligne courbe qui passe au point 382 jusqu'à son croisement avec le ruisseau Miya jusqu'à son affluent dans la rivière Mbuji-Mayi ;
- à l'ouest : de la rivière Mbuji-Mayi jusqu'à l'embouchure du ruisseau Kamaleka au point 223.

##### 4.2. SECTEUR BEENA TSHITOLO : CHEF-LIEU TSHIBILA

Il est composé essentiellement du groupement Beena Tshitolo.

Le secteur Beena Tshitolo a pour limites :

- au nord : une ligne brisée reliant la rivière Sankuru, le ruisseau Nzala et la rivière Mumu ;
- à l'est : de ce point une ligne brisée reliant la source de la Kansense, le ruisseau Kamane jusqu'à son affluent avec la rivière Kunduie ;
- au sud : la rivière Kunduie jusqu'au point où elle se jette dans la rivière Lubilanji ;
- à l'ouest : la rivière Lubilanji.

##### 4.3. SECTEUR BALUBA LUBILANJI : CHEF-LIEU KATANDA

Il est constitué de l'agglomération de Katanda et des groupements Beena Nshimba, Beena Kapuya et Beena Mwembia.

Les limites du secteur Baluba Lubilanji sont :

- au nord : le ruisseau Mutai, de son affluent dans la rivière Lubilanji jusqu'à l'affluent du ruisseau Tshiabukengele ; de ce point, le ruisseau Tshiabukengele jusqu'à la montagne Tshibwenge ; de ce point une ligne horizontale reliant la source de Bufwa au ruisseau Kankulu ; de ce point une ligne droite le reliant au point 19 légèrement au nord de la montagne Tshibwenge ;
- à l'est : une ligne brisée reliant ce point au point 29 jusqu'à la source du ruisseau Kankulu ; de ce point, une ligne brisée reliant la source des ruisseaux Senga, Mpwempwe et Luvula ; de ce point la rivière Luvula jusqu'à son point le plus au sud avant le lac Lubombo ;

76. Ordonnance n° 82-069 du 28 mai 1982 portant création et délimitation des collectivités de la sous-région de Tshilenge.

- au sud : la rivière Luvula, de ce point jusqu'au point où elle se jette dans la rivière Lubilanji ; de ce point la rivière Lubilanji jusqu'à son confluent avec la rivière Luilu ;
- à l'ouest : la rivière Lubilanji, de ce point jusqu'au ruisseau Mutuayi.

#### 4.4. SECTEUR MUTUAYI : CHEF-LIEU LUKANGU

Il est constitué de trois groupements : Bakwa Tshinena, Bakwa Kanda et Bakwa Lonji.

Le secteur Mutuayi est délimité :

- au nord : la rivière Kunduie jusqu'au point où elle se jette dans la rivière Lubilanji, point 186 ; de ce point, une ligne jusqu'au ruisseau Loango point 213 ; de ce point, le ruisseau Loango jusqu'à la montagne de Kalongo ; de ce point une ligne oblique reliant cette montagne au ruisseau Bya en passant par le point 144 ; de ce point, le ruisseau Bya jusqu'à la limite avec le secteur de Mvunayi ;
- à l'est : une ligne brisée reliant ce point au point 146, la source de Kamane jusqu'au confluent de ce dernier dans la rivière Kunduie jusqu'à sa source, point 298 ; de ce point, une ligne brisée jusqu'au ruisseau Tshyama, point 184, en passant par le point 346 ; de ce point, une ligne oblique jusqu'à la source de Kasefu ; de ce point une ligne droite qui le relie au ruisseau Kankulu ; le ruisseau Kankulu jusqu'au point 19 situé au nord de la montagne Tshibwenga ;
- au sud : une ligne reliant ce point à la source de Bufwa (montagne Tshibonga), de ce point une ligne reliant cette montagne au ruisseau Tshyabukengele jusqu'à son affluent dans le ruisseau Mutwayi ; de ce point le ruisseau Mutwayi jusqu'à son affluent dans la rivière Lubilanji ;
- à l'ouest : la rivière Lubilanji, de ce point jusqu'à l'embouchure de la Kunduie, point 288.

### 5. TERRITOIRE DE KABEYA-KAMUANGA

Il est habité par les Bakwa Kalonji ka Mpuka (Beena Mpuka). Une grande partie de la population actuelle du territoire de Kabeya-Kamuanga sont des réfugiés venus de Luluabourg. Sur son appella-

tion et sa constitution, Muya Mulowayi écrit, dans le numéro de l'hebdomadaire *Dimukai* du 20 avril 1973 :

« [...] les habitants de Tshikaji aujourd'hui Konku dans la région du Kasai-Occidental [...] se sont installés à 65 km de [...] Mbujimayi. Ces habitants se sont regroupés autour d'un *capita* du village appelé Kabeya-Kamuanga. Avant l'indépendance, la collectivité mère (chefferie) ancienne se dénommait "*Kalonji Kabula Mpuka*". Ce dernier est un ancêtre de Beena Mpuka. En 1960, pendant le régime du citoyen Kalonji *mulopwe*, l'appellation "*Kabeya-Kamuanga*" était devenue courante dans le langage officiel. Les autorités d'alors durent adopter le nom du *capita* Kabeya-Kamuanga pour la chefferie. Parler de Kabeya-Kamuanga dans les années 1960, c'est évoquer l'anarchie, la détresse, la faim et la misère. [...] Le 28 septembre 1972 [...] le conseil de la collectivité se réunissait pour revoir l'appellation de la collectivité. Le 20 février 1973, la décision est prise par une écrasante majorité des conseillers : Kabeya-Kamuanga devient "*Lukula*" et le chef-lieu de Lukula devient "*Kalela*". La minorité s'oppose et préfère garder soit le nom de Kabeya, soit le nom de Kabula Mpuka, soit celui de Masanga.

Lukula et Kalela sont retenus. Lukula est une rivière qui prend son cours normal dans la région du Shaba et se jette dans la rivière Sankuru [...]. Kalela est une montagne, Masanga aussi est une montagne. Le conseil de la collectivité dans sa réunion précitée dut adopter "*Kalela*". En même temps la localité de Cha Cha Cha (écrit aussi "*Tshia Tshia Tshia*") est devenue Mulunguiyi, nom d'une rivière. »

Le changement d'appellation de Kabeya-Kamuanga voulu par le conseil de secteur ne sera pas accepté par la hiérarchie administrative.

Le territoire de Kabeya-Kamuanga est subdivisé en quatre secteurs : Kalela, Mpemba, Lac Munkamba et Ndomba.

#### 5.1. SECTEUR KALELA

Son chef-lieu porte le même nom. Il compte les groupements : Beena Tshimowa, Beena Diyoka, Bakwa Lonji III, Bakwa Mukendi, Beena Kazadi'a Mwamba, Beena Tshimbi, Beena Kabamba II et Bakwa Lonji II.

Le secteur Kalela est limité :

- au nord : par le confluent des rivières Lubi et Lukula au point 236 ;





**Bâtiment administratif du territoire de Kabeya-Kamuanga.**

(Photo équipe locale, 2011.)



**Un pavillon du marché de Kabeya-Kamuanga.**

(Photo équipe locale, 2011.)

- à l'est : par le ruisseau Kakangayi du point 234 jusqu'au point 307. De ce point, une ligne droite jusqu'au point 122 ; une ligne droite jusqu'à son croisement avec la rivière Lubi au point 303 ; de ce point de la rivière Lubi jusqu'au point 54 ;
- au sud : par une ligne perpendiculaire reliant la Lubi à la route nationale vers Dibaya. De ce point, une courbe jusqu'au point 249 sur la rivière Lukula ;
- à l'ouest : la rivière Lukula de ce point 249 à son embouchure dans la rivière Lubi au point 236.

## 5.2. SECTEUR MPEMBA : CHEF-LIEU TSHINTSHIANKU

Il est constitué des groupements : Bakwa Nsulu, Bakwa Tshiminyi II, Beena Bajiba, Bakwa Mulumba, Bakwa Tshiminyi III, Bakwa Tshiminyi I et Beena Ngeleka.

Les limites du secteur Mpemba sont :

- au nord : le ruisseau Diolela jusqu'à Bwania ; de Bwania une ligne droite reliant les villages Bwania, Nkwadi et Matadi. De Matadi, le ruisseau Mpemba jusqu'à son embouchure dans la rivière Lukula (point 249). De ce point, une ligne courbe jusqu'à Mwamba Kabeya-Kasonga. De ce point, une ligne droite jusqu'à la rivière Lubi (point 54) ;
- à l'est : la rivière Lubi jusqu'à son confluent avec le ruisseau Pumu ;
- au sud : le ruisseau Pumu et sa jonction avec la ligne qui le relie à la route vers Dibaya ;
- à l'ouest : le territoire de Dibaya.

## 5.3. SECTEUR LAC MUNKAMBA : CHEF-LIEU LAC MUNKAMBA/MULUNGUYI

Il est composé des groupements : Beena Kasa I, Beena Kasa II, Beena Mulombo I, Beena Mulombo II, Bakwa Bilonda II, Beena Tshikulu, Beena Kabwa Nseya, Beena Tshilanda, Bakwa Ntombolo II, Beena Muya I, Beena Muya II, Bakwa Lonji I, Bakwa Ntombolo I, Beena Nzemba, Beena Bilonda I, Bakwa Kashila I, Bakwa Kashila II, Beena Kazadi'a Lukusa I et Beena Kazadi'a Lukusa II.

Le secteur Lac Munkamba a pour limites :

- au nord : le territoire de Dimbelenge jusqu'à la rivière Lubi ;
- à l'est : la rivière Lubi jusqu'à l'embouchure de la rivière Lukula au point 236. De ce point, la rivière Lukula jusqu'à son confluent avec le ruisseau Pesa au point 24 ;
- au sud : le ruisseau Pesa de son embouchure jusqu'au village Matadi. De Matadi, une ligne courbe jusqu'au ruisseau Dielela en passant par Nkwadi et Mbwania. De ce point, le ruisseau Dielela jusqu'à la limite avec le territoire de Dibaya ;
- à l'ouest : le territoire de Dibaya.

## 5.4. SECTEUR NDOMBA : CHEF-LIEU MPANDA

Il est composé des groupements : Beena Mpeeta, Bakwa Kanjinga, Beena Kabamba II et l'agglomération de Mpanda.





**La résidence d'Étienne Tshisekedi à Kabeya-Kamuanga.** (Photo équipe locale, 2011.)



**Une vue de la cité du lac Munkamba.** (Photo équipe locale, 2011.)



**Le rond-point de l'Étoile à Mbuji-Mayi.** Ce monument a été démoli en 2011 sous le mandat du gouverneur Alphonse Ngoyi Kasanji. (Photo équipe locale, 2010.)

Les limites du secteur Ndomba sont :

- au nord : le point de l'embouchure du ruisseau Bondo dans la rivière Lubi ;
- à l'est : la route qui mène vers le territoire de Dimbelenge jusqu'au point 248. De ce point, une ligne brisée qui relie les points 313 et 128 ;
- à l'ouest : la rivière Lubi<sup>77</sup>.

## 6. LA VILLE DE MBUJIMAYI

### 6.1. À L'ORIGINE DE SA POPULATION ET DE L'AVÈNEMENT DE LA VILLE

Le site de Mbuji-Mayi est une constellation de onze villages appartenant au clan des Bakwa Nyanguila, une subdivision des Luba du clan Bakwanga. Les onze villages qui occupaient l'actuel espace de la ville de Mbuji-Mayi sont : Bakwa Nkumba, Beena

Dipumba, Bakwadianga, Beena Tshibwabwa, Beena Kaseka, Beena Mbobu, Beena Kabongo, Beena Mabika, Bakwa Kapanga, Beena Kansele et Beena Tshibuyi.

Les populations bakwanga, ou plus exactement les *Bakwa Anga*, sont situées dans la partie de l'ancien territoire de Bakwanga comprise entre les rivières Muya et son affluent, la Lupemba, au nord ; la Mbuji-Mayi, à l'est ; la Mudiba, au sud, et la Lukelenge, la Kakangayi, la Nzaba ainsi que la Lupemba à l'ouest. Leur territoire ainsi délimité contient, outre les populations bakwanga elles-mêmes, le chef-lieu du secteur Baluba de la « Bushimaie » (Mbuji-Mayi) et celui du territoire de Bakwanga<sup>78</sup>, l'ensemble des installations de la société Forminière.

77. Ordonnance n° 82-069 du 28 mai 1982 portant création et délimitation des collectivités de la sous-région de Tshilenge.

78. Par l'ordonnance n° 21/183 du 28 mai 1950, le territoire des Baluba prenait, à la date du 1<sup>er</sup> juin 1950, la dénomination de « territoire de Bakwanga » et son chef-lieu était transféré de Tshilenge à Bakwanga justement (*Rapport sur l'administration du Congo belge présenté aux chambres législatives 1950* : 11).



Les autres sites connus dans la genèse de la ville sont : Disele, Lukelenge et Bonzola.

Dès 1959, le territoire de Bakwanga comprendra cinq circonscriptions : Bakwa Kalonji, Dilunga, Baluba-Mbushimaie<sup>79</sup>, Baluba Lubilanj et Mérode.

En 1960, lors de l'indépendance du Congo, la région du Sud-Kasaï fit sécession, avec Albert Kalonji comme président. Bakwanga devint la capitale du nouvel État.

C'est l'arrivée massive des réfugiés qui fit de Bakwanga, une petite cité ouvrière abritant à peine une dizaine de milliers d'âmes, un centre important comptant subitement plus de deux cent mille personnes.

Dans le journal *Dimukai* des mois de juin à juillet 1974, on peut lire :

« [...] l'occupation irrationnelle des terres dans la sous-région de Mbujimayi remonte en 1960. [...] La population qui atteignait à peine 15 000 âmes dépasse actuellement [1974] 259 000 habitants. Il s'est posé alors le problème des sans-abri dans une ville non urbanisée » (Kitenge Yangongo 1974a : 4).

« [...] deux villages de Bakwanga (Beena Dipumba et Beena Kumbi) hébergeront les réfugiés venus de tous les coins du Zaïre, surtout ceux en provenance de Kananga. Les deux villages qui, avant l'indépendance, ne totalisaient pas plus de 5000 âmes, se sont développés au cours de cinq premières années qui suivirent notre accession à la souveraineté nationale. [...] on parle souvent d'une zone annexe, alors que les villages se trouvaient au centre de la ville. Les choses ont marché vite, l'accroissement de la population, les initiatives encourageantes des réfugiés, parmi lesquels un bon nombre de fonctionnaires d'État et d'intellectuels. Quelques années plus tard, les villages ont été érigés en entités administratives. La commune de Bipemba à laquelle on a ironiquement donné plusieurs noms à sa création avait beaucoup d'espoir de survivre, d'une part à cause de son étendue, d'autre part à cause de sa position géographique. En 1966, conformément à la nouvelle ordonnance présidentielle sur l'organisation territoriale des villes et autres circonscriptions territoriales du Congo, la commune de Bipemba dut abandonner ses limites artificielles pour créer des limites administratives sûres. [...] La zone de Bipemba est limitrophe de la zone commerciale de la Muya, de la

zone administrative de Diulu et de celle de la Kanshi. [...] Après l'annonce (en 1973) de l'aménagement de l'aéroport de Bipemba, les citoyens habitant dans les parages de l'aéroport n'étaient plus tranquilles. Le quartier de l'aéroport compte plus de 500 personnes dont la plupart sont des non-salariés » (Muya Muloway 1974 : 10).

« [...] le général Mobutu Sese Seko [...] a remis (en 1974) au gouverneur de province Matabisi la somme de 100 000 zaires destinée à l'indemnisation des personnes frappées par les mesures d'expropriation dont les habitations longent les alentours de l'aéroport de Bipemba » (Kitenge Yangongo 1974b : 1).

Dans un premier temps, la ville naissante utilisa les services appartenant à la Miba. Les dirigeants de l'État du Sud-Kasaï réquisitionnèrent plusieurs villas du poste Miba. Le *mulopwe* Kalonji s'installa dans la résidence<sup>80</sup> du directeur de la société. Le boulevard de la Révolution, voie « de prestige » de la nouvelle capitale, fut tracé en prolongement des fenêtres du *mulopwe*. Pour remédier à cette situation envahissante, la Miba finança l'aménagement d'un nouveau quartier. Celui-ci, appelé « Nouvelle Ville », fut le seul secteur créé où dominaient des constructions en matériaux durables. Des fonctionnaires de l'État y trouvèrent place. Mais la majorité de ceux-ci se localisèrent à Tshibuyi, quartier de la ville populaire, contigu au poste Miba. Il fut le quartier des ministères de l'État autonome du Sud-Kasaï (Piermay 1993 : 111).

Joseph Ngalula, appelé « *Mpandajila* » (qui signifie « l'éclairer », parce qu'il avait organisé le départ des Luba de Luluabourg à Bakwanga en 1959-1960) prit l'initiative de donner à Mbujimayi l'allure d'une ville. En 1962, devenu président provincial, sous l'autorité du gouvernement central, il voulut créer une ville, ou tout au moins lui en donner l'aspect. La cité de Kansele, par exemple, vit les engins prêtés par la Miba détruire nombre de ses cabanes. Bien que louable, cette œuvre d'urbanisation fit des victimes parmi les habitants et connut, de ce fait, l'opposition d'une grande partie des Bakwanga.

À son actif, le gouvernement de Joseph Ngalula se dota d'un cabinet d'experts français, la Sorca

79. C'est ainsi que l'administration belge orthographiait « Mbujimayi ».

80. La villa est, aujourd'hui encore, la résidence du gouverneur de la province du Kasaï-Oriental.

(Société de recherche de construction et d'architecture), appelée à l'aider au travail du développement de la province. C'est sur des plans de la Sorca que le gouvernement Ngalula décida de l'urbanisation de Bakwanga.

Les premières artères qui permirent la parcellisation de Bakwanga furent le boulevard Ngalula<sup>81</sup>, l'avenue Kalonji, l'avenue Tshiala-Mwana et l'avenue Kasa-Vubu. Leur tracé consacra la disparition des villages des Bakwa Dianga, Beena Tshibuyi, Beena Kansela, Beena Mbobu, Beena Kaseka, dont certains des noms furent néanmoins maintenus, mais en tant que quartiers, dans la ville à dessiner, à l'exception de Beena Mbobu et Beena Kaseka, dont les noms disparurent des appellations courantes.

En haut de ces villages, à Tshikama, vers la rivière Muya, qui constitue la limite entre les Bakwanga et les Bakwa Nsumpi, Ngalula entreprit de construire une ville moderne. L'inauguration de celle-ci, le dimanche 19 mars 1965, sous le nom de « Nouvelle Ville », consacra l'urbanisation de Bakwanga. La « Nouvelle Ville » était, en principe, destinée à héberger les ministres provinciaux, qui durent, par ce faire, libérer les maisons de la société minière de Bakwanga (Miba) mises à leur disposition.

Dans cette perspective, Ngalula construisit, en même temps que la « Nouvelle Ville », la résidence officielle du président provincial. Il entendait ainsi sceller la libération de toutes les maisons de la Miba par les autorités provinciales. Mais il ne remit pas officiellement cette résidence à son destinataire premier, l'État, et celle-ci demeura sa résidence privée, et l'est toujours aujourd'hui.

En octobre 1962, le gouvernement que dirigeait Joseph Ngalula, soucieux de préserver le caractère neutre de Bakwanga, le chef-lieu de la province, qui portait ostensiblement le nom d'une tribu reconnue comme telle au sein de l'ethnie luba, prit, sous la signature du ministre de l'Intérieur, Honoré Kadima, un arrêté débaptisant le chef-lieu. Aussi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1963, Bakwanga s'appela « Mbujimayi ». Le choix du nom de la rivière qui baigne la ville conféra ainsi un caractère neutre à la ville, censée abriter des populations venues de divers horizons.

Mais les Bakwanga, originaires du lieu, n'acceptèrent pas cette décision. Une agitation politique s'ensuivit, qui alla jusqu'à réclamer l'expulsion de Bakwanga de tous les Bakwa Kalonji, groupement auquel appartenait Honoré Kadima, aux motifs que le changement de nom avait pour effet de nier l'identité profonde du peuple mukwanga.

La décision de débaptiser Bakwanga ayant été discutée en Conseil des ministres, force fut à la loi. Aussi, au 1<sup>er</sup> janvier 1963, la ville de Bakwanga, chef-lieu du Sud-Kasaï, changea-t-elle de dénomination pour devenir la ville de « Mbujimayi ». L'acte le consacrant insistait sur l'orthographe en un seul mot du nom de la ville, Mbujimayi, pour le distinguer du nom de la rivière Mbuji-Mayi, écrit en deux mots, avec trait d'union.

En réponse au manque de places pour loger son personnel dans ses cités, la Miba vendit des matériaux de construction ; elle donna aussi à ses travailleurs subalternes, en guise de prime de retraite, des tôles et des briques (Piermay 1993 : 329).

En 1972 fut élaboré un plan d'urbanisme de Mbujimayi. Dans ce cadre, la société Miba fut amenée à céder à l'État quatre de ses terrains non aménagés, dits « terrains non mis en valeur »<sup>82</sup>. Il s'agit :

- du terrain n° 51 situé derrière le camp militaire se prolongeant jusqu'à la rivière Kanshi ;
- du terrain situé devant la cathédrale de Bonzola (terrain n° 52, appelé à l'époque « *tshiasasa* ») ;
- du terrain n° 53 se trouvant entre les boulevards Ngalula et M<sup>gr</sup> Nkongolo, l'avenue Lusambo, en face de la firme Bimpe ;
- du terrain n° 26 se trouvant dans le bloc du cimetière.

Mbujimayi demeurera une ville atypique et singulière, comparée aux nombreuses villes congolaises qui ont toujours l'aspect d'une campagne rurale. L'hebdomadaire *Dimukai* écrit, dans son numéro du 5 au 12 janvier 1973 :

« Un confrère a pu écrire [...] "Mbujimayi est la sous-région la plus authentique de toutes en République du Zaïre". S'il a(v)ait ajouté aussi "la plus exceptionnelle,

81. Le boulevard Ngalula s'appelle actuellement « avenue Inga ».

82. Lettre n° 1229 du 14 octobre 1972.

la plus (a)typique” le tableau aurait été plus complet. Pourquoi une sous-région authentique ? Parce que construite entièrement par les Zaïrois eux-mêmes. C’est une fierté. Une sous-région exceptionnelle, car en raison de son appartenance à la zone A [zone où se passe l’exploitation minière et, donc, sous surveillance], demeure un bastion d’intrigues, un foyer de trafiquants auxquels l’État livre une guerre sans merci pour préserver son économie.

Mais alors pourquoi Mbujimayi est-elle une sous-région (a)typique ? Parce que tout y est dérisoire. De l’adduction d’eau à l’éclairage électrique, en passant par l’urbanisation et les transports, tout demeure dans un état embryonnaire » (« Des vélos-corbillards à Mbujimayi ! » 1973 : 3).

C’est au début des années 1970 qu’une commission française de l’urbanisme avait été sollicitée par l’État zaïrois afin d’élaborer un plan directeur de la ville de Mbujimayi. La complexité de ce travail, affirmait, en 1974, Lokomba Kumuandeboni, le commissaire sous-régional, portait sur le fait qu’il s’agissait

« d’un problème à caractère économique, social, culturel et ethnique [...]. (L’) organisation d’ensemble d’une agglomération ne s’arrête pas seulement sur l’asphaltage des routes mais, elle est une mesure administrative dans la diversité technique.

Le désordre urbanistique à Mbujimayi se lit également dans le manque d’appellations des avenues. [...] (La ville) s’efforce [...] d’y mettre de l’ordre en remettant un numéro à chaque parcelle [...] Le tout est que les habitants comprennent la portée des numéros qui leur ont été remis. Car certains ont commencé à les enlever » (Kitenge Yangongo 1974a).

La convergence des visions des parties prenantes (Administration, trafiquants, bourgeoisie d’affaires, etc.) en faveur de l’urbanisation de la ville de Mbujimayi fut un problème difficile à résoudre. L’Administration se montra disposée à faciliter l’avènement de l’aménagement de la ville. Dans ce but, elle imposa l’obligation de construire en étage le long du boulevard de la Révolution (Piermay 1993 : 436). Le conseil de ville décida également, en 1983, d’obliger les riverains du « tour de ville » à construire une « maison moderne ». Le tour de ville était défini comme le circuit emprunté par le président de la République lors de ses visites officielles (Piermay 1993 : 344). Ces mesures s’avèrent surtout favorables aux trafiquants et à la bourgeoisie locale. Les occupants de la cité, dont les réfugiés (qui n’étaient que de simples hébergés), en effet, n’étaient autorisés qu’à construire des maisons précaires, dont le manque de clôture et de construction en dur traduisait l’absence de droits fonciers en leur faveur.



**À côté d’un ravin dans la commune de Dibindi à Mbujimayi : scène du vécu quotidien dans un quartier populaire.**

(Photo équipe locale, 2010.)



Mbujimayi fut élevée au statut de ville le 3 mai 1967 (de Saint Moulin 1988 : 197-221).

Différents facteurs défavorisèrent cependant son développement et son aspect urbain.

Tout d'abord, il y a la fragilité du milieu, liée à la nature du substrat et à l'existence de pentes assez fortes. De longues coupes, orientées sud-ouest-nord-est, séparent, en effet, des vallons, mais surtout dominant nettement de larges vallées. Or l'urbanisation rapide n'a pas respecté les contraintes naturelles. D'abord localisée sur les crêtes, la ville a rapidement progressé le long des versants. Elle n'a été arrêtée que par les fonds marécageux des vallées principales, où les « creuseurs » exploitent le diamant alluvionnaire. Au-delà des rivières, d'anciens villages ont grossi, acquis des caractéristiques urbaines et se sont eux-mêmes remis à la traîne (de Saint Moulin 1988 : 110). Mbujimayi ne dispose d'aucune possibilité d'extension centripète. Aucune césure n'est visible au sein du nouvel ensemble, si ce n'est celle provoquée par les effondrements karstiques et le spectaculaire ravinement qui atteint par endroit le manteau sableux surmontant le calcaire.

Ensuite, l'attitude de la Miba a pu brider l'effort constructif des citoyens jusque vers 1974. Ceux qui bâtissaient en dur étaient, en effet, soupçonnés de trouver leurs ressources dans l'extraction ou le négoce clandestin du diamant. Ils devaient alors justifier leurs revenus sous peine de confiscation

des biens. La légalité ou l'illégalité du statut foncier du constructeur n'est en fait pas plus un élément déterminant.

En outre, la localité minière, entièrement possédée, gérée et contrôlée par la Miba, a reproduit le plan typique de l'agglomération coloniale : un quartier aisé, le « Poste », destiné aux cadres de la société et à son administration ; une zone tampon, des cités, appelées « Baudine », affectées aux ouvriers pendant la durée de leur embauche ; le lotissement immobilier comme type unique d'habitat ; dans les cités, de vastes îlots seulement construits en lisière afin de laisser aux familles la possibilité de pratiquer un jardin (Piermay 1993 : 108).

Enfin, l'afflux de réfugiés et les constructions de fortune ont produit des *biasasa* ou *tshiasasa* (en tshiluba), « lieux où l'on construit en désordre ».

Au sujet de cette agglomération, J.-L. Piermay (1993 : 108-109) affirme que Mbujimayi est l'une des rares villes où une logique postcoloniale a pu se développer sans que l'héritage constitué par l'organisation de l'espace de l'époque précédente n'ait pesé de manière tyrannique.

## 6.2. LES COMMUNES DE LA VILLE DE MBUJIMAYI

La ville de Mbujimayi est subdivisée en cinq communes : Bipemba, Diulu, Muya, Dibindi et Kanshi.



Bâtiment du gouvernorat de province, construit sous le gouverneur Dominique Kanku Kabengele (2002-2006).

(Photo équipe locale, 2011.)

### 6.2.1. LA COMMUNE DE BIPEMBA (57,60 KM<sup>2</sup>)

Elle est bornée au nord par la rivière Muya, au sud par la rivière Kanshi, à l'est par le boulevard M<sup>gr</sup> Nkongolo et à l'ouest par la route de Tshilunda.

Elle longe l'aéroport de la ville qui porte son nom. Mais jusqu'au milieu des années 1970, la commune de Bipemba eut tout l'aspect d'une bourgade rurale : avec 54 447 habitants en 1973, elle ne comptait que quelques robinets publics d'eau courante, contraignant la population à recourir à l'eau souillée des rivières ou des puits artisanaux. Le gros des parcelles habitées avaient été distribuées (occupées) sans qu'on eût au préalable délimité les rues et les avenues. Dans son numéro du 22 au 28 avril 1972, l'hebdomadaire *Dimukai* présentait cette commune :

« Actuellement à Bipemba pour se procurer du savon ou un petit rien, il faut nécessairement traverser une autre commune pour rejoindre soit le marché Zaïre dans la commune de Diulu, soit le grand marché dans la commune de Dibindi. Un autre problème important s'ajoute à ces problèmes brûlants : les parcelles abandonnées ; celles-ci sont en effet une cause de malpropreté. [...] les habitants de Bipemba qui se sentent abandonnés à eux-mêmes cherchent là où ils peuvent mener une vie meilleure. Chaque jour on assiste à un exode des masses » (Mouya 1972 : 3).

Les quartiers de la commune de Bipemba sont :

Lubwebwe	Tshiombela
Makala	de la Mission
Mpokolo	de la Plaine
Mulekelayi	Diowo
Mulenda	Ditunga dietu
Muya	Diwola
Nzaba I	Kabuatshia
Nzaba II	Kakelenge
Odia David	Kalundu
Regideso	Kanjiya
RVA	Kanshi
Tshielela	Katu
Tshintunta	Lubanda

### 6.2.2. LA COMMUNE DE DIULU (18,20 KM<sup>2</sup>)

Les quartiers de la commune de Diulu sont : Bubanji, Dipa, Lusenga, Masanka et Nkulusa.

### 6.2.3. LA COMMUNE DE MUYA (12,80 KM<sup>2</sup>)

Elle se situe à l'est de la ville de Mbujimayi. Au début des années 1970, c'est là que logeaient la majorité des commerçants et/ou trafiquants (hommes d'affaires) et des fonctionnaires de l'État.



Le rond-point Kalala wa Nkata. (Photo équipe locale, 2011.)



### Les quartiers de la commune de Muya

Badibanga Lukuni	Lunga
Kajiba	Tender
Biayi Mikenji	Lupemba
Nkonga	Tshibangu Mpoyi
Bukasa Nkumbi	Lusamba
Ngomba Ngole	Beena Tshibwabwa
Dieu M'a donné	Mbaya Musangana
Ntita Kalavanda	Tshikama
de la poste	Muluma musulu
Nzangula Menji	Tshidibi Tshikunga
Kalala Mutombo	Ngalula Mpandajila
OUA	Tshiminyi
Kansele	M'Tshia
Siona	

### 6.2.4. LA COMMUNE DE DIBINDI (27,80 KM<sup>2</sup>)

Jusqu'au milieu des années 1970, elle avait tout d'un espace rural. Dans son numéro du 7 au 14 décembre 1973, l'hebdomadaire *Dimukai* présentait cette commune, pourtant urbaine, comme suit :

« Située dans la sous-région [ville] de Mbujimayi, la zone de Dibindi est limitée au nord par la zone de la Muya, au sud par la zone de la Kanshi, à l'est par la rivière Mbuji-Mayi et à l'ouest par une partie de la zone de la Muya et celle de la Kanshi. Dibindi est une zone à grande vocation agricole et qui, à ce titre, a longtemps servi de grenier pour l'approvisionnement de la capitale diamantifère en denrées alimentaires. En effet, on y cultive du manioc, de l'arachide, du maïs et on y produit de l'huile de palme. Si Dibindi est avant tout une zone agricole, elle connaît cependant un grand abandon du point de vue industriel. Aucune usine. Il y a à peine un centre commercial, au milieu duquel trônent quelques hôtels-restaurants » (Tshiabukole Ntumba 1973 : 5).

La commune de Dibindi avait été au départ, et jusqu'au milieu des années 1970, divisée en huit collectivités (secteurs) : Bonzola, Monzo, Mbujimayi, Kasa-Vubu, Lukelenge, Tshipuka, Mutoto et Marché. Depuis, l'organisation a changé, elle ne compte plus que des quartiers :

Bonzola I	Université I
Minkoka	Kasavubu I
Bonzola II	Université II
Misesa I	Kasavubu II
Dipumba I	Snel I
Misesa II	Lukelenge I
Dipumba II	Snel II
Monzo I	Lukelenge II
Kabongo I	Tshiya
Monzo II	Mikela
Kabongo II	

### 6.2.5. LA COMMUNE DE LA KANSHI (28,79 KM<sup>2</sup>)

Elle avait été au départ divisée en trois collectivités (secteurs) : Kinkole, Sukisa et N'Sele. Celles-ci sont passées à quatre en 1973 : Ntalaja, Tshikisha, N'Sele et Dinanga. Depuis, l'organisation a changé et la commune de la Kanshi ne compte plus que des quartiers :

Bimpe	Makasi I
Buzala	Makasi II
Kananga	Mudiba
Kasaï	Nyongolo
Kashala	Tshiatshiatshia
Lubilanji I	Tshikisha
Lubilanji II	Tubondo I
Luzumu	Tubondo II

La cathédrale catholique et l'hôpital de la Miba se situent à Bonzola, un lieu-dit, du nom du chef coutumier des Bakwanga, Kashala Bonzola, qui a concédé le terrain à l'Église.



Avenue Tatu Nkolongo, du nom du propriétaire de l'hôtel Tanko, au niveau du marché Simis. (Photo équipe locale, 2010.)





**Avenue Lumumba, commune de Diulu, au niveau du marché Congo. Cette avenue fait la frontière entre les communes de Diulu et Muya.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Avenue Odia David, commune de Muya, au niveau de la gare routière pour Kabinda.** (Photo équipe locale, 2010.)



**Avenue Albert Kalonji, commune de Muya, au niveau du lieu-dit Mwa Luse, bastion des « parlementaires debout ».**  
(Photo équipe locale, 2010.)



À Mbuji-Mayi, l'avenue Inga (ex-boulevard Joseph Ngalula). (Photo équipe locale, 2011.)

### Références

- de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224 (avril) : 197-221.  
 « Des vélos-corbillards à Mbuji-Mayi !! » 1973. *Dimukai* (5-12 janvier) : 3.
- Kabeya, M. 1987. « Impact du découpage territorial sur le pouvoir traditionnel chez Bakwa Kalonji de Tshilenge ». Travail de fin de cycle, inédit. Lubumbashi, Université de Lubumbashi.
- Kapongo Muyembi. 1991-1992. « L'État autonome du Sud-Kasaï et ses principaux leaders ». TFE, inédit, ISP/Mbuji-Mayi.
- Kitenge Yangongo. 1974a. « Le citoyen Lokomba face au désordre urbanistique de Mbuji-Mayi ». *Dimukai* (31 mai-7 juin) : 4.
- Kitenge Yangongo. 1974b. « Création de la commission d'indemnisation des personnes frappées par les mesures d'expropriation ». *Dimukai* (26 juillet-2 août) : 1-2.
- Mbikayi Muana Kalala. 1980. « Monographie historique des Bakwa Mukendi bena Tshilobo (des origines à nos jours) ». Travail de fin de cycle. Mbuji-Mayi, ISP.
- Mouya. 1972. « À quand l'aménagement de la commune de Bipemba ? ». *Dimukai* (22-28 avril) : 3.
- Mpoyi Mwadyanvita. 1987. *Lwendu Lwa Baluba*. 2<sup>e</sup> édition. Kananga.
- Mulambu Mvuluya. 1991. *Migrations et structure des peuplements dans le territoire de Miabi. Mythes et réalités*. Kinshasa : Éd. Saint-Paul.
- Muya Muloway. 1974. « Quid des mesures d'expropriation à l'aéroport de Bipemba ». *Dimukai* (26 juillet-2 août) : 10-11.
- Piermay, J.-L. 1993. *Citadins en quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- Rapport sur l'administration du Congo belge présenté aux chambres législatives*. 1950.
- Tshiabukole Ntumba. 1973. « Dibindi. Une zone très révolutionnaire mais abandonnée à elle-même ». *Dimukai* (7-14 décembre) : 5 et 15.
- Tshimanga Mulangala. 2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbuji Mayi et ses environs au Kasaï oriental/RDC ». Thèse de doctorat. Université de Lubumbashi.

# CHAPITRE 11

## MOUVEMENTS DES POPULATIONS LUBA ET CONFLITS D'ESPACE ENTRE GROUPEMENTS AU KASAÏ-ORIENTAL

### 1. DANS LE TERRITOIRE DE TSHILENGE

Les Bakwa Kalonji ne connaissent pas de conflit foncier à proprement parler. Il leur arrive cependant de contester l'accession au pouvoir de quelqu'un. On parle alors de conflit coutumier, car l'objet de la querelle est l'accession au pouvoir coutumier.

Plusieurs causes peuvent être à la base des conflits de pouvoir coutumier chez les Bakwa Kalonji :

- le mandat prolongé du pouvoir, pourtant à durée indéterminée. Cette situation crée la haine et la jalousie si un clan veut s'y pérenniser, empêchant ainsi toute rotation ;
- le système du *luaba*, qui porte au pouvoir des gens qui paient des tributs au chef régnant ;
- le changement des équipes de notables chaque fois qu'un nouveau chef est porté au pouvoir ;
- la pluralité des descendants qui prétendent au pouvoir ;
- l'occupation (possession) des terres.

Ces causes sont liées aux avantages dont bénéficient les chefs coutumiers. Mais globalement, les Bakwa Kalonji connaissent peu de conflits de pouvoir.

### 2. DANS LE TERRITOIRE DE KABEYA-KAMUANGA

L'occupation de Kabeya-Kamuanga par de nouveaux venus de Nsang'a Lubangu aurait eu lieu vers 1800. Face à la diversité des sources, nous avons pris le parti de présenter l'histoire de façon parallèle, en vue de relever les contradictions et de mieux comprendre

l'origine des conflits fonciers qui sévissent jusqu'à ce jour dans le territoire de Kabeya-Kamuanga.

#### 2.1. MIGRATIONS

Les migrations ayant peuplé Kabeya-Kamuanga sont celles des Bakwa Kanjinga et des Beena Mpeeta.

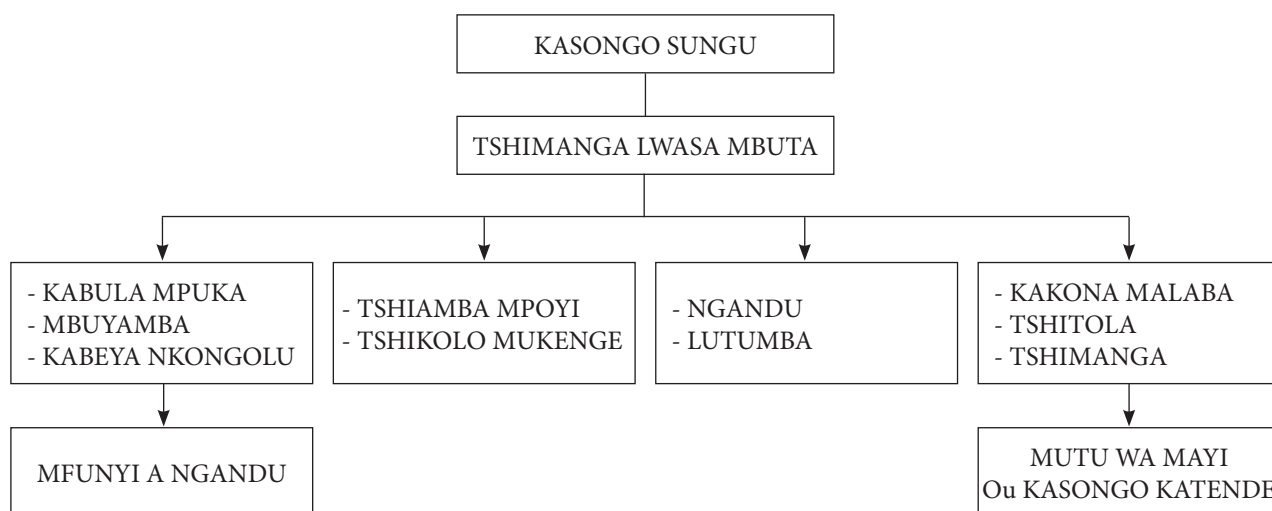
##### 2.1.1. BAKWA KANJINGA

Les Bakwa Kanjinga font partie du groupe luba Kasai. À ce titre, leur origine se situe aussi à Nsang'a Lubangu. Leur arbre généalogique se présente de la manière suivante (Mpoyi 1966 : 42-43) : voir schéma page 140.

Les Bakwa Kanjinga reconnaissent Mfunyi a Ngandu comme leur ancêtre commun. Un des petits-fils de celui-ci, du nom de Mapumba wa Kalenga Nsana, réussit à réunir toutes les familles de Bakwa Kanjinga en un groupement. Il s'agit là du premier acte qu'il posa après avoir payé un prix de succession, le *kuaba*, à ses prédécesseurs Mulunda Mukunze de Bakwa Ntombolo, Mulunda Mufika de Bakwa Kashila et Mpoyi wa Mashinda de Beena Kabombo et après avoir eu chez les Kanyok l'onction pour accéder au pouvoir.

Autour des années 1820, le village de Bakwa Kanjinga était situé à Tshitalala, au-delà de la rivière Mulenda. Après la mort de Mapumba wa Kalenga Nsana, son fils Badibanga wa Mapumba lui succéda au pouvoir. Mais Badibanga wa Mapumba fuit le village de Tshitalala, à cause de la présence de l'arabisé Mpania Mutombo qui ravageait de nombreux villages luba. Il se rendit chez les Beena Nzemba,





le village de sa mère, situé dans la région de Bakwa Mukanya vers le lac Munkamba.

Les Bakwa Kanjinga l'y suivirent. Ils formèrent alors un nouveau village. Mais les relations avec les Beena Nzemba se détériorèrent vite à cause du comportement de Badibanga à leur égard. Une guerre éclata entre les Beena Nzemba et les Bakwa Kanjinga. Ceux-ci furent dès lors chassés des terres des Beena Nzemba. Badibanga wa Mapumba fut ainsi surnommé par les siens « *Tshikela mvundula mayi* » (le poisson qui trouble l'eau), à cause de sa turbulence qui avait nui aux bons rapports avec les ressortissants du village de sa mère. Il avait, de fait, coutume de provoquer des troubles là où il y avait la paix.

Les Bakwa Kanjinga finirent par s'installer sur les terres d'Ilunga Mukuna que les Beena Kabamba de Katumanga occupent aujourd'hui. Ils y restèrent plusieurs années avant de rentrer sur leurs terres de Tshitalala, qui étaient plus fertiles que celles d'Ilunga Mukuna. Néanmoins, ils ne retournèrent pas tous à Tshitalala. Quatre familles de Bakwa Kanjinga, celles de Bitulu, Mbuyi, Muy'a Mukendi et Mukendi'a Kabwa allèrent s'installer à Tshitalala ; tandis que quatre autres familles, Mupompa, Tshipanda, Kapongo et Mbuyamba s'installèrent à Dikaka.

Après la mort de Badibanga wa Mapumba *Tshikela Mvundula Mayi* vers 1850, son fils Lusamba wa Badibanga lui succéda. Vers 1920, les Bakwa Kanjinga furent obligés par Monsieur Capitaine, un colon belge qui travaillait au port de Ndomba, de quitter les terres de Tshitalala pour venir habiter aux bords de la nouvelle route qui venait d'être tracée par l'Administration belge.

Les Bakwa Kanjinga s'y opposèrent. Mais l'agent colonial utilisa des punitions corporelles, dont notamment le fouet (*mfimbu*), contre tous les résistants. Les Bakwa Kanjinga finirent par quitter la terre de Tshitalala et de Dikaka pour venir habiter à « Ntekesha » où ils se trouvent encore actuellement.

Le mot « *ntekesha* » vient du verbe « *kutekesha* », qui signifie « affaiblir », « maîtriser ». Ce nom résume la situation qui prévalut lors de la décision de Monsieur Capitaine (cf. *supra*) ainsi que sa conséquence. Les Bakwa Kanjinga furent maîtrisés, et le substantif « *ntekesha* » signifie « celui qui maîtrise, le dompteur ». C'est cette « maîtrise », en effet, qui a obligé les Bakwa Kanjinga à venir habiter le long de la route de Ndomba.

### 2.1.2. BEENA MPEETA

Partis de Nsang'a Lubangu comme les autres Luba, Nkola et son groupe étaient arrivés à Sentery-Lubao, chez les Songye, où Nkola fut surnommé Muyembi, ce qui veut dire « étranger ». Nkola avait quatre enfants : Mpeeta, Disela Kapoji, Kamba et Mwamba. Il finit par quitter Sentery à la recherche de ses autres frères du groupe. Il arriva à Dilunga, qui est aujourd'hui le chef-lieu du secteur Nsanga, dans le territoire de Katanda. Ses pérégrinations continuèrent cependant vers l'ouest, où il atteignit la rivière Lubilanji. N'ayant rien sur lui pour payer sa traversée, Nkola dût laisser un de ses fils, Disela Kapoji, chez les passeurs d'eau bakwanga. C'est ce Disela, fils de Nkola, adopté et intégré, qui sera le

fondateur d'une des lignées des chefs coutumiers chez les Bakwanga.

Pour sa part, Nkola Muyembi continua sa marche vers l'ouest et arriva à Tshiovo, l'actuel Tshibombo, dans le territoire de Lupatapata. Étant donné ses qualités de féticheur-guérisseur, il ne resta pas longtemps en ce lieu où il comptait fort peu de clients. Il continua alors sa descente pour arriver, finalement, à Tshiosha, dans l'agglomération actuelle de Mpanda, où il devint l'ami de Lukusa, le fils de Kabula Mpuka. De Tshiosha à Mpanda, Nkola Muyembi effectua de nombreux voyages à travers les régions de Beena Mpuka, à la recherche d'éventuels clients pour ses fétiches.

Nkola Muyembi avait toutefois laissé son groupe et ses biens chez son ami Lukusa à Tshiosha. Ses pérégrinations le menèrent chez Kanyinda Tshimankinda, fils aîné de Kabula Mpuka, qui s'était installé au-delà de la rivière Lubi. Nkola se remit à faire ses fétiches parce qu'il comptait dans la contrée de nombreux patients. Sa clientèle étant devenue nombreuse, il décida de demeurer plus longtemps dans la contrée.

Kanyinda, chef de la localité, avait une fille paralytique du nom de Bilonda. Celle-ci, à cause de son handicap, comptait parmi les patients de Nkola Muyembi. Ce dernier la séduisit et entreprit de la rencontrer en cachette. Lorsque Bilonda se retrouva enceinte, Kanyinda exigea que Nkola Muyembi lui verse une dot due en vue du mariage. Ce dernier rentra à Tshiosha pour chercher les biens dotaux réclamés par la famille de Bilonda.

Nkola et Bilonda eurent trois enfants : Kabasela, Bilenga et Kabukala (Kabwa Kola). Or les trois fils du premier mariage de Nkola à Tshiosha l'avaient entre-temps déjà rejoint chez Kanyinda. Ils cherchaient en fait à convaincre leur père de retourner chez lui à Tshiosha lorsque fut connue la nouvelle de la grossesse de Bilonda. Ils furent donc obligés, par la force des choses, de demeurer dans leur nouvelle famille, auprès de leur marâtre Bilonda. C'est là qu'ils attendirent leur père parti à la recherche de la dot.

Dès son retour, Nkola Muyembi remit la dot à la famille de Bilonda. Elle comprenait trois chiens : un chien pour son beau-père Kanyinda, les deux autres pour Ntombolo et Kashila, les frères de Bilonda. Mais Kashila refusa le chien qui lui était destiné parce qu'il le trouvait chétif et rabougri. Son père essaya de le

persuader de prendre le chien et de laisser Nkola Muyembi partir avec sa femme et ses enfants. Mais Kashila demeura intraitable. Kanyinda proposa alors à Nkola de quitter le village de nuit, ainsi que toute sa famille, avant que son fils Kashila ne soit au courant.

À l'aube, Nkola transporta sa femme sur ses épaules étant donné qu'elle ne pouvait pas marcher. Mpeeta, Mwamba et Kalayi (Kamba) prirent chacun un enfant. Ils se mirent en route vers Tshiosha. Dès le jour levé, Kashila, frère de Bilonda, qui ne voulait pas que Nkola puisse emmener sa sœur aînée et les enfants, finit par découvrir la fuite de Nkola. Il envisagea de le poursuivre, mais sa famille le lui déconseilla. Il refusa cependant les conseils et suivit Nkola avec une machette. Il le rattrapa en cours de route et lui trancha la tête. Mpeeta Mwamba et Kalayi Kamba prirent alors la fuite. Kashila récupéra ainsi sa sœur et les trois enfants que cette dernière avait eus de Nkola. Il confisqua aussi les attributs de pouvoir de Nkola. Mpeeta et ses frères chercheront à récupérer les biens de leur père. Mais Kashila exigea d'eux qu'ils paient une contrepartie. Parce qu'il n'écoutait aucun conseil, Kashila est connu jusqu'à ce jour sous le nom de « *Kashila wa Mukanda mubela mupanga utapila Nkola muela* » (Kashila wa Mukanda insensible aux conseils, et qui avait tué Nkola d'un coup de machette).

Après la mort de Nkola, Mpeeta traversa la rivière Lubi pour explorer les terres de Ndomba restées vides en ce temps-là. Il trouva ces terres fertiles et adaptées à l'agriculture. Il rentra à Tshiosha chercher son groupe pour habiter Ndomba. Les trois enfants de Nkola (Mpeeta, Mwamba et Kalayi) s'installèrent à Ndomba entre 1800 et 1830.

Pendant ce temps, Kabindi, père-fondateur des Beena Kabindi, et Bowa, fondateur des Bakwa Bowa, qui avaient vécu avec Nkola à Dilunga, se mirent à sa recherche. Ils suivirent le même itinéraire que celui suivi par Nkola jusqu'à Ndomba, où ils trouvèrent Mpeeta, son fils aîné, et tout son groupe. Ils formèrent donc trois groupements à Ndomba : Beena Mpeeta, Beena Kabindi et Bakwa Bowa. Les Bakwa Nyanga viendront plus tard s'ajouter aux trois groupements déjà présents à Ndomba.

En tant qu'aîné des enfants de Nkola, Mpeeta donna son nom au nouveau groupe qui venait de s'installer. Ce groupe s'appella « *Beena Mpeeta* ». Son frère Mwamba sera « géniteur » du clan des

Beena Kazadi ka Mwamba Nkola ; tandis que Kalayi Kamba fondera les Bakwa Katulayi, à Lubunga dans le territoire de Dimbelenge.

Mpeeta est l'ancêtre des Beena Mpeeta actuels, c'est-à-dire d'un groupement qui était à Ndomba avant le conflit avec les Bakwa Kanjinga.

## 2.2. OCCUPATION DE L'ESPACE

Les descendants de Mpeeta, Napita et Buyaya Mutombo, tous deux fils de Nkongolo, vont se disputer le pouvoir de leur père. Napita, fils de Mpeeta comme Buyaya, est issu du second lit. Mais il est né avant Buyaya, qui est le premier fils de la première épouse de Mpeeta. Jouissant de son droit d'aînesse, il se mit à harceler Buyaya Mutombo. Ce dernier, avec son groupe, se sentit obligé de quitter les terres de Ndomba pour se fixer à Mututu, dans le territoire de Ndemba, au Kasai central, où il fonda un autre groupement de Beena Mpeeta. Les Beena Mpeeta qui étaient restés à Ndomba seront déplacés de leur village de Ndomba par l'Administration belge et la société Forminière de Bakwanga vers l'amont du lac M'Fwa.

La seule réponse sur ce déplacement que nous ayons pu avoir à ce sujet est donnée par le Comité provisoire de la défense de Beena Mpeeta, qui sont des descendants de Nkongolo, installés à Kananga<sup>83</sup>.

Pour eux, tout débute avec la création en 1913 du territoire de Beena Konji-Baluba à Tshibala par l'Administration belge. En 1917, la Forminière de Bakwanga avait entrepris la prospection du diamant dans la rivière Lubi et dans la région de Ndomba. Elle installa un poste à Ndomba après y avoir découvert le diamant. En 1933, avec l'accord de l'Administrateur belge, elle fit déplacer les Beena Mpeeta de leurs terres de Ndomba vers l'amont du lac M'Fwa, afin d'éviter l'exploitation clandestine du diamant. En 1942, les Beena Mpeeta furent encore déplacés de l'amont du lac M'Fwa vers Lubunga, chez Nkotu Tshiamukamina. Toutefois, ils refusèrent d'y rester longtemps et décidèrent de rentrer de nouveau en amont du lac M'Fwa, et cela contre la décision de l'Administration coloniale et de la Forminière. Après leur retour dans la région du lac M'Fwa, les Beena

Mpeeta appelèrent le lieu « *Mwampaka* », ce qui signifie « par la force ».

En 1959, le chef des Bakwa Kanjinga, Badibanga Kabundi, vint voir le chef Nkonku Tshibangu Léon de Beena Mpeeta pour le convaincre d'aider les Beena Mpeeta à « rentrer chez eux », c'est-à-dire sur leurs terres d'origine à Ndomba. Cependant, les premiers troubles qui éclatèrent en cette veille de l'indépendance du Congo dans la région du lac M'Fwa opposèrent les Beena Mpeeta et les Bakwa Luntu, du territoire de Dimbelenge. Ceux-ci, dans la foulée de ce qui se passait à Luluabourg, voulaient aussi expulser les Luba de ces terres. Chassés de Dimbelenge, les Beena Mpeeta tentèrent de s'installer à Bakwa Kashila. Mais le chef Mulowayi wa Nzaba leur refusa le droit de rester. Il alléguait que les Beena Mpeeta étaient des Bakwa Lukusa, et que leurs terres se trouvaient de l'autre côté de la rivière, c'est-à-dire à Ndomba.

Une autre raison du départ des Beena Mpeeta de l'amont du lac M'Fwa serait plus politique. En effet, ces derniers, dans la situation trouble qui prévalait au Kasai en cette veille de l'indépendance, avaient placé au bord de la route une pancarte avec la mention « MNC/Kalonji ». Un jour, les militaires de l'armée nationale, envoyés par le Premier ministre Patrice Lumumba en août 1960 pour neutraliser la sécession décrétée à Bakwanga par Albert Kalonji, trouvèrent cette pancarte à Beena Mpeeta. Ils procédèrent à l'arrestation de quatre personnes du village et les acheminèrent à Dimbelenge. Une rumeur courut dès lors que les militaires allaient rentrer, cette fois pour lancer une bombe sur tout le village. Les Beena Mpeeta prirent peur. Dans la panique générale, ils improvisèrent leur départ précipité et quittèrent Dimbelenge.

Le chef Nkonku Tshibangu Léon traversa d'abord seul la rivière Lubi. Il fut accueilli par le chef Badibanga Kabundi, que l'on appelait « sénateur » (il avait été coopté sénateur aux élections générales de 1960). Ce dernier accepta que Nkonku habite sur les terres des Bakwa Nyanga et des Beena Kabindi. Dès lors, les Beena Mpeeta traversèrent la rivière Lubi pour s'installer, en 1961, sur les terres de Ndomba, qui appartenaient déjà aux Bakwa Kanjinga.

83. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga, consultées à Kena Nkuna.



### 2.3. CONFLIT BAKWA KANJINGA ET BEENA MPEETA

Le plus grand conflit qu'ait connu le territoire de Kabeya-Kamuanga est celui qui prévalut durant une décennie entre les Bakwa Kanjinga et les Beena Mpeeta.

#### 2.3.1. ORIGINES DU CONFLIT

Après avoir passé des années en dehors de Ndomba, les Beena Mpeeta furent contraints de rentrer chez eux, parce que, partout où ils s'installaient, ils étaient considérés comme des étrangers. Les Bakwa Luntu les chassèrent de Dimbelenge parce qu'ils appartenaient à la souche luba. De retour à Ndomba avec la permission du chef Badibanga de Bakwa Kanjinga, les Beena Mpeeta allèrent habiter chez les Bakwa Kanjinga et restèrent identifiés comme des étrangers.

Mais les premières générations de Beena Mpeeta et de Bakwa Kanjinga qui s'étaient cotoyées avant n'étaient plus celles qui se retrouvaient à Ndomba au retour des Beena Mpeeta en 1961. Pour les Bakwa Kanjinga d'après l'indépendance, les Beena Mpeeta de Nkutu wa Lupumba, venus du territoire de Dimbelenge, étaient des étrangers ; ils étaient même appelés « Bakwa Luntu » ou « Beena Lulua ». Ils ne les considéraient pas comme des Luba Lubilanji, et encore moins comme des Beena Mpuka. Les Beena Mpeeta n'eurent alors pas de droit sur les terres. Au mieux, ils durent payer des tributs sur tout ce qu'ils produisaient ; et, surtout, ils leur devaient le respect et la soumission.

Jusque là, les Beena Mpeeta avaient pour activité principale la pêche, ce qui les déconsidérait aux yeux des Bakwa Kanjinga. Cette situation va durer de 1961 jusqu'à la découverte, en 1986, des mines de diamants par les Beena Mpeeta dans leur village de Ndomba. Une fois le diamant découvert, les Beena Mpeeta tenteront de renverser la situation à leur profit, ce qui va provoquer des tensions entre les deux groupements.

À signaler qu'avant la découverte des mines de diamants par les Beena Mpeeta, un certain Pierre Mashika, originaire de Bakwa Kanjinga Beena Kamongo, avait été tué dans une bagarre à Beena Mpeeta, dans la localité Bakwa Mapita. En fait, cet épisode relève en réalité de la sphère privée. La femme de Pierre Mashika avait en effet déserté le toit

conjugal après une dispute avec son mari pour aller vivre dans le village Beena Mpeeta. Un jour, son mari décida d'aller l'y rechercher. En arrivant, un mardi, jour de marché, il décida de passer d'abord par le marché. Mal lui en prit. Il trouva sa femme au bras d'un autre homme, originaire de Beena Mpeeta. Une bagarre éclata alors entre les deux rivaux qui furent mis aux arrêts par le chef de Nkutu pour être jugés. Sur ces entrefaites passa un chauffeur originaire de Bakwa Kanjinga. Voyant que Mashika était arrêté par les Beena Mpeeta qu'il considérait comme des non-originaux de Ndomba, il chercha à délivrer « son frère ». Ainsi éclata une deuxième bagarre, au cours de laquelle Pierre Mashika trouva la mort. En apprenant sa mort, sa famille de Beena Kapongo, chez les Bakwa Kanjinga, effectua une descente punitive chez les Beena Mpeeta. Mais une solution de paix dut vite être trouvée et les deux parties décidèrent de convoquer une rencontre pour la réconciliation.

La cérémonie de réconciliation eut lieu à la frontière entre les deux groupements. Selon la coutume, un chien fut enterré vivant pour sceller cette réconciliation et la paix régna de nouveau entre les Beena Mpeeta et les Bakwa Kanjinga. Néanmoins, en dépit de cela, les Beena Kapongo, c'est-à-dire la famille de Pierre Mashika, cherchaient l'occasion de venger leur frère.

Il va falloir attendre la démocratisation du régime par le président Mobutu, le 24 avril 1990, pour voir la « notion de fédéralisme » permettre aux Bakwa Kanjinga de faire partir les Beena Mpeeta de Ndomba. La raison invoquée fut le problème des pirogues des Beena Mpeeta et des Bakwa Kanjinga qui se trouvaient au port de Ndomba, sur la rivière Lubi. Les passeurs d'eau des Beena Mpeeta s'étaient approprié ce passage d'eau. Après de nombreuses disputes, les Beena Mpeeta consentirent à laisser travailler les passeurs originaires de Bakwa Kanjinga un jour par semaine. Mais le succès que ceux-ci rencontraient, grâce à l'affluence des clients, était mal vu par les passeurs des Beena Mpeeta, qui venaient régulièrement leur tenir le langage suivant : « Pourquoi les jours où nous travaillons, peu de gens viennent pour traverser, tandis que quand c'est votre tour, vous avez beaucoup de gens et donc beaucoup d'argent ? »

Ainsi, lorsque les passeurs des Bakwa Kanjinga travaillaient, la journée se terminait fréquemment par une rixe entre les deux parties. Lors d'une de ces

échauffourées, un certain Tshinyama, originaire de Bakwa Kanjinga Beena Mupompa, trouva la mort. Or, ce Tshinyama était celui qui avait le droit d'organiser les passages d'eau du côté des Bakwa Kanjinga. Un conflit faillit éclater entre les deux communautés. Mais, une fois de plus, une solution de paix fut trouvée. Le point de passage resta sous l'autorité des Beena Mpeeta, et les Bakwa Kanjinga attendirent l'occasion propice pour les en faire partir, parce qu'ils considéraient qu'ils s'approprièrent leur rivière.

### 2.3.2. CAUSES DU CONFLIT

#### a. Causes lointaines

Deux causes peuvent être retenues : la découverte des mines de diamants dans le groupement Beena Mpeeta et la réouverture du port de Ndomba par Tshilombo wa Nshimba.

#### • *Découverte des mines de diamants dans le groupement de Beena Mpeeta*

En 1986 sont découverts des sillons de diamants dans le groupement Beena Mpeeta. Avant cette date, les mines de diamants étaient situées pour la plupart dans le groupement Bakwa Kanjinga, tout le long de la rivière Mulenda, depuis le groupement Beena Kabamba I jusqu'à Kapela où la rivière Mulenda se jette dans la rivière Lubi.

Le brusque changement socio-économique induit par l'exploitation artisanale du diamant va amener les Beena Mpeeta à vouloir se prévaloir d'autochtonie face aux Bakwa Kanjinga. Ils refusèrent de reconnaître des droits fonciers aux habitants Bakwa Kanjinga, alors qu'avant leur installation sur les terres de Ndomba, des accords auraient été conclus dans ce sens entre eux et les Bakwa Kanjinga, représentés par leur chef Badibanga Kabundi.

On raconte même que les ressortissants Bakwa Kanjinga qui se rendaient dans les mines de Beena Mpeeta pour travailler ou pour vendre des marchandises étaient maltraités, injuriés et chassés de ces mines. Même le chef des Bakwa Kanjinga, Laurent Tshibwabwa Badibanga, était l'objet d'injures de la part des Beena Mpeeta.

Commença alors la maltraitance des femmes de Bakwa Kanjinga, commerçantes à la sauvette dans les mines de diamants. On leur arrachait leurs vivres, leurs boissons, leurs marchandises, sans rien payer. Le chef Nkotu fut saisi du problème, mais il

n'y trouva pas de solution. En outre, les non-originaux de Beena Mpeeta, d'où qu'ils viennent, qui cherchaient à creuser du diamant ou à vendre leurs produits, étaient soumis au paiement d'un tribut aux Beena Mpeeta. Selon toute vraisemblance, ces marchands refusaient de se soumettre au règlement du marché édicté par les responsables originaires de Beena Mpeeta. Ce qui eut pour effet de courroucer ces derniers.

Se considérant comme les premiers occupants des lieux, les Bakwa Kanjinga voulaient que l'exploitation du diamant sur ces terres soit répartie de manière équitable entre les deux communautés (cinquante pour cent pour eux, et cinquante pour cent pour les Beena Mpeeta). Cette proposition fut acceptée par les deux communautés qui travaillèrent dans cet esprit, en dépit de quelques accrochages.

Un jour cependant, les Bakwa Kanjinga estimèrent que cette situation n'était plus adéquate. En tant que propriétaires de la terre de Ndomba, ils considéraient qu'ils ne devaient pas partager les richesses de leur territoire avec les Beena Mpeeta, d'autant que ceux-ci se comportaient de plus en plus en maîtres. Ils n'hésitèrent pas à leur rappeler qu'ils étaient des étrangers venus s'installer chez eux avec leur accord. N'appréciant pas cette invective, les Beena Mpeeta renforcèrent encore les conditions d'accès aux mines. Désormais, les Bakwa Kanjinga qui viendraient dans les mines devraient travailler pour le compte des Beena Mpeeta, et percevraient, en contrepartie, quinze pour cent de leur production. Les Bakwa Kanjinga rejetèrent ces conditions. Ils ne voulaient pas être traités en vassaux. Mécontents, les Beena Mpeeta leur intimèrent l'ordre de quitter toutes les mines de diamants. Ce à quoi les Bakwa Kanjinga opposèrent une fin de non-recevoir.

Cette tension entre les Beena Mpeeta et les Bakwa Kanjinga fut signalée par Ntumba Bamidima Mbulu Muendu, membre de l'assemblée régionale du Kasai-Oriental à Mbujimayi, dans sa lettre du 4 août 1986 adressée au gouverneur de la région du Kasai-Oriental à Mbujimayi.

La goutte d'eau qui fit déborder le vase eut lieu le jour où un certain Mulumba wa Kalonji, originaire de Bakwa Kanjinga Beena Mbuyi, fut frappé à mort par les Beena Mpeeta. En réaction, ses « frères » Bakwa Kanjinga quittèrent les mines de Beena Mpeeta pour aller se plaindre auprès du chef Laurent Tshibwabwa

Badibanga. Après consultation avec leur chef et les capitans de Bakwa Kanjinga, la décision fut prise de chasser les Beena Mpeeta de Ndomba et de les exterminer en cas de résistance de leur part.

En 1988, le chef Badibanga Lusamba, dans sa lettre du 29 février adressée au procureur général à Mbujimayi<sup>84</sup>, accusait le chef Tshimanga de Beena Mpeeta d'avoir abusé de l'hospitalité des Bakwa Kanjinga en s'emparant des mines de diamants et en interdisant l'accès et l'exploitation aux natifs et propriétaires fonciers de leur terre ancestrale<sup>85</sup>. Cette lettre était signée par les notables de Bakwa Kanjinga. Cette lettre proposait les solutions suivantes :

- que le président du comité des mines de Ndomba soit originaire de Bakwa Kanjinga, secondé par un originaire de Bakwa Kanjinga et un autre de Beena Mutu wa Mayi, et enfin par celui de Beena Mpeeta ;
- que la répartition des puits de diamants soit faite impartialement ;
- que les Beena Mpeeta reconnaissent que la terre appartient aux Bakwa Kanjinga qui y avaient planté des palmiers, des arbres fruitiers et autres biens avant leur arrivée afin d'en assurer la propriété ;
- qu'ainsi ils reconnaissent qu'ils habitent la concession agricole des Bakwa Kanjinga.

Toujours en 1988, un Comité des mines de Ndomba fut constitué. Il avait comme président Badibanga Lusamba Mwadiamvita. Mais les vice-présidents étaient à désigner du côté des Beena Mpeeta. Le commissaire des mines était Tshimanga Nkotu ; tandis que les conseillers étaient Ilunga Kasonga, Butusangila, Kalonji Tshilembi, Kadima Ilunga, Kapeta Musakayi, Bakamanbo Bumue, Mbiyangandu Dipanda. Le commandant des acti-

84. Des copies de cette lettre sont adressées au commissaire d'État (ministre) à l'Administration du territoire et à la Décentralisation, au président régional du MPR et gouverneur du Kasai-Oriental à Mbujimayi, à l'administrateur de l'AND, l'Agence nationale de la documentation à Mbujimayi, à la sûreté, au commissaire sous-régional à Tshilenge, au commissaire de zone de Kabeya-Kamuanga, et au chef de collectivité-secteur de Ndomba. Elle a pour objet : « Plainte contre Tshimanga Nkotu, chef de groupement de Beena Mpeeta/conflit de terre-Mine Ndomba ».

85. Archives de la division provinciale de l'Intérieur.

vistes du parti, les Cader<sup>86</sup>, était Tshimbombo Kadima et les activistes eux-mêmes, Kazambu Tshitola, Kalonji Tshilunga, Kayemba Dalida, Kalala Kalala, Katuima et Mutombo Tshimbombo.

La situation n'évolua pas. Bien au contraire, elle empira dans la mine principale de Ndomba appelée par les Beena Mpeeta : « *Tshiakukwata mbundu* » (Vous n'avez pas le courage de réagir) et par les Bakwa Kanjinga « *Ntenta su ! Mpanshi apa* » (Adviennent que pourra !) <sup>87</sup>, deux invectives qui témoignent de cette forte tension. Les Bakwa Kanjinga finirent par se décider à faire partir les Beena Mpeeta de Ndomba.

#### • Réouverture du port de Ndomba par Tshilombo wa Nshimba

La deuxième cause lointaine du conflit de terres entre les Bakwa Kanjinga et les Beena Mpeeta est la réouverture du port de Ndomba par Tshilombo wa Nshimba. Ndomba était un ancien port que la Forminière de Bakwanga utilisait pour faire acheminer son matériel lourd venant de Léopoldville via Port-Francqui. De Ndomba, ce matériel devait être acheminé par véhicules en empruntant la route de Ndomba-Mbujimayi, en passant par Katumanga et Tshimbombo. Un différend opposait déjà les Beena Mpeeta aux Bakwa Kanjinga à propos du toponyme *Ndomba*.

Pour les Bakwa Kanjinga, le nom « Ndomba » était tiré du nom du clan des Beena Ndomba, un lignage mineur des Beena Mbuyamba, qui habitait au port de la Forminière de Bakwanga durant l'époque coloniale, époque au cours de laquelle la Forminière appela ce lieu « port de Ndomba-Badibanga », le second nom désignant le chef des Bakwa Kanjinga.

Les Beena Mpeeta, quant à eux, considéraient que le nom de Ndomba provenait de l'expression lingala « *Mundele Ndombe* », un surnom attribué à l'un des leurs qui vivait comme un Blanc et qui habitait tout près du port. L'expression avait subi la transformation du substrat tshiluba où le son [e] en fin de mot est systématiquement rendu par le son [a].

Toujours est-il que, un jour au soir, accosta au port de Ndomba-Badibanga le bateau de Tshilombo

86. Cader : Corps des activistes pour la défense de la révolution. Une structure du parti-État, MPR.

87. Ces deux invectives relèvent du défi et/ou de la pure provocation.



wa Nshimba, un ancien président-administrateur délégué de l'Union zairoise de banque (UZB), une filiale de la Banque Bruxelles-Lambert (BBL) de Belgique. Tshilombo voulait réhabiliter le port en vue de son exploitation. L'événement était supervisé par le chef Nkotu de Beena Mpeeta, qui avait sa résidence au port même.

Le lendemain matin, la nouvelle de l'arrivée du bateau au port de Ndomba parvint au chef Badibanga de Bakwa Kanjinga qui se présenta au port afin de connaître le but de l'arrivée de ce bateau. Mais il trouva sur place le chef Nkotu de Beena Mpeeta, ainsi que ses hommes, en train de deviser avec l'équipage du bateau. Cette arrivée du chef Badibanga et sa suite déranga les Beena Mpeeta, qui les empêchèrent alors de s'entretenir avec les membres de l'équipage du bateau. Irrité, le chef Badibanga rebroussa chemin.

Le jour de l'inauguration du port de Ndomba par l'autorité régionale, le chef Badibanga des Bakwa Kanjinga ne fut pas associé à la cérémonie. Seul le chef Nkotu de Beena Mpeeta fut mis à l'honneur. Le chef Badibanga se présenta néanmoins à la cérémonie, comme simple visiteur. Il constata que durant toute la cérémonie, le port était désigné sous le nom de « *Ndomba-Nkotu* » et pas de « *Ndomba-Badibanga* ». Les Beena Mpeeta étaient pressentis comme les seuls bénéficiaires des taxes et/ou des avantages que produirait le port de Ndomba.

Les Bakwa Kanjinga décidèrent de chasser les Beena Mpeeta de leurs terres, en recourant à la force, si nécessaire. Mais compte tenu de la rentabilité des terres qu'ils occupaient en fait, avec une agriculture productive, des mines de diamants et un port de Ndomba désormais actif, les Beena Mpeeta prirent la décision de ne pas quitter les terres qu'ils considéraient comme les leurs. Le feu couvait ; l'étincelle sera la mort d'un sujet des Bakwa Kanjinga Beena Mbuyamba, tué par les Beena Mpeeta.

#### **b. Cause immédiate**

Le 21 mai 1992, le chef de groupement Beena Mpeeta adressa une lettre au chef de groupement Bakwa Kanjinga pour lui proposer de se rencontrer le lendemain, à 8 heures, à côté de l'église catholique de Beena Nkumbi, afin de trouver au plus vite une solution pacifique au différend qui les opposait, et

d'épargner la vie des femmes et des enfants<sup>88</sup>. Il proposait une réconciliation dans l'intérêt de leurs deux communautés. Des intentions somme toute louables. Une cérémonie de réconciliation fut prévue pour le samedi 23 mai.

Ce jour venu, le chef Badibanga de Bakwa Kanjinga désigna Louis Muya, prêtre de l'Église néo-apostolique, pour le représenter à la cérémonie de réconciliation avec les Beena Mpeeta à l'endroit indiqué dans la lettre du chef de Beena Mpeeta, c'est-à-dire à Beena Nkumbi. Cette localité avait été choisie pour la réconciliation parce qu'elle était située entre les deux groupements. Louis Muya se présenta comme convenu à la rencontre de Beena Nkumbi. Mais il fut agressé par un groupe d'excités Beena Mpeeta, conduit par un certain Lumbala Rombo. Il fut décapité à Beena Nkumbi à 16 h 47 (Kalonji Kalala s. d.).

La nouvelle de sa mort arriva chez les Bakwa Kanjinga dans la soirée du même jour. La localité Beena Mbuyamba, son clan, ainsi que le groupement Bakwa Kanjinga, décidèrent de passer à la riposte sans tarder. Ainsi éclata la guerre entre les Beena Mpeeta et les Bakwa Kanjinga.

#### **2.3.3. ÉTAPES DU CONFLIT BEENA MPEETA ET BAKWA KANJINGA**

Le conflit entre les Beena Mpeeta et les Bakwa Kanjinga se déroula en trois grandes étapes : la préparation et les menaces ; la guerre ; le pillage du village Beena Mpeeta.

##### **a. Phase de la préparation et des menaces**

Durant cette première étape, les deux communautés se livrèrent à des menaces réciproques. Dans sa lettre n° 05/013/92 ayant pour objet « conflit de terre /Port et menaces de mort entre les groupements de Bakwa Kanjinga et de Beena Mpeeta », le chef de groupement Bakwa Kanjinga, secteur Ndomba, informa le chef de secteur Ndomba que les Beena Mbuyamba étaient décidés à attaquer les Beena Mpeeta. Il précisait que le 20 mai 1995 à 19 heures, il avait vu un groupe de jeunes gens de son groupement venir chez lui pour l'en informer. Ils avaient affirmé que, sur ordre du chef de la mutua-

88. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga.

lité des enfants de Mfunyi à Ngandu à Mbujimayi, de la poudre à canon avait été donnée à des jeunes gens afin qu'ils fassent la même chose qu'à Katanda, c'est-à-dire qu'ils agissent comme les jeunes de Beena Nshimba à l'égard de Beena Kapuya. En fait, ces jeunes gens iront menacer le chef Tshibwabwa de tout piller chez lui s'il refusait la guerre et s'il avertissait l'État comme il en avait l'habitude.

Les meneurs furent identifiés. Il s'agissait de : Mukendi Muzamba, Tshitenga Mudiaya, Ilunga Kantola, Kamwala Dianda, Benoît Ilunga, Mputu Ilunga, Muna Zeke, tous de Beena Mbuyamba. Pour le village Beena Mupompa, on comptait Kabamba, Badibanga et Ambassy Ilunga. Dans le village Beena Mbuyi : Tshikolu Ilunga et Mukengeshayi Tshimanga ; et dans celui de Beena Bitulu, Lukusa Kabundi<sup>89</sup>.

De son côté, le chef de groupement Beena Mpeeta, Nkoto wa Lupumba, dans sa lettre sans numéro du 22 mai 1992, demandait l'intervention du commissaire de zone de Kabeya-Kamuanga. Il sollicitait l'envoi de quelques militaires pour « maîtriser les malfaiteurs de Bakwa Kanjinga qui dérangent les gens de chez lui qui passaient sur la route ». Il l'avertissait aussi que les Bakwa Kanjinga de Beena Mbuyamba s'étaient réunis le lundi 20 mai 1992 pour préparer leurs armes afin d'attaquer les Beena Mpeeta. Il lui demandait d'intervenir au plus vite pour sauver la situation<sup>90</sup>.

Pour sa part, le chef de secteur Ndomba signala, par sa lettre n° 06/003/92, que les deux groupements, Mpeeta et Kanjinga, se préparaient à la guerre relativement à un conflit de terres, et surtout au différend qui les opposait au sujet de la mine de Tshikukwata Mbundu. Il demandait l'envoi d'urgence des troupes de dissuasion pour calmer les esprits<sup>91</sup>.

Le vendredi 22 mai 1992, tous ceux des Bakwa Kanjinga qui devaient prendre part à l'attaque contre les Beena Mpeeta se retrouvèrent au lieu-dit Mbalasa, un endroit où habitaient jadis les agents européens de la Forminière. C'était un jour de marché. Des personnes âgées de Bakwa Kanjinga y mon-

traient aux jeunes comment combattre l'ennemi et comment utiliser des fétiches.

Pour leur part, les Beena Mpeeta, qui s'attendaient à une attaque de Bakwa Kanjinga, avaient déjà acheté des armes de chasse et des munitions. Ces armes étaient des carabines de fabrication locale ou de fabrication européenne. Et, comme mesure dissuasive, ils tiraient chaque jour des coups de feu en l'air pour faire peur aux gens de Bakwa Kanjinga, et pour leur signifier qu'ils les attendaient de pied ferme.

#### b. Déroulement des combats

Le lendemain, samedi, à 4 heures, des jeunes gens de Bakwa Kanjinga, que des aînés du village avaient déjà préparés et mis à part pour la circonstance, voulurent passer à l'attaque. Mais les aînés eux-mêmes refusèrent et leur demandèrent d'attendre le lever du jour. Dès 13 h 15, ils se mirent en route, armés, pour attaquer les Beena Mpeeta, afin de les faire partir des terres de Ndomba. Les maisons de Beena Mpeeta voisines de la localité Beena Nkumbi furent incendiées.

Par la suite, ces jeunes de Bakwa Kanjinga se divisèrent en trois groupes : un groupe à gauche, un groupe à droite, et le dernier au centre. Les trois groupes avancèrent vers le centre du groupement Beena Mpeeta en incendiant les maisons, dans un bruit d'armes à feu. Ces groupes étaient composés d'hommes et de femmes. Le rôle des femmes était de mettre le feu aux maisons de Beena Mpeeta et de transporter le butin de guerre.

Dans leur progression, les Bakwa Kanjinga tuèrent trois personnes des Beena Mpeeta. Il s'agit de deux jeunes gens qui fumaient du chanvre et qui avaient pris à la légère l'attaque de Bakwa Kanjinga ; ainsi qu'une vieille femme qui était restée dans sa case parce qu'elle ne se sentait pas la force de marcher. Elle fut brûlée vive dans sa case<sup>92</sup>.

Ce qui est intrigant en cette journée de samedi 23 mai, c'est que les Beena Mpeeta, qui s'étaient pourtant préparés et qui s'attendaient à l'attaque des Bakwa Kanjinga, n'opposèrent aucune résis-

89. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga consultées à Kena Nkuna.

90. *Idem*.

91. *Ibidem*.

92. Il s'agit de la mère de Ntumba Nkoto Dilunda, *alias* Demoulin, cousin de Tshimanga Nkutu, chef de groupement en place de Beena Mpeeta.

tance et ne ripostèrent pas. Le chef Katumanga de Beena Kabamba explique cette attitude comme suit : les Beena Mpeeta étaient en mesure de réserver une riposte valable à l'attaque de Bakwa Kanjinga. Pour lui, ils avaient même les moyens logistiques de gagner la guerre et, sur le plan organisationnel, ils étaient de loin supérieurs aux gens de Bakwa Kanjinga. Cependant, leur chef, Tshimanga Nkotu, avait estimé que la victoire de Beena Mpeeta sur les Bakwa Kanjinga allait provoquer la coalition contre eux de tous les autres Beena Mpuka. Il décida donc d'afficher profil bas afin de garantir la sécurité des femmes et des enfants.

Dans leur fuite, les Beena Mpeeta utilisèrent des pirogues amarrées à la rivière Lubi. Ils atteignirent ainsi le territoire de Dimbelenge, le lac Munkamba, les villages Mulowayi et Kapela. Tout leur village fut déserté en un jour.

### c. Pillage du village Beena Mpeeta

Après avoir chassé les Beena Mpeeta de Ndomba, les Bakwa Kanjinga se livrèrent, le lundi 25 mai 1992, au pillage du village qui avait été déserté. Des champs furent dévastés. Des maisons qui étaient restées debout furent détruites et incendiées. Les biens furent emportés. Les Bakwa Kanjinga, avec leur butin, se livrèrent à une fête de la victoire sur les Beena Mpeeta. S'ils attendirent quelques jours pour piller le village de Beena Mpeeta, c'est parce que, pendant la guerre, il était interdit de toucher aux biens des Beena Mpeeta, de peur d'être tué par une balle perdue.

#### 2.3.4. À LA RECHERCHE DE LA SOLUTION AU CONFLIT

Après leur départ forcé de Ndomba, les Beena Mpeeta furent contraints de rester dans des endroits où les structures d'accueil n'étaient pas adaptées. Ils habitaient, par exemple, à Kapela, dans la forêt, où ils possédaient des champs. Les conditions de vie y étaient précaires et pénibles. En plus de la faim et du froid, ils devaient faire face à des maladies (malaria, dysenterie, fièvre typhoïde, etc.).

Les Beena Mpeeta lancèrent des appels au secours aux chefs de groupement Kabula Mpuka du territoire de Kabeya-Kamuanga et aux hommes de bonne volonté. Diverses réunions de médiation se tinrent tant à Kabeya-Kamuanga qu'à Mbujimayi et à Kinshasa.

### a. Les différentes médiations

#### • Médiation de Kabeya-Kamuanga à Kena Nkuna (24 avril 1993)

Une première réunion de réconciliation fut convoquée d'urgence à Kena Nkuna, chef-lieu du territoire de Kabeya-Kamuanga. Presque tous les chefs coutumiers de Beena Mpuka y étaient présents. La réunion était présidée par l'administrateur de territoire, Nzadi Dituku Ngonga. Après avoir entendu les deux parties en cause, Nkotu de Beena Mpeeta, d'abord, et Badibanga de Bakwa Kanjinga, ensuite, les chefs coutumiers de Kabula Mpuka présents à la réunion posèrent quelques questions d'éclaircissement à l'un comme à l'autre<sup>93</sup>.

Le chef Badibanga de Bakwa Kanjinga démontra alors aux chefs coutumiers de Kabula Mpuka comment il avait attribué ses terres de Ndomba à Nkotu quand celui-ci avait été chassé par les Bakwa Luntu du territoire de Dimbelenge. C'était juste après l'indépendance du Congo. Il expliqua combien la cohabitation avait été heureuse jusqu'à la découverte des mines de diamants et la réouverture du port de Ndomba par Tshilombo wa Nshimba. Il déplora la manière avec laquelle Nkotu et ses sujets étaient devenus orgueilleux et insolents envers les Bakwa Kanjinga ; et expliqua que c'est cette attitude qui avait poussé les Bakwa Kanjinga à les chasser de leurs terres<sup>94</sup>.

Le chef Nkotu de Beena Mpeeta reconnut tous les griefs proférés contre lui par Badibanga. Il adopta un profil bas et se résolut à demander pardon au chef Badibanga pour l'abus de confiance et aux chefs de Kabula Mpuka pour avoir manqué d'égards à leur endroit quand ils étaient venus dans les mines de diamants.

Les chefs coutumiers de Kabula Mpuka réunis estimèrent que les deux protagonistes avaient eu tort de faire couler le sang. Ils décidèrent de les réconcilier. Mais avant de passer à la cérémonie de réconciliation, les deux chefs furent condamnés à payer chacun un coq, une chèvre et une bouteille d'alcool.

Le chef Badibanga et ses notables refusèrent cependant de payer les amendes infligées. Ils prétendirent n'être pas préparés pour la circonstance et

93. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga.

94. *Ibidem*.



arguèrent que leur groupement était trop éloigné du chef-lieu du territoire pour pouvoir aller les y chercher. De leur côté, les Beena Mpeeta, qui tenaient tant à la réussite de la réconciliation entre eux et les Bakwa Kanjinga et à la fin du conflit, proposèrent aux chefs coutumiers réunis de supporter seuls la charge des amendes exigées pour la réconciliation. Cette proposition fut acceptée par tous.

La cérémonie de réconciliation, sous la supervision du chef Kakona de Beena Mpuka qui en avait coutumièrement la charge, assisté du chef Muleba de Bakwa Bilonda qui dirigea la cérémonie, eut lieu à Kena Nkuna suivant la règle coutumière : un trou fut creusé entre Badibanga et Nkotu par le chef Kakona et ce dernier dit, devant tout le monde :

« Aujourd’hui, nous sommes réunis pour réconcilier deux frères : Nkotu et Badibanga. Nkotu est venu chez son frère Badibanga. Deux frères peuvent se disputer ou se battre et ils peuvent aussi se réconcilier. Et celui qui va encore provoquer la guerre et faire couler le sang innocent sera maudit pour le reste de sa vie. »

Un coq fut immolé par le chef Kakona et son sang versé dans le trou. Le chef Kakona prit l’alcool, le versa dans un verre, puis il en mit dans la bouche une petite quantité qu’il versa dans le trou. Il versa ensuite de nouveau l’alcool dans le même verre et le donna à Badibanga. Ce dernier en but une gorgée. Le reste fut donné à Nkotu qui le vida.

Kakona immola ensuite la chèvre et en versa le sang dans le trou. La viande du coq et celle de la chèvre furent mangées cuites au feu par les chefs coutumiers de Kabula Mpuka présents à la cérémonie et par les deux délégations de Beena Mpeeta et de Bakwa Kanjinga.

Une amende fut infligée aux gens de Beena Mpeeta pour compenser la mort de L. Muya Tshitendanda de Bakwa Kanjinga, tué dans ce conflit. Les Beena Mpeeta furent également condamnés à donner une femme à un des enfants de Muya pour que le nom de Muya ne puisse pas disparaître de Bakwa Kanjinga.

Avant la fin de la cérémonie, le chef Nkotu de Beena Mpeeta demanda aux chefs coutumiers de Beena Mpuka de dire à leurs frères de Bakwa Kanjinga de les laisser rentrer à Ndomba Mitoka, où ils étaient habitués de vivre. La demande de Nkotu fut transmise à Badibanga et à ses notables. Mais, après avoir tenu une petite réunion à l’écart avec ses

notables, le chef Badibanga refusa cette demande de Beena Mpeeta et proposa un autre endroit, appelé Tshiosha. Il s’agit d’une plaine au niveau de Panda.

Le chef Nkotu se retira aussi, avec ses notables, pour une petite réunion. Après quoi ils repoussèrent la proposition de Bakwa Kanjinga, sous prétexte que Tshiosha était une plaine qui n’offrait pas les mêmes avantages que Ndomba Mitoka. La réunion de Kena Nkuna se termina sur cette note-là.

#### • *Médiation de Mbujimayi*

Au niveau de Mbujimayi, la mutualité de Kalonji Kabula Mpuka, qui avait envoyé six de ses membres à la cérémonie de Kena Nkuna, avait aussi réagi aux cris de détresse lancés par les Beena Mpeeta. Elle dut organiser une médiation en cette même année 1993. Lors de celle-ci, après avoir écouté le rapport de ses membres qui avaient participé à la médiation de Kena Nkuna à Kabeya-Kamuanga, la mutualité se proposa de trouver une solution susceptible de contenter tout le monde. Mais les deux parties, convoquées en cette circonstance, demeurèrent sur leurs positions de Kena Nkuna.

La médiation de Mbujimayi se termina donc sans que ne soit trouvée une solution acceptée par tous. La mutualité chercha aussi à envoyer une médiation sur place à Ndomba. Par sa lettre n° 001/M. BK.Kanjinga/VMBM/92 adressée au président général de la mutualité Kalonji Kabula Mpuka, la mutualité de Bakwa Kanjinga à Mbujimayi protesta contre cet envoi de la médiation à Ndomba. Elle soutint que la lumière avait été déjà faite à travers les enquêtes menées à Ndomba même par le chef de secteur Ndomba, par la Croix-Rouge/Ndomba et par le commissaire sous-régional de Tshilenge.

#### • *Médiation de Kinshasa (Leja Bulela 1992 : 3).*

Les ressortissants de Beena Mpuka habitant la ville de Kinshasa avaient également tenté une médiation entre les Beena Mpeeta et leurs frères de Bakwa Kanjinga. Même le Gouvernement, que dirigeait Étienne Tshisekedi wa Mulumba, lui-même originaire de Beena Mpuka, avait réagi à l’appel des Beena Mpeeta pour les réconcilier avec les Bakwa Kanjinga.

Lors d’un séjour à Kinshasa où il avait passé trois mois, le chef Tshimanga Nkotu fut reçu par les ressortissants de Beena Mpuka. Cette réception eut lieu avec le concours du journal *Leja Bulela*, un journal

qui militait pour l'unité de tous les ressortissants de Kalonji Kabula Mpuka.

Au cours de cette rencontre, le chef Tshimanga Nkotu expliqua à l'assemblée la substance du conflit qui l'opposait, ainsi que ses sujets, à leurs « frères » de Bakwa Kanjinga. Après avoir d'abord montré l'origine de Beena Mpeeta et dit comment l'Administration coloniale les avait fait déplacer de force de leurs terres en 1930 vers l'amont du lac M'Fwa dans le territoire de Dimbelenge, il insista sur le fait qu'après l'indépendance, les Bakwa Luntu de Dimbelenge les avaient chassés parce qu'ils étaient Luba et qu'ils devaient rentrer chez eux. C'est ainsi qu'ils étaient revenus à Ndomba où ils s'étaient installés avec l'accord du chef Badibanga Kabundi, qui les avait accueillis en tant que « frères » et non en tant qu'étrangers. En toute honnêteté, il avoua que les mésententes actuelles étaient l'émanation de la découverte du diamant sur les terres qu'ils occupaient, et de la réouverture du port de Ndomba par Tshilombo wa Nshimba, génératrices d'emplois ou d'apparentes richesses.

Au 30 décembre 1992, les Beena Mpeeta étaient toujours réfugiés en brousse. Ils souhaitaient rentrer à Ndomba, conformément à la décision de la médiation des chefs coutumiers réunis à Kabeya-Kamuanga, mais que les Bakwa Kanjinga avaient refusée. Les Beena Mpeeta estimaient pourtant être dans leur bon droit, d'autant que, chez les Beena Mpuka, ils appartenaient à la branche des Bakwa Lukusa, et qu'ils étaient donc frères.

Lors de cette tentative de réconciliation de Kinshasa, le chef Tshimanga Nkotu informa l'assistance de l'audience que lui avait accordée le Premier ministre Étienne Tshisekedi, qui avait suggéré qu'une deuxième réunion de réconciliation de chefs coutumiers de Kabula Mpuka fût organisée en vue d'une réconciliation à Kabeya-Kamuanga.

La responsabilité de cette mission fut confiée au chef Kazadi wa Madiunda de Beena Muya à Tshiatshiatshia. Mais celui-ci ne s'en préoccupa nullement. Pendant ce temps, les Beena Mpeeta continuèrent à être exposés aux intempéries, aux privations et aux maladies en brousse. La commission de la Conférence nationale souveraine (la CNS) constituée pour descendre sur le terrain ne s'y rendit jamais.

Après avoir entendu le chef Tshimanga Nkotu, les ressortissants de Beena Mpuka et le journal *Leja*

*Bulela* réunis à Kinshasa prodiguèrent aux deux parties des conseils en ces termes :

« Nos frères de Beena Mpeeta et nos frères de Bakwa Kanjinga, asseyez-vous autour d'une même table, et réconciliez-vous. Les conflits n'arrangent rien. Entendez-vous. La terre pour laquelle vous vous entretenez appartient à Dieu. Et Dieu vous a donné gratuitement cette terre. Vous n'avez rien payé pour l'acquérir. Restez ensemble. Prenez la houe à la main au lieu de prendre des machettes » (*Leja Bulela* 1992 : 3).

Les trois médiations organisées par les Beena Mpuka pour réconcilier les deux parties, Mpeeta et Kanjinga, ne donnèrent rien. C'est ainsi que le 24 août 1992, l'autorité sous-régionale de Tshilenge organisa une rencontre à Kena Nkuna avec les deux parties en conflit. De cette rencontre de Kena Nkuna sortit la décision préconisant le règlement pacifique du conflit. Elle est considérée comme une solution finale au conflit Mpeeta et Kanjinga.

## b. Dénouement du conflit

Les 24 août 1992, en effet, le commissaire sous-régional de Tshilenge notifia aux deux parties en conflit les décisions relatives au règlement pacifique de leur différend. Il exécutait ainsi les recommandations contenues dans la lettre n° 1/1160/CAB. GOUREGION/K.OR/92 du 6 juin 1992 du gouverneur de la région du Kasai-Oriental relatives aux directives pour un règlement pacifique du conflit de terre les opposant<sup>95</sup>. Les décisions du gouverneur étaient motivées par les faits ci-après :

95. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga. Étaient présents à cette réunion de Kena Nkuna :

Mukeba Munganga : commissaire sous-régional de Tshilenge ;  
Tshivuila Bukasa : chef de division sous-régionale de l'Intérieur ;  
Kalubi Tshimboso Biela Mpata : commissaire de zone de Kabeya-Kamuanga.  
Malemba Tshiatshi : chef de collectivité-secteur de Ndomba ;  
Capitaine Kamayombe : commandant compagnie, territoriale de la gendarmerie nationale/Miabi ;  
Lieutenant Ligbagba : commandant opérations Bakwa Kanjinga/Beena Mpeeta.

Pour le groupement de Bakwa Kanjinga :

Tshibwabwa Badibanga : chef de groupement ;  
Mukendi Tshibangu Mazamba : notable coutumier.

- le groupement de Beena Mpeeta, qui est arrivé sur son emplacement actuel en provenance du territoire de Dimbelenge au Kasai-Occidental, est appelé à respecter les coutumes et usages locaux pour ce qui est des terres coutumières du groupement propriétaire de Bakwa Kanjinga et ce, conformément à l'article 386 de la loi n° 80-009 du 18 juillet 1980 modifiant et complétant la loi n° 73-021 de juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et mobilier et régime des sûretés ;
- l'autorité provinciale, n'ayant pas la compétence territoriale de renvoyer les Beena Mpeeta à Dimbelenge, région du Kasai-Occidental où ils se trouvaient avant l'accession du pays à l'indépendance, devrait néanmoins savoir interpréter le point 2 des messages n° 25/CAB/MININERDECOM/058/92 du 24 février 1992 et n° 25/CAB/MININERDECOM/0142/92 du 7 mai 1992 tels que confirmés par la lettre n° 25/CAB/MININERDECOM/246/92 du 7 mai 1992, point 2, qui demande de replacer les populations aux endroits où elles se trouvaient avant le 30 juin 1960.

À cet effet,

- les Beena Mpeeta disposent d'un groupement sans terre, car celle qu'ils occupaient avant les événements du 23 au 25 mai 1992 appartient au groupement de Bakwa Kanjinga ;
- il est demandé à ces derniers, en leur qualité de propriétaires terriens, d'autoriser les Beena Mpeeta à s'installer sur une quelconque portion de terre ;
- les deux parties en cause sont priées de vivre en harmonie en vue de sauvegarder l'ordre public dans cette partie de la sous-région de Tshilenge.

Deux procès-verbaux furent établis à la fin de cette réunion. L'un portait sur la notification de la décision relative au règlement pacifique du conflit ;

Pour le groupement de Beena Mpeeta :

Tshimanga Nkoto : chef de groupement (absent).

Les témoins étaient :

Tshivuila Bukasa.

Kalubi Tshimboso Biela Mpata.

Malembe Tshiatshi.

Capitaine Komayombe.

Lieutenant Ligbagba.

et l'autre sur le constat d'absence remarquée du chef de groupement de Beena Mpeeta et ses notables coutumiers<sup>96</sup>. Un an plus tard, soit le 27 octobre 1993, un acte de cession de terre de Tshiosha au groupement de Beena Mpeeta était signé par les chefs des clans constitutifs de Bakwa Kanjinga<sup>97</sup>.

Dans cet acte, les notables confirmaient leur détermination à céder l'emplacement de Tshiosha à leurs frères de Beena Mpeeta. Ils leur refusaient catégoriquement l'emplacement de Ndomba Mitoka proposé par les chefs de groupement du territoire de Kabeya-Kamuanga. Ils se déclaraient disposés à se réconcilier avec les Beena Mpeeta. En conséquence, ils reconnaissaient que Kapela ne constitue en définitive qu'un lieu de refuge, et que les Beena Mpeeta devaient se reclasser à Tshiosha, où toutes les redevances coutumières devaient leur revenir de plein droit<sup>98</sup>.

Un mois après, le 28 novembre 1993, l'AT de Kabeya-Kamuanga, Nzaji Dituku Ngonga, accompagné du chef de secteur Ndomba, procéda à une inspection administrative du lieu-dit Tshiosha, attribué à Beena Mpeeta par les Bakwa Kanjinga en vertu de l'acte du 27 octobre 1993. Cette étude du lieu découlait de la recommandation du gouverneur de région en date du 17 juin 1993, lors de la séance de consultation qu'il avait présidée en présence de deux délégations<sup>99</sup>.

#### • Position géographique de Tshiosha

Tshiosha est situé à 5 km de Mpanda, chef-lieu du secteur. Il est un plateau dominé à 2 km par la mission de l'Église Saint-Michel III<sup>e</sup> Testament (ou *Tshiovo Tshisaatu*), et est situé à un kilomètre du siège du village Beena Kazadi-Mudimba. Sa large superficie fait que Tshiosha affleure la rivière Lubi.

96. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga.

97. Les signataires de cet acte sont : Ntumba Mupela (Beena Mbuyi), Tshipama Tshikomona (Beena Mukendi a Kabwa), Mukendi Kanyinda (Beena Mukendi a Kabwa), Ngandu Kasonga (Beena Tshipanda), Tshibangu Nzembela (Beena Mbuyamba), Kadima Mukanga (Beena Muya a Mukendi), Mukendi Tshimbulu (Beena Bitulu), Nzembela Kapinga Ntumba (Beena Mupompa), Kankonda Tshisungu (Beena Nkumbi).

98. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga.

99. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga.



### *Aspects économiques*

La proximité de la Lubi offre aux habitants la possibilité de se ravitailler en eau potable, une denrée rare dans la région, à cause de l'exploitation des sources naturelles. Des forteresses ont été relevées, éparpillées tant au bord de la rivière Lubi qu'à celui des ruisseaux Mulaja et Tshiosha. Elles rencontrent l'assentiment des Beena Mpeeta, qui s'adonnent généralement à l'exploitation des champs forestiers et ne recherchent pas particulièrement des champs en savane.

La terre de Tshiosha, située dans une savane comme celle de Mpanda ainsi que toute la contrée, est favorable à la culture du maïs, du manioc, des haricots et des arachides. La pêche est aussi possible dans la rivière Lubi. En plus, le diamant peut bien y être exploité si des prospections sont effectuées, parce qu'en aval, sur l'ancien emplacement de Beena Mpeeta, des prospections effectuées ont été positives.

### *Aspects relatifs à la communication*

Kapela, le lieu de refuge des Beena Mpeeta, connaît plusieurs difficultés de communication à cause de la rivière Mulenda, dont la traversée à pied donne constamment lieu à des noyades lors des crues d'eau. Par contre, l'emplacement de Tshiosha demeure accessible aux véhicules. Il est en outre relié à la cité de Kena Nkuna par la rivière Lubi, dont la traversée se fait en pirogue.

Après avoir étudié ces différents emplacements, un procès-verbal d'enquête administrative fut établi et transmis à la hiérarchie par la lettre n° 03/003/BURCZ/K.Kga/94 de l'AT de Kabeya-Kamuanga, Nzaji Dituku Ngonga. Dans cette lettre, l'AT demandait également à l'autorité de fixer un délai pour l'évacuation des Beena Mpeeta de Kapela vers Tshiosha. Il évoquait des raisons humanitaires<sup>100</sup>.

En même temps cependant, par sa lettre n° 05/024/C.H./Gpt Bk Kanjinga/93, le chef de groupement Bakwa Kanjinga fit voir à la hiérarchie que les Beena Mpeeta avaient refusé d'aller à Tshiosha et qu'ils préféreraient retourner à Ndomba Mitoka. Il expliquait que les Bakwa Kanjinga leur avaient dit l'impossibilité d'accéder à leur demande, et que

Tshiosha demeurerait le seul lieu désigné à la suite d'un vote par les notables Bakwa Kanjinga<sup>101</sup>.

## 3. DANS LE TERRITOIRE DE KATANDA

Avant de parler de l'installation à Katanda des peuples en provenance de Nsang'a Lubangu, il nous a paru utile de préciser d'abord quelle fut la mise en place des peuples à leur arrivée de Nsang'a Lubangu.

Les récits émanant de la tradition orale sont à interpréter avec prudence, car ils sont connotés par les informateurs. Aussi avons-nous présenté en parallèle les informations relatives à l'occupation des terres provenant de chaque groupement, afin de pouvoir repérer les contradictions, pour mieux cerner les jugements de valeur quant aux origines de certains conflits.

### 3.1. MIGRATIONS

Le problème de l'occupation des terres par les nouveaux venus de Nsang'a Lubangu (les Beena Nshimba, Beena Kapuya, Beena Mwemba, Bakwa Kanda, Bakwa Lonji et Beena Tshizubu) a fait l'objet de plusieurs études, mais qui n'ont généralement pu authentifier les faits.

Nous présentons ci-dessous les informations recueillies sur l'installation des peuples lors de la période précoloniale.

#### 3.1.1. BEENA NSHIMBA

Les Beena Nshimba font partie du groupe luba Kasai, mais originellement ils appartiennent à la souche des Luba Shankadi. Ils reconnaissent Munyika comme leur ancêtre commun. Ce dernier serait parti de Dibwe dya Kabunda en compa-

101. La Commission de réconciliation qui a joué un rôle actif dans le règlement pacifique de ce conflit est composée de : président : Tshimanga Katambakana de Beena Bilenga (Bakwa Bilonda II) ; 1<sup>er</sup> vice-président : Lumbala Matadi, chef de groupement faisant fonction de Bakwa Nsulu ; 2<sup>e</sup> vice-président : docteur Tshimanga Mwamba ; secrétaire : Kabeya Kabamba Kanyama, chef de groupement de Beena Muya I ; secrétaire adjoint : Kalonji Badibanga, président du conseil de la zone de Kabeya-Kamuanga. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga.

100. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga.

gnie de Kalonji Milabi, l'ancêtre des Bakwa Kalonji. Ensemble, ils auraient traversé la Lubilanji au sud de l'embouchure de Lwembe. Puis ils seraient remontés entre la Lubilanji et la Mbuji-Mayi jusqu'à la hauteur de leur emplacement actuel. Munyika aurait abandonné Kalonji et Mwana près de Tshibombo dans l'actuel secteur Bakwa Kalonji, où il aurait traversé la Lubilanji et se serait installé à Kintu.

Nshimba se serait installé pour la première fois à Bakwa Mulumba, puis à l'actuel Bakwa Kamuanga. Il y aurait trouvé, au-delà de Luvula, les Beena Kalambayi, sur la colline Nkolongo, les Beena Tshizubu et les Bakwa Tshinene, au-delà de Mutuayi, les Bakwa Kanda et les Beena Nomba faisant la frontière avec les Beena Kalambayi. Seul le territoire qu'il aurait occupé était vide. La rive gauche de la Lubilanji était déjà occupée par les Bakwa Kalonji. Après son installation, et à la mort de Kapongo et Tshimbalanga, d'autres peuples en dehors de ceux cités ci-dessus seraient arrivés.

Le nouvel espace occupé par les Beena Nshimba était borné au nord par la rivière Mutuayi, à l'ouest par la rivière Lubilanji, au sud par la rivière Luvula et à l'est par les Beena Tshizubu et les Beena Nomba.

Dans une étude du 12 août 1936, M. Geurts, l'administrateur de Kabinda, affirme que les Beena Nshimba auraient commis deux de leurs fils, Kalengalenga et Tshitumbi wa Muanji, à la recherche de terres. Leurs pérégrinations auraient amené ces derniers dans les terres actuelles du groupement Beena Nshimba. La région, à cette époque, paraissait vide de toute occupation. Ils y auraient fait alors venir leur frère aîné Nshimba. Ce dernier se serait installé à Ngulungu. Munyika étant resté à Samba, les hommes de Kalengalenga et de Tshitumbi wa Muanji auraient reconnu l'autorité de Nshimba ; et les Beena Kalengalenga, Beena Muanji (clan de Tshitumbi) et Beena Ngulungu (clan de Nshimba) auraient pris le nom de Beena Nshimba.

### 3.1.2. BEENA KAPUYA

L'histoire de Beena Kapuya remonte à Tshilumba Mukulu. Celui-ci serait parti de chez les Luba Shankadi vers la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle en compagnie de ses frères. Il aurait traversé les rivières Lubilanji lwa bituta, Kalelu et Mbuji-Mayi et atteint l'actuel village Tshinga wa Mbombo, dans le territoire de Miabi, où résidait déjà Kalombo Nkolesha.

Celui-ci aurait remis les insignes du pouvoir à l'aîné, Mpoyi, et ils auraient fait demi-tour en direction de l'est, traversant à nouveau la rivière Mbuji-Mayi pour s'installer dans la terre de Kansensa, *mu Tshilemba*, à l'emplacement actuel des Bakwa Ndaba, près du mont Nyemvua.

Tshilumba Mukulu et sa suite auraient quitté la terre de Kansensa pour s'installer sur la rive gauche de la Lubilanji où ils durent combattre les Bakwa Kalonji qui voulaient les asservir. Vaincus, ils auraient traversé la Lubilanji pour s'installer à Kajiba-Konga, à l'emplacement actuel des Bakwa Kanda.

Les versions relatives à l'occupation première de ces terres divergent. Pour les uns, les Beena Kapuya auraient trouvé, lors de leur fuite, les Bakwa Kanda déjà installés sur ces terres et leur auraient demandé l'autorisation de rester avec eux. Pour d'autres par contre, les Beena Kapuya seraient les premiers occupants de ce territoire et c'est sous la poussée des Bakwa Kanda qu'ils seraient descendus un peu vers le sud pour s'établir à Katabwa. Mais les Bakwa Kanda refusent cette version. Notons que sur le plan social, les Bakwa Kanda se réfèrent plus aux Beena Nshimba qu'aux Beena Kapuya, dont ils disent être les oncles maternels.

En outre, lorsqu'ils s'établirent vers le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Beena Nshimba auraient trouvé les Bakwa Kanda, les Beena Tshizubu et les Bakwa Tshinene.

D'autre part, le chef Kavuma Ditunga affirme que, partis de Nsang'a Lubangu, Tshilumba et Kanyana se seraient fixés à Tshibombo où ils furent rejoints par Kalombo Nkuele. Ensuite, ils auraient quitté cet endroit pour se fixer dans le territoire actuel de Bakwa Ndaba. Là, Tshilumba et Kazadi auraient accepté de traverser la rivière Lubilanji ; et ce dernier aurait occupé l'emplacement actuel de Beena Tshitolo, tandis que Tshilumba aurait occupé le côté de la rive droite de la Lubilanji à Kajiba Konga, où il aurait trouvé une terre inoccupée, plus précisément à Masanga, chez Mukenji ku Mayi.

La femme de Tshilumba aurait donné naissance à des jumeaux : Mwembia (Mbuyi) et Kapuya (Kabanga). À la mort de ce dernier, ses descendants se seraient multipliés. On relèvera qu'il avait une fille qui s'appelait Tshilanda. Un visiteur du nom de Mukosa wa Mbulubulu épousa la fille de Kapuya et décida d'habiter la même contrée que ses beaux-

parents. Quelque temps après, il fit venir Kanda, ami de Mukosa, qui poussa ce dernier à demander une portion de terre à son beau-père. Kapuya lui octroya Masanga, dans la partie actuelle des Bakwa Kanda. Devant la croissance rapide de la population résidant à Masanga, Mukosa et Kanda signèrent un pacte pour fixer une limite naturelle, la rivière Mutuayi.

Voilà pourquoi les Beena Kapuya sont à Katabwa et les Bakwa Kanda sur l'espace actuel qu'ils habitent. La raison qu'ils avancent est qu'ils n'aimeraient pas vivre sur un même territoire avec leurs beaux-fils.

### 3.1.3. BAKWA LONJI

Selon M. Geurts, l'administrateur du territoire de Kabinda, les Bakwa Lonji sont des Luba Shankadi. La tradition orale affirme que les Bakwa Lonji, quittant Nsang'a Lubangu, seraient partis de Tshitandayi à Tshibombo chez les Bakwa Kalonji. Ils reconnaissent tous Kabuya Mukulu Kamembu comme leur chef de file.

Arrivés à Tshibombo, les Bakwa Lonji se brouillèrent avec les Bakwa Kalonji à cause de difficultés rencontrées sur le terrain. L'une d'elles, à la base de leur départ, fut appelée *mvita ya bitend* (« la bataille des fourmis ailées »). C'est ainsi qu'ils traversèrent la Lubilanji et se fixèrent premièrement chez les Bakwa Kanda. Un groupe, appartenant toujours aux Bakwa Lonji, resta à Tshibombo et se surnomma *Nkandamana wa mu Tshiya*, (« J'ai résisté au moment où nos frères ont quitté »). Ils sont assimilés aux Bakwa Kalonji Bakodila.

Sous la conduite de Luahula, les Bakwa Lonji se fixèrent chez les Bakwa Kanda. Mais ils ne tardèrent pas à affronter une autre difficulté : un homme de Bakwa Lonji s'était mis à flirter avec une femme de Bakwa Kanda. Cela entraîna un conflit qui obligea les Bakwa Lonji à quitter les Bakwa Kanda.

L'homme adultère fut toutefois tué et présenté au chef des Bakwa Lonji. Ceux-ci s'en allèrent chez les Beena Nshimba. Pour cette raison, les Bakwa Lonji se sont scindés en deux groupements : Les Bakwa Lonji de Lukangu et les Bakwa Lonji de Mpangu à Ngandajika.

En s'établissant chez les Beena Nshimba, qu'ils considèrent comme leurs oncles maternels, les Bakwa Lonji eurent droit à une terre habitable. Ils la choisirent entre celles occupées par les Beena Mwembia et les Beena Tshizubu. C'est ainsi qu'ils

combattirent ensemble pour repousser les Beena Tshizubu et occuper l'espace où ils sont actuellement. Les Bakwa Lonji reconnaissent de ce fait le droit du premier occupant aux Beena Tshizubu, aux Beena Nshimba et aux Bakwa Tshinene.

### 3.1.4. BAKWA KANDA

Kanda, Boowa et Kabindi sont tous fils de Nkashama. Ce dernier avait quitté Nsang'a Lubangu avec ses trois enfants pour aboutir premièrement à Tshipuka. À cause du conflit de pouvoir avec Kanda, il quitta ce lieu avec ses frères et traversa la Mbuji-Mayi jusqu'à Tshiahueka (Tshibombo actuel). Mais la vie y étant difficile, il jugea bon de rentrer. À son retour, Boowa occupait la terre actuelle tandis que Kanda s'installa à côté de lui.

Après une cérémonie d'offrande aux ancêtres, les fils de Nkashama se brouillèrent et l'un d'eux, Kabindi, rentra à Tshibombo, tandis que les deux autres restaient ensemble. À la mort de Kanda, son fils Kanyinda étendit le territoire pour la chasse au gibier. C'est ainsi qu'ils traversèrent la rivière Lubilanji pour s'installer à la place qu'ils occupent actuellement.

Les Bakwa Kanda affirment qu'ils sont les premiers occupants de cet espace et qu'à leur arrivée, ils n'avaient trouvé que les Beena Nshimba avec lesquels ils délimitèrent les frontières sur la Bufua. Mais l'autorité coloniale la fixa sur la Mutuayi.

Dans cette version plusieurs contradictions existent. D'abord, les Beena Nshimba déclarent avoir trouvé Kanda à leur arrivée, alors que les Bakwa Kanda disent y avoir trouvé les Beena Nshimba. Deuxièmement, les Bakwa Kanda affirment que la limite Mutuayi a été fixée par l'autorité coloniale alors que les Beena Nshimba déclarent que cette frontière avait été fixée durant la période précoloniale. Ajoutons à cela que nous ignorons les raisons qui avaient amené l'Administration coloniale à déplacer de Bufua à Mutuayi la frontière nord de Beena Nshimba.

### 3.1.5. BEENA TSHIZUBU

Comme les autres Luba Lubilanji, les Beena Tshizubu viennent de Nsang'a Lubangu. Ils sont arrivés d'abord chez Kabedi'a Ilunga, chez les Beena Kanyok, chez Kanyana, chez Mualaba, ensuite dans la vallée de Nomba chez Kafinga Ngomba. À la mort



des enfants de Beena Tshizubu dans le lac Nyinda, à Nomba, ils jugèrent bon d'émigrer chez Tshitumbi wa Muanji (Beena Nshimba).

Arrivés chez les Beena Nshimba, les difficultés ne tardèrent pas à se présenter : un jour, un léopard captura une chèvre. Et les Beena Tshizubu l'attrapèrent. Les Beena Nshimba réclamèrent ce léopard comme tribut, demande que les Beena Tshizubu refusèrent. Ils montrèrent par la suite qu'ils ne pouvaient pas céder parce qu'ils possédaient le *lupemba lwa bukangelenge* (« le kaolin du pouvoir »).

C'est pour cette raison que les Beena Tshizubu se déplacèrent du territoire de Beena Nshimba vers de nouvelles terres sur le mont Mbila. Ils y trouvèrent Masoko, considéré comme leur *Musangana* (« une personne trouvée dans un lieu donné »). La situation était semblable à celle de Nshimba, qui avait trouvé Tshitumbi wa Muanji.

Une telle relation des faits conduit à soutenir que les Beena Tshizubu sont les premiers occupants des terres Lukangu et Ntumba.

### 3.2. CONFLIT BEENA NSHIMBA ET BEENA KAPUYA

Pour mieux comprendre l'histoire des Beena Kapuya et des Beena Mwembia avec les Beena Nshimba, il est utile de connaître celle de leurs chefferies respectives, principalement dans les rapports qui auraient existé entre ces entités et les premiers étrangers, les Arabo-Swahilis, puis dans ceux ayant existé entre ces derniers et les colonisateurs belges, avant de terminer par les rapports que ces chefferies ou groupements entretenirent avec l'État congolais.

#### 3.2.1. CHEFFERIES BEENA KAPUYA ET BEENA MWEMBIA FACE AUX ARABO-SWAHILIS

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Arabo-Swahilis ont fait irruption au cœur de l'Afrique à la recherche de l'ivoire et des esclaves. Ils nouèrent des relations d'amitié avec des lieutenants comme Ngongo Leteta, Mpania Mutombo et Lumpungu Muyembi. Ces derniers étaient appelés « arabisés » : d'abord au service des Arabo-Swahilis, ils s'étaient ensuite convertis à l'islam.

Nous examinons dans cette partie les expéditions de Ngongo Leteta, de Mpania Mutombo, de Lumpungu et de Katomba, chez les Beena Kalambayi.

Ngongo Leteta fut un allié de Tippto-Tip et de Sefu (Van Zandijcke 1953 : 23). Il opérait des razzias surtout dans la région du Lomami (Kalala Karowu 1975 : 96). Selon le R.P. Van Zandijcke, il était né au village de Kalembue, de la tribu songye, sur la rive droite de la Lomani. Il était le fils d'un *nyampara*, un notable, nommé Makala ou Muana Kasongo. Ce *nyampara*, chef du village de Kalembue, avait été supplanté par un de ses principaux sujets nommé Kikumbi. À l'époque où les Arabes commencèrent à pénétrer de Nyangwe vers l'ouest pour atteindre le Sankuru et faire acte de soumission au nom de Kikumbi, Ngongo Leteta fut remarqué par les chefs arabo-swahilis, qui l'embauchèrent comme sentinelle au village Lukulu, sur la rive droite du Lomami, près de Kitete. Il avait avec lui une femme, deux hommes et était armé d'un fusil (Van Zandijcke 1953 : 13-14).

En 1891, poursuivant sa campagne, Ngongo entra chez les Bakwa Kalonji, soutenu par le chef Katombe de Beena Kalambayi. À ce propos Van Zandijcke note : « C'est à cette occasion que Katombe, chef de Beena Kalambayi, par peur ou par esprit de lucre, se rendit auprès de Ngongo, lui fit des cadeaux et lui exprima son désir de se lier d'amitié et de faire alliance avec lui » (Van Zandijcke 1953 : 23).

La véritable expédition de Ngongo chez les Luba Lubilanji eut lieu vers 1891, après que Ntomena, femme de Kasongo-Tshinyama, fut allée le voir pour venger la mort de son mari tué par les Beena Tshiyamba à Ngandajika. Comme récompense, elle lui indiqua un peuple qui, jusque-là, ne connaissait pas encore les armes à feu. Il s'agissait des Bakwa Kalonji et de leurs villages voisins (Van Zandijcke 1953 : 121-22). Ngongo perpétra d'affreux massacres chez les Luba Lubilanji. Muya bia Lushiku ajoute qu'à son passage, les cases étaient brûlées, les huttes incendiées (Muya bia Lushiku 1985 : 37). De son côté, Katombe de Beena Kalambayi, devenu disciple de Ngongo, parcourut les chefferies qui étaient sous sa domination, entre autres les Beena Kapuya, Beena Mwembia, Beena Nshimba, Bakwa Kanda, Bakwa Lonji, etc. (Kanyinda Lusanga 1974 : 21). Dans ces chefferies-là, Katombe captura les hommes qu'il offrit à Ngongo, son maître (Van Zandijcke 1953 : 23).

Ces expériences prirent fin avec l'EIC.

### 3.2.2. BEENA KAPUYA ET BEENA MWEMBIA FACE AUX COLONISATEURS BELGES

Les premiers Européens à s'installer dans ces contrées furent des administrateurs coloniaux. Ils arrivèrent vers les années 1888-1900. À partir de ce moment, les autochtones adoptèrent l'usage de la monnaie, des pièces en métal d'argent qui remplaçèrent les anciennes unités d'échange, faites de cauris ou de perles. Ils les utiliseront dans leurs transactions commerciales (Kalala Karowu 1975 : 170). À leur arrivée, les Européens furent en butte à des résistances des populations luba locales. Selon Van Zandijcke, « [...] quand ils voulurent traverser la Mbujimayi, ils en furent empêchés par les Bakwa Kalonji de l'autre rive, ils durent rebrousser chemin et regagner Luluabourg » (Van Zandijcke 1953 : 9).

Peu après, la pénétration belge au Congo fut toutefois considérée chez les Luba Lubilanji comme une action salvatrice, un moyen pour sortir de l'impasse, car les colonisateurs venaient d'expulser les esclavagistes, les arabisés et les Chokwe, qui raquetaient les Luba (Mpanya Tshilumba 1986 : 25). Sa présence ayant été acceptée, l'autorité européenne accapara les prérogatives en matière de restriction des privilèges et de monopole du pouvoir (Mpanya Tshilumba 1986 : 26). C'est dans ce contexte que furent déplacés des peuples d'un lieu à un autre. Ce qui, aujourd'hui encore, est à la base des conflits dans le Kasai-Oriental.

### 3.2.3. IMPACT DE LA POLITIQUE INDIGÈNE BELGE

Analysons les circonstances dans lesquelles les chefferies Beena Kapuya, Beena Mwembia et Beena Nshimba furent reconnues comme groupements indigènes au début de la colonisation ainsi que leur évolution.

Le décret du 13 juin 1906 généralisa la reconnaissance des chefferies sur toute l'étendue de la colonie. Il fit de la chefferie une subdivision administrative du poste d'État et offrit également une certaine parcelle d'autorité et de devoirs en vertu de la coutume, pour autant que celle-ci fût conforme aux règles de l'ordre public universel et aux lois de l'État (Mpanya Tshilumba 1986 : 34). Modifié et abrogé, ce décret fut remplacé par celui du 2 mai 1910.

L'application du décret du 2 mai 1910 dans la région des Luba Lubilanji favorisa l'autonomie

de certains groupements. Ce fut le cas des Beena Kapuya, des Beena Nshimba ou des Bakwa Lonji, etc. Ces chefferies qui se trouvaient sous la tutelle de Katombe des Beena Kalambayi, se libérèrent en 1910, selon un document rédigé par Monsieur Léonard, le commissaire de district de Kabinda. Mais d'après M. Vander Missen, à la fin de l'année 1910, les petites circonscriptions indigènes furent fusionnées, sur décision du commissaire du district de Kabinda. De cette fusion naquit la chefferie conventionnelle Beena Nshimba, composée de Beena Nshimba, Beena Kapuya et Bakwa Lonji.

Par ailleurs, les Beena Mwembia, qui furent déportés par après chez les Beena Kalambayi, n'en faisaient pas partie ; ils étaient, eux, annexés aux Beena Kalambayi. Ajoutons que la chefferie conventionnelle était devenue opérationnelle après 1913-1914. Son premier chef fut Kazadi Mbwa wa Matumba de Beena Nshimba, investi le 13 décembre 1913 (Kanyinda Lusanga 1974 : 22).

Il y a lieu de noter que tous les Beena Kapuya ne faisaient pas partie de cette chefferie conventionnelle. Seuls les Beena Kapuya qui étaient à Kalunda en faisaient partie intégrante. Ils étaient sous la direction des chefs issus du clan Beena Kabuyi. C'est ce qui explique le nombre élevé de Beena Kabuyi à Kalunda. Par contre, ceux qui étaient restés à Lukona demeuraient sous l'autorité des chefs issus des clans Beena Mutombo. C'est le cas particulièrement de Lusawu-Mutombo et Kavuma Ditunga.

Un autre texte législatif portant sur les circonscriptions indigènes fut le décret du 5 décembre 1933. Il donna naissance à une nouvelle entité administrative appelée secteur. Cette nouvelle circonscription réunit les groupements trop petits ou disparates et mit fin à la sous-chefferie. L'application de ce décret chez les Luba Lubilanji sacrifia la chefferie conventionnelle Beena Nshimba ainsi que son tribunal. Elle créa le secteur Baluba Lubilanji, regroupant les Beena Nshimba, les Beena Kapuya et les Bakwa Lonji.

Toutefois, en date du 10 mai 1939, les Beena Kapuya reconnurent Luzawu Mutombo comme leur chef. Celui-ci fut nommé sur décision du commandant M. Peurts du district de Kabinda. Les Beena Kapuya qui étaient à Kalundu cessèrent d'être des sujets de Beena Nshimba pour devenir des « hommes libres ». Mais ce n'est qu'en 1963-1964 qu'ils quitteront massivement Kalundu pour Katabwa.

### 3.2.4. BEENA KAPUYA ET BEENA MWEMBBIA FACE À L'ÉTAT CONGOLAIS

Comment l'État congolais géra-t-il la situation des Beena Mwembia et des Beena Kapuya ?

#### • *Sous la Première République*

Au Kasai, les deux premières années de la crise furent celles de la scission du Kasai, qui vit les Luba créer l'État autonome du Sud-Kasai. Ce fut la période du retour massif des Luba Lubilanji en provenance principalement de Luluabourg d'abord et du Katanga, ensuite. Localement, au Sud-Kasai même, on assista au retour des Beena Mwembia, qui avaient séjourné chez les Beena Kalambayi ainsi que dans les villages voisins de Beena Kalambayi en général, comme chez Kalundu Musoko, Kanyuka. Entre-temps, les Beena Kapuya, qui étaient à Kalunda, avaient retrouvé leurs congénères à Katabwa et à Lukona.

Par la décision ministérielle n° 20/00011/1964 du 10 janvier 1964, les ressortissants de Beena Mwembia et Beena Kapuya furent reconnus comme formant sur place des chefferies indépendantes. Ils devaient regagner leurs terres d'origine respectives, à savoir celles de Tshilemba et de Katabwa. La cérémonie officielle de leur installation eut lieu le 15 mars 1965, en présence des autorités politiques locales. Cette décision faisait suite aux résolutions prises le 30 octobre 1963 par le comité du Mouvement solidaire muluba (MSM) dans l'affaire Beena Mwembia et Beena Kapuya.

#### • *Sous le régime de Mobutu*

En 1972, sous la Deuxième République (1965-1997), les groupements Beena Kapuya, Beena Mwembia, Beena Nshimba, Bakwa Lonji, Bakwa Kanda et Bakwa Tshinene furent reconnus comme faisant partie du secteur Baluba Lubilanji. Cette reconnaissance leur fut octroyée d'abord par la décision présidentielle du 12 juillet (Mandjumba Mwanjimi-Mbomba 1989 : 95) puis par l'ordonnance présidentielle n° 82/069/ de mai 1982, qui réorganisait le secteur Baluba Lubilanji. Aux termes de cette ordonnance, les trois groupements, c'est-à-dire Beena Mwembia, Beena Nshimba et Beena Kapuya, faisaient partie dudit secteur et étaient indépendants entre eux. Quant aux groupements Bakwa Kanda, Bakwa Lonji et Bakwa Tshinene, ils formaient le secteur Mutuayi (Kanyinda Lusanga 1974 : 13).

#### • *Sous les pouvoirs de Kabila père et fils*

Lorsque L. D. Kabila prit le pouvoir, les Beena Kapuya et les Beena Mwembia avaient été chassés par les Beena Nshimba depuis 1992. Mais, en dépit de cette situation, l'Administration les considérait toujours comme faisant partie intégrante du secteur Baluba Lubilanji. Il faudra attendre 1998 pour voir les Beena Kapuya et les Beena Mwembia revenir respectivement à Katabwa et à Tshilemba à la mort de Justin Mpoyi Dileji, le chef de Beena Mwembia.

### 3.2.5. SOURCES DU CONFLIT ENTRE BEENA MWEMBBIA ET BEENA KAPUYA

Le conflit entre les Beena Mwembia et les Beena Kapuya est ancien. La tradition orale, si elle ne donne pas la date exacte de son début, reconnaît que ce conflit dure depuis le règne du chef Mpemba Kandenda. Un certain nombre d'auteurs pensent que celui-ci a régné entre 1810 et 1840 comme chef des Beena Kapuya (Lumuanga Muluilayi 1997-1998 : 30).

#### *Causes du conflit*

Les principales causes du conflit entre les Beena Mwembia et les Beena Kapuya seraient entre autres :

- l'assassinat de Mutumba wa Dianza, un chasseur originaire de Bakwa Tshinena, qui avait ses entrées chez les Beena Kapuya. Sans que son assassin eût été identifié, les Beena Kapuya attribuèrent le meurtre aux Beena Tshizubu, étant donné qu'il avait eu lieu sur leurs terres ;

- l'assassinat de trois hommes de Beena Tshizubu par les Beena Kapuya pour venger la mort de Mutumba wa Dianza ;

- l'adultère commis par Mutumba avec une femme des Bakwa Kanda, ce qui aurait poussé des Beena Kapuya à croire que le meurtre avait été perpétré par des Bakwa Kanda (Lumuanga Muluilayi 1997-1998 : 30) ;

- une autre version accuse un originaire de Beena Nshimba, qui avait l'habitude d'aller chasser dans la forêt de Tshiina, d'être l'auteur de l'assassinat.

#### *Déroulement*

Persistant dans leur souci d'identifier l'auteur de l'assassinat de Mutumba, les Beena Kapuya décidèrent de passer à l'action. Ils choisirent un jour de marché. Selon plusieurs renseignements concordants, à l'époque existait, à Katabwa, chez les Luba Lubilanji,



un grand marché. Celui-ci se tenait chaque samedi et attirait des personnes des villages voisins. Le chef Mpemba Kandenda envoya les jeunes gens de son village comme espions aux alentours du marché. Ceux-ci devaient tenter d'apprendre, des femmes venues, l'origine de l'assassinat de Mutumba. Cette mission ayant échoué, le chef Mpemba Kandenda ordonna d'attaquer les marchands. On dénombra parmi les morts des femmes de Beena Tshizubu, de Beena Nshimba, de Bakwa Kanda et de Bakwa Lonji.

Les villages concernés par ces morts organisèrent une offensive contre les Beena Kapuya. Mais ces derniers, ayant entendu la communication par tam-tam entre différents villages qui mettaient en place leur plan de guerre contre eux, décidèrent de fuir leur village pour se réfugier chez les Beena Nomba et les Beena Kalambayi.

À leur arrivée, les coalisés trouvèrent le village désert. La guerre des coalisés pressentie par les Beena Nshimba n'eut donc pas lieu. Durant cette période, les Beena Mwambia vécurent, depuis le règne du chef Kayemba Katende, pour partie à Tshilemba et pour partie à Beena Kalambayi.

#### • *Conséquences*

Le conflit entre les Beena Mwambia et les Beena Kapuya eut comme conséquences :

- la perte en vies humaines, dont celle de Mutumba de Bakwa Tshinena, qui déclencha le conflit ; trois hommes de Beena Tshizubu et une quinzaine de femmes furent tués le jour du marché ;
- l'incendie du village de Beena Kapuya par les coalisés ;
- la perte des biens agricoles et des animaux domestiques ;
- la dispersion des Beena Kapuya dans les villages voisins, notamment chez les Beena Nomba et les Beena Kalambayi ;
- la mort durant cet exil de leur chef Mpemba Kandenda. Ce qui posa le problème de l'endroit où il fallait enterrer son corps, les Beena Kalambayi refusant de l'ensevelir sur leur terre. Ce sont les Beena Nomba qui acceptèrent cet enterrement.

#### • *Les Beena Kapuya retournent à Katabwa*

Ce premier conflit n'avait pas touché les Beena Kapuya. Ce qui fait qu'entre 1900 et 1910, ceux-ci étaient retournés à Katabwa. Concernant les circonstances de ce retour, il y a deux versions.

Selon la première, les Beena Kapuya auraient quitté les Beena Kalambayi et les Beena Nomba grâce aux efforts consentis par un certain Lukusa Kasonga, ressortissant de Beena Kapuya, Beena Lukasu, qui avait été déporté à Lusambo par les gens de Ngongo Leteta. Les Blancs l'y avaient trouvé et il avait reçu d'eux un arrêté lui ordonnant de réinstaller les Beena Kapuya sur leurs terres.

Une autre version soutient qu'en 1910, c'est le décret du commissaire de district de Kabinda, M. Léonard, qui avait arraché à Katombe tous ses tributaires, ne lui laissant qu'une partie des Beena Mwambia, les Beena Kanyuka et les Beena Musoko.

Mais les deux versions soutiennent que Lukusa s'était mis à la tête de quelques militaires attachés à sa sécurité. Il retourna à Katabwa avec les Beena Kapuya qui étaient chez les Beena Kalambayi et les Beena Nomba sous le règne d'un nouveau chef, Mbala Tshiapanshi, qui venait de remplacer un chef illégitime, Muana Fuamba Tshilumba de Beena Kabuyi, nommé par Katomba.

#### 3.2.6. CONFLIT DE 1913-1914

À l'instar du conflit qui avait eu lieu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, celui qui éclata en 1913-1914 n'opposa pas directement les Beena Kapuya et les Beena Mwambia aux Beena Nshimba. Les dissensions et troubles qui apparurent furent le fait des autorités coloniales, et particulièrement de leur agent en mission.

#### *Causes*

Il a été dit ci-dessus qu'en 1910, le commissaire de district de Kabinda avait sorti un décret créant une chefferie conventionnelle Beena Nshimba, dont les Beena Kapuya et les Bakwa Lonji constituaient des sous-chefferies. Cette décision avait eu pour effet de mécontenter le chef des Beena Kapuya et celui des Bakwa Lonji qui, désormais, devenaient des sous-chefs dépendant du chef des Beena Nshimba. Mais le conflit lui-même aurait été occasionné par le chef des Beena Nshimba, Kazadi Mbwa wa Matumba, lors du passage de l'autorité coloniale belge en 1913.

À ce sujet, Kanyinda Lusanga, qui défend la cause de Beena Kapuya, note :

« [...], profitant du passage d'un agent de la colonie, M. Raedemecker, en inspection en 1914, [Kazadi Mbwa wa Matumba] porta de fausses accusations contre le chef Mbala Tshiapanshi de Beena Kapuya, qu'il présenta comme un *capita* (sous-chef), rebelle et insoumis. Il rejeta sur lui la responsabilité du meurtre d'un certain Kasuyi, de Beena Tshitolo, et demanda à l'agent blanc de l'aider pour en finir avec cette rébellion » (Kanyinda Lusanga 1974 : 22).

### Déroulement

En vue de vérifier les informations fournies par Kazadi Mbwa wa Matumba, l'agent colonial délégua deux de ses soldats chez les Beena Kapuya (Kanyinda Lusanga 1974 : 22).

Toutefois, les avis demeurent partagés à ce propos. Certains affirment que les deux envoyés furent bien reçus par le chef des Beena Kapuya et que leurs entretiens se déroulèrent en toute cordialité, à la grande satisfaction des deux parties. D'autres au contraire disent que les deux soldats furent interceptés par le chef Kazadi Mbwa wa Matumba, qui leur remit quelques cadeaux en leur demandant de détourner le procès en sa faveur. Quoi qu'il en soit, le rapport fourni par les soldats mécontenta l'agent européen. Dès lors, celui-ci se rendit chez les Beena Kapuya, accompagné de ses soldats, et y ordonna l'arrestation du chef Mbala Tshiapanshi, une arrestation jugée arbitraire et brutale. Une corde au cou, dépouillé de tout honneur, le chef fut attaché à un tronc d'arbre comme une chèvre.

Un certain Ntumba Tshilumbayi eut l'audace de couper la corde pour libérer son chef, geste considéré comme une rébellion par Raedemecker, surnommé *Matalatala* par les Beena Kapuya. L'Européen usa de son fusil et tua quelques personnes, dont Kabangu Tshimbadi, Mbambu wa Mbambu, Kayeye wa Kanyinda, Kalenda wa Mukena et Mbala wa Lukunyi. Il en blessa trois autres : Tshilumbayi, Mbuyi Mujika et Mbuyamba Kabwa Kantanda. Raedemecker fut blessé d'un coup de lance par un certain Katumbayi, originaire de Beena Mwembia. Pour pérenniser la mémoire de cet acte jugé héroïque de Katumbayi, les Beena Kapuya et les Beena Mwembia ont une chanson mémorielle *Wa balakila mputa wa muzungu*, qui se traduit par « Ceux qui léchèrent la plaie du Blanc ».

### Conséquences

Cet acte eut pour conséquences :

- l'envoi chez les Beena Mwembia et les Beena Kapuya d'une expédition punitive au début de l'année 1915. Cette expédition était dirigée par le lieutenant Collinet ;
- la déportation des Beena Kapuya à Kalunda, et celle des Beena Mwembia à Kalambayi ;
- les pertes des terres de Katabwa et de Tshilemba au profit des Beena Nshimba et des Bakwa Kanda (Kanyinda Lusanga 1974 : 23). La terre de Katabwa sera occupée par les clans ci-après des Beena Nshimba : les Beena Kabeya, les Beena Nkongolo, les Beena Kalenga et les Beena Mbumbu, plus les Bakwa Kanda entre Mutuayi et la rivière Kalenga. Tandis que celle de Tshilemba sera occupée par les Beena Kabemba, les Bakwa Tshitongo, les Bakwa Mukendi, les Bakwa Masela, les Beena Dikumba et les Beena Ndalambombo ;
- l'arrestation du chef Mbala Tshiapanshi et de son frère Mutombo Luzawu ;
- les pertes en vies humaines : cinq morts et deux blessés du côté des Beena Kapuya.

Une autre conséquence, non moins négligeable, fut la perte de la mission protestante qui devait être construite à Katabwa. À cause de ce conflit, celle-ci sera construite, en 1917, à Bibanga, dans la chefferie des Bakwa Kanda.

### Deuxième retour à Katabwa (1963-1964)

De 1915 à 1963, les Beena Mwembia habitant chez les Beena Kalambayi et les Beena Kapuya vivant à Kalunda continuèrent à réclamer leur retour à Katabwa et à Tshilemba. Leurs revendications se manifestèrent souvent par le sabotage de la culture du coton ou par des rébellions. Ce qui poussa l'Administration coloniale, en 1939, à mettre fin aux liens de sujets à maîtres qui unissaient les Beena Kapuya de Kalundu aux Beena Nshimba. Mais il faudra attendre l'après-indépendance pour que leurs revendications trouvent un écho favorable.

La situation se déclencha, dans un premier temps, chez les Beena Kalambayi : le chef Mukadi avait interdit au chef des Beena Mwembia, alors son sujet, de porter les insignes du pouvoir. Mais un jour, les Beena Kalambayi surprirent celui-ci, en la personne de Daniel Mutombo, décoré de tous ses insignes.

Mis au courant, le chef Mukadi entreprit de punir les Beena Mwembia sous son autorité. Suite à des brimades, les Beena Mwembia envoyèrent une délégation au gouvernement de province pour lui demander que soit créé leur propre secteur, installé sur leurs terres. La délégation composée de Tshibangu Ntambwa Eugène, Kapuya Gilbert et Mpoyi Dileji Justin rencontra Benoît Mulumba, agent au cabinet du ministre provincial de l'Intérieur, qui les mit en contact avec son chef, à la condition expresse qu'ils ne réclament pas la terre de Tshilemba. Le 30 octobre 1963, le Mouvement solidaire muluba (MSM) se chargea du dossier. Il obtint la décision ministérielle n° 20/00011/1964 du 10 janvier 1964, portant mesures de déplacement des Beena Kapuya et de Beena Mwembia. Mais l'application de cette décision n'intervint qu'au mois de mars, avec l'appui des policiers, qui avaient accompagné les Beena Mwembia de Kalambayi à Tshilemba et les Beena Kapuya de Kalunda à Katabwa. L'installation officielle des deux groupements eut lieu le 15 mars 1964.

Mais à Katabwa et à Tshilemba, les Beena Kapuya et les Beena Mwembia ne furent pas bien accueillis par les Beena Nshimba, devenus les maîtres des lieux durant leur longue absence. En 1964, pour manifester leur mécontentement, ces derniers tuèrent deux hommes des Beena Kapuya : Ndiata Meleka et Malumba Nshungula, des agriculteurs qui travaillaient dans leurs champs (Kanyinda Lusanga 1974 : 34).

Le conflit demeura latent et se déclencha de manière intermittente à partir de 1986.

### 3.2.7. CONFLIT DU 15 AU 17 AOÛT 1986

Du 15 au 17 août 1986 éclata le premier conflit ouvert opposant les Beena Kapuya et les Beena Mwembia aux Beena Nshimba.

#### *Causes lointaines*

Parmi les plus connues, on peut citer :

- la réintégration des Beena Kapuya et des Beena Mwembia dans les terres occupées par les Beena Nshimba et les Bakwa Kanda. Ces derniers, qui se considéraient déjà comme les maîtres et les propriétaires des terres de Katabwa et de Tshilemba n'acceptaient pas la présence d'un autre peuple sur ces terres ;
- les contradictions administratives, qui provoquaient la confusion et entretenaient les tensions entre des groupements. Il n'est qu'à se rappeler la création en 1910 par le pouvoir colonial de la chefferie conventionnelle Beena Nshimba, regroupant les Beena Nshimba, les Beena Kapuya et les Bakwa Lonji, jadis des chefferies indépendantes et autonomes. Le même pouvoir colonial avait déporté en 1915 les Beena Mwembia vers Kalambayi et les Beena Kapuya vers Kalunda, sans se douter alors que le retour de ces peuples pouvait porter en lui les germes d'une éventuelle guerre ;
- le pouvoir coutumier chez les Beena Nshimba étant passé des Beena Kalenga (à Ngulungu) aux Beena Buzangu (à Beena Kabeya), ces derniers placèrent leur chef-lieu à Katabwa. Cette situation mis mal à l'aise les Beena Kapuya.
- la découverte à Katabwa et à Tshilemba par la Miba dans les années 1984-1985 des gisements miniers de diamant et de calcaire à ciment et le projet de construction d'une cimenterie à Katanda générèrent le problème foncier entre les Beena Kapuya, les Beena Mwembia et les Beena Nshimba ;
- la mesure de suspension du chef Mbuyamba Konji des Beena Nshimba, à qui l'État reprochait le manque d'encadrement d'un certain Nyembwa, qui, avec une milice privée, aurait tué une femme de Beena Mwembia ;
- le refus de Mbuyamba Konji de déplacer sa résidence de Katabwa (Lumuanga Muluilayi 1997-1998 : 70).

#### *Le moment du déclenchement des hostilités*

Le retour de Mbuyamba Konji à Mbuyimayi le jeudi 14 août 1986 est considéré comme le début du conflit ouvert entre les trois groupements. Le chef Mbuyamba détenait une lettre de réhabilitation du gouverneur de province, M'Pambia Musanga Bekaja, datée du 18 août 1986, qui exécutait l'ordre reçu par message phonique n° 25/002/CAB/CE/AT/86 du 31 juillet 1986 émanant du commissaire d'État à l'Administration du territoire et à la décentralisation, Mwando Nsimba, ainsi que d'autres documents qui, pour lui, mettaient fin aux conflits fonciers.

L'accueil réservé à Mbuyamba par ses sujets était provocateur et porteur de germes de conflit. Ivres



de joie en effet, les Beena Nshimba proféraient des injures et lançaient des quolibets à tous ceux qu'ils rencontraient sur leur route.

### *Déroutement du conflit*

Le vendredi 15 août 1986 à Tshilemba, le lendemain de l'arrivée de Mbuyamba Konji, des accrochages eurent lieu entre jeunes de Beena Nshimba et de Beena Mwembia qui accompagnaient l'abbé François Katayi, après la messe des prémices de ce dernier au village d'origine de sa mère, à Tshilemba. Ces accrochages déclenchèrent des affrontements.

Les Beena Nshimba incendièrent une dizaine de maisons appartenant aux Beena Mwembia, tandis que, dans leur camp, Kabongo Tshimankinda fut grièvement blessé. Le samedi 16 août 1986, les violences se poursuivirent à Katabwa et elles se généralisèrent à partir du 17 août. Les hostilités étaient organisées sur deux fronts, l'un à Katabwa et l'autre à Tshilemba. Toutefois, ceux qui attaquaient du côté de Katabwa furent vite défaits par les Beena Kapuya, qui les repoussèrent jusque chez les Bakwa Kanda ; Milambu wa Kalenga était le chef des combattants de Beena Kapuya. À Tshilemba, les Beena Nshimba avaient encerclé le quartier habité par le chef Mpoyi Dileji, qui se trouva isolé du reste des Beena Mwembia. On déplora des assassinats et des destructions d'habitations.

### *Conséquences et tentatives de solutions*

La guerre de 1986 ne fit qu'aggraver la misère des populations. Aux tueries, destruction des champs et incendie des maisons s'ajouta l'exode des Beena Kapuya et des Beena Mwembia vers les villages voisins des Bakwa Kalonji, Bakwa Mulumba, Bakwa Kanda et dans la cité de Katanda.

Informé de la situation par les chefs Mpoyi Dileji et Muepu Lumuanga, respectivement chef de Beena Mwembia et de Beena Kapuya, le commissaire de zone de Katanda, M. Tshibola, descendu sur le terrain en compagnie de trois soldats, le samedi 16 août 1986, constata les faits et s'entretint avec le chef Mbuyamba Konji. Le commissaire de zone revint le dimanche 4 août 1986. Il laissa trois soldats auprès de chaque partie en conflit. Des soldats venus de Tshilenge le lundi 18 août et de Mbujimayi le 20 renforcèrent la sécurité.

Le gouverneur M'Pambia arriva à Katabwa, chef-lieu du secteur Baluba Lubilanji, le lundi 25 août. Il y tint un meeting populaire au cours duquel il invita toutes les parties en conflit au calme et à la paix sociale ; il annonça le processus de réconciliation.

### *Pacte de réconciliation*

L'accord du pacte ayant été approuvé le 8 octobre 1986 par les protagonistes, le pacte lui-même fut scellé le 15 octobre vers 10 heures du matin sur le terrain proche de la source du ruisseau Tshisulanga. Le pacte fut conclu par les trois chefs de groupement en conflit, à savoir : Mbuyamba Konji II de Beena Nshimba, Muepu Lumuanga de Beena Kapuya et Mpoyi Dileji de Beena Mwembia, entourés des chefs coutumiers des villages voisins, du chef de secteur Baluba Lubilanji, du commissaire de zone de Katanda, du commissaire sous-régional de Tshilenge et du gouverneur de région, M'Pambia Musanga Bekaja.

Les trois chefs en conflit étaient assis à même le sol, jambes étendues, à demi-nus, et chacun tourné vers le territoire de son groupement. Ils jurèrent, à tour de rôle, de renoncer à toute effusion de sang ; et conjurèrent ainsi à jamais le conflit. Par la même occasion, ils réaffirmaient le respect des limites de leurs groupements.

En la circonstance, un chien fut égorgé suivant la coutume. Son sang fut aspergé sur les pieds des trois chefs et sa viande, grillée, entièrement consommée sur place par les contractants ainsi que par leurs notables présents à la cérémonie. Les entrailles et la tête furent enterrées en même temps qu'un roseau, *dilenga*, à l'endroit de la cérémonie.

Le pacte de Tshisulanga s'opéra dans un esprit partagé : d'un côté les Beena Kapuya et les Beena Mwembia exprimaient leur joie d'avoir récupéré « leurs terres » ; de l'autre les Beena Nshimba se sentaient frustrés, parce qu'ils estimaient être les propriétaires de ces mêmes terres.

Le pacte de 1986 se révéla inefficace. En 1991, de nouvelles tensions opposèrent les Beena Kapuya et les Beena Mwembia aux Beena Nshimba.

### 3.2.8. LE CONFLIT DE 1991-1992

#### *Causes du conflit*

Le pacte de Tshisulanga, signé entre les parties belligérantes en 1986, ne fut pas réellement appliqué. Ses principales clauses ne furent pas respectées, notamment par le chef Mbuyamba de Beena Nshimba, qui n'accepta jamais de déplacer sa résidence de Katabwa. De plus, le chef Mpoyi Dileji refusa de partager la viande d'hippopotame avec les populations voisines.

#### *Début des affrontements*

En 1991, la mère du chef Mbuyamba Konji décéda, ce qui provoqua le début du conflit. Les Beena Kapuya accusaient les Beena Nshimba de vouloir enterrer la mère de leur chef avec un homme vivant, originaire de Beena Kapuya. Ils disaient que le choix s'était porté sur un certain Kalenda wa Kalenda, qui s'échappa miraculeusement.

Les Beena Nshimba accusèrent les Beena Kapuya de refuser que le corps de la mère du chef Mbuyamba ait une sépulture digne à Katabwa<sup>102</sup>.

#### *Déroulement des hostilités*

Les hostilités se déroulèrent en quatre étapes, de 1991 à 1992.

Le 3 juin, jour de l'enterrement, les Beena Nshimba, voyant Kalenda wa Kalenda, un homme de Beena Kapuya qui allait chercher son jeune frère à l'école, commencèrent à le pourchasser. Le jeune homme se mit à l'abri. Ils le poursuivirent néanmoins et s'attaquèrent aux élèves de l'institut de Katabwa. Dans cette attaque, un certain Kafunda wa Kafunda fut grièvement blessé. Informé, le chef de secteur Tshibangu Mukunza vint se rendre compte des faits. Il se rendit ensuite chez le chef Mbuyamba qui ne lui réserva pas bon accueil. Les Beena Nshimba lui lancèrent même des pierres et des insultes. En représailles, dans la nuit du 3 au 4 juin 1991, les Beena Kapuya attaquèrent et incendièrent les villages entiers de Kalengalenga, Kabeya et Nkongolo chez les Beena Nshimba.

Les rapports administratifs établis sur les événements des 3 et 4 juin 1991 amenèrent le chef de l'exécutif provincial, le gouverneur Kakule Bahingana, à réunir les trois chefs coutumiers ainsi que leurs notables à Katanda pour les auditionner. La réunion débuta le 26 juin et prit fin le 30 juin 1991.

Le gouverneur promit de publier les résultats à l'issue des enquêtes et de mettre un terme à ce conflit. Il ne put néanmoins tenir parole. Il déclara en substance que seule la terre de Katabwa appartenait aux Beena Kapuya. Pour celle de Tshilemba, les pourparlers devaient continuer.

Les conclusions tirées par le gouverneur dans la salle d'audience et non devant la population, comme initialement prévu, eurent pour effet d'irriter les Beena Nshimba qui, pour manifester leur colère, commencèrent, dans la soirée du même jour, à incendier des cases.

Après leur attaque des Beena Nshimba le 30 juin 1991, l'autorité recourut à la gendarmerie pour calmer les émeutes. Mais les événements se poursuivirent le 1<sup>er</sup> juillet 1991. Le bilan fut lourd : deux personnes tuées, Kasongo Kazembe de Beena Kapuya et Thaddée Tshikapa de Beena Mwembia. On compta en outre plusieurs maisons incendiées dans le camp des Beena Mwembia et dans celui des Beena Kapuya.

Le troisième épisode de ce conflit eut lieu du 8 au 10 octobre. L'élément déclencheur en fut l'assassinat par des Beena Nshimba d'un certain Ntambua des Beena Kapuya. Pour éviter de mener la guerre sur deux fronts, les Beena Kapuya mirent à feu, le 9 octobre 1991, le seul clan de Mbumbu qui était resté à Katabwa. Cette situation irrita les Beena Nshimba qui décidèrent de lancer une grande offensive avec l'appui de la gendarmerie et des gardes miniers de la Miba. On rapporte aussi qu'il y eut un certain nombre de jeunes Beena Nshimba en provenance de Mbujimayi. Le jeudi 10 octobre, cette attaque laissa Tshilemba et Katabwa en feu. La terre de Katabwa resta inhabitée et celle de Tshilemba déserte. On y voyait plus qu'un petit groupe de Beena Nshimba. Mais vers le soir du même jour, les Beena Kapuya et les Beena Mwembia y retournèrent.

En juin 1992, avec l'arrivée à la tête de la province de Bashala Kantu wa Milandu comme gouverneur, les tractations recommencèrent. Cette nouvelle prise d'armes semble avoir eu pour causes immédiates,

102. La réponse du chef Mbuyamba à l'occasion des enquêtes menées sur ce conflit par le gouverneur Kakule.

entre autres, l'expulsion des Beena Nshimba de Katabwa et les inquiétudes des Bakwa Kanda craignant une action en force des Beena Kapuya contre eux. On accusait par ailleurs le gouverneur Bashala d'avoir un parti-pris dans le conflit opposant les Beena Kapuya et Beena Mwembia pour les raisons ci-après :

- les Beena Kapuya et les Beena Mwembia préféraient rester du côté de Joseph Ngalula Mpandanjila, surtout au moment où ce dernier avait rompu avec Tshisekedi pour devenir conseiller politique du président Mobutu ;
- ils n'avaient pas accordé leurs votes à Bashala lors des élections législatives organisées par le parti-État, le MPR, et pourtant Bashala gagnait toujours ;
- Bashala était inquiet au sujet de la colline de Tshikuya, qui avait été habitée par les Bakwa Kanda, d'où ils avaient été délogés.

L'arrêté régional n° 01/029/CAB/GOUREGION/MININT/KOR du 5 juin 1992, émis conformément au message phonique n°25/CAB/MININTER/DC/058/02 du 24 février de la même année mit le feu aux poudres (Kanyinda Lusanga 1974 : 34). De nouvelles manifestations de cette volonté de domination et d'expansion se firent jour le samedi 27 juin 1992. Avec l'aide des militaires sous le commandement du capitaine Manoka, les Beena Nshimba attaquèrent, dès l'aube, les Beena Kapuya et les Beena Mwembia. Ils les chassèrent de Katabwa et de Tshilemba (Kanyinda Lusanga 1974 : 34).

### *Conséquences*

Les conséquences de ces nouveaux épisodes de guerre demeurèrent les mêmes. Kanyinda Lusanga écrit :

« Chaque fois qu'il y a des troubles dans la zone de Katanda, les maisons de Beena Kapuya et Mwembia sont incendiées et leurs champs dévastés. En même temps, leurs récoltes sont détruites par les Beena Nshimba et leurs alliés, avec une férocité sauvage. À y voir de près, l'ampleur de la cruauté n'a d'égal que la ferme détermination d'exterminer tout un peuple : incendier toutes les maisons, détruire et déraciner les jeunes pousses de maïs et manioc, détruire méchamment les récoltes, piller tous les biens de valeur » (Kanyinda Lusanga 1974 : 35).

Mais la conséquence de ce conflit fut la dispersion des Beena Kapuya et des Beena Mwembia, qui se réfugièrent constamment dans les villages voisins.

### *Retour des Beena Kapuya et Beena Mwembia à Katabwa et à Tshilemba*

En 1992, lorsqu'ils furent dispersés par les Beena Nshimba, les Beena Mwembia et les Beena Kapuya se réfugièrent chez les Bakwa Mulumba dans le territoire de Ngandajika, à Nkwadi et à Nkusu chez les Bakodila de Bakwa Kalonji dans le territoire de Tshilenge, et à Bakwa Tshinene dans le territoire de Katanda même.

### **3.2.9. LES TENTATIVES DE SOLUTION AUX PROBLÈMES**

La répétition sans cesse des mêmes événements poussa les autorités à essayer de trouver une solution, enfin définitive – croyait-on – à ce conflit. Sont examinées ici les tentatives qui ont suivi la dispersion du 27 juin 1992.

#### *Sous la Transition de Mobutu*

##### **1. Conférence nationale souveraine (CNS)**

Le dernier épisode en date se déroula en même temps que la Conférence nationale souveraine.

Le problème des Beena Kapuya et des Beena Mwembia fut inscrit à l'agenda de la commission politique et administrative, de la commission territoriale et de celle des assassinats. Mais cette dernière commission ne s'en préoccupera pas outre mesure. La commission politico-administrative entendit les responsables des parties en conflit : pour les Beena Kapuya, Ngoyi Tshiangola et Tshimbela Kadiesa ; pour les Beena Mwembia, Kalombo Yombo ; pour les Beena Nshimba, Mukadi Ilunga et Bruno Tshibala Nzenze ; et même les Bakwa Kanda, représentés par Kabeya Mpiana et Mbiye Bakamanyabo. L'ancien gouverneur Bashala Kantu wa Milandu fut également entendu (Kanyinda Lusanga 1974 : 44-45).

La CNS fit les propositions suivantes :

- les autorités tant nationales, régionales que locales doivent appliquer et respecter les lois et les règlements en vigueur ;
- Beena Kapuya et Beena Mwembia doivent être réinstallés sur les terres de Katabwa et de Tshilemba ;



- que le gouvernement de transition initie d'urgence une mission d'enquête pour évaluer les dégâts et mettre définitivement fin à ce conflit. Cette mission doit déterminer les responsabilités de l'autorité régionale, qui s'est retrouvée à un kilomètre du théâtre du conflit, mais a ordonné la veille le retrait des troupes chargées de la protection des personnes et de leurs biens ;
- que soient identifiées et indemnisées toutes les victimes du conflit et que soient poursuivis en justice et jugés équitablement tous les instigateurs ;
- que le gouvernement de transition organise les négociations et des cérémonies de réconciliation pour harmoniser les rapports traditionnels de fraternité et de bon voisinage entre les trois groupements ;
- que l'on attire sérieusement l'attention de l'autorité régionale et locale et de toutes les autres personnes qui se mêlent de ce conflit de ne plus réitérer ces actes barbares sous peine de poursuites judiciaires (Kanyinda Lusanga 1974 : 44-45).

Mais ces résolutions restèrent lettre morte, comme si l'on attendait le gouvernement d'Étienne Tshisekedi, un originaire du lieu où se passait le conflit, qui allait être mis en place après l'élection de ce dernier comme Premier ministre de la Transition le 15 août 1992.

## 2. Le gouvernement Tshisekedi

À l'initiative du gouvernement d'Étienne Tshisekedi, le chef Mpoyi Dileji de Beena Mwembia, le chef Muepu Lumuanga de Beena Kapuya et un ancien chef de Beena Kapuya, Kavuma Ditunga, furent reçus en audience. Les points inscrits à l'ordre du jour de l'entretien étaient :

- le retour sans conditions de Beena Kapuya et de Beena Mwembia sur les terres de Katabwa et de Tshilemba ;
- l'aide aux sinistrés des événements de Katanda, de Katabwa et de Tshilemba ;
- l'organisation des négociations de réconciliation pour une paix durable entre les Beena Kapuya, Beena Mwembia et Beena Nshimba (Kanyinda Lusanga 1974 : 44-45).

Quelques missions officielles furent envoyées à Mbuji-Mayi et à Katanda sous la direction du ministre de l'Intérieur, Matthieu Bosunga Lombe, pour effectuer des enquêtes. Le gouvernement accorda aussi une aide matérielle (médicaments, vivres, couvertures et autres biens distribués par les services sociaux) aux Beena Kapuya et Beena Mwembia. Mais le problème en lui-même ne fut pas résolu. Le dossier sera légué au gouvernement Kengo (1994 à 1997).

## 3. Le gouvernement Kengo

Après sa nomination au poste de Premier ministre en 1994, Léon Kengo wa Dondo effectua une visite au Kasai-Oriental. Au cours de ses entretiens avec les hommes politiques kasaiens, maître Kalombo wa Yumbu lui soumit le problème des Beena Kapuya et Beena Mwembia, chassés de leurs villages depuis 1992.

Rentré à Kinshasa, le Premier ministre remit le dossier au ministre de l'Intérieur et Vice-Premier ministre, Gustave Mulumba Mbangula. Ce dernier se rendit sur le terrain afin de se rendre compte de la situation. À son retour à Kinshasa, il convoqua tous les protagonistes pour une rencontre dénommée « Conférence du règlement pacifique et définitif du conflit qui oppose le groupement de Beena Nshimba à ceux de Beena Kapuya et Beena Mwembia ». Cette conférence se réunit du 4 au 9 septembre 1995 à Kinshasa (Kabua wa Bibombo 1995).

Les délégations de ces trois groupements à ladite conférence se présentaient de la manière suivante :

Pour les Beena Nshimba : Mbuyamba Konji, chef de groupement ; Kalaala Kasenda, notable ; Tshimankinda Kabongo, notable.

Pour les Beena Kapuya : Ilunga Badingayi, chef de groupement ; Kavuma Ditunga, notable ; Tshimbela Kadiesa, notable.

Pour les Beena Mwembia : Mpoyi Dileji, chef de groupement ; Benoît Mulumba Fululua, notable ; Kazadi Mbala, notable.

Ces délégations étaient conduites par Kamuanga Bitanda et Nkolo Kalumpempa, respectivement directeur de région du Kasai-Oriental et commissaire de zone de Katanda (Kabua wa Bibombo 1995).

*Déroulement de la conférence*

Après les mots de circonstance prononcés tour à tour par le ministre de l'Intérieur, le directeur de région et le commissaire de zone de Katanda, la parole fut accordée aux délégations des trois groupements en conflit.

Les Beena Kapuya :

- remerciaient le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur pour son message du 12 juillet 1995 réhabilitant les Beena Kapuya dans leur droit le plus légitime et reconnaissant Katabwa comme leur propriété foncière ;
- insistaient sur l'exécution de quelques points figurant dans le message du 12 juillet et requérant certains préalables parmi lesquels :
- le relèvement de leurs fonctions des responsables de la zone de Katanda et de la sous-région de Tshilenge pour leur participation à titre divers aux tueries de 1991 et 1992 ;
- le choix par consensus Kapuya-Mwambia-Nshimba pour le secteur Baluba Lubilanji d'un chef originaire d'un autre secteur ;
- la nomination à la tête de la zone de Katanda d'un commissaire extraordinaire doté des pouvoirs spéciaux et dépendant directement de la région ;
- la mise à la tête de la sous-région de Tshilenge d'un commissaire non originaire ;
- le respect d'un certain nombre de conditions dans les domaines administratif, sécuritaire, politique, judiciaire, logistique, social et humanitaire.

Pour les Beena Mwambia, le représentant relevait les points ci-après :

- la prise des dispositions utiles pour leur retour à Tshilemba dans des conditions saines, sécuritaires et humaines ;
- pour s'assurer leur retour en sécurité, il souhaitait que certaines conditions soient réunies, entre autres : la création d'un poste de gendarmerie à Tshilemba ; l'accompagnement des populations durant leur voyage de retour par une unité de gendarmes de la garnison de Mbujimayi ; l'assistance humanitaire aux populations démunies ; la fourniture des petits matériels pour les travaux des champs.

Pour les Beena Nshimba, le chef Mbuyamba Konji :

- soulignait que la paix régnait depuis trois ans chez les Beena Nshimba et demandait l'éloignement définitif de Beena Kapuya et de Beena Mwambia du secteur Baluba Lubilanji ;
- demandait en outre l'annulation du message du 12 juillet 1995.

*Confrontation des arguments*

Les déclarations du chef Mbuyamba suscitèrent des contre-arguments.

Du point de vue juridique, les droits fonciers des Beena Kapuya à Katabwa et ceux des Beena Mwambia à Tshilemba étaient reconnus par les décisions ministérielles n° 20/001/ et n° 20/0014 du 10 janvier 1964 du membre du gouvernement provincial du Sud-Kasaï chargé de l'Intérieur, portant mesure d'installation de Beena Kapuya et de Beena Mwambia. Le chef Mbuyamba opposait à cette décision celle d'une commission mixte comprenant des ministres et des membres de l'assemblée provinciale qui l'aurait annulée le 6 avril 1964.

On fit voir au chef Mbuyamba que cette annulation ne portait pas, étant donné que cette commission mixte n'avait aucune existence constitutionnelle et qu'elle ne pourrait pas annuler une décision prise par un organe constitutionnel. En plus, le secteur Baluba Lubilanji, créé par l'ordonnance n° 82 publiée au *Journal officiel* n° 15 du 15 juin 1982, comprenait les groupements ci-après : l'agglomération de Katanda ; les groupements Beena Nshimba, Beena Kapuya et Beena Mwambia.

Cette composition ne pouvait être modifiée par des bandes armées qui en chasseraient deux groupements.

Le chef Mbuyamba rétorqua que cela n'était qu'une ordonnance que certains politiciens avaient fait signer au président de la République ; à ses yeux, elle n'avait aucune valeur. Il ajouta même que si jamais on lui indiquait les limites des groupements Beena Kapuya et Beena Mwambia, il signerait les yeux fermés un pacte avec ces deux groupements.

On lui fit remarquer que les limites des groupements Beena Nshimba, Beena Kapuya et Beena Mwambia étaient fixées par la décision n° 857/CD.D./BDA du commissaire de district de Kabinda, M. Mosindo. Mbuyamba rétorqua que cette décision

avait été annulée par la lettre du commissaire sous-régional de Tshilenge en 1972.

On lui fit également comprendre qu'une lettre ne pouvait annuler une décision et on lui communiqua une règle des sciences administratives indiquant qu'un document officiel portant organisation d'un territoire ne pouvait être annulé. Il ne pouvait, tout au plus, qu'être modifié et adapté aux nouvelles circonstances éventuelles.

Au plan politique, divers membres présents à la conférence, y compris les deux ministres, de l'Intérieur et de la Justice, prirent la parole pour faire comprendre au chef Mbuyamba qu'il ne devait pas se comporter de façon à donner raison à Kyungu wa Kumwanza, le gouverneur du Katanga, qui venait de déclarer qu'il ne pouvait pas être attaqué d'avoir chassé les Luba du Katanga, parce que ces derniers se chassaient et se tuaient chez eux. Il lui fut aussi dit qu'il n'avait pas le droit de se comporter de façon à compromettre l'image politique du Kasaien.

### *Cluses*

Les délégations de Beena Nshimba, Beena Kapuya et Beena Mwambia signèrent le pacte de paix ci-après :

« Nous Mbuyamba Konji, Mpoyi Dileji et Ilunga Badingayi, respectivement chefs des groupements de Beena Nshimba, Beena Mwambia et Beena Kapuya, ensemble avec nos délégations respectives, regrettons et condamnons les événements troubles qui nous ont opposés en 1991 et 1992 et nous nous en excusons réciproquement ;

Réaffirmons, au nom de nos populations, que les terres de Katabwa appartiennent à Beena Kapuya et celles de Tshilemba à Beena Mwambia. Par conséquent, proclamons le retour volontaire de Beena Kapuya et Beena Mwambia sur leurs terres ;

Nous nous engageons à ériger nos habitations sur les terres de nos groupements et demandons à nos populations installées sur les terres d'autres groupements de se soumettre aux chefs locaux. Il est entendu que la cité de Katanda demeure un centre extra-coutumier ;

Conscients que la collectivité Baluba Lubilanji est notre patrimoine commun, nous nous engageons devant l'Histoire à sauvegarder des relations de bon voisinage, de cohabitation, de coexistence pacifique et de ne régler que par le dialogue tout litige qui pourrait survenir entre nous dans l'avenir ;

Demandons au gouvernement, spécialement au ministère de l'Intérieur, de nous accompagner dans l'application effective de la présente déclaration. »

Sur le terrain, la conférence fut un échec. Mais le gouvernement Kengo jeta les bases de la future paix entre Beena Nshimba, Beena Kapuya et Beena Mwambia.

### *L'arrivée de l'AFDL et les nouvelles issues du conflit*

Le samedi 6 avril 1997, la ville de Mbujimayi fut prise par les troupes qui soutenaient L. D. Kabila pour chasser Mobutu du pouvoir. Le mardi 8 avril, Mbuyi Mulomba devint le premier gouverneur au Kasai-Oriental de l'après-MPR.

Mais c'est l'avènement d'Omer Kamba comme gouverneur de province qui apaisa les Beena Kapuya et les Beena Mwambia. Celui-ci, se référant au rapport des travaux d'octobre 1995 du gouvernement Kengo, signa la lettre autorisant les Beena Kapuya et les Beena Mwambia à regagner leurs anciens villages. Mais l'application de cette mesure par le commissaire de district de Tshilenge et l'administrateur du territoire de Katanda connut plusieurs détours. Profitant de l'assassinat du chef Mpoyi Dileji, le gouverneur signa une autre lettre, le 30 septembre 1998, sous le n° 01/1715/CAB/PROGOUR/K.OR/98, décidant le reclassement des Beena Kapuya et des Beena Mwambia dans leurs anciens villages<sup>103</sup>. Cette décision fut vite appliquée par le commissaire de district de Tshilenge et l'administrateur du territoire de Katanda.

### *Nouveau retour de Beena Kapuya et de Beena Mwambia à Katabwa et à Tshilemba*

En juin 1998, l'AT de Katanda, Nsapidi Mukonkole, rencontra le chef Mpoyi Dileji à Bakwa Bowa. Ce dernier lui fit voir les clauses de la conférence de la paix de 1995 et la lettre de reclassement déjà signée par le gouverneur de province. Ensemble, ils décidèrent de se retrouver à Nkwadi, le 20 septembre 1998, pour examiner les modalités pratiques d'application de ces résolutions.

103. Lire le procès-verbal d'installation ou reclassement du 4 octobre 1998.



Au jour du rendez-vous, l'administrateur de territoire ne se présenta pas. Trois jours plus tard, le chef de Beena Mwembia se rendit à Bakwa Mulumba. Après son départ, un certain Tshivuila dit aux Beena Nshimba de se préparer à faire face au chef Mpoyi Dileji et sa suite.

Revenant de Bakwa Mulumba avec ses quinze personnes, le chef Mpoyi Dileji, après avoir traversé la Lubilanj de Tshilemba, fut attaqué à Bakwa Mukendi et tué le 24 septembre 1998 par un groupe de Beena Nshimba conduit par un capita des Bakwa Tshitongo, Kabuela Sakuila.

Parmi ses quinze accompagnateurs, Kabangu Kawaya fut grièvement blessé, mais il eut la force d'aller trouver refuge au bureau de l'AT à Katanda. Mpoyi Kazuwa fut sauvé par des missionnaires catholiques et le chef des Bakwa Mulumba venant de Beena Kalambayi.

Kayamba, le fils de Mpoyi Dileji, ainsi que son collaborateur Benoît Mulumba, informèrent les autorités provinciales de l'attaque. Quelques soldats furent mis à leur disposition et assignés à la recherche du cadavre du chef Mpoyi Dileji. Après les obsèques, les Beena Mwembia et les Beena Kapuya furent installés dans les sites de leurs anciens villages dès le 25 septembre. Mais c'est le 4 octobre 1998 que les autorités territoriales signèrent la lettre de reclassement de Beena Kapuya et de Beena Mwembia, conformément à une nouvelle lettre du gouverneur de province n° 01/1715/CAD.PROGOU/K.OR/98 du 30 septembre 1998. L'installation put s'effectuer lors d'une cérémonie publique<sup>104</sup>.

Le reclassement de Beena Kapuya et de Beena Mwembia eut un effet inattendu. Les Beena Nshimba installés à Tshilemba et à Katabwa se réfugièrent ailleurs. Mais étant donné que les nouvelles terres où ils s'installaient étaient peu fertiles et difficilement arables, ils eurent vite fait de solliciter et d'obtenir le concours du commissaire de district pour regagner Katabwa et Tshilemba.

### *Rebondissement du conflit sous la Troisième République*

En septembre 2007, l'AFP, citant le gouverneur de la province du Kasai-Oriental, Alphonse Ngoy Kasanji<sup>105</sup>, affirmait qu'une « vingtaine de personnes ont été tuées et environ 500 cases incendiées dans des affrontements liés à des différends fonciers entre Beena Nshimba, Beena Mwembia et Beena Kapuya ».

Ces derniers affrontements furent discutés à l'assemblée provinciale. Le ministre provincial de l'Intérieur, Tshipinda Kasongo Shambuyi, avait été interpellé à ce sujet pour répondre aux questions des élus provinciaux. Le gouvernement provincial institua une commission ayant pour missions d'enquêter sur tout cas signalé de conflits coutumiers ou de vacance de pouvoir, d'arbitrer les conflits coutumiers de succession ou de vacance de pouvoir et de présenter les conclusions dûment signées par les parties en conflit.

L'arrêté provincial n° 01/086/CAB.PROGOU/K.OR/2007 du 14 décembre 2007 créa une commission *ad hoc* ayant comme tâches : d'associer les autorités coutumières à tous les niveaux aux enquêtes du pouvoir traditionnel ; d'enquêter sur tout cas signalé de conflit coutumier ou de vacance de pouvoir coutumier ; d'arbitrer des conflits coutumiers de succession ; de présenter à l'autorité provinciale les conclusions des enquêtes menées sur le terrain dans les différents groupements et chefferies ; de pacifier les milieux ruraux en cette période où l'agriculture était proclamée priorité des priorités dans la province.

Le ministre d'État chargé de l'Intérieur recommanda que les membres de la commission soient constitués des chefs coutumiers, assistés par un secrétariat technique, des administratifs, des inspecteurs de la territoriale et les agents de la sûreté.

104. Archives de la division provinciale de l'Intérieur.

105. AFP, Agence France-Presse, 23 septembre 2007 à 14 h 13.

## 4. LES CONFLITS ETHNICO-POLITIQUES À MBUJIMAYI

### 4.1. CAUSES

La concurrence entre différentes visions de la ville apparaît nettement à Mbujimayi. Le remodelage de *tshiasasa* (pluriel *biasasa* ; c'est le lieu où l'on construit en désordre, sans aucun plan d'urbanisation) facilite la remise en cause des situations acquises et l'apparition de conflits permettant une meilleure lisibilité des attitudes des différents acteurs. Trois conceptions différentes sont en opposition :

- le *tshiasasa* préservait les chances des revendications coutumières. Les réfugiés, simple hébergés, n'étaient autorisés à construire que des maisons précaires : le manque de clôture traduisait l'absence de droits fonciers en leur faveur ;
- la ville restructurée a été le rêve de nombreux citadins : elle permettait d'officialiser une occupation jusque-là précaire. Face aux Bakwanga ou face à la Miba, quand ils en avaient envahi les terres, leur réaction a été la même : revendiquer la possibilité de renforcer leur habitat, et réclamer le passage des agents du cadastre. Le droit légal de propriété de la Miba apparaît aux citadins comme l'accaparement d'un terrain nu. Ils évoquent ainsi aussitôt la loi Bakajika (Piermay 1993 : 436). Les services étatiques soutiennent volontiers ces aspirations : l'opération de lotissement permet de manifester leur pouvoir et, en quelque sorte, de récupérer la propriété du sol en la retirant aux clans bakwanga ;
- la vision de la « petite bourgeoise d'affaires luba ». Celle-ci ne se satisfait pas de la ville restructurée, où chaque parcelle, même située le long d'une grande avenue, est laissée à l'occupant le plus anciennement installé, souvent dépourvu de moyens financiers qui lui permettraient de la mettre en valeur d'une manière conforme à la localisation (Piermay 1993: 437).

Les conflits fonciers surgissent le plus souvent dans le cadre de la confrontation entre ces logiques. Les conflits aigus, de loin les plus nombreux, ont ponctué le passage de la première à la deuxième vision de la ville : désaccords concernant le tracé des

rues et la désignation des maisons à détruire ; disputes lors du choix de l'occupant auquel on attribue la parcelle.

Mbujimayi connaît une autre situation originale. En 1957, une enquête administrative, connue sous le nom d'« enquête Verleysen », établie pour comprendre les causes de lutte intestine pour le pouvoir coutumier, signalait un fort mécontentement des Bakwanga contre la société extractrice du diamant. Choqués d'avoir été refoulés lors de la constitution du périmètre minier, les Bakwanga observaient avec frustration d'autres Luba, embauchés comme manœuvres, occuper les belles maisons des camps (Piermay 1993: 155).

Et pourtant, bien que considérés par le pouvoir colonial comme hostiles à tout « étranger », les Bakwanga avaient, deux ans après, participé activement à l'accueil des réfugiés. La contradiction n'est, en fait, qu'apparente. En accord avec les conceptions coutumières, les Bakwanga pensaient, en effet, que le nombre de dépendants – puisque les réfugiés s'installaient chez eux – leur apporterait la force, peut-être contre la Miba. Cet appel rencontra l'intérêt des chefs politiques luba. Un site de capitale avait d'abord été envisagé à Tshipuka, mais il fut finalement rejeté, car situé parmi les Bakwa Kalonji, qui passaient pour être « puissants ». Le territoire de Bakwanga apparut comme un compromis acceptable par tous, car situé à la jonction des deux principales divisions luba, entre les Luba de l'Est et ceux de l'Ouest. En outre, la présence des infrastructures de la Miba enleva la décision (Piermay 1993 : 155).

Mais l'installation des réfugiés ne se fit pas d'une manière conforme à l'attente des Bakwanga. Les nouveaux venus incluaient des chefs coutumiers qui, s'ils devaient selon les accords se soumettre aux chefs locaux, n'en gardaient pas moins une autorité morale. Surtout, les Bakwanga n'ont pas perçu qu'une ville naissait, et avec elle de nouvelles règles. L'élite intellectuelle du groupe a tenté de résister, comme le montre le texte du Mémoire publié en 1964 :

« Si le gouvernement provincial veut établir la capitale sur le sol Bakwanga, qu'il donne satisfaction à trois problèmes suivants : qu'il fixe les limites entre le village des Bakwanga, clan de Bakwa Nyangwila, et la ville de Mbujimayi ; qu'il reconnaisse par acte officiel les droits fonciers des Bakwanga sur l'assiette de la ville. Enfin, que l'État indemnise les Bakwanga

de leur sol occupé par la ville. Dans le cas contraire, il doit décamper avec ses hommes et ses biens » (Piermay 1993 : 156).

La confrontation de logique que ce texte exprime découle d'une évolution trop rapide pour les Bakwanga. Ceux-ci, asphyxiés par la ville naissante, ne sont pas parvenus à mettre en valeur les capacités d'adaptation contenues dans la coutume, et n'ont pu que livrer une confrontation peu solide avec les nouveaux venus.

#### 4.2. SIGNES DE LA CONFLICTUALITÉ

Entre les groupes influents de la ville, se nouent des alliances et des oppositions. Une constante de la politique du président Mobutu fut de faciliter l'installation des nationaux dans n'importe quelle région du pays, quelle que fût leur origine ethnique. La décision de restructurer les *biasasa* entraîna une alliance évidente de l'administration et des citoyens contre les

autochtones. Mais cet accord disparut au moment d'exclure du partage des parcelles un certain nombre de citoyens surnuméraires que l'État n'avait pas les moyens d'indemniser (Piermay 1993 : 436).

La parenté culturelle avec les réfugiés ne leur fut pas favorable. Souvent anciens citoyens, ces derniers dominèrent des villageois présomptueux, d'autant plus facilement que, partageant la même culture, ils pouvaient éviter les pièges de leurs hôtes. On ne peut donc parler dans l'absolu de « forces » et de « faiblesses », mais d'un jeu tactique entre les différents groupes en présence (Piermay 1993 : 156).

Les opinions divergent toutefois parmi les Bakwanga, sur la revendication pour qu'une réserve foncière leur soit octroyée en dehors des limites urbaines, entre les agriculteurs qui la réclament et les personnes mieux intégrées à la ville qui souhaitent une évolution plus rapide de la société autochtone (Piermay 1993 : 425).

#### Références

- Kalala Karowu. 1975. « Histoire du secteur des Bakwa Kalonji dans le territoire de Tshilenge (1650-1975) ». Mémoire de licence, inédit, Kinshasa : UNAZA-IPN.
- Kanyinda Lusanga. 1974. « Les institutions socio-politiques traditionnelles et les institutions modernes au Zaïre. Le cas de la société luba du Kasai ». Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain.
- Leja Bulela. 1992.
- Lumuanga Muluilayi. 1997-1998. « La dispersion forcée de Beena Kapuya : sources et synthèse ». Mémoire, inédit, ISP/Mbujimayi.
- Mandjumba Mwanjimi-Mbomba. 1989. *Chronologie générale de l'histoire du Zaïre (des origines à 1988)*. 2<sup>e</sup> édition revue, corrigée, augmentée. Kinshasa : Centre de recherches pédagogiques (CRP).
- Mpanya Tshilumba. 1986. « Conflit politico-foncier entre les chefferies de Beena Kapuya et de Beena Nshimba chez les Baluba Lubilanji (de 1910 à 1964) ». Mémoire de licence, inédit, Université de Lubumbashi.
- Mpoyi, L. 1966. *Histoire wa Baluba*. Mbujimayi : s. e.
- Muya bia Lushiku. 1985. *Les Baluba du Kasai et la crise congolaise (1959-1966)*. Lubumbashi : édité par l'auteur.
- Piermay, Jean-Luc. 1993. *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- Van Zandijcke, A. 1953. *Pages d'histoire du Kasai*. Namur : Collection Lavigerie.
- Archives**
- Kabua wa Bibombo. 1995. Compte rendu de la conférence du 4 septembre 1995 à Kinshasa (document d'archives).
- Kalonji Kalala, Albert. S. d. Rapport n° 001/92 sur la mort de Louis Muya de Bakwa Kanjinga, établi par le commandant des services de secours d'urgence/Ndomba, Albert Kalonji Kalala. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga. Archives du territoire de Kabeya-Kamuanga consultées à Kena Nkuna.





## QUATRIÈME PARTIE

# KASAÏ-ORIENTAL : UNE ENTITÉ POLITIQUE

*« Mvula ulejila Kaluma kwabu. »*

« La pluie avait montré à l'homme la route qui mène à son village. »

Proverbe tshiluba cité par Kabamba Eugène à la réunion  
constitutive de la section du MNC à Luluabourg, le 5 janvier 1959.





## CHAPITRE 12

# L'ÉTAT DU SUD-KASAÏ : DE LA PROVINCE MINIÈRE À L'ÉTAT FÉDÉRÉ

Officiellement, l'État autonome du Sud-Kasaï fut créé le 8 août 1960. Le conflit communautaire qui avait opposé, dès 1959, à Luluabourg, les Luba Lubilanji aux Beena Lulua, les tensions politiques tantôt entre l'autorité coloniale belge et les leaders congolais, tantôt entre les leaders politiques congolais eux-mêmes au niveau national et local, contribuèrent pour beaucoup à l'éclosion soudaine d'une entité politique propre aux Luba.

### 1. CAUSES DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ

Le conflit Luba-Lulua ayant conduit à la création de l'État autonome du Sud-Kasaï peut être attribué à plusieurs causes.

#### 1.1. CAUSES LOINTAINES DU CONFLIT BALUBA-LULUA

Le chapitre 5 de cet ouvrage a porté sur les instabilités socio-politiques et les migrations des Luba Lubilanji avant l'indépendance.

En 1958, la ville de Luluabourg comptait parmi sa population une majorité de ressortissants luba. Selon l'enquête menée par A. Lux (1958 : 684), les proportions des habitants de Luluabourg se présentaient de la manière suivante : Luba, 56 % ; Lulua, 25 % ; les autres peuples formaient les 19 % restants<sup>106</sup>. A. Lux

signale que « les Baluba ont également un niveau d'instruction supérieur à celui des autres tribus » (Lux 1958 : 839).

À ce sujet, M. Kalanda écrit que les Luba devenaient fort arrogants à l'égard des Lulua et ceux-ci se sentaient de plus en plus frustrés. Bien que les rapports sur l'administration du Congo soient restés toujours muets sur le conflit latent entre Lulua et Luba, il est certain que c'est vers les années 1952-1954 que la politique coloniale se modifia au Kasaï. C'est à cette époque en effet que l'Administration et les missions tentèrent de revaloriser l'ethnie lulua en provoquant ou en encourageant la création de l'association Lulua-Frères. Cette politique devait s'avérer payante vers 1958, au moment où les Luba militèrent en faveur de l'indépendance immédiate du Congo (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 37).

Les Lulua étaient conscients de l'importance numérique des Luba à Luluabourg. Dorénavant, ils disposaient d'une organisation, dénommée « association Lulua-Frères ». A. Lux écrit : « Très vite en effet, [celle-ci] se pose en creuset par lequel passe toute l'action sociale et politique des Lulua. Canalisant les énergies, les efforts et les programmes, elle permet aux Lulua de l'emporter haut la main aux élections communales de 1958. Bien que battus, les Luba déclinent par orgueil l'offre consensuelle qui leur est faite » (Kadima-Tshimanga 1994 : 36).

À noter que le siège de l'association Lulua-Frères se situait, à Luluabourg, en face de la résidence d'Albert Kalonji. La victoire des Lulua aux élections communales poussa ce dernier à vouloir prendre une revanche. Mais il fallait, pour ce faire, que les Luba s'organisent aussi. Ce qui ne fut pas chose facile, dit Kalonji : « Je me demandais quand

106. Les autres répartitions se présentaient comme suit : Bena Konji : 5,8 % ; Batetela : 2,7 % ; Basongye : 4,0 % ; Babindji : 1,6 % ; autres : 4,3 % ; indéterminés : 0,6 %.

et comment nous allons pouvoir disposer d'autant de moyens financiers pour construire un cercle à nous. Pourquoi ne pouvions-nous pas nous fonder en une seule association, en suivant l'exemple de nos frères lulua ? Malheureusement, toutes ces réflexions n'ont pas pu aboutir à une action concrète en temps opportun. Dans cette atmosphère empoisonnée de la guerre des nerfs, où chacun s'invective à longueur de journées par la presse interposée, les Balubas ont fini par comprendre, bien plus tard, que tous leurs regroupements devaient se rassembler en une seule association. C'est ainsi qu'est né, en 1957, le Nkonga Muluba » (Kalonji Ditunga *Mulopwe* 2005 : 16).

Contrairement à ce qui s'était passé pour l'association Lulua-Frères, dont la reconnaissance par l'Administration coloniale était intervenue 25 jours après la requête (Mukenge Nsumpi 2006 : 62), les Luba attendirent deux ans. C'est suite à l'abrogation de la disposition demandant à tout requérant pour une autorisation de fonctionnement d'une association de déposer une demande et les statuts par une simple lettre d'information, que le Mouvement solidaire muluba trouva son salut. L'inauguration intervint le 5 juillet 1959. Le comité définitif de Nkonga Muluba était composé de la manière suivante :

- Président : Kalonji Évariste
- Vice-présidents :

Odia David

Tshitoko Joseph

- Secrétaires :

Secrétaire général : Nyembwe Albert

Secrétaires régionaux : Kadima Honoré  
et Ngandu Paul

- Trésoriers :

Luabeya Samuel

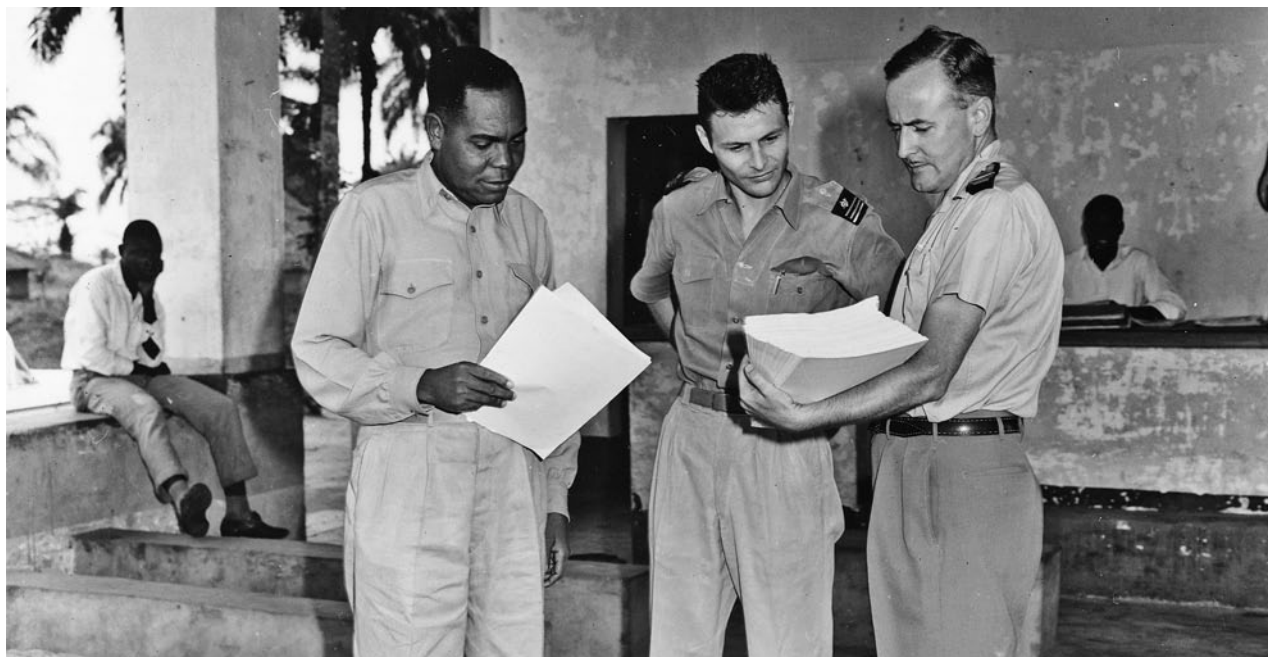
Tshimpaka Samuel

Nkonga Muluba sera l'un des instruments politiques importants dans la conscientisation politique des Luba.

## 1.2. CAUSES PROCHES DU CONFLIT LUBA-LULUA

Une des causes à la base du conflit qui éclata en 1959 entre les Luba Lubilanji et les Lulua relève du domaine foncier. Muya bia Lushiku rapporte le témoignage suivant :

« Depuis que les Luba cohabitaient avec les Beena Lulua sur les terres reçues soit de Beena Lulua par pacte (*ndondo*), soit de l'Administration comme "terres vacantes" ou "terres domaniales", soit des missions, propriétaires en vertu du décret de 1906 signé entre l'État et le pape, soit par la force de l'Administration, les deux tribus vivaient dans l'entente et la fraternité. De nombreux mariages ont été célébrés par les membres des



**Le commissaire de district de la Lulua et l'administrateur territorial remettent au chef Kalamba Mangole des tracts invitant la population à reprendre ses travaux habituels et assurant tous les habitants paisibles de la protection de l'autorité.**

(HP.1960.4.206, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)

deux groupes. Les hommes se fréquentaient mutuellement et les enfants allaient dans les mêmes écoles sans heurts » (Muya bia Lushiku 1985 : 92-93).

Pendant ce temps néanmoins, Sylvestre Kalamba Mangole, réputé grand chef des Lulua, écrivait, le 6 mai 1959, à l'Administration coloniale pour revendiquer son droit à « la reconnaissance de l'existence d'un royaume lulua » (Chomé 1960 : 23) dont il serait le chef suprême.

Dans la foulée, il initia, le 20 juin, une motion exigeant que tous les non-Lulua, quelle que soit leur origine, installés sur le territoire des Lulua, reconnaissent les droits fonciers de ces derniers et se soumettent par la même occasion à leur autorité coutumière. À défaut, ils se verraient expulsés des terres lulua. Cette démarche ne rencontra guère l'adhésion des Luba, appuyés en cela par la Coalition kasaïenne (Coaka), une alliance regroupant les Bindji, Kete, Kuba, Salampasu, Lele, Bakwa Mputu, Lualua et Beena Nkamba. Ce refus fut mal reçu en retour par les Lulua.

En 1959, se tinrent à Luluabourg des élections urbaines. Les résultats du scrutin donnèrent aux Luba Lubilanji l'avance d'un siège, soit : 17 élus luba contre 16 élus Lulua. Mais il y avait également un

élu songye, un élu bidji et un élu tshimbadi (Mabika Kalanda 1963 : 14-15). Dans la commune de Ndesha, suite à leur majorité relative (11 élus lulua et 10 élus luba), un élu lulua devint bourgmestre. Les Luba refusèrent d'approcher le nouveau chef. Ils « refusèrent toute collaboration avec les nouveaux bourgmestres lulua et constituèrent, en juillet 1959, un front politique muluba qui répondait à l'Association Lulua-Frères. Ce fut le début du Mouvement solidaire muluba » (Verhaegen 1964 : 37).

Agissant au nom du commissaire de district en mission d'inspection, le commissaire de district assistant Dequenne rapporta l'avis et les suggestions de l'Administration. Dans ce rapport daté du 8 juillet 1959, il considérait qu'il existait « incontestablement une "ethnie" lulua et que la ville de Luluabourg lui appartenait » (Chomé 1960 : 25). Il écrit :

- « - à l'arrivée des Européens, les Baluba ont mieux profité de la nouvelle civilisation que les Lulua ;
- les Lulua forment un peuple nombreux de près de 400 000 personnes, qui possède un domaine foncier propre, une organisation coutumière complète, ayant à sa tête un « roi » Mangole Sylvestre, *alias* Kalamba, successeur en ligne directe de Kalamba Mukenge. Ils sont propriétaires des territoires de Ndemba, Dibaya, Kazumba, Tshikapa (4 circons-



**Le marché de Kambundi jadis fréquenté par les Luba est devenu un centre commercial lulua.**

(HP.1960.4.190, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)



- criptions indigènes), Luebo (4 circonscriptions indigènes) et de la ville de Luluabourg ;
- il y a en conséquence lieu de reconnaître officiellement la propriété du domaine foncier aux Lulua et des droits d'usufruitiers aux Baluba ;
  - les usufruitiers baluba devraient payer aux Lulua un loyer annuel ;
  - tout droit politique doit être enlevé aux Baluba dans la ville et la zone annexe, tout habitant désireux de participer au vote, ou être élu, doit reconnaître son appartenance au peuple lulua » (cité par Nyembwe Mulumba 1982 : 55-56).

Ce rapport tomba entre les mains des Luba qui réagirent. Selon eux, « l'opposition qui existerait entre ethnies au Kasai est [...] une chose de pure invention. Si elle venait réellement à exister, c'est parce que l'Administration coloniale l'a voulue, l'a créée et la soutient par tous les moyens dans un but que personne n'ignore : *divide ut impera* » (Nyembwe Mulumba 1982 : 58).

Les considérations et/ou interprétations des événements en fonction des intérêts immédiats des acteurs aggravèrent davantage la situation. Face à celle-ci, le pouvoir politique était dépassé, en cette fin de colonisation. Les Luba étaient désarmés, ayant perdu le soutien de cette autorité européenne qui avait été leur alliée pendant si longtemps ; les Lulua en tiraient bénéfice, eux qui avaient été obligés d'accepter les décisions de cette autorité qui favorisait les Luba. La vocation nationale de l'élite luba était un de ses traits dominants. La raison en était simple : leur dispersion à travers tout le Kasai et le Congo et l'exiguïté de leur territoire d'origine interdisaient aux Luba des aspirations d'autonomie régionale. De plus, ils étaient habitués à un certain standing urbain et désiraient conserver les promotions acquises tout au long de l'époque coloniale. Ils n'avaient donc aucun motif de se replier dans les trois territoires, pauvres et peu urbanisés, qu'ils avaient quittés depuis longtemps (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 38).

Le congrès tenu à Matamba par les Lulua, le 23 août 1959, exigea le renvoi « dans leurs contrées d'origine de tous les Luba habitant les milieux ruraux, tandis que ceux des grands centres (étaient) interdits de toute activité politique en dehors de leurs lieux de résidence » (Mabika Kalanda 1963 : 61).

Les Luba se réorganisèrent en vue de tenir tête à l'association Lulua-Frères. Le Mouvement solidaire muluba (MSM), créé le 5 juillet 1959, tint son congrès

à Tshibata, en février 1960. Il se donna pour mission de servir de base à l'union de tous les Luba, sans distinction de clan. Le MSM demanda à tous les Luba, quelle que soit la contrée où ils habitaient à travers le monde, de revenir chez eux [au Kasai-Oriental]. Il entendait servir de soutien à l'aile du Mouvement national congolais (MNC), dont la direction de la province du Kasai était dirigée par Albert Kalonji. La « section provinciale » du MNC au Kasai contenait en elle le germe de la création de l'État autonome du Sud-Kasai. Car malgré la présence du MSM, Albert Kalonji ne voulut pas se présenter comme acteur politique sous le label d'une association ethnique. Il s'investit dans la création d'un parti politique. C'est avec la section du MNC/Kasai qu'il commença sa réelle quête.

Récapitulatif : Kalonji n'était pas arrivé à créer son propre parti politique. Il organisa des réunions à sa résidence pour la création de la section MNC/Kasai, entre décembre 1958 et janvier 1959, sans avoir consulté les dirigeants nationaux du MNC à Léopoldville.

C'est le 5 janvier 1959 qu'un comité du MNC/Kasai fut constitué et Kalonji en devint président. Parmi les membres fondateurs de cette section, on trouvait : Mabika Kalanda, Kabamba Eugène, Badibanga Samuel, Ngandu Paul, Nyembwe Albert et Ngudie Symphorien (Omasombo & Verhaegen 2005 : 378). Tous étaient des Luba Lubilanj. Pour Kalonji, la section MNC/Kasai était mise en place en vue de permettre aux Luba de remporter les futures élections ; c'était l'instrument politique des Luba pour répondre aux défis politiques des Lulua. C'est seulement après avoir lavé l'affront des élections communales que Kalonji envisageait l'intégration des autres peuples au sein du MNC/Kasai. Mabika Kalanda écrit :

**Texte en tshiluba :** « *Tshine etshi tshivua ntuadijilu wa etu makasa mabi, bualu uvua udiandamuna katadi wa pa buende. Mu tshisangilu tshia difuku edi, mukalenge Kabamba Eugène wakuile miaku milenga yatuila Bantu ku moyo, yapatuisha ne bakwabo binsonji kuisu. Mvulu eu munene wa ku tshinsansa uvua mushiye biende bionso, mukasa ku Luluabourg wamba ne: "mvula wakaleja kalume kuabo". Kunyima kua diakula diende, Mukalenge Kalonji utapile ende meyi waleja ne: "Muntu wa tshikwabo tshisamba kena mua kuanji kubuela mu MNC wende to, nangananga muena Lulua."*



*Ngelela munu kulu bua kumvuija ne: “MNC mmuenzela bantu bonso ba mu Congo bua kulomba budikadidi kudi bena Beleji. Katuena mua kutapuluka mu dilomba edi to. Tudi ne bua kusuikangana kuenza tshintu tshimwe”. Mukalenga Kalonji kuandamuna mpitu ibidi wamba ne: “provense yonso idi midikadile. Katuena tupeta mikenji kudi bena ku Léo nansha. Kabidi bua bena Lulua, nansha mudibo bunvuangana ne bakolonialiste amu, Muluba udi ne bua kubaleja tshintu. Patuikala bamana kuakaja bionso, ne tubikila Bantu ba bikuabo bisamba” ».*

**Traduction :** « Ceci était le début de notre malchance, parce qu'on venait de décider de faire cavalier seul. À cette réunion de la création du parti, monsieur Kabamba Eugène avait déclaré ce qui suit : “La pluie avait montré à l'homme la route menant à son village.” À ces paroles qui avaient suscité l'émotion chez un grand nombre, Kalonji répliqua en ces termes : “Aucun membre d'une ethnie ne peut faire partie de son MNC, surtout les Lulua.” À cet instant, je suis intervenu pour dire que “le MNC est créé pour tous les Congolais en vue de réclamer l'indépendance auprès des colons belges. Nous devons nous unir et former un seul bloc.” À ces paroles, Kalonji déclara : “Toutes les provinces sont indépendantes, nous ne recevons pas des ordres de Léopoldville. Concernant les Lulua, même s'ils s'entendent avec les colonialistes, les Luba leur donneront une leçon. C'est seulement après avoir tout arrangé, que l'on pourra accepter les originaires des autres ethnies.” » (Mabika Kalanda 1963 : 19).

Avec le MNC/Kasaï et le Nkonga Muluba dit aussi « Mouvement solidaire muluba », Albert Kalonji disposait des deux instruments nécessaires à la conquête du pouvoir au Kasaï. Dès ce moment, il opta pour un discours de plus en plus offensif. Les statuts de la section du MNC/Kasaï au point 5 stipulaient par exemple : « Mettre tout en œuvre pour libérer le pays de l'emprise du colonialisme impérialiste et obtenir le plus rapidement possible l'indépendance du Congo » ; et c'est ainsi qu'on relève dans ses discours et conversations : « L'indépendance immédiate est le seul moyen de mettre fin au régime actuel. Nous aurons des difficultés et nous aurons faim en chassant les Blancs, mais d'autres pays (Russie, Ghana...) viendront à notre secours » (Omasombo & Verhaegen 2005 : 378-379). C'est avec le MNC/K que Kalonji supplantera les Lulua qui n'avaient pas de vrai leader politique, mais un chef coutumier comme chef de file, en la personne de Kalamba Mangole Sylvestre.

## 2. SOUBASSEMENTS POLITIQUES DU CONFLIT

La réaction au rapport Dequenue des leaders du MNC et du MSM fut jugée par l'autorité administrative comme vecteur de troubles à Luluabourg. Dès le 3 août 1959, Albert Kalonji, Évariste Kalonji et Albert Nyembwe furent mis aux arrêts et relégués respectivement à Kole, à Lomela et à Dekese. Selon la section de la Fédération kasaïenne de Léopoldville (Fédéka), 1200 personnes furent arrêtées à cette occasion.

La mesure provoqua le jour même des incidents à Luluabourg, et diverses protestations de la part du MNC, de J. Kasa-Vubu, de la presse congolaise, des progressistes belges, de l'Interfédérale et même de certains membres du Conseil de législation, comme Waleffe, Le Roy, Peigneux, Maximilien Liongo, etc. L'arrestation de Kalonji raviva aussi la concurrence entre le MNC/Lumumba et le groupe Ileo. Joseph Ngalula, un Luba Lubilanji, qui se trouvait à Luluabourg, dirigea, le 4 août, un cortège de quelques centaines de personnes venues réclamer la libération de leurs dirigeants devant l'administration de la ville européenne.

Les circonstances du moment déterminèrent cependant un durcissement de la fraction MNC Ileo-Ngalula, qui manœuvrait afin de défenestrer Lumumba, peut-être déjà au profit de Kalonji. Lumumba, bien au courant de ces projets, manifesta pourtant officiellement sa sollicitude envers Kalonji et les autres leaders arrêtés, allant jusqu'à vouloir se constituer prisonnier s'ils n'étaient pas libérés immédiatement. Il menaça de boycotter les élections au cas où « ses membres » (Kalonji était encore président provincial du MNC) n'étaient pas relâchés.

Le 5 août 1959, Lumumba adressa un télégramme au ministre Van Hemelrijck :

« Nous pensons que M. Kalonji, en sa qualité de sénateur, n'aurait pas dû être arrêté, dans une affaire aussi banale (haine raciale) sans que le ministre du Congo ait été préalablement consulté. Nous ne croyons pas qu'il soit le moment de se livrer à des arrestations sur la base de l'article 75 bis. Nous doutons fort que ces mesures soient de nature à apporter la paix dans ce pays et à préserver le prestige de l'administration.

Le remède, dans le différend politique opposant les Baluba aux Lulua, ne réside pas dans la voie dans

laquelle veulent l'engager les autorités judiciaires du Kasai. Les solutions se trouvent ailleurs.

Nous sollicitons votre prompt intervention pour que M. Kalonji soit relâché » (Dessart 1960 : 33)<sup>107</sup>.

Lumumba adressa une lettre analogue au gouverneur général et au procureur général à Léopoldville. Dans certaines déclarations, il affirma que les arrestations opérées à Luluabourg les 3 et 4 août avaient indigné toutes les populations du Congo ; des manifestations hostiles à l'Administration pouvaient en résulter. Il invitait cependant les populations du Kasai au calme, et prétendait que les Luba et les Lulua avaient exprimé ensemble leur désir de voir les personnes arrêtées relâchées.

Les propos de Lumumba suscitèrent des réactions hostiles de la part des Lulua qui rédigèrent une

lettre aux autorités locales (belges), les félicitant des mesures efficaces prises à l'égard de perturbateurs « Luba Lubilanji » et accusant le président national du MNC d'avoir trompé l'opinion publique et de n'avoir pris contact ni avec l'association Lulua-Frères ni avec les représentants du chef Kalamba, présents à Luluabourg (Omasombo & Verhaegen 2005 : 236). Cela valut à Lumumba un regain d'antipathie de la part des Lulua.

La mesure de relégation de Kalonji sera rapportée le 18 septembre. Les Lulua manifesteront contre cette libération au mois d'octobre 1959. Les incidents provoqués firent 41 morts et 96 blessés (Commission d'enquête non daté). Le 4 décembre, de nouvelles violences eurent lieu entre Lulua et Luba. Le calme ne revint qu'à partir du 12 décembre, après l'instauration du régime militaire spécial (Omasombo & Verhaegen 2005 : 236).

Lorsque Kalonji, dont la mise en résidence surveillée avait été levée, vint à Léopoldville, Ngalula l'invita chez lui et s'employa à le convaincre de s'opposer à Lumumba. Ngalula introduisit Kalonji dans les milieux politiques congolais de la capi-

107. Notons que les prises de position et interventions de Lumumba dans cette affaire ont été multiples : 1) le 12 août : « Note du M.N.C. sur la situation politique à Luluabourg » ; 2) le 13 août : « La position du M.N.C. : boycottage des élections » ; 3) au cours de ce mois d'août : « Lettre de P. Lumumba à Jean Van Lierde » ; 4) le 7 septembre : « Lettre à Jean Van Lierde ». Cf. Van Lierde (1963 : 59-64).



Village luba détruit par le feu aux environs de Luebo. (HP.1960.4.172, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)



tale<sup>108</sup>. Interrogé par Bruno Kasonga sur les premiers Congolais avec lesquels il avait pris contact à Léopoldville, A. Kalonji répondit : « Joseph Ngalula d'abord. Ensuite Joseph Ileo, Cyrille Adoula, Martin Ngwete, Gaston Diomi... Mais Ngalula Joseph était la seule personne que je connaissais personnellement et que j'ai cherché à approcher » (Kasonga Ndunga Mule 2005 : 63). Divers témoins affirment qu'à partir de ce moment on eut « l'impression d'assister à la naissance d'une rivalité déclarée entre Kalonji et Lumumba ».

Le recours à Kalonji, qui tenait en main le Mouvement solidaire muluba, s'avérait utile en vue de les rallier à la tendance Ileo. Pour le MNC/Ileo, qui risquait de courir vers une impasse, Kalonji s'imposait comme l'homme capable de sauver la situation

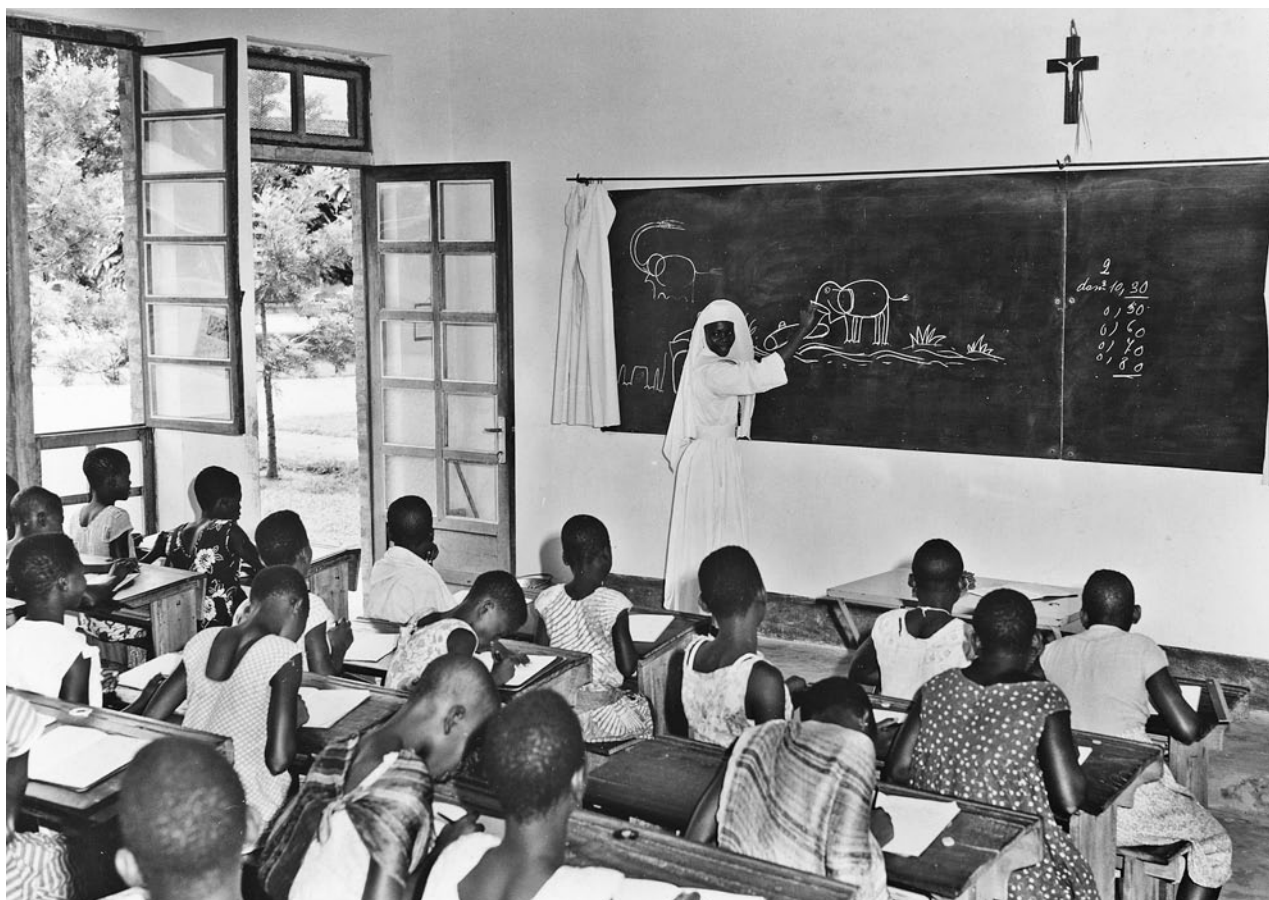
108. Cf. fiche établie par la Sûreté coloniale sur J. Ngalula, Archives de l'Armée belge, SGRS-S/A.

et de contrer l'influence de Lumumba (Omasombo & Verhaegen 2005 : 268-269).

En novembre 1959, le MNC/Ileo confia à Albert Kalonji la direction du parti<sup>109</sup>, qui devint ainsi le MNC/Kalonji, à cause de la forte personnalité et de la vaste zone d'influence du leader luba<sup>110</sup>. Face aux ethnies de sa province, Kalonji développa une politique ambitieuse, voire agressive. Seul Lumumba était en

109. À la clôture du congrès d'Élisabethville qui opte pour le fédéralisme, A. Kalonji est élu président national du MNC par 59 voix sur 60. Le 22 novembre, c'est Cléophas Mukeba, élu secrétaire du congrès, qui se fait désigner « Premier vice-président national du comité du MNC/Kalonji ». Le congrès accepte les élections de décembre, mais il les conditionne, entre autres, à la convocation préalable d'une table ronde réunissant les représentants des partis congolais et ceux du Parlement belge.

110. Lire à ce sujet A. Mabika Kalanda (1963 : 15). Sa zone d'influence s'étendait à Kabinda, Luebo, Port-Francqui (Ilebo), Mweka, Mwene-Ditu, Bakwanga... fortement peuplée par les Luba.



**À la mission de Mikalayi : des enfants luluwa dans les classes auparavant fréquentées par des écoliers luba.**

(HP.1960.4.194, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)

mesure de lui résister. Ce qui conduisit encore certains courants politiques des Lulua à se rapprocher du MNC/Lumumba lors des élections législatives de mai 1960. D'autres tribus du Kasai firent de même, par crainte de la poussée du Mouvement solidaire muluba.

Aux élections générales de mai 1960, au Kasai, l'aile du Mouvement national congolais dirigée par Albert Kalonji, le MNC/K, obtint la majorité numérique des sièges au Kasai, avec 21 sièges sur 70, soit 36 %. Au plan national, le MNC/K, en alliance avec la Coaka, obtenait 8 sièges sur 137, tandis que les autres partis du Kasai comptaient 14 sièges.

Cette victoire s'apparentait, en réalité, à une défaite, car depuis le mois d'avril 1960, le MNC/K était politiquement et géographiquement isolé. En tant que parti s'adressant plus particulièrement au peuple luba, il n'avait pas la liberté de manœuvre du MNC/L pour conclure des alliances et créer des cartels politiques. La base géographique du MNC/K était, de plus, fort restreinte, car elle n'obtenait un pourcentage élevé de voix que dans les territoires de Bakwanga et de Ngandajika, où les réfugiés luba s'étaient installés (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 41).

Par territoire, les sièges obtenus par le MNC/K dans la province du Kasai en 1960 étaient :

**Tableau 12.1. Sièges obtenus par le MNC/K dans la province du Kasai en 1960 par territoire**

Territoires	Nombre de sièges
Bakwanga	6
Ngandajika	3
Mwene-Ditu	1
Luluabourg	3
Lusambo	1
Luebo	1
Mweka	2
Tshikapa	3
Port-Francqui	2
Total	21

Source : Document stencillés relatifs aux élections de mai 1960 (IRES).

Si les suffrages émis en faveur du MNC/K semblaient à première vue largement dispersés dans tout le Kasai, il convient cependant de remarquer que ces voix n'émanaient que de minorités luba fortement concentrées dans des centres semi-urbains,

tel le camp de la Forminière à Tshikapa (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 41).

« Albert Kalonji, pourtant, refuse la main que lui tend Lumumba, dont le parti compte 17 sièges, pour la constitution d'un cartel. Celui-ci s'adresse alors à tous les autres partis et, le 3 juin 1960, est créé un *Front commun* kasaïen, qui prend Kalonji à contrepied au moment même où il négocie la formation d'un gouvernement provincial dans lequel pouvaient se reconnaître toutes les tendances » (Kadima-Tshimanga 1994 : 50).

Ainsi mis en minorité par la nouvelle majorité lumumbiste, A. Kalonji décida d'aller tenter de briguer un mandat national à Léopoldville. La direction du MNC-K et la politique kasaïenne furent laissées entre les mains de Joseph Ngalula. Mais celui-ci, à son tour, déclina l'offre que lui faisait Barthélémy Mukenge, qui avait la charge de former le gouvernement provincial de la coalition lumumbiste. Ngalula « réclama, au nom du MNC-K, [les portefeuilles de] l'Intérieur et [des] Finances pour rétablir l'équilibre. [Il] juge(a) les trois postes réservés<sup>111</sup> à son parti de moindre importance et décida en conséquence la division du Kasai en deux provinces distinctes » (Muya bia Lushiku 1985 : 105).

Lorsque l'assemblée du Kasai procéda à l'élection de 11 conseillers cooptés et à la constitution du bureau définitif, Ngalula et Bienge protestèrent contre le refus de certaines candidatures par les services provinciaux des AIMO et dénièrent au bloc MNC/L le droit de former seul le gouvernement provincial. Ici se pose la question de la compréhension du système électoral proportionnel sans apparentement, la difficulté de saisir l'arithmétique électorale en une aussi brève période d'organisation du scrutin.

À noter que Kalonji n'a pas eu l'habileté de Tshombe qui s'était, lui aussi, trouvé dans une situation conflictuelle au Katanga au moment de la formation de l'assemblée provinciale de cette province. À cause d'une politique, la Conakat réussit à se rallier 13 députés provinciaux qui, ajoutés à ses 25 élus, lui assurèrent une confortable majorité de 38 sur 60 députés à l'assemblée provinciale. De cette manière, Tshombe put devenir président de la province du Katanga. Quand à Kalonji, qui s'était rallié

111. Il s'agit de la Justice à Ngalula, de l'Agriculture à E. Mbaya et des Affaires sociales à R. Mbombo.



à Moïse Tshombe à la fin mai 1960, il ne suivra pas cette logique. Est-ce parce que le leader katangais était lui-même député provincial et que celui des Luba Lubilanji restait dans les nuages de son gros score de voix de préférence réalisé à la députation nationale ? Tshombe sembla puiser ici dans l'expérience de ses échecs passés, dont celui lors des élections communales de 1957 à Élisabethville. Kalonji, quant à lui, ne réussit pas à se débarrasser de cette image de Luba « supérieur » aux autres peuples de la province. Il se considérait lui-même comme le leader des Luba et tenait ceux-ci et son parti MNC/K pour les héritiers naturels du pouvoir colonial.

Le bureau de l'assemblée provinciale du Kasai fut alors constitué uniquement de députés du Front commun, ce qui mit les dirigeants luba dans une position de plus en plus difficile face à l'hégémonie croissante du camp Lumumba et de la présence Lulua. Les réactions du MNC/K vinrent trop tard. Ngalula adresse un télégramme au ministre du Congo et au gouverneur général, protestant contre le plan de Lumumba. Il revendique en plus la formation du gouvernement pour son parti qui avait remporté le plus de voix dans le Kasai. La formation de la « Province minière » allait bientôt s'avérer inéluctable.

Hors du gouvernement central, dont il avait refusé le portefeuille de l'Agriculture que lui proposait Lumumba, Albert Kalonji prit la tête de l'opposition parlementaire plutôt radicale. Durant un mois, il pourfendit l'action gouvernementale avant de se replier dans son fief à Bakwanga.

### 3. ANTÉRIORITÉ DE L'ÉTAT AUTONOME À LA DATE OFFICIELLE DU 8 AOÛT 1960

La menace de création d'une province distincte de celle de Luluabourg remonte au mois de juin 1960. À l'approche de l'indépendance, dès le 14 juin 1960, Joseph Ngalula formula officiellement, par télégramme auprès du Collège exécutif général, la demande de la création d'une nouvelle province, la « Province minière ». La copie de son télégramme fut envoyée au gouverneur général. En même temps, les élus du MNC/K et du Parti du peuple, son nouvel allié, adressèrent en ce sens une lettre au ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Tous les destinataires cependant considérèrent cet acte comme une simple velléité sans conséquence

immédiate sur la situation politique au Kasai et au Congo. D'autant que, le 11 février déjà, le congrès du Mouvement solidaire muluba, réuni à Tshibata, avait envoyé au ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi ainsi qu'aux délégués à la Table ronde de Bruxelles le télégramme ci-après, affirmant leur appartenance à un « Congo uni » :

« Congrès national Mouvement solidaire muluba réuni à Tshibata regrette non participation chefs coutumiers baluba table ronde stop Sommes satisfaits date indépendance Congo 30 juin 1960 stop Voulons cette indépendance totale dans Congo uni stop Souhaitons constitution gouvernement provisoire congolais immédiat stop Insistons prochaines élections être contrôlées commissions composées congolais et délégués ONU stop Résolutions vous parviendront incessamment fullstop<sup>112</sup>. »

L'idée de créer une nouvelle province du Kasai était soutenue aussi par les Luba vivant dans d'autres provinces du pays. Le 7 juin 1960, soit sept jours avant l'annonce de Ngalula au Collège exécutif général, la section locale du MSM à Goma avait envoyé au siège du Mouvement à Luluabourg copie du télégramme n° 363 adressé au ministre résident Ganshof Van der Meersch :

« Information télégramme adressé ministre Ganshof Léopoldville peuple muluba rejette gouvernement provincial Kasai déclaration Lumumba stop Exige formation gouvernement par seuls élus Kasai suivant décision Table ronde réclame urgence sa province à part<sup>113</sup> et forme seul son gouvernement stop Prière communiquer minicoru stop<sup>114</sup>. »

Le 8 juin 1960, le comité des Luba du Kasai au Katanga, protestant contre le fait que le MNC/K, avec 21 sièges, ne pouvait pas former le gouvernement du Kasai, « estim[ait] que toutes les combines trompeuses sciemment tolérées par les colonialistes [nécessitaient] d'urgence la formation d'une Province muluba dont les limites [seraient] communiquées ultérieurement » (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 : 217).

Le 11 juin, Joseph Ngalula, après avoir refusé d'entrer au gouvernement d'union mis en place à Luluabourg par Barthélémy Mukenge, décida la division de la province. Dès le 14 juin, le MNC/K et le

112. Archives du MSM, congrès tenu à Tshibata. Inédit.

113. C'est nous qui soulignons.

114. Archives du MSM. Inédit.

Parti du peuple décidaient de diviser la province du Kasai. Ils instaurèrent une assemblée et un gouvernement dont les compétences étaient censées s'étendre sur les territoires de Bakwanga, Ngandajika, Mwene-Ditu, Port-Francqui et Tshikapa. La province aurait regroupé ainsi tous les Luba et les Chokwe du Kasai et englobé les zones diamantaires les plus riches du pays. Un télégramme fut envoyé au Collège exécutif général et un autre au ministre du Congo. En même temps, une lettre fut adressée au Parlement congolais nouvellement constitué par les élus provinciaux pour « demander la division de la province actuelle du Kasai en deux provinces distinctes, l'une étant réservée aux partisans du MNC/Kalonji et du Parti du peuple, [...] sans exclure tous ceux qui voudront en faire partie ».

Le 14 juin 1960, le bureau d'une Assemblée dissidente fut constitué et un Gouvernement composé comme suit (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 49) :

- Président : J. Ngalula.
- Membres : E. Mbayi, R. Bombo, A. Kitangwa, D. Bienge, R. Mungamba, A. Kabeya, D. Odia, N. Kadima-Nzuzi, P. Ngandu et H. Kadima.

Le journaliste belge Philippe Toussaint, qui avait rencontré Joseph Ngalula à Luluabourg le 26 juillet, affirme qu'à ce moment-là, Ngalula lui avait confié que la nouvelle province serait proclamée pour le 30 juillet 1960 (Toussaint 1960). Mais la confusion régnait sur le statut de l'entité politico-administrative ainsi créée : on ne se déterminait pas encore sur la création d'une province ou d'un État. L'acte de création signé le 8 août 1960 à Elisabethville, soit la veille de la proclamation officielle, parlait de « la Province minière ». Celle-ci n'avait pas pour vocation de rassembler les seuls Luba. Elle visait à regrouper aussi des tribus alliées.

#### 4. PÉRIPÉTIES DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ

L'acte de création de la « Province minière » fut signé le 8 août 1960 à Elisabethville par A. Kalonji pour le MNC/K, Ilunga pour le MSM, Yamba pour le MNC/JC et Kadjinga pour le Parti du peuple. Les consciences se réveilleront après la proclamation

radiodiffusée faite par Albert Kalonji à Elisabethville, le mardi 9 août 1960.

Lors de sa proclamation officielle le 9 août 1960, Albert Kalonji ne parla plus de « Province ». Il dit bien qu'il était créé un « État minier », expression qu'il reprendra dans la même prise de parole sous la forme de « République minière » (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 tome II : 800), avec Bakwanga pour capitale. Kalonji, qui semblait faire la proclamation un jour plus tôt que prévu, aurait toutefois respecté la forme originelle de l'entité envisagée. Ci-après cette lettre de Joseph Ngalula au secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld :

« J'ai été mandaté pour vous annoncer que nous proclamerons officiellement demain, mercredi 10 août, la création d'une nouvelle République que nous appellerons provisoirement "Province minière". La nouvelle province fonctionnera dès sa proclamation et doit désormais être considérée comme politiquement et administrativement indépendante de l'ancienne province du Kasai.

Croyez bien que c'est uniquement par devoir, d'abord vis-à-vis de nos populations et ensuite pour ne pas laisser la situation économique et sociale se détériorer davantage, que nous avons été obligés de prendre la décision que je viens de vous communiquer.

Il va de soi que nous nous refusons de rompre avec nos frères congolais avec lesquels nous souhaitons garder des liens étroits dans le sein d'une confédération.

Nous comptons sur l'ONU en ce qui concerne le maintien de l'ordre dans notre province » (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 tome II : 800).

Albert Kalonji fut nommé président et Joseph Ngalula chef de gouvernement. Les territoires intégrés étaient : Bakwanga, Ngandajika, Kabinda, une partie du territoire de Mwene-Ditu (Nord et Est), une partie du territoire de Luiza, des Luala (ouest de Luiza), des Chokwe (sud du territoire de Tshikapa), les Pende (ouest et nord-ouest de Tshikapa), Lele (sud du territoire de Port-Francqui), avec pour capitale Bakwanga. Kalonji avait cependant des doutes sur le contrôle des Songye et des communautés luba installées dans les territoires de Mweka et de Luebo (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 tome II : 185). Il fallut attendre la date de la promulgation de la Constitution (provisoire) de la nouvelle entité, le 6 septembre 1960, pour en connaître la forme. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du Sud-Kasai est ainsi libellé :

« Le gouvernement provisoire de l'État autonome du Sud-Kasai est composé du Président provisoire

et de son Conseil des ministres » (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 tome II : 807).

La version définitive sera adoptée par l'assemblée législative du Sud-Kasaï le 12 juillet 1961. À son article 1<sup>er</sup>, il est libellé ce qui suit :

« L'État fédéré du Sud-Kasaï est un État souverain et démocratique et l'un des États de la République fédérale du Congo. »

Le premier problème qui se posa à l'assemblée législative fut celui du chef-lieu de la nouvelle province. Les leaders avaient à choisir entre Mwene-Ditu, nœud ferroviaire de la province, Bakwanga, centre minier de la province, Tshibata, ville ou village de résidence du « grand chef » luba de l'époque, Lutonga, fils de Mutombo Katshi. Finalement, le choix se porta sur Bakwanga, avec l'appui de la Forminière.

Fin août 1960, les soldats de l'Armée nationale congolaise (ANC) envoyée par le Premier ministre Lumumba prirent le contrôle du Sud-Kasaï ; il y eut de nombreux tués (cf. *infra*). Pendant ce temps, Kalonji trouva refuge à Élisabethville auprès de Moïse Tshombe, l'autre sécessionniste. Il regagna Bakwanga après le départ des troupes de l'ANC.

## 5. RÉSISTANCES ET REMORDS DES LEADERS FACE AUX FACTEURS DE SCISSION DU KASAÏ

Aucun facteur économique, politique ni même ethnique ne prédestinait la région des Luba Lubilanji à s'ériger en province avant les événements de 1959-1960. En 1959, les réunions du Congrès du MNC de Luluabourg se tenaient dans les locaux de l'association Lulua-Frères que les Luba répugnaient à fréquenter. C'est la raison qui amena Patrice Lumumba, informé de la situation, à s'étonner des rivalités tribales opposant des leaders qui, pourtant, désiraient tous l'indépendance. Il demanda aux leaders de l'Union congolaise, Alphonse Ilunga, de l'ethnie lulua et à Albert Kalonji du MNC local, qui se faisait de plus en plus passer pour une personnalité influente du Mouvement solidaire muluba, tous deux résidant à Luluabourg, de se réconcilier publiquement (Omasombo & Verhaegen. 2005 : 200-201).

Barthélemy Mukenge, président de Lulua-Frères en 1959, déclare :

« Les Lulua de Léopoldville nous avaient envoyé un télégramme nous priant de nous unir tous au sein du MNC pour faire cause commune et lutter ensemble contre les Blancs. Malgré tous ces efforts, l'accord ne fut pas conclu, uniquement pour le poste de secrétaire (président) du MNC local que les Luba n'ont pas voulu céder aux Lulua en échange de la vice-présidence qui leur fut réservée. C'est là où nous avons fait un faux pas, car les Lulua ont décidé de rester au sein de Lulua-Frères » (Omasombo & Verhaegen. 2005 : 198).

Pour sa part, Albert Kalonji donnera plus tard l'interprétation suivante du contexte dans lequel il fut poussé à s'opposer à Lumumba. Prenant la parole le 22 mai 1992 à la Conférence nationale souveraine (CNS) organisée à Kinshasa, il déclara :

« Mes efforts de réconciliation échouèrent et un nouvel élément apparut dans la stratégie des adversaires [...] : l'intrigue et l'exclusion. On mêlut président du MNC pour déstabiliser Lumumba, mais en réalité pour nous abattre tous deux, l'un après l'autre, un peu plus tard ! Ne voyons-nous pas ici la main de l'impérialisme à l'œuvre ? Celui-ci a deux visages, l'un national, l'autre étranger. Nous nous sommes battus contre ce dernier sans nous soucier de l'autre, autrement plus dangereux, parce qu'agissant à l'ombre, abusant sans cesse de notre confiance et [de] notre crédulité due en grande partie à notre inexpérience. Ici vous voyez l'origine de la crise congolaise qui va s'abattre sur notre pays dès le lendemain de l'indépendance !<sup>115</sup> »

Albert Kalonji avait tenté aussi de réconcilier les tendances face au conflit qui minait les leaders du MNC : Ileo, Adoula, Ngalula et d'autres membres du comité central du parti contre le camp du président du parti P. Lumumba, qu'ils accusaient d'autoritarisme et d'emprise sur l'appareil du parti. Mais il se joignit finalement au camp Ileo dont il prit la tête.

En effet, le dimanche 11 octobre 1959, Kalonji organisa à Léopoldville une rencontre qui visait apparemment à réconcilier les deux camps du MNC. Y prenaient part : Albert Nyembwe (leader du Mouvement solidaire muluba), J. Ileo, J. Ngalula, E. Kimbimbi (aile Ileo), J. Mbuyi (directeur politique du MNC, pro-Lumumba). Après avoir retracé son action et la propagande entreprise par la section du

115. Kalonji Ditunga, Albert. 1992 (22 mai). « Déclaration de politique générale », texte ronéotypé, p. 11. Dossier CNS, aux archives section d'Histoire du Temps présent/MRAC, Tervuren.



Kasaï, Kalonji regretta les dissensions dans le comité provisoire de Léopoldville, et il dénonça :

« Au lieu d'établir fermement le MNC à Léopoldville et de l'essayer intelligemment dans toute la province, comme nous l'avons réalisé au Kasaï, le comité central provisoire s'est contenté d'une action superficielle dans quelques communes de Léopoldville, concentrant ses efforts sur une propagande verbeuse, peu efficace et une regrettable course aux honneurs, truffée d'un ignoble culte de la personnalité » (Omasombo & Verhaegen 2005).

Les cofondateurs « bangala » et kongo subissaient des critiques pour n'avoir rien fait dans leur région d'origine. Kalonji, qui avait réussi à installer le MNC au Kasaï, en profita pour dissoudre toute l'organisation et reprendre la reconstruction du parti à zéro, se mettant ainsi en position favorable par rapport à ceux qui, jusque-là, se prévalaient de titres de « cofondateurs » et « membres du comité national ». Seul Lumumba pouvait se défendre, lui qui avait installé le MNC dans la Province-Orientale et dans le reste du Kasaï, d'où il était originaire. Ileo et Ngalula, eux, se rallièrent à Kalonji.

« Des communications à la presse, comme la constitution active des comités parallèles, n'arrangent rien et servent au contraire à nous discréditer aux yeux du public. Prenons garde qu'on ne dise que nous collaborons à un parti uniquement à la condition d'en demeurer aux postes en vue. Montrons déjà l'esprit de fair-play dont devront faire preuve nos ministres de demain lorsqu'ils seront désavoués par le verdict électoral. [...] » (« L'appel à l'unité de M. Kalonji » 1959)<sup>116</sup>.

Pour cet objectif de réconciliation des deux camps, Albert Kalonji, avant de se rendre au congrès du MNC/Ileo à Élisabethville où il prendra la direction de cette tendance, suivit d'abord Lumumba à Stanleyville pour l'inciter à arrêter le congrès qui avait commencé, et rejoindre les autres membres à Élisabethville pour un congrès commun. Sur place, c'est Lumumba qui chercha à incorporer Kalonji dans son nouveau comité<sup>117</sup>.

Le refus d'intégrer le Gouvernement national, et l'isolement politique qui en résulta suscita aussi

des remords chez Kalonji. En effet, le 24 juin 1960, soit six jours avant la proclamation de l'indépendance, le Premier ministre Lumumba formait son Gouvernement, composé de 27 ministres et 9 secrétaires d'État. Dans une interview accordée à l'hebdomadaire bruxellois *Le Vif/L'Express* daté du 29 janvier 2010, Kalonji s'explique :

« Pour m'éloigner du Congo, le Premier ministre m'a proposé d'être le représentant du pays à l'ONU. J'ai refusé. Lumumba m'a alors offert le portefeuille de l'Agriculture. Je n'en ai pas voulu non plus. J'estimais mériter mieux. [...], je voulais un poste politique. J'ai regretté plus tard d'avoir rejeté cette dernière offre. Le Gouvernement a finalement été constitué sans ma participation. Ce fut la déception, la raillerie, la moquerie, les Lulua dansaient et nous injuriaient. Partout on chantait "Lulua-Frères anganyé". Et voilà nous avons fêté l'indépendance avec des cendres dans la bouche. »

La résistance à la scission peut aussi se lire au travers de l'attitude d'Albert Kalonji qui était toujours député au Parlement du nouvel État du Congo, et y siégeait malgré la proclamation d'autonomie du Sud-Kasaï. Il maintiendra, par la suite, que les termes *État* et *autonome* avaient été choisis soigneusement pour bien marquer qu'il ne s'agissait pas d'une sécession, mais plutôt d'un réaménagement de l'organisation territoriale et politique à l'intérieur du Congo.

Par ailleurs, après l'assassinat de Lumumba en janvier 1961, deux faits suscitèrent le rapprochement entre les États sécessionnistes et le Gouvernement central. D'une part, les avancées de la rébellion de Gizenga en vue de rétablir l'unité nationale et de reconquérir le pouvoir. L'on craignait l'avancée de la rébellion lumumbiste qui gagnait du terrain. Aussi, à la mort de Lumumba en janvier 1961, les partis nationalistes avaient isolé le Gouvernement, qui dut choisir de s'allier les sécessionnistes du Katanga et du Kasaï. D'autre part, la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU du 21 février 1961 tendant à désarmer les soldats congolais et à mettre le Congo sous sa tutelle, favorisait le rapprochement entre les sécessionnistes et le gouvernement central. Cette résolution était prise en réaction au morcellement du pouvoir, aux tendances centrifuges et aux oppositions violentes. Ainsi se faisait sentir le besoin de rétablir la légitimité contestée tant sur le plan national que sur le plan international.

Ces faits, entre autres, vont ouvrir la voie à une série de rencontres, de concertations en vue de trou-

116. A. Kalonji reprend ces critiques dans *Le Dossier du Mois : Congo 1960-1964*, p. 36, cité par Omasombo & Verhaegen 2005 : 266).

117. Omasombo & Verhaegen (2005 : 270).

ver une solution à la crise congolaise. Ainsi eurent lieu :

- la concertation de Léopoldville du 25 janvier 1961, qui avait pour objectif officiel la réforme des structures politiques du Congo. Il s'agissait en fait de la remise en cause des institutions de la jeune République. Le Parlement étant en suspension, Joseph Ileo fit appel à tous les Congolais dont ceux des provinces en sécession. La concertation scellaient le rapprochement entre les autorités de Léopoldville et celles du Katanga et du Sud-Kasaï ;
- la Conférence de Tananarive, du 8 au 12 mars 1961. Elle réunit 12 délégations dont la présence remarquée d'Ileo, Adoula, Bolikango, Kamitatu et Kimvay, Kasa-Vubu, Kalonji, Tshombe... Les lumumbistes, comme Gizenga, étant absents, les travaux évoluèrent à sens unique, resserrant davantage les liens entre Léopoldville et les provinces.

Illustration de ces liens resserrés, l'annonce, le 24 février 1961, de l'arrivée des troupes de Gizenga à Luluabourg provoqua une panique dans les milieux du Gouvernement central. À l'initiative de Tshombe, une réunion convoquée à Élisabethville réunit, entre autres personnalités, Tshombe, Ileo et Kalonji, qui signaient, le 27, un Protocole d'accord militaire apparemment dirigé contre l'ONU, à qui les signataires reprochaient la passivité et l'immixtion dans les problèmes politiques congolais.

## 6. APPUI À LA SURVIE DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ

Rapidement, la situation et les alliances entre acteurs changèrent ; mieux, elles évoluèrent. Albert Kalonji n'était plus cet acteur politique au discours anti-colonial virulent. Dorénavant, il se nourrit de l'appui de la Belgique pour ses demandes auprès de la Forminière et même de Moïse Tshombe. Il s'agit ici d'un tournant important dans la compréhension de la suite des événements. L'élite luba désirait conserver les promotions acquises tout au long de l'époque coloniale. L'échec de son leader Kalonji à gagner/intégrer le pouvoir au niveau central se posait en handicap pour son épanouissement. La région d'ori-

gine vers laquelle Kalonji se repliait maintenant semblait être une issue sans beaucoup de marge de manœuvre.

### 6.1. APPUI BELGE ET DE LA FORMINIÈRE

La Belgique va se mettre derrière les responsables de la nouvelle entité du Kasaï, avec lesquels elle constituait un front contre le gouvernement de Lumumba. Tant pour les autorités du Sud-Kasaï que pour les Belges, la logique de la guerre à mener au gouvernement de Léopoldville imposait de le priver des rentrées d'argent en lui coupant le Katanga, auquel s'ajoute le Kasaï. En cela, la Forminière mit à la disposition des nouvelles autorités du Sud-Kasaï sa logistique et ses infrastructures.

Tant pour l'administration que pour l'« armée » de l'État autonome du Sud-Kasaï, le Gouvernement belge avait pris l'option, dès le 23 septembre, d'une assistance technique et même de la prise en charge temporaire des traitements, et de techniciens belges jugés nécessaires (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 : 809) au Sud-Kasaï.

Une mission belge avait été effectuée du 12 au 16 août 1960 à Bakwanga. Dans son rapport présenté par P. Wustefeld, substitut du procureur du Roi, qui écrit :

« 1) Nous ne sommes guère fixés sur la véritable cohésion de l'ensemble que Kalonji décrète constituer son État ; 2) il est incontestable qu'il domine les régions luba ; 3) il est considéré par la Forminière comme la seule chance qui reste de voir perdurer la société ; 4) il fait preuve lui-même d'une grande clairvoyance quant à la compénétration étroite de ses intérêts avec ceux de la société ; 5) il ne nous paraît pas toutefois être amené, ainsi que son entourage, à considérer avec bienveillance les Européens que contraint et forcé.

Il nous semble de la plus haute importance d'avoir sur place un délégué qui assure l'information constante de la Mission technique belge et de la Belgique et surveiller l'évolution de la situation, d'aider Kalonji à organiser son État quel que soit le sort qu'on veuille ensuite réserver à cet État, intégration à un ensemble plus vaste ou inféodation. Le problème le plus urgent est de l'aider à prendre en main les groupes de jeunes dans des maisons organisées ou des camps de travail. Il n'aurait pas lieu à notre sens de perdre de vue que les agents auxquels on ferait appel pour réaliser éventuellement ces points devraient être mis dans une situation pécuniaire et morale telle qu'ils ne se sentent pas

trop lésés vis-à-vis du personnel de la Forminière qui (mot illisible) de compte ils vont assister<sup>118</sup>. »

Albert Kalonji était conseillé par M. Cravate de la Forminière et le D<sup>r</sup> Lietard, qu'il avait connu à Tshikapa. Dans le rapport cité, P. Wustefeld affirme que Kalonji devenait très politique – voire respectueux – lorsqu'il s'adressait aux Européens de la Forminière.

La Forminière s'engagea à verser à Kalonji les taxes de l'État qu'elle devait au Gouvernement central de Lumumba. Mais comme elle avait déjà payé les six premiers mois de l'année à Léopoldville, elle lui promit les taxes du second semestre. Elle mit aussi à la disposition de son gouvernement un certain nombre de villas jadis réservées à ses cadres ainsi que les bâtiments administratifs pour le fonctionnement de nouvelles institutions.

Le rapport de Wustefeld cité ci-dessus note :

« [...] elle [La Forminière] lui accorde une aide substantielle qui est aussi adressée aux réfugiés.

Elle lui a, à ce jour donné :

7 maisons dans le poste européen + 1 résidence (ancienne maison du DG) pour Kalonji. Un complexe de locaux (ex-école professionnelle) pour installer les ministères.

La Forminière a souligné que toutes les demandes adressées par Kalonji l'avaient été d'une manière absolument correcte.

Qu'il avait insisté sur le fait : - qu'il voulait l'autonomie de la Société ; - que ces emprunts de bâtiments étaient tout à fait provisoires.

Kalonji escompte pouvoir construire une capitale de l'autre côté de la Bushimaie au-delà du village Lomwele.

D'autre part la Forminière a prêté quelques voitures et Pick-up (qui servent à l'organisation de patrouilles, à base d'anciens FP) et 6 camions. Elle paie des camions MAS et MERILCO pour l'évacuation des réfugiés.

Finances : fin juillet, sur une intervention de l'AT congolais venu exposer très correctement, que le non-paiement des soldats et des travailleurs du territoire courrait (sic) des difficultés, la Forminière a avancé 500 000 francs à l'AT.

Le 31 juillet 1960 à l'arrivée de Kalonji, celui-ci est venu demander également des fonds. Il a reçu immédiatement 200 000 francs (envoyés à Ngalula) et le lende-

main : 1 000 000 pour son organisation propre. Toute cette aide étant donnée comme aide aux réfugiés.

La Forminière est en outre disposée à lui octroyer, dans les prochains jours, 10 000 000 primitivement prévus comme aide à la province si elle reprenait en charge certains dispensaires de la zone minière et ultérieurement 5 000 000.

Le chiffre de 10 millions avait été cité par Kalonji comme nécessaire à la constitution de son gouvernement.

D'une manière générale on peut considérer que Kalonji et la Forminière ont fait un mariage de raison. Le personnel l'a d'ailleurs compris et a réservé un accueil cordial à Kalonji venu leur exposer ses projets. Cependant il faut noter que la Forminière est très nette dans son désir de sauvegarder son autonomie, notamment l'administrateur délégué a fait, le 14 août encore, sortir du cercle Forminière des Congolais qui n'en étaient pas membres. De même au cinéma. Il a d'ailleurs été aidé par le capitaine tunisien de l'ONU.

La Forminière se rendant compte des difficultés d'organisation avec lesquelles Kalonji est confronté souhaite vivement qu'il fasse appel à une équipe de techniciens européens. La suggestion lui a été faite en notre présence. Kalonji l'a retenue dans une lettre adressée au président Tshombe, mais il n'a pas précisé qu'il voulait des Européens et par ailleurs il n'a donné à cette demande qu'un caractère très accessoire, eu égard à l'importance qu'il attachait aux demandes d'ordre militaire qui faisaient l'objet de la même missive. »

C'est le directeur de la Forminière, M. Cravate, qui avait fourni aux « jeunesses kalonjistes » les armes laissées par les troupes belges, et qui étaient entreposées dans les dépôts de la société minière. Quelques armes avaient été achetées directement à l'étranger avec l'aide de la Forminière.

## 6.2. APPUI DU GOUVERNEMENT SÉCESSIONNISTE DU KATANGA

La province du Sud-Kasaï trouva un appui auprès de Moïse Tshombe sur le plan militaire et sur le plan des relations extérieures. L'appui de l'État indépendant du Katanga que dirigeait Tshombe restait la seule voie possible d'approvisionnement. Ainsi l'armée sud-kasaïenne reçut-elle pour sa constitution un charroi composé de jeeps de marque Willy, de camions et de sept auto-blindés. Le Katanga lui fournit aussi, du moins dans un premier temps, les tenues pour les troupes.

L'existence de la province du Sud-Kasaï fut « entérinée » à la Conférence de Tananarive où Kalonji

118. Texte du rapport inédit reçu de l'auteur. Cf. Dossier Lumumba à la section HTP/MRAC.



représentait « l'État autonome du Sud-Kasaï ». Mais cette rencontre fut un échec, parce que le gouvernement de Léopoldville ne reconnaissait pas ses recommandations qui encourageaient le fédéralisme. D'où la Conférence de Coquilhatville qui se tiendra quelques semaines après, en avril 1961. La délégation du Sud-Kasaï était conduite par Kalonji, accompagné de Joseph Ngalula et de Ferdinand Kazadi. On sait que les tenants du fédéralisme furent mis à mal à cette réunion. Moïse Tshombe sera mis en résidence surveillée et Kalonji se soustraira de justesse. Dans l'interview qu'il accorda en 2010 lors des festivités du cinquantenaire de l'indépendance de la RDC, Justin Bomboko, désigné pour être l'un des principaux acteurs de cet événement, justifia cette attitude du pouvoir de Léopoldville en affirmant en substance que puisque Tshombe [et Kalonji] avaient obtenu Lumumba de Léopoldville, la suite ne pouvait être que leur (ré)intégration dans l'État congolais où le Katanga et le Sud-Kasaï redeviendraient des provinces. En d'autres mots, du fait que le Katanga de Tshombe et le Sud-Kasaï de Kalonji avaient accepté de mettre à mort Lumumba et ses partisans chez eux, la raison de leurs sécessions disparaissait.

## 7. AFFRONTEMENTS MILITAIRES ET EXACTIONS

L'autonomie du Sud-Kasaï vient d'être proclamée, le pouvoir central se concerte pour une réaction. À la séance du Conseil des ministres du 16 août à laquelle assistent les présidents provinciaux, Barthélémy Mukenge de la province du Kasaï « rappelle sa demande de voir épurés, voire remplacés, les éléments de l'armée qui se trouvent au Kasaï et qui sont corrompus ». Il voudrait voir l'état-major de l'armée agir vite, car la situation est grave. Il signale que Monsieur Kalonji a réquisitionné environ 25 000 armes qui sont mises à sa disposition et avec lesquelles il extermine des villages entiers. « Je l'ai signalé à Monsieur le ministre de la Défense nationale [Lumumba] mais jusqu'à présent, rien n'a été fait par l'état-major général. »

M. Mahamba, secrétaire d'État à la Défense, répond que ce dossier a été examiné et que le gouvernement du Kasaï recevra une note qui indiquera la position prise.

Une autre démarche était menée au niveau des députés nationaux. Dans le rapport de « La

Commission parlementaire chargée par la Chambre d'enquêter sur le différend entre les Baluba et les Lulua de la province du Kasaï », établi à Léopoldville le 19 août 1960, et signé par son président Jacques Massa, il est écrit :

« Considérant que la situation de la province du Kasaï devient anarchique ;

Attendu que les Services provinciaux de cette province sont débordés par le problème de l'exode des Baluba et Lulua ;

Vu la démagogie flagrante régnant entre les couches lulua elles-mêmes jusqu'à contester les déclarations de l'interlocuteur valable Chef et Honorable député Kalamba, par une délégation qualifiée elle de toute valabilité [sic] ;

Attendu que la Force de l'ordre en ses organismes d'armée, gendarmerie et police, ne sait pas mener une action efficace, le conflit tribal les ayant divisés en : armée et polices de tendance lulua travaillant pour la victoire, imposant ou recevant des ordres de ce genre des responsables de la province ;

armée et polices de tendance baluba travaillant eux aussi pour la réalisation du programme de cette ethnie ;

armée et polices colorées de neutres, qui peuvent donner rendement efficace pour l'intérêt commun, mais se trouvent sous les ordres des convaincus à une opinion antagoniste.

Vu que la famine et les misères menacent les populations de la province du Kasaï ;

Attendu qu'il y a lieu de subvenir aux besoins urgents de ces populations ;

Considérant qu'une organisation des cités permettant aux populations désorganisées de s'installer, s'impose de toute urgence ;

Attendu qu'il y a lieu de dénombrer et d'identifier les réfugiés ;

Considérant qu'il y a lieu de placer le crédit existant à la disposition des Services spéciaux qui s'occuperont du problème des réfugiés et que pour ce faire, il s'avère nécessaire de créer des Services spéciaux, dépendant exclusivement de la compétence du pouvoir central ;

Attendu que la Commission a constaté l'existence de deux zones impénétrables, pour l'une ou pour l'autre des deux ethnies opposées ;

Et qu'il importe d'empêcher les populations éprouvées à devoir réagir illégalement ;

Vu l'URGENCE ;

La Commission propose la création de deux Hauts Commissariats qui auront le plein pouvoir dans l'exercice de leur mission :

Pour la région de Bakwanga : Massa Jacques, Dericoyard Jean-Pierre et Masikita Pierre.

Pour la région de Luluabourg : (Aucun nom proposé). »

Dans une lettre du 24 août 1960, le président Kasa-Vubu transmet au Premier ministre Lumumba la copie de ce rapport. Insistant sur l'urgence, le chef de l'État écrit qu'il « serait opportun de prendre des mesures rapides et efficaces telles que proposées par ladite commission. Vous pouvez réunir votre Conseil des ministres. J'insiste sur l'urgence pour que cette affaire qui n'a que trop duré puisse trouver une solution adéquate. Je vous accorde tout mon appui. »

Mais le Gouvernement central privilégie une solution militaire aux mesures administratives proposées par la commission. Sa stratégie est d'abord de faire échec à la nouvelle tentative de sécession, afin de garder le contrôle sur cette partie du territoire. Il envoie des troupes de l'ANC à Bakwanga. Venant de Luluabourg, les unités de l'armée nationale sont commandées par trois officiers : Joseph Tshatshi, Léonard Loso et Clément Somao. Ces trois officiers sont des proches de Joseph Mobutu qui les aurait désignés.

En face de l'ANC, le nouvel État du Sud-Kasaï ne possédait pas d'armée réelle. Seules des « jeunesses » du MNC/K, plutôt un ramassis de jeunes désœuvrés sans formation, s'étaient vu remettre quelques fusils, FAL ou Mauser, ayant appartenu à un détachement belge qui avait été envoyé à Bakwanga au début de 1960 pour assurer la protection des ressortissants européens œuvrant à la Forminière. Les « jeunesses » faisaient surtout usage des fusils à piston de fabrication locale, appelés *nkonga*, taillés dans du bois, et capables de n'en mettre qu'un coup à la fois.

Les troupes de l'ANC entrèrent le 26 août 1960. Il y eut des tués à Miabi. Le 27, ce fut la prise de contrôle de Bakwanga. Jacques Lumbala les accompagnait dans leurs rondes à travers les rues de Bakwanga. Il était à bord du véhicule de la Forminière qui, habituellement, projetait le cinéma en plein air. Il clamait du haut-parleur de ce véhicule :

« *Nkonga yo ! Ke diiba dya kwela kabidi nkonga yo ! edi. Nyama ya ntambwa yamanyi kubwela mu ditunga. Benadi bafiki. Patukayi kabidi, nwela minu mulu ne 'Nkonga yo'. Ki diibedi !* »

(« *Nkonga yo ! L'heure est venue de vous dire "Nkonga yo !" Les lions sont là ! Les propriétaires du pays sont là ! Sortez ! Levez encore vos deux doigts en l'air en criant "Nkonga yo !" L'heure a sonné !* »)

Les soldats de l'ANC s'installèrent dans un premier temps à Bakwanga, dans les installations de la Forminière, à l'endroit appelé aujourd'hui Dcom (Direction commerciale), non loin de la *guest-house* Lusambo. Dès le dimanche 28, l'ANC dut faire face aux attaques de civils partisans d'Albert Kalonji (Lanotte 2010). Les soldats de l'ANC y restèrent pendant quelques jours avant que les hostilités ne commencent avec la population, par jeunesse interposée. Au quatrième jour de leur installation à Bakwanga, les soldats de l'ANC se saisirent des Belges Charles Liétard (médecin) et d'un autre, connu par son surnom luba de Katengela ; ils auraient été déshabillés et fouettés. C'est à ce moment-là qu'eut lieu la mort de David Odia, vice-président du Mouvement solidaire muluba et un des commandants de la milice kalonjiste.

Avec la fuite des dirigeants luba de Bakwanga, la ville tomba entre les mains de la jeunesse paramilitaire de Kalonji. Naviguant à vue, sans commandement unique, celle-ci sera accusée d'avoir provoqué les soldats de l'ANC, ce qui donna lieu aux massacres dits « de Bonzola et de Kasengulu ».

Le nom de Bonzola représente à la fois l'hôpital, la maternité et la cathédrale de Bakwanga<sup>119</sup>. À la suite de la mort de David Odia et des premières escarmouches entre soldats ANC et jeunesses paramilitaires de Kalonji du côté de l'aéroport de Bakwanga, des jeunes à Miabi (cinquième jour) et des autres centres coutumiers de la périphérie de Bakwanga, les habitants de Bakwa Tshimuna, Bakwadianga et des Baudines 2 et 3 se réfugièrent dans les parages de l'hôpital et dans la cathédrale catholique. Le mercredi 31 août, deux camions et quatre jeeps de soldats de l'ANC en patrouille passèrent par la route menant à la cathédrale en passant près du « quartier douze maisons ».

C'est à l'intérieur de la pépinière de la Mibéka que se cachait la jeunesse paramilitaire de Kalonji. Elle ouvrit le feu et tua trois soldats<sup>120</sup>. Les militaires s'arrêtèrent et commencèrent à fouiller les coins. Ils découvrirent la population cachée. Ils firent feu. Ceux des Luba témoins des événements récitent

119. La cathédrale et la maternité s'appelaient « Saint-Jean-Baptiste » avant l'indépendance du pays en 1960. Construit en 1963, l'hôpital s'appellera « Président Blaise » de la Mibéka.

120. A. Kalonji avait lancé un appel à ses jeunesses depuis Élisabethville le dimanche 28 août 1960.

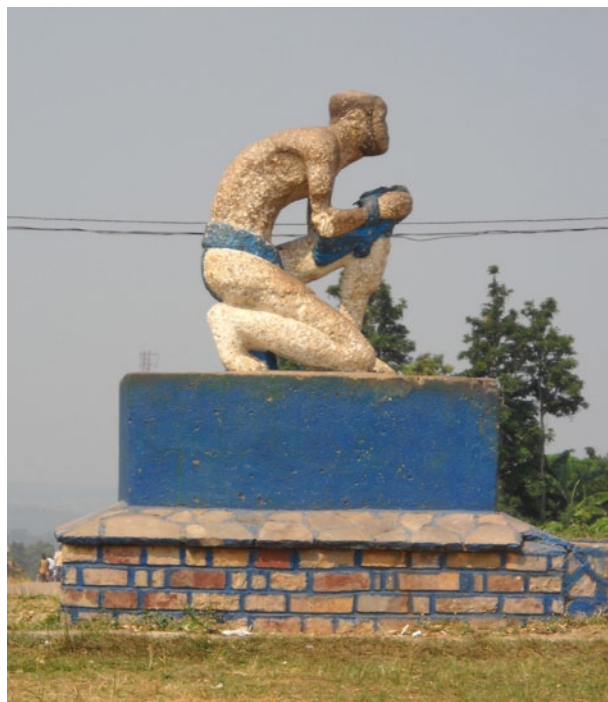
cette phrase en lingala, « *Kabongo beta mortier* » (« Kabongo<sup>121</sup> tire le mortier »), qu'ils avaient retenue du commandement militaire de l'ANC. C'est en face de la cathédrale de Bonzola que se trouvait installé le mortier en question.

D'autres tueries de grande ampleur commises par l'ANC eurent lieu à Kasengulu, une bourgade située à 15 km du centre de Bakwanga. Cette situation fut favorisée par le fait qu'après les échauffourées de Bonzola, la population avait fui en direction des villages environnants, principalement vers la cité de Tshilenge. À partir d'Élisabethville, Albert Kalonji, à la radio-collège, invitait la population à la révolte en disant « *Bakwatayi, nubakosa shingu, bintu bikandakanda* » (« Arrêtez-les, coupez leur la tête, ils n'ont pas de balles, ils n'ont que des papiers »). Ci-après, le déroulement de la scène qui conduisit à l'affrontement ANC-population : la jeunesse s'était repliée à Tshilenge. Elle avait barré la route. En dehors des unités de soldats venus de Luluabourg, un autre groupe devait venir de Kabinda commandé par un certain Kamakanda. Ce deuxième groupe arrivera à Kasengulu. Ses soldats se présentèrent sans armes, cachés sous des bâches dans deux camions non loin de la barrière. Ils envoyèrent un message à la population pour qu'elle vienne parler avec eux. Aussitôt, un attroupement se forma autour des soldats. Des échanges s'engagèrent entre les deux groupes, puis une dispute naquit. Les batteurs de tam-tam<sup>122</sup> dirent qu'il était temps d'en découdre avec ces militaires qui étaient mains vides, malgré l'opposition de Kabemba wa Musungayi, chef coutumier de Bakwa Ndaba. Les militaires accoururent vers les camions et prirent leurs armes. Ils tirèrent sur la foule. Aucun chiffre exact ne put être donné, mais il y aurait eu plusieurs morts.

« Les soldats arrêtaient et tuaient des gens à Makala. Le combat de Kasengulu était lourd du côté luba. Plusieurs cadavres furent enterrés dans des fosses communes à Kasengulu. Ce drame de Bakwanga fut qualifié de génocide par le secrétaire général de l'ONU, M. Dag Hammarskjöld » (Muya bia Lushiku 1985 : 110).

121. Il s'agit d'un soldat luba Lubilanji qui faisait partie des troupes de l'ANC venues mater la sécession.

122. Il y a des griots (batteurs de tam-tam) dont les plus cités sont Kabanza et Kalonji Mpofu.



**En face de la cathédrale de Bonzola, monument construit au milieu des années 1960, représentant le soldat de l'ANC qui a tiré sur la cathédrale. À noter que le bout du fusil qu'il tenait entre ses mains a été enlevé.** (Photo équipe locale, 2010.)

En substance, Dag Hammarskjöld déclara, au sujet de l'attaque de Bakwanga par les troupes de l'ANC : « Manifestement, ces actes ne peuvent être considérés simplement comme des exemples de conflits politiques internes. Ils constituent une violation des plus flagrantes des droits élémentaires de l'homme et ont les caractéristiques du crime de génocide, puisque leur objet semble être d'exterminer un groupe ethnique déterminé, la tribu baluba<sup>123</sup>. »

Le secrétaire général de l'ONU, qui s'opposait au Gouvernement Lumumba, voulait s'attacher le soutien des pays occidentaux adversaires de celui-ci. Sa lecture des événements et l'usage du mot « génocide » dans ce contexte sont inappropriés, mais c'est Lumumba qu'il veut atteindre. Entre les deux hommes, on est en plein dans le duel politique<sup>124</sup>. En

123. Témoignage fait au Conseil de Sécurité par M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général de l'ONU, le 9 septembre 1960. Cité in Gérard-Libois (1961 : 806).

124. Le rapport de la Commission parlementaire belge écrit : « Le Gouvernement belge est informé du conflit qui oppose de plus en plus ouvertement Lumumba et Hammarskjöld, ce qui l'a sans nul doute conforté dans son choix d'intervenir plus activement au cours de la seconde quinzaine du mois



fait, Lumumba s'engageait à « reconquérir les provinces sécessionnistes du Sud-Kasaï et du Katanga, et ce, avec l'ANC, avec le soutien des pays africains amis qui ont déjà des troupes au Congo et avec le soutien de l'Union soviétique. Hammarskjöld vo(yait) que l'ensemble de l'opération des Nations unies risqu(ait) d'être compromis par la dislocation de la force des Nations unies » (Bacquelaine, Willems & Coenen 2001 : 121).

Interpellé au Parlement le 7 septembre sur le dossier du Kasaï, le Premier ministre Lumumba livre pour la dernière fois de sa vie dans une tribune officielle ses réflexions sur sa conception de la nation congolaise et son rejet de voir les États fédéraux être créés. Il s'exprime :

« On a prétendu que j'ai ordonné la tuerie du Kasaï. Or qui ignore que les bagarres Lulua-Baluba datent de plus d'un an. Est-ce le Gouvernement de Lumumba qui a créé cet état ? Est-ce que M. Lafontaine [procureur général] n'avait-il pas été nommé commissaire extraordinaire ? Est-ce qu'il n'avait pas instauré régime militaire sur régime militaire ? Avait-il réussi à résoudre ce problème ? Ces deux tribus ont vécu, depuis des siècles comme des frères. À Léopoldville par exemple, on les appelait tous des "Baluba", qui était une dénomination commune pour tous les ressortissants du Kasaï. Voilà que les Belges sont venus installer la haine et provoquer des guerres tribales.

Furieux de ce que nous avons rompu les relations diplomatiques avec eux, les Belges convoiteurs actuellement après l'or du Katanga, le fabuleux diamant

d'août [1960]. Les Nations unies ont-elles aidé à préparer ou à planifier sur le terrain même la destitution de Lumumba ? Nous n'avons pas examiné l'intervention des Nations unies et les documents y afférent en tant que tels, mais la documentation belge contient également quelques indices. Le 28 août [1960], Bruxelles reçoit de la représentation belge auprès des Nations unies à New-York un signal indiquant que l'ONUC ne restera plus dans l'expectative et prendra parti contre Lumumba. Dans la crise qui s'annonce, le général Von Hom, qui commande l'ONUC, serait – nous disons bien "serait" – disposé à employer la force. Fin août [1960], Cordier arrive à Léopoldville en qualité d'émissaire temporaire des Nations unies jusqu'à la venue de Dayal, qui doit remplacer Bunche. Ainsi qu'il a été suggéré par ailleurs, il n'est pas déraisonnable de voir, dans la venue temporaire de l'Américain Cordier, une manœuvre mûrement réfléchie d'Hammarskjöld, ainsi qu'il ressort de messages échangés entre ce dernier et Cordier. L'attitude des Nations unies les 5 et 6 septembre [1960] sera en tout cas déterminante pour la chute du gouvernement Lumumba. »

de Bakwanga, donnent armes, munitions et argent à M. Albert Kalonji [...].

Je me demande pourquoi [le directeur général de la Forminière] a-t-il été libéré étant donné que c'est lui qui a confié la direction générale et qui a donné à M. Kalonji des avions immatriculés Air Kasaï. Ces avions viennent de Brazzaville où tout un état-major est installé ; complicité des Belges, Français, abbé Youlou et certains de nos frères. Des avions belges atterrissent à Brazzaville, de là ils s'introduisent dans notre pays. C'est ainsi qu'un jour deux avions, dont un français et un belge, ont quitté Brazzaville à bord duquel se trouve une quinzaine des personnes de M. Kalonji, dont un général et un chef d'état-major, ainsi que madame Kalonji avec une somme de 720 000 francs. Ces avions sont allés à Bakwanga. Comme il faisait noir, ils ont été obligés d'atterrir à la plaine de Luluabourg gardée par nos militaires. C'est ainsi qu'ils ont été appréhendés avec les membres de l'équipage. Le gouvernement provincial m'envoie un télégramme pour signaler la chose. J'ai dit qu'il faut libérer madame Kalonji mais il faut maintenir tous les autres en prison. [...] Ce n'est pas parce que nous sommes des nègres ne possédant aucun moyen que les ennemis peuvent s'introduire chez nous organiser la sédition. [...]

Nous avons demandé aux Nations unies d'intervenir dans l'affaire du Katanga et du Kasaï. Les Nations unies nous ont répondu qu'elles n'interviendront pas, cela étant un conflit interne. Même s'il y a des massacres à travers le pays, c'est le Gouvernement central qui doit s'en occuper.

Donnez-nous alors des moyens, nous avons nos troupes ; donnez-nous des avions pour aller au Katanga. Entre-temps, les militaires de Thysville m'ont demandé de se rendre au Katanga même à pied parce que c'est une honte que les étrangers puissent immobiliser notre Armée nationale pour un conflit interne, alors que notre Armée dispose de tous les moyens pour maintenir la paix dans toute l'étendue de notre territoire.

Les Nations unies nous ont refusé leurs avions et entre-temps au Katanga, M. Tshombe continue à massacrer nos frères. Je me rappelle qu'au début des incidents, on demandait à la Chambre le nombre de victimes et la Chambre s'adressa au Gouvernement qui, pendant ce temps, se trouvait dans l'impossibilité de se déplacer.

Je me suis adressé au département d'État américain pour avoir ne fût-ce qu'un avion qu'on pourrait acheter [au prix fixé par] eux-mêmes et j'avais eu le soin de [affirmer] que cet avion servira aux déplacements des membres du Gouvernement et des troupes à travers le pays. On a répondu qu'une aide pareille ne peut pas nous être attribuée directement si ce n'est pas par l'intermédiaire des Nations unies. J'étais en ce moment

aux États-Unis. À mon retour, je me suis adressé au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, mais comme toujours, pas un seul avion à notre disposition. [...]

Quelqu'un [un député] a fait allusion aux 100 camions que l'URSS avait offerts au Congo. C'est le chef de l'État [Kasa-Vubu] qui m'a mis au courant de l'affaire en disant qu'il venait de recevoir l'ambassadeur de l'URSS qui lui avait fait part de ce don et qu'il avait accepté. Il m'a mis au courant également de l'envoi des techniciens pour procéder au montage de ces camions. [...] Notre politique de neutralité que vous avez approuvée n'est pas valable pour les Occidentaux et les impérialistes. Pour quelle raison notre Gouvernement, notre Parlement, vont traiter avec les Anglais, les Américains, les Français et pas avec les Russes ? C'est une escroquerie, une campagne pour effrayer. Lisez toute la presse française, américaine, belge et allemande. Pour la presse de tous ces pays, Lumumba est un communiste. Pourquoi ? Parce que je ne suis pas malhonnête et n'accepterai jamais un franc des Américains ou des autres pays pour vendre mon pays. Je suis honnête vis-à-vis de mon peuple, vis-à-vis de la nation. Je n'ai jamais accepté un franc de la part de qui que ce soit. [...] Il est dommage que nous, élus de la Nation, au lieu de réaliser l'union entre nous, de travailler pour le pays, nous travaillons pour les impérialistes en faisant des accusations mensongères. À quoi servent ces accusations ? Je ne suis plus au stade de lancer des injures contre nos collaborateurs. [...] Le monde entier se moquerait de notre maturité parce qu'on s'insulte et on s'injurie à tout bout de champ. La décision du chef de l'État [de révoquer le Premier ministre Lumumba] est une décision qui a été inspirée parce qu'il fallait à tout prix destituer ce Gouvernement pour que les Belges reviennent ici. Je vous jure que si notre Gouvernement quittait aujourd'hui, vous allez voir tous les Belges venir et prendre tous les pouvoirs. Il appartient au chef de l'État de révoquer non pas mon Gouvernement mais bien le Parlement. C'est le Parlement qui m'a voté confiance. Dans sa lettre, M. Kasa-Vubu prétend dire qu'il a révoqué le Premier ministre qui avait été nommé par le roi des Belges. N'est-ce pas un mensonge ? En effet, ce ne sont pas les Belges qui m'ont nommé mais bien le Parlement [congolais].

On voit nettement que le chef de l'État a trahi la tâche qui lui était confiée par la Loi fondamentale provisoire. [...] Il dit [...] que j'ai gouverné arbitrairement, que j'ai privé de nombreux citoyens de libertés fondamentales et maintenant je suis en train de jeter le pays dans la guerre civile atroce. Vous n'êtes pas sans savoir que les gens de l'Abako, du MNC-Kalonji et du Puna

ont traversé à Brazzaville pour prendre l'avion qui les amènera jusqu'au Katanga.

Ceux-là sont en train de comploter pour provoquer l'éclatement du Congo. Les preuves sont là. Il y a tout un état-major français qui vient tous les jours ici. Allez chez le chef de l'État, vous allez trouver Van Bilsen, M. Croquez et c'est tout un état-major qui est installé là-bas pour rédiger les textes pour une soi-disant unité dans la confédération.

Au Mali, les Français ont toujours vanté la confédération dans l'unité, voilà qu'ils viennent eux-mêmes de provoquer cet éclatement. Comme ils savent que nous sommes pour l'unité du pays, ils veulent à tout prix faire du Congo ce qu'ils ont fait dans les anciennes colonies françaises pour finalement nous réduire dans l'impuissance. Ils savent également qu'une fois cette étape franchie, le Congo devient une grande puissance, plus puissante que leurs républiques.

La thèse confédérale est très mauvaise, elle n'est que l'instrument de propagande de l'impérialisme belge, français ou américain car après quelques mois de régime fédéral au Congo, je viendrai vous demander ce qu'est l'unité dans la confédération » (« La défense au Parlement du Premier ministre, M. Patrice Emery Lumumba, du 7 septembre 1960 ». In Banyaku Luape Epotu 2000 : 300-324).

Ces explications de Lumumba valent à son Gouvernement le renouvellement de la confiance du Parlement et du Sénat<sup>125</sup>. Mais cela n'arrête point la confrontation au sommet de l'État congolais. La mise en place du Collège des commissaires généraux à la mi-septembre, dont six originaires luba Lubilanji<sup>126</sup> feront partie, se dessine comme l'exploitation – voire la manipulation – de cette situation de drame par des acteurs politiques qui cherchent à gagner le pouvoir. Selon Victor Nendaka, la raison du choix de Ferdinand Kazadi comme commissaire général à la Défense était de déclarer la guerre aux « lumumbistes ». « Il organisa à Léopoldville une rafle et fera arrêter Nzuzi, Elengesa et tant d'autres. Il se rendit lui-même à Kindu, à Stanleyville et fit arrêter et trans-

125. Résultats du vote : 2 voix pour la décision du président Kasa-Vubu de révoquer le Gouvernement Lumumba ; 41 voix pour le maintien de celui-ci ; 7 abstentions et 29 parlementaires absents.

126. Il s'agit de Ferdinand Kazadi, Auguste Mabika Kalanda, Aubert Mukendi, Étienne Tshisekedi, Jonas Mukamba, Félicien Lukusa auxquels s'ajoute Marcel Tshibamba qui est Mukete du Kasai. Le secrétaire rapporteur du Collège, Damien Tshilombo, est aussi Luba Lubilanji.

férer à Léopoldville le président provincial Finant, le capitaine Fataki et tant d'autres [...]. La fureur de Kazadi, si elle était dirigée contre les lumumbistes, avait pour cible principale l'ethnie tetela<sup>127</sup>. »

Un document intitulé « Parchemin que tout Ankutshu (Bakusu) doit avoir et connaître par cœur » provenait des milieux opposés à Lumumba. Il avait été rédigé à l'Université Lovanium autour de Kazadi qui en avait assuré la distribution, affirme André Lahaye, responsable de la sûreté belge<sup>128</sup>.

L'africaniste américain Herbert Weiss apporte, lui aussi, son jugement sur cette crise congolaise. Concernant les rapports ONU-Lumumba, ses propos portent directement sur la résolution finale de cette crise avec la fin de la sécession katangaise en 1963. Selon lui, c'est en exploitant le cas de Bakwanga que le secrétaire général de l'ONU asséna un coup fatal à Lumumba, qui cherchait à se frayer une route qui mènerait l'ANC vers le Katanga de Tshombe. Il pointe la cruauté du jugement de l'Histoire :

« Hammarskjöld était un homme très sophistiqué alors que Lumumba était jeune et impétueux avec peu d'expérience internationale. Mais, tristement et ironiquement, l'Histoire prouve que l'analyse de Lumumba était correcte et celle d'Hammarskjöld erronée. Les négociations interminables pour ramener le Katanga dans le giron du Congo échouèrent et les Nations unies – avec le soutien de l'administration Kennedy – durent mener deux campagnes militaires contre le Katanga. La seconde finalement réussit et la sécession prit fin. Mais les deux hommes étaient déjà morts à cette date » (Weiss 2011).

Le drame kasaïen aurait pu être évité. Les leaders luba Lubilanji partagent, eux aussi, une responsabilité dans son élaboration. La tragédie a, en effet, été exploitée par divers pouvoirs congolais et internationaux impliqués dans l'affaire Lumumba, en ce compris les acteurs luba Lubilanji, sans se soucier des victimes. Les intérêts des acteurs primèrent sur ceux de la grande masse de ce peuple, qui paya un lourd tribut aux engagements politiques souvent aventureux de ces derniers. Et les deux principaux leaders de l'épisode de Bakwanga, Albert Kalonji et Joseph Ngalula, qui se présentaient comme les protec-

teurs des Luba et donc, comme étant victimes eux-mêmes, tantôt des Belges et de leurs alliés congolais de Léopoldville ou du Katanga, tantôt du pouvoir de Lumumba et de ses alliés luluwa, aiguisèrent leurs ambitions personnelles afin de gagner à tout prix le pouvoir au Kasaï. Ce serait là l'une des causes qui générèrent et aggravèrent le drame kasaïen. La suite des événements, telle que relatée dans les chapitres ci-dessous, renforce cette hypothèse et montre que l'histoire de ce passé nécessite encore d'être exorcisée.

Durant le mois d'août 1960 et par après, les violences ne furent cependant pas le fait uniquement de l'ANC. En septembre, une cohorte de plus ou moins six cents « militants » du MNC/Kalonji, commandée par un certain Dinanga, quitta Élisabethville pour reconquérir le Sud-Kasaï. Arrivée sur place, cette troupe se scinda en plusieurs bandes qui pillèrent et assassinèrent tout sur leur passage (Lanotte 2010).

Le pouvoir de Léopoldville (excepté Adoula) décida d'envoyer à Bakwanga sept partisans lumumbistes. Leur transfert de Léopoldville à Bakwanga fut organisé par Ferdinand Kazadi, celui-là même qui avait escorté Lumumba à Élisabethville un mois plus tôt. Six des sept partisans furent assassinés en février 1961<sup>129</sup>, soit un mois après l'assassinat de Patrice Lumumba à Élisabethville. Le télégramme n° 274 du 20 février 1961 de l'ambassade de Belgique à Brazzaville adressé au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles note :

« À une demande de renseignements [...] adressée par Dayal, Kalonji a répondu le 17 février que les détenus Fataki, Finant, Nzuzi, Elengesa, Muzungu, Kamanga avaient comparu devant une cour de justice composée des chefs coutumiers du Sud-Kasaï. Les cinq premiers ont été condamnés à mort pour crime contre le peuple muluba et exécutés. Kamanga a été condamné à cinq ans de prison. [...] Il faut ajouter vraisemblablement le nom Lumbala, Jacques, qui n'a pas fait l'objet d'une demande de Dayal. »

Ci-après, le procès, tel qu'il se serait déroulé<sup>130</sup>.

127. Interview accordée à Bruxelles à Jean Omasombo, en juillet 2000.

128. Interview accordée à Tervuren à Jean Omasombo, en septembre 2000.

129. La date exacte n'est pas connue, mais elle se situe entre la fin du collège des commissaires généraux et le début du nouveau gouvernement Ilelo. Ce qui explique le rôle de Kazadi.

130. Le récit qui suit a été recueilli par Ph. Muamba, mémoire de DEA, pp.144-148.



### Le procès des leaders nationalistes

« Ce procès et la mise à mort des leaders nationalistes arrêtés dans la suite de la capture de Lumumba [...] sont rapportés par un interviewé qui a requis l'anonymat.

Le procès s'est déroulé dans les semaines qui ont suivi l'assassinat de Lumumba.

Le colonel Kabangu, ancien garde du corps de A. Kalonji est allé voir l'inspecteur général de la police militaire, François Dineka, en lui ordonnant d'aller à la prison centrale muni de 10 militaires pour y faire sortir 7 prisonniers en bonne forme physique. Après la prison, il devait faire fabriquer chez le menuisier Bukolabwabu Nkashama 10 poteaux pouvant supporter plus de 100 kilos chacun et d'amener le tout à Kasengulu où il recevra les nouvelles directives.

Arrivé à Kasengulu, l'inspecteur avait trouvé Honoré Kadima, ministre de l'Intérieur<sup>131</sup>. Ce dernier était accompagné d'un certain Musungayi. Le ministre H. Kadima demandera à Dineka de débroussailler un périmètre de près de 20 m<sup>2</sup> et de creuser un trou profond de plus de 3 mètres et de planter les 10 poteaux autour.

Vers 20 heures, le ministre Kadima Honoré demandera à l'inspecteur de renvoyer les 10 militaires et de garder les 7 prisonniers. Vers 21 heures, l'ordre fut donné à l'inspecteur de proclamer par radio le couvre-feu entre le cimetière de Bakwadianga jusqu'à Beena Tshimbaya (près de Tshilenge) de 21 h 30 à 5 heures du matin. C'est vers minuit, que A. Kalonji arrivera avec certains ministres et chefs coutumiers luba sous l'œil protecteur du chef Tshibambe de Basonge<sup>132</sup>. En dehors de membres du gouvernement, il y avait aussi Kashila Armand, membre du cabinet du ministre de l'Intérieur Kadima Honoré.

Le cortège de A. Kalonji était suivi d'un camion (fourgonnette). Un militaire de la garde de A. Kalonji ira ouvrir les portes du camion et 7 hommes en descendront. Les 7 messieurs étaient arrivés 48 heures avant à Bakwanga et on les avait fait circuler en cortège dans la ville et les cités Miba en leurs faisant croire qu'ils étaient les bienvenus dans la ville. C'est à ce moment-là que je me suis rendu compte de ce qui allait se passer. Ces sept messieurs étaient Christophe Muzungu, Emmanuel Nzuzi, Lumbala Jacques, Elengesa, Finant, Fataki et Yangara.

Ils étaient menottés et allaient être jugés par le tribunal de Bakwanga présidé par Charles Mbikayi. Ce dernier leur posa la question suivante : qui a cherché l'indépendance ?

Nzuzi prenant la parole répondra, c'est le président Kalonji. Alors, Charles Mbikayi demanda : pourquoi êtes vous allés chez Lumumba ? Tous restèrent muets. Et sur ce silence coupable pour le juge, il prononça la sentence suivante pour les 7 hommes : la peine de mort par pendaison. Ils ne seront même pas pendus mais égorgés, selon notre informateur. C'est Nzuzi qui sera le premier à être tué. On a coupé la tête avec une machette. Après Nzuzi, les autres suivront un à un. C'est Lumbala qui a été le dernier à être décapité. Ce dernier devait être tué à Tshibombo, endroit où furent tuées les premières personnes emmenées par les militaires de Lumumba. Mais suite à la présence des hommes de l'ONU, on déconseilla cette solution à A. Kalonji.

Une chose à signaler, pendant qu'on exécutait les 7 condamnés, le colonel Kabangu servait du whisky à Albert Kalonji, Ngalula et aux autres membres du Gouvernement.

C'est au moment de décapiter Lumbala<sup>133</sup> que A. Kalonji intervint en ces termes : « À Lusambo, tu m'avais dit que je ne serai jamais élu là-bas. Pour que je le sois, il fallait que je m'agenouille devant toi. Mais, aujourd'hui, qui s'agenouille devant qui ? Voilà pourquoi il faut que tu souffres. » Il ordonna à ce moment-là qu'on commence par lui couper la main droite, après la jambe droite à partir du genou. Ce qui fut chose faite. C'est seulement après, qu'il demanda qu'on lui coupe la tête. Mais, avant qu'on lui coupe la tête, il lui dira que tu vas bientôt rejoindre Lumumba tout à l'heure chez les morts. Voilà comment on a su la mort de Lumumba. Après que Lumbala soit décapité, A. Kalonji prendra la parole pour conclure en ces termes : « Vous tous qui êtes ici présents, celui qui parlera de ce qui vient de se passer subira le même sort <sup>134</sup>. » »

131. Cette information modifie la composition du gouvernement de Bakwanga.

132. Ministre des Affaires coutumières, ce qui modifie encore la composition du Gouvernement.

133. Militant du MNC/Lumumba mais d'origine luba Lubilanji, Jacques Lumbala accueillera les troupes de l'ANC fin août 1960 et les promènera dans Bakwanga en appelant la population à la légalité. Ce fait fut considéré comme de la trahison.

134. Dans son ouvrage, Kalonji déclare qu'il était en dehors de Bakwanga quand ces événements se sont produits.

C'est à cette occasion que A. Kalonji présentera Kazadi Ferdinand comme un des braves Luba parce qu'ayant amené Lumumba au Katanga où il vient d'être assassiné. Et après cette présentation, A. Kalonji informera les personnes présentes (qualifiées de tribunal populaire) de la nomination de F. Kazadi au poste de ministre de la Gendarmerie du Sud-Kasaï. C'est après qu'il sera demandé à l'inspecteur Dineka de prendre tous les corps et de les jeter dans le trou et de les couvrir avec la terre sans rien laisser percevoir, et enlever les poteaux.

Sur le chemin de retour, au coin de la bifurcation de la route allant à Tshilenge et Kasengulu, un véhicule arriva avec à son bord beaucoup de petits poussins pour la cérémonie de « Kutantshisha » ceux qui venaient de participer au jugement de sept lumumbistes [sic]. Cette cérémonie fût présidée par celui qui deviendra ministre des Affaires coutumières, Tshibambe, le chef coutumier des Basongye. Un poussin était tué et son sang dispersé sur la tête de chaque homme présent et cela à tour de rôle. C'est seulement vers 4 heures du matin que nous sommes rentrés à Bakwanga, a dit notre informateur. C'est à partir de ce moment que le pouvoir de Kalonji était devenu sanguinaire et autocratique. Tout celui qui osait s'attaquer à lui finissait en prison ou tué.

Ph. Muamba

Il y a lieu de préciser l'identité de Jacques Lumbala, le seul Luba Lubilanji parmi les partisans de Lumumba tués à Bakwanga. Né le 15 décembre 1925 à Lomba dans la province du Katanga, il devint comptable à Jadotville puis mandataire auprès des tribunaux d'Élisabethville. Par la suite, il fut nommé chef de secteur à Pania-Mutombo dans le Kasaï. Il

fut dirigeant du Parti de l'unité congolaise (PUC), secrétaire de la Commission politique au Congrès constitutif du Parti national du progrès (PNP) en novembre 1959 et délégué de ce parti à la Conférence de la Table ronde économique (avril 1960). Mais il rejoignit le MNC/Lumumba en juin 1960 et fut nommé secrétaire d'État à la présidence du Conseil



**À l'arrivée du roi Baudouin le 29 juin à Léopoldville pour assister à la proclamation de l'indépendance du Congo, Patrice Lumumba présente, à l'aérodrome de la N'Djili, les membres de son Gouvernement.**

On voit sur la photo, de droite à gauche : Joseph Mobutu, André Mandi (?) et Jacques Lumbala (en costume sombre), tous trois secrétaires d'État au Conseil du gouvernement. (HP.1960.4.594, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin [Inforcongo], 1960, © MRAC Tervuren.)

dans le Gouvernement Lumumba. Révoqué par l'ordonnance du 5 septembre 1960 du président Kasa-Vubu, il devint conseiller du colonel Mobutu jusqu'en décembre 1960. Arrêté, il fut transféré à Bakwanga où il fut exécuté.

Jean-Pierre Finant, lui, était né à Bondo d'une mère azande, le 22 avril 1922. Il avait été élu député national sur la MNC/L à Stanleyville en mai 1960 et député provincial à Bondo. Il devint président du gouvernement provincial de la Province-Orientale à l'indépendance du pays. Il fut arrêté par les agents du pouvoir de Léopoldville et assassiné à Bakwanga (Mbujimayi) en février 1961.

Quant à Emmanuel Nzuzi, né en septembre 1939, il habitait Léopoldville. Il avait été renvoyé de l'institut Saint-Joseph en septembre 1959, en 5<sup>e</sup> des humanités modernes, pour avoir adhéré à l'UJEKO, un groupe créé le 3 septembre 1959, dans lequel il était membre du bureau technique, non l'un des dirigeants. C'est cependant lui qui se vit désigner comme délégué et porte-parole de l'UJEKO au Congrès du MNC d'octobre à Stanleyville. Il reçut le surnom de « Général de guerre », à cause de sa turbulence. Il fut tué en février 1961 à Bakwanga (Omasombo & Verhaegen 2005 : 292-293).



**Photo prise lors de la tenue de la Table ronde politique de Bruxelles de janvier-février 1960.** On reconnaît de gauche à droite, à la première rangée : MM. Loliki Évariste (étudiant universitaire), Nendaka Victor (vice-président du MNC), Lumumba Patrice (président), Finant Jean-Pierre et Iloko Sébastien ; à la seconde rangée : MM. Emery Pena Senga Mulambolo, chef de secteur Basambala au Sankuru, Yumba Jean-Claude, Mandi André (étudiant universitaire), Ndele Albert (étudiant universitaire). (HP.2009.3.128, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin [Inforcongo], 1960, © MRAC Tervuren.)



## 8. ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

À la suite des événements de Luluabourg, lorsque la décision de partir pour Bakwanga fut prise, il fut demandé aux Luba Lubilanji exerçant dans la Fonction publique de soustraire les dossiers de leurs « frères » pour que le jour J, ils soient emmenés avec eux<sup>135</sup>. Ceci se traduisait par cet appel : « *Mukua mulumba, ukadi uya, konga bionso, wâakushala luanyima mbualu buenda* » (Tout originaire de Bakwa Mulumba, tu es en train de partir, prends tout, celui qui restera en regardant derrière, c'est son affaire<sup>136</sup>).

135. Entretien de Ph. Muamba avec Jacques Tshimpangila Muyumba, qui devint responsable de la Fonction publique à Bakwanga au début de la sécession.

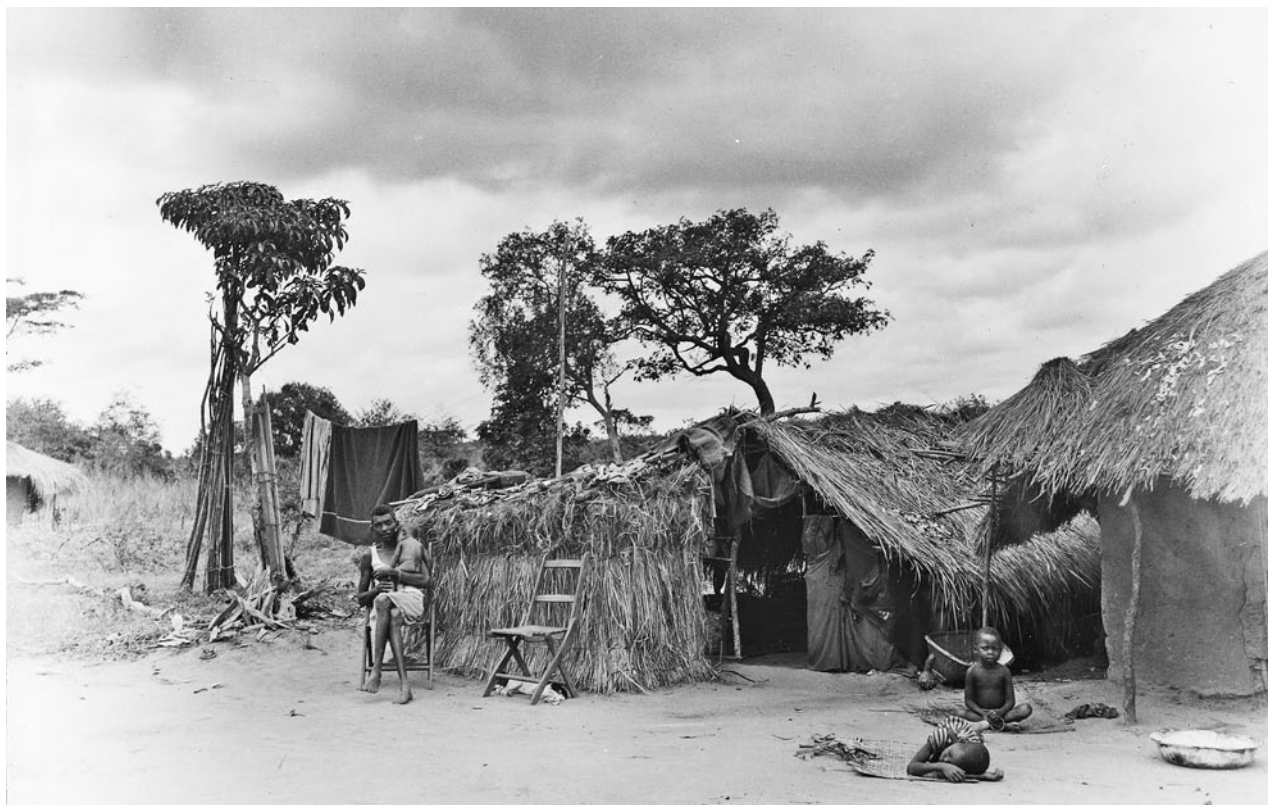
136. Tshimpangila Jacques, qui était au service du personnel à la Fonction publique à Luluabourg, le rédacteur Nyamabo Joseph et Mbala Ignace avaient emmené avec eux les dossiers des agents luba à Bakwanga.

C'est la Forminière qui donna les bâtiments aux responsables du gouvernement du Sud-Kasaï pour abriter l'administration.

C'est dans des ateliers et une ancienne école professionnelle, derrière l'hôpital de Bonzola, que s'installa l'administration centrale de la province sécessionniste.

À Bakwanga, on lança un message à la radio demandant à tout fonctionnaire de se présenter au bureau de la Fonction publique pour y être recensé et affecté. Si la Forminière avait bien donné les locaux, les fournitures et les équipements de bureau manquaient. La population était tellement démunie qu'elle ne pouvait payer aucune taxe. C'est dans ce contexte que naquit le fameux « article 15 » signifiant « débrouillez-vous ».

Chacun dut trouver les éléments constitutifs d'un bureau pour travailler. Les premiers rapports furent élaborés parfois sur des papiers de sacs de ciment. Pour voyager à bord d'un avion affrété par le gouvernement du Sud-Kasaï, une autorisation sur un papier décoller suffisait à embarquer. L'article 15 amenait



Huttes édifiées par les réfugiés en région de Bakwanga. (HP.1960.4.158, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960. © Sofam 2013.)

aussi la population à aller creuser le diamant après 15 heures dans le polygone de la Forminière<sup>137</sup>.

Les premiers équipements et fournitures de bureau furent achetés avec les produits de la vente des diamants collectés par le Mouvement solidaire muluba sur ordre d'A. Kalonji. À l'occasion, les premiers salaires des fonctionnaires furent payés.

L'organisation et la gestion du pouvoir au Sud-Kasaï se fit autour d'Albert Kalonji, adoubé par les chefs coutumiers. Au départ, Kalonji et Ngalula ne travaillèrent pas à Bakwanga en équipe gouvernementale, du fait qu'ils étaient encore en négociation avec la Forminière lorsqu'en août 1960 l'ANC attaqua Bakwanga. C'est une équipe restreinte, composée de Kalonji, Ngalula, Odia et Dinanga, qui travaillait dans la maison abritant actuellement la radio nationale à Mbuji-Mayi, une maison de la Forminière.

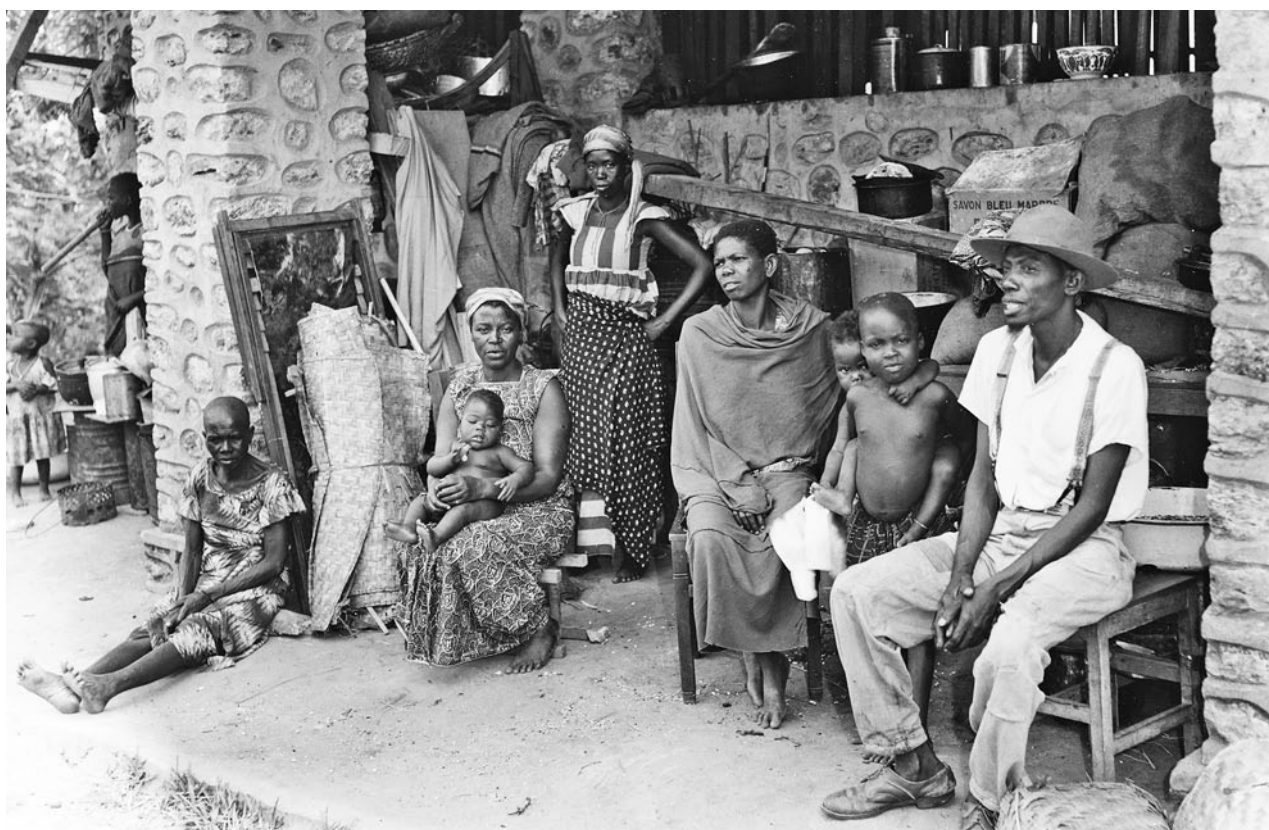
137. Entretien de Ph. Muamba avec François Dineka, le mardi 25 mai 2004.

## 8.1. ASPECTS POLITIQUES

Les problèmes auxquels fut confrontée la nouvelle province étaient écrasants. Outre la campagne militaire de l'ANC dans le Sud-Kasaï, en août-septembre 1960, et les conflits ethniques Lulua contre Luba, Luba contre Kanyok qui s'envenimèrent en octobre 1960, les leaders du Sud-Kasaï durent affronter le problème de la famine suscitée par l'arrivée continuelle des réfugiés luba. Malgré ces handicaps, le gouvernement provincial parvint à installer une administration et des services publics.

En 1960, l'État autonome du Sud-Kasaï comptait trois territoires : Ngandajika, Mwene-Ditu et Bakwanga, ainsi que le secteur Kashindji en territoire de Lusambo et le secteur Kamiji en territoire de Dibaya.

La province minière se mua vite en État autonome du Sud-Kasaï. Si ce dernier garda la monnaie et l'hymne national congolais, il se dota néanmoins d'un drapeau et d'armoiries propres. Il fabriqua aussi ses propres timbres fiscaux et postaux.



**Des réfugiés luba provisoirement installés dans des entrepôts à coton.**  
(HP.1960.4.155, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)





Échantillons des timbres-poste de l'État autonome du Sud-Kasaï.



Drapeau de l'État autonome du Sud-Kasaï.

En moins d'une année, l'État du Sud-Kasaï se dota de trois constitutions. La première fut promulguée en novembre 1960.

Arrêtons-nous sur la troisième, qui comprend 93 articles et cette devise de l'État : « La vérité au service de la justice ». Elle permet de pénétrer davantage l'orientation politique du Sud-Kasaï.

Sur la page de couverture, est écrit : « République fédérale du Congo. État fédéré du Sud-Kasaï. Capitale Mbuji mayi ». La Constitution fut adoptée par l'assemblée législative du Sud-Kasaï le 12 juillet 1961. Sa promulgation par « Le *mulopwe* de l'État fédéré du Sud Kasai, Albert Kalonji Ditunga », datait cependant déjà du 28 mars 1961. Son préambule et ses deux premiers articles sont libellés comme suit :

« Nous,  
*MULOPWE* de l'État fédéré du Sud-Kasaï,  
 Faisons savoir que,  
 L'Assemblée législative de l'État fédéré du Sud-Kasaï  
 composée des députés de l'Assemblée provinciale du  
 Kasaï élus sur base de la Loi électorale du 21 mars  
 1960 dans les circonscriptions électorales composant  
 l'État fédéré du Sud-Kasaï et les députés cooptés par

cette même Assemblée constituante en date du 20 mai 1961, réunis en Assemblée constituante en date du 4 au 12 juillet 1961 se fondant sur le Droit qu'a le peuple du Sud-Kasaï de se donner les institutions de son choix dans le cadre des principes démocratiques, le respect des Droits de l'homme proclamés par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, a adopté et que nous sanctionnons les dispositions de la présente constitution ainsi qu'il suit :

Article 1 : L'État fédéré du Sud-Kasaï est un État souverain et démocratique et l'un des États de la République fédérale du Congo.

Article 2 : Les Sud-Kasaïens sont égaux devant la loi sans aucune distinction ethnique et sans aucun privilège de rang. Ils sont seuls admissibles aux emplois politiques et militaires sauf les exceptions qui peuvent être établies par une loi pour des cas particuliers. »

Ce texte pose un problème de dates. On y retrouve le refrain de l'État fédéré, modèle du pays, que le cartel Abako-PSA et MNC/K avait concoté au congrès de Kisantu de décembre 1959 en vue de la Table ronde de Bruxelles.

## 8.2. SURVIE DE LA POPULATION

Au départ de Luluabourg, alors qu'Albert Kalonji se trouvait encore à Léopoldville, J. Ngalula espéra mener l'action de rapatriement des Luba à Bakwanga et en tirer le meilleur parti possible. Le retour précipité de Kalonji après son échec de Léopoldville lui porta ombrage. Grand tribun, Kalonji rameuta tous les Luba. Il leur demanda de tout abandonner pour rejoindre la terre de leurs ancêtres. Leader populiste, il connut un réel succès et son appel fut exécuté sans coup férir.

Les derniers contingents de Luba de retour sur leurs terres y rejoignirent ceux que David Odia y avait conduits dès la fin de l'année 1959, lors des pre-



mières expulsions de Luluabourg. Les débuts furent très difficiles :

« Désormais, Bakwanga, une petite bourgade minière au centre du Congo, va connaître un destin auquel personne ni rien ne la prédestinait. Elle doit accueillir comme “réfugiés” tous les Luba Lubilanji qui affluent, lors même qu’il n’existe à ce faire aucune infrastructure hospitalière, hôtelière ou scolaire. Une autre vie va commencer. Ses durs débuts sont un cauchemar pour tout le monde » (Kadima-Tshimanga 1994 : 51).

L’État créé se retrouva dans un marasme politique et économique profond, qui empira de jour en jour. C’est que, sur le plan politique, de toutes parts, la quasi-totalité des peuples du Kasai avait tourné le dos aux Luba. Or, installée en plein milieu de la province du Kasai, la province minière se trouvait totalement enclavée. Elle ne possédait aucun débouché ni politique ni économique.

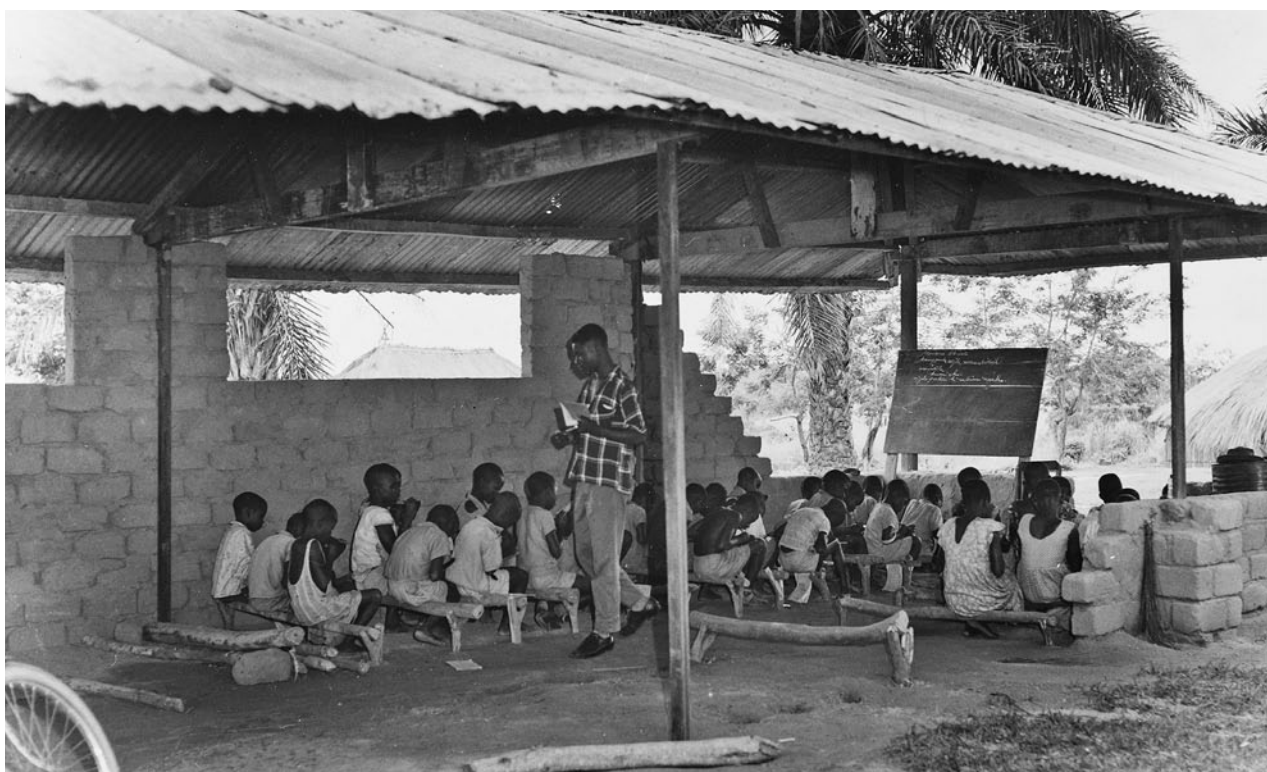
Le repli sur Bakwanga s’effectua donc dans des conditions socio-économiques telles que se loger, se nourrir, trouver un emploi n’était pas évident. Alors que la plupart des nouveaux arrivants avaient abandonné derrière eux des biens meubles et immeubles, des champs et des plantations, voire toutes leurs éco-

nomies, Bakwanga ne leur offrit rien en compensation. La rupture totale entre les Luba et les peuples voisins les empêchait de s’approvisionner en produits de première nécessité. Or sur place, chez eux, la solidarité toute spontanée suscitée par l’arrivée massive des « réfugiés » avait vidé les réserves de nourriture, cependant que les greniers de Kabinda et de Mwene-Ditu étaient fermés aux Luba devenus indésirables.

La province minière du Sud-Kasai, devenue État autonome du Sud-Kasai, s’organisa tant bien que mal avec le concours de la Forminière. Cette dernière assura le logement des membres du Gouvernement ainsi que des autorités du Parlement du nouvel État. Elle apporta à celui-ci un appui logistique considérable et paya ses royalties au nouveau pouvoir ainsi installé.

Tueries, famine et pauvreté sont les trois mots qui devinrent synonyme de Bakwanga. À l’époque, une image représentant des enfants décharnés fit le tour du monde.

Un fait mineur, mais assez significatif, se passa dès l’arrivée des réfugiés à Bakwanga. Le chef coutumier des Bakwanga, Kalolo Louis, opposa un refus à l’installation de ceux-ci sur son sol. Le chef estimait que les



**Une école pour les enfants de réfugiés en territoire de Bakwanga.**  
(HP.1960.4.196, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)

réfugiés devaient aller vivre chacun dans son village d'origine. Il considérait qu'ils étaient trop nombreux pour être accueillis sur le sol de Bakwanga, estimant que son pouvoir y perdrait en autorité.

Ce point de vue était aussi partagé par les responsables de la Forminière, mais pour une autre raison, la peur de voir ces sans-emploi se ruer vers l'exploitation artisanale du diamant.

Durant cette période, tout qui s'opposait à la politique nationaliste était taxé de PNP, c'est-à-dire de « collaborateur du colonisateur ». Le chef Kalolo Louis se retrouva ainsi arrêté plus d'une fois par la jeunesse paramilitaire d'Albert Kalonji. Ces querelles furent bénéfiques pour les originaires de Bakwanga au retour d'exil du Gouvernement de Kalonji, puisqu'il leur sera réservé quelques ministères, dont celui des Mines, jugé important par eux.

## 9. LES GOUVERNEMENTS DE L'ÉTAT DU SUD-KASAÏ

Les sources à ce sujet ne sont pas concordantes et la composition du Gouvernement diffère d'un auteur à l'autre. Les enjeux étaient nombreux pour les protagonistes, dont A. Kalonji et J. Ngalula, qui cherchaient, chacun, leurs alliances. Leurs visions du Sud-Kasaï étaient contradictoires.

Cinq gouvernements en l'espace de quelques mois témoignent des ambiguïtés, voire de l'inexpérience de ceux qui avaient la destinée du peuple luba Lubilanjé entre leurs mains. Les conflits et la lutte pour le leadership entre Albert Kalonji et Joseph Ngalula constituent une donnée frappante de la dynamique politique chez les Luba. Si les Bakwanga étaient parvenus à entrer en masse au Gouvernement, il n'en fut pas de même pour les Bakwa Kalonji, qui continueront à s'estimer lésés. L'enjeu du pouvoir devint un phénomène dépassant les limites traditionnelles.

« Lors de la formation du gouvernement provincial [du Kasaï] le 11 juillet 1960, dont la présidence fut attribuée à Barthélemy Mukenge, un Lulua, trois élus du MNC/Kalonji y avaient été inclus, en l'occurrence J. Ngalula, E. Mbaya et R. Mbombo. L'on avait coopté pour leur compte un sénateur coutumier sur cinq et trois sénateurs non coutumiers sur neuf. Les leaders du MNC/Kalonji rejetèrent cette cooptation car ils trouvaient mineurs les ministères leur cédés (Justice, Agriculture et Affaires sociales), alors qu'ils convoitaient ceux de l'Intérieur et des Finances. Le réveil fut donc brutal sur leur impuissance, brutalité



**Le président Joseph Kasa-Vubu au Sud-Kasaï où règne la famine (1961).** À sa droite, on distingue Albert Kalonji. (CP.2007.1.71, collection MRAC Tervuren, fonds Jules Gérard-Libois, archives de la section d'Histoire du Temps présent, 1960. Droits réservés.)

encore accentuée par l'exclusion du MNC/Kalonji du Gouvernement central formé par Lumumba » (Tshiamala Mujangi 1999).

Albert Kalonji abonde dans le même sens : « Les élus baluba indignés à juste titre, rejetèrent l'offre de trois ministères sociaux, car c'était notre parti qui avait obtenu la majorité, avec vingt et un sièges et les ministères qui nous étaient proposés (Finances, Agriculture et Santé publique) n'avaient aucune incidence politique. Cela ne nous convenait pas » (Kalonji Ditunga *Mulopwe* 2005 : 72). « Ce fut la perte des postes qu'ils convoitaient aussi bien dans le gouvernement provincial que dans celui de Léopoldville qui sera la goutte d'eau ayant fait déborder le vase » (Kalonji Ditunga *Mulopwe* 2005 : 71).

Selon Tshiala Muana, « tous espéraient qu'avec les ministères de l'Intérieur et des Finances au niveau provincial et central par exemple, les Luba étaient capables d'influer positivement sur la suite de la politique à Luluabourg et obliger les Lulua à collaborer. Mais leur exclusion au niveau central et provincial signifiait qu'ils devaient trouver d'autres

solutions et stratégies pour se sauver des massacres et hostilités des autres ethnies du Kasai<sup>138</sup> ».

Les Luba Lubilanji prirent une décision lourde de conséquences. C'est dans ce contexte que fut formé le premier gouvernement dissident des Luba à Luluabourg.

### 9.1. PREMIER GOUVERNEMENT DU SUD-KASAÏ

Il fut formé à Luluabourg avant même que l'État du Sud-Kasai ne soit constitué (voir tableau 12.2).

Ce premier Gouvernement dissident des Luba Lubilanji, repris dans nombre d'écrits sur l'État autonome du Sud-Kasai, ne fut pas reconnu par Albert Kalonji Ditunga<sup>139</sup>. Pour lui, il n'y eut jamais de gouvernement du Sud-Kasai à Luluabourg. Ce refus de reconnaître ce premier gouvernement trouve sa raison dans le fait qu'il était dirigé par Joseph Ngalula<sup>140</sup>. Toutefois, dans son ouvrage (2005), Albert Kalonji parle, aux pages 165 et 166, de David Odia qui fut son ministre des Travaux publics et de Paul Ngandu,

138. Entretien de Ph. Muamba avec Tshiala Muana.

139. Entretien de Ph. Muamba avec Kalonji Ditunga, le jeudi 19 août 2004 à Kinshasa/Limite.

140. Dans la suite des événements à Bakwanga, certains de ses ministres seront évincés par Albert Kalonji pour trahison, parce que soupçonnés d'être des hommes de Ngalula. C'est le cas de Nicolas Kadima, pourtant du même groupe clanique que Kalonji (Bakwa Dishu), de même pour les membres originaires de l'Unité kasaienne.

ministre de l'Intérieur. Les deux gouvernements qu'il mentionne dans son ouvrage ne reprennent pas ces deux noms. Dès lors, il conviendrait de se poser la question de savoir dans quel gouvernement de Kalonji ils figureraient.

Ph. Muamba estime que c'est le gouvernement de Luluabourg qui aurait continué à fonctionner à Bakwanga dès le départ des Luba Lubilanji de Luluabourg. À travers sa composition, qui intégrait des personnes issues des autres ethnies, J. Ngalula voulait montrer que la sécession ne concernait pas seulement les Luba Lubilanji, mais toutes les ethnies non originaires de Luluabourg et de ses environs.

### 9.2. DEUXIÈME GOUVERNEMENT DU SUD-KASAÏ (JUILLET-AOÛT 1960)

C'est le même gouvernement de Luluabourg qui continua à fonctionner à Bakwanga après qu'Albert Kalonji eut échoué au Gouvernement central et rallié Luluabourg, disputant à Joseph Ngalula la tête de l'exode vers les terres luba.

La seule différence est que A. Kalonji en était le président de fait et Joseph Ngalula son Premier ministre. C'est dans ce sens que peuvent s'expliquer les écrits de Kalonji concernant Odia David et Paul Ngandu.

Ce gouvernement ne fonctionnera pas longtemps, car la guerre avec le Gouvernement central va éclater et obliger la majorité des membres du Gouvernement à s'exiler à Élisabethville.

**Tableau 12.2. Premier Gouvernement du Sud-Kasai**

Noms	Identité clanique	Poste occupé
Joseph Ngalula	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata	Président
E. Mbayi	Lupatapata	Ministre des Finances
R. Mbombo	Kete	Ministre de l'Éducation nationale
A. Kitangwa	Salampasu	Ministre du Travail et Prévoyance sociale
B. Bienge	Bindji	Ministre des Affaires économiques
R. Mungamba	Bindji ; Unité Kasaienne	Ministre des Postes et Télécommunications
A. Kabeya	Katanda	Ministre de la Justice
David Odia	Bakwa Mulumba ; Ngandajika	Ministre des Travaux publics
Nicolas Kadima Nzuzi	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de la Santé
Paul Ngandu	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de l'Intérieur
Honoré Kadima	Beena Kalenda ; Tshilenge	Ministre de l'Agriculture



### 9.3. TROISIÈME GOUVERNEMENT DU SUD-KASAÏ

Il fut constitué en exil, à Élisabethville, où se trouvait A. Kalonji (août 1960 à octobre 1960).

Ce gouvernement constitue plus une équipe de crise. On peut signaler la présence d'hommes comme Jonas Mukamba, qui approchait déjà Albert Kalonji (Kadima-Tshimanga 1994 : 53)<sup>141</sup>.

Après la révocation du Premier ministre Lumumba début septembre 1960 et l'ordre donné par le président Kasa-Vubu aux soldats de l'ANC de quitter Bakwanga, A. Kalonji et son gouvernement regagnèrent Bakwanga pour installer toutes les institutions et travailler à la construction de l'État autonome du Sud-Kasaï et à sa reconnaissance légale.

### 9.4. QUATRIÈME GOUVERNEMENT DU SUD-KASAÏ (JANVIER 1961)

Après son retour d'exil à Élisabethville, Kalonji fut immédiatement saisi par les Bakwanga qui revendiquaient des postes ministériels, notamment celui de l'Intérieur. Les Bakwanga estimaient qu'ils avaient payé un lourd tribut depuis l'arrivée des réfugiés et

que Kalonji leur avait préféré des étrangers, dont Kadima Tshiovo. Ils obtiendront des ministères, qui seront occupés par Misakabo Pierre, Kalolo Nkima, Nyanguila, Kabongo Muela et Lukusa Shambuyi<sup>142</sup>.

La composition du gouvernement de Bakwanga diffère selon les sources. Tshiamala Mujangi (1999 : 183), sur la base des données de Mbuyi Kandolo, en donne la composition suivante (tableau 12.4a) :

Albert Kalonji (2005 : annexe), quant à lui, en donne la composition suivante (tableau 12.4b) :

En comparant ces deux listes, l'on observe une différence au niveau du nombre des ministres. Le premier comptait 13 membres, tandis que le second en comptait 19. L'équipe présentée par Tshiamala ne paraît pas exacte, en raison de la présence en son sein de Tshisekedi, Mukamba et Kazadi qui étaient à ce moment-là membres du Collège des commissaires généraux. La présence de Ferdinand Kazadi fut signalée à Bakwanga à partir du 21 janvier 1961 (Kadima-Tshimanga 1994 : 77). Tshisekedi et Mukamba ne prirent pas leurs fonctions, car ils étaient aux études, le premier à l'Université Lovanium, le second à Louvain en Belgique.

Pour ce même gouvernement, le général Dinanga Mukunze Kanguvu, 2<sup>e</sup> commandant en chef de la gendarmerie du Sud-Kasaï, donne la composition

141. Toutefois, durant l'été 1960, Mukamba se retrouva aux côtés d'A. Kalonji. Son statut politique n'était pas des plus clairs. C'est dans cette optique qu'on le retrouva, le 9 août 1960, avec A. Kalonji au Katanga, au moment même où ce dernier proclamait l'existence de la nouvelle province. Lors d'un entretien avec Mulambu Mvuluya, Mukamba l'informa qu'il était le directeur du cabinet d'A. Kalonji à Élisabethville.

142. Voir la suite des gouvernements et le tableau général.

**Tableau 12.3. Composition du troisième Gouvernement du Sud-Kasaï**

Noms	Clans d'origine/observations	Postes
Albert Kalonji	Bakwa Dishu ; Miabi	Président et commandant suprême de la gendarmerie
Joseph Ngalula	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata	Vice-président du Conseil
Paul Ngandu	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de l'Intérieur
Raphaël Bintu	Syndicaliste de la FGTK, ayant grandi au Katanga	Ministre résident au Katanga
Nicolas Kadima	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de la Santé
Étienne Mbayi	Territoire de Lupatapata	Ministre des Finances
Honoré Kadima	Beena Kalenda ; Tshilenge	Ministre de l'Agriculture
Baudouin Kalonji	Territoire de Ngandajika ; étudiant à l'Université Lovanium dont la famille vivait au Katanga	Ministre de la Défense
André Ilunga	Territoire de Ngandajika ; étudiant à l'Université Lovanium dont la famille vivait au Katanga	(Sans poste spécifique)

**Tableau 12.4a. Composition du quatrième Gouvernement du Sud-Kasaï selon Tshiamala Mbujangi**

Noms	Clans d'origine/observations	Postes
A. Kalonji	Bakwa Dishu ; Miabi	Chef de l'État
J. Ngalula	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata	Premier ministre
P. Kantanga	Unité kasaïenne	Vice-Premier ministre
P. Ngandu	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre des Travaux publics
H. Ngoy	Mwene-Ditu	Ministre de l'Éducation nationale
Théodore Tshiswaka	Bakwa Kalonji	Ministre du Travail et Prévoyance sociale
F. Nyembwe	Beena Tshitolo	Ministre des Finances
N. Beya	Bakwa Kalonji	Ministre de l'Économie et Fonction publique
J. Mukamba	Katanda	Ministre de l'Intérieur
F. Kazadi	Bakwa Ntembwe ; Miabi	Ministre de l'Information et Gendarmerie
E. Tshisekedi	Beena Mpuka ; Kabeya-Kamuanga	Ministre de la Justice
F. Ilunga	Beena Shimba	Ministre de la Santé publique
A. Ngandu	Beena Mpuka	Ministre de l'Agriculture

**Tableau 12.4b. Composition du quatrième Gouvernement du Sud-Kasaï selon Albert Kalonji**

Noms	Clans d'origine/observations	Postes
A. Kalonji	Bakwa Dishu ; Miabi	Président de l'État autonome du Sud-Kasaï
J. Ngalula	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata	Premier ministre
P. Kantanga	Unité kasaïenne	Vice-Premier ministre
R. Bintu	Lupatapata	Ministre résident au Katanga
H. Kadima	Beena Kalenda ; Tshilenge	Ministre de l'Intérieur
A. Kabeya	Katanda	Ministre de la Justice
R. Mbombo	Unité kasaïenne	Ministre de l'Éducation nationale
J. Kasanda	Bakwa Ntembwe ; Miabi	Ministre des Postes et Télécommunications
N. Kadima Nzuj	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de la Santé publique
A. Katombe	Chef coutumier ; Ngandajika	Ministre des Travaux publics
E. Mbiyangandu	Miabi	Ministre de l'Agriculture
E. Mbayi	Lupatapata	Ministre des Finances
L. Mbuya	Unité kasaïenne	Ministre des Affaires économiques
M. Kazadi		Ministre du Travail et Affaires sociales
J. Kabuya	Chef coutumier	Ministre des Classes moyennes
F. Muamba		Secrétaire d'État à l'Information
S. Kabeya		Secrétaire d'État à la Défense nationale
P. Misakabo	Lupatapata	Secrétaire d'État à l'Éducation civique
H. Ngoyi	Fils du chef Nkashama de Kabamba ; Ngombe de Ngandajika	Secrétaire d'État aux Dommages de guerre

suyvante (octobre 1960-mars 1961) (tableau 12.4c, page 206).

Cette composition du Gouvernement est également reprise dans les annexes de l'ouvrage d'A. Nyembwe. Il peut être retenu comme le Gouvernement ayant existé. A. Nyembwe affirme dans son ouvrage qu'il fut secrétaire du gouvernement à partir d'octobre 1960, ce qui est exact

selon cette configuration. Mais n'y figurent pas les noms, par exemple, du ministre de l'Intérieur et du ministre résident au Katanga. Ph. Muamba rapporte que d'après ses sources, il conviendrait d'ajouter à ce Gouvernement les noms suivants :

- Cléophas Musungayi : ministre de la Fonction publique ;
- Kalolo Nkima : ministre des Mines ;

**Tableau 12.4c. Composition du quatrième Gouvernement du Sud-Kasaï  
selon le général Dinanga Mukunze Kanguvu**

Noms	Clans d'origine/observations	Postes
A. Kalonji	Bakwa Dishu ; Miabi	Président de l'État autonome du Sud-Kasaï et commandant suprême de la gendarmerie
J. Ngalula	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata	Premier ministre
Paul Kantanga	Unité kasaïenne	Vice-Premier ministre
A. Kabeya		Ministre de la Justice
N. Kadima	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de la Santé publique
E. Mbiyangandu	Miabi	Ministre de l'Agriculture
L. Mbuya	Unité kasaïenne	Ministre de l'Économie
M. Kazadi		Ministre des Affaires sociales
R. Mbombo	Unité kasaïenne	Ministre de l'Enseignement
A. Katombe	Chef coutumier	Ministre des Travaux publics
J. Kasanda	Bakwa Ntembwe ; Miabi	Ministre des Télécoms
J. Kabuya	Chef coutumier	Ministre des Classes moyennes
S. Kabeya		Secrétaire d'État à la Gendarmerie
H. Ngoyi	Kanyok ; fils du chef Nkashama de Kabamba Ngombe de Ngandajika	Secrétaire d'État aux Dommages de guerre
P. Misakabo		Secrétaire d'État à l'Éducation civique
F. Muamba		Secrétaire d'État à l'Information
H. Kasongo		Secrétaire des Conseils
A. Nyembwe		Secrétaire général du gouvernement

- Raphaël Bintu : ministre résident au Katanga ;
- Honoré Kadima : ministre de l'Intérieur<sup>143</sup>.

Albert Kalonji venait de décider à ce moment que les députés nationaux devaient siéger en tant que membres de l'assemblée provinciale. Ce qui ne se réalisa pas, du fait qu'ils furent rappelés à Léopoldville.

La lutte entre Kalonji et Ngalula avait déjà commencé. Elle était due à une conception différente du pouvoir. Ngalula voulait un État géré selon les normes démocratiques, tandis que Kalonji voulait un État reposant sur la coutume. En conséquence, Ngalula cherchait à travailler avec l'élite, tandis que Kalonji voulait s'appuyer sur les chefs coutumiers. Kalonji se méfiait en effet des intellectuels et montrait aux chefs coutumiers que ces derniers, s'ils prenaient le pouvoir, allaient dissoudre les chefferies. Par ailleurs, la nomination des ministres, des hauts gradés de l'armée et hauts fonctionnaires n'était pas discutée au sein du Gouvernement. Chose que stigmatise Mukamba en ces termes : « Avec l'empire naît

la sinistre division entre les "Baluba du bas", apparentés à Kalonji et les "Baluba d'en haut" (qu'il attribue pourtant à Ngalula dans son récent livre). Des expressions aussi péjoratives qu'injurieuses telles que "Est-ce qu'il n'y a plus de respect (pour la famille impériale)" ou "J'appartiens à la famille royale" s'étendent à longueur de journées dans la bouche des Baluba originaires du Nord-Ouest, dont Kalonji est ressortissant. Sur le plan politique, le *mulopwe* serre la vis du pouvoir en verrouillant tous les postes-clés par la nomination des personnes originaires de chez lui. Dinanga Floribert est promu général et nommé commandant en chef de la gendarmerie ; Pierre Dinanga est administrateur de la sûreté, il va exceller dans la brutalité et la torture et acquiert très vite et à bon compte la réputation de tortionnaire ; Ferdinand Kazadi est ministre de l'Information et de la Gendarmerie ; Albert Mulumba Mutshima wa Bioma est ministre de l'Intérieur » (Kadima-Tshimanga 1994 : 80-81).

Kalonji Ditunga tente d'expliquer son comportement, voire son autoritarisme, au travers de ses origines et spécialement du nom « Kalonji », que ses

143. Sur base des revendications de Bakwanga.



parents lui avaient donné. « Kalonji » signifie « le levain qui fait lever la pâte ». « Pourtant je pense que ce nom ne m'a pas été donné en raison de sa signification, mais plutôt pour le besoin de perpétuer celui de mon grand-père maternel », dit Kalonji. « Il me semble bien possible que mon nom a joué dans ma vie ce rôle de ferment ou de levain qui fait lever la pâte, que ce soit en politique ou dans d'autres domaines de la vie publique ou privée » (Kalonji Ditunga *mulopwe* 2005 : 14-15).

« En ce qui concerne le nom de "Ditunga", il a suivi l'intronisation de "*mulopwe*", intervenue après l'indépendance. "*mulopwe*" signifie "chef des chefs". Ce titre m'a été attribué lorsque les chefs coutumiers baluba se sont réunis à Tshibata. Ils ont estimé que j'avais toujours défendu leur cause à Luluabourg, notamment en faisant référence à mon combat contre M. Desquenne, qui affirmait que les Baluba étaient étrangers sur les terres des Lulua » (Kalonji Ditunga *mulopwe* 2005 : 16).

Pour renforcer davantage son pouvoir, Albert Kalonji nomma ministres (dans le gouvernement ci-dessus) des chefs coutumiers en leur affirmant qu'ils n'avaient qu'à apposer leurs signatures sur des papiers rédigés par les collaborateurs. Il s'agit des chefs coutumiers J. Kabuya (ministre des Classes moyennes, chef coutumier), Antoine Katombe (ministre des Travaux publics, chef coutumier), Hilaire Ngoyi (secrétaire d'État aux Dommages de guerre, fils du chef Nkashama de Kabamba, Ngombe de Ngandajika).

Joseph Ngalula rejeta ce mode de pouvoir et ce fut le divorce entre les deux acteurs principaux du pouvoir luba Lubilanjani engagés dans l'organisation du Sud-Kasaï.

Le pouvoir de Kalonji devint autocratique et personnel. L'opposition, incarnée par Ngalula, s'organisa et se renforça.



**Albert Kalonji en parure luba, l'effigie d'un lion comme emblème de son mouvement. Entouré ici de deux hôtesse et du chef Tshibambe qui fut son ministre des Affaires coutumières.** (CP.2007.1.80, collection MRAC Tervuren, fonds J. Gérard-Libois ; photo A. Mawija-Bajikile, archives de la section d'Histoire du Temps présent.)

A. Kalonji remania son gouvernement.

Y entrèrent :

- Kadima Honoré : ministre de l'Intérieur ;
- chef Tshibambe : ministre des Affaires coutumières ;
- Kazadi Ferdinand : ministre de la Gendarmerie

Le quittèrent :

- Kantanga Paul : vice-Premier ministre ;
- Mbuya Louis : ministre de l'Économie ;
- Mbombo Robert : ministre de l'Enseignement.

### 9.5. CINQUIÈME GOUVERNEMENT DU SUD-KASAÏ (CONSTITUÉ ENTRE FÉVRIER ET MARS 1961)

Pour cette période, quelques listes ont été dressées, mais aucune ne fait l'unanimité (A. Kalonji, A. Nyembwe, J. Mukamba, etc.).

Selon une première source, le Gouvernement était composé tel que résumé dans le tableau 12.5a.

Concernant la composition de ce même Gouvernement, A. Kalonji parle dans son ouvrage (2005 : 165) de deux ministres d'État : le chef Lutonga et le chef Kabamba Ngombe.

Se basant sur d'autres sources, dont la réunion du Conseil de gouvernement tenue le 2 mars 1961, le tableau 12.5b montre la composition du Gouvernement telle que A. Nyembwe l'a établie.

D'après J. Mukamba, Kazadi Ferdinand était déjà membre du Gouvernement. Le chef Tshibambe<sup>144</sup> est cité par de nombreuses sources comme ayant été ministre des Affaires coutumières. Sur cette liste, il manque aussi des ministères comme ceux des Finances, de la Fonction publique et des

144. « Ministre des fétiches », selon le jargon de beaucoup de Luba.

**Tableau 12.5a. Composition du cinquième Gouvernement du Sud-Kasaï**

Noms	Clans d'origine/observations	Postes
Mulopwe A. Kalonji	Bakwa Dishu ; Miabi	Président de l'État autonome de Sud-Kasaï et commandant suprême de la gendarmerie
Joseph Ngalula	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata	Premier ministre
Paul Kantanga	Unité kasaïenne	Vice-Premier ministre
André Kabeya	Katanda	Ministre de la Justice
Nicolas Kadima	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de la Santé
E. Mbiyangandu	Miabi	Ministre de l'Agriculture
L. Mbuya	Unité kasaïenne	Ministre de l'Économie
M. Kazadi		Ministre des Affaires sociales
E. Mbombo	Unité kasaïenne	Ministre de l'Enseignement
A. Katombe	Chef coutumier	Ministre des Travaux publics
J. Kasanda	Bakwa Ntembwe ; Miabi	Ministre des Télécoms
J. Kabuya	Chef coutumier	Ministre des Classes moyennes
H. Kadima	Beena Kalenda ; Tshilenge	Ministre de l'Intérieur
C. Musungay		Ministre de la Fonction publique
Kalolo Nkima	Lupatapata	Ministre des Mines
Chef Tshibambe	Beena Nsapu (clan songye)	Ministre des Affaires coutumières
E. Mbaya		Ministre des Finances
H. Ngoyi	Kanyok ; fils du chef Nkashama de Kabamba, Ngombe de Ngandajika	Secrétaire d'État aux Réfugiés et Dommages de guerre
P. Misakabo	Lupatapata	Secrétaire d'État à l'Éducation civique
A. Nyembwe	Beena Tshitolo	Secrétaire général du Gouvernement
S. Kabeya		Secrétaire d'État à la Gendarmerie
H. Kasongo		Secrétaire des Conseils
F. Muamba		Secrétaire d'État à l'Information

**Tableau 12.5b. Composition du cinquième Gouvernement du Sud-Kasaï selon A. Nyembwe**

Noms	Clans d'origine/observations	Postes
A. Kalonji	Bakwa Dishu ; Miabi	Président
J. Ngalula	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata	Premier ministre
P. Kantanga	Unité kasaïenne	Vice-Premier ministre
H. Kadima	Beena Kalenda ; Tshilenge	Ministre de l'Intérieur
A. Kabeya		Ministre de la Justice
E. Mbiyangandu	Miabi	Ministre de l'Agriculture
N. Kadima Nzuzi	Bakwa Dishu ; Miabi	Ministre de la Santé
L. Mbuya		Ministre de l'Économie
M. Kazadi		Ministre des Affaires sociales
R. Mbombo	Unité kasaïenne	Ministre de l'Enseignement
A. Katombe	Chef coutumier	Ministre des Travaux publics
J. Kabuya	Chef coutumier	Ministre des Classes moyennes
P. Misakabo	Lupatapata	Secrétaire d'État à l'Éducation civique
S. Kabeya		Secrétaire d'État à la Gendarmerie
A. Nyembwe	Beena Tshitolo	Secrétaire général
F. Muamba		Secrétaire à l'Information

Télécommunications. Ph. Muamba pense qu'au cours de cette période, A. Kalonji dut remanier son Gouvernement presque chaque mois.

A. Kalonji se fit proclamer *mulopwe* (« roi ») dans son village et la nouvelle Constitution fut adoptée.

#### 9.6. SIXIÈME GOUVERNEMENT DU SUD-KASAÏ

Ce Gouvernement, résumé dans le tableau 12.6a ci-après, ne comptait, selon Ph. Muamba, à la fin mars 1961, aucun secrétaire d'État. Kalonji avait resserré l'état de l'appareil exécutif. Les ministres

**Tableau 12.6a. Composition du sixième Gouvernement du Sud-Kasaï**

Noms	Clans d'origine/observations	Postes
A. Kalonji	Bakwa Dishu ; Miabi	Président
F. Kazadi	Bakwa Ntembwe ; Miabi	Ministre de l'Information et de la Gendarmerie
A. Mulumba Mutshima wa Biuma	Miabi ; il remplace Honoré Kadima	Ministre de l'Intérieur
L. Mukonkole		Ministre de l'Économie
J. Kabongo Muela	Lupatapata	Ministre des Mines
E. Mulolo	J. Kasanda, sénateur et ancien ministre est parti à Léopoldville ;	Ministre des Télécoms
T. Mbuyi Kasuyi		Ministre des Travaux publics
L. Tshibambe	Beena Nsapu (chef coutumier)	Ministre des Affaires coutumières
A. Nyembwe	Beena Tshitolo	Ministre de la Fonction publique
A. Kankonde	Miabi	Ministre conseiller attaché à la présidence
M. Malaba		Ministre de l'Éducation
A. Kabeya		Ministre de la Justice
C. Musungayi		Ministre des Finances
F. Pentemba	Miabi; Kadima Nzuzi, ancien ministre est en désaccord avec Mbiyangandu, proche de Kalonji	Ministre de la Santé
Mbiyangandu	Miabi	Ministre de l'Agriculture
P. Misakabo	Lupatapata	Ministre de l'Éducation civique



douteux étaient remplacés par les fidèles, tous originaires de son clan. Parmi ceux qui furent choisis, il y avait Ferdinand Kazadi, ministre de la Gendarmerie et Mulumba Mutshima wa Biuma, qui devinrent les piliers du Gouvernement. Cette attitude incita les autres acteurs à s'exiler et à s'engager dans une opposition en vue du reversement d'Albert Kalonji, qui se constituera autour de Joseph Ngalula.

Sur son site [www.akemasbl.canalblog.com/archives](http://www.akemasbl.canalblog.com/archives), Samuel Malonga présente une liste du Gouvernement du Royaume fédéré du Sud-Kasaï qui daterait du 2 juin 1961. Il est difficile de se prononcer sur l'exactitude de cette liste. Certaines personnes qui y sont reprises avaient déjà rompu avec Kalonji et ne se trouvaient plus à Bakwanga. Cela n'exclut pas que le *mulopwe* restait capable d'afficher des équipes gouvernementales à ce moment où son pouvoir réel chancelait. Ce Gouvernement se présentait comme résumé dans le tableau 12.6b.

## 10. L'ARMÉE DU SUD-KASAÏ

L'annonce de la création de la province du Sud-Kasaï le 8 août 1960 par Albert Kalonji s'accompagna localement, à Bakwanga, de mutations. Albert Kalonji et Joseph Ngalula, respectivement président et Premier ministre, devaient gouverner, mais ils n'avaient pas d'armée. Ils armèrent à la hâte près de deux cent cinquante policiers et deux cents soldats luba Lubilangi de l'ANC disponibles à Bakwanga. Ils durent compter sur la « jeunesse » qui avait servi Albert Kalonji comme chef du parti MNC à Luluabourg.

Le MNC/Kalonji avait sa jeunesse. « C'est elle qui s'occupait de la logistique pour l'organisation des manifestations. C'est elle aussi qui s'occupait de la protection de leaders du MNC/K, c'étaient là ses missions<sup>145</sup>. » Suite aux événements de Luluabourg, « la jeunesse s'est transformée en force de protection de tous les Baluba sans exception. Elle dormait

145. Entretien de Ph. Muamba avec Kalonji Ditunga Albert.

**Tableau 12.6b. Composition du sixième Gouvernement du Sud-Kasaï selon Samuel Malonga**

Noms	Fonctions	Clans et appartenances politiques
Kalonji Ditunga Bulaba Albert	Chef de l'État	Bakwa Dishu ; Miabi
Ngalula Mpandanjila Joseph	Vice-président	Bakwa Nsumpi ; Lupatapata
Kazadi Ferdinand	Ministre de l'Information et de la Gendarmerie	Bakwa Ntembwe ; territoire de Miabi
Mukamba Jonas	Ministre de l'Intérieur	Beena Shimba
Tshisekedi Étienne	Ministre de la Justice	Beena Mpuka
Ilunga Félicien	Ministre de la Santé	Beena Shimba
Ngandu Paul	Ministre des Travaux publics	Bakwa Dishu
Tshiswaka Théodore	Ministre du Travail et des Affaires sociales	Bakwa Kalonji
Nyembwe Albert	Ministre des Finances	Beena Tshitolo
Beya Norbert	Ministre de la Fonction publique	Bakwa Kalonji
Ngandu Adolphe	Ministre de l'Agriculture	Beena Mpuka
Kasanda Justin	Ministre des Télécommunications et Voies de communications	Bakwa Tembwe
Ilunga Jérémie	Ministre de l'Enseignement	Kanyok
Kankolongo Albert	Ministre d'État et des Affaires économiques	Beena Mpuka,
Bazila Jean	Secrétaire d'État au Commerce	-
Muntu Tshikomo André	Secrétaire d'État à l'Éducation civique	Beena Mpuka
Ngoyi Hilaire	Secrétaire d'État aux Réfugiés	Kanyok, fils du chef Nkashama de Kabamba Ngombe de Ngandajika



**Ferdinand Kazadi, ministre de l'Information et de la Gendarmerie, à ce moment chef du gouvernement a. i. de l'État fédéré du Sud-Kasaï à Bakwanga.** (CP.2007.1.141, collection MRAC Tervuren, fonds Jules Gérard-Libois ; photo Tshibasus Alexandre d'Arard, archives de la section d'Histoire du Temps présent.)

dehors pour protéger ses leaders et la population. C'est petit à petit et en tenant compte de l'évolution des événements qu'elle est devenue pratiquement la branche armée du parti de Kalonji jusqu'à devenir l'embryon de la nouvelle gendarmerie<sup>146</sup>. »

Parmi ceux qui habitaient à Bakwanga même, il n'y eut guère d'engouement pour intégrer les différentes organisations du nouvel État autonome. Durant la colonisation, Bakwanga avait été une zone A dans laquelle les Luba Lubilanjji avaient du mal à trouver les autorisations nécessaires pour s'y installer.

### 10.1. ORIGINE DE L'ARMEMENT

Ceux qui animeront les institutions venaient de l'extérieur du territoire de Bakwanga. Et c'est aussi de l'extérieur (du Katanga et de Brazzaville) que viendra l'aide pour l'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie du Sud-Kasaï à Bakwanga.

#### a. Les sources du Katanga

L'aide pour la sécession du Sud-Kasaï vint d'où on ne l'attendait pas. « Lorsqu'en août 1960, les troupes de l'armée nationale congolaise avaient occupé Bakwanga, les autorités de l'État autonome du Sud-Kasaï s'étaient repliées sur Élisabethville pour demander de l'aide militaire à M. Tshombe. A. Kalonji était à Élisabethville, disait-il, comme le général de Gaulle à Londres pour réorganiser la résistance. Il avait reçu de M. Tshombe ses "forces libres", solde, armement et mercenaires blancs, surtout belges. Les relations militaires entre les deux capitales, Bakwanga et Élisabethville, avaient été renforcées par leur opposition à l'autorité de Léopoldville. M. Tshombe espérait voir les troupes de Léopoldville stoppées au Sud-Kasaï, loin du Katanga » (Muya bia Lushiku 1985 : 127).

Mais si le Katanga avait été une terre d'accueil pour A. Kalonji et ses hommes, l'aide militaire du Gouvernement katangais ne fut pas aussi importante que le décrit Muya bia Lushiku. Selon Kalonji : « Il n'y avait pas de fusils. J'en ai demandé au Gouvernement katangais, mais Munongo s'y est opposé. Tshombe m'a dit confidentiellement qu'il ne pouvait pas aller

146. Entretien de Ph. Muamba avec Dinanga Floribert.

à l'encontre de la volonté du ministre Munongo, car nous n'allions pas pouvoir résister face à une telle armée. S'ils nous donnaient des armes, c'était comme s'ils fournissent des armes aux soldats de Léopoldville car après nous avoir vaincus, ils s'approprieraient de ces armes pour les retourner contre eux » (Kalonji Ditunga *mulopwe* 2005 : 117).

Les armes en provenance du Katanga vinrent d'une autre source. Kalonji poursuit : « M. Fortant, directeur général de l'UMHK avait préféré me donner de l'argent. Avec cet argent j'ai tout de suite envoyé des émissaires pour acheter des armes en Europe [...] cela n'était pas suffisant pour démarrer une armée. Je me suis rendu à Kamina-Base dans un hélicoptère fourni par l'UMHK. Sur place, grâce aux cours d'anglais que j'avais suivis à Mons, j'ai pu m'adresser en anglais au responsable qui m'avait été désigné. C'est bien l'ONU qui m'a fourni des armes de ses stocks. Je l'affirme. Il s'agissait des armes de stocks de l'OTAN à la base militaire de Kamina » (Kalonji Ditunga *mulopwe* 2005 : 117-118).

#### b. Le canal de Brazzaville

Selon Jacques Luaba, les militaires et officiers luba de l'ANC à Léopoldville s'étaient organisés pour voler des armes et leur faire traverser le fleuve Congo pour Brazzaville, au Congo de Fulbert Youlou. Les colonels Gilles (français) et Dedeken (belge) assuraient la liaison avec Bakwanga.

Dans ses ouvrages parus en 1964 et 2005, Albert Kalonji névoque pas le rôle de Brazzaville. Il désigne plutôt ces Occidentaux comme ayant été des traîtres partis rejoindre les rangs de Léopoldville pour faire le coup d'État à Bakwanga. Dans son ouvrage de 2005, il parle de ses amis et conseillers occidentaux qu'il chassa par erreur, sur les conseils des responsables de l'ONU.

L'armement comportait également des canons de fabrication locale, dénommés *Mwa Mbuyi*, ainsi que quelques petites armes de type revolver, également de fabrication locale, connues sous le nom de *Nkonga*. Au fur et à mesure des guerres qui éclataient, notamment à Dimbelenge et à Kabinda, contre les troupes de l'ANC lancées à la soumission de l'État sécessionniste, les armes récupérées sur l'ennemi venaient enrichir l'arsenal du Sud-Kasaï.

## 10.2. COMMANDEMENT ET ORGANISATION DE L'ARMÉE À PARTIR DE BAKWANGA

La gendarmerie bénéficia des services des « jeunes » venues de Luluabourg et d'Élisabethville, des anciens soldats de la Force publique (principalement du Katanga) et des Luba qui n'avaient pas de travail. La jeunesse paramilitaire de Kalonji eut donc deux origines : Luluabourg et le Katanga.

La jeunesse recrutée à Luluabourg était sous la direction de Kavuala Martin, Odia David et Kadima Nzuzi Nicolas. À ces trois principaux meneurs, il convient d'ajouter Mulolo Édouard, Roger Tshivuadi Mansanga et l'instructeur Dinanga Mukunze Kanguvu qui deviendra par la suite commandant en chef de la future armée.

La jeunesse provenant du Katanga était constituée de deux groupes, originaires de Kolwezi et d'Élisabethville. « Kadima Tshovo et Kayuwa en fuyant Bakwanga sont venus à Kolwezi. Ce sont eux qui nous ont demandé d'aller voir monsieur Albert Kalonji à Élisabethville. Ce que nous ferons, et après entretien, Kalonji me chargera d'aller recruter la jeunesse à Kolwezi ; ce que j'avais réalisé. L'Union minière nous donnera 7 camions qui nous amèneront à Élisabethville où nous passerons la nuit au bar Katshi Kakomba. À Élisabethville, c'est Tshenda wa Tshenda qui dirigeait la jeunesse<sup>147</sup>. »

Sous la direction d'Honoré Kadima, un ministre du Gouvernement de Kalonji, un ancien sergent de la Force publique, Tshinyama, avait reçu mandat de recruter parmi les Luba des jeunes gens et d'anciens soldats afin de les défendre contre les troupes du Gouvernement de Léopoldville. Des volontaires luba venant de partout au Katanga, mais parfois aussi du Ruanda-Urundi voisin, s'étaient retrouvés à Élisabethville où le président katangais, Moïse Tshombe, avait promis officiellement l'aide du Katanga en armes et en personnel « pour chasser Lumumba du Kasaï ».

André Kankwenda avait, à la radio locale d'Élisabethville, fait un appel aux Luba Lubilanji qui étaient civils et soldats (issus de la Force publique) intégrés dans l'armée de Moïse Tshombe.

Ils avaient été regroupés d'abord au camp Simonet, puis à la gare Lukunyi où ils furent initiés pour la majorité des civils au maniement des armes.

147. Entretien de Ph. Muamba avec Dineka François.



C'est de là qu'ils prirent le chemin de Bakwanga, suivant plusieurs itinéraires, du fait de la guerre. Pour J.-C. Willame, « cette armée, qui a quitté la capitale katangaise le 1<sup>er</sup> septembre, est composée en fait d'environ six cents "militants" du MNC/K auxquels s'étaient joints "quelques intellectuels en complets élégants, arborant un chapeau et des lunettes noires", rapporte un journaliste de l'AFP qui assiste à leur départ » (Willame 1990 : 195).

Deux contingents partirent du Katanga pour Bakwanga. Le premier contingent, sous le commandement d'un mercenaire anglais, était parti de la gare de Mwene-Ditu. Il tomba dans une embuscade de l'ANC entre Beena Kanyiki et Mwene-Ditu et fut décimé. Le deuxième contingent partit de Kabamba Ngombe chez Matanda. Il fut informé que les militaires de l'ANC étaient déjà à Ngandajika, venant de Kabinda. Les éclaireurs tentèrent de connaître leurs positions et la qualité des fusils qu'ils détenaient. Après avoir fait ce travail de terrain, les quelques militaires luba qu'il y avait sous le commandement de Tshikuna Félix, appelé « Mwanza Mbala », décidèrent d'attaquer l'ANC. La jeunesse et les anciens de la Force publique durent prendre place dans les tranchées creusées par les militaires de Lumumba ; de cette manière, il y avait une possibilité de les prendre à revers.

Au petit matin, les « militaires » de Kalonji ouvrirent le feu et remportèrent une victoire. On commença, dès lors, à parler de l'armée du Sud-Kasaï. Ce contingent pris la route de Kabinda. Ce territoire était déjà abandonné par les soldats de l'ANC qui avaient pris la direction de la localité Nkongolo, vers Luluabourg. De là, ils se rendirent à Bakwanga où les combats avaient cessé, à la suite des messages de Mobutu et du président Kasa-Vubu après la révocation de Lumumba comme Premier ministre.

Après des incursions dans les villages luba, la jeunesse kalonjiste se mit à « nettoyer » les collaborateurs de Lumumba. C'est dans ce contexte qu'une dame nommée Mbwaya, dont le « crime » avait été de cacher un militaire de l'ANC dans sa maison, deviendra le symbole des tueries à Bakwanga.

Mais combien étaient ces militaires et cette jeunesse de Kalonji ? Les effectifs de la gendarmerie diffèrent selon les sources. Le général Floribert Dinanga parle de 2000 militaires entre octobre et mars 1961 ; Crawford Young estime, en janvier 1961, leur nombre à 3000 (Young 1968 : 267). « Commandés au départ

par un Français, le capitaine Lasimone, celui-ci a été révoqué en mai 1961 pour des faits liés à des excès dans ses fonctions. C'est ainsi que le commandement fut confié au colonel Thomas Kabangu » (Gérard-Libois 1961 : 224).

Parmi les militaires du Sud-Kasaï interrogés par Ph. Muamba, aucun n'a cité le nom du capitaine Lasimone comme ayant été commandant de la gendarmerie. Ils citèrent, en revanche, les noms du colonel Gilles (un Français), du colonel Dedeken (un Belge) et de messieurs Gardiner et Lauriot pour la police.

D'autres sources affirment que le premier commandant de l'armée du Sud-Kasaï fut le colonel Crèveœur. C'était un officier de réserve belge déjà en service au Katanga. Il était secondé par un Français, le lieutenant-colonel Gillet, par deux autres Belges, Noël Dedeken et Bondroit, portant tous les deux le grade de commandant, et par un Britannique, le capitaine John Roberts.

En dehors de ces expatriés, les noms des Luba ci-après sont cités : le colonel Kabangu Thomas (chef d'état-major) ; le colonel Dinanga Floribert (chef d'état-major adjoint) ; le colonel Tshishimbi Lambert ; le commandant Ilunga Kakasu ; le capitaine Luaba Jacques ; le capitaine Nzembela Gustave ; le capitaine Nzengu Victor ; l'inspecteur Kashikija Benoît ; l'inspecteur Dineka François ; l'inspecteur adjoint Kadima Jean ; l'inspecteur adjoint Kalambayi Stany. Thomas Kabangu sera nommé officier d'ordonnance du nouveau chef de l'État Albert Kalonji et jouera, plus tard, un rôle dans la gendarmerie du Sud-Kasaï.

La gestion de l'armée sous la direction du colonel Crèveœur demeure cependant opaque. Le personnel européen de son état-major n'exerçait aucune fonction précise. Tout demeure indéchiffrable et limité aux parades militaires lors des sorties officielles du chef de l'État.

Un centre de formation existait à Boya, en territoire de Miabi, dirigé par le capitaine Lambert Tshishimbi et un autre à Ngandajika, placé sous le commandement du lieutenant-colonel Tshimanga. Le nombre des unités réellement en service n'est pas facile à cerner, hormis le 1<sup>er</sup> bataillon campé dans l'ancien camp de la Forminière de Baudine I et un second que dirigeait, à Mwene-Ditu, le commandant

Tshinyama, considérés comme les seuls bataillons gérés administrativement.

Il existait aussi plusieurs autres unités éparses, portant les noms des membres de la famille d'Albert Kalonji. C'est le cas notamment des compagnies *Tshilomba*, *Madame Mulopwe* ou *Mukanya*, etc. Ces dénominations et civilités étaient, respectivement, celles de l'épouse d'Albert Kalonji pour les deux premières, et le nom du père de ce dernier pour la troisième. L'administration de l'armée cependant était loin d'être maîtrisée.

L'état-major payait les soldes grâce à la contribution de la Forminière, devenue Mibéka<sup>148</sup>, mais ne pouvait donner le nombre des éléments qui formaient l'armée. Cette situation inquiéta le colonel Kabangu, officier d'ordonnance du chef de l'État. Il proposa à ce dernier de demander le nombre des effectifs au commandant en chef Crèveœur, ainsi que la hiérarchisation des fonctions des membres européens de l'état-major. Interpellé à ce sujet, ce dernier en prit ombrage et démissionna illico, emportant avec lui dans son retour à Élisabethville les autres membres européens du staff.

148. La Forminière avait entre-temps changé de nom et, depuis 1961, s'appelait Minière du Bécéka, Mibéka.

Crèveœur et son staff européen partis, le colonel Thomas Kabangu prit la relève. Il devint commandant en chef. La structure de son état-major est reproduite ci-dessous.

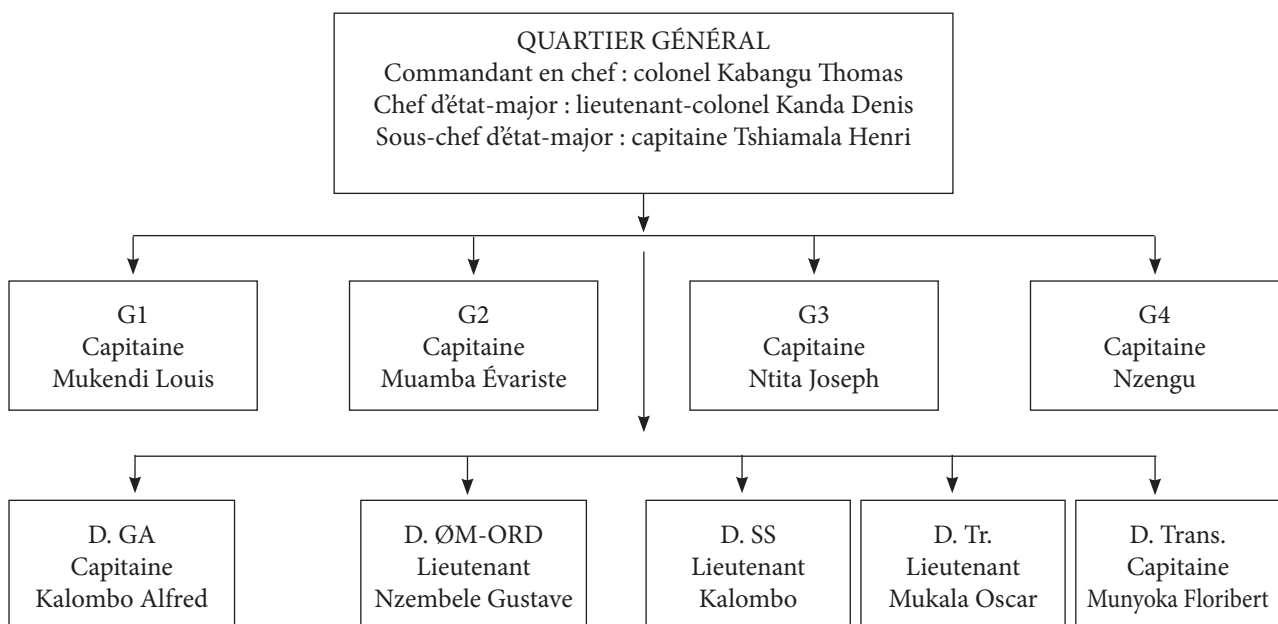
Une fois à la tête de l'armée, le colonel Kabangu entreprit de la réorganiser. Il commença par des séances régulières d'éducation civique, destinées à faire prendre conscience au soldat qu'il était avant tout au service de la population. Il insista sur le patriotisme et surtout sur le nationalisme. L'armée était portée par un idéal, celui de ne pas perdre l'État autonome du Sud-Kasaï.

C'est dans cette perspective que, faute de faire instaurer par le législateur le service militaire obligatoire, il organisera des séances collectives d'entraînement militaire pour tous les adultes valides âgés de 21 ans et plus. Ces séances avaient lieu au stade Roi Baudouin de Baudine II les après-midis, de lundi à vendredi.

Après le départ des soldats lumumbistes de Bakwanga, la gendarmerie de Kalonji connut une pénurie de matériel militaire. Toutes les routes d'approvisionnement étaient bloquées, que ce fût via Lobito-Dilolo-Kolwezi vers Bakwanga ou via Pointe-Noire au Congo/Brazzaville.

Une lutte d'influence quant au commandement de la gendarmerie naquit rapidement à Bakwanga. Il y avait, d'un côté, le groupe d'acteurs venus de

### Organigramme de l'état-major de l'armée de l'État autonome du Sud-Kasaï





**Le commandant Bondroit, Bonaventure Tshianyi (journaliste), A. Kalonji, le major Mulenda et le colonel Kabangu.**

(Photo Maweja Bajikila, 1961. Archives Kadima-Tshimanga.)

Luluabourg, composé en majorité de civils (la jeunesse) et de quelques élèves de l'école des cadets de cette ville, dont Dinanga Mukunze ; de l'autre, le groupe de ceux venus d'Élisabethville, dont un bon nombre d'anciens soldats de la Force publique.

Du fait qu'à Bakwanga, c'était la jeunesse qui avait combattu contre les militaires de l'ANC, celle-ci jouissait de l'estime de Kalonji. Cette jeunesse passait aussi pour être sa milice politique. Les gendarmes venus du Katanga n'eurent dès lors pas assez d'influence dans le système politique mis en place.

C'est le colonel Kabangu qui est cité comme le premier commandant de la gendarmerie du Sud-Kasaï. Pendant cette même période, A. Kalonji avait envoyé un certain nombre de ses militaires en formation en Belgique, principalement à Arlon, Malines et à l'école des parachutistes.

« C'est de ces écoles que sortiront :

- le général Dinanga Floribert et Ilunga Placide, comme chef d'état-major principal et adjoint de la gendarmerie ;

- le commandant Nzembela Gustave et le capitaine Luaba Jacques pour l'administration militaire ;
- le colonel Tshishimbi Lambert et le capitaine Nzengu Victor qui n'avaient pas terminé leur formation militaire à l'école des parachutistes<sup>149</sup>. »

À la fin de l'année 1961, la structure du commandement était la suivante :

- commandant en chef de l'état-major : le général Dinanga Floribert. Il était mukwa Tshimuna, clan Beena Kalonji, proche de celui d'Albert Kalonji ;
- chef d'état-major : général Ilunga Placide ;
- chef d'état-major adjoint : Tshiamala Henry ;
- bataillon de Bakwanga : colonel Tshinyama Étienne ;
- bataillon de Ngandajika : colonel Kasonga René ;

149. Entretien avec Luaba Jacques.



- bataillon de Mwene-Ditu : capitaine Tshinyama Philippe ;
- compagnie de Boya : Tshishimbi Lambert.

Un bataillon avait trois compagnies. Chaque compagnie était composée d'au moins 1000 à 1500 gendarmes.

Selon les estimations du capitaine Luaba Jacques, le deuxième responsable de l'administration militaire, à la fin de l'année 1961, la gendarmerie et la police comptaient plus de 10 000 hommes de troupe.

En raison du conflit politique opposant les Luba d'en haut à ceux d'en bas, A. Kalonji entama une politique clanique, attribuant tous les postes clés à des hommes originaires de chez lui. Floribert Dinanga<sup>150</sup> fut promu général et nommé commandant en chef de la gendarmerie, Pierre Dinanga, administrateur de la sûreté et Ferdinand Kazadi, ministre de l'Information et de la Gendarmerie, en même temps que bras droit du *mulopwe* dont il assumait l'intérim et Albert Mulumba Mutshima wa Biuma, ministre de l'Intérieur (Kadima-Tshimanga 1994 : 81).

150. Il avait été un moment aussi chef de cabinet du ministre de la Gendarmerie Ferdinand Kazadi.

Les hommes d'en haut, considérés comme soutenant la cause de Ngalula, furent mis à l'écart. Le colonel Kabangu, le général Tshinyama, le lieutenant Kabala... seront suspendus de leurs fonctions par Kalonji. Ils constitueront quelques mois plus tard le noyau de ceux qui organiseront le coup d'État contre Kalonji.

Après la légalisation de la province du Sud-Kasaï et le coup d'État de Mobutu au niveau central, la division entre Beena Tshibanda et Beena Mutu wa Mukuna se poursuivra et jouera en défaveur des Luba. Les militaires originaires de Tshibanda, accusés d'être les partisans de Kalonji, ne seront pas réintégrés dans l'armée nationale congolaise de Mobutu. Ceux qui le seront furent obligés d'accepter d'être rétrogradés, du fait que leurs grades avaient été obtenus « illégalement ». D'après le capitaine Luaba, le *mulopwe* Kalonji avait demandé, après le coup d'État de Mobutu (les Commissaires généraux), que l'on donne un ou deux grades de plus à tous les militaires de la gendarmerie pour qu'en cas de fusion, ils ne puissent pas être tous des sous-officiers.

Floribert Dinanga avait suivi une formation à Arlon au même moment que d'autres militaires qui venaient de Léopoldville ; il ne s'expliquait pas qu'il ait été lui aussi rétrogradé.



Le commandant Gillet, J. Ngalula (Premier ministre), A. Kalonji (*mulopwe*), le colonel Thomas Kabangu et l'aumônier militaire, l'abbé Alphonse Kamukenji. (Photo Maweja Bajikila, 1961. Archives Kadima-Tshimanga.)

## 11. LA FIN DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ

Il y eut contingence des événements internes et externes dans l'élimination de l'État autonome du Sud-Kasaï. Enclavé entre le Katanga sécessionniste et le reste du Congo, créé sur base tribale et dirigé par un personnage folklorique, le Sud-Kasaï n'avait guère de chances de survie.

Au départ, le conflit qui éclata entre le président de la République, Joseph Kasa-Vubu, et le Premier ministre, Patrice Lumumba, fut bien accueilli chez les Luba Lubilanji. Il pèsait favorablement au rapprochement entre Léopoldville et Bakwanga après la neutralisation de Lumumba. Le Collège des commissaires généraux créé à Léopoldville dès le 14 octobre 1960, qui comptait sept membres luba Lubilanji, décréta un cessez-le-feu, favorisant le retour au calme dans la province sécessionniste<sup>151</sup>. Mais la population locale ne s'en trouva pas moins ruinée.

151. Le Collège des commissaires généraux va compter, parmi ses membres, sept Luba Lubilanji : Bizala Cléophas (Éducation), Kalanda Mabika Auguste (Fonction publique), Kazadi Ferdinand (Défense nationale), Mukendi Aubert (Télécommunications), Lukusa Félicien (adjoint à la Fonction publique), Mukamba Jonas (adjoint Intérieur) et Tshisekedi Étienne (adjoint Justice) et un Kete : Tshibanda Marcel (Santé publique).

La chute de l'État autonome du Sud-Kasaï fut facilitée par les ramifications sur le plan national des conflits internes à l'État du Sud-Kasaï, conflits qui opposaient A. Kalonji, « allié » de Moïse Tshombe, à Joseph Ngalula, proche du Groupe de Binza, où il comptait des amis, notamment Adoula. Ngalula comptait aussi sur Ileo qui demeurait influent dans les milieux du pouvoir de la capitale congolaise.

Au niveau interne, l'exercice fortement personnalisé du pouvoir par Kalonji va incommoder ses amis et d'autres leaders du Sud-Kasaï.

Albert Kalonji Ngoyi wa Mukanya, *mulopwe* est le premier à avoir inventé l'art de l'animation politique. Durant son règne, de 1960 à 1962, des manifestations de louange se multiplièrent. Parmi elles figurent les chansons du griot officiel, Kabongo Paris, un ancien enseignant d'école primaire à Luputa. Ces chansons, dont le thème est invariablement contre Lumumba, étaient exécutées chaque soir par la radio-Bakwanga, qui émettait de 18 à 22 heures, sur la bande de 41 m, soit 8585 Khz (voir page suivante).

En outre, après l'exécution de Lumumba à Élisabethville et de ses partisans à Bakwanga, les différends et les antagonismes resurgirent entre Léopoldville et Bakwanga.

### Texte en tshiluba

*Nkonga Muluba, kumwambila aye aye,  
Paris wa tatu, Muluba laala nàbo  
Mona mu indépendance, Muluba e kukenga e  
Bwa mafuma ne myele*

*Twabatshimunu.e  
Indépendance Taatu,  
Se ngwetu musumba,  
Ku mashi ne makenga ne patwafwa*

*Mama ee  
Tshia-Tshia-Tshia e chéri,  
Twabatshimunu e, mama  
Tshia-tshia-tshia e chéri,  
Twabatshimunu e !*

### Texte en français

Nkonga Muluba, on vous a chassés,  
Oh Paris ! Le Muluba a beaucoup souffert  
Voici qu'avec les souffrances dues à l'indépendance  
le Muluba a apprêté lances et machettes (pour en  
découdre)  
Et il a gagné !  
Cette indépendance,  
C'est nous qui l'avons conquise  
Par notre sang et nos souffrances, elle nous  
appartiendra éternellement  
Mama e  
Tshia-Tshia-Tshia, mes chéris  
Nous les avons battus !  
Tshia-Thia-Tshia, mes chéris  
Nous les avons battus !

**Texte en tshiluba**

*Nkonga wetu e, munanga  
 Wa ku byondo ne ku bale  
 Ka-Lumumba ngambilanyi  
 Butudi nèbe ! (bis)  
 Nkonga wamanya Mutetela ne Lulua  
 Se mbalwishi bèbe !  
 Nkonga tusongayi bikolo ne myele  
 Tufwa nàbo !  
 Wa Mbaya e (bis)  
 Tshidimu ntshibi,  
 Tutshidi mu mvita e  
 Ku Malandji nditunga,  
 Wa Mbaya  
 Ditutonda, tuya kwetu  
 Wa Mbaya  
 Tutu Kalonji,  
 Nsongaluma wa disanka !  
 Tutu Ngalula,  
 Mpandanjila wafiki.  
 Tutu Kalonji  
 Ka lupandu lwa Ba-nkongo  
 Tutu Ngalula  
 Twalekedi mpata  
 Mvita yabwedi  
 Nya ka-Lumumba e  
 Bonso banyemi :  
 Tutwayi tshianga lelu.  
 Kwetu kundela,  
 Bakwamba nzala,  
 Katwena nansha bwa kukubenga ! (bis)  
 Nkonga wamanya Mutetela ne Lulua  
 Se mbalwishi bèbe !  
 Konga tusongayi bikolo ne myele  
 Tufwa nàbo !*

**Texte en tshiluba**

*Lumumba nansha mwamba e,  
 Nansha mutushebeshe,  
 Ae nkoya mama  
 Tshibawu tshiamukwatshi e*

**Texte en français**

Nkonga, c'est notre amour !  
 À fêter avec tambours à jamais  
 Toi, le petit Lumumba, dis-nous  
 Quel est ton problème (avec nous)  
 Nkonga sache une chose : le Mutetela et le Lulua  
 Sont tes ennemis  
 Apprêtons javelots et machettes  
 Pour en découdre avec eux.  
 (Mes frères)  
 Les temps sont mauvais  
 Nous sommes en pleine guerre  
 Malandji a beau être une belle ville  
 (Mes frères)  
 Rentrons chez nous quand nous en avons marre !  
 (Mes frères)  
 Notre frère aîné, Kalonji,  
 Est un garçon fort jovial !  
 Notre grand-frère Ngalula,  
 Le traceur des routes, est arrivé !  
 Notre frère aîné Kalonji  
 Est le salut [du peuple] luba  
 Notre frère aîné Ngalula  
 [Nous te disons que] nous n'avons plus de doute  
 La guerre a débuté  
 Elle nous est imposée par le petit Lumumba !  
 (Mais) ses hommes ont tous pris la fuite  
 Réjouissons-nous-en !  
 Ici c'est chez nous, la terre où nous sommes nés.  
 Même si nous y mourons de faim,  
 Nous ne pouvons jamais renier notre terre !  
 Nkonga sache une chose : le Mutetela et le Lulua  
 Sont tes ennemis  
 Apprêtons javelots et machettes  
 Pour en découdre avec eux.

**Texte en français**

Quoi que fasse Lumumba,  
 Même s'il nous fait tuer,  
 Ah !  
 Il est maudit



*Ae nkoya mama*

*Bwa mwetu emu*

*Twamubengi e*

*Ae nkoya mama*

*Twamu... (Tudi bamubenga !)*

*Ne tu-Koministe katwena bundu*

*Ae Nkoya mama*

*Lumumba*

*Twamubengi e*

*Tshibawu tshiamukwatshi e*

*Bwa mwetu emu tamubengi e*

*Ae nkoya mama*

Ah !

De toute façon, ici chez nous,

Nous le rejetons !

Ah !

Nous... le rejetons !

Ainsi que ses petits communistes éhontés !

Ah !

Lumumba,

Nous l'avons rejeté !

Il est (de toute façon) maudit

Et chez nous, nous l'avons rejeté !

Ah !

Comme avec le Gouvernement Lumumba, Léopoldville décida de réduire par la force la sécession la plus faible, celle du Sud-Kasaï. Au bout d'une campagne militaire féroce de quatre mois, la sécession fut achevée.

L'autonomie du Sud-Kasaï prit fin officiellement le 2 octobre 1961. À noter que le pacte de réconciliation fut conclu à Ntenda (du 21 au 22 octobre 1961) entre les Luba et les Lulua afin de consacrer l'union scellée par une cérémonie traditionnelle appelée (en tshiluba) « *kutwa ndondo* ». Ntenda était un village des Beena Lulua situé à la frontière de la rivière Lubi et du village luba des Beena Ngeleka à Tshintshianku. Parmi les personnes présentes, il y avait : le chef Lutonga, le chef Kalamba, Albert Kalonji, Barthélemy Mukenge, François Luakabuanga, Alphonse Ilunga, le président Joseph Kasa-Vubu, etc.

Ainsi le Gouvernement central reprit le contrôle de la région du Sud-Kasaï. Albert Kalonji fut arrêté le 30 décembre 1961.

Avec la chute de Kalonji, la lutte politique que se livraient Albert Kalonji et Joseph Ngalula au travers de deux branches de la même communauté luba : les *Beena mutu wa Mukuna* (les hommes d'en haut) et les *Beena Tshibanda* (les hommes d'en bas), occasionna des conflits communautaires. Il y eut des exactions, chaque camp ayant sa milice. Faustin Mulambu Mvuluya écrit :

« Par rapport aux cours d'eau coulant du sud vers le nord, les populations habitant en amont sont appelées « gens du haut » (*Beena Mutu wa Mukuna*), tandis

que celles habitant en aval sont appelées « gens d'en bas » (*Beena Tshibanda*). Aussi se reconnaître comme membre d'un clan situé en amont ou en aval est tout à fait normal.

Cette appartenance géographique des groupements traditionnels dont tout Muluba est issu n'avait aucune connotation politique jusqu'à l'éclatement des événements de 1962-1964 artificiellement montés par les politiciens. On pourrait donc estimer qu'il n'est pas exact de parler d'un conflit Tshibanda-Mukuna mais plutôt d'un conflit Kalonji-Ngalula.

Aussi les causes immédiates sont à situer dans le contexte des mesures prises pour l'exécution de la neutralisation de Kalonji par le Gouvernement central (coup d'État). Mais les véritables causes, lointaines, remontent à la rivalité Kalonji-Ngalula qui a culminé avec l'intronisation de Kalonji comme *mulopwe* du Sud-Kasaï ; mais aussi peuvent être attribuées à des pratiques politiques clanistes opérées par les deux protagonistes.

Cette investiture coutumière a été suivie par son institutionnalisation. La Constitution de la province fédérée du Sud-Kasaï promulguée le 28 mars 1961 a été adoptée par l'Assemblée constituante le 12 juillet 1961. Par ces pratiques, Kalonji s'est aliéné le soutien de toute l'élite luba, aussi bien des parlementaires que des étudiants, aussi bien du bas que du haut. Ngalula, alors vice-président, prit la tête de la fronde, se croyant définitivement évincé de la direction suprême de la province par Kalonji et prit le chemin de l'exil » (Mulambu Mvuluya 2005).

Après que Kalonji eut perdu le pouvoir, les officiers présents [de son obédience] se réunirent et

décidèrent d'engager une action contre tout gouvernement qui serait mis en place à Bakwanga, et particulièrement contre celui que constituerait Joseph Ngalula. Ils désignèrent comme chef parmi eux Lusamba Kabundi, qui s'autoproclama général.

Sous le commandement de Lusamba Kabundi, les milices révoltées dans le nord-ouest de Mbujimayi s'illustrèrent par des actes d'atrocité. Sur ordre de leur « général », elles assassinèrent, en 1962, neuf chefs coutumiers originaires du « haut », mandatés en mission de bons offices. Mais Lusamba ne surviva pas longtemps à cet épisode. Il sera tué peu de temps après, au début de l'année 1963, et le commandement général de ses « troupes » incombera à Ngandu Mwanzambala, qui se proclamera aussi général. Ph. Muamba a recueilli des témoignages au sujet des actions de cette milice.

« Tout celui qui était contre Kalonji devait être soit arrêté et emprisonné ou *kumwoosha mayi* (le laver), terme signifiant simplement l'assassinat.

[...] Dinanga qui pourtant en était un des leaders déclare : « Les civils armés sont un champ de mines où tout peut arriver. J'étais à Bena Tshimpuma à Bakwa Kalonji quand j'avais appris que la jeunesse semait la terreur sous le commandement de Kavuala Clément et Mulolo Édouard. C'est ainsi que je prendrai le véhicule avec mon chauffeur et le garde du corps pour me rendre du côté de Miabi. Sur le chemin, nous avons croisé une colonne des militaires de l'ANC. Mon chauffeur et le garde du corps furent tués et c'est par miracle que j'ai survécu à cette attaque.

C'est en traversant la rivière Mujila que la jeunesse de Bakwa Ndumbi m'arrêta pensant que j'étais militaire de l'ANC. Ils m'ont amené au village et m'ont enfermé dans une hutte. Comme ils aiment boire de l'alcool et fumer du chanvre, je leur ai donné de l'argent pour qu'ils aillent en acheter en attendant que leurs responsables reviennent. Leur ivresse me permettra de faire un trou dans les chaumes et de descendre par derrière.

Non loin de là, je rencontrais des personnes qui me reconnurent comme l'enfant de Dinanga wa Ngandu Mundele. Sans savoir que c'était dans mon village que j'étais amené comme prisonnier. N'eût été l'argent que j'avais et qui avait permis qu'ils aillent se droguer, « *nunku bavua bangoosha mayi diamulolo bu muvuabu ba ndaya* » (sinon ils allaient me laver le soir comme ils me promettaient). C'est ainsi qu'ils faisaient avec tout celui qui tombait dans leur filet sous le seul grief qu'il

était collabo de l'ANC dans un premier temps, membre ou proche des démocrates (partisans de Ngalula) ou simplement taxé d'être contre Kalonji<sup>152</sup>. »

Tshala Muana renchérit en ces termes :

« La jeunesse fut détournée de sa mission. Elle était devenue un instrument d'oppression contre les opposants à Kalonji. 9 personnes sur 10 tuées par la jeunesse dans nos villages l'étaient sur instigation des chefs coutumiers pour éliminer les prétendants au trône. La jeunesse faisait du terrorisme en se promenant avec la main de quelqu'un qui venait d'être tué, en déclarant que : *tuafumu ku dimoosha mayi* (on vient de le laver). Le cas le plus connu est celui de Ngandu Munganga de la famille du chef Nkashama, la famille régnante, descendant direct de Ngandu Bukoka.

Le chef Nkashama était cousin de Bukoka, les enfants de Bukoka étaient mineurs à la mort de leur père. Les enfants ayant grandi, ils réclamaient maintenant le pouvoir depuis l'époque des Belges. Arrivé à l'indépendance, le chef Nkashama était du MNC/L. Le fils de Bukoka, Tshimenga Joseph, était assistant agronome, le premier Noir après les Belges à l'INEAC. Il fut accusé par le chef Nkashama auprès de la jeunesse d'être en contact avec Lumumba à travers les Belges. Il fut décapité et la jeunesse se promenait avec sa main disant « *Tua mooshi mayi, ne ewu yonsu walonda njila wenda, ne amulonda* » (Nous l'avons lavé et tout celui qui suivra son chemin finira comme lui). Tous ces actes étaient commis par une jeunesse souvent droguée. Son chef était Kavuala Clément qui était surnommé « Néron »<sup>153</sup>. »

J.-C. Willame ajoute :

« La valeur militaire de cette troupe, estime Dedeken, ne tenait qu'aux « jeunesses » qui en faisaient partie et qui s'étaient illustrées par leurs bagarres. Munis de chaînes de vélo, de couteaux et de gourdins, ils se déplaçaient généralement en bandes. Ces bandes armées firent un tel ravage, commirent de tels actes d'atrocité et de pillage que le quartier général de l'ANC crut avoir affaire à l'armée de Kalonji » (Willame 1990 : 195).

152. Entretien avec Dinanga Floribert, à l'Hôtel Invest le 12 août 2004 à 17 h.

153. Entretien avec Tshala Muana, le dimanche 4 juillet 2004 à 12 heures chez lui.

Joseph Ngalula, qui devint président de la province du Sud-Kasaï liée à l'autorité de Léopoldville, fut constamment harcelé par cette jeunesse kalonjiste. Excédé par l'insurrection qui régnait dans le Nord-Ouest du Sud-Kasaï et qui se définissait de plus en plus comme dirigée contre sa seule

personne, il instaura progressivement une méthode forte de gouvernance, qui s'exerça principalement sur les « Luba du bas », hostiles à son pouvoir. Les tortures furent monnaie courante dans les geôles de la sûreté dirigée par A. Dibelayi, un proche parent de Ngalula.

### Références

- « L'appel à l'unité de M. Kalonji ». 1959. *Remarques congolaises* 36 (26 novembre).
- Bacquelaine, Daniel, Willems, Ferdy & Coenen, Marie-Thérèse. 2001. « Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci ». Bruxelles : Chambre des Représentants de Belgique.
- Chomé, J. 1960. *Le Drame de Luluabourg*. Bruxelles : Éditions des Remarques congolaises.
- Commission d'enquête. (Non daté). *Rapport sur la situation du Kasaï*.
- « La défense au Parlement du Premier ministre, M. Patrice Emery Lumumba, du 7 septembre 1960 ». 2000. In E. Banyaku Luape Epotu, *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : Ciedos et Éd. Compodor.
- Dessart, C. (éd.). 1960. *Le Pari congolais*. Bruxelles.
- Gérard-Libois, J. 1967. *Congo 1966*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1961. *Congo 1960*. Bruxelles : CRISP.
- Kadima-Tshimanga, B. 1994. *La Paix kasaïenne. Anthologie*. Kinshasa.
- Kalonji Ditunga *mulopwe*, A. 2005. *Congo 1960. La Sécession du Sud-Kasaï. La Vérité du mulopwe*. Paris : L'Harmattan (coll. « Études africaines »).
- Kasonga Ndunga Mule, Bruno. 2005. *La Vérité sur le Sud-Kasaï. Entretiens avec Albert Kalonji Ditunga Mulopwe*. Renaix : Éditions Le Kasaï.
- Lanotte, Olivier. 2010. « Chronologie de la République démocratique du Congo / Zaïre (1960-1997) ». *Encyclopédie en ligne des violences de masse* (en ligne), publié le 24 février 2010, consulté le 6 juin 2013. Lien Internet : <http://www.massviolence.org/Chronologie-de-la-Republique-democratique-du-Congo-Zaire>, ISSN 1961-9898. PDF version: [http://www.massviolence.org/PdfVersion?id\\_article=486](http://www.massviolence.org/PdfVersion?id_article=486)
- Lux, A. 1958. « Migrations, accroissement et urbanisation de la population congolaise de Luluabourg ». *Zaïre* XII (7 et 8).
- Mabika Kalanda, A. 1963. *Tabalayi bana betu*. Léopoldville : Corcordia.
- Malonga, Samuel. S. d. « 8 août 1960 : proclamation de l'État autonome du Sud-Kasaï ». *Mbokamosika* (en ligne). Lien Internet : <http://www.mbokamosika.com/article-8-aout-1960-proclamation-de-l-etat-autonome-su-sud-kasai-51798347.html>
- Monnier, Laurent, Willame, Jean-Claude & Verhaegen, Benoît (dir.) 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Sud-Kivu-Uélé-Kongo Central ». *Cahiers économiques et sociaux* (collection « Études politiques 2 »).
- Mukenge Nsumpi Shabantu, Barthélemy. 2006. *De la lutte de libération du peuple luluwa*. Tournai : Institut Don Bosco.
- Mulambu Mvuluya. 2005. « Conflit Tshibanda-Mukuna ou conflit Kalonji-Ngalula au Sud-Kasaï 1961-1965 ». Conférence à l'Université de Mbujimayi.
- Muya bia Lushiku, L. 1980. « De l'État autonome du Sud-Kasaï au Kasaï-Oriental. Les Baluba dans la crise congolaise (1960-1966) ». Thèse de doctorat, inédit, Université nationale du Zaïre.
- Muya bia Lushiku. 1985. *Les Baluba du Kasaï et la crise congolaise (1959-1966)*, Lubumbashi : s.e.
- Nyembwe Mulumba. 1982. *N'embrassez pas la haine !* Louvain-la-Neuve : Éd. Panabula.
- Omasombo, Jean. 2000. Dossier assassinat de Patrice Lumumba. Bruxelles, non publié.
- Omasombo, Jean & Verhaegen, Benoît. 2005. *Patrice Lumumba, acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir (juillet 1956-février 1960)*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains »).
- Toussaint, Ph. 1960. *Pourquoi pas ?* (5 août).
- Tshiamala Mujangi. 1999. « Les Luba et le Sud-Kasaï, analyse de la dynamique du leadership dans une société différenciée (1960-1966) ». Thèse de doctorat, Université de Kinshasa.
- Van Lierde, Jean (textes et documents recueillis et présentés par). 1963. *La Pensée politique de Patrice Lumumba*. Paris : Présence africaine.
- Weiss, Herbert. 2011. Document inédit préparé à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Dag Hammarskjöld.
- Willame, Jean-Claude. 1990. *Patrice Lumumba. La Crise congolaise revisitée*. Paris : Karthala.
- Young, Crawford. 1968 [1965]. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-Éditions universitaires du Congo (collection « Éditions universitaires du Congo »).





## CHAPITRE 13

# LES KASAÏENS CHASSÉS DU KATANGA

**L**e Katanga est en quelque sorte le péché originel de l'État congolais. S'il a adopté un discours d'autonomie face à l'État central, il a, en revanche, affiché un discours d'« authentique » unité provinciale face à son ennemi intérieur, le Kasaïen, qu'il a, par deux fois, cherché à écarter physiquement. Mais cette unité apparente cache cependant une fracture structurelle entre le Nord et le Sud.

Deux périodes sont à considérer dans le refoulement du Katanga des ressortissants luba du Kasaï. La première se situe en 1960-1961 et la seconde va de 1991 à 1993. Bien que les deux périodes soient situées à des moments historiques différents, il y a lieu de dégager un ensemble de traits qui leur sont communs, notamment les causes des conflits – qui sont essentiellement politiques – et l'usage de la violence, qui provoqua des exactions et des pertes en vies humaines.

En dehors des traits communs, il existe aussi des points de divergence. Ainsi, durant le conflit de 1960-1961, une partie de l'opinion katangaise n'était pas opposée aux Kasaïens. Les Luba originaires du Katanga, dont le leader Jason Sendwe était un proche des nationalistes lumumbistes, étaient opposés à la sécession du Katanga dirigée par Moïse Tshombe, dont le gouvernement orchestrait la chasse aux Kasaïens. En revanche, lors du conflit de 1991-1993, une union fut scellée entre le Sud et le Nord du Katanga, dont les acteurs, Jean Nguz-a-Karl-I-Bond et Gabriel Kyungu wa Kumwanza, firent cause commune dans la chasse aux Kasaïens.

### 1. LE REFOULEMENT DE 1960-1961

#### 1.1. CAUSES DE LA CHASSE AUX KASAÏENS

##### a. Causes lointaines

La présence en nombre des Kasaïens au Katanga date de la période coloniale. L'industrialisation du Haut-Katanga, une province faiblement peuplée, amena, en effet, le colonisateur belge à mobiliser des populations congolaises autour des mines.

L'exploitation minière exigeait une main-d'œuvre abondante et variée. L'Union minière du Haut-Katanga, UMHK, recourut d'abord à des immigrants de Rhodésie, puis d'Angola, du Ruanda-Urundi et enfin du Kasaï. Mais le recrutement des immigrants rhodésiens et angolais posait des problèmes d'ordre consulaire, la Rhodésie et l'Angola étant placés respectivement sous la tutelle de la Grande-Bretagne et du Portugal. Aussi l'OCTK, Office du contrôle des travailleurs du Katanga, autorisa-t-il le recours à la main-d'œuvre kasaïenne, parce que, à cette époque et jusqu'en 1948, une partie du Kasaï faisait partie de la province du Katanga.

Selon Donatien Dibwe dia Mwemba (2008 : 13-79), le recrutement concernait essentiellement le Kasaï. De 1926 à 1930, une moyenne annuelle de 1800 travailleurs originaires du Kasaï fut acheminée au Haut-Katanga industriel. Entre 1943 et 1958, la proportion des recrutés du Kasaï passa de 9,7 % à 12 % en 1945, 32 % en 1950, 38 % en 1954, avant de retomber à 32 % en 1955, 24 % en 1956, 18 % en 1957 et 11 % en 1958.

## b. Causes proches

En 1960-1961, les Kasaiens, particulièrement les Luba du Kasai, furent refoulés du Katanga. Cette opération avait été montée par le parti Conakat (Confédération des associations tribales du Katanga) et exécutée par le ministre provincial de l'Intérieur, Godefroid Munongo, qui acquit le surnom célèbre de *Kifagiyo*, c'est-à-dire « le balai ».

Sur le plan politique, le grand nombre de Kasaiens vivant au Katanga avait entraîné leur succès aux élections municipales de 1957 à l'issue desquelles aucun Katangais de souche n'avait été élu bourgmestre, ni à Élisabethville ni à Jadotville. Les quatre communes de la ville d'Élisabethville avaient alors été dirigées par des non-originares du Katanga, parmi lesquels trois étaient des Kasaiens appartenant à des ethnies différentes<sup>1</sup> et le quatrième, Pascal Lwanghy, était un Kusu du Maniema.

Diverses explications sont avancées concernant la crispation qui suivit cette élection. D'une part, il est raconté que dès sa nomination, le bourgmestre Tshinkulu influença son collègue Musengeshi. Ils se prêtèrent alors à des cérémonies d'investiture « coutumières » luba Lubilanji, rejetant les autorités coloniales et donnant du fil à retordre aux Européens. Tshinkulu favorisa la création de tribunaux coutumiers, qui jugeaient dans la clandestinité, d'une police secrète recrutée parmi les chômeurs luba-Kasai, ainsi que d'une confrérie de « sorcières » jeteuses de sort, qu'il avait fait venir du sud du Kasai (Omasombo 2000 : 177-178). Ces deux bourgmestres multiplièrent les manifestations hostiles à l'Union katangaise et certains cortèges qu'ils organisèrent étaient composés de femmes luba qui s'attaquaient aux missions catholiques par des attitudes et des danses obscènes. À ces accusations s'en ajoute une autre selon laquelle l'aversion à l'égard des nouveaux bourgmestres se serait nourrie de leur tendance à accorder des lopins de terres à leurs « frères ». La disparition des archives au Katanga a rendu quasiment impossible la vérification de cette affirmation.

Une autre explication paraît cependant plus convaincante. Il faut rappeler que lors de cette élec-

tion de 1959, plusieurs figures centrales de la politique katangaise à venir, qui étaient candidates, n'avaient, curieusement, pas été élues. Ce fut le cas notamment de Moïse Tshombe. L'historiographie katangaise attribue le plus souvent cette « élection » des bourgmestres soit au plus haut degré d'organisation des « Kasaiens », soit aux manipulations du régime colonial. Or, écrit E. Kennes, ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne résiste à l'analyse :

« [...] il n'est pas possible d'identifier dans le chef des Kasaiens un niveau plus élevé d'organisation. Les seules organisations "kasaiennes" existant à l'époque étaient la "Lulua-Frères" et la Fégebaceka ou "Baluba Central", Fédération générale des Baluba centrale Kasai, d'André Kadima. Or, aucun des élus n'est Lulua, et encore moins membre de la Fégebaceka. La Fédéka, Fédération des associations de ressortissants du Kasai au Katanga, qui réussira à mobiliser la population d'origine kasaienne sous la direction d'Isaac Kalonji, n'existait pas encore. Dès lors, la possibilité d'une manipulation par les autorités est plus plausible : le gouverneur du Katanga, Paelinck, venait du Kasai. Il aimait fréquenter les originaires de cette province et a même donné en tshiluba son discours d'adieu à la fin de son mandat au Katanga. Cependant, les résultats des consultations montrent que les bourgmestres nommés sont aussi ceux qui ont eu le nombre le plus élevé de voix, même si une majorité relative suffisait dans un système uninominal majoritaire à un tour. Finalement, on a tendance à oublier que le bourgmestre nommé à la commune Kikula, à Jadotville, était un Muluba du Katanga, originaire de Bukama, Noël Mutokole<sup>2</sup>.

Une explication plus probable porterait sur le statut social des nouveaux bourgmestres, sur leurs activités dans des organisations syndicales représentatives, et probablement aussi sur le fait que ces consultations furent considérées par la population comme "une affaire des Blancs" – et donc où il fallait envoyer des personnes proches des Blancs. Vu sous cet angle, le recrutement des travailleurs originaires du Kasai pour l'industrie minière, le fait qu'ils aient pu saisir ainsi les opportunités offertes par la modernité au sein des structures d'encadrement (principalement

1. Il s'agit d'Amand Tshinkulu pour la commune Kenya, un Mukwa Luntu du Kasai-Occidental ; Thadée Mukendi pour la commune Katuba, un Luba Lubilanji du Kasai-Oriental ; et Laurent Musengeshi pour la commune Ruashi, un Songye du Kasai-Oriental.

2. Il est vrai que le bourgmestre ayant eu le plus de voix fut Victor Lundula, un Otetela du Kasai. Vu qu'il n'habitait plus à Jadotville, le gouverneur Paelinck refusa de le nommer. Il fut remplacé par Mutonkole, « élu » avec un faible nombre de voix : la mort d'un autre candidat, Léon Mwika, lui avait été attribuée.

les écoles et les hôpitaux, etc.) de l'Union minière du Haut-Katanga et dans l'Administration, les originaires du Kasai étaient effectivement "proches des Blancs". Ainsi, et de façon remarquable, les hiérarchies sociales créées par les structures locales du pouvoir étatique, sous forme d'administration ou sous forme de compagnie minière, furent reproduites dans le choix des électeurs qui, bien sûr, appartenaient également à la couche supérieure de la population noire. On pourrait dire que l'État colonial s'est reproduit dans les consultations de 1957...

Le résultat des consultations a donné un choc, au moins à la potentielle élite politique katangaise dans la province. La fracture sociale entre les originaires du Kasai et les "Katangais" se reproduit en politique, et les dernières années avant l'indépendance furent dominées par la course au pouvoir dans le Katanga de demain. Les "non-Kasaiens", qui se sont progressivement mobilisés comme "Katangais", étaient sans doute convaincus que "les Blancs" avaient préparé les "Kasaiens" pour prendre le pouvoir après une éventuelle indépendance ou, au moins, à l'ouverture d'opportunités politiques : tenant compte de leur statut social relativement plus élevé, il n'est pas impossible que les "Kasaiens" eux-mêmes aient été également convaincus de cette "vocation" » (Kennes 2009 : 161-162).

Frustrés, les acteurs katangais se mirent à croire qu'à la longue, le séjour définitif et la croissance démographique rapide des originaires du Kasai dans les villes industrielles du Haut-Katanga constitueraient un danger pour leur promotion. La perception des élections de 1957 fut très fortement façonnée par les événements subséquents, plus particulièrement par la création, le 4 octobre 1958, d'un front anti-kasaien sous la forme de la Conakat, Confédération des associations tribales du Katanga. Dans l'historiographie katangaise, affirme E. Kennes, on se réfère invariablement à un article écrit par Alexis Kishiba, futur ministre de l'Intérieur dans le Gouvernement du Katanga en sécession, et paru le 1<sup>er</sup> février 1958, soit un mois environ après les consultations, dans l'hebdomadaire *Katanga* sous le titre « Katangais, où est-tu ? ». Ce texte invitait les Katangais à défendre leur province dans le contexte global du Congo, mais en faveur des « originaires du Katanga ». L'auteur affirmait en plus que « le Congo n'est pas encore nation. Les habitants pensent tribu ou province. Rares sont ceux qui pensent Congo. Il est donc souhaitable que les autorités qui sont responsables de la destinée de notre pays, sachent contenter toutes

les couches de la population du moins sur le plan province ».

L'un des grands objectifs de la Conakat fut dès lors de combattre l'hégémonie kasaienne dans les centres industriels katangais. À sa naissance, écrit E. Kennes, elle regroupait les ressortissants du Nord et du Sud-Katanga. Ses membres influents, comme Moïse Tshombe, Joseph Kiwele, Jean-Baptiste Kibwe, Henri Kambola, Dominique Diur, Jacques Masangu..., avaient été candidats aux consultations de 1957, mais la plupart n'avaient pas été élus et aucun des futurs dirigeants de la Conakat ne fut nommé bourgmestre. La première mobilisation politique katangaise fut donc dirigée contre les « non-originaires » ou « Kasaiens », même si plusieurs de ces derniers étaient nés au Katanga.

Une partie du colonat européen au Katanga, soucieux de préserver ses acquis, défendit l'autonomie, voire même la sécession du Katanga, avec la plateforme « Union katangaise ». Face à l'affiliation de la population d'origine kasaienne au Katanga aux partis « nationalistes » – dont avant tout le MNC et la Fédéka –, elle soutint la Conakat et la poussa de plus en plus vers des positions indépendantistes. La Conakat y vit apparemment une opportunité pour affirmer sa position face à l'élite politique d'origine kasaienne.

Les élections de 1959 conçues dans le cadre du plan de décolonisation devaient, normalement, former le premier palier d'un système de représentation mixte, partiellement indirecte et partiellement par nomination de groupements représentatifs socio-économiques, à installer progressivement jusqu'à l'indépendance du pays. On avait quitté le mode administratif pour entrer dans le mode vraiment politique. Le système fut proportionnel et la formation des partis politiques acceptée. La Conakat sortit victorieuse des élections dans les centres urbains. Toutefois, le nombre d'élus qui s'étaient présentés à titre individuel plutôt que sous l'étiquette d'un parti fut considérable, surtout dans les territoires ruraux où l'influence du milieu coutumier fut plus importante. La rupture entre la Balubakat, représentant les Luba du Katanga, habitant en majorité au nord de la province, et la Conakat fut consommée à ce moment. La Conakat regroupait les peuples du Sud-Katanga (géographiquement ou culturellement) et eut pour alliés les Hema du Nord-Katanga, originaires du territoire de Kongolo, qui s'opposaient aux Luba du Katanga.

Après les élections de 1959 se forma un cartel entre la Fédéka d'Isaac Kalonji, la Balubakat de Jason Sendwe et l'Atcar, l'Association des Chokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie, que dirigeait Ambroise Muhunga. Le seul point commun entre ces trois groupements était leur opposition à la Conakat. Les relations entre les Luba du Katanga et les Luba du Kasai étaient moins tendues dans les régions du Nord-Katanga où recrutait la Balubakat, parce que ces régions étaient moins habitées par les immigrés kasaiens. Quant à l'Atcar, elle regroupait les Chokwe qui, dans le sud du Katanga, étaient opposés aux Lunda soutenant la Conakat.

L'opposition anti-kasaienne fut apparemment plus importante dans les centres urbains où des violences éclatèrent, avant et pendant les élections de mai 1960, à Kolwezi, à Jadotville et à Kamina. À Kamina, les Luba du Katanga prirent position en faveur de la Conakat, sous l'influence du chef Kasongo Niembo, qui s'y était rallié peu avant ces élections. Cette attitude s'explique par des raisons historiques liées à la colonisation belge. En effet, afin de briser le pouvoir de Kasongo Niembo, qui passait pour être l'héritier traditionnel du pouvoir luba, à l'époque opposé au pouvoir colonial, le territoire de Kasongo Niembo avait été divisé en deux parties. Une partie érigée en nouvelle chefferie alla au chef Kabongo, tandis que l'autre passait sous l'autorité de Kasongo Niembo. Or, le fait que le dirigeant de la Balubakat, Jason Sendwe, était originaire du territoire de Kabongo, était une motivation suffisante pour Kasongo Niembo de choisir le parti de Tshombe. Il ne pouvait pas courir le risque de se retrouver, en cas de victoire politique de la Balubakat, sous l'autorité d'un concurrent sans légitimité traditionnelle, qui s'était en plus allié au MNC de Lumumba, un parti qui ne reconnaissait pas le pouvoir des chefs coutumiers. En revanche, le colonisateur belge, après avoir réduit les chefs coutumiers au rôle de subordonnés administratifs, avait procédé à une réhabilitation tardive des chefs coutumiers les plus connus, dans l'espoir que leur influence puisse détourner l'électeur des partis nationalistes et anti-belges. Cette politique fut adoptée par le régime sécessionniste, qui voulut enraciner sa légitimité dans l'installation d'un conseil des chefs coutumiers tel que stipulé par les articles 31 et 32 de la Constitution du 5 août 1960, sans toutefois que les pouvoirs des chefs fussent précisés en réalité.

À Kamina précisément, un centre urbain relié par le rail au Kasai, la Conakat fit campagne sur le mode anti-kasaien. Le responsable du parti, Bertin Mwamba, devant agir rapidement et sans avoir l'organisation ni les fonds nécessaires pour faire une campagne systématique, proclama que la Conakat était « le fétiche contre les Kasaiens » (Kennes 2009 : 164-166).

Les Luba du Kasai étaient les plus visés, à cause, non seulement de leur importance démographique au Katanga, mais aussi de l'alliance de la Fédéka (Fédération des Kasaiens, l'une des organisations luba Kasai) avec la Balubakat de Jason Sendwe. Il faut rappeler que deux partis principaux se disputaient le pouvoir au Katanga : la Conakat de Moïse Tshombe et la Balubakat de Jason Sendwe. Les acteurs luba vivant au Katanga avaient une préférence pour Sendwe et la Balubakat.

Aucun des deux partis n'ayant obtenu la majorité pour désigner le président et former seul le Gouvernement, le MNC/Kalonji, qui avait quelques conseillers élus au Katanga, devenait l'arbitre de ce duel. Le calcul des Luba était simple : si Sendwe était élu président du Gouvernement, Isaac Kalonji, un Luba Lubilanji originaire du territoire de Ngandajika, serait élu président de l'assemblée provinciale du Katanga<sup>3</sup>. Mais Albert Kalonji refusa cette alliance avec Sendwe. Il donna l'ordre de voter pour Tshombe. Nous sommes ici face à une situation contradictoire : alors que les Luba Lubilanji étaient chassés du Katanga par le gouvernement Tshombe, celui-ci comptait un membre luba Lubilanji coopté, Cléophas Mukeba, et il demeurait l'allié politique d'Albert Kalonji, le chef de l'État autonome du Sud-Kasai. C'est que, pour asseoir son pouvoir, Kalonji ne pouvait se passer de l'aide des Belges, à travers la Forminière de Bakwanga et l'Union minière du Haut-Katanga. Les Luba chassés du Katanga connaissaient, certes, une situation précaire, mais ils constituaient néanmoins le peuple sur lequel régnait le *mulopwe*.

3. Isaac Kalonji fut employé à la Banque belge d'Afrique et, surtout, membre du conseil provincial du Katanga en 1956-1958 et président de l'ACMAF, Association des classes moyennes africaines. Après les consultations de 1957, il devint président de l'association Fédéka, Fédération des associations de ressortissants du Kasai, à sa création.



## 1.2. QUELQUES ÉVÉNEMENTS

Le 26 mai 1959, son président, Godefroid Munongo, annonça que la Conakat optait pour un Katanga autonome et fédéré, dont la direction serait entre les mains des Katangais authentiques ou d'hommes (européens) de bonne volonté qui avaient fait preuve de leur dévouement à la cause du Katanga.

Qu'ils soient du Kasai ou du Katanga, les Luba s'étaient fait un puissant ennemi en la personne de Godefroid Munongo, ministre de l'Intérieur du gouvernement katangais, responsable de la police et de la sûreté. Dès septembre 1960, certains Luba riches furent arrêtés sur son ordre.

Après l'indépendance, la présence des Luba fut ressentie de manière négative par la population autochtone, d'autant plus que tous les acteurs d'origine luba n'étaient pas nécessairement partisans d'Albert Kalonji, l'allié de Moïse Tshombe.

De son côté, déjà en 1958, la sûreté coloniale s'était méfiée de la Fédération générale des Luba du Kasai, la Fégébacéka<sup>4</sup>, qu'elle soupçonnait d'entretenir des contacts avec les nationalistes noirs de Rhodésie et l'Abako de Joseph Kasa-Vubu. Les perquisitions effectuées au domicile des responsables de cette association avaient fourni des preuves de collusion avec la subversion. Des arrestations avaient été opérées, dont celle de son président, André Kadima (Omasombo 2000 : 177). L'association avait été dissoute le 10 novembre 1958, mais à l'initiative du vice-gouverneur du Katanga Schöller, seuls deux de ses dirigeants avaient été condamnés à la relégation.

La situation des Kasaiens empira après la mise en résidence surveillée, à Coquilhatville, de Moïse Tshombe, en avril 1961, par les leaders de Léopoldville, dont Justin Bomboko. Du jour au lendemain, la chasse aux « traîtres luba » devint une priorité. Godefroid Munongo convoqua dans son bureau du ministère de l'Intérieur, situé dans l'avenue du Kasai, son beau-frère, l'administrateur de la sûreté, Jérôme Disase, le conseiller technique de ce dernier, André Louwagie, et le chef du SRR, le Service de recherche et de renseignements<sup>5</sup>, Paul

4. Fégébacéka, Fédération générale Baluba centrale Kasai.

5. Le Service de recherche et de renseignements, SRR, était un service tout dévolu à Munongo et truffé de membres de sa tribu.

Kazembe, surnommé le « tueur des Luba ». Il leur annonça qu'en représailles de l'arrestation du président, les Luba des communes d'Élisabethville seraient traités comme ils le méritaient (Omasombo 2000 : 177). André Louwagie, conseiller principal de la sûreté katangaise, réussit non sans mal à calmer la situation en déclarant que cette chasse aux Luba ferait le jeu des ennemis des Katangais.

## 1.3. QUELQUES MANIFESTIONS DE LA CRISE

Le ministre de l'Intérieur Munongo, qui avait décidé d'appliquer à sa façon la résolution de l'ONU du 21 février 1961<sup>6</sup>, fit arrêter Raphaël Bintu, ministre résident du Sud-Kasai, le 24 août à Élisabethville, ainsi que plusieurs autres acteurs. Ces arrestations semèrent la panique parmi les Luba du Kasai, qui furent nombreux à chercher protection auprès des soldats de l'ONUC, auxquels des interprètes indigènes racontaient que le ministre de l'Intérieur avait prononcé un discours de propagande anti-luba à la radio katangaise (Omasombo 2000 : 179).

Le 28 août 1961 à l'aube, l'ONU lança l'opération « Rumpuch » pour éliminer le personnel étranger de la gendarmerie katangaise et expulser les officiers belges et les mercenaires. Les Luba et certains ressor-

6. Le Conseil de sécurité des Nations unies avait adopté la résolution 161, le 20 février 1961, après avoir appris la mort de Patrice Lumumba, Maurice Mpolo et Joseph Okito et pris note du rapport du secrétaire général du 12 février décrivant l'apparition d'une situation de grave guerre civile au Congo. Cette résolution demandait instamment aux Nations unies de prendre toutes les mesures appropriées afin d'empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo. Elle exigeait le respect d'un cessez-le-feu, la cessation de toutes les opérations militaires et autorisait l'Opération des Nations unies au Congo (l'ONUC) à recourir, en dernier recours, à la force. La résolution exigeait également l'évacuation immédiate du Congo de tous les personnels militaires et paramilitaires et les conseillers politiques belges et d'autres nationalités ne relevant pas de l'ONUC ainsi que des mercenaires. Elle priait tous les États de prendre les mesures nécessaires pour empêcher leurs personnels de se rendre au Congo ou de faciliter leur transit par leur territoire. Enfin, la résolution 161 décidait d'une enquête immédiate sur les circonstances de la mort de Lumumba et ses compagnons afin que les coupables puissent être châtiés. La résolution fut adoptée par 11 voix. La France et l'Union soviétique s'abstinrent.

Résolution 161 du Conseil de sécurité des Nations unies. 1961 (21 février). *Wikisource.org* (en ligne). [http://fr.wikisource.org/wiki/R%C3%A9solution\\_161\\_du\\_Conseil\\_de\\_s%C3%A9curit%C3%A9\\_des\\_Nations\\_unies](http://fr.wikisource.org/wiki/R%C3%A9solution_161_du_Conseil_de_s%C3%A9curit%C3%A9_des_Nations_unies)

tissants d'autres provinces congolaises eurent tort de chanter victoire car, le lendemain dans l'après-midi, André Louwagie était convoqué dans le bureau de Jérôme Disase. Celui-ci lui apprit que, sur ordre de Godefroid Munongo, le SRR, aidé par la sûreté et la police, encerclerait vers 17 heures les communes Kenya, Ruashi et Katuba et que des opérations de ratissage seraient organisées méthodiquement pour en expulser les habitants non katangais.

La majorité des personnes arrêtées furent conduites au siège du SRR où le commissaire Kazembe et ses hommes en torturèrent plusieurs, tandis que des prisonniers luba de la Kasapa étaient tout simplement liquidés.

De nombreux habitants des communes africaines cherchèrent la protection des Nations unies. Ce fut le début du fameux camp des Luba, où des dizaines de milliers de réfugiés d'origines diverses allaient croupir plusieurs mois dans la misère.

La situation des Luba s'aggrava un peu plus en décembre 1961, après le second conflit avec l'ONUC. Les bourgmestres luba des communes Albert et Katuba furent révoqués parce qu'ils n'avaient pas soutenu les autorités katangaises (Omasombo 2000 : 179).

Dès ce moment, des désordres se produisirent régulièrement dans le camp luba et le 29 avril 1962, Godefroid Munongo reçut une délégation du camp des réfugiés qui lui expliquait que la plupart d'entre eux désiraient rentrer dans leur commune d'origine, mais que des bandes de jeunes désœuvrés luba s'y opposaient. Suite à un accord intervenu entre l'ONUC et le Katanga, il fut décidé de vider le camp. Un premier train emportant 3000 réfugiés partit pour Kamina-base, où des avions de l'ONUC les transportèrent vers le Kasai. Cette opération dura jusqu'en juillet 1962 (Omasombo 2000 : 179).

À la mi-mai, des organismes humanitaires revinrent et commencèrent à décrier les conditions des Kasaiens au Katanga. Mis à part quelques vols affrétés vers Bakwanga par les pères salvatoriens, peu de moyens s'offraient pour fuir les villes de Kolwezi et Jadotville.

Mais après la fin de la sécession katangaise, dès 1963, les Kasaiens revinrent en nombre au Katanga.

## 2. LE REFOULEMENT DE 1991-1993

Cette seconde expulsion, pudiquement appelée « refolement », a eu plusieurs causes, qui peuvent aussi être classées en trois groupes : les causes lointaines, les causes proches et les causes immédiates.

### 2.1. CAUSES LOINTAINES

Les Kasaiens (re)devinrent nombreux au Katanga, jusqu'à influencer la vie sociopolitique de la province<sup>7</sup>. Dans les villes de Kolwezi, Likasi et Lubumbashi, le nombre de résidents luba était important. Dans la commune de Katuba à Lubumbashi, certains quartiers portaient même les noms de Katuba-Mbujimayi et de Katuba-Kananga, en référence à l'origine de ses habitants<sup>8</sup>. Sous le régime faiblissant de Mobutu, avec le retour progressif à la démocratie, les élections législatives de 1977, 1982 et 1987 virent les Luba du Kasai gagner de nombreux sièges. En 1977, les candidats kasaiens dominèrent la campagne à Lubumbashi. Le professeur Kabongo Makanda fut élu bourgmestre (commissaire de zone) de la commune de Lubumbashi ; le commerçant Tshiani Muadiamvita fut élu à la députation nationale et Oscar Mudiayi wa Mudiayi, au Bureau politique pour le compte du Katanga (appelé Shaba à cette époque). Chaque province disposait de deux sièges au Bureau politique.

Réagissant au slogan de campagne « *Wenu wa sûr* » (Celui qui est sûr pour vous) du Luba Lubilanji Oscar Mudiayi, Gabriel Kyungu, qui faisait cam-

7. Même si on ne dispose pas de données chiffrées pour la période postcoloniale, on peut toutefois dire que des Kasaiens ont continué à contrôler le secteur économique dans la province du Katanga. En 1957, pour la ville d'Élisabethville, les Kasaiens constituaient à eux seuls 63 % des commerçants (opérateurs économiques, vendeurs, trafiquants) ; les non-originaux représentaient au total 72 % des commerçants. On comptait alors 63 % d'artisans d'origine kasaienne contre 32 % originaires du Katanga. En ce qui concerne les salariés, l'enquête menée par J. Benoît faisait état de 48 % d'originaires du Kasai et de 42 % d'originaires du Katanga/Shaba. Cf. pour de plus amples détails Benoît (1961 : 34).

8. Après les événements du Katanga, ces quartiers ont changé de nom. La commune Katuba compte actuellement 9 quartiers dénommés : Bana Katanga, Bukama, Kaponda-Nord, Kaponda-Sud, Kisale, Lufira, Quartier Musumba, Nsele et Upemba.

pagne pour Mulongo Misha au Bureau politique<sup>9</sup> et était lui-même candidat à la députation dans la ville de Lubumbashi, dénonça de manière ouverte le danger que représentaient ces « étrangers », qu'il qualifiait de « locataires ».

Selon E. Kennes :

« Après une période d'accalmie, une deuxième séquence s'ouvre avec les élections de 1977, rendues possibles par la première guerre du Shaba. Un des candidats à Lubumbashi est le jeune Gabriel Kyungu wa Kumwanza, collaborateur de longue date de Kibassa Maliba, le futur président du principal parti d'opposition l'UDPS. Tandis que Kyungu wa Kumwanza est originaire de la région d'Ankoro, au village Kilengalele, en secteur Bavumbu, il habite Elisabethville dès l'âge de huit ans, sans jamais retourner dans le Nord. Après une carrière comme enseignant, directeur de cabinet de Kibassa et cadre des entreprises publiques, il est candidat aux élections de 1977 sous parrainage de Mulongo Misha, politicien luba de Malemba-Nkulu [...] Le grand gagnant de ces élections sera un homme d'affaires d'origine kasaïenne, Tshiani Muadiamvita, tandis que Kyungu sera élu suppléant. Ce qui le renforce dans sa conviction que les résultats électoraux avaient été falsifiés par le commissaire urbain de l'époque, également d'origine kasaïenne » (Kennes 2008 : 542-543).

Cette réaction de Kyungu arriva au plus mauvais moment. Le pouvoir central connaissait, en effet un revers important, avec la rébellion armée des Katangais (dits « ex-gendarmes katangais »). Il se méfia alors de la représentation de cette province et accusa Jean Nguz, alors ministre des Affaires étrangères, d'avoir comploté contre le pays pour des raisons ethniques et régionales et le limogea. Honoré Mpinga Kasenda fut aussitôt nommé Premier ministre, poste qu'il avait supprimé en 1967.

Malgré sa faiblesse affichée, le régime de Mobutu comprit cet avertissement venu du Katanga. Il trouva une stratégie pour surseoir ou déclasser certaines candidatures, perçues comme génératrices de conflits, ou encore récupérer certaines personnalités représentatives des opinions locales. Ainsi, Mulongo Misha, dont Kyungu était le chef de campagne, fut

coopté membre du Bureau politique, après avoir perdu l'élection.

Kyungu accéda au Parlement national en 1980, suite à la nomination du député Mwando Nsimba comme gouverneur de la province du Kivu. Au moment où il rejoignit, en 1982, le nouveau parti de l'opposition, l'UDPS, les assemblées régionales installées au courant de cette même année créèrent un espace de recrutement politique pour une élite katangaise restée jusque-là au second plan. Ce sont les membres de l'assemblée régionale du Katanga qui dirigèrent les mouvements politiques katangais après la libéralisation politique autorisée par Mobutu le 24 avril 1990.

En 1989, Kyungu intégra l'assemblée régionale où il œuvra comme porte-parole des griefs katangais pendant la tournée du président Mobutu dans les différentes provinces, tournée appelée « consultation populaire », durant les premiers mois de 1990. Par la suite, il mena une opposition dure contre le président Mobutu, ne reculant pas devant l'usage d'un swahili populaire, fort coloré et injurieux. Il s'organisa au Katanga avec des « jeunesses Uféri », la Juféri, sorte de milice privée adoptant progressivement une culture de violence et d'intimidation.

## 2.2. CAUSES PROCHES

L'annonce du multipartisme, en avril 1990, va rapprocher les leaders kasaïens et katangais à travers d'abord la création de l'UDPS, au sein de laquelle Frédéric Kibassa Maliba comptait parmi les principaux dirigeants. Pendant la décennie 1980, Jean Nguz compta, par périodes intermittentes, parmi les opposants à Mobutu. Devenu président national du parti katangais Uféri, il poursuivit sa stratégie de conquête du pouvoir à Kinshasa.

Gabriel Kyungu fut cosignataire, avec douze autres parlementaires, de la « Lettre ouverte au président de la République » rédigée par les futurs fondateurs de l'UDPS. Il fut cofondateur du parti UDPS en 1982. Après le discours du président Mobutu du 24 avril 1990, il créa, avec des collègues, la Fénadec (Fédération nationale des démocrates chrétiens). Mais celle-ci se coalisera avec le PRI (Parti républicain indépendant) de Jean Nguz pour créer, le 8 août 1990, l'Uféri (Union des fédéralistes et des républicains indépendants).

C'est cependant d'abord l'UDPS qui devint la principale opposition affichée au régime zaïrois. Elle

9. À noter qu'il ne sera pas élu, mais nommé par le président Mobutu qui, se rappelant l'histoire récente du pays, aurait voulu pallier, par cette réponse, une situation du passé qu'il voyait renaître.

passa pour être dominée par les acteurs luba, à travers Étienne Tshisekedi. Le mariage des enfants de Tshisekedi et de Kibassa qui eut lieu à ce moment aurait pu faire croire qu'il scellait le rapprochement Kasaiens-Katangaï. En réalité, comme en 1960 avec Lumumba, c'est l'opposition à Mobutu qui constituait la base de cette union. Celle-ci était donc conjoncturelle.

Lorsque Mobutu céda à la pression – voire recula – en acceptant l'ouverture démocratique, les partis UDPS de Tshisekedi-Kibassa et Uféri de Nguz-Kyungu devinrent des alliés pour occuper l'espace de pouvoir qui se dégageait. La CNS, voulue par cette opposition, plaça à sa tête Isaac Kalonji Mutambayi, ce Luba Lubilanj qui avait passé sa vie au Katanga et était devenu en juin 1960 le candidat soutenu par la Balubakat à la présidence de l'assemblée de cette province, mais que la Conakat avait rejeté. Cette désignation par la mouvance qui soutenait Mobutu était tactique. Isaac Kalonji était originaire de Ngandajika comme le Premier ministre Crispin Mulumba Lukoji qui remplaça à ce poste, en mars 1991, le Katangaï Lunda Bululu.

Avant novembre 1991, le mouvement politique katangaï de l'Uféri fut inclusif dans son opposition au président Mobutu. Il regroupait tous les peuples du Katanga et était l'allié de l'UDPS.

Lorsque la CNS fut organisée, le choix des délégués fut guidé d'abord par l'alliance ou l'opposition à Mobutu. Dans sa composition, il se révéla que plusieurs de ses membres, pourtant choisis par les pro-Mobutu, s'affichaient plutôt favorables au vote de l'opposition. Le camp du président fut battu dans les scrutins portant sur la composition du bureau de la CNS ; la représentation des institutions publiques telles que la Présidence, l'Assemblée nationale et le Gouvernement fut réduite. La plénière décida que la CNS organiserait désormais elle-même ses réunions, et donc que le Gouvernement cesserait de jouer le rôle du pouvoir organisateur. Ceci entraîna la réaction du camp Mobutu, qui souligna le déséquilibre géopolitique. En fait, il convient de constater que le poids démographique des différentes provinces du pays dans la composition de la Conférence n'avait pas été respecté. Les ressortissants luba étaient visés. D'après le tableau présenté par le journal le *Soft de Finance* du 11 janvier 1992, la répartition du nombre des délégués par province était la suivante : Kasai-Oriental 492, Bandundu 400, Bas-Zaïre 350, Kasai-Occidental 302, Équateur 248, Haut-Zaïre 214,

Shaba 198, Maniema 152, Sud-Kivu 148, Nord-Kivu 114 et Kinshasa 11.

Il s'avérait que les ressortissants du Kasai-Oriental étaient effectivement en surnombre. Ceci ne s'explique pas seulement par le poids de l'UDPS au sein de l'opposition, un parti national, mais à forte implantation en milieu luba. Il faut faire intervenir le phénomène des « Baluba du président ». Pour son régime, Mobutu s'était associé à des ressortissants de cette ethnie nombreuse et réputée dynamique. La volonté de contrer l'UDPS constitua une raison supplémentaire. Au moment où se déroulait la CNS, le dernier exemple en date de cette stratégie fut la désignation de Kanku Ditu comme candidat de sa mouvance à la présidence du Bureau provisoire. Kanku Ditu était un homme fort peu connu. Baudouin Banza Mukalayi, un Lubakat de Malemba-Nkulu devenu coordonnateur des activités du nouveau parti MPR, donc la deuxième personnalité après Mobutu, explique ce choix :

« La date du dépôt des candidatures était déjà close. Il fallait parer au plus pressé. Face à ce vide, l'ambassadeur Mananga Eugène présente à Mobutu, qui l'avalisera, la fameuse candidature de Kanku, photographe originaire du Kasai-Oriental, conférencier dans la composante de la société civile. C'est donc Mananga et non Tshimbombo ni Mukamba Jonas, qui a présenté Kanku. Il l'avait connu à Mbujimayi du temps où il fut gouverneur.

Ainsi donc, faute de candidats, Kanku, photographe de son état, croise le fer, au nom de la Mouvance présidentielle, avec Monseigneur Monsengwo, archevêque de Kisangani et président de la Conférence épiscopale du Zaïre (CEZ). Les partisans de Mobutu alors regroupés sous la dénomination des Forces démocratiques unies (FDU) ne veulent pas de Monseigneur Monsengwo. Mobutu le redoute. Malheureusement, tous les candidats de la société civile qu'ils souhaitaient opposer à Monseigneur Monsengwo Pasinya s'abstiennent. D'abord Monseigneur Dieudonné Nsanda, évêque de Kenge, qui ne trouve pas correct de concurrencer son confrère catholique, puis Monseigneur Marini, alors vice-président de l'Église du Christ au Zaïre (ECZ), qui se désiste à son tour. Certains disent qu'il avait été menacé.

La candidature de Kanku divise la famille politique de Mobutu. Pour beaucoup de « mouvanciers », [...] proposer un inculte comme celui-là à la présidence des assises d'une aussi grande importance trahit le mépris, le désintérêt que cette famille manifeste vis-à-vis de la Conférence. La guerre ne pouvait qu'être



perdue d'avance ; car même parmi les membres du FDU et malgré le mot d'ordre, certains votent pour Monsengwo et d'autres s'abstiennent. D'autres encore pensent que Monseigneur Monsengwo, qui avait publiquement déclaré n'accepter le poste de président de la Conférence que si le consensus se dégage autour de sa personne, se désisterait. Erreur. Monsengwo non seulement s'est soumis à toutes les conditions exigées pour la course à la présidence, mais il a aussi attendu avec un particulier intérêt le déroulement des élections, le décompte des voix et le résultat définitif.

Une autre erreur de la Mouvance présidentielle était d'espérer renverser la situation par la magie de l'argent. Malgré quelques primes versées aux électeurs, le miracle n'a pas eu lieu. Le candidat Kanku est, comme on devait s'y attendre, radicalement battu » (Banza Mukamayi 2005 : 63-64).

Kanku avait la qualité d'être muluba, qualité d'autant plus précieuse dans cette compétition pour la présidence que son concurrent, M<sup>gr</sup> Monsengwo, passait pour méfiant à l'égard de la dynamique et de l'emprise luba (Wamu Oyantabwe 1997 : 119). Il faut relever ici que Kanku Ditu avait, selon la rumeur publique, un autre atout. On le disait dirigeant d'une secte, celle des « Bapostolo », et doté de pouvoirs magiques lui permettant d'opérer la transmutation des bulletins de vote contenus dans les urnes.

À souligner que le Premier ministre en fonction au moment où la CNS fut constituée et composée se trouvait être un Muluba, Crispin Mulumba Lukoji. Son cabinet aurait favorisé les associations luba lors de l'agrément des associations appelées à représenter la société civile.

Baudouin Banza Mukalayi témoigne :

« Pour revenir au gouvernement Lunda Bululu, avouons qu'il s'était plus occupé de la gestion administrative, économique et financière du pays que de la gestion politique. Il était littéralement débordé par des manifestations, des grèves. Quand on reprochait au Gouvernement de manquer d'autorité, de laisser le pouvoir dans la rue, le Premier ministre répondait que c'était plutôt la démocratie qui était dans la rue.

Après moult hésitations, Mobutu demande à Monsieur Lunda de déposer sa démission. [...] Le professeur Mulumba Lukoji est désigné Premier ministre. Outre les questions économique-financières, il s'occupe également des questions politiques, notamment la préparation et l'organisation de la Conférence nationale qu'il voulait vraiment à sa solde. Il espérait être désigné Premier ministre à l'issue de celle-ci. Aussi, avait-il dépêché, discrètement, l'un de ses cousins, Pierre

Mulumba, à travers toutes les régions afin d'influer sur le choix des délégués à ce forum. Les ONG n'étaient pas encore connues du grand public. C'est Pierre qui a contribué à leur éclosion à travers sa tournée. Résultat : le nombre élevé de ressortissants des deux provinces du Kasai provenant de toutes les régions.

Il [Mulumba Lukoji] constitue son Gouvernement sur base des consultations des partis politiques. Pour la préparation et l'organisation de la Conférence nationale, il avait dépensé beaucoup d'argent » (Banza Mukalayi 2005 : 55-56).

Dans la mesure où elle résultait de manœuvres du camp présidentiel, la surreprésentativité des Luba eut des effets de boomerang. Il semble bien qu'elle contribua à expliquer le large soutien dont bénéficia Tshisekedi de la part de la CNS. Et lorsque, le 6 janvier, la plénière de celle-ci refusa de prendre en compte le critère géopolitique, on put observer qu'un certain nombre de « Baluba du président » s'étaient ralliés à cette position.

Ainsi, le 14 janvier, M<sup>gr</sup> Monsengwo confirma et justifia devant la CNS le refus de reconsidérer la composition régionale de l'assemblée. Il déclara habilement que la géopolitique était susceptible de « ruiner l'unité nationale, présentée, nous le savons, comme un des acquis de la Deuxième République ». Et il exprima sa crainte que cette thématique provoque « une réaction de repli et de regroupement des Kasaiens dans un réflexe d'autodéfense ». Soulevant l'enthousiasme de la salle, il dit encore que, poussé à l'extrême, le débat sur la représentation régionale proportionnelle risquerait de détruire de nombreux ménages intertribaux.

M<sup>gr</sup> Monsengwo évoqua surtout un argument politico-juridique. Il souligna que la composition de la CNS résultait d'une série d'actes légaux pris au niveau de la présidence de la République, de l'Assemblée nationale, des précédents gouvernements, actes qui concerneraient notamment l'agrément des partis politiques et des associations civiles qui se trouvaient représentés à la Conférence. Et il conclut sur ce point en ces termes : « Une remise en cause de ces actes légaux poserait inévitablement et de manière prématurée la question de la souveraineté de la Conférence nationale, ce qui n'est certainement pas de la compétence de son bureau provisoire. » L'argumentation était adroite, mais les partisans d'un rééquilibrage géopolitique pouvaient se prévaloir du fait que la commission préparatoire à la CNS avait mis en avant la « nécessité d'une répartition géopo-

litique et sectorielle équitables pour les différentes composantes de la société civile, des partis politiques et des institutions publiques de façon à assurer une représentation significative de la base » (de Villers & Omasombo 1997 : 63).

Contre ce refus de l'argument géopolitique, s'engagea l'offensive du camp présidentiel. Le 6 janvier puis le 14, un certain nombre de délégués issus du camp présidentiel annoncèrent leur décision de suspendre leur participation à la Conférence aussi longtemps que le critère de la géopolitique n'aurait pas été pris en compte. Quant à Gabriel Kyungu, devenu gouverneur du Katanga, qui s'était, entre-temps, éloigné de l'UDPS, tout comme Jean Nguz, nommé Premier ministre par Mobutu, il s'employa avec succès à convaincre les délégués de sa province de rentrer chez eux.

Mais le gouverneur Kyungu wa Ku Mwanza ne s'arrêta pas qu'à ce niveau. Il initia des stratégies et, dans le domaine économique par exemple, il s'efforça de décourager les opérateurs économiques, les trafiquants, les marchands ambulants et les vendeurs d'origine kasaïenne. Dans le cadre de l'opération « Debout Katanga » qu'il décréta, les denrées alimentaires à destination des deux provinces du Kasai furent frappées d'embargo. De plus, dans la lutte contre la hausse des prix des denrées alimentaires, le gouverneur retira aux Katangais d'origine kasaïenne (qualifiés d'affameurs des Katangais originaires et de saboteurs de l'économie katangaise) le droit de détenir des dépôts et d'accéder aux villages à l'intérieur de sa juridiction. Il restreignit ainsi leur champ d'activité aux seules grandes agglomérations. Cette politique fut lourde de conséquences négatives sur le développement de l'économie informelle, tant pour les Katangais originaires que pour ceux d'origine kasaïenne.

### 2.3. CAUSES IMMÉDIATES

Les négociations politiques entre l'opposition et le camp présidentiel de juillet 1991 au Palais de marbre à Kinshasa avaient abouti à la désignation d'Étienne Tshisekedi comme Premier ministre. Mais l'homme était intransigeant, on le disait même maladroit, non seulement à l'égard du président Mobutu, mais aussi dans la gestion de son propre camp. Il avait tendance à vouloir tout décider seul, sans consulter ni rendre compte à personne. Le chef de l'État révoqua

Tshisekedi comme Premier ministre le 18 octobre 1991. Il nomma à ce poste Jean Nguz et, au même moment, le 6 novembre 1991, Gabriel Kyungu devint gouverneur de la province du Shaba. Aussitôt, ce dernier commença sa campagne « Debout Katanga ». Il s'agissait d'un mouvement de « réveil katangais » qui prit immédiatement une tournure anti-kasaïenne. Kyungu organisa ses milices de la Juféri et capitalisa sur le sentiment anti-kasaïen dans les entreprises de l'État, où les Katangais d'origine kasaïenne étaient effectivement nombreux et les tensions sociales similaires à celles qui avaient existé juste avant l'indépendance. Dans la campagne qui s'ensuivit, les « Kasaïens » furent identifiés à l'État zaïrois. La collaboration d'Étienne Tshisekedi avec le président Mobutu dans la mise en place de son régime de 1965-1969 fut mise en avant. Erik Kennes écrit : « Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la lutte pour le Katanga par l'Uféri sera ainsi légitimée non seulement par la lutte contre les étrangers Kasaïens, mais aussi par la lutte contre l'État mobutiste, d'une manière qui rappelle presque entièrement les motivations de la lutte de la Conakat » (Kennes 2009 : 345).

En ce début de la fin du régime Mobutu, le Shaba/Katanga se trouvait pourtant bien représenté aux côtés du président Mobutu. Il était récompensé à travers la promotion de ses acteurs, Jean Nguz et Gabriel Kyungu. Suite à la prégnance de la CNS, qui recevait de plus en plus l'appui des pays occidentaux et qui avait réussi à isoler davantage le président Mobutu sur le plan international, il fut question d'élire le Premier ministre devant remplacer Jean Nguz par la CNS. Tout indiquait que c'était Tshisekedi qui devait l'emporter et il en fut ainsi, le 15 août 1992, face à Thomas Kanza, présenté par le camp du président. Ce dernier, fils de Daniel Kanza, le vice-président de l'Abako en 1959-1960, était un ancien membre du gouvernement Lumumba, originaire de la province du Bas-Zaïre. On voit par là que Mobutu cherchait à élargir ses alliances politiques au-delà de sa région d'origine, l'Équateur.

Mais avec l'élection de Tshisekedi, le camp Mobutu prit un grand coup et cela se ressentit, dans le vécu quotidien, comme l'annonce d'une fin imminente du régime. Dans les manifestations de joie qui survinrent dans les rues de plusieurs villes du pays, on identifia aussi des Kasaïens. Cependant, comme en 1959 (cf. ci-dessus), certains gestes paraissaient provocateurs. Il semble qu'à Lubumbashi, deux chiens (ou chèvres, selon les sources) auxquels on aurait fait porter des

pancartes avec les noms de Nguz et Kyungu, eussent été promenés dans la commune de Katuba. Dès lors, les discours du gouverneur Kyungu, déjà offensifs, devinrent incendiaires. Ils désignaient les Kasaiens comme des « nomades », des « très rusés », des « voleurs », des « traîtres ». Jean Nguz, que Mobutu avait nommé porte-parole de la mouvance présidentielle, entra en action. Il congratula Gabriel Kyungu, son « *mutoto wa mama* » (le fils de ma mère, donc mon frère) ou « *mwana wume* » (un vrai homme). Dans une adresse publique à Kolwezi, Nguz déclara que le Katanga était une terre d'accueil. Si des étrangers qui s'y étaient installés n'admettaient pas la politique katangaise, qu'ils pourvoient de pneus leurs maisons afin de pouvoir rouler avec jusque chez eux. Et des séquences de ces discours furent retransmises sur les antennes de la Voix du Zaïre. C'est Ntumba Matulu, un Luba Lubilanji, journaliste à la Voix du Zaïre, qui couvrait l'événement.

La situation risquait de tourner au drame. Joseph Ngalula Mpandajila, qui avait été le Premier ministre d'Albert Kalonji avant de devenir son adversaire dans l'État du Sud-Kasaï, approcha le camp du président Mobutu. Il fit une tournée au Kasaï et au Shaba. Son discours à ses confrères luba vivant au Katanga se résumait ainsi : « Soutenez Mobutu, sinon on vous chassera du Shaba comme en 1960. »

Le Premier ministre Tshisekedi ne semblait pas s'adapter, ou du moins ne cherchait pas à éviter une rude confrontation. Il ne changea ni d'optique ni de manière de jouer à la politique. Dès son installation, le gouvernement Tshisekedi suspendit le gouverneur de la Banque du Zaïre, Nyembo Shabani, un Katangais. Il décida de démonétiser le billet de banque de la valeur faciale de 5 millions, que ce gouverneur venait de mettre en circulation. Le président Mobutu soutint le gouverneur à qui il demanda de garder son poste et autorisa la circulation du billet incriminé. Tshisekedi, lui, demanda à la population de le rejeter (Kabuya Kalala & Matata Ponyo 1999). Le chaos s'installa au sommet de l'État et le bureau de la CNS devint impuissant à arranger une situation qui tendait même à compromettre la poursuite de la Conférence. Tout semblait tourner dorénavant à l'avantage du camp du président. N'ayant plus d'autorité sur Tshisekedi, M<sup>gr</sup> Monsengwo et plusieurs acteurs dominant l'opposition recherchèrent une troisième voie, qui excluait à la fois Mobutu et Tshisekedi. Ainsi apparut Léon Kengo, qui devint

Premier ministre, de 1994 jusqu'à la chute de Mobutu en 1997.

Entre-temps au Katanga, le gouverneur Kyungu avait interdit toute manifestation de la communauté kasaïenne, des partisans de l'UDPS et des partis de l'Union sacrée de l'opposition radicale, l'Usor<sup>10</sup>. Ceux-ci, ayant cherché à passer outre cette décision, provoquèrent, par conséquent, l'ire de l'autorité provinciale, qui décida alors d'expulser les Kasaiens. Jean-Claude Kangomba Lulamba, un originaire luba Lubilanji vivant lui aussi au Katanga, fait ce témoignage :

« Le 24 mars 1993 aura vu l'aboutissement, au Zaïre, d'une entreprise aussi criminelle que démentielle, dans un pays de plus de 350 tribus : l'épuration ethnique, perpétrée à Kolwezi, contre les ressortissants des deux Kasaïs, à savoir le Kasaï-Occidental et le Kasaï-Oriental. Cette épuration, organisée à une moindre échelle dans toutes les sous-régions du Shaba, a aligné un bilan extrêmement lourd, aussi bien en pertes matérielles qu'en vies humaines : des milliers de morts, des milliers de maisons pillées et incendiées, des biens de valeur inestimable saccagés, bradés ou confisqués. Et, par-dessus tout, des millions de déportés : enfants, mères et pères ; sans parler de la famine, des épidémies et des souffrances qui accompagnent de tels mouvements de population.

Cette épuration, orchestrée par le gouverneur du Shaba de l'époque, au moyen d'une milice à la solde de son parti politique, a bénéficié des complicités jusqu'au plus haut niveau des instances nationales » (Kangomba Lulamba 2000 : 9).

Erik Kennes situe les principaux moments et les lieux où se déroula cette chasse aux Kasaiens du Katanga. Il écrit :

« Quand Nguz-a-Karl-i-Bond sera évincé à Kinshasa au profit d'Étienne Tshisekedi, le plan d'éviction des Kasaiens du Katanga est mis en route. Le 15 août 1992, au lendemain de l'élection d'Étienne Tshisekedi au poste de Premier ministre par la Conférence nationale souveraine, Kyungu fait une tournée à Likasi, empruntant l'ancienne voiture de Moïse Tshombe. Il réagit ainsi à l'attitude triomphaliste de la population d'origine kasaïenne à l'élection de Tshisekedi. À partir de ce moment, une machine de terreur aupa-

10. L'Usor est un regroupement de partis politiques opposés au pouvoir de Mobutu, et auquel appartient l'UDPS, le parti d'Étienne Tshisekedi.

vant active dans la périphérie, sera déclenchée contre le cœur industriel de la province. Elle se repose sur les “jeunesses” de l’Uféri, souvent recrutées en dehors des centres urbains comme Luena, et soumises à des rituels de combat d’origine rurale. Des opérations de chasse systématique aux Kasaiens sont organisées, d’abord à Likasi (août-octobre 1992), ensuite à Kolwezi (mars 1993) [...] Dans les deux cas, ces opérations furent activement soutenues par les cadres katangais de la Gécamines, dans l’espoir de remplacer les “Kasaiens” dans l’entreprise. Une grande partie de la population soutient la campagne, par peur ou dans l’espoir de récupérer des maisons abandonnées par des Kasaiens en fuite. Des dizaines, probablement des centaines de milliers de “Kasaiens” seront renvoyés “chez eux”, dans un Kasai où la plupart n’avaient jamais mis les pieds, et au prix d’un nombre élevé de morts et d’une énorme souffrance humaine. D’énormes camps de réfugiés sont créés à la gare de Likasi et de Kolwezi, rappelant la “Foire” d’Élisabethville de 1961-62. Contrairement à ce qui se passa pendant la sécession, la chasse aux Kasaiens est systématique et générale. Elle n’épargne aucun lieu dans la province. Mais ses foyers centraux se trouvent toujours sur la ceinture industrielle et commerciale allant de Lubumbashi à Kaniama » (Kennes 2009 : 545).

En 1994, l’évêque de Mbuji-Mayi, M<sup>gr</sup> Tharcisse Tshibangu<sup>11</sup>, avançait le chiffre de 800 000 Kasaiens expulsés. Ceux qui ne pouvaient attendre les hypothétiques trains de marchandises pour le Kasai se résolurent à prendre la route soit en voiture soit à pied, sur près de 1700 km parsemés d’embuscades de la Juféri<sup>12</sup> et de dangers de toutes sortes. La plupart des décès furent, de plus, imputables à la promiscuité, au stress causé par les attaques de trains par la Juféri, aux maladies, au manque d’eau et au désespoir causé par les persécutions et la perte des membres de la famille et des proches.

Les autorités locales à Mbuji-Mayi furent incapables de gérer un tel afflux de refoulés du Katanga. Ceux-ci furent cantonnés, dans un premier temps, en plein air, sur l’avenue de la Révolution<sup>13</sup>, avant d’être acheminés à 10 km de la ville de Mbuji-Mayi,

à Tshibombo, dans une plaine sans infrastructures, sans eau, sans électricité. Le site de Tshibombo hébergea environ 14 500 refoulés vivant dans le plus grand dénuement, obligés d’aller chercher l’eau à la rivière Nzaba, à plus de 3,5 km de Tshibombo. Les plus courageux allaient chaque jour jusqu’à Mbuji-Mayi dans l’espoir de trouver quelques petits boulots.

Mais ces refoulés du Katanga n’intégrèrent plus leurs clans d’origine, soit par manque de place, soit à cause des écarts socioculturels des Kasaiens refoulés par rapport aux normes kasaiennes locales. Ils étaient dorénavant appelés « *Beena Katanga* », donnant ainsi naissance à un nouveau groupement qui pourrait devenir « coutumier ».

Le Premier ministre Léon Kengo suspendit le gouverneur Kyungu. Banza Mukalayi écrit :

« Kyungu avait été accusé par le gouvernement Kengo non pour la question de la déportation des Kasaiens, mais plutôt pour l’importation des missiles et tentatives de sécession. Il eût été difficilement défendable dans le cas de la chasse aux Kasaiens. Ces malheureux événements s’étaient produits sous le Gouvernement de l’élu de la CNS, Tshisekedi wa Mulumba. Il y a eu deux missions d’enquête. L’une pilotée par le ministre de l’Intérieur, Monsieur Bosunga ; l’autre, par les membres de la CNS conduits par le [...] général Nsinga Boyenge Mosambay. Les conclusions de ces enquêtes n’ont pas conduit aux sanctions contre les autorités katangaises d’alors. Lâcheté, incompetence ou complicité ? C’est tout cela à la fois. Il a fallu attendre la venue de Kengo à la primature pour voir le gouverneur Kyungu sanctionné ; mais, malheureusement, pour des motifs tirés en épingle et qui n’avaient rien à voir avec la question kasaienne » (Banza Mukalayi 2005 : 107-108).

Pourquoi le gouverneur Kyungu ne fut-il sanctionné ni par le camp de Mobutu, qui continua de clamer son nationalisme, ni par le Premier ministre Tshisekedi, un Muluba, ni par la CNS ?

En raison de son discours populiste galvanisant les foules, affirme Baudouin Banza, le maréchal Mobutu « l’admirait pour sa verve oratoire et sa capacité de mobilisation en même temps qu’il le redoutait pour ses discours incendiaires, ses volte-face, l’insulte facile et son esprit d’indépendance » (Banza Mukalayi 2005 : 107). Le président Mobutu fut contacté par ses « Baluba du président » au sujet du drame des Kasaiens du Katanga. Tout en se montrant choqué par ces événements, le chef de l’État décida de ne rien entreprendre, parce que l’UDPS et sa base kasaienne l’avaient beaucoup insulté. Le Premier

11. Il est Muluba du territoire de Ngandajika.

12. Juféri : Jeunesse de l’Union des fédéralistes républicains indépendants. Des milices de jeunes gens inféodées au parti Uféri de Nguz-a-Karl-i-Bond.

13. L’avenue de la Révolution s’appelle actuellement boulevard Laurent-Désiré Kabila.



ministre Tshisekedi adopta la même attitude, afin d'éviter d'être accusé par les autres Congolais d'être intervenu dans le dossier de ses « frères ».

Il y a lieu de s'interroger ici, non sur la responsabilité de l'État et/ou des pouvoirs congolais, parce qu'ils sont faibles, mais sur la notion de leader ethnique. On l'a vu, à cause de leurs échecs politiques personnels à Léopoldville et à Luluabourg, Albert Kalonji et Joseph Ngalula assumèrent tous deux la responsabilité de pousser les Luba Lubilanji à quitter la région lulu pour venir s'établir dans leur région d'origine où les conditions de vie allaient être exécrables. Là ils devinrent des chefs : le premier se fit appeler « *mulopwe* » (roi) « *Ditunga* » (pays) et « *Bulaba* » (pays) (des) Luba ; le deuxième prit, lui, le surnom de « *Mpandajila* » (éclaireur) [qui montra/indiqua aux Luba le chemin du retour vers leur terre d'origine]. Au même moment, Kalonji devint le « grand ami » de Moïse Tshombe, dont le gouvernement soutenait l'« État du Sud-Kasaï », comme partenaire contre le pouvoir de Patrice Lumumba, mais qui chassa pourtant les Kasaïens du Katanga, sans que cela puisse remettre en cause leur lien. Par la suite, Kalonji et Ngalula se disputèrent le leadership ethnique au Kasaï-Oriental, chacun se permettant d'écraser, si pas de tuer, les partisans (réels ou supposés) de l'autre, pour la raison qu'ils étaient issus de la région d'origine de l'adversaire. Trente années après, Tshisekedi, dit « *Moïse* », affichait le même comportement, qui consistait à dire que « le pouvoir gagné grâce au peuple primait les intérêts du peuple ». On pourrait conclure que dans les cas examinés ici, le politique a excité et exploité la conscience ethnique comme un marchepied, voire un épouvantail, chez les Luba Lubilanji certes, mais aussi chez les Katangais, si l'on songe au comportement de Gabriel Kyungu wa Kumwanza. En avril 1997, alors qu'il était gouverneur du Katanga, nommé par Mobutu, le soutien que Kyungu apporta aux « rebelles » de Kabila contre Mobutu ne s'explique pas d'abord pour des raisons ethniques (tous les deux étaient des Lubakat), mais, selon Banza Mukalayi, par sa volonté de continuer à servir le nouveau pouvoir comme gouverneur. Banza écrit :

« S'agissant de Kyungu, disons qu'à l'entrée des troupes de l'AFDL à Lubumbashi, lui et ses partisans réclamaient leur quote-part pour avoir facilité l'entrée de ces troupes au Katanga. À ce sujet, le Maréchal [Mobutu] me téléphone pour me dire : "Vous voyez votre homme Kyungu. C'est lui qui vient de facilité

ter l'entrée des rebelles." J'explique au Maréchal que Monsieur Kyungu tenait beaucoup à son poste de gouverneur. Peut-être était-ce pour cela qu'il était prêt à toute compromission. La vérité est que Kyungu n'avait pas la mainmise sur l'armée, celle-ci étant déjà vaincue. Kabila lui-même en était tellement conscient qu'il n'avait pas tenu compte de ce fameux apport » (Banza Mukalayi 2005 : 106).

Erik Kennes souligne l'absence de réconciliation et de réparation entre Kasaïens et Katangais comme élément marquant de ce processus tragique. L'une des causes de cet échec est, d'après lui, l'attitude du nouveau président successeur de Mobutu, Laurent Désiré Kabila. Celui-ci était Katangais. Dans le discours katangais actuel, écrit Kennes en 2009, on se réfère au drame kasaïen comme aux « événements » ou au « départ de nos frères kasaïens ». Malgré son indéniable responsabilité dans la destruction économique et sociale de la province, Kyungu wa Kumwanza est resté populaire pendant longtemps et considéré comme héros du Katanga : son action violente a probablement ouvert des voies d'ascension sociale, jadis parfois bien illusoire, à l'élite katan-gaise ; et cet acquis a été consolidé par le régime des deux Kabila (Kennes 2009 : 547).

En effet, lorsque L. D. Kabila devint président, il ne recruta pas principalement parmi les anciens du son parti PRP (Parti de la Révolution populaire). Il allait être amené à recruter, pour le groupe spécial de la sécurité présidentielle et le corps des officiers de l'armée, parmi les Luba du Nord-Katanga. Après avoir mis Kyungu wa Kumwanza en résidence surveillée, il le nomma conseiller puis ambassadeur à Nairobi et... à Riyad. Le bouillant ex-gouverneur, qui ne pouvait guère trouver son bonheur dans le pays de l'orthodoxie islamique, retourna au Congo, de sa propre initiative, en bravant les sanctions qui l'attendaient. Le réseau de l'Uféri cependant ne fut pas démantelé, et plusieurs responsables comme l'ex-chef des jeunes de l'Uféri à Likasi, John Numbi, feront carrière dans l'armée. Cette démarche fut justifiée par la nécessité pour Kabila de disposer de troupes sûres en qui il pouvait avoir confiance (Kennes 2009 : 565).

La politique de L. D. Kabila, avec son attitude anti-UDPS – ou plutôt anti-Tshisekedi – et la nomination, comme gouverneur du Kasaï-Oriental et, surtout, à la tête de la Miba, d'un Otetela, en la personne de Jean-Charles Okoto, le firent apparaître comme anti-luba kasaïen. Ce rapprochement avec

l'héritage Balubakat fut renforcé par l'armement qu'il fit distribuer par les jeunes du Katanga. La création des « Forces armées populaires » (FAP), initialement une résistance contre les troupes du RCD, aboutit à une violence généralisée dans la région où les Mai-Mai s'adonnaient à des assassinats face auxquels les tueries de la jeunesse Balubakat firent pâle figure. L'attitude de Kabila face à la Balubakat apparaissait ainsi comme ambiguë et motivée par un double agenda. Il est très probable qu'un lobby Lubakat se soit constitué autour de lui pour influencer ses décisions dans ce sens ; la confiance que L. D. Kabila avait en son « cousin » Gaëtan Kakudji a, sans doute, donné des résultats inattendus.

Après la mort de L. D. Kabila, mais déjà à partir de 1997 et jusqu'en 2006, des gouverneurs Lubakat dirigèrent la province du Katanga et les Luba du Katanga renforcèrent considérablement leur position dans l'armée. John Numbi devint progressivement l'homme central dans ce dispositif. Ainsi, Gabriel Kyungu et la constellation Uféri ne furent pas écartés (Kennes 2009 : 566).

Les vrais gagnants de l'opération de la chasse aux Kasaiens, dit Kennes, sont issus de l'élite scolarisée katangaise dont les possibilités d'avancement social avaient été bloquées par ce qui avait été perçu comme une « domination kasaienne ». Les exéc-

tants et membres des milices Juféri se retrouvèrent finalement dans l'économie minière informelle. Un interlocuteur de Kennes, qui a requis l'anonymat et occupe une haute fonction politique dans la province, a résumé ce qui est peut-être au Katanga le résultat le plus tangible de ce drame : « Kyungu nous a appris à ne plus avoir peur des Kasaiens. » Et de fait, il est indéniable que la violence des milices de la Juféri a accouché d'une prise de conscience de l'identité katangaise qui a pu s'investir au niveau politique national avec la prise de pouvoir de L. D. Kabila. C'est la consolidation de l'identité katangaise au niveau national qui a ouvert la voie à sa fragilisation par le conflit Nord-Katanga contre Sud-Katanga (Kennes 2009 : 547). E. Kennes écrit :

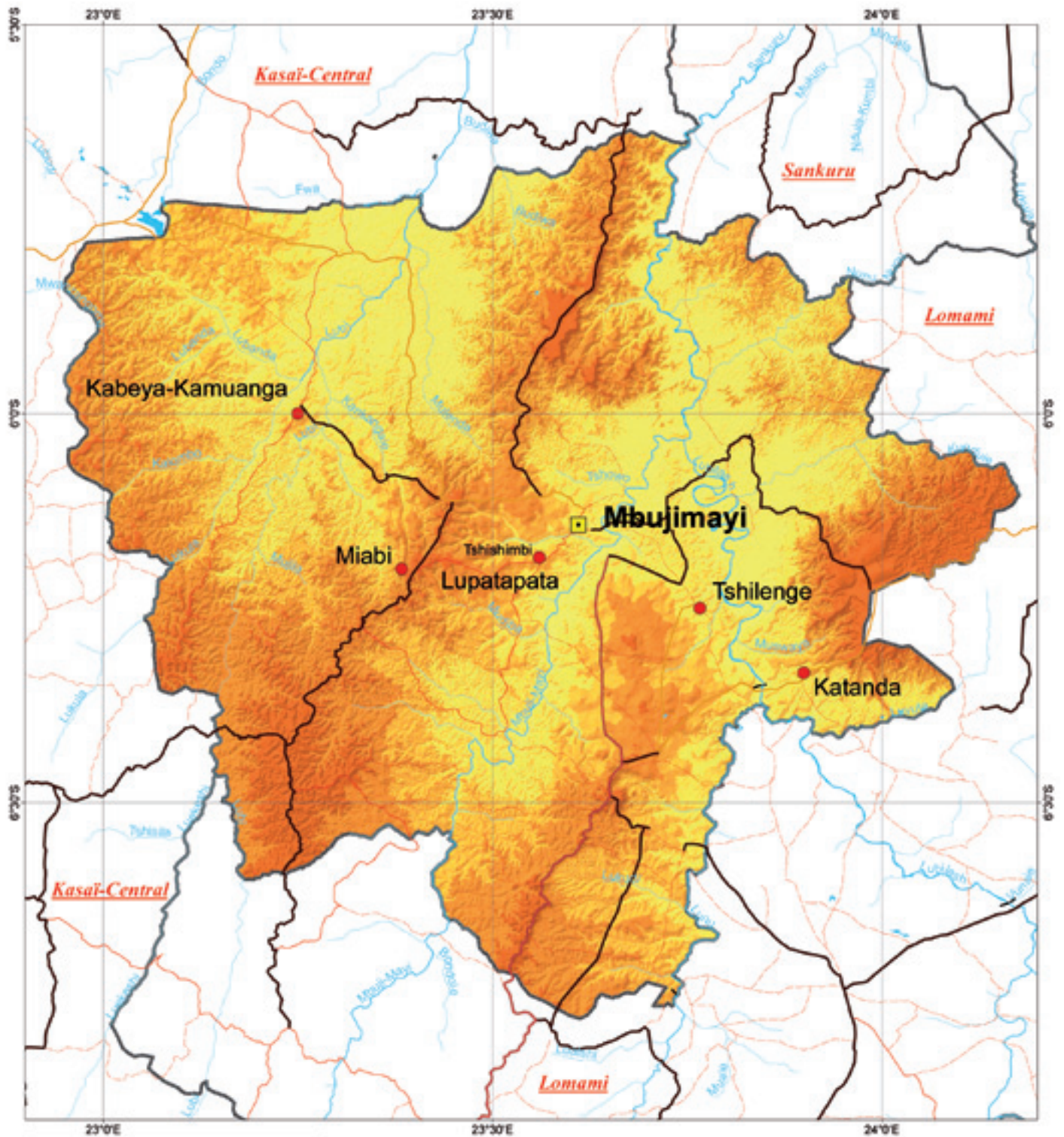
« La donne kasaienne fait partie du dispositif postcolonial, et dans ce sens, l'action de Kyungu wa Kumwanza et son parti l'Uféri a contribué à mobiliser l'espace katangais dans un sens potentiellement porteur d'avenir, même si lui-même demeure fortement tributaire de l'ancienne génération et son univers politique. Ceci fut particulièrement évident lors des élections de 2006 au Katanga. Le paysage politique du Katanga fut notamment dominé par un Uféri éclaté : chaque dirigeant de chaque formation politique au Katanga avait été actif dans ce parti auparavant. Les candidats kasaiens étaient quasiment inexistantes » (2009 : 572).

## Références

- Banza Mukalayi, B. 2005. *Ma vérité sur le maréchal Mobutu Sese Seko et la transition*. Kinshasa : Éditions Africa Text.
- Benoît, J. 1961 (septembre). « Contribution à l'étude de la population active d'Élisabethville ». *Bulletin du CEPSI* 54.
- de Villers, Gauthier & Omasombo Tshonda, Jean (en collaboration avec). 1997. Zaïre. « La Transition manquée. 1990-1997 ». *Cahiers africains* 27-28-29 (coll. « Zaïre, années 90, volume 7 »). Bruxelles : Institut africain/Cedaf.
- Dibwe dia Mwembu, D. 2008. « État de la question sur les conflits Katangais/Kasaiens dans la province du Katanga (1990-1994) ». In B. Jewsiewicki & L. N'Sanda Buleli (dir.), *Les Identités régionales en Afrique centrale. Constructions et dérives*. Paris : L'Harmattan (coll. « Mémoires lieux de savoir-Archive congolaise »), pp. 13-79.
- Kabuya Kalala, François & Matata Ponyo, Mapon. 1999. « L'espace monétaire kasaien. Crise de légitimité et de souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo (1993-1997) ». *Cahiers africains* 41. Tervuren-Paris : Institut africain/CEDAF-L'Harmattan.
- Kangomba Lulamba, J.-C. 2000. *L'Enfer kasaien de Kolwezi. Autopsie d'une épuration ethnique*. Bruxelles : Actuel.
- Kennes, Erik. 2009. « Fin du cycle postcolonial au Katanga, RD Congo. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat en cotutelle à l'Université de Laval (Canada) et l'Université de Paris I (France).
- Omasombo, Jean. 2000 (octobre). Dossier assassinat de Patrice Lumumba. Acteurs congolais et cours des événements, juin 1960-février 1961. Bruxelles. Inédit.
- Wamu Oyatambwe. 1997. *La Quête démocratique. Église catholique et pouvoir politique au Congo-Zaïre*. Paris : L'Harmattan.



# Carte orographique et hydrographique du Kasai-Oriental



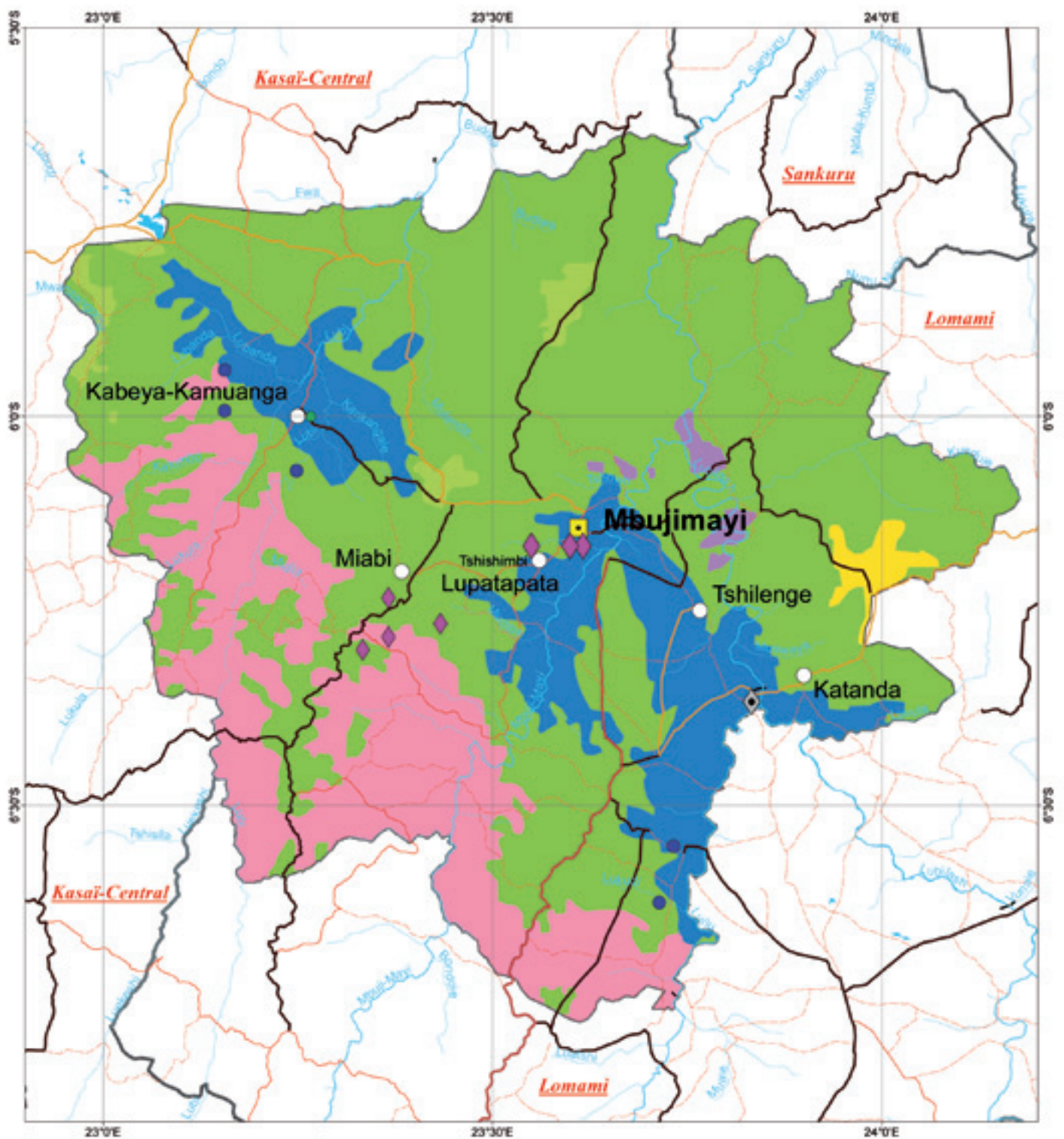
Carte orographique et hydrographique  
du Kasai-Oriental  
ÉCHELLE : 1/ 750.000  
0 9,5 19 28,5  
Km  
© MRAC, service de cartographie, 2013

- Route asphaltée
- Route non asphaltée
- Piste
- Chemin
- Sentier
- Limite administrative
- Fleuve et rivière
- Chef lieu de district
- Chef lieu de territoire

ALTITUDES	
	438 - 564
	564 - 628
	628 - 689
	689 - 756
	756 - 929

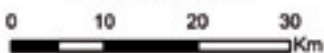


# Carte géologique et minière du Kasai-Oriental



## Carte géologique et minière du Kasai-Oriental

ÉCHELLE : 1/ 750.000



© MRAC, service de cartographie, 2013

### RESSOURCES MINÉRALES

- cuivre
- plomb
- ◆ calcaire, dolomie, marbre
- ◆ Diamant

### TERRAINS PHANÉROZOÏQUE

- Néogène : série des sables ocre (Kalahari supérieur) (H)
- Paléogène : série des grès polymorphes (Kalahari inférieur) (J)(K)
- Albién-Aptien continental : Mavuma supérieur
- Aptien marin : Mavuma inférieur
- Crétacique indifférencié, principalement inférieur

### TERRAINS PRÉCAMBRIENS

- Bushimay inférieur, moyen et supérieur
- Complexe granitique et migmatitique de Dibaya

### Roches magmatiques

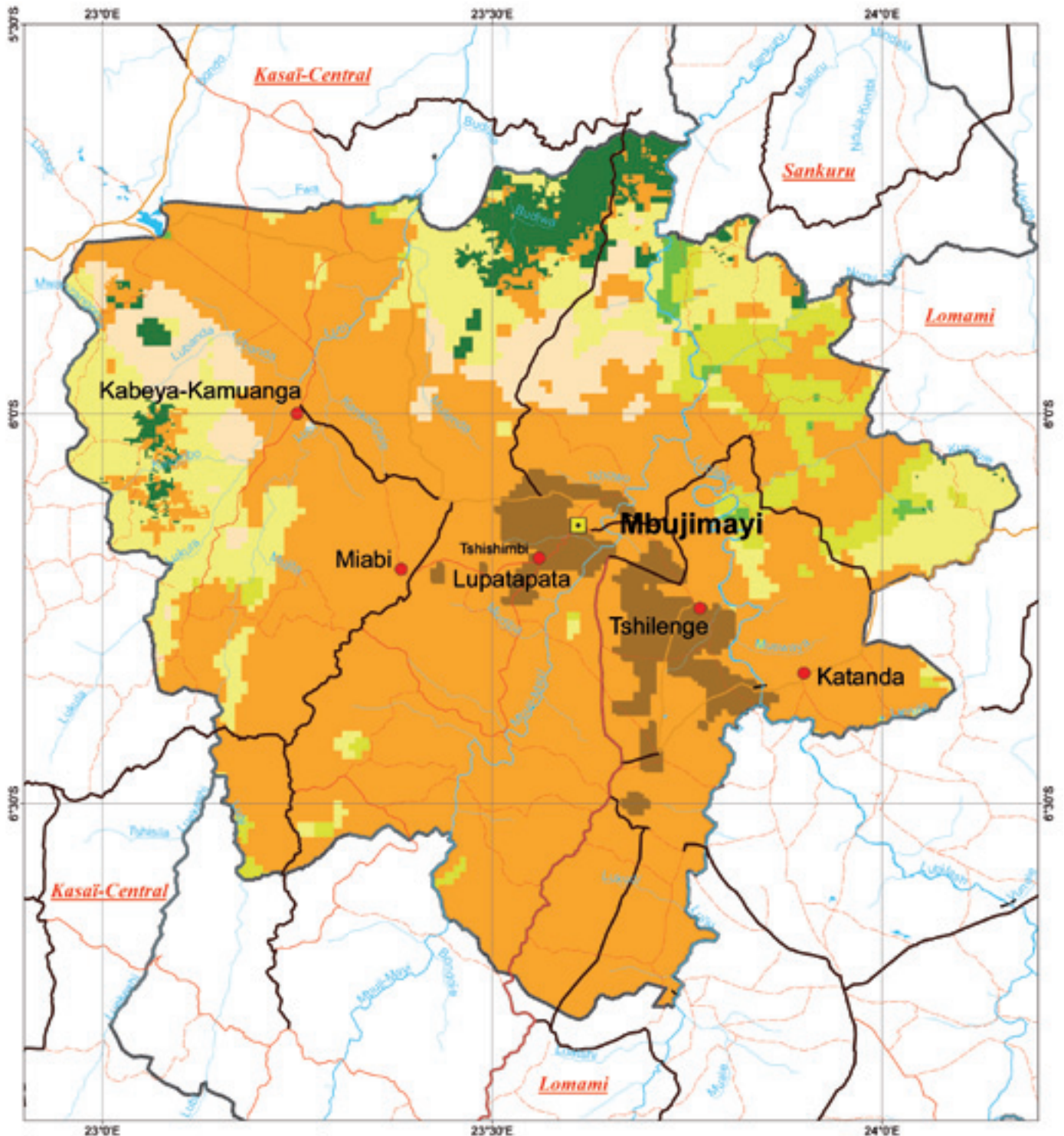
- Dolérite

**Africa**  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE



## Carte d'occupation du sol du Kasai-Oriental



- Route asphaltée
- Route non asphaltée
- Piste
- Chemin
- Sentier
- Limite administrative
- Fleuve et rivière
- Chef lieu de district
- Chef lieu de territoire

- Forêt dense humide
- Forêt claire
- Savane boisée
- Savane arborée
- Savane arbustive
- Savane herbeuse
- Agriculture permanente
- complexe agricole

**Africa**  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

### ORIGINES DES INFORMATIONS

Référentiel Géographique Commun (RGC) - R.D. CONGO  
Hydrographie : MRAC dérivée du modèle numérique de terrain SRTM 3 sec (EROS DATA CENTER)  
Occupation du sol : Université Catholique de Louvain (UCL)  
Limites administratives : Article 2 de la Constitution de la République Démocratique du Congo et loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales





Une séance de prière sous la direction du secrétaire provincial au Greka/Régideso dans la commune de Bipemba.  
(Photo équipe locale, 4 mai 2013.)





**À côté du ravin Mbala wa Tshitolo dans la commune de Diulu à Mbuji-Mayi : vue d'un quartier populaire.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Habitat à Mbuji-Mayi dans la commune de Dibindi.**  
(Photo équipe locale, octobre 2010.)





**Visite de Joseph Kabila à Mbuji-Mayi en novembre 2010. Sur la photo, d'avant en arrière : Adolphe Lumanu (ministre national de l'Intérieur), Joseph Kabila (chef de l'État) et Alphonse Ngoyi Kasanji (gouverneur de la province du Kasai-Oriental) suivi de son épouse Odette. (Photo équipe locale, 2010.)**



**La visite de la SCIM (ex-Sengamines) par Joseph Kabila à Mbuji-Mayi en novembre 2010. Au milieu sur la photo, Joseph Kabila suit les explications de l'ADG (casque blanc sur la tête) de cette société ; à sa gauche, le gouverneur Alphonse Ngoyi Kasanji (mains croisées). (Photo équipe locale, 2011.)**



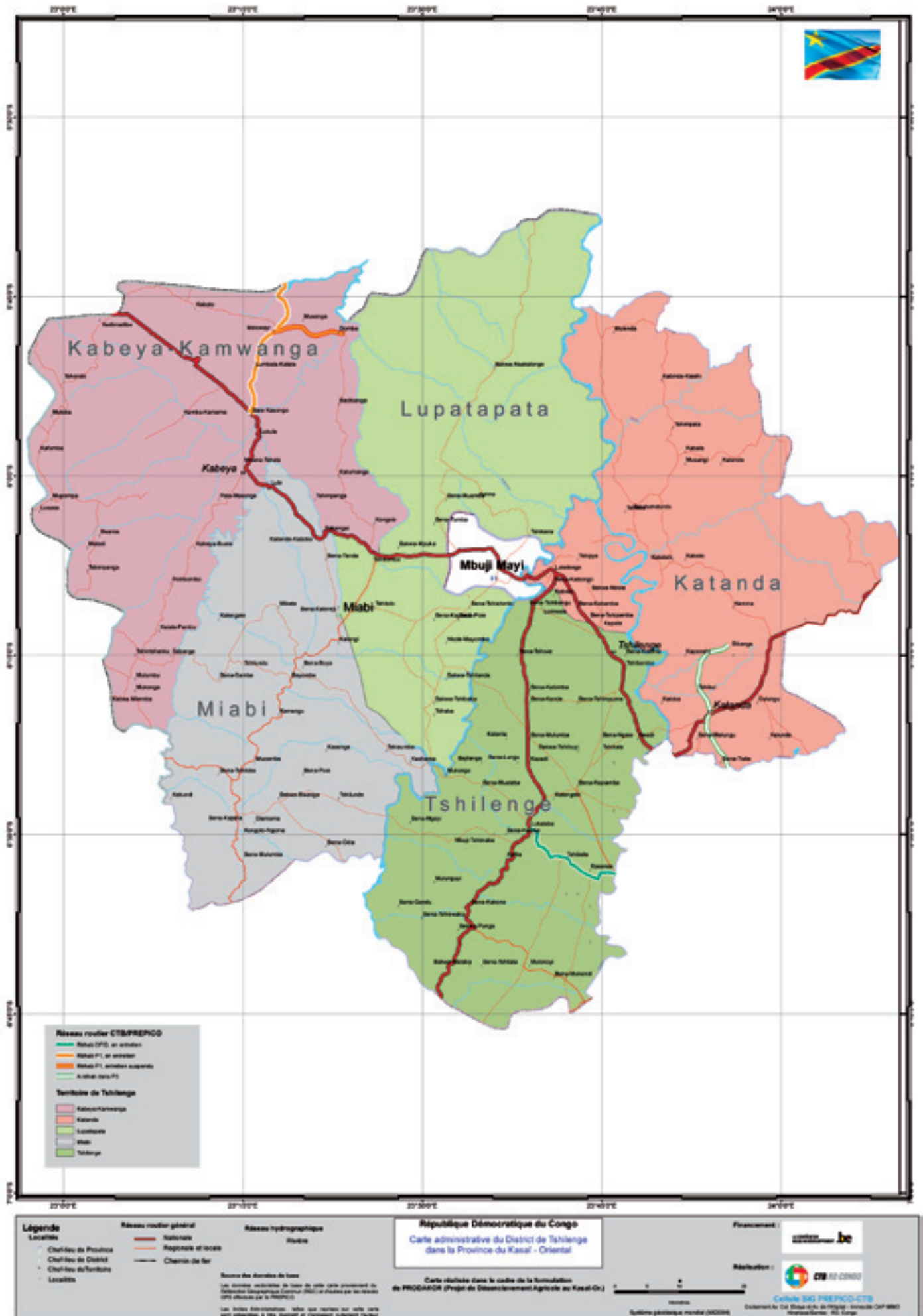


Bureaux d'achat de diamants. (Équipe locale, 2010.)



Menu de base chez les Luba Lubilanji : *nshima* (*bidja*), oseille (*busa*), poisson fumé (*tubobu*) et *ndunga* (*pilipili*). (Photo équipe locale, 2011.)

# Carte du réseau routier du district de Tshilenge





# CHAPITRE 14

## LES POUVOIRS POLITIQUES AU SUD-KASAÏ

### 1. ALBERT KALONJI ET SON POUVOIR

À l'origine, il s'appelait Albert Kalonji Ngoyi wa Mukanya. S'adaptant à la conjoncture politique où il voulait dominer/incarner les Luba Lubilanji, il se choisit le surnom de *Ditunga* (pays) suivi de celui de *Bulaba* (nation) qui conduisirent au titre de *mulopwe* (roi) des « Baluba ».

#### 1.1. LA CONSTRUCTION DU PERSONNAGE

Durant l'époque coloniale, Albert Kalonji avait été employé d'une firme de comptabilité à Luluabourg. À partir du second semestre 1959 et, surtout, au début de l'année 1960, dans la perspective des élections générales, il répétait dans ses meetings publics que les Blancs, c'est-à-dire les Belges, avaient échoué à le maîtriser. Il alla jusqu'à affirmer avoir été tué, en Belgique, par les Blancs, coupé en petits morceaux, mis dans un sac et jeté à la mer, mais qu'à leur retour à son hôtel, afin d'effacer les traces de leur forfait, les Blancs auraient été surpris de le trouver dans sa chambre en train de se peigner.

Pour conquérir le pouvoir, Kalonji se construisit un mythe. Au début, cela lui réussit. Il obtint 78 076 voix de préférence aux élections législatives de mai 1960, se classant 3<sup>e</sup> dans l'ensemble des élus du pays, n'étant dépassé que par Charles Kisilokele (94 300 voix), le fils aîné de Simon Kimbangu, et par Patrice Lumumba (84 602 voix). Soulignons qu'il dépassait Cléophas Kamitatu (60 511 voix), Jean Bolikango (53 121 voix), Antoine Gizenga (52 445 voix) et qu'il se plaçait loin devant Joseph Kasa-Vubu, classé 9<sup>e</sup> (39 418 voix). Il est intéressant

d'analyser les résultats obtenus par les candidats lulu et luba Lubilanji. Pour les Lulu, Alphonse Ilunga arrivait premier de son ethnie, avec 28 388 voix ; il était suivi d'Emery Wafuana (22 285 voix) ; Samuel Badibanga, un autre leader lulu, ne récoltait que 1640 voix. Du côté des Luba Lubilanji les scores étaient, dans l'ordre des voix obtenues : Sébastien Kapongo (20 571 voix), Constantin Tshiala Mwana (7602 voix) et André Kabengele (2220 voix).

Kalonji pouvait se dire que personne ne l'égalait à Luluabourg dans les camps lulu et luba. À noter que Joseph Ngalula n'avait pas été élu et qu'il s'attendait à jouer les premiers rôles dans la province, croyant que Kalonji resterait au niveau national.

Kalonji s'attendait à occuper les premiers postes dans la hiérarchie du nouveau pouvoir du Congo indépendant. Mais parce qu'il était peu politique, folklorique et pas du tout bon stratège, il se trouva isolé – si pas perdu – au niveau central. Il se replia alors sur la base politique locale. Les Luba Lubilanji croyaient en son bon droit d'avoir une entité politique propre. Ils espéraient être conduits à la victoire sur les forces installées au pouvoir à Léopoldville que Kalonji parviendrait à dépasser. Après la mort de Lumumba, Albert Kalonji, friand d'affabulations, déclara, lors d'un meeting populaire à Bakwanga, l'avoir tué de ses propres mains et enterré à Kasengulu, lieu devenu mythique, suite aux tués luba Lubilanji par les soldats de l'ANC en septembre 1960.

Albert Kalonji se fit élire *mulopwe* (roi) par les chefs coutumiers, en se conformant à ce qu'il prétendait être les « rites ancestraux de l'empire luba ». Pour coller au modèle de la tradition, le 12 avril 1961, l'as-



semblée des notables investit d'abord son père du titre de *mulopwe*. Mais le nouvel empereur abdiqua immédiatement en faveur de son fils, qui fut désigné sous le nom de « *mulopwe* Albert I Kalonji », roi/empereur des Luba !

Il faut préciser que dans l'histoire de la tradition luba, le *bulopwe* semble avoir été un pouvoir instauré tardivement. D'après E. Van Avermaet et B. Mbuya, ce titre peut se définir comme dignité de chef, autorité sacrée de chef, fonction (pouvoir) de chef (van Avermaet & Muya 1954 : 369). Comparée à la notion de *bumfumu* ou *bukalenga*, définie comme dignité, autorité, qualité de chef, le *bulopwe* est, d'après les renseignements recueillis par É. Ndua Solol (1978 : 337) : « *Bulopwe i bwana ; bulopwe i bukata ; bulopwe i bulobo ; bulopwe i bantu* » (Le *bulopwe* c'est l'enfant [opposé à l'esclave, c'est-à-dire jouissant de tous les droits] ; c'est la grandeur, la dignité ; c'est la force, ce sont les hommes) (Ndua Solo 1978 : 337).

Comment acquiert-on le *bulopwe* ? Il y a deux conditions essentielles :

- être membre du groupe ayant droit au trône, y appartenir soit par la naissance, soit par les relations matrimoniales ;
- recevoir l'investiture : celui-ci consacre publiquement le port de la qualité de *bulopwe*. C'est en même temps un lien sacré qui relie le chef régnant à ses prédécesseurs.

L'investiture confère un caractère sacré au chef. Celui-ci est considéré comme homme hors du commun. C'est même un « Être supérieur », un « Grand Esprit ». Les deux conditions ci-dessus ne suffisent cependant pas. Il faut un support territorial : tout exercice du pouvoir suppose la possession d'une terre, d'un domaine ou d'un territoire. Il faut préciser que le détenteur du titre suprême lui-même n'a pas de terre propre. Parce qu'il est le maître suprême, il habite ici ou là, selon son gré, dans le territoire de son peuple.

## 1.2. LA SOLUTION DU DIAMANT

L'arrivée massive à Bakwanga des Luba Lubilanji chassés de Luluabourg et du Katanga ou partis d'autres contrées à l'appel de Kalonji eut pour conséquence une croissance accélérée de la population de la province, au point que celle-ci doubla en l'es-

pace de trois ans. La forte densité de la population s'accompagna très rapidement de la dégradation de la situation alimentaire et sanitaire. La misère se généralisa.

Devant le marasme socio-économique, Albert Kalonji décréta, lors d'un meeting populaire au stade Baudouin de Baudine II, que les richesses du sous-sol appartenaient aux Luba et que ceux-ci avaient le droit d'en jouir tant qu'ils le voulaient. Il décida, séance tenante, que du lundi au vendredi, la Société minière du Bécéka (Mibéka) continuerait à exploiter seule le diamant, mais que le week-end venu, soit le samedi et le dimanche, les Luba sans emploi pourraient se livrer à leur tour à l'exploitation artisanale du diamant.

Dès le début de son règne, Albert Kalonji prit une mesure – controversée – en vertu de laquelle la sécurité minière de la société Mibéka serait désormais réduite à une simple surveillance des accès et de l'intérieur de l'espace clôturé par la Mibéka, comme cela se pratiquait en Europe, selon lui, dans toutes les entreprises importantes. Une telle surveillance devait donc être dépourvue de tout caractère militaire. Le Gouvernement avait l'obligation d'adjoindre à la porte un fonctionnaire de la sécurité en civil.

On estime généralement que c'est à partir de ces mesures décrétées par Kalonji que se seraient mis en place des réseaux de vol de diamants dans la concession de la Société minière du Bécéka. En dépit de leur interdiction par la législation nationale congolaise, l'exploitation artisanale et la détention du diamant ne constituaient plus une fraude au Sud-Kasaï. L'exploitation commença, dans un premier temps, autour de Bakwanga, avant de se généraliser dans presque tous les villages environnants habités par les autochtones bakwanga. L'attitude des gouvernements central et local devant la nouvelle tournure prise par les événements révéla une réelle dissension liée aux clivages politiques d'une part, et aux velléités sécessionnistes, d'autre part. La loi nationale devint obsolète par le fait même.

Pour le Gouvernement central, seule l'exploitation industrielle du diamant était légale, l'exploitation artisanale demeurant une infraction punie par les lois du pays. Le gouvernement sécessionniste local, quant à lui, dépassé par l'ampleur des flux migratoires et impuissant devant la détérioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés et au

sein de la population, se révéla incapable de prendre des décisions courageuses d'interdiction de l'exploitation artisanale du diamant.

Kalonji évoque à ce sujet un article non écrit, dit « article 15 », qui confère à chaque citoyen, ressortissant de l'État autonome du Sud-Kasaï, le droit de « se débrouiller » grâce à l'exploitation et/ou la commercialisation du diamant exploité artisanalement. De nombreux creuseurs, marchands et trafiquants de diamants afflueront à Bakwanga, devenu une plaque tournante du trafic et de la contrebande du diamant vendu aux commerçants ouest-africains, principalement sénégalais. Ceux-ci s'installèrent en nombre au Sud-Kasaï, où ils étaient communément appelés « *Bahouza* ».

Kalonji basa ainsi son programme politique sur la prise de conscience ethnique et s'appuya sur les notables et les chefs coutumiers, laissant se répandre des querelles claniques. En outre, il s'aliéna l'élite luba instruite du Sud-Kasaï, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province, par son optique trop personnelle du pouvoir.

### 1.3. LES DÉBOIRES POLITIQUES

Malgré l'adhésion populaire, le pouvoir de Kalonji fut chaotique. Il rêvait de détenir un pouvoir personnel absolu, l'épicentre de toutes les décisions. Mais il gouvernait au jugé, sans aucun programme, obéissant à ses seuls caprices. Sur ces entrefaites, les Luba vivaient un cauchemar : l'économie était insignifiante, il n'existait d'infrastructure dans aucun domaine, l'agriculture était délaissée, les réserves de nourriture vides... La famine qui s'installa fit autant de ravages que diverses épidémies qui s'étaient déclarées, et contre lesquelles personne ne disposait de moyens.

Sur le plan politique, les groupements luba rassemblés à Bakwanga, coexistaient par superposition, s'intégraient difficilement. Le MSM n'était plus que l'ombre de lui-même. En deux ans de temps, le MNC/K, support de l'organisation politique des Luba Lubilanji, se désintégra. Le parti des nationalistes nkonga (Pananko) créé par Albert Kalonji pour supplanter le MNC/K fut érigé en parti unique, comme soubassement de la dictature monarchique.

Les choses ne tardèrent pas à se gâter. Plusieurs abus et atrocités furent commis, y compris sur des

dignitaires, des intellectuels et des ministres. Le 8 avril 1961, Kalonji, qui jouissait incontestablement de l'appui de la grande masse, s'attribua unilatéralement le titre d'« empereur » de droit divin, à partir de son village Katende. Il se proclama « *mulopwe* » et instaura une monarchie héréditaire. Comença alors la fuite des cerveaux et des compétences vers Léopoldville. Le tribalisme fut érigé en système de pouvoir. Les affinités claniques formant les bases de la division politico-administrative s'exacerbèrent.

L'élan nationaliste luba Lubilanji fut brisé, tant dans la population que dans l'armée.

« Avec l'empire naît la sinistre division entre les Baluba du bas, apparentés à Kalonji, et les Baluba du haut. Des expressions [...] telles que “Est-ce que *kamutshiena kaneemu anyi*” (“Est-ce qu'il n'y a pas d'égards, de respect [pour la famille impériale] ?” ou “J'appartiens à la famille royale”) s'entendent à longueur de journée dans la bouche des Baluba originaires du Nord-Ouest dont Kalonji est ressortissant. Sur le plan politique, le *mulopwe* serre la vis du pouvoir en en verrouillant tous les postes clés par la nomination des personnes originaires de chez lui. Floribert Dinanga est promu général et nommé commandant en chef de la gendarmerie, la seule force armée du Sud-Kasaï ; [...] Ferdinand Kazadi est ministre de l'Information et de la Gendarmerie, en même temps “bras droit” du *mulopwe* dont il assumera souvent l'intérim ; Albert Mulumba Mutshima wa Biuma est ministre de l'Intérieur » (Kadima-Tshimanga 1994 : 80-81).

Il est loin le temps où Charles Mbikayi, homme d'affaires et pasteur protestant résidant à Tshilenge, utilisait la symbolique de Moïse et d'Aaron dans la Bible pour désigner l'action menée par Kalonji et Ngalula à la tête du peuple luba. Bien qu'exclus des postes clés, les « Luba du haut » se croyaient dans leur droit d'y prétendre ou, à tout le moins, d'être traités avec égards. « D'autant, écrit Kadima-Tshimanga, que c'est chez eux que s'est déroulée toute la “guerre de Lumumba” pour la sauvegarde de la province et du pouvoir d'Albert Kalonji en août-septembre 1960. Bakwanga [...], Kasengulu et le grand carnage le 31 août, Tshilenge, Dinsanga, Katanda et Gandajika [...] ont été pilonnés et dévastés par les soldats de l'ANC entrés dans Bakwanga sans coup férir entre le lac Munkamba et la capitale du Sud-Kasaï, dans le nord-ouest, d'où Kalonji tire son origine » (Kadima-Tshimanga 1994 : 80-81). « En outre, ignorant tout

de la configuration tribalo-clanique du peuple luba, les soldats lumumbistes ont exécuté plusieurs personnes dont la carte d'identité portait la mention « *Bakwa Kalonji* » pour désigner leur origine tribale, sous prétexte qu'il s'agissait des partisans d'Albert Kalonji.

Bien plus, aux jours fastes de l'autonomie des Luba dans leur province et aux heures de gloire du *mulopwe*, l'attachement des Luba du haut au suzerain n'avait eu d'égal que leur sentiment d'être luba et pas autre chose. Désormais, ils se souvenaient avec amertume qu'à chacun de ses passages chez eux, Albert Kalonji, dans sa limousine, était toujours transporté à bras d'hommes afin que la voiture du chef ne se salisse au contact du sol. Et cela, Kalonji ne l'avait connu nulle part ailleurs, sauf à Tshilenge, à Katanda et à Gandajika. Plus tard, les ressortissants de ces trois territoires furent affublés du surnom de *Mburu we* !<sup>14</sup> (Mabika Kalanda 1963 : 1975).

À Bakwanga cependant, cette politique de discrimination clanique instaurée par Kalonji ne lui permit pas de régner dans la sérénité. Une motion de désaveu fut adressée au chef de l'État du Congo, Joseph Kasa-Vubu, le 28 septembre 1961, par dix députés nationaux luba sur treize. Les démêlés de Kalonji avec Paul Lufuluabo Camplimbar, sénateur comme lui, lui valurent la prison. Mais ils eurent aussi pour effet de faire détester les Bakwa Kalonji, accusés désormais d'avoir fait mettre en prison le *mulopwe* Kalonji, car Camplimbar était de Bakwa Kalonji Beena Kalanda. Le régime du *mulopwe*, animé par Ferdinand Kazadi, se radicalisa de plus en plus contre le pouvoir central et s'en prit avec véhémence au ministre de la Justice, Jean-Christophe Weregemere, que radio Bakwanga surnommait péjorativement « *Wembeleke* ».

Dès lors, le Sud-Kasaï n'exista plus que sur papier. Son unité intérieure vola en éclats. La division entre « Luba du bas » et « Luba du haut », occasion d'orgueil pour les uns ou d'humiliation pour les autres, acheva de désespérer jeunes et vieux, élites et masses. De Léopoldville où ils se trouvaient en exil, plusieurs hommes politiques préparèrent, avec le concours du

Gouvernement central, la chute du *mulopwe*, d'un *mulopwe* évadé de prison, mais qui ne possédait plus de véritable assise populaire, hormis par la peur ou la contrainte.

Fort de l'adhésion populaire, Kalonji s'en prit à l'élite. Il développa l'idée que les « intellectuels » étaient opposés à le voir régner<sup>15</sup>. Sans les définir autrement, il désignait ainsi à la vindicte populaire tous ceux qui avaient pu faire des études jusqu'à un certain niveau et qui occupaient des postes en vue. Il les décréta « ennemis du peuple muluba ». Les jeunes de ses milices, les « jeunesses », dirigés de main de maître par Symphorien Kabeya, feront le reste. Plusieurs cadres luba y laissèrent la vie, tels Mapumba Émile, Mubumbila Victor, Ndaya Jean... Leurs familles furent empêchées d'organiser le deuil.

La mort de Ndaya Jean, par exemple, fut particulièrement atroce. Sa mère, qui ne pouvait faire face à la mort tragique de son fils, brava les milices et leur interdiction de pleurer. Elle se mit toute seule à pleurer son fils qui venait d'être cruellement assassiné sous ses yeux. Elle fut abattue pour avoir osé pleurer « un ennemi du peuple muluba ». Elle devenait ainsi elle-même une ennemie du peuple. En réalité, Ndaya Jean payait de sa vie son amitié avec Auguste Mabika Kalanda, commissaire de district de Kabinda, opposé à la création de la province du Sud-Kasaï.

Malgré l'élimination successive de ses adversaires politiques, Kalonji ne put résister à la pression intérieure et surtout à celle qui venait de Léopoldville où Ngalula, son rival principal, bénéficiait de l'appui du Gouvernement central, désireux d'installer dans les provinces un pouvoir modéré et à tendance unitaire.

Dans le domaine sécuritaire, Kalonji produisit aussi des mécontents. La hiérarchisation des grades au niveau des officiers supérieurs dans l'armée du Sud-Kasaï était la suivante : sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel, général de brigade. Il va sans dire que la promotion de Dinanga, qui lui fit enjammer deux échelons et lui conféra le seul grade de général de toute l'armée, créa pour le moins un énorme malaise dans la troupe. Dinanga eut fort à faire pour rallier les hommes de troupe.

14. *Mburu we* ! est une expression presque intraduisible. Son sens correspondrait, selon le contexte, à « naïf », « idiot », « clown », ou tout simplement « brave imbécile ».

15. Traduction de « *Beena mukanda mbabenga bukallenga bwanyi* », phrase que ne cessait de répéter A. Kalonji.



Le colonel Kabangu, désormais remplacé à la tête de l'armée par Floribert Dinanga et devenu commandant du 1<sup>er</sup> bataillon campé de Baudine I, invita le commandant Tshinyama qui était à Mwene-Ditu. Ils prirent langue avec des hommes politiques du parti Déco (Démocrates congolais), s'assurèrent d'un appui des troupes de Léopoldville que leur garantit le ministre Jérôme Anany de la Défense nationale, et décidèrent d'opérer un coup d'État. Préalablement, les deux hommes désarmèrent les militaires sans distinction. À deux, le colonel Kabangu et le commandant Tshinyama allèrent, le samedi 29 septembre 1962, à la rencontre de M<sup>gr</sup> Nkongolo, pourtant réputé kalonjiste. Ils le mirent au courant de leur dessein de perpétrer un coup d'État. Mais n'étant pas certains de l'issue, ils lui proposèrent de quitter Bakwanga pour une visite d'inspection des paroisses de l'intérieur. L'évêque leur demanda dans quel camp se situait le gros de la troupe. Apprenant que la majorité des soldats étaient lassés des injustices inhérentes au clanisme et au clientélisme, il réserva sa réponse et invita ses deux interlocuteurs à revenir le voir à 16 heures. Les deux officiers flairèrent le piège. Ils craignirent pour leur vie s'ils revenaient voir l'évêque dans l'après-midi. Ils décidèrent alors de précipiter les choses.

La nuit du samedi 29 au dimanche 30 septembre, le capitaine Mudiayi, un officier de l'armée du Sud-Kasaï, convolait en justes noces. Toute la classe politique et tous les officiers, y compris le nouveau commandant en chef, le général Floribert Dinanga, étaient invités à la fête, qui avait lieu au guest-house Lusambo de la Mibéka. *Mulopwe*, lui, se trouvait en sa résidence, sans se douter, ainsi que le commandant en chef, que les gardes en faction avaient été désarmés sur ordre du colonel Kabangu et du commandant Tshinyama. La stratégie adoptée exigeait que l'on évite d'opérer durant plusieurs jours. Le coup devait être ponctuel et décisif afin d'éviter toute effusion de sang. Des armes furent rendues à quelques-uns seulement des soldats, dont la loyauté n'était pas sujette à caution.

Le premier acte posé dans la nuit fut de neutraliser le commandant en chef, le général Dinanga. Il fut mis aux arrêts à la fête où il se trouvait. À quatre heures du matin, Albert Kalonji, le *mulopwe*, fut informé qu'il n'était plus le chef de l'État. Il se rendit sous escorte à la résidence de M<sup>gr</sup> Nkongolo.

Trois jours plus tard, on le retrouva dans son village Katende où il était arrivé clandestinement, portant une soutane, déguisé en prêtre. Il revint ensuite chez M<sup>gr</sup> Nkongolo à Bakwanga, d'où l'abbé Joseph Tshibangu Kasai l'amena à Mwene-Ditu, toujours déguisé en prêtre, sur ordre de l'évêque.

Dans la nuit du samedi 29 au 30 septembre 1962 sonna l'hallali. Un coup d'État militaire, mené par le colonel Thomas Kabangu et politiquement assumé par Albert Kankolongo, chef de cabinet de Kalonji, détrôna le roi-*mulopwe*. La province allait être restaurée.

À partir du 30 septembre 1962, la direction de la province revint provisoirement au commissaire extraordinaire, Albert Kankolongo. Dès cette période, la province rentra dans l'orbite du Gouvernement central (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 40).

En octobre 1962, Kalonji Ditunga prit le chemin de l'exil à Barcelone, où il passa dix-huit mois<sup>16</sup>. C'est dans cette deuxième ville d'Espagne qu'il conclut une nouvelle alliance avec un autre exilé, Moïse Tshombe Kapenda.

## 2. POUVOIR DE JOSEPH NGALULA

À la suite d'Albert Kalonji, Joseph Ngalula tint, lui aussi, à incarner le peuple luba. Le postnom de *Mpandajila* qu'il porta n'était pas lié à ses origines familiales. Il se traduit par « éclairé » et se rapportait au rôle qu'il avait assumé de conduire les Luba chassés de Luluabourg vers leur terre d'origine (cf. *supra*). Kalonji et Ngalula se disputaient donc le leadership du peuple luba.

16. En 1963, A. Kalonji fonda le Parti nationaliste congolais - PANACO, dont il devint président, et qui se joignit à d'autres partis pour former le Rassemblement démocratique congolais (RADECO) de Cyrille Adoula, dont il se sépara début août 1964. En février 1965, il fit entrer le PANACO dans la Convention nationale congolaise (CONACO), rassemblement des 49 partis présidé par Moïse Tshombe, et en devint directeur de la commission politique. Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Tshombe (9 juillet 1964-13 octobre 1965), il se reconvertisse dans le négoce après le second coup d'État de Mobutu de novembre 1965. À partir de 1973, il fut président-directeur général de la Compagnie de froid industriel au Zaïre (COFRIZA).

Quand fut détrôné le « roi-*mulopwe* » du Sud-Kasaï Albert Kalonji, Joseph Ngalula n'était pas présent à Bakwanga. Il se trouvait depuis un an à Léopoldville où, sans avoir formellement démissionné de son poste de Premier ministre du Sud-Kasaï, il s'était vu confier le département de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Cyrille Adoula.

Aux lendemains du coup d'État intervenu à Bakwanga, des hommes politiques luba en exil à Léopoldville se réunirent pour tirer les conséquences de la nouvelle situation politique. Ils constatèrent que la province avait été officiellement créée par la loi du 14 octobre 1962, soit quinze jours après la chute de l'État autonome du Sud-Kasaï et que, dans la foulée du coup d'État, Albert Kankolongo avait été nommé commissaire général extraordinaire.

Aussi levèrent-ils l'option de faire un bilan de la situation du pouvoir à Bakwanga et de poser les balises du nouveau régime à y instaurer.

Au cours de leur première réunion, ils désavouèrent tous les comportements et orientations politiques du *mulopwe*, mais sans pouvoir définir une véritable politique de rechange. Selon toute vraisemblance, la gangrène du séparatisme, de la discrimination et de la ségrégation hantait les leaders luba. Dans les débats qu'ils engagèrent se dessinaient trois grandes tendances. Une partie des leaders estimaient que le Sud-Kasaï ne pouvait plus être un jouet entre les mains de Kalonji et Ngalula pour l'assouvissement de leurs seules ambitions personnelles. Responsables de l'incurie, de la division et de la haine tribale, ces deux protagonistes devaient être disqualifiés. D'autant que les plaies ouvertes n'étaient pas encore cicatrisées, et que les humiliations et les brimades subies, ainsi que le sang versé criaient encore vengeance. Le pouvoir ne devrait plus, quoi qu'il arrive, leur revenir. Autant leur substituer un dirigeant probe, pondéré, compétent, plus disposé à rendre service au peuple, dans un sens élevé d'abnégation et d'oubli de soi.

Une seconde opinion envisageait d'obliger Kalonji et Ngalula à la réconciliation et de les engager à se partager de nouveau le pouvoir à Bakwanga, dans le seul intérêt des populations luba et de leur mieux-être. La troisième tendance proposait d'interdire aux députés nationaux et provinciaux luba de briguer un mandat ministériel. Elle écartait également Kalonji

et Ngalula de toute prétention au pouvoir (Mabika Kalanda 1963 : 78 et suiv.).

Il s'est aussi trouvé d'autres voix pour proposer de récompenser Albert Kankolongo en lui confiant la direction de la province, étant donné son rôle dans l'organisation, la réussite et la canalisation des forces de changement contre la « monarchie » instituée par Albert Kalonji. Certains cependant reprochaient à Kankolongo de n'avoir pas pu arrêter Kalonji, et surtout de l'avoir laissé fuir, alors qu'il était « nommé commissaire général extraordinaire avec pleins pouvoirs civils et militaires [...] et la seule autorité reconnue à laquelle tous et chacun doivent obéissance et soumission » (Amany 1962). Ils l'accusaient même d'avoir délibérément fait fuir Kalonji, étant donné qu'ils appartenaient tous les deux à la même région nord-ouest de la province, c'est-à-dire qu'ils étaient tous les deux des « Baluba du bas ».

Ces différents arguments ne permirent toutefois pas d'arrêter une résolution commune, acceptée par tous. Dans cette situation particulièrement confuse, les dignitaires luba se rendirent à Bakwanga où, les 12 et 13 octobre 1962, ils mirent en place le bureau de l'assemblée provinciale présidée par André Kabeya, et procédèrent à l'élection du nouveau gouverneur de province. Joseph Ngalula fut élu avec 15 voix sur 20, après le désistement de Liévin Beltchika Kalubi et d'Albert Kankolongo.

En marge de cette élection cependant, il n'existait aucun protocole politique commun. En filigrane au contraire se profilait la bipolarisation des voix entre les « Luba du haut » et les « Luba du bas ». Aussi le pouvoir de Ngalula était-il fondé sur du sable mouvant. Lui-même en était parfaitement conscient. Désarmé et sans plan politique défini, il se surpassa dans la répression des milices « rebelles » du bas qui réclamaient le retour au pouvoir du *mulopwe* Albert Kalonji. Joseph Ngalula ne put se prévaloir, pendant près de deux ans, que de l'administration d'une moitié seulement de la province, celle des « Baluba du haut », l'autre moitié lui échappant totalement.

Les geôles regorgaient surtout des milices pro-Kalonji, constituées principalement des originaires du « bas », ramenés par des militaires de l'armée régulière. À cause de la hausse de la population carcérale, Joseph Ngalula ordonna la réouverture de la vieille prison désaffectée de Tshibata. Il la restaura afin d'y recevoir des prisonniers de guerre. Mais sur

place, à Tshibata, en dépit du fait que le propre frère du chef Mutombo Katshi III Lutonga des Bakwa Kalonji avait été tué à Miabi à la fin de 1962 avec huit autres chefs en mission de bons offices, ces prisonniers furent très bien traités. Lutonga suivait en cela les conseils du ministre de Ngalula démis, Cléophas Mukeba, apparenté à la famille régnante des Bakwa Kalonji, qui lui avait demandé de ne pas maltraiter les prisonniers et de ne pas leur faire subir de sévices :

« le chef Mutombo Katshi Lutonga et les Bakwa Kalonji [avaient] protégé et bien traité les prisonniers Beena Tshibanda que le gouvernement de Ngalula avait transférés précipitamment à la prison de Tshibata, alors que les jeunesses venaient de tuer les chefs coutumiers parmi lesquels figurait son frère Mwela » (Muya bia Lushiku 1985 : 162).

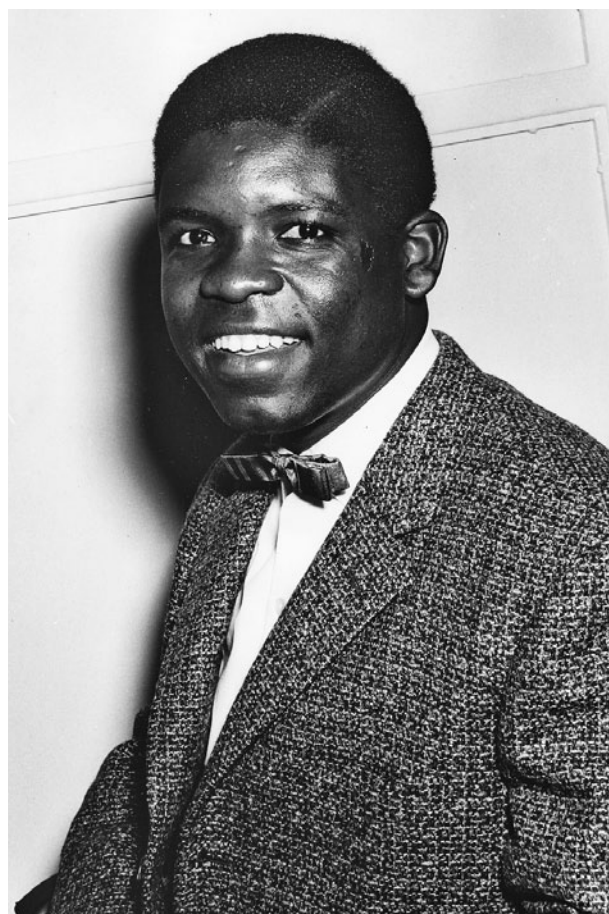
Cette attitude du chef Lutonga fut loin d'être appréciée par J. Ngalula, qui le mit aux arrêts et le fit garder au quartier général de l'armée en même temps que certains de ses notables. Les informations faisant état de la privation de nourriture imposée comme moyen de pression sur le chef Lutonga obligea les Bakwa Kalonji habitant les camps Baudine de la Mibéka, à l'initiative de Nestor Tshimanga, à organiser une collecte de nourriture pour alimenter le chef et sa suite. Mécontent de cette action, le bourgmestre de la commune Kanshi, Crispin Mpulumba, un proche de Ngalula, décida d'arrêter Nestor Tshimanga pour subversion. Il le garda au cachot de la commune pendant les huit mois que dura l'internement du chef Lutonga au QG.

Fort d'une sûreté répressive, Ngalula ne s'empêcha pas d'emboîter le pas au *mulopwe* Kalonji en créant un parti unique, le Rapelu (Rassemblement du peuple luba) auquel furent obligés d'adhérer tous les Luba et auquel participèrent, pour la plupart, des chefs coutumiers. Celui-ci naquit lors d'un congrès convoqué à Mbujimayi, du 20 au 24 novembre 1963. Ngalula foula ainsi aux pieds les contrats politiques signés à Léopoldville par les leaders luba fuyant le monopartisme du Pananko d'Albert Kalonji et la dictature qu'il incarnait :

« La création du Rapelu et l'adhésion à ce parti de tous les Luba rendue obligatoire marquent dans le chef de Joseph Ngalula une trahison des accords de Léopoldville. Aux termes de ceux-ci, il est clairement stipulé que le nouveau pouvoir à installer à Bakwanga

doit se garder de toute création de parti en attendant que l'assemblée provinciale n'en dispose autrement. Or, celle-ci, non seulement n'a pas été intéressée au projet de Ngalula, mais n'a jamais débattu de l'instauration de la politique des partis. À l'instar d'Albert Kalonji, Ngalula met dans le coup les seuls chefs coutumiers, à qui il intime l'ordre de faire pression sur leurs populations pour une adhésion massive au Rapelu. Le schéma ressemble à s'y tromper à celui emprunté par Albert Kalonji pour se proclamer *mulopwe* » (Kadima-Tshimanga 1994 : 107).

En même temps, sur le fond ségrégationniste du « haut » et du « bas » légué par Kalonji, Ngalula distingua parmi les « Luba du haut », les *Bana ba Nkashama*, dont il fit le socle de sa politique. Cette nouvelle philosophie heurta les leaders luba du haut, qui pourtant avaient été les alliés de Joseph Ngalula à Léopoldville. Leurs protestations eurent pour effet que Ngalula lui-même initia parfois des motions de censure contre des ministres qui lui tenaient tête



Pierre Nyangwile. (HP.1960.4.222, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam 2013.)



en conseil. Furent particulièrement visés Cléophas Mukeba, Pierre Nyangwile<sup>17</sup> et Jonas Mukamba.

Ainsi se fissura le groupe de politiciens rentrés pourtant avec Ngalula de l'exil de Léopoldville. Évincés du gouvernement, Cléophas Mukeba et Pierre Nyangwile retournèrent à Léopoldville. Ils y ressuscitèrent le mouvement de démocrates auquel ils confèrent les structures d'un parti politique, celui des démocrates congolais (Déco). Ce parti s'opposa au Rapelu de Joseph Ngalula.

Le Sud-Kasaï compta désormais trois partis politiques : le Pananko, existant sur les « cendres » du *mulopwe*, le Rapelu, parti au pouvoir avec Joseph Ngalula, et le Déco, parti de la nouvelle opposition au pouvoir de Ngalula. Les élections d'avril-mai 1965 se dérouleront au Sud-Kasaï avec ces trois partis.

### 3. RÉBELLION DANS LE NORD-OUEST DE LA PROVINCE

Après avoir été détrôné, Albert Kalonji ne pouvait plus compter que sur l'aide de M<sup>sr</sup> Joseph Nkongolo pour sa survie, dans une ville de Bakwanga qui lui était devenue hostile. Floribert Dinanga, le commandant en chef de son armée ayant été mis aux arrêts, et la plupart des soldats susceptibles de le défendre ayant été préalablement désarmés, Kalonji ne disposait que de très peu d'issues de secours. Il exprima à l'évêque son désir de se réfugier au Katanga, mais voulait avant tout se rendre dans son village, Katende, prétextant des cérémonies traditionnelles. Appel fut fait à l'abbé Joseph Mukuna, curé de la paroisse de Mérode, pour l'aider à rejoindre Katende. Kalonji s'y rendit le 3 octobre 1962.

À Katende, il rencontra les soldats de son armée, tous originaires du Nord-Ouest, mais qui avaient été désarmés par le colonel Kabangu. On comptait parmi eux des soldats ressortissants de Bakwa Dish

comme Kalonji lui-même, de Beena Mpuka, de Bakwa Bubala et de Beena Mulenga. Ils étaient tous exaspérés par la manière dont se déroulaient les événements et ulcérés de n'avoir pas pu défendre « leur chef ». Ils déploraient le fait que durant le désarmement, plusieurs parmi eux, qui avaient tenté de résister, avaient été mis aux arrêts. Certains avaient été tués, et d'autres transférés à Léopoldville.

Pendant ce temps, les soldats du nouveau pouvoir, auxquels s'étaient joints ceux de l'ANC, excellaient dans des brutalités, brimades, extorsions et exactions sur les populations. Le colonel Kabangu essaya en vain d'y mettre bon ordre. Kalonji expliqua à ses militaires combien ils étaient tous en danger de mort, lui-même compris. Il affirmait ne pas comprendre ce que Ngalula, qui avait été son bras droit, venait de lui faire et disait son désir de quitter le pays pour le salut de tous (Muya bia Lushiku 1980 : 291-293).

Les officiers présents [de son obédience] se réunirent et décidèrent d'engager une action contre Joseph Ngalula au pouvoir à Bakwanga. Ils avaient à leur avantage une bonne connaissance du terrain ainsi que le fait qu'ils gardaient des liens à la fois avec la population et le clergé catholique. La rumeur disait même que l'abbé Joseph Mukuna, curé à Mérode, était leur chef spirituel. Il recevait des rapports du maquis, qu'apportait un émissaire expressément mandé par le commandement de la rébellion. Les bons rapports existant entre les milices et la population faisaient que cette dernière subvenait aux besoins en nourriture des milices.

Sur le plan de l'organisation, la rébellion du Nord-Ouest disposait de cinq compagnies, réparties en brigades. La zone d'opérations se présentait de la manière suivante :

- une compagnie à Kabeya-Kamuanga, sous le commandement de Bernard Ntambwe ;
- une compagnie à Tshintshianku, commandée par Camille Mwamba Ntoka ;
- une compagnie à Ndianyama-Mwene-Mulenge, que commandait François Nzadi Tshitale ;
- une compagnie à Mapanda, commandée par Louis Muya Tshitendatenda ;
- une dernière compagnie à Miabi, sous le commandement de Georges Kabongo Mutatayi, appelé affectueusement « Mukulumpa Georges ».

17. Pierre Nyangwile était né à Dibindi en 1930. Après avoir été commis de l'Administration, il fut à la base de l'essai de création d'un « Mouvement libéral » à Kabinda. Suite à la décision de la Table ronde politique de Bruxelles (janvier-février 1960), il devint membre du Collège exécutif général adjoint au gouverneur général.

La consigne la plus importante imposée aux éléments de ces « jeunesses » était qu'ils ne s'interpellent jamais sous leur véritable identité. Chacun était tenu d'user d'un pseudonyme, particulièrement face aux représentants des autorités légales.

Selon toute vraisemblance, cette rébellion ne jouit d'aucun appui extérieur. Ce qui rendit problématique son approvisionnement en armes. Aussi se fournissait-elle uniquement en fusils de fabrication locale. Elle disposait néanmoins de quelques armes modernes ainsi que de munitions prises au combat sur les soldats de l'armée régulière tués. Son arsenal au fil des jours s'étoffait, grâce aux vols d'armes organisés par des filles de la contrée, qui vivaient en concubinage avec des soldats de l'ANC en opérations. Consciente de sa pauvreté logistique, la rébellion pratiquait la guérilla comme technique de guerre.

Tout le mandat de Joseph Ngalula se déroula sur fond de cette rébellion. C'est pourquoi le gouvernement provincial fut amené à décréter l'état d'exception sur tous les territoires du Nord-Ouest. Couvrant la période du 15 mars 1963 au 19 mai 1965, l'état d'exception fut placé sous l'administration d'Anacleit Mbuyi, ayant le titre de commissaire général extraordinaire. Il était secondé par quatre commissaires adjoints, tous, comme lui, originaires du Nord-Ouest et néanmoins favorables au pouvoir de Joseph Ngalula : Raymond Mayombo à Kabeya-Kamuanga, Polydore Kamangu à Lubi, Sébastien Ngoyi à Miabi et Jean Ntumba à Tshijiba.

Pour mettre fin à cette situation de guerre qui n'en finissait pas, le pouvoir central de Léopoldville envoya à Bakwanga le deuxième vice-président du Sénat congolais, José-Bernard Shango, à la tête d'une commission d'enquête. Shango, qui investiga sur les causes de la rébellion, en arriva à cette conclusion que les exactions des éléments de l'ANC constituaient de la légitime défense. Il établit un rapport détaillé des pertes du côté gouvernemental, et critiqua vertement l'attitude de M<sup>gr</sup> Nkongolo, qu'il accusa d'avoir déclaré que lui et son clergé étaient kalonjistés. Cette déclaration de l'évêque de Bakwanga finit de détériorer les relations déjà distendues entre M<sup>gr</sup> Nkongolo et Joseph Ngalula. C'est principalement pour cette raison, d'ailleurs, que Ngalula s'opposera toujours à

l'érection de Mbujimayi en diocèse, sous la direction de M<sup>gr</sup> Nkongolo<sup>18</sup>.

Il fallut attendre le retour d'exil d'Albert Kalonji, en juillet 1964, dans la suite de Moïse Tshombe devenu Premier ministre, après l'amnistie décrétée par le chef de l'État Joseph Kasa-Vubu, pour voir s'éteindre la rébellion du Nord-Ouest. Car, par-delà leur opposition au régime de Joseph Ngalula, les rebelles entendaient en même temps réclamer le retour au pays d'Albert Kalonji.

Ce retour les convainquit de déposer les armes et, en novembre 1964, Godefroid Munongo, ministre de l'Intérieur du Gouvernement central, vint à Miabi présider la cérémonie de remise des armes au Gouvernement légal par les rebelles, que commandait le « général » Mwanzambala. Joseph Ngalula, qui n'était pas associé à la manifestation, le prit mal et ne manqua pas d'exprimer son animosité à l'encontre du ministre Munongo.

Après cette récupération des armes, restait l'étape de la pacification de la région et de la réintégration des milices rebelles dans l'armée nationale congolaise. Floribert Dinanga, ancien commandant en chef de la gendarmerie du Sud-Kasaï après Thomas Kabangu, se vit confier cette tâche. La plupart des éléments de la rébellion furent ainsi incorporés dans l'armée et dans la police, à l'exception de leurs officiers.

#### 4. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1965

Quatre ans durant, soit de 1960 à 1964, les Luba, rassemblés au Sud-Kasaï, connurent des horizons assez obscurs. Leur quotidien était fait de famine et de maladies, auxquelles succédèrent les affres de la guerre et les turpitudes du pouvoir autocratique. À la guerre pour mettre fin à la sécession « ordonnée » par le Gouvernement central en août-septembre 1960 avaient succédé des guerres livrées par le Gouvernement du *mulopwe* Kalonji contre Dimbelenge, Mwene-Ditu et Kabinda, soit pour des visées expansionnistes, soit pour la garantie des

18. Mbujimayi ne deviendra diocèse qu'en 1966, soit un an après la fin du mandat de Joseph Ngalula.

frontières de l'État autonome du Sud-Kasaï. Puis vint la rébellion dans le Nord-Ouest.

Sur le plan politique, revenu aux affaires le 10 juillet 1964 après son exil, Moïse Tshombe forma un gouvernement dit de « salut public ». Il avait pour mission principale de mâter la rébellion de Mulele et celle des Simba pro-lumumbistes qui sévissait dans le Nord-Est du pays, à Stanleyville notamment, et d'organiser les élections législatives à l'échéance de 1965. Ayant obtenu le portefeuille de l'Agriculture dans ce gouvernement, Albert Kalonji aida à faire taire les armes dans le Nord-Ouest du Sud-Kasaï. Les échéances de 1965 purent dès lors être négociées dans une relative sérénité.

La scène politique au Sud-Kasaï était à ce moment partagée entre trois partis : le Rapelu de Joseph Ngalula au pouvoir, le Panaco<sup>19</sup> d'Albert Kalonji, et le Déco d'Honoré Kadima. Les élections à venir permettront aux Luba de mettre sur la scène politique un troisième homme, présentant un profil différent et usant de nouvelles méthodes de travail.

La redistribution des cartes politiques dès la fin de 1964, et surtout au début de 1965, offrit un environnement où le Panaco ne menait pas le bal. Il ne pouvait pas prétendre avoir mobilisé toutes les forces électorales originaires du Nord-Ouest. De même, après avoir, sans succès, tenté de s'imposer comme parti unique, le Rapelu au pouvoir n'avait pu regrouper tous les « Luba du haut ». Il butait devant l'implantation du Déco.

Sur le plan national, après avoir officiellement asséné, le 24 novembre 1964, le coup de grâce à la rébellion qui sévissait depuis près de trois ans en l'attaquant dans son principal bastion, Stanleyville, grâce au concours de la Belgique et des États-Unis, le Gouvernement de Moïse Tshombe s'attela à la préparation des élections législatives de 1965. Dans ce contexte, Albert Kalonji, ministre de l'Agriculture dans le Gouvernement de « salut public », revenu de ses illusions d'un destin impérial et ayant aidé à pacifier le Nord-Ouest du Sud-Kasaï, s'impliqua dans le schéma démocratique.

Les trois partis en lice au Sud-Kasaï adhèrent à la Convention nationale congolaise (Conaco), plate-forme mise en place à Luluabourg par Moïse Tshombe pour faire pièce au Rassemblement des démocrates congolais (Radéco) monté par Cyrille Adoula, dont le terrain de prédilection était l'Ouest de la République.

Durant la campagne électorale, l'environnement politique au Sud-Kasaï ne présentait pas nécessairement une région divisée en trois parties. La quasi-homogénéité tribalo-clanique de l'électorat du Panaco s'opposait à un terrain électoral plus fluide, plus libre et donc en principe plus démocratique, nullement formé sur la base des clans ni des affinités tribales. C'est sur ce terrain des « Luba du haut » que s'affrontèrent le Déco et le Rapelu.

Aux termes du décret-loi du 6 octobre 1964, la loi électorale prévoyait trois circonscriptions pour le Sud-Kasaï : Mbujimayi, Ngandajika et Mwene-Ditu. La circonscription de Mbujimayi, la plus grande, englobait en son sein, outre la ville de Mbujimayi elle-même, les arrondissements de Dibungi, de Kabeya-Kamuanga, de Katanda et de Tshilenge.

Globalement, la bipartition de la province laissait en principe au Panaco les arrondissements de Dibungi et de Kabeya-Kamuanga ; tandis que Mbujimayi, Katanda, Tshilenge, Ngandajika et Mwene-Ditu semblaient former le terrain de prédilection du Rapelu et du Déco. À la fin du scrutin, les trois partis obtinrent un nombre égal de sièges sur le plan national, soit quatre députés chacun, pour un nombre de voix récoltées de 48 944, 52 060 et 49 039 respectivement pour le Rapelu, le Panaco et le Déco.

Au niveau provincial, le Panaco obtint 17 sièges, tandis que le Rapelu et le Déco étaient à égalité avec 15 sièges chacun. La liste d'un petit parti à base clanique, le Groupement mulumba de Cléophas Bizala, obtint un siège. Conformément à la Constitution du pays, l'assemblée provinciale, avec ses quarante-huit membres, devait se compléter par la cooptation de dix chefs traditionnels, suivant des critères à définir localement.

Déterminés à faire tomber le Rapelu de la direction de la province, le Déco et le Panaco décidèrent de s'unir en cartel afin de minoriser ce dernier au parlement provincial. Le Rapelu ne put dès lors compter que sur ses quinze élus de l'assemblée provinciale, contre trente-deux au bloc de l'opposition constitué par le Déco et le Panaco. Aussi compacte que disciplinée, celle-ci célébra sa première vic-

19. À son retour d'exil, Albert Kalonji, revenu aux bons sentiments du grand nationalisme, changea le nom de son parti. De « Pananko », Parti des nationalistes nkonga rassemblant les seuls Baluba, celui-ci devint « Panaco », Parti des nationalistes congolais.



toire lors de l'élection du bureau de l'assemblée. À la présidence, son candidat, Barthélémy Dipumba, fut élu au détriment d'André Kabeya, avec 32 voix contre 26. Au poste de vice-président fut élu Anaclet Makanda, avec 33 voix contre 25 au candidat du Rapelu, Théodore Tshiswaka.

Le cartel Panaco-Déco va ainsi peser de son poids dans la conduite des affaires publiques au Sud-Kasaï. Continuant sur la même lancée afin de préparer les grandes joutes de l'élection du gouverneur de province, l'alliance Panaco-Déco, à l'initiative d'Albert Kalonji, organisa un congrès au Parc national Albert de la Rwindi. Il s'agissait d'examiner les moyens pratiques et d'étudier les stratégies susceptibles de mettre définitivement un terme au pouvoir du Rapelu et de permettre au cartel de gouverner le Sud-Kasaï. À l'ordre du jour figuraient trois points :

- recherche des causes de la division au Sud-Kasaï et des remèdes à y apporter ;
- protocole d'accord ;
- débat sur la mise en place des institutions provinciales :
  - a) cooptation,
  - b) gouvernement,
  - c) principes sur l'élaboration du programme gouvernemental (politique, social, économique).

Le cartel ayant décidé que le pouvoir à la tête de la province reviendrait au Déco, ce parti présentera à la séance du dimanche 23 mai 1965 cinq candidats inconciliables : Raymond Kabongo Kadila Nzevu, Honoré Kadima, Liévin Kalubi Beltchika, Jonas Mukamba et Cléophas Mukeba. Le jour de l'élection à l'assemblée provinciale, trois autres candidats se présentèrent : Pierre Nyangwile et Trudon Mbuyi du Déco, ainsi que Cléophas Bizala, candidat du Groupement mulumba, proche du Déco.

L'élection du gouverneur, qui eut lieu le samedi 26 juin 1965, donna les résultats suivants à la fin du premier tour :

- Jonas Mukamba	28 voix
- Raymond Kabongo	12 voix
- Liévin Kalubi	8 voix
- Honoré Kadima	6 voix
- Cléophas Bizala	1 voix
- Trudon Mbuyi	1 voix
- Cléophas Mukeba	1 voix
- Pierre Nyangwile	1 voix

Au second tour du scrutin, Jonas Mukamba obtint 31 voix contre 13 à Raymond Kabongo. Le désistement de ce dernier pour le troisième tour fit plébisciter Jonas Mukamba comme gouverneur de la province du Sud-Kasaï.

### Références

- Amany, Jérôme. 1962. « Déclaration radiodiffusée du ministre de la Défense nationale, Jérôme Amany ». *Le Courrier d'Afrique* (3 octobre).
- Kadima-Tshimanga, B. 1994. *La Paix kasaïenne. Anthologie*. Kinshasa.
- Mabika Kalanda. 1963. *Tabalayi bana betu*. Léopoldville : Concordia.
- Monnier, Laurent, Willame, Jean-Claude & Verhaegen, Benoît (dir.) 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Sud-Kivu - Uélé - Kongo Central ». *Cahiers économiques et sociaux* (collection « Études politiques »).
- Muya bia Lushiku, L. 1980. « De l'État autonome du Sud-Kasaï à la province du Kasaï-Oriental. Les Baluba du Kasaï et la crise congolaise (1960-1966) ». Thèse de doctorat, inédit, Université nationale du Zaïre.
- Muya bia Lushiku, L. 1985. *Les Baluba du Kasaï et la crise congolaise (1959-1966)*. Lubumbashi : édité par l'auteur.
- Ndua Solol. 1978. « Histoire ancienne des populations luba et lunda du plateau du Haut-Lubilash. Des origines au début du xx<sup>e</sup> siècle (Bena Nsamba, Inimpinim et Tuwedi) ». Thèse de doctorat en histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- van Avermaet, E. & Mbuya, B. 1954. *Dictionnaire Kiluba-Français*. Tervuren : Musée royal du Congo belge (« Annales du Musée royal du Congo belge. Série in-8°. Sciences de l'homme. Linguistique », vol. 7).



# CHAPITRE 15

## DU SUD-KASAÏ AU KASAÏ-ORIENTAL

### 1. QUESTION DES LIMITES TERRITORIALES

En 1962, un projet relatif aux limites territoriales du Sud-Kasaï fut mis en discussion à l'Assemblée nationale. Les discussions portèrent sur « les territoires de Ngandajika, Mwene-Ditu, Bakwanga et les régions de Kashindji en territoire de Lusambo et de Kamiji en territoire de Dibaya » (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 47-48). Le 21 juillet 1962, le rapporteur de la Commission des affaires intérieures de la Chambre fit état de deux modifications au premier projet. Les élus luba, cédant volontiers aux Luntu et aux Bakete leurs terres de la région de Dimbelenge et du secteur Tshishilu, ramenèrent séance tenante sur leur carte les limites aux endroits licites.

Les discussions relatives aux limites de la future province portèrent essentiellement sur le territoire de Mwene-Ditu réclamé à la fois par les Lulua et par les Luba. Deux orateurs se partagèrent surtout les interventions à cette occasion : Alphonse Ilunga pour la province de Luluabourg et Constantin Tshiala-Mwana pour le Sud-Kasaï. Les débats tournèrent principalement autour de considérations tribales.

Les membres de la commission furent unanimes pour soumettre ce territoire au référendum en vertu de l'article 3 de la loi du 27 avril 1962 sur les critères de base, vu que les Kanyok habitant Mwene-Ditu avec les Luba, étaient également d'origine luba et qu'une partie des mêmes Kanyok habitant le territoire de Ngandajika acceptaient, eux, l'appartenance à la province du Sud-Kasaï (Monnier, Willame & Verhaegen 1964 : 48).

L'orateur insista sur l'urgence « politique » qu'il y avait de créer une province du Sud-Kasaï. Il motiva cette urgence par le fait que la gendarmerie kalonjiste était prête à réintégrer l'armée congolaise, à condition que l'on reconnaisse la province le plus rapidement possible.

### 2. POUVOIR DE JONAS MUKAMBA

Mukamba accéda aux affaires au moment où le Sud-Kasaï balançait entre la démocratie et l'autocratie. L'expérience de l'autocratie avait été initiée par Albert Kalonji qui s'était octroyé les pleins pouvoirs, puis tentée par Joseph Ngalula qui avait cherché à imposer un parti unique. Aussi le pouvoir au Sud-Kasaï ressemblait-il plus à un piège qu'à un privilège. Néanmoins, Mukamba jouissait du soutien des plus grands acteurs de la scène politique sud-kasaïenne, à commencer par Albert Kalonji et Joseph Ngalula, ses prédécesseurs. Il avait aussi le soutien de l'évêque de Mbuji-Mayi, M<sup>gr</sup> Joseph Nkongolo. Il put ainsi former son gouvernement le 11 août 1965, dans lequel il conserva les ministères de l'Intérieur et de l'Information.

Élu gouverneur, Mukamba hérita d'une situation politique et sociale pour le moins difficile. Sur le plan interne, il devait restructurer les institutions locales. Et le meilleur moyen de le faire, dans une province politisée à souhait, était de respecter autant que possible les résultats des dernières élections.



## 2.1. OPPOSITION POLITIQUE À JONAS MUKAMBA

Avant l'élection du gouverneur, Joseph Ngalula, qui avait sans doute réalisé qu'il n'en menait pas large, chercha à prendre langue avec Honoré Kadima, un des candidats du Déco, en vue de conclure des accords préélectoraux susceptibles de garantir quelques avantages au Rapelu. Ses tentatives furent vaines. Il se tourna alors vers Jonas Mukamba, qui sauta sur l'occasion.

La rencontre qu'ils eurent dans la nuit du vendredi 25 juin 1965 avait ceci de particulier qu'elle se fit en présence des chefs traditionnels, à l'initiative du chef Mpiana Bejeji, qui tenait personnellement à réconcilier Jonas Mukamba et Joseph Ngalula. De cette rencontre naquit un protocole d'accord politique qui fit de Mukamba le candidat officiel du parti Rapelu. L'accord portait sur les trois points suivants :

- confier les portefeuilles des finances et de l'intérieur au Rapelu ;
- maintenir en poste tous les commissaires d'arrondissement et bourgmestres issus du Rapelu et se garder de les permuter ;
- rembourser au Rapelu la somme de cent millions de francs congolais décaissée pour les besoins de la campagne électorale aux dernières élections législatives.

Mukamba signa ces accords. Néanmoins, une fois élu gouverneur, il se garda d'en appliquer les clauses. Ce qui eut pour effet d'irriter Joseph Ngalula, avec cette autre conséquence que le Rapelu se décida à entreprendre au parlement provincial une virulente opposition politique au gouverneur Mukamba.

Une fois en fonction en effet, Mukamba amorça une large campagne de restructuration des institutions locales relativement aux résultats des dernières élections. Afin de modérer les tensions ayant marqué toute la période préélectorale et même celle immédiatement consécutive aux élections, il se consacra à la mise en place des commissaires d'arrondissement et des bourgmestres. Ceux en poste au moment où il accéda au pouvoir furent nommés par Joseph Ngalula parmi les seuls partisans du Rapelu. Mukamba estimait que leurs nominations obéissaient à des raisons politiciennes et à des buts électoralistes.

Suivant les dominantes dégagées par les résultats des élections, le Sud-Kasaï fut « quadrillé » de manière à permettre à chaque parti de gérer directement son propre électorat. Dans cette optique,

le Rapelu occupa le poste de maïeur dans l'arrondissement de Katanda ; tandis que le Déco gérait Tshilenge et Ngandajika ; et le Panaco Dibungi et Kabeya-Kamuanga. Ainsi étaient mis les uns en face des autres les électeurs et les mandataires issus des partis majoritaires sur lesquels ils avaient porté leur choix.

En procédant à de telles nominations, Mukamba fut bien obligé de démettre des responsables mis en place par l'administration de Joseph Ngalula. Ce qui suscita des protestations de la part du Rapelu, qui lui reprocha de ne pas respecter les termes des accords préélectoraux qu'ils avaient signés avant l'élection du gouverneur de province. Le Rapelu va créer de la surenchère et organiser une opposition contre le gouverneur Mukamba.

D'autre part, au sein du cartel Panaco-Déco naquit aussi une opposition à Mukamba. Elle se poursuivra au sein de l'assemblée provinciale et se cristallisera autour de son président Barthélémy Dipumba. Dès la rentrée parlementaire d'octobre 1966, dans son discours d'ouverture, Dipumba accusa le gouverneur d'ignorer les dispositions élémentaires régissant l'assemblée provinciale. À partir du mois d'octobre, l'arrestation du conseiller provincial P. Mpoyi, sur ordre du gouverneur Mukamba, envenima davantage la situation. Il était reproché à Mpoyi d'être à la base d'un document à caractère subversif qui projetait la formation d'un groupe politique basé sur la discrimination clanique. Son arrestation toutefois donna lieu à une multitude de pétitions envoyées à Léopoldville, assorties de documents dénonçant l'attitude du gouverneur et disant que le parlement provincial avait retiré sa confiance à celui-ci.

Pendant ce temps, Barthélémy Dipumba, président de l'assemblée, sans doute pour narguer le gouverneur, s'arrogea certains pouvoirs de l'exécutif et du pouvoir judiciaire : il prit des décisions du ressort du gouvernement, révoqua souvent sans motif valable les fonctionnaires de l'assemblée, réquisitionna la police pour opérer des arrestations, etc.

Au niveau national, des parlementaires reprochèrent au gouverneur son absence d'autorité et une série d'actes illégaux, dont les tentatives de politisation de l'ordre coutumier, la création d'une milice privée, la corruption des membres de l'assemblée provinciale, la politisation de la fonction publique et l'immixtion arbitraire dans les matières relevant de la compétence des autorités centrales (Gérard-Libois 1967 : 283).

Au plan économique, il lui fut reproché d'avoir utilisé à des fins personnelles des subventions mensuelles destinées à la province. Et sur le plan social, des députés s'indignèrent de la violation du secret de leurs correspondances, de la création et de l'entretien d'organisations féminines immorales, de la carence du personnel médical en province et de la dégradation générale de la situation scolaire.

Devant la confusion qui régnait dans la province, le ministre de l'Intérieur du Gouvernement central, Étienne Tshisekedi, membre du cartel Panaco-Déco, se rendit à Mbuji-Mayi pour tenter de calmer la tempête. Il se fit fort de réconcilier les parties en présence, mais, visiblement, il ne s'attendait pas à ce que le Rapelu s'engouffre dans cette brèche taillée au sein du cartel pour renforcer son opposition. En tête de ligne, Raphaël Kalenga, Dominique Wegge Tshiteya et Pierre Kahuongo prononcèrent des diatribes virulentes contre le gouverneur Mukamba.

À la suite de la mission du ministre de l'Intérieur, une commission sénatoriale vint enquêter à Mbuji-Mayi. Elle prit acte de l'existence d'un « malaise » entre l'assemblée provinciale et l'exécutif d'une part, et entre ces derniers et certains élus nationaux, d'autre part.

Dès novembre 1966, peu de temps après la commission sénatoriale, dix-neuf députés du Kasai-

Oriental sur vingt-quatre, reprenant les griefs d'ordre politique et socio-économique énumérés ci-dessus, déposèrent une pétition demandant la destitution du gouverneur Mukamba (Gérard-Libois 1967 : 283).

## 2.2. INTÉGRATION/COHABITATION AVEC MWENE-DITU

Depuis l'accession du pays à l'indépendance et la proclamation de l'État autonome, le Sud-Kasai était privé du seul passage économique dont il disposait : la gare de Mwene-Ditu, dont le territoire était déclaré « contesté », à cause de ses deux tendances paritaires à l'appartenance ou non à l'État autonome du Sud-Kasai. L'avènement de Moïse Tshombe au pouvoir en 1964 et la présence de Godefroid Munongo à la tête du ministère de l'Intérieur vont d'ailleurs faire que Mwene-Ditu sera rattaché à la province du Lualaba, dans le Katanga.

Ancienne agglomération située à près de 145 km au sud-est de la ville de Mbuji-Mayi, Mwene-Ditu doit sa renommée et son importance au chemin de fer qui la traverse dans la jonction du Katanga à Kinshasa, avec une rupture rail-bateau à Ilebo. Longtemps méconnue, cette localité se révéla à l'opinion kasaienne à partir de 1950, dès qu'y fut transféré le chef-lieu du territoire de Kanda-Kanda, justement à cause de l'existence du chemin de fer, qui en développa l'activité économique. Brassage de



**Photo prise lors de la tenue de la Table ronde politique de Bruxelles de janvier-février 1960.** On reconnaît de gauche à droite : Bukasa Bruno, Finant Jean-Pierre et Yumba Jean-Claude. (HP.2009.3.133, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin [Inforcongo], 1960, © MRAC Tervuren.)

peuples divers, dont les principaux sont les Kanyok, les Kanintshina et les Kete, Mwene-Ditu vit augmenter le nombre des ressortissants luba venus par trains entiers, fuyant les massacres de Luluabourg en 1959-1961 et du Katanga en 1961-1962.

Cependant, son activité politique ainsi que l'orgueil et le mépris des Luba à l'égard des autochtones attisèrent rapidement l'animosité des différentes communautés locales à l'égard des Luba. Deux tendances se précisèrent, dont l'une, lumumbiste, resta fidèle au pouvoir de Luluabourg ; alors que l'autre était favorable à Albert Kalonji et à son État autonome du Sud-Kasaï. Progressivement, les anciens lumumbistes, Bruno Bukasa et Joachim Kayiji, se mirent en charge de réclamer l'annexion du territoire de Mwene-Ditu au Lualaba, à défaut d'en faire une province à part. Ils rejetaient, de toute façon, toute idée d'annexion au Sud-Kasaï.

Mwene-Ditu fut déclaré « territoire contesté » et mis sous l'administration du Gouvernement central représenté, entre décembre 1962 et septembre 1965, par des administrateurs spéciaux. Le 15 septembre 1965, devant les troubles, l'insécurité, les assassinats et les massacres qui s'y perpétuaient, le décret n° 339 du chef de l'État Kasa-Vubu instaura à Mwene-Ditu un état d'urgence. Pendant ce temps, le Sud-Kasaï, depuis le règne du *mulopwe*, créait la confusion en proclamant unilatéralement Mwene-Ditu partie intégrante du Sud-Kasaï. Ce qui est vrai, c'est que, sans cette bouche d'aération, le Sud-Kasaï restait une enclave et allait droit à l'asphyxie socio-économique.

D'autre part, sous le Gouvernement de Moïse Tshombe, avec Godefroid Munongo au ministère de l'Intérieur, les tentatives d'annexion de Mwene-Ditu au Sud-Kasaï échouèrent. D'ailleurs, Bruno Bukasa s'y opposa farouchement et initia la création de la province du « Midi-Congo », qui ne lui sera pas accordée pour cause de non-viabilité caracté-



**Le président Mobutu en visite à Mbuji-Mayi en 1966. Derrière lui, Étienne Tshisekedi, ministre de l'Intérieur.**

(CP.2007.1.342, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1967.)



sée. Devant cet état de choses, Jonas Mukamba, élu gouverneur, entreprit des contacts avec les plus radicaux des dirigeants kanyok et kanintshina, Bruno Bukasa et Joachim Kayiji. Les pourparlers de paix et de réconciliation eurent lieu à Léopoldville, parce que les délégations kanyok redoutaient encore les violences souvent mortelles infligées à Mbuji mayi aux prétendus « ennemis du peuple muluba » qu'ils étaient supposés être.

C'est pendant que se déroulaient ces négociations que le haut commandement militaire neutralisa les institutions et confia le pouvoir au lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu, dans la nuit du 24 au 25 novembre 1965. Mukamba en profita pour se rappeler au souvenir du général-président qu'il avait connu à Léopoldville, lorsqu'ils étaient tous les deux journalistes en 1956-1957, l'un à *Présence congolaise* et l'autre à *l'Avenir colonial*. Ils étaient devenus d'ailleurs amis quand ils s'étaient retrouvés en Belgique en 1958. Le président Mobutu décida de prendre le temps d'étudier le dossier que lui présentait Mukamba, et lui conseilla de poursuivre les négociations avec les leaders de Mwene-Ditu.

Arrivé à Mbuji mayi le 6 février 1966 dans le cadre de la tournée qu'il avait entreprise à travers la République, le président Mobutu y reçut les leaders de Mwene-Ditu, invités par le gouverneur Mukamba au même titre que d'autres personnalités politiques. Le programme officiel, d'ailleurs, prévoyait une visite du chef de l'État à Mwene-Ditu, où il était invité par des religieuses canadiennes qui comptaient y ouvrir un lycée pour jeunes filles.

Au cours de ce bref séjour du chef de l'État à Mwene-Ditu, Bruno Bukasa, dans son allocution de bienvenue, aborda le problème de l'autonomie de ce territoire en insistant sur l'impossibilité pour les populations qu'il représentait de cohabiter avec les Luba. Le président cependant demanda à Mukamba, Bukasa et Kayiji de reprendre le dialogue en vue de lui proposer une solution durable dans l'intérêt supérieur des peuples dont ils se réclamaient et du pays tout entier. Il les autorisa à le suivre à Luluabourg, où il allait séjourner le 10 février, avec des propositions concrètes de solution définitive.

Reprises à Mbuji mayi même pour la première fois, les négociations durèrent deux jours, à l'issue desquels un protocole fut signé par les parties en présence. Selon le texte adopté, Mwene-Ditu pouvait

être rattaché au Sud-Kasaï sous quatre conditions essentielles :

- l'entrée au gouvernement du Sud-Kasaï de deux personnalités kanyok et kanintshina, dont l'une devait nécessairement occuper le portefeuille de l'Intérieur ;
- le poste de secrétaire parlementaire à l'assemblée provinciale reviendrait à un ressortissant de Mwene-Ditu ;
- le gouvernement s'engageait à ne plus se mêler de façon malencontreuse des problèmes de succession des pouvoirs coutumiers kanyok ;
- en outre, il devrait assurer l'administration locale par l'intermédiaire des fonctionnaires originaires de Mwene-Ditu (Kadima-Tshimanga 1994 : 137).

Le protocole d'accord fut signé, pour le Sud-Kasaï, par Jonas Mukamba, Anaclet Makanda, Sylvestre Mudingayi et Étienne Tshisekedi. Pour Mwene-Ditu, il le fut par Bruno Bukasa et Gustave Kabeya. Présenté à Luluabourg au chef de l'État, le 11 février 1966, il sera paraphé par celui-ci ainsi que par le président du Sénat, Yvon Kimpiobi, en qualité de témoins. Ainsi finalisé, il sera à la base de l'ordonnance-loi n° 113/66 du 15 mars 1966 portant levée de l'état d'urgence à Mwene-Ditu qui, depuis le 18 février déjà, était rattaché à la province du Sud-Kasaï.

Conformément à la convention signée, le gouverneur Mukamba procéda au réaménagement de son équipe gouvernementale. Mais, en butte au refus du Rapelu d'« hypothéquer » un de ses postes ministériels, Mukamba se rabattit sur le seul cartel. Sylvain Panu du Déco et Clément Ilunga Katende du Panaco acceptèrent ainsi de quitter le gouvernement afin de faciliter l'entrée de deux ministres originaires de Mwene-Ditu. En même temps, Mukamba lui-même se dessaisit du ministère de l'Intérieur tel que prévu dans le protocole d'accord.

### 2.3. INTÉGRATION/COHABITATION AVEC LE LOMAMI ET NAISSANCE DU KASAÏ-ORIENTAL

Une fois résolu le problème de Mwene-Ditu et évalués les gains économiques que les Luba allaient en tirer, se révéla à l'opinion un autre problème, tout aussi crucial, qui constitua un second front de combat : l'intégration de Kabinda au Sud-Kasaï.

Jusqu'à l'indépendance du Congo, Kabinda était le chef-lieu du district du même nom dont dépendait

le territoire de Bakwanga. Depuis l'indépendance, il était en rupture de ban avec son ancienne entité. Or Kabinda regorgeait de nombreux produits agricoles dont ce qui était devenu le Sud-Kasaï avait toujours été le plus grand consommateur.

Par ailleurs, les Luba, qui, depuis le règne du *mulopwe*, avaient déserté les travaux des champs au profit de l'exploitation du diamant, à laquelle les avait conviés le *mulopwe*, avaient créé eux-mêmes la disette chez eux.

Sous l'administration de Jonas Mukamba furent recherchés les voies et moyens propres à engager une approche pouvant déboucher sur une réconciliation et une nouvelle cohabitation avec Kabinda, devenu entre-temps chef-lieu d'une province à part entière, la province de Lomami. Ces tentatives d'approche connurent un échec.

À l'origine de cet échec, une mauvaise appréciation de l'élément politique depuis 1960 par Albert Kalonji. Il prit parti en faveur de L. Tshibambe, chef songye longtemps déchu, qui avait derrière lui une

minuscule portion de la population songye, contre la majorité des Songye rangée derrière Dominique Manono, président provincial du Lomami.

Il faut ajouter à cela le fait que, à la naissance même de l'État autonome du Sud-Kasaï, le district de Kabinda était administré par un universitaire congolais d'origine luba, nommé commissaire de district par le Gouvernement central, Auguste Mabika Kalanda. Durant tout le règne du *mulopwe*, Mabika Kalanda n'a jamais accepté la sécession que portait la proclamation de l'État autonome du Sud-Kasaï. Ainsi donc, avec la création de la province de Lomami en 1960, les Songye, sous la houlette de Dominique Manono, consumaient la rupture avec le Sud-Kasaï, pourtant plus proche géographiquement, pour se tourner vers Luluabourg.

Il va falloir attendre l'année 1966, lorsque l'autorité centrale congolaise prit la décision de réduire le nombre des provinces de vingt et une à douze, pour voir la province de Lomami s'associer avec le Sud-Kasaï. Consacrée par l'ordonnance-loi n° 66/205 du



**Le gouverneur Mukamba présentant les membres de son gouvernement au président Mobutu.** En 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> positions de droite à gauche, Panu Sylvain et Ilunga Katende Clément. (CP.2007.1.283, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)

6 avril 1966 et l'arrêté d'exécution n° 288 du 11 du même mois, la fusion entre la province de Lomami et celle du Sud-Kasaï devint effective le 25 avril 1966.

Ainsi naquit la province du Kasaï-Oriental, avec Mbujimayi pour chef-lieu.

Les nouvelles frontières administratives conférées à la nouvelle province posaient le problème de la révision des institutions provinciales. Pour réadapter la situation institutionnelle aux nouvelles structures, le gouverneur Mukamba se résolut au réalisme. L'extension de sa province, les fenêtres qu'elle ouvrait désormais sur le Congo ainsi que l'ouverture du véritable grenier agricole qu'était Kabinda obligeaient les Luba à sortir du carcan tribal et à vivre en harmonie avec des peuples voisins.

La création de la province du Kasaï-Oriental n'obéit pas exactement aux termes et à l'esprit de l'ordonnance-loi 66/205. Elle ressortissait plutôt à des dispositions spéciales dont les points essentiels se ramenaient aux suivants :

« Les assemblées provinciales du Sud-Kasaï et de Lomami sont fusionnées telles quelles. Ce qui a pour effet de porter le nombre de conseillers provinciaux à 78 pour le Kasaï-Oriental ;

- les entités de Dimbelenge et de Lusambo, initialement rattachées au Lomami, sont annexées à Luluabourg, alors que Mbujimayi accueille les seuls députés élus de Kabinda et de Senterly ;

- en contrepartie, la répartition des postes à la nouvelle assemblée provinciale réserve à l'ancien Lomami les postes de deuxième vice-président et de secrétaire parlementaire, tandis que l'ancien Sud-Kasaï garde la présidence et la première vice-présidence. Quant à l'ancien deuxième secrétaire parlementaire de Lomami, il est reconverti en simple député provincial » (Kadima-Tshimanga 1994 : 140).

En ce qui concerne le poste de gouverneur, en vertu des articles 6 et 7 de l'ordonnance-loi du 6 avril 1966, il fut remis en jeu et dut se concourir entre Jonas Mukamba et Jean-Marie Kikangala, ancien gouverneur de la province de Lomami. Le vote se fit à la majorité simple des voix, et le candidat battu occupa de droit le poste de vice-gouverneur qui venait d'être créé.

Dans la perspective de cette élection, le Rapelu, parti de Joseph Ngalula, trouva l'occasion à battre de nouvelles campagnes dans une opposition parlementaire contre le gouverneur Mukamba qui, du reste, bénéficiait du soutien du Gouvernement

central. Il sollicita même, mais en vain, du gouvernement central une dérogation aux prescrits de l'ordonnance-loi afin de présenter des candidats de son choix capables de s'opposer au gouverneur de l'ancien Sud-Kasaï.

Le 25 avril 1966, Jonas Mukamba fut élu premier gouverneur de la province du Kasaï-Oriental avec 41 voix contre 37 à Jean-Marie Kikangala. Il procéda à une restructuration de son gouvernement et à son élargissement. Celui-ci va comporter désormais onze membres dont neuf ministres. Les portefeuilles ministériels se répartirent en raison de quatre pour l'ancien Sud-Kasaï limité aux seuls Luba, trois à l'ancien Lomami et deux au territoire de Mwene-Ditu.

Mukamba ne passera à la tête du Kasaï-Oriental que huit petits mois. Dans son discours de vœux de Noël, le 24 décembre 1966, en effet, le président Mobutu annonçait une série de réformes administratives dont la principale était de faire des gouverneurs de province « des grands commis de l'État » et de les affecter dans des provinces autres que les leurs d'origine.

Le 29 décembre, les affectations des gouverneurs furent rendues publiques. Jonas Mukamba fut affecté dans la province de l'Équateur. Il fut remplacé au Kasaï-Oriental par Henri-Désiré Takizala, venu du Bandundu et qui était originaire du district du Kwilu.

### 3. ACTIVITÉS POLITIQUES AU KASAÏ-ORIENTAL

Il existe aujourd'hui plus de 400 partis politiques en République démocratique du Congo, évoluant pour la plupart dans la capitale, Kinshasa. En mars 2006, 278 partis politiques ont été officiellement enregistrés auprès du ministère de l'Intérieur. Ces partis ont, pour la majorité d'entre eux, une représentation au Kasaï-Oriental. On voit dans la ville, tout au long des avenues ou dans des parcelles résidentielles, des drapeaux aux couleurs variées, emblèmes de telle ou telle autre formation politique. De ces partis, quelques-uns sont viables tandis que d'autres ne le sont pas. Les partis politiques viables le sont, soit parce que leurs leaders occupent de hautes fonctions dans les institutions du pays, soit aussi parce qu'ils comptent un grand nombre de militants, appelés parfois combattants.





**Siège provincial du PPRD, le parti au pouvoir.**

(Photo équipe locale, 2010.)



**Bastion de l'opposition, site de Mua Luse de l'UDPS.**

(Photo équipe locale, 2010.)

Les principaux partis politiques présents au Kasai-Oriental appartiennent soit à la majorité au pouvoir, soit à l'opposition. Du côté de la majorité au pouvoir, le PPRD, Parti du peuple pour la reconstruction et le développement, est le parti qui a de l'impact. On peut compter aussi dans la même mouvance le Palu, le RCD/KML, la CCU, l'ULDC, le PDC, etc.

En face, les partis d'opposition ayant une quelconque implantation locale sont, dans l'ordre de leur importance sur le terrain : l'UDPS, le MLC, l'UREC, le RCD, les FONUS, etc.

Globalement, les ressortissants du Kasai-Oriental, dans ses limites circonscrites à la seule ethnie luba, ont généralement été opposés au pouvoir en place depuis l'indépendance jusqu'à la Troisième République.

Alors que beaucoup de leurs acteurs ont occupé divers postes de responsabilité dans les institutions depuis la Première République, la région des Luba est cependant réputée bastion de l'opposition politique et ses ressortissants sont considérés comme des resquilleurs. Cet état de choses peut s'expliquer d'abord parce qu'une bonne partie de sa population, en 1960, instruite par les événements de Luluabourg, souhaite une victoire politique d'Albert Kalonji sur Lumumba. Ensuite, la création en février 1982 de l'UDPS consécutive, entre autres, aux massacres de

Katekelayi en 1981, rallia en majorité les ressortissants de cette entité à Étienne Tshisekedi dans son opposition au pouvoir de Mobutu. Enfin, l'impossibilité d'organiser une rencontre entre Étienne Tshisekedi et L. D. Kabila à l'entrée de l'AFDL à Kinshasa fut prise pour un refus du nouveau chef de l'État de prendre langue avec celui qui avait incarné depuis quinze ans l'opposition intérieure, bien que sur son parcours, l'AFDL ait fondé ses nominations dans plusieurs provinces sur des cadres de l'UDPS. Aussi va vibrer entre les vainqueurs et les vaincus le discours des opposants de l'intérieur, sous la houlette du président de l'UDPS, Étienne Tshisekedi.

Ainsi, quelques mois seulement après l'indépendance, la province fit sécession en se proclamant « État autonome du Sud-Kasai », un État presque entièrement dirigé par les autochtones. De même, en 2006, lors de l'organisation des élections présidentielles et législatives, en l'absence de l'UDPS, mais en réponse à son mot d'ordre, la majorité de la population opta soit pour le boycott des opérations électorales, soit pour le soutien à Jean-Pierre Bemba, candidat de l'opposition au second tour des élections présidentielles.

Les Luba, dans leur majorité, adhèrent désormais à l'UDPS dont le leader, Étienne Tshisekedi wa Mulumba, est Luba Lubilanji. De ce point de vue, la ville de Mbujimayi, chef-lieu du Kasai-Oriental, s'affiche de manière ouverte dans l'opposition.

## Références

- Gérard-Libois, J. 1967. *Congo 1966*. Bruxelles-Kinshasa : CRISP-INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Kadima-Tshimanga, B. 1994. *La Paix kasaienne. Anthologie*. Kinshasa.
- Monnier, Laurent, Willame, Jean-Claude & Verhaegen, Benoît (dir.). 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Sud-Kivu-Uélé-Kongo Central ». *Cahiers économiques et sociaux* (collection « Études politiques »).

## CHAPITRE 16

# LES ACTEURS LUBA DANS LES INSTITUTIONS DE LA RDC (1960-1997)

Depuis l'accession du Congo à l'indépendance, l'attitude des Luba à l'égard du pouvoir central a oscillé entre opposition et alliance. Elle se caractérisa par leur opposition à Patrice Lumumba, à la dernière période du règne de Joseph-Désiré Mobutu, à Laurent-Désiré Kabila et à Joseph Kabila. En revanche, ils furent les alliés du Gouvernement de

Cyrile Adoula, de Moïse Tshombe et de la première période du pouvoir de Mobutu.

Les Luba ont occupé des postes de pouvoir dans les institutions de la République depuis 1960. Mobutu s'est associé des ressortissants de ce peuple réputé dynamique, que la presse zaïroise qualifiait de « Baluba du président ». Lorsque l'UDPS, avec



**Le 24 juin 1968 à Kinkole dans la banlieue de Kinshasa, Mobutu avec, à ses côtés, Étienne Tshisekedi et Justin-Marie Bomboko, est en train d'asseoir son régime.** Mobutu est ici président de la République, chef du Gouvernement et ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants. Tshisekedi et Bomboko passent pour être les deuxième et troisième personnalités du pouvoir en qualité respective de ministre de l'Intérieur et de ministre des Affaires étrangères. (CP.2007.1.301, collection MRAC Tervuren, fonds J. Gérard-Libois ; photo Information, 1968, archives de la section d'Histoire du Temps présent.)

E. Tshisekedi, dit le « *lider maximo* », s'affirma à la tête de l'opposition au président zaïrois, sa plus forte implantation se situa en milieu luba. Si le nombre – voire l'influence – des « Baluba du président » finit par décroître, ils ne disparurent pas pour autant<sup>20</sup>.

Pour se faire une idée de leur représentation dans les pouvoirs congolais successifs depuis l'indépendance du pays jusqu'à la fin du régime Mobutu, les différentes listes ci-dessous reprennent les originaires luba Lubilanji membres des institutions et/ou services susmentionnés.

### 1. LES SÉNATEURS DE LA PREMIÈRE LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1963)

Noms	Groupements/clans d'origine et observations
Liévin Kalubye Tshiamala	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshitola
Jean-Marie Kasanda	
Clément Mbuyi Katende	

### 2. LES DÉPUTÉS DE LA PREMIÈRE LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1963)

Noms	Territoires et clans d'origine
Samuel Badibanga	Katanda ; Bakwa Kanda
André Kabengele	Lupatapata ; Bakwanga ; Bakwa Dianga
Albert Kalonji	Miabi ; Bakwa Dishu
Sébastien Kapongo	Katanda ; Beena Kapuya
Constantin Tshiala Mwana	Katanda ; Beena Tshitolo

### 3. LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE DE LULUABOURG DU 27 NOVEMBRE 1963

Noms	Territoires et clans d'origine
Étienne Tshisekedi	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo
Raphaël Bintu	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi

### 4. LISTE DES SÉNATEURS DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1965-1967)

Noms	Territoires et/ou clans
Albert Kalonji Ditunga	Miabi ; Bakwa Dishu ; Bakwa Tshimuna
André Mukoka	
Martin Tshishimbi	

### 5. LES DÉPUTÉS DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1965-1967)

Noms	Territoires et clans d'origine
Clément Ilunga Katende	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Beena Diyoka
Honoré Kadima	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda
Ferdinand Kazadi	Miabi ; Bakwa Tembwe
Nestor Lutumba	Tshilenge ; Bakwa Kalonj ; Bakodile
Alphonse Mukadi	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Nkongolo
Joseph Ngalula	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi
Constantin Tshiala Mwana	Katanda ; Beena Tshitolo
Étienne Tshisekedi	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo

### 6. LES DÉPUTÉS DE LA PREMIÈRE LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1970-1975)

Noms	Territoires et clans d'origine
Raphaël Bintu	Lupatapata ; Bakwa
Gustave Kabengele	Tshilenge ; Bakwa Lukusa

20. Citons Honoré Mpinga, Jonas Mukamba, Jacques Tshimbombo Mukuna, Gilbert Ngandu Kabeya, Grégoire Katende wa Ndaya, Bashala Kantu, etc. À noter que Mpinga mourut en juillet 1994 dans un accident d'avion à Kinshasa lors d'un retour de Gbadolite, où il avait conduit une délégation comme ministre des Affaires étrangères.



André Kabeya	Katanda ; Beena Mwembia
Jean Marcel Kabunda	
Florent Kabwika	
Honoré Kadima	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda
Jean-Jacques Kande	Miabi
André Kankonde	
Ferdinand Kazadi	Miabi ; Bakwa Tembwe
Alphonse Mukadi	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Nkongolo
Clément Mbuyi Katende	
Jonas Mukamba	Katanda ; Beena Nshimba
Alexis Mwela	Lupapata ; Tshiaba
Joseph Ngalula	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi
Eugène Tshibuyi	Lupatapata ; Bakwanga
Étienne Tshisekedi	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo

### 7. LES DÉPUTÉS DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1975-1977)

Noms	Territoires et clans d'origine
Bashala Kantu wa Milandu	Katanda ; Bakwa Kanda ; Bakwa Tshisenga
Kande Dzambulate	Miabi
Kankolongo wa Bondo	Katanda ; Beena Mwembia
Mwela wa Mutombo	Lupatapata ; Tshiaba
Mutombo Tshamala	Miabi ; Bakwa Dishu ; Beena Mbuyi
Ngalula Mpandanjila	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi ; Bakwa Tshimena
Tshimpuki Mbuyi	
Tshisekedi wa Mulumba	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo
Tshiteya Mushipula	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka

### 8. LES DÉPUTÉS DE LA TROISIÈME LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1977-1982)

Noms	Territoires et clans d'origine
Bashala Kantu wa Milandu	Katanda ; Bakwa Kanda ; Bakwa Tshisenga
Beltchika Kalubye	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshitala
Kabwika Ntanda Florent	
Kalonji Mukuna Luaka	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Kanana Tshiongo	Lupatapata ; Bakwanga
Katembwa Katende	Lupatapata ; Bakwa Nyanga
Kayemba Tshiamala	
Makanda Mpinga	Tshilenge ; Beena Tshimanga
Mpinda Mukumbi	
Muamba Beya	Miabi ; Bakwa Dishu ; Bakwa Kasansa
Mukendi Bajikijayi	Lupatapata ; Bakwanga ; Beena Mbala
Mukoka Muena Kavula	
Ngalula Mpandanjila	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi ; Bakwa Tshimena
Nsenda Muana	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshimanga
Tshimanga Mubiayi	
Tshisekedi wa Mulumba	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo

### 9. LES DÉPUTÉS DE LA QUATRIÈME LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1982-1987)

Noms	Territoires et clans d'origine
Bashala Kantu wa Milandu	Katanda ; Bakwa Kanda ; Bakwa Tshisenga
Kabengele ba Muamba	Tshilenge ; Beena Kayembe
Kabwika Ntanda Florent	
Kalonji Nionga Mukania	Miabi ; Bakwa Dishu

Lonji Kanyinda	Katanda ; Bakwa Lonji
Muamba Beya	Miabi ; Bakwa Dishu ; Bakwa Kasansa
Mutumbo Sonsola	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshimanga
Ntita Tshimbalanga	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba
Tshibas Luaba Tshisenga	Lupatapata ; Bakwa Nsumba

#### 10. LES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1987-1992)

Noms	Territoires et clans d'origine
Betu Kabamba Maweja	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Kabanga Babadi	Katanda ; Beena Tshitolo
Kalala Muela Mukeni	-
Kalonji Nionga	Miabi ; Bakwa Dishu
Mukadi Ilunga	Katanda ; Beena Shimba
Muya Tshongo	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Ntita Tshimbalanga	Tshilenge ; Bakwa Kalonji
Tshiamala Kalala	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshimanga
Tshibangu Mukola	-

#### 11. LES MEMBRES DU HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE (5 DÉCEMBRE 1992)

Noms	Territoires et clans d'origine
Batubenga Ntoka	Miabi ; Bakwa Kasansa
Betu Kabamba	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Kabanga Ntabala	
Kabengele Bamuamba	Tshilenge ; Beena Kayembe
Kadimba Ilunga	
Kalala Muela	Tshilenge ; Beena Kalala
Kalonji Ditunga	Miabi ; Bakwa Dishu
Kalonji Nionga	Miabi ; Bakwa Dishu
Kaloubi Masanga	Tshilenge ; Bakwa Kalonji (Beena Kalenda)
Kayembe Mubiayi	Tshilenge ; Beena Nkongolo
Kazadi Ngeleka	-
Mpabantu Bukola	Katanda ; Beena Tshitolo
Mpoyi Bakishi	Katanda ; Beena Tshitolo
Muamba Ntita	
Mukadi Ilunga Antoine	Katanda ; Beena Nshimba ; Bakwa Kamuanga
Mulumba Mpela	
Ndala Ntumba	
Ngandu Ntumba	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba
Ntita Tshimbalanga	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba
Tshibangu Kalala	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba

#### 12. LES MEMBRES DU HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE-PARLEMENT DE TRANSITION (19 JANVIER 1994)

Noms	Territoires et clans d'origine
Batubenga Ntoka	Miabi ; Bakwa Kasansa
Betu Kabamba Maweja	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Jibi Ngoyi	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Kabanga Babadi	Katanda ; Beena Tshitolo
Kabengela Bamuamba	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba
Kalala Mwela Mukendi	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalala
Kalonji Ditunga	Miabi ; Bakwa Dishu
Kalonga Nionga	Miabi ; Bakwa Dishu
Kaloubi Masanga	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda

Kamany Katalay	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi
Mpabantu Bukola	Katanda ; Beena Tshitolo
Mpoyi Bakishi	-
Muamba Ntita	-
Mukadi Ilunga Antoine	Katanda ; Beena Nshimba
Mulumba Corneille	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Muya Tshiongo	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka
Ngalula Mpandanjila	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi
Ngandu Leja Bukola	-
Ngandu Ntumba	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba
Ntita Tshimbalanga	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba
Ntumba Kabangu	-
Ntumba Tshidibi	-
Tshibangu Kalala	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba
Tshiamala Kalala	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba
Tshibanda Ntunga Mulongo	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshimanga
Tshimpumpu Lucien	Katanda ; Bakwa Ndaba

### 13. REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DU HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE-PARLEMENT DE TRANSITION (23 AVRIL 1995)

Noms	Observations
Badibanga Musangana	
Tshibangu Kalala	Tshilenge ; Bakwa Kalonji, Beena Kabimba
Muya Lubilandji	

### 14. COMMISSION CONSTITUTIONNELLE (22 OCTOBRE 1997)

Noms	Observations
Kazadi Mfuni	Territoire de Tshilenge ; Beena Mpuka ; Bakwa Kanjinga
Ntumba Luaba Alphonse	Miabi ; Bakwa Dishu

### 15. MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE DU MPR

Noms	Clans/groupements d'origine	Périodes
Étienne Tshisekedi	Kabeya Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo	Bureau du 5 mai 1967 ; du 4 juillet 1968 ; du 4 mars 1969 ; du 17 décembre 1970
Auguste Mabika Kalanda	Miabi ; Bakwa Dishu	Bureau du 17 décembre 1970
Kadima Tshovo	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda	Élu en 1977 et reste jusque 1982
Mukamba Kadiata Nzamba Jonas	Katanda ; Beena Nshimba	Nommé dans le bureau du 28 août 1980

### 16. MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DU MPR

Noms	Clans/groupements d'origine	Périodes
Kabeya Nkashama	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Mukendi	Composition du 2 septembre 1980
Kadima Tshovo	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985 ; du 12 décembre 1988
Kalonji Ditunga	Miabi ; Bakwa Dishu	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985 ; du 12 décembre 1988
Kande Dzambulate	Miabi	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985 ; du 12 décembre 1988
Kankolongo wa Bondo	Katanda ; Beena Mwembia	Composition du 2 septembre 1980 ; du 29 janvier 1985
Mbala Mbabu	Lupatapata ; Bakwanga	Composition du 12 décembre 1988
Ngalula Mpandanjila	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi	Composition du 12 décembre 1988

À noter qu'Honoré Mpinga Kasenda devint 1<sup>er</sup> vice-président du bureau permanent du comité central du MPR constitué le 29 janvier 1985.



**17. MEMBRES DES GOUVERNEMENTS DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1965)**

Noms	Clans/groupements d'origine	Postes et périodes
Joseph Mbuyi		Ministre des Classes moyennes (gouvernement Lumumba du 23 juin 1960) ; même poste du 5 au 12 septembre 1960
André Tshibangu		Vice-ministre aux Finances (gouvernement Lumumba du 23 juin 1960) ; même poste du 5 au 12 septembre 1960
Albert Kalonji Ditunga	Miabi ; Bakwa Dishi	Ministre de l'Agriculture (du 13 au 20 septembre 1960) ; même poste (gouvernement du 29 juillet 1964) ; même poste (gouvernement du 7 au 17 juillet 1965)
Ferdinand Kazadi	Miabi ; Bakwa Tembwe	Commissaire général à la Défense (septembre 1960-janvier 1961)
Mukendi Aubert	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Nkongolo	Commissaire général au Transport (septembre 1960-janvier 1961)
Étienne Tshisekedi	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo	Commissaire à la Justice (septembre 1960-janvier 1961)
Auguste Mabika Kalanda	Miabi ; Bakwa Dishi	Commissaire général à la Fonction publique (octobre 1960-janvier 1961) ; ministre des Affaires étrangères (gouvernement du 14 avril 1963) ; même poste (gouvernement du 1 <sup>er</sup> août 1963)
Jonas Mukamba	Katanda ; Beena Nshimba	Commissaire à l'Intérieur (septembre/octobre 1960-janvier 1961)
Lukusa Kungula Félicien		Commissaire à la Fonction publique (septembre 1960-janvier 1961)
Joseph Ngalula Mpandanjila	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi	Ministre de l'Éducation (2 août 1961-10 juillet 1962) ; même poste (gouvernement du 11 juillet 1962)
Constantin Tshiala Mwana	Katanda ; Beena Tshitolo	Ministre de l'Agriculture (gouvernement du 11 juillet 1962) ; même poste (gouvernement du 14 avril 1963) ; même poste (gouvernement du 1 <sup>er</sup> août 1963)

**18. MEMBRES DES GOUVERNEMENTS DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1965-1997)**

Noms	Clans/groupements d'origine	Postes et périodes
Étienne Tshisekedi	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo	Ministre de l'Intérieur (gouvernement du 28 novembre 1965) ; même poste (gouvernement du 1 <sup>er</sup> au 14 septembre 1966) ; même poste (gouvernement du 17 décembre 1966) ; même poste (gouvernement du 5 octobre 1967) ; ministre de la Justice (gouvernement du 17 octobre 1968) ; ministre d'État (chargé du Plan, Recherche scientifique, Aménagement du territoire et Coordination de la planification) du gouvernement du 5 mars 1969 ; Premier ministre (gouvernement du 14 octobre 1991) ; Premier ministre élu (gouvernement du 29 août 1992) ; même poste (gouvernement du 19 mars 1993) ; Premier ministre (gouvernement du 3 avril 1997)
Jean-Jacques Kande Dzambulate	Miabi	Haut commissaire à l'Information (gouvernement du 28 novembre 1965) ; ministre de l'Information (gouvernement du 1 <sup>er</sup> au 14 septembre 1966) ; redevient haut commissaire à l'Information (gouvernement du 17 décembre 1966) ; ministre de l'Information (gouvernement du 5 octobre 1967) ; même poste (gouvernement du 17 octobre 1968) ; même poste (gouvernement du 5 mars 1969) ; même poste (gouvernement du 1 <sup>er</sup> août 1969) ; même poste (gouvernement du 17 avril 1970) ; même poste (gouvernement du 15 septembre 1970) ; même poste (gouvernement du 16 octobre 1970) ; même poste (gouvernement du 7 décembre 1970) ; même poste (gouvernement du 2 juillet 1971) ; même poste (gouvernement du 21 février 1972) ; ministre de l'Information (gouvernement du 9 octobre 1981) ; ministre de l'Information, Culture et Art (gouvernement du 7 mai 1982) ; même poste (gouvernement du 5 novembre 1982) ; même poste (gouvernement du 18 mars 1983)
Raphaël Bintu a Tshabola	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi	Vice-ministre du Travail (gouvernement du 5 mars 1969) ; même poste (gouvernement du 12 novembre 1970) ; même poste (gouvernement du 2 juillet 1971) ; même poste (gouvernement du 21 février 1972) ; même poste (gouvernement du 17 juillet 1972) ; même poste (gouvernement du

		18 octobre 1972) ; même poste (gouvernement du 8 mars 1974) ; même poste (gouvernement du 11 novembre 1974) ; même poste (gouvernement du 17 janvier 1975) ; même poste (gouvernement du 18 octobre 1975)
Ferdinand Kazadi	Miabi ; Bakwa Tembwe	Ministre des Travaux publics (gouvernement du 1 <sup>er</sup> août 1969) ; même poste (gouvernement du 17 avril 1970) ; même poste (gouvernement du 15 septembre 1970) ; même poste (gouvernement du 16 octobre 1970) ; même poste (gouvernement du 12 novembre 1970)
Kabwita Nyamabu		Ministre des Affaires foncières (gouvernement du 21 février 1972) ; même poste (gouvernement du 17 juillet 1972)
Tshimpumpu Kanyinda	Katanda ; Bakwa Ndaba	Ministre du Commerce (gouvernement du 17 janvier 1975) ; même poste (gouvernement du 18 octobre 1975)
Mbala Mbabu	Lupatapata ; Bakwanga	Ministre des Affaires foncières (gouvernement du 23 février 1977) ; ministre au Commerce (gouvernement du 8 juillet 1977) ; même poste (gouvernement du 18 août 1977) ; ministre des Mines (gouvernement du 13 décembre 1977) ; ministre aux Mines et Énergie (gouvernement du 15 janvier 1978) ; ministre des Mines (gouvernement du 6 mars 1979)
Auguste Kalanda Mabika	Miabi ; Bakwa Dishi	Ministre du Commerce extérieur (gouvernement du 18 février 1981) ; ministre de la Recherche scientifique (gouvernement du 9 octobre 1981) ; même poste (gouvernement du 7 mai 1982) ; même poste (gouvernement du 5 novembre 1982)
Mwamba Mukukwila		Vice-ministre aux PTT (gouvernement du 18 février 1981) ; même poste (gouvernement du 9 octobre 1981)
Mwamba Nduba		Vice-ministre à l'Agriculture (gouvernement du 5 novembre 1982) ; même poste (gouvernement du 5 novembre 1982)
Tshibusu Mubiayi		Ministre de la Santé (gouvernement du 18 mars 1983)
Tshimbombo Mukuna Jacques	Miabi ; Bakwa Dishi ; Beena Mbaya	Ministre à la Jeunesse du MPR, aux Sports et Loisirs (gouvernement du 18 avril 1986) ; même poste (gouvernement du 31 octobre 1986) ; même poste (gouvernement du 22 janvier 1987) ; même poste (gouvernement du 10 février 1987) ; même poste (gouvernement du 29 juillet 1987) ; même poste (gouvernement du 7 mars 1988) ; ministre des Sports et Loisirs (gouvernement du 28 juillet 1988) ; même poste (gouvernement du 12 octobre 1988)
Tshishimbi wa Bilenga		Ministre des Finances et Budget (gouvernement du 1 <sup>er</sup> février 1985)
Ngandu Kabeya	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka	Ministre de la Santé et Affaires sociales (gouvernement du 31 octobre 1986) ; même poste (gouvernement du 22 janvier 1987) ; même poste (gouvernement du 10 février 1987) ; ministre de la Santé (gouvernement du 7 mars 1988) ; même poste (gouvernement du 28 juillet 1988) ; même poste (gouvernement du 21 janvier 1989) ; même poste (gouvernement du 12 mai 1989) ; ministre des Affaires sociales (gouvernement du 11 janvier 1990)
Tshiunza Mbiye	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kakona	Ministre de l'Économie et Industrie (gouvernement du 22 janvier 1987)
Mubenga Mukendi		Vice-Ministre à l'Agriculture (gouvernement du 7 mars 1988) ; même poste (gouvernement du 28 juillet 1988)
Kalongo Mbikayi	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Bakwa Kashila	Ministre des Transports et Communication (gouvernement du 28 juillet 1988)
Kadima Lubemba		Vice-ministre à l'Économie et Industrie (gouvernement du 11 janvier 1990) ; même poste (gouvernement du 4 mai 1990) ; même poste (gouvernement du 7 juin 1990) ; même poste (gouvernement du 29 novembre 1990)
Bijan Mutunda		Vice-ministre à l'Agriculture et Animation rurale et Développement communautaire (gouvernement du 4 mai 1990)
Bashala Kantu wa Milandu	Katanda ; Bakwa Kanda ; Bakwa Tshisenga	Ministre de la Fonction publique (gouvernement du 7 juin 1990) ; ministre des Relations avec le Parlement (gouvernement du 29 novembre 1990)

Kambayi Bwatshia		Ministre de l'ESURS (gouvernement du 7 juin 1990) ; même poste (gouvernement du 29 novembre 1990) ; ministre de la Recherche scientifique (gouvernement du 30 mars 1991) ; même poste (gouvernement du 17 juillet 1991)
Tshishimbi Mwamba		Ministre de l'Économie, Production, Commerce et Industrie (gouvernement du 30 mars 1991) ; même poste (gouvernement du 17 juillet 1991)
Kabamba wa Bashiya		Ministre de l'Économie et Commerce (gouvernement du 30 mars 1991) ; même poste (gouvernement du 17 juillet 1991)
Lukusa Menda		Vice-ministre au Budget (gouvernement du 30 mars 1991)
Jibi Ngoy	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka	Ministre des PTT (gouvernement du 28 novembre 1991) ; même poste (gouvernement du 5 décembre 1991) ; même poste (gouvernement du 11 février 1992) ; ministre du Commerce extérieur (gouvernement du 6 juillet 1994) ; même poste (gouvernement 22 juillet 1995)
Oscar Mudiayi wa Mudiayi	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda	Ministre du Portefeuille (gouvernement du 4 avril 1993)
Célestin Tshibwabwa		Ministre des Finances (gouvernement du 4 avril 1993)
Corneille Mulumba	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka	Vice-ministre au Plan et Reconstruction (gouvernement du 4 avril 1993)
Armand Betu Kabamba	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka	Ministre des Affaires sociales (gouvernement du 24 décembre 1996) ; ministre de la Fonction publique (gouvernement du 11 avril 1997)
Tshibanda Ntungamulongo	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	Ministre de l'Environnement (gouvernement du 24 décembre 1996)

### 19. LES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DES PROVINCES DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE À LA FIN DE L'ÈRE MOBUTU

Noms	Territoires, clans/ groupements d'origine	Postes et périodes
Jonas Mukamba Kadiata Nzemba	Katanda ; Beena Nshimba ; Bakwa Kamuanga	Gouverneur du Sud-Kasaï (août 1965-avril 1966) ; gouverneur du Kasaï-Oriental (avril 1966-janvier 1967) ; gouverneur de l'Équateur (janvier 1967-août 1968) ; gouverneur du Haut-Congo (août-octobre 1968) ; gouverneur du Bas-Congo (août 1969-décembre 1970) ; gouverneur de l'Équateur (août 1980-mars 1983)
Anaclet Kaniki Shambuwi	Miabi	Gouverneur du Haut-Congo (octobre 1968- août 1969) ; gouverneur du Bandundu (décembre 1970-juillet 1972)
Tshiamala Tshingombe	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi	Gouverneur du Bas-Congo (janvier 1978-janvier 1980) ; gouverneur du Haut-Congo (janvier-août 1980)
Mbala Mbabu	Lupatapata ; Bakwanga	Gouverneur de l'Équateur (mars 1974-juin 1975)
Tshiala Mwana	Katanda ; Beena Tshitolo	Gouverneur du Bas-Congo (avril 1986-juillet 1987) ; gouverneur du Maniema (janvier 1990)
Kabangu Lunyanya		Gouverneur du Bandundu (janvier 1975-janvier 1978)
Albert Kalonji Ditunga	Miabi ; Bakwa Dishu	Président ( <i>mulopwe</i> ) du Sud-Kasaï (août 1960-30 septembre 1962)
Joseph Ngalula Mpandajila	Lupatapata ; Bakwa Nsumpi	Gouverneur (président) du Sud-Kasaï (octobre 1962-juillet 1965)
Bashala Kantu wa Milandu	Katanda ; Bakwa Kanda ; Bakwa Tshisenga	Gouverneur du Kasaï-Oriental (à partir d'avril 1992)

Sans être exhaustif, citons les Luba Lubilanji qui ont revêtu la fonction d'ambassadeur sous le régime de Mobutu : Étienne Tshisekedi (Rabat, Maroc de 1969 à 1972), Tshimbalanga Shala (Ottawa, Canada de 1966 à 1972), Ambroise Tshilumba (Lagos, Nigéria de 1966 à 1972), Bukasa Muteba (Kampala, Ouganda de 1973 à 1999), Kanyinda Mpumbu (Dar-Es-Salaam, Tanzanie de 1966 à 1972), Jonas Mukamba (Soudan, Suisse, Grande-Bretagne), etc.



## CHAPITRE 17

# LES LUBA LUBILANJI DANS LES INSTITUTIONS DEPUIS L'AVÈNEMENT DES KABILA PÈRE ET FILS (DE MAI 1997 À AUJOURD'HUI)

La ville de Mbuji mayi fut conquise par les militaires (AFDL) anti-Mobutu le samedi 5 avril 1997. Très rapidement, le mercredi 9 avril, Laurent Désiré Kabila, qui n'était encore que porte-parole du mouvement rebelle, effectua une visite éclair à Mbuji mayi. Lors de son départ, le jour même, il emmena avec lui à Goma Jonas Mukamba, captif, qui était jusque-là président-administrateur délégué de la Miba<sup>21</sup>. Apparemment, les diamants de cette ville intéressaient le nouveau président congolais qui, sans même attendre de prendre le pouvoir à la mi-mai 1997, commença à vendre des concessions. Voici le récit de sa visite, d'après les témoignages recueillis :

« À son arrivée à Mbuji mayi, une fois installé et immédiatement après son discours au stade de la N'Sele à Baudine II, L. D. Kabila, qu'accompagnait le futur gouverneur du Kasai-Oriental Paul Kabongo, convoque en sa résidence le PAD Mukamba de la Miba. Celui-ci s'y présente en compagnie du directeur financier de la société. Kabila lui pose des questions sur l'état du diamant de la Miba en ce mois d'avril. Mukamba lui aurait expliqué que le diamant est acheté chaque mois par De Beers directement après son nettoyage et son pesage, et que, pour le mois de mars qui vient de se terminer, la production se trouve encore dans les laveries. Kabila s'enquiert sur la quantité de cette production. Ce que le PAD ne peut fournir. Ce dernier fait alors chercher le directeur des exploitations, à qui

Kabila intime l'ordre d'apporter tout le diamant encore en laverie. L'ordre est exécuté séance tenante.

Dès que les cruches dans lesquelles sont mis normalement les diamants arrivent et qu'elles sont ouvertes, Kabila, au vu de la quantité de diamant qu'elles contenaient, perd connaissance et tombe en pâmoison. Kabongo et deux autres s'occupent à le ranimer. Reprenant ses esprits, il apostrophe alors le PAD qu'il accuse d'avoir livré de telles quantités de diamants à Mobutu pendant des années. Celui-ci s'en défend. Ensuite il ordonne que tout le diamant soit porté à son avion. Il ramènera à Goma toute la production ainsi que le PAD Mukamba lui-même, que sa femme va rejoindre à l'aéroport avant l'embarquement pour partager le sort de son mari. »

L'attitude de Mukamba, qui n'avait pas daigné quitter Mbuji mayi, avait choqué Mobutu et ses partisans, qui allèrent jusqu'à le suspecter de les avoir trahis. D'après Banza Mukalayi, « Mukamba se voyait investi d'une mission l'empêchant d'abandonner son peuple à lui-même » (Banza Mukalayi 2005 : 107).

Les Luba LubilANJI avaient voulu la chute de Mobutu, mais l'arrivée de L. D. Kabila ne les rassura pas, du fait qu'il était katangais. Dès la mi-mars 1997, n'avait-on pas vu le gouverneur Kyungu, suivi peu après par Jean Nguz, demander à « tous les Katangais d'accueillir chaleureusement les troupes de Kabila » ? (Banza Mukalayi 2005 : 106).

Dès que L. D. Kabila accéda au pouvoir à Kinshasa, son tout premier directeur de cabinet (dès juillet 1997) fut Aubert Mukendi. Parmi les proches amis du nouveau président figuraient Pierre Victor Mpyo (Mpyoi de son vrai nom) Mitondo et Kalala

21. Jonas Mukamba sera relâché en juin 1998, mais à nouveau arrêté le 3 juin 2000 à Kinshasa, pour être relâché au début 2001.

Shambuï. Quant à Didier Kazadi Nyembwe<sup>22</sup>, il devint directeur du cabinet du chef de l'État et le fut de juin à octobre 1998.

Étienne Tshisekedi, quant à lui, n'approcha pas L. D. Kabila, qui, de son côté, l'évitait également. Il se considérait, en effet, comme le Premier ministre légal. Selon lui la légitimité du pouvoir en RDC relevait de la seule CNS. Le nouveau président, de son côté, disait ne reconnaître comme pouvoir légal que le seul Gouvernement de Lumumba, arrêté le 5 septembre 1960. Tshisekedi avait fait partie du Collège des commissaires généraux et était devenu un proche de Mobutu au moment où ce dernier s'opposait à Lumumba puis lorsqu'il devint chef de l'État, mettant en place progressivement un pouvoir autocratique. C'étaient donc deux personnages caractéristiques que tout semblait opposer, hormis leur aversion à l'égard du maréchal Mobutu.

La période d'observation entre Tshisekedi et L. D. Kabila ne dura pas longtemps. Leurs rapports devinrent rapidement conflictuels, Kabila n'admettant pas que l'on critique son pouvoir. Et, comme à l'époque de Mobutu, il « relégua » Tshisekedi « chez lui », dans le territoire de Kabeya-Kamuanga. Même si le diamant de Mbuïmayi constituait l'une des principales sources de revenus du nouveau pouvoir, dorénavant, les nominations du chef de l'État se dirigèrent davantage vers ses frères du Katanga, ou, lorsqu'il devait choisir parmi les originaires de la province du Kasai-Oriental, vers les Atetela. La rhétorique du pouvoir porta désormais sur le lumumbisme et Kabila fut présenté comme le héros venu accomplir l'œuvre commencée par le premier Premier ministre congolais.

Ajoutons à cela qu'une nouvelle guerre avait éclaté en août 1998. L'un des fronts armés anti-Kabila se nommait le RCD/National. Son leader était Roger Lumbala, un Muluba originaire du territoire de Miabi.

## 1. MEMBRES DE L'ACL-PT

L'Assemblée constitutionnelle et législative-Parlement de transition (ACL-PT) fut instituée par décret du président L.D. Kabila en juillet 2000. Elle comptait 300 membres désignés en fonction de leur origine et censés représenter chacun un territoire du pays<sup>23</sup>. Tshiamala wa Kamuanya Tshingombe, un Luba Lubilanji, fut le premier président de son bureau. Il fut rapidement écarté à la suite d'un conflit de préséance qui l'opposait à son premier vice-président, Delphin Banza, un Lubakat de Manono. À sa place, c'est Philomène Omatuku, une Otetela du territoire de Katoko-Kombe, qui prit la présidence du Parlement.

Ci-après, les membres de l'Assemblée constitutionnelle et législative-Parlement de transition (juillet 2000-juin 2003) représentant les territoires du district de Tshilenge et de la ville de Mbuïmayi.

**Tableau 17.1. Membres de l'ACL-PT (juillet 2000-juin 2003)**

Noms	Territoires représentés
Kalenda Kazambu Médard	Kabeya-Kamuanga
Kabamba Kampata	Katanda
Muya Lubilanji	Lupatapata
Musengeshi Musau Apoline	Miabi
Mpoyi Tshikala Augustin	Tshilenge
Kabeya Mulila Liévin	Mbuïmayi
Muika Lukusa Tshimbombo Marie-Madeleine	Choisie sur la liste du chef de l'État ; elle est originaire de Kabeya-Kamuanga, secteur Lac Munkamba (Beena Muya, Kazadi Madiunda)

22. Par ses liens familiaux, il est luba Lubilanji du territoire de Ngandajika. Pour sa biographie, cf J. Omasombo (2009 : 120-121).

23. À noter que sur les 300 membres de cette assemblée, 60 sont choisis à la discrétion du chef de l'État.

## 2. LE PARLEMENT ET LE SÉNAT DE LA TRANSITION « 1+4 » (JUILLET 2003–JUN 2006)

Lorsque l'ACL-PT est dissoute à la fin juin 2003 et remplacée par le Sénat et le Parlement, la désignation des membres est faite sur base du partage entre les belligérants.

**Tableau 17.2. Membres du Parlement de la transition (juillet 2003-juin 2006)**

Noms	Territoires d'origine	Listes représentées
Banza Mukala Trudon		Fonus
Betu Kabamba Nawaja Armand	Kabeya-Kamuanga	FSD/DC
Biaya Ndaya Kazadi Gertrude	Beena Tshipuka	Société civile
Biaya Tshimankinda Robert	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	MLC
Kabi Matungulu Martin	Katanda	Opposition non armée
Kadima Shambuvi Honoré	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda	
Kalonji Nionga Mukania Kanungula	Miabi (fils d'Albert Kalonji, <i>mulopwe</i> )	MLC
Katalayi Ntumba Denis	Katanda	GNPO
Katende wa Ndaya Muledi Grégoire	Lupatapata ; Bakwa Nyanga ; Bakwa Malaba	RCD/National
Kayembe Mulumba Bertin	Secteur Beena Lungu	RCD/Goma
Kazadi Nanshabalowa Mathieu	Lupatapata	RCD/Goma
Lumpungu Kanyinda Gilbert	Kabeya-Kamuanga	Société civile
Mbelu Biosha Hervé	Kabeya-Kamuanga	Société civile
Mbikayi Mabuluki Steve		Société civile
Milambo Kasongo Dieudonné	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshitola	RMI/MLP
Muika Lukusa Marie-Madeleine	Kabeya-Kamuanga	Liste du Gouvernement
Mukadi Bruno	Miabi	Société civile
Musuamba Bilenga Francisca	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Beena Ntemba	
Mutamba Dibwe David		MLC
Muyabo Kalenda-N'kulu Angélique	Katanda	MPR/Fait privé
Mwepu Kalunda Christophe	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	GNPO
Ngeleka Kanguvu Benoît	Tshilenge ; Bakwa-Kalonji ; Beena Kayemba	Liste du Gouvernement
Tshiala Mwana Tshingombe Constantin	Katanda ; Beena Tshitolo	MPI
Tshiamala Kabwe ka Ntanda Pierre	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	CODEP
Tshibanda Lepira Cécile		Société civile
Tshimanga Muteba Christophe	Kabeya-Kamuanga	COPACO
Tshimbombo Mukuna Jean-Jacques	Miabi ; Bakwa Dishu ; Beena Mbaya	RCD/Goma
Tshipama Lunganga Martin		MLC

**Tableau 17.3. Membres du Sénat de la transition (juillet 2003-juin 2006)**

Noms	Territoires d'origine	Listes représentées
Mukamba Kadiata Nzemba Jonas	Katanda ; Beena Nshimba	Mouvement des pionniers de l'indépendance
Mukendi Tshiambula Honoré	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	Liste du Gouvernement





**Bureau à Mbujimayi du parti Union des libéraux démocrates chrétiens.**  
À l'arrière-plan, la photo de son leader Tshibanda. (Photo équipe locale, 2011.)

### 3. LES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DE LA 1<sup>RE</sup> LÉGISLATURE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Étienne Tshisekedi refusa de participer aux élections de 2006, empêchant du coup son parti, l'UDPS, de déposer des listes à tous les échelons de ces scrutins. Mais des candidats luba Lubilanji saisirent cette opportunité pour devenir candidat à l'élection présidentielle :

1. Oscar Kashala Lukumuena (clan Bakwa Kande, territoire de Katanda) ;
2. Roger Lumbala Tshitenge (clan Bakwa Dishi, territoire de Miabi).

Parce que cette région et, surtout, les Luba Lubilanji, étaient réputés hostiles au pouvoir de Kabila, c'est André Philippe Futa Tshitumbu (clan

Bakwa Dishi, territoire de Miabi), devenu actif dans le noyau de la mouvance kabiliste, qui conduisit la campagne électorale dans cette région.

Pour l'élection des députés nationaux, le district de Tshilenge comptait 6 sièges à pourvoir répartis comme suit par territoire : Kabeya-Kamuanga (1 siège), Katanda (1 siège), Miabi (1 siège), Tshilenge (2 sièges) et Lupatapata (1 siège). La ville de Mbujimayi comptait 11 sièges à pourvoir.

**Les députés nationaux** (tableau 17.4)

**Les sénateurs** (tableau 17.5)

Le district de Tshilenge et la ville de Mbujimayi constituaient une seule circonscription électorale avec 4 sièges à pourvoir.

**Les députés provinciaux** (tableau 17.6)

Le Kasai-Oriental (le district de Tshilenge et la ville de Mbujimayi) comptait 17 sièges.

**Tableau 17.4. Députés nationaux de la 1<sup>re</sup> législature de la Troisième République**

Noms	Territoires d'origine	Observations
Ilunga Kazadi Benjamin	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka	Il est élu comme indépendant dans la ville de Mwene-Ditu
Kabongo Mpongo Léon	Lupatapata	Élu dans la ville de Mbujimayi
Kabongo Ngoy Eugène	Katanda	Élu dans la ville de Kinshasa
Kadima Lubemba Alexis	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; secteur Tshipuka/Bakwa Kalonji	Élu dans le territoire de Tshilenge
Kanku Kabengele Dominique	Miabi ; Bayombo	Élu dans la ville de Mbujimayi
Katende wa Ndaya Muledi Grégoire	Lupatapata ; Bakwa Nyanga ; Bakwa Malaba	Élu dans le territoire de Lupatapata
Katolu Mumona Malu Étienne	Kabeya-Kamuanga	Élu dans la ville de Mbujimayi
Kayembe Mwadianvita Serge	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	Élu dans la ville de Kinshasa
Kayiba Mwa Mbuyi Annie	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	Élue dans la ville de Mbujimayi
Lumbala Tshitenge Roger	Miabi ; Bakwa Dishu ; Bakwa Ndumbi	Élu dans le territoire de Miabi
Muamba Tshishimbi François	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Beena Nzemba	Élu dans le territoire de Kabeya-Kamuanga
Mukeba Tshikala Jean-Pierre	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	Élu à Tshikapa
Mukendi Tshiambula Honoré	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	Élu dans la ville de Mbujimayi
Tshibangu Kalala	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kabimba	Élu dans le territoire de Tshilenge
Tshibuyi Mitamba Marcel	Lupatapata ; Bakwanga ; Bakwa Nyangwile	Deviens député, étant le suppléant de Dominique Kanku, élu dans la ville de Mbujimayi
Tshisumpa Tshiakatumba Placide	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshitala	Élu dans la ville de Kinshasa

**Tableau 17.5. Sénateurs de la 1<sup>re</sup> législature de la Troisième République**

Noms	Territoire d'origine	Observations
Ngalula Chantal	Luba	Remplace son époux, Roger Lumbala, élu député national
Ngeleka Kanguvu Benoît	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	
Tshimbombo Mukuna Jean-Jacques	Miabi ; Bakwa Dishu ; Beena Mbaya	Ancien proche du président Mobutu ; désigné député par le RCD/Goma (2003-2006) et se fait élire sénateur comme indépendant
Futa Tshitumbu Mundumbula André-Philippe	Miabi ; Bakwa Dishu	Ayant échoué à se faire élire député national à Miabi en juillet 2006, il se rattrape à l'élection au Sénat en janvier 2007



Le siège de l'assemblée provinciale à Mbuji mayi, un ancien bâtiment du Cercle des travailleurs de la Miba à Baudine II.  
(Photo équipe locale, 2011.)

**Tableau 17.6. Députés provinciaux de la 1<sup>re</sup> législature de la Troisième République**

Noms	Territoires d'origine	Observations
Biaya Mutoka Alexandre	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kalenda	Élu dans le territoire de Tshilenge
Bilolo Kalemba Stanislas	Lupatapata ; Tshiaba	Élu dans le territoire de Lupapatapa
Bukasa Ntumba Etienne	Lupatapata ; Bakwanga ; Beena Kabeya	Élu dans la ville de Mbuji mayi
Kabala Ilunga Mbidi François-Xavier	Lupatapata ; Bakwanga ; Bakwa Nyangwila	Élu dans la ville de Mbuji mayi
Kabeya Ntendayi David	Lupatapata ; Bakwanga	Élu dans la ville de Mbuji mayi
Kabongo Célestin	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	Il remplace (suppléant) Benoît Kanguvu lorsque celui devient sénateur
Kabuba Mpetembe Alidor-Denis	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Tshimanga	Élu dans la ville de Mbuji mayi
Kalala Mutombo Shambuvi Marcel	Lupatapata ; Bakwanga ; Beena Tshilanda	
Kalombo wa Mpunga Jean de Dieu	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	Élu dans le territoire de Tshilenge
Kayembe Tshimbalanga	Lupatapata	Chef coutumier coopté député provincial
Mbikayi Bokole André		Élu dans la ville de Mbuji mayi
Muamba Mutombo Jean-Marie	Lupatapata	Élu dans la ville de Mbuji mayi
Mukendi Tshimanga Nsenda Faustin	Tshilenge ; Bakwa Kalonji	Élu dans la ville de Mbuji mayi
Ngoyi Kasanji Alphonse	Tshilenge, Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	Élu dans la ville de Mbuji mayi
Numbi wa Kapuya Alidor	Katanda ; Beena Nshimba	Élu dans le territoire de Katanda
Tshibas Luaba Tshienga Crispin	Lupatapata ; Bakwa Sumba	Élu dans le territoire de Miabi
Tshiula Mutombo Shambuvi Liévin	Lupatapata ; Bakwanga	Élu dans la ville de Mbuji mayi



**Tableau 17.7. Résultats des élections législatives de 2011 pour Tshilenge et la ville de Mbuji mayi**

Noms	Territoire électoral	Observations
Tshika wa Mulumba	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Bakwa Ntombolo	Petite sœur d'Étienne Tshisekedi wa Mulumba
Musenga Benoît	Lupatapata	
Kalonji Mukendi Romain	Miabi	
Ngoya Gisèle	Tshilenge	Bakwa Kalonji
Ngalau Pierre	Tshilenge	Bakwa Kalonji
Madimba Daniel	Katanda	
Kasongo Mongunga	Katanda	
Ngoy Kasanji Alphonse	Ville de Mbuji mayi	Originaire du territoire de Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; clan Beena Kayembe
Lumbala Tshitenge Roger	Ville de Mbuji mayi	Originaire du territoire de Miabi ; Bakwa Dish
Mpanda José	Ville de Mbuji mayi	Originaire du territoire de Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; clan Beena Kalenda
Mutanda Alexis	Ville de Mbuji mayi	Originaire du territoire de Katanda ; Beena Mwembia
Tshisekedi Tshilumbu Félix	Ville de Mbuji mayi	Fils d'Étienne Tshisekedi ; originaire du territoire de Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; clan Bakwa Ntombolu. PS : Pour raison d'absence aux séances parlementaires, son mandat fut invalidé en juin 2013
Maweja Jean	Ville de Mbuji mayi	Originaire du territoire de Ngandajika dans le district de Kabinda
Mulumba Muabi Florent	Ville de Mbuji mayi	Territoire de Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; clan Bakwa Nsulu
Ngoie Crispin	Ville de Mbuji mayi	Originaire du territoire de Kabinda

#### 4. LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2011

La fermeture de la Miba et de plusieurs puits de diamants alluvionnaires a amené les Luba Lubilanji à des vagues d'émigration, généralement en dehors de l'espace kasaïen. Plusieurs d'entre eux sont retournés au Katanga, mais beaucoup s'établirent dans des villes comme Kinshasa où ils dominent à présent des activités nouvelles, comme le taxi moto, appelé « *wewa* » (un mot tshiluba qui signifie « toi ou vous »). Le maire de la ville de Lubumbashi, M. Kaseba, prit, en 2007, un arrêté obligeant tout non-originaire du Katanga à avoir un permis de séjour pour pouvoir s'installer dans sa ville. Mais tout le monde comprit que c'étaient les Luba kasaïens qui étaient visés. Cette mesure fut annulée par le ministre de l'Intérieur de

l'époque, Denis Kalume Numbi, après qu'il eut – très certainement – obtenu l'aval du chef de l'État.

Joseph Kabila trouvera le moment favorable pour approcher l'espace luba. En novembre 2010, il se rendit à Mbuji mayi où l'accueil fut chaleureux, l'amenant même à marcher à pied dans la ville et à y rester quatre jours. Il fit la promesse de relancer la Miba. Mais l'apport financier apporté se révéla faible et l'entreprise minière peinera à reprendre ses activités.

En 2011, la fin de la législature conduisit à la tenue d'élections. Parce que, cette fois-ci, Étienne Tshisekedi s'était porté candidat à la présidence de la République, la région luba Lubilanji reversa dans l'anti-kabilisme. La candidature de Tshisekedi constituait une menace pour la réélection de Joseph Kabila. Ce qui conduisit le pouvoir à élaborer des stratégies électorales qui défavorisèrent, en partie, cette région.

Le compte rendu de la commission des stratégies, dirigée par le Lubakat Jean Mbuyu Luyongela, qui fut élaboré lors du congrès de l'association *Buluba-i-Bukata* travaillant pour la réélection de Joseph Kabila, tenu à Kamina, du 31 janvier au 2 février 2011, cite les Luba Lubilanji. Parmi les stratégies en rapport avec l'enrôlement des électeurs le point 2 des « stratégies externes (en rapport aux autres communautés) » précise :

« Dialogue avec les autres mutuelles communautaires : la Balubakat doit servir d'interface :

a. Cibler les communautés perméables et miser sur elles en exploitant les liens de langues, de culture, etc.

b. Entraîner dans le jeu la Fondation katangaise (FK) et l'Entente interprovinciale (EIP).

c. Éviter des critiques publiques de l'action du chef de l'État.

d. Pour la communauté kasayenne, exploiter la stratégie de récupération des voix modérées (comme les **Bakwa Kalonji**) en impliquant les leaders d'opinion les plus influents (ex. : le représentant suppléant de la CPCo)<sup>24</sup>. »

24. Document manuscrit de 4 pages, élaboré à Kamina le 1<sup>er</sup> février 2011 et signé par Jean Mbuyu Luyongela (président) et Kaléngé Yamukéna Yantumbi (rapporteur) ; bibliothèque de la section d'Histoire du Temps présent du MRAC.

## 5. MINISTRES DU GOUVERNEMENT

Tableau 17.8. Luba Lubilanji ministres dans les gouvernements de 1997 à 2008

Noms	Territoires d'origine	Postes et périodes
Mpoyo Mitondo Pierre Victor		Ministre de l'Économie (gouvernement du 1 <sup>er</sup> juillet 1997) ; ministre délégué à la présidence (gouvernement du 1 <sup>er</sup> juin 1998)
Babi Mbayi		Ministre de l'Industrie et PME
Mulumba Katshi		Vice-ministre à l'Intérieur, chargé de la territoriale (gouvernement du 1 <sup>er</sup> juin 1998)
Futa Tshitumbu André-Philippe	Miabi	Ministre de l'Agriculture (gouvernement du 14 avril 2001) ; ministre de l'Économie (gouvernement du 17 novembre 2002) ; ministre de l'Industrie et PME (gouvernement du 30 juin 2003) ; ministre des Finances (gouvernement du 5 octobre 2003) ; ministre de l'Économie et du Commerce (gouvernement du 25 novembre 2007) ; même poste (gouvernement du 26 octobre 2008)
Lumbala Roger	Miabi ; Bakwa Dishi ; Bakwa Ndumbi	Ministre du Commerce extérieur (gouvernement du 30 juin 2003)
Mukendi Tshiambula Honoré	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	Ministre de l'Industrie (gouvernement du 18 novembre 2005)
Muamba Tshishimbi François	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Beena Nzemba	Ministre du Budget (gouvernement du 30 juin 2003)
Ngalula Mulumba Chantal		Ministre du Commerce extérieur (gouvernement du 3 janvier 2005)
Ntumba Luaba Lumu Alphonse	Miabi ; Bakwa Dishi ; Beena Mulenga	Ministre des Droits humains (du 14 avril 2001 au 30 juin 2003) ; secrétaire général du gouvernement de Transition (nommé le 11 janvier 2004)
Tshibanda Ntunga Mulongo	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	Vice-ministre au Plan (gouvernement du 30 juin 2003) ; même poste le 18 novembre 2005
Mukeba Thimotée		Ministre de la Jeunesse et des Sports (gouvernement du 14 octobre 2006)

L'allusion faite au clan Bakwa Kalonji est suggestive. Alphonse Ngoyi Kasanji, gouverneur de la province du Kasai-Oriental depuis février 2006, est, en effet, un Mukwa Kalonji. Mais l'explication est, en fait, beaucoup plus générale. Chez les Luba Lubilanji, les Bakwa Kalonji sont considérés comme de grands commerçants. Ils avaient soutenu Étienne Tshisekedi contre le régime Mobutu et, plus tard, contre les Kabila, père et fils. Mais ces commerçants bakwa Kalonji se rendent de plus en plus compte qu'ils ont beaucoup perdu à cause de cet engagement politique et ils pensent surtout que, désormais, Tshisekedi ne pourra plus jamais accéder au pouvoir. Une hésitation se fait dès lors jour chez eux, les amenant à plus de modération et à prendre leurs distances vis-à-vis du radicalisme de l'UDPS.

La ville de Mbujimayi vit le nombre de ses sièges réduit de 11 sièges en 2006 à 8 en 2011. Le jour du

vote, le 28 novembre 2011, et lors du dépouillement des résultats, il y eut de nombreuses contestations accusant le camp Kabila d'avoir triché. Certains bureaux de vote seront incendiés ou saccagés. La proclamation des résultats connaîtra une suspension pendant quelques semaines avant que ceux-ci soient validés par la Cour suprême de justice.

Ci-dessous, les résultats pour le district de Tshilenge et la ville de Mbujimayi, qui a vu élire un ressortissant originaire du district de Kabinda.

## 6. GOUVERNEURS DES PROVINCES

Depuis une mesure prise en octobre 1991, sous le régime Mobutu, on ne peut être gouverneur ou vice-gouverneur que dans sa province d'origine, sauf exception pour la ville de Kinshasa.

**Tableau 17.9. Luba Lubilanji gouverneurs de province (1997-2007)**

Noms	Territoires d'origine	Périodes
Kabuya Matungulu		Élu vice-gouverneur le 8 avril 1997 et révoqué le 10 novembre de la même année
Kabongo Paul	Kabeya-Kamuanga ; Beena Mpuka ; Beena Mulumba	
Kanku Dominique	Miabi ; Bayombo	Gouverneur de la province du Kasai-Oriental désigné par le MLC (nommé le 16 mai 2004)
Mbelu Biosha Hervé	Kabeya-Kamuanga	Vice-gouverneur de la ville de Kinshasa (28 juin 2004-décembre 2005)
Meta Mutombo Mudiay Godelieve	Katanda ; Bakwa Lonji	Vice-gouverneur de la province du Kasai-Oriental (nommée le 19 novembre 2001)
Ngoy Kasanji Alphonse	Tshilenge ; Bakwa Kalonji ; Beena Kayemba	Élu gouverneur en février 2007

## Références

- Banza Mukalayi, B. 2005. *Ma vérité sur le maréchal Mobutu Sese Seko et la transition*. Kinshasa : Éditions Africa Text.
- Omasombo, J. 2009. *Biographies des acteurs de la Troisième République*. Kinshasa-Tervuren-Lubumbashi : CEP-MRAC-Cerdac.





# CINQUIÈME PARTIE

## SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE





## CHAPITRE 18

# MBUJIMAYI : CENTRE NÉVRALGIQUE DU KASAÏ-ORIENTAL

Personne ne s'imaginerait en traversant Mbuji-Mayi<sup>25</sup> que des centaines de millions de dollars de diamants ont été extraits de la région. Avec son infrastructure délabrée et une seule route asphaltée, cette ville et sa région ne tirent en fait que peu d'avantages des activités minières au plan socio-économique. Et pourtant un quart de la redevance minière de 4 %<sup>26</sup> sur la valeur des diamants de l'exploitation industrielle vendus est censé être versé à la province, de même que la taxe d'intérêt commun<sup>27</sup> appliquée au secteur artisanal. Aucun des acteurs participant au commerce du diamant ne réinvestit dans les collectivités locales. L'argent du diamant kasaïen, fruit d'une économie de casino, se volatilise dès que la pierre a été trouvée. Des interviews de différents acteurs du secteur diamantaire à Mbuji-Mayi menées, entre autres, par Global Witness, montrent qu'aucun des acteurs interrogés n'investit son argent dans la région : « En l'absence d'avantages tangibles tirés de l'économie officielle des diamants, les mineurs artisans et leurs collectivités continueront de privilégier quiconque offre le prix le plus élevé, que ce soit ou non dans le secteur informel » (Global Witness 2004a : 31).

25. Avec Kinshasa et Lubumbashi, elle totalise 40 % de la population de la RDC. Les trois villes ont plus d'un million d'habitants.

26. Cf. chapitre « Cadre institutionnel du secteur minier » (2.2).

27. Taxe d'intérêt commun = 1 % sur le prix d'achat entre acheteur (comptoir) et vendeur (négociant, creuseurs).

### 1. ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Afin d'aborder la situation socio-économique du Kasai-Oriental, fort de ses 9699 km<sup>2</sup> et peuplé par plus de 4 715 693 habitants (Tshimanga Mulangala 2009 : 37), il est primordial de s'arrêter sur Mbuji-Mayi, sa capitale<sup>28</sup>. Au risque de nous répéter, rappelons brièvement que la ville de Mbuji-Mayi se trouve dans le district de Tshilenge<sup>29</sup>, et que dans cette ville vivent 28 % des habitants de l'ancienne province du Kasai-Oriental (en ce compris le Lomami et le Sankuru) (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 18). Intéressons-nous à quelques données géographiques, historiques, démographiques, politico-administratives et socio-culturelles de cette ville, centre névralgique de la province. Quels sont les différents facteurs socio-économiques qui ont fait naître la capitale mondiale du diamant ?

Mbuji-Mayi<sup>30</sup> reçoit le statut de ville, le 3 mai 1967 (de Saint Moulin 1988 : 220)<sup>31</sup>. Elle est le résultat d'un essor économique soudain ainsi que de l'af-

28. 1 193 000 habitants selon le ministère du Plan (RDC, ministère du Plan 2005 : 47) ; 1 189 311 habitants à Mbuji-Mayi en 2009 selon l'INS (RDC INS 2010).

29. Le district de Tshilenge compte cinq territoires qui comprennent 23 chefferies/secteurs (PNUD 2009 : 4).

30. Elle était appelée avant « Bakwanga », du nom des autochtones : « [...] le remplacement du terme "Bakwanga" par celui de "Mbuji-Mayi" (1963) manifeste l'échec de l'ethnie autochtone dans le contrôle de "sa" ville » (Piermay 1993 : 399).

31. L'ordonnance-loi n° 67/221 du 3 mai 1967 reconnut Mbuji-Mayi comme sous-région urbaine et, une année plus



**Un aspect du site de Bonzola en 1958. Au fond, l'école primaire pour filles de Baudine II.**  
(HP.1958.56.660, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

flux humain provenant de migrations forcées<sup>32</sup>. Originellement, la ville doit son existence aux gisements diamantifères dont le premier, le Lukelenge à Bakwa Ndoba (Tshimanga Mulangala 2009 : 62), situé à la confluence des rivières Mbuji-Mayi et Muya (RDC, ministère du Plan 2005 : 40 ; 91), a été découvert en 1918 par Young, un prospecteur pour le compte de la Forminière. La Forminière commence à exploiter le gisement du Lukelenge en 1922 pour le compte de la Minière du Bécéka, la Mibéka<sup>33</sup>. Mbujimayi, l'ancien secteur, appartient au bassin oriental de la zone minière du Kasai. C'est en 1925 que se produit la plus grande découverte, celle de la mine de la colline de Bakwanga. Il s'agit d'un gisement de terrasse surplombant un gise-

ment alluvionnaire (De Bruyn 2006 : 64). Lorsque les sites de Lukelenge s'épuisèrent, la Forminière fut obligée de s'installer définitivement au-delà de la rivière Kanshi, à Disele, sur le territoire des Bakwa Tshimuna, où sont localisés les sites kimberlitiques et alluvionnaires de la Kanshi.

Ainsi, de 1948 à 1958, les cités des travailleurs et le quartier des agents de cadres blancs ont été construits sur la rive gauche de la Kanshi. Là se situent les quartiers résidentiels de la Miba qui constitueront le noyau de la ville. Les maisons de ce quartier originel sont construites d'abord en brique « adobe », c'est-à-dire des briques d'argile crue et séchée au soleil, puis par la suite, en matériaux durables. Ces cités présentaient des avenues asphaltées à partir de 1958, des points d'adduction d'eau et d'électricité, des hôpitaux, des maternités, des écoles, des complexes sportifs, des équipements de loisir ainsi que d'autres réalisations sociales.

Cette cité, destinée aux travailleurs de la Forminière pour le compte de la Mibéka, reproduisait exactement le schéma colonial : un quartier aisé, « Le Poste », destiné aux cadres de la société, et des cités affectées aux ouvriers pendant leur temps

tard, par arrêté ministériel n° 83 du 4 mai, Mbujimayi acquit le statut d'une ville (Tshienke Kanyonga 2010 : 232-236).

32. La migration luba des territoires lulua vers Bakwanga en 1959-1960 et la migration des refoulés du Shaba (Katanga) en 1990. Pour plus d'informations sur les migrations luba lire Pourtier (1998 : 137-154) et le chapitre 5, ce volume.

33. La Forminière fut en effet l'entrepreneur de la mise en valeur de la concession de la Société minière du Bécéka dès la constitution de celle-ci en 1919.



**Vue du quartier européen de Bakwanga, l'actuelle « ville Miba » ou « Le Poste », en 1956.**  
(HP. 1956.15.3461, collection MRAC Tervuren ; photo Carlo Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

de travail dans la zone minière<sup>34</sup>. Ces deux entités étaient séparées par une zone tampon.

Dès le 19 avril 1949, le problème lié au bien-être et au confort des travailleurs indigènes avait été abordé et résolu par l'ordonnance n° 21/135. Aux termes de cette ordonnance, l'employeur était tenu de loger ses travailleurs dans le cas où la résidence habituelle des intéressés était distante de plus de 5 km du lieu d'emploi. L'employeur était également tenu de fournir le logement à la famille du travailleur qui l'accompagnait. Les logements devaient remplir des conditions nettement précisées. Parmi ces conditions se retrouvaient celles liées à l'espace, soit des dispositions mises en place afin d'éviter la promiscuité. Cette ordonnance insistait aussi sur l'importance

des installations sanitaires communes, des services de voirie, et de l'accès à l'eau potable. À l'époque existait déjà un système de drainage des eaux pluviales, actuellement mal entretenu, en même temps qu'y avaient été aménagés des espaces verts. Les cités Baudine<sup>35</sup> répondaient donc aux exigences légales de la colonie belge (Doucy 1952 : 115-118).

C'est donc autour de ces quartiers de la cité ouvrière de la Mibéka que la ville s'est développée, spontanément dans un premier temps (Piermay 1993 : 108). À côté de cette cité, vers 1950, s'est développé le quartier administratif dénommé « Tshibuyi »<sup>36</sup>. Ainsi, Bakwanga, avec sa population de 25 000 habitants, devint le chef-lieu du territoire de Tshilenge, à la demande de la Mibéka, l'actuelle

34. Actuellement, les quartiers anciennement appelés « Le Poste » et « Baudine » forment la commune de Kanshi. Elle fut construite pour les travailleurs de la Forminière travaillant pour le compte de la Mibéka, entre 1948 et 1959. Elle est la seule commune de Mbujimayi qui fut urbanisée pendant la période coloniale et s'étend présentement sur une superficie de 1937 ha dans laquelle la ville Miba compte 260 ha. Les récentes extensions ont fait croître l'occupation du sol jusqu'à atteindre 28,78 km<sup>2</sup> (RDC, ministère du Plan 2005 : 88).

35. Du nom de Jules Baudine, un des administrateurs de la Forminière depuis 1945 et également administrateur de la Minière du Bécéka en décembre 1947, en raison des services qu'il avait rendus pendant les années de guerre aux entreprises diamantifères du Kasai. Il avait perdu la vie dans un accident d'avion survenu en août 1949.

36. « Tshibuyi » est l'ancien emplacement de l'un des clans Bakwanga, originaires de l'actuelle ville de Mbujimayi. Ce quartier est contigu au noyau central de la ville, constitué par les quartiers résidentiels des agents des cadres de la Miba.





**Cité ouvrière Baudine, construite par la Forminière en 1956 pour les travailleurs congolais de ses mines de diamants de Bakwanga et leurs familles.** (HP.1956.15.10517, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

Miba. C'était une tentative de protection de la cité contre la contrebande du diamant dont l'exploitation était exclusivement réservée à la Forminière par l'entremise de la Mibéka. Bakwanga a ainsi obtenu non seulement le statut administratif du chef-lieu du territoire, mais a également été déclarée « zone A », c'est-à-dire une zone où la circulation des personnes était strictement réglementée<sup>37</sup>. Mbuji mayi présente deux types de tissu urbain : celui de l'héritage colonial, et celui des extensions spontanées qui ont suivi, exacerbées par l'arrivée des réfugiés (RDC, ministère du Plan 2005 : 88).

La ville s'est en effet caractérisée par son explosion démographique, due, d'une part à la migration luba en provenance de Luluabourg en 1960 et, d'autre part, aux migrations des Kasaiens du

Katanga, refoulés lors de la crise économique dans les années 1990<sup>38</sup>. La petite cité minière de Bakwanga qui comptait, en 1960, 33 000 habitants, se métamorphosa en quelques années en une agglomération qui supplanta Luluabourg (Kananga). D'après le recensement de 1984, Mbuji mayi comptait à cette époque 486 235 habitants contre 290 000 à Kananga (Pourtier 1998 : 143). En 1999, après l'arrivée des « refoulés » du Shaba, la population de la ville s'élevait à 1 193 891 habitants (RDC, ministère du Plan 2005 : 91). Elle connut une expansion géographique anarchique, où des cases surgissaient de partout dans la partie non urbanisée de la cité ouvrière de la Miba. Les villages des Bakwa Nyanguile, qui s'y trouvaient à l'origine, ont été engloutis dans la marée des immigrants (Tshienke Kanyonga 2011 : 162).

Le ministère du Plan décrit la précarité du logement à Mbuji mayi : « L'occupation de terres d'une manière spontanée, par acquisition auprès de chefs coutumiers ou l'occupation de fait, sans viabilisation préalable, sans récolement des ouvrages hors site, amplifie la pauvreté urbaine dans le chef de la population qui va être amenée à vivre dans les quartiers

37. En vertu de la loi sur la protection des pierres et des substances précieuses (or, diamant, etc.), toutes les régions minières furent déclarées « zone A » par le décret du 24 septembre 1927. L'accès et la circulation des étrangers y étaient sévèrement contrôlés, ou tout simplement interdits sans l'autorisation de séjour délivrée par l'administrateur du territoire affecté au service de la société minière (Tshienke Kanyonga 2011 : 232-236). Pour plus d'informations sur le sujet, voir l'article « Les mesures de limitation de trafic illicite du diamant avant 1960 et l'urbanisation manquée dans la région de Mbuji mayi » par Tshimanga Mulangala & Tshibanza Monji (2009 : 129-145).

38. La grande majorité d'entre eux s'est repliée dans la capitale régionale en décembre 1994. Selon le recensement de Caritas, 265 000 refoulés se sont retrouvés à Mbuji mayi et 80 000 dans les villages aux alentours (Pourtier 1998 : 143).



sans eau potable, sans électricité, sans voie de circulation. Ceci les expose à des maladies qui les rendent plus vulnérables, tandis que le manque d'eau favorise la déperdition scolaire des filles. Il n'y a pas de sécurité car le plus souvent, le titre de propriété n'est pas le certificat d'enregistrement » (RDC, ministère du Plan 2005 : 93).

Cette explosion démographique a engendré, de fait, une explosion urbanistique. Mbujimayi s'est donc développée sans structure propre, sous forme de *biasasa*, en tshiluba, « lieux où l'on construit en désordre ». Les nouveaux quartiers sont donc les prolongements directs des anciens comme Le Poste, sans qu'il y ait une quelconque séparation comme l'eût voulu la logique coloniale. Bloquées au sud par le domaine minier, les habitations ont proliféré au nord, à l'ouest et l'est sans respecter les contraintes naturelles<sup>39</sup>. D'abord localisés sur les crêtes, les villages ont proliféré sur les versants jusqu'aux fonds marécageux où les creuseurs exploitent le diamant alluvionnaire dans la rivière Mbuji-Mayi. Cependant, contrairement à de nombreuses villes congolaises où n'a vu le jour aucun effort d'urbanisation, Mbujimayi a fait l'objet d'une restructuration et d'une réorganisation en damier de ses rues, notamment autour de l'avenue du 24 Novembre<sup>40</sup>, principale artère de la ville populaire. Différents projets d'urbanisation ont donc été mis sur pied. Les réalisations se sont étalées sur trois périodes, suivant les différents régimes politiques, 1962-1964 ; 1968-1974 ; 1977-1983. Ces restructurations se sont donc déployées avant et après l'approbation du plan d'urbanisme de 1974 (Piermay 1993 : 110).

Concrètement parlant, mis à part quelques grands axes où les grandes villas et gros édifices ont remplacé les maisons en matériel précaire, la plupart des habitations sont délabrées. Notons que pendant la période coloniale et jusqu'avant la libéralisation du secteur diamantaire en 1982, les profits dus à l'exploitation artisanale des diamants devaient rester discrets. Afin d'éviter d'être soupçonnés de trafic de

diamants, les habitants évitaient donc de construire une maison en dur, signe extérieur de prospérité économique. Jusqu'en 2008 encore, les dirigeants ont continué de mener cette politique, poursuivant tout constructeur d'une maison en matériaux durables, systématiquement accusé d'avoir volé le diamant de la Miba (Piermay 1993 : 320). De plus, le manque manifeste de place à Mbujimayi suite à l'explosion démographique de la ville dans les années 1990 exclut toute possibilité d'y trouver un terrain libre où bâtir. Aujourd'hui les *biasasa* ont presque disparu<sup>41</sup> et Mbujimayi ne dispose presque plus de possibilités d'expansion (Piermay 1993 : 108). Selon le rapport de l'enquête nationale MICS2/2001<sup>42</sup>, « la province du Kasai-Oriental accuse une promiscuité sans précédent en matière de logement. La majorité de la population vit dans des maisons de moins de trois pièces avec plus de quatre personnes par chambre à coucher. Cette situation est particulièrement vécue à Mbujimayi, huit ménages sur dix habitent dans des logements construits en terre battue » (Tshienke Kanyonga 2011 : 166).

Le niveau des infrastructures est assez faible : le drainage y est quasiment inexistant et il n'y a pas d'électricité sans générateur, si ce n'est pour le quartier Miba. De plus, de nombreuses césures dans le sol sont provoquées par des effondrements karstiques. La ville s'est en effet développée anarchiquement sur des sols inappropriés. Un article sur radio Okapi, « Kasai-Oriental : la pluie a fait cinq morts à Mbuji-Mayi »<sup>43</sup>, datant du 25 mars 2013, illustre la situation : « [...] Des quartiers entiers sont maintenant sinistrés. Les rues et avenues sont entièrement détruites, dans cette ville qui fait face à plusieurs têtes d'érosion. »

39. Selon Jean-Luc Piermay : « Malgré les sous-sols karstiques et les mises en garde des responsables de l'urbanisme, les maisons à étage commencent à apparaître dans le centre de Mbujimayi et sur tous les versants à pente raide, des fondations déchaussées témoignent de l'imprudence des constructeurs » (Piermay 1993 : 319).

40. L'avenue du 24 Novembre s'appelle actuellement boulevard Laurent-Désiré Kabila.

41. Il ne reste plus qu'un seul *tshiasasa* (singulier de *biasasa*), entre le rond-point Kimberlit et l'ex-rond-point de l'Étoile, parallèlement à l'avenue de la Cathédrale (information équipe locale).

42. MICS, Multi Indicators Criteria Survey.

43. Radio Okapi, le 26 mars 2013 : « La pluie torrentielle qui s'est abattue, lundi 25 mars dans la soirée, dans la ville de Mbujimayi au Kasai-Oriental, a fait plus de cinq morts et des dégâts matériels importants, selon le bilan provisoire publié par les autorités locales. Dans presque tous les quartiers de la ville, des maisons se sont écroulées, laissant plusieurs familles sans abris. »

## 2. ORGANISATION ET STRUCTURE

Dans sa monographie sur le Kasai-Oriental (ancienne province comprenant le Sankuru et Kabinda), le ministère du Plan décrit ainsi l'organisation de l'espace à Mbuji-Mayi : « Mbuji-Mayi est une agglomération, fruit d'une autoconstruction mal dirigée, et où l'on ne retrouve pas la division fonctionnelle de l'espace opposant centre-ville administratif et commercial à des zones résidentielles intégrées » (RDC, ministère du Plan 2005 : 91). Étonnamment, les centres de la ville ne correspondent pas aux anciens centres coloniaux. En effet ceux-ci, à l'ordre de trois, sont localisés sur le marché central, dit « de Mbuji-Mayi », sur le marché de Bakwa Dianga, qui était déjà un lieu d'échange antérieur à l'urbanisation, et enfin à Tshibuyi qui est le quartier de la ville populaire contigu au quartier Le Poste Miba et considéré actuellement comme le quartier des ministères. Ces deux quartiers sont les mieux équipés, ou plutôt les moins mal lotis en infrastructures de base et en équipements collectifs (RDC, ministère du Plan 2005 : 88). Avec la proclamation de l'État autonome du Sud-Kasai dans les années soixante, de nouveaux dirigeants sont arrivés dans la ville, s'appropriant les résidences dans les quartiers réservés initialement aux cadres de la Miba. La construction, par Joseph Ngalula<sup>44</sup>, d'un nouveau quartier « L'OUA et Nouvelle Ville », destiné à loger les autorités administratives de la ville, a été financée par la Miba. Néanmoins, les membres de l'administration n'ont jamais habité ce quartier, lui préférant les quartiers de la ville Miba. Cette dernière héberge donc dans ses quartiers résidentiels les autorités qui ont la préséance sur les affaires tant politiques que religieuses, notamment le gouverneur de la province et ses adjoints, les chefs des garnisons militaires, de l'Agence nationale des renseignements, l'évêque catholique, le représentant provincial de l'Église du Christ au Congo (ECC). Les autorités politico-administratives, quant à elles, sont plutôt localisées dans la partie centre-ouest de la ville, comme c'est le cas pour le parquet de grande instance dans la commune de la Muya. Dans celle de Diulu (quartiers Masanka et Bubanji), l'on trouve la mairie de Mbuji-Mayi et ses services connexes. Il faut

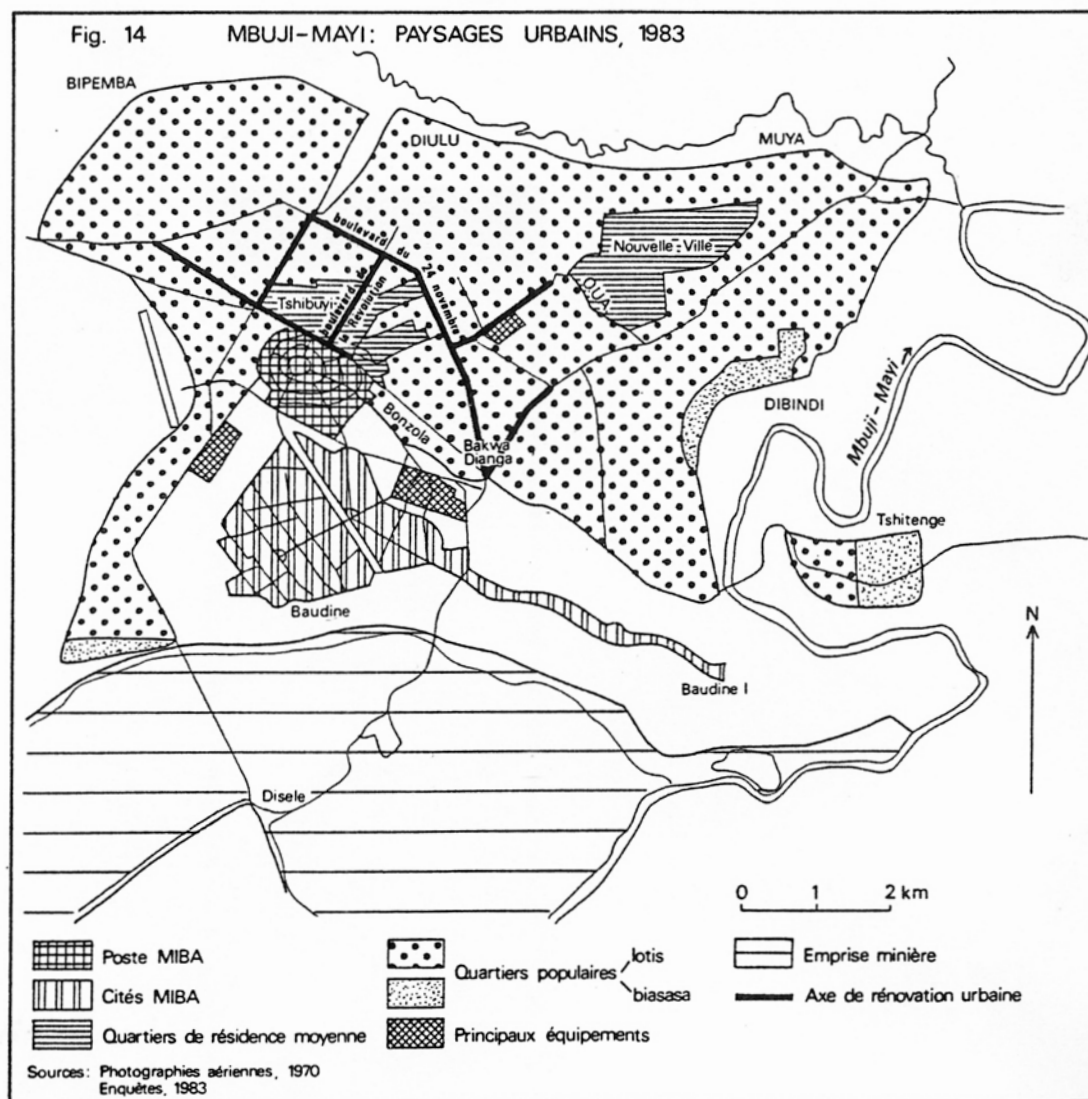
effectuer de nombreux déplacements à la recherche de différents services étatiques éparpillés dans les quartiers populaires de la ville (Tshienke Kanyonga 2011 : 165).

Selon le ministère du Plan, la ville de Mbuji-Mayi est composée de 57 quartiers. Seulement cinq parmi les 23 quartiers à niveau socioéconomique intermédiaire de la ville sont des quartiers planifiés. Le financement des logements érigés dans ces quartiers a été assuré par divers organismes publics et privés, notamment l'État et la Miba. 4,1 % des ménages de Mbuji-Mayi habitent des quartiers planifiés en 1999. Les 52 autres quartiers de la ville, notamment tous les quartiers à haut standing et ceux à faible niveau socioéconomique, sont des quartiers d'autoconstruction. En 1999, ils hébergent 95,9 % des ménages (RDC, ministère du Plan 2005 : 93).

## 3. MIBA-MBUJIMAYI : PARTENARIAT TACITE ET RELATION AMBIGUË

Mbuji-Mayi, en plus de sa naissance, doit la plupart de ses infrastructures à la Miba. Elle a profité et profite encore de toute une série d'installations que la Miba a mises en place. Elle partage les services que la Miba fournit en vue de pallier les défaillances de l'État dans le domaine. Comme le dit Jean-Luc Piermay, la Miba est considérée par l'opinion publique comme la tutrice de Mbuji-Mayi. En effet, depuis sa création, cette entreprise minière s'est engagée dans les actions sociales ainsi que dans les infrastructures économiques et les équipements urbains pour la ville. Néanmoins, malgré l'aide constante qu'elle n'a cessé de fournir, la société a toujours été soupçonnée d'avarice. Les rapports entre la Miba, les citoyens et l'Administration sont particulièrement ambigus (Piermay 1993 : 178). Bien que la Miba ait favorisé et aidé l'arrivée des réfugiés, et donc indirectement la naissance d'une ville dans un territoire dont elle a toujours été la gardienne jalouse, elle continuait à chasser les fraudeurs et interdire le commerce et toute activité qui aurait pu nuire à son exploitation industrielle. Situation paradoxale, exacerbée par le fait de devoir subvenir aux besoins basiques d'une population, telle la Gécamines, mais sans ses moyens, à la place d'un État absent. La Miba est le principal employeur de la ville et privilégie ses travailleurs.

44. Joseph Ngalula, surnommé « Mpandanjila » ou le « bâtisseur ».



Source : Piermay, Jean-Luc. 1993. *Citadins en quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan (collection « Villes et entreprises ») © Éditions L'Harmattan, 1993.

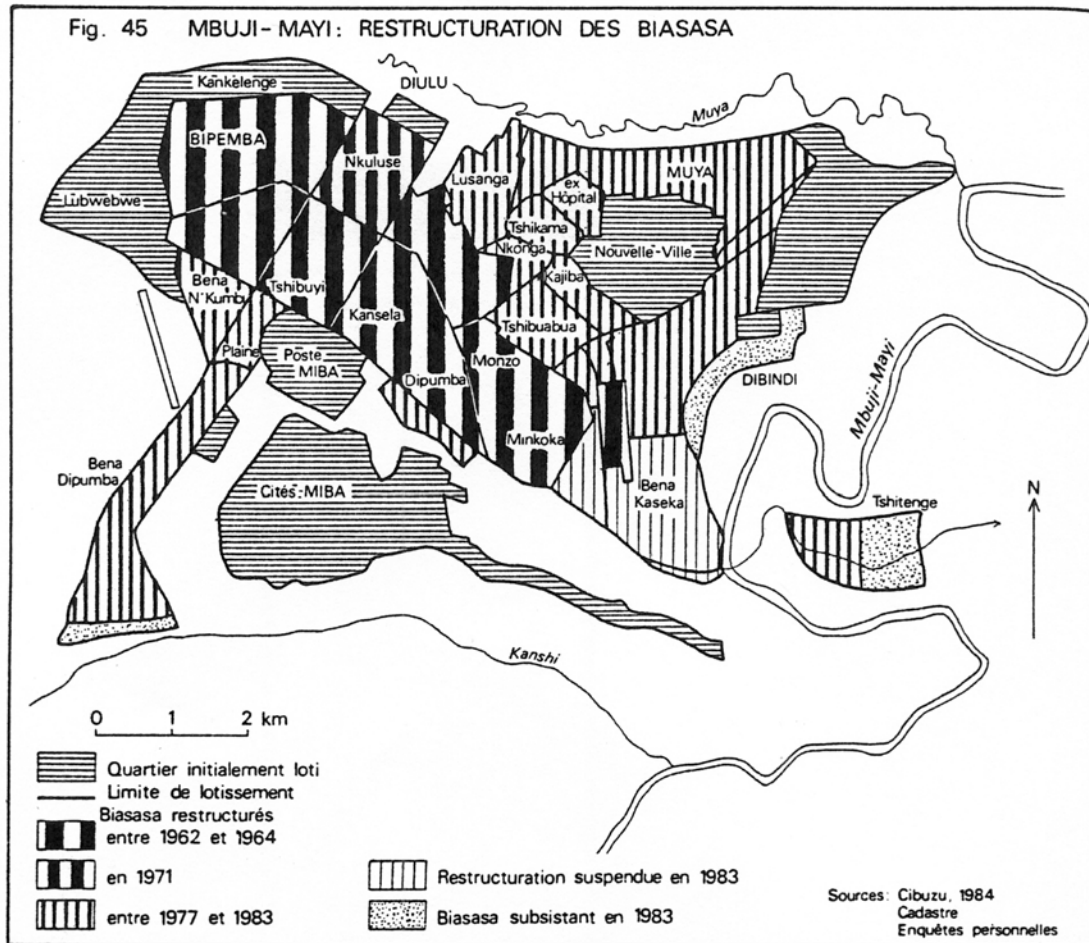
Dans les années 1990, elle apporte toujours son aide à la ville, mais de manière plus mesurée : entretien des installations techniques, fourniture d'électricité et organisation des accueils et réception des officiels. On peut voir, au cours de l'histoire, que les négociations entre ville et Miba sont serrées. Par exemple, l'hôpital de Disele, situé par inadvertance sur une pipe de kimberlite, a été remplacé par la construction d'un nouvel édifice orchestré à nouveau par la Miba, mais dont la construction est déductible des impôts de la société (Piermay 1993 : 180). Afin de conclure en illustrant cet accord tacite de partenariat Miba-Mbujimayi, J.-L. Piermay relate une histoire assez significative. Au conseil de ville de Mbujimayi, à la proposition de passer un contrat avec la Miba

concernant l'emprunt de la ville pour l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie, un conseiller s'est exclamé : « La Miba a toujours aidé la population. Maintenant si nous demandons de signer un contrat avec elle, elle va couper tout ce qu'elle faisait gratuitement ! » (Piermay 1993 : 505).

En 2008, la faillite de la Miba, qui était le poumon économique de la région, a eu de grandes répercussions sur la ville<sup>45</sup>. Cette faillite a donc entraîné dans

45. Selon la thèse de Dominique Tshienke : « Chaque mois cette entreprise [Miba] déverse sur le marché local à travers la paie de son personnel 2,5 à 3 millions de dollars américains. Il y avait une forte circulation de l'argent à Mbujimayi grâce à la Miba. Quand tous les travailleurs de la Miba étaient





Source : Piermay, Jean-Luc. 1993. *Citadins en quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan (collection « Villes et entreprises ») © Éditions L'Harmattan, 1993.

la région un niveau de chômage estimé à 90 % de la population. Actuellement, Mbuji-Mayi souffre d'un grand nombre de dysfonctionnements tant au niveau économique, social, géologique, logistique que juridique.

#### 4. UNE VILLE PARADOXALE

La présence du diamant dans le Kasai-Oriental aurait dû être un propulseur vers le développement de la province. Et pourtant, on parlerait actuellement plutôt du « diamant de la pauvreté ». Il a concouru

payés, cette masse d'argent était déversée directement sur le marché. Donc tous les commerçants, les petits vendeurs et les fournisseurs pouvaient s'y retrouver » (Tshienke Kanyonga 2011 : 315).

à l'enrichissement de certaines élites congolaises ou investisseurs étrangers plutôt qu'à la population locale (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 18).

Au cours de son évolution, Mbuji-Mayi a tout de même su profiter des atouts de sa situation géographique, qui la place dans une zone écologique riche en minerais. Elle a tiré bénéfice dans un second temps des différentes migrations luba, notamment celles des refoulés du Katanga dans les années 1990, qui ont emmené dans leurs bagages leurs compétences professionnelles et leurs comportements citadins. Ceux-ci dynamiseront la vie sociale et économique de Mbuji-Mayi en stimulant le commerce, la santé et l'éducation par le biais d'une atmosphère compétitive et productive. Cette seconde vague de migration des années 1990 a en tout cas renforcé la conscience ethnique du groupe luba-Kasai, plaçant Mbuji-Mayi



au cœur de la nouvelle dynamique géopolitique du nouveau Congo (Pourtier 1998 : 150-153).

Toutefois, à l'instar de la plupart des agglomérations dans le tiers-monde, la ville de Mbuji mayi reste caractérisée par la misère, la pauvreté et la dépendance. Généralement, on considère que l'économie du tiers-monde est portée par une agriculture de subsistance, l'industrie, le transport et le commerce. Dans l'ancienne province du Kasai-Oriental, 68 % de la population travaillent dans le secteur tertiaire, contre 23 % dans le secteur primaire. Concernant la ville de Mbuji mayi, seul le commerce est prédominant. La fonction commerciale est donc la plus fréquente des fonctions tertiaires localisées à Mbuji mayi (RDC, ministère du Plan 2005 : 88)<sup>46</sup>. Il s'agit en général de petits commerces, informels, le long de toutes les rues et ruelles ainsi que des marchés. Ce type de commerce ainsi que l'exploitation artisanale des diamants restent au demeurant les secteurs les plus dominants. Ce tableau de l'activité

économique de Mbuji mayi, assez sombre, est à la base des maux de cette ville où la criminalité et les vols sont la conséquence directe de l'instabilité des revenus aléatoires provenant essentiellement du secteur informel.

L'argent des diamants n'est presque jamais investi dans la région. Dominique Tshienke (2011 : 201) dans sa thèse sur la situation socio-économique de Mbuji mayi, parle de la culture luba comme d'une culture « dissipative », la culture « citanciste »<sup>47</sup>. L'argent du diamant est tout aussi facile à dépenser qu'il a été facile de s'en procurer. Ce phénomène participe au caractère rentier et non productif de l'économie de la province. La réflexion finale de Global Witness dans son rapport datant de 2004 illustre et résume le phénomène : « La conclusion la plus lourde de conséquences et la plus évidente est que la contribution positive des diamants au développement économique et social de ces pays est annulée par leurs effets néfastes » (Global Witness 2004a : 34).

46. Dans les cinq communes, on a recensé plus de 4402 activités non agricoles dont 829 établissements artisanaux, 3373 établissements de commerce et services commerciaux et 16 marchés en 1999 (RDC, ministère du Plan 2005 : 88).

47. Pour plus d'informations sur le citancisme, cf. « Le citancisme au cœur de l'évolution de la société luba-Kasai. Sens et non-sens d'une mentalité » (Kambayi Bwatshia & Mudinga Mukendi : 1991).

## Références

- CRONGD, CEFOP-DH, GAERN. 2011. « Sur le chemin de la mine. Quelles perspectives pour les droits de l'enfant des mines au Kasai-Oriental ? ». Mbuji mayi.
- De Bruyn, Odile. 2006. *Histoire de diamants, la Société minière du Bécéka*. Bruxelles : Racine.
- Doucy, Arthur & Feldheim, Pierre. 1952. *Problème du travail et politique sociale au Congo belge*. Bruxelles : Les Éditions de la librairie encyclopédique.
- Global Witness. 2004a. *Le riche et le pauvre, diamants du développement et diamants de la pauvreté : les possibilités de changements dans les champs alluviaux de diamants artisanaux en Afrique*. Washington-Ottawa : Global Witness-Partenariat Afrique-Canada.
- Kambayi Bwatshia & Mudinga Mukendi. 1991. « Le citancisme au cœur de l'évolution de la société luba-Kasai . Sens et non-sens d'une mentalité ». Édité par les auteurs.
- Piermay, J.-L. 1993. *Citadins en quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- Pourtier, Roland. 1998. « Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques ». *Autrepart* 5. Paris : Presse de Sciences Po.
- RDC, ministère du Plan. 2005. *Monographie du Kasai-Oriental*, draft 4. Kinshasa : DSRP.
- Tshienke Kanyonga, Dominique. 2011. « Mbuji mayi : diamant et pauvreté d'une ville, approche sociologique ». Thèse en sociologie, Université de Kinshasa. Faculté des sciences sociales, administratives et politiques.
- Tshimanga Mulangala. 2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbuji mayi et ses environs au Kasai-Oriental, RDC ». Thèse en géographie, Lubumbashi.
- Tshimanga Mulangala & Tshibanza Monji. 2009. « Les mesures de limitation de trafic illicite du diamant avant 1960 et l'urbanisation manquée dans la région de Mbuji mayi ». *Annales de l'ISP-Mbuji mayi* 17-18 : 129-145.



## CHAPITRE 19

### LE SECTEUR MINIER

**D**epuis l'ère coloniale, l'activité minière est restée la principale activité industrielle du pays.

La production minière constituait pour la RDC 70 à 80 % des recettes d'exportation et environ 8 % du PIB (Banque mondiale 2008 : 11). Les principales matières premières sont le cuivre, le cobalt, le diamant et le zinc.

Mobutu a nationalisé en 1966 toutes les entreprises publiques comme l'Union minière du Haut-Katanga, UMHK, qui va devenir la Gécamines. Il a acquis des parts majoritaires dans certaines autres sociétés minières comme c'est le cas pour la Minière de Bakwanga, la Miba. Malgré toutes leurs richesses minières, ces sociétés d'État sont devenues de moins en moins performantes. Le secteur des services, comprenant les infrastructures de transport, de l'énergie et des télécommunications, est également devenu problématique et a cessé de fournir de bons services aux activités minières. Cette situation a, de fait, accéléré la dégradation des différents géants miniers (Banque mondiale 2008 : 107). Aussi, de 1988 à 1993, l'ensemble de la production minière a chuté. Le cuivre est passé de 465 000 t à 40 400 t, le zinc, de 47 300 t à 4200 t et le cobalt de 10 000 t à 2400 t. Seul le diamant assurait la stabilité de l'économie congolaise, passant de 13 millions de carats à 18 millions de carats par an. Bouleversant la donne géopolitique, le Katanga cédait sa place temporairement au Kasai-Oriental pour assurer les nouvelles fonctions de poumon économique du pays. La production du diamant a su résister aux multiples crises grâce à la souplesse de l'exploitation artisanale et à

ses facilités de commercialisation (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 20).

Si le Kasai-Oriental est connu mondialement pour ses diamants, la province dispose encore d'autres gisements découverts – mais non exploités –, à savoir la malachite (à Katende dans le territoire de Miabi), le cuivre (à Mbujimayi, Basanga et Lukula dans le territoire de Kabeya Kamuanga), le calcaire de ciment (dans les territoires de Katanda, Tshilenge et de Kabeya Kamuanga), le calcaire à chaux (à Katende dans le territoire de Miabi et à Bena Mpoyi, Tshiaba, Bena Ntumba et Tshibombo dans le territoire de Lupatapata) et le fer (dans le territoire de Kabeya Kamuanga, à Tshintshianku) (RDC, province du Kasai-Oriental 2011 : 67).

Avant d'entamer ce chapitre, signalons au préalable que l'accès à l'information concernant l'exploitation du diamant n'est pas toujours chose aisée. La « nébuleuse » prend souvent le dessus. Quelques services gouvernementaux possèdent de la documentation concernant l'industrie extractive, mais elle est souvent incomplète. Cela s'explique, entre autres, par un roulement continu au niveau des têtes des ministères, mais aussi par l'incapacité à gérer l'information et à l'archiver. À cela viennent se greffer les nombreux pillages qui ont dépouillé l'État de toute une partie de ses archives. Faute de moyens, les nouveaux services de l'État voués au classement et à l'archivage de l'information sont mal équipés et dénués de bases de données. Selon Mbikayi, dans la province du Kasai-Oriental, les médias ne couvrent pas vraiment l'exploitation des ressources naturelles. Il n'existe d'ailleurs pas de média spécialisé dans l'industrie extractive (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 83).

## 1. LE DIAMANT EN RDC

Au sujet du diamant, Hugues Leclercq introduit son article « Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais » en localisant la pierre précieuse en RDC : « Les filons alluvionnaires et les gisements kimberlitiques se retrouvent sur une très large bande du territoire congolais. Ils prennent naissance au sud-ouest du pays entre les vallées du Kwango et du Kasai où ils se prolongent en Angola dans la province de Lunda Norte. Ils remontent le long de la rivière Kasai dans les riches dépôts alluvionnaires du centre du pays. Ils plongent ensuite dans la cuvette centrale le long de la vallée de l'Ituri. Ils s'étendent enfin au nord-ouest du pays pour atteindre la frontière centrafricaine près de Zongo. Ainsi, de la frontière angolaise au sud, à la frontière centrafricaine au nord, sur un couloir de près de 1600 km de long et d'environ 400 km de large, il est possible de découvrir du diamant au Congo » (Leclercq 2000 : 47).

Selon le CEEC, les données annuelles de 2012 pour la République démocratique du Congo signalent 20 157 362,24 carats de diamants désoxydés de production artisanale expertisés à 266 679 552,00 dollars américains (CEEC 2013).

### 1.1. PRODUCTION DE LA RDC COMPARÉE À LA PRODUCTION MONDIALE

Selon le rapport de la Banque mondiale sur la bonne gouvernance dans le secteur minier : « En termes de carats, la RDC regorge des ressources diamantifères connues les plus importantes du monde – environ 150 millions de carats, représentant 25 % de la totalité des réserves mondiales connues. Le potentiel de découverte de nouveaux gisements de diamants n'est pas connu, mais le United States Geological Survey estime que 500 millions de carats pourraient être découverts en RDC. Toutefois, en termes de valeur, les gisements de RDC se classent après ceux du Botswana et de Russie en raison de la qualité industrielle de leurs pierres qui ne présentent pas des meilleurs prix » (Banque mondiale 2008 : 14).

Le Botswana est le leader mondial du marché du diamant industriel naturel en 2012, en produisant 30,8 % de la production totale. Le Congo (20,5 %), suivi par la Russie (19,2 %) et enfin l'Australie (10,3 %), sont les autres pays d'où proviennent le dia-

mant industriel naturel. La Chine, quant à elle, est à la tête de la production du diamant synthétique en ayant 91,5 % de ce marché<sup>1</sup>. Il y a lieu de noter que la production de diamant synthétique supplante de loin celle du diamant naturel avec ses 4,4 milliards de carats en 2012. Le diamant naturel compte pour 3 % des diamants industriels utilisés dans l'industrie, alors que le synthétique compte pour le reste. Le diamant industriel synthétique est utilisé pour 99 % des applications industrielles (USGS 2013)<sup>2</sup>.

### 1.2. LOCALISATION DU DIAMANT AU KASAÏ<sup>3</sup>

Un vaste champ diamantifère s'étend sur une surface deux fois plus grande que la Belgique entre les parallèles S 8° 30' et 5°, et les méridiens 20° 30', à cheval sur l'Angola et la RDC (Beltrade 2009). Les deux provinces du Kasai ont précédé l'Angola dans l'exploitation minière au sein du craton de la RDC, couvert par les jeunes sédiments paléozoïques et mésozoïques. Les kimberlites sont bien connues en Angola, près de la frontière avec la RDC. Ils semblent être alignés dans une direction allant de l'est vers le nord-est. L'extension de cette ceinture en RDC correspond à la présence de nouvelles kimberlites découvertes récemment en RDC, près de MbujiMayi (Banque mondiale 2008 : 123). Les gisements de diamants sont de trois types : primaire, brèches kimberlitiques et tufs, ou alluviaux, détritiques et alluvionnaires (Banque mondiale 2008 : 123). MbujiMayi et Tshikapa sont les endroits où sont localisés les gisements diamantifères du Kasai. Seule une petite quantité, représentant 5 % des diamants extraits, est classée dans la catégorie des gemmes (Banque mondiale 2008 : 14). À Tshikapa, les dépôts alluvionnaires sont situés sur la rivière Kasai et ses tributaires. Les gisements sont exploités dans le territoire qui s'étend de la crête ouest du bassin de la Luvua et le long du Kasai en amont du confluent de la Luvua jusqu'aux rivières Luebo et Lueta à l'est. Il s'agit de gisements à faible teneur, composés de petites

1. Le reste de la production est située en Biélorussie, en Irlande, au Japon, en Russie, en Afrique du Sud, en Suède, et aux États-Unis (Merchant Research & Consulting Ltd 2013).

2. USGS = US Geological Survey.

3. Cf. Annexe 1. Cartographie des sites d'exploitation. Diamond Development Initiative (DDI).



pierres. C'est le diamant de joaillerie (Kolomoni Batubenga 1978 : 1-2).

À Mbuji-Mayi, les gisements diamantifères se trouvent sur la rivière Mbuji-Mayi et ses affluents, aux alentours de la rivière Lubi et dans les régions de Tshaba, Tshilunda-Bakamba, Miabi, Bakwa-Kalonji et Bakwa Tshimuna. Les dépôts détritiques sont plutôt connus près des pipes kimberlitiques de Mbuji-Mayi. Les pierres y sont grosses mais de qualité inférieure. Il s'agit principalement de diamant industriel et il n'y a que peu de diamant de joaillerie (Kolomoni Batubenga 1978 : 1).

La teneur moyenne des gisements de Mbuji-Mayi est d'environ cinq carats par mètre cube dans les dépôts alluviaux, avec plus ou moins 95 % des diamants de qualité industrielle et 5 % de diamants de joaillerie. La teneur du minerai des pipes de kimberlite est similaire, mais la roche est plus difficile à localiser (Banque mondiale 2008 : 124). En 2008, plus de 60 entreprises minières opéraient dans la province du Kasai-Oriental, dont cinq en partenariat avec la Miba (Banque mondiale 2008 : 16)<sup>4</sup>.

### 1.3. DIAMANT INDUSTRIEL/DIAMANT DE JOAILLERIE

En Angola (70 %) et en Namibie (95 %), la majorité des diamants extraits de leurs sous-sols sont des diamants de joaillerie. Au Congo, en revanche, les diamants de joaillerie ne représentent que 5 % seulement de la production. 65 % des diamants sont de qualité industrielle et les 30 % restants sont de qualité semi-industrielle, autrement dit *near gem* (Banque mondiale 2008).

Bien que plus grosses, les pierres du secteur Lubilash, contrairement à celles du secteur Lulua, sont de qualité inférieure<sup>5</sup>. Les mines de la Lubilash<sup>6</sup> fournissent en moyenne 2 % de diamants de joaillerie et 98 % de diamants industriels, dont la plus grande partie est constituée de pierres à broyer, ou *crushing*

4. BHP Billiton, DGI Mining, etc.

5. « Le diamant du Kasai-Oriental est de qualité inférieure. Il comprend 2 % de diamant de joaillerie seulement et 98 % de diamant industriel. De ce diamant industriel 83 % sont à broyer. Ce broyage donne le *boart*. Le *boart* est incorporé dans le métal des outils de précision capables d'entamer les corps les plus durs (*Le Portefeuille*, 1974 : 50).

6. « Lubilash » correspond à Lubilashi, la rivière. Cela correspond à Mbuji-Mayi et ses alentours.

*boart* (De Bruyn 2006 : 64 ; Mulumba Lukoji 1974 : 479).

Avant la Seconde Guerre mondiale, la majorité des diamants commercialisables étaient destinés à la joaillerie. Ainsi, les diamants « *boart* », avec leur imparfaite cristallisation, ne pouvaient être utilisés qu'en menus grains après broyage et étaient difficilement commercialisables. Ils étaient donc stockés. Cette situation n'était pas sans inquiéter les sociétés qui créèrent une filiale, S.A. Diamant Boart<sup>7</sup>, ayant pour mission de trouver des débouchés pour ces diamants industriels. Mais le conflit armé de la Seconde Guerre mondiale modifia profondément le secteur diamantifère et le stimula. L'armement engendra une nouvelle demande en diamants industriels, appréciés pour leur solidité. Le diamant industriel était considéré, d'ailleurs, comme le plus puissant des abrasifs. Depuis, son emploi n'a cessé de s'étendre. À titre d'exemple, on le retrouve dans les scies diamantées, les outils de tour, les meules diamantées et les pointes diamantées (Joye & Lewin 1961 : 226).

### 1.4. PLACE DU DIAMANT DANS L'ÉCONOMIE EN RDC

L'économie congolaise est principalement constituée de produits agricoles et miniers. Depuis l'indépendance, la place des exportations minières a augmenté au détriment des exportations agricoles. De 1959 à 1975, les recettes des exportations agricoles sont tombées de 39 % à 13 ou 19 %. Les recettes des exportations de produits miniers sont passées de 60 % à 80-85 %. C'est majoritairement l'exportation du cuivre qui a contribué à ces données. Le diamant, après le cobalt, constituait la troisième source de devises du pays, équivalent à 6 % des recettes. Alors que la production agricole constituait, en 1975, 16 % des recettes, les diamants, quant à eux, représentaient presque la moitié des recettes de l'exportation agricole. Cette valeur des recettes de diamants à l'exportation, qui reste assez stable au cours de l'histoire, témoigne du cartel de fait qui contrôlait la production dans le secteur (Kolomoni Batubenga 1978 : 15-23).

En 2010, les produits miniers et les hydrocarbures constituent 98,3 % des recettes des exportations, les

7. Constituée en 1937 avec les autres sociétés congolaises qui exploitent des gisements diamantifères et qui a installé à Bruxelles (Forest) de vastes ateliers où l'on fabrique plus de 7000 types d'outils diamantés (Joye & Lewin 1961 : 226).

produits agricoles 1,3 % et les produits industriels et énergétiques 0,4 %. Le diamant constitue 3,7 % de la valeur totale des exportations, soit le triple des produits agricoles (BCC 2010 : 128)<sup>8</sup>.

### La place actuelle du diamant dans les exportations de la RDC

Il convient tout d'abord de manipuler avec prudence les chiffres présentant les exportations de diamants de RDC. Il va sans dire que ces chiffres officiels, fournis pas des institutions officielles, ne sont pas totalement représentatifs de la production congolaise de cette matière première. De nombreux cas de fraude, comme la régulière sous-estimation, et de contrebande témoignent de la relativité de ces chiffres (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 21). Ainsi en a témoigné l'expulsion du Congo-Brazzaville du processus de Kimberley en 2004. Celle-ci eut un impact direct et significatif sur le taux d'exportation du diamant en RDC qui avait soudainement augmenté en 2004. Il est également de notoriété que certains diamants pourraient provenir de l'Angola et être commercialisés en RDC, et réciproquement. La cité de Kahemba au Kwango, située à la frontière, faisait office de plaque tournante. De nombreux hommes d'affaires de Tshikapa, Mbuji-Mayi et Kinshasa y allaient faire des affaires, profitant des conflits angolais et de la collaboration de l'UNITA. Depuis l'établissement du Processus de Kimberley, la fraude a été réduite, mais subsiste encore des failles entre les maillons de la chaîne<sup>9</sup>. Il est donc primordial de prendre avec des pincettes les statistiques sur la quantité et la valeur des diamants exportés depuis la RDC.

Selon la *Revue annuelle de l'industrie des diamants en 2007* : « Les rapports annuels du CEEC pour 2005 et 2006 donnent à penser que la sous-évaluation a regagné en popularité. C'était une pratique courante jusqu'en 2003 au moins, lorsque la RDC s'est jointe au Processus de Kimberley et qu'un évaluateur indépendant a été embauché pour travailler au CEEC. La valeur par carat des exportations officielles s'est accrue remarquablement en 2003 et 2004, de même que la valeur totale des exportations. En 2005 cepen-

dant, le contrat de l'évaluateur indépendant a pris fin et les valeurs des exportations ont chuté par la suite (Long 2007 : 8). Alors que les exportations de diamants officielles ont totalisé 895,5 millions de dollars en 2005, les chiffres ont aussitôt chuté à 679,5 millions en 2006. Ce déclin pourrait être attribué à la quantité insignifiante produite par les grandes sociétés industrielles. Pourtant, en termes de valeur, les exportations industrielles ont chuté de 76 millions à 29 millions. Ce qui ne représente, selon la *Revue annuelle*, que 47 des 215 millions d'écart (Long 2007 : 8). Cette baisse de valeur pourrait alors s'expliquer par la chute du cours du diamant. Mais dans les faits, le cours du diamant est resté stable tout au long de 2006. En comparant les statistiques du CEEC de 2005 et de 2012<sup>10</sup>, nous arrivons au même constat ; la fraude par le biais de la sous-évaluation du carat est toujours d'actualité.

À côté du cuivre et du cobalt, qui constituent la majorité des exportations dans les produits miniers et les hydrocarbures (88 %), les exportations de diamants représentent 4 % de la valeur totale des exportations de la RDC tandis que le pétrole en représente 11 %.

En 2011, les exportations de cuivre, qui constituent 4103,3 millions de dollars, sont plus de dix fois plus importantes que celles du diamant d'une valeur de 364,6 millions de dollars. Le pétrole, en 2010, à 656,3 millions de dollars d'exportations équivaut à plus du double des exportations de diamants (310,7 millions de dollars). En 2011, les exportations de pétrole augmentent pour atteindre une valeur (983,1 millions de dollars) presque trois fois plus importante que la valeur des exportations de diamants.

## 2. CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR MINIER

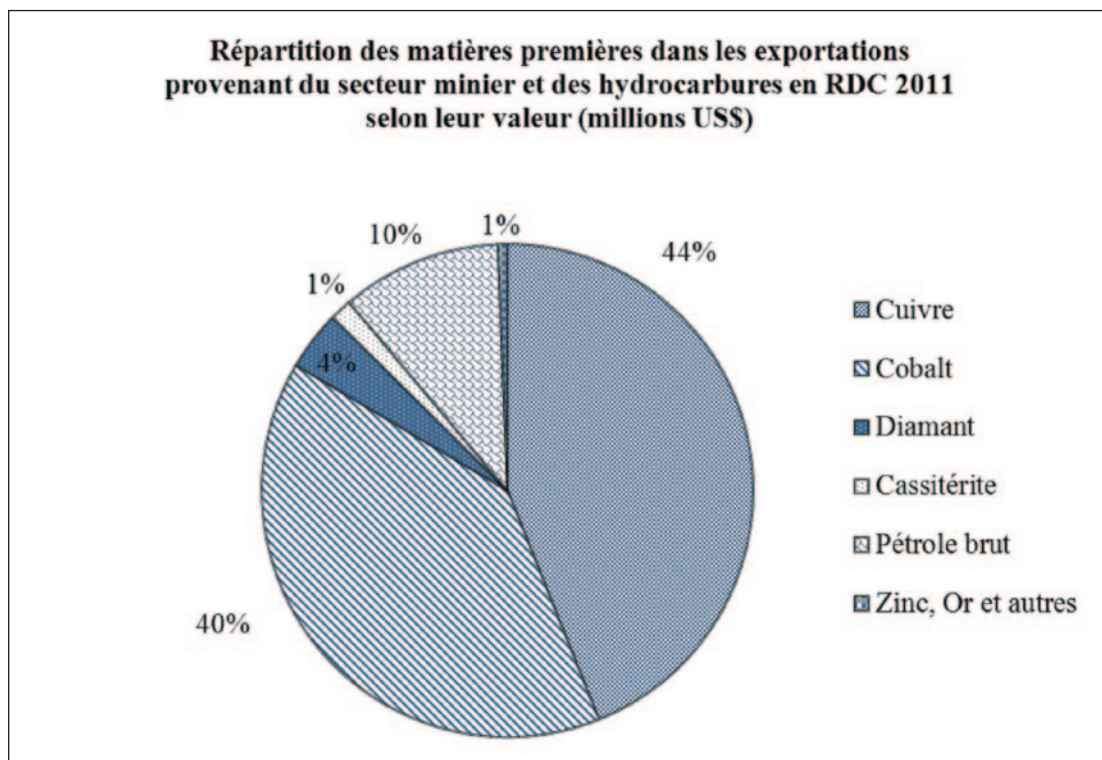
### 2.1. CADRE THÉORIQUE ET ENCADREMENT RELATIF

Avant d'aborder le fonctionnement et l'impact de ces sociétés sur la province, il ne serait pas superflu de donner un petit aperçu du contexte juridique du secteur minier en RDC.

8. BCC = Banque centrale du Congo.

9. Il est d'ailleurs communément admis que le processus de Kimberley ne capte que 70 % des diamants des deux Kasai (Banque mondiale 2008 : 138).

10. La moyenne de la valeur d'exportation du carat à Kinshasa en 2005 est de 48,62 \$ ; en 2012, elle est de 9,99 \$ (CEEC décembre 2005-2012).



Source : Banque centrale du Congo (2011).

Le Code minier de 2002, le règlement minier<sup>11</sup> et le régime fiscal en RDC, en cohérence avec les normes internationales, fournissent la base législative pour l'exploitation durable et transparente des ressources minières du pays (Banque mondiale 2008 : 18). L'administration du secteur minier en RDC est partagée entre le pouvoir national et le pouvoir provincial. C'est le Code minier qui partage les compétences suivant les matières entre les différentes composantes.

Au niveau national, le président de la République détient les compétences pour publier la mise en œuvre des règlements du Code, d'ouvrir ou de fermer l'accès à l'exploitation minière de certaines parties du Congo. Il décide aussi des sortes de minerais qui requièrent des permis d'exploitation. Il peut annuler ou accorder les titres miniers tels que le permis d'exploitation, la licence des comptoirs, les agences nationales gouvernementales en lien avec le secteur minier comme le Centre d'étude et d'expertise congolais (CEEC), le Small Scale Mining (SAESSCAM) et le Cadastre minier (CAMI). Un niveau en dessous,

le ministre des Mines a comme compétence l'instauration des zones d'exploitation artisanales (ZEA). Celles-ci sont des zones déclarées impropres à l'exploitation industrielle ou semi-industrielle.

Le CAMI est chargé de garder des traces et de rendre publics les statuts de tous les titres miniers et des zones artisanales d'exploitation. Le service d'assistance et d'encadrement du SAESSCAM a été établi en 2003 par décret présidentiel dans le but d'assister sur le terrain les producteurs artisanaux des diamants et d'autres minerais en leur faisant appliquer des normes de sécurité. En plus d'encadrer la production, il a pour but d'encadrer la commercialisation des substances précieuses de façon à ce qu'elles empruntent les voies officielles, des mines artisanales et petites exploitations jusqu'aux points de vente. L'objectif consiste en l'acheminement de toutes les matières précieuses à Kinshasa, afin de les faire contrôler par le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification, CEEC. En plus de cela, le SAESSCAM est chargé d'inciter les regroupements d'exploitants artisanaux sous forme de coopératives minières et de contribuer au développement économique et social des régions minières. Il doit aussi favoriser l'investissement des mineurs dans différents secteurs de l'économie nationale afin de dynamiser l'activité

11. Avec son annexe V du 26 mars 2003 qui correspond au code de conduite du Code des mineurs artisanaux.

économique de la région. Au niveau provincial, le Gouvernement accorde les licences aux négociants et la division provinciale des Mines est responsable de la publication des licences *quarry* et des licences des mines artisanales à l'aide des cartes d'exploitant artisan.

Au niveau provincial, le Gouvernement octroie les cartes de négociant des produits de l'exploitation artisanale, l'ouverture de carrières pour des travaux d'utilité publique sur les terrains domaniaux. La division provinciale des Mines est responsable d'accorder les cartes de creuseur.

La direction des Mines, quant à elle, s'occupe de l'inspection et du contrôle des activités minières sur le terrain. Ces deux institutions rédigent donc des rapports qu'ils envoient au gouverneur de province. Ce dernier les rapporte théoriquement au président. Ce système ne fonctionne pas avec la même efficacité dans toutes les provinces. Le Kasai-Oriental, qui fait l'objet de notre attention, n'a par exemple pas assez d'effectifs sur le terrain pour assurer l'application de ces mesures. Il dispose à peine d'assez d'hommes pour les comptoirs à Mbuji-Mayi. Ainsi, en dehors du chef-lieu de la province, le secteur minier est totalement laissé à lui-même, du moins en ce qui concerne la supervision officielle.

## 2.2. LA FISCALITÉ MINIÈRE EN RDC : UN MANQUE À GAGNER

C'est sur la fiscalité et son bon fonctionnement qu'une stratégie globale de développement peut être planifiée. En effet, c'est en accroissant les recettes fiscales du secteur minier que la RDC pourra se donner les moyens d'un développement à long terme. Il ne s'agit pas d'augmenter les taxes, mais d'intensifier le contrôle et d'améliorer l'efficacité des structures administratives en charge de les récolter<sup>12</sup>. Dans les prévisions de la Banque mondiale, les recettes fiscales attendues du secteur minier des deux Kasai vont doubler durant la période 2013-2017.

Mais un long chemin doit encore être parcouru, puisque ce sont souvent les autorités elles-mêmes, en charge du contrôle, qui sont corrompues. Citant une étude récente organisée sous sa houlette dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de trans-

parence des industries extractives (ITIE-Extractive Industries Transparency Initiative<sup>13</sup>), la Banque mondiale ne peut être plus claire au sujet des fraudeurs : « Les fonctionnaires et agents de la Police nationale congolaise (PNC), de l'Agence nationale de sécurité (ANR), du gouvernement, des FARDC (armée nationale de la RDC), de la division des Mines et du SAESSCAM sont cités comme parmi ceux qui pratiquent l'extraction illégale des "enlèvements" de la production sous forme de sacs de minerais portant le gravier, ce qui se traduit par d'importantes productions, non déclarées. » La réforme de la branche « contrôle » du secteur minier nécessite donc d'être entièrement revue (Banque mondiale 2008 : 139).

Le Code minier a mis en place un régime fiscal et douanier unique applicable à tous les exploitants miniers en ce sens que toutes les activités minières réalisées sur le territoire national sont soumises uniquement au régime fiscal et douanier défini par le Titre IX « Du régime fiscal et douanier pour les mines » du Code minier. Les bénéficiaires du régime fiscal sont énumérés dans le Code minier (2002 : art. 5 et 223). Il s'agit du titulaire des titres miniers, ses sociétés affiliées et les sous-traitants, du détenteur d'une carte d'exploitant artisanal, du détenteur d'une carte de négociant et des comptoirs agréés.

La redevance minière est la principale taxe sur le diamant. Y sont assujettis les titulaires d'un titre minier qui la reversent au Trésor public. Le taux de la redevance minière est de 4 % pour les métaux précieux. Le Code minier répartit ainsi les recettes de la redevance : « [...] Celui-ci [Trésor public] se charge de distribuer la recette de la redevance minière selon la clé de répartition suivante : 60 % resteront acquis au Gouvernement central, 25 % sont versés sur un compte désigné par l'Administration de la province où se trouve le projet et 15 % sur un compte désigné par la ville ou le territoire dans le ressort duquel s'opère l'exploitation (Code minier 2002 : chap. III art. 242)<sup>14</sup>.

13. Organisme duquel la RDC a été éjectée en avril 2013. <http://eiti.org/fr/countries>, consulté le 28 août 2013.

14. *Journal officiel* 15 octobre 2007. Annexe à l'arrêté interministériel n° 3154/CAB.MIN/MINES/01/2007 et n° 031/CAB.MIN/FINANCES/2007 du 9 août 2007 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir sur l'initiative du ministère des Mines.

12. Dans ce sens, le Code minier de 2002 est en cours de révision.



À côté de la redevance minière, réservée aux détenteurs d'un titre minier (exploitation industrielle) se trouve l'ensemble des taxes dont s'acquittent les comptoirs d'achat dans le cadre de la commercialisation diamantaire<sup>15</sup>. Concrètement parlant, les comptoirs paient dans un premier temps la taxe d'intérêt commun sur la transaction (acheteur-vendeur) sur base d'une facture. La taxe équivaut à 1 % du prix d'achat, qui est versé directement à la province. Dans un deuxième temps, ils s'acquittent de la taxe d'exportation sur base de l'évaluation par le CEEC du diamant prêt à être exporté. Équivalente à 3,5 % de la valeur du diamant, cette taxe revient de droit au niveau fédéral, la province d'origine du diamant ne touche rien à ce niveau-là. Les recettes de la province du Kasai-Oriental en provenance de la taxe d'intérêt commun de 1 % sont clairement trop faibles par rapport au volume de diamants effectivement sorti de la province. Quand les diamants passent par les comptoirs de Kinshasa, la taxe de 1 % n'est pas applicable au diamant du Kasai-Oriental. La province ne tire donc presque aucun bénéfice de la richesse extraite de son sous-sol.

En deçà des comptoirs qui, outre les taxes ci-dessus, doivent payer des impôts propres à leur exercice<sup>16</sup>, les creuseurs et négociants, par le biais de l'octroi d'une carte d'exploitant ou de négociant, afin d'exécuter leurs activités minières en toute légalité, sont aussi censés payer leur part à l'État. Cependant, l'écart entre le fruit de ces recettes fiscales récoltées par l'État et le nombre estimé de creuseurs et de négociants dans les provinces minières témoigne de l'ancrage du caractère informel du commerce des pierres précieuses en RDC.

Il existe un décalage important entre le montant des recettes fiscales générées par le secteur minier et les impôts effectivement collectés et annoncés par les autorités centrales (Banque mondiale 2008 : 26). Cet écart est le résultat de plusieurs facteurs tels que l'absence de déclaration de production, la sous-évaluation,

15. Notons que les impôts à percevoir sur les exportations officielles sont faibles en comparaison de celles en vigueur dans d'autres pays comme la République centrafricaine (12 %) et l'Angola (8 %) (infos venant du CEEC). Selon Global Witness en 2006 : République centrafricaine (11,25 %) et Angola (11 %) (Global Witness 2006b : 2).

16. Pour plus d'informations sur ces impôts cf. ci-dessous : « La commercialisation du diamant : les comptoirs agréés » (p. 293).

la contrebande, l'absence de système d'enregistrement, la déficience de systèmes de contrôle, etc.<sup>17</sup>.

À nouveau, le talon d'Achille congolais en matière fiscale, ce sont les statistiques. Celles mises à disposition du public et fournies à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international sont mal présentées, lacunaires, en bref, peu fiables. La valeur de la production et les recettes fiscales dues restent une inconnue pour tous (Banque mondiale 2008 : 26). Pour la seule année de 2006, les statistiques concernant le volume des carats enregistrés par les trois organisations diffèrent. L'Administration des mines enregistre 28 672 840 carats, le CEEC 30 000 000 carats et 27 924 166 carats sont enregistrés par l'OCC (Banque mondiale 2008 : 138).

C'est une conséquence de la confusion entre les missions de certains services responsables de la collecte fiscale, de leur mauvais management et de leurs ressources matérielles et humaines insuffisantes. Aussi aucune institution ne connaît précisément la valeur de la production des recettes fiscales du secteur minier ni ne maîtrise avec un certain degré de certitude les montants recouverts et enregistrés dans le livre de la Banque centrale. Les services en charge de déterminer le montant des impôts dus par le secteur minier sont la BCC (le Trésor), l'Office des douanes et accises (OFIDA), la Direction générale des recettes administratives, des domaines et des participations (DGRAD), le Cadastre minier, la Direction générale des Impôts (DGI) (Banque mondiale 2008 : 27).

Le Gouvernement congolais semble avoir trouvé un moyen d'augmenter ses recettes fiscales sur le diamant par l'obligation de soumettre chaque colis de diamant à la désoxydation avant l'exportation. Ce procédé élimine les impuretés du diamant et augmente sa valeur ajoutée. La valeur du diamant peut augmenter de 80 à 100 % de sa valeur initiale. C'est le CEEC, à la place de la société privée DIABLANC qui est à présent en charge de la tenue de ce procédé pour l'ensemble des diamants exportés de RDC<sup>18</sup> (Ntambwe 2010).

17. Ces différentes défaillances sont exposées plus précisément dans le rapport de la Banque mondiale sur le secteur minier (Banque mondiale 2008 : 27).

18. La désoxydation n'est en général pas bien vue du milieu des diamantaires.

### 2.3. LES TITULAIRES<sup>19</sup> DE PERMIS MINIERES À MBUJIMAYI<sup>20</sup>

Le Cadastre minier fait état de l'existence de trois sortes de permis au Kasai-Oriental, dans le district de Tshilenge : des permis d'exploitation, d'exploration et des autorisations d'exploitation des carrières permanentes, appelées AECF. Deux sociétés y sont signalées comme détentrices de permis d'exploitation valides en décembre 2012 : la Société minière de Lupatapata (SDML)<sup>21</sup> et la Miba. La Société minière de Lupatapata qui est une société de *joint-venture* avec la Miba, est accompagnée d'une notice « en déchéance de paiement ». En effet, les titres accordés à la SDML par la Miba en 2011 ont été récupérés pour cause d'insolvabilité de ladite société<sup>22</sup>.

Sont détentrices de permis de recherche valides la Miba et la SCIM, Société congolaise d'investissement minier, anciennement Sengamines.

Enfin, la Compagnie d'engineering et négoce SPRL pour le Kasai-Oriental détient une AECF jusqu'en 2011, annotée dans le formulaire du CAMI en « renouvellement ». Cette société ne s'occupe pas des

diamants. Elle exploite le carbonate de calcium, le grès et la silice. Elle se retrouve aussi dans le portefeuille des titulaires des droits miniers et carrières du Cadastre minier.

Le Code minier décrit comme suit les différents permis, qui sont publiés sur le site officiel du ministère des Mines<sup>23</sup>.

#### 2.3.1. PERMIS DE RECHERCHES

L'accès à la recherche minière est autorisé à toute personne éligible titulaire d'un permis de recherches. Celui-ci a une durée de quatre ans renouvelable deux fois pour une période de deux ans à chaque renouvellement pour les pierres précieuses ; et de cinq ans renouvelable deux fois pour la même durée pour les autres substances minérales. Il est précisé dans le nouveau Code que la superficie faisant l'objet d'un permis de recherches ne peut dépasser un maximum de 400 km<sup>2</sup>. En aucun cas, une personne et ses sociétés affiliées ne peuvent détenir plus de 50 permis de recherches dont l'ensemble de la superficie ne peut dépasser 20 000 km<sup>2</sup> sur l'ensemble du territoire national<sup>24</sup>. L'octroi du permis de recherches n'est en fait soumis qu'à une seule condition : la justification de la capacité financière minimum.

#### 2.3.2. PERMIS D'EXPLOITATION

C'est le ministre des Mines qui délivre le permis, pour une durée de trente ans renouvelable plusieurs fois ; ou pour une durée de quinze ans chaque fois. La superficie du périmètre faisant l'objet du permis d'exploitation est celle du permis de recherches dont il découle ; ou celle de la partie du permis de recherches transformée en permis d'exploitation. Le permis d'exploitation est octroyé après une étude de faisabilité. Le titulaire est tenu de justifier des ressources financières nécessaires pour mener à bien son projet de développement, de construction et d'exploitation de la mine ainsi que le plan de réhabilitation du site à sa fermeture.

19. Le titulaire d'un titre minier d'exploitation industrielle est toute personne au nom de laquelle un droit minier ou de carrière est accordé et un titre minier ou un titre de carrières est établi, conformément aux dispositions du Code minier et qui réalise ou fait réaliser les opérations autorisées en vertu de son titre minier ou de carrières. Toutefois, l'amodiatrice est assimilé au titulaire (Code minier : art. 1, n° 53). L'amodiation est un louage pour une durée déterminée ou indéterminée, sans faculté de sous-louage, de tout ou partie des droits attachés à un droit minier ou une autorisation de carrière moyennant une rémunération fixée par accord entre l'amodiant et l'amodiatrice. L'amodiatrice est le bénéficiaire de cette convention (Code minier : art. 1, n° 4).

20. Informations recueillies sur le site officiel du CAMI, Cadastre minier.

21. La Société minière de Lupatapata (SMDL) a commencé ses travaux d'exploration au Kasai-Oriental en mai 2012. C'est une *joint-venture* entre la Miba/Mwana Africa et DIA, une firme anglaise, avec respectivement 49 % et 51 % des dividendes. DIA amène le soutien financier et technique, tandis que la Miba fournit la concession. Joffrey Ovia n'a pas répondu à l'interview demandée à ce sujet par *Africa Mining Intelligence* (AMI 23 mai 2012 ; Radio Okapi 27 avril 2012). Il existe une variante de Lupatapata : Luhatahata. Il s'agit d'allophones. C'est un terme technique de linguiste pour désigner une des réalisations sonores possibles d'un phonème (une entité distinctive qui est susceptible d'être prononcée différemment, en l'occurrence, ici, « p »).

22. Selon Hubert Kazadi, août 2013.

23. Le secteur minier congolais est régi par la loi n° 007 du 11 juillet 2002 portant Code minier (loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier 2002 [15 juillet]).

24. En dépit de la superficie maximale, une entreprise peut acquérir les titres fixés par la loi jusqu'à 20 000 km<sup>2</sup>, mais certaines grandes entreprises publiques telles que la Gécamines et la Miba continuent à détenir des zones beaucoup plus importantes (Banque mondiale 2008 : 106).

### 2.3.3. AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES PERMANENTE, AECF

L'AECF constitue un droit réel immobilier, exclusif, cessible, transmissible et amodiable. Ce droit est constaté par un titre dénommé certificat d'exploitation de carrière permanente, une autorisation octroyée pour une durée de cinq ans, renouvelable plusieurs fois jusqu'à l'épuisement du gisement. À l'opposé, l'autorisation d'exploitation de carrières temporaire constitue un droit réel immobilier, exclusif mais non transmissible, non cessible, ni amodiable. Ce droit est constaté par un titre dénommé certificat d'exploitation de carrières temporaire.

L'autorisation d'exploitation de carrières permanente ou d'exploitation de carrières temporaire est octroyée ou refusée, selon le cas, par le chef de la division provinciale des Mines pour les matériaux à usage courant et par le ministre des Mines pour les autres substances de carrières. Quant aux conditions d'octroi de cette autorisation, elle obéit aux mêmes règles, à quelques exceptions près, qu'à celles du permis d'exploitation.

### 2.4. LA RDC : TERRAIN HOSTILE POUR LES INVESTISSEURS

Certaines entreprises<sup>25</sup> telles que BHP Billiton et De Beers qui exploraient des gisements miniers au Kasai-Oriental ont décidé d'abandonner leurs recherches et de ne pas passer à la phase d'exploitation<sup>26</sup>. Cette réticence s'explique par toute une série de problèmes et risques auxquels l'entreprise minière qui s'engage dans une phase d'exploitation est exposée. Les principaux risques propres à l'investissement minier en RDC sont d'ordre administratif, logistique et politique. Au niveau du Cadastre minier, les failles dans l'enregistrement des droits fonciers peuvent engendrer des incertitudes au point de vue de l'effectivité de certains titres. Parfois le CAMI accorde des titres déjà accordés précédemment, ce qui provoque des conflits fonciers sans issue. Le code régle-

25. La compagnie Gem Diamond également (De Koning 2009 : 7). « Mwana may stop DRC exploration after BHP pulls out » in *Mining Weekly*, le 2 décembre 2008 et « De Beers freezes activity », AMI, le 15 avril 2009, n° 201.

26. À titre d'exemple, la société minière BRC DiamondCore énumérait en 2009 les principaux risques auxquels l'entreprise était confrontée (DiamondCore Ltd. 2009 : 7-14).

mentaire existe actuellement, mais dans l'avenir son évolution peut changer et peut-être qu'il ne garantira plus les mêmes perspectives de rentabilité pour l'investisseur. Au niveau de l'environnement, les informations sont en dessous de tout sur les carrés miniers. Après l'obtention du permis, l'environnement peut avoir été dégradé, ce qui peut poser des litiges et la déchéance du permis. Enfin, au niveau des infrastructures, tout reste à créer. Il faut s'assurer des sources d'énergie disponibles ou investir dans de nouvelles sources, ce qui est presque toujours le cas. L'hébergement, la nourriture nécessitent des démarches administratives auprès de bailleurs de fonds. La situation politique est encore relativement instable et l'investisseur n'est pas à l'abri d'une nouvelle nationalisation avec expropriation des propriétaires terriens (Léonard 2012 : 371).

## 2.5. LA COMMERCIALISATION DU DIAMANT

### 2.5.1. LES INFRASTRUCTURES COMMERCIALES : COMPTOIRS AGRÉÉS, BUREAUX D'ACHAT ET MINIMARCHÉS

#### a. Les comptoirs agréés

Au sujet des comptoirs<sup>27</sup>, le Code minier stipule que les comptoirs sont autorisés à acheter des substances minérales d'exploitation artisanale provenant des négociants ou des exploitants artisanaux, en vue de les revendre localement ou de les exporter conformément aux dispositions du Code minier (2002 : chap I, art. 27). À propos de l'octroi de la licence de comptoir d'achat, le Code minier stipule : « Toute personne physique majeure de nationalité congolaise ou étrangère à condition d'avoir un domicile dans le territoire national peut bénéficier d'une licence de comptoir d'achat. Ainsi que toute personne morale de droit congolais ayant son siège social et administratif dans le territoire national et dont l'objet social porte sur l'achat et la vente des substances minérales d'exploitation artisanale. »

On notera que le nombre des comptoirs est passé de 13 en 1996, à 39 en 1997, 37 en 1998 et 27 en 1999. L. D. Kabila, par la suite, réinstalle un monopole d'achat octroyé à IDI Diamonds, représenté par Chaim Ewen Zohar, expert israélien, qui a été concédé pour dix-huit mois au prix forfaitaire de

27. Code minier : art. 1, n° 10.

20 millions de dollars au titre des droits et redevances pour la durée de la convention (Leclercq 2000 : 62-65 ; 67). Celle-ci n'a duré, dans les faits, que neuf mois. Par la suite, 16 comptoirs ont de nouveau été mis en place à la fin de juillet 2000 (IPIS 2003a).

En 2008, selon le CEEC, Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses, neuf comptoirs officiels opéraient en RDC<sup>28</sup>, dont six à Mbuji-Mayi<sup>29</sup>. En 2011 cependant, selon la Cellule technique de coordination et de planification minière (CTCPM), il n'y avait plus que six comptoirs agréés sur l'ensemble de la RDC<sup>30</sup>. La majorité des propriétaires et acheteurs sont d'origine étrangère. On trouve des Arabes, des Libanais, des Pakistanais, des Indiens, des Palestiniens, des Israéliens ainsi que quelques Belges. Les négociants congolais, quant à eux, se sont regroupés et ont constitué un comptoir d'achat et de vente de diamants unique en son genre : le comptoir *Kasaï wa Balengela*.

Ces comptoirs constituent le noyau du secteur diamantaire, intermédiaire entre les diamantaires congolais et le marché international. Une de leurs caractéristiques est leur faculté de disparaître, pour réapparaître sous d'autres noms, avec toujours le même réseau d'acheteurs comme opérateurs et directeurs, sans réel impact sur l'organisation de la commercialisation du diamant artisanal (Leclercq 2000 : 62-65 ; 67).

Que signifierait cette prédominance étrangère ? La loi congolaise ne protège pas le Congolais ou, en tout cas, ne favorise pas son entrepreneuriat dans le secteur. La législation fiscale impose de lourdes charges aux détenteurs de comptoirs qui ne permettent finalement qu'aux grosses sociétés étrangères, ayant un bon capital de départ, de se lancer dans ce commerce. Celles-ci ne réinvestissent en général pas leur bénéfice dans la localité. Les opérateurs locaux,

sans moyen pour mettre en place un comptoir agréé, se retrouvent donc dans des bureaux de change et des mini-marchés non autorisés pour vendre le diamant et lui faire passer les frontières illégalement. Selon l'étude de Dominique Tshienke, les comptoirs agréés ne déclareraient pas toujours en toute honnêteté le diamant et la taxe d'intérêt commun de 1 % sur les transactions du diamant de l'exploitation artisanale<sup>31</sup> : « À la place d'être prélevée au niveau du budget des comptoirs, la taxe d'intérêt commun de 1 % serait tirée de l'exercice de vente du négociant » (Tshienke Kanyonga 2011 : 272). Cette situation crée donc une perte de richesse significative pour la province.

L'histoire retiendra qu'avant la cession d'une partie des concessions de la Miba en faveur des Zimbabwéens, l'AFDL, dès la prise de Kisangani, a fermé tous les comptoirs d'achat du diamant. Elle les rouvrit par la suite en négociant à son avantage les droits d'ouverture, les taxes et redevances. Aussi, la société American Diamond Buyers, filiale de l'AMFI et concurrente de la De Beers récupéra les droits jadis accordés à la De Beers. L'AMFI<sup>32</sup> obtint en plus le monopole d'achat de la dernière production de diamants de la Miba. Ce qui exacerba les rivalités entre les deux compagnies sud-africaine et américano-canadienne. Plus tard, en 2000, c'est à la société israélienne International Diamond Industries SA, ID, appartenant à M. Dan Gertler<sup>33</sup> que fut octroyé le monopole d'achat et d'exportation des diamants congolais, de production industrielle ou artisanale<sup>34</sup>. Mais peu après, à cause des pertes que ce contrat occasionnait à l'État, celui-ci même, mis sous pression par le CEEC, mais également par des groupes

28. ACD, ADEX, JNS, Margaux. À Mbuji-Mayi : KWB (*Kasaï wa Balengela*) (5 bureaux), Congo Diam (10 bureaux), Gama (8 bureaux), Millenium (8 bureaux), Primo Gem (2 bureaux) (Tshimanga Mulangala 2009 : 255). Le comptoir Margaux, sous le nom actuel de « Concorde » à la tête duquel se trouvait Aslan Piha et qui a fait faillite en février 2013 (AMI 2013 : 1).

29. Informations provenant de la division provinciale des Mines, 2008. Ce sont les dernières informations officielles reçues sur le sujet.

30. ACD, Afrogem, Concorde Sprl, KWB, Société Solidiam SPRL (libanaise), Société Saga SPRL.

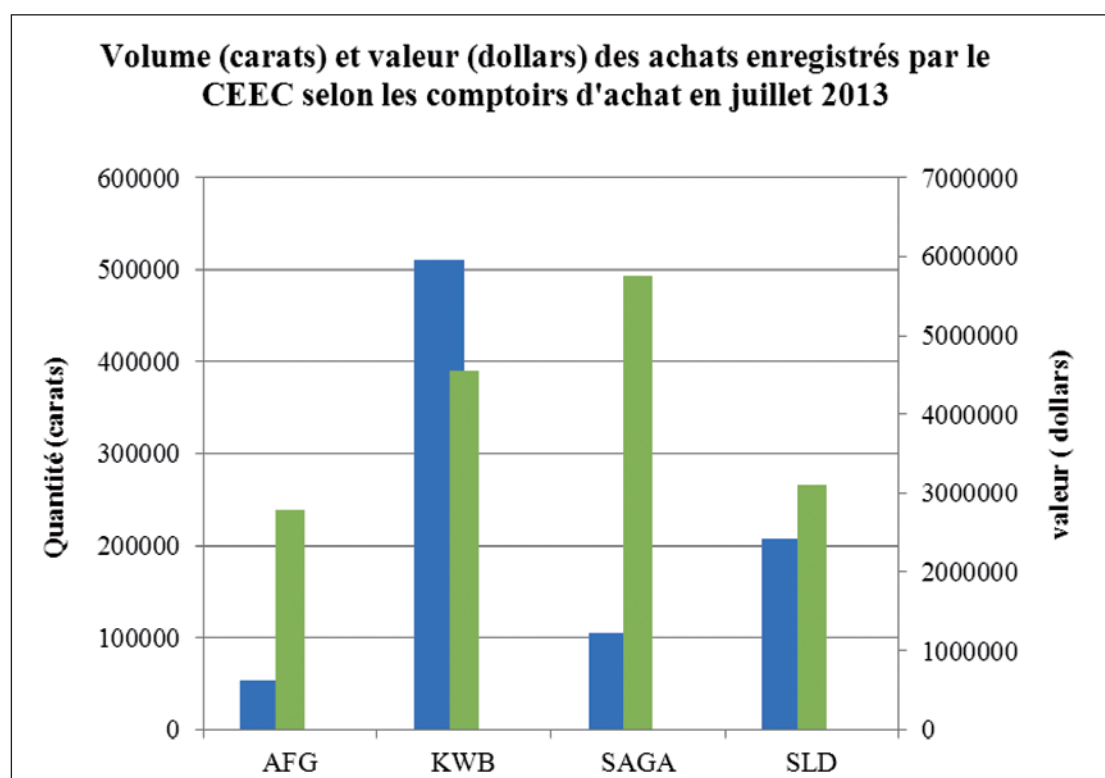
31. *Journal officiel de la RDC*, n° 20, Kinshasa, 15 octobre 2007.

32. AMFI, actuellement ADSTRA, a apporté un soutien financier, logistique et militaire très déterminant aux armées coalisées de l'AFDL lors des guerres de 1996-1998.

33. Global Witness a accusé Dan Gertler de retirer des milliards de dollars des investissements à l'intérieur de la RDC. Voir l'article du *Financial Times*, 3 mars 2013 (Guthrie, Binham, Thompson & Oakley 2013). Pour plus d'informations sur les tractations de ce contrat voir : IPIS (2001).

34. Cette exclusivité fut accordée moyennant un paiement de droits de sortie élevés à 20 millions de dollars, soit 1,2 million de dollars par mois. Mais le diamantaire israélien n'aurait finalement payé que 3 millions de dollars.





**AFG (Afrogem) ; KWB (Kasai wa Balengela) ; Saga ; SLD (Solidiam).** La colonne de gauche concerne la quantité de carats. La colonne de droite concerne la valeur en dollars. Source : graphique élaboré par l'auteur selon les statistiques du CEEC (juillet 2013).

libanais, décida à nouveau de libéraliser le commerce du diamant (Kankwenda Mbaya 2005 : 81).

Sur les six comptoirs comptabilisés par la CTCPM en 2011, seulement quatre d'entre eux ont réalisé des opérations commerciales selon les statistiques du CEEC de juillet 2013 : Afrogem, Saga, Solidiam, KWB. Tandis que KWB commercialise le plus grand volume de diamants, Saga a pris le leadership sur les autres comptoirs au niveau de la valeur (avec 6 millions de dollars pour une moyenne de 3,1 millions de dollars pour les autres comptoirs). Le comptoir d'achat Concorde n'apparaît pas dans les statistiques, il a fait faillite. Abner Congo Diamond, quant à lui, n'est mentionné nulle part.

#### *b. Les bureaux d'achat*

Selon Dominique Tshienke, les bureaux d'achat sont des structures agréées par la province au profit des opérateurs économiques nationaux : « La licence annuelle octroyée par la province pour ouvrir un bureau d'achat varie entre 100 et 250 dollars en fonction de la catégorie à laquelle on appartient. » Ces bureaux sont au nombre de 125 à Mbuji-Mayi. Il s'agit de l'alternative pour les Congolais qui, faute de moyens financiers suffisants, ne peuvent pas ouvrir

un comptoir agréé. Ils sont situés dans les lieux stratégiques de la ville de Mbuji-Mayi, dont la plupart au rond-point Kalala wa Nkata, près de l'aéroport international de Bipemba. La législation limite leur pouvoir d'action à l'échelle de la province. Aussi, afin de contourner cette difficulté, les propriétaires des bureaux bénéficient de la couverture du comptoir congolais *Kasai wa Balengela* (Tshienke Kanyonga 2011 : 277). Dans le Code minier, est clairement stipulé que ce sont les comptoirs agréés qui sont tenus de communiquer au ministre et à la Banque centrale du Congo les emplacements fixes et contrôlables des bureaux d'achat de l'or, du diamant et des autres substances minérales d'exploitation artisanale (Code minier 2002 : chap. II, art. 126).

#### *c. Les minimarchés*

Dénombrés à 13<sup>35</sup> par Tshienke, ceux-ci sont totalement informels. Ils s'organisent comme un marché normal et sont détenus par les nationaux. Ils sont disséminés dans les différentes communes de la

35. En 2007, selon Tshimanga, les minimarchés de Mbuji-Mayi étaient au nombre de 11 (Tshimanga Mulangala 2009 : 253).



Bureaux d'achat de diamants à Bakwa Tshimuna. (Photo équipe locale, 2010.)

ville de Mbuji-Mayi. Leur régime de taxation est commun à celui des autres marchés. Le diamant acheté dans ces minimarchés est soit revendu à Mbuji-Mayi, soit exporté à Kinshasa.

À côté des comptoirs ou bureaux d'achat, on peut aussi retrouver des commissionnaires, négociants ou trafiquants, qui sont des intermédiaires entre les creuseurs et les comptoirs d'expatriés. On y retrouve aussi des personnages nommés les « *bouloueurs* »<sup>36</sup>, les « *kuluna* » ou les « *mpomba* aux gros bras ». Dominique Tshienke nous en donne une définition dans sa thèse : « Ce sont des ravisseurs qui sont affectés dans certains comptoirs d'achat de diamants pour assurer la sécurité. Ces gens jouent un rôle d'intimidation des creuseurs quand ils viennent vendre leurs diamants et obligent ces derniers à accepter de force le prix fixé. Ces derniers sont obligés de vendre

ailleurs mais, parfois, leurs colis sont confisqués par les gros bras s'ils refusent les prix imposés » (Tshienke Kanyonga 2011 : 279). C'est la raison principale qui explique pourquoi le creuseur préfère revendre à un trafiquant ou à un sponsor directement sur le site d'exploitation plutôt que de prendre le risque de se déplacer jusqu'au comptoir (Lubamba 2006 : 45-47).

### 2.5.2. DESTINATION DES DIAMANTS DE LA RDC

Comme nous l'avons dit ci-dessus, il faut rester prudent face aux statistiques dans un secteur qui ne présente en général pas un paysage complet de l'exportation du diamant. C'est surtout le cas en RDC où la pratique de fausses licences d'exportation nous fait croire qu'il n'y a que quelques compagnies étrangères directement impliquées dans l'achat du diamant.

Dans les différents comptoirs recensés en RDC en 2002, nous pouvons constater que la Belgique, avec Anvers, reste la destination principale du diamant. Dans l'enquête menée auprès des différents comptoirs, la ville d'Anvers a été citée 57 fois, les Émirats arabes unis l'ont été 5 fois, Israël 4 fois, l'Afrique du Sud 3 fois, la Namibie deux fois et l'Italie, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis, une fois (IPIS 2003a). Actuellement, il semblerait que ce soient Anvers, Dubaï, suivis par Mumbaï ou Sourat, Tel Aviv suivant de près le top trois.

36. En référence à la prison de Buluwo dans la ville de Lubumbashi, ce terme désigne une catégorie de personnes qui rôdent autour des négociants et qui constitueraient un pont entre les creuseurs et les acheteurs de diamants. On écrit aussi « *boulouwer* ». Ils seraient par ailleurs accusés de constituer la main invisible qui opère au polygone. Ils donneraient les moyens logistiques aux groupes de « suicidaires » (des groupes armés qui sèment la peur et le désordre tout en rançonnant les creuseurs ou d'autres groupes de suicidaires) (Lubamba 2006 : 45-47).

Les valeurs les plus élevées ont été atteintes en 2005 et 2008. Ces années coïncident justement avec la présence d'un évaluateur indépendant au sein du CEEC<sup>37</sup>. En 2008, juste avant la crise, la valeur du carat était estimée à 27,94 \$, ce qui monte la moyenne de 2008 avant le début de la crise économique qui verra le cours du diamant chuter<sup>38</sup>. La valeur moyenne du carat en RDC est passée d'un creux de 21,69 \$/carat en 2007, à 27,94 \$ durant les huit premiers mois de 2008, soit une hausse de plus de 6 \$/carat. Pour l'ensemble de l'année 2008, année de la crise, la moyenne de la RDC a tout de même atteint 25,05 \$. Ce montant se situe 3,36 \$ au-dessus de la moyenne des années d'expansion, lorsqu'il n'y avait pas d'évaluation indépendante. Durant les huit premiers mois de 2008 seulement, ces évaluations plus précises<sup>39</sup> ont permis au Gouvernement de la RDC d'encaisser presque 3 millions de dollars de recettes supplémentaires (Partenariat Afrique Canada 2009 : 10). La moyenne par carat sur la valeur d'exportation expertisée par le CEEC pour juillet 2013 est de 18,44.

### 2.5.3. UN SYSTÈME DE CONTRÔLE : ADHÉSION AU PROCESSUS DE KIMBERLEY ET MISE EN PLACE DU CEEC

#### a. Le processus de Kimberley

En plus de l'adoption du nouveau Code minier en 2002, la RDC adhère en 2003 au processus de Kimberley. En vertu du décret ministériel n° 193, daté du 31 mai 2003, concernant la mise en œuvre du Processus de Kimberley en RDC : « L'origine du processus de Kimberley remonte à mai 2000, date à laquelle les pays producteurs de diamants d'Afrique australe se sont réunis à Kimberley, en Afrique du Sud, pour débattre des moyens à employer pour mettre un terme au commerce des "diamants de la guerre" et pour veiller à ce que le commerce des diamants ne finance pas les activités des mouvements rebelles violents et de leurs alliés visant à déstabiliser

37. Cf. accusation de sous-évaluation du diamant du CEEC afin d'alléger les taxes. Pour plus d'information à ce sujet, voir article (PAC 2009).

38. En 2009, le cours du diamant chute à 13,7 dollars/carat (BCC 2011 : 151).

39. En 2008, la société a embauché Jean-Pierre Amuri Tobakombe Daito pour diriger le service d'évaluation. Il a travaillé des années pour la De Beers et était l'un des principaux associés de la société d'évaluation.

des gouvernements légitimes<sup>40</sup>. » C'est pour permettre l'exécution effective du processus que la RDC a mis en place en 2001 le Centre d'expertise, d'évaluation et de certification des matières précieuses et semi-précieuses, CEEC<sup>41</sup>.

Service public d'abord, le CEEC deviendra par la suite un organisme gouvernemental autonome. Alors que la supervision formelle des mines à l'exportation est assumée théoriquement par le ministère des Mines et du Portefeuille, le CEEC est présent dans chaque comptoir et contrôle le processus d'exportation en s'assurant que les lots exportés remplissent les conditions de conformité exigées par le Processus de Kimberley (Global Witness 2004a : 9). En 2005, on a enregistré dans le cadre du Processus de Kimberley une production de 26 millions de dollars provenant de l'exploitation artisanale, pour une valeur de 482 millions<sup>42</sup>. Il est cependant communément admis que seulement 60 % des diamants de la RDC passent par le Processus (Banque mondiale 2008 : 62).

#### b. Le Centre d'expertise et d'étude congolais (CEEC)

Le CEEC, nouvelle version du Centre national d'expertise (CNE)<sup>43</sup>, est l'organisme gouvernemental chargé de l'évaluation de la valeur et de la certification des diamants. Il est donc l'élément com-

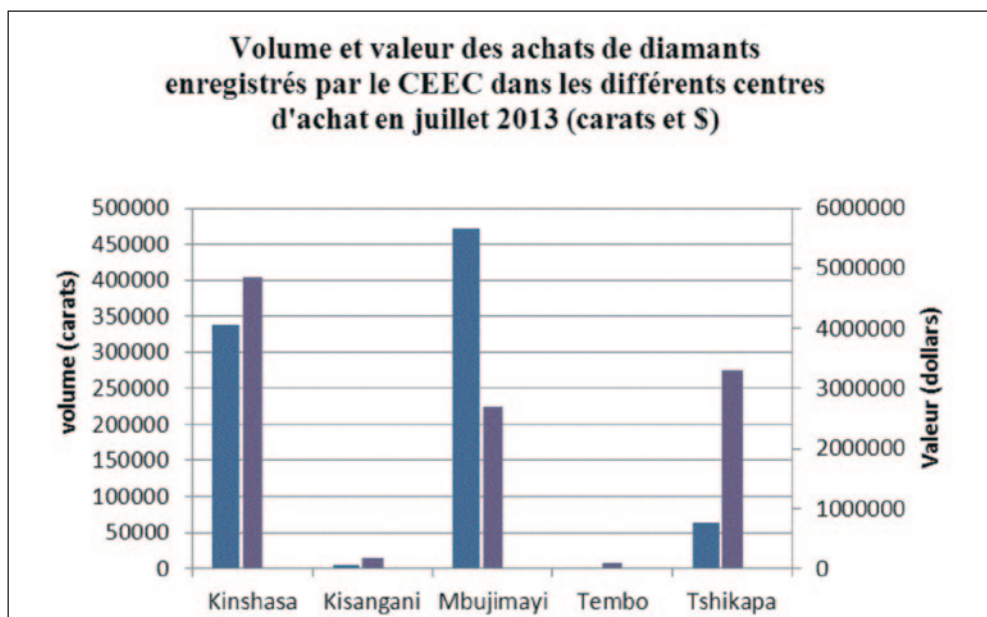
40. « Historique et fondements ». *Kimberley process* (en ligne). <http://www.kimberleyprocess.com/fr/historique-et-fondements>, consulté le 14 mars 2013.

41. Son ancêtre est le CNE, Centre national d'expertise, créé par le Gouvernement congolais en 1982, suite à la libéralisation du secteur minier afin de contrôler la qualité de la production.

42. Ce nombre ne reflète pas la réalité, dans le sens que le processus de Kimberley n'enregistrerait que 60 % de la production du pays et principalement les pierres de la production industrielle et pas les gemmes (Banque mondiale 2012 : 126).

43. Le Centre national d'expertise des substances minérales précieuses. Avant d'être reconnu comme un établissement public jouissant d'une autonomie administrative et financière, sous la tutelle du ministère des Mines, il était un service public spécialisé rattaché au ministère des Mines. En plus de sa mission d'expertise, il contrôlait les achats effectués par les comptoirs auprès des négociants à l'intérieur du pays. Aussi le CNE avait-il plusieurs antennes dans les différentes localités à vocation minière : Kisangani (Province-Orientale), Mbujimayi (Kasaï-Oriental), Tshikapa (Kasaï-Occidental), Tembo et Kahemba (Bandundu) et enfin Kinshasa (Leclercq 2000 : 61).





La colonne de gauche présente le volume (en carats) tandis que celle de droite la valeur (en dollars).

Source : statistiques du CEEC (juillet 2013).

plémentaire indispensable au respect du processus de Kimberley. Il s'emploie donc aussi à vérifier que l'État bénéficie des recettes fiscales de l'exportation des diamants estimés à leur juste valeur (Banque mondiale 2008 : 41). Le CEEC réalise son objet social à travers son département technique, par l'encadrement des opérateurs miniers ; mais aussi des comptoirs, négociants et fondeurs, au travers de ses directions, antennes et bureaux auxiliaires.

Pourtant, le CEEC ne parvient pas à évaluer à leur juste valeur les productions vouées à l'exportation. La fraude est encore élevée, en particulier pour les pierres précieuses de valeur considérable. Celles-ci sont directement captées à la source par différents agents, souvent haut placés, et circulent alors dans la commercialisation souterraine. Le fait que la plupart des évaluateurs du CEEC aient déjà fait carrière dans les comptoirs privés d'achat de diamants pourrait jouer en défaveur du centre. Le CEEC est soupçonné d'effectuer des évaluations inférieures à la valeur du marché<sup>44</sup>. Le CEEC a également été victime de l'actuel ralentissement de l'économie en RDC. Avant la crise, le CEEC était une société d'État autonome qui régissait ses propres revenus et dépenses. Le CEEC,

financé par les taxes ajustées selon la valeur du diamant, avec la chute du cours du diamant, ne pouvait plus assumer ses charges salariales et logistiques. Afin d'éviter sa faillite, le Gouvernement a intégré cette ancienne entreprise publique au ministère des Mines, qui est maintenant chargé de son budget, de ses dépenses et de ses salaires (Partenariat Afrique Canada 2009 : 9)<sup>45</sup>.

Le graphique ci-dessus reprend les achats enregistrés par le CEEC dans les comptoirs agréés selon les différentes régions en juillet 2013. Mbuji-Mayi reste la ville où le volume de diamants enregistré dans ses comptoirs est le plus important. Notons que nombreux sont les trafiquants et négociants qui se rendent avec leurs diamants de Tshikapa à Mbuji-Mayi, sachant qu'ils en récolteront un meilleur prix, puisqu'à Mbuji-Mayi ce sont essentiellement des diamants de qualité industrielle. En termes de valeur, les achats enregistrés à Kinshasa et à Tshikapa dépassent ceux enregistrés à Mbuji-Mayi. Ce phénomène s'explique par la supériorité de la qualité des diamants de Tshikapa, comparée à celle, majoritairement industrielle, de Mbuji-Mayi.

44. La Banque mondiale propose d'effectuer un audit du CEEC ou devrait envisager de recruter un cabinet international pour réaliser une contre-expertise des exportations de la RDC.

45. On ignore si le ministère des Mines redonnera au CEEC son indépendance lorsque l'industrie du diamant reviendra à la normale.



### 3. EXPLOITATION INDUSTRIELLE

Au Kasai-Oriental, deux entreprises officielles exploitent ou explorent les zones diamantifères. Il s'agit de la Miba, Minière de Bakwanga, et de la SCIM, Société congolaise d'investissement minier<sup>46</sup>. Ces deux sociétés constituent l'ossature du prochain chapitre.

Alors qu'autour de la première semble s'articuler toute l'histoire de la province, la deuxième paraît constituer la pièce centrale de son avenir. Il convient de noter qu'une société tierce, la société de Lupatapata, semble avoir, selon le Cadastre minier, trois permis d'exploitation en déchéance de paiement au 31 décembre 2012.

#### 3.1. LES ORIGINES DE LA MIBA

Les débuts de l'exploitation du diamant au Congo sont dès le départ le monopole de quelques sociétés : la Société internationale forestière et minière du Congo, Forminière, la Société minière du Bécéka, Mibéka, la Société minière du Kasai, la Société minière de Luebo et la Société minière de la Lueta. Ces entreprises sont toutes des filiales de la Société générale de Belgique. L'exploitation de ces sociétés extractrices de diamants était centralisée dans le chef de la Forminière<sup>47</sup>. À propos des sociétés Forminière et Minière du Bécéka, la littérature existante entretient une confusion généralisée. Il convient donc de dresser un tableau, le plus clair possible, des liens et ramifications entre les deux sociétés.

##### 3.1.1. RAMIFICATIONS

À l'origine de la Miba se trouve la Société minière du Bécéka, Mibéka, filiale créée en 1919 par la compagnie BCK, Bas-Congo au Katanga, et dont la Société générale détenait la majorité des actions. La Société minière du Bécéka fit exploiter ses gisements de Bakwanga par la Forminière. Cette dernière, dont le siège se trouvait à Tshikapa, le déplaça plus tard, en 1954, à Bakwanga au vu de l'évolution des activi-

tés d'exploitation dans la région (Joye & Lewin 1961 : 225-227).

À l'indépendance, après avoir donné son congé aux services de la Forminière, la Société minière du Bécéka reprit en autonomie l'exploitation de ses concessions. Elle créa en 1961 une filiale, la Minière de Bakwanga, Miba, dont 99 % des parts revenaient à la société-mère, la Minière du Bécéka, devenue société anonyme belge, puis Sibéka.

En 1973, la Miba a été « zaïrianisée ». Autrement dit, 100 % de son capital a été restitué à l'État zaïrois. Suite à des problèmes de gestion au sein de l'entreprise, en 1978, 20 % du capital de la Miba ont été rendus à la société belge Sibéka. Cette dernière devint alors une filiale de l'Union minière, l'actuelle Umicore, dont les parts dans la Miba ont été rachetées par Mwana Africa en 2006 (Yager 2006 : 11.3).

##### 3.1.2. LA FORMINIÈRE

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, Léopold II, cherchant à mettre en valeur ses territoires d'outre-mer, s'affilie avec des groupes français, américains et anglais. Ainsi est créée en 1906 la Société internationale forestière et minière du Congo, Forminière, en collaboration avec un groupe américain<sup>48</sup>, Guggenheim-Ryan, qui possède avec la Société générale de Belgique et divers actionnaires autour du roi la moitié des actions de la société (De Bruyn 2006 : archives Sibéka). L'autre moitié du capital de la Forminière est attribuée à l'EIC en échange des droits d'exploitation des territoires qui n'avaient pas encore fait l'objet de concession ni de droits forestiers.

Comme son nom l'indique, la société est à la fois minière et forestière, bien que ce soit grâce à l'exploitation des diamants qu'elle ait acquis une réputation internationale<sup>49</sup> (De Bruyn 2006 : 8).

La Forminière reçut lors de sa création, le droit à la concession, pour 99 ans, de 3 716 000 hectares de mines ; et le droit d'exploitation de 1 100 000 hectares de terres vagues. Suivant l'évolution des travaux d'exploitation, quelque 1 716 000 hectares de mines lui furent concédés par la suite, tandis que certains

46. Informations dans le Cadastre minier congolais. Liste des titulaires de permis de recherche et d'exploitation.

47. À cet effet, la Forminière avait créé l'Administration générale en Afrique qui, jusqu'en 1954, fut domiciliée à Tshikapa (De Bruyn 2006 : 62).

48. À la tête duquel se trouvaient Daniel Guggenheim, le géant du cuivre de l'époque, ainsi que Thomas-Fortune Ryan, un homme influent du parti démocrate. Plus d'informations dans Forminière (1956 : 57-74).

49. Pour plus d'informations sur la double vocation forestière et minière de la société, voir De Bruyn (2006 : 8).

droits d'exploitation de terrain furent échangés contre la pleine propriété de 150 000 hectares. Elle créa par la suite des filiales pour développer et dynamiser l'exploitation des ressources de son domaine. Mais la charge de la prospection et de l'exploitation dans les deux régions diamantifères du Kasai, c'est-à-dire Tshikapa et Bakwanga, lui fut confiée tout d'abord à elle seule.

Aux prémices, la mission principale de la Forminière consistait en la prospection. Le premier gisement diamantifère est découvert en 1907. Mais ce n'est qu'en 1922 que commence l'exploitation industrielle du diamant. Au départ, la société minière concentre ses activités dans la région de Tshikapa où vient d'être découvert le premier diamant et dont elle a reçu les concessions minières. Plus tard, elle assurera non seulement la direction technique de l'exploitation des gisements diamantifères à Bakwanga pour la Minière du Bécéka, constituée le 5 décembre 1919, mais aussi les gisements de la Minière du Kasai, de la Minière de la Lueta et de la Minière de Luebo, autrement dit, les sociétés de l'entre-Kasai-Luebo. L'extension des exploitations de diamants industriels fit transférer le siège de la direction générale de la Forminière de Tshikapa à Bakwanga (Tshund'Olela 1975 : 350). La Forminière créa par la suite de nombreuses filiales et prit un grand nombre de parts dans toute une série de sociétés<sup>50</sup>.

Lors de l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, la loi qui fut promulguée le 17 juin<sup>51</sup> apporta de grands changements au point de vue du statut juridique des sociétés coloniales. Dans les grandes lignes, celles-ci devaient soit opter pour la carte d'identité belge, soit pour la carte congolaise. Parmi les grandes entreprises coloniales, la Forminière fit exception : elle choisit le statut de société congolaise, avec siège à Tshikapa, tout en faisant apport de

toutes ses activités extérieures au Congo à une filiale de droit belge, Interfor<sup>52</sup>, créée à cet effet.

Après l'indépendance, les relations et les communications entre la zone de Bakwanga et la zone de Tshikapa furent rendues difficiles du fait de l'appartenance de la première à l'État autonome du Sud-Kasai, et de la seconde au gouvernement provincial de Luluabourg. Suite à l'achèvement du programme d'investissements massifs et particulièrement de la mécanisation des opérations d'extraction et de traitement du diamant au secteur Lubilash (Mbujimayi), le 1<sup>er</sup> janvier 1961, la Minière du Bécéka va compléter son autonomie et reprendre l'exploitation de sa concession effectuée jusque-là par la Forminière<sup>53</sup>. Celle-ci ayant beaucoup pâti des disputes ethniques au Kasai fut dissoute en 1966 (De Bruyn 2006 : 153).

### 3.1.3. LA MIBÉKA

La présence du diamant à Lukelenge dans les concessions de la BCK fut découverte en 1918 par le prospecteur anglais Young travaillant pour le compte de la Forminière. L'exploitation des gisements qu'on venait de découvrir fut confiée à une nouvelle société créée par la BCK en décembre 1919 : la Société minière du Bas-Congo au Katanga, la Mibéka<sup>54</sup>. En 1961, elle est le plus important producteur mondial de diamant industriel. Alors que la Forminière s'occupait jusqu'en 1960 de sa production, c'est la société britannique Industrial Distributors Ltd Co qui se chargeait de la distribution.

La Minière du Bécéka, en 1960, avait des filiales et des parts dans diverses sociétés congolaises : Bécéka-Manganèse, constituée en 1950 pour l'extraction de manganèse dans la région de Dilolo, Société immobilière du Kasai, IMMOKASAI à Luluabourg, Société d'exploitation forestière au Kasai, Exforca, à Kakenge, et S.A. Diamond Boart, créée en 1937 avec les autres sociétés congolaises exploitant les gisements diamantifères et qui avait pour but de trouver de nouveaux débouchés aux diamants industriels.

50. Pour plus d'informations sur ces filiales et sociétés, voir *Les Trusts au Congo belge* (Joye & Lewin 1961 : 225-227).

51. La loi du 17 juin 1960 – qui faisait partie à la fois de l'arsenal législatif belge (publication au *Moniteur belge* le 18 juin 1960) et de la législation congolaise (publication au *Moniteur congolais* le 22 décembre 1960) – a permis aux SCRL ayant leur siège administratif en Belgique, soit de demeurer belges, mais de statut métropolitain cette fois, soit de devenir congolaises.

52. International Forest Products Limited.

53. Tout en laissant à la Forminière, dans un premier temps, les travaux du secteur Luebo, plus proche de Tshikapa. Il fut suspendu en janvier 1962 (De Bruyn 2006 : 116).

54. Outre la BCK, la Société générale de Belgique avec la majorité des participations et le groupe sud-africain Oppenheimer se trouvaient également au rang des actionnaires de la nouvelle société minière.

Cette dernière a d'ailleurs installé à Bruxelles, Forest, des ateliers où l'on construisait plus de 7000 types d'outils diamantés (Joye & Lewin 1961 : 226). Elle créa aussi la société d'élevage et de culture au Congo belge SEC (1925) avec la Forminière et la BCK (Joye & Lewin 1961 : 229).

À la veille de l'indépendance, la Mibéka dut vivre une mutation importante. Elle décida d'opter pour le statut belge<sup>55</sup>, elle abandonna son statut de société minière pour devenir une société financière soumise exclusivement au droit belge. Elle créa cependant, le 13 décembre 1961, une filiale, la Société minière de Bakwanga, Miba, qui lui permit de garder ses activités minières et à qui elle céda toutes les infrastructures et permis d'exploration et d'exploitation. Du côté belge, la Mibéka changea de nom en 1962 et devint la Sibéka, Société d'entreprises et d'investissements du Bécéka (Jorion & Rousseau 1988 : 3366 ; Kambayi Bwatsha & Mudinga Mukendi 1991 : 31).

La production de la Mibéka commence à 24 552 carats en 1922. En 1926, elle atteint, 743 713 carats et redescend à 618 764 carats en 1927. En 1928, on note une reprise qui atteint 1 168 634 carats. La production connaît une diminution pendant les années 1930, s'intégrant dans le contexte de la récession mondiale, puis dans la situation de guerre de 1940-1945. Ensuite, le volume de production augmente pour atteindre, en 1961, 18 010 568 carats (De Bruyn 2006 : 65).

#### *Les œuvres médico-sociales de la Mibéka*<sup>56</sup>

À l'instar des missions et des grandes entreprises coloniales au Congo, la Mibéka, en plus de

55. Cette mutation s'est effectuée dans le contexte de la loi belge du 17 juin 1960 dont Pierre Joye et Rosine Lewin décrivent très clairement l'impact dans *Les Trusts au Congo* : « Les sociétés belges de droit colonial ayant en Belgique leur principal établissement administratif et au Congo leur siège social étaient tenues d'opter avant le 30 juin 1960, soit pour le transfert au Congo de leur établissement administratif, soit pour l'abandon de la qualification de siège social attaché "au siège de la raison sociale" existant au Congo. Celles de ces sociétés qui désiraient devenir des sociétés de droit belge avaient la possibilité de transférer à des sociétés au Congo des biens qu'elles possédaient. Tandis que celles qui restaient uniquement des sociétés congolaises étaient autorisées à transférer à des sociétés belges les biens qu'elles possédaient en Belgique » (Joye & Lewin : 226).

56. Les informations sur le sujet seront détaillées dans le chapitre consacré à la santé et à l'enseignement.

son plan d'exploitation, organisait toute la vie économique-sociale de ses employés et créait ainsi des infrastructures nécessaires à son bon déroulement. Ces vastes plans de développement prévoyaient des actions au niveau de la santé, de l'enseignement, de l'agriculture et des logements, selon la logique coloniale propre à l'époque, que l'on qualifie actuellement de « paternaliste ». Cette logique survit encore : les actions de développement liées à la société minière au Kasai-Oriental sont toujours attribuées à celle-ci. Ainsi, par exemple, les quelques infrastructures de la ville de Mbujimayi sont encore aujourd'hui le fruit des initiatives de la Miba. De même que dans tous les contrats de négociation entre entreprises privées et entreprises d'État, des clauses spécifiques au développement de la région en même temps que celles relatives à l'activité minière de la compagnie sont toujours formulées<sup>57</sup>. Les sociétés qui ne respectent pas leur engagement ou n'apportent rien à la communauté locale sont vivement critiquées par la société civile. Cette dépendance directe des infrastructures d'une région à l'égard du secteur privé est à double tranchant. Même s'il permet, par l'injection de sommes d'argent considérables, le développement rapide et soudain de certaines infrastructures, il ne garantit aucune pérennité. Il suffit qu'une compagnie tombe en faillite ou quitte la région pour que tout l'équilibre d'une région en pâtisse. Sans compter l'inexistence de structures pour maintenir en état les différents travaux effectués.

#### 3.1.4. INFLUENCE DES SOCIÉTÉS MINIÈRES ET SENTIMENT DE SPOLIATION CHEZ LE PEUPLE LUBA

Il faut reconnaître que les activités minières entreprises sur le territoire occupé par la population bakwanga n'ont pas manqué de marquer celle-ci. Tshund'Olela Epanya a d'ailleurs écrit un article fort controversé<sup>58</sup> sur l'impact de la Forminière sur les populations alentour : « L'activité de la Forminière, la prospérité un peu factice mais apparente qu'elle a entraînée, n'ont pas manqué d'impressionner les populations environnantes et d'élargir les hori-

57. Par exemple, l'accord récent entre l'État congolais et l'AFECC mentionne une clause propre au développement de la zone centrale de la RDC (au niveau des transports, centrales hydroélectriques, de l'agriculture, etc.).

58. Cet article ne serait pas fondé sur des sources écrites mais davantage sur des rumeurs (De Bruyn 2006 : 84).

zons en leur donnant des aspirations nouvelles. » La détention d'une importante industrie minière et le fait de devenir le chef-lieu du territoire, qui sera déplacé de Tshilenge à Bakwanga, vont exacerber chez les Bakwanga un sentiment de supériorité et d'appartenance à leur groupement. Encore actuellement, cette gloire personnelle tirée de leur sous-sol est manifeste chez les Bakwanga. Pourtant, au vu des difficultés socio-économiques auxquelles se trouve confrontée la ville, il semble que la population n'ait pas pu ou su profiter des richesses comme cela leur était dû (Tshund'Olela 1975 : 351).

Il existe, chez les Luba, mêlé à ce sentiment d'importance tiré de la présence de diamants dans leur sous-sol, un sentiment de spoliation constante de leurs richesses, sentiment qui fut exacerbé à l'époque de l'État du Sud-Kasaï où les diamants étaient clairement considérés comme propriété de tous les Luba (Piermay 1993 : 159). Ce sentiment de spoliation qui sert de toile de fond à la relation ambiguë des Luba de Mbujimayi avec la Miba, numéro un parmi les « voleurs » de ces diamants, ressort très clairement dans « L'Affaire du diamant Ngokas » relatée par Gauthier de Villers dans les *Cahiers africains* (de Villers 2000 : 233-240).

## 3.2. LA MINIÈRE DU BAKWANGA, MIBA, OSSATURE DE LA VIE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU KASAÏ-ORIENTAL

### 3.2.1. HISTOIRE

Créée en 1961 par la Mibéka, la Minière de Bakwanga (Miba) est une société congolaise à responsabilité limitée d'exploitation de diamants. Elle dispose de concessions au Kasaï-Oriental et au Kasaï-Occidental de 78 000 km<sup>2</sup><sup>59</sup>, dont 5000 km<sup>2</sup> sont consacrés à l'extraction<sup>60</sup>. Toute l'extraction

se concentre dans la zone près de Mbujimayi pour laquelle la Miba a obtenu des permis d'exploitation. En 2008, selon la Banque mondiale, la Miba détient 1000 km<sup>2</sup> d'exploitation des titres, qui correspond à ce qu'on appelle le polygone (Banque mondiale 2008 : 123). En période de pleine activité, elle emploie 6000 à 7000 travailleurs et produit 97 % de diamants industriels et 3 % de diamants de joaillerie pour un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars (Renauld 2005 : 12)<sup>61</sup>. Elle possède 65 permis de recherche et 151 permis d'exploitation<sup>62</sup> (Banque mondiale 2008 : 117). Les réserves de la Miba, dans la zone industrielle près de Mbujimayi, sont estimées à environ 100 millions de carats<sup>63</sup>, dont 50 % dans les dépôts alluvionnaires et éluvionnaires et 50 % dans les pipes de kimberlite (Banque mondiale 2008 : 124). Si la Miba s'est consacrée jusqu'à présent à l'exploitation du diamant, il convient de signaler que son sous-sol détient d'autres ressources naturelles (or, platine, nickel, chrome, cobalt, cuivre, zinc) qui font l'objet de prospection pour des exploitations futures (RDC, Flexicadastre). Celles-ci font d'ailleurs partie des projets « bancables » de la Miba pour lesquels elle cherche des investisseurs<sup>64</sup>.

61. Selon d'autres sources ce chiffre d'affaires serait de 100 millions de dollars.

62. Selon les informations disponibles sur le Flexicadastre, la Miba possède 41 titres d'exploitation, exclusivement pour le diamant et 46 titres d'exploration pour tous les minerais confondus. Le Flexicadastre est une base de données en ligne qui reprend l'ensemble des titres et carrés miniers enregistrés dans le cadastre minier sous forme de carte dynamique.

63. Les avis des géologues divergent au sujet de l'étendue des réserves de la Miba et de leur valeur. En 2008, le ministre des Mines Victor Kasongo a parlé d'un potentiel de 70 millions de carats. L'année dernière, Jeanine Mabunda a parlé de 10 milliards de dollars. Mais ces estimations seraient consistantes si les gemmes étaient en moyenne estimés à 142 dollars/carat, or c'est dix fois plus que la moyenne enregistrée de toute l'histoire de la compagnie (AMI 2010 : 1).

64. Les projets « bancables » de la Miba sont repris dans le *Guide of Mining Investor juin 2003* (CTCPM 2003 : 33-34). Disponible en ligne. Lien Internet : <http://www.readbag.com/miningcongo-cd-pdf-divers-guide-of-mining-investor>, consulté le 21 juin 2013. En ce qui concerne les différentes ressources naturelles de la concession Miba, voir les archives CTCPM (en ligne) sur le site officiel de CTCPM. Titre du dossier: Miba. Dossier nickel-chrome Miba. Volume 2 DES 3. Photogeological and airborne geophysical survey of area in Kasai/Democratic of Congo (DRC) Hunting geology

59. Ces 78 000 km<sup>2</sup> correspondent pour la majeure partie à des zones de recherche (Geenen & Marysse 2008 : 336 ; Mutamba Lukusa 2012 : 170). Notons que deux sources plus anciennes, la Banque mondiale et un article dans les *Cahiers africains* mentionnent pour la Miba une concession d'une superficie de 62 000 km<sup>2</sup> (Banque mondiale 2008 : 117 ; Leclercq 2000 : 49).

60. En 1983, la superficie des concessions a été ramenée à 5000 km<sup>2</sup> autour de l'industrie extractive, tandis que tous les autres secteurs ont été ouverts pour les activités minières artisanales où des dizaines de milliers d'exploitants miniers artisanaux travaillent actuellement (Banque mondiale 2008 : 123).



En 1969, 50 % de participation dans le capital de la Miba ont été attribués à l'État congolais puis zaïrois, en contrepartie de nouveaux droits miniers dont ils avaient fait bénéficier la société (De Bruyn 2006 : 119)<sup>65</sup>.

À partir de 1967 déjà, la commercialisation du diamant produit par la Minière de Bakwanga ne sera plus assurée via Sibéka, mais par la British Congo Diamond Distributors Ltd (Britmond), qui fait partie de la Central Selling Organization (CSO) de Londres, appartenant au groupe De Beers (De Bruyn 2006 : 119).

Au milieu des années 1970, la crise économique mondiale provoqua une baisse générale des prix des ressources naturelles. Ce qui mit l'État zaïrois sous pression. L'élite politique fut amenée à réagir de façon perverse à la crise en adoptant un comportement de prédateur (André 2003 : 264). De Beers, à cette époque, avait toujours le monopole d'exportation (Geenen & Marysse 2008 : 336).

Le 30 novembre 1973, la République du Zaïre décida de nationaliser l'entreprise, s'appropriant les 100 % de participation dans le capital<sup>66</sup>. La Miba, devenue une entreprise d'État, connut donc de grandes modifications administratives liées à son changement de statut juridique. Son conseil d'administration disparut et fut remplacé par une direction directement nommée par le président de la République (De Bruyn 2006 : 119). Suite à la mauvaise gestion de la société, en 1978, la Miba fut à

nouveau restructurée<sup>67</sup>, et 20 % du capital social de la société furent restitués à Sibéka<sup>68</sup>, le reste appartenant toujours à l'État. Un nouveau conseil d'administration fut mis sur pied, composé de huit membres nommés par l'assemblée générale, dont trois sur proposition de Sibéka et cinq sur proposition de l'État zaïrois. La présidence revint à un représentant de l'État zaïrois et l'administrateur délégué fut désigné par Sibéka (De Bruyn 2006 : 119). Ce dernier s'occupait des affaires courantes.

En 1981, Mobutu mit fin au monopole de De Beers. Suite à l'ordonnance-loi n° 81-014 du 2 avril 1981, l'État congolais confia en exclusivité à la Sozacom la commercialisation du diamant zaïrois. À partir de cette date, l'expertise, l'évaluation et la vente du diamant de la Miba s'effectuèrent à Kinshasa<sup>69</sup>. Avant la libéralisation du secteur minier artisanal, en 1981, la Miba exploitait la majorité des diamants exportés qui provenait de ses activités d'extraction. Elle exportait pour 120 millions de dollars par an alors que les creuseurs artisanaux produisaient pour une valeur de 30 millions par an. Mobutu libéralisa le secteur du diamant en 1982. Le secteur artisanal prit alors le pas sur le secteur formel, passant de 51 % de l'exportation en 1983 à 70 % en 1996. Dans un souci d'augmentation du contrôle du secteur minier, le Gouvernement établit en 1999 un nouveau département, le SAMIP, pour acheter les métaux précieux et exclure l'utilisation des dollars américains dans les ventes de diamants ainsi que les activités des étrangers dans le secteur du diamant.

Les acteurs du secteur résistèrent à cette nouvelle politique et la conséquence en fut une chute des exportations en provenance de la RDC (Olson 1999 : table 1), les acteurs préférant effectuer leurs transactions via des filières officieuses. En juillet 2000, le nouveau gouvernement eut un nouvel arrangement

and Geophysics Ltd Novembre 1970. Lien Internet: <http://www.drcmining.com/en/ctcpm/ref/214795/geological>, consulté le 28 juin 2013.

65. Par ses ordonnances n° 66/343 du 7 juin 1966 et 66/423 du 8 juillet 1967, la République du Zaïre avait repris la pleine et libre disposition de tous les droits fonciers, forestiers et miniers concédés avant 1960 (cf. convention de 1906). Ceci a annulé par le fait même le transfert des droits miniers de la Mibéka vers la nouvelle société Miba (droits datant de la convention du 5 novembre 1906). C'est avec la convention du 19 mars 1969, approuvée par l'ordonnance n° 69/087 du 25 avril 1969 que la République du Zaïre a accordé à la Miba un droit exclusif de recherches dans la région délimitée par la convention. Ce droit complétait ainsi les droits d'exploitation concédés en 1968-1969. En contrepartie, la République du Zaïre acquit une participation directe de 50 % dans le capital social (Le Portefeuille 1972 : 34).

66. La Société zaïroise à responsabilité limitée devint la Société minière de Bakwanga, société d'État.

67. La Société d'État devient une société à responsabilité limitée.

68. Indemnisation des biens zaïrianisés ayant appartenu à des Belges et rétrocession aux anciens propriétaires belges de sociétés zaïrianisées de 40 % de leur participation. Protocole d'accord signé le 22 mai 1978 entre la République du Zaïre et Sibéka déterminant les modalités de la rétrocession à Sibéka de 20 % du capital de la Miba ainsi que de la gestion future de cette dernière société (De Bruyn Archives).

69. Cf. Site officiel de la Miba. *Miba* (en ligne). Lien Internet: <http://www.mibardc.net/miba/index.html>, consulté le 10 avril 2013.

avec la société International Diamond Industries of Israël. Elle lui donna le droit exclusif d'exporter les diamants en retour d'un paiement de 20 millions de dollars. Après de nombreuses opérations de contrôle qui avaient échoué, le Gouvernement avait pensé que cet arrangement serait plus effectif pour le contrôle, la sécurité et l'origine de la production de diamants depuis le Congo. Le but était de distinguer ceux-ci des diamants illégaux provenant des conflits armés (Coakley 2000 : 10.4).

Aujourd'hui, la Miba a repris elle-même la vente de sa production, en organisant des ventes sur place à Mbujimayi, Kinshasa, Anvers, Londres et Tel Aviv<sup>70</sup>. Elle reste marquée par les changements de l'année 1986, dont l'objectif était de donner à des représentants de l'État de plus importantes responsabilités. La haute direction de la société avait été confiée à un président administrateur délégué, le PAD, choisi par le conseil d'administration parmi les administrateurs représentant la République du Zaïre qui, au préalable, proposait ses candidats. Celui-ci était assisté par un administrateur directeur général désigné par la Sibéka, et un directeur général adjoint désigné par l'État. Tous les trois mois, le PAD rendait compte de sa gestion au conseil d'administration constitué de sept membres dont deux de Sibéka et cinq de l'État zaïrois. L'anomalie de cette situation résidait dans le fait que le PAD était lui-même le président du conseil d'administration auquel il était censé rendre des comptes. Cette double casquette du PAD fera de la Miba, pendant des années, une sorte de « chasse gardée » présidentielle (De Bruyn 2006 : 119)<sup>71</sup>.

Dans les années 1990, le secteur subit un déclin vertigineux, parallèlement aux difficultés économiques du Zaïre, avec la contraction officielle de 40 % de son PIB pendant la période 1990-1994. Le phénomène de contrebande devint assez important, étant donné que les taxes que le Gouvernement imposait étaient plus élevées que celles dans les pays voisins. À travers les crises des années 1990, même si le secteur du diamant déclina, il sut tout de même se conserver une place essentielle. La Miba connut un déclin considérable, mais fut moins frappée par les événements politiques et les bouleversements

structurels que les autres sociétés minières, comme la Gécamines. En 1999, dans le contexte de guerre civile, avec l'installation des troupes zimbabwéennes autour de Mbujimayi, le Gouvernement céda une partie du polygone de la Miba, 800 km<sup>2</sup> de gisements qui, jusque-là, étaient tenus en jachère par la société minière, à une *joint-venture*, la Sengamines<sup>72</sup>. Cette action entreprise par l'État pour minimiser officiellement les ponctions sur la Miba, nécessaires à l'effort de guerre, fut vivement critiquée, entre autres, dans le rapport de la commission Lutundula<sup>73</sup>. Cette transaction fut perçue à l'époque comme la plus grande des ponctions qu'aurait subies la Miba. Cependant, selon Hubert Kazadi<sup>74</sup>, actuel directeur de la SCIM, héritière de la Sengamines : « La Miba, comme la Sengamines, était, par le biais des permis miniers, locataire de ces gisements par décision du même État, et il est légitime pour cet État de chercher à mettre ces gisements dans une structure à même d'apporter le développement de sa population et le maximum de revenus à son Trésor. »

Depuis 2004, la production industrielle a largement diminué, jusqu'à être stoppée en 2009, alors que la production artisanale continuait d'augmenter, baissant légèrement vers 2005. C'est donc la production artisanale qui maintint un certain volume de production au secteur du diamant. En 2006 les exportations officielles, de l'ordre de 30,2 millions de carats, provenaient dans leur grande majorité des mines artisanales (90 %).

### 3.2.2. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA MIBA

Selon les sources, les données sur la production de la Miba révèlent des résultats fort différents, de l'ordre de 100 000 à 500 000 carats suivant les cas. Pour élaborer le graphique ci-dessous, nous nous sommes basés sur les données de la Banque mondiale et de la Banque centrale du Congo. Pour les

72. Cf. le point sur la Sengamines, SCIM et l'accord chinois.

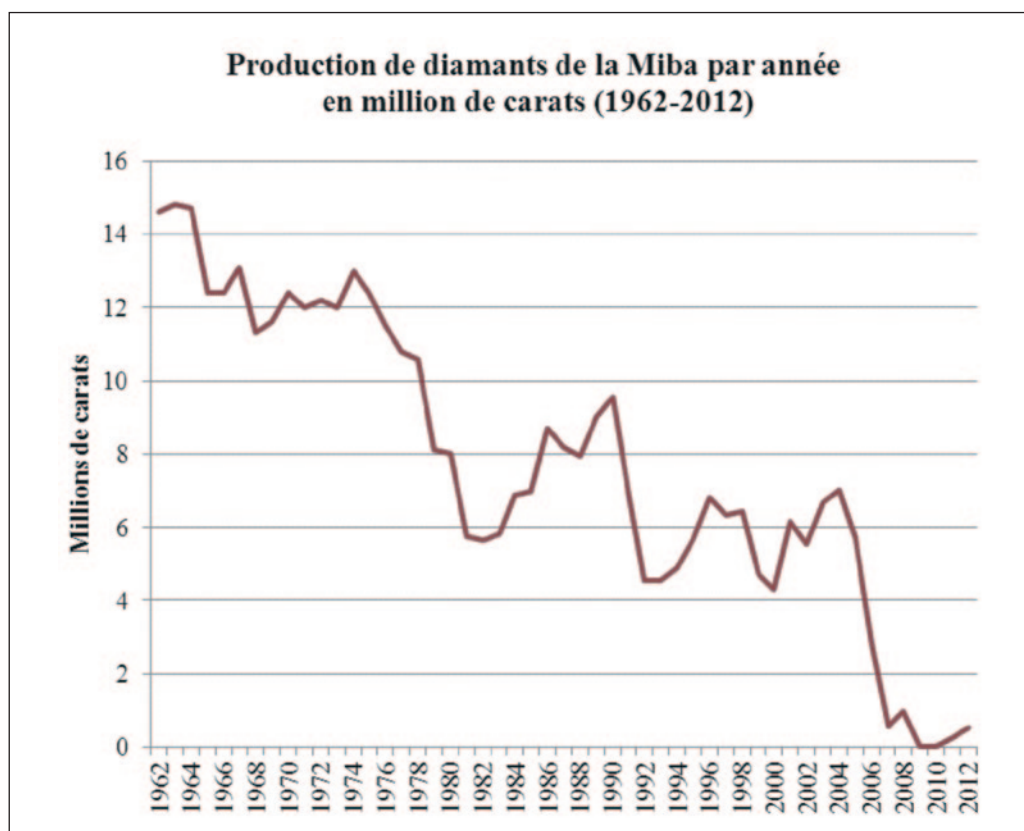
73. La Sengamines a été décrite comme une association hybride servant les intérêts de Laurent-Désiré Kabila et d'une élite politico-militaire à la tête de laquelle se trouvait le président Mugabe.

Cf. le rapport de la commission Lutundula, publié le 1<sup>er</sup> janvier 2006. <http://www.congomines.org/fr/rapport-lutundula-version-finale/>

74. Pour plus d'informations sur Hubert Kazadi, voir « Insiders Mining » dans AMI (2013).

70. Site officiel de la Miba. *Miba* (en ligne). Lien Internet : <http://www.mibardc.net/miba/>, consulté le 4 avril 2013.

71. Pour plus d'informations Brunet (2003).



Sources : 1961-1999 (ventes de la Miba/année qui correspond à la production de la Miba) : Banque mondiale (2008) ; 2000-2012 : la Miba, site officiel.

années 2000, nous nous sommes référée aux données publiées sur le site officiel de la Miba<sup>75</sup>. Dans les années 2000, les statistiques de production de la Miba et du CEEC divergent<sup>76</sup>. Il faut donc considérer ces chiffres avec prudence.

À partir de 1973, la Miba commence sa descente aux enfers. Sa production se situe bien en dessous de sa capacité théorique, qui est alors estimée à 16 000 000 carats/an. Cette récession peut être mise en parallèle avec la récession mondiale qui implique une diminution de la demande en matières premières et, donc, la chute des prix de celles-ci. En 1976, la production diminue jusqu'à 11 516 000 et continue à diminuer en 1981.

75. Le site officiel de la Miba publie les mêmes chiffres pour les statistiques de production et les statistiques de la production vendue sur le marché international. Il n'y a donc pas de stock.

76. Comparaison faite avec les statistiques du CEEC selon les rapports d'activité de 2004 à 2011.

De 1981 à 1990, la production de la Miba augmente sensiblement, passant de 5 800 000 carats à 9 500 000 carats, soit un accroissement d'environ 65 %. La production se trouve alors encore au-dessus du seuil de rentabilité, situé à sept millions de carats. Cependant, elle connaît une grande diminution en 1991 qui la plonge en deçà du seuil (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 51). Cette baisse est due au blocus contre le Kasai déclenché par le gouverneur du Katanga Gabriel Kyungu wa Kumwanza (Cros & Misser 2006 : 71). Celle-ci engendra non seulement la pénurie de carburant et de pièces de rechange mais également celle des produits vivriers importés depuis la province voisine dont le transport par la SNCZ fut stoppé. Ces événements eurent un impact assez négatif sur le prix de revient du carat produit par la Miba. Cette crise marqua le point de départ de la longue descente aux enfers à laquelle la société fait face depuis plus de vingt ans.

Dans le contexte de la dégradation accélérée qui a frappé les installations minières en général dans l'ensemble du Congo dans les années 1990, la

Miba et ses installations ne s'en sont pas mal sorties, même si sa capacité de production a tout de même diminué, malgré quelques petits investissements. La Miba n'a pas été touchée en 1994 par des bouleversements structurels, à l'instar d'autres grandes sociétés minières congolaises (Leclercq 2000 : 47-48). Mais à partir de 1998, le climat social s'est bien assombri. Le personnel est appauvri, démotivé. Les consignes de sécurité minière sont de moins en moins respectées. En témoigne une réduction sensible de la production dans les années 1998 et 2000, passant de 6,8 millions de carats en 1998 à 4,32 millions de carats en 2000. La Miba n'atteignait plus son seuil de rentabilité fixé à 7 millions de carats. Le manque d'investissement entraîna donc du retard dans la découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements. Le non-renouvellement des équipements amortis, les ponctions dans l'approvisionnement, la trésorerie et le carburant et les réquisitions arbitraires du charroi, sont autant de facteurs qui ont fini par bloquer les nouveaux investissements. En 2000, Hugues Leclercq pose un regard assez lucide sur la situation : « [À propos de la décapitalisation] si elle se poursuivait, elle pourrait conduire par des effets cumulatifs auto-entretenus à l'implosion brutale et soudaine des structures matérielles et de l'organisation productive. Elle aboutirait ainsi à la disparition de la dernière des entreprises congolaises héritière directe de son passé colonial et de ses structures économiques » (Leclercq 2000 : 53). Huit ans plus tard, on assiste à la faillite de la Miba.

La période de 2002 à 2004 est marquée par une relative croissance pendant laquelle la production est passée de 5,5 millions de carats en 2002 à 7,2 millions de carats en 2004. Les 6 685 105 carats de 2003 sont évalués à 102 millions de dollars, soit une augmentation de 27 % du volume et de 42 % de la valeur par rapport à 2002. La valeur moyenne du carat des diamants de la Miba est à ce moment-là, en 2002, évaluée à 13,28 \$. Pourtant, malgré le bon niveau de production et la valeur élevée des exportations, la Miba connaît, à cette époque, déjà des problèmes. Les bénéfices nets de la société ne sont pas connus, puisqu'ils sont réinvestis par le Gouvernement dans des mines, de la main-d'œuvre ou des infrastructures à Mbujimayi, mais pas dans la société même (Partenariat Afrique Canada 2004 : 4). La légère hausse en 2004 est sans doute due, selon Mbikayi, aux mesures de sécurisation du polygone Miba, au processus de Kimberley, ainsi qu'à la détermination

des dirigeants de l'entreprise (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 51). Cette période est caractérisée par l'exploitation intensive des derniers terrils des rejets des anciennes unités de traitement dont le caractère abrasif a pratiquement vidé tout le potentiel de bon fonctionnement de toutes les unités de traitement en dehors de la nouvelle laverie de kimberlite encore en commande à l'époque. Durant cette période plusieurs accords financiers seront négociés ; une convention concernant le remboursement de la dette envers des fournisseurs, l'octroi de nouveaux crédits fournisseurs et un emprunt des acheteurs de diamants<sup>77</sup>. Après 2004, c'est la grande dégringolade, jusqu'à la faillite.

La Miba arrête sa production au dernier trimestre de 2008 ; elle n'a produit pour l'année écoulée que 980 000 carats<sup>78</sup>, soit à peine 3 % du total de la production du pays (Partenariat Afrique Canada 2009 : 9). Alors que les recettes diverses provenant de la signature des différents contrats de partenariat (De Beers, BHP, DGI) pour un total de 1,7 millions de dollars US devaient permettre de finaliser les investissements afin de les rendre effectifs, les investissements n'ont pas été achevés, car ils devaient être accompagnés d'équipements complémentaires. Dans la même lignée, faute de pièces de rechange, la prévision d'augmentation de la capacité de la centrale Tshiala n'a pas été réalisée. C'est ainsi que la Miba s'est engagée dans un cycle de décapitalisation causé par des charges de structures trop élevées, pour reprendre les termes d'Hubert Kazadi, ancien directeur de planification, recherche et développement de la Miba.

La Miba est en cessation d'activité en 2009 et 2010<sup>79</sup>, une période de deux ans, suivie d'une timide

77. Signature en 2003 de la convention pour le paiement rééchelonné de la dette envers les fournisseurs, évaluée à 20 millions de dollars US ; octroi d'un crédit fournisseur de 11 millions de dollars US remboursables sur 24 mois ; octroi d'une autre ligne de crédit fournisseur de 11 millions de dollars US remboursable sur 36 mois ; octroi d'un emprunt de 20 millions de dollars US des acheteurs de diamants remboursable sur 4 ans.

78. Selon le Partenariat Afrique Canada, dans la *Revue annuelle de l'industrie*, il s'agirait de 765 497,5 carats.

79. Le CEEC mentionne tout de même dans ses statistiques de 2009 une production de 139 899,6 carats pour 1 398 996 dollars US (CEEC 2009 : 7). En 2010, la Miba ne produit rien (CEEC 2010 : 7).



reprise en 2011, avec une production de 240 000 carats<sup>80</sup>. La quantité de carats produite est donc en évolution à la vue des chiffres obtenus pour 2012 (500 725,95 carats). Cette petite production, reprise de concert avec la SCIM, peut être vendue entre 22 et 25 \$/ carat<sup>81</sup>.

Il convient toutefois de remarquer qu'il s'agit d'une production tout à fait marginale en comparaison de la production moyenne de la Miba sur les trois dernières décennies et comparée à la production artisanale. En décembre 2011, le CEEC signale 18 594 362,76 carats de diamants désoxydés de production artisanale contre 123 865,61 carats de diamants de la production industrielle (CEEC 2011 : 6). Ces chiffres témoignent de ce que la production artisanale a pris le pas sur la production industrielle.

### 3.2.3. L'ÉCONOMIE DE LA PRÉDATION : LES PONCTIONS SUBIES PAR LA MIBA

« S'il est vrai que la crise financière mondiale actuelle influe à la baisse le prix du diamant et contribue à compromettre la relance de la Miba, il serait toutefois anachronique de justifier par cet argument les difficultés financières éprouvées par la société » (CIDDHU 2009 : 2).

L'expression « économie de la prédation », utilisée par l'auteur Kankwenda Mbaya (2005 : 80) est assez explicite par rapport à la réalité congolaise concernant le secteur minier. Cette logique de prédation, toujours d'actualité, est héritée du Congo léopoldien et du Congo belge, par le biais de ses géants miniers. Le Zaïre de Mobutu et l'ère Kabila, père et fils, ont aussi été marqués par leurs multiples ponctions dans les sociétés minières.

Concernant plus précisément la Société minière du Bakwanga, l'économie de la prédation revêt différentes formes : ponctions dans la trésorerie, aliénation de patrimoine et imposition de conditions de

commercialisation contraires à ses intérêts (Misser 2013). La commission Lutundula de 2006<sup>82</sup> a étudié les différents partenariats de la Miba pendant la guerre de 1996-1997 et 1998. La mission Centre<sup>83</sup> s'est rendue à Mbuji-Mayi, dans le Kasai-Oriental, et à Tshikapa dans la province du Kasai-Occidental. Elle a enquêté sur les dossiers de la Sengamines, d'Emaxon, de la gestion de la Miba, du général Denis Kalume Numbi, de monsieur Kazadi Nyembwe, des exploitants de la petite mine et du SAESCAM<sup>84</sup>. La commission constate, lors d'une enquête de terrain en 2005, que ces ponctions continuent, sous différentes formes.

Épargnée jusqu'en 1997, la Miba commence alors à subir les conséquences de la guerre civile et de la détérioration accélérée des conditions générales de l'activité économique. L'installation des nouvelles autorités publiques et militaires à Mbuji-Mayi a engendré des ponctions anarchiques sur les ressources de l'entreprise. Celles-ci sont opérées au niveau de la trésorerie en devises de la société par le Gouvernement central, ainsi que par la réquisition dans le chef des autorités militaires de véhicules et de carburant : logements, entretiens et transport des autorités de passage dans la ville, réquisition des vivres destinés aux travailleurs, interdiction de payer ces derniers en devises pour toute – ou une partie de – leur rémunération. Elles s'accroissent surtout lors du dernier trimestre de 1998, avec la poussée des combats jusque dans les régions minières du Kasai. Ces ponctions ont, en outre, été facilitées par la suspension de Trudon Katende Muya, le président administrateur délégué en 1999, sans qu'aucun remplacement ait été prévu. La société, sans personne pour la diriger, a alors été soumise aux décisions arbitraires des politiques. Privée de son matériel d'exploitation, écrasée par des dépenses en

80. Selon le PAC dans la *Revue annuelle de l'industrie*, il s'agirait de 199 450,31 carats. Cependant, la production de la Miba n'est pas reprise dans les statistiques du CEEC, qui stipule : « Aucune donnée de la Miba n'a été enregistrée malgré sa reprise d'activité tout simplement parce qu'elle écoule localement ses productions, par lot, à Mbuji-Mayi ou à Kinshasa » (CEEC 2012 : 7).

81. L'investisseur chinois de la SACIM est, selon Hubert Kazadi, en parfait accord avec cette estimation du prix par carat produit venant de Tshibwe.

82. Il s'agit de la commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1997, 1998. Cette commission était dirigée par Christophe Lutundula dont elle a pris le nom. Ce rapport a été finalisé en 2005, diffusé en 2006, mais jamais publié (Misser 2013).

83. La commission a éclaté en cinq missions aux fins de procéder aux investigations sur le terrain. La mission Centre correspond à l'espace géographique du Kasai-Oriental et du Kasai-Occidental.

84. Dénommé « CISCAM » dans le rapport Lutundula (RDC, Assemblée nationale 2006).

électricité trop importantes qui ne lui étaient pas destinées, l'entreprise a vu sa production paralysée (Leclercq 2000 : 52-53). Jean-Charles Okoto, l'ancien ministre congolais des Affaires étrangères, et proche du président<sup>85</sup>, fut nommé président directeur général de la Miba de 2000 à 2002. Il fut impliqué dans de nombreuses affaires douteuses. Un rapport rédigé par IPIS (2004) présume que l'ancien président de la Miba aurait, entre autres, détourné 80 millions de dollars de la Miba en utilisant un compte de la Belgoise. Une partie de cet argent aurait été utilisée pour acheter des armes en Ukraine et en République tchèque. Le rapport final, en février 2003, de la commission belge du Sénat sur la région des Grands Lacs<sup>86</sup> note qu'il a reçu des documents qui avaient impliqué la Miba dans un transfert pour des compagnies d'armement sur l'ordre du Gouvernement congolais. Ces documents décrivent la participation de la Miba<sup>87</sup>.

Comme ce fut le cas au Katanga, les octrois de concessions minières au Kasai-Oriental ont joué également un rôle dans le financement de la guerre par le Gouvernement congolais (André 2003 : 282). Les pays alliés de Kabila, appelés en renfort pour dissuader les poussées ennemies dans le Kasai, vont s'installer dans la région pour repousser les rebelles. Les troupes zimbabwéennes vont donc s'installer à Mbujimayi. Dans ce contexte de guerre, le Gouvernement congolais cèdera une partie du polygone de la Miba à une association hybride servant les intérêts de Kabila et d'une élite politico-militaire organisée proche du président Mugabe (Leclercq 2000 : 54-55). En 2000, la Sengamines, société nébuleuse, était née sur ces entrefaites<sup>88</sup>. La Miba s'est vu privée d'un de ses gisements les plus importants, la pipe de Tshibwe, correspondant à 719 km<sup>2</sup>, équivalent à 45 % de sa réserve minière (RDC, Assemblée nationale 2006) et elle s'est vu réduite à exploiter des rejets (André 2003 : 282).

85. Joseph Kabila.

86. Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs ». 2002 (21 juin). Compte-rendu.

87. Le parquet suspectait la Belgoise d'avoir commis des actes de blanchiment dans le cadre de ces achats d'armes (*Trends* 2013).

88. Nous reviendrons sur cette société dans le chapitre consacré à la SCIM, l'actuelle société congolaise détenant les permis miniers sur les territoires de l'ancienne Sengamines.

Enfin, le 13 avril 2003, le Gouvernement de Kabila a signé un contrat secret pour la Miba. Celui-ci accordait à la firme canadienne Emaxon Finance International, liée à la compagnie israélienne IDI Diamond Group du diamantaire israélien Tycoon Dan Gertler, l'exclusivité de la vente de la production de la Miba. Ce dernier avait offert à Kabila un support militaire pendant la guerre. Cette société, IDI Diamond, a donc acquis les droits de vente sur 88 % de la production de diamants de la Miba pour une période de quatre ans (Verbruggen 2006), moyennant un apport en capital à la Miba de 15 millions de dollars (IPIS 2003b). Il s'agissait d'un contrat de marketing, soulevant des questions liées à la transparence dans l'ensemble du secteur du diamant<sup>89</sup>.

Ces multiples interventions intempestives des pouvoirs publics dans la gestion de la Miba sont une des causes fondamentales de la descente aux enfers de cette société. Le personnel de la Miba estime qu'elle a tout simplement été spoliée par l'État<sup>90</sup>, actionnaire majoritaire (Misser 2013 : 74-75). Ce qui contrebalance totalement la position d'Hubert Kazadi selon qui le Gouvernement ne s'est jamais désolidarisé de la Miba et n'a jamais fait qu'emprunter de l'argent à la société à qui il aurait d'ailleurs depuis longtemps plus que remboursé ses acomptes fiscaux.

#### 3.2.4. APPEL AUX INVESTISSEMENTS : LE GUIDE DE L'INVESTISSEUR 2003

En 2002, Joseph Kabila a instauré le nouveau Code minier<sup>91</sup>, avec l'appui de la Banque mondiale.

89. Des analystes estiment que la Miba perdait quelque deux millions de dollars chaque mois du fait de la sous-évaluation des diamants. Il a été résilié en avril 2008 et le Gouvernement s'est engagé à rembourser les 14 millions de dollars dus à cette société (Mutamba Lukusa 2012 : 171). Pour plus d'informations à ce sujet, voir Misser (2013).

90. Pour plus d'informations sur les montants des prélèvements, voir le rapport de la commission Lutundula et Mutamba Lukusa (2012 : 171). Ces montants sont contestés par Hubert Kazadi, l'actuel directeur général de la SCIM : « Le Gouvernement, qui ne s'est jamais désolidarisé de la Miba, a remboursé jusqu'au dernier centime ces acomptes fiscaux de la Miba, qui n'ont jamais dépassé 23 millions de dollars US. » Selon lui, ces derniers chiffres sont vérifiables auprès de l'OGEDP (Office de gestion de la dette publique).

91. Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. Le Code minier est en révision depuis 2012. Cf. *Proposition d'amendements du Code minier de la République démocratique*

Son but était de rendre le secteur minier plus transparent et attractif afin de susciter l'investissement étranger. Un guide de l'investisseur dans les mines et les hydrocarbures a aussi été mis en place. L'objectif de ce nouveau Code minier vise à combattre la mise en jachère systématique de l'espace minier, pratiquée par les vieilles sociétés minières depuis des années par manque d'investissements. Le parfait exemple est celui de la Miba, qui de sa concession de 78 000 km<sup>2</sup> n'a exploité, depuis 1960, que 40 km<sup>2</sup> (Kazadi 2013 : 2).

Ce guide de l'investissement reprend, parmi d'autres sociétés, les besoins d'investissement de la Miba en 2003. Après une brève description de la société, de sa réserve minière évaluée à 70 959 934 de carats, de sa capacité de production, évaluée à 10 000 000 carats/an et de ses statistiques de production, elle fait part des projets miniers « bancables » liés à la Miba, et situés au Kasai-Occidental et au Kasai-Oriental. Le guide nomme ensuite chacun des projets, précise la localisation, le type d'association, le coût de l'investissement et les résultats attendus. Concernant la Miba, il s'agit de projets de développement : usine de dessablage sur la rivière, exploration et exploitation, laverie mobile, réhabilitation de la centrale de triage de diamants, modernisation de la sécurité des unités de traitement, du renforcement de la sécurité du polygone minier, réhabilitation des centrales hydro-électriques de Lubilanji et de la centrale hydro-électrique de la Tshiala.

### 3.2.5. LES CONTRATS MINIERS REVISITÉS

De l'indépendance à 1995, des droits miniers étaient exclusivement détenus par l'État, par l'intermédiaire de diverses sociétés d'État telles que la Gécamines, la Miba, la Sominki, ou l'Okimo. En 1994-1995, afin de maintenir la production des grandes sociétés, le Gouvernement prend la décision politique d'autoriser les entreprises à conclure des partenariats avec des entreprises privées. Il palliait en fait son incapacité à gérer le secteur minier en recourant à des investissements étrangers. L'accord, ou la « convention », passé entre la société d'État et le

partenaire privé minéral, visait, entre autres, à préciser les placements et la gestion interne du partenariat ainsi que les modalités d'exploration, de développement, d'exploitation minière et de commercialisation. Les contrats notables conclus depuis 1995 concernent la Gécamines<sup>92</sup>, l'Okimo<sup>93</sup>, la Sominki<sup>94</sup> et la Miba avec la Sengamines, pour ce qui est de l'exploitation des diamants. Dans un contexte de guerre civile, il est allégué que certaines de ces mesures ont été prises, et certains contrats octroyés, dans des circonstances nébuleuses. Afin de contrebalancer les risques politiques élevés à l'époque, certains des contrats de partenariat contenaient des avantages fiscaux en faveur du partenaire privé. Ces avantages, accordés dans un certain contexte de guerre, ont été, au sortir de celle-ci, fort critiqués et perçus comme trop généreux (Banque mondiale 2008 : 141).

Afin de sauver la situation, de nombreux contrats de *joint-ventures* ont été signés depuis 2001 (49 % d'actions pour la Miba et 51 % au partenaire) avec sept partenaires, concernant 35 000 kilomètres carrés : De Beers (9 mars 2005), Dan Gertler International Mining (DGI) (17 novembre 2005), Nijne-Lenskoye/I&L Canada (2 décembre 2005), BHP Billiton (protocole d'accord du 8 décembre 2006), Southern Era Diamond. La Miba a signé, en mai 2006, un protocole d'accord avec Indo Afrique Mining, une société de droit chinois<sup>95</sup>. Tous ces accords ont été vivement critiqués à l'époque, car ils ont été considérés comme une prise de pouvoir

*du Congo* par la plateforme des organisations de la société civile intervenant dans le secteur minier au Katanga. Lubumbashi, juin 2012. <http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2013/01/POM-2012-Propositions-amendement-code-minier.pdf>, consulté le 25 juin 2013.

92. Avec le groupe Tenke-Fungurume (cuivre), avec le groupe Forrest-Outokumpo (GTL-STL) pour le traitement des scories à Lubumbashi, avec Anvil Mining (gisement de cuivre de Dikulushi).

93. Avec Mindev et Barrick (gisements d'or).

94. Avec Banro Corporation (société de droit canadien dont le siège social est établi à Toronto).

95. Chacun de ces contrats a fait l'objet d'une commission de re-visitation des contrats miniers (CRCM). Le rapport, daté de novembre 2007, comprend deux parties. La première (228 pages) analyse les contrats miniers conclus par l'État avec des entreprises privées et traite des partenariats des entreprises publiques EMK-Mn (Entreprise minière Kisenge-Manganèse), Okimo (Offices d'or Kilo Moto), Miba (Minière de Bakwanga), Sodimico (Société de développement industriel et minier du Congo) et Sakima (Société aurifère Kivu et Maniema). La seconde (246 pages) analyse les partenariats conclus par l'entreprise publique Gécamines (Custers 2008 : 1). Les deux parties sont disponibles en ligne sur le site : <http://www.congomines.org>.

étrangère sur les ressources naturelles du Congo au détriment du Gouvernement congolais, trop faible encore pour pouvoir lutter contre les intérêts étrangers (Geenen & Marysse 2008 : 331-355).

En avril 2007, une commission pour la révision des contrats miniers a été créée. Elle avait pour mandat « d'examiner les contrats de partenariat et leur impact sur le redressement desdites entreprises et le développement national, de proposer, s'il échet, des modalités de leur révision en vue de corriger ainsi les déséquilibres constatés et les vices y rattachés ». Elle devait également faire des recommandations en vue d'éventuelles révisions de contrats et corrections de déséquilibres (Custers 2008). Le rapport officiel a été rendu public le 20 mars 2008 ; les six contrats avec la Miba étaient à renégocier<sup>96</sup>. À titre d'exemple, la commission estime que l'entreprise publique Miba doit renégocier le contrat de la *joint-venture* SKD avec le groupe diamantaire De Beers Centenary. Selon Raf Custers, « la commission n'accepte toutefois pas que les participations (51 % à De Beers, 49 % à Miba) aient été attribuées arbitrairement, dans un contrat accordé en sous-main, sans que le véritable apport des deux parties ait été chiffré. Autres éléments négatifs : De Beers peut commercialiser la production complète et gagner un surplus en tant que consultant, alors que Miba ne siège pas au bureau exécutif de la *joint-venture* SKD » (Custers 2008 : 2).

Dans l'accord entre la Miba et DGI Mining en date du 17 novembre 2005, nous retrouvons aussi le droit exclusif qui concerne la commercialisation de la production de la *joint-venture* et qui consiste à accorder à la société étrangère le droit d'accorder à une société choisie par elle-même l'exclusivité des ventes.

« Un autre contrat accordé en sous-main concerne celui de la *joint-venture* de Miba avec une filiale de BHP Billiton, entre-temps devenu le plus important groupe minier au monde. Ici aussi, la commission estime qu'une renégociation s'impose en vue de traduire en participation l'apport réel des deux parties » (Custers 2008 : 2).

96. Rapport de la commission de revisitation des contrats miniers, mise en place par arrêté ministériel n° 2745/CAB. MIN/MINES/01/2007 du 20 avril 2007. Disponible sur : <http://www.congomines.org>

### 3.2.6. ACTIONNARIAT SIBÉKA-MWANA AFRICA

La société Sibéka détient une participation de 20 % dans la Société minière de Bakwanga, producteur de diamants à Mbujimayi. L'autre actionnaire de la Miba est l'État congolais. Sibéka, reprise par le groupe Umicore, a été rachetée en 2006 par la société Mwana Africa (Partenariat Afrique Canada 2007 : 3). Cette société de ressources est cotée sur le marché AIM, Alternative Investment Market, de la bourse de Londres.

Alors qu'on avait remarqué l'absence de Sibéka dans le conseil d'administration de la Miba mis en place en 2011, la société Mwana Africa, détenant les parts de Sibéka, se disait prête à injecter 50 millions de dollars dans la société, moyennant un certain contrôle de la gestion<sup>97</sup>. Le Gouvernement a décliné cette offre. Mwana Africa conditionnait son retour au sein des organes statutaires aux préalables suivants : la révision du protocole d'accord signé avec l'État congolais en mai 1978 et devant régir les relations de partenariat entre actionnaires et la révision des statuts devant régir le fonctionnement de l'entreprise<sup>98</sup>. Ces exigences bloquent clairement quelque part, sans qu'on soit en mesure de dire ici, avec certitude, où exactement se situe le nœud du problème.

Selon certaines informations non officielles<sup>99</sup>, la position du Gouvernement serait influencée par Dan Gertler, patron du Groupe DGI et consul honoraire de la RDC à Tel-Aviv. Son ambition aurait toujours été de mettre la main sur la Miba dès que la faillite serait déclarée. Un autre facteur, qui aurait joué en défaveur de l'offre de Mwana Africa, serait que cette société compterait parmi ses dirigeants et actionnaires, Kalaa Mpinga, fils de feu Mpinga Kasenda, mort en 1994 et ancien dignitaire du régime de Mobutu<sup>100</sup>. D'aucuns, dans l'entourage présidentiel,

97. Selon *Africa Mining Intelligence* (2013 : 1), Kalaa Mpinga (à la tête de Mwana Africa) aurait voulu injecter 200 millions dans la Miba pour la remettre à flots en échange de 51 % des parts du groupe.

98. Information donnée par les nouvelles autorités de la Miba en juillet 2011.

99. Nous n'avons trouvé aucun document officiel pour appuyer cette thèse. Ceci reste donc de l'ordre d'une interprétation hypothétique.

100. Mort en 1994, il était le ministre des Affaires étrangères de Mobutu (Misser 2013 : 74-75).



soupçonneraient « l'enfant du pays<sup>101</sup> » d'avoir des ambitions politiques. Selon ces milieux, un sauvetage de la Miba par ses soins risquerait de faire de lui une personnalité incontournable dans le grand Kasai et même à l'échelle nationale. Dans son article « OPA chinoise sur les diamants », le journaliste François Misser pointe du doigt la frilosité du Gouvernement congolais face au potentiel investissement de Mwana Africa dans la Miba. Il la décrit en ces termes : « Kabila ne voulait à aucun prix voir se constituer en RDC un pouvoir économique indépendant du sien » (Misser 2013 : 74-75). Cette explication est un véritable non-sens, pour Hubert Kazadi, PDG de la SCIM, qui réfute toute justification politique à ces événements<sup>102</sup>. Il explique le rejet de Kalaa Mpinga par le Gouvernement comme une décision basée exclusivement sur des arguments financiers. Le faible apport que Kalaa Mpinga proposait (50 millions de dollars) ne correspondait pas aux besoins de la société pour sortir de l'impasse (250 millions de dollars). Selon lui, le Gouvernement congolais est prêt à accepter les offres pour le redressement de ladite société, mais pas pour un changement de contrôle de la société sans que suivent les apports financiers nécessaires à son redressement<sup>103</sup> : « Comment peut-on expliquer que celui qui ajoute 50 millions dans l'entreprise ait plus droit à augmenter ses parts que celui qui a ajouté 100 millions et qu'en l'absence d'arrangements spéciaux, l'actionnaire minoritaire ait le monopole de la gestion ? » (Kazadi 2013 : 4).

### 3.2.7. CRISE ET RELANCE

L'examen des comptes de la Miba par le groupe KPMG en 2005 n'a pas encore été publié. À l'époque, KPMG avait informé que l'audit avait été complété et qu'ils n'étaient pas autorisés à publier le rapport (Global Witness 2006 : 3). Cependant, le rapport du Sénat en 2009 sur le secteur minier, dit « rap-

port Mutamba », expose le fait que la crise de la Miba trouve son origine dans plusieurs facteurs que nous avons déjà vus précédemment (RDC, Sénat, Commission d'enquête sur le secteur minier 2009) :

- l'incurie et l'insouciance des gouvernants ;
- les nominations clientélistes des gestionnaires au mépris de la compétence ;
- les ponctions répétées dans la production et dans la trésorerie de l'entreprise<sup>104</sup> ;
- le refus de prendre les mesures draconiennes qui s'imposaient pour inverser la tendance à la dérive (Rapport Mutamba 2009 : 38).

Il convient de constater l'existence d'une forte inadéquation entre une structure administrative budgétivore (5000 cadres et agents dont près de 80 directeurs) et une mauvaise gestion des finances (RDC, Sénat, Commission d'enquête sur le secteur minier 2009).

À cela, on peut rajouter l'incidence négative de la cohabitation de l'exploitation industrielle avec l'exploitation artisanale, souvent guidée par des cartes de minéralisation subtilisées<sup>105</sup>. L'activité d'extraction artisanale a épuisé les gisements à exploitation facile qui auraient pu permettre aux sociétés industrielles d'autofinancer l'exploitation de gisements à exploitation difficile nécessitant un plus grand nombre d'investissements (Kazadi 2013 : 3).

La Miba a donc stoppé son activité pour de multiples raisons, parmi lesquelles : les disputes intestines entre les travailleurs, les problèmes d'approvisionnement en carburant et le déclin du prix des diamants dû à la crise et au déclin général du prix des matières premières sur le marché international. La crise financière internationale s'est, en effet, traduite, en 2008, par la diminution de 60 % du cours du diamant. Le prix du diamant industriel produit par la Miba a chuté, passant de 32 dollars US à 6 dollars US, alors que le coût de production de la compagnie était de 15 dollars US par carat. En juin 2009, un plan d'urgence au titre de stratégie intérimaire pour

101. Mpinga Kasenda est ainsi nommé par le journaliste François Misser qui traite la question de l'échec de l'intégration de Mwana Africa au sein de la Miba (Misser 2013 : 74-75).

102. Il rappelle les concessions d'or en Ituri et les concessions de cuivre au Katanga qui ont déjà été accordées précédemment à Kalaa Mpinga sous l'administration de Joseph Kabila.

103. Selon Hubert Kazadi, la Miba actuellement aurait besoin de 250 millions de dollars pour une remise à flot crédible. Entretien avec Hubert Kazadi, le 8 août 2013 (Tervuren).

104. À titre d'exemple, 135 millions de dollars US ont été prélevés entre 1996 et 2001 sous le motif de l'effort de guerre.

105. De nombreuses fuites des secrets géologiques miniers depuis la Forminière ont été constatées. Le point culminant de ces fuites fut l'année 1991, avec les fameux pillages à travers lesquels les archives géologiques de la Miba furent particulièrement touchées (Kazadi 2013 : 3).

la reprise des activités de la Miba a été mis en place par le Comité de pilotage des entreprises de l'État, le COPIREP. Son objectif était la sécurisation des actifs miniers et industriels de la Miba. De même un processus de certification des réserves était mis en œuvre pour permettre ultérieurement à la société de négocier des financements ou des partenariats profitables (Mutamba Lukusa 2012 : 172-173). En 2010, le Gouvernement a accordé dix millions de dollars US pour redémarrer les opérations minières à Mbujimayi<sup>106</sup>. La même somme devait à nouveau être accordée à la Miba en janvier 2011. En juillet 2010, la compagnie a planifié de produire à nouveau entre 200 000 et 700 000 carats par an. Le coût de cette augmentation à 12 millions de carats par an a été estimé entre 150 millions et 200 millions de dollars US. Le Gouvernement a également

planifié d'accorder, selon *La Prospérité*, l'accès aux mineurs artisanaux à presque 80 % des concessions de la Miba<sup>107</sup>. En mars 2011, la valeur moyenne de la vente des diamants de la Miba est estimée à 2,63 dollars US/carat, ce qui la place encore bien loin de sa moyenne de 10 dollars US/carat avant sa fermeture en 2008 (AMI 2011b : 1). La poursuite des opérations dépendra, entre autres, du second versement de 10 millions de dollars US<sup>108</sup> que le Gouvernement du Congo acceptera ou non d'octroyer pour secourir la compagnie (AMI 2011b : 1). La Banque mondiale, par le biais de Promines, a rendu visite à la Miba en septembre 2013 et lui a promis d'apporter un appui financier de l'ordre de 2,5 millions de dollars US pour la poursuite des travaux de la certification des réserves potentielles du principal massif kimberlitique du polygone minier de la Miba (massif 1) (Promines 2013).

106. Suite au premier chèque, la Miba a pu redémarrer sa production (à moindre échelle) et a organisé sa première vente aux enchères depuis 2008 (en avril 2011). Elle en aurait retiré un bénéfice de 50 000 dollars US (AMI 2011a : 3).

107. Yager 2010 : 11.5 ; AMI 2011a : 3.

108. Le deuxième chèque n'a pas encore été accordé en 2013.

## La Miba actuellement

### a. Objet social de la Miba

La Miba a pour objet la recherche et l'exploitation des gisements miniers et tous les travaux qui se rapportent à :

- la recherche des gisements miniers ;
- études et exécution de tous travaux d'exploitation minière ;
- obtention, achat, cession, location, affermage et amodiation des mines et de concessions minières dans la République démocratique du Congo ;
- achat, vente et généralement commerce de toutes richesses minières et minerais, soit à l'état brut, soit après mise en œuvre ;
- établissement de toutes usines pour extraction, traitement et purification des minerais, travail des métaux et exploitation de leurs dérivés (article 3 des statuts) ;
- l'établissement de toutes usines, l'extraction, le traitement, la purification, etc. ;
- l'étude, la construction et l'exploitation de toutes voies de communication terrestre, fluviale, maritime ou aérienne ;
- la création des sociétés ou entreprises dont l'objet serait de faciliter l'utilisation de ses propriétés et leurs produits.

À côté de ses activités minières, la Miba joue un rôle important dans le développement économique et social de la province du Kasai-Oriental. Elle emploie plus ou moins 5800 personnes. Ce qui, avec leurs familles, représente un total de 40 000 personnes. Elle a réalisé d'importants investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures. Elle a également encouragé des activités dans les domaines agricole, industriel, commercial et socioculturel.

### b. Concession et siège social

Actuellement, dans ses activités, la Miba détient des droits exclusifs de recherche au Kasai-Oriental et Occidental dans une zone de 72 000 km<sup>2</sup>, ainsi que de nombreuses concessions d'exploitation de diamants.

Le siège social de la Miba se trouve à Mbujimayi, chef-lieu de la province du Kasai-Oriental. Mais la société a des bureaux à Kinshasa. Elle disposait aussi de représentations à Lubumbashi, à Ndola, à Johannesburg ainsi que d'un bureau à Bruxelles. Mais ceux-ci ont été fermés pour cause d'insolvabilité.

**c. Organes de la société**

Les principaux organes de la Miba sont :

- l'assemblée générale ;
- le conseil d'administration ;
- le comité de direction (comité de gestion).

Tout d'abord, le conseil d'administration :

Le premier conseil d'administration de la société, après la reprise de la gestion par la partie congolaise en 1986, était composé de :

- un président : M. Mukamba Kadiata Nzemba (Zaïre) ;
- deux vice-présidents : MM. Nimy-O-Sinakilembe (Zaïre) et Bruno Morelli (Sibéka) ;
- quatre administrateurs : MM. Michel Demaeght (Sibéka), Mabele Mosamba Mahombo (Zaïre, département des Finances), Ndukuna Zebo (Zaïre, département du Portefeuille) et Shungu Tshofu (Zaïre, département des Mines).

Ce conseil d'administration a été modifié, deux ans plus tard, de la manière suivante :

- président : M. Mukamba Kadiata Nzemba (Zaïre) ;
- vice-présidents : MM. Nimy-O-Sinakilembe (Zaïre) et Bruno Morelli (Sibéka) ;
- administrateurs : MM. André Castiaux (Sibéka), Mbala Mbabu (Zaïre), Mananga ma Pholo (Zaïre) et Lomata Etitingi (Zaïre).

Les assemblées de mars 1989 et mars 1990 ont respectivement remplacé M. Nimy, nommé DGA à la Banque du crédit agricole, BCA, par M. Bele Mongongu ; et M. Mananga ma Pholo, nommé ministre du Budget, par M. Sekabuhoro.

Après avoir comparé ces informations et celles du tableau des dirigeants de la Miba de 1986 à 2011, nous retenons un élément important : le président-administrateur délégué, le PAD, était en même temps le président du conseil d'administration auquel il devait rendre des comptes tous les trois mois. Il s'agit d'une véritable tare dans l'organisation, dans la mesure où l'intéressé est à la fois juge et partie. À ce titre, il est appelé à sanctionner son propre travail. Des abus ultérieurs stigmatiseront cette pratique. De 1986 à 1997, il s'est agi de Jonas Mukamba Kadiata Nzemba, un proche de Mobutu. Cette situation assurait donc la mainmise de celui-ci sur la société minière. Nous verrons le même phénomène après 1997 avec Laurent-Désiré Kabila. Trudon Katende Muya, à la tête de la Miba de 1997 à 2000, était aussi un proche du président.

Sous la Deuxième République, se tenait, à la fin de chaque année, une assemblée générale où étaient représentés l'actionnaire principal, l'État zairois, et l'actionnaire minoritaire, la Sibéka, en vue d'examiner la situation générale de l'entreprise ainsi que les états financiers certifiés par les commissaires aux comptes des deux parties. Le Zaïre était représenté à ces assises par le ministre des Participations et Privatisations, l'équivalent à l'époque du ministère du Portefeuille, et la Sibéka par MM. Philippe Chevalier, Bruno Morelli et Jean Van Look.

Enfin, les réunions du comité de direction se tenaient une fois tous les mois et réunissaient, de droit, le président-administrateur délégué, les deux vice-présidents ainsi que, sur invitation, l'administrateur-directeur général et le directeur général adjoint. Elles examinaient la marche de l'entreprise, à la lumière des objectifs fixés par le conseil d'administration et arrêtaient les mesures correctives éventuelles.

Néanmoins, ces organes ont fonctionné de manière efficace sous la direction du président-administrateur délégué, M. Jonas Mukamba Kadiata Nzemba, jusqu'à la libération de l'AFDL. Le nouveau régime institué par l'AFDL continua, certes, dans un premier temps, avec cette philosophie. Puis il la modifia profondément lorsque fut nommé à la tête de la Miba un président-directeur général, M. Jean-Charles Okoto Lolakombe. Sa nomination violait de manière flagrante l'accord passé avec la Sibéka, qui s'efforcera en vain de le faire respecter. Les conséquences de cette rupture de la confiance originelle ont largement contribué à la décadence de la Miba, qui fonctionnait dès lors sans aucune structure de contrôle.

Cependant, après l'assassinat du président de la République Laurent-Désiré Kabila, les acteurs de la Transition remirent en place les organes originels de l'entreprise. C'est le Gouvernement de la Troisième République, en vue de la relance, qui mit sur pied un conseil d'administration au sein duquel, curieusement, la Sibéka n'était pas partie prenante. Ce conseil est composé ainsi :

- président : Katende wa Ndaya Muledi ;
- directeur général : administrateur délégué Geoffrey Ovian ;
- directeur financier : Mélanie Futa ;
- administrateurs : Tshilenge Shambuyi, Ngoy Nsapu et Destin Pelete.

Après la démission de Katende wa Ndaya dans des conditions controversées, le conseil d'administration est actuellement composé comme suit, le poste de président demeurant vacant :

1. Geoffrey Ovian (administrateur délégué) ;
2. Mélanie Futa (administrateur directeur financier) ;
3. Tshilenge Shambuyi, Ngoy Nsapu et Destin Pelete (administrateurs) ;
4. Kabengele Mukala (directeur approvisionnements) ;

5. Mbiyangandu (directeur financier) ;
6. Ilunga Ntambwe (directeur des services autonomes) ;
7. Mbuyi Mutobola (directeur des services généraux).

#### **d. Équipement minier de la Miba**

La Miba dispose, en principe, d'un matériel minier d'exploitation moderne, qui répond largement aux exigences des importants volumes de terre à traiter par la société. Les terres stériles et les graviers sont extraits par pelles excavatrices électriques traxcavator ou scrapers et leur transport est assuré par camions-bennes. Au dépôt principal de Disele, un dispositif composé d'une excavatrice à chaîne à godets pesant 600 tonnes, des courroies transporteuses de 3,5 km et d'une remblayeuse pour mise à terril, procède, en deux traits avec un rendement de l'ordre de 400 m<sup>3</sup>/heure, à l'enlèvement et au transport de quelque 36 millions de m<sup>3</sup> de terres stériles qui recouvrent le gisement. Parfois, l'évacuation des terres stériles dégagées par l'excavatrice est assurée par camions-bennes de 35 tonnes qui les transportent pour mise à terril.

Sur la Kanshi, une rotopelle travaille un backfilling, c'est-à-dire qu'elle rejette vers la partie arrière du gisement déjà exploité, à l'aide d'une sauterelle, du stérile excavé à l'avant du dépôt. Son rendement atteint 230 m<sup>3</sup>/heure. Une deuxième rotopelle est installée dans l'exploitation de Tshimanga, située à quelque 40 km de Mbujimayi, sur le territoire des Bakwa Kalonji.

Le parc de gros engins comprend 20 pelles électriques et 80 engins genre rocker et haulpack d'une capacité de 22 à 35 tonnes. À ces engins s'ajoutent des dozers, niveleuses, tournarockers, camions lourds et véhicules légers.

L'usine centrale de traitement du minerai diamantifère, construite en 1958 à l'occasion du cinquantenaire de la colonisation belge au Congo, est reliée aux différents fronts de taille par une courroie transporteuse d'une longueur de 1,5 km. Elle atteint une hauteur de 32 m et comprend cinq étages desservis par deux ascenseurs. Elle a une longueur de 65 m et une largeur de 42 m. À elle seule, la charpente métallique pèse plus de 2000 tonnes. Les appareils de lavage et de concentration qui sont en service, désintégrateur, vibro-tamis, séparateurs à cônes de liqueur dense, ont été mis au point en fonction de l'évolution des techniques de traitement. Placées entièrement sous le signe de l'automatisation, toutes les opérations sont commandées depuis un poste central disposant d'un tableau synoptique lumineux et d'appareils de télévision qui contrôlent les points névralgiques de l'installation. La capacité de traitement de cette usine est de 600 tonnes de gravier tout-venant à l'heure.

Outre les bureaux et les installations administratives, un complexe comprenant des magasins, un atelier d'entretien de gros matériel – comprenant une section de rechapage des pneumatiques, un garage pour engins lourds, un garage pour véhicules légers, un atelier mécanique, un atelier électrique avec une section de bobinage et un parc à carburant, tous conçus et réalisés pour répondre aux besoins d'une mécanisation poussée au maximum –, permet de faire face aux nécessités de construction de matériel, d'entretien et de réparation de l'outil minier.

Il faut cependant souligner que tous ces équipements et matériels sont aujourd'hui dans un état de détérioration très avancé, à telle enseigne que le décollage des activités dépend de leur réparation et/ou surtout de leur renouvellement. Seule une dragline montée par la main-d'œuvre locale, à l'initiative du nouveau conseil d'administration, exploite les quelques carats de diamants vendus localement aux opérateurs nationaux.

#### **e. Politique actuelle de la Miba**

Le nouveau conseil d'administration de la Miba, nommé en 2011, définit sa politique par deux priorités. Tout d'abord, la relance de l'entreprise à travers la mise en œuvre du plan d'urgence financé par le Gouvernement de la République à hauteur de 20 millions de dollars, dont la première tranche est en cours de décaissement. Deux volets caractérisent ce plan de relance, premièrement la reprise de la production et la certification des réserves du massif 1. Deuxièmement, la rationalisation des coûts de production et de vente.

Sorti d'une décennie de léthargie, le nouveau conseil d'administration de la Miba a focalisé son action sur quatre volets, à savoir :

##### **1° Le management**

Des équipes et comités de pilotage sont mis sur pied pour le traitement des problématiques en rapport avec : la gestion quotidienne de l'entreprise ; la gestion des projets ; la gestion de la production ; la dette sociale et les créances fournisseurs ; la production et la commercialisation de l'énergie électrique ; la production et la commercialisation de diamants.

##### **2° La production**

- Mise en service de la drague : 9 février 2011 ;
- Mise en service de la laverie de Dibindi : 19 mars 2011.

##### **3° La certification**

- Réhabilitation des sondeuses ;
- Réhabilitation de la laverie des traitements des échantillons géologiques.

##### **4° Autres projets en cours**

- Étude de faisabilité de l'exploitation du massif 1 ;
- Projet « Mpanda Mabwe » d'encadrement des exploitants artisanaux de diamants dans les carrières de calcaire en vue de la production des pierres taillées ;



- Réhabilitation de l'environnement minier ;
- Projet énergie de remise à niveau de la centrale hydroélectrique de Tshiala.

#### **f. Perspectives**

L'examen attentif de la situation actuelle de la Miba révèle qu'il n'existe pas de solution miracle pour sauver celle-ci. Selon toute évidence, l'exploitation de la kimberlite superficielle ne peut plus donner de résultats économiques viables, car le secteur minier lui-même est malade, souffrant de la vétusté, voire de l'obsolescence de l'outil de production. De même, le personnel demeure non payé ou mal payé depuis de nombreuses années. Il devient *ipso facto* urgent de recourir à de nouveaux investissements qui puissent permettre le redémarrage de cette entreprise. Avec ces investissements, il sera possible, en respectant un programme bien défini et une gestion rigoureuse, de développer les moyens actuels d'exploitation, afin d'accroître le volume de minerais tirés des zones moyennement riches. Il convient dès lors d'envisager le renforcement des centrales hydro-électriques, la modernisation des ateliers, le renouvellement des engins, etc. Nous retrouvons toutes ces actions sur le site de la SCIM, ancienne Sengamines. Cependant, les injections financières faites dans la région par l'entremise de contrats miniers « juteux » ne semblent pas concerner la Miba. IDC, EXIM Bank et CDB ont tous rejeté les plans de relance de la Miba malgré l'empressement des deux ministères de tutelle. Selon Kazadi, il ne faut pas essayer d'y trouver des raisons politiques. La société fait preuve d'un mauvais état financier et l'absence de certification des ressources sur lesquelles elle demande le financement ne l'aide pas (Kazadi 2013 : 4). Contrairement à la Sengamines/SCIM, qui a fait certifier ses gisements par la firme internationalement qualifiée SRK<sup>109</sup> (Kazadi 2013 : 4).

109. SRK Consulting est une boîte de consultance internationale qui s'adresse à l'industrie minière et hydraulique. En ce qui concerne les projets miniers, SRK offre des services d'exploration, des études de faisabilité, etc. Plus d'informations sur le site officiel (<http://www.srk.com/en>, consulté le 22 août 2013).



**Le conseil d'administration de la Miba sous la présidence de Katende wa Ndaya (2011).** (Équipe locale.)

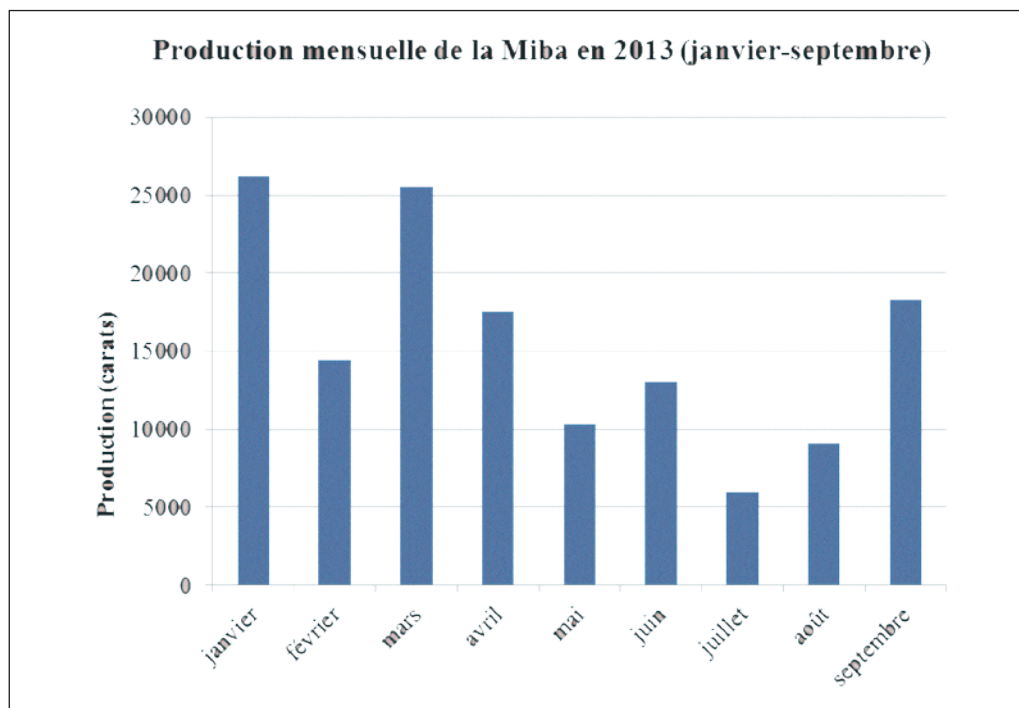




**Miba : laverie de Kanshi. (Équipe locale.)**



**Dragline montée sur la Lubilanji au polygone minier. (Équipe locale.)**



Source : site officiel de la Miba (statistiques de production).

### 3.2.8. PRODUCTION DE LA MIBA EN 2013

Sachant que la production totale de 2012 a été quantifiée à 523 381,30 carats, nonobstant un changement soudain de production dans les prochains mois, la production 2013 de la Miba sera sans nul doute moins élevée que celle de 2012<sup>110</sup> (voir le graphique ci-dessus).

### 3.3. ACCORD CHINOIS ENTRE SCIM ET AFECC POUR LE GISEMENT DE TSHIBWE

« Par cette coopération les deux parties espèrent profiter pleinement de leurs avantages respectifs pour mener des intérêts à long terme des partenaires, et aussi apporter une contribution positive à la promotion du développement économique de la province du Kasai-Oriental et de la République démocratique du Congo<sup>111</sup> ».

110. Nous arrivons à cette conclusion en additionnant la production des mois de janvier à août et en y ajoutant (en prévision) pour les mois de septembre à décembre un chiffre mensuel correspondant à la moyenne de production janvier-août 2013.

111. SACIM-AFECC. 2013. *Plan d'affaires 2013-2018*. [http://mines-rdc.cd/fr/documents/Plan\\_affaires\\_sacim.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/Plan_affaires_sacim.pdf), consulté le 29 mars 2013.

### 3.3.1. SOCIÉTÉ CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT MINIER

#### a. À l'origine, la Sengamines

Il s'agit d'une *joint-venture* Congo-Zimbabwe créée en 2000 en récompense de l'intervention des troupes zimbabwéennes dans la guerre de 1998 en RDC en faveur de Laurent-Désiré Kabila. C'était une société par actions à responsabilité limitée de droit congolais. Cette société exploitait essentiellement le massif kimberlitique de Tshibwe, lequel représente 45 % des réserves minières de la Miba<sup>112</sup> et les gisements alluvionnaires de la rivière de Senga-Senga, d'où vient le nom de la société. Sa superficie exploitable correspondait à un périmètre de 712,82 km<sup>2</sup>. Ce qui est égal à sept concessions minières concédées par la Miba et une zone exclusive consacrée à la recherche. Ces gisements se situent à 50 km de Mbujimayi dans le territoire de Miabi. Selon la commission spéciale de l'Assemblée nationale de la période de transition de 2003-2006, la Miba n'a apparemment pas eu son mot à dire dans cette transaction qui la dépouillait des zones considérées depuis toujours comme sa réserve stratégique pour

112. Selon Jean-Charles Okoto, dans le rapport Lutundula.





**Le chef de l'État en conversation avec le DG de la SCIM, Hubert Kazadi Mabika, novembre 2010.** (Photo équipe locale, 2010.)

l'avenir<sup>113</sup>. Le mot « dépouillé » n'est par ailleurs pas choisi au hasard. La commission Lutundula, qui a étudié de près le dossier Sengamines, et dont il a déjà été question dans le point concernant l'économie de prédation, n'a eu, en effet, aucune pièce attestant que le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Miba aient eu à délibérer sur la cession des concessions précitées. La commission Lutundula soulève également des anomalies dans la procédure de constitution de ladite société qui remettrait en question sa valeur juridique.

En 1999, avant la création de la Sengamines, une société appelée Cosleg avait été créée<sup>114</sup>. Son objectif officiel était de contribuer au financement de l'effort de guerre du Zimbabwe au Congo en créant

des comptoirs d'achat d'or et de diamants. Dans la pratique, cette société n'a jamais pu engendrer de revenu, à cause de l'incompétence de ses responsables financiers en matière d'achat de diamants. Elle n'a, en tout cas, jamais pu s'intégrer au monde complexe des diamantaires, dominé par les Israéliens, les Libanais, les Indo-pakistanaïes et les acheteurs anversois. Les Zimbabwéens, furieux, exigèrent du Gouvernement congolais qu'il change l'orientation stratégique de la nouvelle société en transformant ses activités de « commerçant-négociant » en « exploitant-producteur » et donc en obtenant des droits exclusifs d'exploitation. Aussi fut-il attribué à Cosleg, une nouvelle filiale, la Sengamines, dont 50 % du capital appartenait à l'État congolais et 50 % aux Zimbabwéens, des réserves certifiées riches et prometteuses du périmètre minier de la Miba. Il s'agit des gisements alluvionnaires de Senga-Senga, près de Mbujimayi, et par la suite de celui de Tshibwe<sup>115</sup>.

113. La cession fut faite sur injonction du ministre des Mines de l'époque, le Katangais Frédéric Kibassa Maliba (Misser 2013 : 74-75).

114. Il s'agissait d'une association entre la société Comiex, Compagnie mixte d'import-export (une société nébuleuse appartenant à Laurent-Désiré Kabila, fondée du temps de son maquis dans le Fizi-Baraka) (Kankwenda Mbaya 2005 : 80), et Osleg, Opération Sovereign Legitimacy (une société zimbabwéenne).

115. Afin de compléter le gisement de Senga-Senga qui avait déjà fait l'objet d'exploitation industrielle, dans les années septante, et artisanale, les Zimbabwéens exigèrent le gisement de Tshibwe qui fut accordé par le ministère des Mines sous la pression zimbabwéenne, de L. D. Kabila lui-même et du ministre congolais Mwenze Kongolo.



Cependant le groupe congolais-zimbabwéen qui se trouvait à la tête d'un projet minier d'envergure ne possédait ni l'expertise minière et industrielle ni les capitaux nécessaires à son financement<sup>116</sup>. Afin de crédibiliser son intention de développement du secteur minier, la Sengamines va donc se joindre à un partenaire technique et financier, Oryx Diamonds<sup>117</sup> qui avait un certain potentiel pour dénicher des capitaux sur le marché des capitaux à risques de Londres en vue de constituer les fonds propres nécessaires au démarrage de l'investissement minier. Mais l'émission des actions sur le marché du capital de Londres fut brusquement annulée. À partir de ce moment, les relations entre la Miba, la Comiex, Osleg, Petra Diamond, Oryx Natural Ressources et la RDC plongent dans une opacité complexe. Cette manie récurrente d'attribuer des concessions anciennement attribuées à la Miba provoqua des contestations de la part de la population kasaïenne, plus particulièrement l'attribution du gisement de Tshibwe, considéré depuis longtemps comme l'avenir industriel de la Miba et donc, de la région, après l'épuisement des mines de Mbujimayi (Leclercq 2000 : 54-55). Quant à l'apport de l'État congolais à la société, il consistait exclusivement, comme toujours, en la cession de concessions minières.

Aussi cette société avait-elle la structure d'actionnariat suivante : 98,8 % pour Osleg, 0,6 % pour l'État congolais, 0,2 % pour Charles Dauramenzi (un officiel zimbabwéen), 0,2 % pour Chradek Chiramba (*idem*), 0,2 % pour Francis Zvinavashe (*idem*). Cependant, plusieurs changements d'actionnaires

116. Ce dernier gisement, riche en roches kimberlitiques, est très différent des gisements alluvionnaires. Son exploitation exige un investissement industriel très important accompagné de campagnes de forage et de sondage complémentaires à celles entreprises par la Miba dans les années 1980 (Leclercq 2000 : 54-55).

117. Cette société est une fusion de la compagnie Petra Diamond et Oryx Natural Ressources. La première est une société enregistrée aux Bermudes et gérée en Afrique du Sud. Elle est dirigée par un gestionnaire minier, Adonis Poroulis. Petra Diamond, quant à elle, est une société cotée au London Stock Exchange sur le deuxième marché de l'Alternative Investment Market. La deuxième est enregistrée aux îles Cayman et gérée depuis le sultanat d'Oman par Thamer bin Said Shanfari, fils d'un ancien ministre du Pétrole, homme d'affaires puissant, lié à l'élite politico-militaire du Zimbabwe et principal financier en 2000 de l'initiative Sengamines (Leclercq 2000 : 54-55).

eurent lieu au sein de la société et la Miba récupéra finalement 20 % des actions de la société en 2003<sup>118</sup>.

La commission Lutundula s'est intéressée à la Sengamines, dite « parasite », et aux contrats signés pendant la guerre. Elle a relevé les problèmes concernant la procédure de constitution de la Sengamines, l'actionnariat et la structure de son capital social, la contribution de la Sengamines au développement de la RDC. Elle a conclu que les contrats de la Sengamines devraient être dissous et la concession révoquée. La Sengamines annonça sa fermeture pour août 2005, alors que le personnel avait déjà été licencié des mois auparavant et que la compagnie avait cessé toute activité, car il n'y avait plus de pétrole cinq mois plus tôt (Johnson & Tegera 2005 : 98). Cette société a donc officiellement fermé ses portes en 2005 pour cause de manque de carburant. Le bilan de son apport à la ville de Mbujimayi ne révèle aucun investissement social<sup>119</sup>. En 2006, la société fut vendue à First African Diamonds Limited (FAD) dont l'entrepreneur sud-africain, Mike Nunn, possédait 80 % des parts, le reste échéant à la Miba (Miller 2006 ; Africa Mining Intelligence 2006). Mais le ministère des Mines mettra définitivement fin à ses activités en 2007<sup>120</sup>.

## b. LA SCIM

La Société congolaise d'investissement minier (SCIM) a donc été créée quelques années après la dissolution de la Sengamines. 80 % de son capital appartient à l'État, les autres parts appartiennent à l'Institut national de sécurité sociale, INSS, et au

118. Revisitation de la convention minière entre la République démocratique du Congo et la Miba et la Minière de Senga-Senga « Sengamines », commission de revisitation des contrats miniers, 1<sup>er</sup> novembre 2007.

119. Une autre source contredit cette affirmation. Selon Geoffrey White, la Sengamines aurait construit 300 km de nouvelles routes et de ponts sur sa concession. Ce qui a relancé l'économie locale. Elle a créé 1200 emplois, construit deux écoles, une clinique et créé une coopérative agricole (Partenariat Afrique Canada 2004 : 4-5). Notons que ce Geoffrey White a justement des parts importantes dans la société belge AP Diamonds qui importe les diamants en provenance de la Sengamines.

120. Lettre CAB.MIN/MINES/01/799/2007 du 15 septembre 2007. En 2008, la Miba aurait à nouveau acquis l'ensemble du patrimoine de la Miba selon un article d'actualité du *Potential* (Marysse & Geenen 2008 : 337).

Fonds de promotion industrielle, FPI, qui ont chacun 10 %. La concession de la SCIM est située dans la localité de Tshibwe dans la province du Kasai-Oriental. Elle correspond aux permis de recherches PR11923 et PR1194 qui comptent respectivement 462 et 232 carrés<sup>121</sup>. Aujourd'hui la production moyenne de la SCIM est évaluée à 20 000 carats par mois pour une capacité installée de 50 000 carats. Cela correspond à un niveau de production assez faible qui est dû à l'exploitation au gasoil, qui représente 60 % des coûts opératoires.

### c. La production Sengamines-SCIM

La Sengamines commença par produire à échelle industrielle en juin 2001. Elle produisit 195 000 carats en 2001 pour augmenter sa production de 56,9 % et passer à 306 000 carats en 2002<sup>122</sup>. Cette augmentation s'explique d'ailleurs par la mise en exploitation de la nouvelle mine kimberlitique de Tshibwe (BCC 2002-2003 : 9). Elle atteignit son sommet de production en 2003 avec 1 094 000 carats. En 2004, elle ne produisait déjà plus que 506 000 carats (BCC 2010 : 50). Après une production cumulée de 1,7 millions de carats<sup>123</sup>, la Sengamines a arrêté<sup>124</sup> ses activités minières en mars 2005 pour improductivité (Kazadi 2013 : 2). Elle n'a donc rien produit en 2005 (BCC 2011 : 48). Elle reprit cependant son activité d'exploitation en 2008 avec une production de 20 000 carats (BCC 2011 : 48).

121. 1 carré = 84,955 h. [http://www.ipisresearch.be/maps/CaMi/CAMI\\_depliant\\_apercu.pdf](http://www.ipisresearch.be/maps/CaMi/CAMI_depliant_apercu.pdf), consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

122. Les chiffres de production de la Sengamines selon la BCC diffèrent fortement de ceux publiés par IPIS concernant les chiffres de l'exportation de la Sengamines pour ces mêmes années, alors qu'ils devraient relativement correspondre (suivant le postulat que la société ne stocke pas). Les chiffres à l'exportation mentionnés par IPIS sont plus élevés. Pourtant IPIS indique que les données proviennent du Gouvernement de la RDC [2001 : 166 151,65 carats ; 2002 : 432 122,65 ; 2003 : 904 465,47 carats] (IPIS 2003c).

123. Selon le rapport annuel de la BCC de 2011, la production cumulée de 2002 à 2004 est déjà de 1,9 million de carats.

124. Dans la revisitation de la convention minière il est noté en 2007 dans les griefs mis à charge de la convention minière : « Aucune activité de recherche et d'exploitation sur le terrain actuellement ». Pourtant, dans les statistiques du rapport annuel de la Banque centrale du Congo, il est attribué à la Sengamines et autres industries (sans compter la Miba) pour la même année une production de 74 000 carats (BCC 2011 : 48).

En 2009, elle battit son record de 2003, avec 1 277 000 carats (BCC 2010 : 50). En 2010 et 2011<sup>125</sup>, la production annuelle de l'ancienne Sengamines devenue SCIM était, selon les statistiques du CEEC, respectivement de 48 517,74 carats pour 1 304 685 dollars à une moyenne de 26,89 \$/carat et 70 127,03 carats pour 3 614 049 dollars, soit une moyenne de 51,4 \$/carat (CEEC 2010 : 7 ; CEEC 2011 : 7).

### 3.3.2. L'ACCORD

#### a. Accord et création d'une joint-venture : la SACIM

Suite à un appel d'offre<sup>126</sup> lancé par l'État le 10 septembre 2012 dans le but de trouver un repreneur pour une partie de ses parts sociales dans la SCIM, la RDC signe un mémorandum avec la société chinoise Anhui Foreign Economic Construction, AFECC<sup>127</sup>, à Tshibwe le 12 décembre 2012<sup>128</sup>. L'AFECC est une entreprise chinoise de construction dont le siège se trouve à Hefei, en Chine orientale, et qui possède 22 filiales sur les cinq continents avec à son actif une dizaine de grands projets dans plus de trente pays différents. Elle a, entre autres, un partenariat avec le Gouvernement zimbabwéen concernant Anjin Investments Ltd, Zimbabwe's Marange Diamond Fields. Celle-ci serait la seule à avoir répondu à l'appel d'offre lancé en date du 10 septembre 2012 par le Comité de pilotage de la réforme des entreprises du portefeuille de l'État, COPIREP, en proposant une offre technique et financière en convenant de la création d'une nouvelle société à capitaux mixtes, la future SACIM. Le mémorandum mentionne le devoir de participation de la société au développe-

125. Aucune production pour la SCIM n'est reprise dans le rapport annuel de la BCC 2011. Soit elle n'a rien produit, soit elle n'a pas disposé des informations pour 2010.

126. C'est un processus qui permet de sélectionner le partenaire le plus approprié à des conditions favorables. Le processus de sélection doit aussi tenir compte de la manière dont les actionnaires majoritaires envisageraient de gérer l'entreprise et d'exploiter ses actifs à long terme (Banque mondiale 2008 : 47).

127. Site officiel de l'AFECC : <http://www.afecc.com/en/>, consulté le 29 mars 2013.

128. Mémorandum d'entente entre la République démocratique du Congo et Anhui Foreign Economic Construction (group) corp.ltd « AFECC » concernant la Société congolaise d'investissement minier « SCIM SPRL », Tshibwe, 12 décembre 2012. [http://mines-rdc.cd/fr/documents/Memo\\_rdc\\_afecc\\_scim.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/Memo_rdc_afecc_scim.pdf), consulté le 29 mars 2013.

ment local de la région. À l’instar de la plupart des accords miniers internationaux de la RDC, l’AFECC apporte l’expertise et les capitaux nécessaires à la réalisation du projet, la RDC, quant à elle, s’engage à céder les droits et titres miniers nécessaires à la recherche et à l’exploitation<sup>129</sup>.

Suite au mémorandum, l’accord entre l’État congolais et l’AFECC a été signé à Kinshasa le 18 mars 2013<sup>130</sup>. En résumé, l’accord reprend les avoirs de la SCIM, ses besoins en investissements et les projets qui y sont liés, l’apport financier et logistique de l’AFECC et les partages du capital social de la nouvelle société, SACIM. Un *Plan d’affaires 2013-2018* concernant la nouvelle société Concession SACIM SPRL de la RDC a aussi été publié. Celui-ci reprend les projets, les échéances, les budgets et les financements. L’ambition de ce plan d’affaires n’est pas cachée. Elle est que « la société devienne la meilleure entreprise d’extraction de diamants en République démocratique du Congo<sup>131</sup> ».

#### *i. La SACIM : un bon potentiel*

Selon le *Plan d’affaires*, le potentiel de la future SACIM avec ses pipes et des gisements sédimentaires est énorme. La réserve est estimée à 158 millions de carats, composée essentiellement de diamants industriels pour une valeur de 3,4 milliards de dollars<sup>132</sup>.

129. *Mémorandum d’entente entre la RDC et l’AFECC concernant la SCIM SPRL*, fait à Tshibwe, le 12 décembre 2012. En ligne, sur le site officiel du ministère des Mines : [http://mines-rdc.cd/fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=165&Itemid=126](http://mines-rdc.cd/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=165&Itemid=126), consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

130. *Accord entre la République démocratique du Congo et Anhui Foreign Economic Construction (group) Corporation Limited (AFECC)*, Kinshasa, 18 mars 2013. [http://mines-rdc.cd/fr/documents/Accord\\_rdc\\_afecc\\_fr.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/Accord_rdc_afecc_fr.pdf), consulté le 29 mars 2013.

131. *Plan d’affaires 2013-2018*, Kinshasa, 18 mars 2013. [http://minesrdc.cd/fr/documents/Plan\\_affaires\\_sacim.pdf](http://minesrdc.cd/fr/documents/Plan_affaires_sacim.pdf), consulté le 29 mars 2013.

132. La réserve est constituée de différents massifs de kimberlite et de mines alluviales. Elles sont reprises ainsi dans l’accord SCIM-AFECC. Tshibwe : massif kimberlite ; Ndaye : massif kimberlite ; Tshinkasa : massif kimberlite ; Kakongo : massif kimberlite ; Nord : massif kimberlite ; Katshia : mine alluviale ; Senga-Senga : mine alluviale ; Mbujimayi : mines alluviales. En additionnant l’ensemble des carats de ces sites, nous obtenons une somme de 143 800 000 carats (SACIM-AFECC 2013 : 14).

#### *ii. La coopération : état des lieux et projet*

La SCIM présente un besoin évident de capitaux afin de relancer ses activités. Elle possède une usine moderne qui traite environ 500 tonnes par heure. Elle prévoit, par ailleurs, dans son étude de faisabilité des investissements pour son rééquipement afin d’augmenter sa capacité à 1000 t/h. La production actuelle de la société est de 50 000 carats, laquelle est limitée par différents facteurs comme la vétusté du matériel, les frais découlant de la consommation de carburant (60 % des coûts opératoires) et l’état dramatique de la ligne de chemin de fer SNCC pour l’approvisionnement en carburant. Les investissements attendus permettraient une production de 500 000 carats par mois. L’idée serait de construire des centrales électriques afin de rendre l’usine autonome en matière énergétique et donc, de faire davantage de bénéfices. La SCIM propose deux sites pour élaborer des projets en matière hydroélectrique. Le site de Movo, à 15 km au sud de Tshibwe, avec une capacité de 4,6 MW et le site de Tubi-Tubidi sur la Lubi, à 31 km à l’ouest de Tshibwe, avec 15 MW<sup>133</sup>. Ce dernier servirait à alimenter l’usine, mais aussi Mbujimayi et les villages aux alentours. L’acquisition d’une usine moderne de traitement de diamants d’une valeur de 80 000 000 \$ est aussi programmée<sup>134</sup>.

#### *iii. Le financement*

L’AFECC, en contrepartie, apporte 100 000 000 de dollars US afin d’assurer les investissements nécessaires pour atteindre un certain niveau de production et terminer l’installation des infrastructures. Elle s’engage au développement de la zone, pour ce qui est du transport, de l’exploitation des ressources, de l’implantation des centrales hydroélectriques et de leur exploitation, et l’exploitation agro-industrielle (SACIM-AFECC 2013). Une fois que la société engendrera des bénéfices, 60 % de ceux-ci seront affectés, prioritairement, au remboursement de l’investissement d’AFECC et les 40 % restants seront attribués aux associés.

« Le Gouvernement congolais soutient activement AFECC pour demander un crédit préféren-

133. Le coût est estimé à 70 000 000 \$.

134. Dans un article du journal *L’Avenir*, référence est faite à un financement de l’État qui permettrait la construction d’une centrale hydroélectrique et d’une usine moderne (Groupe l’Avenir 2012).

tiel de 100 000 000 de dollars US au gouvernement chinois à travers le ministère des Ressources hydrauliques et le ministère de l'Énergie congolais pour la construction de la centrale hydroélectrique de Tubi-Tubidi et de la route reliant celle-ci à la ville de Mbujimayi<sup>135</sup>. »

L'AFECC fera des efforts pour développer l'agro-industrie dans la province du Kasai-Oriental, en introduisant des entreprises chinoises spécialisées dans le secteur, en apportant les financements nécessaires.

#### iv. Les parts sociales de l'État

Le capital social de la société s'élève à 8 400 000 dollars US. L'État congolais cède à l'AFECC 500 parts sociales, ce qui représente 50 % du capital social de la SCIM. L'autre moitié reste donc propriété de l'État congolais. L'AFECC obtiendra ses parts après le paiement au Trésor public de 4 200 000 de dollars US. Elle s'engage aussi à payer un pas-de-porte de 61 000 000 de dollars US, dont le montant sera payé en différentes phases.

#### v. Divers

Les dettes de la société seront remboursées après négociation préalable entre la société et les différents créanciers. Le personnel engagé sera de préférence celui, local, disponible, mais elle pourra recourir au personnel expatrié qualifié selon les compétences requises. Pour ce qui est de la commercialisation de la production, l'AFECC va construire un bâtiment pour loger le CEEC près de l'aéroport international de Kinshasa. Ce bâtiment sera une propriété de l'État. En échange, l'État congolais attribuera un terrain au centre-ville dans la commune de la Gombe pour la construction du siège et de l'hôtel de la compagnie.

#### b. La SACIM. Structure, objectifs et responsabilité sociale

L'assemblée générale sera constituée de six délégués dont trois de chaque partie. Le comité de gestion, la direction, sera animé par une équipe compétente que l'AFECC aura envoyée pour prendre les postes principaux d'administration et de tech-

nique. L'AFECC nomme le directeur général, la partie congolaise, quant à elle, assiste la partie chinoise pour la gestion et propose un directeur général adjoint à la direction.

Dans le *Plan d'affaires* sont énumérés et décrits les objectifs à brève échéance, endéans les six mois, et les objectifs à long terme. Parmi ceux-ci figurent le plan de rénovation et de mise en service des équipements pour atteindre une production mensuelle supérieure de 200 000 carats de diamants<sup>136</sup>, la conception, le démarrage et l'achèvement de la construction de la centrale hydroélectrique de la Movo, avec la conception de la station de pompage de la Movo et la pose de 10 km de conduites d'eau, la centrale de Tubi-Tubidi et la mise en place des formalités pour crédit préférentiel en faveur de la RDC, les travaux de transformation de l'usine de traitement. Il est aussi question de faire correspondre le niveau d'extraction avec celui du traitement minier pour atteindre une capacité d'extraction et de traitement de 200 000 à 250 000 mètres cubes de minerai/mois. Cette capacité, selon les prévisions, augmente à 500 000 mètres cubes/mois<sup>137</sup> après la construction de la grande centrale électrique. La partie chinoise estime pouvoir produire 6 000 000 de carats en 2016.

La société contribuera à l'aménagement des routes, à l'alimentation en eau potable et en courant des habitants proches de la mine, à subventionner l'éducation locale, à ouvrir une ferme-modèle et à diffuser les techniques agricoles avancées.

#### c. Échange de bons procédés ou contrat léonin ?

Stéphane Marysse et Sara Geenen décrivent le principe du contrat léonin dans leur article : « Les contrats chinois en RDC : l'impérialisme rouge en marche ? » Celui-ci est un contrat à première vue *win-win*, qui s'avère en vérité être un échange inégal au détriment donc d'une des deux parties, en l'occur-

135. *Plan d'affaires 2013-2018*, p. 18. Dans l'accord, il est par contre stipulé : « AFECC assiste l'État congolais dans la démarche d'obtention d'un crédit préférentiel pour la construction des infrastructures sociales notamment la centrale hydroélectrique de Tubi-Tubidi. »

136. À comparer avec la production en carats actuelle de la Miba en mars 2013, évaluée à 25 533 carats. Une évaluation de huit fois la production actuelle mensuelle de la Miba.

137. Mêmes chiffres pour le potentiel de production de la Sengamines (ex-SCIM) (CTCPM 2003). Le besoin en investissements était alors estimé à 40 000 000 de dollars US (30 000 000 pour une nouvelle usine et 10 000 000 pour du nouvel équipement), dans le plan d'affaires, l'équipement minier est estimé à 15 millions de dollars US et la transformation de l'usine à 32 millions, ce qui fait 47 millions de dollars US, soit 7 millions de plus qu'en 2003.



rence ici, les Congolais. Le schéma classique consiste en l'investissement chinois dans des infrastructures congolaises moyennant un paiement en matières premières. Jusqu'ici rien d'alarmant. La question se pose quant aux termes de l'échange.

On retrouve certaines de ces caractéristiques dans l'accord de l'État congolais et de l'AFECC concernant la SACIM. Il s'agit d'une sorte de *prêt à conditions concessionnelles*. On y retrouve l'investissement chinois et la création d'une *joint-venture* pour exploiter le diamant, la matière première qui remboursera les investissements chinois. Ceci s'avère possible par la modernisation des mines concomitamment à un financement des grands axes d'évacuation de ses matières premières. Cette logique se retrouve dans le contrat AFECC-État congolais :

- investissement chinois pour l'usine, équipement avec remboursement annoncé ;
- prêt préférentiel de la RDC auprès des autorités chinoises (route Centrale-Mbuji-Mayi, centrale de Tubi-Tubidi) ;
- rémunération selon les parts sociales de la société ;
- investissement pour développement des infrastructures sociales ;
- les conditions d'exonération.

Cependant, dans le cadre de la SACIM, contrairement aux contrats dits « léonins », les parts sociales sont divisées équitablement (50/50). Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs chinois, trois congolais ; même si le comité de direction, les principaux postes administratifs et techniques sont attribués aux Chinois, un directeur « associé » congolais est placé en assistance de la direction chinoise.

D'emblée ce contrat ne peut avoir, à court terme, qu'un impact positif pour l'économie congolaise et le développement socio-économique de la région, puisqu'il redonne vie à une activité économique fortement ralentie, voire inexistante, faute de financement. C'est donc incontestablement un contrat attrayant pour l'État congolais, qui apporte une solution financière rapide et efficace là où personne d'autre n'a voulu investir<sup>138</sup>. Il conviendrait de calcu-

ler à long terme les rémunérations des parts sociales après le remboursement de l'investissement chinois, pour connaître réellement le gain chinois par rapport au gain congolais. Il n'en reste pas moins qu'un tel contrat doit être suffisamment juteux pour avoir attiré ainsi l'attention de la sphère du business minier chinois.

#### **d. Impact sur l'avenir de la Miba et les communautés locales ?**

La remise en route de l'exploitation industrielle sur le site de Tshibwe, accompagnée de ses nombreux travaux d'aménagement, va sans doute avoir des répercussions positives pour la population locale tant au niveau social qu'économique. À moyen terme, elle devrait également bénéficier à l'autre société d'exploitation industrielle de la région, la Miba, dont l'État est également actionnaire. La SACIM offrirait une voie de sortie à la Miba. Le Gouvernement, associé de la SACIM, y travaille, mais il est encore trop tôt, selon Hubert Kazadi, pour dévoiler les plans.

Au niveau social, c'est le territoire de Miabi et la collectivité de Kakangayi qui seront directement concernés, car la pipe de Tshibwe se trouve en leur sein. Il s'agit d'une nouvelle opportunité de développement. Avant de commencer l'exploitation, un vaste programme de construction d'infrastructures a été mis sur pied qui devrait métamorphoser Miabi : routes, écoles (primaires et secondaires), rétablissement de l'hôpital de Miabi (actuellement, en état de délabrement avancé) avec du matériel médical et des produits pharmaceutiques. La société a également prévu un volet agricole pour redynamiser la région en ce sens. Elle prévoit d'inciter à la mécanisation et à la transformation des produits agricoles sur place (Mbayi Wete 2013).

À plus long terme, ces nouveaux investissements dans le domaine agro-industriel permettront d'anticiper le futur de cette province qui ne vivra pas éternellement de ses ressources diamantifères, tout de même limitées, et d'amorcer sa probable reconversion.

Ce nouveau « package » de projets socio-économiques déployés avec le grand projet chinois

138. Il est clairement stipulé dans l'accord que l'appel d'offre lancé par le ministère du Portefeuille et le ministère des Mines n'a fait l'objet que d'une réaction chinoise. Accord entre la République démocratique du Congo et Anhui

Foreign Economic Construction (group) Corporation limited (AFECC), Kinshasa, 18 mars 2013. [http://mines-rdc.cd/fr/documents/Accord\\_rdc\\_afecc\\_fr.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/Accord_rdc_afecc_fr.pdf), consulté le 29 mars 2013.

d'exploitation des diamants de la région mériterait de faire l'objet d'une étude plus détaillée afin de connaître son véritable retentissement au Kasai-Oriental. Dans quelle mesure ces nouvelles infrastructures bénéficieront-elles à la population locale ? De même, dans quelle mesure l'exploitation industrielle des gisements de Tshibwe avantagerait-elle la population locale, quand celle-ci, mécanisée, nécessite un nombre de travailleurs nettement inférieur à celui exigé par l'extraction artisanale ?

#### 4. SECTEUR INFORMEL. UNE ÉCONOMIE DE CASINO ? SPÉCULATIONS MINIÈRES

##### 4.1. EXPLOSION DU SECTEUR ARTISANAL

###### 4.1.1. LE DIAMANT : MAIGRE GAGNE-PAIN OU TREMPLIN

Alors que l'exploitation du secteur minier industriel de la RDC connaît une véritable récession, l'exploitation artisanale se développe, et même « explose ». Les estimations en ce sens sont variées, mais il semblerait qu'au moins dix millions de Congolais tirent directement ou indirectement leurs moyens de subsistance ou revenus de l'exploitation artisanale. Ils produisent actuellement environ 90 % de la production annuelle minière (Banque mondiale 2008 : 11).

La production artisanale de diamants représente 75 % de la production totale de RDC en termes de carats, et 62,5 % en valeur (Banque mondiale 2008 : 14). Mbujimayi et ses environs représentent 38,65 % de la production artisanale du diamant en RDC et 85,71 % de la production industrielle (Tshimanga Mulangala 2009 : 123).

En 1982, le Conseil exécutif, le Gouvernement zaïrois, décide de libéraliser l'exploitation artisanale des matières précieuses<sup>139</sup>, mais sans prévoir l'encadrement nécessaire<sup>140</sup>. La région de Mbujimayi avait

déjà fait l'objet d'une libéralisation plus ou moins officieuse du secteur en 1960, lors de la proclamation de l'État autonome du Sud-Kasai par Albert Kalonji sous forme d'un accord tacite. Mais depuis 1982, le nombre des effectifs se gonfle de jour en jour au détriment d'autres secteurs comme l'enseignement ou l'agriculture. Avec une recrudescence dans les années 1990 et 2000, la production artisanale est devenue la seule alternative pour une main-d'œuvre privée d'autres opportunités d'embauche dans une situation économique paralytique. Mbujimayi, avec son taux de chômage estimé à 90 % de la population (Tshienke 2011 : 182), en est une bonne illustration. L'explosion du secteur informel ces dernières années apparaît comme le moyen par lequel l'économie locale s'est ajustée suite à la cessation des activités de la Miba (Blore 2012 : 44). Des milliers de personnes dépendent de cette activité minière artisanale pour leur survie quotidienne (Mazalto 2008 : 64-65). Dans le secteur du diamant, au Kasai-Oriental, le nombre de creuseurs est estimé entre 500 000 et 1 300 000 (Communities and Small Scale Mining 2007 : 15). Un rapport de la CRONGD<sup>141</sup> du Kasai-Oriental estime le nombre d'exploitants artisanaux pour la seule région de Mbujimayi à 200 000 personnes. Le secteur artisanal dans l'exploitation minière garde cependant une faculté d'adaptation particulière, quelles que soient les circonstances. Qu'il s'agisse de la guerre civile, du mouvement des troupes de l'Alliance ou du passage des pillards de l'armée zaïroise en déroute, de 1990 à 2000, ces événements n'ont eu, en réalité, que très peu d'impact sur la quantité des exportations de diamants en provenance de l'exploitation artisanale de RDC (Leclercq 2000 : 65).

Le caractère informel du commerce congolais du diamant trouve son origine dans l'histoire. Ce sont, en fait, un ensemble de stratégies de survie qui ont été développées dans un contexte de voracité des politiques sous le régime de Mobutu pendant quarante ans. Les mineurs et les négociants fuyaient les chemins officiels afin d'éviter les ponctions des grands. Au fur et à mesure que le Gouvernement devenait de plus en plus omnipotent, le commerce des diamants s'est enterré. On peut parler d'économie souterraine. La méfiance qui s'est instaurée dans le secteur n'a

139. Ordonnance-loi du 5 novembre 1982 (n° 82-039) qui met fin d'une part au monopole de la commercialisation du diamant artisanal, d'autre part à la limitation formelle très stricte de l'exploitation artisanale et de la circulation des pierres précieuses à l'intérieur du territoire congolais (Leclercq 2000 : 60 ; Tshibanza 1986 : 341).

140. La libéralisation n'a pas été accompagnée des réglementations ni de protection adéquate pour ces travailleurs

(CIDDHU 2009 : 5 ; CRONGD, CEFOP-DH, GAERN 2011 : 20).

141. CRONGD, Confédération régionale des ONG de développement.

pas quitté les négociants et creuseurs, même après la chute de Mobutu (Partenariat Afrique Canada 2004 : 3). Au contraire, elle s'est même renforcée suite aux nébuleuses actions de son successeur dans le secteur.

La libéralisation de l'exploitation du diamant par l'État zaïrois dont nous venons d'évoquer l'impact fit suite à la controverse née avec les massacres des exploitants clandestins de diamants à Katekelayi et à Lwamwela en 1979 dans le district de Tshilenge. Le 23 juillet 1979, cinq députés<sup>142</sup> avaient écrit au président Mobutu pour demander une enquête parlementaire, que Mobutu refusa. Il y avait en effet contestation sur le nombre de tués : entre 120 et 230, selon un groupe de députés originaires luba Lubilanji ; 3 victimes, selon le président Mobutu ; 300, selon la Fédération internationale des droits de l'homme.

Cette lettre portait sur cinq points :

« En vous [Président Mobutu] adressant cette lettre, nous [cinq députés] tenons :

À attirer votre meilleure attention sur le fait qu'il est devenu une coutume de procéder sans vergogne à des tueries... Même en dehors du polygone Miba, même pour des gisements que la Miba ne pourra jamais exploiter, parce que non industriellement rentables, mais qui peuvent être exploités artisanalement.

À attirer votre meilleure attention, en tant que Président d'un organe censé représenter le peuple du Zaïre, sur le fait que malgré nos rapports de vacances parlementaires proposant des solutions justes et utiles tant pour l'intérêt du fisc, donc l'État, que pour celui de la population parce que toute la région du Kasai-Oriental, soit 72 km<sup>2</sup>, est déclarée zone A, [...] l'exécutif n'a pas renoncé aux méthodes des tueries.

À vous faire remarquer que malgré l'existence d'une solution sur la création des comptoirs d'achat de diamants au Congrès du MPR, premier organe du parti auquel tout le monde reconnaît la compétence d'élaborer la politique générale du pays, les choses ne marchent pas au Kasai-Oriental. Malgré le fait que, à l'occasion de la rencontre de Gbadolite entre le Président de la République et la Commission de 50<sup>143</sup>, le président Mobutu ait opportunément accepté

et reconnu le bien-fondé de cette résolution, dont l'exécution devrait être urgente, le bureau du Conseil législatif<sup>144</sup> n'a pas cru urgent d'inscrire au calendrier des dernières sessions, une proposition lui présentée en vue de la mobilisation de la législation sur la zone A pour des raisons qui nous sont obscures jusqu'à ce jour.

À vous rappeler que plus d'une fois, nous avons attiré l'attention de la nation à travers ses élus et celle du Président de la République sur l'injustice qui est faite aux populations du Kasai Oriental et l'état psychologique qui s'en est suivi au point qu'elles sont arrivées à se considérer comme une population entièrement à part au lieu d'être des Zaïrois à part entière [...]

À vous prier d'attirer l'attention de l'exécutif sur le fait qu'exécédée par cette injustice nationale, d'autant plus que cette fameuse fraude incriminée c'est souvent [sic] avec la complicité de l'armée elle-même ; Citoyen Président, permettez-nous de vous dire qu'au nom de la loi, nous demandons au bureau du Conseil législatif d'ordonner de toute urgence une commission parlementaire d'enquête qui doit faire la lumière sur cette situation qui a trop perduré. Nous suggérons que des commissaires du peuple originaires de la région fassent partie de cette commission, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un problème qui oppose les fractions parmi la population<sup>145</sup>. »

C'est à la suite de cette demande des députés luba Lubilanji (qui seront les co-auteurs d'une nouvelle lettre adressée au président Mobutu à la fin 1980, puis les cofondateurs du parti UDPS en 1982), que le pouvoir zaïrois affaibli décida, en 1982, de libéraliser l'exploitation du diamant et de l'or.

La libéralisation de l'exploitation artisanale en 1982, connue pour ne pas avoir été accompagnée des mesures nécessaires à son bon fonctionnement, a tout de même été dotée d'une certaine structure organisationnelle. L'objectif de la libéralisation était d'organiser le marché libre afin qu'exploitants et négociants nationaux puissent obtenir le meilleur prix par carat du diamant extrait et que le produit de

142. Il s'agit de : Shambuyi Makanda Mpinga, Tshubuya Mwendja, Milambu Katambwa, Ngalula Mpandajila et Tshisekedi wa Mulumba.

143. La Commission de 50 était composée des membres parmi les dignitaires qui discutaient les questions importantes du pays à huis clos avec le président Mobutu.

144. Le bureau du Conseil législatif de novembre 1977 à mai 1979 était composé comme suit : Bo-Boliko Lokonga (président), Nzondomyo a Dokpe (1<sup>er</sup> vice-président), Issia Amundala (2<sup>e</sup> vice-président), Birere Mabano (1<sup>er</sup> secrétaire) et Kasa-Vubu Kiata Zabw (2<sup>e</sup> secrétaire). Le nouveau bureau qui dirigea le Conseil législatif de mai 1979 à avril 1980 vit le président Bo-Boliko remplacé par Ilelo Songo Amba.

145. Cf. Kalala Tshibadi (1994-1995 : 14-15).

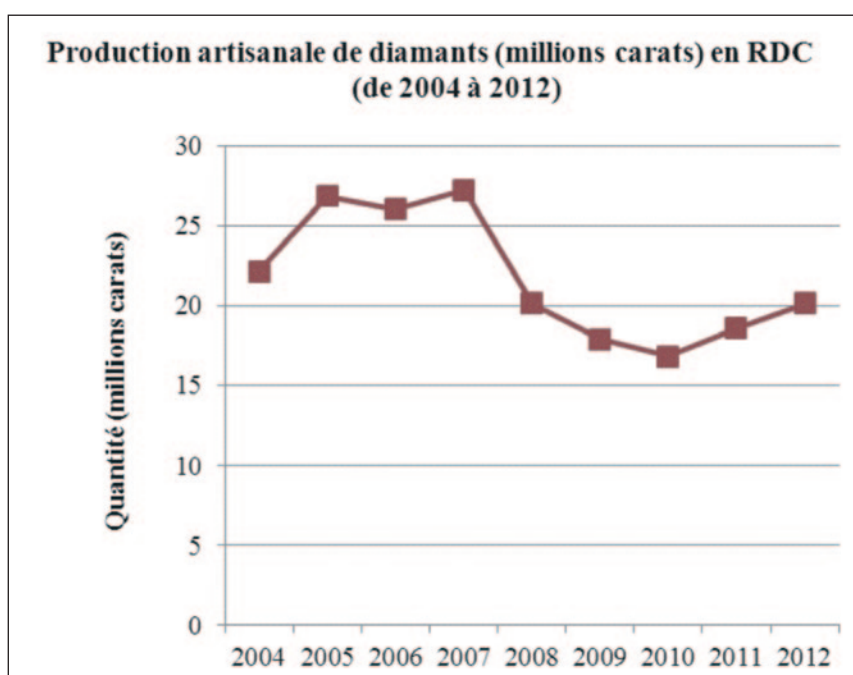
l'activité artisanale soit restitué à l'économie congolaise via un système fiscal bien ficelé (Tshimanga Mulangala 2009 : 346)<sup>146</sup>. Jadis les pierres précieuses se dissipaient dans l'entrelacs des filières de contrebande vers les pays frontaliers. La libéralisation admettait enfin le principe de la libre exportation du diamant artisanal vers les grands centres internationaux du diamant brut. Elle est régie par deux grandes règles. La première est que seules des personnes physiques de nationalité congolaise peuvent exploiter, vendre, acheter ou détenir du diamant artisanal. La deuxième règle est décrite ainsi dans le Code minier : « Seules les personnes physiques ou morales détentrices d'un comptoir d'achat agréé par le ministre ayant les mines dans ses attributions et enregistré par la Banque centrale sont habilitées à acheter, détenir, transporter et exporter le diamant de production artisanale. »

146. L'objectif était de faire rentrer le commerce du diamant dans la législation congolaise et d'en récolter les fruits et une certaine partie du profit par le biais des comptoirs gérés et de leurs taxes. Les comptoirs agréés d'ailleurs devaient fournir lors de leur ouverture un programme d'investissement agricole et construire une ferme agricole pour participer directement au développement régional. Toutes ces mesures n'ont pas été respectées (Tshimanga Mulangala 2009 : 346).

À ce jour, le nombre des exploitants artisanaux est estimé à plus de deux millions pour l'ensemble du pays et à environ 500 000 pour les négociants de toutes substances confondues. Concernant le diamant, l'exploitation artisanale intervient à hauteur de 75 % dans la production nationale. Au sujet de ces chiffres, le Cadastre minier précise : « Cette œuvre étant humaine, elle pourrait contenir des omissions observées pour lesquelles nous sollicitons d'avance votre indulgence en nous les communiquant pour toute correction éventuelle. »

#### 4.1.2. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS L'EXPLOITATION ARTISANALE ENTRE 2004 ET 2012

Bien qu'on puisse noter une légère reprise à partir de 2010, l'évolution de la production du diamant en provenance du secteur artisanal semble actuellement se rétracter. À Mbuji-Mayi, en écho à la déconfiture de l'exploitation industrielle, l'exploitation artisanale doit également se débattre dans une conjoncture défavorable. La faillite de l'agence « Condorde » en février 2013 en témoigne (AMI 2013a : 1). Les temps durs que vit l'exploitation artisanale sont, pour une part, liés à la faillite en 2008 de la Miba. Elle a mis sur le carreau toute une myriade d'opérateurs informels qui dépendaient de l'exploitation de la société industrielle pour leurs activités de production et de



Source : CEEC rapports d'activités : décembre 2004-décembre 2012.



commercialisation dans le secteur du diamant. La récession actuelle dans le secteur artisanal trouve, d'autre part, son explication dans l'épuisement généralisé des gisements dont l'exploitation *open-cast*<sup>147</sup> ne nécessitait qu'un minimum d'investissement (AMI 2013a : 1).

## 4.2. ORGANISATION DE L'EXPLOITATION INFORMELLE

Le Code minier organise, entre autres, les conditions d'éligibilité à l'exploitation artisanale : « Celle-ci est réservée aux seules personnes physiques de nationalité congolaise, aux personnes physiques de nationalité étrangère ayant élu domicile dans le territoire national et aux personnes morales de droit congolais qui ont leur siège social dans le territoire national et dont l'objet social se rapporte à l'achat et à la vente des substances minérales d'exploitation artisanale. Il est clairement déterminé et précisé dans le présent Code les personnes qui ne sont pas éligibles aux droits miniers ou de carrières. Il s'agit des personnes dont l'exercice des fonctions est incompatible avec l'activité minière telles que : les agents et fonctionnaires de l'État, les magistrats, les membres des Forces armées, de la police et des services de sécurité, les employés des organismes publics habilités à procéder aux opérations minières. Toutefois, cette interdiction ne concerne pas leur prise de participation dans les sociétés minières<sup>148</sup>. »

### 4.2.1. LA CHAÎNE DU DIAMANT

L'exploitation artisanale, sous son couvert d'exploitation « anarchique » et « spontanée », s'organise en fait en un réseau officieux complexe régi par ses propres lois. Ce réseau est légiféré par un dispositif impressionnant de coutumes traditionnelles, à la tête desquelles se trouvent des autorités civiles informelles plus ou moins hiérarchisées, qui s'appuient sur des milices policières pour les faire respecter. Cette organisation informelle, sans laquelle l'exploitation de matières précieuses ne serait même pas

envisageable, assure donc une relative stabilité dans le secteur (Leclercq 2000 : 59).

Comme le dit l'historien économiste Guillaume Léonard : « Les caractéristiques du flux diamantaire artisanal, de son extraction à son exportation, diffèrent d'un site à l'autre. Il est cependant possible d'en schématiser la structure en présentant succinctement les différents intervenants, les rapports de dépendance qui régissent leurs relations, ainsi que les principaux canaux d'écoulement » (Léonard 2012 : 368).

Le secteur informel du diamant fonctionne selon un système pyramidal. À la base se trouvent les creuseurs, estimés à 700 000 en RDC, qui vendent leurs diamants, soit à leur *bailleur de fonds*, soit à des *trafiquants* ou *ambulants*. À un niveau supérieur nous retrouvons les *négociants*, estimés à 100 000 en RDC (Partenariat Afrique Canada 2004 : 5), et ensuite, en haut de la pyramide, les *comptoirs* auxquels les creuseurs vendent aussi leur production.

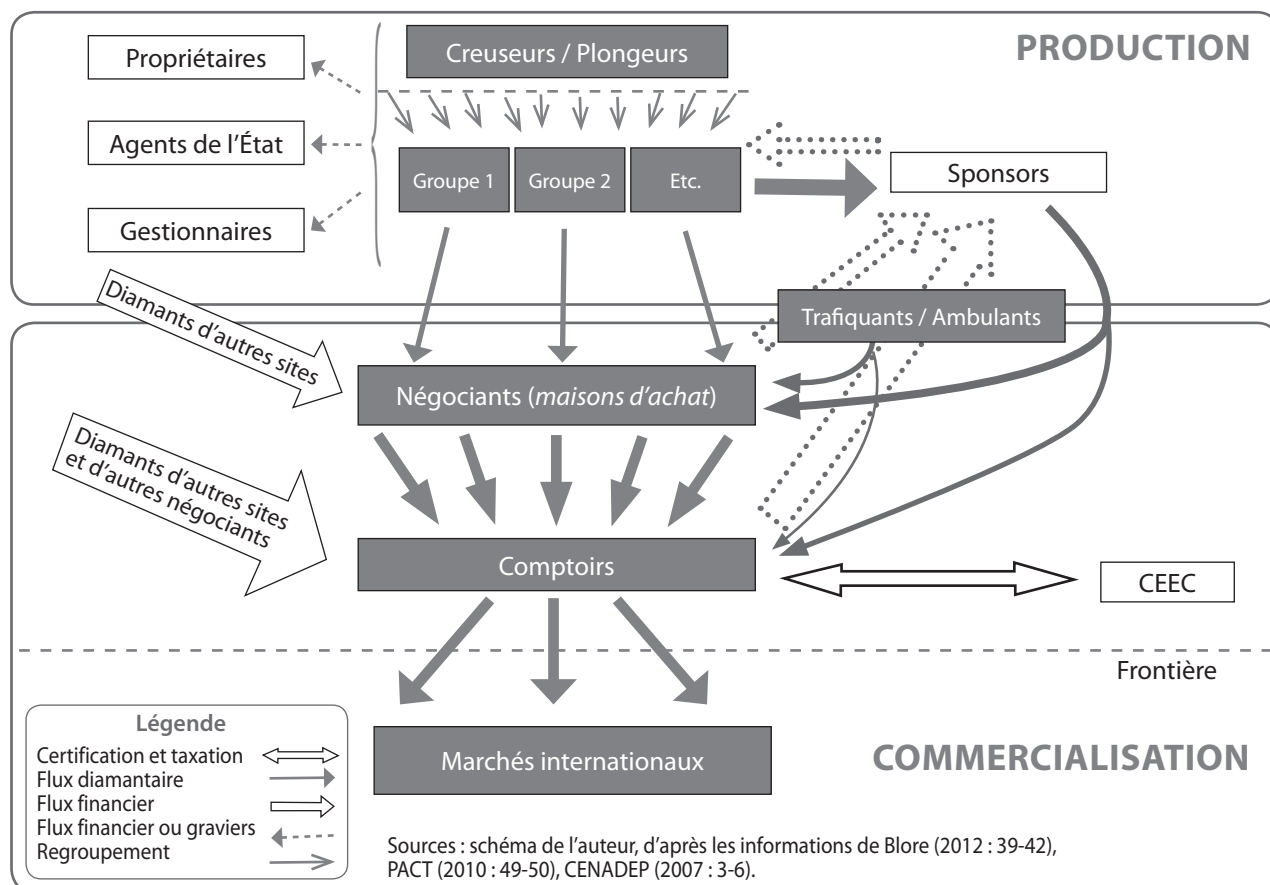
Les mineurs artisanaux sont tenus d'acheter une carte de 25 dollars US. On l'appelle couramment « carte de creuseurs ». Elle est signée et délivrée par le chef de mine. Cette disposition présente cependant des difficultés effectives. Les creuseurs présentent différentes configurations de travail et financent leurs activités par différents moyens. Une enquête de l'ONG GAERN, en 2007, a montré que 35 % des creuseurs n'avaient pas d'autre possibilité que de vendre leur production à leur bailleur de fonds qui leur avait procuré le matériel et l'accès à la zone minière. Comme vu précédemment, ce n'est toutefois pas l'unique biais de vente pour le creuseur. Ceux-ci peuvent aussi les vendre aux ambulants-trafiquants, choix rationnel qu'ils font pour éviter les risques et les frais liés au transport de la marchandise. Les conditions de vie des creuseurs sont en général misérables. Ils sont exposés aux difficultés physiques du travail à cause de leur outillage simple et très limité. Les dangers font partie intégrante de leur travail. Le manque de règles de sécurité, d'hygiène et les fréquents règlements de comptes peuvent rendre mortels les différents champs miniers<sup>149</sup>.

Les négociants, eux, sont licenciés par les autorités congolaises et ont le droit de vendre les dia-

147. Mines à ciel ouvert.

148. Et pourtant on remarquera que l'État, les magistrats, les membres des Forces armées, la police, les employés des organismes publics habilités à procéder aux opérations minières sont les premiers à prendre part à la « chaîne » tout en abusant de leur position sociale.

149. Afin d'étudier plus en profondeur les conditions de vie des creuseurs, voir Tshibanza (1986 : 341-354 ; CIDDHU 2009).



**Chaîne commerciale du secteur diamantaire artisanal.** Source : Léonard (2012 : 368).

mants en deçà des frontières de la RDC. Ils doivent cependant, pour cela, acheter la carte de négociant du diamant. Il en existe deux catégories : la première est celle de 3000 à 4000 dollars US. Ils ont pignon sur rue et possèdent un comptoir d'achat de diamants. La catégorie B, quant à elle, est constituée de cartes à 500 dollars US. Cette catégorie-là achète le diamant directement au creuseur. Ces cartes sont délivrées par la Banque centrale, mais signées par le gouverneur de province. Les négociants peuvent par exemple vendre leurs diamants aux comptoirs qui peuvent exporter le minerai. La fonction de négociant requiert la nationalité congolaise tandis que les acheteurs dans les comptoirs sont le plus souvent d'origine étrangère. Ces derniers achètent les diamants tout le long de la chaîne, du creuseur au négociant. Peu importe la provenance du diamant, le meilleur prix prend le dessus. Les négociants peuvent aussi jouer le rôle de sponsor ou bailleur de fonds. Ils investissent alors dans du matériel qu'ils « louent » au creuseur, qui ne peut financièrement accuser de tels investissements. Le creuseur, en échange, leur

revendra leur gravier pour un prix très avantageux, en faveur du souteneur.

Ci-dessus, le schéma permet de visualiser la synthèse du flux diamantaire et ses acteurs, bien que ceux-ci soient trop mobiles pour faire l'objet d'une description immuable.

Dans les faits, c'est encore le régime coutumier, propriétaire effectif de la terre, qui administre et distribue les gisements sur son territoire. Lorsqu'ils ouvrent un chantier, ils louent les parcelles en échange de 25 % de la production. Le chef de clan reçoit 10 % sur les plus grosses pierres. Le « placeur » est une sorte d'intermédiaire entre le propriétaire et le creuseur, il reçoit également 10 à 25 % de la production (Tshimanga Mulangala 2009 : 86). Sur le gisement on retrouve les creuseurs, les supporteurs, les propriétaires, les propriétaires du puits ou ayants droit.

#### 4.2.2. PAYSAGE DE L'EXPLOITATION INFORMELLE

##### a. Différents types d'exploitation

Le paysage de l'exploitation diamantifère artisanale est assez large. Il va du simple trou, creusé artisanalement, au vaste trou organisé où travaillent

des centaines de creuseurs. Des organisations informelles prennent le pas sur l'État afin d'organiser le travail sur place. Une enquête de terrain basée à Mbuji-Mayi a montré que les petits groupes de creuseurs sont moins communs que les groupes de 16-75 creuseurs. Quand on parle de régularisation du secteur minier, c'est clairement sur ces larges groupes que l'attention doit être portée. Dans le Code minier, deux sortes d'exploitations non industrielles sont distinguées : l'exploitation semi-industrielle (Small Scale Mine) et l'exploitation artisanale.

Les petits groupes ne doivent pas payer de rente pour la terre ou céder un pourcentage de leur exploitation à un propriétaire ou chef coutumier. Ce petit nombre de creuseurs correspond au « creuseur artisanal » décrit dans le Code minier. Ce genre de groupe est plus présent dans d'autres provinces, comme le Kivu. Ces petits groupes se retrouvent souvent dans le polygone de la Miba, « *a largely dormant state-owned mining company* »<sup>150</sup>. Ils opèrent la nuit et repartent avant le lever du soleil. Ils passent à travers les filets de la sécurité par un paiement en cash aux soldats et gardiens. Ces incursions dans le polygone sont réputées risquées, non pas à cause de la police, qui arrête parfois des mineurs dans le polygone, mais à cause des « suicidaires » (CIDDHU 2009 : 6)<sup>151</sup>. Une interview de ces mineurs révèle qu'ils continuent ces activités risquées faute d'autres opportunités.

Les galeries, les grands trous ouverts, les dragues, l'exploitation artisanale des *deposits* alluvionnaires sont différentes formes d'exploitation<sup>152</sup>. Au début, les diamants étaient communs à Mbuji-Mayi et l'exploitation, limitée à la surface, était suffisante. Mais avec l'épuisement des ressources, les creuseurs doivent creuser de plus en plus profond. Ces nombreux trous dans la région créent des éboulements et des affaissements de terrain. Ceux-ci présentent

150. Expression reprise par Shawn Blore (2012 : 43).

151. Le terme « suicidaires » désigne des forces armées. Il s'agit, en général, de soldats, déserteurs ou en fonction, non affectés au polygone Miba, mais qui usent d'un titre d'agent officiel pour justifier l'utilisation abusive de leurs armes de guerre. Ils pénètrent dans les concessions minières, agressent les creuseurs et autres clandestins et sont responsables de nombreux homicides. Le personnel de la Miba, non armé, est lui-même victime des violences perpétrées par ces groupements (CIDDHU 2009 : 6).

152. Pour plus d'informations quant à ces différentes formes d'exploitation, voir Blore (2012 : 46).

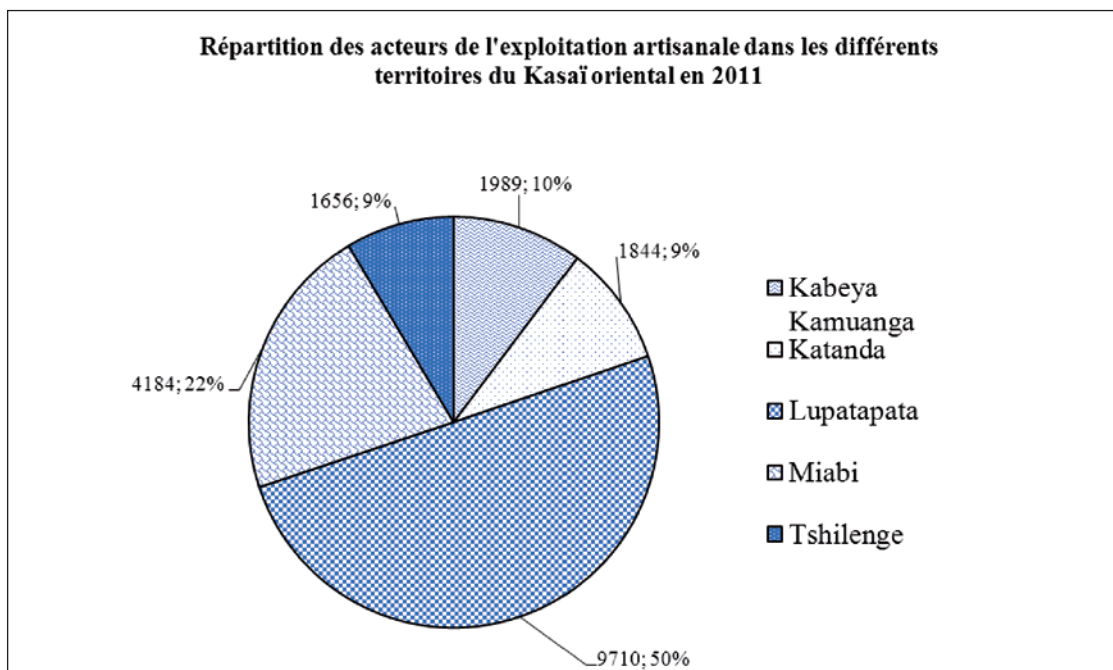
aussi des dangers pour les enfants, le bétail et l'agriculture. Ce changement au niveau de l'exploitation nécessite aussi plus d'investissements, le besoin d'un bailleur de fonds qui avance l'argent pour la nourriture et les outils, le paiement d'une rente vis-à-vis du propriétaire ou chef coutumier. Ces *large open pits* nécessitent un minimum de gestion. Les acteurs sont souvent les mêmes : un propriétaire, un bailleur de fonds, des creuseurs et autres travailleurs qui sont rémunérés en obtenant un certain pourcentage sur la production du creuseur. Ces exploitations à plus grande échelle, organisées déjà informellement, sont la clé de la régularisation du secteur minier. Ces organisations nécessitent des améliorations logistiques, des investissements financiers et des dispositions de sécurité nécessaires à leur bon développement. C'est en négociant avec les différentes parties de ces groupes qu'une réelle réforme du secteur minier s'avérerait possible.

#### b. Répartition territoriale des creuseurs

Les données provenant d'une enquête réalisée sur le terrain par DDI, Diamond Development Initiative, a permis de dresser un tableau de la répartition géographique des creuseurs dans chaque territoire du Kasai-Oriental. Il convient de préciser que cette enquête n'a pas été exhaustive et ne représente qu'un petit échantillon<sup>153</sup> de l'entière de la population des creuseurs de la province du Kasai-Oriental. Elle permet toutefois de se faire une idée de la répartition territoriale de cette population, par ailleurs très mobile, donc difficile à recenser. Les informations démographiques qui la concernent sont d'ailleurs toujours très imprécises.

Selon l'échantillon, Lupatapata est la région où se concentre la moitié des exploitants artisanaux du Kasai-Oriental. Elle est suivie par Miabi qui rassemble presque un quart des exploitants artisanaux. Tshilenge, Kabeya-Kamuanga et Katanda se partagent équitablement le reste des acteurs du secteur artisanal. À la vue de ce secteur et de l'importance de

153. Les statistiques de DDI pour l'ensemble de son enquête (pour les anciennes provinces du Kasai-Oriental et Occidental) représentent l'analyse de 60 046 enregistrements des mineurs sur un total d'environ 93 000 exploitants enregistrés. Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes concentrés sur le Kasai-Oriental actuel (territoires de l'ancien district de Tshilenge).



Source : Diamond Development Initiative (2011).

Lupatapata comme centre d'exploitation artisanale, il n'est pas étonnant de constater que cette problématique mobilise l'action de l'UNICEF (Walther 2012).

L'exploitation artisanale au vu de ce graphique touche les tranches d'âge de manière relativement équitable bien que la tranche d'âge « 18-25 ans » compte un nombre de creuseurs plus élevé. Il convient de constater que la tranche d'âge « moins de 18 ans » est aussi importante que les autres, alors que ces jeunes devraient officiellement être à l'école.

C'est à Lupatapata que se retrouvent plus de la moitié des jeunes exploitants de moins de 18 ans. Ce nombre considérable d'enfants creuseurs s'explique, entre autres, par le fait que c'est le territoire où globalement le nombre de creuseurs recensés par DDI est le plus élevé (50 % du total enregistré). À nouveau, ces données sont confirmées par les enquêtes de terrain effectuées, entre autres, par l'UNICEF, qui ont déjà pointé cette problématique préoccupante.

#### c. Mines artisanales entourant Mbujimayi<sup>154</sup>

Plusieurs mines artisanales entourent Mbujimayi :

- les mines de Misesa, situées tout au long de la rivière Lubilanji ;

154. Il convient de préciser que cette liste n'est pas exhaustive (Lubamba 2006 : 15).

- les mines de Mbokolo, situées également tout au long de la rivière Lubilanji, beaucoup plus au sud ;
- les mines de Tshitenge, situées à 5 km de la ville de Mbujimayi au sud, plus précisément dans les parcelles résidentielles ;
- les mines de Luamuella, à plus ou moins 20 km de la ville de Mbujimayi, au sud-ouest (Tshilenge) ;
- les mines de Katekalayi, à plus ou moins 10 km à l'est de la ville de Mbujimayi (Katanda) ;
- les mines de Matempu, à plus ou moins 15 km à l'ouest de la ville (Lupatapata).

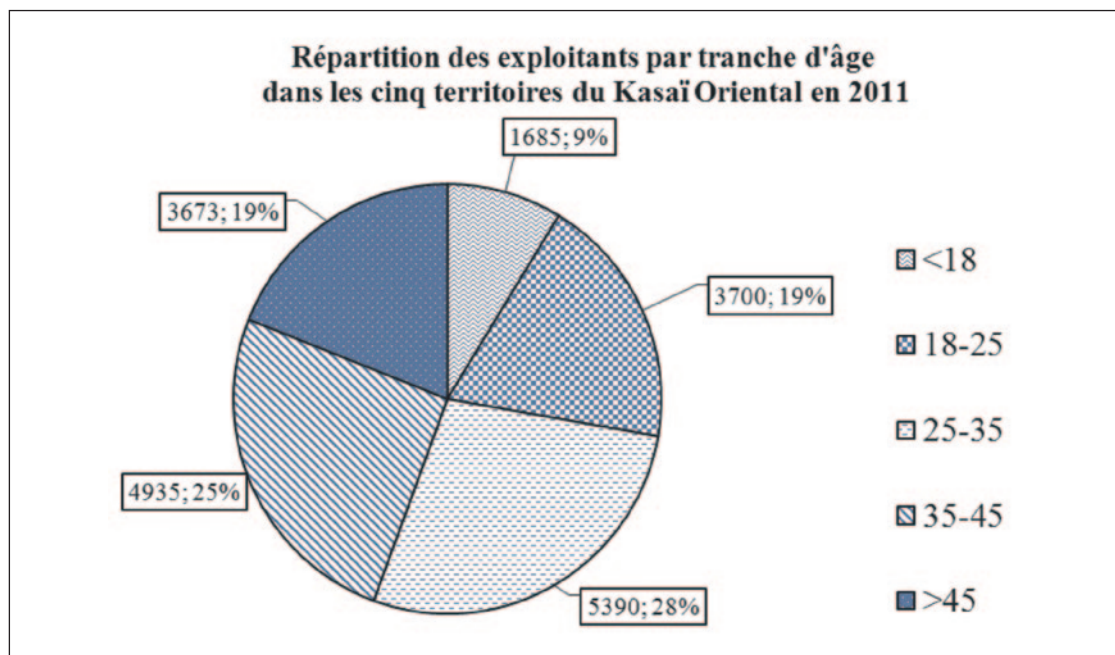
#### d. Liste non exhaustive des foyers et mines selon les zones d'implantation<sup>155</sup>

Katanda : Dix Sacs, Kabwebwe, Dix Zaires, Tshikuyi, Bas-Zaire, Losa/Katekelayi, Kabue, Bamako, Kasongo.

Tshilenge : Mulenda, Luamuella, Dix Sacs.

155. Il s'agit des foyers et chantiers miniers visités lors de l'élaboration de la thèse du géographe Tshimanga Mulangala en 2009. Notons la mise à l'écart de Kabeya Kamuanga. Aucune information concernant les exploitations artisanales dans ce territoire. Pourtant, selon DDI, y vit une population de creuseurs qui a fait l'objet d'une enquête.





Source : Diamond Development Initiative (2011).

Lupatapata : Lubanga Masanka, Kalata, Mibale, Kabundi, Kamundu, Kamala, Kaluma Muadi, Losa, Kabondoyi, Katekelayi, Cinkasa, Kanyenga, Malongo, Kalamba, Dintonta Centre, Luzumu, Kasala, Tshitandayi, Mudiandayi, Lukodi, Mukudibuku, Tshiona, Matempu, Bisala, Dipila, Kasenga, Kalamba.

Miabi : Bakua Kamba, Bakwa Sumba, Bena Tshimungu, Kasamayi, Boya.

### 4.3. ÉCHEC DE LA FORMALISATION DU SECTEUR MINIER ARTISANAL

Les efforts officiels fournis par le Gouvernement pour lutter contre le phénomène « creuseur » sont importants. En 2002, avec l'aide de la Banque mondiale, le Gouvernement met sur place un nouveau Code minier<sup>156</sup>, qui reconnaît l'existence des mineurs artisanaux. Ceux-ci, s'ils sont de nationalité congolaise et munis d'une carte d'exploitant, sont autorisés à travailler dans des périmètres dits « artisanaux » que la législation prévoit à cet effet. Plusieurs dis-

156. « Le Code minier a été élaboré en 2002 avec l'aide de la Banque mondiale et vise à attirer de nouveaux investisseurs étrangers en offrant de solides paramètres et règles juridiques régissant la prospection, l'exploration, la transformation et la vente des minéraux » (Global Witness 2004b : 29).

positions légales sont également mentionnées afin d'assurer des normes de sécurité en faveur de cette classe spécifique de mineurs. Mais dans les faits, cet ensemble de dispositions n'est absolument pas effectif. Shawn Blore note d'ailleurs qu'en dépit de toutes les réglementations, l'exploitation artisanale échappe largement au cadre formel. Mazalto décrit cette défaillance ainsi : « L'artisanat minier, encadré et sécurisé par les services de l'État, n'existe pas ou peu en RDC. On parlera donc volontiers de l'activité informelle des "creuseurs" qui œuvrent encore très loin des standards de "l'artisanat minier" » (Mazalto 2008 : 65). Cette situation est due d'une part à l'incompatibilité du nouveau Code minier avec la situation congolaise, et d'autre part à l'incapacité de ce dernier à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution sur le terrain des nouvelles règles. De nombreuses enquêtes de terrain démontrent qu'ils sont peu, parmi les mineurs artisanaux, à détenir une carte d'exploitant. L'étude de Shawn Blore dans *A Farmer's Best Friend* (Blore 2012 : 33-67) est assez explicite à ce sujet. Cet auteur pointe les inadéquations du Code minier avec la situation du secteur minier sur le terrain, dont il dresse un tableau assez complet<sup>157</sup>. Cet échec doit être compris sur fond de

157. Pour plus d'informations sur le sujet, voir Shawn Blore (2012 : 49).

vide étatique et d'une récession économique profonde qui mènent les Congolais à l'utilisation abusive de certains postes publics pour des intérêts personnels dans l'illégalité la plus complète.

Après avoir expliqué l'échec du SAESCAM<sup>158</sup>, l'auteur aborde les difficultés auxquelles le GAERN, le Groupe d'appui aux exploitants des ressources naturelles, est confronté. Le GAERN, à Mbuji-Mayi, a essayé durant trois ans d'amener les creuseurs individuels à se regrouper en association de creuseurs. Le but étant de pouvoir profiter de ces différentes associations pour atteindre des objectifs sociaux comme la suppression du travail des enfants dans les mines et l'amélioration des conditions de travail. Contrairement à d'autres organismes, le GAERN n'enchaîne donc pas les creuseurs et a réussi à établir des contacts avec eux. Le nœud du problème en ce qui concerne le GAERN, c'est qu'il base son recrutement pour son association dans le village et non sur le site de travail où les creuseurs, venant de partout, se trouvent mélangés. L'association ne peut donc rien réaliser de manière concrète sur le terrain. Cependant, elle reste un bon moyen pour entrer en contact avec les creuseurs et communiquer avec eux. Suivant les directives du Code minier, les creuseurs artisanaux sont supposés se procurer un permis de la division des Mines, pour un montant de 25 dollars US par an. Le problème avec ce programme d'enregistrement des creuseurs c'est qu'il ne rapporte aucun bénéfice à ces derniers. Ils peuvent très facilement maintenir leurs activités sans le permis, car les autorités n'ont pas les effectifs nécessaires pour l'exiger sur place. Sur un échantillon de 500 000 mineurs artisanaux dans la région, seuls 2000 à 3000 possèdent un permis<sup>159</sup>. Ce faible nombre témoigne de l'inefficacité de cette mesure. En plus de ne rien apporter aux creuseurs, il ne rapporte rien au Gouvernement lui-même. Enregistrer les creuseurs selon cette méthode ne changera pas en soi leur situation.

Les zones d'exploitation artisanale, ZEA<sup>160</sup>, ont été créées en vue de concentrer les creuseurs dans

des zones spécifiques, limitées et donc plus faciles à contrôler. En 2009 ont été déclarées entre 60 et 200 mines artisanales en RDC. Mais sur le terrain, celles-ci sont en général peu connues. Ceci est dû à une mauvaise communication ou au fait que ces mines ne sont pas exactement localisées. Dans le Cadastre minier, CAMI, mis à jour en décembre 2012, ne sont pas prévues de zones d'exploitation artisanale à Mbuji-Mayi. Aucun détenteur de permis d'exploitation pour petite mine n'a été recensé pour le Kasai-Oriental et la région de Tshilenge<sup>161</sup> (PACT 2010 : 52). Les creuseurs s'adressent plus volontiers aux autorités locales qui répartissent les sites d'exploitation, parfois en collaboration avec un titulaire du permis d'exploitation en échange duquel ils payent une commission, sous forme de mensualité ou de pourcentage sur l'extraction. Souvent ce sont des services officiels qui tiennent les rênes du circuit informel, tels que du personnel de la division des Mines ou autres services politiques qui prélèvent en toute illégalité leur dû.

La carte de négociant accordée par la division des Mines, dont le coût s'élève à 1000 dollars US/an, donne à son détenteur le droit d'acheter et de vendre des diamants partout à l'intérieur de la RDC. En pratique, cette licence n'est détenue que par un petit nombre de négociants. Selon l'enquête effectuée par Shawn Blore à Mbuji-Mayi, sur 13 négociants interrogés, seulement 7 étaient détenteurs d'une carte. Alors que les négociants sont censés enregistrer l'ensemble de leurs achats et ventes et envoyer cela à la division des Mines, seuls 2 sur 13 le faisaient. Il s'agit là d'une grande faille dans le processus de traçabilité du diamant. Toujours à Mbuji-Mayi, les fonctionnaires de la division des Mines sont censés visiter régulièrement les bureaux des négociants situés dans la ville, mais ils ne le font pas, faute de moyens de transport (Global Witness 2004a : 10). Il n'y a apparemment aucun suivi.

158. Pour plus d'informations sur les réalisations du SAESCAM voir Partenariat Afrique Canada (2007 : 8).

159. Selon le représentant provincial de la division des Mines du Kasai-Oriental (Global Witness 2004a : 29).

160. En 2008, le CAMI a dénombré la création de 194 zones d'exploitation artisanale, couvrant une superficie de

5570 km<sup>2</sup>, soit 0,2 % du territoire national. Parmi celles-ci, le Kasai-Oriental n'en possède pas, tandis que le Kasai-Occidental en a six (Banque mondiale 2012 : 127).

161. Voir : Cadastre minier, CAMI. Liste des permis des petites mines valides en décembre 2012 et carte. Flexicadastre (en ligne). Lien Internet : <http://www.flexicadastre.com/DRC/>, consulté le 26 mars 2013.

#### 4.4. L'EXPLOITATION ARTISANALE DANS LES ZONES DE CONCESSIONS INDUSTRIELLES : LE CAS DE LA MIBA

Global Witness évoque en 2004 les problèmes de la Miba avec les creuseurs illégaux auxquels elle aurait été confrontée depuis dix ans (Global Witness 2004b : 33). En réalité ces problèmes étaient déjà cruciaux depuis bien plus de dix ans. Mais cette situation a été exacerbée par l'arrivée des réfugiés du Katanga en 1994. Leur nombre à ce moment-là est passé de 40 000 à 100 000 (USGS 1994). Comme le dit Jean-Baptiste Lubamba du CENADEP, le polygone de la Miba à Mbujimayi peut être comparé à un champ de mines ou à un champ de bataille. Avant la libéralisation, toute personne qui se livrait à l'exploitation artisanale de diamants dans cet espace était arrêtée et condamnée à au minimum cinq ans de servitude pénale et écrouée dans des prisons éloignées de Mbujimayi. À partir de 1982, le régime s'est assoupli et tous les jours, ou plutôt toutes les nuits, les mineurs illégaux franchissent le polygone (Global Witness 2004b : 33), après avoir payé des frais d'accès pour dépasser les deux ceintures de sécurité<sup>162</sup> (celle de la police et celle des FARDC), afin d'y chercher des diamants. La Miba possède, en effet, sa propre sécurité, renforcée par les policiers et des militaires sur place (Global Witness 2004b : 33). Mais celle-ci n'empêche pas les gens de risquer leur vie dans l'espoir de gagner de l'argent par le biais du diamant.

En plus de ces paiements informels, les mineurs illégaux sont confrontés à des obstacles permanents qui sont : les ressorts et attaques des gardes miniers, de la police minière ou des suicidaires ; les profonds puits de prospection de la Miba, les eaux stagnantes occupant les mines désaffectées, les crues des rivières Kanshi ou Mbujimayi pendant les pluies ; les balles perdues tirées par la police minière pour dissuader les clandestins ou les suicidaires (Lubamba 2006 : 39).

Plusieurs groupes opèrent dans cet espace : les suicidaires, les gardes miniers ou *blondos*, les policiers et les militaires des FARDC. Les suicidaires sont des groupes armés<sup>163</sup> qui sèment la peur et le désordre tout en rançonnant les creuseurs ou d'autres groupes de suicidaires. Ce sont des personnes sans foi ni loi qui font régner dans la place la loi du plus

fort. Les *blondos* ont pour mission de contrôler les infiltrations et allées et venues, mais ils sont souvent complices des creuseurs et leur action au sein du polygone est limitée, car ils sont armés uniquement de frondes. Enfin, les policiers et les militaires des FARDC constituent les deux ceintures de sécurité, que l'on peut cependant outrepasser moyennant une somme d'argent. Certains policiers et militaires peuvent également se transformer en suicidaires lorsqu'ils ne sont pas de service (Lubamba 2006 : 39-40).

Cette situation a souvent donné lieu à de violentes confrontations entre les forces de sécurité de la société, la police, l'armée et les exploitants miniers artisanaux. Dans d'autres circonstances, elle a donné lieu à de violents conflits entre les exploitants artisanaux eux-mêmes. À l'image du Far West, la confusion est totale, on ne sait plus qui tire sur qui (Lubamba 2006 : 39-40).

Des entreprises telles que De Beers et BHP Billiton, qui ont mené des activités de recherche et de prospection au Kasai-Oriental en vue d'une potentielle exploitation industrielle du diamant se sont inquiétées des conflits entre exploitants miniers artisanaux, administration, pouvoir coutumier et sociétés minières. De ceux-ci auraient pu résulter des répercussions graves sur la réputation des sociétés minières au niveau international (Banque mondiale 2008 : 63). Hasard ? Méfiance ? Prudence ? Quoi qu'il en soit, les deux grandes sociétés ont renoncé à leurs titres miniers dans la province<sup>164</sup>.

#### 4.5. QUAND L'OFFICIEUX SUPPLANTE L'OFFICIEL

Comme on peut le constater, la RDC possède officiellement une série de réglementations et de processus de contrôle. Mais sur le terrain rien n'est formellement appliqué. Le seul système qui fonctionne relativement bien est celui qui trace le diamant depuis son achat au comptoir jusqu'à son exportation. La partie en deçà est par contre assez nébuleuse par manque de moyens mis en œuvre. On ne sait donc pas grand-chose sur l'entrée du diamant dans la chaîne et donc, même pas s'il est

162. Environ 200 FC par ceinture.

163. Souvent d'anciens militaires qui n'ont pas de ressources.

164. Ces sociétés n'ont rien apporté de significatif au patrimoine géologique hérité de la Forminière. Tshibwe et son environnement étaient déjà parfaitement identifiés depuis 1953 (Kazadi 2013 : 2).

d'origine congolaise ou non<sup>165</sup>. L'économie informelle des diamants fournit aussi un complément de revenus aux fonctionnaires de l'État, qui reçoivent de faibles salaires mais qui peuvent tirer avantage de leur position en imposant les activités illégales. Les comptoirs agréés peuvent aussi déclarer une partie seulement des diamants à l'exportation et faire passer en contrebande des diamants de grande qualité. Les évaluations inexactes et la contrebande n'ont pas vraiment changé depuis Kimberley. L'État ne perçoit qu'une infime partie des recettes fiscales dont il devrait théoriquement bénéficier, et les creuseurs reçoivent des paiements très faibles pour leur dur labeur. Les creuseurs arrivent à vendre les diamants à un prix moyen de 30 dollars US par carat<sup>166</sup>. Mais

certaines pierres peuvent valoir jusqu'à 100 dollars US. Qui dès lors met l'argent dans ses poches ? Les intermédiaires, négociants, trafiquants, comptoirs, contrebandiers, agents de « soi-disant » sécurité. En amont des trafiquants se trouve un « ange gardien » en charge dans une administration quelconque, autorité politico-administrative, ou encore officier supérieur dans l'armée (Tshimanga Mulangala 2009 : 338). Il n'est pas surprenant que les pierres les plus importantes en valeur ne soient jamais déclarées par les autorités. Le CEEC affirme d'ailleurs que le Processus de Kimberley ne maîtrise en termes de volume que 60 % de la production du pays.

#### 4.6. UN MARCHÉ LIBRE DU DIAMANT ?

Bien qu'on soit tenté de croire que l'industrie du diamant est compétitive, elle ne l'est en réalité pas. Pour ce qui est du creuseur, on peut parler d'économie de casino, dans un monde sauvage, où la loi du plus fort fait rage. Une poignée seulement de sociétés et de particuliers domine la structure commerciale. Les prix arbitraires, les recels, la contrebande et le blanchiment d'argent sont endémiques à Mbuji-Mayi. En conclusion, Global Witness (2004b) fait référence au marché diamantaire en général : « Il n'y a décidément pas de marché libre dans l'économie du diamant alluvial artisanal. »

165. Il faut donc rester prudent avec les statistiques sur l'exportation du minerai. Cela n'est pas égal à la production du pays. L'exemple de l'expulsion du Congo-Brazzaville du processus de Kimberley en 2004 en est très illustratif. En 2004, les exportations congolaises ont augmenté de manière spectaculaire suite à l'expulsion du Congo-Brazzaville (Global Witness 2004b).

166. Selon les chiffres officiels du CEEC de 2006, la valeur moyenne d'un diamant de production artisanale était de 29,58 dollars US par carat. Cependant, d'après la Banque mondiale, les estimations dans le secteur sont souvent moins élevées que le prix de vente réel (Banque mondiale 2008 : 62).

### Références

- André, Catherine. 2003 (juin). « Enquête sénatoriale belge sur le pillage au Congo : enjeux limites et éclairages ». In S. Marysse & F. Reyntjens (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2002-2003*. Paris : L'Harmattan (coll. « L'Afrique des Grands Lacs »), pp. 257-287. Lien Internet : <http://www.ua.ac.be/objs/00111795.pdf>, consulté le 4 juillet 2013.
- AMI. 2006 (12 avril). « Mike Nunn acquies Sengamines ». *Africa Mining Intelligence* 130.
- AMI. 2009 (15 avril). « De Beers freezes activity ». *African Mining Intelligence* 201.
- AMI. 2010 (22 septembre). « Question markt over Miba's real reserves ». *Africa Mining intelligence* 234.
- AMI. 2011a (13 avril). « Miba first auction since 2008 ». *Africa Mining Intelligence* 248.
- AMI. 2011b (14 septembre). « Miba diamond group still struggling ». *Africa Mining Intelligence* 257.
- AMI. 2012 (23 mai). « SMDL à l'assaut des diamants de Lupatapata ». *Africa Mining Intelligence* 274.
- AMI. 2013a (23 avril). « A sea change in diamond trade ». *Africa Mining Intelligence* 296.
- AMI. 2013b (26 juillet). « Insiders Mining. Les cercles d'affaires des décideurs ».
- Banque centrale du Congo. 2010. *Rapport annuel*.
- Banque centrale du Congo. 2011. *Rapport annuel*.
- Banque mondiale. 2008. « RDC, la bonne gouvernance dans le secteur minier, facteur de croissance ». Rapport n° 43402-ZR.
- Beltrade. 2009. (9 mai). « Crise dans le secteur du diamant : les causes proches et lointaines ».
- Blore, Shawn. 2012. « Trading tenure for formalization: a new approach to the licensing of artisanal diamond mining in the DRC ». In Steven Van Bockstael & Koen Vlassenroot (éd.), *A Farmer's Best Friend. Artisanal Diamond Mining and Rural Change in West and Central Africa*. Gand : Academia Press.
- Brunet, Roger. 2003. *Le Diamant, un monde en révolution*. Paris : Belin.



- Cadastre minier (CAMI). « DR Congo mining cadastre map. Flexicadastre (en ligne). Lien Internet : <http://www.flexicadastre.com/DRC/>, consulté le 26 mars 2013.
- Cadastre minier (CAMI). 2012. « Liste des permis des petites mines valides en décembre 2012 ». *Flexicadastre* (en ligne). Lien Internet : <http://www.flexicadastre.com/dotnetnukedrc/LinkClick.aspx?fileticket=a60c43VdGEg%3D&tabid=132&language=fr-FR>, consulté le 26 mars 2013.
- Campbell, Bonnie. 2004. *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*. Uppsala (Suède) : Institut nordique d'études africaines (« Document de recherche 3 »).
- Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC). Site officiel. <http://www.ceec.cd/statdiamants.php>, consulté le 25 juin 2013.
- Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC). 2012 (juillet). *Rapport d'activités : juin 2012*. Statistiques (inédit).
- Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC). 2013a (janvier). *Rapport d'activités : décembre 2012*. Statistiques (inédit).
- Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC). 2013b (juillet). *Rapport d'activités : juillet 2013*. Statistiques (inédit).
- CIDDHU, CRONGD, GAERN, CEFOP, DH & Global Rights. 2009. « Diamants et droit au travail - Kasai-Oriental RDC, Soumission conjointe à l'examen périodique universel des Nations unies, 6<sup>e</sup> session du Groupe de travail du 30 novembre au 11 décembre 2009 ». *Uqam*. Lien Internet : <http://www.ciddhu.uqam.ca/documents/Diamants%20et%20droit%20au%20Travail.pdf>, consulté le 21 juin 2013.
- Coakley, George J. 1997. « The mining industry in Congo ». In US Geological Survey, *Minerals Yearbook. Volume III. Area Reports: International* (en ligne). Reston, VA : USGS. Lien Internet : <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/1997/9244097.pdf>, consulté le 27 juin 2013.
- Coakley, George J. 2000. « The mining industry in Congo », Congo Kinshasa. In US Geological Survey, *Minerals Yearbook. Volume III. Area Reports: International* (en ligne). Reston, VA : USGS. Lien Internet : <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2000/cgmyb00.pdf>, consulté le 4 juillet 2013.
- Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs ». 2002 (21 juin). Compte-rendu.
- Commission de revisitation des contrats miniers. Rapport.
- Communities and Small Scale Mining (CASM). 2007 (août). « Briefing note. Artisanal mining in the DRC: key issues, challenges and opportunities ». Draft version not for citation: prepared for discussion and validation at the DRC donor coordination meeting facilitated by CASM (Kinshasa 15-17 August 2007) (en ligne). Lien Internet: <http://www.ddiglobal.org/login/Upload/CASM-%20ASM%20in%20DRC%20briefing%20note.pdf>, consulté le 15 mars 2013.
- CRONGD, CEFOP-DH, GAERN. 2011. « Sur le chemin de la mine. Quelles perspectives pour les droits de l'enfant des mines au Kasai-Oriental ? ». Mbujimayi.
- CTCPM (Cellule technique de coordination et de planification minière). 2003 (juin). *Guide de l'investisseur du secteur des mines et des hydrocarbures*. S. l. : s. e.
- CTCPM. S. d. « Projets miniers bancables ». CTCPM. Lien Internet : [http://miningcongo.cd/pdf\\_divers/PROJETS%20%20MINIERS%20%20BANCABLES.pdf](http://miningcongo.cd/pdf_divers/PROJETS%20%20MINIERS%20%20BANCABLES.pdf), consulté le 21 juin 2013.
- Custers, Raf. 2008. *Contrats miniers, état des affaires* (en ligne). Anvers : IPIS. Lien Internet : <http://www.ipisresearch.be/natural-resources.php>, consulté le 4 juillet 2013.
- Custers, Raf & Matthysen, Ken. 2009. *Africa's Natural Resources in a Global Context*. Anvers : IPIS. Lien Internet: [http://ipisresearch.be/att/20090812\\_Natural\\_Resources.pdf](http://ipisresearch.be/att/20090812_Natural_Resources.pdf), consulté le 18 juin 2013.
- De Bruyn, Odile. 2006. *Histoire de diamants, la Société minière du Bécéka au Congo*. Bruxelles : Éditions Racine.
- De Bruyn, Odile. 2007. *Inventaire des archives de la Société minière du Bécéka, ensuite Société d'entreprise et d'investissements du Bécéka « Sibéka » puis Sibéka. Société d'entreprise et d'investissements. 1890-1999* (en ligne). Bruxelles : Archives générales du Royaume. Lien Internet : <http://www.avae-vvba.be/PDF/Sibeka.pdf>, consulté le 25 mars 2013.
- De Koning, Ruben. 2009 (octobre). « Artisanal mining and postconflict reconstruction in the Democratic Republic of the Congo ». Solna : SIPRI (« SIPRI Background Paper »). Lien Internet : <http://books.sipri.org/files/misc/SIPRIBP0910b.pdf>, consulté le 26 juin 2013.
- de Saint Moulin, Léon. 1988 (avril). « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaire-Afrique* 224.
- de Villers, Gauthier. 2000. « Chasse au diamant au Congo/Zaïre, "L'affaire Ngokas" ». *Cahiers africains* 45-46. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan.
- Diamond Development Initiative (DDI). 2011. Enquête de terrain.
- Doucy, Arthur & Feldheim, Pierre. 1952. *Problème du travail et politique sociale au Congo belge*. Bruxelles : Les Éditions de la librairie encyclopédique.
- Forminière. 1906-1956. 1956. Bruxelles.

- Guthrie, Jonathan, Binham, Caroline, Thompson, Christopher & Oakley, David. 2013 (3 mars). « ENRC looks to dig itself out of a hole ». *Financial Times*.
- Geenen, Sara & Marysse, Stefaan. 2008 (mai). « La fin des diamants du sang... Un futur brillant pour les diamants du Congo ? ». In S. Marysse, F. Reyntjens & S. Vandeginste (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire. 2007-2008*. Paris-Anvers : L'Harmattan-Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Global Witness. 2004a. *Le riche et le pauvre, diamants du développement et diamants de la pauvreté : les possibilités de changements dans les champs alluviaux de diamants artisanaux en Afrique*. Washington-Ottawa : Global Witness-Partenariat Afrique Canada.
- Global Witness. 2004b. *La clé de Kimberley, contrôles internes des diamants*. Ottawa-Washington. Partenariat Afrique-Canada-Global Witness.
- Global Witness. 2006 (juin). *La Réforme du secteur du diamant en RD Congo*. Washington : Global Witness Publishing.
- Groupe l'Avenir. 2012 (23 octobre). « Diamant : l'État investit dans l'ex-Sengamines ». *Groupe l'Avenir* (en ligne). Kinshasa : L'Avenir. Lien Internet : <http://www.groupelavenir.cd/spip.php?article47475>, consulté le 4 juillet 2013.
- IPIS. 2001 (18 juin). « Have African based diamond monopolies been effective? ». *Central Africa Minerals and Arms Research Bulletin*, éd. 2 (en ligne). Lien Internet : [http://www.ipisresearch.be/publications\\_detail.php?id=72](http://www.ipisresearch.be/publications_detail.php?id=72)
- IPIS. 2003a. « The destination of DRC diamonds in 2002 » (en ligne). Anvers : IPIS. Lien Internet : <http://www.ipisresearch.be/natural-resources.php>, consulté le 4 juillet 2013.
- IPIS. 2003b (10 septembre). « Power struggles and transparency in the sale of Miba Diamonds » (en ligne). Lien Internet : <http://www.ipisresearch.be/natural-resources.php>, consulté le 4 juillet 2013.
- IPIS. 2003c (11 novembre). « Sengamines Export Data juin 2001-septembre 2003 » (en ligne). Anvers : IPIS. Lien Internet : <http://www.ipisresearch.be/download.php?id=84>, consulté le 4 juillet 2013.
- IPIS. 2004. « Belgolaise and Jean-Charles Okoto: suspicions of money laundering in Democratic Republic of Congo » (en ligne). Anvers : IPIS. Lien Internet : [http://www.ipisresearch.be/search\\_publications.php?view=all](http://www.ipisresearch.be/search_publications.php?view=all), consulté le 4 juillet 2013.
- Joye, Pierre & Lewin, Rosine. 1961. *Les Trusts au Congo*. Bruxelles : Société populaire d'éditions.
- Johnson, D. & Tegera, A. 2005 (décembre). « Digging deeper: how the DrCongo's mining policy is failing the country ». *Regards croisés* 15. Goma.
- Jorion, J.-M. & Rousseau, V. 1988 (2 décembre). « La société minière de Bakwanga. Le secteur minier au Zaïre ». *Marchés tropicaux* 2247.
- Kalala Tshibadi. 1994-1995. « Le combat pour la démocratie au Zaïre, cas de l'UDPS ». Mémoire de licence. Kinshasa : ULK.
- Kankwenda Mbaya, J. 2005. *L'Économie de la prédation. Des origines à nos jours 1885-2003*. Rockville (États-Unis) : Institut congolais de recherche en développement et études stratégiques (ICREDES).
- Kazadi, H. 2013 (21 août). « Analyse structurée de la baisse de la Miba et du nouvel espoir soulevé par l'avènement de la SACIM dans la production industrielle du diamant en République démocratique du Congo ». *Le Potentiel* (en ligne). Lien Internet : <http://www.lepotentielonline.com/>, consulté le 22 août 2013.
- Kolomoni Batubenga. 1978. *La Place du diamant dans l'économie zaïroise*. Anvers : Collège universitaire de l'État à Anvers.
- Le Portefeuille*. 1974 (juin). « La MIBA numéro un du diamant mondial » 8.
- Leclercq, Hugues. 2000. « Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais ». In L. Monnier, B. Jewsiewicki & G. de Villers (dir.), « Chasse au diamant au Congo/Zaïre ». *Cahiers africains* 45-46. Tervuren : Institut africain/Cedaf.
- Léonard, Guillaume. 2012. « Partie socio-économique ». In Jean Omasombo Tshonda (dir.), *Kwango*. Tervuren-Bruxelles : MRAC-Le Cri.
- « Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier ». 2002 (15 juillet). *Journal officiel* n° spécial. Lien Internet : [http://mines-rdc.cd/fr/documents/codeminier\\_fr.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/codeminier_fr.pdf) consulté le 4 avril 2013.
- Lubamba, Jean-Baptiste. 2006 (août). « Les conditions de vie et de travail des creuseurs artisanaux de diamant de la ville de Mbujimayi. Projet de recherche dans le cadre des industries extractives en RDC ». CENADEP-NIZA-SOMO-Réseau Ressources naturelles/RRN-Programme PPP-Niza.
- Mazalto, Marie. 2008/3. « La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction ». *Afrique contemporaine* 227 : 53-80. De Boeck Supérieur.
- Mbayi Wete, Philippe. 2013 (2 avril). « Signature d'un accord minier pour l'exploitation du diamant au Kasai oriental ». *Beltrade*. Lien Internet : <http://www.beltrade-congo.be/index2.php?page=7782>, consulté le 11 octobre 2013.
- Mbikayi Cimanga, Félicien & Maninga Kiabilwa Solo. 2008 (octobre). *L'Industrie du diamant en République démocratique du Congo : pour quel développement*. Johannesburg : Southern Africa Resource Watch.
- Merchant Research & Consulting ltd. 2013 (janvier). *Industrial Diamond Market Review*. Lien internet : <http://mcgroup.co.uk/researches/industrial-diamond>, consulté le 8 avril 2013.
- « MIBA ». 1972 (octobre). *Le Portefeuille* 2.

- Miller, Jeff. 2006. (5 avril). « New name, Owner for Sengamines in the DRC ». *Diamonds.net* (en ligne). Martin Rapaport. Lien Internet : <http://www.diamonds.net/news/NewsItem.aspx?ArticleID=14686>, consulté le 4 juillet 2013.
- Misser, François. 2013 (juin). « OPA chinoise sur les diamants ». *Afrique Asie*.
- Mulumba Lukoji, Crispin. 1974 (octobre). « La Société minière de Bakwanga ». *Zaire-Afrique* 88 : 479-494.
- Mutamba Lukusa, Gaston. 2012. *L'Économie congolaise de 2003 à 2011. Défis et opportunités*. Paris : L'Harmattan.
- « Mwana may stop DRC exploration after BHP pulls out ». 2008 (2 décembre). *Mining Weekly*.
- Ntambwe, Jules. 2010 (6 septembre). « Le CEEC gagne le monopole au détriment de DIABLANC ». *La Prospéritéonline.net* (en ligne). Lien Internet : <http://www.laprospéritéonline.net/show.php?id=5477&rubrique=Nation>, consulté le 28 juin 2013.
- Olson, Donald W. 1999. « The mining industry in Congo », *Minerals Yearbook*. USGS. Lien Internet: <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/diamond/270499.pdf>, consulté le 5 juillet 2013.
- PACT. 2010 (juin). Promines Study Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo, Kinshasa-Washington.
- Partenariat Afrique Canada. 2004. « République du Congo 2004. Revirement de l'économie des diamants en 2003. Les diamants comme moteur du développement ? ». *Revue annuelle de l'industrie des diamants*. Ottawa-Kinshasa : Partenariat Afrique Canada-Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP).
- Partenariat Afrique Canada. 2007. « République du Congo 2007 ». *Revue annuelle de l'industrie des diamants*. Ottawa-Kinshasa : Partenariat Afrique Canada-Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP).
- Partenariat Afrique Canada. 2009. *Les Diamants et la sécurité humaine. Revue annuelle 2009*. Ottawa : Partenariat Afrique Canada.
- Piermay, Jean-Luc. 1993. *Citadins en quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- PNUD. 2009 (mars). *Province du Kasai-Oriental, profil résumé. Pauvreté et conditions de vie des ménages*. Kinshasa : PNUD RDC. Lien Internet : [http://www.cd.undp.org/mediafile/Profil\\_kasai%20oriental\\_final.pdf](http://www.cd.undp.org/mediafile/Profil_kasai%20oriental_final.pdf), consulté le 5 juillet 2013.
- Pourtier, Roland. 1998. « Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques ». *Autrepart* 5. Paris : Presse de Sciences Po.
- « Kasai-Oriental : la SMDL, une nouvelle entreprise minière issue du partenariat Miba-DIA ». Radio Okapi, le 27 avril 2012. <http://radiookapi.net/economie/2012/04/27/kasai-oriental-la-smdl-une-nouvelle-entreprise-mini%C3%A8re-issu-du-partenariat-miba-dia/>, consulté le 12 juin 2013.
- RDC. *Code minier*. 2002.
- RDC. Commission Lutundula. 2006. *Rapport Lutundula (voir RDC, Assemblée nationale, commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998. 2006)*.
- RDC. 2007 (15 octobre). *Journal officiel de la RDC*.
- RDC, Assemblée nationale, commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998. 2006. Rapport des travaux. 1<sup>re</sup> partie. Lien Internet : <http://www.congomines.org/fr/rapport-lutundula-version-finale/>
- RDC, ministère des Mines, commission de revisitation des contrats miniers. 2007. Rapport des travaux. Lien Internet : <http://www.congomines.org/fr/rapport-des-travaux-tome-1-introduction-conventions-avec-letat-et-contrats-autres-que-gecamines/>
- RDC, ministère du Plan. 2005. *Monographie du Kasai-Oriental*, draft 4. Kinshasa : DSRP.
- RDC, province du Kasai-Oriental. 2011 (décembre). *Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015*. (Draft 1). Mbuji-Mayi.
- RDC, Sénat, commission d'enquête sur le secteur minier. 2009. Rapport (dit « Rapport Mutamba »). Lien Internet : <http://www.congomines.org/fr/rapport-de-la-commission-denquete-du-senat-sur-le-secteur-minier/>
- Radio Okapi. 2012 (27 avril). « Kasai-Oriental : la SMDL, une nouvelle entreprise minière issue du partenariat Miba-DIA ». *Radio Okapi* (en ligne). Monusco-Fondation Hironnelle. Lien Internet : <http://radiookapi.net/economie/2012/04/27/kasai-oriental-la-smdl-une-nouvelle-entreprise-mini%C3%A8re-issu-du-partenariat-miba-dia/>, consulté le 12 juin 2013.
- Renauld, Anne. 2005. *République démocratique du Congo. Ressources naturelles et transferts d'armes*. Bruxelles : GRIP (coll. « Les rapports du GRIP 1/2005 »).
- SACIM-AFECC. 2013. *Plan d'affaires 2013-2018*.
- Stroebe, Isabelle & Mavard, Benjamin. 2008 (octobre). *Étude de l'impact du VIH/SIDA sur les entreprises congolaises du secteur minier*. Rapport d'expertise. Partenaires contre le sida (PCS).
- Trends. 2013 (26 juin). « La Belgoise acquittée sur toute la ligne par le tribunal correctionnel ». *Trends.be* (en ligne). <http://trends.levif.be/economie/belga-economie/la-belgoise-acquittee-sur-toute-la-ligne-par-le-tribunal-correctionnel/article-4000336885984.htm>, consulté le 26 juin 2013.
- Tshibanza Monji. 1986. « Le "phénomène creuseur" et ses paradoxes ». *Zaire-Afrique* 6-7 : 341-354.

- Tshienke Kanyonga, Dominique. 2011. « Mbujimayi : diamant et pauvreté d'une ville, approche sociologique ». Thèse en sociologie, Université de Kinshasa.
- Tshimanga Mulangala. 2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbujimayi et ses environs au Kasai-Oriental ». Thèse en géographie, Université de Lubumbashi.
- Tshimanga Mulangala & Tshibanza Monji. 2009. « Les mesures de limitation de trafic illicite du diamant avant 1960 et l'urbanisation manquée dans la région de Mbujimayi ». *Annales de l'ISP-Mbujimayi* 17-18 : 129-145.
- Tshund'Olela, Epanya S. 1975 (juin-juillet). « L'impact de la Forminière sur les populations de Bakwanga ». *Zaire-Afrique* 96 : 349-362.
- USGS. 2013 (janvier). « Diamond Industrial ». *Mineral Commodity Summaries* (en ligne). USGS. Lien Internet : <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/diamond/mcs-2013-diamo.pdf>, consulté le 5 juillet 2013.
- Verbruggen, Didier. 2006. *L'État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République démocratique du Congo*. Amsterdam-Anvers : Institut néerlandais pour l'Afrique australe (NIZA)-International Peace Information Service (IPIS). *IPIS* (en ligne). Lien Internet : [http://www.ipisresearch.be/publications\\_detail.php?id=362](http://www.ipisresearch.be/publications_detail.php?id=362), consulté le 4 juillet 2013.
- Walther, Cornelia. « Protection et assistance pour les enfants des mines de diamants en République démocratique du Congo ». 2012 (10 avril). *Unicef* (en ligne). Lien Internet : [http://www.unicef.org/french/protection/drcongo\\_62197.html](http://www.unicef.org/french/protection/drcongo_62197.html), consulté le 12 avril 2013.
- Yager, T. R. 2010. « The mineral industry of Congo ». In *Minerals Yearbook* (en ligne). USGS. Lien Internet : <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/africa.html#cg>, consulté le 4 juillet 2013.



# CHAPITRE 20

## LE SECTEUR AGRO-PASTORAL

### 1. L'AGRICULTURE AU KASAÏ-ORIENTAL. UN PARADOXE : HISTOIRE ET ENJEUX D'UN SECTEUR AGRICOLE LIMITÉ

Le secteur rural en RDC souffre d'un paradoxe : bien que le potentiel agricole du pays soit immense, la situation alimentaire y est catastrophique<sup>1</sup>. Une étude de la Banque mondiale place le Kasai-Oriental sur l'un des quatre axes<sup>2</sup> considérés comme très accessibles pour le commerce. Son sol est relativement fertile et la province détient la concentration démographique nécessaire à la main-d'œuvre pour l'activité agricole. Le Kasai-Oriental réunit donc les trois conditions qui définissent le potentiel agricole d'une région. Et pourtant, la production vivrière y est déficitaire, car il s'agit d'une agriculture de subsistance, essentiellement basée sur l'autoconsommation qui ne fait pas l'objet d'une importante commercialisation. Les techniques agricoles utilisées sont encore très élémentaires, voire limitées. L'offre, perpétuellement déficitaire, est donc comblée par les importations massives pour satisfaire la demande d'une population en croissance<sup>3</sup>.

La région du Kasai a toujours été considérée comme une zone à vocation agricole qui était un véritable grenier agricole, entre autres, pour le Katanga. À l'origine, l'agriculture est la principale

activité économique de la société luba. Les Baluba sont tout d'abord des cultivateurs qui s'adonnent principalement à la culture du manioc et du maïs. L'élevage et le commerce constituaient des activités secondaires. Mais l'attrait de « l'argent facile » par le biais de l'exploitation du diamant, exacerbé par la libéralisation du commerce et de l'exploitation du diamant en 1982, a participé à la déperdition de l'agriculture au Kasai-Oriental<sup>4</sup>. Les campagnes aux alentours de Mbuji-Mayi ne jouent pas leur rôle nourricier. Jadis greniers des centres urbains, les villages se ravitaillent de nos jours en denrées alimentaires à partir de la ville de Mbuji-Mayi. Le schéma classique des échanges vivriers « campagne vers ville » est inversé. Les campagnes diamantifères importent depuis la ville car la production locale ne suffit pas. La province est donc dépendante des importations pour la subsistance de sa propre population. Cette dépendance a un impact négatif sur la sécurité alimentaire qui est régulièrement menacée par le délabrement généralisé des réseaux de communication, censés permettre l'acheminement des produits

1. PMPTR, Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance.

2. Mbuji-Mayi se trouve sur l'axe 1 (depuis l'Atlantique jusqu'à Kabinda - Est Kasai). Banque mondiale (1992 : 155).

3. Cf. le volet « commerce ».

4. À côté de la recherche diamantifère, l'agriculture est considérée comme une perte de temps.

Il s'agit du problème le plus souvent mis en exergue par rapport aux activités agricoles : même une production basse nécessite un grand nombre d'heures de travail. Déjà durant la colonie, l'organisation en paysannats où les champs étaient placés les uns à côté des autres permettait plus facilement l'implantation d'intrants (engrais, pesticides, etc.) pour la culture du coton et augmentait la productivité et donc le rendement. Mais ce système nécessitait un contrôle strict qui se délabra après l'indépendance (Huybens 1987 : 480 ; 481-484).

vivriers dans toutes les localités. Les crises alimentaires guettent : il suffit d'un camion bloqué ou d'une route temporairement impraticable pour que l'offre dans certaines localités ne suive pas directement la demande. Consécutivement, la flambée des prix sur les marchés empêche les populations d'accéder aux biens de première nécessité. Alors que la crise financière a entraîné la chute du cours du diamant, sa répercussion dans le secteur minier a provoqué la fermeture de plusieurs sociétés. Le chômage a augmenté dans les villes. Cette mauvaise conjoncture a eu pour conséquence la dégradation des conditions de vie des exploitants diamantifères qui a provoqué, à son tour, un exode inversé des urbains vers les zones rurales<sup>5</sup>. Ce nouveau mouvement de population depuis la ville vers les campagnes<sup>6</sup> concerne, selon l'INS, en mars 2009, environ 100 000 personnes, auxquelles s'ajoutent les creuseurs artisanaux (INS 2011 : 1). Il convient cependant de remarquer que si l'exploitation artisanale du diamant prive l'agriculture de nombreux bras, elle lui offre en contrepartie de nouveaux débouchés maraîchers pour écouler sa production, puisque la population des creuseurs nécessite un approvisionnement régulier.

Alors que les richesses minières de la province ont toujours été mises en avant dans les discussions sur son développement économique, la tendance semble s'inverser au profit du secteur agricole, qui est de plus en plus reconnu comme la voie de sortie de la situation socio-économique catastrophique de la province. De nombreux programmes financés par des bailleurs internationaux semblent prendre au sérieux la situation agricole du Kasai-Oriental. En décembre 2010, un nouveau PIC, Programme indi-

catif de coopération bilatérale, portant sur la période 2010-2013<sup>7</sup>, a reconnu la priorité de l'agriculture dans ses interventions. Le district de Tshilenge, qui va devenir la province du Kasai-Oriental, a d'ailleurs été déclaré par le PIC comme une zone géographique de concentration.

Déjà dans l'histoire, un grand nombre de facteurs ont joué en défaveur d'un développement adéquat de l'agriculture au Kasai-Oriental. Le système de législation des zones minières A et B dans le territoire va décourager l'implantation du colonat agricole européen. À défaut de pouvoir exploiter librement le diamant, les Africains ont continué à pratiquer l'agriculture dans la province, mais seulement pour leur subsistance. Exception faite pour la SEC<sup>8</sup>, ce ne sont que sur des petites entreprises individuelles congolaises que va se reposer l'agriculture de la région, qui consistait en la production de vivres et de coton. L'amélioration de la gamme des produits exploités se réalisera en parallèle avec le développement d'un réseau routier. Les produits vivriers étaient destinés à la main-d'œuvre de la société minière et à l'alimentation des populations rurales. Le coton et les arachides, quant à eux, fruits d'une culture extensive, étaient des produits d'exportation. Après 1945, on assiste dans la colonie belge à un véritable virement de bord : la production est rationalisée, l'intensification des cultures vivrières et les cultures obligatoires sont installées. En 1947, l'installation des paysannats<sup>9</sup> sera organisée premièrement chez les Beena Kalenda et Bakwa Kashile en chefferie Bakwa Kalonji, car leurs terres, entre la rive droite de la rivière Mbuji-Mayi et la rive gauche des rivières Luilu et Lubilanji<sup>10</sup>, étaient excellentes et qu'ils formaient un peuple avec de bonnes traditions agricoles ancestrales. Ce modèle s'est petit à petit

5. « Un paradoxe tout de même à relever, qui illustre les difficultés vécues à Mbuji-Mayi : la ville se voit de plus en plus vider de sa population depuis la fermeture de la Miba, par le phénomène assez rare dans les annales de la RDC, soit l'exode urbain par lequel des populations urbaines sans travail, regagnent les milieux ruraux pour tenter les activités agricoles, ce qui pose des problèmes d'accès aux ressources foncières en milieu rural » (RDC 2010 : 32).

6. Ce retour vers l'agriculture de semi-subsistance des maïs et des haricots est une des stratégies de survivance adoptées par la population de Mbuji-Mayi en réponse à la crise. Ils migrent vers les bandes utiles de terres protégées telles que les forêts de Mabila et Mabaya au nord-ouest de la ville à la limite des territoires de Lupatapata et Kabeya Kamuanga, au détriment de l'environnement (Tshimanga Mulangala 2012 : 93).

7. CTB, Coopération technique belge, « Évaluation finale APV2 et ASS ». Cette évaluation servira à compléter le projet par les actions prévues dans le cadre du programme agricole du PIC 2011-2013.

8. Élevage européen limité à la SEC qui était composée de six stations : Ndianyama, Katshia, Mudiba, Mulunguyi, Tshilunde, Mutokoyi. Ces stations d'élevage fournissaient la Mibéka en viande et lait.

9. Les paysannats sont une forme nuancée de cultures obligatoires (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 68-69).

10. Dans le texte original, écrit « Lubilash ».

étendu à d'autres groupements<sup>11</sup>. La mécanisation a entraîné la stabilisation des populations rurales et a rendu possible une nouvelle action économique. Dans les années 1950, cette classe rurale enrichie créa ainsi de nouvelles activités comme le commerce réalisé par l'entremise de l'achat de camions. Différentes initiatives sociales ont eu lieu : des puits d'eau ont été forés et aménagés dans les communautés rurales ; des centres sociaux avec des écoles et des dispensaires de santé publique ont été fondés à l'initiative de l'Administration coloniale, qui assurait par ce biais sa mainmise sur les collectivités rurales. À côté de l'exploitation de subsistance se trouvait le coton, culture type du Congo belge, qui avait été imposée aux populations rurales dès l'installation des zones cotonnières en 1921. Totalemment commercialisé, le coton était vendu aux grandes sociétés cotonnières telles Colocoton<sup>12</sup> et Cotonco<sup>13</sup>. Il représentait la source la plus importante de revenus pour la population rurale. À côté, c'était la production de manioc qui était de loin la plus importante, suivie du maïs. La production d'arachides, malgré la nature du terrain propice à cette culture, n'était pas très importante. L'arachide pouvait être transformée en huile dans l'huilerie de Mwene-Ditu<sup>14</sup>. La culture du maïs, si importante actuellement dans la région, peut être associée à la Mibéka et à ses problèmes d'approvisionnement. Les autorités ont poussé les habitants de Bakwanga à cultiver du maïs pour leur propre subsistance ainsi que pour couvrir une partie des besoins de la Mibéka. Cette dernière s'approvisionnait dans un premier temps à la ferme de Tshikama, construite en 1922, qui avait été érigée à cinq kilomètres de Lukelenge. Elle produisait du manioc, du maïs et des haricots et devint aussi un centre d'élevage afin de pourvoir au ravitaillement des travailleurs de la société<sup>15</sup>. Enfin, la Forminière

s'approvisionnait majoritairement auprès des territoires situés près du rail. La logique d'importation pour l'approvisionnement demeure la même, que ce soit jadis pour alimenter la main-d'œuvre ou, actuellement, pour la population de Mbujimayi. Pour les missions, les R.P. de Scheut à Kasansa et à Mérode, puis l'APCM<sup>16</sup> à Bibanga, détenaient aussi des centres pour l'agriculture et l'élevage (Mpunga Tshienesha Bikuku 1979 : 61-80).

Il convient de rester prudent face aux statistiques de production qui vont suivre. La production agricole en RDC est en fait très mal connue. Selon Éric Tollens, dans un article rédigé pour l'IFPRI<sup>17</sup>, la fiabilité des données en matière de statistiques agricoles<sup>18</sup> est pratiquement nulle, et les responsables reconnaissent volontiers cet état de choses, causé par un manque de moyens : « Les statistiques sur la production en RDC préparées par le SNSA (Service national des statistiques agricoles) sont notoirement non fiables, malgré le fait que tout le monde les utilise. La dernière grande enquête agricole dans les provinces date de 1996/1997. Depuis lors, plus d'enquête sur le terrain et toutes les statistiques sont donc des projections. Pour presque toutes les provinces, la tendance de la production agricole est à la baisse, malgré l'accroissement continu de la population de l'ordre de 3,0 % par an. Ceci n'est pas tenable. En fait, dans cette situation, il serait mieux peut-être de ne pas publier de statistiques agricoles sur la production et de ne pas faire des bilans d'approvisionnement alimentaire basés sur ces statistiques. Le dernier grand recensement agricole en RDC date de 1970. En 1980, on a seulement fait des enquêtes de villages pour la mise à jour de la base de données » (Tollens 2008 : 2). Dans ses publications, même au niveau national, la FAO reconduit les mêmes chiffres depuis plusieurs années. Ces données ne sont pas disponibles au niveau local, à l'exception des quelques estimations figurant dans certains rapports d'enquête, mais qui sont issues d'interviews de personnes ressources et ne se basent pas sur un dispositif statistique fiable (PAM 2005).

11. Dans les années 1970, le coton fut réintroduit et avec lui les paysannats, grâce aux subsides fournis par la CEE. La mécanisation par tracteurs fut introduite. Mais 15 ans après, plus de subsides de la CEE. Le projet est à l'abandon. Il ne reste du projet qu'un parc de tracteurs (Huybens 1987 : 480 ; 481-484).

12. Cotonnière coloniale.

13. Compagnie cotonnière congolaise.

14. En dehors de la province du Kasai-Oriental.

15. Au début de 1930, elle avait en culture 203 hectares de terres et possédait un cheptel de 1110 têtes.

16. American Presbyterian Congo Mission.

17. International Food Policy Research Institute.

18. Il existe des annuaires des statistiques agricoles élaborés chaque année, jusqu'en 2004 (statistiques 1999-2001) et même des projections 2005-2009, à la demande du groupe ECOFIN (Économie et Finances) de l'Assemblée nationale.

## 2. LA PRODUCTION AGRO-PASTORALE DU TERRITOIRE

Le Kasai dispose d'un sol arable relativement fertile, mais dont une infime partie est exploitée par des cultures vivrières et agro-industrielles. La zone de savanes sur sols moyens et riches à prédominance *Imperata cylindrica*, couvrant les territoires de Tshilenge et de Katanda, le nord de Mwene-Ditu, l'ouest de Ngandajika et le nord-est de Lubao<sup>19</sup>, est propice aux cultures vivrières et au coton (ministère de l'Agriculture 2010 : 17). La production agricole concerne des aliments de base tels que le manioc, l'arachide, le haricot et la patate douce. Le coton a très mauvaise réputation car sa production nécessite un grand labeur. Le mauvais rendement et parfois la mévente découragent l'investissement (Tshimanga Mulangala 2009 : 54). Sa culture est, en plus, associée aux cultures obligatoires du temps colonial. La production de coton a donc été totalement abandonnée.

À côté du manioc, qui domine largement l'ensemble des cultures, l'importance du maïs n'est pas négligeable. La farine de maïs se mélange de plus en plus avec celle de manioc pour préparer le *bidja* ou *nshima*<sup>20</sup> (Chausse & al. 2012 : 25). Selon Éric Tollens, l'importance actuelle du maïs sur le marché national pourrait être expliquée par le développement de variétés hautement productives dans les années 1980 par le Programme national maïs, PNM, qui était financé par l'USAID<sup>21</sup> (Tollens 2004 : 11). Celui-ci s'était aussi attelé en vain à développer des variétés résistantes au Maize Streak Virus, MSV. Cependant, le programme n'a pas atteint, à ce niveau-là, les résultats escomptés en raison, entre autres, de la guerre civile (Asanzi 2001 : 280).

Dans la même optique, la Banque mondiale avait mis en même temps en place le Projet maïs au Kasai-Oriental, PMKO (Banque mondiale 1992), qui visait à améliorer les systèmes de culture existants, à accroître la production de maïs de 80 000 tonnes à 120 000 tonnes environ par an, et à augmenter le revenu des agriculteurs participant au projet. Celui-ci n'a pas atteint les résultats espérés. En 1990, le rapport d'achèvement signale : « Le projet n'a pas atteint son

objectif, qui était d'augmenter de façon durable la production de maïs. Faute d'un ensemble de techniques agricoles appropriées et par suite des pénuries d'engrais et de semences et de graves contraintes liées aux fonds de contrepartie, les améliorations escomptées des pratiques culturales ne se sont pas concrétisées. Le projet a été classé non satisfaisant. Les initiatives institutionnelles n'ont pas eu d'impact durable et l'exécution a été compromise par des infractions aux règles de passation des marchés et par d'autres abus » (Banque mondiale 1992 : pièce jointe).

Simultanément avec le PMKO, mais à une plus petite échelle, le Projet rural va débiter en collaboration avec la COOIBO<sup>22</sup> et le diocèse de Mbujimayi. Délaissant pour une fois le coton, il s'agit d'un des premiers projets qui s'intéressent au maïs, une culture qui concerne directement le paysan kasaien.

Actuellement, la culture du maïs est exploitée de manière traditionnelle. Ce sont des cultures de très petite taille, centrées sur l'autoconsommation et la sécurité alimentaire familiale, qui n'utilisent aucun intrant et qui cultivent le maïs le plus souvent en association avec le manioc et l'arachide, comme c'était déjà le cas dans les années 1980.

Les statistiques ci-dessous nous donnent une information relative sur les quantités produites de la province suivant le type de culture (district de Tshilenge et Mbujimayi). Ne perdons toutefois pas de vue qu'il s'agit de projections statistiques globales qui ne reflètent pas totalement la réalité du terrain.

Tshimanga Mulangala commente la situation agricole du Kasai-Oriental dans sa thèse. Il note une sensible diminution de la production, visible à partir de 2006. Elle est sans doute causée par des maladies parasitaires qui vont toucher le manioc plus particulièrement durant cette période. Il s'agit de la mosaïque, une pathologie virale qui attaque certaines plantes en déterminant sur leurs feuilles des taches de diverses couleurs<sup>23</sup>. À cela vont s'ajouter le manque d'appui des autorités provinciales, l'utilisation insuffisante d'intrants, un outillage inapproprié, des caprices climatiques, la faible participation de la population aux travaux champêtres, le désintéressement des hommes d'affaires locaux attirés par

19. Situés en province du Lomami.

20. Mots tshiluba pour désigner le *fufu* ou *foufou* (en lingala).

21. L'agence des États-Unis pour le développement international.

22. Coopération internationale Bouworde. Une ONG belge d'aide au développement, fusionnée avec Vredeseilanden (Diombo Shambuvi Kabeya).

23. Inspection provinciale de l'agriculture.



Tableau 20.1. Production agricole (en tonnes) au Kasai-Oriental dans le district de Tshilenge (2000-2011) selon le SNSA

Années/cultures	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Manioc	200 976	194 387	188 014	188 202	188 277	188 642	188 138	187 635	187 134	186 634	186 135	185 638
Maïs	46 804	46 220	45 641	45 650	45 657	45 666	45 675	45 684	45 693	45 702	45 711	45 720
Niébé	5335	5507	5684	5824	7082	6115	6267	6423	6582	6746	6914	7086
Patate douce	4266	4109	3958	4016	4038	4134	4194	4255	4317	4379	4443	4507
Haricot	81	165	1555	156	157	156	159	162	164	167	172	175
Voandzou	470	480	490	499	520	531	541	551	562	572	583	594
Arachide	4561	4399	4244	4294	4344	4395	4402	4409	4416	4423	4430	4437
Igname	1064	1030	997	1009	998	1004	1016	1028	1040	1053	1065	1078
Soja	127	141	157	159	164	167	174	181	189	197	205	214
Banane douce	2365	2369	2374	2378	2375	2379	2382	2385	2388	2391	2394	2397
Banane plantain	810	740	747	902	748	749	751	753	755	757	759	761

Tableau 20.2. Production agricole (en tonnes) à Mbuji-Mayi (2000-2011) selon le SNSA

Années/cultures	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Manioc	12 452	12 044	11 649	11 661	11 666	11 688	11 658	11 628	11 598	11 568	11 539	11 509
Maïs	3746	3698	3652	3653	3654	3655	3656	3657	3658	3659	3660	3661
Niébé	760	784	809	829	1008	871	892	914	936	958	981	1005
Patate douce	712	687	662	672	676	692	702	712	722	733	743	754
Haricot	19	23	22	21	23	23	22	21	20	19	17	18
Voandzou	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Arachide	335	346	312	315	319	324	324	329	324	324	324	324
Igname	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Soja	5	7	8	8	8	9	9	9	9	9	9	9
Banane douce	591	592	593	594	593	594	595	596	597	598	599	600
Banane plantain	202	185	186	225	186	187	188	189	190	191	192	193

Sources : Service national des statistiques agricoles (SNSA), 2013 (avril), *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)* et Service national des statistiques agricoles (SNSA), 2012 (juillet), *Annuaire des statistiques agricoles (2000-2006)*.

le petit commerce ou l'exploitation artisanale, les conflits fonciers et l'instabilité politique (Tshimanga Mulangala 2009 : 51).

Au Kasai-Oriental, il s'agit majoritairement d'une agriculture de subsistance. Les formes modernes d'agriculture, quant à elles, ont presque totalement disparu. Les cultures de coton, caféiers, huile de palme, hévéa sont en baisse continue.

C'est la province du Sankuru, voisine du Kasai-Oriental, qui détient le nombre le plus élevé de plantations en agrumes, caféiers et en palmiers à huile. À titre illustratif, lorsque le Kasai-Oriental détient 358,71 hectares de palmiers à huile, le Sankuru en détient 2638,63 hectares. Pour les caféiers, le Sankuru détient 10 344,98 hectares tandis que le Kasai-Oriental n'en a que 80,65. De même, la province de Kabinda, futur Lomami, est aussi un plus grand producteur que le Kasai-Oriental, bien que sa superficie destinée aux cultures pérennes demeure plus petite que celle du Sankuru.

L'élevage de la région reste caractérisé par une production animale à cycle court (élevage coutumier), qui se limite à un petit bétail, composé de caprins, moutons, porcins, de lapins, de cobayes ainsi que de volailles (Tshimanga Mulangala 2009 : 55). L'activité d'élevage s'effectue au sein des ménages. Ils possèdent quelques poules ou chèvres qui circulent librement dans un enclos et fourragent elles-mêmes leur nourriture. Ces animaux constituent la tirelire du paysan, qui peut les vendre en cas de problèmes financiers (Huybens 1987 : 480). La région, composée de savanes arborées, vastes étendues herbeuses, a été utilisée à l'époque à des fins pastorales pour l'élevage traditionnel et extensif du gros bétail. Des concessions de pâturage naturelles ont été attribuées à des fermes relativement grandes dont l'ensemble atteignait environ 221 000 hectares pour l'ensemble des deux Kasai. La SEC, la Société pour l'agriculture et l'élevage au Congo, mise en place à l'époque par la Miba afin de pouvoir alimenter sa main-d'œuvre, en détenait. Celle-ci, actuellement appelée « le ranch de Kambayi », d'une superficie de 100 000 hectares, a déjà compté un cheptel de 26 000 bovins. Mais depuis, suite aux événements qui se sont succédé depuis 1990, tels que les guerres et les nombreux pillages, elle n'a toujours pas pu reconstituer l'ensemble de ses troupeaux. Actuellement, son cheptel ne compte plus que 412 têtes (RDC, ministère de l'Agriculture 2010). La province qui, mise à part la société susmentionnée, ne possède pas de produc-

tion industrielle, est à nouveau, à l'instar des vivres et des produits manufacturés, tributaire de l'extérieur pour les produits d'origine animale.

En ce qui concerne l'élevage, la ferme de la Lukelenge, aussi nommée le Domaine agro-industriel présidentiel national (DAIPN), dont elle est une extension, à environ 13 km de Mbujimayi, a bénéficié en 2010 de nouveaux financements pour relancer son projet « volaille ». La ferme jouait un des premiers rôles dans l'introduction de l'élevage moderne de la volaille dans cette région. Elle s'occupait de deux types d'activité : l'activité avicole et la fabrication d'aliments. En plus de ses bâtiments consacrés à l'élevage, elle disposait d'infrastructures pour la fabrication des aliments et d'un centre de vente dans la ville de Mbujimayi. Déjà dans les années 1980, la ferme devait faire face aux problèmes liés au délabrement des routes, à l'insuffisance du charroi automobile et à l'approvisionnement difficile en carburant (Département de l'Agriculture et du Développement rural 1986 : 107). La ferme avait cessé toute activité depuis les pillages de 1991. À présent, il serait question de produire également des semences vivrières et maraîchères pour ravitailler les agriculteurs de la région (Beltrade 2010). Le Gouvernement congolais a décidé de relancer ce domaine en partenariat avec le groupe israélien LR GROUP. Ils ont signé, le 9 mai 2013 à N'sele, deux contrats de gestion et de réhabilitation du Domaine agro-industriel et présidentiel (ex-DAIPN).

Paradoxalement à la situation hydrographique de la région qui devrait en faire une zone de pêche, le Kasai-Oriental dépend aussi de l'extérieur pour le poisson. La pêche est pratiquée essentiellement aux chutes de Tshiala et sur la rivière Lubilanji, dans le territoire du Katanda, mais celle-ci reste artisanale. Aussi la production de poisson n'est-elle pas très importante, et la région dépend du Katanga, du Kivu et de l'Afrique australe pour ses importations de poissons (Tshimanga Mulangala 2009 : 55).

**Tableau 20.4. Production de la pêche par entité au Kasai-Oriental en 2010 (en kg)**

District/villes	Nombre de pêcheurs	Quantité de poissons
Mbujimayi	336	1324
Tshilenge	3416	30 086
<b>Total</b>	<b>3752</b>	<b>31 410</b>

Source : inspection provinciale de l'Agriculture, rapport 2010.

**Tableau 20.2. Superficie des cultures pérennes au Kasai-Oriental en 2010 (en hectares)**

District/ville	Palmier à huile	Caféier Robusta	Agrume (Citrus)	Canne à sucre	Banane plantain	Ananas
Tshilenge	350,71	78,65	44,50	-	2	0,5
Mbujimayi	8,00	2,00	-	1,5	-	-
<b>Total</b>	<b>358,71</b>	<b>80,65</b>	<b>44,50</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>0,5</b>

Source : inspection provinciale de l'Agriculture, rapport 2010.

**Tableau 20.3. Cheptel du gros et du petit bétail dans le Kasai-Oriental en 2010 (en nombre de têtes)**

	Bovins	Caprins	Ovins	Porcins	Poule	Canard	Pintade	Dindon	Pigeon	lapin	Cobaye
Mbujimayi		4048	364	1852	126 324	37 197	2217	2974	23 067	5901	7387
Tshilenge	881	88 593	1902	16 244	285 522	57 066	33 746	3347	41 067	28 221	10 577
<b>Total</b>	<b>881</b>	<b>92 641</b>	<b>2266</b>	<b>18 096</b>	<b>411 846</b>	<b>94 263</b>	<b>35 963</b>	<b>6321</b>	<b>64 134</b>	<b>34 122</b>	<b>17 964</b>

Source : inspection provinciale de l'Agriculture, rapport 2010 (RDC, ministère du Plan 2005 : 64).

**Vente de chèvres au marché.** (Photo équipe locale, 2010.)



### 3. APERÇU DU SYSTÈME AGRAIRE DE LA PROVINCE DU KASAÏ-ORIENTAL

Le système agricole au Kasai-Oriental couvre trois types de champs. Tout près des huttes se trouvent, tout d'abord, les « champs de case ». Là, sont cultivés les vivres, arbres fruitiers, herbes médicinales et autres. Des engrais naturels tels que des déjections de chèvre et de poulet et des restes alimentaires contribuent à la préservation de la productivité de cette terre à proximité immédiate. En dehors du village, mais non loin de celui-ci, on trouve les champs de la savane. Pendant trois ans on y cultive du maïs, des arachides et du manioc. Puis s'en suit une période de jachère. Enfin, si le village bénéficie de la présence d'une rivière, on y cultive, sur les champs alluviaux, dits « marais », maïs et bananes pendant la saison sèche.

Le paysan kasaien, en situation précaire, puisqu'il cultive pour sa propre subsistance, doit s'assurer lui-même contre les aléas des récoltes. Il cherche donc à les diversifier en cultivant par exemple du manioc en plus du maïs. Bien que le manioc soit moins apprécié par la population que le maïs, il détient certains avantages non négligeables : il pousse facilement et en grande quantité. Aussi le paysan s'arrange-t-il pour disposer de plusieurs cultures dans le même champ selon les associations manioc/maïs, maïs/sorgho/haricots ou encore maïs/patates douces. Cette diversification diminue sensiblement les risques agraires. De même, les semis sont introduits à différentes périodes afin de diminuer le risque qu'une sécheresse ne provoque une catastrophe au moment de la période optimale lors de la plantation annuelle.

L'introduction de la traction bovine dans les campagnes de Mbujimayi se réalisera par le truchement du Projet rural<sup>24</sup> en 1980. Avec la charrue, sont venues la sarcluse, une buteuse et une charrette. L'investissement était supporté par un groupe de paysans qui payait un tiers de la somme à l'avance, et les deux tiers restants en nature après les deux premières années suivant l'introduction de la paire de bœufs. Ce projet récolta ses fruits : à l'époque, le nombre de paires de bœufs s'accroissait à une moyenne de 20 paires par an. Les ranchs d'État où l'on pouvait trouver en élevage des Africanders, constituant des animaux de trait excellents, permettaient la fourniture du projet rural. Sans compter que

le projet du Kasai-Oriental avait bénéficié de l'expérience préalable de celui de Nkata à Masuika dans le Kasai-Occidental (Huybens 1987 : 480 ; 481-484).

Le succès de la traction bovine dans cette région s'explique par de multiples facteurs favorables à son adaptation. Tout d'abord, le climat de la région s'y prête. La saison sèche est relativement courte et l'absence de la trypanosomiase participe également à la sauvegarde du bétail. La géographie de la province, qui fait du Kasai-Oriental une région peu boisée, est tout à fait disposée à cette activité champêtre. En plus de ces facteurs géographiques favorables, d'autres éléments socio-économiques et institutionnels influencent directement et positivement le Projet rural. C'est le cas de l'urbanisation importante de Mbujimayi, qui a accru la demande en produits agricoles et principalement la demande en maïs. Comme la production locale ne suffisait pas, on importait du Shaba<sup>25</sup>, du Kasai-Occidental, et même de Zambie et du Zimbabwe. Donc les prix alimentaires sur le marché augmentaient. Ce qui rendait l'agriculture rentable pour le simple paysan. Dans les environs de Mbujimayi, la population rurale était donc relativement motivée à produire, non seulement pour la consommation, comme elle l'avait toujours fait, mais aussi pour la vente. Aussi, elle adhérait assez positivement à l'investissement nécessaire pour augmenter sa production. Quand le labour, le sarclage et les transports se sont mécanisés, il restait le semis qui se constituait en facteur limitant. De nouvelles problématiques ont donc fait leur apparition et, avec elles, la fertilité du sol qui en était la préoccupation majeure. Aux environs directs de Mbujimayi, les sols sont relativement peu fertiles. Les substances nutritives s'enfouissent rapidement dans le sol avec la pluie vers des couches non accessibles par les plantes. De là vient la période de repos sur les « champs de savanes ». Après la dernière période de rotation, la terre est conquise par une végétation qui meurt annuellement et qui laisse donc en périssant des feuilles et des matières nutritives pour la terre qui peut ainsi se régénérer cycliquement. Les plantes à enracinement profond sont donc en quelque sorte des pompes à fertilité. Elles puisent les éléments nutritifs qu'elles déversent à la surface suite à leur mort et leur décomposition. Afin de préserver la fertilité des sols, de nombreuses mesures ont été prises, telles que l'usage d'engrais

24. Projet qui vise essentiellement la culture du maïs.

25. Le Shaba est le Katanga actuel.



chimiques, la disposition des déchets des récoltes et de la jachère dans le sol plutôt qu'une mise à feu, la production et l'usage de fumier, et l'allongement de la période de rotation pour la légumineuse, jachère artificielle qui restaure rapidement la fertilité du sol. Enfin, dans la même optique, des mesures antiérosives comme le labour parallèle aux lignes de crête ont été adoptées (Huybens 1987 : 480 ; 481-484).

Actuellement, la traction bovine est toujours l'un des éléments clés du développement agricole de la région. Utiliser ce type de traction permet d'augmenter à peu de frais la superficie cultivée. En effet, alors que le coût d'un labour par des bœufs de trait revient à 500 FC<sup>26</sup> le quart d'hectare, le tracteur du CARG revient à 120 dollars US/ha. Elle forme donc toujours la mécanisation la plus accessible et la plus adaptée à l'agriculture familiale pratiquée dans la province. Les bœufs sont plus faciles à entretenir que des tracteurs qui coûtent cher en gasoil et pièces de rechange (Van Hoof 2011 : 2). Cependant, optimiser la traction bovine implique un certain financement. En effet, une paire de bœufs avec équipement de trait revient à 2400 dollars US, montant difficile à assumer pour une organisation paysanne (OP). Avant l'AIDN (Action intégrée pour le développement de Ngandajika<sup>27</sup>) disposait d'un fonds de crédit qui lui donnait la possibilité d'octroyer des crédits aux OP qui remboursaient leur matériel en 3 ou 4 saisons culturales.

Quant au secteur semencier, il bénéficie de l'appui de plusieurs intervenants : PRESAR/BAD, FAO, Caritas, Coopération belge, INERA, SENASEM. C'est en collaboration avec ces partenaires techniques et financiers que les agri-multiplicateurs s'organisent au sein de l'Association des producteurs de semences du Kasai-Oriental (APESKO) afin de défendre leurs intérêts. Mais ces aides d'urgence semblent s'essouffler. Les multiplicateurs de semences (responsables d'OP) achètent leurs semences de base à l'INERA au prix de 2 dollars US le kilo, ce qui est en dessous du prix de revient. Les paysans habitués aux semences gratuites distribuées par la FAO ne sont pas encore convaincus de la bonne affaire que constitue l'achat

d'un kilo de semences de maïs à 1,5 dollar US. La MEKA (mesure kasaienne), trois kilos de maïs de consommation, se vend au prix de 0,5 dollar US, ce qui rend assez difficile l'achat de semences améliorées. Les OP doivent donc rapidement trouver des solutions pour rendre la semence accessible au meilleur prix. Il faut aussi veiller à un moyen de stockage adéquat. Les maisons de stockage risquent de brûler, sans compter les charançons qui peuvent apparaître dans les semences si celles-ci ne sont pas traitées (Van Hoof 2011 : 2).

#### 4. UNE AGRICULTURE EN CRISE. INITIATIVES LOCALES COMME VOIE DE SORTIE ?

La véritable problématique alimentaire dans la province du Kasai-Oriental est apparue avec la pression démographique exercée par les différentes migrations de 1959 à 1962. Au départ, les Luba du Kasai bénéficiaient d'une alimentation suffisante grâce à leur propre récolte, même si quelques disettes affectaient de temps en temps la population. Théoriquement, un accroissement de population nécessite une augmentation de matériel (infrastructures, habitat, nourriture) pour maintenir un certain équilibre dans la nouvelle conjoncture. Mais tel n'a pas été le cas au Kasai-Oriental. Deux causes expliquent cette insuffisance agricole : les troubles politiques de l'indépendance d'une part, et l'abandon de l'agriculture au profit d'autres activités qui promettaient davantage l'amélioration des conditions de vie du peuple luba telles que les discours politiques démagogiques le prétendaient. Le trafic des pierres précieuses ainsi que le commerce découlant de ce dernier ont monopolisé la potentielle main-d'œuvre agricole. À l'époque, plusieurs institutions ont été appelées en renfort pour enrayer la famine du Sud-Kasai : le gouvernement central de Léopoldville, la Miba<sup>28</sup>, le Foréami<sup>29</sup>, la Croix-Rouge internationale, Caritas-Congo et l'ONU (Mwela Matambikulu 1987 : 108-110). Depuis, le Kasai-Oriental n'a pas réussi

26. 1 dollar US= 900 FC.

27. L'AIDN (Action intégrée pour le développement de Ngandajika) et l'UPEKOR, Union des plateformes des planteurs et éleveurs du Kasai-Oriental sont deux OP très impliquées dans la traction bovine. Elles disposent de centres de dressage où les nouveaux bœufs sont entraînés aux travaux de trait.

28. La Miba se résigna à ouvrir ses dispensaires et magasins de vivres jadis réservés aux employés. La Miba mit ses véhicules à la disposition de l'ONU (Mwela Matambikulu 1987 : 108-110).

29. La participation de cet organisme belge à la lutte contre la famine fut remis en cause étant donné le départ précipité des Belges à l'indépendance, en général dans de mauvaises conditions.

à combler le déficit. Outre ce dernier, l'exploitation artisanale, par le biais de multiples défrichements, de feux de brousse non suffisamment planifiés, dégrade fortement l'espace vital des paysans (Tshimanga Mulangala 2009 : 330).

Une voie de sortie est envisagée dans *La Voix du Congo profond* publié en janvier 2007. Une solution durable qui pourrait relever le secteur agricole du Kasai-Oriental serait celle de l'engagement au niveau local d'opérateurs économiques fortunés du Kasai dans le financement des projets agricoles de la province, par la création d'une société de crédit agricole du Kasai. Il faudrait donc trouver deux ou trois leaders dans le monde des diamantaires pour investir dans l'agriculture et montrer aux autres l'exemple. Certaines initiatives, encore marginales, ont par ailleurs déjà été mises sur pied par des diamantaires<sup>30</sup>. Cette stratégie s'attèlerait donc à une réorientation des richesses tirées de la province vers la province, sous forme de réinvestissement local.

L'agriculture est mise à l'honneur non seulement par tous les programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, mais cette problématique est aussi prise au sérieux par des institutions nationales congolaises comme la FEC, qui dénonce une législation non favorable au bon développement du secteur. Nul n'ignore la contradiction du secteur agricole en RDC, déjà évoquée ci-dessus, et qui se formule plus précisément ainsi : « Comment expliquer que la RDC ne parvienne à nourrir que 75 % de ses 67 millions d'habitants (2008), malgré un potentiel agricole qui lui permettrait de nourrir un milliard de personnes ? » (RDC ministère de l'Agriculture 2010). Le Gouvernement congolais s'en préoccupe aussi. Il convient de rappeler que les documents stratégiques de la RDC concernant le développement économique et la lutte contre la pauvreté (DSCR6, cinq chantiers du président de la République et PAP7) attribuent à l'agriculture un rôle moteur pour la croissance économique du pays (CTB 2011-2013). Dans son plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015 pour le Kasai-Oriental, il prévoit toute une série d'objectifs pour

30. Un diamantaire kasaien, déjà, a lancé un projet d'élevage et de lapins, de chèvres et de moutons, une autre possède 150 têtes de bétail ; avec ces deux pionniers, un mouvement de mobilisation locale pourrait être lancé (*La Voix du Congo profond* 2007).

renforcer non seulement la capacité agricole, mais aussi celle de l'élevage et de la pisciculture (RDC, province du Kasai-Oriental 2011 : 106-107). Dans la même optique, il a publié en décembre 2010 une étude relativement détaillée du secteur agricole au Kasai-Oriental. Il propose plusieurs projets<sup>31</sup> :

- en agroforesterie et aménagement de l'espace rural. Le projet sera déployé dans l'hinterland de Mbujimayi, sur l'axe Mbujimayi-Miabi. Plus précisément, les sites concernés sont Beena Tshobe et Miabi ;
- l'implantation d'une cité de transformation agro-alimentaire. Le projet hésite entre les sites de Mbujimayi ou de Mwene-Ditu, qui bénéficient tous les deux d'un positionnement stratégique sur la ligne ferroviaire qui va jusque Ilebo. Ce projet aura un impact évident sur le commerce. Il pourra permettre l'importation de produits de meilleure qualité, sans danger sanitaire, avec plus de choix ;
- la production avicole serait stimulée par l'entremise de l'ancien complexe avicole de Lukelenge, dernièrement remis en état de fonctionnement. Il dispose d'importantes infrastructures et d'un minimum de matériel et d'équipements et sa gestion est assurée par le DAIPN<sup>32</sup> ;
- le repeuplement et la réhabilitation des ranchs bovins. À travers l'ancienne SEC, ranch de Kambayi dont le patrimoine se trouve en territoire de Luilu, dans l'ancien district de Kabinda<sup>33</sup> et dans la province du Kasai-Oriental. Une structure d'appui et un réseau d'opérateurs des PMEE, Petites et Moyennes Entreprises d'élevage, seront aussi établis. Ce repeuplement est envisagé via une importation massive de 3000 génisses gestantes en provenance de l'Afrique australe ;
- un centre de recherche zootechnique et zosanitaire appliquée. L'utilisation de l'INERA à Ngandajika et de Tshioji (cédé à la fondation Miba) est envisagée.

31. Les partenaires techniques et financiers sont la BAD, le ministère du Développement rural, le ministère des Mines, la DVDA, le PRESAR, la MONUSCO, les organes d'exécution des travaux éventuels, les institutions du secteur financier, les organisations humanitaires (RDC ministère de l'Agriculture 2010).

32. Le Domaine agro-industriel présidentiel de la N'Sele.

33. Actuel Lomami.

De nombreux projets qui touchent au développement de la province sont mis en place. Ils se déploient selon différents volets : les infrastructures (routes, eaux, etc.), mais aussi les techniques agricoles (semences, formations, etc.). Abordant la question des infrastructures dans un autre chapitre de la monographie, nous nous consacrerons ici aux projets propres à l'agriculture. Quelques-uns sont repris ci-dessous, mais cette liste n'est pas exhaustive.

Concernant l'amélioration des productions agricoles dans la zone, le PRODAKOR<sup>34</sup> est complémentaire au programme de désenclavement du Kasai-Oriental, le PRODEKOR<sup>35</sup>, mis en place en collaboration avec la CTB<sup>36</sup>. Ces projets cadrent dans le PIC 2010-2013 entre la Belgique et la RDC, qui se focalise sur trois secteurs prioritaires : agriculture, pistes et bacs ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle, ETFP. La durée prévue de la mise en œuvre du programme PRODAKOR est de cinq ans<sup>37</sup>.

Il convient de mentionner également les projets semenciers, toujours de la CTB en RDC, qui visent le renforcement des capacités des administrations dans les secteurs de la recherche scientifique et agricole et, plus particulièrement, la relance de la filière semencière organisée en RDC. Le premier projet, APV INERA, Appui à l'amélioration de la production végétale, est placé sous l'autorité de l'UCAG-MINAGRI<sup>38</sup>. Ce projet est complété par le projet

ASS, Appui au secteur semencier. Les activités proposées par les deux projets, situées dans les mêmes provinces, sont considérées comme complémentaires (CTB 2011-2013). Les projets sont menés en collaboration avec le Gouvernement congolais : « La politique de la coopération belge, qui s'aligne sur la politique gouvernementale congolaise, a identifié la semence des cultures vivrières comme étant un intrant de première importance pour la relance du secteur agricole. De même, la stratégie de la coopération belge, en accord avec l'option prise par le Gouvernement de la RDC de se désengager des activités de production semencière, vise à l'émergence d'un secteur semencier privé et à la limitation des interventions étatiques à un rôle de coordination de la filière semencière ainsi qu'au contrôle et à la certification des semences améliorées. »

Dans son discours du 28 janvier 2013<sup>39</sup> à Yuma, le président de la Fédération des entreprises congolaises (FEC) critique le contexte législatif actuel du secteur agricole qu'il considère tout à fait inapproprié au développement du secteur. Il devrait, selon lui, contenir des mesures protectionnistes en faveur de tous les exploitants tant nationaux qu'étrangers puisque le secteur subit depuis plusieurs années un manque évident d'investissement<sup>40</sup>.

De nombreuses ONG sur place se consacrent à l'agriculture, comme c'est le cas à Katanda. Action genèse 128 Buloba (AGB) est une structure qui réalise des projets dans le domaine de l'agriculture, pêche et élevage depuis sa création en 2012 (*Radio Okapi* 2013).

90 % des coopératives qui opèrent au Kasai-Oriental sont engagées dans le secteur agricole.

34. Programme de développement de l'agriculture au Kasai-Oriental.

35. Programme de développement du Kasai-Oriental.

36. Coopération technique belge.

37. <http://www.btcctb.org/files/web/vacancy/RDC-12-173-2%20EXPERT%20RENF%20CAP%20update.pdf>, consulté le 12 mai 2013.

38. Le projet étant géré en régie, la gestion courante est assurée par une cellule de gestion du projet (AT international et homologue) chargée de la coordination et de la gestion de toutes les activités du projet au niveau central et dans les provinces.

39. Observations de la FEC sur la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture en République démocratique du Congo.

40. Il critique la loi n° 11/022 portant les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture qui, selon lui, est catastrophique pour le climat des affaires.

## Références

- Asanzi, M. C. 2003. « Development and deployment of maize streak resistant varieties: case study of DR-Congo ». In Hugues, J. d'A. & Odu, Babadije O. (éd.), *Plant Virology in Sub-Saharan Africa*. Proceedings of a conference organized by IITA, 4-8 June 2001. Ibadan (Nigeria) : International Institute of Tropical Agriculture, pp. 279-284. Lien Internet : [http://old.iita.org/cms/details/virology/pdf\\_files/279-284.pdf](http://old.iita.org/cms/details/virology/pdf_files/279-284.pdf).
- Banque mondiale. 1992 (23 décembre). *Rapport d'achèvement. Zaïre. Projet maïs au Kasai-Oriental*. Washington, DC : Division Opérations, agriculture, Département des pays des Grands Lacs et de l'océan Indien, Bureau régional Afrique.

- Rapport n° 11469. Lien Internet : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/1992/12/10189396/zaire-small-holder-maize-project-zaire-projet-mais-au-kasai-oriental>, consulté le 3 juillet 2013.
- Beltrade. 2010 (30 juillet). « Douze mille poulets à chair déjà disponibles au DAIPN/Mbuji-Mayi ».
- Chausse, Jean-Paul, Kembola, Thomas & Ngonde, Robert. 2012. « Chapitre I : L'agriculture, pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Johannes Herderschee, Daniel Mukoko Samba et Moïse Tshimenga Tshibangu (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, volume II. Études sectorielles. Kinshasa : MÉDIASPAUL, pp. 1-97. Lien Internet : [http://www.rdc-humanitaire.net/images/documents/1966/resilience-d-un-geant-africain\\_chapitre-1\\_agriculture\\_001.pdf](http://www.rdc-humanitaire.net/images/documents/1966/resilience-d-un-geant-africain_chapitre-1_agriculture_001.pdf)
- CTB, Coopération technique belge. *Évaluation finale APV2 et ASS*. Lien Internet : <http://www.prospect-cs.be/biblio/projects/748/CTB%20-%20Evaluation%20finale%20conjointe%20APV%20et%20ASS%20-%20TdR.pdf>, consulté le 7 juillet 2013.
- Diombo Shambuyi Kabeya. 1990. « Expérience en traction bovine du projet rural diocésain, Zaïre ». In P. H. Starkey et A. Faye (éd.), *Animal Traction for Agricultural Development*. Proceedings of the Third Workshop of the West Africa Animal Traction Network held 7-12 July 1988, Saly, Senegal. Published on behalf of the West Africa Animal Traction Network by the Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation (CTA), Ede-Wageningen, The Netherlands. Lien Internet : <http://www.fao.org/Wairdocs/ILRI/x5455B/x5455b26.htm>, consulté le 25 juin 2013.
- Huybens, E. 1987 (octobre). « Traction bovine au Kasai-Oriental ». *Zaïre-Afrique* XXVII<sup>e</sup> année (218) : 479-486.
- Institut national de la statistique. 2011 (octobre). « Résultat de l'enquête approfondie sur l'insécurité alimentaire des ménages dans la province du Kasai-Oriental ». *Reliefweb* (en ligne). Lien Internet : <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/r%C3%A9sultats-de-lenqu%C3%AAtte-approfondie-sur-la-securit%C3%A9-alimentaire-des>, consulté le 3 juillet 2013.
- Mpunga Tshienesha Bikuku. 1979. « Monographie socio-économique. Territoire de Bakwanga (1945-1959). Mémoire en Histoire, Lubumbashi.
- Mwela Matambikulu. 1987. « Rôle de l'immigration dans l'évolution d'une société : réflexions sur les problèmes sociaux inhérents au rapatriement des Baluba du Kasai (1959-1962) ». *Zaïre-Afrique* XXVII<sup>e</sup> année (212) : 103-116.
- Programme alimentaire mondial (PAM). 2005 (décembre). *Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA). Collecte et analyse des informations secondaires. Strengthening Emergency Needs Assessment Capacity (SENAC)*. <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp084947.pdf>, consulté le 14 octobre 2013.
- Radio Okapi. 2013 (21 janvier). « L'ONG AGB et la promotion de l'agriculture à Katanda ».
- RDC. 2010 (décembre). *Plan directeur de développement agricole des provinces (PDAP)*. Rapport final.
- RDC, ministère de l'agriculture. 2010 (décembre). *Étude du secteur agricole : phase II, Plan directeur de développement agricole et rural, province du Kasai-Oriental*. Rapport final.
- RDC, ministère du Plan, DSRP, UPPE-SRP, CP-SRP/Kasai-Oriental. 2005 (avril). *Monographie de la province du Kasai-Oriental* (draft 4).
- RDC, province du Kasai-Oriental. 2011 (décembre). *Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015* (draft 1). Mbuji-Mayi.
- RDC, PNUD/UNOPS. 1998 (octobre). *Monographie de la province du Kasai-Oriental*.
- République du Zaïre, département de l'Agriculture et du Développement agricole. 1986 (septembre). Région du Kasai-Oriental. Étude régionale pour la planification agricole. Division de Stratégie et de Planification agricole. PROJETb660-070/USAID/PRAGMA CORP. Kinshasa.
- Service national des statistiques agricoles (SNSA). 2012 (juillet). *Annuaire des statistiques agricoles (2000-2006)*.
- Service national des statistiques agricoles (SNSA). 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Tollens, Éric. 2004 (19-20 mars). *Les défis : sécurité alimentaire et culture de rente pour l'exportation*. Table ronde sur l'agriculture en RDC, Kinshasa.
- Tollens, Éric. 2008. « La flambée des prix alimentaires et les actions à entreprendre dans l'immédiat (et après) pour la RDC ». Communication à l'atelier « Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en RDC. Actions à entreprendre dans l'immédiat et investissements à long terme dans l'agriculture » conjointement organisé par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la République démocratique du Congo et par l'IFPRI. Washington : IFPRI. Lien Internet : [http://www.ifpri.org/sites/default/files/20080917DRC\\_TollensFr.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/20080917DRC_TollensFr.pdf)
- Tshimanga Mulangala. 2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbuji-Mayi et ses environs au Kasai-Oriental RDC. Thèse de doctorat en géographie, Lubumbashi.
- Tshimanga Mulangala. 2012 (septembre). « Le phénomène de transport par motos taxis à Mbuji-Mayi au Kasai-Oriental (résultats préliminaires) ». *Les Cahiers de l'Université officielle de Mbuji-Mayi* 4 : 88-109.
- Van Hoof, Frans. 2011. « La dynamique paysanne au Kasai-Oriental ». *Eco Congo* (en ligne). Lien Internet : <http://www.ecocongo.cd/fr/document/la-dynamique-paysanne-au-katanga>, consulté le 25 juin 2013.
- La Voix du Congo profond*. 2007 (janvier). « Le potentiel agricole au Kasai-Oriental ». n° 1.



# CHAPITRE 21

## LE COMMERCE<sup>41</sup>

**M**algré la position stratégique du Kasai-Oriental au centre du pays, son développement économique est relativement limité. Un mauvais réseau de communication occasionné par le délabrement général des routes fait de cette province un espace enclavé<sup>42</sup>. Cette région, quasiment dépourvue d'industries<sup>43</sup> et déficitaire en produits agricoles survit grâce au commerce, que ce soit par les frets ou le petit commerce.

En 1999, le ministère du Plan a recensé dans les cinq communes de Mbuji-Mayi plus de 4402 activités non agricoles, dont 829 établissements artisanaux<sup>44</sup> et 3373 établissements de commerce et services com-

merciaux, et 16 marchés. Ces chiffres témoignent de l'importance du commerce pour la ville, point d'arrivée ou d'atterrissage des marchandises, que ce soit en provenance du Kasai, des provinces voisines ou des pays voisins (RDC, ministère du Plan 2005 : 98). Centre commercial névralgique, Mbuji-Mayi assure la redistribution de la marchandise à travers toute la province.

Dans son état des lieux de l'économie congolaise, la FEC, la Fédération des entreprises du Congo, remarque la large prédominance de l'entrepreneuriat local dans le secteur commercial et spéculatif en RDC : « L'activité économique se concentre principalement dans le secteur du commerce général au détriment des activités de production. Ce commerce, qui s'exerce au niveau de l'importation et de la distribution, manque de professionnalisme » (FEC 2007 : 66). Le commerce est souvent exercé comme activité complémentaire que ce soit par les salariés ou les paysans. À Mbuji-Mayi le rôle du salaire est moins important que celui du commerce<sup>45</sup>. Mais

---

41. En RDC, l'exercice du commerce en général et du petit commerce en particulier est soutenu par la loi n° 73/009 du 5 janvier 1973, modifiée par les lois n° 74-014 du 10 juillet 1974 et n° 79-021 du 2 août 1979. Voir, en outre, l'arrêté interministériel n° 0029 du 7 avril 1980. *Leganet.cd* (en ligne). <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/loi73.009.5.01.73.commerce.htm>, consulté le 25 avril 2013.

42. Mbuji-Mayi n'est pas concernée par le projet AIDCOM, un programme d'appui pour l'aide au commerce en RDC (2008-2011). Celui-ci concerne les villes de Boma, Kananga, Butembo et Kolwezi.

43. Les sociétés présentes au Kasai-Oriental sont soit d'origine étrangère (Brasimba), soit des filiales de la Miba (Biopharco, Sogakor). À cela s'ajoutent quelques entreprises privées (Oxym, Complast et Glaceka) (cette liste n'est pas exhaustive). Pour plus d'informations sur les industries et sociétés au Kasai-Oriental, voir : *L'Annuaire de la FEC*.

44. Développement de l'artisanat à la place d'une industrialisation presque inexistante. Il s'agit de petites PME. Les grandes et moyennes entreprises n'existent quasiment pas dans la région.

---

45. L'activité salariale n'est pas valorisée à Mbuji-Mayi. À titre illustratif, dans l'actualité 2013, citons l'article « Kasai-Oriental : les magistrats déclenchent une grève à Mbuji-Mayi » publié par Radio Okapi, le 20 mai 2013. Les magistrats ont lancé, lundi 20 mai, un mouvement de grève à Mbuji-Mayi, au Kasai-Oriental. Ils réclament l'amélioration de leurs conditions de travail et une majoration de leur salaire. Actuellement payés entre 500 000 francs congolais (543 dollars US) et 550 000 (597 dollars US), ces juges réclament 1600 dollars US de salaire mensuel. Il peut aussi s'agir du salaire complémentaire d'un ménage rural : pour augmenter leur revenu, les femmes exercent sur le côté quelques activités comme la fabrication des brosses, la distillation d'alcool, la commercialisation des produits agricoles. Ou de petits biens de consommation, pressage

le premier contribue aux investissements pour le second. Le deuxième prolonge le premier, trop limité pour subvenir à lui seul aux besoins vitaux (Piermay 1993 : 330)<sup>46</sup>.

Il convient de distinguer le commerce du diamant du commerce général. Le premier a déjà été abordé dans le volet consacré au secteur minier. Nous nous intéresserons donc, ci-après, au commerce général (produits alimentaires et manufacturés).

## 1. LES PRÉMICES DU COMMERCE AU KASAÏ-ORIENTAL : NAISSANCE, DÉVELOPPEMENT ET TOURNANT

Durant la période coloniale, le commerce dans la province a été restreint par le décret portant sur les zones A et B, une législation spéciale en vigueur dans les régions minières pour un commerce plus contrôlé<sup>47</sup>. Seul le commerce sédentaire y était toléré. Les négociants ambulants, par exemple, y étaient proscrits. C'est ainsi qu'est né, en 1951, à titre d'exemple, la Sacominka, qui s'occupait de la vente d'articles de traite, tandis que l'achat de produits était organisé aux bons soins de la firme Mérilco. Conjointement, la Forminière et la Mibéka réussirent toujours à éloigner des zones diamantifères tout embryon commercial ou industriel. Malgré ces dispositions propres aux zones minières, les échanges commerciaux en dehors du centre minier de Bakwanga se sont développés. Le refus de la Mibéka d'acheter la production agricole en provenance de la région d'entre Lubilanji et Mbuji-Mayi força les habitants de celle-ci à trouver de nouveaux débouchés commerciaux. Aussi tout un courant

---

d'huile de palme, récolte de bois de chauffage, etc. (Huybens 1987 : 485).

46. Si le salaire vient à manquer, le financement de l'activité complémentaire n'est pas là et rend compliquée la survie de l'activité complémentaire nécessaire à la survie personnelle ou familiale.

47. En vertu de la loi sur la protection des pierres et des substances précieuses, toutes les régions minières (or, diamant, etc.) furent déclarées « zone A » par le décret du 24 septembre 1927. L'accès et la circulation des étrangers y étaient sévèrement contrôlés, ou tout simplement interdits. Cette situation a empêché historiquement l'implantation de grandes sociétés dans la province.

d'échanges se développa-t-il entre le territoire de Bakwanga (en dehors des zones A et B) et les centres tels que Luluabourg<sup>48</sup>, Kabinda, Ngandajika, Luputa et Mwene-Ditu. La plupart des centres commerciaux étaient concentrés dans la chefferie de Bakwa Kalonji où, en plus de la culture du coton, se trouvait une importante concentration démographique. Les centres commerciaux de Tshilenge étaient aussi relativement importants. À Bakwanga, en revanche, une société privée à monopole remplaçait le traditionnel centre commercial, le CC. Les CC avaient le désavantage d'être imposés à certains endroits et, donc, de regrouper artificiellement des populations ou de leur imposer un grand voyage pour vendre ou acheter leurs produits. À côté des CC se trouvaient les centres de négoce, sorte d'embryons de CC, qui facilitaient la pénétration commerciale des régions (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 102).

En 1951, un nouveau décret donna aux autochtones le pouvoir de se livrer à des activités commerciales, du moins en dehors des zones A. Ce système favorisa l'éclosion d'une nouvelle classe moyenne congolaise. Mais c'est la légalisation de l'exploitation artisanale du diamant, en 1982, qui occasionna la floraison de toute une série d'activités dans le secteur commercial<sup>49</sup>. Celle-ci a en effet permis la circulation en ville d'argent provenant de l'exploitation minière et a donc pu financer le développement d'un entrepreneuriat local qui demeure toutefois limité. Ce commerce garde un caractère informel<sup>50</sup>. Le plus souvent, il se limite au commerce de quartier, spécialisé dans l'alimentation, et est pratiqué par une majorité de marchands ambulants, ou de marchands ne disposant que de stocks très réduits<sup>51</sup>. Il s'agit donc de commerce général et de petit commerce. Presque tout le monde fait la même chose. Que ce soit la tenue de bureaux d'achat de diamants, une

---

48. Actuellement Kananga.

49. Le boum minier qui a suivi la libéralisation du diamant en 1982 a eu des répercussions positives dans tous les secteurs de la vie nationale (Tshibanza & Tshimanga 1985 : 342).

50. Certains sont toutefois connus par l'État et payent leurs taxes. Parmi eux, les uns possèdent des magasins, les autres des services (hôtels, bars, transport...). L'officialisation du commerce se fait suivant son expansion et les contrôles dans la ville plus que par une inscription formelle qui précède l'entrepreneuriat.

51. Informations recueillies sur le terrain.

boutique de vente de vivres, de vêtements, le mimétisme est de mise. La culture de l'innovation fait défaut (Tshienke 2011 : 64). Ces diverses activités commerciales concernent essentiellement les « nouveaux-riches » de Mbujimayi, qui ont acquis leurs moyens de financement dans le secteur du diamant (Tshienke 2011 : 334).

Au temps de la Société minière du Bécéka et de la Forminière, la région était déjà importatrice, par le biais de la Société minière qui s'y trouvait. Les deux sociétés précitées constituèrent rapidement une société d'élevage, la SEC, pour pourvoir à l'approvisionnement de l'ensemble de leurs travailleurs. Déjà à l'époque, l'agriculture de subsistance pratiquée par les populations bakwanga alentour n'était pas suffisante. Cette situation ne s'améliora pas avec l'arrivée des différents réfugiés, les Kasaiens de Luluabourg d'abord et les refoulés du Katanga par la suite, qui contribuèrent au surpeuplement de ces terres. La demande augmenta sans que l'offre suive. À cela vint s'ajouter le délaissement général du secteur agricole au profit du secteur minier, exacerbé après la libéralisation du diamant en 1982, qui n'améliora pas la conjoncture.

## 2. LES IMPORTATIONS

### 2.1. UN DÉFICIT AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

Le commerce joue un rôle clé dans la province du Kasai-Oriental qui dépend des provinces voisines et même de certains pays voisins pour un grand nombre de produits – majoritairement vivriers, mais aussi manufacturés – qu'elle importe. Bien que réputée province à vocation agricole, sa production locale ne couvre pas les besoins de la population. De la même manière, le nombre réduit d'industries de transformation ne satisfait pas la demande en produits manufacturés. L'importante activité minière autour du diamant artisanal monopolise la plupart des effectifs humains de la province qui ont délaissé l'agriculture au profit de l'activité extractive, peut-être spéculative, mais plus rentable à court terme. Les campagnes environnant Mbujimayi ne remplissent donc pas leur rôle nourricier.

Aussi Mbujimayi et ses environs constituent-ils l'un des plus importants marchés de demande après Kinshasa et Lubumbashi. Combinée au déficit agricole et industriel, la forte concentration de la population constitue le facteur principal de l'importance

du commerce au Kasai-Oriental. La concentration démographique croissante implique une augmentation de la demande que l'offre limitée de la région ne peut satisfaire. Ces diverses carences orientent alors l'action des opérateurs économiques, qui recourent aux provinces limitrophes ou aux pays voisins<sup>52</sup> et même lointains (Dubai, Tanzanie et Chine) pour s'approvisionner en biens de première nécessité et les acheminer sur les marchés déficitaires du Kasai-Oriental. Selon Kalala Budimbwa (1995), « les dépenses réalisées par la province du Kasai-Oriental pour importer les aliments de base susceptibles d'être produits par la même province s'élèvent au moins à 200 000 000 \$ US chaque année ! » Ceci, soutient-il, est criminel et devrait interpeller tous les habitants de la province (Tshimanga Mulangala & al. 2009 : 137).

C'est donc cette dynamique, caractérisée par un déséquilibre entre l'offre et la demande, qui explique l'importance de l'importation et donc, subsidiairement, du commerce pour la province.

### 2.2. LES CORRIDORS COMMERCIAUX INTERPROVINCIAUX

Les marchandises arrivent à Mbujimayi soit par voie aérienne soit par voie terrestre. Les marchandises qui arrivent via l'aéroport de Bipemba concernent essentiellement les produits venant de Kinshasa et de Lubumbashi. Pour ce qui est de la voie terrestre, quatre itinéraires sont majoritairement parcourus selon les différents axes : Mwene-Ditu-Mbujimayi ; Kabinda-Mbujimayi ; Ngandajika-Mbujimayi et Kananga-Mbujimayi. La réhabilitation prochaine de la route Mbujimayi-Lac Mukamba permettra de raviver le couloir commercial via Lusambo<sup>53</sup>.

52. Suite aux multiples crises qui ont assailli le pays depuis plus d'une décennie (conjoncture défavorable exacerbée par les pillages populaires de septembre et octobre 1991 et par les différentes guerres), les approvisionnements s'effectuent de plus en plus en dehors des frontières nationales (Tshienke 2011 : 189-190). Les commerçants locaux développent depuis les années 2000 des transactions avec l'Asie (Dubai, Taïwan, Malaisie, Singapour, Chine...) et d'autres pays d'Afrique comme la Zambie, le Nigeria, le Benin, la Tanzanie, le Zimbabwe et la République sud-africaine. Il s'agit de produits vivriers, textiles, pétroliers et surtout d'automobiles et de matériaux de construction (Tshienke 2011 : 189).

53. Pour plus de détails concernant les infrastructures de ce couloir commercial, voir les points « projets de dévelop-

Tout ce qui concerne l'habillement, les produits en plastique, les chinchards, appelés « *mpiodi*<sup>54</sup> », les radios, les postes téléviseurs, les articles de quincaillerie, l'essence<sup>55</sup>, les poulets surgelés<sup>56</sup>, etc., provient de Kinshasa. Du Katanga, en revanche, sont importés des objets métalliques comme des braseiros, des bassins, des seaux ou des casseroles, ainsi que du poisson fumé ou salé. D'autres produits alimentaires, comme le maïs, le manioc, le haricot, le riz, les patates douces, l'huile de palme, les légumes, proviennent de Kabinda, Ngandajika, Kasansa, Katanda, Lukalaba, Tshijiba, Tshintshianku, dans les provinces du Kasai-Oriental, du Lomami et du Sankuru<sup>57</sup>.

Depuis la Luilu, la chefferie Wikong, considérée, avec Ngandajika (et Kaseki et Mpoyi), comme le grenier agricole du grand Kasai, les produits maraîchers sont transportés via Mwene-Ditu jusqu'à Mbujimayi sur l'unique voie asphaltée de la province du Kasai-Oriental, la RN1<sup>58</sup>. De nombreuses marchandises (maïs, manioc, huile de palme, fruits et légumes) fournies par Ngandajika passent aussi via

pement » et « actualité routière » dans le chapitre « voies de communication ».

54. *Mpiodi* : il s'agit du poisson chinchard, congelé, non trié et non éventré, pêché dans les eaux territoriales de la Namibie ou de la Mauritanie par des bateaux de pêche industrielle. La RDC en importe plus de 100 000 tonnes par an. Le prix de vente est d'environ 1 dollar US/kg. Orgaman et Congo Futur en sont les plus grands importateurs. Presque tous les ménages urbains consomment le *mpiodi*. Il fait une grande concurrence au poisson local provenant de la pêche artisanale (Tollens & Biloso 2006 : 52).

55. Il y a quelque temps, certaines villes du pays comme Kananga ou Mbujimayi étaient encore approvisionnées en carburant par avion en provenance de Kinshasa (FEC 2007 : 4).

56. Les poulets congelés viennent soit de Kinshasa, soit de Belgique, via Lubumbashi, et se vendent sur le marché de Mbujimayi à 5 ou 6 dollars US. Beltrade. *Mission Kasai-Oriental du 7 au 9 juillet 2006*.

57. Les camions qui viennent de ces régions ont leur propre gare routière suivant leur provenance-destination. Informations recueillies sur le terrain (équipe locale).

58. Le territoire de Mwene-Ditu produit un excédent en maïs et en haricots qu'on trouve même à Kinshasa, où il arrive par chemin de fer et par bateau à partir d'Ilebo. Le Kasai-Occidental, quant à lui, importe du maïs du Kwilu (Idiofa, Oshwe, Gungu) et le territoire de Luiza exporte du maïs vers le Kasai-Oriental.

le bac de Kansasa (Chinamula 2005 : 8)<sup>59</sup>. Certains problèmes au niveau des routes de desserte agricole entre Wikong et Mwene-Ditu handicapent les échanges entre les deux entités et obligent, en saison des pluies, les producteurs de Wikong à transporter par vélo les produits agricoles en ville.

### 2.3. TYPES DE PRODUITS IMPORTÉS

Les produits agricoles de consommation courante et les divers produits artisanaux du Kasai-Oriental sont, à plus de 70 %, drainés vers la seule ville de Mbujimayi, véritable plaque tournante de marchandises. Les principaux produits importés dans la province du Kasai-Oriental sont les suivants<sup>60</sup> :

- les appareils électroménagers ;
- les produits électriques : câbles, fiches, prises, tubes, ampoules, disjoncteurs, fusibles, etc. ;
- les produits alimentaires : sucre, haricots, poissons, riz<sup>61</sup>, farine de froment, poissons frais, en boîte, thé, café, maïs, etc. ;
- les produits pétroliers : gasoil, pétrole, essence, lubrifiants, etc. ;
- les matériaux de construction : ciment, chaux, fer à béton, vitres, tuyauterie, planches de bois, etc. ;
- les produits vestimentaires : chemises, blouses, pantalons, souliers, etc. ;
- les matériels roulants : camions, voitures, vélos, motos, minibus, etc. ;
- les mobiliers : chaises en plastique, chaises en bois, mobilier de bureau, etc. ;
- les produits divers : piles, savons, bougies, allumettes, laits de beauté, etc.

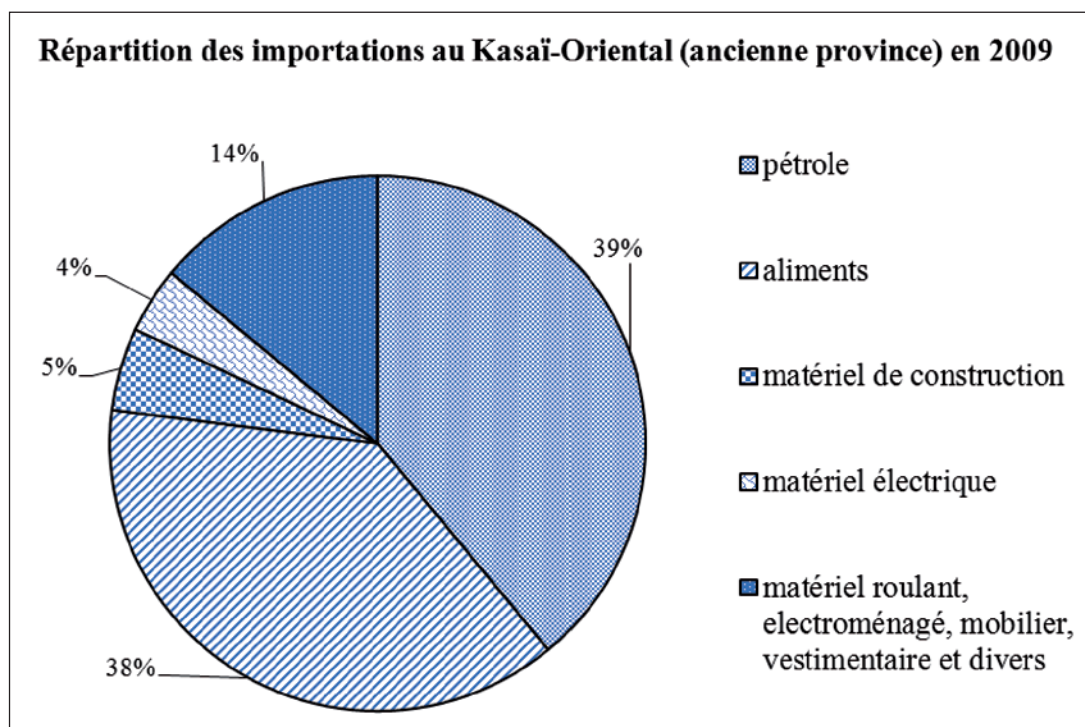
Le pétrole et les aliments constituent les deux importations les plus importantes au Kasai-Oriental. Ces résultats sont expliqués, d'une part, par le déficit agricole de la région et, d'autre part, par le besoin en carburant nécessaire pour acheminer les aliments et autres produits importés. Les activités d'exploitation et de commercialisation du diamant kasaïen, sans

59. Avec un tonnage mensuel de 300 à 595 t.

60. Les importations correspondent aux biens de consommation de masse dans les grandes villes de RDC. Le transfert de ces marchandises peut être observé à l'atterrissage des avions/cargos et/ou à l'arrivée des camions de Mwene-Ditu.

61. En provenance du Sankuru.





Source : élaboré à partir de données provenant du rapport annuel de la division provinciale du Commerce extérieur 2009 (équipe locale).

oublier celle, bien que limitée, de l'industrialisation, nécessitent aussi du pétrole. Dans les deux Kasai, où le maïs, avec le manioc, est la composante essentielle de l'alimentation, le grand déficit de la production locale oblige la RDC à importer massivement, surtout en provenance d'autres provinces (Katanga, Kasai-Occidental, Nord-Kivu, Équateur et Bandundu), ainsi que de certains pays voisins (Zambie), d'Afrique australe, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud. Certains parlent même de 200 000 tonnes par an, mais selon Éric Tollens, ce chiffre semble exagéré et n'est pas confirmé par les statistiques officielles de l'OFIDA (Tollens & Biloso 2006 : 50).

En moins de dix ans, la province du Kasai-Oriental a enregistré une baisse importante des importations de tous les produits. Cette baisse s'expliquerait par la multiplicité des taxes, le délabrement du réseau de chemin de fer, le manque de locomotives à la SNCC, et la faillite de la Miba, poumon économique de la région.

Le secteur dont les importations ont connu le déclin le plus important pour la période de 2003 à 2009 est celui de la construction. La valeur des importations en construction chute de 67 979,4 tonnes en 2003 à 1116 tonnes en 2009. Cette baisse pourrait

être le témoin d'une diminution générale du niveau de vie dans la province. Nonobstant les problèmes de logement liés à la promiscuité de l'espace à Mbuji-Mayi, la population, qui n'a pas d'argent, n'investit pas dans la brique. Les prix du ciment publiés dans le rapport de la Banque mondiale en 2011 sont sans doute liés à cette conjoncture défavorable. Ces prix, relativement élevés à Mbuji-Mayi par rapport à d'autres régions, s'expliquent par le coût de l'essence que nécessite l'acheminement des sacs de ciment jusqu'à la ville.

Il existe quatre sociétés relativement importantes dans le domaine de l'importation : Orgaman, Congo Futur, Socimex Midema. Mais Congo Futur est la seule société à détenir une succursale à Mbuji-Mayi<sup>62</sup>.

#### 2.4. L'IMPACT NÉGATIF DES IMPORTATIONS

Comme c'était le cas des importations en provenance de la SEC commandées par la Forminière pour assurer une stabilité dans l'approvisionnement en denrées alimentaires destinées à sa main-d'œuvre, les importations permettent de stabiliser l'approvi-

62. Information recueillie sur le terrain (équipe locale).

sionnement des grandes villes comme Mbujimayi. Par le phénomène des économies d'échelle, les opérateurs qui importent des produits en grand nombre bénéficient de meilleurs prix pour le stockage et l'emballage de la marchandise. Ce qui leur permet de diminuer leurs coûts et, au final, de rendre leurs prix sur le marché plus attractifs que ceux de la production locale.

En plus d'une situation précaire due à la dépendance, pour ses importations, du Kasai-Oriental vis-à-vis d'autres régions, la « non-industrialisation » de Mbujimayi engendre une fuite des capitaux, qui sont investis à l'extérieur, afin d'importer les produits de première nécessité. Si la ville bénéficiait d'une industrie dynamique, les marchandises, au lieu d'être importées, seraient achetées sur place et cet argent, par sa mise en circulation, serait directement recyclé dans la province. De plus, la province dépend des prix sur les marchés internationaux. Ce qui peut contribuer à l'inflation quand ceux-ci augmentent. Les produits importés font également grande concurrence à la production locale, qui reste largement déficitaire pour des produits clés comme le riz, le sucre, l'huile végétale, la viande, le poisson, etc. On pourrait les produire facilement dans le pays, mais leur importation perdure car elle constitue une alternative moins coûteuse<sup>63</sup>. Ainsi, les commerçants de Mbujimayi importent annuellement des milliers de tonnes de farine de maïs zambien et zimbabwéen, car cela leur revient moins cher que d'aller chercher le maïs congolais en brousse (Van Hoof 2011 : 2).

### 3. LE COMMERCE RÉGIONAL : INTERACTIONS ENTRE LA VILLE, LES ZONES RURALES ET LES ZONES DIAMANTIFÈRES

La prudence est de mise lorsqu'il s'agit de décrire les échanges commerciaux d'une région, à cause du caractère volatil de l'élément étudié. En effet, le flux commercial n'est pas un objet statique, il est dynamique, il évolue et s'adapte selon les conjonctures économiques. Un événement ponctuel comme une mauvaise récolte par exemple, peut soudainement interrompre l'échange entre deux entités entre les-

quelles des importants flux commerciaux transitaient. L'instabilité est l'apanage de l'agriculture qui dépend drastiquement des récoltes, mais elle est aussi celui de l'exploitation artisanale, qui change d'espace suivant l'épuisement de gisements ou la découverte de nouveaux gisements. Il convient donc de traiter avec prudence l'ensemble des informations recueillies par Tshimanga Mulangala lors de la confection de sa thèse en sciences géographiques, présentée en 2008-2009, sur le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale de Mbujimayi et de ses environs. L'écart temporel par rapport aux données recueillies sur le sujet et cette publication pourrait être un facteur multiplicateur de la potentielle marge d'erreur des informations qui vont suivre. Cependant, celles-ci sont assez pertinentes pour être reprises ici, puisqu'elles permettent d'entrer au cœur même des ramifications du tissu commercial de la province souvent résumées à Mbujimayi ou délaissées au profit d'analyses plus globales traitant des grands échanges interprovinciaux. Les échanges commerciaux sont considérés par l'auteur selon trois zones interconnectées, qui sont respectivement les zones diamantifères, les villages ruraux et Mbujimayi. Cette interconnexion n'est pas sans créer une interdépendance.

#### 3.1. ZONES DIAMANTIFÈRES<sup>64</sup>

La dynamique commerciale des entités diamantifères a bien vite dépassé celle des milieux ruraux, asphyxiés. Les agglomérations urbano-rurales et les mines artisanales sont de véritables plaques tournantes pour les échanges commerciaux en étroite relation avec Mbujimayi. Malgré leur infrastructure et leur architecture rurale, les agglomérations diamantifères acquièrent de plus en plus les caractéristiques d'une ville. Elles sont pénétrées par l'influence urbaine, en opposition aux zones rurales. Le système urbain s'y superposant au système villageois, ces agglomérations sont en transition.

L'activité engendrée par la présence de gisements diamantifères a contribué au développement de cer-

63. La production nationale est soumise à de nombreuses taxes et à des prélèvements divers, que ce soit de façon officielle ou non officielle (Tollens 2008 : 10).

64. Il convient de faire la distinction entre les villages urbano-diamantifères qui sont presque des villes et les foyers miniers, campements de fortune, installés à côté des gisements diamantifères. Les principales agglomérations urbano-rurales diamantifères sont Tshitenge, Boya, Tshishimbi, Kabimba, Bakwa Sumba et Bakwa Bowa.

taines localités, excepté les villages diamantifères situés sur les routes non exploitées, qui sont actuellement abandonnés. Dans les localités diamantifères, le commerce domine l'économie rurale et occupe la deuxième place des emplois après l'exploitation artisanale. Il joue donc un grand rôle non seulement au niveau de l'approvisionnement de son agglomération, mais aussi au niveau de celui des villages alentour. Ces villages sont donc de véritables pôles d'attraction, tant pour la population, en quête d'activité rémunératrice, que pour la marchandise.

La vitalité des milieux diamantifères, la demande urbaine en milieu rural est-kasaïen, la tertiarisation de ces mêmes centres, le redéploiement régional des activités commerciales témoignent d'un nouveau développement économique régional. Plus que des échanges de produits agricoles, la présence de produits manufacturés en provenance de Mbuji mayi sur leur marché souligne le caractère extra-local que revêt ce commerce. À titre illustratif, Boya et Bakwa Sumba, grands pôles d'échanges régionaux, assurent le relais entre Mbuji mayi et les localités agricoles.

Dans ces localités diamantifères, le commerce s'organise par l'entremise des marchés, qui constituent des centres commerciaux privilégiés, comme Boya, Bakwa Sumba/maître, Tshitenge et Bakwa Tshimuna<sup>65</sup>. Ces marchés sont, en quelque sorte, des plaques tournantes de relations commerciales qui permettent la redistribution de divers produits dans les villages alentour. Outre leurs fonctions commerciales, ils créent des contacts humains, permettent la diffusion d'informations locales et nationales, facilitent les rencontres d'hommes et de femmes d'origines ethniques diverses et sont aussi accompagnés d'activités religieuses et de loisirs.

Il existe tout un panel de marchés. Ceux-ci peuvent être des marchés de tournées avec les démarcheurs et colporteurs, des marchés illégitimes, des petits marchés d'après-midi et de nuit, ou encore des points de vente périphériques. Depuis 1982, avec l'apparition de nouvelles sources économiques d'origine diamantaire, couplées à l'essor démographique, les infrastructures commerciales sont en croissance. Ces changements structurels n'épargnent pas l'organisation des marchés qui deviennent de plus en plus périodiques et basiques. Bien que les jours de tenue

de marché se soient multipliés, le grand jour de tenue de marché est néanmoins conservé, par souci de la tradition.

Globalement, dans les zones diamantifères, le commerce est favorable aux vendeurs : les marchandises sont bien vendues, les ventes sont rapides et le bénéfice est élevé. La présence d'une telle activité commerciale engendre une certaine concentration monétaire et augmente le pouvoir d'achat des migrants artisanaux. Cette conjoncture favorable entraîne une consommation élevée de produits vivriers. L'inexistence de la concurrence est un autre facteur qui fait de ces zones diamantifères des endroits très appréciés des vendeurs. Les produits alimentaires sont ceux qui monopolisent le nombre de vendeurs le plus élevé. Ensuite, ce sont les produits du secteur de l'habillement, et enfin les produits de l'équipement et du confort.

Ce sont majoritairement les femmes qui, à titre de vendeuses, assurent le relais ville-localité diamantifère ou campagne agricole-localité diamantifère. Se déplaçant à pied, elles portent sur leur tête des paniers, des bassins ou des sacs bourrés de marchandises. Elles sont envoyées par leur mari, sur la route, en quête d'un revenu complémentaire à celui, souvent modique, de l'homme. La recherche de ressources supplémentaires constitue l'incitant de ce commerce. Ces activités commerciales témoignent donc davantage d'une économie de pénurie que d'un climat favorable à l'initiative entrepreneuriale dynamique.

Le commerce des zones diamantifères est rythmé par les saisons. La saison sèche, propice aux activités diamantifères, occasionne du passage et un important besoin en approvisionnement que règle le commerce. La saison des pluies, par opposition, implique une diminution des activités commerciales causée par l'arrêt des activités diamantaires et par l'impraticabilité des routes. En plus du facteur saisonnier, le commerce fluctue, car il dépend davantage d'initiatives individuelles ponctuelles que des investissements entrepris par de grandes entreprises stables. Le paysage du commerce de ces localités est assez mouvant : les petits commerces disparaissent comme ils sont apparus, soudainement.

Les agglomérations diamantifères accueillent des marchands des quatre coins de la région, et même des provinces voisines. Les vendeurs qui travaillent dans les foyers miniers viennent à pied des villages proches. Ils acheminent du manioc, du maïs, de

65. Ils constituent, en 2008, les marchés les plus actifs où la démographie est la plus importante.

l'huile de palme, du vin de palme, des arachides, des tomates, des mangues, des champignons, des bananes, des agrumes, des termites, des chenilles, des fourmis, des poissons frais, des légumes verts, des œufs et de la volaille. Les vendeurs provenant de Mbujimayi y apportent des ustensiles de cuisine, de l'outillage, toutes sortes de produits de beauté et d'entretien, ainsi que du poisson, de la viande de boucherie, de la volaille, du pain, etc. Enfin, les vendeurs domiciliés s'approvisionnent et revendent sur leur lieu de résidence. Ceux-ci possèdent en général un fonds de commerce. Ils combinent cette activité commerciale avec l'exploitation artisanale du diamant et des activités agricoles limitées.

Après avoir défini l'origine des vendeurs présents sur les marchés de Boya, Bakwa Tshimuna, Bakwa Sumba et Tshitenge, Tshimanga Mulangala (2008 : 204) a pu déterminer les aires d'attraction de ces mêmes agglomérations urbano-rurales. Il a pu ainsi repérer les zones privilégiées par le commerce. Au Kasai-Oriental, tout d'abord, il s'agit de zones où se révèle un lien très fort entre les localités accueillant les marchés et les zones environnantes, comme c'est le cas de Mbujimayi et des localités à proximité. Pour atteindre Mibale, les vendeurs de Mbujimayi usent soit de véhicules, soit de pirogues. Ensuite, la deuxième aire géographique est constituée du Kasai-Occidental. Quant à Tshitenge, elle est reliée à Kabinda et au Katanga. L'aire de faible attraction correspond aux localités de Dibaya, Tshimbulu et Mfuamba depuis lesquelles les vendeurs viennent pour les marchés de Bakwa Sumba et Boya. Les marchands viennent de Dimbelenge et Lusambo pour le marché de Mibale. Pour ceux de Boya<sup>66</sup> et Bakwa Sumba, les vendeurs viennent à vélo et pour celui de Mibale, ils viennent en pirogue. Ils acheminent du gibier, de l'huile de palme, de la farine de manioc, des poissons, des alcools indigènes, des aubergines, des fruits, du bétail sur pied. Ces vendeurs sont aussi des acheteurs. Ils achètent les produits manufacturés

(cosmétiques, produits pharmaceutiques, savon, sel, pétrole, allumettes, friperie, pièces de rechange de vélo), qu'ils revendent chez eux par la suite.

### 3.2. ZONES RURALES

Pour accéder aux villages agricoles profonds, les camions utilisaient, par le passé, les routes en terre battue et y apportaient par la même occasion beaucoup d'animation. Un jour par semaine, en l'occurrence celui de l'arrivée des camions, les femmes arrivaient dans l'agglomération munies de grands paniers pour vendre leur production, tandis que d'autres femmes se rendaient au village pour acheter des produits manufacturés (savon, pièces d'étoffe, sel, sucre, boîtes d'allumettes, cigarettes, pétrole, outils). Mais le manque d'entretien du réseau routier a entraîné l'isolement de certains villages qui, par manque de dynamisme, ont fini par ressembler davantage à des épaves qu'à des agglomérations. Ils sont nombreux, enclavés et, donc, marginalisés, quand ils n'ont pas déjà disparu. L'ensemble de l'activité économique de ces villages tourne autour de l'activité agricole et le paysan n'a presque aucun pouvoir d'achat. Ce qui n'aide pas à stimuler l'activité commerciale. Il existe tout de même des marchés hebdomadaires et des petits commerces de biens locaux. Certains clients des villages vont chercher des marchandises à Mbujimayi via d'autres pôles secondaires comme Boya, Bakwa Sumba, Bakwa Mulumba, Bakwa Nsumpi, Bakwa Bowa à Nsangu, Bena Kabimba et dans les autres agglomérations de la région.

Les villages agricoles situés sur l'axe Mbujimayi-Mwene-Ditu, qui relie les deux portes d'entrée et de sortie du Kasai-Oriental, sont plus propices à l'activité commerciale. Celle-ci, via le transport en camion, assure l'approvisionnement local et intensifie le marché à l'intérieur des terres. Après Lukalaba, c'est la forêt qui est une source de revenus pour les habitants. Ceux-ci exposent sur le bord de la route le produit de leurs récoltes : gibiers, légumes, bois, braises, nattes, etc. Les prix sont moins élevés qu'à Mbujimayi. En ce qui concerne les braises, une filière s'est développée. Sur l'axe Mbujimayi-Mwene Ditu, les commerçants achètent des sacs de braises à 5000 FC l'unité et les revendent en ville à 15 000 FC l'unité. Ce sont des centaines de vélos chargés de sacs de braises qui font quotidiennement leur entrée dans

66. Dans le cadre des enquêtes GRET-CTB/UE, un poste de comptage a été placé à Dibungi pour mesurer le flux des produits agricoles que drainent les pistes réhabilitées (Lac Munkamba, Mupompa Tshisthianku-Méroude-Dibungi) vers la cité diamantifère de Boya. Près des deux tiers du tonnage déchargé à Boya viennent des camions, mais surtout des vélos, qui amènent les produits agricoles depuis le Kasai-Occidental (Luiza, Dibaya et Kabeya Kamwenga Tshisthianku, Cilunda, Ntenda, Tshawa, etc.) (Chinamula 2005 : 12).



la ville. Cette situation inquiète les environnementalistes qui redoutent la déforestation de la province<sup>67</sup>.

Les villages ruraux qui dépendent des foyers miniers pour leur approvisionnement sont situés dans le nord-ouest de Katanda, dans la collectivité de Tshitolo, sur l'axe navigable en pirogue ou en baleinière des rivières Lubilanji et Sankuru. Faute d'infrastructures routières pour pouvoir écouler leur production vers de potentiels consommateurs, leurs produits<sup>68</sup> pourrissent avant même d'être acheminés. Auparavant, la route permettait aux marchands d'y amener des denrées alimentaires industrielles ou des objets manufacturés. À présent, ils doivent faire la route jusqu'à Tshibila, Bakwa Bowa, Bakwa Mulumba (Mukumbi). En quête d'une alternative, la population locale a pris l'habitude de s'approvisionner en pirogue directement auprès des foyers miniers où elle échange ses produits agricoles.

De manière générale, dans les villages agricoles situés près des villages diamantifères, la plupart des hommes travaillent dans les mines ou se consacrent à des activités commerciales (colportage, vente dans les mines artisanales). Ces villages fournissent les villages diamantifères en légumes, fruits, farine de manioc et s'approvisionnent eux-mêmes en farine de maïs et en huile de palme. Enfin, les villages agricoles à forte proportion d'exploitation forestière sont situés à la lisière de la ville, à l'ouest et au nord-ouest des villages de Tshibombo et Kankelenge. La proximité de Mbujimayi leur offre de nombreuses possibilités d'écoulement de leurs produits forestiers.

### 3.3. MBUJIMAYI

Mbujimayi, au cœur de la province, est le centre économique de la région vers lequel ou duquel convergent tous les flux économiques régionaux et nationaux. C'est le point crucial de distribution vers Tshilenge et Kabinda, du Nord-Katanga (Kaniama) et de l'ouest du Kasai-Central (Luiza, Dibaya et Dimbelenge) (Tshimanga Mulangala 2009 : 226).

67. Félicien Mbikayi du Groupe d'appui aux exploitants des ressources naturelles (GAERN), ONG de lutte pour la protection de l'environnement, indique d'ailleurs que les forêts situées à Tshimbombo et sur la route de Mwene-Ditu ont disparu à cause de la fabrication de la braise (Marketing vert 2011).

68. Café, fruits, légumes.

La capitale mondiale du diamant est caractérisée par la variété des équipements locaux qui bordent les axes de circulation. Elle compte 26 marchés urbains, soit 6 marchés au km<sup>2</sup>. Il y a lieu de constater que c'est l'unique endroit dans la région où l'on trouve à la fois des formes traditionnelles et évoluées de distribution telles que des grands magasins, des magasins à prix unique et des supérettes. On y trouve aussi de grands établissements commerciaux qui importent de grosses quantités pour ensuite les redistribuer. Les établissements commerciaux sont structurés par trois grands pôles qui concentrent l'activité commerciale. Ceux-ci jalonnent les rues commerçantes où se trouvent des microcommerces, qui étalent leurs articles à même le pavement ou sur des tissus ou des cartons.

### 3.4. INTERDÉPENDANCE ENTRE MILIEUX RURAUX ET DIAMANTIFÈRES

Les zones diamantifères constituent donc de nouveaux marchés pour les produits agricoles, d'une part, et pour le travail saisonnier, d'autre part, que ce soit l'exploitation artisanale ou le commerce. Cette situation engendre une redistribution géographique des revenus tirés de ces deux activités.

Pour les localités diamantifères de Boya et Bakwa Sumba, ce sont les villages du territoire de Miabi, et de Luiza/Dibaya<sup>69</sup> qui sont concernés. Pour Mibale, ce sont les villages de Tshitolo, Lupatapata et Lusambo<sup>70</sup>. Enfin, pour ce qui est de Tshitenge, ce sont les localités de Tshilenge, Katanda, Ngandajika, Kabinda, Mwene-Ditu et du Nord-Katanga (ces quatre dernières situées en dehors de la province) qui révèlent une certaine dépendance (Tshimanga Mulangala 2009 : 205).

Alors que la production est en expansion constante, les couloirs commerciaux décrits ci-dessus témoignent de la dépendance économique intra et interrégionale de la province du Kasai-Oriental. Ces échanges illustrent le rapport « ville-campagne », nonobstant le fait que les zones urbano-diamantifères ne sont pas encore reconnues comme des cités. Ces agglomérations sont des centres sous-régionaux, des petits pôles de développement avec un centre de services et de gestion urbaine qui les distingue du monde rural.

69. Kasai-Occidental.

70. Kasai-Oriental (l'ancien), province du Sankuru.

## 4. LE SECTEUR MARAÎCHER

### 4.1. LES MARCHÉS À MBUJIMAYI

Concernant les infrastructures commerciales, il existe à Mbuji mayi, selon Dominique Tshienke, deux grands marchés urbains situés dans la partie centrale de la ville, celui de Dibindi, appelé « marché de Bakwadianga » dans le quartier de Bena Cibwabwa<sup>71</sup> et celui de Mbuji mayi, appelé communément « marché Simis<sup>72</sup> » au centre-est. À côté de ces deux principaux marchés gérés par les communes et les Affaires économiques, 26 petits marchés sont gérés par les communes respectives<sup>73</sup>, à côté des marchés pirates qui fonctionnent à travers les avenues et rues, et parfois dans les parcelles d'habitation (Tshienke Kanyonga 2011 : 189-190). En ce qui concerne leur localisation, le sud de la ville, occupé par la commune de la Kanshi, est remarquable par la rareté des marchés. La commune est planifiée par la Miba, qui reste hostile à l'existence de ce genre d'équipement dans sa concession. La commune de Bipemba possède neuf marchés, la commune de Dibindi, sept, la commune de la Muya, cinq, la commune de Diulu, quatre et la commune de la Kanshi, un.

On trouve des magasins divers, non seulement autour des marchés, mais aussi le long des grandes artères. Dans les différents marchés qui se trouvent à Mbuji mayi, se vendent plusieurs articles : produits alimentaires, habits, produits manufacturés de première nécessité, et ce, déjà avant le refoulement des Kasaiens du Katanga en 1992. Tous les commerçants œuvrant dans les grands marchés payent des taxes à l'État selon la nature des marchandises. Le secteur informel est majoritaire à l'intérieur des marchés, le long des routes principales, aux alentours des comptoirs d'achat et de vente de diamants, des bars (*nganda*), des écoles et dans les parkings. Il est longtemps demeuré très anarchique et très disparate.

71. Il est limité du nord à l'est par l'avenue de l'Université, du sud à l'ouest par l'avenue Kalonji. Informations recueillies sur le terrain.

72. L'appellation « Simis » provient du nom du premier commerçant blanc ayant investi à Bakwanga au lendemain de l'indépendance, Simon Israël, dont l'enseigne commerciale est « Simis », un acronyme de ses nom et prénom. Ses établissements étaient situés là où est érigé le marché.

73. Informations recueillies sur le terrain en 2013.

### 4.1.1. LE MARCHÉ DE BAKWADIANGA

Il s'agit du plus grand marché de la ville de Mbuji mayi. Il est géré par Romain Biaya Kalala, l'administrateur nommé par la mairie de Mbuji mayi. Les particuliers achètent les endroits auprès de la mairie et y construisent des dépôts et des hangars. Les détenteurs des dépôts paient 3 dollars US/mois et ceux des hangars paient 1,5 dollar US/semaine comme taxe de l'État. Les détenteurs doivent posséder, en outre, une fiche de propriétaire, délivrée par l'administrateur du marché. En dehors de ces taxes, différents services de l'État tels que la Division provinciale de recette (DPR), la Direction générale des impôts (DGI), la Division de l'agriculture, pêche et élevage, le Service d'hygiène et d'autres institutions étatiques inondent le marché avec leurs différentes taxes et impôts<sup>74</sup>.

Il existe un règlement qui s'applique à l'ensemble du marché selon lequel tout marchand doit garder son étal propre avant d'exposer sa marchandise, de même que chacun est tenu de rendre son endroit propre à la fermeture du marché. Chaque samedi est organisé le travail collectif contre l'insalubrité. Ce marché compte environs 700 entrepôts. Il ouvre ses portes chaque jour à 8 h 30 et les referme à 18 h, exception faite du samedi où les portes s'ouvrent à 11 h 30, en raison des travaux de lutte contre l'insalubrité susmentionnés. Au sein de ces marchés les organisations informelles foisonnent. On y trouve les différents syndicats, un comité de mamans commerçantes, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et des petites ONGD locales<sup>75</sup>.

Pour le riz local, on note une augmentation du prix nominal du kilo par rapport à la moyenne des trois dernières années de 17 % sur le marché de Mbuji mayi. Malgré cette augmentation, le niveau des prix reste en-deçà de celui observé à la même période, en 2012. Le cours de la farine de manioc augmente significativement à Mbuji mayi de 74 %. Celui-ci n'est cependant pas marginal par rapport aux autres marchés en RDC, excepté celui de Lubumbashi où le prix de la farine de manioc a tendance à diminuer. Globalement, le prix de la farine de maïs semble avoir augmenté de 10 % par rapport à la moyenne des trois dernières années (FAO 2013b : 2).

74. Informations recueillies sur le terrain en 2013.

75. Informations recueillies sur le terrain en 2013.

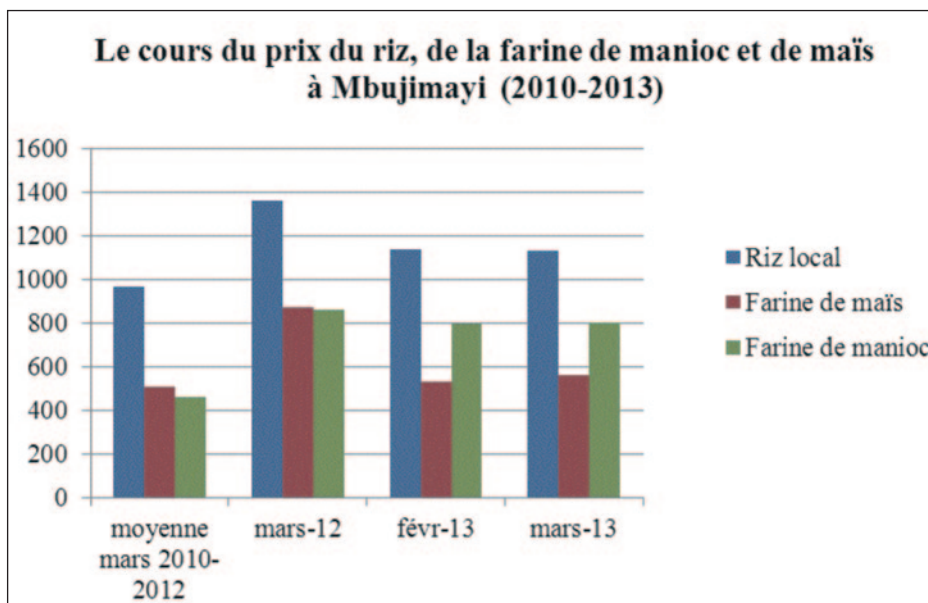




Vue d'un *kabwatshia* (marché vicinal) à Mbujimayi. (Photo équipe locale, octobre 2011.)

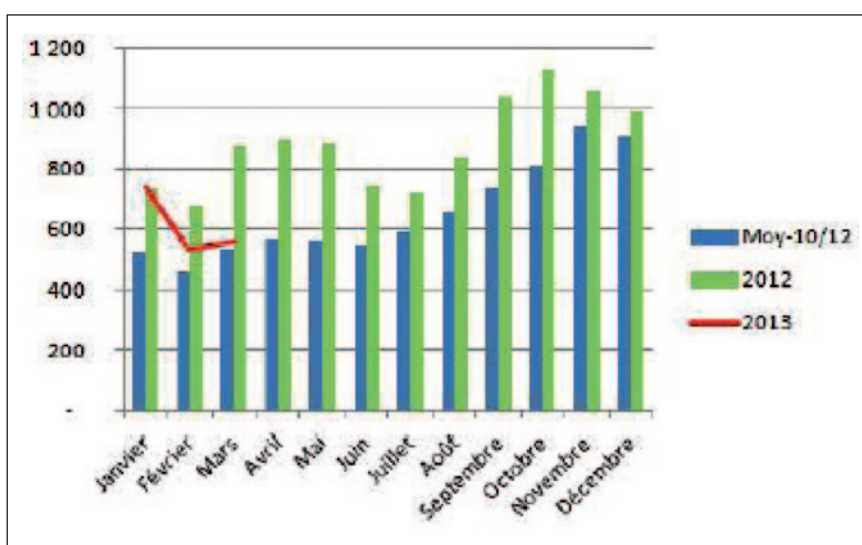


Un autre aspect du marché central de Tshilenge. (Photo équipe locale, octobre 2011.)



Graphique réalisé par l'auteur à partir des données de la FAO  
(Bulletin mensuel du suivi des prix des produits alimentaires en RDC, mars 2013).

### Évolution des prix alimentaires (FC) de base sur le marché de Mbuji mayi de 2010 à 2013



Source : FAO, Bulletin mensuel du suivi des prix des produits alimentaires en RDC, mars 2012.

L'augmentation générale des prix entre 2010 et 2012 est imputable à un ensemble de facteurs, parmi lesquels l'augmentation du prix de l'essence, généralisée à l'ensemble de la RDC en 2012, qui est passée de 1620 à 1856 FC/litre sur le marché de Mbuji mayi.

Il convient toutefois de rester prudent dans l'interprétation de ce type de statistique. Selon Éric Tollens : « Il n'y existe pas de statistique fiable sur la production et la commercialisation agricoles en RDC depuis 1995. Les statistiques disponibles après

cette date sont donc essentiellement des projections sans valeur statistique réelle. Les informations sur la commercialisation de produits vivriers manquent aussi et il n'existe pas de publications ou rapports sur les marges de commercialisation ou les prix de gros. Il y a également peu de données disponibles sur les importations alimentaires et des informations solides et fiables existent seulement sur les prix de détail des marchés de Kinshasa. Pour cette raison, les meilleures sources d'information sur l'approvi-



sionnement vivrier des grandes villes sont les études d'impact de la réhabilitation des routes qui dénombrent et analysent le trafic routier » (Tollens & Biloso 2006 : 15).

#### 4.2. DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS PROVINCIAUX GRÂCE AU PRESAR

Le Projet de réhabilitation du secteur agricole et rural, PRESAR, a comme objectif de renforcer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, à travers l'accroissement de la production vivrière, par l'appui à la production agropastorale et la réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales. La cité de Munkamba, dans la province du Kasai-Oriental, est dotée d'un marché moderne, qui a été financé par ce projet pour un montant de 230 000 dollars US. Les travaux ont doté ce marché de deux pavillons, d'une boucherie, de boutiques, de bureaux administratifs, de blocs de latrines publiques et d'un parking aménagé. Des travaux analogues sont en cours dans la cité de Lemba, territoire du même nom.

Le bilan du PRESAR, en 2012, compte des marchés qui ont été construits à Kasansa dans le territoire de Tshilenge, mais aussi à Tshijiba dans le territoire de Miabi, et à Kabeya-Kamuanga. Ces marchés sont dotés de deux pavillons de 24 étalages chacun, d'un bureau administratif, d'un entrepôt de 100 tonnes, d'un système d'adduction d'eau et d'un réservoir de 10 000 litres, de deux blocs de toilettes. Chaque marché dispose donc de sources sûres d'autofinancement que sont la vente d'eau, l'entreposage, l'étalage, les toilettes. Pour s'assurer de la pérennité du travail à la fin du projet, 50 opérateurs locaux, 150 chefs d'équipe et 75 chefs de chantier ont été formés et 300 comités de gestion des infrastructures mis en place (archidiocèse de Kananga 29 août 2012). Le projet de construction devrait continuer à s'étendre dans d'autres territoires de la province.

### 5. LE CIRCUIT FINANCIER INFORMEL

Tous les commerces, si petits soient-ils, nécessitent au préalable un financement. Or le système bancaire de la région a longtemps été défaillant. Dès lors, comment les Kasaiens s'organisent-ils financièrement ? En fait, ils recourent généralement aux systèmes financiers informels. Cette question est d'autant plus intéressante à traiter dans le cadre de

l'étude de Mbujimayi où 70 % des habitants sont occupés par le secteur informel (Bureau international du travail s.d. : 30).

L'habitude de « thésauriser » chez les Luba tire son origine du temps colonial où il n'existait tout simplement pas de maison financière. La population enterrait son argent, l'enfouissait dans des matelas ou le conservait chez des gardes-monnaie. Après l'indépendance, la lutte contre le trafic de pierres précieuses a encore renforcé cette habitude de thésaurisation<sup>76</sup>. Elle était aussi pratiquée dans un souci d'accès direct aux liquidités pour le bon déroulement des activités commerciales et économiques diverses des diamantaires. La réglementation des banques en matière de retrait de fonds a toujours suscité la méfiance de la population<sup>77</sup>. En RDC, 85 % de la masse monétaire circule dans le circuit informel. Selon Tshimanga, la thésaurisation peut revêtir une forme classique ou une forme artificielle. La forme classique correspond à l'enfouissement de l'argent dans des matelas ; la forme artificielle propose un réinvestissement de l'argent dans d'autres circuits tels que le *tindage* (commerce) et la tontine, qui fera l'objet du paragraphe suivant.

Le fonctionnement du secteur informel se passe de support financier. La circulation de l'argent au sein de l'informel reste en dehors de tout circuit bancaire. À défaut de ce dernier<sup>78</sup>, la population pratique la tontine, le *tshinkundimba*, qu'elle appelle couramment « la ristourne ».

Ce type de circuit financier informel apparaît lorsque la population est exclue du système financier officiel par les conditions d'accès au crédit institutionnel qu'elle ne remplit pas, ou l'inexistence d'une infrastructure bancaire suffisante. Les circuits informels prennent alors le pas et jouent le rôle du circuit formel. En général, ce sont la crise et les déséquilibres

76. La thésaurisation au Kasai-Oriental a provoqué la ruine de nombreux hommes d'affaires thésauriseurs lorsque furent entreprises les mesures de démonétisation en 1979 et 1993.

77. Les personnes aisées de Mbujimayi se méfient avec raison du système bancaire, d'ailleurs peu représenté à Mbujimayi (il existait seulement trois guichets en 1983). Leur système est ingénieux : ils thésaurisent sur place ou placent à l'étranger. Les opérations de démonétisation ont sorti, à l'époque, de grands fûts remplis de billets (Piermay 1993 : 461).

78. Selon une enquête personnelle de Tshimanga réalisée en 1998, 80,45 % de l'échantillon ne dispose pas de compte bancaire (Tshimanga Mulangala 2011 : 331).

financiers qui les renforcent (Hugon 1990 : 309-321). En 1999, plus de cinq banques avaient déjà fermé leurs portes. Le déficit bancaire dans la région du Kasai-Oriental a drastiquement réduit le nombre de clients sélectionnés par les banques. Les coopératives n'accordent un crédit qu'aux clients très crédibles (RDC, ministère du Plan 2005 : 98-99). L'épargne se fait directement dans les ménages et les circuits informels leur permettent l'accès à de petits crédits.

Les circuits non institutionnalisés sont caractérisés par la prédominance des transactions en espèces, l'absence d'enregistrement et de réglementation, l'échelle restreinte des opérations, la facilité d'entrée dans l'organisation, l'échange d'actifs hors des cadres juridiques, un fonctionnement qui s'appuie sur des relations personnelles ou sur des solidarités communautaires.

### 5.1. LA TONTINE

L'importance du petit commerce dans la province, couplée au déficit bancaire, explique le fait que le secteur financier informel joue un rôle si primordial à Mbujimayi.

Philippe Hugon distingue trois sortes de tontine. Premièrement, la tontine mutuelle qui consiste en un fonds d'épargne rotatif où la levée bénéficie à un des membres selon un ordre préétabli mais révisable. Chacun peut prêter, emprunter et remplacer les créances par des dettes. Il n'y a pas d'intérêt sur ces différentes transactions. La tontine mutuelle a donc un impact sur la circulation de la monnaie, puisqu'à chaque tour les fonds collectés sont redistribués entre les participants. Deuxièmement, la tontine commerciale à fonds d'épargne fixe. L'administration est prise en charge par un gérant. Les tontiniers ici remplacent certaines des fonctions bancaires. Il y a un taux d'intérêt sur les créances et les dettes. Enfin, dans le cadre de la tontine financière, l'ordre des levées est mis aux enchères tandis que les intérêts perçus sur chaque prêt sont capitalisés et remis en jeu.

Ces tontines présentent des logiques sociales se rapprochant des solidarités communautaires, mais peuvent présenter des logiques financières répondant à un calcul utilitaire auxquelles s'ajoute une dimension sécuritaire. Leur logique est celle du prêt dans le cadre d'un apport temporaire en trésorerie.

Les raisons du succès de la tontine tiennent à la conjonction de plusieurs facteurs : caractère solidaire du service financier, épargne forcée et donc consom-

mation différée, faible risque de non-remboursement car tout le monde se connaît et est solidaire, ce qui augmente la solvabilité de chaque membre en son sein (Essombe Edimo 1998 : 861-883). Enfin, ses dernières caractéristiques sont les faibles coûts de gestion, sa simplicité, sa transparence, son adaptabilité, sa flexibilité. Elle se prête à des activités très instables, des petits prêts, avec des coûts de gestion minimales qui ne sont pas compatibles avec les pratiques du circuit officiel.

Mais comme l'épargne précède l'investissement, si l'épargne est trop faible, la possibilité d'investissement reste tout de même bien limitée. Aussi ces circuits servent-ils à financer des dépenses sociales, du crédit de consommation, mais ne sont pas ajustés pour des investissements productifs de moyenne ou même de petite dimension. L'analyse de l'entrepreneuriat à Mbujimayi, dont Dominique Tshienke nous fait part dans son analyse socio-économique de la ville, commente cette incapacité de la population kasaienne à aller vers un entrepreneuriat plus développé. Pour celui-ci, ce blocage, en plus d'être freiné par des raisons financières, serait d'origine culturelle plus ancrée et correspondrait à ce qu'on appelle la culture « citanciste »<sup>79</sup> (Tshienke Kanyonga 2011 : 15).

Enfin, les activités de tontine marchent en dehors de la législation, mais ne sont pas pour autant illégales. Elles sont en général tolérées par la législation. Pas d'obligation fiscale et sociale. Elles sont donc soustraites à la régulation des pouvoirs publics (Lespes 1990 : 327).

### 5.2. LA TONTINE AU KASAÏ

Au Kasai-Oriental, plus précisément, la tontine est pratiquée, d'une manière générale, en milieu professionnel<sup>80</sup>, dans les marchés et dans les quartiers

79. Adjectif provenant du mot « citancisme » pour décrire les Luba, un groupe caractérisé par différentes manifestations dans le comportement de ses membres : ostentation, orgueil, petits-bourgeois dépensiers, impressionnisme, facilité et goût du lucre. Pour plus d'informations, le livre « Citancisme au cœur de l'évolution de la société luba-Kasai » (Kamabyi Bwatshia & Mudinga Mukendi 1991 : 95-97).

80. Un exemple très connu est celui de la mutualisation du groupe des motos taximen pour la mise en œuvre de petits projets d'investissement et de processus productifs (comme l'achat d'une moto). Il existe des tontines monétaires simples (d'épargne crédit rotative simple). Cela procure une certaine

résidentiels. Des groupes d'individus se constituent et déterminent les modalités de cotisation : la part de cotisation, le rôle et les fréquences. Il peut s'agir d'une tontine journalière, hebdomadaire, mensuelle ou bimestrielle.

Au sein des groupes professionnels, la tontine rassemble des personnes dont le nombre ne dépasse pas douze, à raison du nombre des mois de l'année civile. Ces personnes peuvent appartenir ou non à un même service ou à une même institution. La part de cotisation est souvent élevée et fixée en devises. Ce qui permet au groupe, d'une part, d'éviter la disproportion en cas d'inflation du franc congolais, et d'autre part, cette mise en commun d'argent permet au bénéficiaire de réaliser un projet.

Dans les marchés et les autres milieux commerciaux, les marchands se regroupent selon leurs affinités et selon leurs pavillons. Ils conviennent d'organiser des tontines de courte durée. Il va de soi qu'à ce niveau, le degré de confiance est assez faible, faute de garantie, personne ne connaissant la capacité financière de l'autre, contrairement aux fonctionnaires dont le salaire est plus ou moins assuré. La tontine au niveau des marchés, par exemple, permet un renforcement de la capacité du marchand, dans ce sens que le fonds perçu contribue à l'augmentation du chiffre d'affaires.

En milieu résidentiel, la tontine peut être journalière ou hebdomadaire et la part de chacun n'excède pas 500 francs congolais. Mais les membres de la tontine sont le plus souvent nombreux. Ce qui permet au bénéficiaire de gagner une somme élevée d'argent. Ici, les intervenants sont surtout des femmes qui, dans leurs dépenses quotidiennes, essaient d'épargner dans la tontine en vue de subvenir à leurs besoins futurs.

### 5.3. LE RÔLE DU DIAMANT DANS LE CIRCUIT INFORMEL

La filière du diamant constitue en RDC le meilleur moyen pour blanchir de l'argent et faire rentrer dans le circuit formel de l'argent en provenance du secteur informel (toute sorte d'activités officieuses qui dominent l'activité économique de la RDC). De grandes banques privées, installées sur place, sont

assez souples en ce qui concerne la provenance des capitaux de leurs clients, pour la plupart des diamantaires. L'argent non officiel est donc, par l'entremise de ces grandes banques et du commerce du diamant, réinjecté dans le circuit formel par le biais d'investissements dans de nouveaux secteurs tels que l'immobilier. La résistance du secteur du diamant à continuer d'utiliser les tunnels souterrains de l'économie informelle pour le commerce du diamant et à tricher dans les déclarations et évaluations du diamant ne doit pas se comprendre comme une volonté d'échapper à la fiscalité, par ailleurs peu élevée par rapport aux pays voisins, mais comme le moyen de faire rentrer de l'argent illicite dans le circuit officiel. Plus que dans une défaillance de l'État, le nœud du problème se situe dans la convergence d'intérêt des diamantaires et des banques privées à Mbujimayi et à Kinshasa.

Les statistiques du CEEC pour juillet 2013 révèlent un écart disproportionné entre la quantité de diamants exportée en juin (1 342 992,31 de carats) par rapport à celle de juillet (877 524,49 de carats), beaucoup plus faible, sans qu'on puisse l'expliquer par une diminution soudaine de la production<sup>81</sup>. Cette diminution est confirmée par une comparaison avec les statistiques pour la même période de 2012 (1 661 084,23), elles-mêmes bien divergentes par rapport à celles de juin 2012 (2 034 474,72) et mai 2012 (1 221 509,03). Ces variations sont le fait de trafics souterrains qui aspirent une partie des diamants commercialisables. Ce phénomène rend les statistiques d'exportation variables alors qu'elles devraient parallèlement à la production rester relativement constantes. Notons que le secteur artisanal a tendance à s'essouffler, comme en témoigne la fermeture de comptoirs d'achat renommés comme le Concorde, anciennement Margaux (CEEC 2012 ; CEEC 2013).

capacité de financement au simple chauffeur (Tshimanga Mulangala 2012 : 98).

81. La production artisanale varie en fonction des saisons. Elle diminue pendant la saison des pluies (septembre-avril) et augmente pendant la période sèche (juin-juillet).

## Références

- Archidiocèse de Kananga. 2012 (29 août). « Kabeya Kamwanga, la cité de Munkamba dotée d'un marché moderne ». *Archidiocèse de Kananga* (en ligne). Lien Internet : <http://www.archi-kananga.org/2012/08/29/kabeya-kamwanga-le-presar-dote-la-cite-de-munkamba-dun-marche-moderne/>, consulté le 21 juin 2013.
- Bureau international du travail. *Opportunités d'emplois et offres de formations dans les provinces des deux Kasai et de l'Équateur. Cartographie des opportunités de réinsertion économique des ESFGA*. Rapport général.
- Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC). 2012 (juin). *Statistiques. Rapport d'activités* (inédit).
- Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC). 2013 (juillet). *Rapport d'activités : juillet 2013. Statistiques* (inédit).
- Essombè Edimo, Jean-Roger. 1998. « Dynamique financière des tontines : quels enseignements pour le financement des petites entreprises en Afrique ». *Revue Tiers-Monde* XXXIX (156) : 861-884.
- FAO. 2013a (janvier/février). *Bulletin trimestriel d'information sur la sécurité alimentaire en République démocratique du Congo* 7 : 1-11. Lien Internet : [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/emergencies/docs/DRC\\_WFP\\_FAO\\_Food\\_Security\\_Update\\_Special\\_2013.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/DRC_WFP_FAO_Food_Security_Update_Special_2013.pdf), consulté le 4 juillet 2013.
- FAO. 2013b (mars). *Bulletin mensuel de suivi des prix des produits alimentaires en RDC. Reliefweb* (en ligne). Lien Internet : <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/bulletin-mensuel-de-suivi-des-prix-des-produits-alimentaires-en-r-0>, consulté le 4 juillet 2013.
- FEC. 2007 (mars). « État des lieux de l'économie congolaise, problèmes et pistes de solutions pour la relance économique de la République démocratique du Congo ». *FEC* (en ligne). Lien Internet : [http://www.fec.cd/pdf/etat\\_des\\_lieux.pdf?bcsi\\_scan\\_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi\\_scan\\_filename=etat\\_des\\_lieux.pdf](http://www.fec.cd/pdf/etat_des_lieux.pdf?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi_scan_filename=etat_des_lieux.pdf), consulté le 8 juillet 2013.
- Hugon, Pierre. 1990. « La finance non institutionnelle : expression de la crise du développement ou de nouvelles formes de développement ». In M. Lelart (dir.), *La Tontine*. Paris : Éd. AUPELF-UREF-John Libbey Eurotext.
- Huybens, E. 1987. « La traction bovine au Kasai-Oriental ». *Zaire-Afrique* XXVII (218) : 479-486.
- Lespes, J.-L. 1990. « Les informalités tontinières : traditions et innovations ». In M. Lelart (dir.), *La Tontine*. Paris : Éd. AUPELF-UREF-John Libbey Eurotext.
- Marketing vert* (en ligne). 2011 (2 juillet). Lien Internet : <http://marketingvert.blogspot.be/2011/07/les-ong-environnementalistes-redoutent.html>, consulté le 13 juin 2013.
- Mpunga Tshienesha Bikuku. 1978-1979. « Territoire de Bakwanga (1945-1959) : monographie socio-économique ». Mémoire en Histoire, Lubumbashi.
- Piermay, Jean-Luc. 1993. *Citadins en quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- RDC, ministère du Plan. 2005 (mars). *Monographie du Kasai-Oriental (draft 4)*. Kinshasa. Lien Internet : [http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc\\_125.pdf](http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc_125.pdf), consulté le 28 juin 2013.
- Tollens, Éric. 2008. « La flambée des prix alimentaires et actions à entreprendre dans l'immédiat (et après) pour la RDC ». *IFPRI.org* (en ligne). Lien Internet : [http://www.ifpri.org/sites/default/files/20080917DRC\\_TollensFr.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/20080917DRC_TollensFr.pdf)
- Tollens, Éric & Biloso, Apollinaire. 2006 (janvier). *République démocratique du Congo : profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Leuven : Katholieke Universiteit Leuven (Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence [ODAN]). Lien Internet : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp085224.pdf>, consulté le 5 juillet 2013.
- Tshibanza M. & Tshimanga M. 1985 (juin-juillet-août). « Matières précieuses et libéralisation : esquisse d'un bilan provisoire ». *Zaire-Afrique* XXV (196) : 337-347.
- Tshienke Kanyonga, Dominique. 2011. « Mbujimayi : diamant et pauvreté d'une ville, approche sociologique ». Thèse en sociologie, Kinshasa.
- Tshimanga Mulangala. 2008-2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale, cas de Mbujimayi et ses environs au Kasai-Oriental/RDC ». Thèse en géographie, Lubumbashi.
- Tshimanga Mulangala. 2012. « Le phénomène des transports par taxis motos à Mbujimayi au Kasai-Oriental (résultats préliminaires) ». *Les Cahiers de l'Université de Mbujimayi* 4 : 88-109. Mbujimayi : Université officielle de Mbujimayi.
- Tshimanga Mulangala, Kayembe Mpinguyabo, Ngoyi Kitwe & Bingilayi Tshikony. 2009 (septembre). « Atouts hydro-énergétiques et dynamique d'industrialisation du Kasai-Oriental ». *Annales de l'ISP* vol. 17/18 : 119-142. Mbujimayi : ISP.
- Van Hoof, Frans. 2011. « La dynamique paysanne au Kasai-Oriental ». *Eco Congo* (en ligne). Lien Internet : <http://www.ecocongo.cd/fr/search/node/traction>, consulté le 3 juillet 2013.



## CHAPITRE 22

### LES VOIES DE COMMUNICATION

La question des infrastructures de transport est une priorité dans le contexte de la décentralisation afin d'équilibrer les forces centrifuges et d'agir en faveur du désenclavement de certaines régions. La décentralisation n'a de toute évidence pas lieu d'être sans la mise en place d'un réseau de communication valable en RDC. Cette assertion est développée par Roland Pourtier dans un article au sujet de la décentralisation et des transports : « Quelles que soient les modalités de la mise en œuvre de la décentralisation, sa réussite implique l'aménagement simultané du territoire national. L'une ne va pas sans l'autre : une bonne fonctionnalité de l'État, appuyée sur ses organes déconcentrés, conditionne la réussite des politiques de décentralisation. » En effet, la restauration de l'État et la reconstruction du pays doivent être menées de front et les voies de communication figurent en première ligne des chantiers prioritaires. Il s'agit d'un projet qui intègre une vision à l'échelle nationale indispensable à la décentralisation (Pourtier 2008 : 24).

L'économie d'un pays ou d'une ville ne peut se passer de transport, car il constitue la condition *sine qua non* de la présence d'activités industrielles et commerciales dans une région. Les activités extractives, comme c'est le cas du Kasai-Oriental, sont directement liées à l'aménagement territorial puisque leur existence même dépend des infrastructures de transport pour l'exportation du produit de l'extraction. Ce n'est, d'ailleurs, pas un hasard si chaque contrat de partenariat entre les sociétés minières et des sociétés étrangères prévoit la construction d'infrastructures de transport dans les régions concernées. Un réseau routier fonctionnel constitue l'un des préalables au

développement de la RDC et donc à la réduction de la pauvreté.

Les produits à haute valeur comme l'or ou le diamant supportent le coût du transport aérien. Comme le dit Roland Pourtier : « Des groupes tels que De Beers ont toujours trouvé des relais locaux pour l'expédition des diamants dont Mbuji-Mayi est une plaque tournante » (Pourtier 2008 : 30-31). Il n'en va pas de même pour le transport au Katanga où le cobalt ou le cuivre demandent nettement plus d'investissements et d'infrastructures logistiques pour être acheminés d'un point à un autre. En revanche, c'est pour son approvisionnement que l'ancien district de Tshilenge est totalement dépendant de son réseau routier.

Avec son importante démographie, une production agricole déficitaire et une industrialisation presque inexistante sur son territoire, le transport au Kasai-Oriental est une question de survie. Il n'est ni traversé par le chemin de fer, ni pourvu d'un grand cours d'eau navigable. Aussi, le réseau routier, complété par un réseau aérien, est vital pour les habitants de la province. Dans cette optique, un développement routier de la province se doit d'être placé au cœur des préoccupations provinciales à venir, couplé à une politique de développement et de promotion de l'agriculture au sein même de la province. C'est d'ailleurs dans cette logique que sont intervenus de nombreux bailleurs de fonds dans le cadre de projets internationaux intégrés.

Pour le Kasai-Oriental, c'est Mbuji-Mayi qui constitue le noyau central de la province. La RN1 passe par la ville où débute son tronçon asphalté vers Mwene-Ditu. Les moyens de transport utilisés et qui permettent l'approvisionnement de la ville sont le

camion, le vélo et le chariot pour le transport routier, le transport aérien et le transport ferroviaire, ce dernier via Mwene-Ditu.

## 1. RÉSEAU DE COMMUNICATION : APERÇU HISTORIQUE

Au départ privé de voie fluviale navigable et de voie ferrée, le territoire de Bakwanga a organisé son commerce vers le nord de la province, en direction des zones fluviales navigables, comme Lusambo. Une route partait donc de Bakwanga vers Lusambo, via Kabinda et Mpanya-Mutombo. Avec l'avènement des voies ferrées BCK dans les années trente, le commerce de Bakwanga changea d'axe et s'orienta vers Tshimbulu et Luluabourg<sup>1</sup>. Mwene-Ditu, quant à elle, ne prit de l'ampleur qu'après l'indépendance. Alors que le réseau routier avait toujours été considéré comme secondaire par rapport aux réseaux ferroviaire et fluvial, la tendance s'inversa suite à la Seconde Guerre mondiale. La politique coloniale se consacra donc davantage à l'intensification des échanges interrégionaux qui exigèrent, pour se faire, l'extension d'un réseau routier, couplé à celui d'un service aérien. Ce qui modifia à nouveau le paysage des échanges commerciaux de la région (Mpunga Tshindesha Bikuku 1979 : 84 ; 87). Depuis une cinquantaine d'années, l'essor de l'aviation et des transports routiers a réduit le rôle crucial que jouait durant la colonie le réseau fluvial. Comme le dit Léon de Saint Moulin : « Le Congo utile semble plutôt situé sur les plateaux périphériques que dans la vaste cuvette desservie par le fleuve et ses affluents » (de Saint Moulin 2011 : 19).

## 2. LES VOIES ROUTIÈRES

Toutefois, à côté des voies fluviales, aériennes ou ferroviaires, les routes conservent leur grande importance dans la circulation des personnes et des biens. Comme partout dans le monde, de toutes les voies de communication, la route est non seulement la plus ancienne, mais elle est aussi la plus souple

et la moins coûteuse. Elle se prête à tous les modes de circulation : portage, animaux, véhicules divers, et se plie aux techniques qu'impose l'évolution de l'économie.

Organisé par un arrêté ministériel datant du 28 janvier 1979<sup>2</sup>, le réseau routier du Kasai-Oriental s'articule comme suit (RDC, ministère du Plan 2005 : 72) :

- **routes d'intérêt provincial, RP** : il s'agit des routes qui relient le territoire de Miabi et une partie du territoire de Lupatapata à la ville de Mbujimayi ;
- **routes d'intérêt national, RN<sup>3</sup>** : elles relient la province au reste du pays. Le Kasai-Oriental compte deux routes d'intérêt national. La première est la nationale n° 1, qui relie le territoire de Kabeya-Kamuanga à la ville de Mbujimayi et qui traverse cette dernière jusqu'à Mwene-Ditu dans la province de Lomami, pour aller vers le Katanga. La deuxième est la route nationale n° 2, qui commence par Kabwe, à sa bifurcation avec la route nationale n° 1, passe par Tshilenge et Katanda avant de progresser dans la province de Lomami, par laquelle elle rejoint Bukavu dans le Sud-Kivu ;
- **routes d'intérêt local** : ce type de routes est couramment appelé « routes de desserte agricole », RDA. Ce sont elles qui assurent la liaison entre les villes, centres de grande agglomération et les campagnes. Ces routes existent bien évidemment dans tous les cinq territoires que compte le Kasai-Oriental.

La gestion des routes d'intérêt national est à la charge de l'Office des routes (ODR), celle des routes d'intérêt local revient à la Direction des voies de desserte agricole (DVDA)<sup>4</sup>, un service qui fonctionne sous la tutelle du ministère du Développement rural, tandis que l'Office des routes assiste les instances provinciales dans l'entretien des autres réseaux provinciaux et interurbains (RDC, ministère du Plan

1. Actuellement Kananga.

2. Arrêté n° 3/BCE/TPA/60/004/79 du 28 janvier 1979.

3. Les deux routes, RN1, RN2 qui passent par le Kasai-Oriental sont considérées par le ministère des Infrastructures, des Travaux publics et de la Reconstruction de la RDC comme routes « ultra prioritaires ».

4. Anciennement, Service national des routes de desserte agricole (SNRDA).



**Nationale n° 1, axe Mbuji-Mayi–Mwene-Ditu.**  
(Photo équipe locale, 2011.)



**Nationale n° 1, axe Lac Munkamba–Mbuji-Mayi.**  
(Photo équipe locale, 2011.)

2005 : 72). L'Office des voiries et drainage (OVD) s'occupe quant à lui des voiries urbaines (Banque mondiale 2008 : 14-15). Les programmes de ces services n'ont pas pu aboutir, pour de multiples raisons, dont les pillages de 1993 et le retrait du financement extérieur. Les données récoltées dans la province démontrent que ces routes se trouvent actuellement dans un état de dégradation moyenne avancée. Cependant, ces données proviennent de la *Monographie* du ministère du Plan et datent donc d'avant 2005, de nouvelles données de la CTB datant de 2011 vont donc compléter le tableau.

Dans le plan quinquennal de croissance et de développement 2011-2015 de la province du Kasai-Oriental (RDC 2011 : 110), la stratégie du Gouvernement congolais est de désenclaver l'intérieur de la province, surtout les centres de production, pour accroître la circulation des biens et des personnes et l'accès des populations aux services sociaux de base. Ses priorités sont : les artères urbaines à Mbuji-Mayi, la réhabilitation des routes provinciales et la réhabilitation des routes nationales : la RN1 (Lac Munkamba–Mwene-Ditu) et la RN2 (Mbuji-Mayi–Kabinda) ainsi que la construction du pont routier de Mvunayi<sup>5</sup>. En ce qui

5. La route nationale Mbuji-Mayi–Kabinda est complètement coupée au niveau du pont Mvunayi (situé à près de 30 km de Kabinda). La détérioration de la route après les dernières pluies et l'état délabré du pont ont conduit les autorités locales à en interdire la traversée jusqu'à la fin des travaux. OCHA, *Situation humanitaire en RDC* (en ligne), 24 février 2012. [http://www.rdc-humanitaire.net/rdchbis/IMG/pdf/hag\\_-\\_briefing\\_humanitaire\\_de\\_la\\_rdc\\_-\\_240212.pdf](http://www.rdc-humanitaire.net/rdchbis/IMG/pdf/hag_-_briefing_humanitaire_de_la_rdc_-_240212.pdf).

concerne les voies de navigation, il prévoit le dragage et le balisage de la rivière Lubi et l'installation portuaire de Ndomba (à l'endroit où on embarque sur la rivière Lubi en direction de Lusambo). Enfin, en ce qui concerne les voies aériennes, le Gouvernement congolais fait part de projets pour l'aménagement et la réhabilitation de l'aéroport de Mbuji-Mayi. Afin de réaliser les nouveaux travaux, plusieurs programmes, qui feront l'objet d'une analyse plus détaillée par la suite, ont été mis sur pied grâce aux financements de plusieurs bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale.

Les données qui suivent témoignent de l'étendue du réseau routier du Kasai-Oriental. Elles sont ensuite complétées par des notes sur l'état du réseau selon l'actualité 2013.

## 2.1. LES ROUTES NATIONALES

Les axes ci-après forment les routes d'intérêt national, qui traversent le Kasai-Oriental et qui relient des villes d'autres provinces :

**Tableau 22.1. Répertoire des routes d'intérêt national du Kasai-Oriental**

Routes d'intérêt national	Longueur (en km)
Lac Munkamba–Mbuji-Mayi–Kanyiki (Nationale n° 1)	200
Kabwe–Nkumba (Nationale n° 2)	65

Source : informations recueillies à la direction provinciale du Plan, 2011.

## 2.2. LES ROUTES PROVINCIALES

Sont classées dans cette catégorie les routes qui relient entre eux les territoires de la province d'une part, et les territoires avec le chef-lieu de la province d'autre part.

**Tableau 22.2. Répertoire des routes provinciales du Kasai-Oriental**

Routes d'intérêt provincial	Longueur (en km)
Mbujimayi–Miabi–Musembe–Beena Malenge	90
Dibungi–Tshilundu–Tshintshianku	50
Lukalaba–Kasansa	10

Source : Office des routes Mbujimayi. Informations recueillies à la direction provinciale du Plan, 2011.

## 2.3. LES ROUTES DE DESSERTE AGRICOLE

Le réseau de routes de desserte agricole a été construit dans le but de désenclaver tous les territoires et de leur permettre d'augmenter leur production agricole et de l'écouler vers les principaux centres de consommation. 1052 kilomètres<sup>6</sup> de routes traversent de part en part l'ancien district de Tshilenge, qui devient, combiné à Mbujimayi, la province du Kasai-Oriental. Le programme de desserte agricole, en plus de l'entretien des réseaux routiers (808 km de routes dans l'ancien district de Tshilenge), prévoit aussi la réhabilitation de certains ponts et le remplacement des bacs. Cependant, la plupart des axes qui avaient été choisis pour une réhabilitation n'ont pas été entretenus régulièrement par manque de financement. Dans les années 2000, les bacs et ponts étaient considérés comme très délabrés et n'avaient plus une longue espérance de vie. À ces défaillances infrastructurelles, ce sont les ONG et les sociétés privées qui apportaient des solutions temporaires afin d'entretenir les voies, du moins pour celles qu'elles utilisaient (RDC, ministère du Plan 2005 : 19).

Dans son programme d'entretien et de réhabilitation des routes de desserte agricole en RDC, la CTB remarque d'ailleurs : « Début des années 90, la RDC a adopté une politique sur la gestion décentra-

lisée des voies de desserte agricole qui met en avant le partenariat entre les pouvoirs publics, les propriétaires des infrastructures et les principaux usagers de ces voies, en vue d'assurer leur praticabilité en toute saison » (CTB 2011-2014). Lors de la table ronde sur l'agriculture tenue à Kinshasa en mars 2004, les grandes infrastructures rurales qui permettent le désenclavement des zones rurales sont prioritaires dans les grands leviers du développement agricole. En effet, la connexion de celles-ci avec les villes détermine dans une large mesure les coûts de commercialisation. C'est dans les routes de desserte agricole, les grands axes routiers, les voies fluviales, les ponts et les bacs que doit aller le gros des investissements (Tollens 2004 : Table ronde).

Au Kasai-Oriental, c'est la Miba qui s'occupait, dans la mesure du possible, de l'entretien de la plupart des routes de desserte agricole<sup>7</sup>. Actuellement, AFECC, à travers son nouveau partenariat avec l'État congolais par l'entremise de la nouvelle société SACIM s'engage aussi, avant de s'engager dans l'exploitation, à construire un réseau routier. Il s'agit d'un axe bitumé de 30 km, Boya–Miabi–Mbujimayi ainsi que d'un axe de 50 km : Mbujimayi–Bashingala<sup>8</sup> (Mbayi Wete 2013).

Les tableaux suivants nous donnent l'ensemble des routes et la situation des bacs et des ponts au Kasai-Oriental en 2000.

Ces routes de desserte agricole sont d'autant plus importantes actuellement qu'une grande partie de la population de Mbujimayi fuit le chômage citadin et déménage vers les zones rurales pour se réinvestir dans les activités agricoles. De nombreux creuseurs, en route vers les zones rurales diamantifères participent aussi à ce mouvement ville-campagne (INS 2011 : 1). Ces différents mouvements de population dans un espace exigu créent, au passage, de nombreuses querelles foncières.

7. À titre illustratif, lorsque la Miba a prospecté dans la région au nord-est de Mibale, elle y a construit une route reliant cette agglomération à Bakwa Nsakaloungu (sur la route de Tshilunde).

8. La moitié du pas de porte de 61 millions de dollars qu'AFECC va payer au Trésor public sera affecté au budget d'aménagement de la route de 50 km de la ville de Mbujimayi à la mine de Tshibwe (AFECC 2013-2018 : 14).

6. En additionnant l'ensemble du kilométrage des routes nationales, provinciales et locales fourni par le ministère du Plan.



**Tableau 22.3. Réseau routier de l'ancien district de Tshilenge (desserte agricole)**

N°	Territoire	Secteur	Axe routier	Km	
01	Kabeya-Kamuanga	Lac Munkamba	Lac Munkamba–Mupompa	42	
			Lac Munkamba–rivière Lubi	40	
		Kalela	Kabeya-Kamuanga–Kalela	44	
		Mpemba	Kalela–Matadi–Tshitshianku–Bakwa Mulumba–Pont Lubi	32	
		Ndomba	Beena Tshimpanga–Ndomba	30	
02	Lupatapata	Mulenda	Tshibombo–Beena Tshimpanga	12	
		Mukumbi	Makala–Kankelenge–Tshilunde	38	
		Kabala	Mbujimayi–Tshishimbi–Miabi	24	
			Tshishimbi–rivière Mudiba	12	
		Mudiba	Rivière Mudiba–rivière Mbujimayi	19	
03	Tshilenge	Kalelu	Beena Mpenga–Kalonji a Kinya–Beena Kalombo–Beena Kalenda Kasumbi	26	
			Lukalaba	Rivière Mbujimayi–Lukalaba	20
		Kampatshi	Tshilenge–Luaba Buzangu	6	
			Beena Tshienda–Beena Kadima	5	
		Tshipuka	Lac Lemba–Luaba Buzangu–Kayadi	20	
			Bakwa Mulumba–Bakwa Lukusa	15	
04	Katanda	Mutuayi	Bifurcation Lukangu–Bibanga–Pont Nkunduyi–Kumba	45	
			Cité Katanda–ruisseau Bufwa–rivière Mutuayi–ruisseau Kalenga–Bifurcation Kaponji	12	
			Bibanga–Kaponji bac	14	
			Bifurcation Kaponji vers Tshitolo		
		Baluba Lubilanji	Katanda–Bajila Membela	13	
		Tshitolo	Tshibila–Kabala	12	
			Kabala–Nunu (Amont)	60	
			Kabala–Nunu (Amont)	12	
			Bifurcation Bajambe–Kalatshi–Bakwa Kanda	25	
			05	Miabi	Kakangayi
Tshibombo–Miabi	12				
		Tshilundu	Miabi–Mission catholique Mérode	28	

Source : RDC, ministère du Plan 2005.

#### 2.4. ÉTAT DES LIEUX DU RÉSEAU ROUTIER : RÉHABILITATION ET ENTRETIEN

Selon une carte routière établie en 2006-2007 par l'unité SIG<sup>9</sup> de la cellule infrastructure, en mars 2010<sup>10</sup>, l'état des routes est, à 63,4 % du réseau de

routes d'intérêt général (RRIG) inconnu, 25,9 % en mauvais état, 6,2 % en moyen état et 4,5 % du RRIG en bon état. Même si trois ans se sont écoulés depuis cet état des lieux, il donne une vision générale de ce que pourrait être la réalité routière congolaise aujourd'hui en 2013.

Globalement, les données dans la monographie de la province du Kasai-Oriental (2005) révèlent un délabrement généralisé du réseau routier qui est constitué à 90 % de sentiers. La route nationale n° 1,

9. Système d'information géographique.

10. Publié par le ministère des Mines et des Infrastructures et de Reconstruction.

**Tableau 22.4. Routes réhabilitées ou à réhabiliter par les projets PRODEKOR (avril 2012) et CTB-PREPICO (août 2012)**

PROJETS	État des lieux (février 2012)	PRODEKOR (avril 2012)	PREPICO (août 2012)
Kasansa–Lukalaba	Piste réhabilitée	Entretien par DFID	Entretien suspendu
Molowayi–Port de Ndomba	Piste réhabilitée	Réhabilité Phase 1 En entretien	Entretien suspendu
Baie Kasongo–Dimbelenge	/	Réhabilité Phase 1 En entretien	En entretien
Lac Munkamba–Dimbelenge	En entretien		En entretien
Bena Twite–Bibanga	/	À réhabiliter	Piste à réhabiliter

Source : CTB (2012). Carte des interventions de la CTB/PREPICO (avril)/Carte\_zone\_cible\_PRODEKOR\_Tshilenge. (août).

sur le tronçon de Mbujimayi à Kananga, est devenue impraticable, y compris pour les vélos. Des ravins d'une profondeur allant jusqu'à trois ou cinq mètres se sont formés au milieu de la route à la sortie de Mbujimayi, à Tshibombo, sur 15 km, et de Bakwa Tshimuna à Katende, sur 30 km (RDC, ministère du Plan 2005 : 78).

L'état des lieux le plus récent dont nous disposons est celui des routes réhabilitées ou à réhabiliter par les projets PRODEKOR<sup>11</sup> (avril 2012) et CTB-PREPICO<sup>12</sup> (août 2012).

Même si la province est théoriquement bien desservie par un réseau de transport dense et ramifié, en pratique, ces routes sont presque toutes impraticables.

Les causes de la détérioration du réseau routier sont diverses, mais c'est surtout le « non-entretien du réseau » qui fait défaut. La CTB, PRESAR/BAD, Caritas ont donc réhabilité des routes et des bacs au Kasai-Oriental, mais lorsque le travail est achevé et que la gestion est transférée à l'État, l'entretien ne se fait plus et les routes deviennent de nouveau impraticables, surtout en saison pluvieuse<sup>13</sup>, et les bacs tombent en panne. Le Fonds national pour l'entretien des routes (FONER), alimenté par les taxes sur les carburants, devrait appuyer financièrement les comités locaux d'entretien des routes (CLER), mais il ne le

fait pas (Van Hoof 2011 : 2). Les CLER restent inactifs et improductifs (Chinamula 2005 : 7). Un technicien de l'entretien routier rapporte : « L'idée que ces comités s'autofinancent par des activités génératrices de revenus n'est pas réaliste si l'entretien d'un seul km de route leur coûte mensuellement 100 € » (Van Hoof 2011 : 2). Ainsi, l'axe Lukalaba–Kasansa (20 km) qui relie le bac de Kasansa à la route goudronnée Mbujimayi–Mwene-Ditu a été réhabilité en 2002-2003 par l'UNOPS sous le projet R52. En 2005, il n'en restait déjà plus rien : la route était méconnaissable. Les barrières de pluie n'ont pas été respectées, le CLER est dans l'impasse. On ne roule pas à plus de 20 km/h sur la route (Chinamula 2005 : 7).

Les causes les plus souvent relevées au niveau local, mais qui sont souvent communes à l'ensemble du pays, sont, comme susmentionné, l'absence d'entretien, mais aussi l'érosion causée par le passage de gros camions de plus de huit tonnes (en provenance de Kabinda) quand la route nationale au niveau de Tshilenge est bloquée. D'autres raisons sont le vandalisme et le non-respect des barrières de pluie. Enfin, pour le grand chef de la chefferie des Bakwa Kalonji, c'est la gestion des recettes du bac qui est à la base de la dégradation du réseau. Ces recettes devraient financer l'entretien du réseau (Chinamula 2005 : 7).

Les routes aux environs de Mbujimayi sont sujettes à une érosion très importante. Un article sur Radio Okapi, datant du 9 novembre 2009<sup>14</sup>, nous informait de l'impraticabilité de la RN1 au niveau de

11. Programme de développement du Kasai-Oriental.

12. Programme de réhabilitation et d'entretien des pistes du Congo (CTB).

13. Saison des pluies (septembre-avril) avec de grandes crues (novembre-décembre) (Tshimanga Mulangala 2009 : 322).

14. Radio Okapi (2009).

**Tableau 22.5. Ponts de l'ex-district de Tshilenge**

N°	Ponts	Nature	Portée (ml)	État
01	Kakangayi	Bois	7,0	Mauvais
02	Bofua	Bois	4,0	Mauvais
03	Mutuayi	Bois	16,0	Mauvais
04	Mulabo	Béton armé + métal	7,0	Mauvais
05	Kalenga	Métal	16,0	Mauvais
06	Nyunyu	Inexistant	20,0	-
07	Mujila (vers Mérode)	Bois	12,0	Mauvais
08	Lubi <sup>461</sup>	Bois	20,0	Mauvais

Source : RDC, ministère du Plan 2005.

Mbujimayi due à l'excès d'eau combiné à la présence de nombreuses galeries souterraines laissées par les creuseurs artisanaux qui ont provoqué les effondrements de terrain. Les ravins et les éboulements qui ont fini par enclaver certains quartiers sont causés par l'érosion. Plusieurs facteurs expliquent cette situation géologique précaire : l'inexistence d'un système de canalisation de collecte d'eau pour lutter contre les pluies torrentielles, la construction de routes sans considération des normes d'urbanisme et l'utilisation répandue des galeries souterraines pour aller chercher le diamant (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 19).

15. Classé « en mauvais état », il s'est effondré en 2007. Interruption du trafic des véhicules de transport, causé par l'écroulement du pont de la rivière Lubi des suites d'un tonnage exagéré. Le commerce est donc bloqué et les vivres n'atteignent plus le territoire de Kabeya-Kamuanga. Notons que dans la *Monographie* du ministère du Plan publiée en

## 2.5. LES PONTS ET LES DIGUES

Les ponts 2, 3, 4, 5 sont dans le district de Kabinda<sup>16</sup>.

Le bac de Kasansa, en mauvais état<sup>17</sup>, est l'endroit stratégique-clé par lequel passent les marchandises en provenance de Gandajika, Mpoyi et Kaseki vers Mbujimayi<sup>18</sup>. Le bon fonctionnement du bac a donc

2005, le pont Lubi n'existait déjà plus, si ce n'est la poutre sans bois.

16. Suite à la décentralisation, il s'agit de la province du Lomami.

17. État des lieux confirmé par le rapport du BCECO-PMURR/UNOPS « Réhabilitation des pistes rurales ». Le comité de gestion de ce bac aurait signé une convention avec les FARDC pour confier l'entretien du tronçon à une brigade militaire (Chinamula 2005 : 5).

18. Les données sur le tonnage des produits agricoles fournis par Ngandajika via le bac de Kasansa (entre novembre



**Pont sur la rivière Lubilanji à Tshibila.**

(Photo équipe locale 2011.)



**Pont sur la rivière Mbuji-Mayi.**

(Photo équipe locale 2011.)

un impact direct sur ces localités rurales à la fois productrices et exportatrices de denrées périssables (fruits et légumes), de manioc et de maïs et d'huile de palme. Celui-ci joue aussi un rôle dans le prix des denrées alimentaires à Mbuji-Mayi (Chinamula 2005 : 8). À Tshilenge, sont également recensés 82 ponts, un bac, 120 buses<sup>19</sup> et 9720 digues<sup>20</sup>.

## 2.6. LA VOIRIE URBAINE DE MBUJIMAYI

Les routes au sein de Mbuji-Mayi sont assez rudimentaires, 14,2 km<sup>21</sup> de voirie bitumée pour toute la ville et 742 km de routes de terre et non revêtues. La ville de Mbuji-Mayi a un taux de 3,06 % de routes asphaltées en bon état, 3,28 % de routes asphaltées en mauvais état et 93,65 % de voirie en terre. Selon ENHAPSE<sup>22</sup>/RDC 1999, 69,37 % des chaussées sont difficilement praticables ou impraticables, contre 30,63 % de chaussées praticables (RDC, ministère du Plan 2005 : 96). Seules les avenues Kalonji, Inga, Salongo et le boulevard Kabila ont été réhabilités et asphaltés<sup>23</sup>. Dans le cadre des cinq grands chantiers, en 2011, c'est l'avenue Kasa-Vubu qui a été visée par les travaux. Il s'agit d'une circulaire d'une importance capitale qui permet aux populations de Ngandajika, Tshilenge, Katanda et Mwene-Ditu de rejoindre le pont Lubilanji sans passer par le centre-ville. Sur cette avenue, l'OVD a construit un caniveau long de 1800 m ainsi que des dalots. De même, la liaison entre les avenues Laurent-Désiré Kabila et Odia David a été rétablie en 2011. Cette liaison per-

met à la population de Muya d'atteindre facilement l'aéroport de Bipemba (Beltrade 2011).

Les autres avenues et voies secondaires, dépourvues de canalisation, se trouvent dans un état de délabrement avancé au point de devenir impraticables. Les routes asphaltées de la ville Miba se trouvent également dans un piètre état. Deux feux de signalisation situés entre la poste et la station-service Mona Luxe drainent le trafic de toute la ville. On trouve également quatre ronds-points célèbres dans la ville de Mbuji-Mayi qui sont le rond-point de Kalala wa Nkata dans la commune de Bipemba, le rond-point Nkashama dans la commune de Diulu, le rond-point de l'Étoile dans la commune de Dibindi et le rond-point Maman Yemo. La plupart de ces ronds-points ont été réaménagés par les négociants de diamants (Tshienke Kanyonga 2011 : 289). La voirie est encombrée non seulement par la présence des activités économiques exercées à même la chaussée, mais aussi par des épaves de véhicules et autres pièces métalliques qui jonchent les voies (RDC, ministère du Plan 2005 : 97-98).

Selon Tshimanga Mulangala, trois espaces de circulation se dégagent à Mbuji-Mayi. Un espace d'« aisée et permanente circulation », qui se concentre dans la ville Miba et les principaux axes bitumés. Ensuite, vient un espace de circulation malaisée et aléatoire, qui se situe dans les vieilles cités de la Miba. Enfin, la circulation est très malaisée ou impossible dans la ville d'autoconstruction de Mbuji-Mayi (Tshimanga Mulangala 2012 : 101).

Le réseau de transport urbain, tentaculaire, est composé de 12 itinéraires principaux qui mènent aux différents centres de concentration des activités. Le trafic motorisé est polarisé vers les deux zones d'activités les plus importantes de la ville, les marchés de Bakwa Dianga et de Mbuji-Mayi, autrement dit Simis, véritables points de convergence (Tshimanga Mulangala 2012 : 94).

Enfin, en guise de conclusion : « La circulation routière mbujimayienne a pour caractéristique principale d'être très vulnérable puisqu'elle court le risque d'interruption à la suite de la suppression des routes par des ravins et effondrements qui a causé la perte d'accessibilité dans certains quartiers entiers et concentre la circulation sur les grandes voies de communication, en y multipliant des accidents. Bref, Mbuji-Mayi porte des stigmates de sous-équipement en support routier coordonné » (Tshimanga Mulangala & Bukome Itongwa 2011 : 349).

2002 et juillet 2003) sont fournies dans le chapitre sur le commerce.

19. Sorte de pont.

20. Selon la *Monographie de la province du Kasai-Oriental* du ministère du Plan, les digues et ponts nécessiteraient pour leur réfection respectivement 120 ml de buses et 9720 m<sup>3</sup> de terre.

21. Selon Tshimanga Mulangala, il s'agit de 16 km bitumés sur 166 km de routes urbaines, soit un dixième de la ville asphaltée.

22. Enquête nationale sur l'habitat et le profil socio-économique des ménages.

23. L'État à travers le gouvernement provincial dirigé par Alphonse Ngoyi Kasanji a réalisé quelques activités dans le cadre de la réhabilitation des routes dans la ville de Mbuji-Mayi, dont les avenues susmentionnées (Tshienke Kanyonga 2011 : 319).





Une avenue à Mbuji-Mayi. (Photo équipe locale, 2010.)

## 2.7. LES USAGERS DU RÉSEAU ROUTIER

Au Kasai-Oriental, le transport des biens et des personnes, en l'occurrence le transport routier, est généralement assuré par les privés. Ceux-ci utilisent des voitures, mais les motos s'imposent de plus en plus comme moyen de déplacement le plus courant. Bien que certains taxis et taxis-bus fassent encore des courses interurbaines et vicinales, ce sont majoritairement les motos-taxis qui assurent celles-ci<sup>24</sup>. Les taxis-bus sont en effet quasi inexistantes à Mbuji-Mayi. Leur nombre est tellement insuffisant qu'ils ne peuvent pas satisfaire aux besoins de la population. Ce qui se répercute négativement sur le panier de la ménagère. Aussi, les habitants de la commune de Bipemba, de la Muya et de la Kanshi sont généralement sacrifiés. Vivant loin des arrêts de bus, ils marchent souvent à pied avec des marchandises sur la tête. Ce qui fait augmenter le prix des biens qu'ils

revendent. Pour résoudre ce problème, les charriots y suppléent. Ainsi, les conducteurs, communément appelés « pousse-pousseurs », soit pousseurs de charriots, sont très nombreux. Ailleurs dans la province, le transport est assuré par des camions. Sur des distances relativement courtes, des charrettes et des vélos<sup>25</sup> sont aussi mis à contribution pour le transport des biens, ainsi que les vespas, principalement pour des raisons d'affaires.

Pour le transport des marchandises et des produits agricoles, les vélos, les jeeps, les camions légers et les camions poids lourds sont les plus utilisés. Alors que les vélos, les jeeps et les camions légers prennent les routes de desserte agricole, les routes d'intérêt provincial et la nationale n° 1 sur son tronçon de Mbuji-Mayi à Kananga, les camions poids lourds, quant à eux, constitués essentiellement de

24. Le « moto-taxi » est très répandu à Mbuji-Mayi. « Les taximen motos dénoncent la multiplicité des taxes que l'autorité publique leur impose pour assurer le transport des personnes et de leurs biens, à Mbuji-Mayi, chef-lieu du Kasai-Oriental » (Radio Okapi 2013d).

25. Les vélos participent à l'acheminement des produits alimentaires en provenance du Lulila vers Mbuji-Mayi puisqu'en saison des pluies, lorsque les routes sont dans un mauvais état, ce sont des vélos, « moustrongueurs », qui assurent le transport de la marchandise vers Mwene-Ditu (500 tonnes de maïs/mois sont transportés via ce moyen non motorisé).

remorques, utilisent la seule route asphaltée de la province, la nationale n° 1, sur le tronçon allant de Mbujimayi à Mwene-Ditu. Le problème se pose lorsque cette route nationale devient impraticable. Ces camions empruntent des pistes non adaptées et les détériorent très vite, créant des nids de poule et des effondrements de terrain (Chinamula 2005 : 6).

La déliquescence du réseau routier a poussé la population locale à délaissier le véhicule motorisé au profit de la bicyclette pour assurer le transport des marchandises entre la campagne et Mbujimayi. Il n'est pas exceptionnel que des bicyclettes charrient 300 kg jusqu'à Mbujimayi<sup>26</sup>. Il convient de souligner que le vélo est aussi utilisé pour le transport de l'eau à Mbujimayi, qui en manque cruellement. Des marchands ambulants d'eau promènent dans la ville des vélos tirés à pied sur lesquels sont accrochés des bidons.

Quant au transport interurbain, les citadins ont recours aux voitures et surtout aux motos. Étant donné la faible consommation en carburant et la facilité d'accès à tous les lieux qu'elles offrent, les motos-taxis sont actuellement les plus utilisées sur toute l'étendue de la province. Leur nombre augmente sans cesse à Mbujimayi et dans ses environs.

## 2.8. LE PHÉNOMÈNE DES MOTOS-TAXIS<sup>27</sup> À MBUJIMAYI

Tshimanga Mulangala résume cette thématique ainsi : « Le déplacement par motos-taxis est une activité récente en plein essor à Mbujimayi. L'incapacité des transports en commun à répondre à la forte croissance de la demande de transport à Mbujimayi et la souplesse de ce mode expliquent en

gros l'ampleur du secteur. Le transport par motos-taxis est un service à la fois public (entreprise dont les bénéficiaires profitent aux membres de la collectivité et à leur bien-être social), et privé (poursuit une motivation essentiellement privée, à savoir la maximisation du profit). Il s'inscrit dans une économie de survie, source de revenus et pourvoyeuse d'emplois. Il est indispensable au renouveau de Mbujimayi » (Tshimanga Mulangala 2012 : 90).

Le phénomène des motos-taxis à Mbujimayi doit son essor, depuis 2008, au nombre insuffisant de véhicules affectés au transport en commun. Cette carence est causée, entre autres, par la délocalisation des activités socioéconomiques de certains opérateurs économiques qui emportent avec eux leur parc automobile. Un fond de crise financière, un marché de l'emploi saturé et la dérive des grandes sociétés industrielles d'extraction comme la Miba et la Sengamines ajoutent leur contribution à la morosité du climat des affaires dans la région. Prise tout d'abord comme une activité de survie, tout en répondant à la demande croissante de moyens de transport en ville, cette activité complémentaire de motos-taxis a fini par s'imposer comme un nouveau métier offrant de multiples débouchés à Mbujimayi et ses environs, une aubaine pour une population pour laquelle le pourcentage d'emploi salarié offert est de 2,7 %.

L'expansion du phénomène peut être chiffrée. Alors que Mbujimayi comptait 2900 motos-taxis en 2008, elle en compte pas moins de 4400 en 2010 et 9000, fin août 2011. Pouvant transporter, chacune, de 18 à 24 passagers par jour, elles transportent, ensemble, 162 000 à 216 000 passagers par jour. Comparé aux 175 000 déplacements satisfaits par les transports en commun, le service offert par la moto-taxi s'avère être d'autant plus important. Il conditionne une partie des activités économiques de la ville.

Le phénomène des motos-taxis joue doublement le rôle de palliatif. Il répond à la crise de la circulation à Mbujimayi<sup>28</sup>, en même temps qu'il offre de

26. Ils charrient du maïs, du manioc, de l'huile de palme, quelques fruits et légumes selon les saisons. Un comptage mensuel du trafic et du tonnage au passage du bac Kasansa de novembre 2002 à mars 2003 fournit des données sur la moyenne par vélo en kilos, qui se situe entre 72 kg et 304 kg (Chinamula 2005 : 10).

27. Selon l'étude de Tshimanga Mulangala, publiée dans les *Annales de l'ISP* en septembre 2009. Cette étude s'est basée sur la récolte d'informations auprès du service de transport de la mairie de Mbujimayi, de la police spéciale de roulage, des enquêtes auprès des transporteurs de motos-taxis ainsi que des observations de terrain. Les informations ont été complétées par les décisions réglementant la circulation routière et des statistiques des accidents (Tshimanga Mulangala 2012 : 90).

28. Le parc automobile de la ville de Mbujimayi peut se chiffrer à un véhicule pour 97 habitants. Le déficit de transport à Mbujimayi a été mesuré par le GET (Groupe d'étude de transport) en 2002. Il était de l'ordre de 1 424 500 déplacements par jour (soit 89 % de la demande). Sur les besoins quotidiens évalués à 1 600 000 déplacements,



Une vue de la ville de Mbuji-Mayi à travers le moto-taxi sur l'avenue Inga. (Photo équipe locale, 2011.)

nouveaux débouchés dans une ville en pleine crise de l'emploi et assure, par la même occasion, des revenus réguliers à ses opérateurs<sup>29</sup>. Mais cette forte concentration de véhicules, et surtout de motos-taxis, qui congestionnent les quelques routes praticables de la ville, n'est pas sans conséquence. Le phénomène a engendré une augmentation significative des accidents de la route en ville depuis 2008. 37, 2 % des accidents se déroulent durant la saison sèche, tandis que 62,8 % se passent durant la saison des pluies<sup>30</sup> (Tshimanga Mulangala & Bukome 2011 : 325).

seulement 175 000 étaient satisfaits en 2002, soit seulement 11 % de la demande quotidienne (Tshimanga Mulangala 2012 : 92).

29. La population active recensée par l'INSS est de 12 045 personnes et représente 74,71 % de la population active réellement dans le secteur. En utilisant le coefficient de personnes à charge par famille de 6,5 en RDC, on constate que 58 000 personnes vivent directement des motos-taxis (Tshimanga Mulangala 2012 : 97).

30. Pour plus d'informations sur le sujet, voir « Étude de la répartition des accidents de circulation routière dans la ville de Mbuji-Mayi au Kasai-Oriental ». 2011. *Les Cahiers de l'UOM* par Tshimanga Mulangala & Donatien Bukome Itonga.

## 2.9. IMPACT NÉGATIF DE LA DÉGRADATION DES ROUTES SUR LE COMMERCE

L'impact négatif du délabrement des routes au niveau local retentit dans les journaux. « Kasai-Oriental : les routes de desserte agricole sont délabrées » dans Radio Okapi, le 23 août 2012 : « L'ONG Association des agriculteurs sans frontières (AASF) appelle le Gouvernement de la République à réhabiliter les routes du territoire de Luilu (Lomami) qui se trouvent dans un état de délabrement. Les agriculteurs peinent, depuis des mois, pour évacuer vers Mbuji-Mayi le manioc et le maïs produits dans la chefferie de Wikong<sup>31</sup>. Des sources locales indiquent que des camions qui transportent des produits mettent près d'une semaine pour parcourir une distance de 20 km. » Les agriculteurs ne sont pas rémunérés à la juste valeur de leur labeur. Faute de transport pour l'évacuation des produits vivriers dans les localités, les prix des denrées chutent suite à l'augmentation du stock tandis qu'à l'extérieur, les localités non desservies et qui dépendent de cette importation sont en pénurie et là, les prix flambent.

31. Wikong est situé dans la province du Lomami.



Quand les voies sont réhabilitées, les répercussions sont assez directes tant pour les commerçants que pour les paysans producteurs. Bien que les commerçants admettent la chute de leurs marges par la tendance qu'ont les prix locaux à s'aligner sur ceux de Mbuji-Mayi, la rentabilité globale de leurs affaires s'améliore. En plus du fait de la diversification de leurs achalandages, leur cycle commercial est plus régulier du fait d'une grande circulation des biens et des personnes y compris de la monnaie dans la zone. Ils réduisent ainsi les « temps morts », périodes d'immobilisation de leurs capitaux. Quant aux paysans-producteurs, un réseau routier praticable a une double répercussion. D'une part, une plus grande ouverture au marché et un afflux de négociants et preneurs de leurs produits, d'autre part, une meilleure connaissance des prix et l'amélioration de leur pouvoir de négociation. Ils sont assurés d'écouler leur marchandise et peuvent par conséquent augmenter leur production (Chinamula 2005 : 8).

L'évolution du prix du maïs à Mbuji-Mayi et par rapport à ceux de son arrière-pays, illustre la différence des prix entre régions productrices (Luputa/Ngandajika, Kamiji) et les régions importatrices (Boya, Mbuji-Mayi) (Chinamula 2005 : 9). Plus les localités sont enclavées et dépendantes des produits importés, plus les prix ont tendance à s'envoler (comme c'est le cas pour la cité minière de Boya).

## 2.10. LES PROJETS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

Avec le retour de l'aide internationale en 2001, la problématique des voies de communication en RDC a été reconnue comme prioritaire par rapport à l'ensemble des projets de développement. Les différents plans et projets s'intègrent et se complètent<sup>32</sup>. Ainsi trois projets concernent la province

32. « La Banque mondiale, principal bailleur, intervient dans le cadre du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR), du Programme d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale (PUSPRES), du Programme d'urgence d'appui à l'amélioration des conditions de vie (PUAACV) ; l'Union européenne dans le Programme d'appui à la réhabilitation (PAR) ; la BAD dans le Programme d'infrastructures routières (PIR). Parmi les bilatéraux, la coopération britannique (DFID) finance le projet Pro-Routes (Projet d'appui à la réhabilitation et l'entretien des

du Kasai-Oriental, le premier et le deuxième du Programme multisectoriel d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction (PMURR), le troisième du Programme d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale (PUSPRES). Les réalisations concernent uniquement les routes d'intérêt général à charge de l'Office des routes, tandis que le réseau géré par l'Office des voiries et drainage et celui à charge des voies de desserte agricole ne sont pas concernés par ces réalisations.

En 2002, un Programme multisectoriel d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction, le PMURR, est mis en place par le gouvernement de la RDC avec l'appui de bailleurs de fonds internationaux dont la Banque mondiale. Ce programme a été mis en place dans le but d'aider à la reconstruction du pays après des années de guerre et de conflit. Il est composé entre autres d'un volet « agriculture », qui comprend notamment la réfection des infrastructures rurales et la production de semences. Dans son volet « infrastructures routières », deux projets concernent le Kasai-Oriental : les axes Mbuji-Mayi-Mwene-Ditu (158 km) et Kananga-Mbuji-Mayi (183 km)<sup>33</sup>. Les deux projets concernent, respectivement, la maintenance d'une route asphaltée et l'ouverture d'une route non asphaltée. Pour les infrastructures rurales, la réhabilitation des routes rurales par l'UNOPS (BCECO-PMURR/UNOPS) vise à ouvrir les voies d'accès qui mènent aux zones à haute production agricole à partir des chefs-lieux des provinces : lac Munkamba-Mupompa (42 km), Kabeya Kamuanga-Tshitshianku (30 km) en remplacement de l'axe Kumba Kunduyi, la route de Mbuji-Mayi-Kabinda et Dibungi-Mérode-Tshitshanku (Chinamula 2005 : 3).

En 1981 déjà, la planification routière de Mobutu prévoyait la réfection de l'axe routier Mbuji-Mayi-Mwene-Ditu. En 2002, l'intérêt de cette réhabilitation est toujours le même. Cet axe permet de relier la ville de Mbuji-Mayi au chemin de fer Ilebo-Lubumbashi, voie ferrée de grande importance économique, afin

routes), la coopération belge (DCD) intervient dans le PU-RDC (Programme d'urgence pour la RDC 2006-2008) ; la coopération allemande (KfW) participe elle aussi aux travaux routiers » (Pourtier 2008 : 23-52).

33. Le réseau routier est complètement délabré et il faut mettre 6 heures pour parcourir les 200 km reliant Mbuji-Mayi à Kananga en saison sèche (INS 2011).



de désenclaver la ville (République du Zaïre 1981 : 125). Un projet de reconstruction de la nationale n° 1 entre Kananga et Mbuji-Mayi avait déjà été accepté par la Banque mondiale au début des années 1990, mais son exécution a été interrompue en 1994, suite à la rupture de la coopération avec les institutions financières internationales (FEC 2007 : 66).

Sur cet axe, c'est le tronçon lac Munkamba–Mbuji-Mayi, long de 93 km, qui fait partie du Kasai-Oriental<sup>34</sup>. La réhabilitation de l'axe Mbuji-Mayi–Lac Munkamba–Lusambo fait partie du projet Pro-Routes. L'importance de la réfection de cette route se mesure dans son intégration à d'autres projets comme celui de la CTB qui concerne l'axe Lusambo–Bena Dibebe-port<sup>35</sup>. Ces interventions combinées pourraient rendre plus facile le transport des marchandises de la région de Lusambo vers Mbuji-Mayi et, donc, améliorer l'approvisionnement de la ville tout en diversifiant les corridors stratégiques d'importation. L'état de cet axe, en mai 2013, reste encore fort préoccupant. Les travaux en collaboration avec la CTB n'ont pas encore commencé<sup>36</sup>. Régulièrement, des bateaux en provenance de Kinshasa sont bloqués au port de Lusambo car la marchandise ne peut être acheminée vers Mbuji-Mayi à cause de la dégradation trop avancée de l'axe routier (Radio Okapi 2013b).

En complément aux initiatives précédentes, le Projet d'urgence et de soutien au processus de réunification économique et social, PUSPRES<sup>37</sup>, a été mis

en place en 2003<sup>38</sup>. Il vise à soutenir les efforts du gouvernement pour mener à bien le processus de réunification économique et sociale du pays. Il se décline suivant cinq composantes dont la troisième concerne la réhabilitation des axes de transport routier. Les activités programmées concernant cette troisième composante se résument ainsi : « Réhabilitation des axes de transport prioritaires (RN1 vers le port de Matadi sur 10 km, RN2 entre Bukavu et Mbuji-Mayi sur 995 km et RN4 entre Kisangani et Beni sur 750 km) ». Ce programme a été conçu pour permettre à nouveau la circulation des biens et des personnes à travers le pays. La réhabilitation, même partielle, du réseau routier est également un gage de plus grande sécurité pour les communautés dont un grand nombre reste totalement enclavé aujourd'hui. Les travaux consistent à rendre les itinéraires praticables pendant toute l'année. Son financement est de l'ordre de 90 millions \$ US.

Pour le Kasai-Oriental, c'est la route nationale n° 2 (RN2) qui retiendra notre attention. Les travaux complets sont programmés sur l'axe Mbuji-Mayi–Bukavu, en passant par Kasongo (995 km<sup>39</sup>). Ci-dessous, a été dressée une liste des activités identifiées par le PUSPRES pour être mises en œuvre lors de l'exécution des travaux :

- la réparation des ponts en bois, en acier et en béton ;
- les travaux de construction de ponts mixtes acier-béton ;
- le dégagement/déforestation sur tout le linéaire, la route s'étant refermée par endroits ;
- le reprofilage-compactage de toute la route ;
- le rechargement de près de 70 % du linéaire ;
- la réfection ponctuelle en bicouche des tronçons revêtus ;
- les travaux d'assainissement par pose des buses et curage des fossés sur toute la route.

Le projet mené sur la RN2 est divisé en deux parties, le tronçon est (Kasongo–Bukavu) et le tronçon ouest (Mbuji-Mayi–Kasongo). Le tronçon ouest, de 524 km, est pris en charge par l'entreprise Tanswansea et la mission de contrôle affiliée est attribuée à la compagnie Tecult<sup>40</sup>.

34. RDC, ministère des Transports et Voies de communication, ministère des Finances, Bureau de coordination des marchés d'infrastructures. 2008 (juillet).

35. Dans son Programme d'entretien et de réhabilitation des routes de desserte agricole, la coopération belge au développement mentionne le fait probable de réhabiliter durant le prochain PIC (2008-2010) l'axe Lusambo–Bena Dibebe-port (± 200 km), et, finalement d'aller jusqu'à Lodja (± 160 km) en 3e phase. Cette intervention pourrait se faire sous le couvert de l'hypothèse que l'axe Lac Munkamba–Lusambo ait au préalable bénéficié d'une réfection (CTB s. d. : 19).

36. Environ 230 kilomètres de la route qui relie la ville de Mbuji-Mayi à Lusambo sont très délabrés. Cette situation occasionne une pénurie de denrées de première nécessité dans cette partie du pays. Plusieurs véhicules transportant des tonnes de marchandises à destination de Mbuji-Mayi sont régulièrement embourbés sur cet axe routier (Radio Okapi 2013c).

37. Évaluation environnementale et sociale du PUSPRES (2006).

38. Pour s'achever en 2008.

39. 1120 km (Banque mondiale 2008 : 146).

40. Acteurs des sous-projets dans la composante 3 du projet PUSPRES (Banque mondiale 2008 : 8 ; PUSPRES 2006).

Selon le bilan du 30 septembre 2011 du PUSPRES (Banque mondiale 2011) concernant l'achèvement des travaux, des problèmes sont notifiés concernant la RN2 suite à des problèmes dus aux coûts trop élevés des travaux. Le Gouvernement de la RDC s'est alors engagé à prendre en charge, par le biais de son programme sino-congolais concernant les infrastructures, la partie qui ne pouvait pas l'être par le PUSPRES. Cependant, en 2011, cet engagement n'a pas encore été matérialisé à cause des discussions toujours en cours entre les Chinois et les Congolais pour financer le projet.

Enfin, dans la continuité des projets susmentionnés, le PREPICO est un programme de réhabilitation et d'entretien des pistes du Congo de la CTB qui poursuit l'action initiée depuis 2002 avec les anciens projets routiers<sup>41</sup>. Il envisage de désenclaver les zones de production vers les zones de consommation en mettant un accent particulier sur les mécanismes de pérennisation de l'entretien. La CTB accompagne et entretient des routes sur base d'un financement régressif à travers les comités locaux d'entretien et de réhabilitation (Carte RDC\_Interventions\_Prépico-2012).

### 2.11. ACTUALITÉS ROUTIÈRES DE 2013

Radio Okapi annonçait, le 2 février 2013 : « Kasai-Oriental : début des travaux de réhabilitation de la route reliant Mbuji-Mayi à Munkamba ». Selon l'Office des routes, ces travaux entrent dans le cadre du programme de réunification de la RDC par voie routière lancé par le Gouvernement en décembre dernier<sup>42</sup>. Ils s'intègrent dans le programme du PMURR évoqué précédemment.

D'autre part, le directeur provincial de l'Office des routes, Jean de Dieu Mikwari, affirme que plus de 3 millions \$ US sont prévus pour la réalisation de ces travaux qui vont durer dix mois. Un acompte de 60 000 \$ US aurait déjà été versé. Ces travaux consistent en la purge et le remblayage de multiples trous qui jonchent cette route (Radio Okapi

2013a). L'objectif serait de préparer la route en terre à un asphaltage. Les points les plus dégradés sont : de Muanza Lomba à Katenda centre, de Matsha à Lubi et Keena Nkuna, de Kantenta à la sortie de la cité de Keena Nkuna à Lukula et à Mbayi Kasonga. Les autorités de Kabeya-Kamuanga recourent souvent aux cantonniers pour l'entretien des routes. Plusieurs camions venant de Mbuji-Mayi en partance pour Kinshasa via Kananga se sont embourbés sur ce tronçon depuis plusieurs semaines, compliquant l'approvisionnement de Kabeya-Kamuanga en produits manufacturés<sup>43</sup>. Aussi, la réhabilitation de cette route pourrait-elle, en partie, désenclaver ce territoire, le plus appauvri au niveau socio-économique<sup>44</sup>.

## 3. LA VOIE AÉRIENNE

La ville de Mbuji-Mayi possède un aéroport national<sup>45</sup>, qui permet la liaison de la ville à l'ensemble du pays. Celui-ci est situé dans la commune de Bipemba, à une distance de deux kilomètres au nord-ouest du centre-ville de Mbuji-Mayi. Il est issu de l'aérodrome de secours érigé jadis par la Société minière de Bakwanga, la Miba, pour son utilité propre. Lorsque le Sud-Kasai a été officiellement reconnu comme province par le pouvoir central, cet aérodrome est devenu un aéroport national. Cependant, en raison de son intense trafic, l'aéroport de Mbuji-Mayi, plus

43. La voirie est très dégradée à Kabeya-Kamuanga au Kasai-Oriental. Le Gouvernement central a été appelé à intervenir pour réhabiliter la route entre les villes de Kananga et Mbuji-Mayi, qui traverse cette cité. Selon lui, le mauvais état des routes rend quasi impossible la circulation dans la cité de Keena Nkuna, chef-lieu du territoire. Les véhicules en provenance de Kinshasa ou Kananga franchissent péniblement le territoire de Kabeya-Kamuanga afin de gagner la ville de Mbuji-Mayi. Soit ils font face aux ravins dans la cité du lac Munkamba, soit ils s'embourbent pendant la période de pluies (Radio Okapi 2013a).

44. Une enquête initiée par le CEFOP-DH dans le cadre du plan d'action pour le développement local de Kabeya-Kamuanga en 2010 dresse un tableau de la situation socio-économique de la province, ses principaux problèmes et leurs conséquences (RDC 2010).

45. Ses autres coordonnées géographiques se présentent de la manière suivante : latitude S : 0607 S ; altitude : 677 m ; longitude E : 2334 E ; température de référence : 27°C ; résistance piste : 10 tonnes/roue simple.

41. Cf. dans le même chapitre ci-dessus : « État des lieux du réseau routier : réhabilitation et entretien ».

42. PUSPRES. Projet d'urgence et de soutien au processus de réunification économique et sociale. Composante 3 concernant les infrastructures routières, que nous avons déjà évoqué dans le point précédent.

connu sous l'appellation d'« aéroport de Bipemba », est assimilé aux aéroports internationaux.

À côté de cet aéroport, il existe dans la province une plaine de secours léguée par les missionnaires protestants à Bibanga, dans le territoire de Katanda. Elle sert aux liaisons privées assurées par les avions petits porteurs. La longueur de sa piste varie entre 700 et 900 m<sup>46</sup>. Selon le département de géologie du MRAC (2006), il existe aussi deux aérodromes, l'un à Bena-Tshishimbi, l'autre près de Bena Kapete, au nord de Bena Tshiloba et au sud de Tshilundu.

À l'instar de tous les aéroports du pays, la gestion de l'aéroport de Mbujimayi est confiée à la Régie des voies aériennes, la RVA, qui possède sur place dans le chef-lieu de la province une direction provinciale de représentation. Il s'agit d'un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère des Transport et Communications. De nombreux obstacles liés aux difficultés matérielles et financières ne lui permettent pas d'assurer efficacement sa mission. Les équipements de météorologie ne fonctionnent géné-

46. À la base, sa longueur est de 2000 m et sa largeur de 8 m (Tshimanga Mulangala 2009 : 58).

ralement plus, l'entretien des pistes d'atterrissage est difficile et le balisage insuffisamment assuré.

En 1974, une compagnie japonaise aménagea cet aéroport en allongeant sa piste à 2000 m sur 50 m de largeur et en réfectionnant le tarmac. Par la suite, cette piste a connu un autre allongement de 400 m. Mais cette plaine se trouve à l'heure actuelle dans un état de dégradation très avancé. Dans le cadre du PMURR<sup>47</sup>, d'ailleurs, cet aéroport, avec ceux de Tshikapa et de Kikwit, fait partie des priorités à la réhabilitation de certaines infrastructures aéroportuaires.

L'aéroport de Bipemba est desservi par des avions gros porteurs de type Boeing 707, 727 et 737, dont la fréquence d'atterrissage et de décollage est aussi importante que celle d'autres aéroports de sa catégorie au niveau du pays. En fréquence, il se classe donc directement après l'aéroport de Ndjili, à Kinshasa, et

47. Fait partie du Plan directeur de l'aviation civile (PNUD/OACI/RDC/97/002). PMURR, Projet de transport multimodal, évaluation environnementale sectorielle et plans cadres de gestion environnementale et sociale du secteur du transport. Volume 2/3 : Plans et directives de gestion environnementale du transport, juillet 2008.



Façade de l'aéroport de Bipemba. (Photo équipe locale, 2011.)



de la Lwano à Lubumbashi, dans l'ordre d'importance en nombre d'atterrissages par jour. L'importance de son trafic témoigne du grand rôle qu'il joue quotidiennement dans la vie économique et sociale de la province. Il peut recevoir des avions gros porteurs de 60 tonnes de type DC6, d'une charge utile de plus de sept tonnes<sup>48</sup>.

Toutes les compagnies qui opèrent dans cet aéroport transportent aussi bien des marchandises que des personnes. Depuis la mise au sol de la compagnie Hewa Bora après l'accident de Kisangani, le 8 juillet 2011, seulement deux compagnies servent régulièrement la population du Kasai-Oriental tant pour le transport des personnes que pour les biens de première nécessité. Il s'agit de CAA et Gomair. S'y ajoutent Korongo Airlines, Transair et Service-Air. Le premier est essentiellement un courrier, et les deux derniers offrent uniquement un service cargo pour le transport de marchandises<sup>49</sup>.

### Le « tindage<sup>50</sup> » ou DHL congolais

Le « tindage » est un système mis sur pied par des agents économiques, qui vise à contourner l'inefficacité de certains services publics, dans le but d'éviter à Mbuji-Mayi la pénurie en biens de consommation. Ce sont les grands diamantaires qui en tirent les ficelles pour approvisionner la ville.

Afin de permettre cette importation de marchandises en tout genre, les « tindeurs » utilisèrent dans un premier temps les services de la compagnie Air Congo, mais le nombre de tindeurs toujours plus nombreux augmenta le tonnage de marchandises expédié vers Mbuji-Mayi et multiplia les problèmes logistiques. En effet, les transports de marchandises s'effectuaient sous forme d'un excédent de bagages ou d'un bagage accompagné. Dans les années 1970, devant l'incapacité d'Air Congo à assumer les services pour tout le réseau aérien congolais, le Gouvernement libéralisa le fret aérien. La libéralisation du transport aérien intérieur, intervenu en avril 1978, permit ainsi à d'autres compagnies aériennes de se développer, parallèlement à Air Congo. Les tindeurs se réorganisi-

sèrent alors afin d'affréter certains avions avec l'aide des agences de fret aérien, mises sur pied à l'initiative des plus fortunés. Ces agences étaient concentrées autour des grands marchés de Dibindi et de la Muya (Tshimanga Mulangala 2009 : 270-271).

De 1982 à 1991, trois avions appartenant à des habitants de Mbuji-Mayi faisaient le transport aérien : l'avion de Fontshi, l'avion de la Miba et celui de Kadima Wetu, Wetrafa. À ces trois avions s'ajoutaient ceux d'Air Charter Service, ACS, de Shabair, de Scibe-Zaire, etc. De nombreuses sociétés aériennes nationales, souvent privées, desservait la province par des lignes régulières et irrégulières. Les compagnies privées : CAA, Compagnie africaine d'aviation, Bravo Air Congo, Transair, Wimbidira Airways, Wetrafa Airlift, Banair, Shabair, Gomair, Waltair, etc. ont eu pendant longtemps une fréquence de vols d'au moins quatre par semaine à Mbuji-Mayi. Hewa Bora Airways ferma ses portes en juillet 2011 et Bravo Air Congo, qui pratiquait des prix *low cost*, avait dû plier bagages en 2008. Cette dernière compagnie rendait accessible, à tous, le voyage vers les différentes destinations du pays. Bien d'autres compagnies, telles Shabair et Scibe-Zaire, ont tout simplement disparu.

Le désavantage du système de tindage est marqué par la situation de monopole dont bénéficient les quelques compagnies au niveau du transport. Elles peuvent changer à leur gré le prix de fret. Ce qui asphyxie le bon fonctionnement des agences de fret, et c'est finalement le consommateur des produits importés à Mbuji-Mayi par ce biais qui en pâtit.

Globalement, l'importance du fret aérien à Mbuji-Mayi est liée à quatre facteurs : la situation de sous-développement industriel de Mbuji-Mayi, le déficit en matière de production agricole, le potentiel d'expansion du marché lié à une démographie toujours plus croissante et la déliquescence des transports terrestres (Tshimanga Mulangala 2009 : 274). Plus que d'un « dépannage », il s'agit d'une alternative au transport routier et ferroviaire et la solution à plus ou moins long terme au désenclavement de la province.

Les frets embarqués sont constitués de contenants (sacs, malles, fûts, cartons défaits...), de diamants, de produits pharmaceutiques, d'argent, de haricots<sup>51</sup> et de *mfumbwa*. Les frets débarqués, quant à eux,

48. Informations recueillies sur le terrain à l'aéroport de Bipemba, Mbuji-Mayi (équipe locale 2012).

49. Informations recueillies sur le terrain à l'aéroport de Bipemba, Mbuji-Mayi (équipe locale 2012).

50. « Tindage » et « tindeur » sont des mots métissés. Le radical « tind » vient du lingala « *kotinda* », qui se traduit en français par « expédier » (Tshimanga Mulangala 2009 : 268).

51. Ceux-ci sont importés de Fungurume ou de Moba au Katanga transitant par Mbuji-Mayi pour approvisionner Kinshasa.



sont des produits vivriers (Tshimanga Mulangala 2009 : 275).

Selon des données de la RVA datant de 2005, la majorité des frets viennent de Kinshasa<sup>52</sup>, de Lubumbashi et de Kananga. Cette dernière est en fait une zone de transit pour les marchandises en provenance de Kinshasa. Elle ne se constitue pas en fournisseur mais en intermédiaire. Certains frets viennent d’Afrique australe, pour environ 1,68 %, et 2,46 % arrivent en provenance d’autres pays d’Afrique (Tshimanga Mulangala 2009 : 278).

Enfin, il convient de préciser que ces frets aériens débarqués changent d’une année et d’une saison à l’autre. Annuellement, la tendance générale est la hausse durant la saison sèche, qui s’avère être la saison propice à l’exploitation du diamant<sup>53</sup>.

#### 4. LES VOIES FLUVIALES

La principale voie fluviale de la province coloniale du Kasai, appelée communément « le Grand Kasai », est constituée par la rivière Sankuru. Celle-ci est navigable entre Mpanya-Mutombo et Ilebo. L’actuel Kasai-Oriental est relié au Sankuru par la rivière Lubi dont l’embarquement se fait au port de Ndomba, dans le territoire de Kabeya-Kamuanga (RDC, ministère du Plan 2005 : 79), à 46 km de la ville de Mbujimayi. Il s’agit de l’unique rivière navigable de la province<sup>54</sup>. Cependant, malgré le potentiel de cette voie pour l’évacuation des produits agricoles vers Kinshasa et pour l’acheminement des produits manufacturés vers la province, via le port de Ndomba, elle n’est presque pas utilisée. Cette situation s’explique par une multitude d’obstacles à la navigation sur la rivière Lubi, que constituent l’insuffisance de balisage, le dragage et l’insuffisance d’instruments d’aide à la navigation. Aussi, malgré

52. Cette redistribution depuis Kinshasa est le monopole de grands établissements commerciaux installés à Kinshasa, qui en assurent l’introduction sur le marché ainsi que la communication et le marketing autour des produits bénéficiant d’un large réseau au niveau national.

53. Saison des pluies (septembre-avril) avec crues (novembre-décembre) (Tshimanga Mulangala 2009 : 276).

54. Il s’agit de la navigation de gros cargos. D’autres rivières sont navigables dans la province, mais exclusivement en pirogue, comme par exemple le Sankuru et la Lubilanji.

les avantages que cette voie pourrait offrir au niveau des importations de produits agricoles et forestiers et d’animaux du district du Sankuru, province très riche en raison de son climat équatorial et de ses richesses agro-forestières (qui, selon le ministère du Plan, pourrait servir de grenier alimentaire à la ville de Mbujimayi pour certains produits agro-forestiers<sup>55</sup>), la rivière Lubi n’est que très faiblement empruntée (RDC, ministère du Plan 2005 : 79-80).

#### 5. LA VOIE FERROVIAIRE

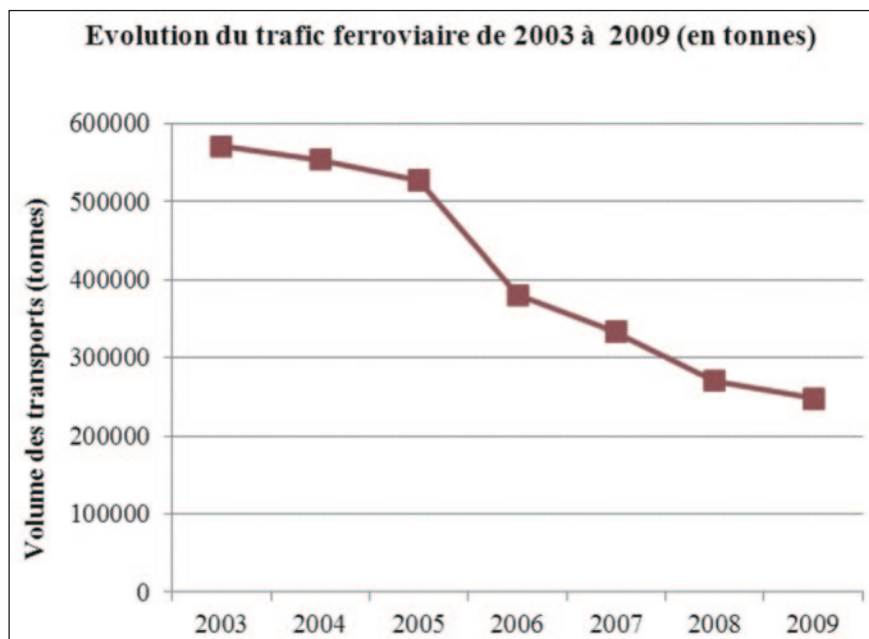
Après la voie fluviale, la voie de communication la plus importante au Congo, mais qui est inexistante au Kasai-Oriental, est constituée par le chemin de fer de la SNCC<sup>56</sup>. Long de 150 kilomètres, il traverse l’ancienne province du Kasai-Oriental via Mwene-Ditu dont la gare constitue un véritable point de jonction par lequel entrent et sortent les biens et les personnes vers le Katanga et le port d’Ilebo dans le Kasai-Central. Cette gare est le principal point d’approvisionnement de la province en produits pétroliers. Nonobstant sa situation géographique « extra Kasai-Oriental », nous abordons le sujet à travers l’étude des opérateurs économiques du Kasai-Oriental qui utilisent ce moyen pour approvisionner la province.

Il convient toutefois de citer un projet concernant la construction d’une gare ferroviaire à Mbujimayi, reliée à Mwene-Ditu par une nouvelle ligne, que le Gouvernement avait envisagé<sup>57</sup>. Mais celui-ci aurait

55. « Les chargements qu’on peut faire par la rivière concernent les produits agricoles, forestiers, fauniques et les produits manufacturés. Les produits agricoles concernés sont principalement le café, le manioc, le riz, le maïs, l’huile de palme et les courges. Les produits manufacturés englobent le sucre, le sel marin, la farine de froment, le ciment, les tôles ondulées, les savons, les vêtements, le carburant et lubrifiant, etc. » (RDC, ministère du Plan 2005 : 79-80).

56. Un projet de construction d’un terminal ferroviaire à Lukelenge, dans le territoire de Katanda, aurait été envisagé à un moment. Selon un rapport du PDAP datant de 2010 : « Il existe un projet de la SNCC de construction d’une bretelle devant relier les villes de Mwene-Ditu et Mbujimayi » (PDAP 2010).

57. Ce projet est présent dans la monographie du PNUD, datant de 2005, mais élaborée avec des données datant, pour la majorité, de 2001. Avec le projet du chemin de fer



Source : élaboré par l'auteur à partir du *Rapport annuel RVA/Mbujimayi 2009*.

été avorté pour des raisons géo-politico-stratégiques nébuleuses.

La Société nationale des chemins de fer du Congo, la SNCC, n'est représentée au Kasai-Oriental que par son bureau d'escale dénommé Complexe Mwene-Ditu/Mbujimayi, où elle gère la seule voie d'entrée des marchandises destinées à la province du Kasai-Oriental.

entre Mbujimayi et Mwene-Ditu, il y a lieu d'espérer que l'économie se relèvera un peu plus. Une bonne distribution de l'électricité induira une bonne distribution de l'eau potable. La relance de sociétés forestières et des scieries pour la fabrication de traverses favorisera un climat propice à l'essor économique (RDC, ministère du Plan 2005 : 111).

Le graphique ci-dessus indique l'évolution du trafic ferroviaire de 2003 à 2009 en tonnes. On peut en retenir une sensible diminution du trafic ferroviaire.

Ce graphique rend compte de la diminution de moitié du transport des marchandises transportées par voie ferrée, qui est due à la baisse de l'activité commerciale, au manque d'équipements par la SNCC et au non-entretien des rails. Pour ces raisons, les opérateurs économiques du Kasai-Oriental préfèrent emprunter d'autres moyens de transport de marchandises, jugés plus rapides, bien que souvent fort onéreux.

## Références

- AFECC & RDC (2013). *Plan d'affaires 2013-2018*. Concession SACIM SPRL de la RDC.
- Banque mondiale. 2008. « RDC, la bonne gouvernance dans le secteur minier, facteur de croissance ». Rapport n° 43402-ZR.
- Banque mondiale. 2011 (30 septembre). *Implementation, Completion and Results Report* (IDA-38240 ; IDA-3824A ; AND IDA-H0640). Rapport n° ICR00001976.
- Beltrade. 2011 (juillet-août-septembre). *Bulletin de l'actualité économique de la RDC* : 27. Lien Internet : [http://www.beltrade-congo.be/documents/beltrade\\_info\\_27.pdf](http://www.beltrade-congo.be/documents/beltrade_info_27.pdf), consulté le 9 juillet 2013.
- Beltrade. 2013a (2 avril). « Signature d'un accord minier pour l'exploitation du diamant au Kasai-Oriental ». *Beltrade-Congo* (en ligne). Lien Internet : <http://www.beltrade-congo.be/index2.php?page=7782>, consulté le 4 juillet 2013.
- Chinamula, Idesbald. 2005 (mai). *Étude d'impact socio-économique des actions du projet : BCECO-PMURR/UNOPS. Volet : « Réhabilitation des pistes rurales »*. ADEKOR.
- Congo Republic Democratic of-high Priority Roads Reopening and Maintenance Project (english). D.C. the Worldbank (Rapport n° 40028). <http://documents.worldbank.org/curated/en/2008/02/9044341/congo-democratic-republic-high-priority-roads-reopening-maintenance-project>, consulté le 6 novembre 2013.
- Coopération technique belge au développement (CTB). *Dossier technique et financier Programme d'entretien et de réhabilitation des routes de desserte agricole*. RD Congo (RDC 07 091 01)-version finale. Lien Internet : <http://www.btctb.org/files/web/tenders/Dossier%20technique%20et%20financier%20du%20Programme%20d%20E2%80%99entretien%20et%20de%20r%C3%A9habilitation%20des%20routes%20de%20desserte%20agricole%20E2%80%93%20RD%20Congo.pdf>, consulté le 5 juillet 2013.
- Coopération technique belge au développement (CTB). 2010-2014. *Programme d'entretien et de réhabilitation des routes de desserte agricole en RD Congo PREPICO III*. Lien Internet : <http://www.btctb.org/en/country/16/projects-list>, consulté le 5 juillet 2013.
- Coopération technique belge au développement (CTB). 2012a (avril). *Carte des interventions de la CTB/PREPICO* (carte A). Lien Internet : <http://www.agriculture-rdc.net/index.php/cartes>, consulté le 9 juillet 2013.
- Coopération technique belge au développement (CTB). 2012b (août). *Carte\_zone\_cible\_PRODEKOR\_Tshilenge* (carte B). Lien Internet : <http://www.agriculture-rdc.net/index.php/cartes>, consulté le 9 juillet 2013.
- Coopération technique belge au développement (CTB). 2012c (août). *Carte\_RDC\_1900k\_Pistes\_entretien* (carte C).
- de Saint Moulin, Léon. 2011. *Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo*. Kinshasa : CEPAS.
- Fédération des entreprises congolaises (FEC). 2007 (mars). *État des lieux de l'économie congolaise, problèmes et pistes de solutions pour la relance économique de la République démocratique du Congo*. Lien Internet : [http://www.fec.cd/pdf/etat\\_des\\_lieux.pdf?bcsi\\_scan\\_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi\\_scan\\_filename=etat\\_des\\_lieux.pdf](http://www.fec.cd/pdf/etat_des_lieux.pdf?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi_scan_filename=etat_des_lieux.pdf), consulté le 9 juillet 2013.
- Institut national des statistiques (INS). 2011 (octobre). *République démocratique du Congo, Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province du Kasai-Oriental*. Lien Internet : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp242596.pdf>, consulté le 6 juillet 2013.
- Mbayi Wete, Philippe. 2013 (2 avril). « Signature d'un accord minier pour l'exploitation du diamant au Kasai-Oriental ». *Beltrade*.
- Mpunga Tshiendesha Bikuku. 1979. « Territoire de Bakwanga (194-1959) : Monographie socio-économique ». Mémoire, Lubumbashi.
- Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), département de géologie. 2006. *Carte administrative et routière du Kasai-Oriental* (1/250 000).
- OCHA. 2012 (24 février). *Situation humanitaire en RDC* (en ligne). [http://www.rdc-humanitaire.net/rdchbis/IMG/pdf/hag\\_-\\_briefing\\_humanitaire\\_de\\_la\\_rdc\\_-\\_240212.pdf](http://www.rdc-humanitaire.net/rdchbis/IMG/pdf/hag_-_briefing_humanitaire_de_la_rdc_-_240212.pdf).
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). 2009 (mars). Profil résumé, *Pauvreté et conditions de vie des ménages au Kasai-Oriental*.
- Pourtier, Roland. 3/2008. « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée des chemins ». *Afrique contemporaine* 227.
- PUSPRES. 2006 (janvier). Volume 1 - *Évaluation environnementale et sociale de la composante 3, réhabilitation des axes de transport prioritaires*. Rapport final. Lien Internet : [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSPContentServer/WDSP/IB/2008/09/01/000333038\\_20080901024432/Rendered/INDEX/E13220FRENCH0R110P0818500Box334048B.txt](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSPContentServer/WDSP/IB/2008/09/01/000333038_20080901024432/Rendered/INDEX/E13220FRENCH0R110P0818500Box334048B.txt), consulté le 6 juillet 2013.
- RDC, ministère du Plan. 2005 (mars). *Monographie de la province du Kasai-Oriental (draft 4)*. Kinshasa.

- RDC, ministère des Transports et Voies de communications, ministère des Finances, Bureau de coordination des marchés d'infrastructures. 2008 (juillet). *PMUR, Projet de transport multimodal, évaluation environnementale sectorielle et plans cadres de gestion environnementale et sociale du secteur du transport*. Volume 2/3 : Plans et directives de gestion environnementale du transport. Rapport final définitif. Lien Internet : [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/03/22/000020953\\_20120322161354/Rendered/INDEX/IP5620FRENCH0095940P09253708313075.txt](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/03/22/000020953_20120322161354/Rendered/INDEX/IP5620FRENCH0095940P09253708313075.txt)
- RDC, province du Kasai-Oriental, district de Tshilenge. 2011 (décembre). *Plan d'action de développement local de Kabeya Kamuanga*. Document produit avec l'appui financier de Broederlijk Delen sous la facilitation du CEFOP/DH. Lien Internet: <http://cefopdh.org/wp-content/uploads/2012/07/Plan-de-developpement-local.pdf>, consulté le 7 juillet 2013.
- République du Zaïre, département des travaux publics et de l'aménagement des territoires. 1981 (mars). *Plan Mobutu. Programme routier. 1982-1984*. Fascicule 1 : routes nationales et régionales.
- Radio Okapi
- 2009 (9 novembre). « Mbuji-Mayi : pluies diluviennes, la Nationale n° 1 coupée, 200 maisons écroulées ».
  - 2011 (24 juillet). « Kasai-Oriental : retour au calme après des tensions à Lupatapata ». Lien Internet : <http://www.africamission-mafr.org/journalpac175.htm>, consulté le 11 juin 2013.
  - 2013a (21 janvier). « La route entre Kananga et Mbuji-Mayi est impraticable à Kabeya ».
  - 2013b (2 mai). « Kasai-Oriental : 7000 tonnes de marchandises bloquées à Lusambo à cause de l'état de la route ».
  - 2013c (3 mai). « Kasai-Oriental : délabrement de la route Mbuji-Mayi-Lusambo ».
  - 2013d (13 mai). « Mbuji Mayi : les taximen motos dénoncent la multiplicité des taxes ».
- Tollens, Éric. 2004 (19-20 mars). *Table ronde sur les défis de l'agriculture en RDC. Les défis : sécurité alimentaire et cultures de rente pour l'exportation, principales orientations et avantages comparatifs de l'agriculture en RD Congo*. Annexe 7. Kinshasa : Alliance belgo-congolaise. Lien Internet : [http://www.rdfs.net/linkeddoks/RDC/Annexe7\\_Tollens.doc?bcsi\\_scan\\_BDF9DEF8A7D43AB9=1](http://www.rdfs.net/linkeddoks/RDC/Annexe7_Tollens.doc?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=1), consulté le 5 juillet 2013.
- Tshimanga Mulangala. 2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbujimayi et ses environs au Kasai-Oriental RDC ». Thèse en géographie, Lubumbashi.
- Tshimanga Mulangala. 2012 (septembre). « Le phénomène de transport par motos taxis à Mbujimayi au Kasai-Oriental (résultats préliminaires) ». *Les Cahiers de l'Université officielle de Mbujimayi* 4 : 88-109. Mbujimayi : UOM.
- Tshimanga Mulangala & Bukome Itonga, Donatien. 2011 (octobre). « Étude de la répartition des accidents de circulation routière dans la ville de Mbujimayi au Kasai-Oriental ». *Les Cahiers de l'Université officielle de Mbujimayi*. Mbujimayi : UOM.
- Tshienke Kanyonga, Dominique. 2011. « Mbujimayi : diamant et pauvreté d'une ville. Approche sociologique ». Thèse en sociologie, Université de Kinshasa.
- Van Hoof, Frans. 2011. « La dynamique paysanne au Kasai-Oriental ». *Eco Congo* (en ligne). Lien Internet : <http://www.ecocongo.cd/fr/province/katanga?page=3>, consulté le 25 juin 2013.



# CHAPITRE 23

## LES SERVICES À LA POPULATION

### 1. LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La structure de l'environnement congolais des télécommunications se cristallise en deux sous-secteurs, l'un public, l'autre privé. Il existe donc une certaine concurrence entre les deux réseaux. Néanmoins, le secteur privé est souvent le plus performant.

Le secteur public est constitué du ministère des PTT (l'organe de réglementation), de l'Office congolais des postes et télécommunications (OCPT) (l'opérateur historique) et du Réseau national des télécommunications par satellites (Renatelsat) (l'entreprise chargée d'assurer la couverture des services de radiodiffusion, de téléphonie et de télévision sur l'ensemble du pays). Le secteur privé, quant à lui, s'est formé autour d'un grand nombre d'exploitants du mobile cellulaire, du fixe sans fil et de nombreux autres fournisseurs de services en télécommunications (Union internationale des télécommunications UIT 2001).

C'est la loi n° 254/Télec du 23 août 1940 sur les télécommunications, ainsi que des arrêtés ministériels, qui sont les instruments juridiques importants régissant le secteur congolais des télécommunications en RDC<sup>1</sup>.

---

1. Ils fixent, d'une part, les conditions d'exercice des activités de télécommunication en République démocratique du Congo et le cahier des charges pour les opérateurs privés du mobile cellulaire et du fixe sans fil, et déterminent, d'autre part, le taux et l'assiette des redevances sur les télécommunications.

#### 1.1. LE RÉSEAU ÉTATIQUE : L'OCPT

Le rôle de l'Office congolais des postes et télécommunications, OCPT, est d'assurer le service dans les domaines de la poste, du téléphone, des communications par satellite, de la radio, de la télévision, des radiotélécommunications et de la transmission des données et des signaux. Suivant les informations du PNUD, Mbuji mayi et les chefs-lieux des territoires sont desservis par ce système de poste. Mais celui-ci est défaillant. Le service n'est pas assuré, faute d'une couverture suffisante, selon les normes de l'Union postale universelle. Ces normes recommandent, en effet, l'ouverture d'un bureau de poste par territoire d'au moins 30 à 40 km<sup>2</sup> pour une population de 300 à 600 habitants. Mais sans, au préalable, procéder à la réhabilitation de l'infrastructure en place, aucune extension ne peut être envisagée. Par ailleurs, ces services postaux sont désorganisés, et caractérisés par leur lenteur dans la transmission des courriers et des messages, les vols fréquents de colis postaux et d'autres abus de confiance. C'est la raison pour laquelle les usagers ont fini par ignorer l'existence de l'OCPT.

Selon le DSRP, « le chef-lieu du Kasai-Oriental [Mbuji mayi] est doté d'une station terrienne provinciale de type 1 et de deux centres de radiodiffusion appartenant à la Radiotélévision nationale congolaise, RTNC. Mais cette station se trouve dans un état de vétusté très accentué. Si le centre de diffusion de télévision, dont l'émetteur est de type 2x1 KW, se trouve dans une situation acceptable, le centre de production TV (plateau), quant à lui, nécessite une attention particulière. Le matériel professionnel y fait d'ailleurs défaut. »

## 1.2. LE RÉSEAU PRIVÉ

Encore une fois, le secteur privé supplée au manque d'efficacité de l'État. Afin de contourner les problèmes liés, entre autres, à l'absence des services étatiques dans le secteur de la communication, plusieurs projets privés ont vu le jour. Parmi eux, c'est la poste parallèle « tindeur » qui s'est le plus développée<sup>2</sup>. Elle a totalement supplanté les services postaux officiels, principalement entre l'aéroport de Ndjili, à Kinshasa, et celui de Mbujimayi. Une lettre, un colis ou de l'argent confiés à un voyageur aérien arrive, le temps d'un vol, à destination. Toute une logistique est mise en place pour assurer le transport et la distribution dans un délai de 24 heures. Comme c'est le cas dans le système de la tontine, c'est à nouveau la dynamique communautaire qui permet une certaine efficacité dans le service, le tout se déroulant dans une confiance totale<sup>3</sup>.

Suivant les informations du PNUD, dans les années 2000, les radios électriques privées (REP), les phonies, qui reliaient Mbujimayi à quelques centres urbains et cités du pays étaient dans un bon état. Aussi, la transmission des messages phoniques entre des personnes physiques ou morales, aussi bien que le transfert des fonds d'une personne à l'autre, étaient efficacement assurés. Mais ces infrastructures ont alors été supplantées par l'arrivée et le succès des entreprises privées de télécommunication dont Orange<sup>4</sup>, Vodacom, Airtel, Tigo et Microcom, qui desservent en communication cellulaire (téléphone portable) les centres urbains de Mbujimayi, les cités de Miabi, Kabeya-Kamuanga, Tshilenge, Tshishimbi et de nombreux villages avoisinants. Microcom reste la seule société spécialisée dans la connexion Internet, même si Vodacom commercialise aussi des modems portables. Lors de la récolte de données pour la monographie (2010), cette dernière tentative, amorcée par Tigo, avait visiblement essuyé un échec.

2. Voir l'explication plus approfondie du système de « tindage » dans le chapitre sur les voies de communication.

3. Les enquêtes menées sur le terrain dans le cadre de cette monographie ainsi que l'expérience vécue permettent d'affirmer qu'il n'existe, en ce domaine, aucun vol ou dissipation du courrier ou du colis confié.

4. Orange a racheté Congo Chine téléphone. Cet opérateur devait relier Mbujimayi au réseau à partir de novembre 2012 (Radio Okapi 2012b).

Enfin, en dehors de la Radiotélévision nationale congolaise, RTNC, des privés ainsi que des confessions religieuses ont implanté, au Kasai-Oriental, une dizaine de chaînes de radiodiffusion et quelques chaînes de télévision commerciales ou communautaires. Il s'agit, à Mbujimayi, de la Radiotélévision Fraternité (Rtf), la Radiotélévision debout Kasai (Rtdk), la Radio Sentinelle (RS), la Radiotélévision de l'Église évangélique libre d'Afrique (Rteelda), la Radio Kasai Horizon télévision (Khrt), la Radio Mont-Carmel et télévision (Rmctv), la Radiotélévision Zoé (Rtz), la Radiotélévision Océan pacifique (Rtop), la Radio Sanga FM, la Radio Lisanga. S'y ajoute Radio Okapi, une station de la mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco), qui émet de Kinshasa, mais possède une station relais à Mbujimayi.

Un certain nombre de réseaux de communication sont également mis en place, comme le réseau « communicateur pour la santé », le « réseau des journalistes amis de l'enfant », l'« union congolaise des femmes des médias », les « communicateurs pour la défense des droits de l'homme ». Cette liste n'est pas exhaustive.

En matière de presse écrite, des quotidiens sont édités dans la province, dont *Congo-Wetu* et *Kasala*.

## 2. LA DESSERT EN ÉLECTRICITÉ

Au Kasai-Oriental, comme dans de nombreuses provinces en RDC, la majorité des ménages n'est pas desservie en électricité. Le taux de raccordement y est d'ailleurs très faible, 0,8 % contre 10,3 % à l'échelle nationale (PNUD 2009 : 15). La capacité installée du potentiel hydro-électrique du Kasai-Oriental, du Lomami et du Sankuru ne dépasse pas 15 MW par rapport à la demande, qui est de l'ordre de 200 MW (Tshimanga Mulangala & al. 2009 : 139). Alors que la province compte sur son territoire d'énormes potentialités en énergie électrique que pourraient porter ses nombreuses chutes et ses rapides<sup>5</sup>, la province est une des plus faibles productrices. Elle

5. Chutes de Mulowayi et Tshilumbayi sur la Lubi, de Kabiseba à Bena Kashala, Bakwa Kanda, de Kafumbu sur la Luilu dans la province de Lomami entre Ngandajika et Tshilenge, de Nkatshia, de Movo, trois centrales de Lubilanji (Tshimanga Mulangala & al. 2009 : 56).

dispose, en effet, d'une dizaine de chutes qui ont été étudiées et où pourraient être érigées des centrales hydroélectriques interconnectées afin d'assurer une réserve importante et permanente en énergie électrique. Les atouts hydro-énergétiques disponibles de la province doivent être répertoriés et mis en valeur de façon efficace et efficiente pour permettre l'exploitation de toutes les potentialités de la province (Tshimanga Mulangala & al. 2009 : 125). Ainsi, la FEC, dans son état des lieux de l'économie congolaise de 2007, considère comme urgente la remise en activité des centrales hydroélectriques existantes à travers la province du Katanga, la Province-Orientale, le Kasai-Oriental et le Bas-Congo et envisage une interconnexion entre elles.

Les enquêtes du DSRP provincial démontrent que le taux d'électrification pour l'éclairage est de zéro. Il est de 47,3 % pour la lampe artisanale, 77,1 % pour le bois de ramassage, 8,1 % pour le bois acheté et 13,8 % pour le charbon. Ce résultat explique la faible industrialisation de la province<sup>6</sup> qui découle, entre autres, de la sous-exploitation de ses atouts hydro-énergétiques, héritage de l'administration coloniale belge et de la logique de polarisation sélective de la politique des investissements et d'aménagements au niveau national (Tshimanga Mulangala & al. 2009 : 119).

La question de l'énergie électrique qui s'ensuit demeure préoccupante malgré le plan directeur 2015 concocté par la Société nationale d'électricité (Snel), qui estime encore sa puissance de production à 3019 KW, alors que les besoins de la province atteignent 284 925 KW (Kapenga Nkiela Kingombe 2009).

À en croire Kapenga Nkiela Kingombe (2009), qui cite des sources proches de la Snel, le secteur de

6. Selon Mabika (1991), cité par Tshimanga, la dialectique hydroénergie et développement industriel du Kasai-Oriental en particulier fut abordée à la Conférence régionale pour le développement du Kasai-Oriental, CODEKOR. L'industrialisation d'une région est, en effet, dépendante de la présence de certaines infrastructures de base telles que des centrales hydro-électriques (Tshimanga Mulangala & al. 2009 : 127). En RDC, l'ensemble des investissements et l'industrialisation sont polarisés vers les points stratégiques hérités de la colonisation, à savoir Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani, trois villes largement alimentées en électricité (Tshimanga Mulangala 299 : 131). « Actes de la première conférence pour le développement industriel du Kasai-Oriental » dans les *Actes du séminaire atelier sur la créativité et l'esprit d'entreprise*. Université de Mbuji-Mayi (pp. 24-34).

l'industrie d'énergie électrique au Kasai-Oriental a connu les périodes ci-après :

- avant 1976 : production d'énergie électrique par la Miba et commercialisation de celle-ci par la Régideso ;
- 1976 à 1978 : début des travaux de génie civil et implantation du réseau, suivis du transfert par la direction générale de la centrale thermique qui fonctionnait déjà bien avant ;
- 1979 à 1991 : implantation de la Snel dans l'ancien Kasai-Oriental, principalement dans les trois centres de Mbuji-Mayi, Lusambo et Kabinda<sup>7</sup>.

Son fonctionnement normal dans tous les centres est dicté par la décision de l'État sur le monopole de commercialisation de l'énergie par la Snel. Signalons que cette commercialisation était jadis assurée par la Régideso.

Il y a toutefois lieu de reconnaître que la Snel/Kasai-Oriental a rencontré beaucoup de difficultés de fonctionnement. Les principaux moments de son déclin se présentent de la manière suivante :

- de 1992 à 1996, la production de la Snel fut arrêtée à la suite de pannes et de l'état de vétusté des équipements et du réseau, et un partenariat Miba-Snel fut signé en vue de la commercialisation de l'énergie électrique à Mbuji-Mayi ;
- de 1996 à 2007, l'exclusivité de la commercialisation de l'énergie électrique fut assurée par la Miba ;
- de 2008 à nos jours, eurent lieu la résiliation unilatérale du contrat de partenariat Miba-Snel, l'acquisition de deux groupes de 1250 KVA et l'avènement de la société Hydroforce pour la commercialisation de la même énergie électrique fournie par la Miba.

Par ailleurs, les pannes, le coût des produits pétroliers, la vétusté des équipements et du réseau ont empêché les centrales thermiques de la Snel/Kasai-Oriental d'assurer un fonctionnement continu.

7. Nous rappelons que les deux derniers centres, Lusambo et Kabinda, cités dans ce paragraphe ne font pas partie de la province du Kasai-Oriental, objet de la présente monographie.

## 2.1. ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

En RDC, c'est la Société nationale d'électricité, Snel, qui a pour mission de produire, de transporter, de distribuer et de vendre l'énergie électrique à la population. Cependant, depuis 1992, à cause des multiples difficultés qu'elle rencontre, notamment le manque de carburant et de lubrifiant, les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange, la vétusté du réseau de distribution, etc., la Snel n'est plus capable de tenir le rôle qui lui était confié. En raison de ses multiples défaillances, elle a signé un protocole d'accord avec la Miba afin de disposer sporadiquement d'une petite portion de l'énergie que celle-ci produit (RDC, ministère du Plan 2005 : 84).

Il convient de compléter ce tableau par un potentiel barrage d'une puissance de 15 MW sur la rivière Lukula à Kabeya Kamuanga et Miabi (Tshimanga Mulangala *et al.* 2009 : 133)<sup>8</sup>.

Ainsi, au Kasai-Oriental, le disponible installé en énergie hydroélectrique est exclusivement canalisé vers la Miba, propriétaire des installations de production de l'énergie hydroélectrique. En effet, afin de satisfaire ses besoins en énergie, la Miba a construit des barrages en vue de produire de l'hydroélectricité. À l'heure actuelle, elle dispose de trois centrales hydroélectriques : Young (7000 kW), Tshiala I (Lubilanji I) (137 kW), Tshiala II (Lubilanji II) (4200 kW<sup>9</sup>), qui fonctionnent avec trois turbines

sur six<sup>10</sup>. L'électricité produite par ces trois centrales représente 0,58 % de l'énergie produite à l'échelle nationale<sup>11</sup>. L'électricité produite par la Miba ne couvre que les besoins de ses chantiers et cités. Si les trois turbines qui manquent étaient mises en place, l'électricité de la Miba pourrait satisfaire les besoins électriques de toute la province. À l'heure actuelle, cependant, les quelques industriels de la province<sup>12</sup> ont toujours recours aux groupes électrogènes, tandis que la population consomme du bois, du charbon, des racines, au détriment de l'environnement (Tshimanga Mulangala *et al.* 2009 : 131).

Un nouvel acteur est entré en jeu : la société Énergie du Kasai, Enerka<sup>13</sup> qui intervient dans l'exécution du projet Tshiala II sur la rivière Lubilanji. Dans ce projet privé et communautaire, l'État congolais, la Snel, ainsi que plusieurs particuliers ont pris des souscriptions qui, jusque-là, ne sont que partiellement libérées.

Notons également le potentiel pour Mbujimayi du barrage de Katende<sup>14</sup> dans l'ancienne province du Kasai-Occidental, lancé en octobre 2011. Le coor-

8. Selon le Plan de développement énergétique de la province du Kasai-Oriental entre 2002 et 2006.

9. Selon le projet d'électrification du Kasai, mentionné par Tshimanga Mulangala, en source, et de l'ensemble du Congo (2004), cité par Tshimanga Mulangala (2009b : 128), la puissance de Lubilanji II est de 6,27 MW.

10. C'est sur la réhabilitation de cette centrale que compte la région pour son développement dans le cadre du PMURR.

11. Sachant que 74,22 % de l'énergie est produite au Bas-Congo et Kinshasa et 20,97 % au Katanga (Tshimanga Mulangala *et al.* 2009 : 127-128).

12. Par exemple Bracongo (Skol) et la Sengamines (Tshimanga Mulangala *et al.* 2009 : 131).

13. Enerka est une société par actions à responsabilité limitée, Sarl, constituée pour une durée de 30 ans renouvelables.

14. Le barrage hydroélectrique de Katende vise une puissance de 64 MW destinée à alimenter les deux Kasai. Il présente un budget de 280 millions de dollars couvert par l'Inde, à hauteur de 168 millions, et par la RDC pour le solde de 112 millions.

**Tableau 23.1. Potentialités provinciales pour la production d'hydroélectricité**

N°	Désignation des chutes	Puissance (kWh)	Rivière	Village
01	Lubilanji II	4500	Lubilanji II	Mbujimayi
02	Nkantshia	80	Nkantshia	Lupatapata
03	Movo*	0,467	Movo	Miabi
04	Tshiala		Lubilanji	Tshiala
05	Bibanga		Kabiseba	Bakwa Kanda
06	Kakangayi		Kakangayi	Miabi
07	Tubi Tubidi		Lubi	Miabi
08	Lubi		Lubi	Kabeya-Kamuanga

\*Cette potentielle centrale hydroélectrique fait partie du Plan d'affaires de l'AFECC dans le cadre de son accord avec la SCIM.

Source : Snel, direction provinciale 2001.





**Centrale hydroélectrique de Tshiala.**

(Photo équipe locale, 2011.)



**Barrage hydroélectrique de Tshiala.**

(Photo équipe locale, 2011.)

donnateur de projet a en effet évoqué la construction prochaine de la ligne de transport du courant électrique Kananga-Mbujimayi-Tshimbulu. Le ministre congolais des Ressources hydrauliques et Électricité, Bruno Kapanji Kalala, s'est engagé à mener à bien la finalisation de la centrale hydroélectrique de Katende pour 2016 (*Le Potentiel* 18 avril 2013).

L'exploitation des potentialités énergétiques d'une province joue un rôle déterminant dans son processus d'industrialisation, les deux phénomènes sont directement liés. Il n'est donc pas étonnant de constater la situation de sous-industrialisation au Kasai-Oriental après avoir noté son faible taux d'électrification. L'industrialisation en RDC reste à présent polarisée entre les trois grands pôles de développement qui bénéficient d'infrastructures héritées de la colonisation, soit Kisangani, Kinshasa et Élisabethville (Tshimanga Mulangala *et al.* 2009 : 131).

## 2.2. COMMERCIALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ<sup>15</sup>

En décembre 2012, la Société minière de Bakwanga (Miba), dans le Kasai-Oriental, a résilié son contrat avec l'entreprise Hydroforce Congo,

15. C'est la Snel qui a le monopole de la production et de la commercialisation de l'électricité en RDC. Mais au Kasai-Oriental, c'est la Miba qui a mis en place les infrastructures électriques et qui sous-traite la production et la commercialisation à des compagnies privées. « Après plusieurs tentatives infructueuses, l'Assemblée nationale a voté vendredi 3 mai la loi libéralisant le secteur de l'électricité. La Société nationale d'électricité (Snel) perd ainsi le monopole de production et de commercialisation de l'énergie électrique en RDC. Selon les députés, l'objectif est d'améliorer, grâce à la concurrence, la qualité du service de desserte en électricité dans le pays » (Radio Okapi 2013b).

à laquelle elle était liée depuis 2008. Hydroforce Congo était chargée de gérer et de commercialiser l'énergie électrique produite par la centrale hydroélectrique de la Tshiala. Selon la direction de la Miba, la compagnie n'aurait pas honoré son contrat. Selon les termes du contrat entre les deux partenaires, Hydroforce Congo devait relever la production de l'énergie électrique de 4500 à 13 000 kW. Après quatre ans et quatre mois, les objectifs de la convention ne sont toujours pas atteints<sup>16</sup>. À l'issue d'une réunion avec la Miba, autour du gouverneur de province, les responsables d'Hydroforce Congo auraient sollicité un sursis, un temps supplémentaire pour rectifier l'élan en tenant compte des critiques. Cependant, la Miba envisage déjà de se tourner vers d'autres partenaires du secteur (Radio Okapi 2012a).

## 2.3. D'AUTRES SOURCES ÉNERGÉTIQUES

En plus de l'énergie hydro-électrique, le ministère du Plan, dans sa monographie sur le Kasai-Oriental (2005), évoque l'énergie thermique, l'énergie solaire et l'énergie du bois, qu'on a souvent tendance à oublier dans les études et qui présentent pourtant un certain potentiel.

Pour ce qui est de l'énergie thermique, la Snel a installé à Mbujimayi des groupes électrogènes qui ne concernent pas les besoins de la Miba. Au total, huit groupes électrogènes d'une puissance de 4174 kVA devraient produire 3019 kW d'électricité pour la population du Kasai-Oriental, et essentiellement celle de Mbujimayi. Néanmoins, ces installa-

16. Selon Isidore Ilunga Ntambwe, directeur des services autonomes de la Miba. Il semblerait que la société ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour satisfaire aux objectifs.

tions ne fonctionnent pas convenablement à cause, entre autres, du manque de pièces de rechange, de carburant et de lubrifiant et de la vétusté du réseau de distribution. Cette pénurie en électricité est un des facteurs qui explique le non-développement de l'industrie provinciale, handicapée par des coûts de production trop élevés<sup>17</sup>. Certains habitants des villes et des centres ruraux y font face en recourant à des groupes électrogènes. Il y a plus de mille groupes électrogènes opérationnels dont la puissance oscille entre 0,6 et 25 kVA dans l'ancien Kasai-Oriental, en ce compris le Lomami et le Sankuru.

Avec son taux d'ensoleillement annuel<sup>18</sup>, la RDC dispose d'un grand potentiel dans le domaine de l'énergie solaire. Cependant, les installations solaires nécessitent des installations très coûteuses. L'énergie solaire ne peut être captée que pendant la journée. Aussi le stockage de l'énergie nécessite-t-il une batterie. Cependant, des technologies solaires plus simples et moins onéreuses peuvent être utilement employées pour le séchage des récoltes ou le chauffage de l'eau, sans oublier l'éclairage et la communication. Ce qui réduirait la demande de combustibles ligneux.

La « houille verte » pourrait faire l'objet d'une exploitation sur de basses chutes qui ne peuvent retenir l'eau plus de deux heures. Sur ces chutes qui fournissent toute l'année de l'énergie (kW), pourraient être installées des usines flottantes (avec roues propulsées par l'eau qui coule). La Lubi et d'autres cours d'eau de ce gabarit au Kasai-Oriental sont des endroits propices à l'installation de ce type d'usine (Tshimanga Mulangala *et al.* 2009 : 137).

L'énergie hydrolienne<sup>19</sup> pourrait également présenter une alternative énergétique pour le Kasai-

Oriental, essentiellement constitué de régions de plateau, favorables à l'installation de machines éoliennes et d'aérogénérateurs. C'est le cas du plateau de la Lubi à Kabeya Kamwanga (Tshimanga Mulangala *et al.* 2009 : 138).

Enfin, le bois pourrait être une dernière source d'énergie. Toute la province, excepté la petite localité relativement bien alimentée par la Miba, en est dépendante. Dans l'ensemble de l'ancien Kasai-Oriental, le charbon et le bois de chauffe sont utilisés par plus de 95 % des ménages pour leurs besoins domestiques. Les nécessités en bois de chauffe et en charbon de bois sont démesurées<sup>20</sup> par rapport à la situation de la province, un territoire à la base déficitaire dans cette matière première. Pourtant, cette consommation pourrait être réduite d'au moins 40 % si la population ou les ménages utilisaient des foyers améliorés ou alimentés par d'autres sources énergétiques.

### 3. MBUJIMAYI, LA VILLE OÙ L'EAU COÛTE PLUS CHER QUE LA BIÈRE<sup>21</sup>

La RDC vit une situation tout à fait paradoxale. Alors que le pays est traversé par le fleuve Congo, qui est le deuxième plus grand du monde par son débit, et qu'il est situé sur l'équateur et dispose donc d'une pluviométrie moyenne de 1500 mm d'eau par an<sup>22</sup>, l'accès quotidien des populations à l'eau potable y demeure un problème majeur. En RDC, seul un habitant sur cinq a accès à l'eau potable. Les causes en sont multiples : inexistence et faiblesse des moyens financiers dans le secteur, gestion défectueuse des réseaux, explosion démographique et non contrôlée des villes et de leur périphérie (CTB 2010 : 4).

20. Elles sont estimées à environ 11 967 tonnes et 3 817 620 m<sup>2</sup> en 1994, respectivement pour le charbon de bois et le bois de chauffe (RDC, ministère du Plan 2005 : 85).

21. À Mbuji-Mayi, selon l'UNICEF, la problématique de l'eau se centre autour de l'endémie de choléra, surtout autour des zones minières, l'assainissement des milieux à forte densité de population (assainissement des eaux pluviales, en particulier à Mbuji-Mayi) provoquant de très importants problèmes d'érosion (Cluster 2006).

22. En comparaison, il tombe 900 mm/an à Bruxelles (Mouzon, Ebner & Wauters 2010 : 7).

17. Le prix du pétrole par le biais duquel l'énergie est fournie augmente le coût de production pour les industries locales. Une des premières initiatives d'AFECC en s'implantant au Kasai est de réhabiliter les barrages hydroélectriques afin d'être autonome au point de vue énergétique et de diminuer les coûts de production.

18. L'ensoleillement annuel moyen du Kasai-Oriental varie entre 1500 et 2900 heures. De cette importante quantité d'énergie peuvent découler plusieurs applications photovoltaïques de l'énergie solaire en matière d'éclairage, de communication (radio, télévision, phonies, etc.), de réfrigération et de conservation de vaccins dans les dispensaires ruraux (RDC, ministère du Plan 2005 : 85).

19. Turbine hydraulique sous-marine ou à flots qui utilise l'énergie cinétique des courants marins comme une éolienne utilise l'énergie cinétique de l'air.

### 3.1. ACCÈS À L'EAU POTABLE

À l'indépendance, la ville, qui s'appelait alors Bakwanga, ne comptait que 30 000 habitants. Mais après les différentes migrations et la ruée vers le diamant, elle s'est développée jusqu'à devenir la deuxième ville de RDC, avec ses 3 millions d'habitants. Un plan d'aménagement urbain n'a pas suivi et les équipements d'infrastructure urbaine comme l'eau potable, l'électricité, le réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées n'ont pas été prévus (RDC, ministère du Plan 2005 : 100). Aussi Mbuji mayi est-elle très mal desservie en eau. La Miba et la Régideso<sup>23</sup> sont les deux réseaux officiels qui alimentent la ville. Mais seulement moins de 300 000 personnes ont accès à leur service, obligeant le reste de la population à se déplacer sur de très longues distances pour aller puiser l'eau à la source, dans les rivières. Les personnes qui habitent en périphérie, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des pays en voie de développement, payent encore plus cher le service de l'eau que ceux du centre-ville. Le rapport est en moyenne de un à huit (Mouzon, Ebner & Wauters 2010 : 10).

Aussi, depuis toujours, la desserte en eau potable a constitué un véritable casse-tête pour la population du Kasai-Oriental<sup>24</sup>. C'est ainsi qu'au sein de la population de Mbuji mayi s'est développé au cours de ces dix dernières années un service informel de distribution d'eau. Celui-ci est assuré par des particuliers, qui vont puiser de l'eau à des endroits divers, souvent très éloignés de la ville et parfois dans des sources particulièrement insalubres, puis la transportent dans des bidons attachés à des vélos de fortune, qu'ils tirent à pied, pour venir la revendre, à des prix exorbitants, à une population nécessiteuse, certes, mais fort appau-



**Un porteur d'eau à Mbuji mayi se rendant à la source.**

(Photo : équipe locale, 2010.)

vrie. C'est ainsi qu'on dit que Mbuji mayi est la ville où l'eau coûte plus cher que la bière.

La production moyenne mensuelle d'eau potable à Mbuji mayi s'élève à 386 070 m<sup>3</sup>. Sachant que les besoins en eau potable oscillent entre 20 et 30 litres par jour et par personne, pour une population urbaine de Mbuji mayi estimée à plus de trois millions d'âmes, la capacité de production moyenne mensuelle d'eau potable est insuffisante. Cette situation explique le fait que d'autres entreprises prennent en charge l'exploitation d'eau naturelle pour leurs propres besoins, comme c'est le cas de la Bracongo et de la Miba. Cette dernière distribuait de l'eau potable à ses agents et aux autres entreprises de la place, notamment à la Sogakor, la Glaceka, la Biopharco et l'Oxym. Mais depuis sa faillite, ses agents doivent se débrouiller pour se fournir en eau.

Il en est de même pour les autres centres desservis en eau potable. La population de ces centres, devenue de plus en plus nombreuse, exige que la Régideso accroisse la capacité de production moyenne mensuelle d'eau potable et augmente par conséquent la longueur du réseau de distribution de ce produit. Cependant la Régideso rencontre d'énormes difficultés pour s'approvisionner en carburant. Ce qui freine son fonctionnement. En outre, le recouvrement des factures auprès de ses clients n'est pas toujours chose aisée. Ceux-ci estiment ne pas être dans l'obligation d'honorer leurs factures, étant donné l'irrégularité de la desserte en eau dont ils sont victimes.

23. Elle a installé des robinets pour alimenter la ville, mais n'a pas encore pu couvrir la campagne.

24. À titre illustratif : dans le territoire de Lupatapata au Kasai-Oriental, la population de Tshishimbi revendique le droit de puiser l'eau à la source de Tshikuku, située à quelques encablures du polygone de la Minière de Bakwanga (Miba) et interdite d'accès par la police des mines et la garde industrielle de la Miba. Le fait que la première source ait tari a supprimé toute alternative pour les habitants. Et cette situation a déjà entraîné l'augmentation du prix du bassin d'eau, qui serait passé de 250 FC à environ 1000 FC. Le sachet d'eau fraîche se vend à 50 FC contre 10 FC, ont renseigné les manifestants (Radio Okapi 2011).





**Un revendeur d'eau à Mbuji mayi revenant de la source.**  
(Photo équipe locale, 2013.)

## 3.2. LES INFRASTRUCTURES LIÉES À L'EAU

### 3.2.1. INFRASTRUCTURE POUR L'ÉVACUATION

La voirie urbaine est équipée de caniveaux à ciel ouvert, qui sont périodiquement curés. La longueur totale de ces collecteurs est de l'ordre de 19,75 km, ainsi répartie : Bipemba (2,4 km), Dibindi (11,6 km), Diulu (69 km), Kanshi (0 km), Muya (5,05 km). Le réseau d'assainissement des eaux usées n'existe que dans la ville Miba, commune de Kanshi. Dans les autres communes, l'assainissement se fait tant bien que mal dans les fosses septiques individuelles ou dans les latrines à fosse sèche avec ou sans abri (RDC, ministère du Plan 2005 : 98).

### 3.2.2. INFRASTRUCTURES POUR LA DESSERTE

La desserte en ville est en principe assurée par la Régideso, celle des milieux ruraux par le Service national d'hydrologie rural, SNHR.

Plus de 1000 sources et 400 puits avaient été aménagés par le Fonds du bien-être indigène (FBI) d'abord, et par le Service national d'hydrologie rurale, SNHR<sup>25</sup>, ensuite, qui avait en fait repris en 1983 les activités du FBI, disparu à l'avènement du Congo à l'indépendance. Celui-ci disposait de trois stations dans l'ancien Kasai-Oriental. Parmi ses stations se trouvait celle de Ngandajika<sup>26</sup>, dont

le rayon d'action couvrait les territoires de Kabeya-Kamuanga, Miabi, Tshilenge, Katanda et Lupatapata. Actuellement, beaucoup de ces sources ne sont plus opérationnelles faute de maintenance. Il en est de même pour les puits équipés de pompes.

La Fondation Miba, la Fomi, a réalisé sept adductions motorisées à Luamuella, Tshitenge, Kabue, Bakwa Tshimuna, Kabeya-Kamuanga et Miabi, assurant ainsi la desserte en eau potable de plus ou moins cent mille ménages en milieu rural. Elle a entrepris de nombreuses autres réalisations en attendant l'achèvement des ouvrages en pleine réalisation dans l'arrière-pays de Mbuji mayi. Ce travail se fait avec la coopération belge au développement dans le cadre d'un projet CTB.

L'UNICEF avait aussi, en 1996, financé l'aménagement d'environ 300 sources d'eau dans le territoire de Miabi. Mais beaucoup de ces sources ne sont actuellement plus opérationnelles à cause d'une mauvaise gestion des ONGD affectées à la réalisation de ces ouvrages<sup>27</sup>.

Toutes ces adductions d'eau connaissent aujourd'hui des problèmes au niveau des aires de captage et des tuyauteries.

## 3.3. PAS D'EAU POTABLE DANS LES SITES MINIERS

Les creuseurs qui travaillent dans les puits et les galeries étroites sont souvent coincés pendant des heures et ne bénéficient pas d'un accès constant à l'eau pour compenser la perte hydrique due à la transpiration. L'eau disponible dans les mines n'a dans la plupart des cas jamais été traitée et est impropre à la consommation. L'approvisionnement en eau des mineurs se fait par l'entremise de filles qui leur apportent des sachets d'eau dont la qualité est pour le moins douteuse. Les premières victimes sont les enfants qui ne gagnent pas assez d'argent pour s'en procurer. Ils trouvent une alternative dans la consommation de l'eau des rivières<sup>28</sup>, alors qu'en bordure des zones minières, l'eau est souvent polluée. C'est le cas de la rivière Lubilanji dans laquelle les déchets de la Miba sont déversés directement. De plus, les creuseurs qui tamisent dans la rivière défèquent au même endroit, tandis que les latrines,

province du Kasai-Oriental sous étude. Il pourrait devenir, selon la rumeur, un territoire « contesté » de la province de Lomami.

27. Enquête sur le terrain.

28. Il s'agit d'une eau de couleur rougeâtre, comme l'argile.

25. Le SNHR a pour mission d'assurer la couverture en eau potable des populations en milieu rural.

26. Rappelons que Ngandajika ne fait pas partie de la



situées trop près des sources d'eau, contaminent celles-ci, surtout en période de saison des pluies (CRONGD, CEFOP/DH & GAERN 2011 : 39-40).

### 3.4. PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Le projet, connu sur place sous le nom de « projet CTB<sup>29</sup> » est un projet financé par la Belgique, l'Union européenne, DFID et l'Agence française de développement (AFD). La CTB en est le maître d'œuvre délégué, et est assisté à Mbujimayi par la Fondation Miba, la Fomi. Elles travaillent en partenariat avec le Comité national d'action de l'eau et d'assainissement, CNAEA<sup>30</sup>.

Son objectif vise à desservir en eau potable certains quartiers qui ne le sont pas par les réseaux officiels. Vingt-trois quartiers des trois communes de Kanshi, Bipemba et Dibindi ont été sélectionnés. Le réseau devrait, au final, servir à la desserte en eau de 310 000 personnes. La CTB organise son travail par la mise en place de mini-réseaux qui puisent l'eau de la nappe phréatique par pompage (via un forage profond) ou par gravité (via la captation de sources).

Ces mini-réseaux sont gérés par une ASUREP, Association d'usagers de réseau d'eau potable, élue démocratiquement par les habitants des localités et des quartiers couverts. Son rôle consiste en la réalisation des travaux, l'entretien des installations, le recouvrement du coût du service de l'eau et la négociation des parcelles sur lesquelles le forage, les puits et réservoirs seront construits. L'implication des populations dans tout le processus de mise en place du projet et la formation des ressources humaines locales pour gérer le projet permet d'assurer la pérennité des actions du projet<sup>31</sup>.

Le système que prévoit la CTB s'attache à puiser l'eau potable directement dans les nappes phréatiques. Ce qui évite de devoir passer par toutes les techniques de traitement et simplifie donc le fonctionnement en réduisant au minimum les charges d'exploitation du réseau. En effet, l'eau de surface est peut-être plus facile à capter, mais nécessite des investissements onéreux pour les traitements de potabilisation (CTB 2012 : 7).

29. La durée annoncée du projet s'étend de 2007 à 2014.

30. Organe de coordination interministériel du secteur de l'eau et de l'assainissement, relevant du ministère du Plan.

31. Fiches de projets en eau potable en Afrique du Nord, centrale et de l'Ouest. Séminaire international, « Enjeux et perspectives de la gestion de l'eau potable en milieu rural », 3-7 novembre 2008, Mbodiène, Sénégal.



Autour d'un robinet d'eau à Mbujimayi. (Photo équipe locale, octobre 2011.)

Le projet est ainsi décrit : « Chaque réseau tire son eau d'un forage d'une profondeur allant de 55 à 200 mètres, avec un débit moyen de 35m<sup>3</sup>/h. À partir d'un château d'eau, l'eau est distribuée via un réseau de conduites et de bornes fontaines à quatre robinets. La longueur moyenne d'un réseau est d'environ 10 km. Malgré le prix du carburant relativement élevé (entre 2,5 et 3 \$ le litre), le litre d'eau est vendu à la borne fontaine à 1,5 franc congolais. Ce qui permet de couvrir l'ensemble des charges d'amortissement, de fonctionnement et même de dégager une marge supplémentaire qui permet à l'ASUREP de mener des activités au sein du quartier<sup>32</sup> » (Mouzon, Ebner & Wauters 2010 : 10).

Aujourd'hui, la population du quartier de Bipemba est la plus frappée par la crise de l'eau. Elle consomme de l'eau puisée dans un lac dénommé le « Monde arabe », qui est apparu dans les années 2004-2005. Les eaux de ce lac ont été analysées dans un laboratoire et jugées impropres à la consommation. Malgré ces résultats, la population de Bipemba ne dispose pas d'alternative et continue donc à la consommer quotidiennement. Le projet mis en œuvre par la CTB a non seulement pour objectif de créer un accès à l'eau potable, mais aussi, par la même occasion, de lutter contre les maladies d'origine hydrique.

32. À Mbujimayi, par exemple, l'ASUREP a pu se procurer des générateurs de secours et prévoit d'étendre son

réseau de canalisations et d'établir des postes autonomes supplémentaires. En devenant financièrement indépendante, l'ASUREP a une meilleure possibilité d'assurer la durabilité à long terme des services de l'eau (Partow 2011 : 55).

## Références

- Cluster. 2006 (9 octobre). Réunion/comité sectoriel Eau et Assainissement, Mbujimayi. Lien Internet : <http://rdc-humanitaire.net/index.php/2013-05-28-22-53-49/comptes-rendus-les-kasai/332-cluster-eau-et-assainissement-les-kasai-2006-2007>, consulté le 9 mai 2013.
- Coopération technique belge au développement (CTB). 2012 (mars). *Réseau d'eau potable de proximité*. Kinshasa : CTB.
- Coopération technique belge au développement (CTB). 2010 (avril). *Alimentation en eau potable et assainissement des quartiers périphériques urbains et des zones rurales*. Kinshasa.
- CRONGD, CEFOP/DH & GAERN. 2011. *Sur le chemin de la mine. Quelles perspectives pour les droits de l'enfant dans les mines au Kasai-Oriental ?* Mbujimayi : Conseil régional des ONG de développement (CRONGD) au Kasai-Oriental-Centre d'étude et de formation populaire pour les droits de l'homme (CEFOP/DH)-Groupe d'appui aux exploitants des ressources naturelles (GAERN).
- Kapenga Nkiela Kingombe. 2009. « Industrie de l'énergie électrique, moteur du développement socio-économique du Kasai-Oriental. Cas de la Société nationale d'électricité (SNEL) ». Mémoire, Mbujimayi : ISP.
- « La RD Congo disposera bientôt d'un code de l'eau ». 2010 (novembre). *Inf'eau Congo, Rapport mensuel 1* (en ligne). RDC humanitaire. Lien Internet : <http://www.rdc-humanitaire.net/index.php/rapports-tous-les-rapports/rapports-mensuels/397-infeau-congo-nd01-novembre-2010>, consulté le 22 mai 2013.
- Mouzon, J.-L., Ebner, V. & Wauters, E. 2010 (avril). « Alimentation en eau potable et assainissement des quartiers périphériques urbains et des zones rurales ». Kinshasa : CTB RD Congo. Lien Internet : <http://www.btctb.org/fr/publications/alimentation-en-eau-potable-et-assainissement-des-quartiers-p%C3%A9riph%C3%A9riques-urbains-et-de>, consulté le 4 juillet 2013.
- Partow, H. 2011 (janvier). « Problématique de l'eau en République démocratique du Congo, défis et opportunités ». Rapport technique. Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).
- Union internationale des télécommunications (UIT). 2001. « Évolution du secteur congolais des télécommunications : évolutions, atouts et attentes ». Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique à la conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02), Yaoundé (Cameroun 30-31 mai 2001).
- Tshimanga Mulangala, Kayembe Mpinguyabo, Ngoyi Kitwe & Bingilayi Tshikony. 2009 (septembre). « Atouts hydro-énergétiques et dynamique d'industrialisation du Kasai-Oriental ». *Annales de l'ISP* 17/18 : 119-142. Mbujimayi : ISP.
- Radio Okapi. 2011 (24 juillet). « Kasai-Oriental : retour au calme après des tensions à Lupatapata ».
- Radio Okapi. 2012a (11 novembre). « La Miba résilie son contrat avec la société Hydroforce Congo ».
- Radio Okapi. 2012b (5 décembre). « L'opérateur téléphonique Orange lance ses activités en RDC ».
- Radio Okapi 2013a (29 mars). « Kasai-Oriental : amélioration des conditions d'accès à l'eau ».
- Radio Okapi. 2013b (4 mai). « RDC : l'Assemblée nationale a voté la loi libéralisant le secteur de l'électricité ».

## CHAPITRE 24

# LE SECTEUR DE LA SANTÉ AU KASAÏ-ORIENTAL

### 1. LA SITUATION SANITAIRE À BAKWANGA

À l'époque coloniale, la structure sanitaire au Kasai-Oriental était assurée, comme partout ailleurs au Congo belge, par les missions, les sociétés ainsi que l'État. L'influence de la Minière du Bécéka, Mibéka, dans la structure des soins de santé en région bakwanga est indiscutable et, actuellement, celle-ci a toujours son poids de responsabilité dans l'état sanitaire de la province. La crise financière dont la société minière est victime depuis 2008 affecte directement l'état des structures sanitaires dont elle est en charge.

Afin de déterminer l'engagement social au niveau médical de la société Mibéka dans la région, nous avons consulté l'ouvrage très complet d'Odile de Bruyn au sujet de la Mibéka ainsi que le répertoire des archives Sibéka. Celles-ci contiennent des informations précises sur chacune des constructions liées à l'action sociale entreprise par la société. Le bilan officiel de la société Mibéka de 1959 a permis ensuite de compléter et de préciser les données.

Dès les prémices, la Mibéka s'est donc démarquée par une attention particulière apportée à l'approvisionnement de ses travailleurs, liée directement à leur santé. C'est sur ces deux secteurs que s'est concentrée, au départ, l'attention de la Mibéka. Afin de préserver son quota de travailleurs, il était dans son intérêt de se préoccuper de la santé de l'ensemble des populations avoisinantes, qui les côtoyaient directement. Les maladies contagieuses devaient donc être enrayerées de manière sectorielle.

Son premier objectif sanitaire, en partenariat avec la Forminière, a été de lutter dans la région contre la maladie du sommeil. Dans cette optique, la Mibéka a pris part à une collaboration énergique avec la mission autonome de prophylaxie contre la maladie du sommeil, MPMS, au Kasai, organisée à l'initiative de la Forminière par diverses sociétés de la région d'entre-Kasai-Lubilanji. Aux prémices, un hôpital de vingt lits est construit à Lukelenge et, en 1927, est mis sur pied un nouvel hôpital à Bakwanga, destiné à servir les besoins médicaux de la main-d'œuvre, mais aussi des populations locales. Odile de Bruyn décrit l'esprit de la société : « La Minière du Bécéka a toujours accordé une grande importance à ses actions dans le domaine médico-social qu'elle n'hésitait pas à qualifier selon la doctrine coloniale de l'époque "d'œuvre civilisatrice et humaine". » Elle considérait cela comme un devoir, bien que son économie en dépendit. En marge de son action, dite « humanitaire », son objectif était assez évident : augmenter la qualité du recrutement local et augmenter le rendement des travailleurs (De Bruyn 2006 : 85).

Ces actions ont été non seulement poursuivies, mais aussi renforcées à la suite de la Seconde Guerre mondiale. La découverte de nouveaux gisements miniers a engendré le déplacement des populations vers de nouvelles terres où ont été créées des cités afin d'héberger les travailleurs, comme c'est le cas notamment de la cité Baudine. Ces cités répondaient à toutes les conditions sanitaires exigées à l'époque<sup>33</sup>.

---

33. Pour plus d'informations sur les cités ouvrières pendant la colonisation, voir l'ouvrage de Doucy (1952).



Après la guerre, les infrastructures sanitaires de Bakwanga étaient composées d'un hôpital de 373 lits inauguré en 1948 à Disele, et qui prit le nom d'« hôpital président Galopin<sup>34</sup> » ; une maternité de 120 lits, un bâtiment pour les Œuvres de protection de l'enfance indigène, OPEI, et des écoles primaires, professionnelles et de formation familiale ainsi que des foyers d'action sociale<sup>35</sup>. Le personnel médical s'élevait à sept médecins européens, huit agents sanitaires, sept infirmiers, huit volontaires médicaux. Les effectifs congolais comptaient trois infirmières-accoucheuses et 155 infirmières et infirmiers. La maternité, quant à elle, était dirigée par un médecin européen aidé par des religieuses et d'un nombreux personnel congolais. Elle était ouverte aux femmes des travailleurs et des environs. Le service y était gratuit. En 1959, la Mibéka y comptabilisa 1308 accouchements de femmes de travailleurs et 1057 accouchements de femmes des environs. À titre d'exemple, concernant l'hôpital Galopin, un rapport du conseil d'administration et du collège des commissaires de la Mibéka en 1959 (Mibéka 1960) précise : sur 103 595 journées d'hospitalisation, l'hôpital atteste avoir consacré 35 018 jours pour les travailleurs et leurs familles et 68 557 jours, soit le double, pour les habitants des villages ruraux. Sur les 2339 accouchements, ils en ont eu 1258 de femmes de travailleurs et 1081 de femmes des villages voisins. Le service d'assistance médicale a profité à plus de 100 000 autochtones sur les territoires des populations de Bakwanga (Mibéka 1960).

D'après ce rapport, celle-ci apportait non seulement son assistance à ses travailleurs, mais aussi à la population avoisinante par le biais du SAMI, Service d'assistance médicale aux indigènes<sup>36</sup>. Ce programme, mis en place en collaboration avec l'État, avait été organisé pour combattre les endémies telles que la maladie du sommeil, ou les maladies vénériennes. Sa direction générale était installée à Bakwanga. Le SAMI disposait d'un hôpital à Miabi

et d'un centre de dépistage à Tshilenge et de nombreux dispensaires ruraux, par le biais desquels deux tiers de la population du territoire étaient couverts par ses soins médicaux (De Bruyn 2006 : 90).

La carte ci-contre illustre les installations sanitaires dont la population du territoire disposait via les services de la Mibéka, le SAMI : deux hôpitaux et 13 dispensaires ruraux, ainsi qu'un centre de renseignements médicaux.

À l'indépendance, la société Mibéka céda aux autorités gouvernementales l'ensemble de ses infrastructures sociales : l'hôpital de Miabi avec ses 270 lits, l'hôpital de Tshilenge et ses 145 lits, un réseau de dispensaires ruraux. Elle construisit un nouvel hôpital pour la population ouvrière et mit à disposition une fondation médicale et l'hôpital Président Galopin de 420 lits dont elle couvrait les frais de fonctionnement (De Bruyn 2006 : 86).

À côté des actions de la Mibéka, le Fonds du bien-être indigène, FBI, fut aussi très dynamique au Kasai, zone d'action massive de l'association. Les premières activités de cet organisme dans la province démarrèrent à partir de 1950. Son intervention se situait à trois niveaux : l'aide aux missions, l'économie rurale et l'action médico-sociale. Dans ce découpage, il intervenait deux fois dans le domaine médical. Au niveau de l'aide aux missions premièrement ; le FBI accordait notamment des financements pour la construction et l'équipement de formations médicales. Ensuite, le FBI accorda des subsides à l'IRSAC dans le cadre de la lutte contre les grandes endémies ainsi qu'au niveau de l'hygiène auprès de la Régideso. Enfin, il effectua aussi certaines contributions ponctuelles, comme l'apport d'une ambulance ou d'une maternité, à différentes structures sanitaires. Son action s'échelonna entre 1950 et 1956. Après 1956, la localisation de l'action massive du FBI se déplaça à l'extérieur des frontières de la province du Kasai-Oriental (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 137-138).

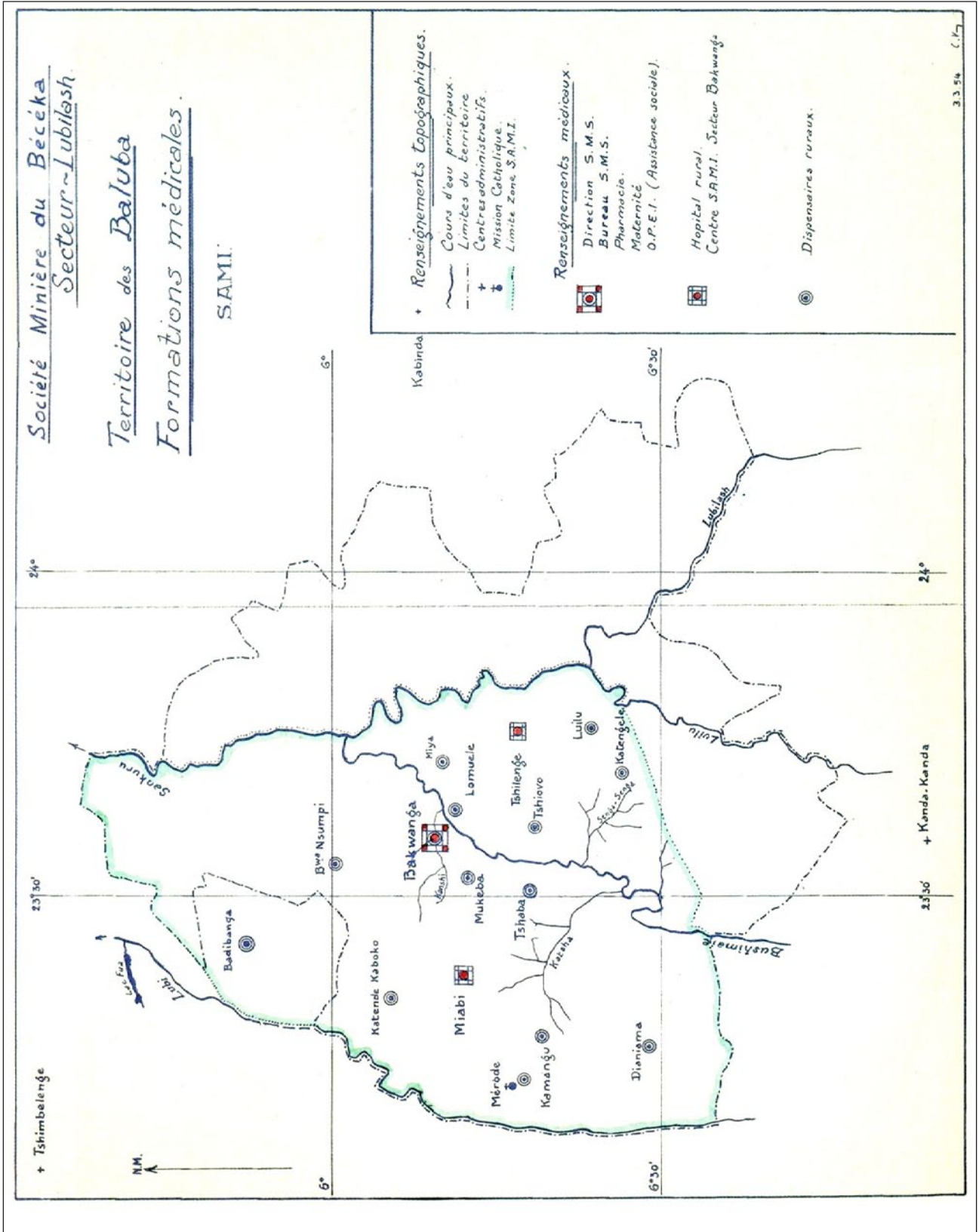
Il convient également de citer le rôle des missions dans le domaine sanitaire, un rôle non négligeable. À Kasansa et à Mérode, des sœurs tenaient une mater-

34. En souvenir de l'ancien gouverneur de la Société générale, Alexandre Galopin, assassiné en 1944 et qui avait exercé les fonctions de président de la Minière du Bécéka depuis 1932 en remplacement de Jean Jadot (De Bruyn 2006 : 86).

35. Archives Sibéka (2099 - 1 liasse).

36. En 1960, cet important service médical de la Mibéka a été repris par l'État.





Carte des installations du Service d'assistance médicale aux indigènes (SAMI) secteur Lublash, 1954. Source : archives Sibéka.

nité<sup>37</sup>, respectivement, les sœurs de la Miséricorde de Renaix et les sœurs de Saint-Joseph de Bruges. À Bibanga, l'American Presbyterian Congo Mission, APCM, entretenait à la fois une maternité et une léproserie.

Ainsi, outre l'apostolat, l'œuvre médicale missionnaire ressortissait au désir d'aider les populations autochtones victimes des maladies tropicales : la malaria, la rougeole (*kantembela*), la variole (*mbalanga*) et surtout la maladie du sommeil qui décimaient la population. Comme on ne disposait d'aucun remède contre cette dernière maladie, nombre de ceux qui en souffraient en mouraient. De 1899 jusqu'en 1902, plus de 185 habitants de la mission en sont morts. Presque tous les documents de l'époque parlent de Mérode comme d'une « mission martyre ». Mais les missionnaires persévérèrent et continuèrent leur œuvre en baptisant les mourants et en ensevelissant les morts. Leur dévouement finit par sauver la mission et en 1910, la maladie était en régression. À partir de 1933, grâce à l'arrivée des sœurs de Saint-Joseph de Bruges, le service médical s'amplifia remarquablement à Mérode-Tshilundu. Afin de garantir des accouchements sûrs dans les villages, les sœurs, dirigées par la mère Ignace, décidèrent de fonder une maternité. Située exactement à l'endroit où se trouvait le premier dispensaire construit par les pères de Scheut, la maternité fut inaugurée juste avant la Seconde Guerre mondiale<sup>38</sup>. Dès la fin de la guerre, un service de consultation prénatale fut mis en place par les sœurs. Un pavillon spécial fut construit pour accueillir des femmes enceintes venant de tous les villages environnants, et même de Bakwanga. La promotion de cette œuvre médico-sociale fut d'ailleurs sanctionnée par l'acquisition d'une ambulance, qui allait jusqu'aux villages de Tshiaba, Tshimanga, Bakwanga, Bakwa Sumba, Bakwa Mulumba Kakopo, Bakwa Tembwa, Kabeya-Kamuanga, etc. pour ramener toutes les parturientes à terme afin de leur permettre d'accoucher dans une maternité dans des conditions optimales. C'est pour cette raison qu'un grand nombre de gens nés à cette époque virent le jour à Mérode (équipe locale 2010).

Le nombre de lépreux en traitement en 1955 s'élevait à 384, soit 48 patients supplémentaires par

rapport à l'année précédente ; la maternité elle aussi connaissait une augmentation des accouchements : 90 en 1955 contre 69 en 1954 (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 137). Certaines de ces implantations médicales religieuses sont toujours en service et gérées par les mêmes congrégations, comme à Bibanga, en site protestant. À Kasansa et à Mérode-Tshilundu les œuvres furent reprises respectivement par les sœurs thérésiennes et par les sœurs de la Charité (en 1961).

## 2. ORGANISATION DU SYSTÈME DE SOINS SANTÉ EN RDC

La politique de santé du pays est basée sur la stratégie des soins de santé primaires, SSP. Elle se base sur des documents stratégiques régulièrement actualisés tels que le document de stratégie du renforcement du système de santé. Avec l'appui financier des bailleurs de fonds, l'organisation du système de santé s'appuie sur le secteur privé, le secteur public et le secteur traditionnel (Stroebel & Mavard 2008 : 8).

Le cadre du système sanitaire en RDC présente trois niveaux : le niveau central, le niveau intermédiaire et le niveau périphérique. Le niveau central est composé du ministère de la Santé, du cabinet du ministre, du secrétariat général et des treize directions centrales, ainsi que des 52 programmes spécialisés concernant plus particulièrement le paludisme, le VIH/sida et d'autres maladies (Stroebel & Mavard 2008 : 8).

Le niveau intermédiaire, qualifié de provincial, concerne, quant à lui, l'encadrement technique des zones de santé. Il édicte les dispositions légales, les normes, sous la forme d'instructions opérationnelles et de fiches techniques. Il garantit l'offre des soins et services de référence secondaire (hôpital provincial, laboratoire provincial...) ainsi que la formation de base dispensée par les instituts techniques médicaux, ITM. Il doit garantir la formation continue du personnel. Sa mission consiste en l'appui au développement sur le plan technique des zones de santé par le biais des équipes cadres provinciales et en la gestion des ressources. Il doit assurer leur suivi par leur évaluation et organiser la référence spécialisée au niveau provincial. Cette dernière est prise en charge par l'hôpital de référence provincial (RDC & Fonds européen de développement 2012 : 7).

37. Construite sur l'initiative du FBI.

38. Les fonds pour sa construction provenaient de l'aide octroyée par l'État, et aussi de la Mibéka.

Le niveau périphérique, autrement dit opérationnel, celui des zones de santé (ZS)<sup>39</sup>, comprend l'équipe cadre de la zone de santé, ECZ, les formations sanitaires (HGR, centres de santé, CS, postes de santé, PS, et services spécialisés, autres hôpitaux publics ou privés) et les centres médicaux, laboratoires médicaux, les établissements pharmaceutiques ainsi que le niveau communautaire. Chaque zone de santé possède son propre bureau, BCZS. Celui-ci traduit les instructions du niveau provincial en activités et services au bénéfice de la population. L'action sanitaire au niveau opérationnel est coordonnée par un médecin chef de zone, MCZ, au sein de l'ECZ. Il jouit de l'encadrement d'un conseil d'administration, organe de décision et de concertation multisectoriel, dont le rôle est d'approuver le plan de développement sanitaire de la zone, PDSZ, et de suivre l'exécution des plans opérationnels (RDC & Fonds européen de développement 2012 : 7).

Le MCZ préside le comité de gestion de la zone de santé. Il suit la mise en œuvre des activités de la ZS à travers les organes de gestion et de participation communautaire que sont le comité de gestion, COGE, et le comité de direction, CODI, de l'hôpital général de référence<sup>40</sup>, HGR, ainsi que le CODESA des aires de santé, AS. Enfin, il existe une constellation de CS répartis en fonction de la superficie des AS (RDC & Fonds européen de développement 2012 : 7).

### 3. LE SECTEUR DE LA SANTÉ AU KASAÏ-ORIENTAL : LES RESSOURCES DISPONIBLES

#### 3.1. UNE ALLIÉE POUR LE SECTEUR MÉDICAL : LA MIBA

La Miba dispose de deux hôpitaux, Dipumba (375 lits) et Bonzola (425 lits) et d'une clinique de 25 lits à Mbujimayi, de 10 centres de santé<sup>41</sup> et postes de santé dont les plus grands sont ceux de Tshikisha,

39. Il y a lieu de noter qu'une zone de santé comprend de 190 000 à 290 000 personnes. Les ZS sont au nombre de 19 : 10 à Mbujimayi et 9 à Tshilenge.

40. Il manque un hôpital général de référence au Kasai-Oriental (RDC & Fonds européen de développement. 2012 : 10).

41. Trois centres de santé sur son site de production (Stroebel & Mavard 2008 : 20).

Tshiala, Kashala Bonzola, et Nyongolo. En plus de ces structures sanitaires, elle détient le dispensaire MibaKin à Kinshasa. Des postes de santé « Bakwanga Central » sont en chantier. Ils accueillent les travailleurs de la Miba, mais aussi la population des alentours. Jadis, lorsqu'il fallait référer un patient, on le faisait à Kinshasa ou en Afrique du Sud pour être soigné. La Miba contribuait partiellement aux frais. La Miba dispose d'un service de médecine du travail<sup>42</sup>. Les problèmes récurrents consistent en la vétusté des structures de soins et du plateau technique (radio...), la pénurie des intrants et consommables (médicaments), la démotivation du personnel médical liée aux salaires non payés. L'hôpital de Bonzola possède une maternité, structure de référence pour la zone de santé de Bonzola, ouvert également à la population. L'hôpital de Dipumba, à vocation provinciale, est ouvert à la population et, enfin, la clinique Miba est réservée aux cadres de l'entreprise (Stroebel & Mavard 2008 : 20).

#### 3.2. LES PARTENAIRES D'APPUI<sup>43</sup>

De nombreux partenaires mènent des actions dans le domaine de la santé au Kasai-Oriental. Ci-dessous, se trouve une liste non exhaustive de certains partenaires tels qu'ils ont été repris dans le rapport annuel de 2011 de la division sanitaire provinciale du Kasai-Oriental.

##### Unicef

(À Mbujimayi : Bonzola, Diulu, Kansele, Lukelenge, Lubilanji, Muya, Nzaba. À Tshilenge : Kabeya Kamwanga, Mukumbi et Tshilundu)

- appui technique et logistique à la vaccination dans l'ensemble des ZS ;
- appui transversal en rapport avec la survie de la mère et de l'enfant ;
- appui dans le processus d'élaboration du PAO 2012 (plan d'action opérationnel).

##### GAVI RSS

(À Mbujimayi : Bipemba. À Tshilenge : Kabeya Kamuanga, Tshishimbi)

42. L'action sanitaire de la Miba sera abordée plus précisément à travers sa lutte contre le sida dans la région.

43. RDC, ministère de la Santé, *Rapport annuel* (2011 : 25).

- approvisionnement des formations sanitaires, FOSA, en médicaments essentiels génériques, MEG, et en équipement.

### **Projet d'appui au plan national de développement (PA PNDS)<sup>44</sup>**

(À Tshilenge)

- fonctionnement et paiement des primes des cadres de la DPS ;
- appui à l'encadrement des ZS ciblées.

### **PROSANI**

(À Mbuji-Mayi : Dibindi, Mpokolo)

- fonctionnement de la DPS ;
- appui aux DS pour l'accompagnement des ZS.

Save the Children, le Programme alimentaire mondial, PAM, le Bureau diocésain des œuvres médicales, BDOM, et le Catholic Relief Service, CRS, sont aussi présents dans la province. L'Organisation mondiale de la santé, OMS, soutient dans toutes les provinces un programme de surveillance intégrée des maladies et ripostes et appuie le renforcement du Programme élargi de vaccination de routine, PEV, par l'organisation des activités de vaccination intensifiée dans les ZS à faible performance.

### ***Le Plan national de développement sanitaire (PNDS)***

La RDC a signé le 9 juillet 2010 la convention de financement n° FED/2009/21511 du projet d'appui au plan national de développement sanitaire, PA PNDS. Il s'appuie sur la réalisation des résultats de la stratégie nationale de santé aux niveaux central, intermédiaire et périphérique. Son objectif global est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population dans le contexte global de la lutte contre la pauvreté. Le Kasai-Oriental a élaboré son plan provincial de développement sanitaire, PPDS, qui est décliné en différents plans de développement des zones de santé. Pour la province du Kasai-Oriental, trois zones de santé sont en développement : Tshilenge, Kasansa et Miabi. Son défi majeur est celui de fournir à sa population une couverture de santé et un minimum d'accès aux services. Les PPDS permettent aux pro-

vinces une véritable opérationnalisation de la stratégie de renforcement du système de santé de qualité. Il met l'accent sur quelques axes prioritaires tels que le développement des zones de santé et la réforme du secteur des médicaments (RDC & Fonds européen de développement 2012 : 5).

## **4. DÉCENTRALISATION ET SANTÉ**

Véronique Zinnen apporte un éclaircissement sur la volonté congolaise sous-jacente à la mise en place du processus de décentralisation : « La voie vers la décentralisation traduit la volonté politique de non seulement rapprocher les administrés (dispersés sur de vastes étendues souvent difficiles d'accès) vers des centres de décision, mais elle est également motivée par le souci de bonne gouvernance à travers la participation des communautés de base au processus de décision les concernant » (Zinnen 2012 : 23). Le Gouvernement a décidé que chaque secteur devait élaborer une loi-cadre sectorielle pour concrétiser la décentralisation au sein de son secteur. Étant donné la longueur du processus entre l'élaboration d'une loi et sa promulgation par le chef de l'État, des mesures transitoires sont prévues pour la bonne gestion des différents secteurs dont la santé pendant la période de transition.

Dans la foulée des réformes, le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, DSCRIP, a été mis en place pour améliorer les conditions de vie des populations pour une période d'une génération, soit 25 ans, en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté. La réussite du DSCRIP s'est accompagnée de la mise en place d'un DSCRIP II, non plus basé sur une logique d'urgence comme le premier, mais misant sur la croissance et le développement. Au niveau de la santé, le DSCRIP précise qu'en plus de mettre à disposition des infrastructures de santé pour la population, il faut s'assurer de leur utilisation par la population. Son objectif au niveau sectoriel est d'assurer des soins de santé primaires de qualité à toute la population et surtout aux groupes vulnérables afin de lutter contre les grandes endémies telles que le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, la trypanosomiase et les maladies non transmissibles (diabète, hypertension artérielle) (Zinnen 2012 : 25).

Les bénéficiaires finaux du projet d'appui au PNDS/KO dans la province du Kasai-Oriental sont

44. Pour le Kasai-Oriental les bénéficiaires finaux sont les populations des zones de santé de Tshilenge, Miabi et Kasansa (RDC & Fonds européen de développement 2012 : 11).



les populations des ZS de Tshilenge (19 AS ; 217 326 habitants), Miabi (12 AS ; 114 856 habitants), Kasansa (16 AS ; 142 953 habitants) (RDC & Fonds européen de développement 2012 : 11).

## 5. COUVERTURE SANITAIRE : STRUCTURE SANITAIRE, OFFRE DE SOINS DE SANTÉ ET UTILISATION PAR LA POPULATION

Pour se faire une idée précise de la couverture sanitaire du Kasai-Oriental, il convient de faire la distinction entre la couverture sanitaire théorique et la couverture effective, sur le terrain, sans perdre de vue l'indicateur « taux d'utilisation », qui rend compte de l'efficacité réelle d'un système sanitaire dans une région. Les principales sources dont nous avons disposé pour élaborer ce point ne sont pas toujours exactes. Il existe de multiples erreurs, imprécisions ou données incomplètes, en particulier dans les tableaux de données. Celles-ci sont souvent le résultat d'un manque de moyens humains et matériels pour réaliser toutes les enquêtes au sein même des petites entités sanitaires. Aussi nous nous attachons à donner une vue générale, sans prétendre à la rigueur

irréprochable des sources exploitées, par ailleurs officielles, puisqu'il s'agit du *Plan provincial de développement du Kasai-Oriental* ainsi que du *Rapport annuel 2011* de la Division provinciale de la santé.

La couverture géographique des structures de santé est bonne au regard des normes. Mais la couverture effective de la population reste faible (RDC, ministère de la Santé 2010 : 11). Le Paquet minimum d'activités (PMA) et le Paquet complémentaire d'activités (PCA) demeurent encore incomplets dans la plupart des ZS (RDC & Fonds européen de développement 2012 : 10).

Il manque à la province du Kasai-Oriental un hôpital général provincial de référence et un laboratoire provincial de santé publique. « Le secteur de la santé au Kasai-Oriental est caractérisé par une inflation de structures sanitaires privées qui n'offrent pas toujours des soins de qualité, et participe à une fragmentation des activités au niveau opérationnel et une incapacité institutionnelle généralisée à prendre en charge les problèmes de santé. Un faible alignement des interventions et une incoordination des intervenants caractérisent le secteur de la santé » (RDC, ministère de la Santé 2010 : 11).



Bureau central de la zone de santé de Tshilenge. (Photo équipe locale, 2010.)

Tableau 24.1. Hôpitaux, cliniques dans la province du Kasai-Oriental en 2005 : état des lieux

District/ville	Zone de santé	HGR			HS ou clinique			Nbre		Observation		
		Nbre	Lits	Appartenance	État	Nbre	Lits	Appartenance	État		Médecins	Infr.
Mbujimayi	Bonzola	1	435*	Miba	Bon	1	27	Miba	Bon	38	395	Réhabilité
	Bipemba	1	186	Catholique	Bon	0				4	58	Autorisé par le ministère / menacé ravin
	Dibindi	1	74	Protestant	Bon	0				4	126	
	Lukelenge	0				1	35	Catholique	Bon	4	79	HS autorisé par le ministre
	Lubilangi	0				1	24	Privé	Bon	3	107	HS autorisé par le ministre
	Kansele	1	154	État	Bon	1	25	Privé	Bon	9	169	HGR réhabilité partiellement et géré par le diocèse
	Muya	0				1	22	État	Bon	7	77	Pavillon insuffisant
	Diuu	0				3	130	Privé	Bon	2	177	
	Nzaba	0				1	30	Catholique	Bon	3	130	HS autorisé par le ministre
	Mpokolo	0				0				1		
<b>Sous-total</b>		<b>5</b>	<b>1189</b>			<b>9</b>	<b>293</b>			<b>75</b>	<b>1375</b>	
Tshilenge	Tshilenge	1	40	État	Bon	1	60	Catholique	Bon	3	80	
	Miabi	1	55	État		0				2	48	Réhabilité partiellement, géré par les catholiques
Tshilundu	Tshilundu	1	39	État	En ruine					2	56	Bâtiment en ruine
	Kasansa	1	72	Catholique	Bon					3	46	
	Bibanga	1	106	Protestant	ME					3	27	Bâtiment délabré
	Kabeya K.	0				2	62	État et catholique	Bon	2	16	
	Tshishimbi	0				1				1	52	
	Mukumbi	0				1				1	19	
<b>Sous-total</b>		<b>5</b>	<b>312</b>			<b>3</b>	<b>122</b>			<b>18</b>	<b>404</b>	
<b>Total Kasai-Oriental</b>		<b>10</b>	<b>1501</b>			<b>12</b>	<b>415</b>			<b>93</b>	<b>1779</b>	

\* 425 lits selon Stroebel &amp; Mavard (2008 : 20).

\*Selon nos enquêtes de terrain, il s'agirait, en fait, de l'HGR de Dipumba qui se trouve dans la zone de santé de Bipemba et non de Bonzola.

Source : Monographie de la province du Kasai-Oriental (draft 4), 2005.

Par rapport à ces défaillances, le Plan provincial de développement sanitaire expose quelques solutions provisoires : « L'hôpital provincial n'existe pas mais les démarches sont en cours avec les responsables de la société Miba pour transformer l'hôpital Dipumba en un hôpital provincial au vu de ses potentialités en termes d'infrastructures immobilières et espace disponible pour une probable extension [...]. Pour le moment, la province utilise le laboratoire de l'HGR Bonzola (hôpital Miba) comme laboratoire de surveillance épidémiologique avec l'appui de l'OMS. La rupture des réactifs est de règle dans cet établissement. Les échantillons sont envoyés directement à Kinshasa (INRB) avec l'appui de l'OMS, mais les résultats reviennent rarement » (RDC, ministère de la Santé 2010 : 53).

### 5.1. LES STRUCTURES SANITAIRES

Le secteur de la santé est administré à travers les formations médicales gérées par l'État, les privés et les organisations non gouvernementales. Ces formations comprennent les hôpitaux, les polycliniques et

les dispensaires. La plupart d'entre eux sont en état de délabrement.

Théoriquement le Kasai-Oriental est géographiquement bien couvert par les zones de santé elles-mêmes divisées en aires de santé (AS). Il existe deux HGR à Mbuji-Mayi, Bonzola et Dibindi. La proportion de population couverte se situe entre 80 et 100 %, excepté pour Kabeya K., avec 60 %, et Mukumbi (= Lupatapata), 57 %. Les ECZ existent dans chaque zone de santé, excepté à Tshishimbi et Mukumbi.

#### 5.1.1. LES HÔPITAUX : ÉTAT DES LIEUX

Il sied de rester prudent en traitant les données du tableau 24.1. Celles-ci étant datées de 2005, elles peuvent être obsolètes actuellement. L'hôpital de la Miba de Bonzola est notifié dans le tableau « en bon état », or Dominique Tshienke, qui a rédigé sa thèse en 2010-2011, décrit la situation de l'hôpital de la Miba, Dipumba, comme « l'image d'un parent pauvre » depuis la faillite de la société en 2008 (Tshienke 2011 : 175).

**Tableau 24.2. Répartition des hôpitaux généraux de référence de l'État de la ville de Mbuji-Mayi selon les zones de santé**

Zone de santé	Dénomination	Capacité théorique	Nombre de lits
Bipemba	Hôpital général de Dipumba	500	397
Kansele <sup>45</sup>	HGR Kansele	200	138

45. Commune de la Muya

**Tableau 24.3. Répartition des hôpitaux généraux de référence**

	État	Entreprises	Confessions religieuses	Total
Mbuji-Mayi	2	1	2	5
Tshilenge	3	0	2	5
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

Source : Extrait de la *Monographie de la province du Kasai-Oriental* (draft 4), 2005.

**Tableau 24.4. Répartition des hôpitaux secondaires**

	État	Entreprises	Confessions religieuses	Privés	Total
Mbuji-Mayi	1	1	2	5	9
Tshilenge	1	0	2	0	3
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>12</b>

Source : Extrait de la *Monographie de la province du Kasai-Oriental* (draft 4), 2005.

À Mbujimayi, on trouve deux hôpitaux publics généraux de référence. Il s'agit de l'hôpital général de Dipumba qui a été construit par la Miba pour remplacer l'hôpital Président Galopin de Disele. L'hôpital général de Kansele est quant à lui géré par le diocèse de Mbujimayi. Depuis la crise de la Miba en 2008, l'hôpital général de Dipumba géré par celle-ci se trouve dans un état déplorable. Celui de Kansele a été réhabilité.

À Mbujimayi, les hôpitaux les plus connus sont ceux de Dipumba, de Bonzola, la polyclinique et la clinique CADIS, qui appartiennent à la Miba, la clinique Kayembe, l'hôpital Sauveur (privé) et la clinique Saint-Jean, laquelle a été cédée au diocèse de Mbujimayi (RDC, ministère du Plan 2005 : 61 ; Tshienke 2011 : 175).

Dans le district de Tshilenge, trois formations médicales, la maternité et le dispensaire de Tshilenge, la maternité de Katanda et le centre des handicapés

de Tshilenge sont gérés par la communauté catholique, l'hôpital et la léproserie de Bibanga par les protestants, le centre de dépistage de Kasansa par une ONG, l'hôpital de Katanda et le centre de santé de Miabi par l'État (RDC, ministère du Plan 2005 : 61).

En marge des informations proposées par le ministère du Plan dans la monographie du Kasai-Oriental de 2005, l'équipe locale a effectué une enquête de terrain en 2013 et note que dix hôpitaux se prévalent « HGR » dans la ville, portant officiellement la pancarte HGR sur leur façade. Les trois les plus « officiels » sont ceux de Bonzola, Kansele et de la Muya ainsi que l'HGR en vue d'être établi comme HGR provincial, l'hôpital de Dipumba. Les autres « moins officiels » sont : HGR CS Christ-Roi (ZS Mpokolo), HGR CS Lukelenge (ZS Lukelenge), HGR centre presbytérien de Mbujimayi (ZS Dibindi), HGR CS Tudikolela (ZS Nzaba) : HGR centre hospitalier de Bipemba (ZS Bipemba).

**Tableau 24.5. Répartition des centres et postes de santé de la ville de Mbujimayi selon les zones de santé**

Zone de santé	État	Entreprise	Catholiques	Protestants	Privés libéraux	Total
Bipemba	0	0	3	0	45	48
Bonzola	3	11	3	0	53	70
Dibindi	0	0	3	0	52	55
Diulu	0	3	1	0	53	57
Kansele	0	2	0	0	62	64
Lubilanji	1	0	1	0	53	55
Lukelenge	0	0	2	1*	73	76
Mpokolo	0	0	2	0	40	42
Muya	0	0	0	0	37	37
Nzaba	0	0	1	0	59	60
<b>Total Mbujimayi</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>527</b>	<b>564</b>
Tshilenge	14	0	1	0	46	61
Kasansa	9	0	3	0	34	46
Miabi	3	1	1	0	21	26
Tshilundu	8	0	3	0	9	20
Kabeya K.	17	0	1	0	37	55
Mukumbi	7	0	0	0	5	12
Tshishimbi	8	0	0	1	12	21
Bibanga	13	0	0	1	11	25
Tshitenge	5	0	3	3	46	57
<b>Total Tshilenge</b>	<b>84</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>221</b>	<b>323</b>
<b>Total Kasai-Oriental</b>	<b>88</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>748</b>	<b>887</b>

\* Rajouté dans le tableau selon Dominique Nyonga Tshienke. Certaines erreurs repérées dans le tableau de base ont été corrigées.

Source : division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental.



C'est dans la zone de santé de Bonzola que se situent trois centres de santé publics. Deux centres de santé appartiennent à la police nationale et un troisième, aux Forces armées de la RDC (FARDC). Dans la zone de santé de Lubilanji, un centre de santé a été construit par l'État, et était géré, sous la Deuxième République, par l'Union nationale des travailleurs du Zaïre (UNTZA). Depuis sa dissolution et le changement du régime politique en 1997, c'est l'Office des biens mal acquis (OBMA) qui gère ce centre. La majorité des centres appartiennent à la Miba, bien qu'on rencontre aussi, dans la ville, les centres de la Société nationale de chemin de fer du Congo (SNCC), de la Régie des voies aériennes (RVA), des Lignes aériennes congolaises (LAC) et de la Banque centrale du Congo (BCC) (Tshienke 2011 : 177).

Mis à part ces quelques centres et postes de santé gérés par l'État, les entreprises et les religieux, la majorité des CS de Mbujimayi, soit 93 %, appartiennent à des particuliers qui sont soit des personnes du secteur de la santé (infirmiers ou médecins), soit de simples indépendants. C'est seulement en cas d'incapacité de prise en charge du traitement par le centre ou poste de santé que le malade est transporté vers l'hôpital de référence. Mais dans la ville de Mbujimayi, selon les entretiens de Dominique Tshienke Kanyonga avec le médecin inspecteur provincial, cette pratique est d'application à 60 %, ce qui occasionne souvent des pertes en vies humaines. La plupart des familles sans moyens achètent aussi parfois directement les médicaments dans les pharmacies et se les auto-administrent sans consultation préalable du médecin (Tshienke 2011 : 178).

### 5.1.2. RÉHABILITATIONS DES INFRASTRUCTURES<sup>46</sup>

Pour l'HGR de Tshilenge, les travaux de finition ont été terminés. Mais à Kansele, les travaux continuent (au niveau de la salle d'urgence, les bâtiments ne sont pas encore remis aux bénéficiaires). La Croix-Rouge a aussi débuté la réhabilitation du service de réadaptation et de kinésithérapie à l'HGR

46. En cours en 2011, année de rédaction du rapport annuel 2011 de la division provinciale de la Santé.

de Kansele<sup>47</sup>. Quatre CS à Tshishimbi et six à Miabi, dont l'achèvement des travaux était prévu pour 2012, sont également en pleine réhabilitation.

## 5.2. LES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

### 5.2.1. RESSOURCES HUMAINES<sup>48</sup>

Aucune zone ne présente des équipes cadres (ECZ) de cinq personnes, conformément aux normes. La gestion du personnel pose un véritable problème. C'est l'hôpital de Bonzola qui est le mieux pourvu en personnel de santé, avec 23 médecins généralistes, deux médecins spécialistes, un pharmacien, de multiples infirmiers de tous les niveaux de qualification, quatre administrateurs et 309 administratifs. Ailleurs il y a, en moyenne, un médecin spécialiste par zone de santé. À Lubilanji, l'on dénombre 14 généralistes et 234 infirmiers ; à Muya, dix médecins et 99 infirmiers (RDC, ministère de la Santé 2010 : 58).

### 5.2.2. RESSOURCES MATÉRIELLES

Il sied de préciser que seules les communes de Mbujimayi, Bipemba, Bonzola et Dibindi disposent de sources d'énergie. L'ensemble des hôpitaux est équipé de matériel pour la chaîne du froid (RDC, ministère de la Santé 2010 : 64). Dans la province du Kasai-Oriental, la couverture de cette chaîne du froid est cependant faible (63 %). On y enregistre souvent des ruptures en vaccins et pétrole. Il n'existe qu'une ambulance, qui se trouve à Muya<sup>49</sup>. Dibindi, Miabi et Tshilundu disposent d'un véhicule. La plupart des hôpitaux utilisent des motos, un mode de transport moins coûteux et plus adapté à l'état du réseau routier de la province. Seuls Bonzola, Dibindi, Kabeya K., Lukelenge disposent d'un système de radiographie<sup>50</sup>. Bipemba, Bonzola, Dibindi, Kabeya K.,

47. La fin des travaux a été prévue pour 2012.

48. Attention, les données diffèrent de celles de la *Mono-graphie de la province du Kasai-Oriental* (RDC, ministère du Plan 2005). Nous avons choisi ici les données les plus actuelles.

49. Selon une observation de terrain, il y en aurait au moins trois ou quatre.

50. Ces informations semblent ne plus être à jour, puisqu'une observation de terrain a démontré la présence de matériel de radiographie et d'échographie à Saint-Sauveur ou Disashi.

Kansele, Lubilangi, Lukelenge et Muya possèdent un appareil échographique. Enfin, les bureaux des zones de santé, les HGR et les CS sont dépourvus d'énergie électrique et certains d'entre eux utilisent des groupes électrogènes ou ont recours aux panneaux solaires (RDC, ministère de la Santé 2010 : 18).

L'approvisionnement en médicaments est pris en charge par plusieurs structures. Le CADMEKO, une structure sans but lucratif d'approvisionnement en médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire a pour but d'approvisionner les structures sanitaires des secteurs publics et privé à but non lucratif. À côté de lui existent d'autres dépôts privés (Roffe, Congo et Shikina) ainsi que Biopharco, une firme pharmaceutique de la Miba (RDC, ministère de la Santé 2010 : 66). Les quatre antennes du Programme élargi de vaccination (PEV) ne suffisent pas à l'introduction de nouveaux vaccins (RDC, ministère de la Santé 2010 : 49).

### 5.3. OFFRE EN SOINS DE SANTÉ : PMA<sup>51</sup>

« Le développement des zones de santé est la stratégie de base du PNDS/PPDS 2011-2015. La ZS constitue l'espace dans lequel sont offerts les soins de santé primaires en RDC en général et au Kasai-Oriental en particulier. » Les soins de santé primaires sont fournis à la population à travers le Paquet minimum d'activités (PMA), au CS, et le Paquet complémentaire d'activités (PCA), au niveau de l'HGR. Ils consistent en l'éducation pour la santé, la promotion de bonnes conditions alimentaires, l'approvisionnement en eau saine, en mesures d'hygiène et d'assainissement, en la protection maternelle et infantile, en la vaccination, la prévention des grandes endémies, le traitement des maladies et lésions courantes et en la fourniture de médicaments.

En 2008, en ce qui concerne la couverture des CS au niveau du PMA<sup>52</sup> complet par les ZS, on remarque

51. Le PMA comprend 7 activités : consultation prénatale (CPN), consultation du nourrisson sain (CNS), vaccination (PEV), réhabilitation nutritionnelle (RéN), consultation pour cas chronique (XC), planning familial, (PF) et consultation curative (CC).

52. On note que la planification familiale et la réhabilitation nutritionnelle n'ont pas été prises en compte dans les critères PMA complets.

que Bonzola, Diulu, Kansele, Lukelenge, Mukumbi, Muya, Tshishimbi en sont dépourvus. On note une couverture complète à Tshilundu et Bibanga. La proportion de CS avec PMA de qualité dans les ZS est la suivante : Bibanga (100 %), Bipemba (11 %), Dibindi (46 %), Kasansa (31 %), Miabi (38 %), Mpokolo (2 %), Tshilenge (18 %), Tshitenge (13 %).

Les HGR de Bonzola, Dibindi et Bibanga fournissent un PCA complet. Mais, à nouveau, la vétusté du matériel ne permet pas d'offrir un service de qualité. L'exiguïté des salles d'opération, par exemple, a été notée par l'équipe d'enquête sur le terrain. Par ailleurs, il existe encore de grosses lacunes au niveau des soins de réadaptation.

### 5.4. TAUX D'UTILISATION DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ PAR ACTIVITÉ

Dans les provinces du Sankuru, du Lomami et du Kasai-Oriental, en 2011, le taux d'utilisation moyen des services curatifs (CC) dans les centres de santé est de 30 %.

Toujours selon le rapport provincial de 2011, en ce qui concerne la couverture en consultations prénatales (CPN) dans les zones de santé au Kasai-Oriental, 45 % des femmes enceintes ont accompli leur visite prénatale à Mbujimayi. À Tshilenge, le taux s'élève à 31 % alors que l'objectif national 2011 était de 70 % (RDC, division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental 2011 : 62-63). Pour les consultations préscolaires, 40,6 % des enfants à Mbujimayi se sont présentés à la consultation préscolaire (CPS).

Dès lors, une grande partie de la population de Mbujimayi et Tshilenge, faute de moyens, opte pour la médecine traditionnelle (RDC, ministère de la Santé 2010 : 67), les plantes médicinales étant plus abordables que les médicaments génériques. Que ce soit pour des raisons géographiques et/ou économiques, beaucoup de familles n'ont pas la possibilité de bénéficier des soins primaires. Les femmes accouchent dans des conditions catastrophiques<sup>53</sup>. Ce qui revoit à la hausse le risque de transmission du virus VIH/sida et la mortalité materno-infantile.

53. Selon les statistiques du PPDS 2011-2015 (qui concernent l'ancien Kasai-Oriental : Lomami et Sankuru compris), 50,4 % des accouchements en 2007 sont non assistés (RDC, ministère de la Santé 2010 : 56).

**Tableau 24.6. Instituts d'enseignement des sciences de la santé**

Nom de l'IEM/ITM	Appartenance/statut	Sections organisées	Zones de santé desservies
Bonzola	Privé*	Sciences infirmières	Bonzola
Dibindi	Privé	Sciences infirmières	Dibindi
Diulu	État	Sciences infirmières	Diulu
Lubilanji	Privé	Sciences infirmières	Kansele
Mbujimayi	Privé	Sciences infirmières	Muya
Miabi	État	Sciences infirmières	Miabi
Tshilenge	État	Sciences infirmières	Tshilenge

\* Erreur dans le tableau original : Bonzola = institut de l'État (RDC, ministère de la Santé 2010 : 54).

Source : plan provincial de développement sanitaire. Novembre 2010.

### 5.5. FORMATION MÉDICALE ET GESTION DE L'INFORMATION SANITAIRE

La plupart de ces instituts fonctionnent sans infrastructure immobilière adéquate, ni équipement, ni personnel enseignant qualifié. Chaque année les ITM (à l'échelle de toute la province) produisent 450 infirmiers A2 (RDC, ministère de la Santé 2010 : 54).

Seuls les ITM de Bonzola et Bibanga<sup>54</sup> sont qualifiés de « bien organisés » par le Plan provincial de développement sanitaire 2011-2015.

La gestion de l'information sanitaire (GESIS) a été introduite dans les six ZS de Mbujimayi. Cinq d'entre elles utilisent le programme GESIS. À Tshilenge, six des sept ZS utilisent GESIS. Six zones sur 10 ont été formées à l'utilisation du logiciel à Mbujimayi et six zones sur neuf ont été formées à Tshilenge.

### 5.6. LA PROBLÉMATIQUE DES PHARMACIES

Le secteur pharmaceutique s'est introduit progressivement au Kasai-Oriental à l'initiative de privés dans les années 1963-1964, qui créèrent de grandes pharmacies telles que la Pharmacie du Sud-Kasai, Pharmaska. Celle-ci opta pour un nouveau nom, Pharmaspa, à la naissance du Kasai-Oriental, intégrant les prénom et nom de son propriétaire, Sylvain Panu. Elle était gérée par un pharmacien de formation, Stanislas Nsaka Lumpu. Une autre pharmacie, la Pharmacie italo-africaine, Piaf, opère également

dans la ville. Dans les années 1970, le pharmacien Stanislas Nsaka Lumpu ouvrit sa propre officine, la Sophodi.

À côté de ces trois pharmacies historiques, fonctionnant dans des installations modernes, répondant aux normes de contrôle de qualité, coexistent d'autres pharmacies, commerces moins officiels, qui ne peuvent prétendre à une telle qualité de service.

Si le secteur pharmaceutique est relativement bien développé dans la province, le service pharmaceutique offert à la population n'est cependant pas toujours de qualité. De nombreuses pharmacies délivrent un service sans formation au préalable et des médicaments sans contrôle de qualité préalable circulent dans la province. Selon l'inspection pharmaceutique provinciale, de nombreuses pharmacies ne disposent pas des documents administratifs nécessaires pour l'exercice du commerce dans le secteur. De nombreux vendeurs ne sont pas qualifiés<sup>55</sup>.

Une mission de consultance dans les formations sanitaires (FOSA) de Tshilenge (dans 17 CS), de Miabi (dans 5 ZS) et de Kasansa appuyées par le PA PNDS<sup>56</sup> a été mise sur pied afin d'améliorer la qualité des soins offerts. La mission s'est concentrée sur la gestion des médicaments essentiels génériques (MEG). Elle a repéré les principaux problèmes et défaillances que leur stockage et leur distribution posent. Le constat général est que le personnel des FOSA est formé à la gestion des médicaments. Chaque FOSA dispose des outils de gestion des

54. Bibanga, institut protestant, n'a pas été repris dans le tableau ci-dessus. Il est cependant bien présent dans la liste des instituts d'enseignement des sciences de la santé fournie par le Plan de développement sanitaire du Kasai-Oriental 2011-2015 (RDC, ministère de la Santé 2010 : 54).

55. Enquête de terrain auprès de l'Inspection provinciale pharmaceutique en 2011.

56. Projet d'appui au Programme national de développement sanitaire (RDC, ministère de la Santé & Fonds européen de développement 2012).





Dispensaire privé, Mbuji-Mayi. (Photo équipe locale, 2010.)

médicaments et d'un endroit (local ou pharmacie) où les entreposer, mais c'est leur conservation qui laisse à désirer. Le rangement et la classification des MEG n'est pas conforme aux normes. Les actions entreprises sur le terrain sont complétées par des propositions d'action pour maintenir les acquis<sup>57</sup> (Mutombo 2012 : 19 ; Kongolo 2012 : 16 ; Kabangu Wa Kabangu 2012 : 4).

## 6. PRINCIPAUX PROBLÈMES DE SANTÉ AU KASAÏ-ORIENTAL

Les principales maladies présentes au Kasai-Oriental sont les maladies infectieuses, parasitaires et celles liées à la malnutrition<sup>58</sup>. Dans toutes les

zones de santé de la province, le paludisme est en tête, tant au niveau de la morbidité<sup>59</sup> que de la mortalité. Ce sont les enfants de moins de cinq ans qui sont les plus touchés. La présence et la sévérité de ces pathologies est directement liée à la situation socio-économique de la province et aux conditions de vie déplorables qu'elle entraîne : manque d'accessibilité et délabrement des infrastructures sanitaires, insalubrité, promiscuité, nonaccès à l'eau potable, sous-alimentation (RDC, ministère de la Santé 2010 : 21-22). Il sied également de signaler la présence de maladies non transmissibles qui sont liées au mode de vie : le diabète et l'hypertension artérielle, HTA (Tshienke 2011 : 295).

Dans la ville de Mbuji-Mayi, plus précisément, les enfants meurent surtout du paludisme, de la mal-

57. Pour plus d'informations cf. Mutombo (2012).

58. Une enquête nutritionnelle révèle qu'à Mbuji-Mayi, trois communes sur cinq souffrent d'un taux de malnutrition aiguë globale (MAG) supérieur à 10 % (Tshienke 2011 :

295). L'auteur cite le directeur provincial de l'ONG Caritas (Dieudonné Banza 2010).

59. Nombre de malades annuel rapporté à la population.



nutrition et des infections respiratoires aiguës. Les adultes, quant à eux, décèdent principalement de la méningite et du VIH/sida et, de plus en plus, d'accidents vasculaires cérébraux. Les maladies les plus récurrentes dans cette ville sont : le paludisme, la fièvre typhoïde, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, chez les enfants, la tuberculose, la méningite, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida<sup>60</sup>.

## 6.1. LES MALADIES INFECTIEUSES AU KASAÏ-ORIENTAL : ÉTAT DES LIEUX

### 6.1.1. APERÇU DES MALADIES INFECTIEUSES

**Tableau 24.7. Notification hebdomadaire des maladies à potentiel épidémique en 2011 dans l'ancienne province du Kasai-Oriental (Kabinda et Sankuru compris)**

N°	Dénomination de la maladie	Nbre de cas	Nbre de décès	Létalité
1	Paludisme	973 349	1758	0,18
2	Grippe	85 449	11	0,01
3	Rougeole	41 661	409	0,98
4	Diarrhée sanglante	1495	8	0,54
5	Méningite	1103	120	10,88
6	<i>Monkey Pox</i>	418	1	0,24
7	PFA	154	0	0
8	TMN	139	52	37,4
9	Coqueluche	118	0	0
10	Autres maladies	0	0	0

\*La rubrique « Autres maladies » reprend : choléra, fièvre jaune, peste, typhus, grippe aviaire et grippe A (H1N1).

Source : *Rapport annuel 2011* de la division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental.

De toutes les maladies enregistrées par les zones de santé du Kasai-Oriental (ancienne province), 35 % l'ont été par le district sanitaire de Mbuji-Mayi, 25 % par le district sanitaire de Tshilenge. À Mbuji-Mayi et à Tshilenge, ce sont les zones de santé de Muya et de Kansasa qui ont notifié le plus grand nombre de cas, ce qui témoigne du bon fonctionnement de leur système de récolte de données (entre autres, capacité à

récolter l'information et à rédiger de bons rapports) (RDC, division provinciale de la Santé 2011 : 47).

Le paludisme est la maladie la plus rapportée en nombre de cas et en décès malgré une létalité de 0,18 %. Le grand nombre de décès, malgré une faible létalité s'explique par le grand nombre de personnes atteintes par la maladie<sup>61</sup>. Elle est suivie par la grippe saisonnière et la rougeole<sup>62</sup> (RDC, division provinciale de la Santé 2011 : 47).

### 6.1.2. MANQUE D'HYGIÈNE : LES MALADIES DES CARRIÈRES

Les sites miniers sont très malsains du fait de leur isolement et de leur manque d'infrastructures de base, telles que des systèmes d'évacuation de l'eau et des déchets, qui les rendent totalement insalubres. Les fosses à immondices ainsi que les latrines sont presque inexistantes.

Les nombreuses dispositions prévues dans le Code minier régulant l'hygiène et la santé dans les carrières artisanales ne sont pas appliquées sur le terrain. Par ce biais, les mineurs et les autres personnes participant à la chaîne diamantaire sont très exposés aux maladies dites « des carrières » : le paludisme, la fièvre typhoïde, en tête en 2008, suivies par la malaria, le VIH/sida, la diarrhée et la trypanosomiase humaine Africa<sup>63</sup> (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 46<sup>64</sup> ; RDC, ministère de la Santé 2010 : 50).

61. Aucune ZS n'a jusqu'à présent intégré le PNLP, ce paquet pour lutter efficacement contre le paludisme. L'approche se fait selon les différentes priorités de financement des différents partenaires. Le programme est régulièrement confronté à un manque d'intrants (RDC, ministère de la Santé 2010 : 51).

62. En 2011, sur les 38 zones de santé que la maladie touche dans l'ancien Kasai-Oriental, à Mbuji-Mayi et Tshilenge, les zones de santé concernées sont : Bibanga, Bonzola, Bipemba, Dibindi, Diulu, Kabeya-K., Kasele, Kasansa, Lubilanji, Lukelenge, Miabi, Mpokolo, Muya, Tshilenge, Tshishimbi, Tshitenge. Source : RDC, ministère de la Santé. 2012 (janvier). *Bulletin épidémiologique de la RDC* 97. [http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc\\_13.pdf](http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc_13.pdf)

63. Maladie plus connue sous le nom de « maladie du sommeil » (Mbikayi Cimanga Maninga Kiabilwa 2013 : 72).

64. La source de données à la base de l'élaboration de ce graphique n'a pas été identifiée par l'auteur.

60. Informations recueillies auprès du médecin de district de la ville de Mbuji-Mayi, le 20 avril 2006.

À cette liste s'ajoutent le choléra, la dysenterie et les gastroentérites fébriles<sup>65</sup>. Les atteintes à la santé et à l'intégrité des exploitants artisanaux sont liées à l'inhalation de poussière, à la contamination des eaux, aux maladies hydriques et parasitaires. Les enfants constituent, au sein des mines, un groupe cible particulièrement vulnérable. Alors qu'avec la poussière, des problèmes respiratoires naissent, sous l'effort soutenu, des douleurs musculaires et circulatoires peuvent apparaître chez l'enfant creuseur. Sans parler des effets néfastes du lavage du minerai dans les eaux polluées qui peut causer la bilharziose<sup>66</sup> (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 41).

Et pourtant, le SAESSCAM a pour objectif de diffuser les normes de sécurité sur les sites miniers. Cet organisme devrait veiller à leur application sur le terrain, mais il est confronté à de nombreux obstacles sur place qui limitent son action et rendent sa mission infaisable. En 2008, son encadrement n'est pas effectif sur le terrain, son objectif est donc loin d'être atteint (Mbikayi Cimanga Maninga Kiabilwa 2008 : 72).

Alors que les risques de maladies sont plus élevés dans ces zones, l'accès aux infrastructures de santé à partir de celles-ci est très limité. Les cliniques publiques, plus nombreuses en campagne, sont également mal équipées et ne disposent ni des moyens humains ni du matériel adéquat en suffisance. Dans la plupart des cas, les infrastructures sanitaires se situent à de longues distances des mines et les pistes qui y mènent sont non goudronnées et donc régulièrement impraticables. La situation des cliniques privées est assez similaire, et en plus, elles demandent davantage d'argent au patient. Le recours à la médecine traditionnelle et aux plantes est l'alternative à la médecine moderne pour les populations sans moyens (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 43).

65. Le CRONGD *et al.* citent comme source le centre de santé Igrech à Madiatu, Bakua Tshimuna et le centre hospitalier des sœurs franciscaines de Lukelenge, Bena Kabongo (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 43).

66. Aussi appelée « schistosomiase mansoni » ou « dermatite des nageurs ».

## 6.2. LA PROBLÉMATIQUE DU VIH/SIDA AU KASAÏ-ORIENTAL

### 6.2.1. LE VIH/SIDA : PRISE EN CHARGE À L'ÉCHELLE NATIONALE

La RDC, l'un des pays au monde les plus affectés par le VIH/sida, a inscrit le renforcement de la lutte contre celui-ci comme une priorité nationale. La mise en place d'un document de stratégie sectorielle comme le Programme national multisectoriel de lutte contre le VIH/sida (PNMLS) atteste de la prise en charge au niveau national par le Gouvernement congolais de cette problématique sanitaire. Le PNMLS a d'ailleurs été placé, depuis mars 2004, sous le haut patronage du chef de l'État. La politique offensive de la RDC vise à diminuer la propagation de l'infection VIH/sida et son impact sur les communautés. Elle a également pour objectif de faire adopter les comportements nécessaires à la réduction des risques de transmission des IST (MST) et du VIH/sida. Cette riposte renforcée a été financée et appuyée par le Fonds mondial et l'OMS dans le cadre de l'initiative « 3 by 5<sup>67</sup> ». Le secteur des entreprises est également un partenaire important dans cette lutte, en particulier le secteur des mines, domaine stratégique et productif, dont la population est identifiée comme « groupe à haut risque » concernant le virus (Stroebel & Mavard 2008 : 2)<sup>68</sup>.

### 6.2.2. LE VIH/SIDA : PRÉVALENCE DANS LA PROVINCE DU KASAÏ-ORIENTAL

#### *État des lieux*

Selon le secrétariat général de la Recherche scientifique et technologique (RDC, ministère des Recherches scientifiques et techniques 2007 : 19), d'une manière globale, la prévalence du VIH en RDC est estimée en 2006 à 4,6 % chez les adultes, soit environ 1 230 000 personnes vivant avec le VIH/sida dans la tranche d'âge de 0 à 49 ans, parmi lesquels 1 050 000 adultes (15-49 ans) et 180 000

67. L'objectif « 3 x 5 » de l'OMS/ONUSIDA : offrir à trois millions de personnes un traitement antirétroviral (TAR) entre décembre 2003 et 2005.

68. Le docteur Stroebel cite l'article « Passage de la surveillance sentinelle du VIH chez les femmes enceintes fréquentant les services de CPN » dans le cadre du Programme national de lutte contre le sida, PNLS, Kinshasa, décembre 2007.

enfants (0-14 ans) (RDC, ministère des Recherches scientifiques et techniques 2007 : 19)<sup>69</sup>. Au Kasai<sup>70</sup>, les chiffres de prévalence chez les femmes enceintes fréquentant les services CPN sont assez importants. Au Kasai-Oriental (l'ancien<sup>71</sup>), en 2006, il se dégage sur le site de Mbujimayi une prévalence chez les femmes enceintes de 4,7 %, selon le PNLS (Mbikayi & Maninga 2008 : 74-75). De l'enquête du PNLS, cette fois en 2009, il ressort une séroprévalence de 5,2 pour le VIH et de 2,2 % pour la syphilis<sup>72</sup>, dans le Kasai-Oriental (l'ancienne province, Sankuru et Kabinda compris). À Mbujimayi, la séroprévalence du VIH serait de 4,4 % et celle de la syphilis de 4,7 % (RDC, division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental 2011 : 50). Plus de 40 % de la population active de la ville de Mbujimayi se composent de creuseurs et négociants en diamants, les groupes présentant les risques les plus élevés de VIH/sida (Stroebel & Mavard 2008 : 14).

Selon le Document provincial de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Kasai-Oriental, le DSCR, le VIH/sida est en nette progression dans la province, particulièrement chez les enfants, avec un taux de prévalence estimé à 3,6 % pour le groupe 14-19, soit 2 % supérieur à la norme de l'OMS pour ce groupe d'âge (RDC, ministère du Plan 2005 : 26). Une enquête réalisée sur le terrain par le psychologue Mukendi dans le cadre de l'enquête du CRONGD révèle que 47 % des enfants ont admis des relations sexuelles fréquentes avec d'autres jeunes, dont 51,2 % sans préservatifs, le reste « parfois » (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 43). Comme le dit justement Mbiyaki, ces chiffres interpellent tout comme ils inquiètent. Ce n'est que dans le développement qu'une issue à une telle pandémie peut être envisagée (Mbikayi & Maninga 2008 : 74-75).

69. Cité par Mbiyaki Cimanga et Maninga Kiabilwa.

70. Lomami, Sankuru, Kasai-Oriental, Kasai, Kasai-Central.

71. Lomami, Sankuru, Kasai-Oriental.

72. Les prévalences du VIH sont souvent présentées avec celles de la syphilis, car il s'agit de deux MST et leurs données se complètent l'une et l'autre.

### **La réponse : dépistage/PEC/PTME<sup>73</sup>**

« En dehors des enquêtes, au niveau opérationnel, le dépistage du VIH/sida se fait dans plusieurs structures sanitaires par le dépistage volontaire, la PEC [prise en charge] des infections opportunistes et des IST, la PTME [prévention de la transmission mère-enfant], la mobilisation sociale centrée sur les sensibilisations, les activités des pairs éducateurs et ceux des relais communautaires, la promotion de la sexualité responsable et la prévention des infections en milieu hospitalier » (RDC, division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental 2011 : 50).

La couverture provinciale en prévention de la transmission mère-enfant est de 53,3 %. Le DS de Mbujimayi est totalement couvert. Mais celui de Tshilenge ne l'est que pour quatre zones de santé sur neuf. Le taux d'acceptation moyen du test chez les mères à Mbujimayi est de 58 %. À Bonzola, il est de 100 %, de 85 % à Lukelenge, de 78 % à Nzaba, et de 94 % à Dibindi. Mpokolo et Kasele, avec des taux de respectivement 51 % et 19 %, font diminuer la moyenne provinciale. Les informations quant aux zones de santé de Muya, Bipemba, Diulu, et Lubilanji ne sont pas disponibles dans le cadre de l'enquête (RDC, division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental 2011 : 53).

Cependant, force est de constater que malgré les nombreuses initiatives et les projets mis en place pour le dépistage de la maladie et son suivi, c'est l'approvisionnement en ARV qui constitue le principal goulet d'étranglement et qui limite donc l'effectivité de la réponse nationale face au VIH/sida (Stroebel & Mavard 2008 : 12). Aussi, cette prise en charge par les ARV est fonction de la disponibilité des médicaments. Il existe encore un nombre élevé de malades qui sont diagnostiqués, mais qui ne bénéficient pas d'ARV.

La prise en charge du VIH/sida dans la province du Kasai-Oriental est effectuée en théorie par la Miba, Amo Congo (ONG/privé)<sup>74</sup>, l'hôpital Saint-Jean Kasele (confessionnel) et la clinique Valentin Dishasi (privé). Les problèmes rencontrés par ces

73. Prophylaxie traitement mère-enfant.

74. Action dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des orphelins et enfants vulnérables (OEV). ACS/Amo Congo (Muamba Mudila 2006).

structures, qui constituent des obstacles pour une prise en charge optimale, sont : l'approvisionnement inefficace en intrants, l'insuffisance en ressources humaines, en équipements et la faible coordination des interventions. La prise en charge du VIH/sida dans la province du Kasai-Oriental est donc loin d'être totale et effective. Aucune ZS n'a déjà intégré le paquet complet de la lutte contre le sida. Jusqu'à présent, les interventions sont exécutées selon le plan de financement des partenaires par approche « passe-partout » (Stroebel & Mavard 2008 : 12).

### 6.2.3. LA PRÉSENCE DU VIH/SIDA DANS LES ZONES MINIÈRES

#### Sites miniers artisanaux : porte d'entrée des maladies sexuellement transmissibles

Le VIH est bien présent à Mbujimayi et dans les sites miniers artisanaux qui l'entourent et sa transmission est exacerbée par l'entremise des *Tu Mpaatu*, les jeunes prostituées qui vivent du sexe pour faire vivre leur famille. Le phénomène est difficile à chiffrer étant donné le caractère extrêmement mobile de ces agglomérations (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 74-75). Une enquête auprès des professionnelles du sexe a montré que leur âge oscillait entre 9 et 46 ans (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 43). C'est la tranche d'âge 12-16 ans, les *Tu Mpaatu*, qui est la plus touchée. Les rapports sexuels occasionnels, la multiplicité des partenaires, le non-usage de préservatifs, la forte concentration de la population dans une hygiène déplorable sont autant de facteurs favorables à la propagation des MST/IST et du VIH. De plus, la sous-information et le manque de vulgarisation systématique de la problématique dans les mines augmentent les risques. Sans compter les multiples croyances populaires circulant dans le milieu des creuseurs au sujet des jeunes filles soi-disant immunes (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 74-75)<sup>75</sup>.

75. En plus de ces facteurs pratiques, des interprétations et croyances erronées circulent dans les milieux urbano-ruraux selon lesquelles plus les filles sont jeunes, plus elles sont affranchies de ce genre de maladie. Elles sont considérées comme saines et porte-bonheur par rapport à leurs congénères plus âgées. Aussi de nombreuses filles des campagnes en milieu précaire sont sacrifiées très tôt, à la fleur

Le Comité inter-entreprises de lutte contre le VIH/sida, le CIELS, a réalisé une enquête de terrain dans le site minier de Bakwa Tshimuna, situé à 20 km par piste de Mbujimayi. On y rencontre des creuseurs, des négociants, et la population auxiliaire, commerçants et professionnels du sexe, qui sont estimés aux alentours de 2000 personnes. À l'instar des autres zones minières de la région, les conditions de vie y sont précaires. L'ONG AMAR y a formé des pairs éducateurs. La population du site minier dit « Bas-Congo », à Bakwa Bowa, est, quant à elle, estimée à 1000 personnes vivant dans des cases en torchis et en paille, sans eau courante, ni électricité, excepté lorsque un particulier a pu se procurer un groupe électrogène. Les conditions de vie y sont également indécentes. Certains privilégiés pratiquent l'agriculture de survie (maïs et patates douces). Le centre de santé de référence du site du « Bas-Congo » est totalement dégradé (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 43).

Au sein de ces sites miniers, la prostitution n'est absolument pas un tabou. Il s'agit au contraire d'un moyen de survie, communément reconnu, suite à une catastrophe familiale, des problèmes financiers ou une rupture. Les craintes des conséquences dévastatrices de la maladie existent. Cependant, le choix, et donc corollairement l'acceptation de la prise de risque, témoigne d'une grande situation de détresse. Ce phénomène illustre le manque d'alternative et les possibilités d'avenir limitées de cette population (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 43).

#### Action ou non-action de la Miba ?

C'est dans une logique de développement que la Miba s'intéresse à la question du VIH/sida en participant à la politique nationale de programme élargi de lutte contre cette maladie (PNLS). Elle mène donc toute une série d'actions de lutte dans le domaine. Elle a mis en place un service de dépistage volontaire tant pour ses travailleurs que pour la population locale. Si la maladie est détectée chez un patient, c'est la Miba qui le prend en charge pour les soins médicaux et le soutien psychologique et ce depuis

de l'âge, pour la survie de leur famille (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 74-75).



2003 (Mbikayi & Cimanga 2008 : 76). En coopérant avec les organismes internationaux<sup>76</sup>, elle obtient du matériel médical et des médicaments qui permettent aux patients pris en charge de survivre une dizaine d'années après le dépistage. Malgré la présence d'un comité de lutte contre le VIH/sida au sein de la Miba, peu d'activités de sensibilisation destinée au personnel de l'entreprise sont organisées. En 2007, 397 cas de VIH/sida ont été enregistrés dans l'entreprise Miba, soit 3,9 % de ses travailleurs. Et 11 décès, soit un taux de létalité de 2,8 %<sup>77</sup>. Actuellement le soutien de la Miba en dehors de son périmètre se résume à la mise à disposition de ses infrastructures sanitaires. Et à quelques manifestations ponctuelles comme la journée mondiale de la lutte contre le sida (Stroebel & Mavard 2008 : 19-20).

La Miba possède une médecine sociale qui intègre en son sein deux zones de santé : Bonzola (y est situé l'hôpital pour les travailleurs) et Dipumba (HG). La Miba possède aussi à Mbujimayi une clinique dans laquelle sont soignés exclusivement les cadres de la société. La médecine sociale de la Miba possède un personnel formé dans le domaine, qui est affecté au dépistage et traitement du VIH/sida. Cependant, la Miba ne dispose pas de laboratoire spécialisé pour les cas VIH/sida. Aussi le traitement et le prélèvement des analyses du sang des cas VIH/sida se réalisent dans le même laboratoire que celui de l'hôpital Bonzola (Mbikayi & Cimanga 2008 : 76).

Cependant, plusieurs interviews ont été tenues sur le terrain dans le cadre de la réalisation de l'enquête de Félicien Mbikayi Cimanga et de Solo Maninga Kialbilwa pour Southern Africa Resource Watch auprès des patients eux-mêmes dans le but de récolter davantage d'informations sur les capacités d'accueil des pavillons de la Miba, la durée du traitement, l'action de la Miba face à des agents dont la maladie ne s'est pas encore manifestée (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 76). Selon un témoignage recueilli par Mbikayi, il semblerait que la Miba ne paie pas dans tous les cas le traitement du

patient : « Contrairement à ce que vous me demandez, à la Miba, le malade doit avoir de l'argent et toujours de l'argent. Ceux qui sont hospitalisés doivent acheter eux-mêmes les médicaments. Tout est à acheter, même la fiche en passant par la consultation. » La gratuité de ses services se limite en fait à ses employés. Les hôpitaux de la Miba seraient les plus chers de la ville pour les personnes externes à la société (Mbikayi & Cimanga 2008 : 77).

Les divergences entre les informations officielles et les informations recueillies sur le terrain à propos des services et de l'investissement de la Miba dans la lutte contre le VIH/sida témoignent à nouveau d'un grand écart entre la théorie et la pratique. Ce qui n'est pas surprenant étant donné la situation financière précaire de la société qui ne peut même plus assumer le salaire de ses propres employés<sup>78</sup> (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 78).

Le comité d'entreprise de lutte contre le VIH/sida (CIELS) a demandé à Partenaires contre le sida, PCS, de réaliser une étude pour mesurer l'impact du VIH/sida sur les entreprises congolaises du secteur minier<sup>79</sup>. Cette enquête a été réalisée, entre autres, au sein de la Miba dans deux de ses structures sanitaires : l'hôpital Bonzola et un centre de santé sur son site d'exploitation. Dans l'hôpital Bonzola, la prise en charge du VIH/sida est appuyée par la GTZ (CDV, PTME, IO/ARV) et par les ONG locales (au niveau de l'appui psychosocial). L'hôpital suit actuellement 130-135 patients sous ARV. Il est confronté aux problèmes d'approvisionnement en intrants. Dans le centre de santé au sein du polygone qui est faiblement représenté, des sensibilisations individuelles et ponctuelles concernant le VIH sont prises en charge par le chef du centre qui connaît, par ailleurs, relativement bien la maladie (Stroebel & Mavard 2008 : 20).

76. Il s'agit de la « coopérative » (citée comme telle dans l'ouvrage de Mbikayi) allemande, du Programme national de transfusion sanguine et du Programme national multisectoriel de lutte contre le sida (Mbikayi Cimanga & Maninga Kiabilwa 2008 : 75).

77. Ces données proviennent des hôpitaux Miba, mais essentiellement de Bonzola, au sein duquel le virus est traité.

78. Radio Okapi. 2012 (5 janvier). « Les agents de la Miba décrètent une grève sèche : ils réclament le paiement de cinq mois d'arriérés de salaire. »

79. L'étude va se baser sur la visite de deux structures sanitaires de la Miba. Le centre de santé du site d'exploitation et l'hôpital public de Bonzola qui appartient à la Miba. Les lacunes de l'étude se trouvent dans la fiabilité de la source. Il s'agit d'une étude qualitative. L'équipe de recherche a été confrontée à plusieurs problèmes : la faible disponibilité de la documentation dans les structures visitées, le faible nombre d'études sur l'impact du VIH sur les entreprises et l'absence d'étude dans le secteur minier.

## 7. L'ALIMENTATION LUBA ET LA MALNUTRITION

### 7.1. LES HABITUDES ALIMENTAIRES LUBA

L'alimentation luba est composée de produits vivriers basiques tels que le maïs, le manioc, le haricot et l'arachide. Le riz, la patate douce et la banane plantain sont aussi consommés au Kasai-Oriental, mais ne constituent pas le repas principal. On les appelle les *midjooku*. Ils se mangent toujours en dehors des repas, et généralement en milieu de matinée. Les aliments d'origine animale proviennent principalement de la chasse, de la pêche, de l'élevage du petit bétail<sup>80</sup> et de la basse-cour qui sont des activités relativement limitées dans la province. Aussi, la base de l'alimentation demeure végétale.

Globalement, l'apport en protéines dans l'alimentation de la province est faible, étant donné le développement assez limité de l'élevage et de la forte pression exercée sur la faune par la chasse traditionnelle au niveau des villages. Cette carence provoque de nombreux cas de malnutrition.

Selon les résultats des enquêtes harmonisées effectuées en juillet 1995 et en avril 1996 par la Mission des programmes de relance du secteur agricole (Mipro/Pnud), la valeur nutritive de la ration alimentaire consommée par habitant par jour est de 1826,92 calories au lieu des 2300 calories recommandées par la FAO. Les hydrates de carbone prédominent largement. La nourriture peut être caractérisée comme faible en éléments protéiques et par conséquent insuffisamment équilibrée.



Une botte de feuilles de manioc, *kaleji* ou *matamba*.  
(Photo équipe locale, 2011.)

80. Le petit bétail et la volaille n'ont pas uniquement un but alimentaire. Ils ont également un rôle social. Ils sont parfois donnés en cadeau pour honorer les engagements entre groupes familiaux.

dées par la FAO. Les hydrates de carbone prédominent largement. La nourriture peut être caractérisée comme faible en éléments protéiques et par conséquent insuffisamment équilibrée.

L'évolution négative dans le régime alimentaire actuel de la population est le résultat d'une conjoncture économique difficile couplée au déficit de la production agricole locale. Non seulement plus de 75 % des ménages ruraux mangent chaque jour des feuilles de manioc (*kaleji* ou *matamba*) dont ils font une sorte de pâte appelée *nshima* ou *bidja* (*fufu*), mais la prise des repas elle-même est généralement réduite à un repas par jour. Les habitants de la province dépendent environ 70 % de leur revenu pour l'alimentation, ce qui est d'ailleurs un véritable indicateur de pauvreté (PNUD 2009 : 7).

### 7.2. MALNUTRITION AU KASAÏ-ORIENTAL

Plus de la moitié de la population de la province du Kasai-Oriental, en dehors de Mbuji-Mayi, est exposée à l'insécurité alimentaire sévère ou modérée. C'est à Kabeya Kamuanga que le pourcentage est le plus élevé. Cette insécurité alimentaire est due à des défaillances au niveau du commerce, des infrastructures et de l'agriculture. Les zones de production sont enclavées par la dégradation et l'impraticabilité des routes de desserte agricole. Le commerce y est périodique, privé et à petite échelle (produits manufacturés, pharmaceutiques et denrées alimentaires). Par conséquent, la population n'est pas approvisionnée suffisamment. L'agriculture locale doit faire face à de nombreux problèmes<sup>81</sup> qui ne contribuent pas non plus à rééquilibrer la situation, mais exacerbent, au contraire, l'insécurité alimentaire endémique dans la région (RDC & CEFOP 2011 : 9 ; 16-17).

Globalement, l'insécurité alimentaire est répartie relativement équitablement dans l'ensemble de la province. C'est à Katanda que le taux d'insécurité alimentaire est le moins élevé.

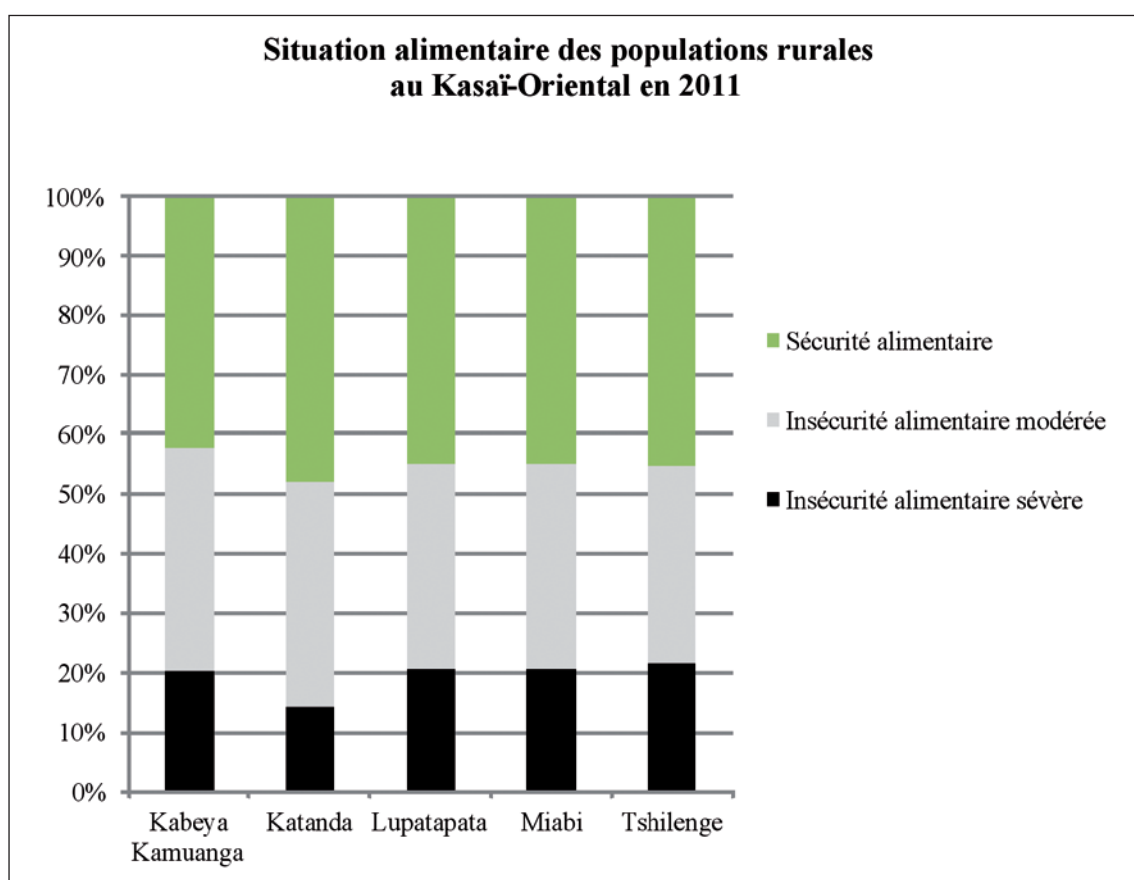
L'enquête nutritionnelle établit un lien concernant les résultats entre le niveau d'instruction du

81. Faible taux de production des denrées alimentaires et produits de première nécessité, absence de projet de subsistance à l'action agricole, rareté des produits de consommation provenant de la pisciculture, agriculture rudimentaire, rareté des sujets d'élevage pour la consommation (RDC & CEFOP 2011 : 17).

**Tableau 24.8. Malnutrition dans les zones rurales de la province du Kasai-Oriental**

Territoire	Population	Insécurité alimentaire sévère		Insécurité alimentaire modérée		Insécurité alimentaire sévère et modérée	
		%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
		Kabeya K.	143 290	20,2	28 945	37,3	53 447
Katanda	310 786	14,2	44 132	37,9	117 788	52,1%	161 919
Lupatapata	271 580	20,6	55 945	34,2	92 880	54,8%	148 826
Miabi	287 752	20,6	59 277	34,2	98 411	54,8%	157 688
Tshilenge	1 100 173	21,5	236 873	33,2	365 775	54,7%	602 648

Source : Institut national de la Statistique & Programme alimentaire mondial (FWP) 2011.



Source : graphique élaboré avec les données du tableau précédent.

chef de famille et le niveau d'insécurité alimentaire du ménage sans que cela ne soit interprété comme une relation de cause à effet directe. Le pourcentage d'élèves qui a manqué l'école au moins quatre semaines d'affilée pendant l'enquête est plus important dans les provinces en insécurité alimentaire (INS 2011 : 5).

Les causes de l'insécurité alimentaire en milieu rural sont liées au manque d'infrastructures, qui exacerbe l'enclavement de certaines régions et empêche tout développement d'échanges et de circulation

des services. Ces causes structurelles peuvent être imputées aux troubles sociopolitiques auxquels s'aditionne le manque d'investissement. Le secteur routier en dégradation et le dysfonctionnement fréquent dans la gestion du circuit ferroviaire à la gare de Mwene Ditu contribuent également à cette insécurité alimentaire. L'exode rural résultant de l'inexorable attraction des diamants, couplé à une explosion démographique dans les centres miniers tient aussi son rôle stratégique sur l'échiquier de la nutrition provinciale. La population est dépendante des importa-

tions et vulnérable à la volatilité des prix des cours mondiaux du diamant et des denrées alimentaires (INS 2011 : 6-7). Toutefois, il serait réducteur d'imputer à la seule crise minière la situation critique de la nutrition au Kasai-Oriental. La malnutrition y trouve également sa source dans le manque d'accès aux soins de santé et à l'eau potable, les multiples épidémies qui sévissent dans la région, les mauvaises pratiques d'alimentation des enfants et la monotonie du régime alimentaire (RDC, PRONANUT 2009 : 35).

Les cas d'œdèmes<sup>82</sup> chez les enfants détectés à la consultation préscolaire (CPS) à Nzaba, Lubilanj et Mpokolo sont relativement importants. Globalement les œdèmes sont plus nombreux à Mbuji mayi qu'à Tshilenge. Mais le rapport population/sécurité alimentaire, et population/situation de malnutrition est presque le même<sup>83</sup>. Selon la classification du profil de malnutrition en trois stades, les enfants les plus mal nourris, qui se trouvent sous la courbe du stade 3, sont situés à Bipemba, Diulu et Mpokolo. Ils sont beaucoup plus nombreux à Mbuji mayi qu'à Tshilenge où c'est à Kabeya Kamuanga, comme indiqué par l'INS, que les enfants sont les plus mal nourris<sup>84</sup>, avec un nombre situé au-dessus de 2000 malnutris (RDC, division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental 2011 : 41-43).

### 7.3. MALNUTRITION DANS LES MINES : LE CAS DES ENFANTS

Selon l'enquête réalisée par Tshimanga Mulangala en octobre 2006, 69 % des enfants se contentent d'un repas par jour, 28 % en prennent deux et 2,5 % bénéficient de trois repas. La composition des repas est pauvre en protéines animales. Le repas principal se compose toujours de *bidia*<sup>85</sup>. En dehors de cela, les enfants mangent des arachides, des haricots, du

manioc, du riz, du manioc bouilli ou cuit à l'huile et des fretins (poissons salés). À côté du repas, ils se contentent de quelques morceaux de manioc, communément appelé le « 4/11 ». Ils doivent trouver d'autres solutions pour satisfaire leur faim. Parfois les enfants des mines sont obligés de retourner chez eux pour manger, s'ils n'ont pas gagné assez d'argent pendant leur journée (CRONGD, GAERN & CEFOP/DH 2011 : 40). Une ration alimentaire déséquilibrée et indigente les expose à un vieillissement précoce. La consommation d'alcool et de chanvre est reconnue comme une habitude pour 25 à 30 % des enfants questionnés dans le cadre de l'enquête.

### 7.4. MALNUTRITION À MBUJIMAYI : LE CAS DE LA ZS NZABA

Une enquête anthropométrique de la zone de santé de Nzaba dans la province du Kasai-Oriental, financée par l'UKAID, a été réalisée en janvier 2013<sup>86</sup>. L'OMS en a retiré un taux de malnutrition aiguë globale de 17,6 % et de malnutrition aiguë sévère de 6,6 %.

Cette zone connaît deux périodes de soudure : de septembre à octobre et de février à mars. L'inondation des petits ruisseaux rend l'activité d'exploitation artisanale impraticable. S'en suit une insécurité alimentaire. Cette situation se traduit par la diminution du nombre de repas familiaux ainsi que la vente des biens de la maison et même de ses tôles, qu'on remplace par de la paille. Les pathologies rencontrées dans cette ZS sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée simple, l'amibiase, l'anémie, les infections sexuellement transmissibles et la malnutrition.

Déjà en 2009, une enquête territoriale réalisée par le PRONANUT avait révélé un taux de malnutrition aiguë globale de 13,2 % par rapport à 17,6 % en 2013 et un taux de malnutrition aiguë sévère de 2,1 % par rapport à 6,6 % en 2013 pour tout le territoire de Bipemba dont la zone de santé Nzaba fait partie. Ensuite un screening en 2011, en collaboration avec l'UNICEF et PRONANUT, établit une proportion de 20 %. En plus de ces enquêtes, le Système national de surveillance et alerte précoce (SNSAP)

82. Il existe deux formes de malnutrition : le marasme et le kwashiorkor. L'œdème est le signe principal de la forme de malnutrition kwashiorkor. Les autres indicateurs sont le poids et la taille.

83. À Tshilenge, un effectif malnutri (enfant pas encore scolarisé) pour 146,8 personnes. À Mbuji mayi, le rapport est d'un effectif malnutri sur 157,3 personnes (adultes et enfants confondus) (calculs élaborés par l'auteur suivant les données du tableau).

84. Les données du *Rapport annuel* de la division provinciale concordent avec celles de l'INS.

85. Mélange bouilli et malaxé à base de farine de manioc et de maïs accompagné souvent de légumes et parfois de poisson.

86. Cette enquête nutritionnelle anthropométrique a été réalisée du 27 janvier au 1<sup>er</sup> février 2013 en collaboration avec la zone de santé Nzaba et la coordination provinciale du programme national de nutrition « PRONANUT Kananga ».



**Tableau 24.9. Stade de la malnutrition des enfants sous courbe détectés à la CPS par zone de santé en 2011 au Kasai-Oriental**

DS	ZS	Population totale	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total enfants malnutris (S1+S2+S3)	Enfants avec œdèmes
Mbujimayi	Bipemba	324 349	386	3014	743	4143	64
	Bonzola	181 870	0	0	0	0	76
	Dibindi	257 668	0	1232	323	1555	0
	Diulu	336 453	416	2134	111	2661	32
	Kansele	229 588	653	583	86	1322	39
	Lukelenge	246 897	0	0	0	0	0
	Lubilanji	236 028	259	174	47	480	172
	Mpokolo	261 676	2558	924	1283	4765	494
	Muya	314 900	0	0	0	9	0
	Nzaba	263 343	641	618	675	1934	584
<b>Total</b>		<b>2 652 772</b>	<b>4913</b>	<b>8679</b>	<b>3268</b>	<b>16 860</b>	<b>1461</b>
Tshilenge	Bibanga	111 563	20	11	106	137	0
	Tshitenge	208 586	850	510	115	1475	30
	Kabeya	147 589	1602	653	318	2573	7
	Kamwanga						
	Miabi	131 909	317	168	157	642	0
	Kasansa	186 348	713	356	151	1220	71
	Mukumbi	107 014	972	118	39	1129	29
	Cilundu <sup>87</sup>	164 476	950	468	366	1784	44
	Tshilenge	267 989	219	145	78	442	0
	Tshishimbi	172 711	450	242	114	806	0
<b>Total</b>		<b>1 498 146</b>	<b>6093</b>	<b>2671</b>	<b>1444</b>	<b>10 208</b>	<b>181</b>

87. Dans le Bulletin n° 12 du SNSAP, pour la période de mai 2013 à juillet 2013, la zone de santé Cilundu (= Tshilundu) dans le territoire de Miabi est considérée comme une zone « en alerte » en ce qui concerne la malnutrition (ministère de la Santé publique, PRONANUT 2013 : 1).

Source : RDC, division sanitaire provinciale du Kasai-Oriental. *Rapport annuel 2011*.

a déclenché une alerte nutritionnelle dans la zone, par son bulletin n° 9. Cependant, aucune intervention n'a été mise sur pied dans la zone depuis lors. Ses intervenants sont l'OMS et l'UNICEF, le PNLT (Programme national lèpre et tuberculose), le Fonds mondial, l'Association de santé familiale « ASF ».

En 2012, sur un total de 11 592 malades, 370 cas de malnutrition aiguë sévère ont été dépistés par les structures sanitaires, soit un total de 3 % (Rapport du bureau central de la zone de santé « BCZS » der-

nier trimestre de l'année 2012). Suite à cela, l'organisation Save the Children mit en place, de janvier à mars 2011, une réponse rapide. Mais les six unités nutritionnelles ne sont actuellement plus effectives, par manque d'intrant. De juin à décembre 2012, une distribution de vivres fut organisée et réalisée par le PAM dans cinq unités nutritionnelles supplémentaires de la zone, mais celles-ci ne sont, à nouveau, plus fonctionnelles, à cause de la pénurie d'intrants.

### Références

- Action contre la faim (ACF) International. 2013 (janvier). « Résumé exécutif. Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de santé de Nzaba. Province du Kasai-Oriental. République démocratique du Congo ». *RDC humanitaire* (en ligne). Lien Internet : <http://rdc-humanitaire.net/index.php/rapports/etudes-et-enquetes-humanitaires/3217-acf-resume-executif-enquete-nutritionnelle-anthropometrique-zone-de-sante-de-nzaba-province-du-kasai-oriental-janvier-2013>, consulté le 2 mai 2013.
- CRONGD, CEFOP/DH & GAERN. 2011. *Sur le chemin de la mine, quelles perspectives pour les droits de l'enfant des mines au Kasai-Oriental ?* Mbujimayi.
- De Bruyn, Odile. 2006. *Histoires de diamants, la société minière du Bécéka au Congo*. Bruxelles : Éditions Racine.

- Institut national de la Statistique & Programme alimentaire mondial (FWP). 2011 (octobre). *Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province du Kasai-Oriental*. Lien Internet : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp242596.pdf>, consulté le 14 mai 2013.
- Kabangu Wa Kabangu, Raphaël. 2012 (mars). « Rapport de la mission de consultance pour la résolution des problèmes liés à la qualité des soins dans les CS PAPNDS de la zone de santé de Kasansa. Composante : gestion et disponibilité des médicaments ». *Ministère provincial de la Santé Kasai-Oriental. Division provinciale de la santé* (en ligne). Lien Internet : <http://minisantekor.org/spip.php?article45>, consulté le 30 mai 2013.
- Kongolo, Jean. 2012 (avril). « Rapport de la mission de consultance pour la résolution des problèmes liés à la qualité des soins dans les fosas appuyées par le PAPNDS. Composante : gestion et disponibilité des médicaments. Zone de santé Miabi ». *Ministère provincial de la Santé Kasai-Oriental. Division provinciale de la santé* (en ligne). Lien Internet : <http://minisantekor.org/spip.php?article48>, consulté le 30 mai 2013.
- Mbikayi Cimanga, Félicien & Maninga Kiabilwa Solo. 2008 (octobre). *L'Industrie du diamant en République démocratique du Congo : pour quel développement*. Southern Africa Resource Watch.
- Mibéka. 1960. *Rapport du conseil d'administration de la Mibéka. Bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 1959*.
- Mpunga Tshienesha Bikuku. 1979. « Territoire de Bakwanga : monographie socio-économique ». Mémoire en histoire, Université de Lubumbashi.
- Muamba Mudila, Donat. 2006. « Le directeur national visite ACS/Amo-Congo Kasai-Oriental ». *ACS/Amo-Congo* (en ligne). Lien Internet : <http://www.acs-amocongo.njno.info/une19.php>, consulté le 30 mai 2013.
- Mutombo, Albert. 2012 (19 mars-17 avril). « Rapport de la mission de consultance pour la résolution des problèmes liés à la qualité des soins dans les Fosas appuyées par le PA PNDS dans la zone de santé rurale de Tshilenge. Composante : Gestion et disponibilité des médicaments ». *Ministère provincial de la Santé Kasai-Oriental. Division provinciale de la santé* (en ligne). Lien Internet : <http://minisantekor.org/spip.php?rubrique5>, consulté le 30 mai 2013.
- Organisation mondiale de la santé (OMS). 2010. *Guidelines on HIV Infant Feeding. Principles and Recommendations for Infant Feeding in the Context of HIV and a Summary of Evidence*.
- RDC, ministère de la Santé & PRONANUT. 2013 (mai-juin). *Bulletin du système de surveillance nutritionnelle, sécurité alimentaire et alerte précoce de la RDC, SNSAP (n° 12)*. Kinshasa.
- RDC, ministère de la Santé publique. 2012 (janvier). *Bulletin épidémiologique de la RDC 97. Ministère de la santé publique* (en ligne). Lien Internet : [http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc\\_13.pdf?bcsi\\_scan\\_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi\\_scan\\_filename=doc\\_13.pdf](http://www.document.minisanterdc.cd/document/doc_13.pdf?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi_scan_filename=doc_13.pdf), consulté le 7 mai 2013.
- RDC, ministère de la Santé & Fonds européen de développement. 2012 (avril). « Projet d'appui au PNDS (PA PNDS). Devis-programme n° 2. Actions au niveau périphérique (APE) Kasai-Oriental. Période de croisière du .../04/ 2012 au 31/03/2013 ». Lien Internet : [http://minisantekor.org/IMG/pdf/DP2\\_APE\\_FINAL\\_Kasai\\_Oriental\\_2012\\_03\\_26.pdf](http://minisantekor.org/IMG/pdf/DP2_APE_FINAL_Kasai_Oriental_2012_03_26.pdf), consulté le 18 mai 2013.
- RDC, ministère de la santé & PRONANUT. 2009. (octobre). *Enquêtes nutritionnelles territoriales. Kasai-Occidental et Kasai-Oriental. Rapport synthèse préliminaire*.
- RDC, ministère des Recherches scientifiques et techniques. 2007 (juillet). *Plan sectoriel de lutte contre le VIH/sida et IST*. Kinshasa.
- RDC, province du Kasai-Oriental, Division provinciale de la santé. 2011. *Rapport annuel*. Mbujimayi. Lien Internet : [http://minisantekor.org/IMG/pdf/RAPPORT\\_ANNUEL\\_SOMMAIRE\\_2011\\_du\\_21\\_mars.pdf](http://minisantekor.org/IMG/pdf/RAPPORT_ANNUEL_SOMMAIRE_2011_du_21_mars.pdf), consulté le 4 juillet 2013.
- RDC, province du Kasai-Oriental, district de Tshilenge & CEFOP/DH. 2011 (décembre). « Plan d'action de développement local de Kabeya Kamuanga ». Document produit avec l'appui financier de Broederlijk Delen sous la facilitation du CEFOP/DH. Lien Internet : <http://cefopdh.org/wp-content/uploads/2012/07/Plan-de-developpement-local.pdf>, consulté le 7 juillet 2013.
- RDC, province du Kasai-Oriental, ministère provincial de la Santé publique. 2010 (novembre). *Plan provincial de développement sanitaire du Kasai-Oriental 2011-2015 (PPDS/KO)*. Lien Internet : [http://www.minisantekor.org/IMG/pdf/Plan\\_Provincial\\_de\\_developpement\\_sanitaire\\_2011-2015.pdf](http://www.minisantekor.org/IMG/pdf/Plan_Provincial_de_developpement_sanitaire_2011-2015.pdf), consulté le 5 juin 2013.
- Stroebel, I. (D<sup>r</sup>) & Mavard, B. (D<sup>r</sup>). 2008 (octobre). *Étude de l'impact du VIH/SIDA sur les entreprises congolaises du secteur minier. Rapport d'expertise*. Partenaires Contre le Sida (PCS). Lien Internet : <http://www.sidaentreprises.org/fr/UserFiles/file/RDC%20etude%20impact%20VIH%20sur%20secteur%20minier.pdf>, consulté le 10 mai 2013.
- Zinnen, Véronique. 2012 (février). « Documentation des résultats de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Étude de cas de la République démocratique du Congo. Version finale ». *Grapp-Pa Santé* (en ligne). Lien Internet : [http://www.grap-pa.be/attachments/article/69/201202\\_capitalisationdp\\_rdc3.pdf](http://www.grap-pa.be/attachments/article/69/201202_capitalisationdp_rdc3.pdf), consulté le 30 novembre 2012.

## CHAPITRE 25

### L'ENSEIGNEMENT

**L**e Kasai-Oriental est avant tout une province minière dans laquelle le travail des enfants fait partie du quotidien. Ce phénomène est dénoncé par de multiples ONG et organismes internationaux, entre autres par l'UNICEF, qui a récemment publié sur son site web un article sur les enfants des mines de diamants à Lupatapata (Walther 2012). L'enseignement est considéré comme l'une des principales clés de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Pourtant l'étude de la situation scolaire dans la province révèle d'importantes lacunes dans le secteur.

De manière générale, au Kasai-Oriental, l'activité économique prend le pied sur la scolarisation. Les habitants de Mbuji-Mayi ont délaissé depuis quelques années le secteur agricole et les écoles, même primaires, pour se consacrer à l'extraction artisanale, accessible à tous depuis la libéralisation du secteur minier en 1982 (Tshibanza Monji & Tshimanga Mulangala 1985 : 343). Étant donné la situation économique de la province et le taux de chômage qui l'accompagne, l'éducation n'est pas perçue au Kasai comme un moyen potentiel d'accéder à une rentrée économique future. Pour résoudre les problèmes financiers à court terme, la tentation est grande de se tourner vers le secteur minier où la possibilité de gagner de l'argent est plus directe et demande moins d'investissement en temps et en argent. Nombreux sont les parents qui encouragent leurs enfants à travailler dans les mines pour qu'ils vivent d'une activité lucrative dont les bénéfices sont immédiats. Ils abandonnent donc l'école très tôt ou n'y mettent tout simplement jamais les pieds. Certains enfants s'engagent dans les mines avec l'intention de payer leurs études, mais ils se retrouvent très vite pris dans

un engrenage : habitués au monde du travail, ils ne peuvent que difficilement le quitter (CEFOP-DH & CRONGD & GAERN 2011 : 9). L'école, perçue par les parents comme « un lieu de tracasserie financière<sup>88</sup> » plus qu'un « lieu de passage obligé », perd en quelque sorte son crédit. Ce discrédit trouve donc son origine dans l'écart remarquable entre les peines endurées (investissement et temps) ainsi que les maigres profits que les études procurent et les gains des négociants qui amassent rapidement et à moindre coût des fortunes. À Mbuji-Mayi, la connaissance intellectuelle est dévalorisée. Les commerçants riches, puissants et influents de la ville sont souvent des personnes peu instruites, auxquelles s'opposent continuellement les intellectuels universitaires et le personnel d'une administration<sup>89</sup> pauvre. L'exploitation du diamant devient alors la solution aux problèmes financiers. Elle est une source financière salvatrice pour les salariés, mal ou non payés, ainsi que pour les chômeurs. Alors qu'ils vivent dans une ville où le niveau de vie est particulièrement élevé, en raison de la circulation de dollars en provenance du commerce du diamant, leur rétribution ne permet ni subsistance ni épanouissement, tant au sein de la famille qu'au sein de la communauté. Le travail salarié est donc perçu par la plupart des habitants à Mbuji-Mayi comme une forme de dégradation, une aliénation des hommes.

Et pourtant l'éducation est la clé de voûte du développement : « L'éducation est à la fois un droit

---

88. Expression employée dans la monographie sur le Kasai-Oriental (RDC, ministère du Plan 2005).

89. Aussi 31,7 % des salariés sont des enseignants.

fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine. [...] Le caractère interdépendant du droit à l'éducation à d'autres droits, tels que le droit à l'alimentation ou à la santé renforce la conviction selon laquelle la jouissance du droit à l'éducation joue un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté » (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 9). De l'éducation vont dépendre le potentiel du développement agricole et industriel futur de la région, la santé<sup>90</sup>, une bonne alimentation, une certaine hygiène et une conscience civile indispensable à la reconstruction d'un pays où la violence est latente, secoué et détruit par des années de guerre et de multiples conflits complexes.

## 1. HISTORIQUE

À l'instar des autres provinces congolaises, l'enseignement au Kasai a d'abord été l'œuvre des missionnaires catholiques, qui l'ont introduit en même temps qu'ils évangélisaient les populations. Le 13 mars 1889, les quatre premiers missionnaires de Scheut débarquèrent à Boma<sup>91</sup>. Suivant la route des caravanes, ils arrivèrent, le 24 novembre, à Bergue-Sainte-Marie (Van Zandijcke s.d : 36-37). Le 7 décembre 1891, le père Émery Cambier, prêtre et missionnaire de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Scheut), arriva à Luluabourg Saint-Joseph ou Mikalayi, située à une douzaine de kilomètres du poste de l'État à Luluabourg ou Malandji et à quatre kilomètres du village du chef des Bena Lulua. Kalamba Mukenge, leur chef, lui avait indiqué la colline où ériger sa mission, la première mission catholique au Kasai. Dès ses premiers jours d'installation, le père fut confronté au problème des esclaves et des personnes déplacées dans le contexte des razzias organisées par les Arabes et des négociants peu scrupuleux. Beaucoup de peuples avoisinants venaient aussi lui demander secours et se mettre sous sa protection. Le père Cambier commença donc par peupler sa mission en rachetant tous les esclaves qu'on

lui proposait et en accueillant les populations réfugiées. Futur noyau de chrétiens à former et à instruire, cette population « sauvée » ou « rescapée » constitua pour le père Cambier une extraordinaire opportunité pour fonder les bases de sa future communauté catholique du Kasai.

Quatre ans plus tard, à la suite des sollicitations du chef Kalala Kafumba, le père Cambier se rendit à Tshilundu, où il construisit la deuxième mission catholique du Kasai et la plus ancienne de toute la province du Kasai-Oriental, Mérode Salvator Saint-Jean Berchmans. Les travaux d'aménagement s'achevèrent en 1894 et les sœurs s'y implantèrent en 1933. Les pères de Scheut fondèrent par la suite une mission à Kasansa en 1934, où ils furent suivis par les sœurs en 1948 (Van Keerberghen 1985 : 97-127).

Les Églises, romaines ou réformées, voyaient en la colonisation une véritable opportunité d'étendre à de nouvelles populations leur mission apostolique. L'enseignement était perçu comme le vecteur le plus adapté pour convertir les âmes à la foi chrétienne. L'éducation de ces populations était en fait le meilleur moyen de leur inculquer les valeurs morales chrétiennes afin de lutter contre les autres mouvements religieux présents dans les territoires (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 67-68 ; 149). La création d'une mission s'accompagnait donc toujours de l'ouverture d'une école dans le but d'un apprentissage relativement basique et pratique. On y enseignait surtout l'agriculture, le catéchisme, la lecture, le calcul, l'hygiène élémentaire, le savoir-vivre, un peu de géographie ainsi que quelques mots de la langue des Blancs. Ces écoles étaient en général localisées au centre des missions ou dans les villages, mais elles n'offraient l'enseignement que pour les première et deuxième années primaires. À partir de la troisième, et jusqu'à la cinquième année, les enfants étaient obligés d'aller poursuivre leur cursus à la mission de Mérode, à Tshilundu. Ces enfants vivaient alors à l'internat ou se faisaient héberger dans des familles d'accueil aux environs de la mission, moyennant certains services en échange du gîte et du couvert. Ceux qui terminaient leurs études se faisaient facilement engager comme clercs, commis ou catéchistes. Les meilleurs allaient continuer au séminaire de Kabue<sup>92</sup>, au collège de Kamponde ou dans l'une ou l'autre des écoles secondaires de la région en dehors du territoire

90. Par exemple, au plan sanitaire, l'importance de l'éducation dans la lutte contre la propagation du VIH/sida est incontestable. Et c'est justement l'un des fléaux dont souffre cette province minière.

91. Grâce à leur présence, le 11 mai 1888, Rome créa le vicariat apostolique de l'État indépendant du Congo.

92. Kabwe.



luba. La première école supérieure née sur le territoire de l'actuel Kasai-Oriental fut implantée à Kasansa en 1962 par le père Rafael Lambrecht. Il s'agissait d'une école normale. Avant l'indépendance, les instituteurs étaient formés à Tielen Saint-Jacques, Tshilomba, chez les Kanyok, à l'école normale Don Bosco<sup>93</sup>.

À côté de cet enseignement catholique, le poste de Bakwanga hébergeait également en son sein quelques écoles de la société Forminière, travaillant pour le compte de la Minière du Bécéka. Au nombre de huit, elles étaient situées dans les cités<sup>94</sup> des travailleurs, et leur gestion, placée sous la direction d'un chef d'école blanc, était supervisée par un directeur commun, un prêtre de Scheut. On en comptait alors quatre pour les filles et quatre pour les garçons. En dehors de ces écoles, on n'en rencontrait qu'une seule autre, l'actuelle école Saint-Marcel, située non loin du rond-point de l'Étoile, dans la commune de Dibindi à Bakwa Dianga, une école mixte gérée par des missionnaires protestants (rapport du Service de l'enseignement de la Forminière Bakwanga 1958). En même temps que ces écoles primaires, la Forminière avait prévu des structures d'accueil pour les élèves moins brillants ou ceux dont l'âge estimé était trop avancé pour suivre des études primaires. Recrutés dès la fin de la quatrième année primaire, les garçons étaient destinés à l'école professionnelle, que dirigeait le père Jules Van Hamme. Quant aux filles, elles étaient orientées vers l'École de formation familiale (EFF)<sup>95, 96</sup>.

Au lendemain de l'indépendance, la carence d'écoles, tant primaires que secondaires, fut criante

et constitua un véritable problème social, exacerbé par l'afflux massif des réfugiés, venus dès 1959 de Luluabourg et de partout au Congo<sup>97</sup>. Les Kasaiens du Katanga se caractérisaient par leur volonté farouche de réussite sociale et économique. Tous ces réfugiés, qui avaient été scolarisés au préalable, réclamèrent ainsi les infrastructures nécessaires à la continuité de la scolarisation de leurs enfants. Ce qui engendra un nouvel élan de scolarisation à Mbujimayi (Pourtier 1998 : 150-153). Afin de remédier au manque d'école, les Églises catholique et presbytérienne et le gouvernement du Sud-Kasai s'engagèrent activement dans la création d'écoles de niveau primaire et secondaire (Mwela Matambikulu 1987 : 112). Les catholiques, sous la direction de M<sup>gr</sup> Joseph Nkongolo, arrivé aussi comme réfugié, entreprirent alors de fonder de nouvelles écoles<sup>98</sup>. C'est par exemple dans ce cadre que s'est inscrit la naissance de l'institut Mudishi, une réplique de l'institut Saint-Dominique Savio de Mikalayi, que tenait la congrégation des frères de Saint-Joseph, désormais chassés des terres lulu. À cette époque furent aussi fondées le séminaire de Saint-Thomas, les collèges Saint-Pierre (Dibudia Buakana)<sup>99</sup>, Saint-Georges (Kbanda) et Shepar (Diulu) ; les écoles normales Saint-Luc (Tabalayi), Sainte-Marie Goretti (Muanjadi) et Saint-Charles (Ndengeja) ; les humanités modernes de Bibanga et l'athénée de Bakwanga (institut de Mbujimayi). Cet exemple inspira aussi de nombreux privés et des communautés religieuses qui bâtirent des écoles privées (Mwela Matambikulu 1987 : 113). De 1960

93. Informations : équipe locale.

94. Elles s'appelaient Baudine I, II, III et IV. Chacune de ces écoles primaires comptait six années d'études. Les écoles étaient séparées en section pour garçons et section pour filles. Cette dernière était dirigée par des religieuses des sœurs de Saint-Joseph de Bruges, qui habitaient à Bonzola. Chaque école pour garçons était placée sous la supervision d'un chef d'école blanc, assisté d'un instituteur en chef congolais. Le père directeur de ces écoles était le père Paul Ceulemens, un prêtre de Scheut, soutenu par un inspecteur, monsieur Petit.

95. Sous la direction d'Anita Sartori, une laïque consacrée des auxiliaires féminines internationales (AFI), les filles y étaient formées pour les travaux ménagers. L'EFF était logée dans les actuels bâtiments du lycée Mwa Njadi.

96. Plus d'informations sur l'enseignement à Bakwanga (Forminière-Mibéka) dans le point « Enseignement de la Miba ».

97. L'auteur Mwela Matambikulu utilise l'expression « chômage juvénile » pour décrire la situation : le nombre des jeunes scolarisables s'étant ainsi accru à l'encontre des écoles disponibles, le chômage juvénile fut à son paroxysme et traîna derrière lui toute une gamme de malaises sociaux indescriptibles (Mwela Matambikulu 1987 : 112).

98. Sous l'État autonome du Sud-Kasai, le président Albert Kalonji consentit à l'Église une donation en espèces destinée à aider les réfugiés luba. Cet argent servit essentiellement à la construction des écoles à Beena Tshibwabwa et à Bakwa Tshimuna.

99. Mis sur pied par le diocèse, il prit ses quartiers en septembre 1960 dans les bâtiments de l'école primaire Saint-Marcel, sous la direction de l'abbé Ladislav Kabeya. Celui-ci fut remplacé en 1962 par le père Joseph Breugelemans ; et le collège lui-même transféré dans les bâtiments de l'actuel lycée Musungula après le départ de l'école d'infirmières pour Disele.

à 1966, Mbujimayi passa de 9 écoles<sup>100</sup> à 32 écoles, grâce au concours de l'État, des catholiques et des protestants. Plus tard, la seconde vague de migration des refoulés du Katanga<sup>101</sup> eut aussi son impact dans la dynamisation des infrastructures scolaires de la province.

Pour terminer, notons l'inexistence, durant l'époque coloniale, de toute école secondaire dans l'espace actuel du Kasai-Oriental. Les écoles secondaires étaient situées dans toutes les autres parties du Kasai, à l'exception de l'espace occupé par les Baluba et correspondant, *mutatis mutandis*, au Kasai-Oriental que nous présentons ici. Seul, un centre secondaire protestant existait à Bibanga pour la formation des aides-soignants.

## 2. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE AU NIVEAU NATIONAL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Les premières dispositions légales concernant l'enseignement au Congo datent de la convention de 1906 passée entre le Saint-Siège et l'EIC, qui aura une très bonne influence sur l'extension de l'enseignement dans l'EIC. Elle organisait la collaboration entre l'État et les missions catholiques en ce qui concerne l'éducation, car l'État n'était pas en mesure d'assurer ce service à la population, qui impliquait trop de dépenses et de personnels. Dans le cadre de cette convention, les missions obtenaient de l'État des terrains de 100 à 200 hectares, en contrepartie desquels elles s'engageaient à ouvrir une école primaire qui remplissait certaines conditions. L'État se réservait la haute direction de l'enseignement en même temps qu'il s'arrogeait un droit de regard sur toutes les écoles. Bien que l'État se réservât la dernière responsabilité de l'enseignement, aucune subvention n'était accordée par ce dernier aux missions. Les frais relatifs à l'entretien, le salaire des enseignants et les fournitures scolaires étaient entièrement pris en charge par les missions. La conséquence heureuse de cette convention fut la création d'un réseau très valable d'écoles primaires (Van Keerberghen 1985 : 22-24).

100. Au nombre de dix, si l'on compte la neuvième école de la Forminière (Saint-Marcel).

101. Aussi appelés refoulés du Shaba, ancienne dénomination du Katanga à l'époque du Zaïre.

Lors de la passation de l'EIC au gouvernement belge, toutes les obligations contractées par l'EIC, comme la convention du Saint-Siège, furent préservées. Par la suite, la convention scolaire de 1925 marqua une nouvelle étape importante dans l'histoire de l'enseignement. Cette convention généralisait les subventions accordées aux écoles libres des missions nationales<sup>102</sup> et l'imposition d'un programme scolaire unifié. Cette nouvelle convention fut à la base d'un développement très important du réseau scolaire à travers tout le pays jusque dans les villages les plus éloignés, un réseau scolaire cette fois pris en charge par l'État. Toutefois, la convention de 1925 ne concernait pas les écoles protestantes. Celles-ci ne purent bénéficier des subsides publics qu'à partir de 1948 (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 60).

Actuellement, l'enseignement est régi par la convention scolaire de 1977 entre l'État et les écoles gérées par les Églises, dites « conventionnées » et la loi-cadre de l'enseignement national de 1986<sup>103</sup> qui fait actuellement l'objet d'une révision afin d'adapter son contenu à l'évolution constitutionnelle et sociale et à la réalité congolaise, ainsi qu'aux nouveaux défis et aux nouveaux accords internationaux en la matière ratifiés par la RDC (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 93). Depuis 2008, une nouvelle loi organique a été élaborée. Ratifiée par le Parlement en 2011, elle attend d'être promulguée. La loi-cadre de 1986 prévoyait expressément l'obligation pour les parents de contribuer aux charges de l'établissement d'enseignement auquel ils ont confié leur enfant en même temps qu'elle insistait sur le caractère obligatoire en prévoyant des peines pour les parents qui ne prendraient pas de dispositions nécessaires pour envoyer leurs enfants à l'école (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 91). La Constitution de 2006, ainsi que la loi de 2009 portant protection de l'enfant vont plus loin que la loi-cadre. Elles intègrent le droit à l'éducation primaire gratuite comme le prévoient les droits de l'homme<sup>104</sup>. L'éducation fait

102. Ce principe de subventions existait déjà pour certaines missions qui remplissaient des conditions précises avant 1925. Cette convention est donc juste l'élargissement à toutes les écoles d'un principe qui existait déjà pour quelques-unes. Plus d'informations sur ces conditions voir : Van Keerberghen (1985 : 86-87).

103. Loi n° 6-005 du 22 septembre 1986.

104. Cependant au mépris du principe de l'enseignement gratuit dans les établissements publics, arrêté au niveau

par ailleurs partie des cinq chantiers prioritaires dont le président Kabila a fait part lors de son discours d'investissement en 2006. La RDC a renforcé ses obligations en matière d'éducation par l'article 43 de la Constitution : « L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics<sup>105</sup>. » Les actions du Gouvernement pour promouvoir le système éducatif sont multiples. Dans le cadre de l'Objectif du millénaire pour le développement (OMD), une liste non exhaustive d'actions a été rédigée dans le DSCR<sup>106</sup>. Plusieurs réformes ont été amorcées, mais les résultats sur le terrain tardent. Le ministère s'est, par ailleurs, engagé dans un processus de réforme du sous-secteur de l'éducation en développant un plan d'action 2010-2015 pour améliorer l'efficacité et l'efficacé du système. Malheureusement, il est resté méconnu de tous, que ce soit des autorités, des parents ou des ONG. L'objectif du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel vise à développer la qualité et l'efficacé de l'enseignement pour améliorer – et participer à – la croissance économique du pays, afin de lutter à long terme contre la pauvreté, pour la paix et la citoyenneté démocratique active. Ces objectifs font écho à ceux, entre autres, de l'Éducation pour tous (EPT), à laquelle la RDC a aussi souscrit<sup>107</sup>.

Le Programme d'action prioritaire (PAP) pour la période 2007-2008, reconduit jusqu'en 2010, a été mis sur pied avec la collaboration de partenaires techniques et financiers. De nombreux partenaires au développement participent à l'amélioration du système éducatif. Parmi ceux-ci, principalement la coopération technique belge au développement, la Banque mondiale, l'UNICEF, et l'Association flamande pour la coopération au développement et l'assistance technique. Les partenaires techniques ont subordonné leurs actions aux interventions de la RDC à travers des projets répondant aux OMD et EPT 2015

---

national et provincial, qui définissent les frais relatifs à la scolarisation au niveau primaire.

105. Principe repris dans la loi portant protection de l'enfant, article 38.

106. Objectif de mettre en place à court terme un cadre légal et réglementaire propice à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement portant sur la révision de la loi-cadre sur l'enseignement national.

107. <http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Congo%20DR/Congo%20DR%20PAN-EPT%20Projet.pdf>, consulté le 21 juin 2013.

(CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 92) et, en ce qui concerne l'action de la CTB dans le domaine de l'éducation, à travers le Projet EDUKOR<sup>108</sup>, Le « Programme d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle (ETFP) dans le bassin d'emploi de Mbujimayi » appuie les institutions en charge de l'ETFP ainsi que les opérateurs socio-économiques tels que les entreprises et les organisations d'insertion sociale dans l'adaptation de l'offre ETFP aux besoins de la communauté, des entreprises et des sortants. L'accent est mis sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle des sortants de l'ETFP. Ce projet agit à travers deux centres de ressources dont l'un est basé à Mbujimayi. Il dispose aussi d'espaces de ressources qui servent de bases opérationnelles à des interventions. Dans le bassin d'emploi autour de Mbujimayi, il a pour objectif d'assurer un meilleur accès des jeunes, filles et garçons, à une formation de qualité dans le système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, tant formelle que non formelle. Son objectif, entre 2013 et 2018, est celui-ci : que les établissements et centres de formation ciblés enregistrent une augmentation de 40 % d'apprenants dans les filières appuyées et qu'il y ait également une augmentation durable de 60 % de sortants qui sont certifiés et employables. Dans cette même période, la proportion de filles/jeunes femmes parmi les sortants devrait, au moins, doubler.

Toutefois, en ce qui concerne la législation, le plus important est peut-être la nécessité de s'atteler à ce que l'un des participants à l'atelier de validation du présent rapport a décrit comme la « nature symbolique des lois du Congo ». Les règles qui existent déjà sur papier doivent être respectées dans la pratique (Mokonzi & Mwindi Kadongo 2009 : 13).

### 3. ORGANISATION

L'enseignement est organisé sous deux formes : formelle et non formelle<sup>109</sup>. Sur le plan formel, l'enseignement national se décline en cinq cycles :

---

108. Dans la même lignée que PRODEKOR et PRODAKOR.

109. Son organisation est codifiée par les ordonnances n° 394 du 12 octobre 1963 et n° 80-211 du 12 octobre 1980 portant successivement création du ministère des Affaires sociales et du Développement communautaire ; les attributions relatives à l'enseignement non formel ont été bien définies.

primaire, secondaire, professionnel, supérieur et universitaire. Ces différents niveaux sont orchestrés par cinq ministères indépendants. Le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, EPSP, le ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, ESU, le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Santé (en ce qui concerne la formation médicale) et le ministère de la Jeunesse (concernant les formations professionnelles en faveur des jeunes). Le cycle primaire d'une durée de six ans est réparti en trois degrés : élémentaire, moyen et terminal. L'enseignement secondaire propose de son côté quatre cycles : spécialisation professionnelle, CSP (un à deux ans), un cycle d'arts et de métiers (trois ans), un cycle professionnel (quatre à cinq ans), un cycle long (six ans), qui est l'équivalent des humanités, et qui donne accès à l'enseignement supérieur (ESU). L'ESU est structuré en deux modules : le supérieur, qui intègre les instituts supérieurs techniques (IST) et les instituts supérieurs pédagogiques (ISP), et l'université.

Le principal partenaire de l'État congolais en matière éducationnelle demeure l'Église catholique, dont l'action pour l'introduction de l'enseignement au Kasai fut déterminante. Deux tiers des établissements scolaires en RDC sont gérés par les religieux (écoles conventionnées) et moins de 20 % par l'État. Il s'agit des écoles non conventionnées dites « officielles ». Le restant des écoles appartient au privé.

Au Kasai-Oriental, les trois quarts des écoles appartiennent au secteur conventionné. L'État, quant à lui, éprouve d'énormes difficultés dans ce secteur et ses infrastructures scolaires publiques sont caractérisées par le délabrement des bâtiments et l'insuffisance d'équipements scolaires, à tel point que les initiatives privées interviennent dans ce domaine plus pour valoriser des capitaux que pour compenser ces carences et insuffisances. Parmi ces privés, nous avons pour la plupart des commerçants et des ONG locales.

Selon le DSRP, l'enseignement dans la province est caractérisé par une forte croissance démographique, un grand nombre d'enfants en déperdition scolaire, une faible densité de population qui occasionne un accès difficile, des enseignants peu compétents, un manque de matériel et le coût élevé de l'enseignement privé.

La Constitution partage les compétences exclusives et concurrentes en matière d'éducation. La loi portant organisation et fonctionnement de l'ensei-

gnement national, son contenu ainsi que la délimitation de ses compétences, n'a pas encore été adoptée, bien que le projet de loi soit en cours de discussion. La Constitution répartit les attributions au niveau central et provincial. Y sont distinguées les attributions exclusives et les attributions concurrentes. Les branches législatives et exécutives des provinces et du pouvoir central sont habilitées à développer les textes législatifs et politiques dans le domaine de leurs attributions pour rendre leur application effective. Au niveau des compétences exclusives, le pouvoir central se charge de l'établissement des normes d'enseignement, de la nomination et de l'affectation des inspecteurs provinciaux, de l'élaboration des statistiques et recensement d'intérêt national. Le pouvoir provincial, quant à lui, se réserve la création des établissements scolaires publics, les initiatives de projet, les programmes et accords de coopération, les statistiques et recensements au niveau de la province, la protection des personnes vulnérables, l'organisation et le fonctionnement des services publics, les finances publiques ainsi que l'enseignement maternel, primaire, professionnel secondaire et spécial et la fixation des salaires minima provinciaux. Les compétences concurrentes au niveau provincial et national sont les actions en vue de lutter contre les pires formes de travail des enfants, la promotion et la sauvegarde des droits de l'homme et la protection des populations vulnérables (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 94).

#### 4. SCOLARISATION DANS LA PROVINCE DU KASAÏ-ORIENTAL : ÉTAT DES LIEUX<sup>110</sup>

Suivant les données de l'EPSP, le Kasai-Oriental compte 1245 établissements scolaires maternels, primaires et secondaires confondus. La majorité des établissements, soit 833 écoles, est consacrée au primaire. Seulement 99 établissements sont réservés au niveau maternel et sont situés exclusivement en ville, à Mbuji-Mayi<sup>111</sup>. L'éducation de la petite enfance

110. Signalons que certaines écoles ouvertes anarchiquement échappent au contrôle de l'inspection et des sous-divisions et ne sont par conséquent pas répertoriées. Elles ne sont pas prises en compte dans les données de l'EPSP.

111. Les informations quant à ces écoles maternelles



ne bénéficie pas au Kasai-Oriental de beaucoup d'attention de la part de l'État<sup>112</sup>. Le cycle maternel de trois ans n'est pas obligatoire. Pourtant les cinq premières années constituent la période la plus importante du développement de l'enfant. L'enseignement de niveau secondaire dans la province est assuré par 313 établissements.

#### 4.1. QUELQUES INDICATEURS DE BASE

Le système de collecte de données statistiques en RDC laisse à désirer et n'est pas tout à fait fiable. Il convient donc de manipuler avec prudence les différents taux et indicateurs significatifs de la scolarisation ci-dessous (Mokonzi 2006 : 5)<sup>113</sup>.

##### 4.1.1. AIRE DE RECRUTEMENT MOYENNE (ARM)

L'aire de recrutement moyenne (ARM)<sup>114</sup>, des écoles primaires pour le district de Tshilenge est de 27,41 km<sup>2</sup>, un indice relativement élevé par rapport à l'ARM des écoles primaires à l'échelle du pays en 2010, qui est de l'ordre de 65,35 km<sup>2</sup> (CTSE 2011 : 10). Les écoles primaires à Mbujimayi couvrent une ARM encore plus remarquable, de 0,3 km<sup>2</sup>. L'offre en matière d'enseignement est donc relativement bonne au Kasai-Oriental, mais cela n'implique pas forcément un bon niveau de scolarisation. Tshilenge, chef-lieu de l'ancien district de Tshilenge, possède

---

(nombre d'enseignants, classes et élèves) ne sont pas fournies par l'EPSP.

112. Beaucoup de facteurs contribuent au dépeuplement des jardins d'enfants : l'insuffisance des éducateurs et des éducatrices dûment formés dans ce domaine ; le manque d'infrastructures ou structures d'accueil ; l'insuffisance des moyens financiers des parents ; l'inexistence du budget alloué à l'enseignement maternel ; le manque de confort pédagogique ; le manque de programme de l'enseignement.

113. Il est par ailleurs cité dans CRONGD, CEFOP-DH & GAERN (2011).

114. L'aire de recrutement moyenne est la superficie en km<sup>2</sup> d'une zone divisée par le nombre d'écoles dans cette même zone. Pour calculer cet indicateur, nous nous sommes référés pour les territoires de l'ancien district de Tshilenge aux superficies telles qu'elles ont été établies en 1984. En ce qui concerne Mbujimayi, nous nous sommes basés sur la superficie de 135,2 km<sup>2</sup>, tout en étant conscients de la relativité de cette donnée, du fait de son caractère non définitif (Tshienke : 133,36 ; Recensement 1984 : 64 ; Tshimanga : 166).

une ARM assez bonne : 15,19 km<sup>2</sup>. Lupatapata, en revanche, est le territoire qui possède l'ARM la moins performante, avec 48,9 km<sup>2</sup>, qui reste cependant au-dessus de la moyenne nationale de 65,35 km<sup>2</sup>. C'est dans cette région rurale et diamantifère que, selon l'UNICEF et la récente étude de Diamond Development Initiative<sup>115</sup>, sont situés la majorité des enfants-creuseurs.

En ce qui concerne la couverture des écoles secondaires, elle est strictement inférieure, avec une ARM moyenne de 64,9 km<sup>2</sup> pour le district de Tshilenge, tandis que l'ARM de Mbujimayi est de 0,8 km<sup>2</sup>, comparée à 0,4 km<sup>2</sup> pour le primaire.

##### 4.1.2. TAUX BRUT DE SCOLARISATION (TBS)

Le taux brut de scolarisation<sup>116</sup>, qui compte parmi les indicateurs les plus usuels et illustratifs de l'offre scolaire, indique la capacité du système éducatif à inscrire les étudiants d'un groupe d'âge en particulier. Il s'agit donc du total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage, de la population officiellement scolarisable au même niveau pour un niveau scolaire donné, en l'occurrence ici le primaire (tranche d'âge 6-11 ans).

Le TBS moyen du Kasai-Oriental est de 42,5 %. Il atteint 50 % à Tshilenge, contre 17,51 % à Mbujimayi. Ce qui contrebalance la bonne implantation des écoles dans la ville attestée par son remarquable ARM (0,8 km<sup>2</sup>). Ces pourcentages sont nettement inférieurs au TBS moyen à l'échelle nationale, qui est de 83,4 %. Cependant il faut noter que l'indicateur a été calculé sur la base d'une population plus importante que celle de la tranche des 6-11 ans. En effet, il a été calculé sur la tranche d'âge des 5-14 ans<sup>117</sup>. Ce qui tire nos résultats vers le bas. Le choix de cette tranche est pourtant pertinent lorsque, dans la pratique, on sait que les enfants en retard scolaire continuent leur

---

115. Cf. chapitre sur le secteur minier (exploitation artisanale).

116. Méthode : diviser le nombre d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100.

117. 5-14 ans : données publiées dans le *Rapport annuel* de la division provinciale de la Santé du Kasai oriental, Mbujimayi, 2011, p. 13.

curus plusieurs années après l'avoir officiellement terminé<sup>118</sup>. Lupatapata accuse un TBS de 21,29 %, sans doute lié au désintérêt de la scolarité au profit des activités minières, nombreuses dans la région. Ainsi, en étudiant l'état de la scolarisation au Kasai-Oriental, nous en déduisons que l'État est encore loin d'atteindre son objectif d'un TBS à 100 % au niveau national en 2015 (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 92). Un TBS proche de 100 % signifie que le pays est capable de scolariser sa population. Il n'indique cependant pas la proportion d'enfants fréquentant effectivement l'école. Le TBS 100 % est ainsi une condition nécessaire, mais non suffisante, pour l'universalisation de la scolarisation complète (UNESCO 2009 : 11).

#### 4.1.3. INDICE DE PARITÉ ENTRE LES SEXES (IPS)

Il s'agit du rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Il sert à mesurer les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation, et aussi à saisir les opportunités d'apprentissage disponibles pour les individus de sexe féminin par comparaison à ceux de sexe masculin. Cet indice est donc révélateur du degré de renforcement du statut de la femme dans la société (UNESCO 2009 : 57).

Un indice de parité égal à 1 indique une parfaite parité entre les individus de sexe féminin et de sexe masculin. Aussi les valeurs inférieures à 1 indiquent-elles une disparité. C'est le cas pour le Kasai-Oriental qui accuse un IPS<sup>119</sup> moyen de 0,65. Alors qu'à Mbujimayi la parité est presque atteinte avec 0,94, à Lupatapata et à Tshilenge l'IPS est très faible, respectivement 0,37 et 0,43. Ce sont ces deux territoires qui font tendre vers le bas la moyenne provinciale. Ces résultats peuvent être expliqués par le caractère encore très conservateur de la province. Au Kasai-Oriental, mais aussi dans les provinces adjacentes du Lomami et du Sankuru, les mariages sont les plus précoces à l'échelle nationale. Les tra-

ditions ancestrales placent la jeune fille en situation d'infériorité et limitent donc son potentiel dans le cursus scolaire. Même lorsque les parents vivent en ville, ils ont tendance à penser que l'école aura une mauvaise influence sur leurs filles qui risqueront plus facilement de rejeter la tradition. Aussi note-t-on, chez les parents, une nette préférence à investir dans la scolarisation des garçons plutôt que dans celle des filles. Les filles, quant à elles, sont reléguées très jeunes aux activités ménagères ou aux activités commerciales ou minières, pour assurer à la famille un revenu complémentaire (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 92 ; 85). Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'IPS moyen de la province dans l'enseignement secondaire soit encore moins élevé, avec un taux de 0,35.

#### 4.1.4. ENCADREMENT : RAPPORT ENSEIGNANT-CLASSE-ÉLÈVES

À Mbujimayi, au primaire, l'encadrement des élèves par les enseignants<sup>120</sup> est de plus ou moins 37 élèves par enseignant ; il atteint 40 élèves pour un enseignant à Tshilenge. Au niveau du secondaire, l'encadrement est plus effectif, étant donné le nombre moins élevé d'élèves, soit une moyenne de 18 élèves par enseignant. Notons le caractère relatif de ces données qui sont calculées sur les inscriptions officielles des élèves de l'école. Elles ne prennent pas en compte la déperdition scolaire, c'est-à-dire leur absentéisme qui, de fait, peut nettement réduire les classes. Le ratio au Kasai-Oriental est donc de 40 élèves par classe. L'insuffisance des salles de classe et du personnel enseignant implique le fait qu'un professeur peut se retrouver avec 50 élèves dans la même classe. Par recoupement, au niveau des trois provinces, le Lomami, le Sankuru et le Kasai-Oriental, la densité des classes est de 43 élèves, au lieu d'une moyenne de 38 au niveau national (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 81).

## 4.2. SCOLARISATION À LA MIBA

Bien que la Forminière, future Miba, n'ait pas eu pour objet social la création d'écoles, elle fut, avec

118. La proportion des élèves ayant dépassé l'âge légal de l'enseignement primaire est de 11,1 %, dont 12,4 % pour les garçons et 9,6 % pour les filles (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 79).

119. Méthode : diviser la valeur d'un indicateur donné chez les individus de sexe féminin par la valeur du même indicateur chez les individus du sexe masculin.

120. L'indicateur mesure l'encadrement d'une classe par rapport à sa densité de population (élèves). <http://www.unicef.org/socialpolicy/files/DRCRapportsurlapauvretedesenfants.pdf>.

**Tableau 25.1. Établissements scolaires de l'EPSP dans le Kasai-Oriental 2009-2010**

S/Division	Écoles						Classes				
	Maternel		Primaire		Secondaire		Total Établ.	Maternel	Primaire	Secondaire	Total
	Établ.	ARM	Établ.	ARM	Établ.	ARM					
Mbujimayi	99	/	442	0,30	167	0,8	708	250	3389	1853	5492
Tshilenge	/	/	133	15,19	43	47	176	/	958	281	1239
Katanda	/	/	78	23,47	23	79,6	101	/	2434	/	2434
Miabi	/	/	63	27,73	20	87,35	83	/	562	126	688
Kabeya K.	/	/	68	21,76	21	70,47	89	/	430	120	550
Lupatapata	/	/	49	48,91	39	61,46	88	/	337	53	390
<b>Sous-total</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>391</b>	<b>24,23</b>	<b>146</b>	<b>64,9</b>	<b>537</b>	<b>/</b>	<b>4721</b>	<b>580</b>	<b>5301</b>
<b>Tshilenge</b>											
<b>Total Kasai-Oriental</b>	<b>99</b>	<b>/</b>	<b>833</b>	<b>27,41</b>	<b>313</b>	<b>69,17</b>	<b>1245</b>	<b>250</b>	<b>11 499</b>	<b>4286</b>	<b>10 793</b>

Source : EPSP/Kasai-Oriental, 2009-2010. ARM selon calculs de l'auteur sur base EPSP.

Établ. = établissements scolaires.

**Tableau 25.2. Établissements scolaires de l'EPSP. Nombre d'élèves par établissement et par classe (2008-2010)**

S/Division	Élèves par établissement		Élèves par classe	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Mbujimayi	306	218	40	20
Tshilenge	321	186	45	28
Katanda	1357 <sup>a</sup>	183	43	/
Miabi	324	158	36	25
Kabeya K.	221	116	35	20
Lupatapata	258	24	37	25
<b>Kasai-Oriental (moyenne)</b>	<b>464</b>	<b>126</b>	<b>39</b>	<b>24</b>

a. Le nombre des élèves par établissement pour l'enseignement primaire dans le territoire de Katanda nous paraît exagéré. Une erreur de copie de la part de l'équipe locale qui a récolté ces données auprès de l'EPSP n'est pas à exclure.

Source : calculs de l'auteur sur base EPSP.

**Tableau 25.3. Population scolaire du Kasai-Oriental, variable genre (2008)**

	Primaire			Secondaire		
	Filles	Garçons	IP	Filles	Garçons	IP
Mbujimayi	64 768	70 326	0,92	13 552	22 89	0,59
Tshilenge	18 663	42 663	0,43	2088	5905	0,35
Katanda	46 546 <sup>a</sup>	59 321	0,78	850	3360	0,25
Miabi	8029	12 409	0,65	724	2437	0,30
Kabeya K.	6663	8383	0,79	470	1967	0,23
Lupatapata	4695	12 637	0,37	256	683	0,37

a. Le nombre concernant la population scolaire dans le territoire de Katanda nous paraît à nouveau exagéré. Une éventuelle erreur de copie de la part de l'équipe locale qui a récolté ces données auprès de l'EPSP n'est pas à exclure.

Source : EPSP/Kasai-Oriental 2008-2010.

**Tableau 25.4. Population scolarisée du Kasai-Oriental (2008-2010) : TBS par territoire**

	Population scolarisée	TBS
Mbujimayi	135 094	17,51
Tshilenge	61 326	46,38
Katanda	105 867 <sup>a</sup>	/
Miabi	20 438	23,69
Kabeya K.	15 046	35,03
Lupatapata	17 332	21,29
<b>TBS moyen au Kasai-Oriental</b>	<b>355 103</b>	<b>42,50</b>

a. Le nombre concernant la population scolaire dans le territoire de Katanda nous paraît à nouveau exagéré. Une éventuelle erreur de copie de la part de l'équipe locale qui a récolté ces données auprès de l'EPSP n'est pas à exclure.

Source : calculs de l'auteur sur base EPSP et recensement de la population par le *Rapport annuel* 2011 de la division provinciale de Santé (RDC, province du Kasai-Oriental).



Collège de Dibwa dya Bwakane.



Collège Saint-Léon, Mbujimayi. (Photos équipe locale, 2010.)

les catholiques et les protestants, l'un des premiers acteurs de l'enseignement au Kasai-Oriental. Elle cherchait à subvenir aux besoins scolaires des enfants de ses travailleurs et organisait dans ce cadre-là des écoles de niveau primaire. Dès 1938, la Forminière disposa d'une aumônerie dénommée « Kananga », qui devint par la suite une grande paroisse. Elle était située sur l'actuel emplacement du polygone Miba, tout à côté de l'hôpital Disele. La société y fonda la première école primaire en 1952. Cette école organisait quatre ans d'études primaires. Comme expliqué dans l'historique, les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années étaient achevées à Mérode Salvator, à Tshilundu, par des élèves méritants. En 1956, lorsque le site de Disele fut reconnu comme hautement diamantifère, les cités des travailleurs ainsi que les écoles attenantes furent construites sur un autre site. Aux nouvelles cités fut attribué le nom de « Baudine », en souvenir d'un administrateur de la Forminière, Jules Baudine, décédé dans un accident d'avion. Quatre cités furent progressivement construites (Baudine I, II, III et IV).

L'école professionnelle formait pendant deux ans à la menuiserie, la mécanique et l'électricité ; tandis qu'à l'EFF, les filles étaient formées aux travaux ménagers. Leur formation avait une durée indéterminée : les filles pouvaient y rester pendant deux ans minimum, mais d'autres y restaient jusqu'à leur mariage.

En 1960, après l'expulsion des Baluba de Luluabourg, toutes ces écoles furent confiées aux abbés, qui les gèrent sous l'égide de l'Église catholique. Un abbé inspecteur remplaça le père directeur<sup>121</sup>. Les chefs d'école portèrent désormais le titre de « directeur ». Aux lendemains immédiats de l'indépendance, ils étaient tous congolais<sup>122</sup>.

Actuellement, la Miba dessert toujours le maternel, le primaire (17), le secondaire (1) et possède des écoles des métiers. Elle vient d'ouvrir en octobre 2013 un institut supérieur pédagogique technique, ISPT, pour la formation des enseignants en section technique des écoles secondaires. En plus des enfants des travailleurs, ces différentes écoles accueillent, moyennant alors un paiement, des enfants dont les parents ne travaillent pas pour la Miba. Pour ses travailleurs, l'enseignement demeure gratuit, en raison d'une ancienne convention collective qui stipule que la Miba assure et assume les frais de l'enseignement des enfants de son personnel. Pour ceux qui étudient en secondaire, une participation de 35 dollars US par trimestre et par enfant est requise. Le traitement des enfants non Miba s'élève à 70 dollars US par tri-

121. Cet honneur échet à l'abbé Joseph Mpanda.

122. Léonard Kabeya Shambuyi, à Baudine I ; Joseph Mubikayi, à Baudine II ; Tharcisse Tshifinga à Baudine III et Sébastien Tshiamanga à Baudine IV.



mestre et par enfant. Les écoles sont dispersées dans la ville de Mbuji mayi, excepté une école en dehors de la ville, à Tshiala, situé à 30 km de Mbuji mayi. Quatorze sont éparpillées dans les cités Miba et deux au Poste pour les enfants des cadres. C'est également à cet emplacement que se trouve une école maternelle pour les enfants des cadres.

#### 4.3. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE À MBUJIMAYI

Les diverses institutions d'enseignement supérieur et universitaire qui fonctionnent dans la province du Kasai-Oriental sont réparties en instituts supérieurs et en universités.

##### Instituts supérieurs

Plusieurs instituts supérieurs sont organisés au Kasai-Oriental. La liste ci-dessous reprend, ainsi que leur régime, ceux qui ont été agréés par le ministère de tutelle après le contrôle de viabilité organisé par lui :

- Institut supérieur pédagogique de Mbuji mayi (ISP) (public) ;
- Institut supérieur d'études agronomiques (ISEA), de Mukongo (public) ;

- Institut supérieur des techniques médicales de Mbuji mayi (public) ;
- Institut supérieur des techniques informatiques appliquées (ISTIA), à Mbuji mayi (privé agréé) ;
- Institut supérieur de gestion et de technique (ISGT), à Mbuji mayi (privé agréé) ;
- Institut supérieur pédagogique technique (ISPT), ouvert par la Miba le 25 octobre 2013.

##### Universités

Dès le début des années 1990, des universités se sont ouvertes au Kasai-Oriental. Celles jugées viables par le ministère de tutelle sont les suivantes :

- Université officielle de Mbuji mayi, UOM (public) ;
- Université de Mbuji mayi, UM (privée agréée) ;
- CIDEP Mbuji mayi (public).

#### 4.4. DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT : ENCADREMENT ET ACCESSIBILITÉ

En principe, les écoles de formation existent pour le personnel enseignant et pour le personnel administratif, pour les écoles aussi bien que pour les universités, avec notamment l'Institut de formation des cadres de l'enseignement primaire et secondaire, le Service national de formation (Sernafor) chargé de



Les autorités académiques et décanales de l'ISP-Mbuji mayi (2010-2011). (Photo équipe locale, 2011.)



**Un bâtiment de l'UOM.** (Photo équipe locale, 2011.)

la formation interne du personnel en poste, l'Institut national de préparation professionnelle (INPP) chargé de la formation du personnel administratif, et le Service de pédagogie universitaire. Mais depuis le retrait de l'appui des donateurs en 1991, l'Institut de formation des cadres de l'enseignement primaire et secondaire est paralysé par le manque de fonds. Il ne remplit plus sa mission de formation initiale et continue des enseignants et des inspecteurs des écoles. C'est cette situation qui explique l'important pourcentage d'enseignants sous-qualifiés dans le système. Les autres écoles de formation souffrent également d'un manque de ressources et n'ont pas de programmes efficaces<sup>123</sup>.

Par ailleurs, la qualité de l'enseignement est également compromise par les bas salaires, qui sont payés irrégulièrement (Radio Okapi 8 avril 2013), et sont soumis à des disparités régionales et fonctionnelles problématiques qui n'intègrent pas de critère permettant de tenir compte de l'ancienneté. Le système régional des salaires ne fait que renforcer les inégalités régionales. Il favorise les zones urbaines au détri-

ment des zones rurales. Ainsi, le recrutement des enseignants et du personnel administratif en dehors des villes devient extrêmement difficile. Couplés à de piètres conditions de travail, les bas salaires et la carence en matériel scolaire dans les établissements scolaires eux-mêmes en ont démotivé plus d'un. Les grèves sont fréquentes dans le secteur, surtout à la fin de chaque année scolaire. L'absentéisme constitue également un sérieux problème, les enseignants ne se présentant tout simplement pas au travail de manière régulière (Mokonzi & Mwindi Kadongo 2009 : 15).

Au Kasai-Oriental, ils vont travailler dans les mines comme exploitants artisanaux pour compléter leur salaire ou tout simplement gagner leur vie (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 83). Les qualifications des enseignants laissent également beaucoup à désirer. Si au moins 80 % des enseignants du primaire sont qualifiés dans l'ensemble des provinces, seuls 32 % des enseignants du secondaire dans le pays sont qualifiés au niveau requis pour le poste qu'ils occupent. L'écart du taux s'étend de 87 % à Kinshasa à 5 % au Maniema.

Une autre difficulté est celle de l'accessibilité des écoles depuis certains villages plus reculés. C'est souvent le cas des villages ou agglomérations minières

123. Malheureusement, le DSCRIP n'a pas inclus la redynamisation de ces institutions dans ses attributions.



qui sont situés à une distance très grande des infrastructures scolaires (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011 : 80).

#### 4.5. DÉPERDITION SCOLAIRE : LES ENFANTS SUR LE CHEMIN DES MINES<sup>124</sup>

Dans la ville de Mbuji-Mayi, les enfants étudient de moins en moins. On y déplore en effet la désertion des écoles par les élèves. À titre indicatif, le nombre d'élèves de 6<sup>e</sup> année au test de maturité ne cesse de diminuer. De 53 000 élèves en 2004, ce chiffre est passé à 41 000 en 2005 et à 12 000 en 2006. Le taux de déperdition est de 24 %. Ces enfants, faute de moyens, n'ont pas d'autre alternative que de se débrouiller dans le petit commerce et dans les mines de diamants pour subvenir aux frais de scolarité ou tout simplement à leurs besoins vitaux. Cette situation ne fait que renforcer le taux d'analphabétisme, estimé à 70 % dans la ville de Mbuji-Mayi (Tshienke Kanyonga 2011 : 171). Il y a lieu de noter qu'en RDC, les taux d'analphabétisme des personnes de 15 ans et plus varient de 11 % à Kinshasa, à 48 % au Nord-Kivu ainsi qu'à l'Équateur. Dans les provinces du Lomami, du Sankuru et du Kasai-Oriental, ce taux est estimé à 25 %. Pourtant la Constitution, en son article 44, stipule que l'éradication de l'analphabétisme est un devoir national dans le cadre duquel le Gouvernement se doit d'organiser un programme et un plan stratégique spécifiques (CRONGD, CEFOP-DH & GAERN 2011). Cependant, jusqu'à ce jour, aucun plan de ce type n'a encore été adopté (Mokonzi & Mwindi Kadongo 2009 : 14).

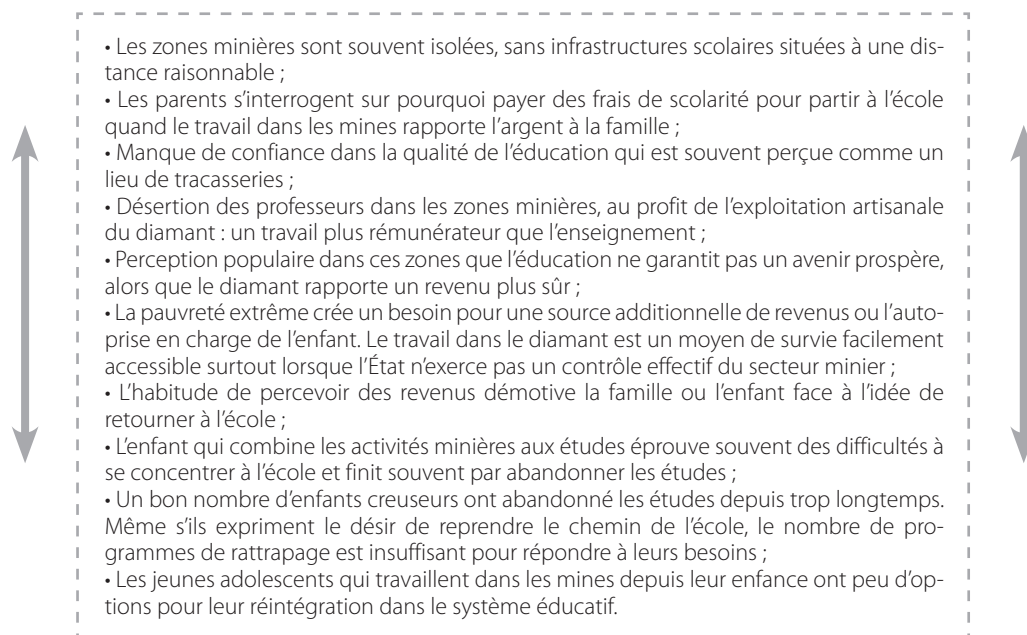
Une porte de sortie pour la déperdition est la gratuité effective de l'enseignement en RDC. Elle

se constitue en clé de voûte dans la lutte contre le travail des enfants. Cette gratuité existe théoriquement. L'article 43 de la Constitution est suffisamment clair sur le caractère obligatoire et gratuit de l'enseignement primaire : « L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics ». Ce principe a été repris dans la Loi portant protection de l'enfant qui, en son article 38, est plus explicite et clair : « Tout enfant a droit à l'éducation. Les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école sans aucune discrimination. L'État garantit le droit de l'enfant à l'éducation en rendant obligatoire et gratuit l'enseignement primaire public [...] ». Cependant, cette gratuité n'est pas effective sur le terrain. Les différents actes réglementaires destinés à concrétiser le principe de gratuité se font toujours attendre (CRONGD, CEFOP/DH & GAERN 2011 : 91 ; 93).

Malgré les dispositions théoriques de la Constitution, le secteur demeure largement financé par les parents congolais. Les dépenses de l'État dans ce secteur n'ont cessé de décroître, que ce soit en pourcentage des recettes ou en dépenses totales. 90 % du budget du secteur est déjà consacré aux salaires des enseignants qui ne sont souvent pas payés (CRONGD, CEFOP/DH & GAERN 2011 : 83). L'arrêt des financements extérieurs des partenaires en développement dans les années 1990 n'a pas non plus joué en faveur de l'amélioration du système éducatif en RDC. En a résulté un délabrement général des infrastructures publiques. Alors que la Constitution consacre la gratuité et le caractère obligatoire de l'enseignement primaire et que la RDC s'est engagée internationalement pour faire face aux frais de l'enseignement, l'État congolais recourt directement à la contribution des parents des élèves. En 2011, 37 % du budget de l'EPSP est financé par les parents et 48 % par l'État, tandis que les partenaires techniques financent 15 %.

124. On pourrait tout aussi bien dire « Enseignants sur le chemin des mines ». De nombreux enseignants quittent leur poste, moins rémunérateur, au profit de l'exploitation artisanale du diamant (UNICEF 2008 : 63).

## Facteurs particuliers dans les zones minières de Mbuji mayi qui contribuent à l'abandon des études.



Source : CRONGD, CEFOP/DH & GAERN (2011 : 83).

## Références

- CRONGD, CEFOP-DH & GAERN. 2011. « Sur le chemin de la mine. Quelles perspectives pour les droits de l'enfant des mines au Kasai-Oriental ? ». Mbuji mayi.
- Kita Kyankenge Masandi, Pierre. 1982. *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*. Bukavu : CERUKI.
- Mbikayi Cimanga, Félicien & Maninga Kiabilwa Solo. 2008 (octobre). *L'Industrie du diamant en République démocratique du Congo : pour quel développement*. Southern Africa Resource Watch.
- Mokonzi, Gratiem & Mwindi Kadongo. 2009. *République démocratique du Congo. Fourniture efficace de services dans le domaine de l'enseignement public*. Document de discussion. Open Society Initiative for Southern Africa-AfriMAP. Lien Internet : <http://www.afriMAP.org/english/images/report/AfriMAP-RDC-ServicesPublics-Educ-FR.pdf>, consulté le 21 juin 2013.
- Mokonzi Bambanota. 2006 (juillet). « L'éducation pour tous d'ici 2015 : quelle chance de réussite pour la République démocratique du Congo ? ». *L'École démocratique hors-série* : 4-8.
- Mwela Matambikulu. 1987. « Rôle de l'immigration dans l'évolution d'une société : réflexions sur les problèmes sociaux inhérents au rapatriement des Baluba du Kasai (1959-1962) ». *Zaïre-Afrique XXVII* année 212 : 103-119.
- Pourtier, Roland. 1998. « Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques ». *Autrepart* 5. Paris : Presse de Sciences Po.
- Radio Okapi. 2013 (8 avril). « Kasai-Oriental : les enseignants de Tshilenge réclament leur salaire de février et mars ». *Radio Okapi* (en ligne). Lien Internet : <http://radiookapi.net/en-bref/2013/04/08/kasai-oriental-les-enseignants-de-tshilenge-reclament-leurs-salaires-de-fevrier-mars/>, consulté le 21 juin 2013.
- Rapport du Service de l'enseignement de la Forminière. 1958. Bakwanga.
- RDC, division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental. 2011. *Rapport annuel*. Mbuji mayi.
- Tshibanza Monji & Tshimanga Mulangala. 1985. « Matières précieuses et libéralisation : esquisse d'un bilan provisoire ». *Zaïre-Afrique* 196. Kinshasa.
- UNESCO. 2009 (novembre). *Indicateurs de l'éducation. Directives techniques*. Institut de statistiques de l'UNESCO.
- UNICEF. 2008. « Pauvreté des enfants et disparités en République démocratique du Congo ». Lien Internet : <http://www.unicef.org/wcaro/wcaroRDCRapportsurlapauvretédesenfants.pdf>, consulté le 3 mai 2013.
- Van Keerberghen, Joseph. 1985. *Histoire de l'enseignement catholique au Kasayi (1891-1947)*. Kananga : CICM, Éditions de l'Archidiocèse.
- Van Zandijcke, Aimé. 1953. *Page d'histoire du Kasai*, Namur.
- Walther, Cornelia. 2012 (10 avril) « Protection assistance pour les enfants des mines de diamants en République démocratique du Congo ». Lien Internet : [http://www.unicef.org/french/infobycountry/drcongo\\_62197.html](http://www.unicef.org/french/infobycountry/drcongo_62197.html), consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2013.



# CHAPITRE 26

## LA DÉMOGRAPHIE

### INTRODUCTION

Globalement, le peuple luba présente des caractéristiques démographiques très favorables<sup>125</sup>. Le Kasai-Oriental a toujours été caractérisé par son importante population. À l'époque de la colonisation belge, il est considéré comme relativement bien peuplé. Les noyaux de peuplement sont Luluabourg, Dibaya et Tshilenge où la circonscription indigène des Baluba Lubilash atteint la densité de 47,7 habitants par km<sup>2</sup> (Gourou 1955 : 110). Bien avant l'arrivée des Belges, cette zone densément peuplée faisait d'ailleurs l'objet de multiples incursions de négriers à partir de Zanzibar<sup>126</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les explorateurs tels que Delcommune décrivaient dans leur carnet de voyage les immenses villages très peuplés de la région entre le Sankuru et le Lomami

(Romaniuk 1967 : 130). Avec la colonisation, justifiée, entre autres, par la lutte contre l'esclavage, le Kasai-Oriental deviendra, de façon paradoxale, le véritable réservoir de la main-d'œuvre pour les activités économiques coloniales de la région, mais aussi à l'extérieur de la province. De nombreux Luba travailleront tant pour la Forminière que pour l'UMHK<sup>127</sup>, basée au Katanga, caractérisé par une faible démographie par rapport au Kasai-Oriental. D'importants mouvements de populations seront également suscités par la compagnie BCK dans le cadre de la construction de la ligne de chemin de fer passant par Luluabourg à l'ouest du territoire luba<sup>128 129</sup>. Dans une région densément peuplée, les réserves migratoires sont autrement plus importantes qu'ailleurs (Piermay 1998 : 50). Ces différents mouvements de population vont donc disperser le peuple luba à travers l'ensemble du pays<sup>130</sup>. Cependant, à côté de

---

125. Taux de natalité élevé, taux de mortalité faible (Mpunga Tshienesha Bikuku 1979 : 21). Il cite le rapport de la commission pour l'étude de la zone économique Kasai (2<sup>e</sup> partie : analyse, p. 92).

126. Malgré le rôle néfaste des dévastations humaines causées par les multiples chasses à l'homme dans la région, il faut reconnaître que les Tetela et les Luba, touchés par le phénomène, n'en ont pas subi les conséquences comme d'autres ethnies, sur leur comportement procréateur (Romaniuk 1967 : 113). Les mœurs des Baluba étant plus sévères, les maladies vénériennes, qui avaient pris une certaine ampleur au moment de l'esclavagisme, ont fini par diminuer avec le retour à la situation normale, probablement par manque d'occasions de contamination, tandis que les Tetela, dont les mœurs sont réputées plus libertines ont vu leur fécondité continuer à diminuer (Romaniuk 1967 : 125 ; 316). Pour plus d'information sur les luttes esclavagistes, voir : Van Zandijcke (1953 : 104).

---

127. Union minière du Haut-Katanga. Essai d'explication des densités relativement fortes du Kasai par la construction du chemin de fer BCK (Nicolai & Jacques 1954 : 208).

128. Bas-Congo-Katanga.

129. En 1957, dans les villes minières de Lubumbashi et de Likasi, 40 à 31 % des habitants connaissent le tshiluba (de Saint Moulin 1987 : 407). À la fin de l'époque coloniale, les Luba sont nombreux dans les villes et campagnes qui jouxtent la ligne BCK (Piermay 1998 : 78).

130. Même après l'expulsion des esclavagistes, et jusqu'à la fin de la période coloniale, les Luba vont se disperser dans tout le pays et vers les centres administratifs commerciaux et industriels du Kasai-Occidental (Karuhile Mbonimpa 1980 : 64). Les motifs sont : les conflits familiaux, la crainte de sorcellerie, la quête de l'emploi, les études (Mwela Matambikulu 1987 : 104). Pour plus d'informations sur le sujet, voir Mbikayi (2008).

cette dispersion historique, certains événements clés vont, au contraire, rassembler la population luba au Kasai-Oriental et provoquer à certains moments de son histoire une augmentation atypique de sa démographie. Il s'agit des mouvements de population dus, d'une part, à la migration luba depuis Luluabourg en 1960, des Kasaiens du Katanga en sécession en 1961 et, d'autre part, aux migrations des Kasaiens du Katanga, refoulés dans les années 1990<sup>131</sup>. Ces deux flux migratoires vont bouleverser la démographie provinciale<sup>132</sup> et en même temps métamorphoser la petite cité minière de Bakwanga, l'amenant au statut de ville, Mbujimayi. Celle-ci s'est en effet caractérisée par son explosion démographique postcoloniale. En plus du retour des Luba du Kasai-Occidental, la ville doit son essor aux possibilités particulières résultant de l'exploitation du diamant (de Saint Moulin 2010 : 35). En 1960, Bakwanga comptait 33 000 habitants<sup>133</sup>. Cette population a triplé en deux ans seulement, pour passer à 109 988 personnes. Les villages du clan des Bakwa Nyanguila (Beena Mbobo, Beena Kaseka, Beena Tshibuyi, Beena Kansele, Bakwa Dianga)<sup>134</sup> ont été engloutis dans la marée de réfugiés. Les trois derniers villages cités ont donné leur nom aux quartiers jadis habités par leurs populations d'origine. Cette occupation de fait a été consacrée par l'urbanisation de la ville en 1963 par le régime provincial de Joseph Ngalula<sup>135</sup>. Au recensement de 1984, Mbujimayi comptait 420 000 habitants<sup>136</sup>, alors

que Kananga n'en comptait que 290 000. À la suite de l'arrivée des refoulés du Shaba<sup>137</sup>, elle a été classée au deuxième rang des villes du Zaïre (Pourtier 1998 : 143). En 1999, en effet, avec ses 1 193 891 habitants (RDC, ministère du Plan 2005 : 91), elle connut une expansion géographique tout à fait anarchique, où des cases surgissaient de partout dans la partie non urbanisée de la cité ouvrière de la Miba. La dernière estimation de de Saint Moulin concernant la ville de Mbujimayi date de 2005. Il la dénombre à 1 270 528 habitants avec une densité de population de 7653 hab./km<sup>2</sup><sup>138</sup>. Cette forte densité de population, caractéristique de la région, implique de nombreux conflits fonciers exacerbés par la présence de minéraux précieux dans ses sous-sols.

La majorité de la population du Kasai-Oriental est d'origine luba de l'ethnie luba Lubilanji, excepté celle de Bimbadi de la collectivité de Mukumbi, dans le territoire de Lupatapata, qui a une origine angolaise, ainsi que les Babindji-Bambo du territoire de Katanda. L'ethnie luba Lubilanji occupe les communes proches de son milieu d'origine rural avant son installation en ville. Les Luba-Lubilanji qui viennent des communes rurales d'amont de la Lubilanji (Tshilenge, Katanda, Ngandanjika et Mwene-Ditu<sup>139</sup>) sont concentrés dans les communes urbaines de Dibindi et Muya, tandis que ceux des communes rurales d'aval de la Lubilanji (Miabi, Kabeya-Kamuanga, etc.) peuplent la commune urbaine de Bipemba. Les communes urbaines de Diulu et de Kanshi constituent des communes tampons (Tshienke 2011 : 159-160). Le tshiluba est la langue la plus parlée et celle, scolaire, biblique et commerciale de la région, à côté du français qui est la langue officielle, mais qui demeure l'apanage de l'élite congolaise. Mais le swahili, langue des refoulés du Katanga, est présent aussi depuis les années 1990. Enfin, le lingala a également fait une percée à Mbujimayi à partir de 1966, lorsque des personnes originaires de la province coloniale de Léopoldville, notamment Kinshasa et Bandundu, arrivèrent nom-

131. « La grande majorité d'entre eux s'est repliée dans la capitale régionale. Ils seraient 400 000. En décembre 1994, Caritas avait recensé 265 000 refoulés à Mbujimayi et 80 000 dans les villages alentour » (Pourtier 1998 : 143).

132. Ces différents flux migratoires n'ont pas fait l'objet d'un dénombrement systématique. Les statistiques qui les concernent sont donc incomplètes. Ce sont davantage des estimations que des recensements.

133. Pour 1959, plus ou moins 40 000 habitants selon Tshienge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda (1984 : 468).

134. Aussi Bena Dipumba, Bena Nkumbi, Bena Kabongo, Bakwa Kapanga, Bena Mabika, Bena Tshibuabua (villages du clan Bakwa Nyanguila) (Karuhije Lubonimpa 1980 : 71).

135. Le gouvernement qui trace les routes, distribue les parcelles aux demandeurs de toutes origines, et ainsi consacre l'engloutissement de ces villages.

136. Selon le recensement de 1984, il s'agirait de 486 235 habitants à Mbujimayi. Confirmé par la *Monographie du Kasai-Oriental* (RDC, ministère du Plan 2005 : 92). Cependant, l'auteur Pourtier ne parle que de 423 000 habitants. Ce dernier

chiffre se rapproche de l'ajustement du recensement de 1984 par Léon de Saint Moulin qui estime à 427 942 habitants (de Saint Moulin 1987 : 407).

137. Ancienne appellation pour désigner le Katanga.

138. En considérant que la ville de Mbujimayi a une superficie totale de 166 km<sup>2</sup> (Tshimanga Mulangala 2009 : 40).

139. Dans la province du Lomami.

breux à Mbujimayi dans la foulée du gouverneur Henri-Désiré Takizala. Il tend à s'imposer comme langue vernaculaire dans les localités diamantifères et est d'ailleurs devenu la langue d'affaires des creuseurs, négociants de diamants qui parlementent régulièrement avec les militaires et font des affaires avec des comptoirs d'achat de Kinshasa (Tshimanga Mulangala 2009 : 36).

Ce chapitre s'attellera, d'une part, à donner un aperçu général des caractéristiques démographiques de la population au Kasai-Oriental suivant les différents territoires et les différentes villes. D'autre part, il se concentrera sur les problématiques migratoires liées à l'exploitation artisanale diamantifère, caractéristiques de la province. Finalement, nous tenterons de dresser le paysage général de la province, son organisation spatiale, selon les données fournies par le géographe Tshimanga Mulangala dans sa thèse en vue de l'octroi d'un doctorat en sciences géographiques en 2009<sup>140</sup>.

## 1. STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE OU FLOU ARTISTIQUE ?

Il convient de préciser, avant d'aborder les données démographiques chiffrées, que les statistiques en RDC sont incertaines. Comme le dit Roland Pourtier, il s'agit de projections réalisées à partir du dernier recensement général de la population qui remonte à 1984 et de quelques études ponctuelles. Selon lui : « L'outil statistique devrait faire l'objet d'une réhabilitation prioritaire, surtout dans le domaine de la démographie » (Pourtier 2008 : 23-52). Les différents flux migratoires susmentionnés n'ont donc pas fait l'objet d'un dénombrement systématique et exhaustif (OCHA 2000). Cependant le dénombrement des immigrants de 1959 à 1962 a été rendu possible grâce à l'organisation du gouvernement du Sud-Kasai et l'ONUC, qui, par leurs actions coordonnées, ont tout mis en œuvre pour

140. Notons que les données de sa thèse proviennent de plusieurs enquêtes et observations de terrain effectuées dans une quarantaine de foyers miniers ainsi que 12 villages diamantifères à Mbujimayi et ses environs (Tshimanga Mulangala 2009 : 14).

faciliter leur accueil et leur intégration (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1983 : 465).

Roland Pourtier n'est pas le seul à commenter la fiabilité des statistiques démographiques en RDC. Pour Léon de Saint Moulin, le pays fournit un bon exemple d'imprécision statistique. Il souligne même que le Kasai-Oriental est une région où les données statistiques sont particulièrement incohérentes (de Saint Moulin 1987 : 403). En 1976, il jugeait que les résultats du recensement de 1970 étaient assez cohérents avec ceux de 1959, mais relevait des exagérations manifestes pour certaines circonscriptions comme celle du Kasai-Oriental<sup>141</sup>. Par la suite, Léon de Saint Moulin a montré quelques inquiétudes par rapport aux données de la cartographie du recensement de 1981 et du recensement scientifique de 1984. Si dans l'ensemble les progressions constatées sont plausibles avec un taux d'accroissement global annuel de 2,28 % au niveau national, cette moyenne ne vaut pas toujours au niveau local. Selon ces statistiques, Tshilenge aurait par exemple une population stagnante. Ce qui est relativement étonnant pour une population qui a communément toujours eu un taux d'accroissement naturel (34,39 ‰)<sup>142</sup> au-dessus de la moyenne congolaise (30 ‰) (Tshimanga Mulangala 2009 : 38). Léon de Saint Moulin s'interroge sur l'origine des erreurs : datent-elles de 1959, de 1970 ou de 1984 ? (Piermay 1993 : 51).

Ainsi, face aux difficultés rencontrées pour de simples décomptes, il convient de mesurer quel crédit accorder aux données démographiques plus complexes. Alors que le passé, même celui relativement récent, est difficile à dénombrer ; il sied de se méfier encore plus des projections dans l'avenir, d'autant plus incertaines (Piermay 1993 : 51). Cependant, pour de Saint Moulin, le recensement de 1984 est suffisam-

141. Les données statistiques officielles de 1970 ont été arbitrairement réduites par Léon de Saint Moulin de 20 % pour la population de Mbujimayi et de 42,2 % pour Tshilenge. C'est dans ces deux lieux que les chiffres de 1970 ont été particulièrement gonflés à cause des reflux migratoires des années 1960. Alors que Mbujimayi était officiellement à 256 154 habitants en 1970, elle n'est plus qu'à 204 923 habitants. Tshilenge, quant à lui, passe de 533 103 habitants à 308 154 habitants (de Saint Moulin 1987 : 403).

142. À l'époque coloniale, le taux d'accroissement naturel de la région était de 29,5‰ (Tshimanga Mulangala 2009 : 38).

ment crédible. Ngondo a Pitshandenge confirme : « Même si aucun recensement n'est exempt d'erreurs, d'omissions et de doubles comptes, il faut reconnaître que le recensement scientifique zaïrois de 1984 a été réalisé dans des conditions matérielles et humaines lui garantissant une meilleure qualité que de simples comptages périodiques opérés par l'administration » (Ngondo a Pitshandenge 1984 : 20).

C'est surtout le caractère déplorable de l'archivage qui altère la mémoire de l'administration gangrénée par trois défaillances primordiales : le nombre trop limité de locaux, de personnel compétent, liés au manque d'intérêt de la part des responsables. Par exemple, Jean-Luc Piermay déplorait en 1991 la conservation pitoyable du cadastre au Zaïre. Les plans sont souvent absents ou déchirés, en tout cas non remis à jour. Selon lui, Mbujimayi atteint le record en ce qui concerne la dégradation archivistique (Piermay 1993 : 52). Les données relatives à l'étude de la démographie (documents écrits pour les naissances, mariages, décès, nombre des migrants, l'âge, ou les professions des citoyens) sont, pour Mbujimayi, fragmentaires, voire absentes vu la défaillance des services publics (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1983 : 461).

## 2. APERÇU HISTORIQUE SUR LA POPULATION DU TERRITOIRE BAKWANGA EN 1959

Il est d'autant plus intéressant d'aborder la question de la démographie dans des régions qui ont nécessité, comme c'est le cas du Kasai-Oriental, d'une main-d'œuvre importante pour l'activité coloniale qui y était située. Le territoire de Bakwanga a fait l'objet d'autant plus d'attention de la part du colonisateur qu'il était dominé par l'activité minière. Les Belges ont concentré leurs efforts à l'accroissement de la population par l'amélioration de la santé, de l'hygiène et de l'alimentation (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 14). La population luba s'est d'ailleurs caractérisée par son intégration effective à l'activité économique coloniale. Son positionnement géographique proche des zones diamantifères stratégiques ainsi que la construction de la ligne de chemin de fer BCK<sup>143</sup> et les recrutements de l'UMHK y ont

parallèlement participé. Les recrutements de main-d'œuvre au service de l'économie coloniale sont aussi à l'origine de l'implantation des natifs du Kasai dans le bassin minier du Haut-Katanga<sup>144</sup> qui en seront expulsés dans les années 1990.

Au risque de se répéter avec la partie politique, il convient de rappeler que la répartition de la population du territoire de Bakwanga, classée en chefferies et secteurs, se présente en 1959 ainsi : deux chefferies, les Bakwa Kalonji et Beena Tshitolo, et quatre secteurs, les Baluba de Bushimai, Bakwa Bowa-Ndaba, Mérode et Baluba du Lubilash. Les Bakwa Kalonji ainsi que les Bakwa Bowa-Ndaba, situés au confluent des rivières Lubilanji<sup>145</sup> et Mbuji-Mayi<sup>146</sup>, occupaient les terres les plus fertiles. Le pouvoir colonial y a donc placé un grand nombre de paysannats. Ce qui suscita une participation active des Bakwa Kalonji à l'économie du territoire<sup>147</sup>. Les Bakwa Bowa-Ndaba ont fourni aux sociétés minières du territoire la plupart de la main-d'œuvre. Alors que les Beena Tshitolo, à l'est, étaient installés sur des terres arides, les Luba du Lubilash possédaient, quant à eux, des terres riches, qui, après les Bakwa Kalonji, leur ont valu le statut de grands producteurs agricoles. Les Baluba du Bushimaie, au centre, constituaient la frontière avec le territoire du nord. Enfin à l'ouest se trouvaient les Baluba de Mérode. Ces deux derniers occupaient des terres arides. D'où leur faible participation à l'économie coloniale. Les Baluba du Bushimaie ont même été chassés de leurs terres par l'installation des mines. Cette description géographique qui répartit les populations du territoire permet une mise en perspective des données démographiques qui suivent (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 16-17).

---

à la BCK : la forte densité des régions traversées par le rail au Kasai et le fait que les Baluba notamment étaient assez enclins à travailler pour l'entreprise européenne. Le recrutement fut fait parmi eux sans susciter de problème » (Kabeya 1968 : 11).

144. Ces Kasaiens ne se confondent pas avec les Luba du Nord-Katanga.

145. Dans le texte d'origine : Lubilash.

146. Dans le texte d'origine : Bushimaie.

147. Les Luba étaient considérés par les Blancs comme des nègres supérieurs. Ils furent les auxiliaires privilégiés de l'Administration coloniale, des Églises, du commerce. Pour les autres populations du Congo, le Muluba était admiré et envié parce qu'il avait admirablement réussi son intégration dans la modernité (Pourtier 1998 : 141).

143. « Nicolai & Jacques citent parmi les facteurs favorables



**Tableau 26.1. Répartition de la population du territoire de Bakwanga en 1957**

Territoire de Bakwanga	Total général
Chefferie Bakwa Kalonji	43 60
Chefferie Beena Tshitolo	5564
Secteur Mérode	22 150
Secteur Baluba de la Bushimai	43 314 <sup>a</sup>
Secteur Bakwa Ndaba-Bowa	5564
Secteur Baluba de Lubilash	14 725

a. Ce dénombrement de la population de Bakwanga, appelée « Mbujimayi », converge avec celui sélectionné par Léon de Saint Moulin (de Saint Moulin & Ngondo & Tambashe 1992 : 497).

Source : archives de la division régionale des Affaires économiques dans le Kasai-Oriental (ADRATKOR).

C'est la chefferie Bakwa Kalonji qui détient la population la plus importante, suivie de près par les Luba de la Bushimaie. Les deux circonscriptions bénéficiaient d'une position stratégique qui les plaçait à proximité de l'important centre minier de Bakwanga. Ce qui explique l'importance de leur population. Réservoirs de la main-d'œuvre, leurs populations assuraient aussi, en partie, l'approvisionnement de la société minière. Ensuite, le secteur Mérode et celui des Baluba du Lubilash, moins peuplés, étaient suivis par la chefferie Beena Tshitolo, située en terres arides, et le secteur de Ndaba-Bowa, nettement moins peuplés, formaient la part du territoire de Bakwanga à faible densité démographique (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 18).

Sur l'ensemble du territoire de Bakwanga, l'évolution de la population entre 1945 et 1958 témoigne d'une tendance générale à l'accroissement démographique, excepté pour l'année 1952 où celle-ci a diminué, car un important groupe a migré vers l'actuelle province du Lomami, principalement dans l'ancien territoire Sentery. Ensuite, en 1954, une véritable rupture peut être observée. Elle s'explique par le passage de deux circonscriptions indigènes et de plusieurs groupements aux territoires de Ngandajika et Kabinda. Vers 1958, déjà, les Luba de Luluabourg vont commencer à migrer vers la terre d'origine luba, le Kasai-Oriental, suite aux conflits entre Lulua et Luba (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 19-20).

D'autre part, l'activité minière présente sur le territoire a été le facteur clé du nombre élevé de la population blanche dans le territoire de Bakwanga. Cette population est passée de 338 âmes en 1950 à 905 âmes

en 1958, soit une augmentation de 567 âmes. Cette augmentation s'explique par le besoin urgent de spécialistes en matériel lourd, réclamé par une mécanisation de plus en plus développée pour l'exploitation des gisements miniers. Mais le transfert des effectifs de la population blanche (les cadres), lié au transfert du siège social de la Forminière à Bakwanga, a aussi joué un rôle clé. En effet, la majorité de la population blanche de Bakwanga était constituée de Belges employés par la Forminière. Bien qu'on comptait aussi les employés des grandes entreprises agro-industrielles telles que la SEC, le Colocoton, les missions et services de l'administration (Mpunga Tshiendesha Bikuku 1979 : 29). Cette présence coloniale relativement importante en territoire de Bakwanga reflétait de façon tangible l'importance économique de la région et a marqué durablement la mentalité luba en participant au développement d'un sentiment d'importance, exacerbé par leur fierté innée. Roland Pourtier commente en ces termes le comportement des Luba : « La réussite en affaires conféra à ceux qu'on a souvent dénommés "les Juifs du Congo" une réelle prééminence économique, mais leur comportement, non dénué d'arrogance, suscita jalousie et rancœur » (Pourtier 1998 : 141). Cette attitude spécifique à la fois composée de fierté ethnique et d'une certaine arrogance vis-à-vis des autres groupes congolais s'est accrue avec le rapatriement des milliers de Luba dans la région d'origine et la construction de l'État autonome du Sud-Kasai.

### 3. STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES : GÉNÉRALITÉS SUR LA POPULATION AU KASAI-ORIENTAL

Au préalable, notons une disparité significative entre les chiffres de 2003 en provenance de la division provinciale de l'Intérieur et de la Décentralisation, ceux de 2006 obtenus par différents calculs rigoureux de Léon de Saint Moulin, expert démographe, et ceux en provenance de la division sanitaire de la santé du Kasai-Oriental. Encore une fois, ces divergences témoignent de la problématique de la fiabilité des statistiques en RDC, surtout au niveau démographique que nous avons déjà évoqué. Afin d'étudier la densité de la population, nous nous baserons sur les données de de Saint Moulin de 2005, qui semblent *a priori* les plus précises, bien qu'il critique lui-même la fiabilité de ses données.

Tableau 26.2. Répartition de la population par unités de peuplement

ENTITES	SUP. (km <sup>2</sup> ) <sup>a</sup>	1958 (1)	1984 (2)	1994 (3)	2003 (4)	2005 (5)	2011 (6)	Densité popu- lation (2005)
Mbujimayi	166 <sup>b</sup>	43 314	486 235 <sup>c</sup>	806 475	2 849 834	1 270 528	2 650 991	7653,78 <sup>d</sup>
Miabi	1747	-	125 085	164 868	441 318	227 068	296 384	129,97
Kabeya-Kamuanga	1480	-	77 720	83 795	289 419	113 538	147 589	76,71
Tshilenge	2021	-	191 635	252 584	500 768	360 149	454 337	178,20
Lupatapata	2397	-	86 960	114 617	221 534	155 301	279 727	64,78
Katanda	1836	-	127 120	167 550	412 820	227 023	327 125	123,65
<b>Kasaï-Oriental</b>	9647 <sup>e</sup>	134 677 <sup>f</sup>	1 094 755	1 589 889	4 715 693	2 353 607	4 156 153	/

a. Superficie des territoires du recensement de 1984 excepté pour Mbujimayi.

b. Nous reprenons la superficie de Mbujimayi telle que décrite par le géographe Mulangala, dans sa thèse consacrée exclusivement à Mbujimayi et ses alentours. Au recensement de 1984, Mbujimayi a une superficie de 64 km<sup>2</sup>. Dans l'article des *Annales de l'ISP* de Kisangani datant de 1980 : 133, 2 km<sup>2</sup> (Karuhije Lubonimpa 1980 : 65). Dans un article de l'ISP de Kisangani de 1983 : 133,36 km<sup>2</sup> (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasendan 1983 : 464). Enfin, selon le ministère du Plan, il s'agirait de 168,216 km<sup>2</sup> en 2005.

c. Ce chiffre est contesté par de Saint Moulin qui, après quelques ajustements, estime la population de Mbujimayi à 427 942 personnes (de Saint Moulin 1987 : 404).

d. Selon le ministère du Plan (2005 : 12), il s'agirait en 2005 de 29 689 hab./km<sup>2</sup>. Cette densité se base sur les statistiques de l'INS, connues pour être surévaluées.

e. 7395 km<sup>2</sup> selon le ministère du Plan en 2005.

f. Sur base des archives de la division régionale des Affaires économiques dans le Kasaï-Oriental, ADRATKOR.

Sources : (1) Mpunga Tshienesha Bikuku (1979 : 18) ; (2) INS (1984) ; (3) Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe (1992) ; (4) division provinciale de l'Intérieur et de la Décentralisation (2004) ; (5) de Saint Moulin (2006)<sup>148</sup> ; (6) *Rapport annuel* 2011 de la division provinciale de la Santé au Kasaï-Oriental<sup>149</sup>.

148. Pour plus d'informations sur les estimations démographiques de de Saint Moulin de 2005, voir son article dans *Congo-Afrique* (2006 : 11).

149. Des données démographiques sont données par zone de santé. Nous les avons rassemblées selon les territoires. Il semblerait que ces statistiques de population pour les différents districts sanitaires et zones de santé soient relativement généreuses si on les compare à celles de 2005. Il est peu probable que la population de Mbujimayi ait doublé en l'espace de six ans. Ceci témoigne encore de la faiblesse de l'outil statistique de l'État congolais.

### 3.1. DENSITÉ DE POPULATION SELON LES TERRITOIRES

Selon Anatole Romaniuk : « D'une part, la densité de la population à un moment donné est la conséquence d'une longue évolution de la natalité, de la mortalité, des migrations et de la façon dont ces éléments se sont combinés dans le passé pour contribuer à l'accroissement de la population. D'autre part, la densité peut aussi influencer indirectement les comportements procréateurs » (Romaniuk 1967 : 115).

Alors que la moyenne démographique de l'ancien Kasaï-Oriental (Tshilenge, Mbujimayi, Sankuru et Lomami) est de 45 hab./km<sup>2</sup> (RDC ministère du Plan 2005 : 11)<sup>150</sup>, la moyenne pour le Kasaï-Oriental

actuel (ancien district de Tshilenge et Mbujimayi) est de 1371 hab./km<sup>2</sup><sup>151</sup> et la densité moyenne pour Tshilenge est de 115 hab./km<sup>2</sup><sup>152</sup>. La province du Kasaï-Oriental (Mbujimayi et Tshilenge), qui constitue seulement 1/17<sup>e</sup> de l'ancien Kasaï-Oriental, concentre 57 % des habitants de l'ancienne province. La démographie y est donc particulièrement élevée. Ce qui est expliqué par les différentes migrations, le taux d'accroissement naturel élevé<sup>153</sup> et la présence

*Kasaï-Oriental* (PNUD 2009 : 2), il s'agirait de 28 hab./km<sup>2</sup>.

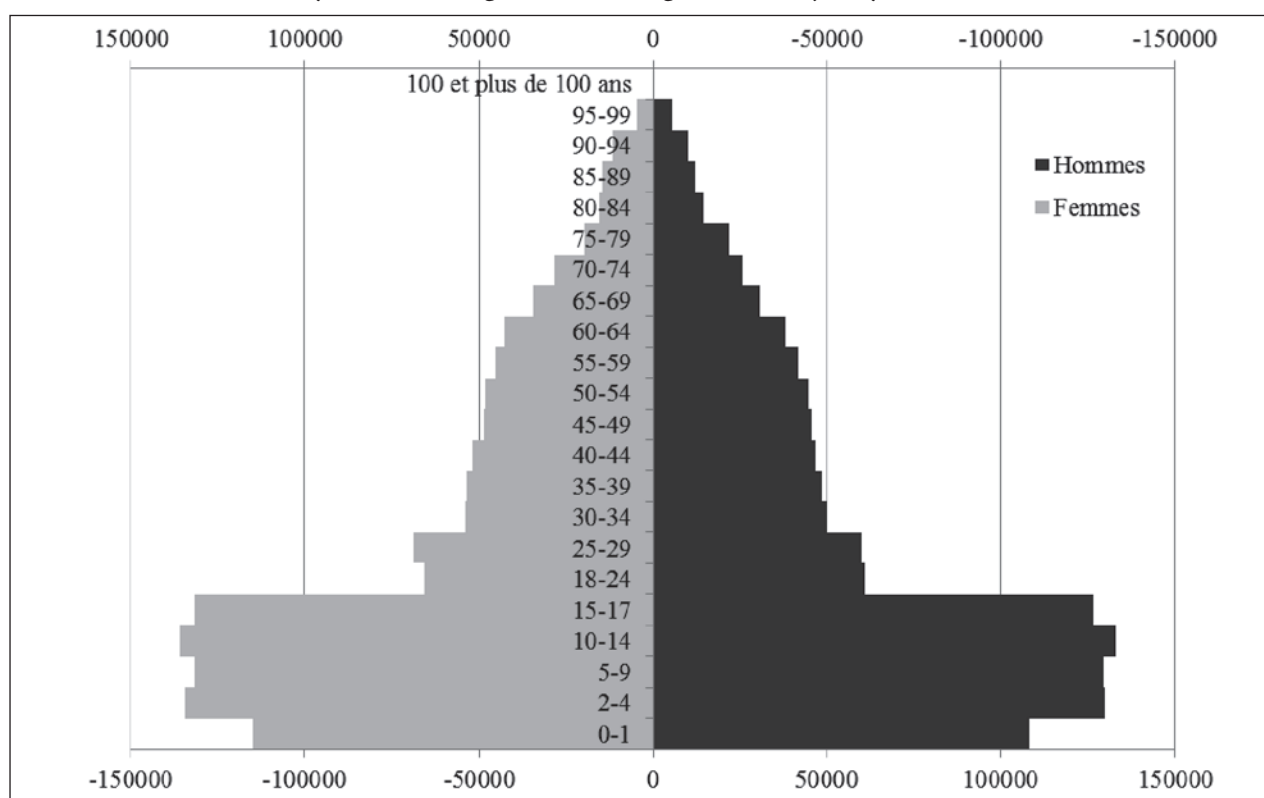
151. Écart-type = 3078,1 (calculs de l'auteur). Cet écart-type important est témoin de la dispersion des données (moyennes de densité de population fort divergentes selon les lieux : la ville de Mbujimayi ou la campagne).

152. Écart-type = 45,49 (calculs de l'auteur).

153. 34,39 %. Pour la RDC 30 % (Tshimanga Mulangala : 38).

150. Nous repérons de grandes divergences de données. Selon le *Profil résumé. Conditions de vie et pauvreté des ménages* du

Pyramide des âges et variable genre à Mbujimayi en 1998



Source : Tshimanga Mulanga (2008 : 409).

Tableau 26.3. Estimation de la population par Léon de Saint Moulin en 2005

Villes/district	>= 18 ans	Moins de 18 ans	TOTAL
Mbujimayi	609 853	660 675	1 270 528
Tshilenge (Dt)	519 878	563 201	1 083 079
Miabi	108 992	118 076	227 068
Kabeya-Kamuanga	54 498	59 040	113 538
Lupatapata	74 545	80 756	155 301
Katanda	108 971	118 052	227 023
Tshilenge	172 872	187 277	360 149

Tableau élaboré par l'auteur suivant les données des estimations de de Saint Moulin (2006 : 34).

du diamant qui joue un véritable rôle d'aimant (Tshimanga Mulangala 2009 : 38).

En calculant la densité de la population pour chacun de ces territoires, des inégalités frappantes apparaissent. Seulement 64,78 hab./km<sup>2</sup> dans le territoire de Lupatapata en opposition aux 7653,78 hab./km<sup>2</sup> de Mbujimayi. Cependant, la densité de population du Kasai-Oriental reste au-dessus de la moyenne de l'ancien Kasai-Oriental (Sankuru et Lomami) et de la RDC en général (25 hab./km<sup>2</sup>). À côté de Mbujimayi, ce sont les territoires de Miabi et de Tshilenge qui se détachent plus nettement, accusant respectivement une densité de 129,97 hab/km<sup>2</sup> et de 178,2 hab./

km<sup>2</sup>. Viennent ensuite Katanda (123,65 hab./km<sup>2</sup>) et Kabeya-Kamuanga (76,71 hab./km<sup>2</sup>).

Le tableau, qui reprend l'estimation de la population selon de Saint Moulin en 2005, met en exergue l'importance de la jeunesse (moins de 18 ans), qui constitue pour l'ensemble du Kasai-Oriental plus de la moitié de la population.

La pyramide de Mbujimayi, établie selon des données de 1998, révèle pour cette ville l'existence d'une population extrêmement jeune : la majorité de la population (57 %) aurait moins de 24 ans et plus d'un tiers de celle-ci (38 %) serait en âge scolaire (5 à

14 ans)<sup>154</sup>. Chaque individu actif (15 à 64 ans) aurait théoriquement une personne à sa charge<sup>155</sup>, celle-ci ressortant dans la majorité des cas aux classes « enfants » et « adolescents » (80 %). De façon très significative, la catégorie d'âge la plus représentée, équivalent à 4 % des effectifs, est celle des 10 à 14 ans. D'une part, cette structure de la population témoigne d'un nombre élevé de demandeurs d'emploi, ce qui explique la ruée vers le secteur des diamants artisanaux. D'autre part, elle révèle le nombre important de la population en âge scolaire et pose le problème de l'adaptation des infrastructures scolaires de la province au rajeunissement de la population dont les effectifs en 1998 ont été augmentés par la deuxième vague de migration issue du déplacement des refoulés du Katanga. Pareil tableau illustre les défis en termes d'éducation des futures classes actives auxquelles est confrontée la ville de Mbuji-Mayi. Se pose également la question du partage de l'expérience et de la transmission des savoirs dans le contexte d'une société marquée par la diminution rapide des classes âgées (seulement 4 % de la population aurait plus de 65 ans) (de Saint Moulin 2006 : 34 ; Tshimanga Mulangala 2009 : 409).

Concernant le taux de natalité élevé, caractéristique du Kasai-Oriental<sup>156</sup>, trois facteurs l'expliquent, à Mbuji-Mayi, en particulier : les mariages se font jeunes chez les Luba (14-17 ans pour les filles et 18-25 ans pour les garçons), la polygamie (les relations extra-conjugales dans le milieu des riches commerçants et des creuseurs) et une concentration d'hôpitaux et de centres de soins de santé à Mbuji-Mayi (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzujikasenda : 481).

Ci-dessous, le graphique de la population du Kasai-Oriental selon les données du *Rapport annuel 2011* de la division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental témoigne que la tranche d'âge 5-14 ans pour

l'ensemble de Mbuji-Mayi et Tshilenge en 2011<sup>157</sup> par rapport à 1998 est toujours prépondérante. Elle illustre aussi une certaine continuité dans l'érosion rapide de la tranche d'âge des plus de 64 ans.

#### 4. L'EXPLOITATION ARTISANALE COMME DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

L'importance démographique des milieux diamantifères dépend des saisons, car la population sur les chantiers varie suivant les périodes d'activité propres au travail d'extraction. Elle diminue donc pendant la saison des pluies et lors des moissons dans les villages proches des milieux diamantifères. Elle est aussi tributaire de l'épuisement ou de la découverte de nouveaux gisements, phénomène qui se répercute directement sur l'importance de la classe active masculine dans les zones diamantifères. À cela, il convient de rajouter le phénomène des navetteurs qui viennent quotidiennement de Mbuji-Mayi ou des campagnes voisines. La population de navetteurs dépasse parfois la population d'origine. Ce phénomène migratoire depuis la ville en direction des campagnes permet de décongestionner la ville de Mbuji-Mayi et de diminuer les effets de l'exode rural. Il rééquilibre donc la concentration démographique. Aussi, le phénomène migratoire lié à l'activité extractrice du diamant, que ce soit pour l'exploitation artisanale ou le commerce, est très important pour comprendre le caractère fluctuant de la démographie de la région.

Parmi les différents flux migratoires, le géographe Tshimanga Mulangala (2009 : 126) dégage trois types de mouvements. Le premier concerne les navettes ville-campagnes diamantifères et villages ou foyers miniers, comme c'est le cas pour Mbuji-Mayi-Bakwa Tshimuna, Mbuji-Mayi-Tshitenge, et Mbuji-Mayi-Luamwela. Ensuite vient le phénomène d'exurbanisation de Mbuji-Mayi. Ce sont des périphéries diamantifères de la ville de Mbuji-Mayi où les gens s'établissent définitivement. C'est, par exemple, le cas de Tshitenge, Bakwa Tshimuna, Luamwela, Boya. Enfin, le dernier phénomène, également très

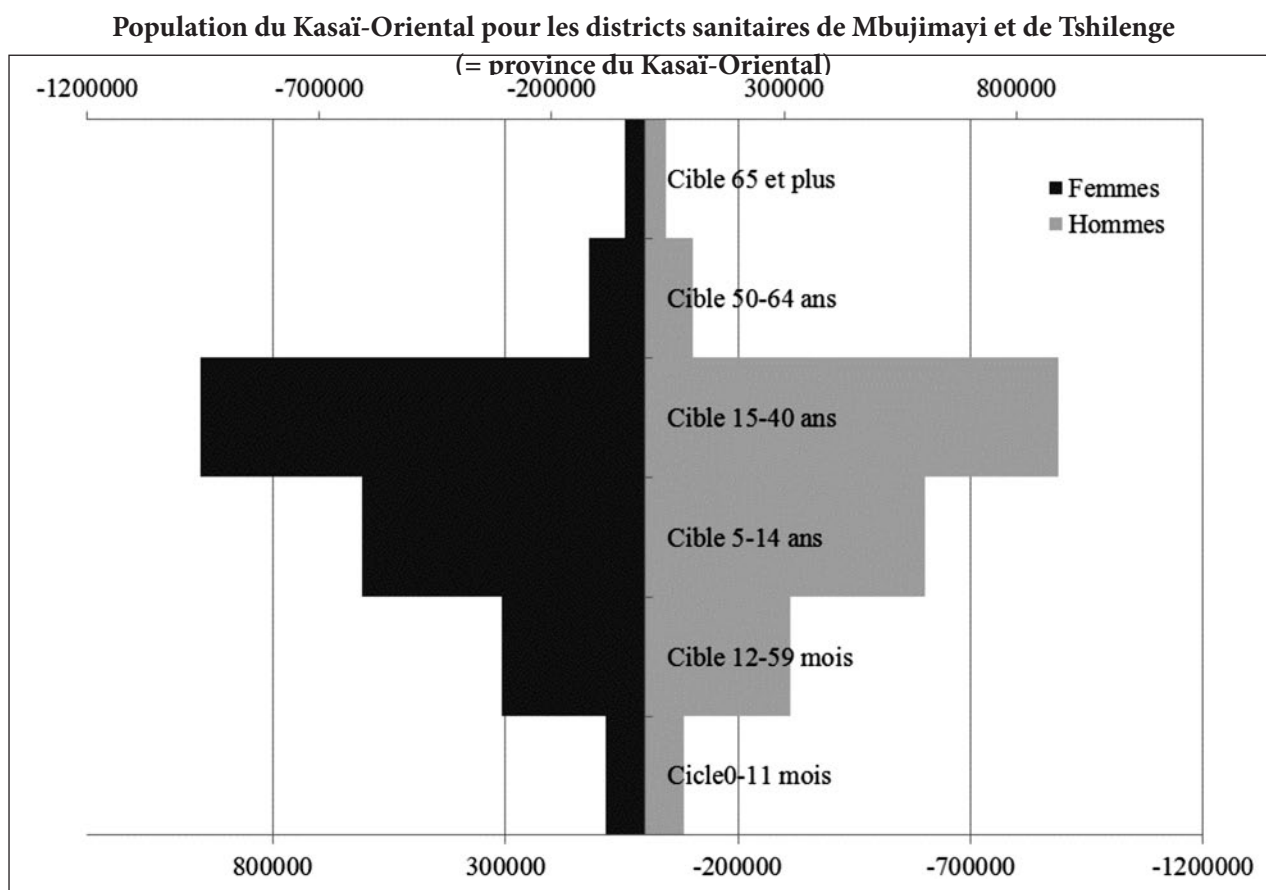
154. Officiellement l'âge scolaire est de 6-12 ans. Cependant, la situation socio-économique du Kasai-Oriental prolonge le cursus primaire pour la majorité des enfants. Cf. Enseignement.

155. Personnes à charge (enfants de moins de 15 ans et adultes de plus de 64 ans) divisées par le nombre de personnes actives (de 15 ans à 64 ans).

156. Taux de natalité de 52 % à Bakwanga selon l'enquête socio-démographique de 1955-1957 (Romaniuk 2006 : 188).

157. Le *Rapport annuel 2011* ne précise pas la date des données démographiques publiées.





Graphique élaboré par l'auteur selon les données du *Rapport annuel 2011* de la division provinciale de la Santé du Kasai-Oriental.

important, consiste en des migrations des localités agricoles vers les localités diamantifères rurales. La population du territoire est donc sans cesse redistribuée suivant les activités liées à l'exploitation artisanale. Il arrive également que certaines pressions, d'origine coutumière, militaire ou provenant de groupes de malfaiteurs<sup>158</sup>, forcent les creuseurs à déménager régulièrement de lieu d'extraction en lieu d'extraction.

L'exploitation artisanale a un sérieux impact sur la composition de la population des agglomérations diamantifères en ce qui concerne les origines ethniques, les âges et les sexes. Les villages diamantifères sont composés d'une population pluriethnique, voire, pour le Kasai-Oriental, « polyclanique » (originaires de différents groupements). En plus de ces mouvements migratoires internes à la province, le Kasai-Oriental est un pôle attractif qui attire

un nombre important d'étrangers en provenance d'autres provinces du pays. Beaucoup de creuseurs viennent du Kasai-Occidental, quelques-uns du Katanga et du Bandundu.

À ces différents mouvements migratoires vers l'activité d'exploitation, il convient d'ajouter le mouvement migratoire centrifuge, *a posteriori*. Les locaux, formant une nouvelle classe enrichie dans le diamant, partent investir leur gain à Mbuji-Mayi, Lubumbashi ou Kinshasa. Mal vues par la population locale qui est généralement réfractaire à l'émergence de certaines personnes qu'ils associent à la sorcellerie, les personnes enrichies fuient leur village d'origine. L'enclavement de la province à la suite de l'inefficacité de la société des chemins de fer du Congo, le mauvais état des routes et la faillite de la Miba ont amené les hommes d'affaires à emménager dans des milieux où le climat des affaires est plus favorable, notamment à Kinshasa et Lumumbashi. Les jeunes, privés d'emploi, ont également émigré vers ces pôles d'attraction pour y développer des acti-

158. Les *mpomba*, malfaiteurs, fantômes de l'État et autres vautours informels.

vités telles que le transport en commun par moto<sup>159</sup>. Tshimanga Mulangala évoque le phénomène de « la diaspora mbujimayienne ». Les Congolais de Mbujimayi sont nombreux au Nigeria, au Rwanda, au Burundi, en Tanzanie, au Kenya et en Afrique australe (Tshimanga Mulangala 2009 : 266-267).

## 5. PAYSAGE DE L'OCCUPATION HUMAINE AU KASAÏ-ORIENTAL

L'organisation spatiale du Kasai-Oriental s'articule autour de ses deux activités principales interdépendantes : l'exploitation du diamant et le commerce.

### 5.1. ESSAI POUR UNE FRESQUE DES ZONES RURALES

L'axe fluvial de Lubilanji-Sankuru est caractérisé par la présence de l'exploitation artisanale. Dans cette zone, on retrouve des peuplements isolés, villages miniers ou petits centres de commerce comme Mibale.

Les villages diamantifères du nord-ouest du territoire de Tshilenge, comme c'est le cas de Tshipuka qui se vide de ses hommes qui vont s'installer le long de la route asphaltée. Le transfert de nombreux villages le long de l'axe y forme un peuplement linéaire. Tshimanga les qualifie de « village dédoublé ». Mais certains restent tout de même dans les villages d'origine de moins en moins peuplés, et très isolés.

Autour de Mbujimayi, se trouvent les zones secondaires d'échanges qui sont aussi, pour certains, des villages miniers (Boya, Bakwa Sumba, Bakwa Nsumpi, Bakwa Bowa à Nsangu, Beena Kabimba).

Des villages à vocation agroforestière, tels que Tshibombo et Kankelenge, sont situés autour de Mbujimayi, à l'ouest et au nord-ouest.

Au nord-ouest du territoire de Katanda, situés dans la localité de Tshitolo, se trouvent des villages agricoles qui dépendent de foyers miniers via l'axe navigable Sankuru-Lubilanji.

Les villages agricoles, tels que les villages riverains du lac Munkamba et le village de Tshiala-Tshiantaku connu pour ses chutes, sa centrale hydro-électrique et ses activités de pêche, activités par ailleurs peu répandues dans le reste de la région.

### 5.2. LES CENTRES URBANO-RURAUX DIAMANTIFÈRES

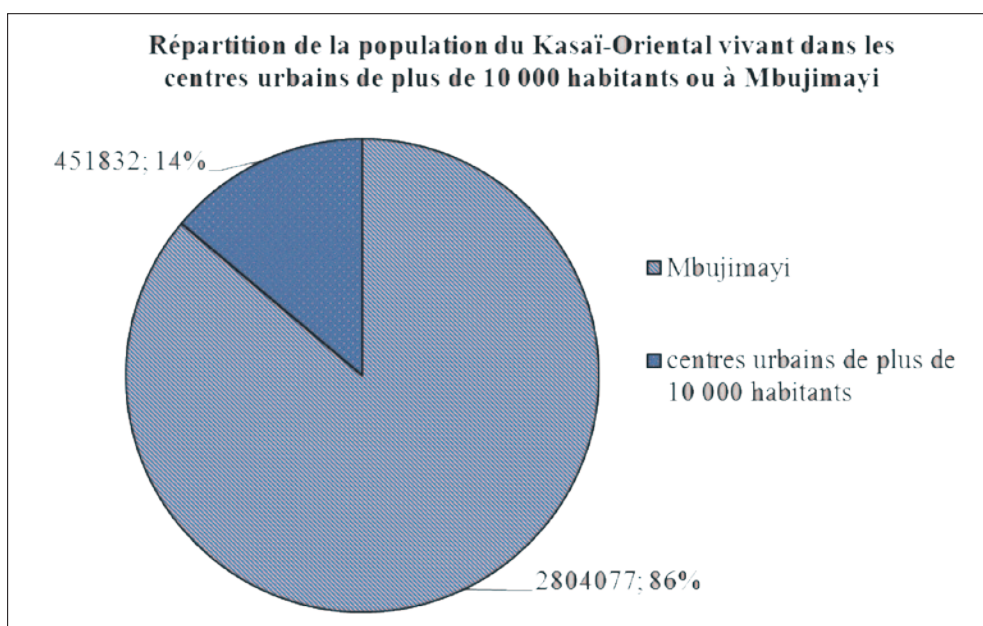
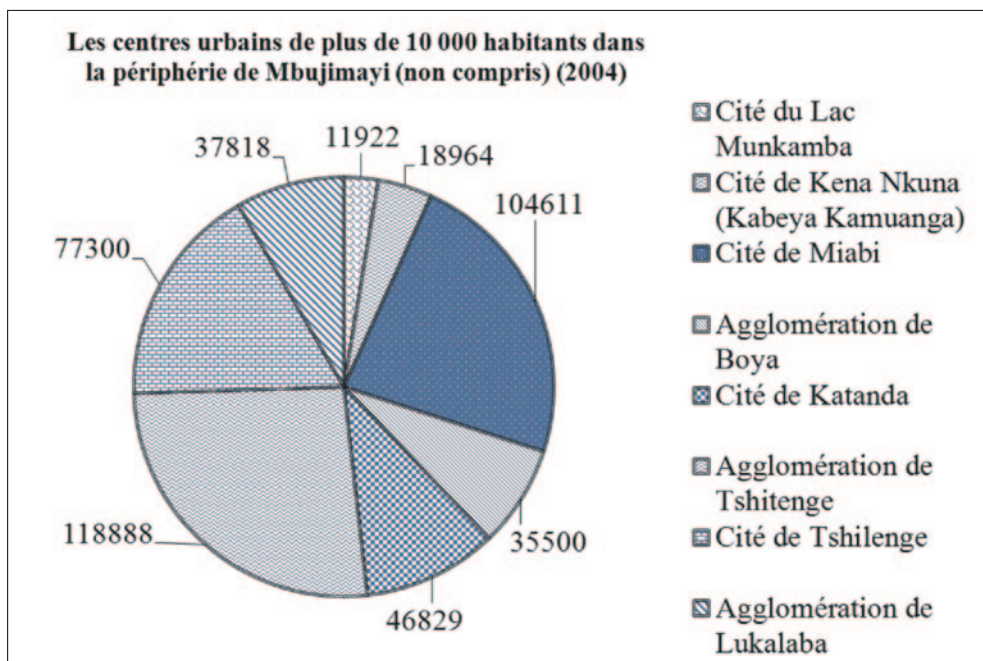
La structure urbaine du Kasai-Oriental se présente selon différents niveaux. Tout d'abord, Mbujimayi dont la constitution est postcoloniale, excepté la cité Miba, embryon de la ville. Les agglomérations dispersées dans la campagne de Mbujimayi peuvent être classifiées en deux catégories. D'une part, les cités, reconnues comme telles, anciens postes coloniaux en léthargie, qui correspondent aux chefs-lieux des territoires (Miabi, Tshilenge, Kabeya-Kamuanga, Lupatapata et Katanda). D'autre part, les villes urbano-diamantifères, en plein essor, propulsées par le rayonnement de l'activité diamantaire et commerciale qui en découle : Tshitenge, Boya, Tshishimbi, Kabimba, Bakwa Sumba, Bakwa Bowa (Tshimanga Mulangala 2009 : 125-132). Celles-ci sont suivies par les cités isolées comme celle du lac Munkamba, le port fluvial de Ndomba, Tshiala et Bibanga (Tshimanga Mulangala 2009 : 44-45).

Ci-dessous, le premier secteur répartit la population du Kasai-Oriental qui vit dans les centres urbains de plus de 10 000 habitants et Mbujimayi. Le second répartit la population dans les centres à caractéristique urbaine de plus de 10 000 habitants dans la province du Kasai-Oriental (Mbujimayi non compris).

À côté de Mbujimayi, les agglomérations, au nombre de neuf, présentent une répartition inégale de la population. Tshitenge et Miabi présentent la population la plus importante, suivis de Tshilenge, chef-lieu du district. Jadis bloqué par les législations spéciales de la colonisation, ce phénomène urbain est relativement récent. Ce sont les différentes migrations ainsi que l'exploitation artisanale qui ont contribué à son essor. Les nouvelles cités offrent tout un tas d'avantages dont une qualité de vie que la campagne austère n'offre pas.

Lors des grandes migrations des années 1990, les réfugiés ont été accueillis par leur village d'origine. Mais l'afflux a été conséquent. Très vite le nombre est devenu trop élevé. Il n'y avait plus assez de nourriture pour tout le monde. Alors que les villages, limités par leur capacité d'accueil, ont fermé la porte aux réfugiés, ce sont les centres extra-coutumiers qui ont commencé à gonfler tels que Bakwanga (Mbujimayi), Miabi, Mérode (Tshilundu), Kabeya-Kamuanga, Dibungi et Katanda. Le plus grand nombre de ces émigrés n'avaient plus aucun contact depuis des années avec leur lieu d'origine. Peut-être aussi, plus attrayants, ces centres extra-coutumiers se prêtaient-ils bien au commerce.

159. Informations venant d'observations sur le terrain (équipe locale).



Graphiques-secteurs réalisés à partir des données des tableaux synoptiques de recensement de la population en 2004 (Tshimanga Mulangala 2009 : 45). Source : division provinciale de l'Intérieur et de la Décentralisation/Kasai-Oriental.

## 6. L'EXTENSION DE MBUJIMAYI, À LA FOIS SPATIALE ET DÉMOGRAPHIQUE

### 6.1. ORGANISATION DE L'ESPACE

L'extension spatiale de la ville, remarquable depuis 1959, est simultanée à son expansion démographique. La ville de Mbuji-Mayi progresse vers l'est (Tshitenge, au-delà de la rivière Mbuji-Mayi),

le quartier administratif de Tshibuyi, proche du poste Miba, est excentré (Piermay 1993 : 246). En revanche, les quartiers de la Kanshi, la Muya et Diulu, zones occupant la position centrale de la ville, sont limités dans leur extension spatiale (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1984 : 464). Cette extension dissymétrique témoigne de la disparité d'initiatives que recoupe sa croissance spatiale. À l'ouest, le tissu urbain constituait une frange d'une

centaine de mètres, habitée par des occupants sans droits<sup>160</sup>. Au-delà, une bande d'une largeur d'un kilomètre est quasiment abandonnée : les agriculteurs bakwanga ont reporté leurs activités agricoles plus loin et n'exercent plus d'activité conséquente sur leurs anciens champs. La proximité de la ville, qui augmente à la fois les vols et l'épuisement des sols et l'exploitation du diamant de Nzaba depuis 1987 a entraîné l'abandon de ces terres qui ne sont finalement cultivées qu'au-delà de cette double couronne (Piermay 1993 : 247). À l'est, en revanche, existe beaucoup de concurrence dans la distribution des terres entre les chefs coutumiers, le Cadastre, les commissaires des zones bourgmestres et les envahisseurs individuels (Piermay 1993 : 250). La desserte des routes à Mbujimayi témoigne également de cette disparité : les pistes à l'ouest desservent 27 % de la population rurale luba, tandis qu'à l'est les routes drainent la majorité de la population, soit 73 %. Le diamant alluvionnaire est en effet plutôt situé à l'est dans la vallée de la rivière Mbuji-Mayi. L'eau qui est un facteur important sur des terrains perméables est également plus fréquente dans cette direction. Ce qui avait à la base attiré les villages autochtones dans ces régions à relief plus tourmenté. Les espaces planes et sains de l'ouest, quant à eux, ont incité l'État à y placer les quartiers administratifs. Les Luba de l'ouest se rendent donc moins volontiers à Mbujimayi où ils se savent minoritaires (Piermay 1993 : 271).

Mbujimayi a été l'objet de différents projets d'urbanisation (Piermay 1993 : 436). Ceux-ci ont pu mettre au grand jour plusieurs visions concurrentes de la ville. La restructuration du *tshiasasa*<sup>161</sup> de Mbujimayi en 1963<sup>162</sup> a permis la remise en cause des

situations acquises petit à petit par le fait accompli, et a engendré de nombreux conflits fonciers latents. Pour les uns, le *tshiasasa* préservait les chances de revendication coutumière. Dans leurs maisons précaires, les réfugiés gardaient leur statut de simple invité, hébergé. Autrement dit, il ne s'agissait de rien de définitif. Ils ne disposaient par exemple pas de clôture, donc n'exerçaient officiellement aucun droit foncier. Aussi, la ville, restructurée, était en fait le rêve des « occupants » qui y voyaient l'officialisation d'une occupation de fait. La restructuration des quartiers de la ville était la formidable occasion de revendiquer l'intégration officielle de leur parcelle au Cadastre et d'obtenir une autorisation de construction en matériaux durables. En d'autres mots, il s'agissait du moyen par le biais duquel ils s'installeraient définitivement. L'État a soutenu cette volonté d'installation permanente et l'a même reconnue. En récupérant son sol, c'était l'occasion pour lui de manifester son autorité par rapport à la population bakwanga et de marquer sa propriété en prélevant des taxes. Ce sont donc les pouvoirs tels que la Miba et les autochtones qui s'opposaient aux restructurations. Mais optant pour une stratégie de survie, impliquant le gouvernement en création du Sud-Kasaï, la société minière s'est résignée et les Bakwanga ont finalement dû s'y résoudre. Ainsi, les Bakwanga se sont retrouvés à payer des taxes urbaines comme tout un chacun et leur influence sur leur terre s'est petit à petit effacée. Elle est à présent presque inexistante. La bourgeoisie luba, quant à elle, n'était absolument pas en accord avec la loi d'ancienneté qui régissait les parcelles. En effet, la condition d'ancienneté n'implique pas les moyens de financement pour mettre en valeur son terrain. Il s'agissait donc pour eux d'un véritable gâchis d'espace, d'autant plus lorsque le terrain était bien situé.

Actuellement, les investissements à Mbujimayi sont rares, surtout dans le secteur de la construction, complètement saturé. Mais dans les années 1990, les investissements jaillissaient dans la ville sous forme de grandes villas construites par une majorité de diamantaires ayant fait fortune. Le désir de valorisation des grandes artères allait de pair avec les débuts de la spéculation sur les terrains urbains (Piermay 1993 : 460).

au départ, était linéaire, radioconcentrique et en maille large (bien aéré) (Karuhile Mbonimpa 1980 : 71-72).

160. Actuellement, les terrains sont lotis.

161. Zones de « squatting », ces quartiers insalubres ne sont ni lotis ni urbanisés. On n'y trouve ni robinet ni courant électrique, ni égout. Les habitations sont faites en briques adobe, avec toit en tôle ou en chaume et sans pavement. Avant la grande restructuration, c'était très caractéristique des communes de Dibindi, Muya et Bipemba et une partie du Diulu (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1984 : 480).

162. La première étape de lotissement de terrains (urbanisation de la ville) a été mise en place par le régime du président provincial Ngalula. Avec les bulldozers de la Miba, ils ont tracé des avenues, des boulevards (avenue du 24 Novembre, avenue Inga) à travers le *tshiasasa*. Et ils ont construit le quartier récent, appelé « Nouvelle Ville ». Ils ont adopté un plan en damier alors que le plan des cités Miba,



## 6.2. ESSOR DÉMOGRAPHIQUE

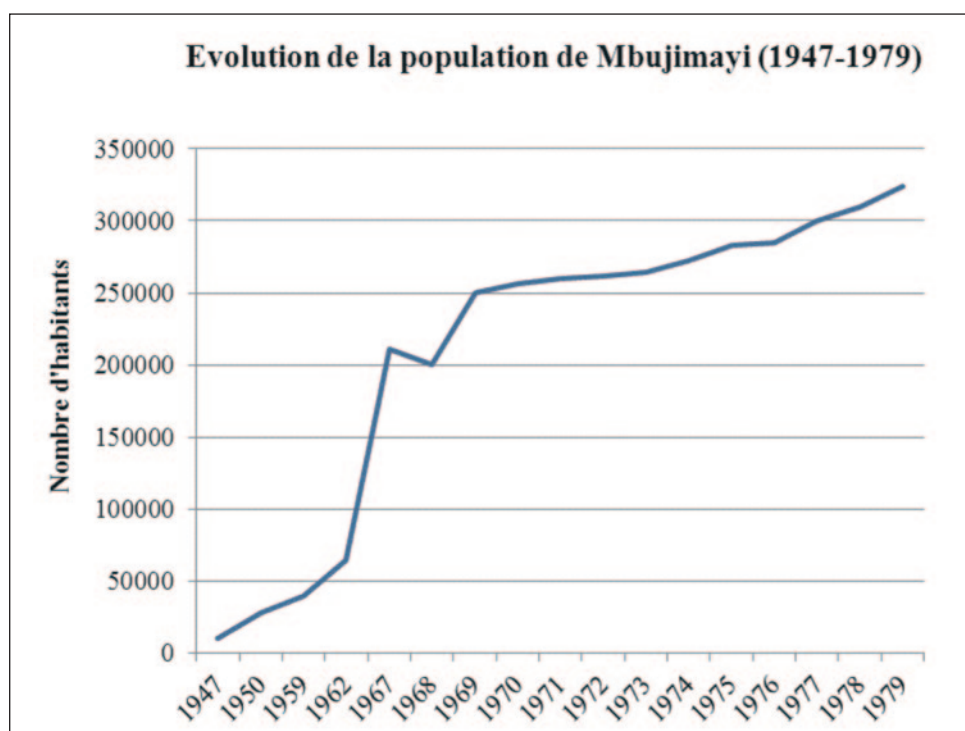
L'étude de la démographie à Mbujimayi a été structurée en quatre périodes clés par l'auteur Karuhile Mbonimpa. Tout d'abord, la période avant 1959, caractérisée par une extension lente. En effet, Bakwanga ne compte en 1950 que 27 847 habitants et 40 000 habitants en 1959. Cette augmentation de la population est due à la fois au recrutement de main-d'œuvre pour la société minière mais aussi aux nouvelles fonctions de Bakwanga, devenue, entre-temps, le chef-lieu du territoire du même nom (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1983 : 467). La période 1959-1967<sup>163</sup>, en contrepartie, correspond au boom démographique et spatial de la ville. L'exode des Luba, d'une part, était réduit par

163. L'étude succincte de la démographie à Mbujimayi avant 1967 est rendue difficile par les données démographiques qui restent assez générales et concernent l'ancienne province du Congo-Kasaï et celle du Kasaï (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1983 : 465).

l'insécurité et des conflits tribaux qui ont précédé et accompagné l'indépendance congolaise. Les migrations de masse<sup>164</sup>, l'exode rural<sup>165</sup>, l'accroissement naturel élevé ont été autant de facteurs décisifs dans l'expansion démographique de la ville dans cet intervalle. La phase suivante (1967-1968) est caractérisée par un léger fléchissement. Cette légère diminution dans l'extraordinaire croissance démographique de Mbujimayi est expliquée par l'expulsion des trafi-

164. Les anciens fonctionnaires déracinés préféraient l'établissement en ville dans l'espoir d'être engagés par l'administration au retour dans leur clan d'origine à la campagne (Karuhile Mbonimpa 1980 : 75).

165. L'exoderural comme facteur important de l'accroissement démographique de Mbujimayi serait lié au phénomène d'absorption par la ville des villages environnants et surtout de son rôle administratif et commercial. La libéralisation du diamant en 1983 va exacerber ces migrations campagnes-villes. Les foyers de l'exode rural vers Mbujimayi sont des zones rurales voisines : Tshilenge, Miabi, Lupaptapata, Kabeya Kamwanga Katanda et Gandajika (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1983 : 472).



Graphique élaboré par l'auteur selon les données récoltées par Karuhile Mbonimpa (1980 : 74)<sup>166</sup>.

166. L'auteur précise que les données viennent de l'administration du territoire, l'INS et la Sous-région. Bien qu'illustratif, ce graphique reste cependant hypothétique car les données divergent selon les sources et certaines données (années) sont manquantes.

quants ressortissants des pays étrangers et de la lutte soutenue contre les trafiquants nationaux. Enfin, de 1969 à 1980, le rythme de la croissance de la population a sérieusement fléchi. En fait, il a stoppé son dédoublement des années antérieures pour garder le même rythme d'augmentation. Ont diminué, à la fois, le flux migratoire<sup>167</sup> et l'accroissement natu-

rel (Karuhile Mbonimpa 1980 : 78). Il convient de préciser que l'étude s'arrête en 1980. Les migrations des refoulés du Katanga dans les années 1990 ont, en effet, engendré un nouvel essor démographique pour la ville.

167. D'une part, la sécurité et la paix instaurées après les années de troubles ont limité les migrations des régions

affectées naguère. D'autre part, le renchérissement de la ville de Mbuji-Mayi (avec le commerce du diamant qui favorise la spéculation) a été un facteur dissuasif pour les candidats immigrants (Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda 1983 : 469).

### Références

- de Saint Moulin, Léon. 1987 (septembre). « Essai d'histoire de la population du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 217 : 389-407.
- de Saint Moulin, Léon. 2006 (février-mars). « Analyse par territoire et ville des résultats de l'enrôlement des électeurs et du référendum sur le projet de Constitution ». *Congo-Afrique* numéro spécial 402-403 : 9-34.
- de Saint Moulin, Léon. 2010. *Villes et organisation de l'espace au Congo (RDC)*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », 77).
- de Saint Moulin, Léon, Ngondo a Pitshandenge, Séraphin & Tambashe Oleko. 1992 (octobre). « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268 : 487-506.
- Gourou, Pierre. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles : J. Duculot.
- Karuhile Mbonimpa. 1980 (juin). « Brève réflexion sur la naissance de Mbuji-Mayi ». *Annales de l'Institut supérieur pédagogique de Kisangani* 6 : 64-87. Kisangani : Centre d'animation pédagogique.
- Mpunga Tshienchesha Bikuku. 1979. « Monographie socio-économique. Territoire de Bakwanga (1945-1959) ». Mémoire en Histoire, Lubumbashi.
- Mwela Matambikulu. 1987. « Rôle de l'immigration dans l'évolution d'une société : réflexions sur les problèmes sociaux inhérents au rapatriement des Baluba du Kasai (1959-1962) ». *Zaïre-Afrique* XXVII année 212 : 103-116.
- Ngondo a Pitshandenge, Iman. 1992 (avril). « Chiffre de population et enjeux politiques sous la 2<sup>e</sup> République : les élections législatives de 1987 ». *Zaïre-Afrique* 264 : 227-249.
- Nicolaï, Henri & Jacques, J. 1954. *La Transformation des paysages congolais par le chemin de fer. L'exemple du BCK*. Institut royal colonial belge, Section des sciences naturelles et médicales (Mémoires in-8°, XXIV, 1).
- OCHA. 2000 (avril). *Impact humanitaire de l'environnement socio-économique, synthèse 1 Mbuji-Mayi*.
- Piermay, Jean-Luc. 1993. *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- Pourtier, Roland. 1998. « Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques ». *Autrepart* 5 : 137-154. Paris : Presse de Sciences Po.
- Pourtier, Roland. 2008. « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée des chemins ». *Afrique contemporaine* 227 : 23-52. De Boeck Université.
- RDC. 2011. *Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015*. Mbuji-Mayi (draft 1).
- RDC, ministère du Plan. 2005. *Monographie du Kasai-Oriental*. Kinshasa.
- Romaniuk, Anatole. 1967. *La Fécondité des populations congolaises*. Paris-La Haye : IRES-Mouton.
- Tshenge-Nyembo & Ilunga Nzugi-Kasenda. 1983 (juillet). « Contribution à l'étude démographique de Mbuji-Mayi (1968-1981) ». *Annales de l'Institut supérieur pédagogique de Kisangani* ISP 11 : 460-484. Kisangani : Centre d'animation pédagogique.
- Tshienke Kanyonga, Dominique. 2011. « Mbuji-Mayi : diamant et pauvreté d'une ville, approche sociologique ». Thèse en sciences sociales, Kinshasa.
- Tshimanga Mulangala. 2009. « Le rôle de l'artisanat minier du diamant dans l'organisation régionale. Cas de Mbuji-Mayi et ses environs au Kasai-Oriental RDC ». Thèse en géographie, Lubumbashi.

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	7
<b>PREMIÈRE PARTIE. LE KASAÏ-ORIENTAL PHYSIQUE</b> .....	11
<b>Chapitre 1. Localisation, relief et hydrographie</b> .....	13
1. LOCALISATION ET COMPOSITION ADMINISTRATIVE .....	13
1.1. Territoire de Tshilenge .....	14
1.2. Territoire de Miabi .....	14
1.3. Territoire de Lupatapata .....	14
1.4. Territoire de Katanda .....	14
1.5. Territoire de Kabeya-Kamuanga .....	16
1.6. Ville de Mbujimayi .....	16
2. RELIEF ET CLIMAT .....	16
2.1. Relief .....	17
2.2. Climat .....	17
3. HYDROGRAPHIE .....	18
3.1. Les cours d'eau .....	19
3.2. Les lacs .....	21
RÉFÉRENCES .....	22
<b>Chapitre 2. La géologie du Kasai-Oriental par Tshimanga Mulangala</b> .....	23
1. TRAITS PRINCIPAUX .....	23
2. LES INTRUSIONS KIMBERLITIQUES .....	24
2.1. Les venues précambriennes .....	24
2.2. Les venues triassiques .....	24
2.3. Les venues crétacées .....	24
3. LA GENÈSE DE LA MISE EN PLACE DES GISEMENTS DIAMANTIFÈRES PRIMAIRES .....	24
3.1. Formation des brèches secondaires .....	25
3.2. Formation de dépôts détritiques (alluvionnaires ou fluviatiles) .....	25
4. LE SUPERGROUPE DE LA BUSHIMAY : AUTRES MINÉRALISATIONS .....	25
RÉFÉRENCES .....	26
<b>Chapitre 3. Les risques morpho-hydrologiques au Kasai-Oriental par Godefroid Mubanga Nzo-Ayum</b> .....	27
1. BILAN-DIAGNOSTIC DES RISQUES MORPHO-HYDROLOGIQUES DU KASAÏ-ORIENTAL .....	27
1.1. Les phénomènes d'érosion dus au ruissellement : le ravinement .....	27
1.2. Les phénomènes d'érosion dus aux mouvements de masse : les glissements de terrain .....	28
1.3. Les inondations .....	29
2. LES CAUSES .....	29
2.1. Les causes de fond ou indirectes .....	29
2.2. Les causes directes .....	30
RÉFÉRENCES .....	32
<b>Chapitre 4. La flore du Kasai-Oriental par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Claire Delvaux, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny et Hans Beeckman</b> .....	33
1. LES SAVANES .....	33
1.1. Groupement à <i>Hyparrhenia dissoluta</i> et <i>Digitaria brazzae</i> .....	35
1.2. Groupement à <i>Encephalartos poggei</i> et <i>Smilax anceps</i> .....	36
1.3. Groupement à <i>Hyparrhenia familiaris</i> et <i>Loudetia bequaertii</i> .....	36
1.4. Groupement à <i>Loudetia simplex</i> .....	36
1.5. Groupement à <i>Hyparrhenia filipendula</i> et <i>Triumfetta welwitschii</i> var. <i>welwitschii</i> .....	37

1.6. Groupement à <i>Themeda triandra</i> .....	37
1.7. Groupement à <i>Digitaria diagonalis</i> var. <i>uniglumis</i> et <i>Bulbostylis filamentosa</i> .....	37
1.8. Groupement à <i>Imperata cylindrica</i> .....	37
2. LES FORÊTS CLAIRES .....	38
3. LA FORÊT HUMIDE .....	38
4. LES COMPLEXES AGRICOLES EN ZONE FORESTIÈRE .....	40
4.1. Agriculture permanente .....	40
4.2. Les risques environnementaux .....	40
RÉFÉRENCES .....	42
<b>DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES</b> .....	<b>43</b>
<b>Chapitre 5. Occupation de l'espace du Kasai-Oriental</b> .....	<b>45</b>
1. AVANT L'ARRIVÉE DES LUBA LUBILANJI .....	45
2. COMPOSITION DES LUBA LUBILANJI .....	46
RÉFÉRENCES .....	54
<b>Chapitre 6. Instabilités sociopolitiques et migrations des Luba Lubilangi</b> .....	<b>55</b>
1. INSTABILITÉS SOCIO POLITIQUES .....	55
1.1. Razzias chez les Luba Lubilangi .....	55
1.2. La famine et les maladies épidémiques .....	64
2. LES MIGRATIONS DES LUBA LUBILANJI JUSQU'À L'INDÉPENDANCE .....	65
2.1. Vagues d'émigration sous l'EIC .....	65
2.2. Nouvelles vagues d'émigration sous la colonie belge .....	65
RÉFÉRENCES .....	68
<b>Chapitre 7. Évangélisation du Kasai-Oriental</b> .....	<b>69</b>
1. ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES OCCIDENTAUX .....	69
1.1. Installation des missionnaires catholiques à Mérode .....	69
2. FACTEURS D'ATTIRANCE DU CHRISTIANISME POUR LES LUBA .....	72
3. FACTEURS D'EXPANSION DU CHRISTIANISME CHEZ LES LUBA LUBILANJI .....	73
3.1. Facteurs positifs à l'expansion .....	73
3.2. Facteurs négatifs .....	76
4. CONTEXTE SOCIO POLITIQUE ET ÉVOLUTION DU CHRISTIANISME AU KASAÏ-ORIENTAL .....	76
4.1. Évolution chez les catholiques .....	76
5. LE PROTESTANTISME AU KASAÏ-ORIENTAL .....	79
5.1. Station protestante de Bibanga .....	80
5.2. Station protestante de Bakwanga .....	80
5.3. Église locale de Katanda .....	80
5.4. Évolution de l'Église protestante à la suite du conflit Lulua-Luba .....	82
6. MOUVEMENTS CHRÉTIENS SYNCRÉTIQUES .....	84
6.1. Mouvements chrétiens syncrétiques d'obédience catholique .....	84
6.2. Associations religieuses syncrétiques d'obédience protestante .....	88
7. LES AUTRES ÉGLISES DE RÉVEIL AU KASAÏ-ORIENTAL .....	94
7.1. Tabernacle de Mbujimayi .....	95
8. ÉVOLUTION DE L'ISLAM .....	96
8.1. L'islam avant l'indépendance .....	96
8.2. L'islam après l'indépendance du Congo .....	97
RÉFÉRENCES .....	98
<b>TROISIÈME PARTIE. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE</b> .....	<b>99</b>
<b>Chapitre 8. L'évolution politico-administrative du Kasai-Oriental</b> .....	<b>101</b>
1. DE L'EIC À L'INDÉPENDANCE .....	101
2. À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE .....	103
RÉFÉRENCES .....	105



<b>Chapitre 9. L'élaboration administrative de l'ancien territoire de Tshilenge</b> .....	107
1. DE L'EIC À LA CRÉATION DU TERRITOIRE DE TSHILENGE .....	107
2. LA CRÉATION DU TERRITOIRE DE BAKWANGA .....	108
RÉFÉRENCES .....	110
<b>Chapitre 10. La composition territoriale du Kasai-Oriental</b> .....	111
1. TERRITOIRE DE TSHILENGE .....	111
1.1. Origine du nom de Tshilenge .....	111
1.2. Peuplement de Tshilenge .....	111
1.3. Organisation politico-administrative de Tshilenge pendant la période coloniale .....	115
1.4. Création de l'arrondissement de Tshilenge en 1960 .....	116
1.5. Les subdivisions administratives du territoire de Tshilenge à partir de 1978 .....	116
2. TERRITOIRE DE MIABI .....	118
2.1. Origine du nom Miabi .....	119
2.2. Peuplement du territoire de Miabi .....	119
2.3. Composition administrative du territoire de Miabi .....	121
2.4. Miabi à partir de l'indépendance .....	121
3. TERRITOIRE DE LUPATAPATA .....	123
3.1. Secteur Kabala : chef-lieu Mukeba .....	124
3.2. Secteur Mudiba : chef-lieu Tshiaba .....	124
3.3. Secteur Mulenda : chef-lieu Tshibombo .....	125
3.4. Secteur Mukumbi : chef-lieu Tshikama .....	125
4. TERRITOIRE DE KATANDA .....	126
4.1. Secteur Nsangu : chef-lieu Dilunga .....	126
4.2. Secteur Beena Tshitolo : chef-lieu Tshibila .....	126
4.3. Secteur Baluba Lubilanji : chef-lieu Katanda .....	126
4.4. Secteur Mutuayi : chef-lieu Lukangu .....	127
5. TERRITOIRE DE KABEYA-KAMUANGA .....	127
5.1. Secteur Kalela .....	127
5.2. Secteur Mpemba : chef-lieu Tshintshianku .....	128
5.3. Secteur Lac Munkamba : chef-lieu Lac Munkamba/Mulunguyi .....	128
5.4. Secteur Ndomba : chef-lieu Mpanda .....	128
6. LA VILLE DE MBUJIMAYI .....	130
6.1. À l'origine de sa population et de l'avènement de la ville .....	130
6.2. Les communes de la ville de Mbuji mayi .....	134
RÉFÉRENCES .....	138
<b>Chapitre 11. Mouvements des populations luba et conflits d'espace entre groupements au Kasai-Oriental</b> .....	139
1. DANS LE TERRITOIRE DE TSHILENGE .....	139
2. DANS LE TERRITOIRE DE KABEYA-KAMUANGA .....	139
2.1. Migrations .....	139
2.2. Occupation de l'espace .....	142
2.3. Conflit Bakwa Kanjinga et Beena Mpeeta .....	143
3. DANS LE TERRITOIRE DE KATANDA .....	152
3.1. Migrations .....	152
3.2. Conflit Beena Nshimba et Beena Kapuya .....	155
4. LES CONFLITS ETHNICO-POLITIQUES À MBUJIMAYI .....	168
4.1. Causes .....	168
4.2. Signes de la conflictualité .....	169
RÉFÉRENCES .....	169

<b>QUATRIÈME PARTIE. KASAÏ-ORIENTAL : UNE ENTITÉ POLITIQUE</b> .....	171
<b>Chapitre 12. L'État du Sud-Kasaï : de la province minière à l'État fédéré</b> .....	173
1. CAUSES DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ .....	173
1.1. <i>Causes lointaines du conflit Baluba-Lulua</i> .....	173
1.2. <i>Causes proches du conflit Luba-Lulua</i> .....	174
2. SOUBASSEMENTS POLITIQUES DU CONFLIT .....	177
3. ANTÉRIORITÉ DE L'ÉTAT AUTONOME À LA DATE OFFICIELLE DU 8 AOÛT 1960 .....	181
4. PÉRIPÉTIES DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ .....	182
5. RÉSISTANCES ET REMORDS DES LEADERS FACE AUX FACTEURS DE SCISSION DU KASAÏ .....	183
6. APPUI À LA SURVIE DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ .....	185
6.1. <i>Appui belge et de la Forminière</i> .....	185
6.2. <i>Appui du gouvernement sécessionniste du Katanga</i> .....	186
7. AFFRONTEMENTS MILITAIRES ET EXACTIONS .....	187
8. ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT .....	196
8.1. <i>Aspects politiques</i> .....	197
8.2. <i>Survie de la population</i> .....	199
9. LES GOUVERNEMENTS DE L'ÉTAT DU SUD-KASAÏ .....	200
9.1. <i>Premier Gouvernement du Sud-Kasaï</i> .....	201
9.2. <i>2<sup>e</sup> Gouvernement du Sud-Kasaï (juillet-août 1960)</i> .....	202
9.3. <i>3<sup>e</sup> Gouvernement du Sud-Kasaï</i> .....	202
9.4. <i>4<sup>e</sup> Gouvernement du Sud-Kasaï (janvier 1961)</i> .....	202
9.5. <i>5<sup>e</sup> Gouvernement du Sud-Kasaï (constitué entre février et mars 1961)</i> .....	206
9.6. <i>6<sup>e</sup> Gouvernement du Sud-Kasaï</i> .....	207
10. L'ARMÉE DU SUD-KASAÏ .....	209
10.1. <i>Origine de l'armement</i> .....	210
10.2. <i>Commandement et organisation de l'armée à partir de Bakwanga</i> .....	211
11. LA FIN DE L'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ .....	215
RÉFÉRENCES .....	219
<b>Chapitre 13. Les Kasaïens chassés du Katanga</b> .....	221
1. LE REFOULEMENT DE 1960-1961 .....	221
1.1. <i>Causes de la chasse aux Kasaïens</i> .....	221
a. <i>Causes lointaines</i> .....	221
b. <i>Causes proches</i> .....	222
1.2. <i>Quelques événements</i> .....	225
1.3. <i>Quelques manifestations de la crise</i> .....	225
2. LE REFOULEMENT DE 1991-1993 .....	226
2.1. <i>Causes lointaines</i> .....	226
2.2. <i>Causes proches</i> .....	227
2.3. <i>Causes immédiates</i> .....	230
RÉFÉRENCES .....	234
<b>Chapitre 14. Les pouvoirs politiques au Sud-Kasaï</b> .....	235
1. ALBERT KALONJI ET SON POUVOIR .....	235
1.1. <i>La construction du personnage</i> .....	235
1.2. <i>La solution du diamant</i> .....	236
1.3. <i>Les déboires politiques</i> .....	237
2. POUVOIR DE JOSEPH NGALULA .....	239
3. RÉBELLION DANS LE NORD-OUEST DE LA PROVINCE .....	242
4. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1965 .....	243
RÉFÉRENCES .....	245

<b>Chapitre 15. Du Sud-Kasaï au Kasaï-Oriental</b> .....	247
1. QUESTIONS DES LIMITES TERRITORIALES .....	247
2. POUVOIR DE JONAS MUKAMBA .....	247
2.1. <i>Opposition politique à Jonas Mukamba</i> .....	248
2.2. <i>Intégration/cohabitation avec Mwene-Ditu</i> .....	249
2.3. <i>Intégration/cohabitation avec le Lomami et naissance du Kasaï-Oriental</i> .....	251
3. ACTIVITÉS POLITIQUES AU KASAÏ-ORIENTAL .....	253
RÉFÉRENCES .....	254
<b>Chapitre 16. Les acteurs luba dans les institutions de la RDC (1960-1997)</b> .....	255
1. LES SÉNATEURS DE LA 1 <sup>RE</sup> LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1963) .....	256
2. LES DÉPUTÉS DE LA 1 <sup>RE</sup> LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1963) .....	256
3. LES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE DE LULUABOURG DU 27 NOVEMBRE 1963 .....	256
4. LISTE DES SÉNATEURS DE LA 2 <sup>E</sup> LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1965-1967) .....	256
5. LES DÉPUTÉS DE LA 2 <sup>E</sup> LÉGISLATURE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1965-1967) .....	256
6. LES DÉPUTÉS DE LA 1 <sup>RE</sup> LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1970-1975) .....	257
7. LES DÉPUTÉS DE LA 2 <sup>E</sup> LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1975-1977) .....	257
8. LES DÉPUTÉS DE LA 3 <sup>E</sup> LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1977-1982) .....	257
9. LES DÉPUTÉS DE LA 4 <sup>E</sup> LÉGISLATURE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1982-1987) .....	258
10. LES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1987-1992) .....	258
11. LES MEMBRES DU HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE (5 DÉCEMBRE 1992) .....	258
12. LES MEMBRES DU HAUT CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE/PARLEMENT DE TRANSITION (19 JANVIER 1994) .....	259
13. REMPLACEMENT DES CONSEILLERS DU HCR-PT (23 AVRIL 1995) .....	259
14. COMMISSION CONSTITUTIONNELLE (22 OCTOBRE 1997) .....	259
15. MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE DU MPR .....	259
16. MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DU MPR .....	260
17. MEMBRES DES GOUVERNEMENTS DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1965) .....	260
18. MEMBRES DES GOUVERNEMENTS DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1965-1997) .....	260
19. LES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DES PROVINCES DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE À LA FIN DE L'ÈRE MOBUTU .....	262
<b>Chapitre 17. Les Luba Lubilanji dans les institutions depuis l'avènement des Kabila père et fils (de mai 1997 à aujourd'hui)</b> .....	263
1. MEMBRES DE L'ACL-PT .....	264
2. LE PARLEMENT ET LE SÉNAT DE LA TRANSITION « 1+4 » (JUILLET 2003-JUIN 2006) .....	265
<i>Les députés</i> .....	265
<i>Les sénateurs</i> .....	265
3. LES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DE LA 1 <sup>RE</sup> LÉGISLATURE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE .....	266
<i>Les députés nationaux</i> .....	267
<i>Les sénateurs</i> .....	267
<i>Les députés provinciaux</i> .....	268
4. LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2011 .....	269
5. MINISTRES DU GOUVERNEMENT .....	270
6. GOUVERNEURS DES PROVINCES .....	271
RÉFÉRENCES .....	271
<b>CINQUIÈME PARTIE. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> .....	273
<b>Chapitre 18. Mbuji mayi : centre névralgique du Kasaï-Oriental</b> .....	275
1. ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE .....	275
2. ORGANISATION ET STRUCTURE .....	280
3. MIBA-MBUJIMAYI : PARTENARIAT TACITE ET RELATION AMBIGUË .....	280
4. UNE VILLE PARADOXALE .....	282
RÉFÉRENCES .....	283

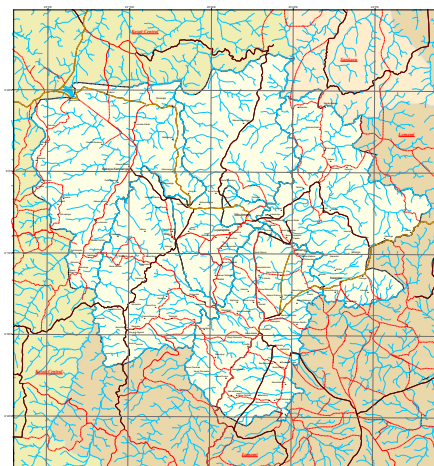
<b>Chapitre 19. Le secteur minier</b> .....	285
1. LE DIAMANT EN RDC .....	286
1.1. Production de la RDC comparée à la production mondiale .....	286
1.2. Localisation du diamant au Kasai .....	286
1.3. Diamant industriel/diamant de joaillerie .....	287
1.4. Place du diamant dans l'économie en RDC .....	287
2. CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR MINIER .....	288
2.1. Cadre théorique et encadrement relatif .....	288
2.2. La fiscalité minière en RDC : un manque à gagner .....	290
2.3. Les titulaires de permis miniers à Mbuji mayi .....	292
2.4. La RDC : terrain hostile pour les investisseurs .....	293
2.5. La commercialisation du diamant .....	293
3. EXPLOITATION INDUSTRIELLE .....	299
3.1. Les origines de la Miba .....	299
3.2. La Minière du Bakwanga, Miba, ossature de la vie socio-économique du Kasai-Oriental .....	302
3.3. Accord chinois entre SCIM et AFECC pour le gisement de Tshibwe .....	317
4. SECTEUR INFORMEL. UNE ÉCONOMIE DE CASINO ? .....	324
4.1. Explosion du secteur artisanal .....	324
4.2. Organisation de l'exploitation informelle .....	327
4.3. Échec de la formalisation du secteur minier artisanal .....	331
4.4. L'exploitation artisanale dans les zones de concessions industrielles : le cas de la Miba .....	333
4.5. Quand l'officieux supplante l'officiel .....	333
4.6. Un marché libre du diamant ? .....	334
RÉFÉRENCES .....	334
<b>Chapitre 20. Le secteur agro-pastoral</b> .....	339
1. L'AGRICULTURE AU KASAÏ-ORIENTAL. UN PARADOXE : HISTOIRE ET ENJEUX D'UN SECTEUR AGRICOLE LIMITÉ .....	339
2. LA PRODUCTION AGRO-PASTORALE DU TERRITOIRE .....	342
3. APERÇU DU SYSTÈME AGRAIRE DE LA PROVINCE DU KASAÏ-ORIENTAL .....	346
4. UNE AGRICULTURE EN CRISE. INITIATIVES LOCALES COMME VOIE DE SORTIE ? .....	347
RÉFÉRENCES .....	349
<b>Chapitre 21. Le commerce</b> .....	351
1. LES PRÉMICES DU COMMERCE AU KASAÏ-ORIENTAL : NAISSANCE, DÉVELOPPEMENT ET TOURNANT .....	352
2. LES IMPORTATIONS .....	353
2.1. Un déficit au niveau de la production .....	353
2.2. Les corridors commerciaux interprovinciaux .....	353
2.3. Types de produits importés .....	354
2.4. L'impact négatif des importations .....	355
3. LE COMMERCE RÉGIONAL : INTERACTIONS ENTRE LA VILLE, LES ZONES RURALES ET LES ZONES DIAMANTIFÈRES .....	356
3.1. Zones diamantifères .....	356
3.2. Zones rurales .....	358
3.3. Mbuji mayi .....	359
3.4. Interdépendance entre milieux ruraux et diamantifères .....	359
4. LE SECTEUR MARAÎCHER .....	360
4.1. Les marchés à Mbuji mayi .....	360
4.2. Développement des marchés provinciaux grâce au PRESAR .....	363
5. LE CIRCUIT FINANCIER INFORMEL .....	363
5.1. La tontine .....	364
5.2. La tontine au Kasai .....	364
5.3. Le rôle du diamant dans le circuit informel .....	365
RÉFÉRENCES .....	366



<b>Chapitre 22. Les voies de communication</b> .....	367
1. RÉSEAU DE COMMUNICATION : APERÇU HISTORIQUE .....	368
2. LES VOIES ROUTIÈRES .....	368
2.1. Les routes nationales .....	369
2.2. Les routes provinciales .....	370
2.3. Les routes de desserte agricole .....	370
2.4. État des lieux du réseau routier : réhabilitation et entretien .....	371
2.5. Les ponts et les digues .....	373
2.6. La voirie urbaine de Mbuji mayi .....	374
2.7. Les usagers du réseau routier .....	375
2.8. Le phénomène des motos-taxis à Mbuji mayi .....	376
2.9. Impact négatif de la dégradation des routes sur le commerce .....	377
2.10. Les projets liés aux infrastructures du réseau routier .....	378
2.11. Actualités routières de 2013 .....	380
3. LA VOIE AÉRIENNE .....	380
Le « tindage » ou DHL congolais .....	382
4. LES VOIES FLUVIALES .....	383
5. LA VOIE FERROVIAIRE .....	383
RÉFÉRENCES .....	385
<b>Chapitre 23. Les services à la population</b> .....	387
1. LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS .....	387
1.1. Le réseau étatique : l'OCPT .....	387
1.2. Le réseau privé .....	388
2. LA DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ .....	388
2.1. Énergie hydroélectrique .....	390
2.2. Commercialisation de l'électricité .....	391
2.3. D'autres sources énergétiques .....	391
3. MBUJIMAYI, LA VILLE OÙ L'EAU COÛTE PLUS CHER QUE LA BIÈRE .....	392
3.1. Accès à l'eau potable .....	393
3.2. Les infrastructures liées à l'eau .....	394
3.3. Pas d'eau potable dans les sites miniers .....	394
3.4. Projet de développement .....	395
RÉFÉRENCES .....	396
<b>Chapitre 24. Le secteur de la santé au Kasai-Oriental</b> .....	397
1. LA SITUATION SANITAIRE À BAKWANGA .....	397
2. ORGANISATION DU SYSTÈME DE SOINS SANTÉ EN RDC .....	400
3. LE SECTEUR DE LA SANTÉ AU KASAI-ORIENTAL : LES RESSOURCES DISPONIBLES .....	401
3.1. Une alliée pour le secteur médical : la Miba .....	401
3.2. Les partenaires d'appui .....	401
4. DÉCENTRALISATION ET SANTÉ .....	402
5. COUVERTURE SANITAIRE : STRUCTURE SANITAIRE, OFFRE DE SOINS DE SANTÉ ET UTILISATION PAR LA POPULATION .....	403
5.1. Les structures sanitaires .....	404
5.2. Les ressources humaines et matérielles .....	407
5.3. Offre en soins de santé : PMA .....	408
5.4. Taux d'utilisation des services de soins de santé par activité .....	408
5.5. Formation médicale et gestion de l'information sanitaire .....	409
5.6. La problématique des pharmacies .....	409
6. PRINCIPAUX PROBLÈMES DE SANTÉ AU KASAI-ORIENTAL .....	410
6.1. Les maladies infectieuses au Kasai-Oriental : état des lieux .....	411
6.2. La problématique du VIH/sida au Kasai-Oriental .....	412

7. L'ALIMENTATION LUBA ET LA MALNUTRITION .....	416
7.1. <i>Les habitudes alimentaires luba</i> .....	416
7.2. <i>Malnutrition au Kasai-Oriental</i> .....	416
7.3. <i>Malnutrition dans les mines : le cas des enfants</i> .....	418
7.4. <i>Malnutrition à Mbuji-Mayi : le cas de la ZS Nzaba</i> .....	418
RÉFÉRENCES .....	419
<b>Chapitre 25. L'enseignement</b> .....	421
1. HISTORIQUE .....	421
2. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE AU NIVEAU NATIONAL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION .....	424
3. ORGANISATION .....	425
4. SCOLARISATION DANS LA PROVINCE DU KASAÏ-ORIENTAL : ÉTAT DES LIEUX .....	426
4.2. <i>Scolarisation à la Miba</i> .....	428
4.3. <i>Enseignement supérieur et universitaire à Mbuji-Mayi</i> .....	431
4.4. <i>De la qualité de l'enseignement : encadrement et accessibilité</i> .....	431
4.5. <i>Déperdition scolaire : les enfants sur le chemin des mines</i> .....	433
RÉFÉRENCES .....	434
<b>Chapitre 26. La démographie</b> .....	435
INTRODUCTION .....	435
1. STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE OU FLOU ARTISTIQUE ? .....	437
2. APERÇU HISTORIQUE SUR LA POPULATION DU TERRITOIRE BAKWANGA EN 1959 .....	438
3. STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES : GÉNÉRALITÉS SUR LA POPULATION AU KASAÏ-ORIENTAL .....	439
3.1. <i>Densité de population selon les territoires</i> .....	440
4. L'EXPLOITATION ARTISANALE COMME DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE .....	442
5. PAYSAGE DE L'OCCUPATION HUMAINE AU KASAÏ-ORIENTAL .....	444
5.1. <i>Essai pour une fresque des zones rurales</i> .....	444
5.2. <i>Les centres urbano-ruraux diamantifères</i> .....	444
6. L'EXTENSION DE MBUJIMAYI, À LA FOIS SPATIALE ET DÉMOGRAPHIQUE .....	445
6.1. <i>Organisation de l'espace</i> .....	445
6.2. <i>Essor démographique</i> .....	447
RÉFÉRENCES .....	448

CARTE ADMINISTRATIVE ET ROUTIÈRE DU KASAÏ-ORIENTAL  
 CLIQUEZ SUR LA CARTE CI-CONTRE



La province du Kasai-Oriental prévue par la Constitution de 2006 s'offre à l'observateur comme un pays relativement pauvre en végétation, assis sur un sous-sol extrêmement riche en minerais et traversé par trois rivières : la Lubi, la Lubilanji et la Mbuji-Mayi. La confluence des deux dernières donne naissance à la rivière Sankuru.

Au plan administratif, elle regroupe l'actuel district de Tshilenge et la ville de Mbujimayi. Moins grande que la ville de Kinshasa, elle correspond à l'ancien territoire de Bakwanga, fonctionnel en 1960. C'est la seule des 26 provinces décentralisées à être mono-ethnique, habitée presque exclusivement par les Luba Lubilanji. Ses entités politico-administratives, qui n'ont pas connu le démembrement des groupements locaux constitutifs de la période coloniale, ont toutes été élevées à un rang supérieur à partir de l'indépendance, l'ancien territoire recevant le statut de district. Ces changements sont liés aux mouvements des populations (avant et, surtout, avec la décolonisation) qui fondèrent l'origine brutale de la ville de Mbujimayi.

Bien avant la colonisation, le dynamisme démographique de la région luba était déjà relevé par les esclavagistes ; de réservoir d'esclaves qu'elle était alors, elle deviendra ensuite un vivier en main-d'œuvre pour les entreprises coloniales. Conjugués à la maladie et la famine qui sévissaient, ces facteurs participeront à la dispersion du peuple luba à travers le pays, essentiellement dans les grands centres d'exploitation, le long du chemin de fer BCK et au Katanga (UMHK). Voilà situé un des fondements de leur exclusion : la dichotomie entre le monde rural et le monde urbain a privé les Luba d'une base sociale, nécessaire à l'entreprise de la conquête du pouvoir. Leur position sociale dans les centres urbains, notamment dans les ceintures urbanisées du Katanga et de Luluabourg (Kananga) avait été perçue, aussi bien par les Luba eux-mêmes, obligés de se créer des solidarités urbaines, que par les « Katangais authentiques » et les Lulua, pour qui le prisme ethnique expliquait leur marginalisation économique et professionnelle. Sans solide incitant au retour dans leur région d'origine, l'élite luba se redirigea vers une vocation nationale, non sans entraîner tout le groupe luba dans sa démarche, avec des conséquences parfois dramatiques. C'est le cas au moment de l'indépendance lorsqu'il s'était constitué en un espace autonome de gestion politique, puis, dès le début des années 1990, en espace monétaire couplé d'une identité politique forte.

Cet ouvrage plonge au cœur du pays luba lubilanji, une terre de religions, où s'entrecroisent des groupements/clans aux rapports souvent fort complexes. La forte densité de peuplement, exacerbée par les migrations et couplée à la présence du diamant dans le sous-sol, n'est pas sans engendrer des conflits fonciers intenses.

Les Luba Lubilanji aux références socioculturelles enchevêtrées se réclament d'un même ancêtre, *Nkole*, et partagent une langue commune, le tshiluba. Ils se reconnaissent comme un *tshisa* (peuple) organisé en clans, dits « *bisamba* » (*Bakwa* ou *Beena*), distincts. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la carte de la mise en place de ces populations faisait état de 55 de ces groupements/clans, dont 25 situés dans la région correspondant au Kasai-Oriental.

La vie socio-économique de la région luba est restée tributaire presque exclusivement de l'économie du diamant, exploité d'abord par la Forminière puis par la Minière de Bakwanga (MIBA). Depuis l'indépendance, l'extraction artisanale a progressivement pris le pas sur le mode industriel, une tendance déjà encouragée en 1960 par Albert Kalonji à travers son fameux article « 15 Bakwanga », et surtout favorisée en 1982 par la nouvelle libéralisation des ressources minières décidée par le régime Mobutu, accédant ici aux exigences des représentants politiques luba. Mais malgré les richesses que génère son sous-sol ou l'opulence affichée par certains de ses ressortissants, le Kasai-Oriental reste pauvre et la faillite de la MIBA en 2008 ainsi que l'essoufflement du secteur artisanal ont accentué la précarité sociale et économique des populations. À l'origine de ce paradoxe apparent, un système d'impôt déficient, les prédatons autoritaires des pouvoirs publics et les fraudes, innombrables. On est resté presque à cette économie de cueillette de l'époque de l'État indépendant du Congo dans cette région où les trous dans la brousse ou le lit des rivières sont les signes d'un système d'exploitation marqué par la violence et l'arbitraire. Ici, la convention signée en mars 2013 entre la Société congolaise d'Investissement minier (SCIM), deuxième opérateur minier de la région, et l'entreprise chinoise AFECC, semble résonner comme un espoir.

Mais le temps de la richesse du diamant semble révolu et le Kasai-Oriental ne pourra faire l'impasse sur l'investissement de nouveaux pôles, tels que l'agro-industrie, pour espérer un développement durable et plus inclusif. Ce qui risque de reposer la question des frontières administratives établies lors de la création du district de Tshilenge en 1978.

ISBN 978-9-4916-1524-8



9 789491 615245 >